BIBLIOTECA
DE OSUNA

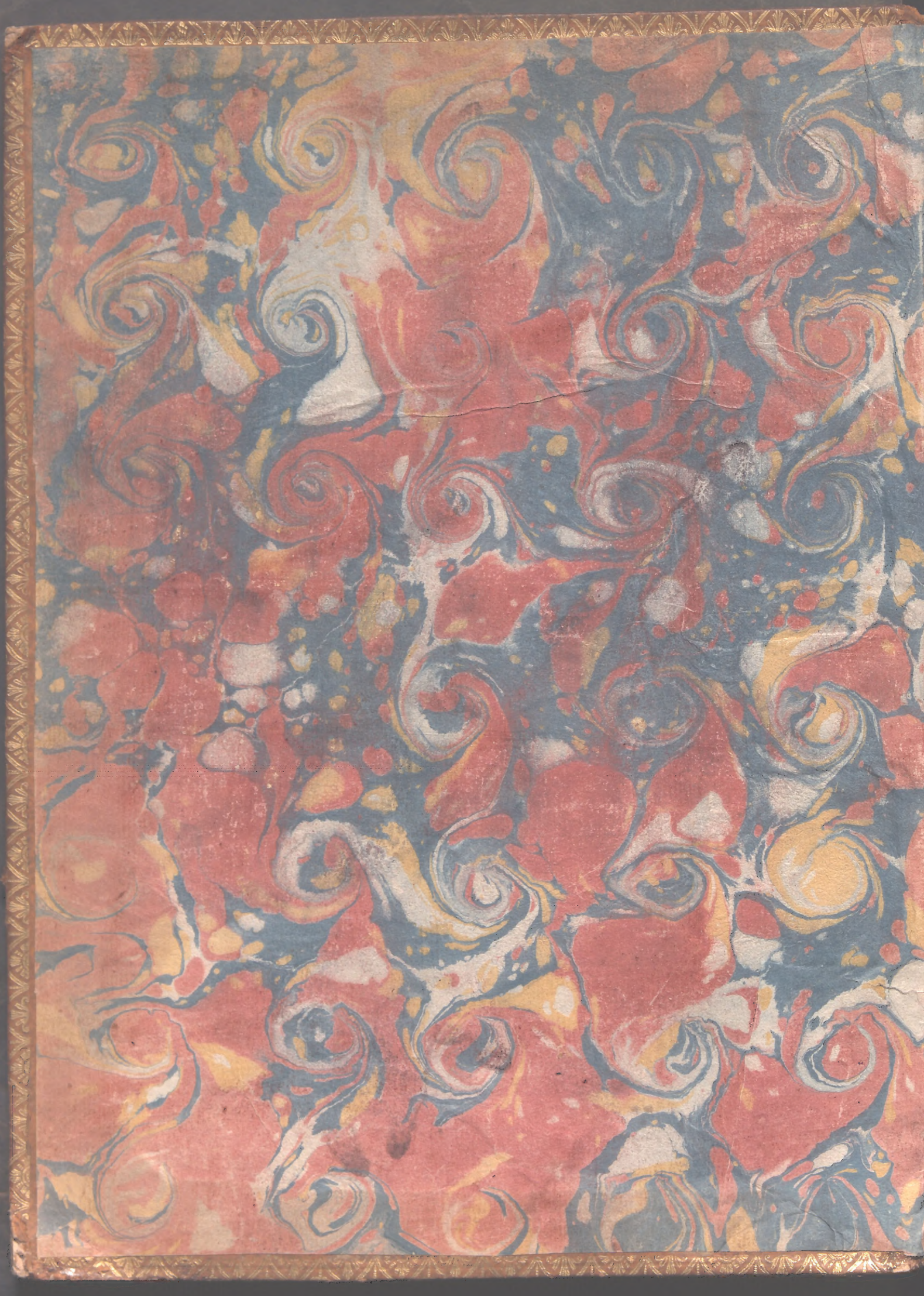

~~8=3~~. 5A=A

Sgt 210
nr 37

Hecho Indice de Monografias.

Z. 1142.
10.

MEMOIRES
DE LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES
DE L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES.

Depuis l'année M. DCCXXXI. jusques & compris l'année M. DCCXXXIII.

TOME DIXIE'ME.

BIBLIOTECA · SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXXXVI.

TABLE
POUR
LES MEMOIRES.

TOME DIXIE'ME.

— *Recherches sur le Philosophe Thalès.* Par M. l'Abbé DE CANAYE. Page 1

— *Recherches sur Anaximandre.* Par M. l'Abbé DE CANAYE. 21

— *Recherches sur la vie & sur les ouvrages d'Archiloque.* Par M. l'Abbé SEVIN. 36

— *Recherches sur la vie d'Empedocles.* Par M. BONAMY. 54

— *Memoire sur la vie & sur les ouvrages de Panætius.* Par M. l'Abbé SEVIN. 75

— *Recherches sur la vie & sur les ouvrages de Thrasylle.* Par M. l'Abbé SEVIN. 89

— *Dissertation sur Titus Labienus.* Par M. DE CHAMBORT. 98

TABLE.

ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΥ ΔΙΑΛΟΓΟΣ ΠΕΡΙ ΜΟΥΣΙΚΗΣ. *Dialogue de Plutarque ſur la Muſique, traduit en François. Avec des Remarques.* Par M. BURETTE. 111

— *Remarques ſur le Dialogue de Plutarque touchant la Muſique.* Par M. BURETTE. 180

— *Réflexions ſur l'Andromaque d'Euripide, & ſur l'Andromaque de Racine.* Par M. RACINE. 311

— *Diſſertation ſur la Tragédie de Rhéſus.* Par M. HARDION. 323

— *Remarques critiques ſur le Traité de Plutarque,* ΠΕΡΙ ΤΥΧΗΣ. Par M. l'Abbé SALLIER. 338

— *Quatriéme Ode des Olympiques de Pindare, à Pſaumis de Camarine, vainqueur à la courſe des Chars.* Par M. l'Abbé SALLIER. 347

— *Ode cinquiéme Olympique de Pindare, au même Pſaumis, ſur trois victoires qu'il avoit remportées, l'une à la courſe équeſtre, l'autre à la courſe du char attelé de chevaux; la troiſiéme à la courſe du char attelé de mules.* Par M. l'Abbé SALLIER. 352

— *Réflexions ſur un ancien Phenoméne celeſte, obſervé au temps d'Ogygès.* Par M. FRERET. 357

— *De l'antiquité & de la certitude de la Chronologie Chinoiſe.* Par M. FRERET. 377

— *Dissertation sur quelques Camps connus en France sous le nom de* CAMPS DE CÉSAR. Par M. l'Abbé DE FONTENU.

— *Première Partie. Sur le Camp qui est près de Dieppe.* 403

— *Seconde Partie. Sur le nom que porte le Camp de Dieppe, appellé* la Cité de Lime, *& sur le Camp de Saint Leu d'Esseran.* 422

— *Troisiéme Partie. Du Camp de Pequigny sur la Somme.* 436

— *Dissertation sur un Monument de la huitiéme Légion d'Auguste.* Par M. SCHEPFLIN. 457

— *Dissertation sur une Médaille de Gordien-Pie, & sur l'histoire de la Ville de Sinope, où cette Médaille a esté frappée.* Par M. l'Abbé DE FONTENU. 465

— *Recherches sur les Poëtes couronnez,* Poëtæ laureati. Par M. l'Abbé DU RESNEL. 507

— *Examen critique d'une opinion de M. le Comte de Boulainvilliers, sur l'ancien gouvernement de la France.* Par M. DE FONCEMAGNE. 525

— *Memoire sur la Chronique de Morigny, & sur les Auteurs qui l'ont composée.* Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE. 541

— *Memoire sur la vie du Moine Helgaud, sur l'Epitome de la vie du Roy Robert, & sur trois fragments qui sont imprimez à la suite de cet Epitome, dans la*

TABLE.

Collection des Hiſtoriens de France. Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE. 553

— *Memoire ſur deux Ouvrages hiſtoriques concernant Louis VII. intitulez, l'un,* Geſta Ludovici VII. Regis, filii Ludovici Groſſi; *& l'autre,* Hiſtoria glorioſi Regis Ludovici, filii Ludovici Groſſi, ab anno 1137. uſque ad annum 1165. *& ſur les Auteurs de ces Ouvrages.* Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE. 563

— *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire de Robert d'Artois.* Par M. LANCELOT.

— *Premiére Partie.* 571

— *Seconde Partie.* 635

— *Memoire ſur la vie de Froiſſart.* Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE. 664

— *Memoires pour la vie de François Philelphe.* Par M. LANCELOT. 691

MEMOIRES

MEMOIRES
DE
LITTERATURE,

Tirez des Regiſtres de l'ACADÉMIE ROYALE des Inſcriptions & Belles Lettres.

RECHERCHES SUR LE PHILOSOPHE THALÈS.

Par M. l'Abbé DE CANAYE.

QUOYQUE mon but principal ſoit d'éxaminer dans ce Mémoire les Opinions philoſophiques de Thalès, je n'ay pas cru néantmoins devoir obmettre entiérement ce qui regarde l'origine de ce Philoſophe ; le temps dans lequel il a vêcu, & ce que différents Auteurs nous racontent de ſes voyages. Comme les opinions de l'eſprit ſont liées dans tous les hommes 16. de Fevrier 1731.

avec ce qui a quelque rapport à eux, il n'eſt guéres poſſible de ſçavoir exactement ce qu'ils ont penſé, ſans eſtre au fait de ce qui a pû contribuer en quelque choſe à déterminer leurs idées. Or tout y contribuë, le climat, l'éducation, la ſocieté dans laquelle on vit, le perſonnage qu'on y fait; & ſi chacune de ces circonſtances, priſe ſéparement, ne décide pas en entier du caractére de nos penſées, au moins n'en eſt-il aucune qui ne concoure à le former.

Deux hommes illuſtres dans des genres différents ont porté le nom de Thalès; le plus ancien des deux, originaire de Crete, eſtoit un Poëte de réputation, dont le peuple chantoit volontiers les vers: il avoit vû Homére & Lycurgue, il avoit même, ſelon Ariſtote, donné des leçons à ce Legiſlateur de Sparte, & Pauſanias, auſſi bien que Plutarque, parle de certains Cantiques de ſa façon, qu'on mêloit aux cérémonies inſtituées pour conjurer la peſte qui déſoloit le Peloponneſe.

Attiques. Traité de la Muſique.

C'eſt ce Thalès qu'Euſebe confond avec le Philoſophe de Milet, & qu'il place à la ſeptiéme Olympiade vulgaire, c'eſt-à-dire, plus de cent ans après la mort de Lycurgue, dont néantmoins, au rapport d'Ephorus, de Strabon & de Plutarque, il eſtoit contemporain.

En conſéquence de cette mépriſe, Euſebe attribuë ridiculement à Thalès le Poëte, l'invention des Sciences, dont, par rapport aux Grecs, Thalès de Milet fut le pere. Il fut en effet le premier d'entre eux qui tenta de réduire ſous une forme ſyſtematique, les opinions différentes que les Phéniciens avoient répanduës dans la Grece; & peu content de ne les tenir que de la ſeconde main, il voulut aller les puiſer luy-même dans leurs ſources, je veux dire en Egypte, la mere des Sciences, & l'Ecole de tout l'Univers.

Thalès eſtoit originaire de Phénicie, de la famille des Théliades deſcendant de Cadmus. Diogene-Laërce qui paroît indiquer ſur cela le témoignage d'Hérodote, dit que le pere de Thalès s'appelloit Examius, & ſa mere Cléobule; mais Hérodote n'a jamais fait aucune mention des parents de Thalès, il ne parle de l'origine de ce Philoſophe que dans ſa Clio, & voicy le

le paſſage : αὕτη γνώμη Θαλέω ἀνδρὸς Μιλησίου ἐγένετο ἀνέκαθεν γένος ἐόντος Φοίνικος. Il n'eſt queſtion là, comme on le voit, ni d'Examius ni de Cléobule.

Quatre cens ans avant la naiſſance de Thalès, ſes ancêtres quittérent la Phénicie, vinrent s'établir à Athénes gouvernée alors par Codrus pere de Nélée & de Médon. A peine eſtoient-ils arrivez, que le trône devint vacant, par le dévouëment de Codrus. Nélée voulut y monter, mais l'Oracle prononça en faveur de Médon; & Nélée, à la tête de ceux qui voulurent bien s'attacher à luy, paſſa en Carie, où il fonda la ville de Milet. Les Thélides avoient eu le courage de l'y ſuivre; il ſentit tout le prix d'une pareille réſolution, & leur donna par reconnoiſſance le droit de bourgeoiſie dans ſa nouvelle ville.

Pauſan. in Achaic.

Ælian. Var. hiſt. lib. 8. 5.

Diogene-Laërce tombe icy dans deux mépriſes également inexcuſables; il prétend que Nélée chaſſé de Phénicie, paya du droit de bourgeoiſie l'amitié génereuſe de Thalès, qui ſacrifiant ſa fortune à celle de ce Prince malheureux, l'avoit accompagné dans ſon éxil. Ces deux faits prouvent que cet Auteur n'eſtoit pas mieux inſtruit des aventures de Nélée, que de ce qui eſtoit arrivé aux ancêtres de Thalès. Nélée n'avoit point eſté chaſſé de Phénicie, il avoit quitté l'Attique ſur la réponſe d'un oracle qui l'excluoit du trône; & Thalès eſt poſtérieur à Nélée de plus de quatre cens ans. Codrus en effet eſt antérieur à Solon de 477. ans, la naiſſance de Thalès précede de trois ans celle de Solon; Codrus eſt donc de 474. ans plus ancien que Thalès, & par conſéquent Nélée, qui à la mort de Codrus ſon pere eſtoit en âge de luy ſucceder, eſt antérieur à Thalès de plus de quatre cens ans: cet anachroniſme, tout groſſier qu'il eſt, n'a point frappé Iſaac Caſaubon, qui uniquement attentif à la premiére bévuë de Diogene-Laërce, n'a ſongé qu'à la corriger, en ſubſtituant dans le paſſage où elle ſe trouve, le terme d'ἐκπεσὼν à celuy de ἐκπεσόντι. Voicy les deux paſſages : ὅτε ἦλθε σὺν Νειλέῳ ἐκπεσόντι Φοινίκης, c'eſt Diogene-Laërce qui parle : ὅτι ἦλθε σὺν Νειλέῳ ἐκπεσὼν Φοινίκης, c'eſt Caſaubon qui corrige, & qui ne s'apperçoit pas qu'il met ſur le compte de Thalès un évenement faux par luy-même, & qui ſuppoſé vrai, le précederoit

Iſaac Caſaub. comm. in lib. 1. Diog. Laërt.

de quatre cens ans. S'il eſtoit permis de corriger ce paſſage conſéquemment à la verité des faits, il faudroit lire ainſi : ἐπολιτογραφήθησαν ὃ ἐν Μιλήτῳ ὅτε ἦλθον σὺν Νειλέῳ ἐκπεσόντι ἐξ Ἀθηνῶν. Pour lors le droit de bourgeoiſie tomberoit non ſur Thalès même, mais ſur ſes ancêtres; & l'on entendroit aiſément ce qu'adjoûte Diogene-Laërce, que pluſieurs croyoient que Thalès eſtoit de famille Mileſienne. Il n'eſt point étonnant en effet que quelqu'un paſſe pour eſtre originaire d'un pays, où ſa famille eſt établie depuis quatre cens ans.

Ce fut la premiére année de la trente-cinquiéme olympiade, c'eſt-à-dire, 641. ans avant l'Ere Chreſtienne, que naquit Thalès, un an avant l'Archontat de Damaſias, qui, comme nous l'apprend Denys d'Halicarnaſſe, commandoit à Athénes, pendant que Rome obéiſſoit à Ancus-Martius le quatriéme de ſes Rois. Diogene-Laërce nous a tranſmis fidélement cette époque, qu'il avoit trouvée dans les Chroniques d'Apollodore, & qui avant que d'eſtre devenuë conſtante par la Chronique de Paros, eſtoit géneralement abandonnée de tous les Sçavants. Ils s'accordoient tous à ramener le commencement de Thalès à celuy de l'Archontat, mais ils arrivoient au même but par des routes toutes oppoſées; les uns, comme Sigonius & Voſſius, faiſoient naître ce Philoſophe un an pluſtard, & les autres, comme Meurſius, Scaliger & le P. Petau, inſtalloient l'Archonte un an pluſtoſt.

Denys d'Halicarn. liv. 3. pag. 170.

Le rang conſidérable que tenoit à Milet la famille de Thalès, le détermina à s'appliquer d'abord aux affaires du gouvernement, & la ſupériorité de ſon génie luy fit faire dans ce genre des progrès qui luy acquirent bientoſt la confiance de ſes concitoyens; il fit bien voir qu'il la méritoit toute entiére, par la ſageſſe de ſes conſeils. Hérodote nous a conſervé le détail d'un plan de gouvernement qu'il donna aux Ioniens, infiniment capable de réunir les intéreſts de leurs villes particuliéres, & d'aſſûrer ainſi la liberté de toute la Nation. Il ne rendit pas, ſelon Diogene-Laërce, un ſervice moins important à ceux de Milet. Crœſus, ſelon luy, alors en guerre avec Cyrus, & bientoſt après ſon eſclave, ſollicita toute l'Ionie d'entrer dans ſa querelle, & d'oppoſer à la

Herod. Clio.

rapidité des conquêtes de cet ennemi commun, une digue qui pût en arrêter le cours. Thalès fut consulté, & éclairé par sa prudence sur la destinée de ces deux rivaux, il exhorta les Ioniens à ne point entendre aux propositions flatteuses du Roy de Lydie; mais le moment de leur décadence estoit arrivé. Milet seul défera à un avis si sage; tout le reste de l'Ionie séduite ou entraînée par l'exemple des Lacédémoniens, prit parti pour Crœsus, & ce peuple né, ce semble, pour estre le plus heureux de toute la Grece, paya de sa liberté sa desobéissance à Thalès.

Mais, par malheur, ce fait est démenti par la Chronologie d'Apollodore, à laquelle il me paroît qu'on doit s'en tenir sur ce qui regarde Thalès. Ce sçavant Chronologue ne luy donne que 78. ans de vie; il est mort, sur ce pied-là, la seconde année de la 54.e olympiade, 563. ans avant Jesus-Christ. M. Freret a prouvé très-solidement dans sa Dissertation sur les Rois de Lydie, que la premiére année du regne de Crœsus tombe sous l'an 559. & que le commencement de la guerre de ce Prince contre Cyrus, est de l'an 547. avant l'Ere Chrestienne; il s'ensuit de là que dans le systeme d'Apollodore, Thalès est mort quatre ans avant le regne de Crœsus, & seize ans avant la guerre de ce Prince contre Cyrus, dans laquelle Diogene-Laërce place le conseil en question. *Diog. Laërt. in vita Thal.*

L'Histoire ne s'accorde point sur le mariage de Thalès; les uns disent qu'il passa sa vie dans un celibat philosophique, selon quelques autres, il eut d'une femme dont on ignore le nom, un fils nommé Cybissus: on gagne un bon mot à s'en tenir à l'autorité des premiers. Ils racontent que sa mere le pressant souvent de se marier pendant qu'il estoit encore jeune, il luy répondoit toûjours que le temps n'estoit pas encore venu; & ils adjoûtent qu'il luy tint si long-temps ce langage, qu'à la fin il se trouva en âge de répondre à ses derniéres instances, que le temps estoit passé; moyennant quoy il échappa aux embarras d'un état dans lequel sa patience auroit esté sûrement plus exercée que ses talents.

Mais il ne tient qu'à nous de donner un motif plus louable à la continence de Thalès. Solon, au rapport de Plutarque, fit un *Plut. en Solon.*

voyage exprès à Milet pour voir ce grand homme. La converſation tomba ſur le mariage, & Solon ne put s'empêcher de luy témoigner l'étonnement où il eſtoit, de ſon indifférence à cet égard; Thalès n'oppoſa pour lors que le ſilence aux reproches, mais quelques jours après il ſe vengea. Un homme qu'il avoit bien inſtruit, & qui ſe diſoit revenu tout récemment d'Athénes, l'aborda pendant qu'il s'entretenoit avec Solon; celuy-cy curieux de ſçavoir ce qui s'eſtoit paſſé depuis ſon départ, dans une ville où il avoit laiſſé un fils tendrement aimé, luy demanda des nouvelles: je n'ay vû, luy répondit le Mileſien, dans le ſéjour que j'ay fait à Athénes, que l'enterrement d'un jeune homme regretté de toute la ville, & mort pendant l'abſence de ſon pere, qui, diſoit-on, eſtoit en voyage. Eh comment, s'écria Solon, appellez-vous ce pere infortuné? on m'a dit ſon nom, continua l'autre, mais je l'ay oublié: ne ſeroit-ce point Solon, reprit en tremblant le Philoſophe éperdu? c'eſt luy-même, répondit le Mileſien; Solon alors fit éclatter le plus affreux deſeſpoir, ſe frappa la tête, s'arracha la barbe & les cheveux: conſolez-vous, luy dit Thalès, voſtre fils ſe porte bien; mais convenez que j'ay bien fait de m'épargner la foibleſſe que vous venez de montrer.

Les raiſons qui avoient empêché Thalès de ſe donner des chaînes, luy firent préferer une vie douce & tranquille aux emplois les plus brillants. Animé d'un deſir vif de connoître la Nature, il l'étudia aſſidûment dans l'heureux loiſir que luy donnoit une retraite exacte, impénetrable au tumulte, mais ouverte à tous ceux que l'amour de la verité, ou le beſoin de ſes conſeils luy amenoit: il n'en ſortoit que très-rarement; c'eſtoit pour aller prendre un repas frugal chez Thraſibule ſon ami, qui devint par ſes talents Roy de Milet, dans le temps du Traité que les Mileſiens firent avec Alyatte II. Roy de Lydie.

[f] *Herodot. Clio, pag. 5. edit. H. St.*

Ce fut dans cette eſpéce de ſanctuaire que Thalès acquit ces connoiſſances & cette vertu, qui luy firent partager le titre de ſage avec les plus grands hommes de ſon temps. Cet évenement raconté différemment par les Auteurs qui en ont parlé, eſt rapporté fort au long par Diogene-Laërce, qui le place à la 3.e

année de la 49.e olympiade, ſous un Damaſias Archonte, que Saumaiſe a confondu avec celuy qui gouvernoit 57. ans auparavant. On peut voir dans la vie de Solon, le détail des voyages que Plutarque fait faire au Trepied, à la Table ou à l'Urne que les ſept Philoſophes ſe renvoyérent par modeſtie, & qui fut enfin conſacrée à Apollon Iſmenien.

La vie délicieuſe que menoit Thalès, toute capable qu'elle eſtoit de le fixer à Milet, ne put cependant l'y retenir. Les acquiſitions qu'il avoit faites dans ſa ſolitude, ne firent que l'exciter à de nouvelles recherches; & ne pouvant trouver dans ſa patrie de quoy perfectionner, ou étendre des connoiſſances qu'il ne devoit qu'à ſes travaux, il prit le parti d'aller enlever aux étrangers de quoy mettre la Grece en état de ſe paſſer d'eux. Je ne parleray point icy des voyages de Thalès en Crete & en Phénicie: comme nous ne les tenons que de ſa lettre à Phérécyde, dont Saumaiſe & le P. Petau ont démontré la ſuppoſition, je diray ſeulement qu'il paſſa en Egypte dans un âge aſſez avancé, ſelon Plutarque & Jamblique. Il s'adreſſa aux Prêtres de Memphis, qui cultivoient avec un ſoin extrême les ſciences que leurs peres avoient inventées; il apprit ſous ces grands Maîtres la Géometrie, l'Aſtronomie & la Philoſophie toute entiére; mais c'eſt-là une de ces éxagerations ſi ordinaires à Plutarque. Hérodote nous apprend que Thalès avoit prédit aux Ioniens le jour & le moment de cette Eclipſe fameuſe, qui ſépara les armées des Medes & des Lydiens, commandées par Cyaxare & Alyatte: or cette Eclipſe eſt rapportée par le P. Petau, à la 44.e année de Thalès, époque conſtamment antérieure à ſon voyage d'Egypte, auſſi-bien que celle d'une autre Eclipſe qui fut totale, comme il l'avoit prédit, & qui arriva en 585. la 56.e année de ſon âge.

Un diſciple de cette eſpéce ne l'eſt pas long-temps; auſſi Thalès paſſa-t-il bien vîte des leçons aux découvertes, & ſes Maîtres de Memphis apprirent de luy le moyen de meſurer éxactement les immenſes Pyramides qui ſubſiſtent encore. L'Egypte eſtoit gouvernée pour lors par Amaſis, Prince qui aimoit les Lettres, parce qu'il eſtoit luy-même fort inſtruit. Il fit tout le cas qu'il

devoit du mérite de Thalès, & luy donna des marques publiques de ſon eſtime; mais ce Philoſophe n'avoit pas ce qu'il falloit pour ſe maintenir à la Cour. Les grands talents ne vont pas avec la ſoupleſſe, & ceux qui ſont nez pour mériter les graces, ne ſont pas faits pour les demander. Thalès eſtoit grand Aſtronome, grand Géometre, excellent Philoſophe, mais mauvais Courtiſan; la maniére trop libre dont il déclamoit contre la tyrannie déplut à Amaſis, & luy fit prendre contre luy des impreſſions de défiance & de haine, qu'il ne ſe mit pas trop en peine d'effacer, & qui furent ſuivies peu de temps après de ſa diſgrace entiére: la Grece en profita. Thalès quitta la Cour, & revint à Milet repandre dans le ſein de ſa patrie les treſors de l'Egypte. On ignore combien il vêcut depuis ſon retour; il mourut, comme nous l'avons déja dit, dans la 2.e année de la 54.e olympiade, âgé de 78. ans, au milieu du ſpectacle des Jeux Gymniques. Son corps fut mis dans un petit champ, dont les Mileſiens firent depuis une Place publique, au milieu de laquelle ils luy élevérent une ſtatuë, dont l'inſcription contenuë en deux vers, ne faiſoit mention que de ſes talents aſtronomiques; c'eſtoit en effet, ſi j'oſe le dire, le côté de ſon mérite le plus frappant.

M. Raïm. Lettre ſur le Goût.

On l'avoit vû, avec étonnement, donner une nouvelle forme à l'Univers. Le Ciel perdoit, pour ainſi dire, entre ſes mains ſon immenſité; elle eſtoit venuë ſe reſſerrer dans l'enceinte étroite d'une machine, qui l'exprimoit néantmoins toute entiére. Il diſtribuoit le Ciel en cinq parties circulaires, deux petites, deux moyennes & une grande, coupées toutes à angles droits par deux grands cercles, dont l'un ſervoit à ſéparer la partie du monde actuellement éclairée de celle qui ne l'eſt pas, & l'autre à marquer le point précis où le Soleil ſe trouve chaque jour, quand il eſt au milieu de ſa courſe: les deux plus petites de ces cinq portions inégales & circulaires ne ſe trouvent jamais ſur la route de cet Aſtre. Renfermé entre les deux moyennes, il parcourt l'intervalle qui les ſépare, en traçant obliquement autour de la grande portion qui partage cet intervalle, un cercle lumineux, qui fait tout à la fois la meſure de l'année & la différence des ſaiſons.

La Sphere.

Mais

Mais Thalès avoit fait encore plus; il avoit déterminé la grandeur du diametre du Soleil, auſſi-bien que celuy du cercle qu'il paroît décrire autour de la terre; car il eſt clair que dans le paſſage où Diogene-Laërce dit que Thalès avoit trouvé le diametre du Soleil égal à la 720.e partie du Globe lunaire, il eſt clair, dis-je, qu'il faut mettre Ζωδιάκου à la place de σελη- *Laert. in Vith.*
νιακοῦ; en ſorte qu'il faut lire ainſi tout le paſſage: ὃ φησὶν τὸ τοῦ ἡλίου μέγεθος τοῦ Ζωδιάκου ἑπτακοσιοστὸν καὶ εἰκοστὸν μέρος ἀποφαίνει. En effet, le Zodiaque, ou, ce qui eſt la même choſe, le cercle que le Soleil décrit autour de la terre eſtant de 360. degrez, & le diametre du Soleil n'eſtant que de trente minutes, c'eſt-à-dire, de la moitié d'un de ces degrez, il eſt démontré que le Soleil ne peut parcourir la totalité de ce cercle, qu'en changeant de place 720. fois, ſelon toute l'étenduë de ſon globe.

On pourroit encore corriger ce paſſage, en ſubſtituant le mot de πρὸς au terme φησὶν, πρὸς τὸ τοῦ ἡλίου μέγεθος τὸ τῆς σελη-νάου, *ſupple*, μέγεθος ἑπτακοσιοστὸν καὶ εἰκοστὸν μέρος ἀποφαίνει. Il faut même convenir que cette ſeconde correction a ſur la premiére l'avantage de faire moins de violence au texte, dans lequel il paroît que le but de Diogene-Laërce eſt de donner le rapport de grandeur établi par Thalès, entre le Soleil & la Lune, conſiderez relativement à la ſolidité de leurs globes: c'eſt le ſentiment de Bouillaud, dont l'autorité ſur cette matiére doit eſtre d'un très-grand poids. Revenons à Thalès.

Il diſtribua en jours & en parties de jour, le temps que le Soleil employe à parcourir l'intervalle qui ſépare les deux ſolſtices; & il évalua en degrez & en portions de degré, l'arc du grand cercle compris entre ces deux points. Il détermina exactement la grandeur des angles que forme l'obliquité de l'écliptique par rapport à l'Equateur; & il apprit aux Navigateurs à préferer pour ſe conduire, la petite Ourſe à la grande, parce qu'en effet, quoyque moins ſenſible, elle indique plus ſûrement qu'elle le vrai Nord du monde.

Ce ſeroit ſortir de mon ſujet, que d'entrer dans un plus grand détail ſur des matiéres qui n'en ſont, pour ainſi dire,

que l'acceſſoire; il me ſuffira de tranſcrire icy un paſſage d'Apulée, qu'on peut regarder comme une eſpéce de précis des connoiſſances de Thalès dans le genre des Sciences exactes. *Thales Mileſius ex ſeptem illis ſapientiâ memoratis viris facile princeps, fuit enim Geometriæ penes Græcos primus inventor, & naturæ rerum certiſſimus explorator, & aſtrorum peritiſſimus contemplator; maximas res parvis litteris reperit, temporum ambitus, ventorum flatus, ſtellarum meatus, tonitruum ſonora miracula, ſyderum obliqua curricula, ſolis annua reverticula; idem lunæ, vel naſcentis incrementa, vel ſeneſcentis diſpendia, vel delinquentis obſtacula: idem ſane jam proclivi ætate divinam rationem de ſole commentus eſt quam ego non didici modo, ſed etiam experiundo comprobavi, quoties ſol magnitudine ſua circulum quem permeat metiatur: idipſum à ſe recens inventum Thales memoratur edocuiſſe Mandraitum Prienenſem, qui nova & inopinata cognitione impendio delectatus, optare juſſit quantam vellet mercedem ſibi pro tanto documento rependi: ſatis, inquit Thales ſapiens, fuerit mihi mercedis, ſi id quod à me didiciſti cum proferre ad quoſpiam cæperis tibi non adſciveris, ſed ejus inventi me potius quam alium repertorem prædicaveris.* Récompenſe frivole pour les ames communes, mais qui prouve bien la verité de cette réflexion de Tacite: *Sapientibus cupido gloriæ noviſſima exuitur.* Mais il eſt temps d'éxaminer les opinions que Diogene-Laërce prête à Thalès, ſur l'Immortalité de l'ame, ſur la Création, ſur la Providence, ſur la Science & ſur la Preſence de Dieu.

Apul. Florid. pag. 361.

Tacit. de Helv. Priſc.

II.de PARTIE.

Si les faits qui paroiſſent le moins capables d'altération, parviennent rarement juſqu'à nous ſans acquerir ou perdre quelque choſe entre les mains de ceux qui ſe chargent de nous les tranſmettre, quel fond peut-on faire ſur l'hiſtoire éparſe çà & là d'opinions philoſophiques peu intéreſſantes pour le gros des hommes? ténébreuſes même dans leurs inventeurs, ſuſceptibles par conſéquent d'interprétations différentes; toûjours ſaiſies & toûjours renduës relativement à la meſure d'intelligence & de ſagacité, ou de l'Hiſtorien qui les rapporte, ou au moins de ceux qui luy ſervent de garants. Qu'un homme, en effet, dont on raconte de grandes choſes ait éxiſté ou non, qu'une bataille

d'où dépendoit la deſtinée de tout un peuple ait eſté gagnée ou perduë, qu'une nation entiére ſoit ſortie triomphante ou aſſujettie d'une guerre avec ſes voiſins, il paroît facile de s'aſſûrer de ces ſortes d'évenements. Leur extrême ſimplicité d'une part, leur grande importance de l'autre, ſemblent en garantir la certitude; & ſi les circonſtances qui les accompagnent ſont ſuſceptibles de quelques legéres variations, au moins croit-on pouvoir compter que leur célebrité, quant à l'eſſentiel, ſçaura les mettre également à couvert de l'ignorance & de l'oubli.

Cependant, qu'on étudie, je ne dis pas ces ſiécles malheureux, qui n'ont à vous offrir que des débris échappez du naufrage de tous les faits; mais qu'on liſe avec attention les hiſtoires les plus conſtantes, qu'on éxamine ſcrupuleuſement les évenements qui y jouent, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, le plus grand rolle, combien en trouvera-t-on peu qui puiſſent ſoûtenir une critique ſevére? & ne conviendra-t-on pas que dans les temps les plus tranquilles, la plus grande partie des faits ſe perd pour nous ſans reſſource, dans les préjugez, l'ignorance & la mauvaiſe foy de ceux qui s'attachent à les recueillir?

Mais s'il eſt ſi difficile de ſçavoir au juſte comment s'eſt paſſée une action d'importance & d'éclat, ſi une ſage défiance eſt bien placée même à l'égard de celles dont tout conſpire à aſſûrer la mémoire, quel jugement devons-nous porter de ces hiſtoires où l'on ſe picque de nous rendre un compte exact de ce qu'ont penſé des hommes ſéparez de nous par des milliers d'années, & de l'hiſtorien même par pluſieurs ſiécles; & le moyen de démêler entre des opinions très-ſouvent contradictoires, celle qu'a tenu préciſement un Philoſophe abſtrait, ſouvent peu d'accord avec luy-même, & à qui on peut faire dire, ſans craindre d'eſtre démenti, ce qu'on auroit dit à ſa place, c'eſt-à-dire, ce qu'on voudroit qu'il eût dit? telle eſt la ſituation de quiconque voudra donner l'hiſtoire des anciens Philoſophes. Éternellement occupé à concilier entr'elles les traditions de l'Hiſtorien & les principes du Philoſophe avec eux-mêmes, quelle peine n'aura-t-il pas à former un corps de doctrine dont toutes les parties ſe correſpondent exactement, une hypotheſe dans

laquelle les conſéquences bien tirées s'enchaînent naturellement avec les principes? Et s'il eſt aſſez heureux pour y réuſſir, qu'il ſçache alors que ce ſyſteme eſt ſon ouvrage, & non pas celuy du Philoſophe à qui, par bienſéance, il eſt obligé d'en faire honneur.

J'aurois donc tort de prétendre donner icy les veritables ſentiments de Thalès, & j'oſe dire qu'il ſeroit injuſte de l'éxiger; je ne me propoſe que d'éxaminer ſur quel fondement on a pû trouver dans le Chef de l'Ecole Ionienne, une Metaphyſique auſſi ſuivie, & preſqu'auſſi chreſtienne que celle de nos Philoſophes les plus religieux: je tâcheray de prouver qu'elle n'eſtoit pas tout-à-fait ſi pure; nos Dogmes, au reſte, ne perdent rien à n'avoir pas eſté ſoûtenus par des Sages que la veritable lumiére n'éclairoit pas, & on peut leur enlever, ſans ſcrupule, des veritez qui tiennent tout ce qu'elles ſont d'une autorité qu'ils ignoroient.

L'Eau eſtoit, ſelon Thalès, le principe de tous les Eſtres; cette opinion, à parler exactement, n'eſtoit point à luy, il la tenoit ou des Egyptiens ou des anciens Poëtes de la Grece: Homére avoit dit avant luy, que les Dieux mêmes devoient leur origine à l'Océan: Ὠκεανόν τε θεῶν γένεσιν & μητέρα Τηθύν. Plutarque aſſûre que la plus grande partie des anciens Phyſiciens appelloient l'eau Cahos; ταύτὴν τῆς ὑσεως, adjoûte-t-il, en citant ce vers d'Héſiode: Ἦτοι μὲν πρώτιστα χάος γένετ'. ἐκ τῶ ὕδατος ἰλὺς κατέση, dit Orphée dans Athenagore; il faut pourtant convenir que le terme de Cahos dont ſe ſert Héſiode, eſt communément employé pour déſigner ou un aſſemblage bizarre & confus de toutes ſortes de principes: *Quem dixere cahos, rudis indigeſtaque moles,* ou pour exprimer l'eſpace même qui renfermoit ce mêlange: οἱ δὲ φασὶ χάος τὸν τόπον ἀπὸ τῆς χωρητικὸν αὐτὸν εἶναι τῶν ἐν αὐτῷ γινομένων. Mais au fond, il nous importe peu que Thalès ait exprimé par un autre terme l'opinion même d'Héſiode; ce qu'il y a de certain, c'eſt que le ſyſteme de Thalès à cet égard, eſtoit, ſelon Strabon, celuy des Philoſophes Indiens, qui s'imaginoient que l'eau ſimple & homogene dans toutes ſes parties, pouvoit recevoir une infinité de

Iliad. lib. 14.
Plut. in tract. an ignis an aqua utilior
Heſiod theog. verſ. 676.
Athenag. pag. 16.
Sext. Empi. hypot. lib. 3. c. 16.
Strab. l. 15. pag. 733.

formes différentes, & devenir par là la matiére des corps les plus oppoſez, tels que ſont l'eau & le feu. Cette prodigieuſe fléxibilité de l'eau paroiſſoit chimérique à Lactance, qui ne pouvoit comprendre que les qualitez qui caractériſent le feu, puſſent ſortir du ſein d'un élement qui les exclut toutes; mais il ne voyoit pas que tout aſſemblage de parties eſt ſuſceptible d'une infinité d'arrangements, & que c'eſt tel arrangement qui décide de la nature de tel corps. Il faut cependant avouer que la matiére premiére d'Ariſtote a un grand avantage ſur l'eau de Thalès, celle-cy eſtoit un des quatre Elements, par conſéquent matiére déterminée, & forcée de perdre ſa forme pour en produire d'autres, au lieu que la matiére premiére les attendoit toutes du mouvement, qui n'avoit qu'une opération très-ſimple à faire pour l'y amener.

Mais comment cette eau s'y prenoit-elle pour changer d'état, comment faiſoit-elle pour ſe revêtir des formes particuliéres d'air, de feu, de bois? eſtoit-ce par rarefaction, ſe condenſoit-elle, cette puiſſance de ſe condenſer ou de ſe rarefier eſtoit-elle eſſentielle ou intrinſeque à l'eau, l'empruntoit-elle d'un eſtre qui diſpoſât d'elle en ſouverain? ces queſtions auroient ſans doute embarraſſé Thalès, & il auroit eu d'autant plus de peine à s'en tirer, qu'il n'oſoit peut-eſtre pas dire crûment que l'eau eſtoit ce principe éternel & increé, qu'il appelloit Dieu dans ſon premier Apophthegme; car enfin, quoy qu'en diſe Diogene-Laërce, quelque religion qu'il mette dans les réponſes qu'il fait faire à ce Philoſophe, il n'eſt pas bien clair qu'il ait ſuppoſé un Dieu créateur de l'Univers, qui le gouvernât par ſa ſageſſe, qui l'éclairât par ſa préſence, qui le remplît de ſon immenſité.

Tertullien, *in Tractatu ad Nationes*, liv. 11. dit préciſement que Crœſus ayant demandé à Thalès ce qu'il penſoit des Dieux, celuy-cy après avoir héſité long-temps, prit le parti de ne rien répondre. Je ſçais que d'autres mettent cette aventure ſur le compte de Simonide; mais la mépriſe de Tertullien prouve toûjours qu'au moins de ſon temps la réputation de Thalès du côté de l'orthodoxie, n'eſtoit pas infiniment bien établie.

Stanley n'oppoſe à l'autorité de ce Pere, que le premier Apophthegme tiré de Diogene-Laërce, πρεσβύτατον τῶν ὄντων Θεος, copié à la verité par Clement d'Alexandrie, mais devenu par là-même incapable de faire une autorité diſtinguée de la premiére. Il eſt vray que Ciceron, dans ſon premier Livre de la Nature des Dieux, dit que Thalès admet d'un côté l'eau, comme le principe de toutes choſes, & de l'autre un Dieu, qui par le moyen des formes différentes qu'il donne à cette eau, produit les corps. *Thales Mileſius qui primus de talibus rebus quæſivit, aquam dixit eſſe initium rerum, Deum autem qui ex aqua cuncta fingeret;* mais il eſt bon de remarquer que le même Ciceron, deux pages auparavant, attribuë à Anaxagore d'une maniére parfaitement excluſive, le ſyſteme d'un Dieu créateur. *Inde Anaxagoras qui accepit ab Anaximene diſciplinam, primus omnium rerum deſcriptionem & modum mentis infinitæ vi ac ratione deſignari ac confici voluit.* Il eſt encore plus précis dans ſon ſecond Livre des Queſtions Académiques; *Princeps Thales,* dit-il, *cui ſex reliquos conceſſiſſe primas ferunt, ex aqua dixit conſtare omnia, at hoc Anaximandro populari ac ſodali ſuo non perſuaſit, is enim infinitatem naturæ dixit eſſe à qua omnia gignerentur: poſt ejus auditor Anaximenes infinitum aëra, ſed ea quæ exorirentur definita, gigni autem terram, aquam & ignem, tum ex his omnia. Anaxagoras materiam infinitam, ſed ex ea particulas inter ſe minutas, eas primùm confuſas, poſtea in ordinem adductas mente divina.* Adjoûtez à ces deux paſſages de Ciceron, ſi clairs, ſi développez, ſi propres par conſéquent à démontrer que le premier ne prouve rien, puiſqu'il ſuppoſe comme conſtant un fait évidemment & longuement démenti par les deux autres; adjoûtez, dis-je, le témoignage de Platon *in Phæd.* de Tertullien, *de An.* de Clement Alex. *Strom. l. 2.* d'Euſebe, *Præp. Evang. l. 4. c. 14.* de Themiſtius, *or. 15.* de Proclus, *in Tim. Plat.* de Simplicius, *in Ariſt. de Phyſ. auſc.* dont on retrouve l'équivalent dans ces paroles de S. Auguſtin: *Iſte autem (Thales) putavit aquam eſſe rerum principium & hinc omnia elementa mundi, ipſumque mundum & quæ in eo gignuntur exiſtere, nihil autem huic operi quod mundo conſiderato tam admirabile aſpicimus ex divina mente præpoſuit.*

Ariſtote dit poſitivement que ce qui fit regarder comme un homme d'un grand ſens le Philoſophe Anaxagore, ce fut le langage qu'il tint ſur la production des Eſtres, dont il fit honneur à une intelligence toute-puiſſante, en cela bien ſupérieur, adjoute-t-il, à tous les Phyſiciens qui l'avoient précedé: *νοῦν δ' τὶς εἰπὼν εἴτε καθάπερ ἐν τοῖς ζώοις καὶ ἐν τῇ φύσει τὸ αἴτιον καὶ τὸ κόσμου & τῆς τάξεως πάσης, οἷον ἰήφων ἐφάνη παρ' εἰκῆ λέγοντας τοὺς πρότερον. Φανερῶς μὲν οὖν Ἀναξαγόραν ἴσμεν ἁψάμενον τούτων τῶν λόγων.* Plutarque, dans la Vie de Periclès, attribuë à Anaxagore, comme à ſon premier inventeur, le ſyſteme d'une intelligence productrice de l'Univers: *ὅτι τοῖς ὅλοις πρῶτος ὁ τύχην ἢ τὴν ἀνάγκην διακοσμήσεως ἀρχὴν ἀλλὰ νοῦν ἐπέστησε.* Remarquons en paſſant que Plutarque entend icy par le terme de *ἀρχὴν*, cauſe efficiente. De cette obſervation dépend la juſteſſe de la réflexion que je propoſeray dans un moment, ſur l'uſage que Thalès a fait de la même expreſſion. Plutarque qui nous a laiſſé la réponſe que Thalès fit à ceux qui luy demandérent quelle eſtoit la plus belle de toutes les choſes, luy fait bien dire, avec Diogene-Laërce, que c'eſt le Monde; mais il n'adjoûte point, comme luy, que c'eſt parce qu'il eſt l'ouvrage de Dieu: *ποίημα γὰρ Θεοῦ.* La raiſon qu'il en donne eſt bien différente; c'eſt que, dit-il, tout ce qui eſt dans l'ordre fait partie du Monde. Enfin Diogene-Laërce luy-même dans la Vie d'Anaxagore, démontre ſans replique le tort qu'il a, d'attribuer à Thalès l'hypotheſe d'un Dieu créateur: *πρῶτος*, dit-il, *τὴ ὕλη νοῦν ἐπέστησε, ἀρξάμενος οὕτω τῶ συγγράμματος ὅ ἔστιν ἥδέως & μεγαλοφρόνως ἡρμηνευμένον· πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε.*

Ariſt. de Mund.

Voilà, ce me ſemble, plus d'autoritez qu'il n'en faut, pour prouver que le ſecond Aphoriſme de Thalès eſt une eſpéce de bon mot que Diogene-Laërce luy a prêté, ſur la foy de quelques Hiſtoriens peu inſtruits ou mal entendus, & que ce Philoſophe n'a jamais cru que le Monde fût l'ouvrage de Dieu. Mais ſans avoir recours à cette foule de paſſages qui conſpirent à nous en convaincre, voyons s'il ne ſeroit pas poſſible de montrer que Thalès a regardé l'eau comme la cauſe efficiente de toutes

choſes ; opinon certainement excluſive de toute création.

Il eſt certain que le mot ἀρχὴ pris dans ſa ſignification la plus étroite, exprime la cauſe efficiente. Stanley, Aldobrandin, Ménage & tous les autres Commentateurs de Diogene-Laërce, conviennent de ce principe, & avouent que c'eſt en conſéquence de cette acception philoſophique du mot ἀρχὴ, que pluſieurs ont cru que Thalès avoit regardé l'Eau comme la cauſe efficiente de tout, & par conſéquent comme Dieu, ou, pour m'exprimer plus exactement, comme quelque choſe d'équivalent, & qui le diſpenſoit d'admettre un Eſtre qui préſidât à la production de l'Univers. Le ſens dans lequel Plutarque prend cette expreſſion, ne permet pas de douter qu'il n'ait cru que Thalès y avoit attaché la même idée, & non celle de cauſe materielle, comme l'ont prétendu tous les Modernes.

Plutarque, en parlant de certains Philoſophes qui ne reconnoiſſoient point de Providence, & qui imputoient au Deſtin inévitable ou à la Fortune, la production & le gouvernement du Monde, adjoûte qu'un pareil ſyſteme eſt infiniment moins ſenſé que celuy d'Anaxagore, qui le premier a ſoûtenu qu'une Intelligence décide de l'arrangement de l'Univers. Voilà trois cauſes, deux ridicules, une raiſonnable, que Plutarque exprime toutes trois par le même mot ἀρχὴ, qui par conſéquent doit ſignifier la même choſe dans les trois ſyſtemes que ces trois cauſes différentient; or le terme ἀρχὴ ſignifie certainement cauſe efficiente dans l'hypotheſe d'Anaxagore, il doit donc avoir la même ſignification dans le ſyſteme des Philoſophes que Plutarque luy compare, c'eſt-à-dire, qu'il doit ſignifier dans tous la cauſe efficiente. Mais Thalès avoit philoſophé avant Anaxagore, il eſtoit donc compris dans le nombre de ceux ſur leſquels Plutarque donne l'avantage à ce dernier. Le ſyſteme de l'Eau eſt donc un de ceux que Plutarque oppoſe à celuy d'Anaxagore; il faut donc que par le terme ἀρχὴ, dont il ſe ſert pour exprimer le genre de cauſe imaginé par Thalès, il entende la cauſe efficiente; ſans cela le parallele ne ſeroit point exact, & la ſupériorité d'Anaxagore ſur les Philoſophes qui l'avoient précedé, ne ſeroit plus qu'une chimere. En un mot,

l'Eau

l'Eau devoit estre au systeme de Thalès, ce que la Fortune, le Destin & l'Intelligence estoient à celuy d'Anaxagore & de ses prédecesseurs; mais le Destin, la Fortune & l'Intelligence estoient certainement cause efficiente dans les différents systemes: l'Eau l'estoit donc aussi dans l'opinion de Thalès.

J'adjoûteray icy un passage de Saint Augustin, dans lequel ce Pere dit expressément qu'Anaximene regardoit l'Air comme le principe des Dieux mêmes: *Anaximenes omnes rerum causas infinito aëri dedit, nec Deos negavit aut tacuit; non tamen ab ipsis aërem factum, sed ipsos ex aëre ortos credidit.* Anaximene, selon Ciceron, ne s'écarta des principes d'Anaximandre son maître, qu'en ce qu'il donna à l'Air ce que ce dernier attribuoit à l'infinité de la Nature; & le même Auteur nous assûre qu'Anaximandre luy-même ne differa de Thalès dont il avoit esté le disciple, qu'en ce qu'il substitua à l'Eau l'infinité de la Nature: il s'ensuit évidemment de là, que Thalès pensoit à l'égard de l'Eau, ce que les deux autres pensoient à l'égard de l'Air & de l'infinité de la Nature. Il est vrai que Ciceron dans son second Livre de la Nature des Dieux, dit qu'Anaximene supposoit que l'Air estoit engendré, quoyque Dieu: *Anaximenes Deum statuit aëra, eumque gigni & esse infinitum, &c.* ce qui ne s'accorde pas avec l'autorité de S. Augustin, que nous venons de rapporter; mais outre que les qualitez que Ciceron attribuë dans le même endroit à l'Air d'Anaximene, telles que l'immensité & l'infinité, sont incompatibles avec la génération, le passage des Questions Académiques que nous avons déja cité, montre bien ou que Ciceron oublioit quelquefois ce qu'il avoit dit, ou que dans le cas present les termes de *gigni* & d'*esse* n'estoient peut-estre que deux synonymes réunis, pour rendre la phrase plus nombreuse. *De Civit. Dei.*

Quoy qu'il en soit, il paroît que ces anciens Philosophes, semblables à cet égard aux anciens Poëtes, n'exprimoient pas toûjours par le terme de Dieu, ce qu'ils regardoient comme increé, ou comme cause efficiente de tout, puisque souvent ils appelloient de ce nom des Estres qu'ils croyoient produits: ainsi, dans ces premiers Metaphysiciens, le terme de Dieu

guéres, ſa conduite à cet égard eſtoit très-louable; & Ciceron en la motivant, luy a donné en ſon ſecond Livre des Loix, tous les éloges qu'elle mérite: *melius Græci atque noſtri, qui ut augerent pietatem in Deos, eaſdem illas urbes quas nos incolere voluerunt, affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus, ſi quidem illud bene dictum eſt à Pythagora doctiſſimo viro, tum maxime pietatem & religionem verſari in animis cum rebus divinis operam daremus, & quod Thales qui ſapientiſſimus inter ſeptem fuit homines, exiſtimare oportere Deos omnia cernere, Deorum omnia eſſe pleua. Fore enim omnes caſtiores, &c.*

RECHERCHES SUR ANAXIMANDRE.

Par M. l'Abbé DE CANAYE.

Assemblée publique 22. d'Avril 1732.

LE peu de ſoin que les Anciens ont pris de nous tranſmettre exactement, & avec étenduë, les opinions philoſophiques d'Anaximandre & d'Anaximene, m'avoit déterminé d'abord à vous entretenir du ſyſteme d'Anaxagore, & à placer les réflexions que j'avois faites ſur ſa doctrine, immédiatement après celles que j'ay eu l'honneur de vous lire ſur les Dogmes de Thalès. Mais venant à penſer que les extrêmitez de la diſtance qui ſépare ces deux Philoſophes, touchent à des ſyſtemes très différents, j'ay cru qu'on eſtoit en droit de me demander compte du milieu même de l'intervalle, tout vuide qu'il eſt, & qu'il eſtoit naturel de ſuppoſer qu'Anaxagore n'avoit peut-eſtre penſé ſi différemment de Thalès, que parce qu'Anaximandre & Anaximene ſe trouvoient entre Thalès & luy. Dans cette vûë, j'ay ramaſſé le plus ſoigneuſement qu'il m'a eſté poſſible, tout ce qu'on trouve épars çà & là ſur Anaximandre & Anaximene ; de cette collection, qui ſe réduit à peu de choſes, j'ay tâché de former une eſpéce de corps ſyſtematique d'opinions, que je diviſe en deux claſſes. Je placeray les opinions phyſiques dans la premiére : j'examineray dans la ſeconde les hypotheſes métaphyſiques, & je feray ſur les unes & ſur les autres des réflexions pour leſquelles je vous demande toute voſtre indulgence.

I.re PARTIE.

Je commenceray par Anaximandre, qui après la mort de Thalès, ſon compatriote & ſon maître, devint le Chef de l'Ecole Ionienne ; il eſtoit fils de Praxiade, & non de Praxidame, comme le dit Clement Alexandrin. Diogene-Laërce, qui le fait fleurir ſous Polycrate tyran de Samos, & qui luy donne, ainſi qu'Apollodore, dans ſes chroniques, un peu plus de ſoixante-quatre ans de vie, place l'évenement de ſa mort à la ſeconde

Euſeb. Præp. Evang. l. 10. Simpl. Comm. in Phyſ.

année de la cinquante-huitiéme Olympiade, ce qui fixe à la troiſiéme année de la quarante-deuxiéme, l'époque de ſa naiſſance. Nous ne trouvons rien dans les Auteurs, du détail de ſes actions ; le ſeul Elien parle d'une Colonie qu'Anaximandre avoit conduit de Milet à Apollonie, & en conſéquence, le met au nombre des Philoſophes qui deſcendoient quelquefois des plus hautes ſpéculations, pour devenir dans la ſocieté commune des Citoyens utiles à leur patrie.

Ælian. Var. Hiſt. lib. 3. c. 17.

Ses diſcours n'ont pas eſté recueillis avec plus de ſoin, l'unique réponſe de ce Philoſophe, que Diogene-Laërce ait fait paſſer juſqu'à nous, prouve plus de ſimplicité de mœurs que de talent pour l'apophthegme. On rapporta à Anaximandre que quelques enfants s'eſtoient mocquez de ſa façon de chanter, il ſe contenta de répondre, que par conſidération pour eux, il chanteroit mieux à l'avenir. N'eſt-il pas eſtonnant qu'un pareil trait ait pu ſe ſauver de l'oubli, pendant que nous ignorons preſque tout ce qu'il a penſé? Nous ſçavons cependant qu'il imaginoit la terre ſuſpenduë au milieu de l'univers, & agitée d'un mouvement de rotation, dont le centre eſtoit celuy du monde même [a] : mais on ne convient pas de la figure qu'elle avoit dans l'hypothéſe de ce Philoſophe. Selon Diogene-Laërce, il la ſuppoſoit ſphérique [b] ; Euſebe, au contraire, nous aſſûre qu'il la croyoit de forme cylindrique [c], & il ajoûte que la hauteur de ce cylindre, ou, ce qui eſt la même choſe, la profondeur de la terre eſtoit égale, ſuivant ce ſyſtéme, au tiers de ſa largeur.

La terre ainſi ſuſpenduë, au centre de l'univers, eſtoit environnée, dans la doctrine d'Anaximandre, d'une ſphere de feu, dont l'enceinte renfermoit l'air, qui enveloppe immédiatement le globe terreſtre, de la même maniére à peu près, que l'écorce embraſſe l'arbre, dont elle couvre la ſurface. Le tiſſu de cette ſphere, formé de l'aſſemblage, ou pluſtoſt du mêlange

[a] Ὅπ ὄδιν ἡ γῆ μετέωρος, ϗ κινεῖται περὶ τὸ τῦ κόσμου μέσον. *Eud. in Hiſt. Aſtro.*

[b] Μέσην τε τὴν γῆν κεῖσθαι, κέντρου τάξιν ἐπέχουσαν, οὖσαν σφαιροειδῆ. *Diogen. Laert. in Anaximand.*

[c] Ὑπάρχειν δὲ φησὶ τὰ μὲν σχήματα τῆς γῆς κυλινδροειδῆ. *Euſ. l. 1. c. 8.*

du chaud & du froid, deſtiné de toute éternité à enfanter le monde, eſtoit rompu en quelques endroits, par des intervalles circulaires, au milieu deſquels brilloient les globes enflammez du Soleil, de la Lune & des Aſtres; c'eſt ainſi qu'Euſebe [a] renferme en peu de mots l'abrégé d'un ſyſteme que Plutarque a détaillé dans pluſieurs chapitres de ſon ſecond livre *de Placitis Philoſophorum* [b]. Imaginez-vous, dit-il, en parlant du Soleil, (au vingt-deuxiéme de ces chapitres) la rouë du grand char, ou un grand cercle fait comme elle, vingt-huit fois plus grand que la terre, dont l'orbite creux en dedans eſt rempli de feu, ce feu n'a qu'une iſſuë, pratiquée dans la circonférence de cet orbite; c'eſt une ouverture dont le diametre eſt égal à celuy du globe terreſtre, par laquelle s'élance continuellement un torrent de flammes d'autant plus impetueux, qu'eu égard à ſon prodigieux volume, le paſſage par lequel il ſort eſt fort étroit.

Au moyen de cette figure, il eſtoit fort aiſé à Anaximandre d'expliquer toutes les opérations du Soleil, ſon lever, ſon coucher, ſes eclipſes; il n'avoit beſoin pour ces derniéres que de fermer de temps en temps cette eſpéce de bouche qui vomiſſoit le feu, dont cet aſtre eſt compoſé, & en préſentant ſucceſſivement les differents points de l'orbite dans lequel il enchâſſoit le Soleil aux diverſes parties de la terre, il leur diſpenſoit tour à tour la lumiére & les ténebres.

Au reſte, il eſt difficile de concilier cette extrême groſſiereté de Phyſique, avec le grand nombre d'inventions dont Diogene-Laërce fait honneur à Anaximandre; il trouva, ſelon luy, l'art de conſtruire des Cadrans ſolaires, dont il fit une heureuſe épreuve à Lacédémone. Cette ingénieuſe découverte luy ſervit

[a] Ἔχειν δὲ ποσῦπον βάθος ὅσον ἂν ἦν πείπων τοῦς τὸ πλάτος· φησὶ δὲ τὸ ἐκ τοῦ ἀϊδίου γόνιμον θερμοῦ τε καὶ ψυχροῦ φλογὸς σφαῖραν φυῆναι, περὶ τὴν γῆν ἀεὶ ὡς περὶ δένδρῳ φλοιόν· εἶτα ἐκρήγνυσθαι καὶ εἰς τινας ἐκπυκλεισθῆναι κύκλους, γενέσθαι τε ἥλιον καὶ σελήνην καὶ τοὺς ἀστέρας. *Ibid.*

[b] Περὶ οὐσίας ἡλίου. Κύκλον εἶναι ὀκτωκαιεικοσιπλασίονα τῆς γῆς ἁρματείου τροχοῦ τὴν ἀψῖδα παραπλήσιον ἔχοντα κοίλην, πλήρη πυρὸς, τῆς κατά τι μέρος ἐκφαινούσης διὰ σωλῆνος τὸ πῦρ ὥσπερ διὰ πρηστῆρος αὐλοῦ, καὶ τοῦτ' εἶναι τὸν ἥλιον. *Plut. de plac. Phil. lib. 2. cap. 20.*

à exprimer les converſions du Soleil, l'égalité des jours & des nuits; c'eſt-à-dire, que parmi les Grecs il eut la gloire de connoître le premier les tropiques & les équinoxes, auſſi-bien que de réduire à des principes fixes la varieté réguliére des ſaiſons; enfin, il fut le premier qui détermina la circonférence de la mer & de la terre, & il ne dut qu'à ſon génie la conſtruction de la ſphere. Suidas va encore plus loin, & fait Anaximandre auteur d'un corps entier de Géométrie [a], & c'eſt icy que Saumaiſe donne des éloges au traducteur d'Euſebe [b], pour avoir rendu le terme d'*ὡρῶν* par celuy de *tempeſtatum*, & non pas de *horarum*, comme Iſaac Caſaubon & Scaliger prétendoient qu'il falloit le traduire. Saumaiſe perſuadé que dès le temps d'Anaximandre on avoit inventé quelques inſtruments de mathématique, utiles, à la vérité, mais inſuffiſants, ſoûtenoit que ce Philoſophe n'avoit fait que les rendre plus complets, en y ajoûtant celuy que Diogene-Laërce déſigne par le mot *γνώμονα*, inſtrument qui, à l'aide des premiers qu'il perfectionnoit, ſervoit à marquer exactement les points des ſolſtices & des équinoxes, les méridiens & les ſaiſons, mais dont l'uſage ne pouvoit encore s'étendre, juſqu'à tracer dans un cadran la route que tient le Soleil, depuis le moment de ſon lever juſqu'à l'inſtant qu'il ſe couche; puiſque, ſelon luy, les Grecs n'avoient connu la diſtribution du temps en heures, & par conſéquent la conſtruction des cadrans ſolaires, que plus de deux cens ans après Anaximandre.

Si ce fait eſtoit bien ſolidement eſtabli, il eſt évident que l'interprétation donnée par Saumaiſe, aux paroles de Diogene-Laërce, ſeroit préférable à celle même que le texte paroît

[a] Εὗρε δὲ καὶ γνώμονα πρῶτος, καὶ ἔστησεν ἐπὶ τῶν σκιοθήρων ἐν Λακεδαίμονι τροπάς τε καὶ ἰσημερίας σημαίνοντα, καὶ ὡροσκόπια κατεσκεύασε, καὶ γῆς, καὶ θαλάσσης πρῶτος ἔγραψεν, ἀλλὰ καὶ σφαῖραν κατεσκεύασε. *Diogen. Laert. in Anaximand.*

Πρῶτος δὲ ἰσημερίαν εὗρε καὶ ὡρολογεῖα, καὶ τὰ ἐν μεσοπάτῳ κεῖσθαι, καὶ γνώμονα εἰσήγαγε καὶ ὅλως γεωμετρείας ὑποτύπωσιν ἔδειξεν. *Suid. in Anaxim.*

[b] Τοὺς πρώτους γνώμονας κατεσκεύασε πρὸς διάγνωσιν τροπῶν τε ἡλίου καὶ κρόνων καὶ ὡρῶν καὶ ἰσημερείας. *Euſeb. Præpar. Evangel. cap. 14.*

demander,

demander, & qu'au lieu de rendre, avec Scaliger, autoriſé à cet égard par Pline & par Suidas, les termes de γνώμων & de σκιαθὴρ, par ceux de ſtyle & de cadran ſolaire, il faudroit les prendre pour des expreſſions, qui détachées de la phraſe où elles ſe trouvent, ne déſignent qu'un inſtrument en général, dont les qualitez particuliéres ſont déterminées par le total du diſcours.

Mais, ſans entrer icy dans la querelle de Saumaiſe & de Scaliger, dont on peut voir le détail dans les *exercitationes Plinianæ*, pag. 633. & ſuivantes, il paroît que la diſtribution des jours par heures a eſté connuë chez les Grecs avant l'époque que luy donne Saumaiſe. En effet, on lit dans les choſes mémorables de Xenophon un paſſage, dans lequel, non ſeulement le jour, mais la nuit même, eſt diviſée en parties exprimées par les termes d'heures. *Comme le Soleil lumineux par luy-même*, dit cet auteur, *nous fait connoître diſtinctement tous les objets qu'il éclaire, & en particulier les heures qui partagent le jour, & que les ténébres au contraire rendent la nuit obſcure, les Aſtres pendant la nuit repandent la lumiere qui nous ſert à en diſtinguer les heures* [a]. Rien n'eſt plus poſitif que ce paſſage de Xenophon, & ne prouve plus clairement que de ſon temps le terme *d'heure* eſtoit employé bien communément pour ſignifier une portion ou du jour ou de la nuit; or il eſt conſtant qu'entre Xenophon & Anaximandre il n'y a pas deux cens ans d'intervalle, même en ſuivant le calcul de Diogene-Laërce, qui place ce dernier à la 94.e olympiade.

Mais on trouve dans Anacréon [b] la même expreſſion d'ὥρα, employée préciſement dans la ſignification qu'elle n'a euë chez les Grecs, au dire de Saumaiſe, que deux cens ans après Anaximandre, c'eſt-à-dire, que deux cens ans après Anacréon luy-même, puiſqu'ils eſtoient contemporains l'un & l'autre de Polycrate, de Cyrus & de Cambyſe.

Il eſt conſtant d'ailleurs que les Grecs tenoient des Babyloniens

[a] Οὔκουν ἡ ἐπειδὴ ὁ μὲν ἥλιος φωτεινὸς ὢν τάς τε ὥρας τῆς ἡμέρας ἡμῖν καὶ τἆλλα πάντα σαφηνίζει, ἡ δὲ νὺξ δι' τὸ σκοτεινὴ εἶναι, ἀσαφεστέρα ἐστὶν, ἄρα οἱ τῇ νυκτὶ ἀνεφάνησαν, ἃ ἡμῖν τὰς ὥρας τῆς νυκτὸς ἐμφανίζει. *Xen. in Mem.*

[b] Μεσονυκτίοις πάρ' ὥραις ὀρφέται ὅτ' ἄρκτος ἤδη. *Anacr. Od. 3.*

la connoiſſance du Pole, du Gnomon, & la diſtribution du jour en douze parties [a]. En ſuppoſant même que les Grecs n'ayent commencé à avoir de commerce avec ces peuples qu'au temps de la priſe de Babylone par Cyrus, & de la ruine de cet Empire, il eſt évident que la connoiſſance des douze parties du jour eſt beaucoup plus ancienne chez les Grecs que ne le prétend Saumaiſe, dans l'endroit même où il leur refuſe celle des heures, auſſi bien que l'uſage du mot qui depuis leur a ſervi à les exprimer. Voyons maintenant comment les termes de γνωμων & de σκιαθήρ ont eſté entendus par les Auteurs qui ont voulu nous en donner une idée éxacte.

Vitruve, liv. 1. chap. 6. dit que le γνώμων des Grecs eſt la même choſe que leur σκιαθήρ: *æneus Gnomon indagator umbræ, qui græce Sciather dicitur.* Cette définition ſuppoſée, & reçuë par Saumaiſe, comme il paroît qu'elle l'a eſté, le ſyſteme de ce Sçavant eſt inſoûtenable; & l'endroit de Diogene-Laërce, expliqué conſéquemment à ſon hypotheſe, n'a aucun ſens raiſonnable, voicy pourquoy: Diogene-Laërce dit qu'Anaximandre plaça à Lacédémone le Gnomon dont il eſtoit l'inventeur, & qu'il le mit, ὅπι τῶν σκιαθήρων: dans l'opinion de Saumaiſe, le Gnomon n'eſt autre choſe qu'un inſtrument propre à indiquer les Meridiens, les points des Equinoxes & des Solſtices; ſelon Vitruve, le Sciather eſt ſynonyme de Gnomon; il faut donc que Saumaiſe traduiſe ainſi: *Anaximandre trouva le premier un inſtrument qui marquoit les points des Tropiques, des Solſtices, des Equinoxes, &c. & il le plaça à Lacédémone, au milieu des inſtruments qui ſervoient au même uſage,* c'eſt-à-dire, qui marquoient auſſi les points des Solſtices, des Equinoxes, &c. ce qui eſt puérile. On pourroit, ce ſemble, d'abord rejetter ſur Vitruve le ridicule que j'impute à Saumaiſe, & dire que la ſignification du Gnomon & du Sciather eſtant abſolument la même, ſelon cet Auteur, il eſt forcé luy-même de traduire ainſi: *Anaximandre plaça au milieu des ſtyles de Lacédémone le ſtyle qu'il avoit inventé;* mais il eſt aiſé de juſtifier Vitruve, en ſuppoſant avec luy que le

[a] Πόλον μὲν γὰρ, καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρης παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον Ἕλληνες. *Herod. Euterp. p. 57. Edit. Steph.*

Gnomon eſt le ſtyle du cadran, & le Sciather le cadran luy-même, c'eſt-à-dire, l'eſpace dans lequel on place le ſtyle; car alors ces deux termes ſeront ſynonymes dans un ſens, & ne le ſeront pas dans un autre: ils ne ſeront pas ſynonymes en rigueur, c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſignifieront pas préciſement la même partie numerique du même tout, mais ils le ſeront, en ce que chacun des deux reveillera l'idée du tout, dont l'un & l'autre déſignent des parties différentes. L'idée de ſtyle emportera l'idée de cadran, & réciproquement l'idée de cadran emportera celle de ſtyle.

Pline, liv. 2. ch. 76. s'exprime ainſi: *Urmbrarum hanc rationem, & quam vocant gnomonicen invenit Anaximenes Mileſius, Anaximandri, de quo diximus, diſcipulus, primuſque horologium quod appellant ſcioterion Lacedæmone oſtendit.* Que Pline tranſporte icy à Anaximene ce que les autres attribuent à Anaximandre, peu importe dans la queſtion preſente; il ſuffit qu'il ait traduit le terme de Sciather par celuy d'*horologium*, qu'il faut prendre dans une certaine latitude, c'eſt-à-dire, pour quelque choſe qui indique les heures. On peut conclurre de tout cela, que Saumaiſe a peut-eſtre eu tort de conteſter à Scaliger l'uſage que Pline & Vitruve ſuppoſent qu'on a fait parmi les Grecs de l'inſtrument, ou du Gnomon inventé par Anaximandre, mais auſſi qu'il a eu raiſon de ſoûtenir que le même inſtrument ſervoit encore à marquer les méridiens, les points des tropiques & des équinoxes, puiſqu'il eſt conſtant par toute l'antiquité, que les opérations dans leſquelles on ſe propoſoit la recherche & le développement de toutes ces choſes, s'exécutoient par le Sciather, moyennant quoy le Gnomon, ou le Sciather d'Anaximandre aura eſté employé à un double uſage, & aura réuni par ce moyen les qualitez que Saumaiſe & Scaliger lui diſtribuent ſéparement, qualitez qui ſont nettement renfermées dans le paſſage de Diogene-Laërce. Au reſte, quand je dis qu'Anaximandre inventa luy ſeul cet inſtrument merveilleux, je ne prétends pas avancer un fait inconteſtable; je ſçais, au contraire, que ces paroles ἔ ἔφησεν ὅτι τὸν σκιοθήρον ἐν Λακεδαίμονι, peuvent également ſignifier, ou qu'Anaximandre alla exécuter à Lacédémone une machine de ſon invention, au

milieu de laquelle il avoit placé un ſtyle, ou qu'ayant inventé le ſtyle, il alla le placer dans des machines qui eſtoient déja dans Lacédémone ; interprétation qui déroberoit à Anaximandre une partie de ſa gloire, mais enfin qui eſt au moins auſſi fondée que la premiére.

A l'égard de l'obliquité du Zodiaque, dont Pline attribuë la découverte à ce Philoſophe, *obliquitatem ejus (Zodiaci) intellexiſſe, hoc eſt rerum fontem aperuiſſe, Anaximander Mileſius traditur primus olympiade quinquageſima octava ;* il eſt clair, & je crois l'avoir prouvé, qu'il en devoit la connoiſſance à Thalès : Pline luy-même, au douziéme chapitre de ſon ſecond Livre, aſſûre que Thalès eſt le premier d'entre les Grecs qui ait développé la nature des Eclipſes, comme il le prouva, adjoûte-t-il, par la prédiction de celle qui arriva la quatriéme année de la quarante-huitiéme olympiade, l'an de Rome CLXX. *apud Græcos autem primus inveſtigavit naturam Thales Mileſius, olympiadis XLVIII. anno quarto prædicto ſolis defectu, qui Alyatte rege factus eſt, anno urbis conditæ CLXX.* N'eſt-il pas étonnant qu'un auteur auſſi inſtruit que Pline, tombe dans une mépriſe à faire croire qu'il ignoroit que la prédiction des Eclipſes ſuppoſe néceſſairement une connoiſſance exacte de la ſituation de l'écliptique, & par conſéquent de ſon obliquité.

Diſſertat. ſur Thalès.

Lib. 2. c. 12.

La théorie d'Anaximandre ſur la lune, ſur les étoiles fixes & ſur les planetes, n'avoit rien de plus exact que ſon ſyſteme du Soleil ; il plaçoit les fixes & les planetes au-deſſous de la lune, qui n'avoit au-deſſus d'elle-même que le ſoleil, ſemblable à elle en figure, mais d'un volume beaucoup plus grand [a].

Elle n'eſtoit, auſſi-bien que le Soleil, qu'un feu renfermé dans la concavité de l'Orbite d'un cercle dix-neuf fois plus grand que la terre ; cette eſpéce de canal circulaire eſtoit percé dans l'un de ſes points, c'eſtoit par cette ouverture que ſe dégorgeoit une portion de la ſubſtance enflammée de la lune, qui venoit à diſparoître quand le cercle qui la portoit préſentoit au ſpectateur

[a] Ἀναξίμανδρος ἀνωτάτω μὲν πάντων τὸν ἥλιον πεπάχθαι, μετὰ αὐτὸν δὲ τὸν σελήνην, ὑπὸ δὲ αὐτοὺς τοὺς ἀπλανεῖς καὶ τοὺς πλανήτας. *Plut. lib. 2. de plac. cap. 15.*

tout autre point que celuy qui servoit de passage à ses feux [a]: il s'ensuivoit de cette hypothese, que la lune estoit un corps lumineux essentiellement & par luy-même, comme le soleil; aussi Anaximandre ne mettoit-il d'autre différence entre la lumiére de l'un & de l'autre, que celle du plus ou du moins de vivacité, du moins Plutarque nous l'assûre ainsi [b]: Diogene-Laërce, au contraire, dit que ce Philosophe appelloit la lune ψυδοφαῆ, parce que, selon luy, elle empruntoit du soleil même tout l'éclat dont elle brilloit [c]. *In Anaxim.*

A laquelle de ces deux autoritez doit-on s'en tenir? préferera-t-on Diogene-Laërce à Plutarque, Plutarque l'emportera-t-il sur Diogene-Laërce? suspendrons-nous enfin nostre jugement à l'égard du fait sur lequel ces deux Auteurs sont si opposez? ce seroit sans doute le parti le plus sage à prendre, mais ce n'est pas peut-estre le plus aisé; rien ne coûte tant à l'esprit que de ne pas croire quelque chose, dans les cas mêmes où toute espéce de croyance est aussi peu importante que fondée: l'équilibre où nous retient le pyrrhonisme le plus raisonnable, nous fait envisager trop clairement nostre ignorance, & c'est un objet sur lequel nous n'avons pas le courage de fixer long-temps nos regards. Cette réflexion en amene naturellement une autre, que j'ay souvent faite sur l'usage où sont les anciens Auteurs, de donner à cinq ou six personnes différentes la qualité exclusive d'inventeurs de la même chose; cela marque bien l'embarras où ces premiers compilateurs estoient, sur la préference des autoritez qui leur servoient de garants: au lieu de leur insulter, plaignons leur sort, qui deviendra le nostre, si nous voulons instruire nos neveux de ce que nous avons appris de nos peres; & sûrs de ne pouvoir donner à ceux qui nous suivent, que ce que nous tenons nous-mêmes de nos devanciers, n'imputons point

[a] Ἀναξίμανδρος κύκλον εἶναι ἐννεακαιδεκαπλασίονα τῆς γῆς, ὥσπερ τὸν ἡλίου, πλήρη πυρὸς, ἐκλείπειν δὲ κατὰ τὰς ἐμπροφὰς τὸ πρόχου· ὅμοιον δὲ εἶναι ἁρμαπείῳ πρόχῳ κοίλῳ ἔχοντι πλὴν ἀψῖδα, ἐν πλήρη πυρὸς ἔχοντι μίαν ἐκπνοὴν. *Ibidem, capite 25.*

[b] Ἀναξίμανδρος ἴδιον ἔχειν φῶς (σελήνην) ἀραιότερον δέ πως. *Ibid. cap. 27.*

[c] Ἀπὸ ἡλίου φωτίζεσθαι. *Diogen. Laert. in Anaximand.*

à ceux qui ont eſté avant nous, une obſcurité que leurs prédeceſſeurs les ont forcez de nous tranſmettre.

II.de PARTIE.

L'Eau eſtoit le premier principe de toutes choſes dans la doctrine de Thalès, & ce Philoſophe ne croyant pas qu'on pût ſe former une idée claire de quelque choſe d'indeterminé, eſtoit tombé dans l'inconvenient de reſſerrer l'origine commune des Elements mêmes, dans les bornes étroites d'un Element particulier. Anaximandre ſentit toute l'irrégularité d'un procedé ſi peu philoſophique, & rendit au premier principe des Eſtres la géneralité & l'étenduë, dont Thalès avoit eu la foibleſſe de le dépouiller; il ſubſtitua l'infini à l'Eau, en fit le germe univerſel, tira de ſon ſein immenſe un nombre infini d'Eſtres, qui s'y replongeoient ſucceſſivement pour en ſortir de nouveau, & former par une chaîne non interrompuë d'éxiſtence, de corruption & de renaiſſance, l'éternité de l'Univers. Ἀναξίμανδρος ὁ Μιλήσιος φησὶ τῶν ὄντων τὴν ἀρχὴν εἶναι τὸ ἄπειρον· ἐκ γὰρ τούτου πάντα γίνεσθαι, καὶ εἰς τοῦτο πάντα φθείρεσθαι. διὸ καὶ γενέσθαι ἀπείρους κόσμους, καὶ πάλιν φθείρεσθαι εἰς τὸ ἐξ οὗ γίνεται, λέγει οὕτω· δεῖ δὲ τί ἄπειρόν ἐστιν; ἵνα μηδὲν ἐλλείπῃ ἡ γένεσις ἡ ὑφισαμένη. *Plut. lib. 1. de plac. Phil. cap. 3.* Je ne ſçaurois m'empêcher de remarquer icy en paſſant, que ces derniéres paroles, ἵνα μηδὲν ἐλλείπῃ ἡ γένεσις ἡ ὑφισαμένη, ont eſté très-mal entenduës par le traducteur de Plutarque, qui ne ſçachant pas que γένεσις ὑφισαμένη eſt une phraſe conſacrée à exprimer le principe commun dont tout le reſte emprunte ſon éxiſtence, a remplacé cette façon de parler claire & préciſe, par cinq ou ſix mots latins qui renferment deux idées contradictoires: *ne aliquando*, dit-il, *ortus rerum deficiant atque ſubſiſtant*, pendant qu'il falloit dire, *ne omnino pereat origo per quam omnia ſubſiſtunt*, & à la lettre, *origo faciens omnia ſubſiſtere.* Moyennant cette traduction, on peut ſe paſſer de corriger la fin de ce paſſage, comme a fait Viger, (dans la Préparation Evangelique, liv. 14. chap. 14.) qui prenant μηδὲν, adverbe, pour *nihil*, l'article feminin ἡ repeté, pour la troiſiéme perſonne ſinguliére du ſubjunctif d'εἰμὶ, & adjoûtant un μὴ après ἐλλείπῃ, traduit ainſi: *ne aliquid pereat, ſed ortus rerum ſemper ſubſiſtat.*

En effet, ſi c'eſtoit-là le ſens de Plutarque, cet auteur auroit dit tout à la fois le ouy & le non, puiſqu'après avoir établi la corruption des Mondes d'Anaximandre, comme un des points fondamentaux de ſon ſyſteme, il imputeroit à ce Philoſophe d'avoir imaginé l'infini, comme un moyen de les rendre incorruptibles; il eſt vrayſemblable que Viger luy-même ne concevoit pas trop que la ſubſiſtance perpetuelle de la matiére qui fait le fonds de tous les Eſtres, n'empêche pas que chacun d'eux ne périſſe à ſa maniére, en perdant par le dérangement de ſes parties, la forme déterminée qui le différencioit de tous les autres.

Plutarque, après avoir ainſi expoſé la doctrine d'Anaximandre ſur le premier principe, luy reproche deux choſes: premiérement, de n'avoir pas déterminé la nature de ſon infini; ſecondement, de n'avoir pas admis d'agent dont la puiſſance eût ſupplée au défaut d'activité qui eſt eſſentiel à la matiére. Il ſeroit à ſouhaiter, pour l'honneur de Plutarque, que le premier de ces deux reproches fût auſſi fondé que le ſecond.

En effet, comment comprendre que la matiére, c'eſt-à-dire, un Eſtre purement paſſif, ainſi que le ſuppoſe Plutarque, au moins en cet endroit, puiſſe par ſa propre vertu ſe mouvoir, ſe modifier, ſe diverſifier à l'infini, paſſer de la privation génerale de toute eſpéce de qualité, à des formes caractériſtiques & excluſives l'une de l'autre, les quitter enſuite ſucceſſivement pour ſe replonger dans le premier cahos, d'où un nouveau mouvement propre & intrinſeque comme le premier, le fera ſortir encore. Une pareille hypotheſe, il faut l'avouer, eſt beaucoup plus difficile à ſoûtenir que celle d'un agent ſage & éclairé, qui faiſant ſortir la matiére du ſein même de ſa puiſſance, l'arrange, la diviſe en autant de parties qu'il luy plaît, aſſigne à chacune d'elles la forme la plus convenable à ſes deſſeins; en un mot, exerce ſur elle en mille & mille maniéres, l'activité inépuiſable qu'il tire de ſon propre fonds: ce dénouëment eſtoit ſans doute bien digne d'un grand Philoſophe, & nous ne devons pas douter qu'il n'eût épargné bien de l'embarras à Anaximandre; mais malheureuſement ce n'eſt pas là le ſyſteme que Plutarque oppoſe au ſien, & voicy encore un endroit où le traducteur, ſans doute

par zele pour le dogme de la Création, a cru le voir nettement exprimé dans un paſſage où il n'en fut jamais queſtion. Ἁμαρτάνει οὖν τὴν μὴ ὕλην ἀποφαινόμενος, τὸ ὃ ποιοῦν αἴτιον ἀναιρῶν· τὸ γὰρ ἄπειρον οὐδὲν ἄλλο ἢ ὕλη ἐστίν· οὐ δυνατὸν δὲ ἢ ὕλη εἶναι ἐνέργεια, ἐὰν μὴ τὸ ποιοῦν ὑποστῇ. Il eſt évident que le terme de ποιοῦν eſt pris là abſolument & ſans regime, moyennant quoy il ſignifie non la cauſe créatrice des choſes mêmes, mais ſeulement la cauſe motrice. Les paroles qui terminent le paſſage en ſont une démonſtration complette ; la matiére, dit Plutarque, n'a point par elle-même d'efficacité qui luy ſoit propre ; l'inaction, le repos eſt ſon partage, & elle ne peut en ſortir que par l'intervention d'une cauſe qui la mette en mouvement : ὁ δυνατὸν ἢ ἡ ὕλη εἶναι ἐνέργεια, ἂν μὴ τὸ ποιοῦν ὑποκέηται. Il faut donc, au lieu de traduire avec Xilandre, dans Plutarque, *materia, niſi cauſa efficiens accedat, rem creare nullam poteſt*, & avec Viger, dans Euſebe, *materia, niſi cauſa efficiens adfuerit, reipſa & actu eſſe non poteſt*, ce qui eſt encore plus deraiſonnable ; il faut, dis-je, traduire ainſi : *materia non poteſt eſſe efficax, niſi agens ſupponatur*, & rendre ainſi tout le paſſage.

Euſeb. Præp. Evang. lib. 14. cap. 14.

Plut. lib. 1. de placit. cap. 3.

» « Anaximandre eſt repréhenſible, en ce qu'il ne ſuppoſe que la
» matiére, ſans reconnoître l'opération d'un agent diſtingué d'elle,
» car l'infini d'Anaximandre n'eſt autre choſe que la matiére ; or la
» matiére ne peut avoir d'efficacité que celle qui luy eſt communiquée par une cauſe qui la faſſe agir. » J'eſpere qu'on voudra bien me pardonner ce petit écart, en faveur du genre que je traite, dans lequel les différences les plus legéres en apparence, ſont d'une importance capitale pour le fond des ſyſtemes qui en ſont l'objet. Je ſuis perſuadé d'ailleurs qu'on ne peut trop exciter la défiance des lecteurs à l'égard des traductions, & qu'on ne doit pas laiſſer échapper l'occaſion de leur prouver combien elle eſt raiſonnable. Revenons à Anaximandre.

Il n'eſt pas ſi aiſé de juſtifier Plutarque, ſur le reproche qu'il luy fait, de n'avoir pas déterminé aſſez préciſement la nature de ſon premier principe ; on ne peut concevoir, au contraire, comment un eſprit éxact peut accuſer de peu de préciſion un Philoſophe, qui ayant à parler de quelque choſe qui n'eſt ni cecy ni cela,

cela, en donne une idée qui ne marque que ſa géneralité, ſans la placer dans aucune des claſſes particuliéres qui en ſont des modifications, c'eſt-à-dire, des retréciſſements; or telle eſt la nature de la premiére origine des choſes, de ce fonds commun à tous les Eſtres, de cette baſe homogene ſur laquelle portent dans chacun d'eux, les différences ou ſpécifiques ou individuelles qui les diſtinguent: en un mot, tel doit eſtre le premier principe, conſideré d'une maniére abſtraite, tout ce qui le reſſerre, tout ce qui le détermine, tout ce qui luy fait perdre cette géneralité, ce vague qui en fait l'eſſence, le dénature & l'anéantit: après cela, Plutarque peut-il éxiger d'Anaximandre qu'il donne de ſon premier principe une définition poſitive, qui le détruiroit néceſſairement? Ne devoit-il pas, au contraire, ſçavoir gré au diſciple, d'avoir ſenti la mépriſe de ſon maître, qui en donnant à l'Eau la qualité de premier principe, la rendoit par là excluſive d'elle-même? Ne voyoit-il pas enfin, qu'il implique contradiction, qu'aucun corps particulier, tel que l'Eau, l'Air, la Terre, &c. ſoit le premier principe de tous les corps, & qu'on auroit eſté fondé à demander à Anaximandre, quelle eſtoit l'origine de celuy-là même qu'il auroit regardé comme tel, par rapport à tous les autres! Ciceron qui ſe connoiſſoit en abſurdité, au moins auſſi bien que Plutarque, & qui rapporte comme luy la doctrine d'Anaximandre ſur le premier principe, ſe garde bien d'en faire une critique ſi peu raiſonnable; & il ne paroît point ſurpris que Thalès n'eût pas pû perſuader ſon diſciple de ſa doctrine à l'égard de l'Eau: *Thales ex aqua dixit conſtare omnia, at hoc Anaximandro populari ac ſodali ſuo non perſuaſit, is enim infinitatem naturæ dixit eſſe à qua omnia gignerentur.* *Cicer. Quæſt. Acad. lib. 2.*

Mais non ſeulement Anaximandre ſuppoſoit la matiére infinie, dans la vûe d'aſſûrer des fonds inépuiſables à l'immenſe fécondité de la nature, il faiſoit encore préceder & ſuivre chacun des Mondes particuliers qu'elle enfantoit ſucceſſivement, d'une infinité d'autres Mondes, qui tour à tour alloient ſe perdre dans ſon ſein, & y reprendre de quoy devenir eux-mêmes le premier principe de ce qu'ils avoient eſté. Je ſuis perſuadé qu'il faut entendre ainſi les termes de κόσμους ἀπείρους dont ſe

ſervent Plutarque, Diogene-Laërce & Euſebe, & non dans le ſens que l'ont entendu les trois quarts de leurs Interpretes : comme ce point particulier a eſté plus amplement traité par Euſebe que par les autres, je me contenteray de vous rapporter icy un paſſage tiré du 8.e chapitre de ſa Préparation Evangelique, ſur lequel je feray quelques réflexions.

« Après Thalès vint Anaximandre ſon ami, qui prétendit » que l'Infini eſtoit la cauſe de la géneration & de la corruption » de toutes choſes ; les Cieux, ſelon luy, & une infinité de Mon- » des eſtoient formez du même principe, & il adjoûtoit que la » géneration eſtoit fort antérieure à la corruption, toutes ces » choſes ſe ſuccedant les unes aux autres, par une eſpéce de cir- » culation qui ſe faiſoit de toute éternité. » Il eſt conſtamment queſtion dans ce paſſage, de trois eſpéces d'Infinis bien diſtinguez les uns des autres, un Infini en grandeur, cauſe & premier principe de tout, τὸ ἄπειρον φάναι τὴν αἰτίαν πάσαν ἔχειν τῆς τοῦ παντὸς γενέσεώς τε καὶ φθορᾶς. D'un Infini en nombre, τοὺς ἀπείρους ὄντας κόσμους. Enfin d'un Infini en durée : ἐξ ἀπείρου αἰῶνος ἀνακυκλουμένων πάντων αὐτῶν. Et ces trois infinis ſont tellement arrangez, que le ſecond eſt le produit du premier, comme le troiſiéme eſt le réſultat du ſecond : de l'infini en grandeur ſort une ſucceſſion infinie de Mondes, qui forment eux-mêmes une durée qui n'a ni commencement ni fin.

De là, cette immutabilité de tout compatible avec le changement des parties : τὰ μὲν μέρη μεταβάλλειν, τὸ δὲ πᾶν ἀμετάβλητον εἶναι. Le premier infini, c'eſt-à-dire, l'infini tout entier en grandeur ne change point, parce que ne produiſant à chaque inſtant qu'une certaine quantité d'effets, ou pluſtoſt ne perdant jamais de luy-même, ou, ce qui eſt la même choſe, de ſa généralité vague, qu'une quantité égale à celle des Eſtres produits, il ne change jamais que par des altérations partielles, inceſſamment compenſées par un pareil nombre d'Eſtres antérieurement produits, qui cedant la place aux ſurvenants, vont ſe replonger dans le cahos du premier principe, s'y dépouillent en y rentrant de leurs formes particuliéres, redeviennent une partie de luy-même, égale à celle qu'il vient d'employer, & réparent ainſi,

Diog. Laert. in Anaxim.

par une circulation ſans fin, les pertes continuelles que luy coûte une fécondité qui ne s'épuiſe jamais.

Et voilà ce qui me détermine encore à croire qu'Anaximandre n'admettoit point de ſimultaneité ou de ſynchroniſme dans l'éxiſtence de ces Mondes qu'il ſuppoſoit en nombres infinis; car l'infini de ces Mondes coéxiſtants eſtant certainement équivalent à l'infini en grandeur, l'infini en grandeur auroit eſté forcé de changer tout entier, en ſe revêtant tout à la fois, pour la production de ces Mondes, d'une infinité de formes, ce qui luy auroit fait perdre le caractére de ſon eſtre, qui conſiſte à n'en avoir aucune: en un mot, la coéxiſtence de ces Mondes infinis en nombre entraîne néceſſairement la tranſmutation ſimultanée de tout l'infini en grandeur, & par conſéquent la ruine entiére du ſyſteme d'Anaximandre, qui croyoit le total à l'abri des changements que les parties priſes en détail, pouvoient éprouver tour à tour.

Je pourrois adjoûter encore, que la circulation de ces Mondes, ſi clairement marquée dans Euſebe, ἀνακυκλεμβύων πάντων αὐτῶν, eſt incompatible avec leur éxiſtence contemporaine, mais je n'ay déja que trop long-temps abuſé de voſtre patience; je ſens combien de pareils détails ont de ſéchereſſe par eux-mêmes, & je ſuis très convaincu de mon impuiſſance à les rendre moins ennuyeux: je finiray donc par un paſſage de Themiſtius à la gloire d'Anaximandre. « Il fut, dit-il, le premier entre les Grecs qui oſa s'élever au-deſſus de la mauvaiſe honte que leurs plus grands hommes avoient eûe juſques-là, de mettre au jour un ouvrage de leur façon; il ne ſe crut point deshonoré en faiſant part au public de ce qu'il avoit compoſé ſur la Nature, & il fit évanouir par ſon courage à cet égard, un préjugé dont la durée nous auroit ſans douté coûté bien cher [a]. »

[a] Οὗτε ἐθαῤῥησε πρῶτος ὧν ἴσμεν Ἑλλήνων λόγον ἐξενεγκεῖν, περὶ φύσεως συγγεγραμμένον· πρὶν δὲ εἰς ὄνειδος καθεστήκει, τὸ λόγους συγγράφειν. *Themiſt. Orat. 26.*

RECHERCHES SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES D'ARCHILOQUE.

Par M. l'Abbé SEVIN.

17. de Mars 1733.

GYGÉS occupoit le trône de Lydie, lorſque les Poëſies d'Archiloque commencérent à faire du bruit dans les diverſes Provinces de la Grece. Tel eſt le ſentiment d'Hérodote, dont le témoignage doit en quelque maniére décider la queſtion. Moins éloigné du temps auquel vivoit ce Poëte célébre que les autres Ecrivains, il ſe trouvoit plus à portée qu'aucun d'eux de conſulter les monuments propres à le guider dans de ſemblables recherches ; il eſt conſtant d'ailleurs que les ouvrages d'Archiloque eſtoient alors entre les mains de tout le monde. Là, au rapport d'Elien & de Synéſius, il entroit dans un détail très circonſtancié des particularitez de ſa vie les plus remarquables. S'imaginera-t-on que parmi ce grand nombre de faits il n'y en eût pas un ſeul à la faveur duquel Hérodote ſe vît en eſtat de démêler l'époque dont il vouloit inſtruire la poſtérité ? Pour moy, j'ay de la peine à me le perſuader, ſurtout quand je conſidére que cet Hiſtorien employe les expreſſions les moins équivoques : on va en juger. *Il eſt fait mention de Gygès,* dit-il, *dans les Trimétres d'Archiloque, qui floriſſoit ſous le regne de ce Prince.* A entendre parler Joſeph Scaliger, ce raiſonnement péche contre toutes les régles de la Dialectique. Un Auteur raconte les actions de quelque Prince, donc l'un & l'autre ſont contemporains ! Il eſt viſible, adjoûte cet habile critique, que jamais conſéquence ne fut moins exacte. C'eſt ce que perſonne ne s'aviſera de luy conteſter ; mais cette accuſation eſt un peu hazardée : le paſſage dont il s'agit renferme deux propoſitions ; la premiére, que le nom de Gygès ſe rencontroit dans les Trimétres d'Archiloque ; la ſeconde, que

Herod. pag. 5.

Ælian. Var. hiſt. lib. 9. cap. 13.

Syneſ. p. 156.

Scal. in Euſeb.

quelques-unes de ſes Poëſies avoient eſté publiées du vivant de ce Prince, & ces deux propoſitions ne preſentent point du tout le ſens que Scaliger prétend donner au texte d'Hérodote: Ecrivain trop judicieux pour tomber dans une mépriſe également abſurde & groſſiére, il auroit bien dû nous conſerver la date préciſe de la naiſſance d'Archiloque; peut-eſtre néantmoins ne ſera-t-il pas abſolument impoſſible d'en déterminer le temps, à quelques années près, & cela ſur la foy d'un Oracle qui ſe lit encore aujourd'huy dans la Préparation d'Euſébe de Céſarée. Il y eſt rapporté que des affaires importantes obligérent les Pariens de députer à Delphes Téléſiclès pere d'Archiloque. L'Oracle, interrogé, commença par prédire à Téléſiclès que la gloire de ſon fils paſſeroit juſqu'aux ſiécles les plus reculez: il luy ordonna enſuite d'exhorter ſes citoyens à envoyer une Colonie dans l'Iſle de Thaſos. Il réſulte de là que la naiſſance d'Archiloque & la fondation de Thaſos ſont des événements qui ne ſçauroient eſtre ſéparez que par un intervalle aſſez médiocre. Or Clement d'Alexandrie, d'après Denys, chronologiſte très renommé, place dans la quinziéme Olympiade l'eſtabliſſement des Pariens à Thaſos; & par conſéquent Cicéron a pû, conformément aux loix de la bonne chronologie, aſſûrer qu'Archiloque eſt venu au monde ſous le regne de Romulus. Telle eſt la ſignification naturelle du mot *fuit*, qui répond à celuy d'ἐγένετο, terme dont vrayſemblablement s'eſtoit ſervi l'Ecrivain grec, que copioit cet Orateur: autrement la faute ſeroit inexcuſable. Lors de la mort de Romulus, Archiloque eſtoit encore enfant, & il eſt évident que ſon nom ne ſçauroit avoir eſté connu avant l'avénement de Tullus Hoſtilius à la Couronne; c'eſt ce qu'a bien apperçû Cornelius Népos: témoin ce paſſage, dont on eſt redevable à l'attention d'Aulu-Gelle, *Archilochum autem Nepos Cornelius tradit, Tullo Hoſtilio Romæ regnante, jam tum fuiſſe poëmatis clarum & nobilem.* Les chronologiſtes grecs luy avoient frayé le chemin, Tatien, du moins, qui dans ſes ſupputations ſuit preſque toûjours des guides reſpectables par leur ancienneté, rapporte à la vingt-troiſiéme olympiade, les ouvrages qui ont acquis à Archiloque

Euſeb. Præp. pag. 227.

Clem. Alexan. Strom. lib. 1. pag. 398.
Cicer. Tuſcul. pag. 3.

Aulu-Gell. p. 792.

Tatian. p. 244.

une si haute réputation. Que penser après cela de l'inadvertance de Solin, qui le fait contemporain des Curions, fameux Orateurs Romains, postérieurs constamment de quelques siécles à cet illustre Poëte. Il estoit fils de Téléficlès, qui tenoit un rang considérable dans Paros sa patrie, la commission dont il fut honoré en est une preuve convaincante. On a vû déja que ses citoyens l'avoient mis à la tête de la députation, qui estoit chargée de consulter l'Oracle, au sujet d'une Colonie que la République, suivant toutes les apparences, souhaitoit établir à Thasos, Isle située dans le voisinage de la Thrace. Téléficlès, en son particulier, dut estre très satisfait du succès de son voyage. Ce fut à cette occasion que la Prestresse de Delphes luy annonça que le nom de son fils seroit à jamais mémorable. Une prédiction dont les plus modestes alors auroient tiré vanité, probablement ne fut point oubliée dans les Poësies d'Archiloque, il n'y avoit obmis aucune des circonstances qui pouvoient luy faire quelque honneur : & graces à son attention, l'on sçait que Tellis estoit son bisayeul. Il est à présumer que la naissance ou les qualitez personnelles avoient rendu ce Tellis extrêmement recommendable : Archiloque se seroit-il avisé de compter parmi ses ancêtres un homme obscur & entiérement ignoré? On ne connoît point aujourd'huy quel estoit le Tellis dont il s'agit ; & il paroît même que du temps de Pausanias on n'estoit guéres mieux informé de ses aventures. La seule chose qu'on puisse inférer du passage de cet Auteur, c'est que Tellis faisoit son séjour à Paros, & qu'il accompagna Cléobée, lorsque cette Prestresse résolut d'instituer dans l'Isle de Thasos les mystéres de Cérès. Il est aisé de démêler à travers toutes ces ténébres, que les Pariens avoient peu de maisons plus distinguées que celle d'Archiloque ; Téléficlès son pere en ternit l'éclat par un mariage inégal, il avoit épousé une Esclave qui s'appelloit Enipo. Les Grecs regardoient avec un souverain mépris ces sortes d'alliances, & la honte en rejailliſſoit jusques sur les enfants, qui par là se trouvoient souvent exposez aux plaisanteries de leurs compatriotes : l'Enipo dont je parle fut la mere d'Archiloque. Dès sa plus tendre jeunesse, un goût

Solin. pag. 8.

Archil. apud Pausan. lib. 10. pag. 866.

Ælian. l. 10. cap. 13.

dominant l'engagea à cultiver la Poëſie, dont les charmes n'étoufférent point en luy le deſir de ſe ſignaler dans le métier de la guerre. On a remarqué cy-deſſus que les Pariens avoient envoyé une Colonie à Thaſos : les nouveaux habitants, non contents de poſſéder tranquillement une Iſle riche & abondante, ſongérent bien-toſt à s'aggrandir aux dépens de leurs voiſins. Les premiers efforts des armes Thaſiennes tombérent ſur Strymé & Galepſus, elles furent emportées. Les Saïens, peuples de Thrace, à qui le pays appartenoit, formérent le deſſein de chaſſer les eſtrangers des places dont ils s'eſtoient injuſtement emparez ; la guerre ſe fit avec vigueur, & malgré les ſecours des Pariens, la République de Thaſos eſſuya quelques diſgraces. Archiloque ſervoit dans ces troupes auxiliaires, & bien luy en prit de s'eſtre, comme la pluſpart des Grecs, exercé à la courſe, la vîteſſe de ſes pieds le déroba à la pourſuite des ennemis, cependant il ſe vit obligé de jetter ſon bouclier, dont le poids l'embarraſſoit extremement dans ſa fuite, il le confeſſe luy-même : *J'ay perdu mon bouclier*, dit-il, *mais j'ay conſervé ma vie, & il ne me ſera pas mal-aiſé d'en recouvrer un meilleur que le premier.* Ces tours ingénieux ne le juſtifiérent point dans l'eſprit du Public ; les Loix eſtablies dans la pluſpart des Eſtats de la Grece, puniſſoient ſévérement ceux des Citoyens qui, lors d'une déroute, abandonnoient leur bouclier : & on ne choque jamais impunément des maximes univerſellement reçûes, & conſacrées par les avantages qui en reviennent à la ſocieté. En effet, ces vers, quoyque très-bien tournez, attirérent à leur auteur les affronts les plus ſanglants. La curioſité l'avoit conduit à Sparte, à peine les Magiſtrats furent-ils informez de ſon arrivée, qu'ils luy ordonnérent de ſortir de la ville dans le moment même ; c'eſt ainſi que Plutarque le rapporte. Si l'on en croit Valére-Maxime, les traits obſcénes & mordants qu'Archiloque avoit répandus dans ſes Poëſies, le firent bannir de Lacédémone. Ces deux narrations peuvent eſtre véritables, du moins elles ne ſont point oppoſées. Je ne voudrois pas cependant accuſer Archiloque de lâcheté ; de quel front un homme entiérement décrié de ce

Plut. tom. 2. pag. 239.

Idem ibidem.

Valer. Max. lib. 6. cap. 3.

Plut. tom. 2. pag. 627. Athen. p. 653. Dio Chryſ. p. 309. Galen. t. 12. pag. 483.

côté-là, eût-il oſé ſe donner à la face de toute la Grece le titre glorieux de ſerviteur du Dieu Mars? luy ſeroit-il convenu de s'élever avec tant de hauteur contre ces guerriers, qui ne ſont occupez que du ſoin de leur parure? Ajoûtez à cela, que depuis la défaite des Thaſiens, Archiloque ne diſcontinua pas de porter les armes, & qu'enfin il mourut en combattant valeureuſement pour la deffenſe de ſa patrie. Cecy poſé, l'abandon du bouclier ne ſera pas un manque de courage de la part d'Archiloque. La réſiſtance l'expoſoit à un danger inévitable, & ſans aucun fruit pour la République, qui par là auroit eſté privée d'un citoyen, dont les ſervices pouvoient luy eſtre très-utiles dans des occaſions plus heureuſes. Il faut avouer pourtant que la bravoure dont Archiloque fait parade, n'eſt appuyée que ſur ſon propre témoignage, & ſon témoignage, peut-eſtre, ne paroîtra pas une preuve bien déciſive. Les Poëtes de ſon caractére ſe font rarement un ſcrupule de dire, & beaucoup de bien d'eux-mêmes, & beaucoup de mal d'autruy. Quoy qu'il en ſoit, les Saïens, après bien des batailles, cédérent aux habitants de Thaſos les villes de Strymé & de Galepſus; ils en eſtoient encore les maîtres, au rapport d'Herodote, lorſque Xerxès porta la guerre dans le ſein de la Grece. Le traité conclu, les Pariens reprirent le chemin de leur patrie, & Archiloque les y ſuivit: il devint alors paſſionément amoureux de Néobulé fille de Lycambe, qui s'engagea ſolemnellement à la luy donner en mariage. Archiloque ſe flattoit des plus douces eſpérances, lorſqu'un concurrent plus riche vint luy enlever le cœur de ſa maiſtreſſe. Ni elle, ni Lycambe ſon pere ne furent point à l'épreuve de l'intereſt; malgré des ſerments ſouvent réïterez, on ne balança point à congédier le Poëte, qui dès ce moment là n'écouta plus que ſon reſſentiment, il éclata par diverſes pieces de vers, que la rage & le deſeſpoir avoient dictées. La médiſance & la calomnie y eſtoient également employées, il attaqua ſans ménagement la ſageſſe de Néobulé & de ſes ſœurs; ce qui, ſelon la remarque judicieuſe de l'Auteur d'une Epigramme de l'Anthologie, ne ſçauroit guéres ſe concilier avec les vifs empreſſements dont avoit eſté accompagnée la recherche d'Archiloque.

Anthol. p. 330.

d'Archiloque. L'infortuné Lycambe fut accablé des coups que ce Poëte luy portoit continuellement. Les vers qui le mettoient en pieces estoient entre les mains de tout le monde, & on les chantoit publiquement : une persecution si cruelle rendit la vie odieuse à Néobulé, &, suivant quelques Ecrivains, à ses sœurs mêmes, qui, à l'exemple de leur pere, se pendirent de douleur. Archiloque, fier de ces premiers succès, ne ménagea plus personne, & chaque jour on voyoit éclorre des ouvrages sanglants contre ceux de ses citoyens qui avoient eu le malheur de luy déplaire. De ce nombre furent Chidus, Charilas & Periclès, dont Aristide, Eustathe, & quelques autres nous ont conservé les noms. De quoy n'est point capable un Poëte, qui aux talents de l'esprit ne joint pas les qualitez du cœur. Archiloque, dans Elien, se fait gloire d'avoir déchiré la réputation de ses amis, & de ne s'estre pas épargné luy-même. Des caractéres si pervers sont le fleau de la societé ; cependant Archiloque, au jugement de Dion Chrysostome, est un present que le Ciel a fait aux hommes, pour les ramener à la pratique de la vertu. Il faut l'avouer, cette réflexion est digne d'un sophiste ; mais des gens sensez se donneront bien de garde d'admettre des principes qui autoriseroient les calomnies les plus atroces. Il est permis de s'élever contre le vice, il ne le fut jamais de deshonorer autruy : il semble pourtant qu'Archiloque s'estoit fait une loy de respecter la mémoire des morts, & il seroit à souhaiter que la plupart des Ecrivains eussent la même délicatesse. Au reste, l'acharnement contre les vivants luy suscita un nombre prodigieux d'ennemis, & les desordres ausquels il se livroit sans reserve, achevérent de luy aliener l'esprit de ses citoyens. Il estoit parvenu à séduire une partie des femmes & des filles de Paros, mais ses conquestes auroient eu moins de charmes pour luy, si le Public les eût ignorées. Il prit donc le soin de l'en instruire dans ses poësies, & cela, avec si peu d'égards pour les bienséances & pour l'honnêteté, que l'Empereur Julien crut devoir en interdire la lecture aux Prestres du Paganisme. Une conduite si dérangée le réduisit bien-tost à la plus affreuse pauvreté, il chercha vainement des secours dans la generosité de

Aristid. tom. 2. pag. 294. Eust. in Hom. pag. 1630.

Dio Chrysost. pag. 397.

Archil. apud Clem Strom. l. 6. pag. 73.

Julian. p. 549.

ſes compatriotes. Abandonné de tout le monde, il ſe flatta de trouver à Thaſos un aſyle contre les diſgraces de la fortune. Quelque temps avant que de quitter ſa patrie, il luy eſtoit arrivé un malheur qui l'avoit ſenſiblement affligé, c'eſtoit la mort de ſon beau-frere, qu'une violente tempeſte avoit fait périr au milieu des flots. Il compoſa à ce ſujet un Poëme, dont les anciens parlent avec de grands éloges, ſa douleur y eſtoit exprimée de la maniére la plus touchante. Perſuadé néantmoins que les ſuites du chagrin ſont toûjours funeſtes, il finiſſoit par y dire que des torrents de larmes ne rendroient pas le ſort de ſon beau-frere plus heureux, & que loin de ſe conſumer par d'inutiles regrets, il alloit deſormais chercher dans le vin & dans les plaiſirs des remedes à ſes afflictions. Je reviens au voyage qu'Archiloque fit à Thaſos : il comptoit infiniment ſur la reconnoiſſance d'une Colonie, qui devoit en partie ſon eſtabliſſement à Téléſiclès ſon pere, luy-même l'avoit bien ſervie dans la guerre contre les peuples de la Thrace. De ſi belles eſpérances ne tardérent pas à s'évanouir, & perſonne ne s'empreſſa de luy procurer les ſoulagements dont il avoit beſoin. Il eut beau repreſenter aux Thaſiens que l'Oracle luy avoit commandé de ſe retirer dans leur Iſle, ils furent ſourds, & à ſes prieres, & aux ordres du Dieu qui préſidoit à Delphes. De l'humeur dont eſtoit Archiloque, des procedez ſi durs ne pouvoient demeurer impunis; peu touché des bienfaits, il reſſentoit vivement les injures, & il ne tint pas à luy que les Thaſiens ne ſuiviſſent l'exemple de Lycambe & de ſes filles : le deſir de ſe venger de leur ingratitude produiſit pluſieurs pieces de vers très inſultantes, & les habitants de Thaſos ſe repentirent ſans doute d'en avoir mal uſé avec un Poëte, dont les plus riches preſents auroient à peine ſuſpendu la malignité. Tant d'indifférence de la part de ſes compatriotes, l'obligea d'avoir recours aux autres peuples de la Grece. On a déja obſervé que les Lacédémoniens ne voulurent pas même luy permettre de coucher dans leur ville. Il fut plus heureux à Olympie, la célébration des jeux y attiroit des Spectateurs de toutes parts, un pareil théatre eſtoit digne de ſa grande réputation : il en

Plut. tom. 2. pag. 33.

ſoûtint merveilleuſement l'éclat par l'hymne à l'honneur d'Hercule, dont Pindare & pluſieurs Anciens ont tranſmis la mémoire à la poſtérité. La muſique, ainſi que les paroles, eſtoient de la compoſition d'Archiloque: tous les Auditeurs admirérent ſon habileté en l'un & en l'autre genre. Non content de cultiver la Poëſie avec un ſuccès prodigieux, il fit dans la Muſique des découvertes également curieuſes & importantes: je n'entreprendray pas de les expliquer icy; un de nos ſçavants Confréres, auſſi profond dans la connoiſſance de cet Art que je le ſuis peu, a démêlé avec autant d'érudition que de juſteſſe, les changements & les augmentations, dont la Muſique avoit obligation aux lumiéres d'Archiloque. Il eſtoit difficile que des piéces travaillées par un maître tel que luy, ne fuſſent infiniment agréables aux Grecs, amateurs paſſionnez de nouvelles découvertes. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'hymne dont il s'agit eſtoit encore deſtinée, du temps de Pindare, à célébrer le triomphe de ceux qui avoient remporté des victoires aux Jeux Olympiques. La gloire qu'Archiloque s'y eſtoit acquiſe contribua beaucoup, ſuivant toutes les apparences, à luy regagner le cœur des Pariens. Il retourna dans ſa patrie, qui, quelque temps après, eut le malheur de le perdre: il fut tué, au rapport de Plutarque, par un certain Calondas natif de Naxos. Cet Auteur ajoûte qu'il portoit le ſurnom de Corax. Héraclide en fait ſon nom propre, & d'autres l'appellent Archias. Si la pluſpart des Grecs ne furent pas fâchez d'eſtre délivrez d'un Cenſeur incommode, les Dieux en revanche parurent s'intereſſer à la mort d'Archiloque: en voicy la preuve. Calondas eſtant venu à Delphes, l'Oracle luy ordonna de ſortir du Temple; vous avez trempé vos mains, luy dit-il, dans le ſang du ſerviteur des Muſes & du mien. Le meurtrier, qui ne ſe croyoit pas coupable, prit la liberté de répréſenter au Dieu que les Loix autoriſoient la deffenſe de ſoy-même, & qu'il s'eſtoit vû contraint de garantir ſes jours aux dépens de ceux d'un ennemi qui le preſſoit ſans relâche, & ſous les coups duquel il ſeroit tombé infailliblement. Ces remontrances, quoyque très-raiſonnables, ne furent point écoutées d'abord. Enfin,

Plut. tom. 2. pag. 460.

Heracl. p. 18. Oenom. apud Euſeb. præpar. pag. 228.

après bien des ſupplications, l'Oracle eut la bonté de recevoir ſes excuſes, mais en même temps il luy commanda d'appaiſer les manes d'Archiloque. Œnomaus & Origene trouvent très-mauvais que les Dieux ſe ſoient déclarez ſi hautement en faveur d'un homme, que des vices honteux & une médiſance effrenée rendoient indigne de leur protection. Quelque ſujet que les Pariens euſſent de ſe plaindre de leur Citoyen, ils ne laiſſérent pas de luy décerner de grands honneurs. Sa mémoire ne fut pas en moindre vénération dans le reſte de la Grece; on y célébroit tous les ans, & nous en avons la preuve dans une Epigramme de l'Anthologie, on y célébroit, dis-je, l'anniverſaire de la naiſſance d'Homére & d'Archiloque, ils eſtoient regardez l'un & l'autre comme les deux plus excellents Poëtes que la Nation eût produits, témoins ces paroles de Velleius Paterculus, *Neque quemquam alium cujus operis primus Author fuerit, in eo perfectiſſimum præter Homerum & Archilochum reperiemus.* Chacun d'eux avoit des Rapſodes qui chantoient leurs vers dans les Aſſemblées publiques de la Grece: le fait eſt rapporté par Athenée, & rien, à mon avis, ne fait mieux voir juſqu'à quel point on eſtimoit leurs ouvrages; il ne faut donc pas s'étonner ſi parmi les themes de nativité des plus illuſtres perſonnages, on trouve celuy d'Archiloque dans les livres de Firmicus. Il l'avoit tiré, ſans doute, des anciens Aſtrologues Grecs, qui prétendoient, à la faveur des regles de leur art, deviner, quoyqu'après coup, les mortifications que l'humeur ſatirique de ce Poëte devoit neceſſairement luy cauſer. Jamais Ecrivain ne fut plus mordant, & de là eſt venu ce proverbe ſi connu Ἀρχίλοχον πατεῖς, proverbe dont le ſens naturel eſt, qu'irriter Archiloque, & marcher ſur un ſerpent, c'eſtoit s'expoſer à un danger à peu-près égal. Je ne ſerois pas éloigné de croire que les calomnies & les obſcénitez répanduës dans ſes Poëmes avoient beaucoup contribué à leur perte: ce qu'il y a de vray, c'eſt qu'aucun d'eux n'eſt échappé aux injures du temps; & à peine reſte-t-il aujourd'huy quelques titres de ce grand nombre d'ouvrages qu'il avoit compoſez.

Plut. tom. 2. pag. 460. Suid. tom. 1. pag. 346.

Oenom. apud Euſeb. præpar. pag. 228. Orig. adv. Cel. pag. 124.

Ariſtot. Rhet. lib. 2. 505.

Anthol. p. 212.

Vell. Pat. l. 1. cap. 5.

Firm. p. 173.

Dans le compte que je me ſuis propoſé d'en rendre, je

commenceray par une piéce de luy, où eſtoient contenuës ſes aventures particuliéres. Syneſius eſt celuy des anciens qui parle le plus clairement de ce morceau ; il aſſûre qu'Archiloque & Alcée avoient employé leur éloquence à écrire chacun ſa propre vie, & qu'à l'aide de ce travail, la poſtérité conſervoit encore le ſouvenir de leurs peines & de leurs plaiſirs. Il réſulte de ce texte, qu'Archiloque avoit raſſemblé dans un Poëme les divers événements qui le regardoient, & que ce Poëme, du temps de Syneſius, eſtoit entre les mains de tout le monde : c'eſt-là probablement que Critias avoit puiſé tant de particularitez qui ſont ſi peu d'honneur à la mémoire du Poëte Parien. Ecoutons Ælien : « Critias reproche à Archiloque d'avoir dit beaucoup « de mal de luy-même ; ſans le ſoin qu'il a pris de ſe démaſquer aux « yeux de toute la Grece, ſçauroit-on qu'Enipo ſa mere eſtoit « une eſclave ? ſçauroit-on que chaſſé de Paros par une affreuſe « pauvreté, il fut contraint de ſe jetter entre les bras des Thaſiens, « qui bientoſt après l'eurent en horreur ? ſçauroit-on enfin que ſes « amis, également comme ſes ennemis, eſtoient l'objet de ſa mé- « diſance ? N'eſt-ce pas luy qui nous a inſtruit de ſes adultéres, de « ſes deréglements & de ſes débauches outrées ? & ce qui eſt en- « core plus honteux, d'autres que ce Poëte nous ont-ils appris que « par la derniére des lâchetez il avoit abandonné ſon bouclier ? » Un détail ſi circonſtancié appartient viſiblement, ſi je ne me trompe, à l'ouvrage que Syneſius indique ; on ne ſçauroit nier qu'Archiloque n'y raconte avec beaucoup de franchiſe les choſes les plus propres à ternir ſa réputation : Critias néantmoins luy fait un crime de ſa ſincerité, & veritablement le ton de plaiſanterie avec lequel il parle de ſes mauvaiſes actions, en développant la dépravation de ſon cœur, doit naturellement exciter l'indignation de ceux qui ont quelques ſentiments d'honneur & de vertu. Rien de moins meſuré que les fragments de cette production d'Archiloque, citez par les Anciens. Il n'eſt aucun de ces fragments qui ne ſoit en vers hexametres & pentametres. Nicephore ſcholiaſte de Syneſius eſt donc inexcuſable, d'avoir mis le Poëme dont il s'agit au nombre des Poëmes héroïques.

Mais de tous les ouvrages d'Archiloque, il n'y en avoit pas

où les regles des bienſéances euſſent eſté violées plus ouvertement que dans ſes Epodes, c'eſt le titre que portoit le recueil des différentes piéces dans leſquelles il déchiroit impitoyablement Lycambe, Néobulé ſa fille, & pluſieurs autres Pariens, diſtinguez ou par leurs emplois ou par leur naiſſance. Les critiques modernes ſont extrêmement partagez ſur la veritable ſignification du mot Epode. Dans les Poëſies grecques, l'Ode eſtoit diviſée en ſtrophe, antiſtrophe & l'épode, qui en faiſoit conſtamment la derniére partie. Il eſt indubitable que l'Epode priſe en ce ſens, ne ſçauroit convenir à la collection que j'examine preſentement, & là-deſſus chacun a bâti des ſyſtemes à ſa maniére; le mieux fondé de tous, à mon avis, eſt celuy qu'adopte M. Dacier: il prétend d'après Marius Victorinus, que dans ces piéces d'Archiloque, un grand vers en précedoit toûjours un petit, & que ce petit vers, qui s'appelloit Epode, avoit donné le nom à tout l'ouvrage. Il ne ſera pas inutile de copier les paroles de Victorinus*, qui ſont très-propres à éclaircir la queſtion. *L'Epode*, dit-il, *eſt la troiſiéme partie, ou la fin de l'Ode Lyrique, c'eſt pourquoy ce qui ſuivoit après la ſtrophe & l'antiſtrophe eſtoit appellé Epode, du grec ἐπᾴδειν, qui ſignifie chanter après, & de là ce nom a paſſé aux Odes qui ont deux vers inégaux; car comme dans la Poëſie lyrique l'Epode finiſſoit le chant, de même dans ces odes le ſens eſt fini par le petit vers, qui eſt par cette raiſon appellé Epode.* En quoy il eſt parfaitement d'accord avec les autres Grammairiens, ſur le témoignage deſquels, ce me ſemble, de pareilles conteſtations doivent eſtre décidées. Les écrits en queſtion ſubſiſtoient alors, ils les avoient vûs, ils en connoiſſoient la diſpoſition, & dès lors on doit les écouter préferablement aux Critiques modernes, qui n'ont eu aucun de ces avantages. Il eſt donc inconteſtable que le petit vers qui marchoit toûjours à la ſuite d'un plus grand, conſtituoit la nature

Gali. tom. 4. pag. 704.
Ariſt. tom. 1. pag. 980.

* *Victor. pag. 2555. Epodos eſt tertia pars aut periodus Lyricæ odes, igitur quæ poſt ſtrophen & antiſtrophen Epodon dicebatur: ἐπᾴδειν quidem, ut ſuper canere. Hinc ſumptum vocabulum in has Epodas quæ binos verſus impares habent, nam ut illæ canticum finiebant, ſic hæ ſenſum verſu inſequenti.*

de l'Epode: mais eſtoit-il abſolument néceſſaire que de ces deux vers l'un fût trimetre & l'autre dimetre, c'eſt-à-dire, que le premier fût un vers ïambe de ſix pieds, & le ſecond de quatre? M. Dacier s'eſt déclaré en faveur de ce ſentiment, qui néantmoins me paroît deſtitué de toute vrayſemblance. Les Anciens ſont les ſeuls juges, au tribunal deſquels on puiſſe en appeller dans ces ſortes de diſputes; or ils comprennent dans la claſſe des Epodes, certains vers qui n'ont rien de commun ni avec les trimetres ni avec les dimetres: ἐν ᾧ βατυσιάδης, qui fait la moitié d'un pentametre, entroit, ſuivant Hephæſtion, dans les Epodes d'Archiloque. Terentianus Maurus admet la même meſure précedée d'un dactyle. *Heph. Ench. pag. 225 0. Terent. pagin. 2422.*

Præmiſſo hexametro dulcem ſubnectit Epodon,
Talis Epodus erit.
Tibia docta precor, tandem mihi dicere verſus
Deſine Mœnalios.
Hoc doctum Archilochum tradunt gemuiſſe magiſtri,
Tu mihi, Flacce, ſat es.

Ce texte n'eſt point équivoque; icy le premier vers eſt hexametre, & le ſecond ſemi-pentametre. De cet arrangement naiſſoit une Epode, & par conſéquent elle n'embraſſoit point le trimetre & le dimetre comme parties eſſentielles. Son caractére diſtinctif eſtoit le grand & le petit vers; permis après cela de choiſir le genre de vers qui convenoit le plus au goût & à l'inclination des Poëtes: la preuve de la liberté dont ils jouiſſoient là-deſſus, ſe trouve dans le même Terentianus Maurus. *Terent. pagin. 2430.*

Talis carminibus Flacci reperitur Epodos,
Laudabunt alii claram Rhodon aut Mytilenen,
Aut Epheſum, bimariſve Corinthi
Mœnia, vel Baccho Thebas, vel Apolline Delphos
Inſignes, aut Theſſala Tempe;
Namque pedes primos verſu ſi reddo ſecundo,
Integer hexametros ſtabit, nec fiet Epodos.

Si ces deux témoignages de Terentianus eſtoient moins précis,

il me ſeroit aiſé de faire venir à ſon ſecours Diomede, Marius Victorinus & Plotius ; je me contenteray de renvoyer les lecteurs aux divers endroits de ces Grammairiens, qui peuvent éclaircir la difficulté ; & ceux qui voudront bien les conſulter, acheveront de ſe convaincre que le petit vers précedé d'un grand, conſtituoit la nature des piéces épodiques, & que ces piéces recevoient des vers dont la meſure eſtoit très-différente de celle des trimetres & des dimetres. Ce qui a engagé M. Dacier dans l'opinion contraire, eſt un paſſage de Terentianus, dans lequel, à l'occaſion des dimetres, il dit :

Terent. pagin. 2438.

Tales trimetris ſubdidit Flaccus ſuis,
Ut carmina oſtendunt decem,
Ibis liburnis inter alta navium,
Amice, propugnacula ;
Archilochus iſto ſævit iratus metro
Contra Lycambem & filias.

Il conclut de là que, ſelon ce Grammairien, les dix premiéres Odes d'Horace ont donné le nom à tout le livre, car, adjoûte-t-il, quoyque dans les autres odes, ſi on en excepte les deux derniéres, il y ait auſſi un petit vers après un grand, ces odes ne ſont pas pourtant proprement épodes, parce que, comme je viens de l'expliquer, on ne donnoit ce nom qu'aux piéces qui avoient un dimetre ïambique après un ïambique trimetre, comme dans les Poëſies d'Archiloque. Ce n'eſt pas là le ſens des paroles de Terentianus, qui bien examinées, ſignifient ſeulement qu'Horace dans les dix premiéres odes de ſon cinquiéme livre, n'a employé que des trimetres & des dimetres ; il n'a jamais prétendu que les piéces qui ſuivoient des meſures différentes ne fuſſent pas de veritables Epodes, autrement il ſe contrediroit luy-même. Les textes alleguez cy-deſſus ſont évidents, & ne ſçauroient en façon du monde ſe concilier avec les hypotheſes de M. Dacier ; il contrediroit encore les autres Grammairiens, qui citent ſous le titre d'Epodes des morceaux d'Archiloque, écrits en vers de pluſieurs eſpéces, & aucun d'eux ne

s'eſt

s'eſt aviſé de les appeller des Epodes improprement dites. J'aurois néantmoins beaucoup de penchant à croire que les vers ïambiques de ſix & de quatre pieds regnoient principalement dans les odes qu'Archiloque avoit compoſées contre Lycambe & contre ſes filles, raiſon qui vrayſemblablement leur a fait donner le nom d'ïambes par quelques Auteurs, témoins ces vers d'Horace:

Horat. Epiſt. lib. 1. epiſt. 14.

——— Parios ego primus ïambos
Oſtendi Latio; numeros, animoſque ſecutus
Archilochi, non res & agentia verba Lycambem.

C'eſt dans le même ſens qu'Ovide dit:

Ovid. in Ibin. verſ. 53.

Poſtmodo ſi perges, in te mihi liber ïambus
Tincta Lycambeo ſanguine tela dabit.

Ne pourroit-on pas inferer de là, que l'ouvrage d'Archiloque eſtoit connu ſous le nom de Trimetres, & que cette dénomination devoit ſon origine aux vers de ſix pieds, dont la pluſpart des odes en queſtion eſtoient compoſées. Harpocration fait mention des trimetres de ce Poëte, qui peut-eſtre néantmoins appartenoient à des piéces abſolument différentes; & la raiſon de ne point prononcer affirmativement là-deſſus, eſt que parmi les fragments qui nous reſtent de luy, il y a quatre trimetres qui ne ſont coupez par aucun petit vers. Ce qui pourtant ne prouve pas invinciblement que ce fragment-là même ne puiſſe ſe rapporter aux Epodes: dans celles d'Horace, ne ſe trouve-t-il pas des odes entiéres en vers ïambes de ſix pieds? & probablement il a ſuivi l'exemple d'Archiloque, qui paroît en avoir publié quelques-unes dont la meſure, du commencement à la fin, eſtoit uniforme; j'en juge par un Iambeau de ce Poëte, qui ſe lit dans Stobée, il eſt de neuf vers tous égaux: Ariſtote qui rapporte le premier de ces vers, aſſûre qu'il eſtoit tiré d'une des piéces d'Archiloque contre Lycambe, & l'on ſçait que le deſir de ſe venger de ce Parien, donna naiſſance aux Epodes. Il eſt conſtant que Plutarque en attribuë l'invention à Archiloque, & les Anciens depuis ont cité ſous ce titre le recueil d'odes

Plut. tom. 2. pag. 1141.

qu'il avoit publiées dans le deſſein de deshonorer & ſa mémoire de Lycambe, & celle de pluſieurs de ſes citoyens. Elles ſont ſouvent déſignées par le nom d'ἔπωδος ou d'ἔπωδοι, & quelquefois par celuy d'ἐπῴδη, comme dans Hephæſtion & dans Zenobius. Ce que néantmoins je ſoupçonnerois aſſez volontiers eſtre une faute de copiſtes, qui à la place d'ἐπῳδῶν ή, ou Epode ſeptiéme, ont ſubſtitué ἐπῴδη, en réuniſſant enſemble ces deux mots. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Auteurs latins écrivent toûjours *Epodos,* ſoit qu'ils parlent des odes d'Archiloque, ſoit qu'il ſoit queſtion de celles d'Horace, qui le premier des Romains porta dans ſa patrie un genre de Poëſie que les Grecs ſeuls avoient cultivé juſqu'alors. Je croirois cependant que Caton l'avoit prévenu; Plutarque le déclare en termes formels: Caton, ſelon luy, emporté par la colére & par la jeuneſſe, compoſa contre Scipion, & cela dans le goût d'Archiloque, des ïambes extrêmement ſatiriques & picquants; accuſera-t-on Plutarque de s'eſtre trompé? il ſeroit mal-aiſé de le prouver, & beaucoup plus naturel de dire que ces ſatires de la façon de Caton, n'eſtoient point venuës à la connoiſſance d'Horace. Combien d'Ecrivains, très-inſtruits d'ailleurs, ignorent les ouvrages de ceux qui les ont dévancez de quelques ſiécles.

Hæph. p. 22.
Zenob. p. 140.
Plut. tom. 1. pag. 762.

Les chagrins que les épodes d'Archiloque luy avoient cauſez dans le ſein de ſa patrie, ne furent pas capables de le guerir du penchant malheureux qui l'entraînoit, comme malgré luy, du côté de la ſatire. La ſituation peu avantageuſe de ſes affaires, & la haine univerſelle de ſes citoyens l'avoient obligé de chercher un aſyle à Thaſos; la mauvaiſe humeur l'y ſuivit, il ne ſe borna point à maltraiter les perſonnages les plus conſidérables de la Republique; l'Iſle même dont ils eſtoient habitants ne fut point ménagée: la peinture peu favorable qu'il fait de ſon territoire, dût vivement offenſer les Thaſiens. Je n'en veux pas d'autre preuve que les deux ou trois fragments de ce morceau, qui ſe liſent encore aujourd'huy dans les écrits des Anciens. Les vers de ces fragments ſont des ïambes trimetres, & à peu-près dans le goût des épodes, dont par cette raiſon-là même je n'ay pas cru devoir les ſéparer.

Cependant Archiloque ne s'eſtoit point renfermé dans ce genre de Poëſie-là ſeul; on avoit de luy des Elegies, ou pluſtoſt des piéces compoſées en vers, dont le premier eſtoit hexametre, & le ſecond pentametre; piéces qui dès lors n'ont rien de commun avec cette eſpéce de Poëme qu'on appelle ordinairement Poëme Elegiaque. Ce qu'il y a de vray, c'eſt qu'on n'apperçoit aucun veſtige de plainte & d'amour dans les fragments de cet ouvrage d'Archiloque qui ſont venus juſqu'à nous.

Celuy qu'il avoit publié lors du naufrage de ſon beau-frere, eſtoit de même écrit en vers hexametres & pentametres. Longin, critique très-judicieux, donne une grande idée de cette piéce; voicy comment il en parle. « Mais Homére ne met pas « pour une ſeule fois devant les yeux le danger où ſe trouvent les « matelots, & les repréſente, comme en un tableau, ſur le point « d'eſtre ſubmergez à tous les flots qui s'élevent, & imprime juſ- « ques dans ſes mots & ſes ſyllabes, l'image du péril. Archiloque « ne s'eſt point ſervi d'autre artifice dans la deſcription du nau- « frage. » On ignore maintenant quel eſtoit le titre de cette production d'Archiloque; les paſſages de Longin, le ſeul auteur qui en faſſe mention, ne fourniſſent point matiére à des conjectures: le premier en cite deux vers, dont la meſure, comme je viens de le dire, eſt conſtamment élegiaque, & par conſéquent Tollius n'auroit pas dû rapporter à ce Poëme le fragment qui ſe rencontre dans Héraclide; Archiloque, je l'avouë, y décrit un naufrage, mais quelle liaiſon imaginer entre des vers élegiaques & des vers trochaïques?

Au reſte, les veilles de ce Poëte ne furent pas toûjours conſacrées à des ſujets profanes; il fit auſſi des hymnes à l'honneur des Dieux. Celle qui contenoit les louanges d'Hercule luy attira les applaudiſſements de toute la Grece; il la chanta luy-même dans l'aſſemblée des Jeux Olympiques, & il eut la ſatiſfaction de recevoir de la main des juges une couronne, qui d'ordinaire eſtoit la récompenſe du veritable mérite. C'eſt la ſeule des hymnes d'Archiloque dont on ait connoiſſance aujourd'huy, à moins pourtant qu'on ne place dans la même claſſe ſes Dithyrambes & ſes *Iobacchi*. En effet, ces deux eſpéces

Pind. Olymp. Od. 9. v. 1. ub. & ibi ſchol.

de Poëmes estoient uniquement destinées au culte de Bacchus, avec cette différence cependant, que les expressions peu usitées, les constructions bizarres & les figures hardies employées dans les Dithyrambes, les rendoient toûjours obscurs, & souvent inintelligibles. Les *Iobacchi* estoient & plus simples & plus naturels; on les nommoit ainsi des mots *Io, Io, Bacche,* qui entroient à différentes reprises dans la composition de ces hymnes.

Il ne sera pas si facile de démêler quel estoit le Telephe qu'Athenée met au nombre des ouvrages d'Archiloque. Le titre paroît indiquer une piéce de théatre, auquel cas le Telephe ne sçauroit estre de la façon de ce Poëte. Il est inconteſtable; & personne, je pense, ne s'avisera de le revoquer en doute, il est inconteſtable, dis-je, que de son temps la Comedie & la Tragedie estoient des amusements inconnus à la Grece. Il s'ensuit de là, ou qu'Athenée s'est trompé, ou que son texte est corrompu. Il est démontré que les Ecrivains de l'antiquité ont beaucoup souffert de l'inadvertance des copistes; & je ne serois pas éloigné de soupçonner que dans cet endroit-cy le nom d'Archiloque a pris la place de celuy d'Archippus, Poëte comique de grande réputation. Il faut convenir néantmoins, que le Telephe ne se trouve point parmi les piéces dont les Auteurs grecs luy font honneur; mais leur silence ne prouve pas que ce morceau d'Archippus ne fût point cité ailleurs. A peine reste-t-il maintenant quelques parcelles de cette quantité prodigieuse de productions dont la Grece avoit enrichi la republique des Lettres, & il en est même plusieurs dont les titres sont demeurez ensevelis dans les ténebres de l'oubli; malheur dont la beauté des Poësies d'Archiloque ne les a point garanties; car je ne puis m'imaginer que celles dont on vient de rendre compte, soient les seules qui fussent sorties de sa plume, conjecture qui pourroit se fortifier par le témoignage de plusieurs Grammairiens, qui prétendent qu'Archiloque avoit employé toutes les différentes espéces de vers dont ils ont laissé les regles. Bien des Sçavants regretteront que la barbarie des siécles passez les ait privez des ouvrages de ce Poëte, veritablement dignes de l'immortalité; tel est le jugement qu'en ont porté les Ecrivains les

Athen. p. 111.

plus habiles de l'antiquité. Homére & Archiloque, au jugement de Velleius Paterculus, avoient atteint, chacun en leur genre, le ſouverain degré de la perfection; il parloit en quelque maniére d'après Ciceron, qui ne balançoit point à le placer parmi les Poëtes du premier ordre. Le même Orateur, dans une de ſes Epîtres, a eu ſoin de nous apprendre que le Grammairien Ariſtophane, critique rigide juſqu'au ſcrupule, avoit coûtume de dire que le plus long des Poëmes d'Archiloque eſtoit celuy qui luy paroiſſoit le meilleur; il eſt aſſez vrayſemblable que la lecture d'Homére avoit infiniment contribué à le former. Dion Chryſoſtome & Longin aſſûrent qu'il s'eſtoit particuliérement attaché à imiter un ſi excellent modéle; le paſſage de ce Rheteur allegué cy-deſſus, eſt une preuve que le ſuccès avoit répondu aux eſpérances d'Archiloque. Les connoiſſeurs admiroient dans ſes Poëſies, la force extraordinaire des expreſſions, la vivacité des images, la nobleſſe & la magnificence des penſées.

Cicer. de Orat. cap. 1.

Cicer. ad Att. lib. 16. Epiſt. 11.

Dio Chryſoſt. pag. 549.

Quint. lib. 10. cap. 1.

monde, car, ſelon Diogene, il floriſſoit dans la 84.e olympiade; & en luy donnant alors 45. ans, ce qui me paroît aſſez naturel, il a dû naître au commencement de la 73.e olympiade, ce qui s'accorderoit avec ce que dit Alcidamas, que Zenon d'Elée & Empedocles eſtoient en même-temps diſciples de Parmenides: or Suidas nous apprend que Zenon d'Elée eſtoit diſciple de Parmenides dans la 78.e olympiade, mais Zenon d'Elée devoit eſtre alors plus âgé qu'Empedocles. Enfin, un autre ſynchroniſme qui appuye encore le ſentiment de Diogene-Laërce, c'eſt que Melitus orateur Athénien, qui fut un des accuſateurs de Socrate, vivoit du temps d'Empedocles & de Zenon d'Elée, ſuivant Suidas, & que dans la même olympiade où Empedocles floriſſoit, il commandoit les Samiens, & remporta la victoire dans un combat naval contre Sophocles qui commandoit les Athéniens.

In Zenone.

Suid. in Melit.

Aulu-Gell lib. 17. cap. 21.

On pourroit cependant m'objecter un paſſage d'Aulu-Gelle, qui fait fleurir noſtre Philoſophe dans le temps que la famille Fabienne fut détruite auprès du fleuve de Cremere, dans la guerre des Veïentins, car cette défaite arriva la premiére année de la 76.e olympiade; or il eſt certain que dans ce temps-là Empedocles eſtoit très-jeune. Gerard Voſſius que ce paſſage a embarraſſé, ſe ſeroit facilement tiré de cette difficulté, s'il avoit fait attention à ce qui ſuit dans Aulu-Gelle, où cet auteur rapporte auſſi la création des Decemvirs au temps où floriſſoit Empedocles. Voicy comme il s'exprime: *Menennio Agrippa, Marco Horatio Pulvillo Conſulibus, bello Veiente apud fluvium Cremeram ab his ſex & trecenti Patricii Fabii cum familiis ſuis univerſi ab hoſtibus circumventi perierunt. Juxta ea tempora Empedocles Agrigentinus in Philoſophiæ naturalis ſtudio floruit. Romæ autem per eas tempeſtates Decemviros legibus ſcribundis creatos conſtitit.*

De Poet. græc. cap. 6.

Il eſt aiſé de juger qu'Aulu-Gelle, dans cet endroit, n'a pas prétendu marquer préciſement dans quel temps floriſſoit Empedocles, puiſque les paroles qui ſuivent ce qui regarde ce Philoſophe, peuvent auſſi-bien ſe rapporter au temps auquel il floriſſoit, que celles qui précedent; & c'eſt même à la création des

des Decemvirs qu'il faut rapporter ce temps, car cette création qui eſt poſtérieure d'environ 28. ans à la défaite de Cremere, ſe rencontre dans la 3.e année de la 82.e olympiade, c'eſt-à-dire, cinq ans avant la 84.e olympiade.

Ainſi, il faut conclure que Timée & ceux qui l'ont ſuivi ont eu tort, de faire Empedocles diſciple de Pythagore, qui devoit avoir près de quatre-vingt ans la premiere année de la 68.e olympiade, comme il eſt aiſé de le prouver par Diodore de Sicile & par Diogene-Laërce. Il faut donc s'en tenir aux témoignages de Théophraſte & d'Alcidamas, qui le font diſciple de Parmenides, dont il fut l'imitateur & l'émule. Il frequenta enſuite les aſſemblées des Pythagoriciens, ſoit ſous Telauges fils de Pythagore, comme le croit Voſſius, ſoit, comme le veut Dodwel, ſous un autre Pythagore diſciple du premier; mais je crois que ce ne fut qu'après ſon retour de ſes voyages, car Empedocles voulut aller à la ſource de la ſcience, & l'apprendre chez les peuples que les Grecs nommoient Barbares. Pline le met au nombre de ceux qui s'éxilérent de leur pays pour apprendre la magie, comme avoit fait Pythagore.

Diodor. Sicul. lib. 13. *Diogen. Vit. Pythagor.* *De Poet. græc.* *Biblioth græc. Fabric. tom. 1. pag. 465.* *Hiſt. Nat. lib. 30. cap. 1.*

Empedocles eſtoit Philoſophe, Poëte, Hiſtorien, Medecin & Théologien, inſtruit dans l'école des Prêtres Egyptiens. C'en eſtoit trop pour n'eſtre pas cru magicien; car, comme l'a remarqué Apulée, examiner avec curioſité l'ordre & l'arrangement du monde, en ſorte qu'on pût prédire par les regles de l'Aſtronomie, quelque changement dans la nature; avoir des idées élevées des Dieux & célebrer leur bonté, cela ſuffiſoit pour eſtre accuſé de magie, c'eſt-à-dire, pour eſtre accuſé de pouvoir changer l'ordre des élements, comme ſi pour ſçavoir qu'un évenement doit arriver, on eſtoit la cauſe qui le produiſoit; *eos verò vulgò magos nominent, quaſi facere etiam ſciant quæ ſciant fieri.* *Apul. Apolog.*

Nous pouvons donc croire, ſans craindre de nous tromper, que la magie d'Empedocles eſtoit la ſcience qu'il rapporta de ſes voyages. Nous ne ſçavons pas en quel temps il les fit; mais il y a apparence qu'il eſtoit de retour à Agrigente pluſieurs années avant la 84.e olympiade. Il fut cauſe d'un reglement que firent les Pythagoriciens, pour interdire l'entrée de leurs

assemblées aux Poëtes épiques. La raison qu'en apporte Néanthes, est qu'il avoit composé un Poëme où il divulguoit leur doctrine, c'est-à-dire, qu'il y parloit plus clairement que ne faisoient les Pythagoriciens dans leurs énigmes & leurs symboles, qu'ils ne faisoient point difficulté de rendre publics, mais de telle sorte que le commun des hommes n'en estoit pas plus sçavant; d'où vient que Diogene dit que jusqu'à Philolaüs, les dogmes des Pythagoriciens avoient esté ignorez. C'est de ces explications qu'il faut entendre ce que dit Plutarque, que les Pythagoriciens n'écrivoient jamais leurs préceptes, & se contentoient de les enseigner de vive voix à ceux qu'ils en croyoient dignes. Estoit-il en effet convenable que des mysteres si saints, comme ils en estoient persuadez, fussent divulguez par des lettres mortes?

Diogen Laërt. Vit. Pythagoræ.

Plutarch. vit. Numæ.

Je ne sçais si le reglement des Pythagoriciens eut un effet retroactif par rapport à Empedocles; ce qui est certain, c'est que tous les Auteurs le mettent au nombre des plus fameux Philosophes de cette Ecole. Il ne fixa pas tellement son séjour à Agrigente sa patrie, qu'il ne voyageât encore dans les autres villes de Sicile, en Italie & en Grece. Il estoit à Thurium ville d'Italie, dans la 84.e olympiade, puisque Glaucus nous apprend qu'il y estoit venu quelque temps après qu'elle eut esté bâtie; or la fondation de cette ville est de la 3.e année de la 83.e olympiade, selon Diodore de Sicile.

Diodor. Sicul. lib. 13. Diog. Laërt.

Empedocles s'appliquoit non-seulement à composer des ouvrages, mais encore à reformer les mœurs de ses concitoyens; car tel estoit l'usage des Pythagoriciens, & il ne tint pas à Empedocles de faire à Agrigente ce que Pythagore avoit fait à Crotone: les mœurs des Agrigentins luy donnérent lieu d'exercer ses talents, mais dans une ville comme Agrigente, pouvoit-il esperer de rendre tous les hommes honnêtes gens? Cette ville, à laquelle Empedocles donne le surnom de grande, estoit plongée dans le luxe & la débauche; on y comptoit, selon Diogene-Laërce, huit cens mille habitants, ce qu'il ne faut pas entendre de la ville seule, mais encore de son territoire; car Diodore de Sicile qui la décrit telle qu'elle estoit dans le temps qu'elle fut ruinée par les Carthaginois, c'est-à-dire, quelques

années après la mort d'Empedocles, n'y comptoit que deux cens vingt mille hommes. C'eſt de cet Auteur que nous pouvons le mieux apprendre l'état d'Agrigente dans ce temps, & il ne ſera peut-eſtre pas inutile de donner icy une idée de cette ville, afin qu'on voye quels compatriotes avoit Empedocles.

La plus grande partie du territoire d'Agrigente eſtoit plantée d'oliviers & de vignes; les fruits qu'il produiſoit faiſoient ſon commerce avec Carthage, car il n'y avoit point alors de plans en Afrique, & les Agrigentins gagnérent des richeſſes immenſes par ce commerce. La magnificence & la ſolidité des bâtiments & des Temples, répondoient à ces richeſſes; le luxe, qui les accompagne toûjours, ſe faiſoit remarquer dans leurs habits précieux, les ornements, les meubles d'or & d'argent, & dans leur vie molle & effeminée. Un lac de ſept ſtades de tour & de vingt pieds de profondeur, qu'on avoit creuſé auprès de la ville, fourniſſoit abondamment à leurs tables le poiſſon & les oiſeaux aquatiques dont ils avoient beſoin dans leurs feſtins. C'eſt cette ſolidité des bâtiments & cette vie molle, qui faiſoit dire à Empedocles que les Agrigentins bâtiſſoient leurs maiſons comme s'ils y devoient toûjours demeurer, & qu'ils faiſoient éclater leur prodigalité dans leurs repas, comme s'ils devoient mourir le lendemain. On peut juger de la ſplendeur & de la magnificence de cette ville, par ce que dit Diodore de Sicile du triomphe d'Exenete, lorſqu'après avoir remporté le prix de la courſe dans les jeux olympiques, il entra dans la ville monté ſur un char, ſuivi de trois cens autres chars traînez chacun par deux chevaux blancs: & ce qu'il rapporte encore des noces de la fille d'Antiſthénes, ne nous en donne pas une moindre idée, car Antiſthénes régala tous les citoyens, chacun dans les quartiers de la ville où ils demeuroient; plus de huit cens chars à deux chevaux, ſans compter les cavaliers de la ville & des environs, qui eſtoient invitez aux noces, ornoient la pompe, & compoſoient le cortége de la mariée. Tout le monde ſçait l'hiſtoire de ces jeunes gens, qui ayant fait la débauche dans une maiſon, s'imaginoient eſtre dans une galere, & jettérent tous les meubles par les fenêtres, comme pour alleger le vaiſſeau au milieu de la tempête:

Athen. lib. 2. pag. 37.

n'eſtant pas encore deſenyvrez le lendemain, ils prirent pour des Tritons & des Dieux marins, les Magiſtrats qui eſtoient venus appaiſer ce deſordre. Mais rien ne fait mieux connoître le luxe & la molleſſe des Agrigentins, que la deffenſe qu'on fut obligé de faire à ceux qui eſtoient commandez la nuit pour deffendre la ville contre les attaques des Carthaginois; cette deffenſe portoit que chaque homme n'auroit pour ſe coucher qu'une peau de chameau, un pavillon, une couverture de laine & deux oreillers. Les Agrigentins trouvérent ce decret très-dur, & on peut juger par là, dit Diodore, quelles eſtoient les mœurs des Agrigentins. Cet Auteur remarque cependant que parmi ces citoyens livrez au luxe, il y avoit d'honnêtes gens qui faiſoient un bon uſage de leurs richeſſes. Tel eſtoit ce Gellias, qui avoit fait bâtir pluſieurs appartements dans ſa maiſon, pour y recevoir les étrangers. Il y avoit aux portes de la ville des hommes, qui invitoient de ſa part ceux qui arrivoient, à venir loger chez luy; il y reçut en un ſeul jour cinq cens cavaliers de Gela, à qui il fit préſent d'habits. Pluſieurs citoyens ſuivirent ſon exemple, ce qui fit dire à Empedocles, ravi de voir renouveller les mœurs & les coûtumes des premiers hommes, que la ville d'Agrigente eſtoit un port aſſûré où les étrangers eſtoient reçûs avec honneur & avec bonté.

Tels eſtoient les Agrigentins, parmi leſquels demeuroit Empedocles, Philoſophe Pythagoricien, c'eſt-à-dire, un homme qui faiſoit ſon étude particuliére de la recherche de la verité, qui pratiquoit la vertu & l'enſeignoit aux autres. L'autorité qu'il s'eſtoit acquiſe ſur ſes concitoyens ne luy fit pas naître le deſir de dominer ſur eux, & la véneration où il eſtoit à Agrigente ne luy ſervit qu'à y faire regner, autant qu'il put, la paix & le bon ordre. On luy offrit l'autorité ſuprême, mais il n'eſtoit pas aſſez ambitieux pour préferer à un état médiocre & tranquille, un état qui fait toûjours des jaloux. Ennemi déclaré de la tyrannie, il faiſoit punir ſans miſericorde quiconque oſoit faire paroître dans ſa conduite qu'il y tendoit. Un Agrigentin l'avoit invité à manger chez luy; l'heure du repas eſtant venuë, il demanda pourquoy on ne ſervoit pas, c'eſt, dit le maître de

Diogen. Laërt.

la maiſon, qu'on attend le Miniſtre du Conſeil. Cet Officier arriva en effet quelque temps après, & on le fit Roy du feſtin. Il ſe comporta d'une maniére ſi inſolente pendant le repas, qu'Empedocles ſoupçonna qu'il y avoit entre ce roy du feſtin & celuy qui l'avoit invité, quelque complot pour rétablir la tyrannie : il falloit que le ſoupçon fût bien fondé, puiſqu'Empedocles, qui n'avoit rien dit pendant le repas, ayant fait appeller le lendemain ces deux hommes devant le Conſeil, ils furent condamnez à mort.

Cette action donna du crédit à Empedocles dans le gouvernement d'Agrigente : ſon premier ſoin fut de faire ceſſer les diviſions qui regnoient parmi les Agrigentins, & de leur inſpirer de ſe regarder tous comme égaux, & comme citoyens d'une même ville. Il porta enſuite ſon attention à reprimer l'inſolence des principaux de la ville, & à empêcher qu'on ne diſſipât le treſor public : pour luy, il employoit ſes revenus à marier les filles qui n'avoient point de dot.

Diogen. Laërt.

Plutarch. adv. Coloten, pagin. 1126.

L'amitié ne pouvoit rien ſur ſon eſprit, lorſqu'il s'agiſſoit de choſes qui eſtoient contraires au bon ordre qu'il vouloit établir. Acron, fameux Medecin qu'il avoit mis en réputation, ayant demandé au Conſeil un lieu pour y élever un monument à ſon pere, Empedocles n'eut pas la complaiſance de déferer aux deſirs de ſon ami ; il s'y oppoſa, en faiſant voir combien cette diſtinction tendoit à introduire l'envie & la jalouſie. Ce fut par le même motif de l'amour de l'égalité entre les citoyens, qu'il fit caſſer le Conſeil compoſé de mille citoyens les plus riches ; il le rendit triennal, & fit en ſorte qu'on en accorda l'entrée à ceux du peuple, ou au moins à ceux qui eſtoient dans la diſpoſition de favoriſer le gouvernement démocratique.

Plin. hiſt. nat. lib. 29. cap. 1. Diog. Laërt.

Une pareille conduite ne pouvoit qu'attirer à Empedocles l'inimitié de bien des gens. Les Pythagoriciens, en géneral, eſtoient regardez comme des hommes incommodes dans le commerce de la vie : on tâchoit de les rendre ſuſpects au peuple, en faiſant paſſer leurs aſſemblées pour des rendez-vous de mutins & de ſéditieux qui ne cherchoient qu'à mettre le trouble dans l'Eſtat, pour pouvoir plus aiſement s'en rendre les maîtres.

Diod. Sicul. in Excerpt. Valef. Porphyr. vit. Pythag. & Jamblich. vit. ejuſd. lib. 1. cap. 35.

C'eſt ainſi qu'on parloit des Pythagoriciens de Crotone du temps de Pythagore; on peut voir dans la vie de ce Philoſophe, ce qu'il eut à ſouffrir de Cylon Crotoniates, qui n'ayant pû eſtre admis au nombre de ſes diſciples, parce que Pythagore avoit remarqué dans ſon caractére d'eſprit & dans ſes mœurs, des diſpoſitions contraires à celles qu'il éxigeoit, fit tant d'efforts pour décrier les Pythagoriciens, qu'il vint enfin à bout d'exciter le peuple contr'eux, & de les faire tous brûler dans la maiſon de Milon où ils s'eſtoient refugiez. Empedocles ne fut guéres mieux traité, comme on le verra dans la ſuite: on trouvoit mauvais qu'il fût environné de jeunes gens, qu'il fût habillé d'une façon ſinguliére, qu'il eût toûjours un viſage ſérieux & grave, & qu'il ne ſe communiquât point à tout le monde; c'eſtoit, dans l'eſprit de certaines perſonnes, des indices de fierté, & des marques certaines qu'il vouloit devenir le tyran de ſes compatriotes.

Diog. Laërt. Suidas.

Mais un Pythagoricien tel qu'Empedocles, qui faiſoit profeſſion de ſuivre exactement ces préceptes ſi ſages de morale, connus ſous le nom de vers dorez, ne devoit point eſtre ébranlé par les diſcours de ſes ennemis; auſſi continua-t-il à employer pour le bien de ſes concitoyens, ſes talents pour le gouvernement, & ſa ſcience, c'eſt-à-dire, les connoiſſances qu'il avoit de la Philoſophie, de la Phyſique & de la Medecine, au riſque de paſſer pour un magicien.

J'ay déja dit que Pline le met au nombre de ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner ſecretement cet art de tout temps ſi décrié; auſſi Gorgias fameux orateur de Leontium en Sicile, aſſûroit-il, au rapport de l'hiſtorien Satyrus, qu'il avoit aſſiſté à ſes operations magiques: ὡς αὐτὸς παρείη τῷ Ἐμπεδόκλεϊ γοητεύοντι. C'eſt, adjoûte cet Orateur, ce qu'il promet auſſi dans des vers, où il enſeigne non-ſeulement les remedes pour la vieilleſſe & les maladies, mais encore l'art de faire ſouffler les vents & de les appaiſer à ſa volonté, de faire venir la ſéchereſſe, tomber la pluye, & enfin de retirer les morts des Enfers.

Diogen.

Le mot γοητεύοντι dont ſe ſert Diogene-Laërce, nous feroit croire que ce n'eſtoit pas de la magie naturelle qu'Empedocles

eſtoit accuſé, mais de celle qui conſiſtoit à produire des effets extraordinaires par des pratiques ſuperſtitieuſes, ce qui nous donneroit d'Empedocles l'idée d'un Charlatan. Diogene rapporte en effet des vers qui renferment ces belles promeſſes dont parloit Gorgias, mais je crois que toute cette magie bien examinée, ſe réduira à la connoiſſance qu'il avoit de la Nature, & qu'il pouvoit dire ces paroles que Boëce adreſſe à la Philoſophie, *atque hoc ipſo affines fuiſſe videmur maleficio, quòd tuis imbuti diſciplinis.*

Voicy donc des preuves de la magie d'Empedocles: Diogene-Laërce, ou pluſtoſt l'hiſtorien Timée, raconte que les vents Eteſiens ſoufflant avec violence, cauſoient du dommage aux fruits de la terre, & que ce Philoſophe ayant fait écorcher des ânes, fit faire des outres de leurs peaux, ἀσκοὺς ποιῆσαι: on les étendit ſur les collines & ſur le ſommet des montagnes pour recevoir le vent, & le vent ayant ceſſé de ſouffler, le ſurnom de chaſſe-vent, πολυσκεμος, en reſta à Empedocles. Il ſembleroit, en liſant ce fait dans Diogene-Laërce, qu'Empedocles auroit fait faire des outres pour y renfermer le vent, & c'eſt en effet ce qu'ont cru pluſieurs Auteurs: mais par le récit de Plutarque, de Clement d'Alexandrie & de Suidas, il paroît qu'il ne s'agiſſoit que de boucher une ouverture de montagne, d'où ſortoient des exhalaiſons infectées qu'un vent du midy pouſſoit vers le territoire d'Agrigente; & que cette ouverture ayant eſté fermée, les habitants n'en reſſentirent plus d'incommodité. On voit que la magie ne devoit pas avoir beaucoup de part à cette operation, & qu'il n'y en avoit pas plus, que dans ce qu'il fit à Selinunte qu'il délivra auſſi de la peſte, cauſée par la puanteur des eaux d'un fleuve qui faiſoit mourir les Selinuntiens, & empêchoit leurs femmes d'accoucher facilement. Il fit entrer à ſes frais dans ce fleuve, deux petites rivieres qui en adoucirent les eaux, & qui leur ôtérent leur mauvaiſe qualité, peut-eſtre en détrempant leur viſcoſité, comme l'explique Naudé, & en faiſant écouler toutes les immondices.

Plutarch. de curioſit. p. 515. tom. 2.
Clemens Alex. lib. 6. ſtromat.

Apolog. pour les grands hommes accuſez de Magie.

C'eſt cependant ſur ces faits & d'autres ſemblables, qu'eſt établi le merveilleux des actions d'Empedocles & des autres

Pythagoriciens. Les tremblements de terre prédits infailliblement, la peſte chaſſée, la violence des vents & des tempêtes appaiſée, les flots de la mer & des fleuves rendus tranquilles, afin que les diſciples d'Empedocles puſſent les paſſer ſans danger. Ce ſont les talents que Jamblique attribuë à noſtre Philoſophe comme à Pythagore; mais les faits réduits à leur ſimplicité, & la grande connoiſſance qu'Empedocles avoit de la Nature, auroient fait diſparoître le merveilleux aux yeux des perſonnes éclairées.

Jamblich. vit. Pythagor.

Il faut cependant avouer que les Pythagoriciens contribuoient eux-mêmes à entretenir les ignorants dans leur erreur, en mêlant ſouvent les rites & les cérémonies de la Religion Egyptienne, dans des actions toutes naturelles, afin qu'on crût qu'elles y entroient pour quelque choſe, & en cachant les raiſons veritables de ce qu'ils faiſoient ou prédiſoient: c'eſt ainſi qu'ils en uſoient avec la multitude ignorante, qui non-ſeulement n'eſtoit pas en état de comprendre les cauſes & les raiſons des effets naturels, mais qui vouloit même les admirer ſans les comprendre: auſſi Plutarque a-t-il remarqué que les premiers Philoſophes qui découvrirent la cauſe des éclipſes de Lune, ne l'enſeignérent qu'en tremblant à leurs diſciples, & avec un grand ſecret. Ils n'oſoient divulguer au peuple une choſe ſi ſimple, qu'il s'obſtinoit à regarder comme un myſtere; car on s'imaginoit que c'eſtoit aller ſur les droits de la Divinité, que d'attribuer les évenements de la Nature à des cauſes qui agiſſent néceſſairement, & ſelon un cours reglé. Anaxagore, qui le premier oſa parler en Philoſophe des éclipſes de Lune, eut tout lieu de s'en repentir, car il fut mis en priſon, & ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté que Periclès l'en tira. Protagore fut obligé de s'enfuir d'Athénes pour la même raiſon.

Plutarch. vit. Niciæ.

Il faut donc paſſer aux Pythagoriciens ce faux merveilleux qu'ils eſtoient obligez de répandre ſur leurs actions, de crainte d'avoir le même ſort que les deux Philoſophes dont je viens de parler. Empedocles n'auroit pas eſté épargné plus qu'un autre, luy qui mettoit, pour ainſi dire, à profit l'étenduë de ſes connoiſſances en faveur des hommes; il n'y avoit pas juſqu'à la Muſique dont il ne tirât parti.

Il eſtoit

Il eſtoit à Gela chez ſon ami Anchitus, lorſqu'on vint l'avertir qu'un jeune homme en fureur & outré de douleur vouloit tuer cet ami, parce qu'en qualité de Juge de la ville, il avoit condamné à mort le pere de ce jeune homme. Empedocles tâcha de luy remettre l'eſprit par ſes diſcours, & n'y ayant pas réuſſi, il y joignit le ſon de ſa lyre auſſi inutilement, juſqu'à ce qu'ayant tout d'un coup changé de modulation, il chanta ce vers du 4.e livre de l'Odyſſée, *Diog. Laert. Jamblich. vit. Pythagoræ.*

Νηπενθές τ' ἄχολόντε κακῶν ϑπίλησθον ἁπάντων.

Alors la fureur du jeune homme ſe trouva calmée, & Empedocles ayant ainſi ſauvé la vie à ſon hôte, ſe fit un ami du jeune homme, qui fut dans la ſuite un de ſes plus fameux diſciples. L'Interprete d'Hermogenes & Saint Baſile, citez par Voſſius, rapportent auſſi cet effet admirable de la Muſique; mais ils diſent que ce jeune homme vouloit tuer ſon pere, ce qu'on pourroit entendre du fils d'Anchitus même, nommé Pauſanias, qu'Empedocles aima tendrement, & à qui il dédia ſes livres de Phyſique : cette ſuppoſition ne s'accorde pourtant pas avec le récit que je viens de faire, ſur le témoignage de Jamblique. *Vide Voſſium, lib. de Muſic. p. 45. in-quarto.* *Diog. Laert.*

Quoy qu'il en ſoit de celuy ſur qui Empedocles opera ce changement, il ſuivit en cela l'exemple des autres Pythagoriciens, qui ſe ſervoient de la Muſique comme d'un remede ſouverain pour les maladies de l'eſprit, & même pour certaines maladies du corps. Ils avoient des airs particuliers, compoſez pour chaſſer la triſteſſe, la melancolie & la colére; ils en avoient d'autres auſſi pour exciter les paſſions raiſonnables, & ils ſe ſervoient pour cela, ſelon Jamblique, de vers choiſis des Poëſies d'Homére & d'Héſiode : mais ils ne regardoient comme veritable Muſique, que celle qui marioit la voix avec les inſtruments, & de tous les inſtruments, ils n'approuvoient que la lyre : la flûte, ſelon eux, avoit un ſon trop violent; ils la regardoient comme un inſtrument plus propre à mettre en fureur, qu'à ramener les hommes aux bonnes mœurs. *Jamblich. vit. Pythagoræ.*

La Medecine ne ſervit pas peu auſſi à rendre Empedocles recommendable; on peut même dire qu'elle contribua plus que

toute autre choſe, à le faire paſſer pour magicien, puiſque c'eſt par ſon moyen qu'il opera ſon chef-d'œuvre de magie, je veux dire, la reſurrection de Panthia, femme d'Agrigente. Héraclides avoit fait un livre exprès ſur ce miracle, intitulé περὶ τῆς ἀνάβιωσις; pluſieurs Auteurs en font mention, & c'eſt de cet ouvrage que parle Pline: *huc pertinet*, dit-il, *nobile illud apud Græcos volumen Heraclidis, ſeptem diebus fœminæ exanimis ad vitam revocatæ.* Origenes l'apporte même en exemple, pour prouver que la reſurrection n'eſt pas impoſſible; mais il faut voir ſur quelles autoritez cette reſurrection eſt appuyée. Héraclides eſtoit regardé dans l'antiquité, comme un homme qui aimoit le merveilleux, & qui ne ſe plaiſoit qu'à raconter des choſes extraordinaires, & même quelquefois hors de toute vrayſemblance: Hermippus conte la choſe plus ſimplement, car il ſe contente de dire que cette femme ayant eſté abandonnée des Medecins, fut guerie par Empedocles. Il y a apparence cependant qu'elle fut tenuë pour morte, puiſqu'Héraclides, au rapport de Galien, diſoit que les Medecins examinérent ſi elle l'eſtoit effectivement. Empedocles qui eſtoit habile dans leur art, pouvoit n'y eſtre pas trompé, d'autant plus que cette femme, qui eſtoit ſans poulx & ſans reſpiration, & qui reſſembloit en tout à une perſonne morte, avoit toûjours un peu de chaleur vers les parties du cœur: τῶν νεκρῶν ἐνὶ μόνῳ διαλλάττουσα, τῷ θερμότητα ἔχειν ἀσθενῆ περὶ τὰ μέσα μέρη τοῦ σώματος. Ainſi, Empedocles put luy donner quelques remédes qui la tirérent de ſa léthargie: voilà le miracle réduit à ſa juſte valeur. Pour ce qui eſt des circonſtances qu'Héraclides y avoit adjoûtées, on peut dire, avec Galien, qu'il eſt difficile de croire comment cela a pû ſe faire; ἀπορίαν ἔχει πολλὴν ὅπως γίγνεται. Ce grand Medecin qui avouë luy-même avoir eſté ſoupçonné à Rome d'eſtre magicien, pour avoir gueri en moins de deux jours une perſonne, d'une fluxion dont Eraſiſtrate n'avoit pû venir à bout, ſçavoit bien que ſans la magie on pouvoit, par le moyen de ſon art, faire des cures plus admirables.

Lib. 7. c. 52.

Lib. 2. contra Celſum.

Galen. de locis affectis, lib. 6.

Cependant cette gueriſon, ou, comme le vouloit Héraclides, cette reſurrection mit le comble à la gloire & à la réputation

d'Empedocles; on ne le regarda plus à Agrigente que comme un homme divin; & les Selinuntiens, depuis qu'il les avoit delivrez de la peſte, n'en avoient pas une moindre idée. Ils ne firent pas même difficulté, un jour qu'ils le rencontrérent, de ſe jetter à ſes genoux, & de l'honorer comme un Dieu.

Il me paroît que ce furent-là les derniéres actions éclatantes d'Empedocles en Sicile, car c'eſt quelque temps après qu'Hippobote & Diodore d'Epheſe le font partir pour aller ſe précipiter dans le gouffre du Mont Etna. S'il falloit les en croire, c'eſtoit afin de ne pas perdre l'occaſion de paſſer pour un Dieu, en diſparoiſſant tout d'un coup, tandis que la mémoire de ce qu'il venoit de faire eſtoit encore récente. Mais les Auteurs, qui ne convenoient point de cette étrange folie, nous apprennent qu'il ſe retira dans le Peloponneſe. Il y alloit dans le temps des jeux olympiques, & il y remporta même une fois le prix de la courſe du char; on ne ſçait pas au reſte en quelle olympiade cela arriva. Ce fut en cette occaſion qu'il offrit un bœuf fait de myrrhe, d'encens & de parfums les plus précieux, qu'il diſtribua à ceux qui eſtoient preſents, parce qu'en qualité de Philoſophe Pythagoricien, il n'avoit garde de contribuer à la deſtruction d'un animal. Il y avoit une loy ancienne qui permettoit d'offrir de ces victimes faites par art; & le bœuf que Pythagore offrit en ſacrifice, lorſqu'il eut découvert que le quarré de l'Hypotenuſe d'un triangle rectangle eſt égal aux quarrez des deux côtez, eſtoit un bœuf de pâte, ſelon Porphyre. Cette coûtume pouvoit venir d'Egypte, où il eſtoit permis à ceux qui n'avoient pas le moyen d'offrir un pourceau vivant, d'en faire un de pâte; après l'avoir fait cuire, ils l'offroient en ſacrifice, comme on l'apprend d'Hérodote.

Athen. lib. 5.

Vit. Pythagor.

J'avois d'abord cru qu'il falloit entendre d'Empedocles le grand-pere, ce fait rapporté par Athenée; mais ayant fait réflexion que l'Empedocles qui avoit remporté le prix à la 71.e olympiade, avoit couru ſur un ſeul cheval, κέλητι, au lieu que celuy dont parle Athenée avoit couru dans un char, ἵπποις, j'ay cru que noſtre Philoſophe avoit bien pû ſe mettre ſur les rangs dans les jeux de la Grece: d'autant plus que les Pythagoriciens,

non-ſeulement n'eſtoient pas ennemis de ces jeux, mais s'exerçoient même tous les jours à la courſe, à la lutte, & à d'autres exercices qui pouvoient contribuer à la ſanté du corps.

Lorſqu'Empedocles alloit aux jeux olympiques, on ne parloit que de luy; ſes louanges faiſoient le ſujet ordinaire des converſations. Le Chantre Cléomenes y chantoit ſes Purgations, comme nous l'apprennent Athenée & Diogene-Laërce. C'eſtoit un uſage ancien de chanter ainſi en public les vers des grands Poëtes, comme ceux d'Homére, d'Héſiode, d'Archiloque, de Mimnerme, de Phocylides & d'autres.

Athen. lib. 14.

Idem ibidem.

Ces Purgations d'Empedocles eſtoient un Poëme de trois mille vers hexametres, ſur les devoirs de la vie civile, le culte des Dieux & les préceptes de Morale; c'eſt au moins le jugement qu'il en faudroit porter, ſi elles ne contenoient que les mêmes choſes que nous liſons dans les vers dorez, qui, ſelon M. Fabricius, faiſoient partie des Purgations d'Empedocles. Cependant Hiérocles, qui a fait un excellent commentaire ſur ces vers, ne les attribuë pas à un ſeul Auteur, mais il les regarde, pour ainſi dire, comme le ſymbole de la Secte Pythagoricienne, qu'on diſoit le matin & le ſoir: ὅλε τῦ ἱερῦ συλλόγου ἀπόφθεγμα κοινόν. M. Fabricius, qui les croit une production d'Empedocles, d'après l'ancien Auteur du Traité des Nombres, Θεολογουμένων ἀριθμητικῆς, y trouve le ſtyle, la dialecte & cette expreſſion favorite de ce Philoſophe, ἔασεν ἀθάνατος. C'eſt ce qui le détermine à les luy donner: mais il falloit que ces Purgations renfermaſſent d'autres choſes que celles que nous liſons dans les vers dorez, où l'on ne voit rien qui puiſſe y faire ſoupçonner la magie, comme, au rapport d'Apulée, on la trouvoit dans les Purgations d'Empedocles. Peut-eſtre y avoit-il mêlé quelque choſe de la Phyſique, de la Medecine & des cérémonies religieuſes des Egyptiens & des Chaldéens; au moins voyons-nous que dans les premiers vers que Diogene nous a conſervez, Empedocles y parle de ce grand nombre de perſonnes qui le ſuivoient, les unes pour apprendre l'avenir, les autres pour eſtre gueries de leurs maladies: & c'eſtoit ſur ces vers qu'Héraclides ſe fondoit, pour donner à Empedocles les

Hierocl. comm. in carm. aurea.

Bibliot. græc. tom. 1.

Apolog. Apulei.

noms de Medecin & de Devin. Mais, quoy qu'il en ſoit de ce ſoupçon, je crois qu'on ne peut mieux connoître ces Purgations, que par ce que nous apprend Hiérocles du ſyſteme théologique de Pythagore.

On appelloit cet ouvrage Purgations, καθαρμοὶ, parce qu'il contenoit des préceptes qui enſeignoient le moyen de purifier l'ame, & de la perfectionner. Il n'y a, dit Hiérocles, que la vertu & la verité qui puiſſent operer la purgation & la perfection de la nature humaine : la vertu, en reprimant l'excès des paſſions, & la verité, en diſſipant les ténébres de l'erreur, & en donnant la forme divine à ceux qui ſont diſpoſez à la recevoir. Pour parvenir à cet état, il falloit deux operations différentes, ſelon les deux parties que les Pythagoriciens concevoient dans l'ame, la partie intelligente, qu'ils appelloient eſprit, & la partie corporelle, qu'ils appelloient corps lumineux, ou char de l'ame. Cette derniére partie, & c'eſt par elle qu'on commençoit, eſtoit purifiée par les abſtinences, les initiations & les pratiques religieuſes qu'il falloit obſerver, ſelon les rites des Egyptiens & des Chaldéens. La partie intelligente eſtoit purifiée par les Mathematiques, la Dialectique, en un mot, par la connoiſſance de la verité, qui operoit la parfaite delivrance de l'ame.

C'eſt la doctrine qui devoit eſtre renfermée dans les Purgations d'Empedocles, qui furent ſoupçonnées d'enſeigner la magie ; & en effet, c'eſtoit-là la magie religieuſe dont faiſoient profeſſion les Philoſophes Jamblique, Porphyre, Plotin & d'autres : mais cela n'empêche pas que, ſuivant le ſentiment de M. Fabricius, les vers dorez ne fiſſent partie des Purgations qui eſtoient diviſées en pluſieurs chants, que Cléomenes réunit en un ſeul corps.

La maniére dont Empedocles commençoit cet ouvrage, me paroît eſtre un adieu aux Agrigentins, puiſqu'il leur annonce qu'ils ne le verront plus parmi eux comme un homme mortel, mais qu'il s'en va dans les villes floriſſantes, où il ſera honoré des hommes & des femmes. Ce debut me feroit croire qu'il l'auroit compoſé dans le temps qu'il s'eſtoit retiré dans le Peloponneſe ;

car Empedocles eſtant allé, ſuivant ſa coûtume, aux jeux olympiques, trouva à ſon retour les eſprits indiſpoſez contre luy. Les enfants de ceux à l'ambition deſquels ſa probité, ſon deſintereſſement & ſa fermeté avoient eſté un obſtacle, s'oppoſérent à ſon entrée dans Agrigente, en ſorte qu'il fut obligé de s'en retourner dans le Peloponneſe. C'eſt ce que l'hiſtorien Timée rapportoit comme une choſe certaine, auſſi-bien que ſa mort dans le lieu de ſon exil: c'eſt pourquoy, adjoûte-t-il, le genre & le temps de ſa mort ſont incertains: ὅθεν αὐτῆς ϗ τὴν τελευτὴν ἄδηλον εἶη. Apollodore, d'après Ariſtote, dit qu'il eſt mort à l'âge de ſoixante ans, & il prétend que ceux-là ne ſçavoient point l'hiſtoire d'Empedocles, qui rapportoient qu'il s'eſtoit enfui d'Agrigente à Syracuſe, & qu'il avoit porté les armes avec les Syracuſains contre les Athéniens, puiſqu'il eſtoit déja mort, ou qu'il eſtoit trop vieux. Or Diodore de Sicile marque deux expéditions des Athéniens contre les Syracuſains; la premiére, à la ſeconde année de la 88.e olympiade, & la ſeconde, à la ſeconde année de la 91.e olympiade. C'eſt à cette ſeconde expédition qu'il faut rapporter ce que dit Apollodore, qu'Empedocles eſtoit déja vieux, puiſqu'il auroit eu alors ſoixante-douze ans; ainſi, s'il eſt mort à l'âge de 60. ans, comme le dit Ariſtote, il ſera mort vers la premiére année de la 88.e olympiade, un an avant que les Athéniens entraſſent en Sicile, ce qui confirme le ſentiment que j'ay avancé au commencement de ma Diſſertation, qu'Empedocles eſtoit né dans la ſoixante-treiziéme olympiade.

Quant à la maniére dont il mourut, les ſentiments eſtoient partagez; les uns diſoient qu'eſtant monté dans un chariot pour aller à une grande aſſemblée qui ſe tenoit à Meſſine, ou bien Meſſene, car on peut fort bien entendre de Meſſene ville du Peloponneſe, ce que dit Néanthes, il tomba du chariot, & ſe caſſa la cuiſſe; les autres qu'il eſtoit tombé dans la mer, & qu'il s'eſtoit noyé. Diodore de Trezene prétendoit qu'il s'eſtoit pendu: enfin le plus grand nombre des Auteurs nous le repréſentent comme un fou & un ambitieux, qui s'eſt jetté dans le

gouffre du mont Etna, afin, disent-ils, de passer pour un Dieu: c'est ainsi qu'en parle Horace, après ces Auteurs, *De arte poëtica.*

——————— Deus immortalis haberi
Dum cupit Empedocles, ardentem frigidus Ætnam
Insiluit.

Quand on fait seulement réflexion à la vie & aux mœurs d'Empedocles, & des Pythagoriciens en géneral, on a de la peine à concilier une conduite aussi sage que la leur avec une mort si extravagante; & quand même le fait seroit plus vrayscmblable, le motif qu'on attribuë à Empedocles, de finir ainsi ses jours, pourroit-il trouver croyance dans les esprits? J'avoue que, malgré le ridicule de ce genre de mort, si on vouloit se déterminer par le plus grand nombre des Auteurs qui en parlent, on seroit contraint de le croire veritable: mais 1.° Timée s'inscrit en faux contre cette mort; il cite Pausanias, ce fils d'Anchitus ami d'Empedocles, qui non-seulement n'en faisoit aucune mention, quoyque la proximité du lieu ne luy permît pas de l'ignorer, s'il estoit vray principalement qu'on eût trouvé la pantoufle d'Empedocles, qui pouvoit constater le fait, mais qui de plus avoit écrit contre ceux qui publioient une chose si peu digne d'un aussi grand Philosophe. 2.° Les sentiments différents entre lesquels sont partagez les Auteurs, font voir que cette mort dans le mont Etna, n'estoit pas un fait averé. 3.° Il y a apparence que les ennemis d'Empedocles firent courir ce bruit pour le décrier; car sa vertu, la pureté de ses mœurs, sa science profonde & sa grande réputation, estoient propres à luy attirer des envieux, comme pouvoient estre quantité de Sçavants de son temps que son mérite offusquoit: *quam magnus mirantium, tam magnus invidentium est populus.* C'est sans doute pour ces raisons que plusieurs Auteurs parmi les anciens, comme Strabon, ont traité de fable cette mort d'Empedocles. *Senec. de vita beata.*

Pour ce qui est du motif qu'on luy attribuë, d'avoir voulu passer pour un Dieu dans la postérité, il avoit pû donner lieu à cette accusation: on voit que Timée luy reproche son orgueil & son amour propre, ἀλαζονα & φίλαυτον, parce qu'il avoit *Diogen. Laërt.*

dit qu'il ſeroit un Dieu immortel, & qu'il ne converſeroit plus, comme un homme mortel, avec les autres hommes. C'eſt au commencement de ſes Purgations qu'il s'exprimoit ainſi, en parlant aux Agrigentins;

Ἐγὼ δ' ὑμῖν θεὸς ἄμβροτος οὐκ ἔτι θνητὸς
Πολεύμαι μετὰ πᾶσι τετιμμένος.

Mais il ne falloit point prendre le mot *Dieu* à la lettre, car; ſelon le dogme des Pythagoriciens touchant la Divinité, il ne ſignifioit point ce que les ennemis d'Empedocles vouloient luy faire ſignifier. Ces Philoſophes croyoient un Eſtre ſuprême, éternel, qui avoit fait toutes choſes; au-deſſous de ce Dieu, ils admettoient des Dieux immortels, qui avoient toûjours les mêmes penſées & les mêmes ſentiments que le Dieu qui les avoit créez, & dont ils eſtoient les images inaltérables, eſtant incapables d'aucune pente au mal. Dans le ſecond rang, ils plaçoient les Héros; c'eſtoit une eſpéce moyenne de Dieux entre les Dieux immortels & les Dieux mortels, c'eſt-à-dire, les ames des hommes; car ils les mettoient au troiſiéme rang, & leur donnoient le nom de Dieux mortels, lorſque par leur vertu elles eſtoient arrivées à l'Ether pur, ou au lieu qui eſt immediatement au-deſſous de la lune. C'eſtoit-là la place qu'ils aſſignoient aux ames bienheureuſes, qui, ſelon Socrates, vont avec les Dieux jouir d'une felicité éternelle, ſans eſtre obligées de paſſer par des corps d'hommes ou d'animaux.

Cela ſuppoſé, il eſt aiſé de voir ſi on devoit faire un crime à Empedocles, d'avoir dit qu'il alloit eſtre un Dieu: auſſi Sextus Empiricus s'eſt-il élevé contre ceux qui ont cru que ce Philoſophe parloit ainſi par vanité, & par un orgueilleux mepris des autres hommes. Il ne s'exprimoit ainſi, dit-il, que parce qu'il s'eſtoit conſervé pur au milieu de la vie debordée des Agrigentins; θεὸν αὐτὸν προσηγόρευσεν ἐπεὶ μόνος καθαρὸν ἀπὸ κακίας τηρήσας τὸν νοῦν ἐς ἀνεπιθόλωτον, & qu'il eſperoit recevoir la récompenſe de ſa vertu. C'eſt en effet le ſens des paroles d'Empedocles, comme on le peut voir par l'explication que fait Hiérocles des deux derniers vers dorez: *lorſque vous aurez laiſſé voſtre*

Pag. 60. adv. Mathemat.

voſtre corps, diſoit Empedocles, *& que vous ſerez parvenu à l'Ether pur, alors vous ſerez un Dieu immortel, incorruptible, & vous ne ſerez plus ſujet à la mort.*

Ἦν ἀπολείψας σῶμα ἐς αἰθέρ' ἐλεύθερον ἔλθῃς
Ἔσεαι ἀθάνατος θεὸς ἄμβροτος, οὐκ ἔτι θνητός.

Que deviendra donc celuy qui eſt arrivé à l'Ether pur, demande Hiérocles? il ſera ce que ces vers luy promettent, un Dieu immortel: non un Dieu immortel par nature, car comment ſe pourroit-il que celuy qui n'a fait du progrès dans la vertu que depuis un certain temps, & dont la déification a commencé, devînt égal aux Dieux qui ſont de tout temps? C'eſt pour en marquer la différence, que l'Auteur, après avoir dit, *vous ſerez un Dieu immortel,* adjoûte, *incorruptible, & que la mort ne dominera plus,* afin qu'on entende une déification qui ſe fait par le ſeul dépouillement de ce qui eſt mortel.

Telle eſtoit donc la divinité à laquelle Empedocles eſperoit parvenir par la pureté de ſes mœurs. Quant à ſon eſprit & aux connoiſſances dont il eſtoit orné, on ne peut en parler plus avantageuſement que fait Lucrece, qui aſſûrement ſe devoit connoître en mérite. Il dépeint Empedocles comme un homme qui eſtoit au-deſſus de l'humanité, comme l'ornement de la Sicile, à laquelle il faiſoit plus d'honneur que tout ce qu'elle renfermoit d'admirable. *Lib. 1. v. 727.*

Quæ cum magna modis multis miranda videtur
Gentibus humanis regio. . . . . .
Nîl tamen hoc habuiſſe viro præclarius in ſe,
Nec ſanctum magis & mirum, carumque videtur.
Carmina quin etiam divini pectoris ejus
Vociferantur & exponunt clara reperta,
Ut vix humanâ videatur ſtirpe creatus.

Lucrece a en vûe dans ces derniers vers, les trois Livres de la Nature, qu'Empedocles avoit adreſſez à Pauſanias, & qui avec les Purgations, compoſoient cinq mille vers. Il avoit auſſi fait un Livre ſur la Medecine, en ſix cens vers. Pour ce qui eſt de ſon Hiſtoire Perſique, ou le paſſage de Xerxès dans la Grece,

ſa fille, ou ſa ſœur la jetta au feu, comme un ouvrage auquel Empedocles n'avoit pas mis la derniére main : elle en avoit fait de même à l'égard d'un hymne d'Apollon, mais contre ſon gré. Néanthes luy attribuoit encore des Tragedies, elles eſtoient au nombre de quarante-trois; mais Heraclides fils de Serapion, en fait auteur un autre Empedocles : c'eſt apparemment le fils de la ſœur de noſtre Philoſophe, qu'on a ſurnommé le tragique. Comme aucun des Anciens n'a parlé du Traité de la Sphere, que nous avons encore aujourd'huy, & qui paſſe ſous le nom d'Empedocles, on n'en peut rien dire de certain. Il eſt le premier, ſelon Ariſtote, qui ait traité des préceptes de la Rhetorique; il en donna même des leçons, dans le temps que Zenon d'Elée enſeignoit la Dialectique. Il imita Homére, ſoit pour la force de la diction, ſoit pour les metaphores & les figures du ſtyle poëtique.

Lib. de audiendis Poetis.

Quant aux vers d'Empedocles, Plutarque prétend que ce n'eſtoit que de la proſe cadencée; τὰ δ' Ἐμπεδοκλέους ἔπη... λόγοι εἰσὶ κεχρημένοι ᾠδῇ ποιητικῇς, ὥσπερ ὄγκια, τὸν ὄγκον & τὸ μέτρον ἵνα τὸ πρέπον διαφύγωσιν : mais il y a apparence que Plutarque ne veut parler icy que des livres de la Nature ou de la Phyſique : nous avons un très-grand nombre de fragments des ouvrages de ce Philoſophe, que Plutarque, Clement d'Alexandrie & d'autres nous ont conſervez, par leſquels il eſt aiſé de juger qu'Empedocles avoit le génie poëtique.

La dialecte dont il s'eſt ſervi, eſt l'Ionique, comme il eſt aiſé de s'en convaincre, & il eſt étonnant que Menage, qui pouvoit au moins en juger par les vers que Diogene-Laërce rapporte, ſoûtienne qu'Empedocles, & comme Agrigentin & comme Pythagoricien, s'eſt ſervi de la dialecte Dorique. Il eſt vray que Pythagore & ſes diſciples préferoient cette dialecte aux autres, mais il n'eſt pas moins vray qu'Empedocles n'a point écrit dans cette dialecte.

MEMOIRE
SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES DE PANÆTIUS.

Par M. l'Abbé SEVIN.

PANÆTIUS a eſté, ſans contredit, un des plus célebres Philoſophes de la Secte Stoïcienne. Quoyque né dans un ſiécle fécond en grands hommes, il ne fut inférieur à aucun de ceux qui par d'excellentes productions méritérent alors les applaudiſſements des Grecs & des Romains. Il ſeroit mal-aiſé de marquer bien préciſement en quel temps il vint au monde; je ſerois néantmoins aſſez porté à croire que ce fut environ l'an cent quatre-vingt-dix avant Jeſus-Chriſt. Les liaiſons de Panætius avec Polybe ſuppoſent à peu-près le même âge; & il eſt conſtant que la naiſſance de Polybe répond à la quatriéme année de la cent quarante-troiſiéme olympiade. Suidas diſtingue deux Panætius, l'ancien & le jeune. Le premier, ſelon luy, avoit compoſé pluſieurs Traitez de Philoſophie. Le ſecond eſtoit fils de Nicagoras, & precepteur de Scipion l'Africain; or le precepteur, ou pluſtoſt l'ami de Scipion, eſt juſtement celuy auquel les Anciens font honneur de ces divers ouvrages de Philoſophie; & aucun d'eux ne s'eſt aviſé de le déſigner par l'épithete de jeune. Il y a plus, c'eſt que Porphyre le donne conſtamment à un Panætius, Mathematicien, & dont il cite quelques fragments; preuve certaine que Suidas a confondu Panætius le Mathematicien avec celuy qui fait le ſujet de ce Diſcours. Il eſtoit Rhodien, & ſes ancêtres avoient commandé les armées de la République. Strabon de qui on tient ce fait, adjoûte que quelques particuliers de la même famille s'eſtoient acquis beaucoup de gloire dans les jeux publics de la Grece. On ſçait que les victoires qui s'y remportoient, eſtoient

15. de Juin 1731.

Suid. tom. 3. pag. 18.

Porphyr. in Harm. Ptolem. p. 224. 267. 269.

Strab. p. 995.

infiniment honorables, & que l'éclat en rejailliſſoit juſques ſur la poſterité la plus reculée du vainqueur. Panætius excité par ces exemples domeſtiques, répondit parfaitement aux ſoins que l'on prit de ſon éducation. Il ſe livra tout entier à létude de la Philoſophie; l'inclination, peut-eſtre les préjugez, le déterminérent en faveur de la Secte des Stoïciens, alors très-accreditée. Antipater de Tarſe fut ſon maître; il l'écouta en homme qui connoiſſoit les droits de la raiſon : & malgré la déférence aveugle avec laquelle les Stoïciens recevoient les déciſions des fondateurs du Portique, Panætius abandonna ſans ſcrupule, celles qui ne luy parurent pas ſuffiſamment établies. Il eſtoit perſuadé ſans doute, que dans la recherche de la verité, les lumiéres du bon ſens doivent toûjours éclairer nos pas, & que les génies les plus étendus ne laiſſent pas quelquefois de prendre des routes qui les conduiſent imperceptiblement à l'erreur. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que le deſir d'apprendre fut la paſſion dominante de Panætius. Dans la vûe de la ſatisfaire, il quitta Rhodes, peu touché des avantages auſquels ſembloit le deſtiner la grandeur de ſa naiſſance. Les perſonnes les plus diſtinguées en tout genre de litterature ſe raſſembloient ordinairement à Athénes, & les Stoïciens y avoient une école fameuſe. Panætius la frequenta avec aſſiduité, & devint enfin le plus ferme appui du Portique. Les Athéniens reſolus de ſe l'attacher, luy offrirent le droit de bourgeoiſie; il les en remercia: un homme modeſte, leur dit-il, au rapport de Proclus, doit ſe contenter d'une ſeule patrie. En quoy il imitoit Zenon, qui dans la crainte de bleſſer ſes citoyens, ne voulut point accepter la même grace. Le nom de Panætius ne tarda guéres à paſſer les mers. Les ſciences, depuis quelque temps, avoient fait à Rome des progrès conſiderables: les Grands les cultivoient à l'envi, & ceux que leur naiſſance ou leur capacité avoient mis à la tête des affaires, également jaloux de la gloire & du bien de la République, ſe faiſoient un honneur de les proteger efficacement. Voilà les circonſtances dans leſquelles Panætius vint à Rome. Il y eſtoit ardemment ſouhaité; la jeune nobleſſe courut à ſes

Cic. de Divin. lib. 1. pag. 9.

Procl. in Heſiod. pag. 151. Antipat. apud Plutar. tom 2. pag. 1034.

leçons, & il compta parmi ſes diſciples les Lælius & les Scipions. Une amitié tendre les unit depuis, & Panætius, comme le témoignent pluſieurs Ecrivains, accompagna Scipion dans ſes diverſes expeditions. En revanche, cet illuſtre Romain luy donna, dans une occaſion éclatante, des marques de la confiance la plus flatteuſe. Polybe juſques-là avoit eſté de tous ſes voyages; mais Panætius fut le ſeul ſur lequel il jetta les yeux, lorſque le Senat le nomma ſon Ambaſſadeur auprès des Rois & des peuples alliez de la République: voicy comment en parle Ciceron. *Ego autem cum græcas litteras, Marcum Catonem in ſenectute didiciſſe acceperim, Publii autem Africani hiſtoriæ loquantur in legatione illa nobili quam obiit, Panætium unum omnino comitem fuiſſe, nec litterarum græcarum, nec Philoſophiæ jam ullum auctorem requiro.* Les courſes des Pirates, l'affermiſſement de la paix & la reforme des abus qui pouvoient troubler la tranquillité publique, eſtoient les prétextes apparents de cette ambaſſade; mais dans le fond, le Senat vouloit connoître le gouvernement intérieur, les maximes, les forces des Royaumes & des peuples qui donnoient encore quelque ombrage à la grandeur Romaine. Plutarque nous a conſervé la mémoire du voyage que Scipion fit alors en Egypte; & la maniére dont il raconte la choſe, montre juſqu'à quel point Scipion conſideroit Panætius: écoutons Plutarque*. *Clitomachus rapporte qu'ayant eſté envoyé luy troiſiéme, par le Senat, avec ordre d'examiner les actions juſtes & injuſtes des hommes, & de conſiderer de près la ſituation où ſe trouvoient les villes, les Nations & les Royaumes, il vint à Alexandrie, & ſortit du vaiſſeau la tête enveloppée de ſon*

Cic. Acad. lib. 2. cap. 2.

Strab. p. 985.

* *Plut. tom. 2. pag. 200.* Ἐκπεμφθέντα δ' αὐτὸν ὑπὸ τῆς βουλῆς, τρίτον, ὡς φησι Κλειτόμαχος, ἀνθρώπων ὕβριν τε καὶ δύναμιν ἐφορῶντα, πόλεων, ἐθνῶν, βασιλέων ἐπίσκοπον, ὡς εἰς Ἀλεξάνδρειαν ἦκε, καὶ τῆς νεὼς ἀποβὰς ἐβάδιζε, κατὰ τῆς κεφαλῆς ἔχων τὸ ἱμάτιον, ἀξίουν ἀποκαλύψασθαι οἱ Ἀλεξανδρεῖς, καὶ δεῖξαι πρῶτον αὐτῆς τὸ πρόσωπον. ἀποκαλυψαμένου κραυγὴν καὶ κρότον ἐποίησαν. τῷ δὲ βασιλέως μόλις ἀμιλλωμένου βαδίζουσιν αὐτῆς δι' ἀρχὴν καὶ τρυφὴν τῷ σώματος, ὁ Σκιπίων ἀπρέμα πρὸς τὸν Παναίτιον ψιθυρίσας εἶπεν· ἤδη τις τῆς ἐπιδημίας ἡμῶν Ἀλεξανδρεῖς ἀπολελαύκασι, δι' ἡμᾶς γὰρ ἐωρακασι τὸν βασιλέα.

habit. Les Alexandrins qui eſtoient accourus en foule ſur le rivage, ſuppliérent Scipion de vouloir bien ſe montrer, & de ſatisfaire l'envie extrême qu'ils avoient de le voir; il ſe découvrit le viſage à l'inſtant, & le peuple luy en témoigna ſa reconnoiſſance par des battements de mains, & des cris de joye. Cependant Ptolemée que la molleſſe & l'inaction rendoient très-peſant, avoit beaucoup de peine à ſuivre Scipion, qui l'ayant remarqué, dit tout bas à Panætius; ma preſence a déja procuré un bien aux Alexandrins, ils ont vû leur Roy marcher. Quelques Critiques prétendent que le nom de Clitomachus a pris icy la place de celuy de Poſidonius; leur raiſon eſt qu'Athenée qui rapporte le fait en queſtion, & Plutarque luy-même, dans un autre de ſes ouvrages, s'appuyent tous les deux du témoignage de ce dernier auteur. Mais s'enſuit-il de là que Clitomachus n'ait pas tranſmis à la poſtérité le même évenement? auquel cas, ne ſera-t-il pas aiſé de répondre, que Plutarque a eu recours dans ſes apophthegmes, à l'autorité de ce Philoſophe, & à celle de Poſidonius, dans un autre Traité. Quoy qu'il en ſoit, les liaiſons de Panætius avec Scipion, furent avantageuſes aux Rhodiens, qui employérent ſouvent, avec ſuccès, le crédit de leur compatriote. On a déja obſervé que l'amour des ſciences l'avoit engagé à quitter ſon pays; il n'y retourna jamais, ſi l'on en croit Ciceron, & à en juger par les apparences, il faiſoit ſon ſejour tantoſt à Rome, tantoſt à Athénes. * Interrogé dans l'une de ces deux villes, par un jeune homme, ſi le ſage aimeroit; à l'égard du ſage, repartit-il, c'eſt ce que nous examinerons une autre fois: quant à vous & à moy, qui ſommes encore bien éloignez de la ſageſſe, ne nous livrons pas à une paſſion extrêmement vive, jamais maîtreſſe d'elle-même, & toûjours dans la dépendance d'autruy. On lit dans Suidas que Panætius mourut à Athénes; l'année de ſa mort eſt entiérement ignorée, les Anciens gardent là-deſſus un profond

Athen. pagin. 273.

Plut. tom. 2. pag. 777.

Plut. tom. 2. pag. 814.

* *Eleganter mihi videtur Panætius reſpondiſſe adoleſcentulo cuidam quærenti, an ſapiens amaturus eſſet! De ſapiente, inquit, videbimus: mihi & tibi qui adhuc à ſapientia longè abſumus, non eſt committendum, ut incidamus in rem commotam, impotentem, alteri emancipatam, vilem ſibi.*

ſilence : & Ciceron s'eſt contenté de dire que Panætius a vêcu trente ans après avoir publié le Traité des Offices. Malheureuſement on ne ſçait pas en quel temps cet ouvrage a paru. Les gens de lettres regrettérent infiniment la perte de ce grand Philoſophe, & pendant quelques ſiécles on célebra le jour de ſa naiſſance par un repas, que ſes diſciples fondérent vrayſemblablement. Il y en eut pluſieurs qui ſe diſtinguérent beaucoup, tels furent Apollonius, Poſidonius, Apollodorus, Mneſarchus, Vigellius & Rutilius.

Athen. p. 186.

Strab. p. 962. Cic. de Divin. lib. 1. pag. 9.

Dans l'impoſſibilité de porter plus loin ces recherches ſur la vie de Panætius, & cela faute de monuments qui puiſſent me guider, je vais rendre compte des ouvrages qui luy ont merité les éloges de toute l'antiquité. Ciceron, juge très-éclairé, admiroit les productions de ce Philoſophe, & les Romains, à ſon exemple, en faiſoient un cas tout particulier ; témoins ces vers de l'Ode 29. du Livre premier :

Suidas, voc. Ἀπολλ. *Cic. de Orat. lib. 1. p. 278. Cic. ibid. pag. 46. Cic. de Clar. orat. pag. 46.*

Cum tu coemptos undique nobiles
Libros Panætî, Socraticam & domum
Mutare loricis Iberis,
Pollicitus meliora, tendis.

Je raſſemblerois aiſément pluſieurs autres paſſages également favorables à Panætius, mais il ſuffira de remarquer que les plus ſçavants hommes ont extraordinairement loué ſes ouvrages. Il en avoit compoſé un grand nombre, dont pas un ſeul n'eſt parvenu juſqu'à nous ; & à peine les titres de quelques Traitez ont-ils échappé à l'injure du temps. C'eſt par ces Traitez-là que je finiray mon diſcours. Examinons maintenant ceux dont il ne reſte que de legéres indications dans les écrits des Anciens. On ne trouve, par exemple, citez nulle part, les morceaux de Panætius qui regardoient la Phyſique ; & néantmoins, comment revoquer en doute leur éxiſtence, après le témoignage formel de Phanias, auteur contemporain ? témoignage dont on eſt redevable aux ſoins de Diogene-Laërce : *Phanias diſciple de Poſidonius,* dit-il, *aſſûre que Panætius & Poſidonius commencent par les*

Laërt. lib. 7. pag. 390.

matiéres de Phyſique. Ne pourroit-on pas conclure de là, que ces deux Stoïciens avoient publié un corps entier de Philoſophie, à la tête duquel paroiſſoit la Phyſique? Il en reſulte du moins, que Panætius avoit éclairci pluſieurs queſtions qui en faiſoient partie. C'eſt-là vrayſemblablement qu'il établiſſoit l'éternité du monde, quoyque vivement combattuë par les fondateurs de la Secte Stoïcienne. En effet, Zenon, Cléanthes & Chryſippe prétendoient que le feu devenu le plus fort, ſubjugueroit un jour les autres élements; que l'univers ſeroit conſumé, & que de ſes cendres, pour ainſi dire, il en renaîtroit un autre qui luy ſeroit entierement ſemblable. Ce ſyſteme ne fut point du goût de Panætius, & malgré des autoritez ſi reſpectables, il ſoûtint hautement, au rapport de Philon & de Diogene-Laerce, que le monde eſtoit incorruptible. Mais, ſi je ne me trompe, le diſciple garda avec ſes maîtres plus de meſures, que ne ſemblent l'inſinuer ces deux Ecrivains: content de faire valoir ſes raiſons, il ne condamna point l'opinion de Zenon, & s'expliqua toûjours en homme qui doutoit, & qui ne vouloit rien affirmer. Il ſeroit mal-aiſé de donner un autre ſens à ces paroles de Ciceron dans le ſecond livre de la Nature des Dieux; *Ex quo eventurum noſtri putant, id de quo Panætium addubitare dicebant, ut ad extremum omnis mundus igneſceret, cum humore conſumpto neque terra ali poſſet, nec remeare aer, cujus ortus aquâ omni exhauſtâ eſſe non poſſet: ita relinqui nihil præter ignem, à quo rurſum animante, ac Deo renovatio mundi fieret, atque idem ornatus oriretur.* Or Ciceron avoit lû les ouvrages de Panætius, & dès lors il eſtoit plus en état que perſonne, de nous apprendre quel eſtoit le ſentiment de ce Philoſophe par rapport à l'éternité du monde. Poſidonius & Boëtius l'adoptérent depuis, & on trouve dans Philon une partie des raiſons qui avoient engagé le dernier à rejetter l'opinion de Zenon & de Cléanthes. L'un & l'autre enſeignoient encore que la Zone Torride eſtoit inhabitée; Panætius cependant, ſelon Achilles-Tatius, ne balança point à les attaquer dans ſa Phyſique. Là probablement eſtoit agitée la queſtion de la nature de l'ame, qui dans tous les

Laërt. lib 7. pag. 190.

Phil. pag. 947.

Cic. de Nat. Deor. lib. 2. p. 215.

Achill. Tat. Iſag. in Phæn. pag. 169.

temps

temps a partagé les Philoſophes du Paganiſme. Les diſciples de Platon mettoient l'immortalité de l'ame au nombre de ces dogmes, dont la verité ne ſçauroit eſtre conteſtée; Zenon, au contraire, & Panætius à ſon exemple, aſſûroient que jamais opinion ne fut moins fondée que celle-là. Ce qui a un commencement, diſoit-il, doit auſſi avoir une fin; & quelle apparence de nier que l'ame ait eu un commencement, ſi l'on fait réflexion que ſouvent les enfants reſſemblent à leurs peres, & quant à la figure extérieure, & quant aux facultez de l'eſprit. Cette reſſemblance ne prouve-t-elle pas évidemment, que l'ame, ainſi que le corps, eſt l'ouvrage de la géneration, & que par conſéquent elle a eu un commencement? *Vult enim quod nemo negat, quicquid natum ſit interire, naſci autem animas, quod declarat eorum ſimilitudo qui procreantur, quæ etiam in ingeniis, non ſolum in corporibus appareat.* A ce premier raiſonnement, Ciceron en joint un ſecond, tiré du même Philoſophe, & conçû à peu-près en ces termes: ce qui ſent de la douleur eſt ſujet aux maladies & aux dérangements; ce qui eſt ſujet aux maladies & aux dérangements l'eſt auſſi à la mort: or l'eſprit ſent de la douleur, donc il n'eſt pas immortel. *Alteram autem affert rationem, nihil eſſe quod doleat, quin id ægrum eſſe quoque poſſit; quod autem in morbum cadat, id etiam interiturum: dolere autem animas, ergo etiam interire.* Il faut avouer que ces arguments ſont un peu foibles; & je ne doute preſque pas que le morceau dont il s'agit n'en contînt de plus forts & de plus concluants. Panætius avoit traité la queſtion dans toute ſon étenduë; la preuve en eſt, qu'il répondoit aux difficultez qui pouvoient ſe former contre ſon ſyſteme. L'autorité de Platon avoit quelque choſe de bien embarraſſant pour un homme, qui ſe faiſoit gloire de reſpecter ce Philoſophe juſqu'à la véneration: on ſçait que dans le Phædon, ſon deſſein eſt d'établir l'immortalité de l'ame. Mais Panætius, dans la crainte qu'un nom ſi célebre ne donnât trop d'avantage à ſes adverſaires, aima mieux dire que ce Dialogue eſtoit fauſſement attribué à Platon: ſentiment que perſonne avant Panætius, ne s'eſtoit aviſé de ſoûtenir, & que perſonne n'a ſoûtenu

Cic. Tuſc. lib. 1. pag. 69.

Laërt. lib. 2. pag. 117.

depuis. En effet, il eſt aiſé, ſuivant la remarque d'un Poëte de
Anthol. p. 94. l'Anthologie, de reconnoître dans le Phædon, les graces, les fineſſes, & cette beauté de ſtyle, qui fait le caractére diſtinctif des ouvrages de Platon. Il y avoit, ce me ſemble, un parti plus judicieux à prendre, & ce parti eſtoit de réfuter les argumens de Platon: les plus grands hommes ne ſont point en droit de prétendre à l'infaillibilité, & en matiére de Philoſophie principalement, les raiſons décident, & les mauvaiſes ne doivent jamais paſſer à l'abri de l'autorité. Je croirois néantmoins que Panætius n'aſſûroit pas poſitivement que le Phædon fût un dialogue ſuppoſé; l'immortalité de l'ame, comme on l'a déja
Cic. Tuſc. lib. 1. pag. 69. obſervé, en fait le ſujet, & Panætius, dans Ciceron, paroît convenir que Platon l'enſeignoit. *Credamus igitur Panætio à Platone ſuo diſſentienti: quem enim omnibus locis divinum, quem ſapientiſſimum, quem ſanctiſſimum, quem Homerum Philoſophorum appellat, hujus hanc unam ſententiam de immortalitate animorum non probat.* Platon, au jugement de Panætius, eſt l'Homére des Philoſophes; ſes ouvrages ſont divins, & l'immortalité de l'ame eſt le ſeul article de ſa doctrine auquel il ne puiſſe pas ſouſcrire. On ne doit pas eſtre ſurpris, après un éloge ſi magnifique, que Proclus en faſſe un Platonicien: je ne ſerois pas même éloigné de penſer qu'il avoit publié des commentaires ſur le Timée, & que ces commentaires ſubſiſtoient encore du temps de Longin,
Procl. in Tim. pag. 50. qui, ſuivant le témoignage de Proclus, réfutoit une des explications de Panætius. Il examinoit le texte de ſon auteur, & en
Euſt. in Hom. tom. 3. pagin. 1946. philoſophe & en critique; du moins lit-on dans Euſtathe, qu'il adoptoit certaines leçons préferablement à d'autres, & cela ſur la foy des anciens manuſcrits: il ſe pourroit bien faire pourtant, que cette remarque eût rapport à quelques autres dialogues éclaircis par Panætius. Parmi les morceaux de ce Philoſophe, dont il ne reſte que de legéres indications, celuy de la divination eſtoit un des plus curieux & des plus intéreſſants: la ſuperſtition à qui elle devoit la naiſſance, en avoit multiplié les eſpéces preſqu'à l'infini; & les Philoſophes, loin d'oppoſer une digue à la credulité du vulgaire, l'entretinrent par les raiſonnements

les plus capables de le séduire. La plusparт cependant se bornérent à combattre en faveur des divinations que la religion sembloit avoir autorisées ; mais les Stoïciens, qui ne pouvoient se resoudre à perdre un seul des arguments propres, selon eux, à établir l'existence de la divinité, prétendirent que les Dieux, toûjours attentifs au bien des hommes, avoient rempli l'univers de signes, qui les conduisoient infailliblement à la connoissance de l'avenir : & ces signes, preuves inconteſtables de la Providence, au jugement du Portique, renversoient sans ressource le système des Athées. C'est ainsi que raisonnoient les Stoïciens, dont les plus célebres avoient deffendu avec un zele très-ardent la certitude des divinations les plus équivoques & les plus absurdes. Les fondements sur lesquels estoit appuyé ce sentiment, ne parurent pas solides à Panætius, qui le rejetta formellement, si l'on en croit Diogene-Laërce. Je ne sçaurois néantmoins estre de son avis quant à cet article ; Ciceron, plus versé que luy dans les écrits des Stoïciens, assûre que Panætius, par menagement sans doute pour les Zenons & pour les Cléanthes, n'avoit pas nié absolument la divination, & que toutes ses objections tendoient seulement à la rendre douteuse : *Sed à Stoïcis vel princeps ejus disciplinæ, Posidonii doctor, discipulus Antipatri, degeneravit Panætius. Nec tamen ausus est negare vim esse divinandi, sed dubitare se dixit. Quod illi in aliqua re, vel invitissimis Stoïcis, facere licuit, id nos ut in reliquis faciamus, à Stoïcis non concedetur : præsertim cum de quo Panætio non liquet, reliquis ejusdem disciplinæ Solis luce videatur clarius.*

Cic. de Divin. lib. 1. pag. 9.

Examinons maintenant ceux des ouvrages de Panætius dont les titres n'ont point esté ensevelis dans l'oubli. Ils rouloient tous sur des matiéres de Morale, si cependant vous en exceptez le traité des Sectes, partie historique, partie philosophique. Il devoit estre composé de plusieurs volumes, car l'auteur se proposoit d'instruire le public, & de la vie & de la doctrine des Philosophes qui avoient vêcu jusqu'à son temps : telle est l'idée que nous en donnent les fragments qui restent de cet ouvrage. Quant au premier article, quoy de plus clair que le témoignage d'Athenée?

Athen. lib. 13, pag. 556.

Panætius, à ce qu'il écrit, y ſoûtenoit que Socrate n'avoit point eu deux femmes. Autre prétention de noſtre Stoïcien, au rapport du Scholiaſte d'Ariſtophane, c'eſt que les railleries ſanglantes de ce Poëte, tomboient ſur un Socrate très-différent de celuy dont on a tant vanté la ſageſſe. Je ne voudrois pas garantir la juſteſſe de cette remarque; mais que le fait ſoit veritable ou qu'il ſoit faux, ne s'enſuit-il pas que les actions des anciens Philoſophes n'avoient point paru à Panætius indignes de la curioſité du public? La ſeconde propoſition n'eſt pas moins aiſée à établir. Il s'agit de faire voir que dans l'ouvrage en queſtion, on expoſoit les dogmes particuliers à chaque Secte; Diogene-Laërce en fournit la preuve. Epicure & Ariſtippe faiſoient conſiſter le ſouverain bien dans la volupté, les expreſſions eſtoient les mêmes: cependant la ſignification que leur aſſignoient ces Philoſophes, conſtituoit, au jugement de Panætius, deux ſyſtemes très-différents. Ses recherches, après tout, ne s'eſtoient pas uniquement renfermées dans la diſcuſſion de la vie & de la doctrine des Philoſophes qui l'avoient devancé. A l'aide de la critique, il prononçoit ſur la verité, ou ſur la ſuppoſition des traitez qui portoient leurs noms. Selon luy, les Elegies faites à l'occaſion de la mort de Cimon, eſtoient du Phyſicien Archelaüs. Parmi les morceaux divers qu'on attribuoit à Zenon, il n'y avoit que les Lettres qui luy appartinſſent legitimement: & la pluſpart des productions que le public donnoit aux diſciples de Socrate, avoient eſté fabriquées par des fourbes & par des impoſteurs. Un ouvrage tel que celuy-là ſeroit bien néceſſaire aujourd'huy; les nuages qui dérobent à noſtre vûe les ſentiments des anciens Philoſophes, diſparoîtroient, & il ne ſeroit pas impoſſible de ſuivre les progrès des connoiſſances humaines: le nombre des volumes en a probablement cauſé la perte. Il eſtoit aiſé de copier Diogene-Laërce, écrivain peu methodique, mediocrement éclairé, & dont l'ouvrage ne ſçauroit entrer en parallele avec celuy que Panætius avoit compoſé.

Ariſtoph. ſchol. Ran. v. 1539.

Laërt. lib. 2. par. 150.

Plut. tom. 1. pag. 481.

Laërt. lib. 7. par. 163.

Le ſort de ſon traité de la Providence n'a pas eſté plus heureux. Graces à Ciceron, on ſçait aujourd'huy que Panætius

avoit travaillé sur cette matiére : *Epitomen*, dit-il, *Bruti Cælianorum velim mihi mittas, & à Philoxeno,* Παναιτίε περὶ προνοίας. Mais on ignore quel estoit l'ordre que l'auteur y avoit suivi ; les Anciens ne s'expliquent pas là-dessus, & il ne reste de ce traité aucun fragment, qui puisse nous aider à faire quelques découvertes. *Cic. ad Att. l. 13. epist. 8.*

Je diray à peu-près la même chose d'un autre morceau de Panætius, intitulé περὶ εὐθυμίας, & dont on chercheroit inutilement le titre ailleurs que dans les écrits de Diogene-Laërce. *Laërt. p. 560.* Les Grecs entendent par le mot εὐθυμία, cette situation de l'esprit que la bonne & la mauvaise fortune, la maladie & la santé, les biens & les maux ne sçauroient altérer ; Seneque sera mon garant : voicy ses paroles. *Hanc stabilem animi sedem, Græci* εὐθυμίαν *vocant, de qua Democriti volumen egregium est. Ego tranquillitatem voco, nec enim imitari, & transferre verba ad illorum formam necesse est. Res ipsa de qua agitur aliquo signanda nomine est, quod appellationis græcæ vim debet habere, non faciem. Ergo quærimus, quomodo animus semper æqualis, secundoque cursu eat, propitiusque sibi sit, & sua lætus aspiciat, & hoc gaudium non interrumpat, sed placido statu maneat, non attollens se unquam, nec deprimens. Id tranquillitas erit.* L'ouvrage de Démocrite, dont parle Seneque, non plus que celuy de Panætius, ne sont pas venus jusqu'à nous ; mais Seneque & Plutarque peuvent y suppléer en quelque façon : l'un & l'autre ont écrit sur le même sujet, de dessein prémedité, & je ne doute presque pas qu'ils n'ayent mis en œuvre les plus beaux endroits des Auteurs qui les avoient précedez.

Le morceau que Panætius avoit intitulé, de la maniére de supporter avec constance la douleur & les afflictions, ne doit point estre séparé de celuy dont on vient de rendre compte : rien de plus lié que ces matiéres, puisque la douleur est celuy de tous les accidents qui contribuë le plus à déranger la tranquillité de l'esprit. Voicy, suivant Ciceron, quelle estoit l'œconomie de cet ouvrage. L'Auteur commençoit par définir le terme de douleur ; il en développoit ensuite la nature, & après avoir fait

voir combien l'imagination avoit de part à ſes opérations, il propoſoit les moyens les plus propres à en rendre les atteintes moins formidables: *Itaque homo imprimis ingenuus & gravis, dignus illa familiaritate Scipionis & Lælii Panætius, cum ad Quintum Tuberonem de dolore patiendo ſcriberet, quod eſſe caput debebat, ſi probari poſſet, nunquam poſuit non eſſe malum dolorem: ſed quid eſſet, & quale quantumque in eo ineſſet alieni; deinde quæ ratio eſſet perferendi: cujus quidem, quoniam Stoïcus fuit, ſententiâ, condemnata mihi videtur eſſe immanitas iſta verborum.* Il n'y avoit pas de Stoïcien qui ne ſoûtint opiniâtrement que la douleur n'eſtoit pas un mal. A les entendre parler, le Sage pouvoit eſtre heureux au milieu des ſupplices les plus cruels. Il eſtoit difficile que des maximes ſi outrées, & démenties par le témoignage des ſens, en impoſaſſent à un eſprit raiſonnable; le ſage, ainſi que les autres hommes, reſſent les atteintes de la douleur, mais il n'en eſt point accablé. Panætius convaincu de cette verité, ne balança pas à rejetter l'Apathie, quoyque le dogme favori du Portique; Aulu-Gelle l'aſſûre en termes poſitifs, & cela vrayſemblablement d'après le morceau en queſtion. Il eſtoit écrit en forme de lettre, & adreſſé à un Romain célebre, nommé Quintus Tubero: il y faiſoit de grands éloges & du Poëme d'Appius Cæcus, & d'un traité du Deuil, écrit par Crantor, Philoſophe Académicien.

Cic. de Fin. pag. 229.

Gell. p. 258.

Celuy des Offices, que Panætius publia à la fleur de ſon âge, ne fut pas reçu avec de moindres applaudiſſements, il devoit eſtre compoſé de quatre livres; Ciceron de qui on tient cette circonſtance, adjoûte que le dernier n'avoit jamais paru, quoyque l'auteur eût vêcu trente ans depuis la publication de ſon ouvrage, dont Ciceron expoſe le plan dans une de ſes lettres: τὸ περὶ τῶν καθηκόντων, *quatenus Panætius, abſolvi duobus. Illius tres ſunt, ſed cum initio diviſiſſet ita, tria genera exquirendi officii eſſe, unum cum deliberemus honeſtum an turpe ſit, alterum utile an inutile, tertium cum hæc inter ſe pugnare videantur, quomodo judicandum ſit: qualis cauſa Reguli, redire honeſtum, manere utile, de duobus primis præclare diſſeruit, de tertio pollicetur ſe deinceps:*

Libro 16. Epiſt. 11.

Sed nihil ſcripſit. Eum locum Poſidonius perſecutus. Il ſeroit inutile d'examiner plus en détail l'écrit dont il s'agit. Ciceron a copié Panætius, & les Offices de Ciceron ſont entre les mains de tout le monde. Il me ſuffira donc d'avertir qu'Aulu-Gelle nous a conſervé un fragment aſſez long de cet ouvrage; c'eſt-là, ſi je ne me trompe, que ſe trouvoit auſſi celuy que rapporte Stobée dans ſon ſecond livre.

Gell. 624.

Stob. tom. 2. pag. 160.

Il y a bien de l'apparence que Panætius, outre le morceau des Offices, avoit publié un Traité de la République; ma conjecture eſt fondée ſur ces paroles de Ciceron: *ſed hujus loci de Magiſtratibus ſunt propria quædam, à Theophraſto primum, deinde à Dione Stoïco quæſita ſubtilius.* Att. *Ain tandem! etiam à Stoïcis iſta tractata ſunt.* Mar. *Non fere niſi ab eo quem modo nominavi, poſtea à magno homine, & imprimis erudito Panætio.* On y voit, à la verité, que Panætius avoit examiné très au long les devoirs des Magiſtrats; mais de la maniére dont s'exprime Ciceron, immediatement après, il y a tout lieu de penſer que l'ouvrage eſtoit intitulé *De la République;* & cela eſt d'autant plus probable, qu'il inſinue que l'écrit de Panætius portoit le même titre que celuy de Théophraſte: or eſt-il qu'aucun des Anciens ne parle d'un traité des Magiſtrats de la façon de ce Philoſophe, & pluſieurs d'eux font mention de celuy de la République.

Cic. de Leg. lib. 3. p. 201.

De quelle utilité ne ſeroient pas aujourd'huy ces diverſes productions de Panætius! Le choix des matiéres fait honneur à ſon diſcernement, & il eſt viſible que l'auteur, dans preſque tous ſes traitez, s'eſt propoſé de travailler à rendre les hommes plus vertueux. Il faut avouer, à la louange des Stoïciens, que moins occupez que les autres Philoſophes, de ſpéculations frivoles, & ſouvent dangereuſes, ils conſacroient leurs veilles à l'éclairciſſement de ces grands principes de la Morale, qui ſont le plus ferme appui de la ſocieté; mais la pluſpart avec un médiocre ſuccès. Le commun des lecteurs eſtoit rebuté par l'obſcurité & la ſechereſſe qui regnoient dans les écrits des Cléanthes & des Chryſippes. L'exemple des fondateurs du Portique

ne ſéduiſit point Panætius; attentif aux intereſts du public, & perſuadé que l'utile ne paſſe d'ordinaire qu'à la faveur de l'agréable, il répandit dans ſes ouvrages les graces & les ornements dont ils eſtoient ſuſceptibles. Je ne dis rien icy que d'après Ciceron, qui d'accord avec les plus éclairez des Anciens, inſinue en pluſieurs endroits, que Panætius à la ſolidité des raiſonnements, avoit joint la beauté & l'élegance du ſtyle.

RECHERCHES
SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES DE THRASYLLE.

Par M. l'Abbé SEVIN.

LES Sciences frivoles, & quelquefois préjudiciables au bien de la societé, ne ſont pas toûjours celles qui conduiſent le moins sûrement à la fortune. L'hiſtoire en fournit un exemple célebre dans la perſonne de Thraſylle, qui fut uniquement redevable de ſon élevation à l'étude de l'Aſtrologie judiciaire. Le ſuccès avec lequel il avoit cultivé un art ſi peu digne d'occuper de bons eſprits, luy procura la connoiſſance de Tibere. Ce Prince, quoique naturellement très-reſervé, honora Thraſylle de ſa confiance la plus intime, & il ſçut la conſerver juſqu'à ſa mort, qui ne préceda que d'un an celle de l'Empereur. Je ſerois tenté d'en conclure, que l'un & l'autre eſtoient à peu-près de même âge, & que par conſequent la naiſſance de Thraſylle doit eſtre placée dans la 184. ou dans la 185.e olympiade. Le nom de ſon pere eſt entiérement ignoré: quant à ſa patrie, il eſtoit de Phlius ville du Peloponnéſe. 2. de May 1732.

Plutarque le dit en termes formels, & ſes paroles ne ſçauroient eſtre entendues que du Thraſylle qui fait le ſujet de ce diſcours. Il avoit, au jugement de pluſieurs Ecrivains, compoſé de ſçavants ouvrages ſur la Muſique: & ces ouvrages ſuivant le témoignage de Plutarque, appartenoient à Thraſylle de Phlius. Il ne faut donc pas le confondre, comme font quelques Critiques, avec un Hiſtorien de même nom cité dans le traité des Fleuves, & natif de Mendès. L'un eſtoit Grec, & l'autre Egyptien. D'ailleurs les livres de ce dernier contenoient quantité de fables & de contes puériles, qui répondroient mal à la réputation d'un Philoſophe & d'un Mathématicien tel que Thraſylle. Ses liaiſons avec Tibere commencérent à Rhodes. L'amour de la Philoſophie en fut le prétexte. C'eſt le ſens à peu près que préſente ce *Plut. tom. 2. pag. 113.*

Suet. in Tiber. cap. 14. texte de Suetone : *Thraſyllum quoque Mathematicum, quem ut ſapientiæ profeſſorem contubernio admoverat, tunc maxime expertus eſt.* La prudence demandoit que l'un & l'autre travaillaſſent à écarter les ſoupçons qu'Auguſte pouvoit former de leur liaiſon. Car le Prince deſtinoit alors ſes petits-fils à la ſucceſſion de l'Empire : & de quel œil auroit-il enviſagé des conférences, qui tendoient à développer les myſteres les plus cachez de l'avenir? Il y a bien de l'apparence que Thraſylle juſques-là n'avoit pas fait profeſſion ouverte de l'Aſtrologie judiciaire. En effet, on lit dans Tacite que Tibere ne conſultoit jamais Thraſylle que dans les endroits de ſa maiſon les moins acceſſibles. Non content de le conſulter, il eut la curioſité de s'inſtruire ſous un ſi grand Maître, des principes de cette prétendue ſcience. Si l'on en croit Dion Caſſius, il y fit des progrès conſiderables. Cependant on ne voit nulle part, que ce Prince ait donné des preuves de ſon habileté en ce genre: ſoit qu'il ne comptât que mediocrement ſur ſes lumieres, ſoit que des occupations plus importantes ne luy permiſſent pas de ſe livrer à des calculs ennuyeux & fatigants, il aima mieux s'en rapporter à ceux de Thraſylle, ſans les avis duquel il ne formoit aucune entrepriſe. Mais l'amitié de Tibere penſa lui coûter cher. Il luy avoit communiqué une partie de ſes projets, & dans la juſte crainte que le ſecret ne fût trahi, il réſolut de faire périr celuy qui en eſtoit le dépoſitaire : ce qui le fortifioit dans ce deſſein, c'eſt le peu de juſteſſe de certaines prédictions de Thraſylle, que l'évenement n'avoit pas confirmées. Ecoutons Suetone: *Thraſyllum quoque Mathematicum ... tunc maxime expertus eſt, affirmantem nave proviſa gaudium afferri; cum quidem illum durius, & contra prædicta cadentibus rebus ut falſum, & ſecretorum temere conſcium, & ipſo momento, dum ſpatiatur una, præcipitare in mare deſtinaſſet.* Il obmet icy quelques circonſtances qui nous ont eſté conſervées par les autres Hiſtoriens. Voicy, par exemple, comment Tacite raconte la choſe. Il prétend que Tibere, dans la vûe de s'aſſûrer de la vérité des connoiſſances aſtrologiques de Thraſylle, le conduiſit en des lieux fort eſcarpez; un eſclave les précedoit, & à certain ſignal il devoit précipiter

Tac. ann. l. 6. cap. 21.

Dio Caſſ. pag. 555.

Suet. in Tib. cap. 14.

Tacit. loc. cit.

le Philoſophe dans la mer. Pendant le cours de la promenade ce Prince commença par luy faire diverſes queſtions ſur ſes prétentions à l'Empire. Se tournant enſuite du côté de Thraſylle: Sçavez-vous, luy dit-il, le mois & le jour précis de votre naiſſance? A ces mots Thraſylle ayant examiné la poſition & les diſtances des Aſtres, s'arrête d'abord, la frayeur le ſaiſit, il s'écrie enfin : Un danger preſque inévitable menace mes jours. Alors Tibere l'embraſſe, & luy proteſte que deſormais il n'a rien à craindre. Que l'on compare maintenant le recit de Dion Caſſius avec celuy de Tacite, il ne ſera pas mal aiſé de ſe convaincre que ces deux Ecrivains ont ſuivi les mêmes Mémoires. Je ne ſçais dans quelles ſources le Scholiaſte de Juvenal a trouvé que Thraſylle prévint par la fuite les deſſeins de Tibere : il eſt le ſeul des Anciens, qui faſſe mention de cette particularité ; & dès-lors elle doit paroître peu vrayſemblable. Thraſylle eût-il oſé ſe flater que ſa ſortie de Rhodes le mettroit à couvert du reſſentiment d'un Prince puiſſant & vindicatif? Mais toutes réflexions faites, je penſerois volontiers que les paroles de ce Grammairien ne doivent point eſtre priſes à la rigueur. Ignore-t-on que les Ecrivains poſterieurs à la bonne latinité, ne ſe ſont pas toûjours piquez d'une éxactitude ſcrupuleuſe? Le terme de *fugit* dont ſe ſert le Scholiaſte, peut avoir pluſieurs acceptions: & le ſens en eſt peut-eſtre, que Thraſylle avoit évité la mort par ſes réponſes; auquel cas le Commentateur ſeroit d'accord avec Dion Caſſius & Tacite. Ce dernier ne dit pas un mot du vaiſſeau, qui venoit annoncer à Tibere la permiſſion de retourner à Rome. Ennuyé du ſéjour de Rhodes, il attendoit les ordres de la Cour avec la plus vive impatience, lorſque Thraſylle à l'aſpect d'un vaiſſeau qui cingloit en pleine mer, l'aſſûra que ſes deſſeins alloient eſtre accomplis: fait appuyé ſur le témoignage de Dion Caſſius & de Suetone. Tibere après une ſemblable prédiction conçut la plus haute idée des lumieres de ſon Aſtrologue, qui depuis fut comblé & de ſes bienfaits & de ceux d'Auguſte. Il honoroit les Sçavants d'une protection particuliére, & les plus diſtinguez eſtoient ſouvent admis à ſa table. Suetone rapporte que cet Empereur dans un repas prononça

Dio Caſſ. 103. 554.

Dio Caſſ. pag. 555. Suet. in Tib. cap. 14.

Suet. in Aug. cap. 98.

un vers grec, & que s'adreſſant à Thraſylle il luy demanda de quel Poëte il le croyoit. N'eſt-on pas en droit de conclurre de ce paſſage, que Thraſylle avoit joint l'étude des belles lettres à celle de la Philoſophie? Tant de talents réunis le mirent fort avant dans les bonnes graces d'Auguſte, qui le chériſſoit à l'égal d'Areus. Il appelloit ſouvent ces deux Philoſophes, non pour *Them. p. 108.* éxaminer enſemble, à ce que dit Themiſtius, les moyens de s'immortaliſer par la conſtruction de ſuperbes édifices : des objets plus relevez faiſoient le ſujet de leurs entretiens, dans leſquels on n'agitoit jamais que les queſtions propres à former les mœurs, & à inſpirer l'amour de la vertu. Tibere n'eut pas les mêmes égards que ſon prédeceſſeur pour les ſages avis de Thraſylle, & l'inhumanité de cet Empereur auroit entierement deshonoré la mémoire du Philoſophe, ſi, comme le remarque *Julian. p. 489.* l'Empereur Julien, les maximes répanduës dans les ouvrages de ce ſçavant homme n'euſſent eſté autant de preuves inconteſtables de la bonté de ſon cœur, & de la droiture de ſes intentions. Il ne s'en tint pas là : les Auteurs du temps atteſtent que pluſieurs illuſtres Romains furent redevables de leur conſervation à la ſageſſe de Thraſylle. Les défiances de Tibere augmentoient avec l'âge, & le deſir d'aſſûrer à ſa maiſon l'authorité ſouveraine, excita un violent orage contre les membres du Senat les plus diſtinguez & par la naiſſance, & par le mérite perſonnel. On les arrêta, & ils auroient peri infailliblement, *Dio Caſſ. pag. 638.* ſi Thraſylle n'eût pas trouvé le ſecret de perſuader à l'Empe- *Suet. in Tib. cap. 62.* reur que les Aſtres luy promettoient une vie extrêmement longue. Ce que l'on ſouhaite avec ardeur eſt cru aiſément. Tibere convaincu de la vérité de cette prédiction, differa toûjours d'immoler à ſes ſoupçons un ſi grand nombre de victimes. Enfin il fut attaqué de la maladie qui le conduiſit au tombeau : & malgré la violence du mal, il rejetta conſtamment les ſecours de la Medecine. Ce Prince s'imaginoit follement que la mort reſpecteroit les déciſions de ſon Aſtrologue. Mais ſi Thraſylle, en dérobant à la cruauté de Tibere une partie du Senat, rendit à la Republique un ſervice important, il en diminua le prix en quelque maniere par le ſoin qu'il prit de ſauver Caius, le ſeul

monſtre capable de faire regretter ſon prédeceſſeur. Il le craignoit, les vœux des peuples ſembloient luy ouvrir le chemin du Thrône : il conſulta donc Thraſylle, qui luy répondit que Caligula ne parviendroit jamais à l'Empire. Graces à l'attention de Suetone, une particularité ſi curieuſe n'eſt pas demeurée enſevelie dans les ténebres de l'oubli. Il l'avoit appriſe de ſon pere, & ſon pere la tenoit des Courtiſans les mieux inſtruits des ſecrets du cabinet. *Avum meum, narrantem puer audiebam cauſam operis ab interioribus aulicis proditam, quod Thraſyllus Mathematicus, anxio de ſucceſſore Tiberio, & in verum nepotem proniori, affirmaſſet non magis Caium imperaturum, quam per Baianum ſinum equis diſcurſurum.* Quoy qu'il en ſoit, Caius ne put pas donner des marques de ſa reconnoiſſance à Thraſylle, qui mourut la quatriéme année de la 204e. Olympiade, un an préciſément avant Tibere. Ce ſçavant homme laiſſa un fils, qui, comme luy, ſe nomma Thraſylle. Son habileté dans l'Aſtrologie judiciaire luy acquit beaucoup de réputation; &, ſuivant Tacite, il eut l'honneur de prédire à Neron, que les Dieux devoient un jour le placer ſur le thrône des Ceſars. Ne ſeroit-ce pas de Thraſylle le fils qu'il faut entendre ces vers de Juvenal?

Suet. in Cal. cap. 19.

Tac. Ann. lib. 6. cap. 21.

Juven. Satyr. 6. verſ. 472.

Illius occurſus etiam vitare memento
In cujus manibus, ſeu pinguia ſuccina tritas
Cernis Ephemeridas : quæ nullum conſulit & jam
Conſulitur, quæ caſtra viro patriamque petente,
Non ibit pariter numeris revocata Thraſylli.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que Juvenal a pû le connoître particuliérement, & il paroît d'ailleurs qu'il n'eſtoit gueres moins verſé que ſon pere dans cet art trompeur & frivole.

Il en avoit fait ſa principale occupation, on ne voit pas du moins qu'il eût cultivé les autres Sciences : en cela bien différent de l'ancien Thraſylle, qui les avoit preſque toutes embraſſées, ainſi qu'on l'a déja obſervé. Je n'en veux pas de meilleure preuve que les morceaux divers de cet Auteur citez dans les

écrits qui ſont parvenus juſqu'à nous. Admirateur de Platon, il avoit travaillé avec beaucoup d'application à répandre un nouveau jour ſur le ſyſteme de ce Philoſophe, & c'eſt dans la vûë de rendre la lecture de ſes ouvrages plus utile, qu'il avoit jugé à propos de les diſpoſer par Tetralogies : nom qui doit ſon origine au Théatre, car on appelloit Tetralogies quatre piéces d'un Poëte tragique qui ſe reſſembloient aſſez quant au ſujet, & dont la derniére eſtoit ſatyrique. Si l'on en croit quelques Auteurs, Platon, de Poëte devenu Philoſophe, ſuivit cet arrangement dans la compoſition de ſes Dialogues. J'ay bien de la peine néantmoins à m'imaginer que ce ſentiment là ſoit véritable. La raiſon de le revoquer en doute eſt que ſi l'ordre dont il s'agit eût eſté de la façon de Platon même, le Grammairien Ariſtophane ne ſe ſeroit point aviſé de partager les Dialogues de ce Philoſophe en Trilogies; une entrepriſe ſi téméraire auroit ſoûlevé contre luy tous les Platoniciens. Cependant on ne trouve nulle part qu'aucun d'eux luy ait reproché d'avoir par cette diviſion, renverſé de fond en comble celle que leur Maître avoit établie, quoyque plus à portée que tous les Grammairiens du monde de diſtribuer ſes propres ouvrages ſuivant leur ordre naturel. Autre réflexion qui ne détruit pas moins formellement l'opinion de ces Critiques, c'eſt la remarque que fait le Platonicien Albinus dans ſon introduction ; Dercyllides & Thraſylle, à ce qu'il prétend, en imaginant les Tetralogies, avoient ſuivi les circonſtances des temps, & le caractére des perſonnages que Platon fait intervenir dans ſes Dialogues. Ils eſtoient perſuadez l'un & l'autre, que par-là ils conduiroient les lecteurs plus ſûrement à l'intelligence de la Philoſophie Platonicienne. Donc Platon n'eſt pas auteur des Tetralogies : méthode dont l'invention, ſi je ne me trompe, ne ſçauroit eſtre légitimement conteſtée au Grammairien Ariſtophane. En effet, les Tetralogies ne différent des Trilogies qu'en ce que les derniéres obmettent la piece ſatyrique, qui luy paroiſſoit vrayſemblablement peu convenir à la dignité & à la gravité des productions philoſophiques. Cependant Thraſylle moins ſcrupuleux, préfera les Tetralogies : convaincu ſans doute que

Diog. Laërt. lib. 3. cap. 56.

Diog. Laërt. lib. 3. cap. 61.

Albin. tract. 2. Bibl. græc. pag. 48.

cette diviſion ſeroit plus utile que la précedente: mais je ne crains pas d'avancer que les amateurs de Platon ne tireroient pas de grands ſecours des Tetralogies de Thraſylle. On en voit le plan dans Diogene Laërce, qui n'a pas eu l'attention de nous apprendre ſi ces Tetralogies formoient un ouvrage à part. Peut-eſtre faiſoient-elles partie de quelque morceau plus conſidérable, de la vie de Platon par exemple, à laquelle, ſuivant les apparences, il avoit travaillé. Ne ſeroit-il pas naturel de le conclurre d'un paſſage du même Diogene, qui aſſûre ſur la foy de Thraſylle, que Platon rapportoit ſon origine à Neptune, & que le Dialogue de ce Philoſophe, intitulé Ἀντεραστὴς, luy eſtoit fauſſement attribué? Ces deux circonſtances ſuppoſent en quelque maniére une vie de Platon publiée par Thraſylle, & qui probablement ſervoit d'introduction aux divers morceaux, qu'il avoit compoſez dans le deſſein de rendre la Philoſophie Platonicienne plus claire & plus intelligible. Porphyre ſera mon garant quant à ce grand nombre de traitez dont il eſt queſtion maintenant. Thraſylle, ſelon luy, avoit embraſſé preſque tous les ſujets, qui depuis ont exercé la plume du célebre Plotin: mais, au jugement de Longin, Plotin les avoit maniez avec beaucoup plus d'éxactitude & de pénetration. Il ne faut point oublier icy, & cela d'après Porphyre, que les principes de Pythagore eſtoient la baſe de toutes les explications de Thraſylle. Il croyoit donc que Platon, en copiant cet ancien Philoſophe, s'eſtoit uniquement propoſé d'éclaircir les expreſſions myſterieuſes à la faveur deſquelles les Pythagoriciens déroboient leur doctrine à la connoiſſance du vulgaire: en quoy il a eſté imité par les Philoſophes du ſecond & du troiſiéme ſiecle, qui, ſous le nom de Platoniciens, avoient adopté les dogmes de Pythagore: comme ſi le ſyſteme de l'un avoit une liaiſon néceſſaire avec celuy de l'autre. Je ne doute preſque pas que Thraſylle n'ait le premier imaginé cette prétenduë connexité, dont on n'apperçoit pas le plus leger veſtige, ni dans les écrits d'Ariſtote & de Ciceron, ni dans ceux des Auteurs qui les ont précedez. A l'égard de Thraſylle, il eſtoit ſi fort enthouſiaſmé d'une découverte qui luy appartenoit en propre, que par tout le Pythagoriſme ſe

Diog. Laërt. lib. 3. cap. 61.

Idem lib. 9. cap. 37.

Long. apud Porp. in vita Plot. pag. 130.

présentoit à sa vûë. Là, comme dans une source féconde, disoit-il, Démocrite avoit puisé la doctrine qui luy acquit depuis tant de réputation. Il seroit à souhaiter que les morceaux de Thrasylle, qui pourroient en fournir les preuves, eussent échappé à l'injure des temps. On avoit de luy de doctes Commentaires sur les ouvrages de Démocrite, malheureusement ces Commentaires ne subsistent plus aujourd'huy : Diogene Laërce est le seul des Anciens qui en fasse mention, & il adjoûte que l'Auteur avoit divisé par Tetralogies les écrits de ce Philosophe.

Diog. Laërt. lib. 9. cap. 38.

Tant d'attachement à la secte de Pythagore avoit produit sans doute les différents traitez sur la Musique dont Plutarque, Théon de Smyrne, Nicomaque & Porphyre font honneur à Thrasylle : mais aucun d'eux n'a eu la précaution d'en conserver les titres, si pourtant on excepte Porphyre, qui cite celuy des sept tons. Il paroît cependant que Thrasylle n'avoit pas toûjours frappé au but, Nicomaque du moins & Théon relevent quelques fautes de cet Ecrivain : si c'est avec fondement, j'en laisse la décision à un de nos sçavants confreres, plus versé que personne dans la Musique des Anciens. Il y a dans Achille Tatius un fragment de Thrasylle touchant le mouvement harmonique des Globes : matiere qui, dans le systeme de Pythagore, est entiérement du ressort de la Musique. Il se pourroit bien faire néantmoins que ce fragment eût esté tiré de quelqu'un des traitez astronomiques que Thrasylle avoit donnez : tel estoit celuy dans lequel, au rapport d'Achille Tatius, il éxaminoit la nature & les propriétez du Soleil. Quant à ses ouvrages astrologiques, à peine s'en est-il sauvé quelques parcelles du naufrage. Porphyre, ou plustost Antiochus dans son introduction au Tetrabible, & Demophile citent trois ou quatre morceaux des livres d'Astrologie dont Thrasylle avoit fait part au public, qui luy estoit encore redevable d'un traité de Chronologie. N'est-on pas en droit de le conclurre du premier livre des Stromates de Clement d'Alexandrie qui, sur la foy de Thrasylle, compte 73. ans depuis le déluge jusqu'à l'embrasement du Mont Ida, & à l'invention du fer. Je ne répondrois pas néantmoins que ce calcul ne fût de Thrasylle de Mendès allegué cy-dessus. On

Plut. tom. 2. pag. 1136. Theo. p. 74. 137. 145. Nicom. p. 67. Porph. p. 266.

Achill. Tat. Isag. pag. 36.

Ibid. p. 139.

Clem. Alex. Strom. lib. 1. p. 40.

voit

voit de luy divers ouvrages remplis de fables à la vérité, mais dont pourtant il ne ſera pas inutile de donner icy une note abrégée. L'Auteur du Livre des Fleuves, par exemple, nous apprend que le Thraſylle en queſtion avoit écrit ſur les Pierres, & que dans ce morceau il faiſoit mention de celles que les Anciens connoiſſoient ſous le nom de Philadelphes. *Les Monts Hæmus & Rhodopé produiſent*, dit-il, *les pierres appellées Philadelphes : elles ſont de couleur de corbeau, & reſſemblent aſſez à l'homme quant à la figure. Placées ſeparément, chacune d'elles ſe briſe, dans le moment même qu'on prononce leur nom, ainſi que le raconte Thraſylle de Mendès dans ſon troiſiéme Livre des Pierres : il en parle encore plus éxactement dans ſon Traité des Evenements tragiques.* C'eſt le titre d'une autre de ſes productions également pleine de contes puériles. On ne ſçauroit guéres porter un jugement plus favorable de ſes Egyptiaques : là eſtoit contenu ce que dit Stobée de quelques pierres du Nil ſemblables à une feve, à la vûë deſquelles les chiens ceſſoient d'aboyer : de plus elle avoit la proprieté de chaſſer les démons, & il ſuffiſoit de les approcher des narines des poſſedez. Cet Ecrivain adjoûte, & toûjours d'après Thraſylle, qu'on trouvoit dans le même Fleuve des pierres nommées πόλλωτες, certaines hirondelles que Pline déſigne par le nom de *ripariæ*, & Marcellus Empiricus par celuy de *ripariolæ*, les employent à la conſtruction d'un mur qui préſerve l'Egypte contre les inondations du Nil. Pline, à quelques circonſtances près, rapporte la même merveille, mais il ne marque pas de qui il la tient : cependant il cite Thraſylle dans un autre endroit, & cela à l'occaſion des remedes propres à guérir les morſures des ſcorpions : remedes qui par leur abſurdité font voir clairement que celuy qui les preſcrit ne ſçauroit eſtre différent de Thraſylle de Mendès.

Stob. p. 541.

Plin. lib. 10. pag. 467.

DISSERTATION SUR TITUS LABIENUS.

Par M. DE CHAMBORT.

Assemblée publique 3. d'Avril 1731.

QUELQUE brillant qu'ait esté le mérite des grands hommes qui contribuérent à la chûte de la Republique Romaine, & à la changer, après sa chûte, en une puissante Monarchie; la postérité n'a pas laissé périr la mémoire de ceux dont la valeur & la constance s'opposérent à cette grande révolution, & qui tâchérent par toutes sortes de moyens de soûtenir la liberté mourante.

Cette noble & juste idée a fait que les anciens Autheurs ont mis au jour, non seulement la vie de Jules César & d'Auguste son successeur, mais encore celles de Pompée, de Caton d'Utique & de Marcus Brutus, qui combattirent si fortement les vastes desseins de ces nouveaux Monarques.

Titus Labienus dont j'auray l'honneur d'entretenir aujourd'huy la Compagnie, fut, comme eux, défenseur de l'Etat républiquain de sa patrie : il a eu tant de part à tout ce qui s'est passé dans les derniers temps de la République, qu'il est assez surprenant que jusqu'icy personne ne nous ait donné un récit de sa vie, qui se trouve liée avec les plus grands évenements du siecle auquel il a vêcu.

On ne connoît guéres cet illustre Romain que par les Commentaires de César : là, nous voyons qu'après sa Préture, seconde dignité de la République Romaine, il fut Lieutenant général de ce Proconsul, dans le gouvernement des Gaules. Dans cet employ, Labienus contribua beaucoup aux conquêtes de César, qui étendirent les bornes de l'Empire jusqu'au Rhin & à l'Océan. Il marqua alors dans toutes les occasions qu'il eut de se signaler, tant de prudence & de valeur,

que ceux qui font la comparaiſon de Céſar avec Alexandre, le croyent ſupérieur à Parménion, compagnon des victoires de ce dernier, & prétendent que ſi le Sénat & le Peuple Romain avoient donné à Labienus le commandement en chef des Provinces & des Armées qu'ils confiérent à Céſar, il auroit fait les mêmes conquêtes que fit ce fameux Capitaine.

La conquête des Gaules eſtant finie, Labienus zélé pour la liberté publique, abandonna le parti de Céſar : il ne voulut pas eſtre complice de ſa déſobéiſſance aux ordres du Sénat, qui luy avoit commandé de déſarmer ; & bien loin de le ſuivre lorſqu'il tourna ſes armes contre ſa patrie, il alla joindre Pompée, entre les bras duquel Rome s'eſtoit jettée, & à qui le Sénat avoit commis ſa défenſe. Cette action parut alors ſi glorieuſe & ſi digne d'un bon Citoyen, que Ciceron, dans une de ſes Lettres à Atticus, regarde Labienus comme un héros, & dit qu'il y a long-temps qu'aucun Citoyen n'a fait d'action ſi illuſtre. *Labienum ἥρωα judico. Facinus jam diu nullum civile præclarius.*

Ce ſont là les endroits les plus éclatants de la vie de Labienus ; j'en ferai le détail en temps & lieu : le reſte de ſa vie eſt moins connu du public, il ne laiſſe pas de mériter ſon attention, & d'eſtre rempli de faits aſſez intéreſſants, pour eſtre recueillis & mis en ordre, pour luy en faciliter la connoiſſance.

Titus Labienus naquit ſur la fin de l'an de Rome 654. ou au commencement de l'année ſuivante : il n'y a pas d'Autheur qui marque poſitivement cette date ; mais c'eſt une conjecture néceſſaire que je tire de l'Oraiſon de Ciceron pour C. Rabirius, que noſtre Labienus accuſa d'avoir commis cette année 654. un crime de haute trahiſon, *perduellionis.* Ciceron défenſeur de Rabirius, objecte à Labienus qu'il a entrepris cette accuſation ſans avoir conſulté les regles de la prudence ; que cette affaire eſt plus ancienne que ſon âge, & qu'elle eſtoit finie avant qu'il fût né : *Imprudentia laberis, cauſam enim ſuſcepiſti antiquiorem memoria tua, quæ cauſa ante mortua eſt quàm tu natus eſſes.* D'un autre coſté, Labienus ayant eſté Preteur l'an

de Rome 695. & eſtant néceſſaire, pour poſſeder cette dignité, d'avoir quarante ans, ſuivant les Loix qui regloient l'âge que l'on devoit avoir pour entrer dans les Magiſtratures, il faut néceſſairement mettre la naiſſance de Titus Labienus au temps où je la fixe.

La famille où naquit Titus Labienus, eſtoit dans l'Ordre des Chevaliers Romains, du nombre de celles qui eſtoient fort attachées au parti populaire. Son pére portoit, comme luy, le nom de Titus Labienus, il avoit un oncle paternel nommé Quintus Labienus, qui fut tué à Rome dans la ſédition qu'excita le Tribun Apuleius Saturninus, il avoit des freres : cette famille eſtoit originaire d'une petite ville nommée Cingulum, baſtie ſur des rochers dans la province de Picenum, aujourd'huy la Marche d'Ancone. Les peuples qui habitoient cette ville ſont nommez par Pline les Cingulitains : les Labienus y eſtoient très-anciennement établis. Silius Italicus fait mention d'un Labienus natif de Cingulum, qui fut tué à la bataille de Cannes en défendant le Conſul Paul Emile ſon général : Labienus fit rebâtir cette ville à ſes dépens, & elle ſubſiſte encore aujourd'huy ſous le nom Italien de Cingolo : tous ces faits ſont conſtants. Le nom de la famille de Titus Labienus fait plus de difficulté entre les Sçavants ; car il n'y a pas d'apparence que le nom de Labienus en fût le veritable nom ; c'eſtoit un ſurnom attaché à la branche de ſa famille dont il eſtoit deſcendu. Suivant les raiſons alléguées par Sigonius, les noms de toutes les familles Romaines eſtoient terminez en *ius* & non en *us* avec une conſone précedente. Cette réflexion a fait, que Paul Manuce, avec ſa ſagacité ordinaire, a découvert que *Titus Labienus* ſe nommoit *Atius*, & qu'il eſtoit de la Maiſon *Atia* ou *Attia*, & il l'appelle toûjours *Titus Attius Labienus*.

Une preuve que Titus Labienus eſtoit iſſu de la famille Attia, eſt que pendant qu'il fut Tribun du peuple, il fut autheur de la Loy qui donnoit au peuple la nomination des Sacerdoces vacants : or cette Loy fut nommée la Loy Attia du nom du Tribun Titus Attius Labienus, qui la propoſa, & qui la fit approuver, ſuivant le ſentiment de tous les Sçavants.

Ces raiſons n'avoient pas empêché Fulvius Urſinus premier Auteur du Recueil des familles Romaines, dont nous avons des Médailles, de les négliger, & de ſoûtenir que notre Titus Labienus eſtoit ſorti d'une famille particuliere qu'il nomme *Labiena:* cette erreur a eſté corrigée par Charles Patin dans la nouvelle édition qu'il a donnée du Recueil de Fulvius Urſinus, avec pluſieurs augmentations conſidérables. Sous le titre de la famille Attia, ce ſçavant Antiquaire nous explique deux Médailles rares, l'une de Marcus Atius Balbus, & l'autre de Quintus Labienus: cela luy fait diviſer cette famille Attia en deux branches, l'une des Balbus, & l'autre des Labienus. Dans la premiére branche il met Marcus Attius Balbus Preteur, natif d'Aricie ville du Latium, lequel, ſelon Suetone, eſtoit du côté de ſa mere, proche parent de Pompée, & qui épouſa Julie l'une des ſœurs de Céſar, dont il eut Attia mere d'Auguſte. Dans la ſeconde branche, Patin met notre Titus Labienus & ſon fils Quintus Labienus ſurnommé le Parthique. Si Patin a prétendu ne parler que des branches de la Maiſon Attia, dont il nous reſte des Médailles, il a raiſon de la diviſer ainſi en deux branches ſeulement; mais s'il a voulu dire qu'il n'y avoit que ces deux branches en ce temps-là dans la Maiſon Attia, il ſe trompe: car dans le ſiécle où Jules Céſar a vêcu, il y avoit encore d'autres Attius renommez pour leur éloquence & pour leur valeur. Le premier eſt un Titus Attius Piſaurenſis, qui fut l'accuſateur de Cluentius, que Ciceron défendit, & qu'il eut bien de la peine à faire declarer innocent; Ciceron met cet Attius natif de Peſaro, au rang des bons Orateurs de ſon temps, & dit qu'il eſtoit éxact & abondant dans ſes diſcours: *dicebat accuratè & copiosè.* Le ſecond eſt P. Attius Varus, qui ſe rendit maître de l'Afrique au nom de Pompée, & qui, s'eſtant joint au Roy Juba, défit Curion Lieutenant de Ceſar. Le troiſiéme eſt un Attius Pelignus, qui, au commencement de la guerre civile, vouloit défendre la ville de Sulmone contre Ceſar; il ne put le faire, parce que les habitants de cette ville ne voulurent pas s'expoſer à ſoûtenir un ſiége contre un Vainqueur ſi aſſûré du ſuccès de ſes armes:

Le dernier eſt un Attius Rufus, qui à la veille de la bataille de Pharſale accuſa Afranius Lieutenant de Pompée, de trahiſon pour la perte de l'armée d'Eſpagne.

Telle eſtoit la Maiſon Attia, dans laquelle Titus Labienus avoit pris naiſſance : l'éducation qu'il y reçut, fut celle qu'on donnoit aux jeunes Romains qui aſpiroient aux grands emplois. L'art de parler en public & l'art de la guerre eſtoient ceux auxquels ils s'attachoient le plus. Les Maîtres qui l'inſtruiſirent dans l'art de parler, nous ſont inconnus : il falloit bien que Labienus poſſedât cet art, au moins dans un certain degré ; puiſqu'il fut Tribun du peuple avec grande réputation : il fut de ceux qui ſçavoient émouvoir les eſprits de la multitude contre les Grands ; & il fut obligé de parler contre Hortenſius & Ciceron pour ſoûtenir les prérogatives de l'ordre plébéïen.

Pour l'art militaire, il en acquit une grande connoiſſance, & il y joignit une grande expérience. L'empreſſement que Céſar eut d'en faire le premier de ſes Lieutenants, & la confiance qu'il eut en luy, en ſont des marques bien certaines. Suivant Ciceron, Labienus fit ſes premieres campagnes dans l'Aſie Mineure : on appelloit premieres campagnes *(prima ſtipendia)* les années que les jeunes Romains avoient coûtume d'employer au métier de la guerre après avoir pris la robe virile, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en l'âge de pouvoir eſtre admis à demander les Magiſtratures. Il ſervit dans les armées qui furent envoyées contre les peuples de Cilicie ſous le Proconſul P. Servilius : ces peuples habitants un pays montueux & voiſin de la Mer, voyant l'embarras où eſtoient les Romains par la longueur de la guerre contre Mithridate, prirent la réſolution de faire des courſes ſur terre & ſur mer dans leur voiſinage : ils firent fortifier des places pour leur ſervir de retraite. Leurs courſes maritimes s'étendoient dans la Mer Egée, autour de l'Iſle de Crete & du Péloponnéſe, dans la Mer Ionienne, & dans la Mer de Cyrene le long de l'Afrique : leurs courſes de terre s'étendoient dans la Pamphylie, dans la Carie & dans la Lycie : ils avoient amaſſé de grandes richeſſes par leurs pillages,

ils les avoient retirées dans leurs Villes. P. Servilius les défit premiérement sur la mer, & les renferma dans la Cilicie; ensuite il les assiégea dans leurs villes : les plus fortes de ces villes estoient Oricum, Phaselis, Olympe & Isaure : Servilius prit & démolit ces places. La prise d'Isaure luy parut une si belle conquête, qu'il en prit le nom d'Isauricus; le Senat luy confirma ce surnom, en luy accordant les honneurs du triomphe.

Titus Labienus servant sous ce Général eut part à ces grandes actions : Ciceron l'en fait souvenir dans son Oraison pour Rabirius, *P. Servilius quo tu Labiene, Imperatore meruisti.* Une guerre aussi vive sur mer & sur terre, fut une excellente leçon pour un jeune guerrier : ces batailles avec des peuples si belliqueux & si opiniâtres, ces combats dans des pays montueux & serrez, ces siéges de villes que la nature & l'art rendoient fortes, l'instruisirent de toutes les ruses & de toutes les finesses de la guerre. Après une telle étude des choses militaires & tant d'expérience dans la guerre, Labienus retourna à Rome pour entrer dans la Magistrature. On ne sçait pas l'année de sa Questure ni des premiers emplois qu'il obtint.

L'année que Labienus fut Tribun du peuple, est plus certaine : elle concourt avec celle du Consulat de Ciceron & de C. Antonius, qui commença le premier jour de Janvier de l'an de Rome 691. Cela estant, Labienus & ses Collégues avoient pris possession de leurs charges de Tribuns du peuple le dix Décembre de l'année précédente, suivant l'usage ordinaire de la République. Les Tribuns du peuple estoient au nombre de dix, les Auteurs anciens ne nous ont conservé les noms que de quatre Collégues de Labienus, sçavoir, Servilius Rullus, Titus Ampius, L. Bestia, & L. Cecilius. Le nom de ces quatre Tribuns est fort connu dans l'histoire Romaine, aussi-bien que celuy de Labienus. Rullus se fit connoître par la propositon du renouvellement des Loix Agraires. Ciceron empêcha que cela n'eût lieu, par trois Oraisons qu'il fit contre ce Tribun, & dans le Senat & dans l'Assemblée du peuple; ces Oraisons sont venues jusqu'à nous. Titus Ampius est celuy qui, après la bataille de Pharsale, alla à Ephése pour

enlever en faveur de Pompée, l'argent qui eſtoit en dépôt dans le temple de Diane, ſon deſſein ne put réuſſir par la promptitude avec laquelle Céſar ſe rendit à Ephéſe en pourſuivant Pompée dans ſa fuite. L. Beſtia favoriſa toûjours Catilina & ſes adhérents pendant ſon Tribunat: il prétendoit que toutes les recherches que faiſoit Ciceron pour découvrir cette conjuration, eſtoient un effet de ſa haine perſonnelle contre Catilina. L. Cecilius fut celuy de tous les Tribuns de cette année qui fut le plus favorable aux Patriciens.

Titus Labienus rendit ſon Tribunat célebre par trois actions principales; la premiere fut l'accuſation du Senateur Rabirius; la ſeconde, la Loy Attia des Sacerdoces; & la troiſiéme, les honneurs qu'il procura au grand Pompée vainqueur de Mithridate.

L'accuſation formée par Titus Labienus contre Rabirius fit un grand bruit à Rome: Suetone prétend que ce fut Jules-Ceſar, qui ſous main avoit invité Labienus à ſe rendre accuſateur de Rabirius. Le titre de l'accuſation eſtoit le crime de haute trahiſon commis par Rabirius, pour avoir tué dans une ſédition arrivée en l'an de Rome 654. le Tribun Apuleius Saturninus. Tout le monde ſçait que la perſonne des Tribuns du peuple eſtoit ſacrée & inviolable. Labienus avoit un intéreſt particulier dans cette affaire; ſon oncle paternel Quintus Labienus avoit eſté tué dans cette ſédition avec le Tribun dont il eſtoit ami & partiſan. Labienus ſoûtenoit que Rabirius eſtoit digne de mort ſuivant les Loix.

On nomma d'abord pour Duumvirs ou Commiſſaires pour informer de cette affaire, deux hommes ennemis de Rabirius, ſçavoir Jules Ceſar & Lucius Ceſar ſon parent: ces Duumvirs déclarérent Rabirius dûëment atteint & convaincu du crime dont il eſtoit accuſé, & le firent juger digne de mort. Rabirius appella de ce premier jugement au peuple: le peuple eſtant aſſemblé, Labienus, en qualité de Tribun du peuple, fit une harangue pour ſoûtenir ſon accuſation, il s'étendit ſur la noirceur du crime commis par Rabirius, il exagéra les priviléges attachez à la perſonne des Tribuns, il ſoûtint qu'ils ſe communiquoient à tous

à tous ceux qui les accompagnoient dans la fonction de leur employ, qui estoit le principal appuy de la liberté des Citoyens : il fut écouté très-favorablement.

Rabirius fut défendu par les plus éloquents personnages, Hortensius & Ciceron : Hortensius renferma sa défense dans des preuves particulieres, il fit voir que Rabirius n'estoit point coupable des crimes dont Labienus l'accusoit, & qu'on ne pouvoit justement le convaincre d'avoir commis les meurtres qu'on luy imputoit. Ciceron parla dans cette affaire en qualité de Consul, il soûtint que le Tribun Apuleius Saturninus, & toutes les personnes qui l'avoient accompagné, y compris l'oncle paternel de Labienus, estoient tous des séditieux qui avoient alors troublé la paix publique par les Loix injustes qu'ils proposoient: que le Senat, pour éviter leurs violences, avoit ordonné aux Consuls C. Marius & Valerius Flaccus, de faire prendre les armes à tous les bons citoyens, & d'agir ainsi qu'ils le jugeroient à propos pour le salut de l'Estat. Cet Arrest ayant esté mis à execution, tous les honnestes gens suivirent les Consuls : le Tribun Saturninus, & le Preteur Servilius Glaucia avec leurs complices, s'emparérent du Capitole, les Consuls les y assiégérent & les forcérent d'en sortir ; ils périrent avec tous leurs associez dans le tumulte qui arriva, & dont ils estoient eux-mêmes la cause.

Cette accusation capable de réveiller les animositez entre les nobles & les Plébéïens, auroit tourné à l'avantage de Labienus, nonobstant l'éloquence des défenseurs de Rabirius, mais elle fut assoupie, si nous en croyons Dion, par l'adresse & la prudence de Quintus Metellus Celer, Preteur & Augur. Il fit enlever l'étendard Romain que l'on mettoit sur le haut de la tour du Janicule pendant les Comices, ainsi l'assemblée du peuple estant interrompuë & remise à une autre fois, les Patriciens sauvérent Rabirius ; & le Tribun Labienus ne trouva pas à propos de poursuivre une accusation qui excitoit de si grands troubles dans la République : il sacrifia au bien géneral de sa patrie, la vengeance de son oncle paternel Quintus Labienus.

A l'égard de la loy touchant les Sacerdoces vacants dont Titus Labienus fut auteur, il faut ſe ſouvenir que le Roy Numa inſtituteur de toutes les cérémonies religieuſes chez les Romains, avoit eſtabli des Colléges de Pontifes & de Prêtres. Ces aſſemblées furent long-temps compoſées des ſeuls Patriciens: cet uſage fut changé l'an de Rome 453. l'honneur du Sacerdoce & du Pontificat fut communiqué aux Plébeïens par la Loy Ogulnia. Cette Loy, ſelon Tite-Live, fut propoſée par deux Tribuns du peuple, nommez Q. & Cn. Ogulnius. Le même Roy Numa avoit auſſi ordonné que les Colléges des Pontifes rempliroient les Sacerdoces qui viendroient à vaquer parmi eux: ce dernier uſage dura plus long-temps : on voulut l'abolir l'an de Rome 609. Licinius Craſſus Tribun propoſa une Loy pour donner au peuple le droit de remplir les Sacerdoces vacants: Lélius, alors Preteur, s'oppoſa à la Loy propoſée par le Tribun, il parla avec tant de force contre cette nouveauté dans l'aſſemblée du peuple, que la Loy fut rejettée. Ciceron, dans ſon traité des Orateurs illuſtres, & dans ſon traité de l'Amitié, parle de ce diſcours de Lélius. Mais l'an de Rome 651. le Tribun Domitius Ænobarbus, chagrin contre les Pontifes qui luy avoient refuſé le Sacerdoce vacant parmi eux par la mort de ſon pere, fit paſſer une Loy par laquelle on attribua au peuple le droit de remplir les places vacantes dans les Colléges des Pontifes & des Prêtres. Cette Loy *Domitia* fut du nombre de celles qui furent caſſées par Sylla: ce Dictateur, par une de ſes Loix Corneliennes, rétablit l'ordonnance du Roy Numa ſur l'élection des Pontifes & des Prêtres, & ôta au peuple le droit de les nommer. Labienus, pendant ſon Tribunat, renverſa cette Loy de Sylla; & par une Loy, nommée la Loy Attia, du nom de ſa famille, il fit rendre au peuple le droit de nommer aux Sacerdoces vacants comme avoit fait la Loy Domitia.

Liv. 10.

Pour les honneurs que Titus Labienus, eſtant Tribun du peuple, procura à Pompée, l'hiſtoire Romaine nous apprend qu'après la fin de la guerre contre Mithridate, qu'il termina ſi avantageuſement pour la République, & ſi glorieuſement pour

luy, Titus Labienus & Titus Ampius Tribuns du peuple, n'attendirent pas le retour de Pompée à Rome, pour les luy faire accorder. Sur les premieres nouvelles qu'ils reçurent des avantages que ce Géneral avoit remportez, & pendant son absence, ils firent passer une Loy, par laquelle il estoit permis à Pompée de porter une couronne de laurier, avec tous les ornements du triomphe dans les Jeux du Cirque, & aux Jeux Sceniques une pareille couronne de laurier avec la robe bordée de pourpre. Pompée ne voulut user de cet honneur extraordinaire qu'une seule fois, & ce fut encore trop; car cette distinction ne manqua pas de luy attirer l'envie de plusieurs des principaux Romains jaloux de ses grandes prosperitez. C'est Velleius Paterculus qui nous instruit de ce détail. Charles Pascal, dans son traité des Couronnes, dit qu'on accorda à Pompée par ce décret, des Couronnes d'or, parce qu'il lit dans le passage de Velleius, au lieu des mots de *Corona laurea*, ceux de *Corona aurea*. Mais Pascal se trompe, suivant Lipse, qui a fait le premier cette heureuse correction dans le texte de cet auteur: il n'y a pas d'apparence que les Tribuns du peuple permissent à personne l'usage des Couronnes d'or depuis l'abolition de la Royauté après l'exil des Tarquins. D'ailleurs cette maniére de lire ce passage de Velleius est confirmée par un passage de Dion, qui dans son livre trente-septiéme, dit qu'on accorda à Pompée le droit de porter une Couronne de laurier dans toutes les assemblées, ce que Dion explique par le mot Grec de δαφνοφορεῖν; or ce mot de δαφνοφορεῖν ôte toute l'équivoque qu'on pourroit faire sur la matiére de la Couronne dont Pompée avoit droit d'orner sa tête dans les assemblées publiques.

Cette bonne volonté des Tribuns du peuple envers Pompée, ne doit pas estre regardée comme un empressement flatteur pour faire leur cour à ce conquérant dans une occasion illustre: elle estoit fondée sur deux raisons très-pertinentes. La premiére estoit leur reconnoissance pour les bienfaits qu'ils avoient reçûs de Pompée, c'estoit luy qui, dans son premier Consulat qu'il avoit exercé avec M. Crassus, l'an de Rome 684. avoit rétabli en son entier la puissance des Tribuns du

peuple que le Dictateur Sylla avoit si fort diminuée, qu'il n'en avoit laissé que le nom & l'image sans aucun effet. La seconde raison estoit que les Tribuns du peuple estoient en quelque façon les auteurs de la gloire de Pompée, parce qu'ils luy avoient procuré les grands emplois qui luy avoient donné occasion de l'acquérir. Le Tribun Aulus Gabinius avoit fait donner à Pompée le commandement géneral sur la mer Mediterranée, pour la destruction des Pirates qui tenoient toute cette Mer, & qui empêchoient le commerce de toutes les nations qui y confinent. Gabinius luy avoit fait donner le droit de commander dans une partie des provinces limitrophes. C. Manilius, autre Tribun du peuple, avoit publié une Loy par laquelle il avoit fait déclarer Pompée Géneral pour faire la guerre à Mithridate & à ses alliez, avec une autorité presque souveraine dans l'Asie mineure, & dans toutes les provinces de l'Orient jusqu'à l'Euphrate & la mer Caspienne. Ces loix Gabinia & Manilia avoient eu dans Rome bien des contradicteurs de la part des premiers du Senat Romain, lorsqu'elles avoient esté proposées.

Le temps du Tribunat de Labienus estant fini, il monta par degrez aux Magistratures suivantes, qui estoient l'Edilité & la Préture; il fut Préteur l'an de Rome 695. Cette année est célebre par le Consulat de Jules-César & de Bibulus. Le premier de ces Consuls ayant esté gendre de Cinna & estant neveu de Marius par sa tante Julie, estoit regardé depuis long-temps comme chef du parti populaire: il y avoit long-temps que Sylla avoit prédit qu'il y avoit dans Cesar plusieurs Marius, Titus Labienus luy estoit fort attaché par cette raison. On nommoit en ce temps-là à Rome tous les ans huit Préteurs, suivant les Loix de Sylla: chacun de ces Préteurs avoit un département particulier, on ignore celuy qu'eut Labienus. Au sortir de cette Magistrature il n'obtint pas de province à gouverner: il auroit pû prétendre à la Gaule Narbonnoise ou Transalpine, alors composée de l'étendue de pays qu'occupent aujourd'huy la Savoye, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc; ce gouvernement de la Gaule Transalpine estoit

ſouvent donné à des Préteurs : l'ambition de Céſar luy ôta cette reſſource ; ce Conſul s'eſtant fait donner le gouvernement de la Gaule Ciſalpine & de l'Illyrie, par la Loy publiée en ſa faveur par le Tribun Vatinius, le Senat luy donna encore celuy de la Gaule Tranſalpine, & Titus Labienus fut obligé de ſe contenter d'eſtre Lieutenant de Céſar dans ſon gouvernement.

Le détail des actions de Labienus dans cet employ, pourroit fournir la matiére d'une ample diſſertation, je me contenteray, en attendant, de les indiquer icy en peu de mots : la durée de la guerre que Céſar fit pour la conquête des Gaules, fut de huit années ; nulle de ces années ne ſe paſſa ſans eſtre marquée par quelque action remarquable de Labienus.

Dès la premiére campagne Céſar voulant empêcher les Suiſſes de ſortir de leur pays, & ayant fait faire un retranchement depuis le Lac de Geneve juſqu'au Mont Jura, il commit la défenſe de ce retranchement à Labienus. Dans la ſeconde campagne, Labienus donna avis à Céſar des mouvements des peuples de la Gaule Belgique, & il eut beaucoup de part à la victoire que Céſar remporta ſur les Nerviens, les plus belliqueux d'entre ces peuples. Dans la troiſiéme campagne, Céſar détacha Labienus avec un corps de Cavalerie, pour aller dans le pays de Tréves empêcher les Germains de paſſer le Rhin. Dans la quatriéme campagne, Céſar envoya Labienus avec les Legions revenues d'Angleterre, contre ceux de Thérouanne, qui avoient inſulté les ſoldats Romains. Dans la cinquiéme campagne, Céſar s'eſtant embarqué pour l'Angleterre, laiſſa Labienus dans les Gaules avec trois legions & deux mille chevaux ; Céſar, à ſon retour, envoya Labienus du côté de Tréves avec une legion, avec laquelle il combattit & tua Induciomar qui eſtoit venu pour l'attaquer avec une armée de Gaulois & de Germains. Dans la ſixiéme campagne, Labienus ſçachant que ceux de Tréves attendoient un ſecours des Germains, trouva le moyen de les ſurprendre avant la venue de ce ſecours, & de ſe rendre maître de la cité de Tréves. Dans la ſeptiéme campagne, les principaux peuples de la Gaule s'eſtant unis contre les Romains, & ayant élû pour chef Vercingetorix

Seigneur Auvergnat, à qui ils fournirent des troupes très-nombreuſes, Céſar détacha Labienus avec quatre legions; Labienus marche avec ce corps d'armée le long de la Seine & vient camper près de la ville des Pariſiens, dont il ne put ſe rendre maître, il remonte à Melun, où il paſſe la Seine, & défait une armée de Gaulois commandée par Camulogene; enſuite ayant appris que Céſar avoit levé le ſiége de Gergovie, & qu'il venoit du côté de Sens après avoir paſſé la Loire, Labienus alla au-devant de luy, & joignit ſes troupes à celles de Céſar. Alors Céſar ayant défait les Gaulois dans pluſieurs combats de cavalerie, il obligea Vercingetorix leur Géneral, de ſe renfermer dans Alexia; Labienus rendit de grands ſervices pendant le ſiége de cette Ville. Dans la huitiéme campagne, Céſar envoya encore Labienus contre ceux de Tréves avec deux légions, Labienus les défit dans un combat de cavalerie, & les Germains qui leur avoient amené du ſecours, il prit priſonniers tous leurs chefs.

Cette victoire de Labienus termina la guerre que Céſar faiſoit aux peuples de la Gaule, qui, par ce moyen, ſe trouva entierement ſoûmiſe au joug des Romains.

ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΥ

ΔΙΑΛΟΓΟΣ
ΠΕΡΙ ΜΟΥΣΙΚΗΣ.

DIALOGUE

DE PLUTARQUE
SUR LA MUSIQUE,

TRADUIT EN FRANÇOIS.

AVEC DES REMARQUES.

Par M. BURETTE.

ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΥ
ΔΙΑΛΟΓΟΣ
ΠΕΡΙ ΜΟΥΣΙΚΗΣ.

ΤΑ ΤΟΥ ΔΙΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΣΩΠΑ, ΟΝΗΣΙΚΡΑΤΗΣ, ΣΩΤΗΡΙΧΟΣ, ΛΥΣΙΑΣ.

1.1 ΗΜΕΝ Φωκίωνος 1.2 τῦ Χρησοῦ γυνὴ κόσμον αὐτῆς ἔλεγλν εἶ) τὰ Φωκίωνος στρατηγήματα· ἐγὼ γ᾽ κόσμον ἐμὸν ὑ μόνον ἴδλεν, ἀλλ᾽ γὸ κοινὸν τῶ οἰκείων πώτων, ἡγοῦμαι τῶ 1.3 τῦ ἐμοῦ διδασκάλου πεῖ λόγους σπουδῶ. τ μ̀ γὸ στρατηγῶν τὰ ὀπιφανέσλλα καλορθώματα, σωτηρίας μόνον [a] οἰδαμῶ τ ὐκ τ πολλαχῆμα κινδύνων ἄξια [b] μνημόσυνα στρατιώλαις ὀλίγοις, ἢ πόλῃ μιᾶ, ἢ κἀν ἑνί τινι ἔθνῃ, 1.4 βελτίους δ᾽ ὐδαμῶς ποιοῦντα ὅτε τοὺς στρατιώλας, ὅτε τοὺς πολίλας, ἀλλ᾽ οὐδὲ τοὺς ὁμοεθνεῖς. τ ἢ [c] παιδείαν, ὑπὸν ὐδαιμονίας ὅτῳ, αἰτίαν τ᾽ [d] ἀβελτερίας, ὑ μόνον ἔστιν ὑρῆσαι ἢ οἰκῶ, ἢ πόλῃ, ἢ ἔθνῃ χρησίμων, ἀλλ᾽ πᾶσι [e] ὧ τ ἀνθρώπων γλίῳ. ὅθ᾽ οὕτω ἡ ὐκ παιδείας ὠφέλῃα μείζων πάντων στρατηγημάτων, τοσούτῳ καὶ [f] ἡ περὶ αὐτῆς μνήμη ἀξία σπουδῆς.

a μόνον τῆς. P.
b μνήμαλα. R. 2.3.
c παιδίαν. P.
d ἀβελτείας. R. 2.
e τῶ ἀνθρώπων. R. 3.
f ἡ αὐτῆς. R. 3.

2.1 Τῇ γοῦν δευτέρᾳ τῶν Κορινίων ἡμέρᾳ, ὃ καλὸς 2.2 Ὀνησικράτης ὑπὲ τὴν [g] ἑστίασιν ὦδρας μουσικῆς ὑπισήμονας [h] προσκεκλήκει. ἦσαν δὲ, Σωτήριχος Ἀλεξανδρεὺς καὶ 2.3 Λυσίας, ἕξ τις τῶν συνάξιν πρὸ αὐτοῦ λαμβανόντων. ἐπεὶ δ᾽ τὰ νομιζόμενα συντετέλεσο, 2.4 Τὸ μ̀ οὖν

g ἑστίαν. P.
h παρεκεκλήκεσι. P.

DIALOGUE

DIALOGUE DE PLUTARQUE SUR LA MUSIQUE.

INTERLOCUTEURS DU DIALOGUE, ONÉSICRATE, SOTÉRIQUE, LYSIAS.

1.1 LA femme de Phocion 1.2 surnommé l'homme de bien, 1.er de Fevr. 1723.
disoit qu'elle n'avoit point de plus riche parure, que les actions guerriéres de son mari. Pour moi je regarde comme l'ornement le plus précieux, non-seulement de ma personne, mais de tous ceux qui m'appartiennent, la sericuse attention de 1.3 mon precepteur * *Onésicrate* à cultiver les lettres. En effet, * *Voyez les Remarques.*
si d'un côté, nous sçavons, que les exploits les plus éclatants des grands Capitaines sont capables de sauver des périls les plus pressants quelques troupes, quelque ville, quelque nation, & cela 1.4 sans les rendre meilleures : nous trouvons de l'autre, que l'erudition, qui fait l'essentiel du bonheur, & qui est la source de la prudence, devient par-là d'une utilité, qui ne se borne pas au bien particulier d'une famille, d'une ville ou d'un etat, mais qui s'etend à tout le genre humain. Ainsi donc, plus la science, par l'avantage qu'on en recueille, l'emporte sur les talents militaires; plus elle mérite, qu'on ait soin d'en renouveller le souvenir.

2.1 Le second jour des Saturnales, 2.2 Onésicrate donna un festin, où il invita quelques amis très versez dans la Musique. C'estoient Lysias, 2.3 l'un de ceux qui recevoient pension de lui, & Sotérique d'Aléxandrie. Après les cérémonies religieuses pratiquées en pareille occasion, Onésicrate s'adressant aux convives; Ce n'est point au milieu d'un repas qu'on doit, leur dit-il, rechercher 2.4 quelle est la cause

τ ἀνθρώπου φωνῆς (ἔφη) ὁ, τί ποτ' ἐστὶν, [a] ὦ ἑταῖροι, νῦν ἐπιζητεῖν, ἀ συμποδίζειν· (σχολῆς γὰρ νηφαλιωτέρας δεῖται τὸ θεώρημα) ἐπεὶ δ' ὀρίζονται τὴν φωνὴν οἱ ἄριστοι γραμματικοὶ, ἀέρα πεπληγμένον ἀκοῇ, τυγχάνομέν τε ἡμεῖς ἐζητηκότες καὶ γραμματικῆς, ὡς τέχνης ἐπιτηδείου γράμμασι τὰς φωνὰς δημιουργεῖν, καὶ τὰ μιβλία τῇ δυνάμει, ἴδωμεν εἰς μὴ ταύτην δυτέρα τρέπουσα [b] φωνὴ ἐπιστήμη.

a ἑταῖροι. P.

b φωνὴ ἐπιστήμη. R. I.

Οἶμαι ὁ ὅτι μουσική. ὑμνῳδοὶ γὰρ εὐσεβεῖς καὶ προσηυγμένοι ἀνθρώποις τοῖς χαριεστάτοις ἀκοῖς μόνοις τὸ ἐναρθρον φωνὴν θεοί. τοῦτο ὁ καὶ [2.5] Ὅμηρος ἐπεσημήνατο, ἐν οἷς λέγει,

Οἱ δὲ πανημέριοι μολπῇ θεὸν ἱλάσκοντο,
Καλὸν ἀείδοντες παιήονα κοῦροι Ἀχαιῶν,
Μέλποντες ἑκάεργον· ὁ δ' ὄρμενα τέρπετ' ἀκούων.

ἄγε δὴ ὦ [2.6] μουσικῆς πάσῃ), ὡς πρῶτος ἐχρήσατο μουσικῇ ἀναμνήσατε τοὺς ἑταίρους· καὶ εἰ μέν πως αὔξησιν ταύτης ὁ χρόνος, καὶ τινες [c] εὐδόκιμοι γεγόνασι τῶν τὴν μουσικὴν ἐπιτήμην μεταχειρισαμένων. ἀλλὰ μὴν καὶ εἰς πόσα καὶ εἰς ὕλην [d] χρήσιμον τὸ ἐπιτήδευμα.

c γεγόνασιν εὐδόκιμοι. P.

d χρήσιμα. P.

Ταῦτα μὲν εἶπεν ὁ διδάσκαλος. ὁ δὲ Λυσίας ὑπολαβὼν, πρὸς πολλοῖς (ἔφη) ἐζητημένον πρόβλημα ἐπιζητεῖς, ἀγαθὲ Ὀνησίκρατες. [3] τό τε γὰρ Πλατωνικῶν οἱ πλεῖστοι, καὶ τὸ ἀπὸ τοῦ περιπάτου φιλοσόφων οἱ ἄριστοι, πρός τε τὴν ἀρχαίαν μουσικῆς σκευωρίαν ἐσπουδάκασι, καὶ πρὸς τὴν αὐτῆς μεγαλοπρέπειαν [e] προσφόρειαν. ἀλλὰ γὰρ καὶ [4] γραμματικῶν καὶ ἁρμονικῶν οἱ ἐπ' ἄκρον παιδείας ἐληλακότες, πολλοῦ σπουδὴν πρὸς τοῦτο πεποίηνται). πολλὴ γοῦν ἡ τῶν σκοπτόντων διαφωνία.

e προσφορείας. P. R. 2.

[5] Ἡράκλειδης δ' ὁ ἐν τῇ σκωλαγωγῇ τῶν ἐν μουσικῇ, [6.2] τὴν κιθαρῳδίαν καὶ τὴν κιθαρῳδικὴν ποίησιν πρῶτον

de la voix humaine. Cette queſtion, pour eſtre diſcutée, demande une ſorte de loiſir, où règne plus de ſobrieté. Mais puiſque les meilleurs Grammairiens définiſſent la voix, un air que la percuſſion rend ſenſible à l'ouie; & qu'examinant hier en quoi conſiſte la Grammaire, nous trouvâmes que c'eſt un art, qui enſeigne à exprimer par des traits ou des lignes les divers ſons de la voix, & qui les met en reſerve pour la mémoire: voyons quelle eſt, après la Grammaire, la ſeconde ſcience, à laquelle il convient le mieux de traiter de la voix.

J'eſtime, pour moi, que c'eſt la Muſique. Car c'eſt un acte de pieté & l'un des principaux devoirs des hommes, de chanter les louanges des Dieux, qui, par une grâce particuliere, leur ont accordé à eux ſeuls l'uſage d'une voix articulée; & c'eſt auſſi ce [2.5] qu'Homére a bien fait connoître par ces vers, où il dit, que *les Grecs paſſérent la journée à ſe rendre Apollon propice, en lui chantant une belle Hymne, où ils célebroient ſa puiſſance; & que ce Dieu les ecoutoit avec plaiſir.* Vous autres donc [2.6] qui eſtes initiez à la Muſique, rappellez à la compagnie, qui le premier a fait uſage de cet art, comment il s'eſt accru & perfectionné avec le temps, quels ont été les plus célébres de ceux qui en ont fait profeſſion, enfin quelles & combien grandes ſont les utilitez qu'on en tire.

Ainſi parla Onéſicrate; & Lyſias lui répondant; Vous propoſez, (dit-il,) une queſtion, qui a déja fait le ſujet des recherches de pluſieurs ſçavants. [3] La pluſpart des Platoniciens & les plus habiles Péripatéticiens ſe ſont appliquez à traiter de l'ancienne Muſique, & à montrer comment elle s'eſt corrompue. [4] Ceux qui ont excellé dans la Grammaire & dans l'Harmonie, ont encore approfondi avec beaucoup de ſoin cette matiére. Mais ils ſont peu d'accord entre eux dans ce qu'ils en ont écrit.

[5] Héraclide, dans ſon recueil touchant la Muſique, dit [6.1] qu'Amphion fils de Jupiter & d'Antiope, inſtruit par ſon pere, inventa le jeu de la [6.2] *cithare,* & la Poëſie, dont le chant

φησιν [6.1] Ἀμφίωνα ὑπονοῆσαι, τὸν Διὸς καὶ Ἀντιόπης, τῦ πατρὸς δηλονότι διδάξαντος αὐτόν. πιστεῦται δ' τοῦτο ἐκ [7] τῆς ἀναγραφῆς τῆς ἐν Σικυῶνι ἀποκειμένης, δι' ἧς τάς τε ἱερείας τὰς ἐν Ἄργει καὶ τοὺς ποιητὰς καὶ τοὺς μουσικοὺς ὀνομάζει. κτλ. ὃ τὴν αὐτὴν ἡλικίαν καὶ [8] Λῖνον τὸν ἐξ Εὐβοίας θρηϊκίους πεποιηκέναι λέγει, [9.1] καὶ Ἄνθειν τὸν ἐξ Ἀνθηδόνος τῆς Βοιωτίας, [9.2] ὕμνους, [10] καὶ Πιέριον τὸν ἐκ Πιερίας, τὰ περὶ τὰς μούσας ποιήματα, ἄλλα τε καὶ [11.1] Φιλάμμωνα τὸν [a] ἀδελφὸν, Λητοῦς τε καὶ Ἀρτέμιδος, καὶ Ἀπόλλωνος [b] γένεσιν δηλῶσαι ἐν μέλεσι, [11.2] καὶ χρῆσιν πρῶτον περὶ τὸ ἐν Δελφοῖς ἱερὸν ἦσαι.

a Δελφόν. T.V.R. 1.2.3.
b γέννησιν. P.

[12] Θάμυριν τὸ μὲν ἀρχαῖον Θρᾷκα, εὐφωνότερον καὶ ἐμμελέστερον πολλῶν τῶν τότε ᾆσαι, ὡς τὰς μούσας, καὶ τοὺς ποιητὰς, εἰς ἀοιδὴν καταστῆναι. πεποιηκέναι δὲ τοῦτον ἐριδῆσαι Τιτῆνων πρὸς τοὺς θεοὺς πόλεμον. γεγενέναι δὲ καὶ [13] Δημόδοκον Κερκυραίων παλαιὸν μουσικὸν, ὃν πεποιηκέναι Ἴλιόν τε πόρθησιν, καὶ Ἀφροδίτης καὶ Ἥφαίστου γάμον. ἄλλα μὲν καὶ [14] Φήμιον Ἰθακήσιον, νόσον τὴν ἀπὸ Τροίας μετ' Ἀγαμέμνονος ἀνακομισθέντων ποιῆσαι.

[15] Οὐ λελυμῆμαι δὲ εἰ τὰ προφημιῶν τε τῶν ποιημάτων λέξιν, καὶ μέτρον οὐκ ἔχουσι, [16.1] ἄλλα καθάπερ [16.2] Στησίχορόν τε καὶ τὰ ἀρχαίων μελοποιῶν, [17] οἱ ποιοῦντες ἔπη, τούτοις μέλη προσεπάδειν. καὶ γὰρ [18] τὸ Τέρπανδρον ἆφη κιθαρῳδικῶν ποιητὴν ὄντα [19] νόμων, [20.1] τῶν νόμων ἕκαστον τοῖς ἔπεσι [c] τοῖς ἑαυτοῦ καὶ τοῖς Ὁμήρου μέλη προσῳδεῖν, [20.2] ἀοιδὴν ἐν τοῖς ἀοιδοῖς. ἀποφῆναι δὲ τοῦτον λέγει ὀνόματα πρῶτον τοῖς κιθαρῳδικοῖς νόμοις. ὁμοίως δὲ Τερπάνδρῳ [21.1] Κλονδᾶ, τὸ πρῶτον συστησάμενον τοῖς αὐλῳδικοὺς νόμους καὶ [21.2] τὰ [d] προσῳδία, ἐλεγείων τε καὶ ἐπῶν ποιητὴν γεγενέναι, [22.1] καὶ Πολύμνηστον τὸν Κολοφώνιον τὸν μητρὸς τοῦτον ῥυθμοῦντα τοῖς αὐλοῖς κρῆσαι ποιήμασιν.

c τῶν ἑαυτῶν. P.
d προσῳδία. R. 3.

convient à cet inſtrument : ce qu'il prouve [7] par un regiſtre conſervé à Sicyone, d'après lequel il nomme les Prêtreſſes, les Poëtes & les Muſiciens d'Argos. Il ajoûte qu'en ce même temps, [8] Linus de l'iſle d'Eubée, compoſa des chants plaintifs ; [9.1] qu'Anthès, originaire d'Anthêdon en Béotie, fit des [9.2] Hymnes, & que [10] Piérius, natif de Piérie, fit des Poëmes ſur les Muſes. Il dit, outre cela, que [11.1] Philammon * de Delphes chanta en vers la naiſſance de Latone, celle de Diane & d'Apollon, & qu'il fut le premier qui établit [11.2] des chœurs de danſe & de Muſique autour du Temple de Delphes.

* *Voyez les Remarques.*

Le même auteur écrit encore que [12] Thamyris, Thrace de nation, eut la voix la plus ſonore & la plus mélodieuſe de ſon temps ; en ſorte que, ſelon les Poëtes, il oſa défier au combat les Muſes mêmes, & qu'il mit en Muſique la guerre des Titans contre les Dieux : que [13] Démodoque de Corcyre, autre Muſicien de l'antiquité, en fit autant de la priſe de Troye, auſſi bien que des noces de Vénus & de Vulcain ; & que [14] Phémius d'Ithaque chanta le retour des Grecs, qui revinrent de ce fameux ſiége avec Agamemnon.

Heraclide obſerve de plus, [15] que le ſtile de tous ces Poëmes n'eſtoit pas une proſe dégagée de toute meſure poëtique ; mais [16.1] qu'il eſtoit ſemblable à celui de [16.2] Stéſichore & d'autres Poëtes anciens, [17] qui après avoir compoſé des vers, y ajuſtoient la Muſique. [18] Il aſſure que Terpandre, [19] compoſiteur de *Nomes* ou d'airs qui ſe jouoient ſur la *cithare*, [20.1] notoit la Muſique ſur les vers de chacun de ſes *Nomes*, de même que ſur les vers d'Homére, [20.2] pour les chanter enſuite dans les jeux publics ; & qu'il fut le premier, qui impoſa des noms à ces airs de *cithare* : [21.1] qu'à ſon exemple, Clonas premier auteur des *Nomes* ou des airs de flûte [21.2] & des cantiques adreſſez aux Dieux ſous le nom de *Proſodies*, compoſa des Poëſies, les unes élégiaques, les autres epiques, & que [22.1] Polymneſte de Colophon, qui vint après lui, fit uſage de ces mêmes genres de Poëſies.

Οἱ ϑ' νόμοι οἱ κϑ' τούτους, ἀγαθὲ Ὀνησίκρατες, [23.1] αὐλωδικοὶ ἦσαν, [21.3] ἀπόϑετος, ἔλεγοι, [23.2] κωμῴδικος, [21.4] φρινίων, [23.3] κηπίων [23.4] τε καὶ δεῖος, [21.5] καὶ τιμόθεος· ὑστέρω δὲ χρόνω [22.2] καὶ τὰ [a] πολυμνάστια καλούμενα ἐξεύρεθη. [24.1] οἱ δὲ τῆς κιθαρῳδίας νόμοι πρότερον πολλῷ χρόνῳ τῶν αὐλῳδικῶν κατεσκευάσθησαν ὑπὸ Τερπάνδρου. ἐκεῖνος γὰρ τοὺς κιθαρῳδικοὺς πρώτους ὠνόμασε, Βοιώτιόν τινα καὶ Αἰόλιον, Ἐχεκράτη τε καὶ Ὀξυῶ, κηπιονά τε καὶ [b] Τερπάνδρι ζ καλοῦν, ἀλλὰ μὴν καὶ [24.2] τερπαοίδιον. πεποίηται δὲ τῷ Τερπάνδρῳ καὶ [25] πρῳοίμια κιθαρῳδικὰ ἐν ἔπεσιν. ὅτι δὲ οἱ κιθαρῳδικοὶ νόμοι οἱ πάλαι ἐξ ἐπῶν συνίσανϵ, [26] Τιμόθεος ἐδήλωσε. τοὺς γὰρ πρώτους νόμους ἐν ἔπεσι Φρυνίδου, διθυραμβικὴν λέξιν ἦδεν, ὅπως μὴ διθυραμβικὸς φανῇ παρανομῶν εἰς τὴν ἀρχαίαν μουσικήν. ἔοικε δὲ κϑ' τὴν τέχνην τὴν κιθαρῳδικὴν ὁ Τέρπανδρος διενηνοχέναι. τὰ πύθια γὰρ τετράκις ἐξῆς νενικηκὼς ἀναγέγραπται. καὶ τοῖς χρόνοις δὲ σφόδρα παλαιός ὅστι. πρεσβύτερον γὰρ αὐτὸν [28] Ἀρχιλόχου ἀποφαίνϵ [27] Γλαῦκος ὁ ἐξ Ἰταλίας, [c] ἐν συγγράμματί τινι τῶν περὶ τὴν ἀρχαίων ποιητῶν τε καὶ μουσικῶν. φησὶ γὰρ αὐτὸν δεύτερον γενέσθϵ μετὰ τοὺς πρώτους ποιήσαντας αὐλῳδίαν.

[29] Ἀλέξανδρος δ' ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν περὶ Φρυγίας, κρούματα [30] Ὄλυμπον ἔφη πρῶτον εἰς τοὺς Ἕλληνας κομίσαι, ἔνια ϑ' ἃ [31] τοὺς Ἰδαίους δακτύλους. [32] Ὑάγνιν ϑ' πρῶτον αὐλῆσαι· εἶτα τὸν τούτου υἱὸν [33] Μαρσύαν, εἶτα Ὄλυμπον. ἐζηλωκέναι δὲ τὸν Τέρπανδρον Ὁμήρου μ' τὰ ἔπη, [34] Ὀρφέως ϑ' τὰ μέλη. ὁ ϑ' Ὀρφεὺς οὐδένα φαίνϵ μεμιμημένος. οὐδεὶς γάρ πω γεγόνϵ, εἰ μὴ οἱ τῶν αὐλῳδικῶν ποιηταί. τούτοις ϑ' κατ' ἀρχὴν ὁ Ὀρφικὸν ἔργον ἔοικεν.

a Πολυμνίστια. R. 3.

b Τερπάνδρειον. P. R. 3. 1.

c Ἰταλίας συγγραμμάτων, πρ. P.

Or, mon cher Onéſicrate, [23.1] les airs qui ſe jouoient ſur la flûte, au temps de ces Muſiciens, eſtoient [21.3] l'*Apothétos*, les *Elégiaques*, [23.2] le *Comarchios*, [21.4] le *Schœnion*, [23.3] le *Cépionien*, [23.4] le * *Ténedien* & [21.5] le *Trimelès* ou l'air à *trois modes*. Dans la ſuite, on compoſa les airs nommez [22.2] *Polymneſtiens*. [24.1] Quant à ceux qui ſe jouoient ſur la *cithare*, l'origine en eſt beaucoup plus ancienne, & remonte juſqu'à Terpandre. Ce fut lui qui le premier leur donna des noms; & de ce nombre furent le *Béotien* & l'*Eolien*, le *Trochée* & l'*Aigu*, le *Cépionien*, le *Terpandrien*, & même [24.2] le *Tétraœdios* ou l'air à *quatre chants*. Ce même Terpandre fit auſſi pour la *cithare* [25] des *Proëmes* ou des Hymnes en vers héroïques. Or que ces airs de *cithare* fuſſent anciennement compoſez ſelon la meſure des vers héxamètres, [26] Timothée l'a montré ſuffiſamment; puiſqu'il chanta ſes Poëſies Dithyrambiques, en y mêlant d'abord de ces vieux airs, afin qu'il ne parût pas avoir tout d'un coup enfraint les loix de l'ancienne Muſique. On peut dire que Terpandre excella dans l'art de jouer de la *cithare*, puiſqu'il remporta quatre fois de ſuite le prix aux jeux Pythiques, ainſi que les regiſtres de ces jeux en font foi. Il doit auſſi paſſer pour très-ancien; car [27] Glaucus d'Italie, dans ſon traité des Poëtes & des Muſiciens de l'antiquité, le place avant [28] Archiloque, & aſſûre qu'il vivoit immédiatement après ceux, qui les premiers compoſérent pour la flûte.

* *Voyez les Remarques.*

[29] Aléxandre, dans ſes mémoires ſur la Phrygie, dit [30] qu'Olympe fut le premier, qui apprit aux Grecs l'art de toucher les inſtruments à cordes: ce que leur communiquérent auſſi [31] les Dactyles du mont Ida: [32] qu'Hyagnis fut le plus ancien joueur de flûte; que [33] ſon fils Marſyas lui ſucceda, & à celui-ci Olympe: que Terpandre dans ſes vers imita Homére, & dans ſes chants, [34] Orphée. Pour ce dernier, il ne paroît avoir imité perſonne. Car avant lui, on ne trouve que des compoſiteurs d'airs pour la flûte; & c'eſt à quoi les ouvrages d'Orphée ne reſſemblent nullement.

a ὀλίγῳ. P.

Κλονᾶς δὲ ὁ τῶν αὐλῳδικῶν νόμων ποιητὴς, ὁ [a] ὀλίγῳ ὕστερον Τερπάνδρου γενόμενος, ὡς μὲν Ἀρκάδες λέγουσι, Τεγεάτης ἦν, ὡς δὲ Βοιωτοὶ, Θηβαῖος. μετὰ δὲ Τέρπανδρον καὶ Κλονᾶν Ἀρχίλοχος [b] παραδέδοται γεγενῆσθαι. Ἄλλοι δέ τινες τῶν συγγραφέων [35] Ἀρίστωνα φασὶ Τεγεάτην πρεσβύτερον Κλονᾶ τὸν αὐλῳδικὸν συστήσασθαι τρόπον· γενέσθαι δὲ καὶ Πολύμνηστον ποιητὴν, Μέλητος τοῦ Κολοφωνίου υἱόν. [36.1] οὗ Πολύμνηστόν τε καὶ Πολυμνήστην νόμους ποιῆσαι. πρῶτος δὲ Κλονᾶς ὅλῳ τῷ ἁρμονίῳ νόμον καὶ τροπικὸν πεποιηκὼς εἶπε, μνημονεύουσιν οἱ ἀναγεγραφότες. τοῦ δὲ Πολυμνήστου καὶ [213.2] Πίνδαρος καὶ [86] Ἀλκμὰν οἱ τῶν μελῶν ποιηταὶ ἐμνημόνευσαν. εἶναι δὲ τῶν νόμων τῶν κιθαρῳδικῶν τὸν [c] ὑπὸ Τερπάνδρου πεποιημένων [36.2] Φιλάμμωνά φασι τὸν ἀρχαῖον τὸν Δελφὸν συστήσασθαι.

b παραδέδοται. R. 3.

c ὑπὲρ Τερπάνδρου. P.

Τὸ δ' ὅλον ἡ μὲν τοῦ Τέρπανδρον κιθαρῳδία, καὶ μέχρι τῆς [37] Φρυνίδος ἡλικίας πρωτελὴς ἁπλῆ τις οὖσα διετέλει. ἐγὼ γὰρ ἔξω τὸ παλαιὸν οὕτω ποιεῖσθαι τὰς κιθαρῳδίας ὡς νῦν, οὐδὲ μεταφέρειν τὰς ἁρμονίας καὶ τοὺς ῥυθμούς. ἐν γὰρ τοῖς νόμοις ἑκάστῳ διετήρουν [38] τὸν οἰκεῖον τόνον. διὸ καὶ ταύτην ἐπωνυμίαν εἶχον· νόμοι γὰρ προσηγορεύθησαν, ἐπειδὴ οὐκ ἔξω παρέβαινόν τι τῶν ἑκάστου νενομισμένων εἴδους τῆς τάσεως. τὰ γὰρ πρὸς τοὺς θεοὺς ὡς βούλονται ἀφικνούμενοι, ἔξέβαινον οὐδὲν ἧττον τὸν Ὀλύμπου ἢ τῶν ἄλλων ποιητῶν. δῆλον δὲ τοῦτ' ἔστι διὰ τῶν Τερπάνδρου προοιμίων.

[39.1] Ἐποιήθη δὲ καὶ ὁ ἀγὼν τῶν κιθαρῳδῶν πρῶτον ὑπὸ Κηπίωνα τὸν Τερπάνδρου μαθητήν. [39.2] ἐκλήθη δὲ Ἄσιος, διὰ δὲ κεχρῆσθαι τοὺς Λεσβίους αὐτῷ κιθαρῳδοῖς πρὸς τὴν Ἀσίαν καθοικοῦντας. τελευταῖον [40] δὲ Γρεικλέτον φασὶ κιθαρῳδὸν νικῆσαι

Clonas

Clonas, l'un de ces compoſiteurs, & qui vivoit peu de temps après Terpandre, eſtoit de Tégée, s'il en faut croire les Arcadiens, ou de Thèbes, s'il faut s'en rapporter aux Béotiens. On tient communément qu'Archiloque vint après Terpandre & Clonas. Mais quelques auteurs écrivent [35] qu'Ardale de Trézéne, plus ancien que Clonas, avoit réduit en art la Muſique pour les flûtes; & que le Poëte Polymneſte de Colophon & fils de Mélès, [36.1] avoit auſſi compoſé les *Nomes* qui portent ſon nom. A l'égard de Clonas, les regiſtres des jeux publics le font auteur des airs nommez *Apothétos* & *Schœnion :* & quant à Polymneſte, [213.2] Pindare & [86] Alcman Poëtes lyriques en ont fait mention. L'on dit auſſi que [36.2] l'ancien Philammon de Delphes compoſa quelques-uns des *Nomes* employés depuis par Terpandre pour la *cithare.*

En général, la Muſique propre à cet inſtrument, & qui ſous Terpandre eſtoit des plus ſimples, garda ce même caractére de ſimplicité juſqu'au temps de [37] Phrynis. Car il n'eſtoit pas permis anciennement, comme il l'eſt aujourd'hui, de compoſer ſur la *cithare* des airs à diſcrétion, ni de rien changer dans le jeu de cet inſtrument, ſoit pour l'harmonie, ſoit pour le rhythme ou la cadence. En effet les Muſiciens avoient grand ſoin de conſerver à chacun de ces anciens airs [38] le ton qui lui eſtoit propre. De là vient qu'on appelloit ces chants *Nomes,* c'eſt-à-dire *loix, modèles,* parce qu'ils avoient tous différens tons qui leur eſtoient affectez, & qu'on regardoit comme des régles invariables, dont on ne devoit point s'écarter. C'eſt ainſi que ces Muſiciens, après avoir offert aux Dieux les prémices de leurs chants, comme ils le jugeoient à propos, paſſoient auſſi-toſt à la Poëſie d'Homére & à celle des autres Poëtes, comme il paroît manifeſtement par les *Proëmes* de Terpandre.

[39.1] La *cithare* *, au temps de Cépion diſciple de celui-ci, reçut une nouvelle forme; [39.2] & on lui donna le nom d'*Aſiade,* parce que chez les Leſbiens voiſins de l'Aſie, on fit grand uſage de cet inſtrument. On aſſure auſſi que [40] Périclite, le dernier des joueurs de *cithare* qui remporta le prix aux [41] jeux

* *Voyez les Remarques.*

ἐν Λακεδαίμονι [41] Καρύα, ὁ γένος ὄντα Λέσβιον. τούτου δὲ τελευτήσαντος τέλος λαβεῖν Λεσβίοις ὁ συνεχὴς τ χ' τὴν κιθαρῳδίαν ἀφαδοχῆς. ἔνιοι δ' πλανώμενοι νομίζουσι κατὰ τὸν χρόνον [a] Τερπάνδρῳ [42.1] Ἰ᾽πώνακτα γεγενέναι· φαμὲν δ' Ἰ᾽πώνακτος καὶ Πεισίκλειτος ὢν πρεσβύτερος.

a Τερπάνδρου. R. 2.

Ἐπεὶ δ' τοὺς αὐλῳδικοὺς νόμους καὶ κιθαρῳδικοὺς ὁμοῦ τοῖς ἀρχαίοις ἐμπεφανίκαμεν, μεταβησόμεθα ὅτι [42.2] [b] νόμους τοὺς αὐλῳδικούς. λέγε δὲ τὸν προφημιῶνα Ὀ᾽λυμπον, αὐλητὴν ὄντα τ ἐκ Φρυγίας, ποιῆσαι νόμον αὐλητικὸν εἰς Ἀ᾽πόλλωνα τ καλούμενον [43] Πολυκέφαλον. εἰσὶ δ' τ Ὀ᾽λυμπου [c] τοῦτον φασὶν [d] ἕνα τ ἀπὸ γ προφήτου Ὀ᾽λύμπου γ Μαρσύου πεποιηκότος εἰς τοὺς θεοὺς τοὺς νόμους. ἔστ γὰρ παιδικὰ γένη μῦθος Μαρσύου, καὶ τ αὔλησιν μαθὼν παρ' αὐτοῦ, τοὺς νόμους τοὺς [44] ἁρμονικοὺς ἐξεύρεσκεν εἰς τ Ἑλλάδα, οἷς νῦν χρῶνται οἱ Ἕλληνες ἐν τ ἑορταῖς τ θεῶν. Ἄλλοι [45] δ' Κρήτητος εἶναί φασι τ πολυκέφαλον νόμον, γένους μαθητοῦ Ὀ᾽λύμπου. [46] ὁ δὲ Πραξίνας Ὀ᾽λύμπου φησὶν εἶ τ νεωτέρου τ νόμον τοῦτον. τὸν δὲ καλούμενον [47] ἁρμάτιον νόμον λέγεται ποιῆσαι [e] ὁ πρῶτος Ὀ᾽λυμπος ὁ Μαρσύου μαθητής. τ δὲ Μαρσύαν φασί τινες Μάσσην καλεῖσθαι· οἱ δ' γ, ἄλλα Μαρσύαν. εἶτα δ' αὖθις Υ᾽άγνιδος υἱὸν γ προφῆτου διήκουσε τὴν αὐλητικὴν τέχνην. ὅτι δ' ἔστιν Ὀ᾽λύμπου ὁ ἁρμάτιος νόμος, ἐκ τ Γλαύκου ἀναγραφῆς τ περὶ τ ἀρχαίων ποιητῶν, μάθοι ἄν τις, καὶ ἐπὶ γοῦν ὅτι Στησίχορος ὁ Ἰ᾽μεραῖος, ὅτε Ὀ᾽ρφέα, ὅτε Τέρπανδρον, ὅτε [50] Ἀ᾽ντίλοχον, ὅτε [51.1] [f] Θαμύρᾳ ἐμιμήσατο, ἄλλα Ὀ᾽λυμπον, χρησάμενος τοῖ ἁρματίῳ νόμῳ καὶ τῷ [48] κτ' δακτύλου ἐΐδει, [49] οἵ τινες δὲ ὀρθῶς νόμου φασὶν εἶ). Ἄλλοι δὲ τινες [51.2] ἀπὸ Μουσῶν [g] εὑρῆσθαι τοῦτον τ νόμον· γεγενέναι γὰρ τινας ἀρχαίους αὐλητὰς Μουσεῖ.

b μόνους P. R. 1. 2. 3.

c τοῦτον φασιν. P.

d ἕνα ἀπὸ. P.

e πρῶτον. R. 3.

f Θαλήτας. P.

g εὑρηθῆναι. P.

Carniens à Lacédémone, eſtoit originaire de Leſbos, & qu'à ſa mort finit chez les Leſbiens la ſucceſſion non-interrompuë des joueurs de *cithare*. Ceux-là ſe trompent, qui croyent [42.1] qu'Hippônax ait eſté contemporain de Terpandre. Il ſemble même que Périclite ſoit plus ancien qu'Hippônax.

Après avoir expoſé conjointement ce qui concerne les anciens *Nomes* de flûte & de *cithare*, paſſons maintenant à ceux [42.2] qui appartiennent en particulier à la flûte. On dit qu'Olympe, dont nous avons parlé plus haut, joueur de flûte & Phrygien d'origine, compoſa ſur cet inſtrument, à l'honneur d'Apollon, [43] l'air appellé *Polycéphale*. D'autres prétendent que l'Olympe auteur de cette piéce, deſcendoit du premier, qui fut diſciple de Marſyas, & compoſiteur de pluſieurs *Nomes* ou cantiques pour les Dieux. Car ce premier Olympe, qui eſtoit chéri de Marſyas, apprit de lui à jouer de la flûte, & porta aux Grecs [44] les chants enharmoniques, dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui dans les fêtes des Dieux. Quelques-uns ſoutiennent que le *Nome Polycéphale* eſt l'ouvrage de [45] Cratès diſciple d'Olympe. [46] Mais Pratinas aſſure que cet air eſt d'un Olympe plus moderne; & pour [47] le *Nome* appellé *Harmatios* ou *du char*, il paſſe pour eſtre de l'ancien Olympe diſciple de Marſyas. Quelques-uns diſent que ce Marſyas s'appelloit *Maſſès;* d'autres qu'il ſe nommoit véritablement *Marſyas*, & qu'il eſtoit fils d'*Hyagnis*, qui le premier inventa l'art de jouer de la flûte. Or qu'Olympe ſoit auteur de l'air *du char*, on peut l'apprendre du recueil de Glaucus touchant les anciens Poëtes; & l'on y trouvera auſſi que Stéſichore d'Himére, en faiſant uſage de ce même air éxécuté [48] ſuivant le rhythme dactylique, & qui (ſelon quelques-uns) participe [49] du *Nome Orthien* (ou de l'air du *haut-ton;*) ne prétendit imiter en cela ni Orphée, ni Terpandre, ni [50] * Archiloque, ni [51.1] Thalêtas; mais qu'il ne ſe propoſa d'autre modèle qu'Olympe. Il y en a qui attribuent cet air aux [51.2] Myſiens, en ſuppoſant d'anciens joueurs de flûte originaires de ce pays-là.

* *Voyez les Remarques.*

Καὶ Ὄλυμος δ' ἐστὶν ἀρχαῖος νόμος, καλούμενος [52] Κραδίας, ὃν φησιν Ἱππώναξ [53.1] Μίμνερμον αὐλῆσαι. ἐν ἀρχῇ γὰρ ἐλεγεῖα [a] μεμελοποιημένα οἱ αὐλῳδοὶ ἦδον. τοῦτο δὲ δηλοῖ ἡ τοῦ [53.2] [b] Παναθηναίων γραφὴ ἡ περὶ τὸν μουσικὸν ἀγῶνος. γέγονε δὲ καὶ [54] Σακάδας Ἀργεῖος ποιητὴς μελῶν τε καὶ ἐλεγείων [c] μεμελοποιημένων. ὁ δ' αὐλὸς, καὶ ποιητὴς ἀγαθὸς, καὶ τὰ Πύθια τρὶς νενικηκὼς ἀναγέγραπται. τούτου καὶ Πίνδαρος μνημονεύει. τρόπων γὰρ ὄντων τριῶν Γολύμπησον καὶ Σακάδαν τόν τε Δωριστὶ καὶ Φρυγιστὶ καὶ Λυδιστὶ, ἐν ἑκάστῳ τῶν εἰρημένων τρόπων τρόπον ποιήσασθαί φασι τὸν Σακάδαν, διδάξαι δὲ τὸν μὲν δωριστὶ μέλος τὸν πρῶτον, φρυγιστὶ δὲ τὸν δεύτερον, λυδιστὶ δὲ τὸν τρίτον. καλεῖται δὲ ὁ τρίμερὴς τρόπος νόμος ὁ τοῦ μεταβολίου. ἐν δὲ τῇ ἐν Σικυῶνι ἀναγραφῇ τῇ περὶ τῶν ποιητῶν Κλονᾶς εὑρετὴς ἀναγέγραπται τοῦ τριμεροῦς νόμου.

a μελοποιήμενα. P. μελοπεποιημένα. R. 3.
b παρ' Ἀθηναίων. R. 2.
c μεμελοποιημένων. P.

Ἡ μὲν οὖν ἀρχαία καθάρσιος τῆς περὶ τὴν μουσικὴν ἐν τῇ Σπάρτῃ, Τερπάνδρου κατάστασις, μεγάλη, τῆς δευτέρας δὲ Θαλήτας τε ὁ Γορτύνιος, καὶ [55] Ξενόδαμος ὁ Κυθήριος, καὶ [56] Ξενόκριτος ὁ Λοκρὸς, καὶ Γολύμπητος ὁ Κολοφώνιος καὶ Σακάδας ὁ Ἀργεῖος, μάλιστα αἰτίαν ἔσχον ἡγεμόνες γενέσθαι. τούτων γὰρ [d] εἰσηγησαμένων τὰ περὶ [57] τὰς [e] γυμνοπαιδίας τὰς ἐν Λακεδαίμονι, λέγε) [f] καταστῆναι τὰ περὶ τὰς [58] ἀποδείξεις τὰς ἐν Ἀρκαδίᾳ, τὰ δὲ ἐν Ἄργει [59] τὰ ἐνδυμάλια καλούμενα. ἦσαν δὲ οἱ περὶ Θαλήταν τε καὶ Ξενόδαμον καὶ Ξενόκριτον, ποιηταὶ [60] παιάνων· οἱ δὲ περὶ Γολύμπητον, τῶν ὀρθίων καλουμένων· οἱ δὲ περὶ Σακάδαν, ἐλεγείων. Ὄλυμος δὲ Ξενόδαμον [61.2] ὑπορχημάτων ποιητὴν γεγενέναι φασὶ καὶ τῶν παιάνων, [61.1] καθάπερ Πρατίνας. καὶ αὐτὸς δὲ τοῦ Ξενοδάμου [g] ἀπομνημονεύει) ἆσμα ὃ ὅτι φανερῶς ὑπόρχημα. κέχρηται) δὲ τῇ λύρᾳ τῇ ποιήσεως ταύτης καὶ Πίνδαρος. ὁ δὲ παιὰν ὅτι διαφορὰν

d ἠρξαμένων. R.
e γυμνοπαιδίας παιδίας. R. 2.
f καταστῆναι. R. 1. 2. 3.
g ἀπομνημονεύοντα ὡς ὅτι φανερῶς. P.

Il eſt encore parlé [52] d'un ancien *Nome* appellé *Cradias,* que [53.1] Mimnerme, au rapport d'Hippônax, jouoit ſur la flûte. Car dans les premiers temps, les Muſiciens accompagnoient de cet inſtrument des Elegies miſes en Muſique, ainſi qu'on le peut voir par le regiſtre [53.2] des Panathénées concernant les prix de cette eſpéce diſtribués dans cette fête. [54] Il y eut auſſi un Sacadas d'Argos compoſiteur de Poëſies lyriques & d'Elegies *chantantes;* inſcrit d'ailleurs ſur la liſte en qualité de bon Poëte, & comme ayant gagné trois fois le prix aux jeux Pythiques. Pindare en fait mention. L'on dit donc que ce Sacadas compoſa une *ſtrophe* (ou un *couplet*) ſur chacun des trois tons ou modes uſitez de ſon temps & de celui de Polymneſte, c'eſt-à-dire ſur le Dorien, le Phrygien & le Lydien ; qu'il apprit aux chœurs à les chanter en ce même ordre, & que cet air s'appelloit *Trimelès* (à trois modes) à cauſe de ces trois changemens de modulation. Cependant Clonas eſt inſcrit comme auteur de ce *Nome* dans le regiſtre de Sicyone concernant les Poëtes.

On doit aux ſoins de Terpandre le premier établiſſement de la Muſique à Sparte; & c'eſt avec juſtice qu'on fait honneur du ſecond à Thalêtas de Gortyne, à [55] Xénodâme de Cythére, à [56] Xénocrite de Locres, à Polymneſte de Colophon & à Sacadas d'Argos. Ceux-ci, ayant introduit à Lacédémone des *Nomes* ou des airs pour [57] les *Gymnopédies* ou *danſes nuës;* on en fit autant en Arcadie pour [58] les danſes *démonſtratives;* & parmi celles d'Argos, pour [59] les *Endymaties,* ou *danſes vétuës.* Thalêtas, Xénodâme & Xénocrite compoſoient [60] de ces cantiques nommez *Péans,* deſtinez pour la guerre & pour la victoire: Polymneſte s'appliquoit aux airs *Orthiens;* & Sacadas travailloit dans le genre élégiaque. D'autres aſſurent [61.1] que Xénodâme eſtoit compoſiteur, non de *Péans,* mais [61.2] d'*Hyporchêmes* ou d'airs à danſer; ainſi que Pratinas; & l'on produit de ce même Xénodâme un cantique, lequel eſt manifeſtement un *Hyporchême.* Pindare lui-même a cultivé cette ſorte de Poëſie; & ſes ouvrages font voir qu'il y avoit de la différence

ἐχ ὡρὸς τὰ ὑπορχήματα, τὰ Πινδάρου ποιήματα δηλώσ. γέγραφε γὰρ καὶ παιᾶνας καὶ ὑπορχήματα.

a ἐν δὲ τῷ ὀρθίῳ νόμῳ. P. R. 2. 3.

Καὶ [62] Πολύμνηστος ὁ αὐλῳδικοὺς νόμους ἐποίησεν. [a] ἐν ᾧ ὀρθίῳ τῇ μελοποιΐᾳ χέχρηται, καθάπερ οἱ ἁρμονικοί φασιν. οὐκ ἔχομεν δ' ἀκριβῶς εἰπεῖν. ὃ γὰρ εἰρήκασιν οἱ ἀρχαῖοι περὶ τούτου. καὶ περὶ Θαμύρα ὁ Κρητὸς, εἰ παιάνων γέγονε ποιητής, ἀμφισβητεῖται. Γλαῦκος γάρ μετ' Ἀρχίλοχον Φάσκων γεγονέναι Θαμύρᾳ, μεμνῆται μὲν αὐτοῦ φησι [b] τὰ Ἀρχιλόχου μέλη, ὅτι ὁ μακρότερον ἐκτείνας, καὶ [63] Μάρωνα καὶ Κρητικὸν ῥυθμὸν εἰς τὴν μελοποιΐαν ἐνθεὶς· οἷς Ἀρχίλοχον μὴ χεχρῆσθαι, οὐδὲ Ὀρφέα, οὐδὲ Τέρπανδρον. οὐκ γὰρ [c] τοῦ Ὀλύμπου αὐλήσεως, Θαμύρᾳ φασὶν [d] ἐξεργάσθαι ταῦτα, καὶ δόξαι ποιητὴν ἀγαθὸν γεγονέναι. περὶ δὲ [e] Ξενοκρίτου, ὃς ἐστὶ τὸ γένος ἐκ Λοκρῶν τῶν ἐν Ἰταλίᾳ, ἀμφισβητεῖται εἰ παιάνων ποιητὴς γέγονεν. [64.1] ἠρωϊκῶν γὰρ ὑποθέσεων θρήνους ἐχόντων ποιητὴν γεγονέναι φασὶν αὐτόν· διὸ καὶ τινας [64.2] διθυράμβους καλοῦν αὐτὰς ὑποθέσεις. πρεσβύτερον δὲ τῇ ἡλικίᾳ φησὶν ὁ Γλαῦκος Θαμύρᾳ [f] Ξενοκρίτου γεγονέναι.

b τοῦ Ἀρχιλόχου. P.

c τοῦ Ὀλύμπου. P.

d ἐξηργάσθαι. P.

e Ξενοκράτης. P. R. 1. 2. 3.

f Ξενοκράτης. R. 1. 3.

Ὄλυμπος δὲ (ὡς [65] Ἀριστόξενός φησιν) ὑπολαμβάνει ὑπὸ τῶν μουσικῶν [66] τὸν ἁρμονίαν γένους εὑρετὴς γεγονέναι. τὰ γὰρ [g] περὶ ἐκεῖνα πρῶτα, θρήνους καὶ χρωματικά ἐστιν. ὑπονοοῦσι δὲ τινὲς εὑρεσιν τοιαύτην τινὰ γενέσθαι· [67] ἀναστρεφόμενον τὸν Ὄλυμπον ἐν τῷ Φρυγίῳ, [68] καὶ Φρυγιάζοντα [h] τὸ μέλος πολλάκις ὅτι τινὶ θρήνου παρυπάτῃ, τοτὲ μὲν ἀπὸ τῆς παραμέσης, τοτὲ δὲ ἀπὸ τῆς [i] μέσης, καὶ παραβαίνοντα [k] τὴν θρήνου λιχανόν, [69] καταμαθεῖν τὸ κάλλος τοῦ ἤθους, καὶ ὅτω τὸ ἐν τῇ ἀναλογίας συνεχὲς σύστημα φαυλάζεται καὶ ἀποδεξάμενον ἐν τούτῳ, [70] ποιῆσαι ὅτι τὴν Δωρίαν τόνε. [71] ὅτε γὰρ τὸν θρήνου ἰδίων, ὅτε τὸν χρώματος ἁπλοῦς, ἀλλὰ

g περὶ ἐκεῖνα. P.

h τὸ μέλος πολλάκις ἐπὶ τῷ θρήνου λιχανόν, καταμαθεῖν, &c. P.

i παρεμέσης. R. 3.

k τὸν. R. 1.

entre les *Péans* & les *Hyporchêmes;* car il a écrit en l'un & en l'autre genre.

[62] Polymneſte compoſa auſſi des *Nomes* pour la flûte, & employa dans celui que l'on appelle *Orthien,* la *Mélopée* ou Muſique vocale, comme le diſent nos Muſiciens. Mais nous ne pouvons en parler bien préciſément, parce que les anciens ne nous en apprennent rien. Quant à Thalêtas de Créte, l'on doute qu'il ait compoſé des *Péans.* Car Glaucus, après avoir dit que Thalêtas eſtoit poſtérieur à Archiloque, adjoûte qu'il imita les chants de celui-ci; mais qu'il leur donna plus d'étenduë, & qu'il fit entrer dans ſa *Mélopée* [63] le rhythme Maronien & le Crétois; rhythmes, dont ni Archiloque, ni Orphée, ni Terpandre ne s'eſtoient jamais ſervis. On tient en effet que ce fut d'après Olympe que Thalêtas fit ces additions au jeu de la flûte, & que d'ailleurs il fut eſtimé comme un excellent Poëte. A l'egard de Xénocrite, originaire de Locres en Italie, on n'eſt pas certain qu'il ait eſté compoſiteur de *Péans.* [64.1] Car on prétend qu'il traita * d'un ſtile empoullé des ſujets héroïques; & que c'eſt pour cela que quelques-uns qualifient ces ſujets du nom de [64.2] Dithyrambes. Du reſte, Glaucus fait Thalêtas plus ancien que Xénocrite.

* *Voyez les Remarques.*

Olympe, ainſi que l'écrit [65] Ariſtoxéne, eſt regardé par les Muſiciens comme l'auteur [66] du genre enharmonique. Car avant lui toutes les Muſiques eſtoient renfermées dans les deux genres diatonique & chromatique. On conjecture qu'Olympe parvint à cette découverte par quelque moyen tel que celui-ci. [67] En parcourant de l'aigu au grave les divers ſons de la flûte, ſelon le genre diatonique, [68] & conduiſant ſouvent ſa modulation juſqu'à la *parhypate* (ou au 2.d ſon) tantoſt en partant de la *paramèſe* (ou du 5.e ſon) tantoſt en partant de la *mèſe* (ou du 4.e) & paſſant par deſſus le *lichanos* (ou le 3.e) [69] il ſentit l'agrément de cet uſage; & plein d'admiration pour le ſyſtême de chant conſtruit ſuivant cette analogie, il y donna ſon approbation, [70] & y compoſa ſur le ton Dorien: [71] ne mêlant dans cette compoſition rien qui fût particulier au genre diatonique ni au chromatique *; mais

* *Voyez les Remarques.*

οὐδὲ τῶν τῆς ἁρμονίας· εἰ δ' αὖτ' τὰ πρῶτα τῶν ἐναρμονίων τοιαῦτα.

72 Τιθέασι γὰρ τούτων πρῶτον τὸν συνδεῖον, 73 ἐν ᾧ οὐδεμία τῶν διαιρέσεων τὸ ἴδιον ἐμφαίνει, 74 Εἰ μή τις εἰς 76 τὸν συντονώτερον συνδεισμὸν βλέπων 75 αὐτὸ τοῦτο πρόσωπον εἶ) a ἀπεικάσῃ. 78 δῆλον δ' ὅτι καὶ ψευδὴς καὶ ἐμμελὴς φησὶ ὁ τοιοῦτο πιθείς. 79 ψευδὴς μὲν, ὅτι διὰ τεσσάρων ἔλαττόν ἐστι τοῦ τε τὸν ἡγεμόνα χειμῶνος· 80 ἐμμελὴς δὲ, ὅτι καὶ 77 εἴ τις ἐν τῇ τοῦ τονιαίου δυνάμει λάβοι τὸ τοῦ συντονωτέρου συνδεισμοῦ ἴδιον, συμβαίνοι ἂν δύο ἐξῆς λέγεσθαι πρόσωπα, τό μὲν, ἀσυμφωνοῦν, τὸ δὲ, συμφωνοῦν. 81 τὸ γὰρ ἐν ταῖς μέσαις ἐναρμονίοις πυκνὸν, ᾧ νεῦν χρῶνται, ἁρμόττει τῷ ποιητῇ εἶ). 82 ῥᾴδιον δ' ἐστὶ συνιδεῖν ἐάν τις ἀρχαϊκῶς τινος αὐλουμένου ἀκούσῃ· ἀσυμφωνοῦν γὰρ βούλεται εἶ) καὶ τὸ ἐν ταῖς μέσαις ἡμιτόνιον. Τὰ μὲν οὖν πρῶτα τῶν ἐναρμονίων, τοιαῦτα· 83 ὕστερον δὲ τὸ ἡμιτόνιον διηρέθη, ὅντε τοῖς Λυδίοις καὶ ἐν τοῖς Φρυγίοις. Φαίνεται δ' Ὄλυμπος αὐξήσας μουσικὴν, τῷ b ἀγλωττόν τι καὶ ἀγοήθμονα τοῦ πρῶτον ἐμπροσθεν εἰσαγαγεῖν, καὶ ἀρχηγὸς γενέσθαι τῆς Ἑλληνικῆς καὶ καλῆς μουσικῆς.

a ἀπεικάσῃ. R. 3.

b ἀγέννητον. R. 3.

Εἰσὶ δέ τις καὶ περὶ τῶν ῥυθμῶν λόγος. 84 γνώμη γάρ τινα καὶ εἴδη ῥυθμῶν προσεξευρέθη, ἀλλὰ μιμεῖ καὶ μελοποιεῖν τε καὶ ῥυθμοποιεῖν. 85.1 πρότερα μὲν γὰρ ἡ Τερπάνδρου καινοτομία καλόν τινα ἔσχον εἰς τὸ μουσικὸν c εἰσήγαγε. 85.2 Πολύμνηστος δὲ μετὰ τὸν Τερπάνδρειον τρόπον καὶ ᾠδὴν ἐχρήσατο, καὶ αὐλὸς μέντοι ἐγένετο τοῦ καλοῦ τύπου. ὡσαύτως δὲ καὶ Θαλήτας καὶ Σακάδας.

c εἰσήγαγε. P.

y mettant

y mettant ſeulement quelque choſe, qui tenoit déja de l'enharmonique. Tels furent chez lui les premiers eſſais de ces ſortes de chants.

En effet, [72] ils y rangent d'abord le cantique *Spondée*, [73] auquel nulle des diviſions du tétracorde ne nous fait voir quel autre genre que l'enharmonique pourroit eſtre propre. [74] A moins qu'ayant égard [76] au *Spondiaſme* trop fort, [75] quelqu'un ne ſe figurât, que ce *Nome* fût dans le diatonique, [77] ou qu'il ne le voulût mettre * au chromatique *tonique*. [78] Mais il eſt évident, que quiconque le mettra ainſi, le ſuppoſera faux & hors de mélodie: [79] faux, parce qu'il eſt plus petit d'un diéſe que le ton voiſin du principal: [80] hors de mélodie, parce qu'il arriveroit que deux * *ditons* (ou tierces majeures) ſe trouveroient placés de ſuite, l'un *incompoſé*, l'autre compoſé. [81] Car pour l'enharmonique *ſerré* ou *denſe* qu'on employe aujourd'hui ſur les *méſes* (ou 4.es ſons) il ne ſemble pas eſtre de l'invention de ce Poëte. [82] Cela ſe comprendra plus facilement, ſi l'on entend jouer de la flûte, ſuivant l'ancienne méthode. Car il faut, en ce cas-là, que le demi-ton des *méſes* ſoit *incompoſé*. Voilà donc quelle a eſté l'origine des chants enharmoniques. [83] Enſuite on partagea en deux le demi-ton dans le mode Lydien & dans le Phrygien. En un mot, il paroît qu'Olympe fit des augmentations dans la Muſique, en y introduiſant quelque choſe de nouveau & d'inconnu à ceux qui l'avoient precedé; en ſorte que l'on doit le regarder comme le maître de la belle Muſique, chez les Grecs.

* *Voyez les Remarques.*

* *Voyez les Remarques.*

Il y a auſſi quelque choſe à dire touchant les rhythmes. [84] Car on en a inventé de nouveaux genres & de nouvelles eſpéces, qu'on a jointes aux anciennes; & comme les Muſiciens ont fait des découvertes dans la *Mélopée* ou dans le tour & la conduite du chant, ils en ont fait auſſi par rapport au rhythme ou à la cadence. La premiére innovation faite dans la rhythmique, & dont on eſt redevable à Terpandre, y fit entrer [85.1] une forme de rhythme qui a ſa beauté. [85.2] Après Terpandre, Polymneſte innova auſſi dans ce même genre, en ſe conformant toûjours à un beau modèle. Thalêtas & Sacadas en uſérent de même.

κὴ δ' ὅτοι κατά γε τὰς ῥυθμοποιΐας ἱκανοὶ, οὐκ ἐκβαίνοντες μ' ἔ καλοδ τύπου. 85.3 ἔστι δὲ ὡς 86 Ἁλκμανικὴ καινοτομία Στησιχόρου, [a] κὴ αὖται οὐκ ἀφετῶσαι τ' καλοδ. 87 Κρέξος δὲ καὶ Τιμόθεος, κὴ 88 Φιλόξενος, καὶ οἱ καθ' αὐτὰ τ' ἡλικίαν γεγονότες ποιηταὶ, 89.1 φορτικώτεροι κὴ φιλόκαινοι γεγόναση, 89.2 τ' φιλάνθεφπον κὴ ἡμαλικὴν νδν ὀνομαζόμθνον διώξαντες. 90 τὰ γὰρ ὁλιγοχορείαν καὶ τὰ ἁπλότητα κὴ σεμνότητα τῆς μοσικῆς, πρωτελῶς ἀρχαϊκὴν εἰ) συμβέβηκεν.

a κὴ αὐτὴ οὐκ ἀπεστῶσα. T. V. B.

Εἰρηκὼς κ' δηλαμὴν περί τε τῆς ποφτης μοσικῆς, καὶ τῶν ποφτῶν εὑρόντων αὐτὰ, καὶ ὑπὸ ἵνων κ' χρόνους τ' ποησεξευρέσεσιν ηὐξηθη, καταπαύσω τὸν λόγον, καὶ παραδώσω τῷ ἑταίρῳ Σωτηείχῳ, ἐασυδακόλι οὐ μόν ζ περὶ μοσικὴν, ἀλλὰ καὶ περὶ τὰ ἄλλα ἐγκύκλιον παιδείαν. ἡμεῖς γὰρ μᾶλλον χθυρικῷ μέρῃ τῆς μοσικῆς ἐγγεγυμνάσμεθα.

Ὁ μὴν Λεσίας ταῦτ' εἰπὼν κατέπαυσε τὸν λόγον. Σωτήειχος δὲ μ' ἦν τοῦτον ὧδέ πως ἔφη, Ὑ' ὦ σεμνοὶ ὀπιτηδεύματος κὴ θεοῖς μάλιστα ἀρέσκοντες, ὦ' γαθὲ Ὀννοίκρατες, τοὺς λόγους ἡμᾶς ποιητέον ποιήσασθαι. ἀποδέχομαι μὲ οὖν τῆς σκέψεως τ' διδάσκαλον Λεσίαν· ἀγαμὲν κὴ τῆς μνήμης ἕν ἐπεδείξατο περί τε τοὺς ὑρετὰς τῆς ποφτης μοσικῆς, κὴ περὶ τοὺς τὰ τοιαῦτα συγγραφέας. ὑπομνήσω δὲ τοῦτ', ὅτι τοῖς ἀναγεγραμμένοις μόνοις κατακολουθήσας πεποίη) τ' δξιν. ἡμεῖς δ' ὐκ αὐθεφπόν τινα παρελάβομεν ὑρετὴν τῶν τῆς μοσικῆς ἀγαθῶν, ἀλλὰ τὸν πάσας τὰς ἀρετὰς κεκοσμημένον θεὸν, Ἀπόλλωνα.

91 Οὔτε γὰρ Μαρσύου, ἢ Ὀλύμπου, ἢ Ὑάγνιδος, (ὡς ἵνες οἴονται) σῦρημα ὁ αὐλός. [b] οὐ μόνη δὲ κιθάρα Ἀπόλλωνος, ἀλλὰ καὶ αὐλητικῆς καὶ κιθαριστικῆς ὑρετὴς ὁ θεός.

b μόνη δὲ R. 2. 3.

Car ils firent voir leur capacité dans la compoſition des rhythmes, ſans s'écarter de la belle maniére. [85.3] On a encore une nouvelle eſpèce de rhythme établie par [86] Alcman, & une autre duë à * Stéſichore, leſquelles ne s'éloignent pas non plus du beau caractére. [87] Pour Créxus, Timothée, [88] Philoxéne & les autres Poëtes leurs contemporains, [89.1] ils devinrent plus hardis, & donnérent dans les nouveautez, s'attachant au rhythme connu préſentement ſous les noms [89.2] de *Philanthrope* & de *Thématique*. [90] Car il eſt arrivé, que le petit nombre de cordes, la ſimplicité & la gravité dans la Muſique, la font paroître aujourd'hui bien ſurannée.

* *Voyez les Remarques.*

Après vous avoir entretenus le mieux qu'il m'a eſté poſſible, (ajoûta Lyſias) des commencemens de cet art, de ſes premiers inventeurs & de ceux qui l'ont enrichi & perfectionné de ſiecle en ſiecle, je bornerai-là mon diſcours. Je laiſſe à traiter cette même matiére à Sotérique notre ami, qui non ſeulement a fait une étude particuliere de la Muſique, mais qui poſſède outre cela toute l'*Encyclopédie*. Car pour moi, j'ai toûjours cultivé par préférence dans cet art, la partie qui demande l'exécution de la main.

Lyſias ayant ainſi terminé ce qu'il avoit à dire, Sotérique parla de cette manière. Vous nous avez engagez, ſage Onéſicrate, à diſcourir ſur un art d'autant plus reſpectable, qu'il ſemble eſtre plus chéri des Dieux. Pour moi je fais grand cas du ſçavoir de Lyſias mon maître, & j'admire ſur-tout ſa mémoire dans le dénombrement qu'il vient de nous faire des inventeurs de l'ancienne Muſique, & des auteurs qui en ont traité. J'obſerverai ſeulement, qu'il ne tire les preuves de ce qu'il établit ſur ce point, que du témoignage des ſeuls écrivains: au lieu que, ſelon moi, l'invention d'un art ſi utile ne peut eſtre l'ouvrage d'un homme, mais qu'on doit l'attribuer à un Dieu tel qu'Apollon, orné de toutes les qualitez les plus eſtimables.

11. de Juillet 1724.

[91] C'eſt lui, en effet, qui a inventé, non ſeulement la *cithare*, mais encore la flûte, dont quelques-uns mal-à-propos font honneur à l'un de ces trois Muſiciens, Marſyas, Olympe, Hyagnis.

δῆλοι δὲ ἐκ τῶν χορδῶν καὶ τῶν θυσιῶν ἃς ποθοῦσιν μετ' αὐλῶν τῷ θεῷ, καθάπερ ὅμοι τε καὶ [92] Ἀλκαῖος ἔν γε τῶν ὕμνων ἱστορεῖ. [93] καὶ ἡ ἐν Δήλῳ δὲ τοῦ ἀγάλματος αὐτοῦ ἀφίδρυσις ἔχει ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ τόξον, ἐν δὲ τῇ ἀριστερᾷ Χάριτας, τῶν τῆς μουσικῆς ὀργάνων ἑκάστην τι ἔχουσαν· ἡ μὲν γὰρ λύραν κρατεῖ, ἡ δὲ αὐλοῖς, ἡ δ' ἐν μέσῳ ποικιλμένῳ ἔχει τῷ σώματι συρίγγα. ὅτι δὲ ἔστι ταῦτα ἐμὸς ὁ λόγος, [94] Ἀνακλῆς καὶ [95] Γέρος ἐν [96] ταῖς ἐπιφανείαις περὶ τούτων ἀφηγήσαντο. [97] ὅτι δὲ παλαιόν ἐστι τὸ ἀφίδρυμα τοῦτο, ὥστε τοῖς ἐργασαμένοις αὐτὸ, τῶν καθ' Ἡρακλέα μεθόπων φασὶν εἶναι. ἀλλὰ μὴν καὶ [98] τῷ καλαμίζοντι παιδὶ τὸν Πυθικὸν δάφνινον ἐν Δελφοῖς παρεμφέρειν αὐλητής. καὶ [99.1] τὰ ἐξ Ὑπερβορέων δὲ ἱερὰ μετ' αὐλῶν καὶ συρίγγων καὶ κιθάρας ἐν Δήλῳ φασὶ τὸ παλαιὸν τελεσθῆναι. ὅμοι δὲ καὶ αὐτὸν [99.2] τὸν θεὸν φασιν αὐλῆσαι, καθάπερ ἱστορεῖ ὁ Ἄριστος μελῶν ποιητὴς Ἀλκμάν. ἡ [100] δὲ Κόρινν καὶ διδαχθῆναί φησι τὸν Ἀπόλλω ὑπ' Ἀθηνᾶς αὐλῆσαι. σεμνὴ οὖν καὶ πρώτη ἡ μουσικὴ, θεῶν [a] βούλημα οὖσα.

a βόρεμα P.

Ἐχρήσαντο δ' αὐτῇ οἱ παλαιοὶ καὶ τῷ ἀξίαν ὡσπερ καὶ τοῖς ἄλλοις ὑποδήμασι πᾶσιν. οἱ μὲν νεῷ τὰ σεμνὰ αὐτῆς προσαιτησάμενοι, ἀντὶ τῆς ἀνδρώδους ἐκείνης καὶ θεατρικῆς, καὶ θεοῖς φίλης, [101] κατεαγῖαν καὶ κωλίλιον εἰς τὰ θέατρα εἰσάγουσι. τοιγάρτοι [102] Πλάτων ἐν τῷ τρίτῳ τῆς πολιτείας δυσχεραίνει τῇ τοιαύτῃ μουσικῇ. [103] τὸν γοῦν Λύδιον ἁρμονίαν προσαιτεῖται, ὑπὸ ὀξὺ καὶ ὑποτόνου πρὸς ἡρῷον.

Ἧι καὶ τὸ πρῶτον σύσασιν αὐτὴν φασι θρηνώδη τινὰ γενέσθαι. [104] Ὄλυμπον γὰρ πρῶτον Ἀρισόξενος ἐν ᾧ πρώτῳ περὶ μουσικῆς ἐπὶ τῶν [b] Πύθωνι φησὶν ἐπικήδειον αὐλῆσαι λυδιστὶ.

b Πύθωνί φησιν. P.

Une preuve de ce que j'avance, c'eſt que toutes les danſes & tous les ſacrifices qui compoſent le culte de cette Divinité, ſe font au ſon des flûtes, comme divers auteurs le témoignent, [92] Alcée entr'autres, dans quelqu'une de ſes Hymnes. [93] De plus, la ſtatuë d'Apollon à Dêlos empoigne un arc de la main droite, & de la gauche porte les trois Graces, chacune deſquelles tient un inſtrument de Muſique, celle-ci une lyre, celle-là des flûtes, & celle du milieu un chalumeau qu'elle embouche. Et pour vous montrer que ce diſcours n'eſt point de ma façon, je vous dirai [94] qu'Anticlès & [95] Iſter rapportent la même choſe, dans [96] leurs livres des *apparitions* d'Apollon. [97] Cette ſtatuë paſſe même pour eſtre ſi ancienne, qu'on prétend que ceux qui l'ont érigée eſtoient des Méropes contemporains d'Hercule. D'ailleurs, [98] le jeune garçon qui porte à Delphes le laurier de Tempé, eſt accompagné d'un joueur de flûte: & l'on dit [99.1] que les offrandes qu'envoyoient anciennement à Dêlos les Hyperboréens, y eſtoient conduites au ſon des flûtes, des chalumeaux & de la *cithare*. D'autres aſſurent [99.2] qu'Apollon lui-même jouoit de la flûte; & c'eſt l'opinion d'Alcman excellent Poëte lyrique. [100] Corinne ajoûte, que ce Dieu avoit appris de Minerve à jouer de cét inſtrument. La Muſique eſt donc vénérable en toute maniére, puiſque les Dieux en ſont les inventeurs.

Auſſi les anciens l'ont-ils pratiquée, en lui conſervant toute ſa dignité, ainſi qu'ils ont fait dans l'uſage de tous les beaux arts. [101] Mais nos modernes, rejettant ce qu'elle avoit de grave & de majeſtueux, au lieu d'une Muſique mâle, noble & divine, en produiſent ſur les théâtres une autre, qui n'eſt qu'efféminée & badine. [102] De là vient que Platon (au 3.e livre de ſa République) [103] donne l'excluſion à l'Harmonie Lydienne, & paroît indigné contre une telle Muſique, comme ſe chantant ſur un ton trop aigu, & n'eſtant propre qu'aux lamentations.

En effet, telle fut ſa premiére inſtitution. Car, au rapport d'Ariſtoxéne (dans ſon premier livre touchant la Muſique) [104] ce fut ſur le mode Lydien que l'ancien Olympe compoſa l'air de flûte, qui exprimoit une plainte funèbre ſur la mort de Python.

a ἄρξαι. P. R. 1. 2.

Εἰσὶ δ' οἱ [105] Μελανιππίδειον τοῦτο τὸ μέλος [a] ἄρξασθαι φασι. Πίνδαρος δ' [106] ἐν παισὶν ὅτι τοῖς Νιόβης γάμοις φησὶ Λύδιον ἁρμονίαν πρῶτον διδαχθῆναι. ἄλλοι [108] δ' Τόρνιον πρῶτον τῇ ἁρμονίᾳ χρήσασθαι, καθάπερ [107] Διονύσιος ὁ Γάμβος ἱστορεῖ.

Καὶ ἡ μιξολύδιος δὲ παθητική τις ἐστὶ, τραγῳδίας ἁρμόζουσα. Ἀριστόξενος δέ φησι [110] Σαπφὼ πρώτην εὑρεῖν [109] τὴν μιξολυδιστὶ, πρὸς ἣν τοὺς τραγῳδοποιοὺς μαθεῖν. λαβόντας γοῦν αὐτοὺς συζεύξαι τῇ δωριστί. ἐπεὶ ἡ μὲν τὸ μεγαλοπρεπὲς καὶ [b] ἀξιωματικὸν ἀποδίδοσιν, ἡ δὲ παθητικόν. μέμικται δὲ ἀμφ' τούτων βαγῳδία. ἐν δὲ τοῖς ἰσοσυθοῖς τοῖς ἁρμονικοῖς [111] Πυθοκλείδην φασὶ τὸν αὐλητὴν εὑρετὴν αὐτῆς γενέσθαι. [112] Λύσις δὲ [113] Λαμπροκλέα τὸν Ἀθηναῖον, [114] σωιδόντα ὅτι ἐκ ταύτης ἔχει τὴν διάζευξιν ὅπου χορδὴν ἅπαντες φθόγγοι, ἀπὸ ὑπάτης, τρίτον αὐτῆς ἀφελόντας [115] τὸ ἆμα οἷς τὸ ἀπὸ παραμέσης ὑπὸ νεάτην νεατῶν. Ἀλλὰ μὴν καὶ [116] τὴν ἐπομφθίου λυδιστὶ, εἶναι συναφῆ τῇ μιξολυδιστὶ, τῷ διαπλησίαν οὖσαν τῇ Γάδι, ὑπὸ [117] Δάμωνος εὑρῆσθαί φασι τὸν Ἀθηναίου.

b deest. R. 1.

[118] Τούτων δὴ τῶν ἁρμονιῶν, τῆς μὲν θρηνῳδικῆς ἔνος ὄντος, τῆς δὲ συλλυμπάνης, εἰκότως ὁ Πλάτων ἀποκρινάμενος αὐτάς, τὴν δωριστὶ ὡς πολεμικοῖς ἀνδράσι καὶ σώφροσιν ἁρμόζουσαν εἵλετο· οὐ μὰ Δία [119] ἀγνοήσας (ὡς Ἀριστόξενός φησιν ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν μουσικῶν) ὅτι καὶ ἐν ἐκείναις ἦ χρήσιμον ἐν τοῖς [c] πολιτείαν φυλακικήν. πολὺ γὰρ προέχει τῇ μουσικῇ ἐπιστήμῃ Πλάτων, ἀκουστὴς γενόμενος [120] Δράκοντος τοῦ Ἀθηναίου, καὶ Μετέλλου τοῦ Ἀκραγαντίνου. ἀλλ' ἐπεὶ (ὡς προειπομεν) πολὺ τὸ σεμνὸν ἔστιν ἐν τῇ δωριστί, ταύτην προσῆκεν.

c πολιτειῶν φυλακήν. R. 3.

Quelques-uns regardent [105] Mélanippide comme l'auteur de ce mode; [106] & Pindare écrit dans ſes *Péans*, au ſujet des noces de Niobe, * qu'Anthippe fut le premier, qui fit entendre cette Harmonie. Quelques autres, comme [107] Denys ſurnommé l'Iambe, diſent que ce fut [108] Torêbe.

* *Voyez les Remarques.*

[109] L'Harmonie Mixolydienne a auſſi quelque choſe de pathétique; ce qui la rend propre aux Tragédies. Ariſtoxéne eſtime que l'invention en eſt duë à [110] Sapho, & que c'eſt d'elle que l'ont appriſe les Poëtes tragiques, leſquels dans la ſuite ont joint cette Harmonie à la Dorienne; parce que celle-ci a de la magnificence & de la nobleſſe, que celle-là remue les paſſions, & que la Tragédie eſt un mélange de ces expreſſions différentes. Ceux qui ont fait l'hiſtoire de l'Harmonie, écrivent que la Mixolydienne fut inventée par [111] Pythoclide joueur de flûte. Suivant le témoignage de [112] Lyſis, [113] Lamprocle Athénien [114] s'eſtant apperçû que cette Harmonie n'avoit pas ſa disjonction, où preſque tous les Muſiciens la croyoient, mais que cette disjonction ſe faiſoit plus haut; [115] en diſpoſa la figure ou l'échelle de maniére, qu'elle s'étendoit de l'aigu au grave, comme qui diroit de la *paraméſe* à l'*hypate des hypates* (ou à la plus baſſe corde.) Mais on prétend de plus, [116] que l'Harmonie Hypolydienne, contraire s'il en fut jamais à la Mixolydienne, puiſqu'elle approche fort de l'Ionienne, fut imaginée par [117] l'Athénien Damon.

[118] Or l'une de ces Harmonies eſtant plaintive, & l'autre molle ou efféminée; c'eſt avec raiſon que Platon les rejettant toutes deux, fit choix de la Dorienne, comme de la plus convenable à des hommes courageux & tempérants. Non certainement, comme l'obſerve Ariſtoxéne, (dans ſon ſecond livre ſur la Muſique,) [119] que ce Philoſophe ignorât, qu'il ſe trouve dans ces mêmes Harmonies quelque choſe d'utile au maintien du gouvernement. Car Platon s'eſtoit fort appliqué à l'étude de la Muſique, ayant eſté diſciple [120] de Dracon l'Athénien & de Métellus d'Agrigente. Mais comme l'Harmonie Dorienne ſe diſtingue par ſa gravité (ainſi que nous l'avons dit plus haut;) de-là vient qu'il lui donna la préférence.

οὐκ ἠγνόῃ δὲ ὅτι πολλὰ Δώεια [123] πρόθετα ἄλλα Ἀλκμᾶνι καὶ Πινδάρῳ, καὶ [121] Σιμωνίδῃ, καὶ [122] Βακχυλίδῃ πεποίηται· ἀλλὰ μὴν [a] καὶ ἔτι [b] σοφισταὶ καὶ παῖδες, καὶ μήν τινες ὀλίγοι δὲ [124] τραγικοὶ [c] οἰκεῖοι ποτὲ ὄντι τοῦ Δωρίου τρόπου ἐμελῳδήσασαν, καὶ ἴνα ἐρωτικά. ὄξηρκεν δ' αὐτῷ [126] τὰ εἰς τὸν Ἄρεα καὶ Ἀθηναῖαν, καὶ [125] τὰ σοβαρδεῖα. ὑπερῤῥόησαν γὰρ ταῦτα ἱκανὰ αὐδηρὸς σώφρονος ψυχήν. καὶ σοὶ τοῦ Λυδίου δὲ οὐκ ἠγνόει, καὶ σοὶ τῆς Ἰάδος· ἠπίστατο γὰρ ὅτι ἡ τραγῳδία ταύτῃ τῇ μελοποιίᾳ κέχρηται.

a ὑπὸ. R. 3.
b σοφῳδια. P. 2.
c οἰκοί ποτε. P.

Καὶ οἱ παλαιοὶ δὲ πρῶτες οὐκ ἀπείρως ἔχοντες πασῶν τῶν ἁρμονιῶν, ἐνίαις ἐχρήσαντο. οὐ γὰρ ἡ ἄγνοια τῆς τοιαύτης τενοχωρίας καὶ ὀλιγοχορδίας [d] αὐτοῖς αἰτία γεγένηται, οὐδὲ δ' ἄγνοιαν οἱ σοὶ Ὄλυμπον καὶ Τέρπανδρον, καὶ οἱ [e] ἀκολουθήσαντες τῇ τούτων σοφαιρέσῃ, σοὶ ἔφασαν τὴν πολυχορδίαν τε καὶ ποικιλίαν. μάρτυρες γοῦν τὰ Ὀλύμπου τε καὶ Τερπάνδρου ποιήματα, καὶ τῶν τούτοις ὁμοιοτρόπων πρώτων. [127] τείχορδα [f] γὰρ ὄντα καὶ ἁπλᾶ διαφέρει τῶν ποικίλων καὶ πολυχόρδων, ὡς [128] μηδένα δύνασθαι μιμήσασθαι τὸν Ὀλύμπου τρόπον. ὑστερίζειν δὲ τούτοις ἐν τῷ πολυχόρδῳ τε καὶ πολυτρόπῳ καταγνωσθήσεσθαι.

d αὐτῆς αἰτία γένηται. T. V. B. P.
e παρεῖλκον. T.
f δὲ ὄντα. P.

[129] Ὅτι δὲ οἱ παλαιοὶ οὐ δι' ἄγνοιαν ἀπείχοντο τῆς τετάρτης ἐν τῷ συνδιαζόντι τρόπῳ, φανερὸν ποιεῖ ἡ ἐν τῇ κρούσει [g] γινομένη χρῆσις. [130] οὐ γὰρ ἂν ποτε αὐτῇ σοὶς τὸν πρώτιστον κεχρῆσθαι συμφώνως, μὴ γνωρίζοντας τὸν [h] χρῆσιν. [131] ἀλλὰ δῆλον ὅτι τὸ τῶν καλλίστων ἦθος ὃ γίνεται ἐν τῷ [i] συνδιαπασῶν τρόπῳ διὰ τὸν τῆς τετάρτης ἐξαίρεσιν, τοῦτ' ἐστὶν τὸ τὸν αὐλῶν ἐπάγειν ὅτι τὸ διαβιβάζειν τὸ μέλος ὅτι τὸν σφηνίσκων.

g γινομένη. P.
h φύσιν. R. 3.
i συνδιαπασῶν. P.

Il n'ignoroit

Il n'ignoroit pas non plus, qu'Alcman, Pindare, [121] Simonide & [122] Bacchylide avoient compoſé ſur le ton Dorien, non ſeulement pluſieurs [123] *Parthénies,* (ou airs à chanter pour des filles,) mais auſſi des *Proſodies* & des *Péans;* [124] & qu'on avoit mis quelquefois en Muſique ſur ce même mode des plaintes tragiques & quelques chanſons amoureuſes. [125] Mais il ſe contentoit d'admettre les cantiques *Spondées* [126] & ceux qui ſe chantoient en l'honneur de Mars & de Minerve. Ils ſuffiſent en effet, pour fortifier l'ame d'un homme, qui fait profeſſion de la tempérance. Platon connoiſſoit auſſi l'Harmonie Lydienne, de même que l'Ionienne; & il ſçavoit que l'on employe cette *Mélopée* dans la Tragédie.

En un mot, quoique tous les anciens fuſſent inſtruits des différentes Harmonies; ils ne faiſoient uſage que de certaines. Car ce n'eſt point par ignorance, qu'ils ſe ſont ainſi mis à l'étroit, en ſe réduiſant à un petit nombre de cordes: & ce n'eſt point faute de connoiſſance, qu'Olympe, Terpandre & leurs diſciples ont retranché la multiplicité de ces cordes & la variété dans les chants. C'eſt de quoi rendent témoignage les airs de ces deux Muſiciens & de tous ceux qui ont ſuivi leur méthode. Car tout ſimples que ſont ces airs, [127] qui ne roulent que ſur trois cordes, ils l'emportent tellement ſur ceux où elles ſont variées & multipliées, que [128] nul compoſiteur ne peut imiter la manière d'Olympe, & qu'ils reſtent tous derrière lui, malgré la diverſité des cordes & des modes dont ils ſe ſervent.

[129] Or une preuve évidente, que ce n'eſt point par ignorance que les anciens ſe ſont abſtenus de la *trite* en chantant le mode *ſpondiaque;* c'eſt qu'ils ont employé ce ſon ou cette corde dans le jeu des inſtruments. [130] Car ils ne s'en ſeroient jamais ſervis, en la mettant en conſonnance avec la *parhypate,* s'ils n'euſſent connu l'uſage qu'on en pouvoit faire. [131] Mais il eſt manifeſte, que le caractère de beauté, qui naît du retranchement de cette *trite* dans le mode *ſpondiaque,* eſt ce qui les a déterminez, comme par ſentiment, à conduire leur modulation juſqu'à la *paranéte,* en paſſant par-deſſus la *trite.*

132 ὁ αὐλὸς δὲ λόγος καὶ περὶ τῆς νήτης. καὶ γὰρ ταύτῃ πρὸς μὲν τὸν προσιόντα ἐχρῶντο, καὶ πρὸς παρανήτην ἀμφώνων καὶ πρὸς μέσην συμφώνων· κεῖται δὲ τὸ μέλος οὐκ ἐφαίνετο αὐλοῖς οἰκεία εἶναι τῷ a παννδιατονῷ ἁρμονίᾳ. οὐ μόνον δὲ τούτοις, ἀλλὰ καὶ 133.1 τῇ b σεσημασμένου νήτῃ οὕτω κέχρηνται πάντες. κεῖται μὲν γὰρ τὸν προσιόντα αὐτὸν διεφώνουν πρός τε παρανήτην, καὶ πρὸς παρὰμέσην, καὶ πρὸς c λιχανόν· κεῖται δὲ τὸ μέλος, 133.2 κἂν ἁρμοσθῶσι τῷ χρησαμένῳ, ὅτι τῷ μιγνυμένῳ δι' αὐτὸν ἦν. δῆλον δ' εἶναι καὶ ὅτι τῶν Φρυγίων, 133.3 ὅτι οὐκ d ἠγνόει τὸν e Ὀλύμπου τε καὶ τῶν ἀκολουθησάντων ἐκείνῳ. ἐχρῶντο γὰρ αὐτῇ ὁ μόνον κεῖται τὸν προσιόντα, ἀλλὰ καὶ τὸ μέλος ἐν 134 τοῖς μητρῴοις καὶ ὅλῃ τῇ Φρυγίων. δῆλον δὲ 135 καὶ f τῶν περὶ ὑπατῶν, ὅτι οὐ δι' ἄγνοιαν ἀπείχοντο ἐν τοῖς δωρίοις τοῦ τετραχόρδου τόνου. αὐτίκα ὅτι τῶν λοιπῶν τόνων ἐχρῶντο, δηλονότι εἰδότες. δῆλα δὲ τὸν ἦθος φυλακὴν ἀφέσεως ὅτι τοῦ Δωρίου τόνου τιμῶντες τὸ καλὸν αὐτοῦ.

a παννδιατονῷ. P.

b σεσημμένου. P.

σεσημμένων. R. 1.

c λειχανόν. P.

d ἐγνόει. R. 3.

e Ὀλύμπου καὶ τῶν. P.

f καὶ τὸ περὶ τῶν ὑπατῶν, ὅτι. P. R. 1. 2.

Οἷόν τι καὶ ὅτι τῶν τῆς τραγῳδίας ποιητῶν· 136.1 τῷ γὰρ χρωματικῷ γένει καὶ τῷ ῥυθμῷ τραγῳδία μὲν οὐδέπω g καὶ τέως κέχρηται· κιθαρῳδικὴ δὲ πολλαῖς γενεαῖς πρεσβυτέρα τραγῳδίας οὖσα, ἐξ ἀρχῆς ἐχρήσατο. τὸ δὲ χρῶμα ὅτι πρεσβύτερόν ἐστι τῆς ἁρμονίας, σαφές. δῆλα γὰρ δηλονότι κεῖται τὸν τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως ἔντασιν καὶ χρῆσιν τὸ πρεσβύτερον λέγειν. καθὰ γὰρ αὐτὸν τὸν τῶν γενῶν φύσιν οὐκ ἔστιν ἕτερος ἑτέρου πρεσβύτερον. εἰ δ' οὕτως 136.2 Αἰσχύλον ἢ 137 Φρυνίχην φαίη δι' ἄγνοιαν ἀπεχῆσθαι τῶν χρωμάτων, ἆρά γε οὐκ ἂν ἄλογος εἴη; ὁ γὰρ αὐλὸς καὶ 138 Παλαιφάτου ἂν εἴποι ἀγνοῆσαι τὸ χρωματικὸν γένος. ἀπεῖχε γὰρ καὶ οὗτος ὡς ὀπιθοπολοῦ

g μέχρι καὶ τήμερον. R. 3.

[132] On doit en dire autant de la *néte.* Car ils l'ont employée dans le jeu des inſtruments, tantoſt en diſſonance avec la *paranéte,* tantoſt en conſonnance avec la *méſe.* Mais dans la mélodie ou le chant, ils n'ont pas jugé ce ſon convenable au mode *ſpondiaque.* [133.1] Ils en ont uſé de même, par rapport à la *néte* du tétracorde conjoint. Car en jouant des inſtruments, ils la mettoient en diſſonance avec la *paranéte* & la *paraméſe,* * & en conſonnance avec la *méſe* & avec le *lichanos.* Mais dans le chant, [133.2] ils n'oſoient s'en ſervir, à cauſe du mauvais effet qu'elle produiſoit. Il paroît encore par la Muſique Phrygienne, [133.3] que cette corde n'eſtoit pas inconnuë à Olympe ni à ſes diſciples. Car ils en faiſoient uſage, non ſeulement pour le jeu des inſtruments, mais auſſi pour le chant, dans [134] les cantiques conſacrez au culte de la Mère des Dieux, & dans quelques autres, uſitez parmi les Phrygiens. [135] Il eſt viſible de plus, quant aux *hypates,* que ce n'eſt point par ignorance, que dans le mode Dorien, ils ſe ſont abſtenus d'employer le tétracorde, qui prend ſa dénomination de ces *hypates;* puiſqu'ils s'en ſervoient dans tous les autres modes. Mais ils le retranchoient du Dorien, pour mieux garder le propre caractère de celui-ci, dont ils eſtimoient la beauté.

* *Voyez les Remarques.*

Il eſt arrivé quelque choſe de ſemblable par rapport aux Poëtes tragiques. [136.1] Car la Tragédie n'a jamais admis le genre chromatique ni le rhythme, & n'en uſe pas même aujourd'hui. Cependant la *cithare,* plus ancienne de pluſieurs générations que la Tragédie, a mis l'un & l'autre en uſage dès les commencements. Or il eſt clair que le genre chromatique eſt plus ancien que l'enharmonique. Car on doit compter cette ancienneté, du temps où les hommes ſe ſont aviſez d'imaginer & d'employer quelqu'un de ces genres; puiſqu'à n'en conſidérer que la nature, l'un n'eſt pas plus ancien que l'autre. Si donc quelqu'un aſſûroit, que c'eſt faute d'avoir connu le chromatique, [136.2] qu'Eſchyle & [137] Phrynique ne l'ont point mis en œuvre; n'y auroit-il pas de l'abſurdité dans une pareille propoſition? En effet, on pourroit dire auſſi, que [138] Pancrate ignoroit ce même genre chromatique, puiſqu'il s'en eſt abſtenu dans la pluſpart

τούτου, ἐχρήσατο δ' ἐν ὑσιν. οὐ δι' ἀγνοιαν οἶμαι ἠλογήσε, ἀλλα διὰ τὴν προαίρεσιν ἀπεῖχε. ἐζήλου γοῦν (ὡς αὐτὸς ἔφη) τὸν Πινδαρείου τε καὶ Σιμωνίδειον τρόπον, καὶ καθόλου τὸν ἀρχαῖον καλούμενον ὑπὸ τῶν νεῶν.

Ὁ αὐτὸς δὲ λόγος καὶ περὶ 139 Τυρταίου τε τοῦ Μαρ-
a Ἀνδρέα. R. 3. λινέως, καὶ a 140 Ἀνδρέα τοῦ b Κορινθίου, καὶ 141 Θερ-
b Κορινθίε. P. σύλλου τοῦ c Φλιασίου, καὶ ἑτέρων πολλῶν, οὐδ' πάνυ
c Φλιασίου. P. d 142.1 ἴσμεν διὰ προαίρεσιν ἀπεχομένους χρώματός τε
d ὤμαι. P. καὶ μεταβολῆς καὶ πολυχορδίας καὶ ἄλλων πολλῶν ἐν μέσῳ ὄντων ῥυθμῷ τε καὶ ἁρμονίᾳ καὶ λέξεων καὶ μελοποιίας καὶ 142.2 ἑρμηνείας. αὐλικὰ 143 Τιμοθέου ὁ Μιλήσιος οὕτως ἐπολέμησε τῇ σύνταξιν, ὥστε τοὺς αὐλοποιοὺς οὐδ' ὑποτείνας ποτε εἶασεν ὑπὸ τοὺς αὐλούς, ἀλλὰ καὶ τῷ Πυθικῷ ἀγῶνος μάλιστα διὰ ταῦτ' ἀπέστη. καθόλου δ' εἴ τις τῷ μὴ χρῆσθαι τεκμηρίοις, καταγνώσεται
e ἄν τις φθάνοι. P. R. 1. τῶν μὴ χρωμένων ἄγνοιαν, πολλῶν δὲ e οἱ φθάνοι καὶ τῶν νεῶν καταγινώσκων· οἷ, τῶν μὲν 144 Δωριστὶ τὸν Ἀνθηδονίου τρόπου καταφρονούντων, ἐπειδὴ τῷ οὐ χρῶνται αὐτῷ· τῶν δ' 145.1 Ἀνθηδονίων τὸν Δωριστὶ διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν· τῶν δὲ κιθαρῳδῶν 145.2 τὸν Τιμοθέου τρόπου.
f ἀποφοιτήκασιν. P. χρόνου γὰρ f ἀποφοιτήκασιν εἴς τε 146 τὰ κατήμαλα, καὶ εἰς τὰ 147 Πολυείδου ποιήματα.

Πάλιν δ' αὖ εἴ τις καὶ περὶ τῆς ποικιλίας ὀρθῶς τε καὶ ἐμπείρως διασκοποίη, τὰ τότε καὶ τὰ νεῦ συγκρίνων, βέλτιον ἂν χρήσαιτο καὶ τότε τῇ ποικιλίᾳ. 148 τῇ γὰρ περὶ τὰς ῥυθμοποιίας ποικιλίᾳ οὔσῃ ποικιλωτέρᾳ ἐχρήσαντο οἱ παλαιοί. ἐπίμονον γοῦν τὴν ῥυθμικὴν ποικιλίαν, καὶ τὰ περὶ
g χρουματικὰς. R. 3. τὰς g 149 χρουματικὰς ἢ διαλέκτους τότε ποικιλώτερα ἦν.

de ſes ouvrages. Mais s'en eſtant ſervi dans quelques-uns, il s'enſuit que ce n'eſt nullement par ignorance, mais que c'eſt par choix qu'il a évité de l'employer. Il imitoit donc dans ſes compoſitions (comme il le déclaroit lui-même) le caractère de Pindare & de Simonide, & en général ce que les modernes appellent l'ancien caractère.

On peut faire le même raiſonnement au ſujet de [139] Tyrtée le Mantinéen, [140] d'André de Corinthe, [141] de Thraſylle de Phlionte & de quantité d'autres. [142.1] Car nous ſçavons que c'eſt de deſſein prémédité qu'ils ſe ſont tous abſtenus du chromatique, des muances, de la multiplicité des cordes, ainſi que de pluſieurs autres pratiques vulgairement uſitées en Muſique, telles que certains rhythmes, certains modes, certaines paroles & certaines ſortes de *Melopée* & [142.2] d'exécution ou de tablature. Par exemple, [143] Téléphane de Mégare * avoit tant d'averſion pour l'uſage des *anches,* qu'il ne permit jamais aux facteurs de flûte d'en appliquer ſur ces inſtruments; & ce fut la principale raiſon, qui l'empêcha de diſputer le prix en ce genre aux jeux Pythiques. En général, ſi, de ce qu'une choſe n'a point eſté pratiquée, l'on vouloit en conclure qu'elle a eſté ignorée; l'on pourroit, ſur ce principe, taxer trop légérement d'ignorance pluſieurs de nos contemporains : entr'autres les partiſans [144] de Dorion, par rapport au mode Antigénidien, dont ils ne ſe ſervent point, parce qu'ils le mépriſent: les ſectateurs [145.1] d'Antigénide, par rapport au mode Dorionien pour la même raiſon; & les joueurs de *cithare,* par rapport [145.2] au mode de Timothée. Car ils ſe ſont jettez preſque tous [146] dans les rhapſodies, & dans les compoſitions [147] de Polyide.

* *Voyez les Remarques.*

D'autre part, ſi l'on examine avec exactitude & en connoiſſance de cauſe ce qui concerne la variété dans la Muſique, & ſi l'on compare l'ancien uſage au nôtre à cet égard; on trouvera que deſlors cette variété avoit cours. En effet, [148] les anciens l'ont employée dans la compoſition des rhythmes, laquelle en eſt le plus ſuſceptible; d'où il paroît, qu'ils faiſoient cas de cette variété rhythmique: [149] & la manière de toucher les inſtruments eſtoit auſſi dès ce temps-là très-diverſifiée.

150.1 οἱ μὲν γὰρ νεῶν, φιλομαθεῖς, οἱ δὲ τότε, φιλόρυθμοι. δῆλον δ' ὧν ὅτι οἱ παλαιοὶ οὐ δι' ἄγνοιαν, ἀλλὰ δι' ὑπεροψίαν, ἀπεῖχον τῶν κεκλασμένων μελῶν. καὶ τί θαυμαστόν; πολλὰ γὰρ καὶ ἄλλα τῶν κατὰ τὸν βίον ἐπιτηδευμάτων οὐκ ἀγνοοῦσι μὲν ὑπὸ τῶν χειρόνων, ἀπηλλοτρίωται δὲ αὐτῶν, 150.2 τῆς χείρους ἀφαιρετέους δεδειγμένον.

151 Ὅτι δὲ ὁ Πλάτων οὔτε ἀγνοίᾳ, οὔτε ἀπειρίᾳ τἆλλα πρήττεται, ἀλλ' ὡς οὐ πρέποντα τοιαύτῃ πολιτείᾳ, δείξομεν ἑξῆς, ὅτι ἔμπειρος ἁρμονίας ἦν. ἐν γοῦν τῇ ψυχογονίᾳ τῇ ἐν τῷ Τιμαίῳ τήν τε περὶ τὰ μαθήματα καὶ μουσικὴν ἀπεδείξατο ὧδέ πως, 152 Καὶ μετὰ ταῦτα συνεπλήρου [a] τά τε διπλάσια καὶ τὰ τριπλάσια διαστήματα, μοίρας τε ἐκ τούτων ἀποτέμνων, καὶ τιθεὶς εἰς τὸ μεταξὺ τούτων ὥστε ἐν ἑκάστῳ διαστήματι δύο εἶδη μεσότητας. ἁρμονικῆς γὰρ ἦν ἐμπειρίας τοῦτο τὸ προοίμιον, ὡς αὐτίκα δείξομεν.

a τὰ δὲ. P.

153 Τρεῖς εἰσι μεσότητες αἱ προβαίνουσαι, ἀφ' ὧν λαμβάνει πᾶσα μεσότης, ἀριθμητική, ἁρμονική, [b] γεωμετρουμένη. τούτων ἡ μὲν ἴσῳ ἀριθμῷ ὑπερέχει καὶ [c] ὑπερέχεται, ἡ δὲ ἴσῳ λόγῳ, ἡ δὲ ὅτε λόγῳ, ὅτε ἀριθμῷ. ὁ τοίνυν Πλάτων τὴν ψυχικὴν ἁρμονίαν τῶν τεσσάρων στοιχείων, καὶ τὴν αὐτὴν τῆς πρὸς ἄλληλα ἐξ ἀνομοίων συμφωνίας δεῖξαι ἁρμονικῶς βουληθεὶς, ἐν ἑκάστῳ διαστήματι δύο μεσότητας ψυχικὰς ἀπέφηνε κατὰ τὸν μουσικὸν λόγον. τῆς γὰρ διὰ πασῶν ἐν μουσικῇ συμφωνίας δύο διαστήματα μέσα εἶναι συμβέβηκεν, ὧν τὴν ἀναλογίαν δείξομεν. 154 ἡ μὲν γὰρ διὰ πασῶν ἐν διπλασίονι λόγῳ θεωρεῖται. ποιήσῃ δ' εἰκόνος χάριν τὸν διπλάσιον λόγον κατ' ἀριθμὸν τὰ ἓξ καὶ τὰ δώδεκα.

b γεωμετρική. T.

c περιέχεται. R. 3.

150.1 Car au lieu que les Muſiciens aujourd'hui s'appliquent particuliérement à perfectionner la théorie de leur art; ils cultivoient autrefois le rhythme ou la cadence. Il eſt donc évident, que c'eſt de propos délibéré, & non par ignorance, que les anciens ont évité les chants rompus ou pleins de diminutions. Qu'y a-t-il en cela de ſurprenant? Pareille choſe eſt arrivée dans pluſieurs des profeſſions utiles à la vie, où 150.2 certains uſages, quoique très-connus, ont eſté retranchez, parce qu'on s'eſt apperçu qu'ils choquoient en quelque façon la décence.

151 Maintenant, pour montrer que ce n'eſt ni faute de connoiſſance, ni faute d'expérience, que Platon a rejetté certaines Muſiques; mais que c'eſt uniquement parce qu'il les jugeoit peu convenables à l'eſpèce de gouvernement qu'il vouloit établir: nous allons faire voir, que ce Philoſophe eſtoit très-verſé dans la ſcience de l'Harmonie. C'eſt donc en décrivant la création de l'ame, dans ſon Timée, qu'il fait paroître combien il s'eſtoit appliqué aux Mathématiques & à la Muſique, lorſqu'il s'exprime en ces termes: 152 *Il* (Dieu) *remplit enſuite les intervalles doubles & les triples, retranchant de-là quelques parties, qu'il mit entre ces mêmes intervalles; en ſorte qu'il ſe trouvoit deux milieux dans chacun.* Car ce début marque de l'habileté en fait d'Harmonie, comme nous le prouverons incontinent.

153 Il y a trois milieux primitifs, d'où ſe prennent tous les autres; l'arithmétique, l'harmonique & le géometrique. Le premier ſurpaſſe & eſt ſurpaſſé d'un nombre égal; le ſecond, d'une raiſon égale; le troiſiéme ne ſurpaſſe & n'eſt ſurpaſſé ni de raiſon égale ni de nombre égal. Platon voulant donc démontrer harmoniquement l'accord des quatre éléments qui compoſent l'ame, & la cauſe de cette ſymphonie réciproque entre des natures ſi diſſemblables; établit, par rapport à l'ame, deux milieux en chaque intervalle, ſuivant la raiſon harmonique. Car dans la conſonnance de l'octave en Muſique, il ſe trouve deux intervalles moyens, dont nous allons faire voir l'analogie. 154 On peut en effet conſidérer l'octave comme eſtant en raiſon double; & pour rendre cette raiſon plus ſenſible, on peut prendre les nombres ſix & douze.

ἔστι ὃ τοῦτο τὸ διάστημα ἀπὸ ὑπατης μέσων ὑπὶ νήτην διεζευγμένων. ὄντων οὖν τῶν ἕξ καὶ δώδεκα ἄκρων, ἔχει ἡ μὲν ὑπάτη μέσων, τὸν τῶν ἓξ ἀριθμὸν, ἡ δὲ νήτη διεζευγμένων, τὸν τῶν δώδεκα.

155 Λαβεῖν δὴ λοιπὸν χρὴ τοὺς τούτοις ἀριθμοὺς τοὺς μεταξὺ πίπτοντας, ὧν οἱ ἄκροι, ὁ μὲν, ἐπίτριτος, ὁ δὲ, ἡμιόλιος φανήσε). εἰσὶ δ' ὁ τῶν ὀκτὼ καὶ τῶν ἐννέα. τῶν γὰρ ἓξ τὰ μὲν ὀκτὼ, ἐπίτριτα, τὰ δ' ἐννέα, ἡμιόλια. τὸ μὲν ἓν ἄκρον, τοιοῦτο, τὸ δ' ἕτερον τῶν δώδεκα, τῶν μὲν ἐννέα ἐπίτριτα, τῶν δ' ὀκτὼ ἡμιόλια. 156 Τούτων οὖν τῶν ἀριθμῶν ὄντων μεταξὺ τῶν ἓξ καὶ δώδεκα, καὶ δι' ἑξῆς πασῶν διαστημάτων, ἐκ τῶν διὰ τεσσάρων καὶ δι' πέντε συνεστῶτος, δῆλον ὅτι ἕξει ἡ μὲν μέση τῶν τῶν ὀκτὼ ἀριθμὸν, ἡ δὲ παραμέση τῶν τῶν ἐννέα. 157 Τούτου γινομένου ἕξει ἡ ὑπάτη τρὸς μέσην ὡς παραμέση τρὸς νήτην [a] διεζευγμένην. ἀπὸ γὰρ πρυπάτης μέσων διὰ τεσσάρων ὑπὶ μέσην, ἀπὸ δὲ παραμέσης ὑπὶ νήτην [b] διεζευγμένην διὰ πασῶν. ἡ αὐτὴ δὲ συναλογία καὶ ὑπὶ τῶν ἀριθμῶν φύσικε). ὡς γὰρ ἔχει τὰ ἓξ τρὸς τὰ ὀκτὼ, οὕτω τὰ ἐννέα τρὸς τὰ δώδεκα· καὶ ὡς ἔχει τὰ ἓξ τρὸς τὰ ἐννέα, οὕτω τὰ ὀκτὼ τρὸς τὰ δώδεκα. ἐπίτριτα γὰρ τὰ μὲν ὀκτὼ τῶν ἓξ, τὰ δὲ δώδεκα, τῶν ἐννέα. ἡμιόλια δὲ τὰ μὲν ἐννέα, τῶν ἓξ, τὰ δὲ δώδεκα, τῶν ὀκτὼ. ἀρκέσει τὰ εἰρημένα εἰς τὸ ἐπιδεδειγμένα ἡμῖν [c] ἔχειν περὶ τὰ μαθήματα σπουδὴν καὶ ἐμπειρίαν Πλάτων.

a διεζευγμένων. R. 1. 3.

b διεζευγμένων. P. R. 3.

c περὶ τὰ. P.

Ὅτι δὲ σεμνὴ ἡ ἁρμονία, καὶ θεῖόν τι καὶ μέγα, 158 Ἀριστοτέλης ὁ Πλάτωνος φησὶ λέγει. Ἡ δὲ ἁρμονία ἐστὶν ἀφανὴς, τῇ φύσιν ἐχουσα θείαν καὶ καλὴν καὶ [d] δαιμονίαν. 159 τετραμερὴς δὲ τῇ δυνάμει πεφυκυῖα, δύο μεσότητας ἔχει, ἀριθμητικήν τε καὶ ἁρμονικήν. φαίνεται τε τὰ μέρη αὐτῆς, καὶ τὰ μεγέθη καὶ αἱ ὑπεροχαὶ, κατ' ἀριθμὸν καὶ ἰσομερίαν. ἐν γὰρ δυσὶ τετραχόρδοις ῥυθμίζε) τὰ μέλη. ταῦτα δὲ τὰ [e] ῥητὰ.

d οὐρανίαν. R. 3.

e ῥήματα. R. 2.

Or cet

Or cet intervalle eſt compris entre l'*hypate* du tétracorde moyen & la *néte* du tétracorde disjoint. Six & douze eſtant donc les deux extrêmes, l'*hypate* du tétracorde moyen aura le nombre ſix, & la *néte* du tétracorde disjoint aura le nombre douze.

155 Il ne reſte plus qu'à prendre, outre ces nombres, ceux qui tombent entre deux, & dont les extrêmes ſe trouvent l'un en raiſon ſeſquitierce, l'autre en raiſon ſeſquialtère, c'eſt-à-dire huit & neuf. Car ſix eſt à huit en raiſon ſeſquitierce, & à neuf en raiſon ſeſquialtère. Tel eſt l'un des extrêmes; & l'autre (douze) eſt à neuf en raiſon ſeſquitierce; & à huit, en raiſon ſeſquialtère. 156 Ces deux nombres tombant donc entre ſix & douze, & l'intervalle de l'octave réſultant de celui de la quarte & de celui de la quinte; il eſt clair, que la *méſe* répondra au nombre huit, & la *paraméſe* au nombre neuf. 157 Cela poſé, l'*hypate* ſera à la *méſe* comme la *paraméſe* à la *néte* du tétracorde disjoint. Car l'*hypate* du tétracorde moyen eſt à la quarte de la *méſe;* & la *parameſe* eſt à la quarte de la *néte* du tétracorde disjoint. Le même rapport ſe rencontre dans les nombres: car ſix eſt à huit, comme neuf eſt à douze; & ſix eſt à neuf, comme huit eſt à douze. Or la raiſon de huit à ſix, de même que celle de douze à neuf, eſt ſeſquitierce; & la raiſon de neuf à ſix, comme celle de douze à huit, eſt ſeſquialtère. Ce que nous venons de dire ſuffira pour montrer, combien Platon s'eſtoit attaché à l'étude des Mathématiques, & combien il s'y eſtoit rendu habile.

158 Ariſtote, diſciple de Platon, regarde l'Harmonie comme quelque choſe de noble, de grand & de divin, & voici comme il s'en explique: *l'Harmonie,* (dit-il,) *eſt céleſte; la nature en eſt divine, pleine d'une beauté qui ravit l'ame & l'élève au-deſſus de ſa condition.* 159 *Diviſible naturellement en quatre parties, elle a deux milieux, l'un arithmétique & l'autre harmonique. Ses parties, leur grandeur & l'excès dont l'une ſurpaſſe l'autre ou en eſt ſurpaſſée, s'expriment par des nombres, & ont une égalité de meſure: car les chants roulent & ſont compris dans l'étendue de deux tétracordes.* C'eſt ainſi que parle Ariſtote.

160 Συνεχάναι ὃ αὐτῆς τὸ σῶμα ἔλεγλν ἐκ μερῶν δύο-
μοίων, συμφωνοιώτων μλύτοι πρὸς ἄλληλα. ἁγιά μλὶ καὶ
τὰς μεσότητας αὐτῆς κτ' τ' ἀριθμητικὴν λόγον συμφωνῆν. τ'
γὰ νέατον, πρὸς τ' ὕπατον ἐκ διπλασίν λόγου ἡρμοσμένον,
τ' διὰ πασῶν συμφωνίαν ἀποτελῆν. 161 ἔχῃ γὰ (ὡς προ-
είπομλν) τ' νέατον, δώδεκα μονάδων, τ' ὃ ὕπατον, ἑξ. τ' ὃ
ἁρμόσην συμφωνῆ πρὸς ὑπάτην καθ' ἡμιόλιον λόγον,
ἐννέα μονάδων. τῆς δὲ μέσης ὀκτὼ ἐπ) μονάδας ἐλέγομλν·
συνεχεῖαι ὃ διὰ τούτων τ' μουσικῆς τὰ κυριώτατα διαστήματα
συμβαίνῃ, τό, τε διὰ τεσσάρων, ὅ ἐστι κτ' τ' ἐπίτριτον λόγον,
καὶ τὸ διὰ πέντε, ὅ ἐστι κτ' τ' ἡμιόλιον λόγον· καὶ τὸ διὰ πασῶν,
ὅ ἐστι κτ' τὸ διπλάσιον. ἁγιά γὰ καὶ τὸν ἐπόγδοον σώζεται, ὃς
ἐστι κτ' τὸν ἐννιᾶον λόγον, τ' [a] αὐταῖς 162 ὑπεροχαῖς ὑπε-
ἔχῃ καὶ ὑπερέχεται τ' ἁρμονίας τὰ μέρη ὑπὸ τ' μερῶν, καὶ
τὰς μεσότητας ὑπὸ τ' μεσοτήτων, καθά τε τ' ἐν ἀριθμοῖς
ὑπεροχὴν, καὶ κτ' τ' γεωμετρικὴν δύναμιν [b] συμβαίνῃ.

a αὐτᾶς δ' ὑπερογᾶς. P.

b συμβαίνει. P.R. 1. 3.

163 Ἀποφαίνῃ γὰρ αὐτὰς Ἀριστοτέλης τὰς δυνάμεις
ἐχούσας τοιαύτας, [c] τ' μὶ νεάτην, τ' μέσης δ' τρίτῳ μέρῃ δ'
αὐτῆς ὑπερέχυσι· τ' δὲ ὑπάτην ὑπὸ τ' ἁρμονίας ὑπερ-
εχομλνίῳ ὁμοίως. ὡς γίνεται τὰς ὑπεροχὰς τ' πρὸς ἀ. τοῖς
γὰρ αὐτοῖς μέρεσιν ὑπερέχουσι καὶ ὑπερέχον). 164 τοῖς γὰρ αὐτοῖς
λόγοις ἄρχει τ' μέσης καὶ ἁρμονίας ὑπερέχουσι καὶ ὑπερέχον)
ἐπίτριτῳ καὶ ἡμιολίῳ. τοιαύτη δὴ ὑπεροχή ἐστιν ἡ ἁρμονική·
ἡ δὲ τ' νεάτης ὑπεροχὴ καὶ τ' μέσης κατ' ἀριθμητικὸν λόγον
ἴσῳ μέρῃ τὰς ὑπεροχὰς ἐμφαίνουσιν· ὡσαύτως [d] καὶ ἡ ἁρμονία
τ' ὑπάτης. τ' γὰρ μέσης ἡ ἁρμονία κτ' τ' ἐπόγδοον λόγον ὑπερ-
ἔχῃ. πάλιν ἡ νεάτη τ' ὑπάτης διπλασία ἐστίν, ἡ δὲ ἁρμονία
τ' ὑπάτης ἡμιόλιος, ἡ δὲ μέση ἐπίτριτος τρὸς ὑπάτην ἥρμοσται.

d καὶ ἡ ἁρμονία τῆς ὑπάτης ἡμιόλιος, ἡ δὲ μέση ἐπίτριτος. P.

Καὶ τοῖς μὶ μέρεσι καὶ τοῖς πλήθεσι καὶ κτ' Ἀριστοτέλη

160 Il adjoûte, que le corps de l'Harmonie eſt un compoſé de parties diſſemblables, qui s'accordent pourtant les unes avec les autres : mais que les milieux de cette Harmonie s'accordent ſuivant la raiſon arithmétique, parce que le ſon le plus haut eſtant en raiſon double par rapport au plus bas, produit la conſonnance de l'octave. 161 Car celle-ci (comme nous l'avons dit plus haut) a la *néte* de douze unitez, l'*hypate* de ſix, & la *paraméſe* accordée avec l'*hypate* en raiſon ſeſquialtère, de neuf unitez. Pour la *méſe*, nous avons déja dit qu'elle en a huit. Or c'eſt de tout cela que réſultent les principaux intervalles de la Muſique; ſçavoir la quarte, qui eſt en raiſon ſeſquitierce, la quinte qui eſt en raiſon ſeſquialtère, & l'octave qui eſt en raiſon double. La raiſon ſeſquioctave, qui eſt celle du ton, s'y conſerve auſſi. 162 Il arrive de là, que les parties différentes de l'Harmonie ſe ſurpaſſent & ſont ſurpaſſées réciproquement des mêmes quantitez; qu'il en eſt ainſi des milieux, les uns par rapport aux autres; & le tout, conformément à l'excès qui ſe trouve dans les nombres, & à la proportion harmonique.

163 Ariſtote aſſure donc, que ces excès réciproques ſont dans les proportions ſuivantes : que la *néte* ſurpaſſe la *méſe* d'une troiſiéme partie, & que l'*hypate* eſt ſurpaſſée de la même quantité par la *paraméſe;* en ſorte que ces excès ſont relatifs. Car les grandeurs ſurpaſſent & ſont ſurpaſſées du même nombre de parties. 164 C'eſt ainſi que les raiſons, ſuivant leſquelles les extrêmes de la *méſe* & de la *paraméſe* ſe ſurpaſſent & ſont ſurpaſſez, ſe trouvent les mêmes, ſçavoir, la raiſon ſeſquitierce & la ſeſquialtère. Or cet excès eſt harmonique. Mais les excès de la *néte* & de la *méſe* ſont du nombre de ceux qui conſiſtent dans une égale partie, ſuivant la proportion arithmétique. Il en eſt de même de la *paraméſe*, par rapport à l'*hypate*. Car la *paraméſe* ſurpaſſe la *méſe* en raiſon ſeſquioctave. De plus, la *néte* eſt à l'*hypate* en raiſon double; la *paraméſe* à l'*hypate*, en raiſon ſeſquialtère; & la *méſe* à l'*hypate*, en raiſon ſeſquitierce.

Telle eſt donc, ſuivant Ariſtote, la conſtitution de

a πυέσηκε. P. R. 2.

ἡ ἁρμονία οὕτως ἔχουσα πέφυκε. [a] 165 συνέστησε δὲ φυσικώτατα ἔκ τε τοῦ ἀπείρου καὶ περαινούσης καὶ ἐκ τῆς ἀρτιοπλασίου φύσεως, καὶ αὐτῶν καὶ τὰ μέρη αὐτῆς πάντα. αὐτὴ μὲν γὰρ ὅλη ἀρτία ἐστὶ, τετραμερὴς οὖσα ταῖς ὁρμαῖς· τὰ δὲ μέρη αὐτῆς, καὶ οἱ λόγοι, ἄρτιοι καὶ πλασιοὶ καὶ ἀρτιοπλασιοι. τῶν μὲν γὰρ νεάτην ἔχει ἀρτίαν, ἐκ δώδεκα μονάδων. τὴν δὲ παρυπάτην, πλασιονα δὲ ἐννέα μονάδων· τὴν δὲ μέσην ἀρτίαν, ἐξ ὀκτὼ μονάδων· τὴν δὲ ὑπάτην, ἀρτιοπλασιονα, ἐξ μονάδων οὐσῶν. οὕτω δὲ πεφυκυῖα αὐτή τε καὶ τὰ μέρη αὐτῆς πρὸς ἄλληλα ταῖς ὑπεροχαῖς τε καὶ ταῖς λόγοις, ὅλη τε ὅλῃ καὶ ταῖς μέρεσι συμφωνεῖ.

Ἀλλὰ μὴν καὶ [166.1] αἱ αἰσθήσεις αἱ ταῖς σώμασιν ἐγγινόμεναι, σημεῖα τὴν ἁρμονίαν, αἱ μὲν ὑγιείαν θείαν οὖσαν, μετὰ θεοῦ τὴν αἴσθησιν παρεχόμεναι ταῖς ἀνθρώποις, ὄψις τε καὶ ἀκοὴ, μετὰ φωνῆς καὶ φωτὸς τὴν ἁρμονίαν ἐπιφαίνουσι, [166.2] καὶ ἄλλαι δὲ αὐτοῖς ἀκόλουθοι, ἡ αἰσθησις καθ' ἁρμονίαν συνεστᾶσι. πάντα γὰρ καὶ αὖται ἐπιτελοῦσιν οὐκ ἄνευ ἁρμονίας, ἐλάττους μὲν ἐκείνων οὖσαι, οὐκ ἄπο δ' ἐκείνων. ἐκεῖναι γὰρ ἅμα θεοῦ πρόνοια παρεμπόμεναι τοῖς σώμασι μετὰ λογισμοῦ, ἰσχυράν τε καὶ καλὴν φύσιν ἔχουσι.

Φανερὸν οὖν ἐκ τούτων ὅτι τοῖς παλαιοῖς τῶν Ἑλλήνων εἰκότως μάλιστα πάντων ἐμέλησε πεπαιδεῦσθαι μουσικήν. τῷ γὰρ νέων ταῖς ψυχαῖς ὡρᾶν δεῖν δεῖ μουσικῆς πλάττειν τε καὶ ῥυθμίζειν ὅπως ὃ βούλεται, χρησίμους δηλονότι τῆς μουσικῆς

b καιρὸν. P. R. 2. 3.

ἐπαρχούσης τοῖς πάντα [b] καὶ [c] πᾶσιν ἐπιτυδασμένοις πρᾶξιν, προσγιγνομένους δὲ πρὸς τὰς πολεμικὰς κινδύνους, πρὸς οὓς οἱ μὲν αὐλοῖς ἐχρῶντο, καθάπερ Λακεδαιμόνιοι, πρὸ' οἷς

c πᾶσιν. P.

l'Harmonie, tant en ſes parties, qu'en ſes quantitez; [165] & il la compoſe très-naturellement elle & toutes ſes parties *, de l'infini, du fini & du pair-impair. En effet, ſi on la prend dans toute ſon étenduë, elle tient du nombre pair, eſtant diviſible en quatre parties, qui en ſont les termes. Si l'on enviſage ſes parties & ſes proportions, on y trouve le pair, l'impair & la pair-impair. Car le pair ſe rencontre dans la *néte*, qui eſt de douze unitez; l'impair, dans la *paraméſe*, qui eſt de neuf unitez; le pair, dans la *méſe*, qui eſt de huit unitez; le pair-impair dans l'*hypate*, qui eſt de ſix unitez. C'eſt ainſi que l'Harmonie, en vertu des excès & des proportions, qui régnent entre les différentes parties dont elle eſt compoſée, ſe trouve d'accord avec elle-même, & avec toutes ces parties.

* *Voyez les Remarques.*

Mais, outre cela, [166.1] les ſenſations qui ſe font dans nos corps, ne s'accompliſſent pas ſans quelque ſorte d'Harmonie. Sur-tout, celles qui peuvent paſſer pour céleſtes & divines, & qui mettent les hommes en commerce avec la Divinité, c'eſt-à-dire la vuë & l'ouye, font appercevoir de l'Harmonie, par l'entremiſe du ſon & de la lumiére. [166.2] Il en eſt de même des autres ſenſations, qui ſuivent celles-là. Elles ſont toutes réglées ſelon les loix de l'Harmonie, en qualité de ſenſations: car elles n'opérent rien ſans ce ſecours; quoiqu'elles ſoient plus foibles que les premiéres, ſans en eſtre pourtant dépendantes. Quant à celles-là, comme elles n'agiſſent dans l'homme qu'en conſéquence du concours divin, & conformément aux règles de la proportion; elles ſont de leur nature, & plus vives, & plus parfaites.

Il eſt donc manifeſte, par ce que nous venons de dire, que ce n'eſtoit pas ſans fondement, que les anciens Grecs avoient ſoin, ſur toutes choſes, d'eſtre inſtruits dans la Muſique. Ils croyoient en effet qu'on pouvoit par-là former le cœur des jeunes gens, en y introduiſant une ſorte d'harmonie, qui pût les porter à tout ce qui eſt honneſte; rien n'eſtant plus utile que la Muſique, pour exciter en tout temps à toutes ſortes d'actions vertueuſes, & principalement lorſqu'il s'agit d'affronter les périls de la guerre. Auſſi les uns employoient-ils les flûtes en cette occaſion; témoin les Lacédémoniens, chez qui

13. de Juillet 1725.

τὸ καλούμενον [167] Καστόρειον πύλης μέλος, ὁπότε τοῖς πολεμίοις ἐν κόσμῳ προσίοεσαν μαχεσόμενοι. [168] οἱ δὲ καὶ πρὸς λύραν ἐποίουν τὴν πρόσοδον τὴν πρὸς τοὺς ἐναντίους, καθάπερ ἰσοριῶται μέχρι πολλοῦ χρήσασθαι τῷ ἔθει τούτῳ τῆς ὑπὸ τοὺς πολεμικοὺς κινδύνους ἐξόδου Κρῆτες. οἱ δ' ἔτι καὶ καθ' ἡμᾶς σάλπιγξι διαπελοῦσι χρώμενοι.

a πρὸς τὸν Σθενείων. P.

Ἀργεῖοι δὲ πρὸς [a] τὴν [169] τῶν Σθενείων τὴν καλουμένην πρὸ αὐτῆς πάλιν ἐχρῶντο τῷ αὐλῷ. τὸν δὲ ἀγῶνα τοῦτον ὑπὲρ Δαναῷ μὲν τὴν ἀρχὴν τεθῆναί φασιν, ὕστερον δὲ ἀνατεθῆναι Διὶ Σθενίῳ. οὐ μὴν ἀλλὰ ἔτι καὶ νῦν τοῖς

b προσαυλῆσαι. P. προσαυλεῖσθαι. R. 3.

[170] πενταέτλοις νενόμισται [b] προσαυλεῖσθαι, [171] ὅθεν μὴν κεκεισθαι, οὐδ' ἀρχαῖον οὐδ' οἷον ἐνομίζετο πρὸς τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνοις, ὥσπερ τὸ ὑπὸ Γέρακος πεποιημένον πρὸς τὸν ἀγωνίσμα τοῦτον, ὃ ἐκαλεῖτο ἀνδρομή· ὅμως δὲ καὶ

c ἀθενές ὅτι. P.

εἰ [c] ἀθενές τι καὶ ὑπόκεισθαι, δηλοῦσι προσαυλεῖσθαι.

[172] Ἐπὶ μὲν τοι τῶν ἔτι ἀρχαιοτέρων οὐδὲ εἰδέναι φασὶ τοὺς Ἕλληνας τὴν θεατικὴν μουσικήν. ὕλην δὲ αὐτῆς τὸν ὑπορχηματικὸν πρός τε θεοὺς τιμὴν, καὶ τὴν τῶν νέων παίδευσιν προσλαμβάνεσθαι, μηδὲ τὸ προσφόρως ἤδη θεάτρου προσεῖναι τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνοις κατεσκευασμένου, ἀλλὰ ἔτι τῆς μουσικῆς ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀναστρεφομένης, ἐν οἷς τιμὴν τε τὸ θεῖον διὰ ταύτης ἐποιοῦτο, καὶ τὴν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἔπαινος. [173.1] εἰκὸς δὲ ἦν, ὅτι τὸ θεάσασθαι ὕστερον καὶ τὸ θεωρεῖν πολὺ προτέρου ἀπὸ τοῦ θεοῦ τιμὴν ἔλαβεν. ὅτι μὲν τοι τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων [173.2] τοσοῦτον ὑπιδέδωκε τὸ τῆς διαφορᾶς εἶδος, ὥστε τὸ μὲν παιδευτικὸν ἔθους μηδεμίαν μνείαν μηδὲ ἀντίληψιν εἶναι, πρὸς δὲ τοὺς μουσικῆς ἀπομένους πρὸς τὴν θεατικὴν

d κεχωρηκέναι. R. 2.

[d] κεχωρηκέναι μουσικήν.

[174] Εἴποι τις, Ὦ τᾶν, οὐδὲν οὕτω τοῦ τῶν ἀρχαίων

l'on jouoit ſur cet inſtrument [167] le cantique de Caſtor, lorſqu'ils marchoient en bataille contre l'ennemi. [168] Les autres alloient au combat au ſon de la lyre; & c'eſt ainſi (dit-on) que les Crétois en ont uſé fort long-temps, dans leurs marches militaires. Pluſieurs, encore aujourd'hui, ſe ſervent des trompettes en pareil cas. Les Argiens, dans les jeux qu'ils appelloient [169] *Sthéniens*, mettoient la flûte en œuvre, pour animer les lutteurs. On dit que ces jeux furent d'abord inſtituez pour Danaüs; & qu'ils furent enſuite rétablis en l'honneur de Jupiter *Sthénien*. C'eſt une loi encore préſentement de jouer de la flûte [170] dans les combats du *Pentathle*. A la verité, [171] on n'y joue rien de fort choiſi, rien qui tienne de l'antiquité, ou qui reſſemble à ces airs, que l'uſage avoit conſacrez chez nos ancêtres; tel que celui qu'avoit compoſé Hiérax pour ces ſortes de jeux, & qu'on nommoit *Endromé*, (*Courante.*) Mais enfin on y joue toûjours de la flûte, quelque foible & quelque peu choiſie que ſoit aujourd'hui une telle Muſique.

[172] Si l'on remonte à des temps encore plus reculez, on trouvera que les Grecs n'avoient alors aucune connoiſſance de la Muſique du théâtre. Ils employoient uniquement cet art au culte des Dieux & à l'éducation de la jeuneſſe. On ne s'eſtoit point encore aviſé de dreſſer chez eux des théâtres, & toute leur Muſique eſtoit tournée du côté des ſacrifices & des autres cérémonies religieuſes, dans leſquelles on chantoit des cantiques à l'honneur des Dieux, & les louanges des grands hommes. [173.1] Il paroît même aſſez probable, que ce mot *théâtre*, qui eſt d'un uſage plus récent, & celui de *théorein*, qui eſt beaucoup plus ancien, & qui veut dire *eſtre Spectateur*, pourroient bien l'un & l'autre tirer leur origine du mot *Théos*, qui ſignifie *Dieu*. Quant à notre temps, [173.2] la Muſique y eſt ſi différente de ce qu'elle eſtoit autrefois, qu'on y a perdu la pratique, & même le ſouvenir de celle, qui ſervoit à régler les mœurs; & que tous ceux qui s'appliquent à cet art, ſe jettent abſolument dans la Muſique théâtrale.

[174] Mais, (dira quelqu'un,) eſt-il vraiſemblable que les anciens

προσεξεύρηται καὶ κεκαινοτόμηται; φημὶ καὶ αὐτὸς ὅτι προσεξεύρηται, ἀλλὰ μὴ τῶ σεμνοῦ καὶ πρέποντος. οἱ γὰρ ἰσορυθμοῦντες τὰ τοιαῦτα Τερπάνδρῳ μὲν [175] τῷ τε Δωρίῳ νήτῃ προσεπήγνυσαν, οὐ χρησαμένων αὐτῇ τῶν ἔμπροσθεν κατὰ τὸ μέλος. καὶ τὸν [176] μιξολύδιον δὲ τόνον ὅλον προσεξευρῆσθαι λέγεται, καὶ [177] τὸν τῆς ὀρθίου μελῳδίας ἔφορον τὸν κατὰ τοὺς ὀρθίους πρὸς τὸν ὄρθιον σημαντὸν ἐχαίρον. εἰ δὲ, καθάπερ Πίνδαρός φησι, καὶ [178] τῶν σκολιῶν μελῶν Τέρπανδρος εὑρετὴς ἦν, ἀλλὰ μὴν καὶ [179] Ἀρχίλοχος τὴν τῶν τετραμέτρων ῥυθμοποιΐαν προσεξεῦρε, καὶ [180] τὸ εἰς

a ἔνασιν. R. 1. 2. 3. τοὺς οὐχ ὁμολογεῖς ῥυθμοὺς [a] ἔνασιν, καὶ [181] τὴν ᾠδὴν καταλογάδην, [182] καὶ τὴν πρὸς ταῦτα κρούσιν. πρῶτον δὲ αὐτῷ [183] τὰ τε ἐπῳδά, καὶ [184] τὰ τετράμετρα, καὶ [185] τὸ πρηνιλικὸν, καὶ τὸ [186] προσοδιακὸν ἀποδέδοται, καὶ [187] ἡ τοῦ πρώτου αὔξησις ἀπὸ ἑνὸς ἐπὶ

b ἐπιβατὸν. R. c τὸ R. 3. d τὸ R. 3. τοὺς δὲ τούτοις ἥτε [189] τοῦ ἰαμβείου πρὸς τὸν [b] ὀπιβατὸν παίωνα ἔνταξις, καὶ ἡ [190] τοῦ πυξημνήστου ἡρῴου, εἴς τε [c] τὸν προσοδιακὸν, καὶ [d] τὸν κρητικόν.

Ἐπὶ δὲ τῶν [191] ἰαμβείων, τὸ τὰ μὲν λέγεσθαι πρὸς τὴν κρούσιν, τὰ δὲ ᾄδεσθαι, Ἀρχίλοχόν φασι καταδῆξαι, εἶτ' οὕτω χρήσασθαι τοῖς βακχεῖοις ποσὶ. [192] Κρέξον δὲ λαβόντα

e δισύλλαβον. R. 3. f χρῆσιν. R. 1. εἰς [e] δισύλλαβον [f] χρήσασθαι ἀγαγεῖν. οἴονται δὲ καὶ τὴν χρῆσιν τὴν κατὰ τὴν ᾠδὴν τοῦτον πρῶτον εὑρεῖν, τοῖς δὲ ἀρχαίοις

g Πολυμνάστῳ. P. h ἕλκυσιν. P. R. 1. πρώτοις τραγῳδοῖς χρῆσθαι. [193.1] [g] Πολυμνήστῳ δὲ τὸν κατὰ λύδιον νῦν ὀνομαζόμενον τόνον ἁρμόσασθαι, [193.2] καὶ τὴν [h] ἕλκυσιν καὶ τὴν ἐκβολὴν πολὺ μείζω πεποιηκέναι φασὶν αὐτόν. [194] καὶ

i Ἑλληνικῆς μούσης ἀποδιδόασι. P. k τότε. P. αὐτὸν δὲ τὸν [i] Ὄλυμπον ἐκφῦναι, ᾧ δὴ τὴν ἀρχὴν τῆς [i] Ἑλληνικῆς τε καὶ νομικῆς μούσης ἀποδιδόασι, [k] τό, τε τῆς ἁρμονίας γένος ἐξεύρεσθαι φασι, καὶ [195.1] τὴν ῥυθμοῦ τὸν τε προσοδιακὸν, οὐ

n'ayent

n'ayent rien inventé dans la Muſique, & n'y ayent rien adjoûté de nouveau? J'avoue qu'ils y ont introduit des nouveautez; mais toûjours ſans bleſſer la gravité ni la décence. Car ceux qui ont traité de ces choſes hiſtoriquement, [175] attribuent à Terpandre l'uſage de la *néte* Dorienne, que les Muſiciens avant lui n'admettoient point dans le chant. On dit auſſi [176] que le mode Mixolydien a eſté entiérement trouvé après les autres; [177] de même que celui de la mélodie * *orthienne* compoſée ſelon ces deux rhythmes, l'*orthien* & le *trochée-ſémantique*. Que ſi, comme l'aſſure Pindare, Terpandre a eſté l'inventeur [178] des chants *Scoliens*, [179] Archiloque l'a eſté auſſi du rhythme des trimètres, & a de plus enſeigné le premier [180] la manière de chanter en paſſant d'un rhythme dans un autre de différent genre; [181] la *paracataloge*, ou le dérangement des ſons: [182] la manière d'accommoder à tout cela le jeu des inſtrumens à cordes. On lui attribue encore [183] les Epodes, [184] les tétramètres, [185] le * Crétique & [186] le *proſodiaque*, [187] l'augmentation du premier, &, ſuivant quelques-uns, [188] l'Elégie: par-deſſus tout cela, [189] l'extenſion de l'Iambique juſqu'au *pæon épibate*, & [190] celle de l'héroïque augmenté juſqu'au *proſodiaque* & au Crétique.

* *Voyez les Remarques.*

* *Voyez les Remarques.*

On prétend auſſi, [191] que l'exécution muſicale des vers Iambiques, dont les uns ne ſont que ſe prononcer pendant le jeu des inſtruments, au lieu que les autres ſe chantent, eſt dûe au même Archiloque: que les Poëtes tragiques l'ont depuis miſe en uſage; & que [192] Créxus l'ayant adoptée, l'introduiſit dans les Dithyrambes. On croit encore que celui-ci eſt le premier, qui ait fait entendre ſéparément du chant le jeu des inſtruments: car chez les anciens, ce jeu accompagnoit toûjours la voix, ſon pour ſon. [193.1] On donne à Polymneſte l'invention du mode nommé préſentement Hypolydien; & l'on aſſure qu'il y [193.2] augmenta de beaucoup le relâchement & la tenſion des cordes. [194] On aſſure de plus, que cet Olympe, que l'on regarde comme l'inventeur ou le maître de cette Poëſie muſicale appellée *nomique* chez les Grecs, a trouvé le genre enharmonique; [195.1] le rhythme *proſodiaque*, ſuivant

ὡ ὁ δ' Ἀρεως νόμος, [195.2] καὶ τ' χορδον ὡ πολλαῖ [a] κέχρηνται) ἐν τοῖς μητρῴοις. ἔνιοι δ' καὶ τὸν [195.3] Βακχεῖον Ὄλυμπον οἴονται εὑρηκέναι. [196] δῆλον δ' ἔκαστον τῶν ἀρχαίων μελῶν ὄντα ταῦτα οὕτως ἔχει.

a κέχρηται. cod. Ald. B. P. R. 1.

[197] Λάσος δ' ὁ Ἑρμιονεὺς εἰς τ' διθυραμβικὴν ἀγωγὴν μεταστήσας τὸν ῥυθμοὺς, καὶ τὴν τ' αὐλῶν πολυφωνίαν καταχηλευθήσας, πλείοσί τε φθόγγοις καὶ διερρίμμενοις χρησάμενος εἰς μεταθεσιν τ' τροπῶν ἤγαγε μουσικήν. ὁμοίως δὲ καὶ Μελανιππίδης ὁ μελοποιὸς ἐπιφυόμενος, οὐκ ἐνέμεινε τῇ προϋπαρχούσῃ μουσικῇ, ἀλλ' οὐδὲ Φιλόξενος, οὐδὲ Τιμόθεος. ἕως γὰρ ἐπαφθόγγου τὸ λύρας ὑπῆρχόσης, ἕως εἰς Τέρπανδρον τὸν Ἀντισσαῖον, διέρριψεν εἰς πλείονας φθόγγους. ἀλλὰ γὰρ καὶ αὐλητικὴ ἀπὸ ἁπλουστέρας εἰς ποικιλωτέραν μεταβέβηκε μουσικήν. τὸ γὰρ παλαιὸν, ἕως εἰς Μελανιππίδην, τὸν τ' διθυραμβων ποιητὴν, συμβεβήκει τοὺς αὐλητὰς πρὸς τ' ποιητῶν λαμβάνειν τοὺς μαθητὰς προαγωνιστοῦσης δηλονότι τ' ποιήσεως, τῶν δ' αὐλητῶν ὑπηρετούντων τοῖς διδασκάλοις. ὕστερον δ' καὶ τοῦτο διεφθάρη, ὡς [198] καὶ

b Φερεκράτην. P.

[b] Φερεκράτην τ' κωμικὸν εἰσαγαγεῖν τ' [199] μουσικὴν ἐν γυναικείῳ ἁρμαλῷ, ὅλῳ κατηκισμένην τὸ σῶμα. ποιεῖ δέ τ' δικαιοσύνῃ διαπυθανομένην τ' αἰτίαν τῆς λώβης, καὶ [200] τ' ποίησιν λέγουσ'.

c λέγω. R. 2.

[c] Λέξω μὲν οὐκ ἄκουσα. σοί τε γὰρ κλύειν
Ἐμοί τε λέξαι θυμὸς ἡδονὴν ἔχει.
[201] Ἐμοὶ γὰρ ἦρξε τῶν κακῶν Μελανιππίδης
Ἐν τοῖσι πρώτοις, [202] ὃς λαβὼν ἀνῆκέ με,
Χαλαρωτέραν τ' ἐποίησε χορδαῖς δώδεκα.
[203] Ἀλλ' οὖν ὅμως σοὶ μὲν ἰὼ ἀπολέσαι δύνῃ
Ἐμοιγε πρὸς τὰ νῦν κακά.
[204] Κινησίας δὲ ὁ κατάρατος Ἀττικὸς
[205] Ἐξαρμονίους καμπὰς ποιῶν ἐν τ' τροφαῖς

lequel ſe chante le *Nome* ou cantique de Mars; le [195.2] rhythme *choréïque*, dont on faiſoit grand uſage dans le culte de la Mère des Dieux; & ſelon le ſentiment de quelques-uns, [195.3] le rhythme Bachique. [196] Il eſt donc manifeſte, que tels ſont les changements arrivez dans l'ancienne Muſique, par rapport à chacun de ces airs.

[197] Mais Laſus natif d'Hermione, ayant tranſporté les rhythmes dans la Poëſie dithyrambique, & en même temps ayant multiplié les ſons de la flûte dont il l'accompagnoit; cauſa par cette variété de ſons trop deſunis, un grand changement dans l'ancienne Muſique. De même le Poëte-Muſicien Mélanippide, qui vint enſuite, ne s'en tint pas à cette Muſique ancienne, non plus que Philoxéne & Timothée. Celui-ci adjoûta de nouvelles cordes à la lyre, qui n'en avoit eu que ſept juſqu'à Terpandre d'Antiſſe. Le jeu de la flûte devint auſſi beaucoup plus varié, de ſimple qu'il eſtoit auparavant. Car anciennement, & cela juſqu'à Mélanippide Poëte dithyrambique, les joueurs de flûte recevoient des Poëtes mêmes leur ſalaire; la Poëſie eſtant alors conſiderée comme la principale actrice, & les joueurs de flûte ne paſſant que pour des miniſtres, qui lui eſtoient ſubordonnez. Mais cet uſage ſe pervertit dans la ſuite; & de-là vient, que le Poëte comique [198] Phérécrate fait paroître ſur la ſcêne [199] la Muſique en habit de femme, & le corps déchiré de coups. La Juſtice l'interroge ſur la cauſe de ce mauvais traitement; [200] & la * Muſique lui répond en ces termes:

* *Voyez les Remarques.*

Je vous l'apprendrai très volontiers : car je n'aurai pas moins de plaiſir à vous le dire, que vous en aurez à l'entendre. [201] *Celui que je regarde comme la première ſource de tous mes maux, eſt Mélanippide,* [202] *qui a commencé à m'énerver, & qui par le moyen de ſes douze cordes, m'a renduë beaucoup plus lâche.* [203] *Cependant cet homme* * *ne ſuffiſoit point encore, pour me réduire à l'état malheureux que j'éprouve maintenant. Mais* [204] *Cinéſias, ce maudit Athénien, m'a tellement perduë & défigurée, en introduiſant dans les ſtrophes de ſes Dithyrambes* [205] *des infléxions de voix dépourvuës de toute harmonie,*

* *Voyez les Remarques.*

Α᾽πολώλεκέ μ᾽ οὕτως, ὥστε τῆς ποιήσεως
Τῶν διθυράμβων, καθάπερ ἐν ταῖς [a] ἀσσίσι,
[b] Α᾽ειστὲρ᾽ αὐτὸ φαίνε᾽) τὰ δεξιά.
206.1 Α᾽λλ᾽ ὦκ ἀὺ εἴποις [c] οὕτως, [d] ἰὼ ὅμως ὅμως.
[e] 206.2 Φρυὼης δ᾽ ἴδεν τρόβιλον ἐμβαλών τινα
Κάμπτων με χὴ τρέφων, ὅλιω [f] διέφθορεν
Ε᾽ν [g] πέντε χορδαῖς δώδεκα ἁρμονίας ἔχων.
207 Α᾽λλ᾽ ὦὼ ἔμοιγέ χ᾽ ἕξεῖ ἰὼ ἀποχρῶν [h] ἀνήρ.
[i] Εἰ γὰρ ἁ κἀξήμαρτεν, αὖθις ἀὐέλαβεν.
208.1 Ο᾽ δὲ Τιμόθεός μ᾽, ὦ φιλτάτη, καταρώρυχε,
Καὶ διακέκναιχ᾽ ἁἰρεσα. ποῖος οὑτοσὶ
Τιμόθεος; 208.2 Μιλήσιός τις Πυῤῥίας
Κακά μοι πρέχειν δοκῶ ἀπολωλὰς οἷς λέγω,
Παρελήλυθ᾽ ἄγων 208.3 ἑκατοντέτρησι μυρμηκίας.
[k] Κἂν ἐντύχῃ ποθ᾽ μοι 208.4 βαδιζούσῃ μόνῃ,
Α᾽πέλυσε, 208.5 κἀνέλυσε χορδαῖς δώδεκα.
209 Καὶ Α᾽ισοφάνης ὁ κωμικὸς μνημονεύει Φιλοξένου, καὶ φησὶν ὅτι εἰς τοὺς κυκλίους χοροὺς μέλη εἰσενέγκατο. ἡ δὲ μουσικὴ λέγει ταῦτα·
210 Ε᾽ξαρμονίους ἐμβολαίους τε διώσιος
Καὶ νιλαίους, ὥσπερ τε τὰς βαφὰς ὅλιω
[l] Κάμπτων με κατεμέτρησε.
Καὶ 211 ἄλλοι δὲ κωμῳδοποιοὶ ἔδοξαν τὴν ἀτοπίαν τῶν μὴ ταῦτα τὴ μουσικὴν καταχειρομαζόντων.
212 Ο᾽τι δὲ τοῦ τὰς ἀγωγὰς καὶ τὰς μαθήσεις διόρθωσις ἡ διαστροφὴ γίνεται, δῆλον Α᾽ισόξενος ἐποίησε. τὸν γὰρ καὶ τὸν αὐτοῦ ἡλικίαν φησὶ 213.1 Τελεσίαν τὸν Θηβαῖον συμβῆναι νέον μὲν ὄντα, βαφῆναι δὲ ἐν τῇ καλλίστῃ μουσικῇ καὶ μαθεῖν ἅμα τε τῶν εὐδοκιμούντων, καὶ δὴ καὶ τὰ 213.2 Πινδάρου, 214 τά τε Διονυσίου τοῦ Θηβαίου, καὶ 215 τὰ Λάμπρου, καὶ τὰ [m] Πρατίνου, καὶ τῶν λοιπῶν ὅσοι τῶν λυρικῶν ᾠδῶν ἐλύοντο ποιηταὶ κρουμάτων ἀγαθοί.

a ἀασσίσιν. P.
b Α᾽είστερ᾽ αὐτὸ. P.
c οὕτος. R. 3.
d ἰὼ ὅμως. R. 3.
e Φρυὼις. P. R. 1. 2. 3.
f διέφθηρεν. P.
g πενταχόρδοις. R. 3.
h ἀνὴρ γάρ P.
i ἦν γὰρ R. 3.
k κἂν ἐντύχοι. R. 3.
l deest R. 3.
m Κεφάλου. P.

*que ce qui eſt à * gauche paroît eſtre à droite, comme dans l'uſage des boucliers.* [206.1] *Vous ne l'auriez jamais dit : il m'eſtoit pourtant cruel à tel point. Mais* [206.2] *Phrynis, par l'abus de je ne ſçais quels roulements qui lui ſont particuliers, me faiſant fléchir & pirouetter à ſon gré, & voulant trouver dans le nombre de * ſept cordes douze harmonies différentes, m'a totalement corrompuë.* [207] *Toutefois ce n'eſtoit point encore aſſez qu'un tel homme, pour achever ma ruine. Car s'il lui échappoit quelques fautes, du moins ſçavoit-il les réparer.* [208.1] *Mais il falloit un Timothée, ma très-chère, pour me mettre au tombeau, après m'avoir honteuſement déchirée.* LA JUSTICE. *Quel eſt donc ce Timothée!* LA MUSIQUE. [208.2] *C'eſt ce * rouſſeau, c'eſt ce Miléſien, qui par mille outrages nouveaux, & ſurtout par* [208.3] *ſes fredons extravagants, a ſurpaſſé tous ceux dont je me plains. S'il lui arrivoit de me rencontrer en quelque lieu* [208.4] *marchant ſeule, il me relâchoit auſſitoſt, il me démontoit,* [208.5] *& me partageoit en douze cordes.*

* *Voyez les Remarques.*

* *Voyez les Remarques.*

* *Voyez les Remarques.*

[209] Le Poëte comique Ariſtophane fait auſſi mention de Philoxéne, & aſſure que ce Muſicien avoit fait entrer l'uſage des chanſons dans les danſes qui ſe font en rond; ſur quoi la Muſique s'exprime ainſi : [210] *C'eſt lui, qui me rendant plus lâche, plus molle & plus fléxible qu'un chou, m'a entiérement remplie de * fredons diſcordants, trop aigus, & qui n'ont rien que de profane & de licencieux.* [211] Les autres Poëtes comiques ont fait voir manifeſtement, combien eſt abſurde l'entrepriſe de ceux, qui dans la ſuite, en diſſéquant la Muſique, pour ainſi parler, l'ont réduite en traits & en diminutions.

* *Voyez les Remarques.*

[212] Or que la première éducation & les premiers préceptes contribuent beaucoup à régler ou à dépraver les mœurs, & les goûts pour les arts; Ariſtoxéne l'a montré bien clairement par l'exemple qui ſuit. [213.1] De ſon temps, (dit-il,) Téléſias de Thêbes avoit dès ſa jeuneſſe eſté nourri dans la bonne & ſaine Muſique; ayant appris les airs ou les cantiques des maîtres les plus célèbres, ſurtout ceux de [213.2] Pindare, de [214] Denys le Thêbain, de [215] Lamprus, de Pratinas & des autres lyriques, qui ont excellé dans la compoſition des chants propres à eſtre accompagnez par les inſtruments à cordes.

καὶ αὐλῆσαι δὲ καλῶς, καὶ περὶ τὰ λοιπὰ μέρη τῆς συμπάσης παιδείας ἱκανῶς διαπονηθῆναι. προσαλλάξαντα δὲ τῷ τῆς ἀκμῆς ἡλικίαν, οὕτω σφόδρα ἐξαπατηθῆναι ὑπὸ τῆς σκηνικῆς τε καὶ ποικίλης μουσικῆς, ὡς [a] καταφρονῆσαι μὲν T. V. b ἀνατρέφη. cod. Ald. τῶν καλῶν ἐκείνων ἐν οἷς [b] ἀνετράφη, τὰ Φιλοξένου δὲ καὶ Τιμοθέου ἐκμανθάνειν, καὶ τούτων αὐτῶν τὰ c αὐτῆς. P. ποικιλώτατα καὶ πλείστην [c] ἐν αὐλοῖς ἔχοντα κακοζηλίαν· ὁρμήσασθαί τε ὑπὸ τὸ ποιεῖν μέλη, καὶ διαπειρᾶσθαι ἀμφοτέρων τῶν ἔργων, τοῦτε Πινδαρείου καὶ Φιλοξενείου, [216] μὴ διώασθαι καταγνῶναι ἐν τῷ Φιλοξενείῳ γένει. γενέσθαι δὲ αἰτίαν τοῦ ἐκ παιδὸς καλλίστην ἀγωγοῦ.

Εἰ οὖν τις βούλεται μουσικὴν καλῶς καὶ κεκριμένως ἔχειν, τὸν ἀρχαῖον ἀπομιμείσθω τρόπον. ἀλλὰ μὴν καὶ τοῖς ἄλλοις αὐτοῦ μαθήμασιν ἀναπλεούτω, καὶ φιλοσοφίαν ὑπισχνείσθω παιδαγωγόν. αὕτη γὰρ ἱκανὴ κρῖναι τὸ μουσικὴν πρέπον μέτρον καὶ τὸ χρήσιμον. [217] τριῶν γὰρ ὄντων μερῶν εἰς ἃ διήρηται τοῦ καθόλου διαίρεσιν ἡ πᾶσα μουσική, διαστήματος, χρώματος, ἁρμονίας, [218.1] ὑπισχνουμένου χρὴ εἶ) τῆς τούτοις χρωμένης ποιήσεως ἐν μουσικῇ ποιητοῦ, καὶ τῆς [218.2] ἑρμηνείας τῆς τὰ πεποιημένα παραδιδούσης ἐπιβολήν.

Γραστέον μὲν οὖν καταγνωστέον ὅτι πᾶσα μάθησις περὶ μουσικήν, ἐπισμὸς ἔστιν οὐδέπω περισκληφὼς ὁ ἕνεκα τοῦ διδασκομένων ἕκαστον τῷ μανθάνοντι μαθητέον ἐστί. μὴ δὲ τοῦτο ἐνθυμητέον ὅτι πρὸς τὴν τοιαύτην ἀγωγήν τε καὶ μάθησιν οὐδέπω προσάγεται ζήτησις ἀναγκαία, ἀλλ' οἱ μὲν πολλοὶ εἰκῇ μανθάνουσιν ὁ αὖ τῷ διδάσκοντι ἢ τῷ μανθάνοντι ἀρέσῃ· [219] οἱ δὲ συνετοὶ τὸ εἰκῇ ἀποδοκιμάζουσιν, [220] ὥσπερ

Il avoit appris de plus à jouer parfaitement de la flûte, & avoit travaillé à s'inſtruire ſuffiſamment des autres parties de l'art dont il eſt queſtion. La fleur de ſa jeuneſſe eſtant paſſée, il fut tellement ſéduit par la variété & les gentilleſſes de cette Muſique de théâtre, qu'il vînt à mépriſer les beautez de celle, dans le goût de laquelle on l'avoit élevé. Il ſe mit à étudier les compoſitions de Philoxéne & de Timothée, choiſiſſant encore parmi ces ſortes de pièces, celles qui eſtoient le plus chargées de broderies, & qui portoient davantage le caractère de la nouveauté. Mais voulant enſuite compoſer lui-même, & ayant eſſayé de le faire dans le goût de Pindare & dans celui de Philoxéne; [216] il ne put jamais réuſſir dans ce dernier: & la ſeule cauſe en eſtoit la bonne inſtruction, qu'on lui avoit donnée dès ſa plus tendre jeuneſſe.

Quiconque voudra donc s'appliquer à la Muſique avec un juſte diſcernement, qu'il ſe propoſe toûjours l'ancienne manière pour modèle. Mais qu'il ſe rempliſſe en même temps des autres connoiſſances néceſſaires, & qu'il prenne ſurtout la Philoſophie pour guide. Car elle ſeule eſt capable de décider quelle ſorte de Poëſie peut convenir à la Muſique & lui eſtre de quelque uſage. En effet, [217] comme il y a trois genres, ſuivant leſquels toute la Muſique ſe diviſe en général, ſçavoir le diatonique, le chromatique & l'enharmonique; [218.1] celui qui s'adonne à cet art, doit non ſeulement connoître quelle eſpèce de Poëſie met en œuvre chacun de ces genres, mais encore avoir acquis la [218.2] facilité d'exprimer ſur le papier ſes compoſitions.

Il faut donc concevoir en premier lieu, que tout ce qui s'apprend en Muſique, forme dans celui qu'on inſtruit, une ſorte de routine ou d'habitude, qui ne lui permet point encore de démêler pourquoi on lui montre telle ou telle choſe. Il faut conſidérer outre cela, qu'à cette première inſtruction l'on ne joint pas d'abord le dénombrement des divers modes; mais la pluſpart apprennent au hazard & ſans diſtinction, ce qui leur plaît ou à leurs maîtres. [219] Cependant ceux qui ſe picquent de prudence, n'approuvent nullement cette conduite; [220] témoin

Λακεδαιμόνιοι τὸ παλαιόν, καὶ Μαντινεῖς καὶ Πελλήνεῖς. ἕνα γάρ πινα ἔφον ἡ πανταλας ὀλίγας ἐκλεξάμθνοι, ὃς ὤφοντο πρὸς τὰ τῶν ἡδῶν ἐπανόρθωσιν ἁρμόττειν, αὐτῇ τῇ μουσικῇ ἐχρῶντο.

a φανερῶς. P. [a] Φανερὸν δ' ἀὺ γένοιτο, εἴ τις ἐκάστην ἐξετάζοιτο τῶν ὑπαρχόντων, ἕνος ἐστὶ θεωρητική. [221] δῆλον γὰρ ὅτι ἡ μὲν ἁρμονική, γένων τε τῶν ἐν ἡρμοσμένου, καὶ διαστημάτων καὶ συστημάτων καὶ φθόγγων καὶ τόνων καὶ μεταβολῶν συστηματικῶν ἐστι γνωστική· πορρώτερω δ' ἐκείνη ταύτης τὸ διαγινώσκειν δυνατόν τε. [222.1] ὡς τ' οὐδὲ ζητεῖν ἄλλα ταύτης τὸ διαγινώσκειν δυνατόν, πότερον οἰκείως εἴληφεν ὁ ποιητὴς, ὅμοιον εἰπεῖν ἢ [b] μούσοις, ἢ τὸ κατὰ δώριον τόνον ἐπὶ τὴν ἀρχήν, ἢ τὸ μιξολύδιόν τε καὶ δώριον ἐπὶ τὰν ἔκβασιν, ἢ τὸν ὑποφρύγιόν τε καὶ φρύγιον ἐπὶ τὰν μέσην. [222.2] ἡ γὰρ διατεινύσῃ τῇ ἁρμονικῇ θεωρηματείᾳ πρὸς τὰ τοιαῦτα, πρόσδεῖται δὲ πολλῶν ἑτέρων. [223] τὰν γὰρ τῆς οἰκειότητος δύναμιν ἄγνοεῖ. [224] οὔτε γὰρ τὸ χρωματικὸν γένος, οὔτε τὸ ἐναρμόνιον ἕξιν ποτὲ ἔχον τὴν τῆς οἰκειότητος δύναμιν τελείαν, καὶ καθ' ἑαυτὸ τὸ τῶν πεποιημένων

b Μύσοις, μέσοις, μέτροις. P. μουσικοῖς. R. 3. μοῦσ. abbr. R. 2.

c μέλος. R. 1. [c] μέλος, ἦθος ἐπιφαίνεται, ἀλλὰ τοῦτο τοῦ τεχνίτου ἔργον.

d δὴ. P. [225] φανερὸν [d] δὲ ὅτι ἑτέραν τὴν συστηματος ἡ φωνὴ τῆς ἐν τῷ

e διαστηματ. R. 2. [e] συστήματι καταστευαζομένης μελοποιίας, περὶ ἧς νῦν ἐστι θεωρῆσαι τῆς ἁρμονικῆς θεωρηματείας. [226] ὁ αὐλὸς ἢ λύρα καὶ περὶ τῶν ῥυθμῶν. οὐθεὶς γὰρ ῥυθμὸς τὴν τῆς τελείας οἰκειότητος δύναμιν ἕξιν ἔχων ἐν αὐτῷ.

[227] Τὸ γὰρ οἰκείως ἀεὶ λεγόμενον, πρὸς ἦθος ἢ βλέποντες λέ-

f εἶναι. R. 2. 3. γομεν. τούτου δ' φαμὲν αἰτίαν [f] συνίστασιν τινα, ἢ μίξιν, ἢ ἀμφότερα. [228] εἰ Ὀλύμπου τὸ ἐναρμόνιον γένος ἐπὶ φρυγίου τόνου τεθέν,

g ἐγένησεν. P. παίωνι ἐπιβατῷ μιχθέν. τοῦτο γὰρ τὰ ἀρχῆς τὸ ἦθος [g] ἐγένησεν ἐπὶ ᾧ τὰ Ἀθηναῖς νόμῳ. [229] προσληφθείσης γὰρ μελοποιίας καὶ

ics

les Lacédémoniens autrefois, les Mantinéens & les Pelléniens. Car ayant fait choix d'un ſeul mode, ou tout au plus d'un très-petit nombre de ceux, qu'ils jugeoient les plus propres à régler les mœurs; ils s'en tenoient à cette ſorte de Muſique.

Or ſi l'on examine chaque ſcience en particulier, on connoît clairement quel en eſt l'objet. [221] Il eſt manifeſte, par exemple, que la ſcience Harmonique ſe propoſe pour objet les divers genres d'Harmonie, les intervalles, les ſyſtêmes, les ſons, les tons ou modes, & les nuances ou changements ſyſtêmatiques; & qu'il ne lui eſt pas poſſible de porter ſes vuës plus loin. [222.1] En ſorte qu'on ne doit point en exiger, qu'elle puiſſe diſcerner ſi le Poëte en a uſé d'une manière convenable en fait de Muſique, lorſqu'il a pris le mode Hypodorien pour le commencement, le Mixolydien & le Dorien pour la fin, l'Hypophrygien & le Phrygien pour le milieu de ſa pièce. [222.2] Car l'Harmonique ne s'étend pas juſques-là, & elle a beſoin du ſecours de pluſieurs autres connoiſſances. [223] Elle ignore en effet, ce qui conſtitue la force & la vertu de la convenance ou propriété; & [224] ni le genre chromatique, ni l'enharmonique ne porteront jamais avec eux cette force de la convenance dans toute ſa perfection, & telle qu'elle puiſſe faire ſentir le véritable caractère du chant. Mais cela dépend de l'induſtrie de l'ouvrier. [225] Il eſt clair de plus, que l'intonation d'un ſyſtême eſt différente d'un chant compoſé dans ce ſyſtême; & que la conſidération de celui-ci n'eſt point du reſſort de l'Harmonique. [226] Il faut dire la même choſe des rhythmes. Car il n'y en a aucun, qui porte avec ſoi la force de la parfaite convenance.

[227] Quand nous parlons de convenance ou de propriété, c'eſt toûjours par rapport au caractère: & nous diſons que ce caractère réſulte, ou de la compoſition, ou du mélange, ou de tous les deux. Par exemple, [228] Olympe a compoſé dans le genre enharmonique ſur le mode Phrygien, en y mêlant le *pæon épibate*: & c'eſt ce qui a produit le caractère qui ſe fait ſentir au commencement du *Nome* ou cantique de Minerve. [229] Car Olympe continuant d'y employer la *mélopée* &

ῥυθμοποιΐας, τεχνικῶς τε μεταληφθέντος τοῦ ῥυθμοῦ μόνου αὐτοῦ, καὶ ἁρμονίου ἔσχατον ἀντὶ παιωνος, σωζεῖ ὁ Ὀλύμπου ἐναρμόνιον ἦθος. ἀλλὰ μὴν καὶ [230] τὸ ἐναρμονίου ἤθους καὶ τοῦ Φρυγίου τόνου διαφθορόντων, καὶ πρὸς τούτοις τὰ συστήματος πολὺς, μεγάλην ἀμοίωσιν ἔσχηκε ὁ ἦθος. [231] ἡ γὰρ καλουμένη ἁρμονία ἐν τῷ τῆς Ἀθηνᾶς νόμῳ πολὺ διέστηκε ὁ ἦθος τῆς δυναπείσας.

Εἰ οὖν προσήκοις ᾧ τῆς μουσικῆς ἐμπείρῳ ὁ κριθεὶς, δῆλον ὅτι ὅτος ἂν εἴη ὁ ἀκριβὴς ἐν μουσικῇ. [232] ὁ γὰρ εἰδὼς τὸ δυνατὸν δεῖ τοῦ κρίνειν ὑπάρχειν τὴν τῆς [a] κρίσεως αὐτοῦ οἰκειότητα ὃν εἴσεται ὁ ποιῶ· ἀλλ' οὐδὲ ὁ ἦθος σώσει. [233] ἐπεὶ καὶ περὶ αὐτῶν τῶν Δωρίων μελοποιΐαν ἄπορήσαι πότερόν ἐστι διαγωγικὴ ἡ ἁρμονικὴ πραγματεία (καθάπερ τινές οἴονται τῶν Δωρίων) ἢ οὔ. ὁ αὐτὸς δὲ λόγος καὶ περὶ τῆς ῥυθμικῆς ὑπολήμψεως πάσης. ὁ γὰρ εἰδὼς τὸν παιωνα, τὴν τῆς χρήσεως αὐτοῦ οἰκειότητα οὐκ εἴσεται), [234] διὰ τὸ αὐτὴν μόνην εἰδέναι τῶν τοῦ παιωνος [b] χρώσεων. [235] ἐπεὶ καὶ περὶ αὐτῶν τῶν παιωνικῶν ῥυθμοποιΐαν ἄπορήσαι, πότερόν ἐστι διαγωγικὴ [c] ἡ ῥυθμικὴ πραγματεία τούτων (καθάπερ τινές φασιν) [d] ἢ διατείνει μέχρι τούτου. ἀναλαβὸν οὖν διὰ τὰλαίχιστον γνώσεις ὑπάρχειν τῷ μέλλοντι διαγινώσεσθαι τό, τε οἰκεῖον καὶ τὸ ἀλλότριον πρᾶγμα, τῶν ἦθος ἕνεκα ἡ σωθησεις γεγένηται· ἔπειτα, τούτων ἐξ ὧν ἡ σωθησις. ὅτι μὴν οὖν οὐδ' [e] ἡ ἁρμονικὴ οὐδ' ἡ ῥυθμικὴ, οὐτε [f] ἀνευ τοῦ καθ' ἓν μέρος λεγομένων, αὐτάρκης αὐτὴ καθ' αὑτὴν τοῦ ἦθους εἰς γνωστικὴ καὶ τῶν ἄλλων κριτικὴ, ἐκκείσθω τὰ εἰρημένα.

[236] Τριῶν δ' ὄντων γενῶν εἰς ἃ διαιρεῖται ὁ ἡρμοσμένον, ἴσασι τοῖς τε τῶν συστημάτων μεγέθεσι καὶ ταῖς τῶν φθόγγων δυνάμεσιν, ὁμοίως ὃ καὶ τῶν τεταχόρδων, [237] περὶ ἑνὸς μόνου οἱ παλαιοὶ

a χρήσεως. P. R. 1. 3.
b σωέσιν. R. 3.
ξωέσιν. R. 2.
c ἡ. R. 3.
d ἢ οὐ. R. 3.
e οὐθ' ἁρμονικὴ. P.
f οὐ δὲ μία. P.

la rhythmique, avec la seule différence de changer artistement le rhythme, & de mettre un *trochée* à la place d'un *pæon;* en sorte que [230] le genre enharmonique & le mode Phrygien demeurassent invariables, aussi bien que le systême entier de l'Harmonie; le caractère n'a pas laissé de recevoir un changement considérable. En effet, [231] dans ce cantique de Minerve, * ce qui s'appelle le corps de la pièce est fort différent du prélude, quant au caractère.

* *Voyez les Remarques.*

Si donc celui qui est versé dans la Musique joint à cette connoissance un goût sûr; il pourra certainement se vanter de posséder toute la finesse de son art. [232] Car celui qui connoît le mode Dorien sans estre en estat de discerner la convenance ou la propriété de l'usage qu'on en peut faire, travaillera sans sçavoir ce qu'il fait, & ne conservera pas même le caractère. Et cela est d'autant plus vrai, [233] qu'au sujet de la *mélopée* Dorienne on doute si la notion en appartient à l'Harmonique (comme quelques-uns le prétendent) ou si elle ne lui appartient pas. On doit en dire autant de toute la science rhythmique. Car celui qui connoît le *pæon* ignorera la convenance de l'usage qu'on en peut faire, [234] parce que toute sa science se réduit à cette espèce de rhythme; [235] & que l'on doute même si la rhythmique embrasse la théorie des rhythmes *pæoniens* (comme l'assurent quelques-uns,) ou si elle ne s'étend pas jusques-là. Il faut donc de nécessité, que celui qui veut se rendre capable de distinguer dans une pièce de Musique ce qu'il y a de propre d'avec ce qu'il y a d'étranger, possède au moins ces deux connoissances; premiérement celle du caractère, dans lequel la pièce a esté composée; ensuite celle des diverses choses, qui entrent dans cette composition. C'en est assez pour faire voir que ni l'Harmonique, ni la rhythmique, ni quelqu'autre partie que ce puisse estre de la Musique, ne suffit point par elle-même, pour bien démêler le caractère convenable, & pour juger sainement de tout le reste.

[236] Quoique l'Harmonie se divise en trois genres, égaux quant à l'étenduë des systêmes & à la puissance des sons ainsi que des tétracordes: [237] les anciens n'ont cependant traité que

ἐπαγματεύσηλο, ἐπειδήπερ ὅτε περὶ χρώματος, ὅτε περὶ διαλόνου οἱ περὶ ἡμῶν ἐπεσκόπουν, ἀλλὰ περὶ μόνου τῦ ἐναρμονίου, καὶ αὖ τούτου περὶ ἓν μέγεθος συστήματος, τὸ καλουμένου διὰ πασῶν, [238] περὶ μὲν τῆς χρόας διεφέροντο, περὶ δὲ τῦ μίαν εἶ) αὐτὴν τὴν ἁρμονίαν χρεὼν πάντες συνεφώνουν.

Οὐκ ἂν οὖν ποτε συνίδοι τὰ περὶ τ' ἁρμονικὴν πραγματείαν ὁ μέχρι αὐτῆς τῆς γνώσεως ταύτης παρεληλυθώς, ἀλλὰ διηνεκῶς παρακολουθῶν ταῖς τε κτ' μέρος διαιρέσεσι, καὶ τῷ συνόλῳ σώματι τῆς μουσικῆς, καὶ ταῖς τῶν μερῶν μίξεσί τε καὶ συνθέσεσιν. ὁ γὰρ μόνον ἁρμονικὸς παρεγγράφοιτο ἂν τάχα τινί. [239] καθόλου μὲν οὖν εἰπεῖν, ὁμοδρομεῖν δεῖ τὴν τε αἴσθησιν καὶ τὴν διάνοιαν ἐν τῇ κρίσει τῶν τῆς μουσικῆς μερῶν, καὶ μήτε παράγειν, ὁ ποιοῦσιν αἱ παρπετεῖς τε καὶ φερόμεναι τ' αἰσθήσεων, μήτε ὑστερίζειν, ὁ ποιοῦσιν αἱ βραδεῖαί τε καὶ δυσκίνητοι. [240] γίνεται δέ ποτε ὑπὸ τινων αἰσθήσεων καὶ ὃ συγκείμενον ἐκ τῶν συναμφοτέρων, καὶ ὑστεροῦσιν αἱ αὐταὶ καὶ παρτερροῦσι διὰ τινα φυσικὴν ἀνωμαλίαν. παρεκτεον δ' ἂν τῆς μελλούσης ὁμοδρομεῖν αἰσθήσεως ταῦτα.

[241] Αἰεὶ γὰρ ἀναγκαῖον τεῖα ἐλαύνεσα εἶ) τὰ πίπτοντα ἅμα εἰς τὴν ἀκοὴν, φθόγγον τε καὶ χρόνον καὶ συλλαβὴν ἢ γράμμα. συμβήσε) δὲ ἐκ τ' μὲν κτ' τὸν φθόγγον πορείας ὃ ἡρμοσμένον γνωρίζεσθαι, ἐκ δὲ τῆς κτ' χρόνον, τ'' ῥυθμίν· ἐκ δ' τ' κτ' γράμμα ἢ συλλαβὴν, ὃ λεχθήσεται. [242] ὁμοῦ δὲ παρβαινόντων ἅμα τ' τ' αἰσθήσεως ὑπαφορὰν ἀναγκαῖον ποιεῖσθαι. δηλα μὲν οὖν κἀκεῖνο φανερὸν, ὅτι οὐκ ἐνδέχε) μὴ διωαμένης τ' αἰσθήσεως, χωρίζειν ἕκαστον τ' εἰρημένων, παρα-
2 πρ. R. 2. κολουθεῖν [2] τε διώασθαι ταῖς καθ' ἕκασα, καὶ συνορᾶν τὸ δ' ἁμαρτανόμενον ἐν ἑκάτῳ αὐτῶν καὶ ὃ μή.

d'un ſeul de ces genres. En effet, nos ancêtres n'ont porté leurs vuës ni ſur le chromatique, ni ſur le diatonique; mais ils ont uniquement conſidéré l'enharmonique, & cela, dans le ſeul ſyſtême de l'octave. [238] Car ils diſputoient entr'eux, ſur ce qui conſtituoit le chromatique; au lieu qu'ils diſoient, preſque tout d'une voix, qu'il n'y avoit qu'un ſeul genre enharmonique.

Celui-là ne poſſédera donc jamais parfaitement l'art Harmonique, qui voudra ſe borner à cette ſeule connoiſſance. Il doit pénétrer non ſeulement dans les autres parties de la Muſique, mais auſſi dans le corps entier de cette ſcience, pour examiner le mélange & la compoſition de ces parties. Car celui qui n'entend que l'Harmonique, ſe trouve circonſcrit dans ce ſeul genre de théorie. [239] Il faut donc, à parler en général, que le ſentiment & la raiſon concourent dans le jugement que l'on porte ſur les différentes parties de la Muſique; en ſorte que le ſentiment ne prévienne point la connoiſſance par des ſenſations trop vives, & qu'il ne vienne point auſſi trop tard au ſecours de celle-ci par des ſenſations trop languiſſantes. [240] Il arrive quelquefois que l'un & l'autre vice, c'eſt-à-dire la lenteur & la précipitation, ſe rencontrent dans certaines ſenſations, & cela par une irrégularité naturelle. Il faut donc retrancher du ſentiment tout ce qui pourroit s'oppoſer à ſon parfait concours avec la raiſon.

[241] Or il eſt néceſſaire que trois choſes au moins frappent en même temps l'ouie, ſçavoir le ſon, le temps ou la meſure, & la ſyllabe ou la lettre. Il arrivera donc que le progrès ou la ſuite des ſons fera connoître la modulation harmonieuſe, que celui des temps fera ſentir le rhythme, & que celui de la lettre ou des ſyllabes fera entendre les paroles ou le diſcours. [242] Comme ces divers progrès ſe font conjointement, il faut de néceſſité, que le ſentiment les accompagne. Auſſi eſt-il viſible, que le ſentiment ne pouvant appercevoir ſéparément chacune de ces trois choſes; il ne lui eſt guères poſſible de les ſuivre en particulier, & de diſcerner ce qu'elles ont ou n'ont pas de vicieux.

Πρῶτον οὖν περὶ συνεχείας γνωστέον. ἀναλυθὲν γὰρ ὅτι ἐστὶν ἐναφὴν τῇ κριτικῇ δυνάμει συνέχειαν. 243 ὃ γὰρ δὴ καὶ τὸ σαντίως οὐκ ἐν ἀφωρισμένοις τοῖς δὲ ῥυσὶν γίνεται φθόγγοις, ἢ χρόνοις, ἢ χράμμασιν, ἀλλ' ἐν συνεχέσιν· ὅπερ μίξις τις ἐστὶ τῶν κατ' τὴν χρῆσιν ἀσυνθέτων μερῶν. περὶ μὲν οὖν τῆς συναγελουθήσεως τοῦτο.

244 Τὸ δὲ μετὰ τοῦτο ἐπισκεπτέον, ὅτι οἱ μουσικῆς ἐπι-
a deest R. 3. στήμονες πρὸς τὴν κριτικὴν πραγματείαν [a] οὐκ εἰσὶν αὐτάρκεις. οὐ γὰρ οἷόν τε τέλεον γενέσθαι μουσικόν τε καὶ κριτικόν, ἐξ αὐτῶν τῶν δοκιμωτάτων εἰς μερῶν τῆς ὅλης μουσικῆς, 245.1 οἷς ἔκ τε τῆς 245.2 τῶν ὀργάνων ἐμπειρίας καὶ τῆς περὶ 245.3 τὴν ᾠδήν, ἔτι 245.4 & 5 δὲ τῆς περὶ τὴν ἀγάθησιν συγγυμνασίας. λέγω δὲ τῆς συντεινούσης εἰς τὸ τὸ ἁρμοσμένου ξυνιέναι, καὶ ἔτι τὴν τοῦ ῥυθμοῦ. πρὸς δὲ τούτοις, ἔκ 245.6 τε τῆς ῥυθμικῆς καὶ 245.7 τῆς ἁρμονικῆς πραγματείας, καὶ 245.8 τῆς περὶ τὸ κρούειν τε καὶ 245.9 λέγειν θεωρίας, καὶ εἴ τινες ἄλλαι τυγχάνουσι λοιπαὶ
b ἀεὶ καὶ αἰτίας. οὖσαι. 246 δι' [b] ἃς δ' αἰτίας οὐκ οἷόν τ' ἐξ αὐτῶν τούτων γενέσθαι κριτικόν, πειρατέον καταμαθεῖν.

Πρῶτον ἐκ τοῦ ἡμῖν ὑποκεῖσθαι τὰ μὲν τῶν κινουμένων τέλεια, τὰ δ' ἀτελῆ. τέλεια μὲν οὖν τε τῶν ποιημάτων ἕκαστον, οἷς τὸ ᾄδόμενον, ἢ αὐλούμενον, ἢ κιθαριζόμενος· ἢ ἡ ἑκάστου αὐτοῦ ἑρμηνεία, οἷς ἥ τε αὐλησις καὶ ἡ ᾠδὴ καὶ τὰ λοιπὰ τῶν τοιούτων· ἀτελῆ δὲ τὰ τούτων
c deſunt 4.r lineæ R. 3. μόρια, καὶ τὰ τούτων ἕνεκα γινόμενα. τοιαῦτα δὲ τὰ μέρη τῆς ἑρμηνείας. [c] δεύτερον ἐκ τῆς ποιήσεως. ὡσαύτως γὰρ καὶ [d] αὐτή. [e] 247 ὑποκρίνεσθαι γὰρ δεῖ τὸν ἀκούοντα αὐλητοῦ, [f] πότερόν ποτε συμφωνοῦσιν οἱ αὐλοὶ, ἢ οὔ,
d καὶ αὐτό. P.
e ὑποκείνεσθαι. P.
f ὁπότερόν ποτε. P.

Premiérement donc il faut prendre connoiſſance de la ſuite ou continuité. Car elle doit néceſſairement eſtre l'objet de la puiſſance ou faculté de juger. [243] En effet, le bon & le mauvais ne conſiſtent pas en certains ſons, en certains temps, en certaines lettres ou certains mots conſidérez ſéparément; mais dans la ſuite ou continuité de ces trois choſes; puiſque ce bon & ce mauvais ne réſultent que du mélange que l'on fait pour certain uſage, de différentes parties regardées comme exemptes de compoſition. Voilà donc pour ce qui concerne la ſuite ou continuité.

[244] Il faut obſerver, outre cela, que l'habileté en Muſique ne ſuffit pas pour en bien juger. Car il n'eſt pas poſſible qu'on devienne parfait Muſicien & excellent juge, par l'aſſemblage de toutes les connoiſſances qui ſemblent faire partie de la Muſique. [245.1] De ce nombre ſont la [245.2] pratique des inſtruments & [245.3] celle du chant; [245.4 & 5] l'exercice, qui donne la fineſſe du ſentiment, je veux dire, cette expérience ou cet uſage, qui conduit à l'intelligence de la belle modulation & du rhythme: par-deſſus tout cela, [245.6] la ſcience rhythmique & [245.7] l'harmonique; la [245.8] théorie concernant le jeu des inſtruments, [245.9] la diction & les autres parties de la Muſique, s'il y en a quelques-unes de plus. [246] Or il faut tâcher de découvrir, pourquoi il n'eſt pas poſſible, que le concours de toutes ces connoiſſances forme un bon juge.

* La premiére cauſe vient de ce que, parmi les diverſes parties de la Muſique ſoumiſes au jugement, les unes doivent eſtre enviſagées comme ayant atteint le but qu'on s'y propoſe; les autres, comme ne faiſant encore qu'y conduire. On peut mettre au nombre des premiéres, ce qui, dans chaque pièce ou compoſition, eſt chanté, joué ſur la flûte, joué ſur la *cithare:* ou l'exécution de chacune de ces choſes, telle que le jeu de la flûte, le chant & le reſte. Il faut ranger parmi les ſecondes, ce qui a rapport à tout ce que l'on vient de ſpécifier, & qui n'en eſt qu'une pure dépendance. De ce genre ſont les parties de l'exécution même. * En effet, lorſqu'on entendra jouer de la flûte, [247] on pourra juger ſi les flûtes ſont d'accord ou non,

** Voyez les Remarques.*

** Voyez les Remarques.*

κὴ πότερον ἡ ἁρμελεκτὸς σαφὴς, ἢ τοὐναντίον. τούτων δ' ἕκαστον μέρος ὂν τῆς αὐλητικῆς ἑρμηνείας, ὃ μέντοι τέλος, ἀλλ' ἕνεκα τοῦ τέλους γινόμενον. πῶς δὲ ταῦτα γὰρ αὖ κὴ τὰ τοιαῦτα πρώτα κριθήσεται; ὁ δ' ἑρμηνείας ἦθος, εἰ οἰκεῖον ἀποδίδοι

a παρεμπεσόντι. R. 2.
b ὃ κὴ μεταχειρίσασθαι. P.
c βούλεται. R. 3.

ᾧ [a] παρεμπεσόντι ποιήματι, ὁ [b] μεταχειρισάμενος κὴ ἑρμηνεύσας ὁ ἐνεργῶν [c] βεβούληται. ὁ αὐλὸς δὲ λόγος κὴ ὑπὸ τῶν παλαιῶν τῶν ἐπὶ τῆς ποιητικῆς σημαινομένων ἐν τοῖς ποιήμασιν.

Α'τε οὖν ἡγῶν μάλιστα Φρυνίδα πεποιημένοι οἱ παλαιοὶ, ὃ σεμνὸν κὴ ἀπείργον τῆς ἀρχαίας μουσικῆς

d ἐπίμων. P.
e ποτὲ φασι. P.

[d] περιττόν. Ἀργείους μὲν γὰρ κὴ κέλασιν ὑπιδεῖναι [e] ποτε Φασὶ τῇ ἐπὶ τὸν μουσικὸν παρανομίᾳ, 248.1 ζημιοῦσαί τε τὸν ὑπερχρήσαντα περὶ τοὺς πλείους τῶν ἐπὰ χρήσασθαι πρὸς αὐλοῖς χορδῶν, κὴ 248.2 παραμιξολυδίζειν ὑπερχειρήσαντα. 249 Γυναγόρας δ' ὁ σεμνὸς ἀπεδοκίμαζε τὴν κρίσιν τῆς μουσικῆς τοῦ μὲν τῆς αἱρέσεως. [f] νεῖν γὰρ

f νῷ. P.
g λεπτὸν. P.

[g] λεπτὸν τὴν αὐτῆς ἀρετὴν ἔφασκεν εἶναι). 250 ὁ τοιγάρτοι τῇ μὲν ἀκοῇ οὐκ ἔκρινεν αὐτόν, τῇ δὲ ἀναλογικῇ ἁρμονίᾳ. αὐταρκές τ' ἐνόμιζεν μέρος τὸ δι' ὅλων εἶναι τοῦ τῆς

h ἐπὶ γνῶσιν. cod. Ald.

μουσικῆς [h] ὑπόγνωσιν.

251 Οἱ δὲ νεῖν τὸ μὲν κάλλιστον τῶν χρωμάτων, ὃ ὡς μάλιστα διὰ σεμνότητα παρὰ τοῖς ἀρχαίοις ἐσπουδάζετο, πρωτελῶς παρῃτήσαντο, ὥστε μηδὲ τὴν τυχοῦσαν ἁπτεσθαι τῶν ἐναρμονίων διαστημάτων τοῖς πολλοῖς ὑπάρχειν· οὕτω δ' ἀργῶς διέκειντο καὶ ῥᾳθύμως, ὥστε μηδ' ἔμφασιν νομίζειν παρέχειν καθ' ὅλου τῶν ὑπὸ τῆς ἀκοῆς παρεπόντων τῶν ἐναρμονίων διέσεων, ἀλλοειδῆ δ' αὐτὴν ἐκ τῶν μελῳδημάτων. περιλυπηρά τε τοῖς δόξαντά τι περὶ τούτου, καὶ τῶν χρωμένων τούτῳ κεχρημένους.

si l'expreſſion

ſi l'expreſſion en eſt diſtincte & nette, ou ſi elle ne l'eſt pas. Or chacune de ces choſes fait partie de ce qui s'appelle exécution, dans l'art de jouer de la flûte; & ſans en eſtre la fin ou le but, elle ne laiſſe pas d'y conduire. Car ce ſera par rapport à toutes ces circonſtances & à pluſieurs autres ſemblables, que l'on jugera, ſi le caractère de l'exécution eſt propre à la pièce que l'auteur a entrepris de compoſer & de faire exécuter.

* Il faut à cette première cauſe en joindre une ſeconde, qui vient de la Poëſie, laquelle ſe trouve dans un cas tout pareil à celui de la Muſique: & l'on en doit dire autant touchant les paſſions, que l'art poëtique exprime dans les poëmes. * *Voyez les Remarques.*

Comme donc les anciens avoient grande attention aux caractères & aux mœurs, ils donnoient la préférence, en matière de Muſique, à celle qui ſe diſtinguoit par ſa gravité & par ſa ſimplicité. On dit à ce propos, que les Argiens établirent une punition contre ceux, qui prévariqueroient dans la pratique de la Muſique; & [248.1] qu'ils mirent à l'amende celui, qui oſa le premier employer chez eux plus de ſept cordes à ſa lyre, & [248.2] franchir le mode Mixolydien. [249] Pythagore, ce Philoſophe reſpectable, rejettoit le témoignage du ſentiment en Muſique, prétendant que * les principes de cette ſcience ne donnoient de priſe qu'au pur eſprit. [250] Auſſi n'avoit-il point recours, en cette occaſion, au jugement de l'oreille; & il conſultoit ſur cela uniquement la proportion harmonique. Il ſuffiſoit, ſelon lui, que la théorie de la Muſique fût renfermée dans les bornes de l'octave. * *Voyez les Remarques.*

[251] Mais nos Muſiciens modernes ont entièrement banni le plus beau de tous ces genres, & celui qui pour ſa gravité eſtoit le plus en eſtime & le plus cultivé chez les anciens: en ſorte qu'il y a très peu de gens, qui ayent la plus légère perception des intervalles enharmoniques. La négligence de nos modernes ſur ce point va juſqu'à ſoûtenir, que le diéſe enharmonique n'eſt abſolument point du nombre des choſes, qui tombent ſous le ſens de l'ouie, & par conſéquent juſqu'à l'exclure de leurs chants: adjoûtant que ceux qui ont fait cas de ce genre, & qui l'ont mis en uſage, donnoient dans la bagatelle.

ἀποδέξιν δ' ἱκανοτάτην τῆ ἀληθῆ λέγειν φέρειν οἴονται, μάλιστα μὲν τὴν αὐτῶν ἀναγκαίαν, ὡς πρῶτ' ὄν, εἰ γὰρ αἱ ἀρχαὶ ἐκφύγοι, τοῦτο καὶ δὴ πρώτως ἀνύπαρκτον ὂν πρωτελὰς καὶ ἄληπτον. [252] εἶτα καὶ τὸ μὴ δύνασθαι ληφθῆναι δι' συμφωνίας τὸ μέγεθος· καθάπερ τό, τε ἡμιόλιον καὶ τὸν τόνον, καὶ τὰ λοιπὰ δὲ τῶν τοιούτων διαστημάτων.

[253] Ἠγνόηκασι δ' ὅτι καὶ τὸ τρίτον μέγεθος οὕτως ἀνὰ λόγον τὸ πέμπτον ἐκβαλλοῦσι καὶ τὸ [a] ἕβδομον· ὧν τὸ μὲν ῥητόν, τὸ δὲ, πέντε, τὸ δὲ, ἑπτὰ διέσεών ἐστι. καὶ [254] καθόλου πρῶτ' ὅσα τρίτα φαίνεται τῶν διαστημάτων, ἀποδοκιμάζοιτ' ἂν ὡς ἄλογα, πρῶτ' ὅσον οὐδὲν αὐτῶν διὰ συμφωνίας λαβεῖν ἐστι. Ταῦτα δ' ἂν εἴη ὅσα ὑπὸ τὴν ἐλαχίστης διέσεως μείζονα τριπλάσια. [255] οἷς ἀκολουθεῖν ἀνάγκη καὶ τὸ μηδεμίαν τῶν τετραχορδικῶν διαιρέσεων χρησίμην εἶναι, πλὴν μόνην ταύτην, δι' ἧς πᾶσιν ἀρτίοις χρῶνται [b] διαστήμασιν συμβέβηκεν. αὕτη δ' ἂν εἴη ἡ τε τοῦ συντόνου καὶ διατόνου, καὶ ἡ τοῦ τονιαίου χρώματος.

a ἕβδομον. P.

b διαστήματα. P.

Τὸ δὲ τὰ τοιαῦτα λέγειν τε καὶ ὑπολαμβάνειν, οὐ μόνον τοῖς φαινομένοις [c] ἀναπιπτόντων ἐστὶν, ἀλλὰ καὶ αὐτοῖς μαχομένων. [256] χρώμενοι γὰρ αὐτοὶ τοιαύταις τετραχόρδων μάλιστα φαίνονται διαιρέσεσιν, ἐν αἷς τὰ πολλὰ τῶν διαστημάτων ἤτοι τριπλά ἐστιν ἢ ἀνάλογα. [257] μαλάττουσι γὰρ αἰεὶ τάς τε λιχανοὺς καὶ τὰς παρανήτας· ἤδη δὲ καὶ τῶν ἑστώτων τινὰς παρανιᾶσι φθόγγων, ἀλόγῳ τινὶ διαστήματι παρεσταμένοις αὐτοῖς τάς τε τρίτας καὶ τὰς παρανήτας. καὶ τὴν τοιαύτην βούλονται μάλιστα πᾶσι οἵονται τῶν συστημάτων χρῆσιν, ἐν ᾗ τὰ πολλὰ τῶν διαστημάτων ἐστὶν ἄλογα, [258] οὐ μόνον τῶν κινεῖσθαι πεφυκότων φθόγγων, ἀλλὰ καὶ τῶν ἀκινήτων παρειλημμένων, [d] ὡς ἔστι δῆλον τοῖς αἰσθανεσθαι τῶν τοιούτων δυναμένοις.

c ἀναπιπτόντων. P.

d ὡς ἔστι. P.

Χρῆσιν μὲν μουσικῆς προσήκει ἀνδρὶ καλὸς Ὄλυμπος ἐδίδαξε.

La plus forte preuve qu'ils croyent apporter de la vérité d'une telle propoſition, conſiſte dans leur propre inſenſibilité : comme ſi tout ce qui leur échappe n'exiſtoit point, & devenoit abſolument impratiquable. [252] Ils aſſurent de plus, que cet intervalle ne peut entrer dans ce qu'on appelle ſymphonie ou conſonnance, comme y entrent le demi-ton, le ton & les autres intervalles.

[253] Mais ils ne prennent pas garde, que ſuivant ce principe, ils devroient auſſi donner l'excluſion au troiſième, au cinquième & au ſeptième intervalle, dont l'un eſt de trois diéſes, l'autre de cinq, & le dernier de ſept : [254] & qu'en général il faudroit rejetter comme inutiles tous les intervalles impairs, parce qu'on ne peut en former nulle conſonnance. De ce nombre ſeroient tous ceux que le plus petit diéſe ne peut meſurer qu'inégalement : [255] d'où il s'enſuivroit, que toute diviſion du tétracorde ſeroit inutile, excepté celles-là ſeules qui rendent tous les intervalles pairs ; & ce ſeroient ſeulement celle du diatonique & celle du chromatique tonique.

Il n'appartient d'avancer, ni même d'imaginer de telles propoſitions, qu'à des gens qui veulent, non ſeulement combattre l'évidence, mais ſe contredire eux-mêmes. [256] Car il paroît, qu'ils ſont les premiers à faire uſage de ces diviſions du tétracorde, ſuivant leſquelles la plûpart des intervalles ſont ou impairs ou * *irrationels.* [257] En effet, ils relâchent & amolliſſent toûjours les *lichanos* & les *paranétes ;* ſans compter qu'après avoir baiſſé quelques-uns des ſons fixes, (& cela ſuivant un intervalle *irrationel,*) ils relâchent encore les *trites* & les *paranétes.* En ſorte que, dans l'uſage des ſyſtêmes *harmoniques,* ils n'eſtiment rien tant que ceux, où la plûpart des intervalles ſont *irrationels ;* [258] relâchant non ſeulement les ſons, qui de leur nature ſont mobiles & variables, mais encore quelques-uns de ceux qui ſont fixes & immobiles : comme le ſentent diſtinctement les Muſiciens, qui ont l'oreille aſſez fine pour appercevoir toutes ces différences.

* *Voyez les Remarques.*

Quant à l'utilité de la Muſique, Homère nous apprend combien elle eſt convenable à un homme de cœur.

δηλοῖ γὰρ ὅλη ἡ μουσικὴ πολλαχοῦ χρησίμη, τὸν Ἀχιλλέα πεποίηκε τῇ ὀργῇ πέπονα τῇ πρὸς τὸν Ἀγαμέμνονα, διὰ μουσικῆς [a] ἧς ἔμαθε παρὰ τοῦ σοφωτάτου 259 Χείρωνος.

a in. R. 3.

Τόνδ' ὄβριν [φησὶ] φρένα τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ,
Καλῇ, δαιδαλέῃ· πρὸς δ' ἀργύρεον ζυγὸν ἦεν.
Τῷ ἄρετ' ἐξ ἀνάρων πόλιν Ἠετίωνος ὀλέσας·
Τῇ ὅγε θυμὸν ἔτερπεν, ἄιδε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν.

μάθε (φησὶν Ὅμηρος) πῶς δεῖ μουσικῇ χρῆσθαι. κλέα γὰρ ἀνδρῶν ἄιδειν καὶ παραίνεσις ἡμιθέων ἔπρεπεν Ἀχιλλεῖ τῷ Πηλέως τοῦ δικαιοτάτου. ἐπὶ δὲ καὶ τὸν καιρὸν τῆς χρήσεως τὸν ἁρμόττοντα διδάσκων Ὅμηρος, ἀγωνιῶντι γυμνάσιον ἐξεῦρεν ὠφέλιμον καὶ ἡδύ. πολεμικὸς γὰρ ὢν καὶ παραινετικὸς ὁ Ἀχιλλεὺς, διὰ τὸν θυμούμενον αὐτῷ πρὸς τὸν Ἀγαμέμνονα μενοῖν, ὃ μετεῖχε τοῖς κατὰ τὸν πόλεμον κινδύνοις. 260 ᾠήθη δὲν Ὅμηρος πρέπον εἶναι τῷ ψυχῇ τοῖς καλλίστοις τὸ μηδὲν [b] παραδίδοναι τὸν ἥρωα, ἵν' ὅπερ τὸ μετὰ μικρὸν αὐτῷ θυμοῦσθαι πρὸς ὀργὴν ἔξοδον προεκβυασμένος ᾖ. τοῦτο δὲ ἐποίει [c] δηλονότι μνημονεύων τοῖς πάλαι παραίνεσιν. τοιαύτη ὢν ἡ ἀρχαία μουσικὴ, καὶ εἰς τοῦτο χρησίμη. Ἠράκλεά τε γὰρ ἀκούομεν κεχρημένον μουσικῇ, καὶ Ἀχιλλέα, καὶ πολλοὺς ἄλλους, ὧν παιδευτὴς ὁ σοφώτατος Χείρων παραδέδοται, μουσικῆς τε ἅμα ὢν καὶ δικαιοσύνης καὶ ἰατρικῆς διδάσκαλος.

b παραδιδόναι. P. R. 1. 2.
c δῆλον ὅτι. cod. Ald. & Baſ. δῆλον ὡς. R.

261 Καθόλου δὲ ὁ γε νοῦν ἔχων, ὃ τῶν ὀπισημάντων ἔγκλημα δήπου ἦν, εἴπερ αὐλοῖς μὴ χρῆσθαι ἔφησιν, ἀλλὰ τῆς τῶν χρωμένων κακίας ἴδιον εἶναι τοῦτο νομίσειεν. εἶτ' οὖν ὡς τὸν παιδευτικὸν τῆς μουσικῆς ἔφησιν ἐκπονήσας, τύχοι ὀπιμελείας τῆς προσηκούσης ἐν τῇ τοῦ παιδὸς ἡλικίᾳ, ὃ μὴ καλὸν ἐπαινέσει τε καὶ ἀποδέξεται, ψέξει δὲ

En effet, voulant montrer que la Muſique eſt utile en mille occaſions, il feint qu'Achille, pour appaiſer ſa colère contre Agamemnon, employe le ſecours de cet art, que lui avoit enſeigné [259] Chiron, ce ſage Centaure. *Ils trouvérent Achille,* (dit Homère,) *qui charmoit ſa douleur, en touchant une lyre harmonieuſe, des plus belles & des mieux travaillées, dont le chevillier eſtoit d'argent, & qu'il avoit priſe dans le butin fait au ſaccagement de la ville d'Eétion. Il calmoit ſa colère, par le ſon de cet inſtrument, & chantoit les actions glorieuſes des grands hommes.* Apprends par là, (dit Homère,) quel uſage on doit faire de la Muſique. Car rien ne convenoit mieux au brave Achille, fils du très-équitable Pélée, que de chanter les exploits des hommes vaillans, & les faits héroïques des demi-Dieux. De plus, Homère, pour nous indiquer le temps propre à cet uſage, en fait un exercice, qui remplit utilement & agréablement le loiſir d'un homme déſoccupé. Car Achille, qui eſtoit né pour les armes & pour les expéditions militaires, ne pouvant, à cauſe de ſon reſſentiment contre Agamemnon, partager les périls de la guerre; [260] Homère croit ne pouvoir donner d'occupation plus décente à ce Héros, que celle d'exciter ſon propre courage par la Muſique la plus noble; afin d'eſtre preſt à ſe mettre en campagne à la première occaſion, qui viendra s'offrir incontinent. Or c'eſt ce qu'Achille exécute, en ſe renouvellant le ſouvenir des grandes actions des ſiécles paſſez. Telle eſtoit donc l'ancienne Muſique, & telle en eſtoit l'utilité. Car nous apprenons, qu'Hercule en a fait uſage ainſi qu'Achille, & pluſieurs autres, qui tous, ſuivant la tradition commune, ont eu pour maître le ſage Chiron, également habile dans cet art, dans la Juriſprudence & dans la Médecine.

[261] En général, tout homme de bon ſens n'imputera jamais aux ſciences mêmes l'abus que quelques-uns en font; mais il ne s'en prendra qu'aux diſpoſitions vicieuſes de ceux qui les corrompent. Celui donc, qui s'appliquant à l'étude de la Muſique, aura dès ſa tendre jeuneſſe, eſté inſtruit dans cet art avec tout le ſoin convenable, ſe trouvera dans la ſuite en eſtat d'approuver & d'admettre ce qu'il y a de bon, & de condamner

τὸ ἀνθρώπιον ἔν τε τοῖς ἄλλοις καὶ ἐν τοῖς περὶ μουσικήν, καὶ ἔστιν ὁ τοιοῦτος καθαρὸς πάσης ἀλογίας τρόφεως. διὰ μουσικῆς τε τιμῶ μεγίστην ὠφέλειαν καρπούμενος, ὄφελος αὖ μέγα γνοίης ἀπ' αὐτῆς τε καὶ πολύ, μηδενὶ μήτε ἔργῳ μήτε λόγῳ χρώμενος ἀναρμόστῳ, σώζων αἰεὶ καὶ παιδαγωγὸν τὸ τρέπον καὶ σῶφρον καὶ κόσμιον.

a δυνομωτάτας. P.

Ὅτι δὲ καὶ ταῖς [a] δυνομοτάταις τῶν πόλεων ὀπιμελὲς μεγίστη φρενῶν δοκεῖ ποιεῖσθαι τὰ γυναικὸς μουσικῆς, πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα μαρτύρια παρεῖται ἔστι. [262] Τέρπανδρον δ' αὖ φασὶν οἱ Λακεδαιμόνιοι τὸν τῷ γνωμικῷ ποτὲ παρὰ Λακεδαιμονίοις εἰσὶν καταλύσαντα, καὶ [263] Θαλήταν τὸν Κρῆτα, ὃν φασι καθ' ὑποθήκην Λακεδαιμονίοις παραγενόμενον διὰ μουσικῆς ἰάσασθαι, ἀπαλλάξαι τε δεινοῦ καταφθόρου λοιμοῦ τὴν Σπάρτην, καθάπερ φησὶ Πρατίνας. ἀκμὴ γὰρ καὶ Ὄλυμπος τὸν καταφθόρου λοιμὸν τοῖς Ἕλλησι παύσασθαι λέγεται διὰ μουσικῆς. ἔφη γοῦν,

Οἱ δὲ πανημέριοι μολπῇ θεὸν ἱλάσκοντο,
Καλὸν ἀείδοντες παιήονα κοῦροι Ἀχαιῶν,
Μέλποντες ἑκάεργον· ὁ δ' ἔκλυεν ἠδὲ γεγήθει.

Τούτοις τοῖς ἔπεσι, ἀγαθὲ διδάσκαλε, κολοφῶνα τῷ περὶ τῆς μουσικῆς λόγων πεποίημαι, ἐπεὶ φθάσας σὺ τῷ μουσικῷ δυνάμει διὰ τούτων παραπέφηνας ἡμῖν· τῷ γὰρ ὄντι [264] τὸ πρῶτον αὐτῆς καὶ κάλλιστον ἔργον ἡ εἰς τοὺς θεοὺς εὐχαριστία ἔστιν ἀμοιβή. [265] ἑπόμενον δὲ τούτῳ καὶ δεύτερον τὸ τῆς ψυχῆς καθάρσιον καὶ ἐμμελὲς καὶ εὐαρμόνιον σύστημα. ταῦτ' εἰπὼν ὁ [b] Σωτάδης, Ἐπῇς (ἔφη) [266] τοῖς [c] ἐπικλίοις περὶ μουσικῆς λόγοις, ἀγαθὲ διδάσκαλε.

b Σωτάδης. cod. Ald. & B.

c ἐπικωλίοις. cod. Ald.

Ἐθαυμάσθη μὲν οὖν ὁ Σωτάδης ὑπὸ τοῖς [d] λεχθεῖσιν· καὶ γὰρ ἐνέφαινε διὰ τοῦ προσώπου καὶ τῆς φωνῆς τὸ περὶ μουσικὴν ἀσυδόν. ὁ δ' ἐμὸς διδάσκαλος, Μετὰ τοῦ Ἄγνωτος (ἔφη)

d λεχθῆσι. P.

ce qu'il y a de mauvais, non ſeulement dans la Muſique, mais encore en toute autre choſe. Sa vie ne ſera ſouillée d'aucune action qui ſoit indigne d'un honneſte homme, & il recueillera de la Muſique ce fruit important, qu'il pourra devenir très-utile à lui-même & à ſa patrie, ne ſe permettant rien que de concerté ni dans la conduite ni dans le diſcours, gardant en tout temps & en tout lieu les loix de la bienſéance, de la modeſtie & de l'honneſteté.

Or que dans les villes bien policées on ait donné une attention ſérieuſe à la bonne & ſaine Muſique, c'eſt ce qu'il ſeroit facile de prouver par pluſieurs exemples. [262] On pourroit alléguer celui de Terpandre, qui par ce moyen calma autrefois une ſédition chez les Lacédémoniens, & [263] celui de Thalêtas de Crète, qui pour obéir à l'oracle de Delphes, vint à Sparte, où il délivra de la peſte ces mêmes Lacédémoniens, comme l'aſſure Pratinas. Homère dit auſſi que par le ſecours de la Muſique, les Grecs arrêtérent les ravages de la contagion qui déſoloit leur camp; ſur quoi il s'explique en ces termes; *Les Grecs employoient la mélodie pour ſe rendre Apollon propice, & chantoient pendant tout le jour, de beaux cantiques pour fléchir la colère de ce Dieu, qui prenoit plaiſir à les entendre.*

Je terminerai d'autant plus volontiers mon Diſcours ſur la Muſique par ces vers, que vous-même, notre cher Maître, les avez d'abord mis en œuvre, pour nous faire mieux comprendre tout le pouvoir de cet art. Car véritablement [264] ſa principale & ſa plus noble fonction eſt d'exprimer nos ſentiments de reconnoiſſance envers les Dieux. [265] La ſeconde, & qui ſuit celle-là de fort près, conſiſte à purifier l'ame, en y faiſant régner une ſorte de conſonnance & d'harmonie. Sotérique ayant ainſi parlé, [266] Voilà, mon cher Onéſicrate, (ajoûta-t-il,) ce qui ſe peut dire de meilleur ſur la Muſique * dans un repas.

Le diſcours de Sotérique fut admiré de toute la compagnie. Car ce convive fit aſſez connoître, & par l'air de ſon viſage, & par le ſon de ſa voix, combien il aimoit la Muſique, & combien il y eſtoit verſé. Alors mon Maître Onéſicrate prenant la parole: Parmi les autres circonſtances, (dit-il,)

* *Voyez les Remarques.*

καὶ τοῦτο ἀποδέχομαι ἑκατέρου ὑμῶν, ὅτι τὴν τάξιν ἑκάτερος τὴν αὐτὸς αὑτοῦ ἐφύλαξεν. ὁ μὲν γὰρ Λεσβίας ὅσα μόνον χρεωργοῦντι κιθαρῳδῷ προσῆκεν εἰδέναι, τούτοις ἡμᾶς εἰσίασεν· ὁ δὲ Σωτήριχος ὅσα καὶ πρὸς ὠφέλειαν καὶ πρὸς θεωρίαν, [a] ἀλλὰ γὰρ καὶ δύναμιν καὶ χρῆσιν μουσικῆς σωτηρίᾳ, διδάσκων ἡμᾶς ἐπεδαψιλεύσατο.

a ἄλλα γάρ. T. V. B.

Ἐκεῖνο δ' οἶμαι ἑκόντας αὐτοὺς ἐμοὶ καταλελοιπέναι. οὐ γὰρ καταγνώσομαι αὐτῶν δηλίαν, ὡς αἱρεθέντων καπαστῇ μουσικὴν εἰς τὰ συσσίτια. [267] εἰ γάρ που καὶ χρησίμη ἦν [b] παρατεταγμένως ὁ καλὸς Ὅμηρος, ἀπέφηνε,

b παραχρημα. R. 3.

[268] Μολπή τ' (γάρ που φησὶν) ὀρχηστύς τε. τὰ γὰρ τ' ἀναθήματα δαιτός,

καί μοι μηδεὶς ὑπολαβέτω ὅτι πρὸς τέρψιν μόνον χρησίμως ᾠήθη μουσικὴν Ὅμηρος δηλονότι τούτων· ἀλλὰ γὰρ βαθύτερός ἐστι νοῦς ἐγκεκρυμμένος τοῖς [c] ἔπεσι. εἰς γὰρ ὠφέλειαν καὶ βοήθειαν τῷ μείζονι [d] αὐτοῖς καιροῖς προσέλαβε μουσικήν, λέγω δὲ εἰς τὰ δεῖπνα καὶ τὰς συνουσίας τῶν ἀρχαίων. συνέβαινε γὰρ εἰσάγεσθαι μουσικήν, ὡς ἐγὼ οἶμαι, ἀναπαυτήν, καὶ πρόφασιν τὴν τοῦ οἴνου ὑποθερμον δύναμιν· καθάπερ που φησὶ καὶ ὁ [e] ἡμέτερος Ἀνεξόξενος· ἐκεῖνος γὰρ ἔλεγεν εἰσάγεσθαι μουσικὴν πρὸς ὅσον ὁ μὲν οἶνος σφάλλειν πέφυκε τῶν ἀνθρώπων χρησαμένων τά τε σώματα καὶ τὰς διανοίας· ἡ δὲ μουσικὴ τῇ περὶ αὐτὴν τάξει τε καὶ συμμετρίᾳ εἰς τὴν ἐναντίαν καπάσασιν ἄγει τε καὶ σῴζει. τοῦτον οὖν τὸν καιρὸν ὡς βοηθήματι τῇ μουσικῇ τοὺς ἀρχαίους φησὶ κεχρῆσθαι Ὅμηρος.

c ἔπεσιν. P.
d εἰ τοῖς. R. 3.
e ὑμέτερος. R. 1.

Ἀλλὰ δὴ καὶ τὸ μέγιστον ὑμῖν, ὦ ἑταῖροι, καὶ μάλιστα σεμνοτάτην ἀποφαίνῃς μουσικὴν παραλέλειπται.

je dois

je dois relever particulièrement celle-ci, que chacun de vous en parlant, a ſçû conſerver ſon propre caractère. En effet, Lyſias nous a régalez à merveilles, en nous expoſant ſeulement ce qui eſt du reſſort d'un excellent joueur de cithare, dont l'adreſſe de la main fait le principal mérite. Sotérique de ſon coſté, a parfaitement défrayé la compagnie, en l'inſtruiſant ſur la théorie de la Muſique, ſur l'uſage qu'on en doit faire, ſur la puiſſance de cet art, & ſur l'utilité qu'on en peut tirer.

Quant à moi, j'eſtime que c'eſt à deſſein qu'ils ont voulu l'un & l'autre me laiſſer l'honneur de montrer, combien il eſt avantageux d'introduire la Muſique dans les feſtins. Car je ne veux point les accuſer d'avoir obmis cet uſage, par une eſpèce de timidité ou de mauvaiſe honte. [267] Si la Muſique eſt donc utile en quelque occaſion, * c'eſt principalement en celle-là; comme l'a déclaré l'incomparable Homère en ces termes: [268] *Le chant & la danſe,* (dit-il,) *ſont les plus agréables ornements d'un feſtin.* Et que perſonne ne s'imagine qu'Homère, en cet endroit, faſſe conſiſter cette utilité de la Muſique dans le ſeul plaiſir. Il y a un ſens plus profond, qui ſe trouve caché dans ces vers. Il paroît, en effet, que ce Poëte avoit recours à la Muſique dans les conjonctures, où le ſecours de cet art ſembloit le plus néceſſaire; je veux dire dans les feſtins & les aſſemblées de nos ancêtres. Car on y faiſoit entrer l'Harmonie, comme ce qu'il y avoit de plus capable de contrebalancer & d'adoucir la trop grande force du vin; ſuivant ce que dit en quelque endroit notre Ariſtoxéne. Il aſſûre que ſi l'on introduit la Muſique dans les repas, c'eſt préciſément à cauſe que le vin eſtant tout propre à exciter l'agitation & le trouble dans le corps & dans l'eſprit de ceux qui en prennent exceſſivement; la Muſique peut y rétablir le calme, en ramenant l'un & l'autre à leur état naturel, par l'arrangement & la ſymmétrie de ſes ſons. C'eſt donc en pareille occaſion, que les anciens, ſelon le témoignage d'Homère, employoient le ſecours de la Muſique.

* *Voyez les Remarques.*

Mais vous avez oublié, mes chers amis, le point capital & qui peut inſpirer le plus de vénération pour cet art.

πρὸ γὰρ τῶν ὄντων φορὰν, καὶ τὴν τῶν ἀστέρων κίνησιν οἱ περὶ Πυθαγόραν καὶ [269] Ἀρχύτην καὶ Πλάτωνα, καὶ οἱ λοιποὶ τῶν ἀρχαίων φιλοσόφων, οὐκ ἄνευ μουσικῆς γίνεσθαι καὶ συνεστάναι ἔφασκον. πρώτα γὰρ κατ' ἁρμονίαν ὑπὸ τῶ θεοῦ κατεσκευάσθαι φασίν. ἄκρων δ' δὺ εἴη νεῦ ἐπεκτείνθ ζεὺς περὶ Ζύπου [a] λόγους. [270] αὐώταζον δὲ καὶ μουσικώταζον, [b] ὃ πρωτὶ ὃ περσῆκον μέζον ὑπιλιθέναι.

a Ζύπων. R. 3.

b πῆ. R. 3.

[271] Ταῦτ' εἰπὼν ἐπαγώνισε, καὶ σοείσας τῷ Κρόνῳ καὶ τοῖς Ζύπου παισὶ θεοῖς πᾶσι, καὶ μούσαις, ἀπέλυσε τοὺς ἑστωμένους.

C'eſt que Pythagore, [269] Archytas, Platon & le reſte des anciens Philoſophes prétendent, que le mouvement de l'univers & le cours des aſtres ne s'accompliſſent point ſans quelque ſorte de Muſique. Car ils ſoutiennent que Dieu a créé tous les eſtres ſuivant les règles de l'Harmonie. Un diſcours plus étendu ſur cette matière ſeroit à préſent hors de ſaiſon. [270] Rien n'eſt plus digne de la * ſouveraine Sageſſe, & rien en même temps n'eſt plus conforme aux loix de la Muſique, que de renfermer chaque choſe dans ſes juſtes bornes.

* *Voyez les Remarques.*

[271] En achevant ces mots, Onéſicrate ſe mit à chanter l'Hymne; & après avoir fait des libations à Saturne & à ſes enfants, à tous les autres Dieux & aux Muſes, il congédia ſes convives.

REMARQUES SUR LE DIALOGUE DE PLUTARQUE TOUCHANT LA MUSIQUE.

AVERTISSEMENT.

18. d'Aouſt 1730.

APRES deux Diſſertations aſſez étendues que j'ai données, l'une ſur le véritable Auteur, l'autre ſur l'hiſtoire littéraire de ce Dialogue, dont j'ai eu ſoin d'expoſer auſſi toute l'œconomie par une exacte analyſe; il ſemble qu'il n'eſtoit plus queſtion que de mettre au jour & d'abandonner au jugement du public la traduction Françoiſe que j'ai faite de ce morceau, & qu'on vient de voir, telle qu'elle a eſté lûë à diverſes repriſes, dans les aſſemblées particulières de l'Académie, en 1723. 1724. & 1725. Cependant elle n'avoit point eſté imprimée juſqu'ici, parce qu'elle ne pouvoit paroître avec ſuccès, ſans eſtre accompagnée de tous les ſecours néceſſaires pour devenir parfaitement intelligible: & c'eſtoit juſtement la partie de l'ouvrage la plus épineuſe, ſur laquelle il me reſtoit encore à travailler. Ce travail conſiſtoit en premier lieu, à faire connoître plus particulièrement les Muſiciens Grecs alléguez en fort grand nombre par Plutarque; ſans oublier d'expliquer auſſi pluſieurs points d'antiquité, liez au principal ſujet de ce Dialogue: & ce devoit eſtre la matière d'autant de remarques hiſtoriques. De plus, il eſtoit eſſentiel de corriger ou de rétablir dans le texte de l'Auteur pluſieurs paſſages altérez, tronquez, ou totalement corrompus, & par-là très-capables d'y répandre l'obſcurité; ce qui demandoit à eſtre appuyé de pluſieurs notes critiques. Il s'agiſſoit enfin d'éclaircir, & de faire bien entendre à un lecteur déja ſuffiſamment informé de la Muſique moderne, ce qu'elle a de commun avec l'ancienne, dont le ſyſtême eſtoit fort différent à pluſieurs égards, & dont les termes ſont aujourd'hui preſqu'entièrement ignorez de la pluſpart de nos Muſiciens; ce qui ne pouvoit s'exécuter que par des remarques dogmatiques.

J'ai tâché de remplir le premier article de ce projet par des recherches exactes & curieuſes, non ſeulement ſur les antiquitez de la Muſique en général, mais plus ſpécialement encore ſur les vies & les ouvrages de plus de ſoixante & dix Poëtes-Muſiciens, dont Plutarque fait ici mention: & c'eſt ſur quoi je dois une partie de mes matériaux à l'excellente Bibliothèque Grecque *du ſçavant M.* Fabricius, *qui me les a fournis ou indiquez: de ſorte qu'en les raſſemblant tous, & les rangeant ſelon l'ordre chronologique, on pourroit former une hiſtoire ſuivie & aſſez complette de l'ancienne Muſique des Grecs.*

A l'égard de la ſeconde tâche que je me ſuis impoſée, & qui roule ſur les corrections du texte de mon Auteur; outre celles dont je ſuis redevable à mes propres conjectures, à la ſagacité de Méziriac *ou de quelques autres, & aux* diverſes leçons *recueillies dans les éditions de Francfort & de Paris, & tirées des MSS. d'*Alde, *de* Bongars, *de* Petau, *de* Turnébe *& de* Vulcob; *j'ai conféré moi-même ce texte ſur trois MSS. Grecs de la Bibliothèque du Roi, qui ſont les ſeuls de cette Bibliothèque, où ſe trouve ce Dialogue, & dont le plus ancien, en parchemin, cotté 1860. eſt du XIII.e ſiécle; & les deux autres, en papier, cottez 2179. & 2717. ſont du XVI.e ſiécle. J'ai tranſcrit ici toutes les* variantes, *qui n'eſtoient pas viſiblement des fautes de copiſtes; & y joignant, avec la même précaution, les anciennes* variantes *des éditions que je viens de ſpécifier, j'ai fait placer à la marge extérieure les unes & les autres, ſans en admettre preſque aucune dans le texte, que j'ai fait imprimer ſur celui de l'édition de Francfort, comme l'un des plus corrects: renvoyant aux notes critiques la diſcuſſion du mérite de toutes ces* diverſes leçons. *Celles qui viennent de la Bibliothèque du Roi, ſont déſignées par la lettre* R. *ſuivie des chiffres* 1. 2. 3. *& les autres le ſont par les lettres* A. B. P. T. V.

Quant aux remarques dogmatiques, qui forment le troiſiéme article de mon plan, elles pourroient, eſtant réunies & rangées dans l'ordre le plus méthodique & le plus naturel, compoſer une théorie de l'ancienne Muſique, laquelle jointe aux Diſſertations particulieres que j'ai données ſur ce ſujet, y laiſſeroient peu de choſes à deſirer.

Du reſte, quoique toutes ces remarques ſoient au nombre de plus de trois cens; il n'y en a qu'environ un tiers d'imprimées dans ce volume: & ce ſont ſeulement celles, qui avoient eſté lues dans l'Académie, juſqu'au temps de l'impreſſion commencée des tomes IX.e & X.e Toutes les autres ne paroîtront que dans les volumes ſuivants; c'eſt-à-dire, lorſqu'elles auront ſubi l'examen & le jugement de cette Compagnie. Elles répondront toutes très-exactement aux renvois du texte & de la verſion, marquez par des chiffres, dont les premiers (lorſqu'ils ſont deux) indiquent les remarques numérotées en chiffres Romains; & les ſeconds renvoyent aux divers articles de ces mêmes remarques, numérotez en chiffres vulgaires.

Au ſurplus, j'oſe me flatter, qu'au moyen de cette traduction Françoiſe & de toutes ces notes, ce Dialogue ſi obſcur juſqu'à préſent & ſi peu entendu, ſe trouvera dans la ſuite à la portée de tous ceux, qui ſeront pour le moins initiez à la théorie de la Muſique. Car il faudra toûjours eſtre un peu Muſicien pour le bien comprendre.

I. 1. *LA femme de Phocion... diſoit qu'elle n'avoit point de plus riche parure que les actions guerrières de ſon mari.* Ἡ μὲν Φωκίωνος... γυνὴ, *&c.*] Plutarque rapporte [a] ailleurs ce beau mot de la femme de Phocion, & c'eſt dans la vie même de ce grand homme; ce qu'il fait en ces termes: *Une Ionienne amie de cette femme, & qui logeoit chez elle, lui faiſant montre de ſes bijoux d'or enrichis de pierreries, & conſiſtant en braſſelets & en colliers magnifiques; ſon hôteſſe lui dit: Pour moi, mon ſeul ornement c'eſt Phocion, qui depuis vingt années eſt toûjours Général des Athéniens.* [b] Phocion en effet fut élu quarante-cinq fois Capitaine-général, & toûjours abſent. [c] Il commandoit encore les Athéniens à l'âge de 80. ans. Il eſt bon de remarquer que dans les deux paſſages l'Auteur employe deux termes de même ſignification, l'un primitif, l'autre dérivé, quoiqu'avec un différent tour; s'exprimant ainſi dans la vie: ἐμοὶ δὲ νόσμος ἐστὶ Φωκίων, εἰκοστὸν ἔτος ἤδη στρατηγῶν Ἀθηναίων; & ici νόσμον

[a] *In Phoc. pag. 1377. edit. Stephan. Gr.*

[b] *Plut. ibid. pag. 1367.*
[c] *Id. de civil. inſtit. pag. 1465.*

αὐτῆς ἔλεγεν ἢ τὰ Φωκίωνος στρατηγήματα : où l'on voit d'un côté στρατηγῶν, & de l'autre στρατηγήματα : en sorte que le second passage a besoin du premier pour estre bien entendu. C'est faute d'y avoir eu recours qu'*Amyot* a traduit, *Que ses bagues & joyaux estoient les beaux faicts d'armes de son mari;* & que d'abord je l'avois rendu de cette manière : *Qu'elle n'avoit point de plus riche parure que les actions guerrières de son mari.* Cela n'est point assez exact. Il le seroit davantage de traduire, *Que sa plus riche parure estoit son mari, toûjours Général d'armée.* Στρατηγῶν est un *Commandant*, un *Général d'armée* : στρατηγήματα, *la charge, les fonctions de Commandant, de Général; les Généralats.* Au reste cette ressemblance d'expression pourroit fournir une nouvelle preuve, que Plutarque est véritablement auteur de ce Dialogue.

2. *Phocion surnommé l'homme de bien.* Φωκίωνος τοῦ χρηστοῦ.] C'est de quoi rendent le même témoignage [a] 1.° Diogéne-Laërce, par ces mots, Φωκίων ὁ ἐπίκλην χρηστός : [b] 2.° Dion-Chrysostôme, par ceux-ci, Φωκίωνα .... χρηστὸν .... ὀνομασθέντα : 3.° [c] Suidas, en ces termes, Φωκίων χρηστὸς ἐπεκλήθη κοινῇ ψήφῳ ἐν ἐκκλησίᾳ, *Phocion fut surnommé* l'homme de bien, *d'un consentement unanime, dans une assemblée du peuple* : 4.° [d] Cornelius-Nepos dit de lui, *cognomine bonus est appellatus* : & 5.° [e] Valère-Maxime, *placidi, & misericordes, & liberales, omnique suavitate temperati mores Phocionis, quos optime profecto consensus omnium bonitatis cognomine decorandos censuit.* Il avoit mérité ce surnom à juste titre, par la douceur de ses mœurs, par le mépris des richesses, par le refus des présents les plus capables de tenter, par la frugalité de sa vie, par l'emploi qu'il faisoit de son peu de bien, pour soulager l'indigence de ses concitoyens, [f] dotant même les filles vertueuses, que leur pauvreté empêchoit de trouver parti.

3. *La sérieuse attention de mon Précepteur Onésicrate à cul-*

[a] *L. 6. S. 76. p. 350. ed. Amst.*
[b] *Orat. 73. p. 634. B. edit. Par.*
[c] *Voc.* φρόνων.
[d] *In Phocion. XIX. init.*
[e] *Lib. 3. cap. 8. Ext. 2.*
[f] *Suid. ibid.*

tiver les lettres. τὸν τῦ ἐμοῦ διδασκάλου περὶ λόγους σπουδήν.] Ce Précepteur de Plutarque eſt, ſelon toutes les apparences, l'Onéſicrate, dont il eſt parlé plus bas. Deux raiſons ſemblent concourir à l'établiſſement d'une telle conjecture: l'une, qu'au moyen de cette ſuppoſition, l'éxorde de cette pièce ne pourra plus ſe mettre au rang des préfaces de Saluſte (comme je l'y ai mis moi-même, peut-eſtre un peu trop légérement, dans l'analyſe que j'ai donnée ailleurs de ce Dialogue;) & qu'on appercevra ſans peine la liaiſon de l'éxorde avec le corps de l'ouvrage: l'autre, que Plutarque, à la fin du Dialogue, achevant de narrer ce qui s'y eſtoit dit de part & d'autre, & parlant d'Onéſicrate, l'appelle ὁ ἐμὸς διδάσκαλος, *mon maître, mon précepteur:* ce qui me paroît déciſif. Plutarque, dès ſa jeuneſſe, avoit étudié avec grand ſoin la Philoſophie & les Mathématiques. Il avoit ſans doute eu pour guide dans ces ſciences cet Onéſicrate, qui eſtoit auſſi Médecin, comme nous l'allons voir. Il eſt aſſez ordinaire, que des gens de Lettres, même d'un mérite diſtingué, commencent leur carrière par eſtre précepteurs, & la terminent par eſtre Médecins.

4. *Et cela, ſans les rendre meilleures.*] Plutarque répète ici, en changeant quelques termes, ce qu'il vient d'exprimer deux lignes plus haut par ceux-ci, στρατιώτας ὀλίγους, ἢ πόλει μιᾷ, ἢ καὶ ἑνί τινι ἔθνει, *ſauver des dangers les plus preſſants quelques ſoldats, ou une ville, ou une nation:* à quoi il ajoûte βελτίους δ' ἁπλῶς ποιῆσαι οὔτε τοὺς στρατιώτας, οὔτε τοὺς πολίτας, ἀλλ' οὐδὲ τοὺς ὁμοεθνεῖς: *ſans rendre meilleurs ces ſoldats, ces citoyens, ces compatriotes.* J'ai cru devoir retrancher cette répétition, pour abréger la période, qui n'eſt déja que trop longue: outre que ces mêmes mots reviennent encore pour la troiſiéme fois deux lignes plus bas.

II. 1. *Le ſecond jour des Saturnales.* τῇ δευτέρᾳ τῶν Κρονίων ἡμέρᾳ.] Les Fêtes appellées Κρόνια chez les Grecs, parce qu'on les célébroit en l'honneur de Saturne (en Grec Κρόνος) répondoient pour le nom aux *Saturnales* des Romains. Y répondoient-elles pour le temps, pour la durée & pour les céremonies?

cérémonies? C'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de décider. Elles eſtoient anciennes chez les Grecs. Ariſtophane, dans ſes [a] *Nuées*, en fait mention, ſi l'on en croit ſon ſcholiaſte, qui s'eſt imaginé que lorſque Socrate apoſtrophe Strépſiade en ces termes, Κρονίων ὄζων & βεννεσέλλως, il lui reproche *de ſentir la feſte des Saturnales.* Mais le ſcholiaſte ſe trompe; il ne s'agit là que du ſiècle de Saturne, & nullement de ſa feſte. Cependant le ſcholiaſte obſerve que ces feſtes eſtoient les mêmes que les Saturnales Romaines, τὰ παρ' Ῥωμαίοις καλούμενα Σατουρνάλια. C'eſt ainſi que *Meurſius*, dans ſa [b] *Græcia feriata*, cite (tout ſéchement à ſon ordinaire) ce ſcholiaſte. Mais il obmet les deux derniers mots du paſſage, ἢ Ἀπατούρια, *ou les Apaturies:* & dans [c] l'article de ces dernières feſtes, il ne rappelle ni les Saturnales, ni le paſſage du ſcholiaſte.

Effectivement, il ne paroît pas que les *Saturnales* & les *Apaturies* euſſent rien de commun, ſi ce n'eſt peut-eſtre le temps où on les célébroit, & la durée de cette célébration. Les premières tomboient en Décembre, & les ſecondes au mois Attique nommé *Pyanépſion*, qui, [d] ſelon quelques-uns, répondoit en partie à Novembre & en partie à Décembre. [e] La durée des premières avoit eſté fixée par Auguſte à trois jours, que dans la ſuite on étendit juſqu'à ſept; & les [f] *Apaturies* duroient ordinairement trois jours & quelquefois quatre. Mais l'objet des unes & des autres eſtoit fort différent: ce qui ôte toute vraiſemblance à l'alternative du ſcholiaſte, & fait voir que c'eſt, ou corruption dans ſon texte, ou ignorance de ſa part. On peut conſulter les Dialogues de [g] Lucien ſur la feſte des *Saturnales;* Macrobe & *Lipſe*, dans leurs livres qui portent ce nom; & le traité de Pierre *Caſtellanus*, [h] *de Feſtis Græcorum.* *Meurſius* expédie en moins de ſix lignes tout ce qu'il nous en apprend dans celui de ſes ouvrages que je viens de citer; & *Faſold*, autre compilateur ſur la même matière, ne dit pas un mot de cette feſte.

[a] *Act. 1. ſcen. 4. verſ. 397.*
[b] *Pag. 183.*
[c] *Pag. 33.*
[d] *Scal. emend. temp. pag. 31.*
[e] *Macrob. Saturn. lib. 1. c. 10.*
[f] *Meurſ. ibid.*
[g] *Tom. 2. pag. 606. edit. Amſt.*
[h] *Pag. 186.*

2. *Onéſicrate donna un feſtin.* Ὀνησικράτης ὅτε τὸν ἑστιᾶσιν . . . . ἐδειπνίσει.] Il eſt parlé dans les [a] *Sympoſiaques* de notre Auteur, d'un Onéſicrate Médecin. Plutarque nous y apprend, qu'à ſon retour d'Aléxandrie, ſes amis s'empreſſant de le régaler à l'envi, en lui donnant des feſtins, que la trop grande multitude des convives rendoit le plus ſouvent tumultueux, & faiſoit dégénérer en cohue: cet Onéſicrate l'invita chez lui à un repas, où il ne ſe trouva qu'un nombre choiſi d'amis particuliers, & où l'on raiſonna beaucoup ſur ce qui convenoit le mieux à ces ſortes d'aſſemblées. Il ſeroit aſſez vraiſemblable que ce fut chez ce Médecin, que ſe donna le repas, dont il s'agit dans ce Dialogue, & où l'un des interlocuteurs eſt un nommé Sotérique d'Aléxandrie, qui paroît ici ſur la ſcêne d'autant plus à propos, que Plutarque arrivoit nouvellement de cette capitale d'Egypte.

Du reſte, après un témoignage ſi poſitif de notre Auteur ſur ſon voyage d'Aléxandrie, il eſt ſurprenant que M. *Dacier*, dans [b] ſa *Vie de Plutarque*, ait pu hazarder cette propoſition: *Ceux qui ont écrit, qu'il voyagea en Egypte & à Lacédémone, l'ont avancé ſans fondement; & dans tout ce qui nous reſte de Plutarque, on ne trouve rien qui puiſſe le faire conjecturer. Tout ce qu'il nous dit des mœurs, des coûtumes & des ſentiments des Egyptiens, il ne l'avoit tiré que des livres qu'il avoit lus.*

3. *L'un de ceux, qui recevoient penſion de lui.* ἑνὸς τῶν συντάξιν παρ' αὐτοῦ λαμβανόντων.] Σύνταξις, *tributum, ſtipendium, penſitatio*, ſe prend ici pour une penſion, une gratification, que les Grecs d'un rang diſtingué faiſoient à leurs clients, à leurs créatures, à ceux dont ils ſe déclaroient protecteurs, à ceux dont ils recevoient des ſervices. Cela répondoit en quelque ſorte, à ce qui eſtoit connu chez les Romains, ſous le nom de *Sportula, corbeille*, où les clients recevoient de leurs patrons, à certains jours marquez, quelques proviſions de bouche, qui furent enſuite converties en une ſomme d'argent, puis rétablies ſur le premier pied; & toûjours ſous la dénomination de *Sportula*.

[a] *Lib. 5. Quæſt. 5. pag. 1206. edit. Steph. Græc.*

[b] *Tom. 8. pag. 262. edit. in-quarto.*

4. *Quelle eſt la cauſe de la voix humaine.* τὸ μὲν αἴτιον τῆς ἀνθρώπου φωνῆς.] Ceux qui ſeront curieux de voir cette matière ſçavamment approfondie, & miſe dans un plein jour par toutes les lumières que peuvent fournir en ce genre la plus ſaine Phyſique & la plus éxacte Anatomie; auront recours à ce qu'ont publié ſur un ſujet ſi intéreſſant Claude *Perrault*, dans le 2.[d] tome de ſes *Eſſais de Phyſique*, depuis la page 141. juſqu'à la page 146. incluſivement: & ils conſulteront ſurtout M. Denys *Dodart*, dans trois Mémoires très-étendus imprimez parmi ceux qui compoſent les Recueils de l'Académie Royale des Sciences pour les années 1700. pag. 238. & 1707. pag. 136. & 388. On trouvera dans ces Mémoires, de ſçavantes recherches ſur les cauſes de la voix de l'homme & de ſes différents tons; & par occaſion, ſur les expreſſions de l'ancienne Muſique & de la moderne: d'où il paroît, combien celle-là eſtoit ſupérieure à celle-ci pour ce regard.

5. *Homère.*] Ce Poëte eſt ſi connu de tout le monde, qu'il ſeroit fort inutile que je m'étendiſſe ici ſur ſa vie & ſur ſes ouvrages. Ceux qui voudront le connoître plus particuliérement, ou renouveller connoiſſance avec lui, liront ce qu'ont écrit ſur ces deux articles divers ſçavants, qui ne laiſſent rien à ſouhaiter de ce qu'il eſt poſſible de découvrir ſur ce ſujet. Tels ſont 1.° Hérodote & Plutarque, auſquels on attribue deux différentes vies du Poëte Grec, écrites en cette même langue: 2.° [a] le *Gyraldi;* 3.° [b] G. J. *Voſſius;* 4.° Leon *Allazzi*, dans ſon traité *de patria Homeri;* 5.° Ludolph *Kuſter*, dans ſon *Hiſtoria critica Homeri;* 6.° [c] Tanegui *le Févre;* 7.° Mad.[me] *Dacier;* 8.° l'*Apothéoſe d'Homère*, avec les explications de Giſbert *Cuper* & de J. C. *Schott;* &c. Mais on doit ſur-tout recourir touchant cette matière à l'exact & ſçavant M. *Fabricius*, dans [d] ſa *Bibliothèque Grecque.*

6. *Qui eſtes initiez à la Muſique.* Μυσικῆς θιασῶται.] Θίασος (en latin *Thiaſus*) ſignifie originairement une troupe de gens

[a] *Tom. 2. col. 89. ed. Lugd. Bat.*
[b] *De Poët. Græc. & Lat. pag. 8.*
[c] *Vies des Poëtes Grecs, pag. 1.*
[d] *Lib. 2, cap. 1. tom. 1. p. 253.*

assemblez pour danser & chanter dans la célébration de quelques festes, sur-tout de celles de Bacchus, où les festins alloient souvent jusqu'à la débauche. On dérive ce mot de ceux-ci Θεῖα ᾄσαι, *chanter les louanges des Dieux;* ou de Σιὸς, qui chez les Lacédémoniens, est la même chose que Θεὸς, *Dieu;* d'où vient Θίασος pour Σίασος. Ce mot *Thiasos* s'est pris dans la suite pour toutes sortes d'assemblées, de compagnies, de sociétez; mais principalement pour celles que formoit le motif, soit du plaisir, soit de l'instruction; & c'est conformément à cette dernière acception, que se doit entendre ici θιασώτης, *compagnon, confrère initié dans la même société, camarade* en fait de Musique: de même qu'on appelloit θιασῶνες les lieux où se tenoient ces assemblées. On peut consulter sur ces mots Grecs, pour plus grand éclaircissement, [a] Athénée, [b] Pollux, Hesychius, Harpocration, [c] Eustathe, Suidas, le grand Etymologique, &c.

III. *La pluspart des Platoniciens, & les plus habiles Péripatéticiens se sont appliquez à traiter de l'ancienne Musique, & à montrer comment elle s'est corrompue.* [πάντε γὲ Πλατωνικῶν οἱ πλεῖσοι, & τῶν ἀπὸ τε περιπάτου φιλοσόφων οἱ ἄριστοι περί τε τῆς ἀρχαίας μουσικῆς συντάξαι ἐπαύδασαν, & περὶ τῆς αὐτῆς γεγονυίας διαφθορᾶς.] Il n'est pas merveilleux que Plutarque, en plus d'un endroit, se plaigne de la dépravation ou de la corruption qui s'estoit glissée dans la Musique de son temps, & qui l'avoit si fort avilie. Avant lui, comme l'on voit, Platon, Aristote & leurs disciples avoient fait la même plainte; & cela dans un siècle si favorable à la perfection de tous les beaux Arts, & si fécond en grands hommes de toute espèce. Comment s'est-il pû faire, que lors même que l'on cultivoit avec tant de succès l'Eloquence, la Poësie, la Peinture, la Sculpture, qui ont des rapports si marquez avec la Musique, celle-ci, pour laquelle on n'avoit pas moins d'attention, se soit tellement dégradée? Sa grande liaison avec la Poësie en a esté la principale

[a] *Lib. 8. cap. 16. pag. 362. F.*
[b] *Lib. 6. sect. 7 & 8. Lib. 9. sect. 144.*
[c] *Pag. 539. 635. 1119. 1702. edit. Rom.*

cauſe, & l'on peut dire que ces deux ſœurs ont eu à peu-près la même deſtinée. Renfermées d'abord l'une & l'autre dans l'imitation parfaite de la belle nature, elles n'avoient pour but que d'inſtruire en divertiſſant, & d'exciter des mouvements également utiles au culte des Dieux & au bien de la ſociété. Pour cela elles employoient les expreſſions, les tours, les rhythmes ou cadences les plus convenables. La Muſique en particulier, toûjours ſimple, toûjours pleine de nobleſſe & de décence, ſe contenoit dans les bornes que lui avoient preſcrites les grands maîtres, & ſurtout les Philoſophes & les Légiſlateurs, qui eſtoient la pluſpart & Poëtes & Muſiciens. Mais les ſpectacles du théâtre, & le culte de certaines Divinitez, de Bacchus entre autres, dérangérent fort de ſi ſages réglements. Ils firent naître la Poëſie dithyrambique, Poëſie des plus licentieuſes dans l'expreſſion, dans le rhythme, dans les ſentiments. Il lui fallut une Muſique de même genre, & par conſéquent fort éloignée de cette noble ſimplicité de l'ancienne. La multitude des cordes, les traits, les diminutions, la broderie s'y introduiſirent à l'excès, & la gâtérent au jugement des Philoſophes de ce temps-là. Peut-eſtre leur trop grande prévention en faveur de la reſpectable antiquité les aura-t-elle un peu ſéduits au déſavantage d'une Muſique, plus propre à ſurprendre & à réjouir l'imagination qu'à toucher le cœur. Peut-eſtre auront-ils tenu aux Muſiciens de leur temps, trop peu de compte du travail pénible qu'avoit coûté à ceux-ci la fantaiſie de ſacrifier dans leurs pièces le beau naturel au brillant & à l'extraordinaire. Quoi qu'il en ſoit, ces plaintes des anciens reſſemblent fort à celles de nos modernes, dont pluſieurs regrettent fort ſérieuſement la Muſique du ſiècle paſſé.

IV. *Ceux qui ont excellé dans la Grammaire & dans l'Harmonie, ont approfondi cette matière avec beaucoup de ſoin.* Ἀλλὰ μὴν ὁ γραμματικῶν καὶ ἁρμονικῶν οἱ ἐπ' ἄκρον παιδείας ἐλληνικότες πολλῷ ἀσθενῶς ἔχει τοῦτο πεποιήνται.] La Grammaire a grande liaiſon avec la ſcience Harmonique, & ne peut s'en paſſer. Elle y tient infiniment par celle de ſes parties qu'on

nomme *Proſodie*, qui roule, comme l'on ſçait, ſur la longueur, ou la brièveté des ſyllabes, dans la prononciation; ſur la meſure des vers, ſur leur rhythme ou cadence, & principalement ſur la manière d'accentuer les mots; ce qui forme une eſpèce de chant ou de Muſique, ſoit dans le ſimple langage, ſoit dans la lecture & dans la déclamation plus ou moins ſoutenue. Tout cela, comme l'on voit, eſt du reſſort de l'Harmonie, & Plutarque a grande raiſon d'aſſocier ici les Grammairiens aux Muſiciens: ſans compter que l'un & l'autre de ces arts, comme il l'a obſervé dans ſon exorde, ont la voix pour objet.

Du reſte, il employe ici une expreſſion toute poëtique; οἱ ἐπ' ἄκρον παιδείας ἐληλακότες, *ceux des Grammairiens & des Muſiciens, qui ont pouſſé leur courſe juſqu'au ſommet, juſqu'au faîte de l'érudition en l'un & l'autre genre.* Comme Plutarque poſſédoit parfaitement tous les Poëtes Grecs, & ſe les eſtoit rendus familiers par une lecture aſſidue; ſouvent il lui arrivoit, non ſeulement de citer dans ſes écrits, des morceaux entiers de Poëſies, que ſa mémoire lui fourniſſoit à propos; mais encore d'en inſérer diverſes phraſes dans le tiſſu même de ſon diſcours, avec lequel elles s'incorporoient pour ainſi dire, & ne faiſoient qu'un tout. Le paſſage que j'explique en offre un exemple: car il y a grande apparence qu'en l'écrivant, Plutarque avoit en vue [a] cette expreſſion qu'il cite d'après le Poëte-Philoſophe Empédocle, σοφίας ἐπ' ἄκροισι θαμίζειν, *ſe promener fréquemment ſur les ſommets de la ſageſſe ou de la Philoſophie.*

Recherches ſur la vie & les ouvrages d'Héraclide de Pont.

V. *Héraclide, dans ſon recueil concernant la Muſique.* Ἡρακλείδης ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν ἐν μουσικῇ.] Si l'on en croit [a] *Jonſius*, il y a eu près de trente écrivains Grecs de ce nom. Mais M. *Fabricius* en a raſſemblé plus de cinquante dans [b] ſa *Bibliothèque Grecque.* Celui-ci eſt Héraclide de Pont fils [c] d'Euphron ou [d] d'Euthyphron, natif d'Héraclée, ville de ce pays-là, & qui [e] ſe diſoit iſſu de Damis, l'un des conducteurs de la

[a] *De mult. amicor. p. 161. edit. Steph. Græc.*
[a] *De ſcript. hiſt. Phil. lib. 1. c. 2. art. 3.*
[b] *Tom. 9. pag. 17.*
[c] *Suidas.*
[d] *Diog. Laert. lib. 5. ſect. 86.*
[e] *Suidas.*

colonie Thêbaine, qui bâtit Héraclée. Il vint s'établir à Athênes, où il fut disciple [f] de Speusippe, ensuite [g] des Pythagoriciens, puis [h] de Platon, qui pendant son voyage de Sicile, lui laissa la conduite de son école; enfin [i] d'Aristote.

[k] Sa Philosophie ne le rendoit pas ennemi des commoditez de la vie, sur-tout de la propreté dans les habits; & il estoit ordinairement vétu des plus fines étoffes. [l] Il avoit dans sa prestance & dans sa démarche quelque chose de vénérable & de pompeux; d'où quelques-uns prenoient occasion d'équivoquer sur son surnom de *Pontique*, en l'appellant *Héraclide Pompique*. [m] On dit que Python & lui délivrérent de la tyrannie Héraclée leur patrie & la Thrace, en tuant Cotys, qui s'en estoit emparé: ce qui fit beaucoup d'honneur à nostre Philosophe. Mais sa vanité mal-entendue le deshonora auprès de ses compatriotes.

[n] Il nourrissoit chez lui depuis long temps un serpent, qu'il avoit eu soin d'apprivoiser. Se voyant près de mourir, il chargea un de ses amis de brûler secrètement son cadavre, & de faire paroître en sa place le serpent sur le lit, en publiant qu'Héraclide estoit monté vers les Dieux, qui avoient ainsi transformé son corps. Au milieu de la pompe funèbre, où les uns pleuroient Héraclide, & les autres célébroient ses louanges; le serpent excité par le bruit sortit tout-à-coup de dessous le poisle; ce qui effraya plusieurs des assistants. Mais la momerie fut bientost découverte, à la honte du défunt: & c'est sur quoi il nous reste quelque [o] Epigramme satirique. [p] Suidas raconte le même fait; mais avec quelque variété dans les circonstances. [q] D'autres assurent, que pour persuader aux hommes son immortalité, il estoit disparu en se précipitant dans un puits.

Hermippe cité par [r] Diogéne-Laërce, fait périr Héraclide d'une maniére différente, mais aussi peu honorable pour lui.

[f] *Diog. ibid.*
[h] *Idem, ibidem. Suidas.*
[g] *Idem, ibidem.*
[i] *Diog. Laert. ibid.*
[k] *Idem, ibidem.*
[l] *Idem, ibidem.*
[m] *Idem, sect. 39. Plut. in Colot. pag. 2064. edit. Steph. Gr.*
[n] *Diog. ibid.*
[o] *Idem, sect. 90.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Suid. ibid.*
[r] *Ibid. sect. 91.*

Il rapporte, que dans une famine des plus preſſantes, les habitants d'Héraclée ayant envoyé conſulter l'Oracle de Delphes ſur le remède à un ſi grand mal; Héraclide, à force d'argent, gagna les députez & la Pythie elle-même, pour lui faire prononcer de la part du Dieu, Que le ſeul moyen de faire ceſſer la famine, eſtoit d'honorer publiquement d'une couronne Héraclide, & de le révérer après ſa mort comme un Héros: mais que le peuple s'eſtant aſſemblé au Théâtre pour ce couronnement, Héraclide y fut frappé d'apopléxie; & que les députez, ainſi que la Pythie, périrent tous malheureuſement.

A ces ſupercheries miſes ſur le compte d'Héraclide, on en joint d'une autre eſpèce, & qui ne le flétriſſent pas moins, en qualité d'homme de lettres. C'eſt-à-dire qu'on l'accuſe de s'eſtre approprié les ouvrages d'autrui, & d'avoir publié quelques-uns des ſiens ſous des noms illuſtres. C'eſt, de quoi l'on peut voir un détail plus circonſtancié dans [f] Diogéne-Laërce; qui d'ailleurs, pour caractériſer le ſtile de cet écrivain, le place dans le genre médiocre, en lui attribuant beaucoup de netteté, & beaucoup de cet agrément, qui ſoutient l'attention du lecteur, & l'engage à continuer ſa lecture.

Outre les ſciences Philoſophiques, dont il fit ſon capital, il cultiva les belles lettres & l'Hiſtoire, & compoſa en ces divers genres grand nombre d'ouvrages, dont il ne nous reſte que les titres & quelques fragments. Parmi ces ouvrages ſe trouvoient quelques livres touchant la Muſique. [t] Athénée en cite le troiſiéme. [u] Cependant Diogéne-Laërce, dans la vie de ce Philoſophe, où eſt un dénombrement de ſes écrits, ne compte que deux livres ſur la Muſique (Περὶ Μουσικῆς.) Il eſt vrai que dans l'article qui précède immédiatement, on lit Ε Μουσικὰ ἃ περὶ τῶν παρὰ Εὐριπίδῃ Ε Σοφοκλεῖ, α, β, γ: *Traitez de Muſique, à propos de ce qui s'en trouve chez Euripide & chez Sophocle, en trois livres:* ce qui joint aux deux autres en feroit cinq. Peut-eſtre y a-t-il faute dans le texte. C'eſt ſur quoi les

[f] *Ibid. ſect. 92, 93.*
[t] *Lib. 10. cap. 21. p. 455. D. edit. Lugd.*
Lib. 14. cap. 5. pag. 624. B.
[u] *Ibid. ſect. 86. 87.*

commentateurs

commentateurs de Diogéne ne fourniſſent aucun éclairciſſement, & c'eſt ce qu'ils n'ont pas même remarqué. Quoi qu'il en ſoit, [x] Porphyre, dans ſes commentaires ſur les *Harmoniques* de Ptolomée, cite un paſſage touchant *la Muſique inventée & cultivée par Pythagore*, lequel paſſage eſt tiré d'Héraclide de Pont dans ſon *introduction à la Muſique*, ἐν τῇ Μουσικῇ εἰσαγωγῇ. Eſtoit-ce un ouvrage différent de celui que Plutarque allègue ici ſous le titre de συναγωγὴ τῶν ἐν Μουσικῇ ? Il y a quelque apparence; & en ce cas, ce ſera l'un des deux traitez ſpécifiez dans la liſte de Diogéne-Laërce.

VI. 1. *Amphion, fils de Jupiter & d'Antiope.*] Le plus ancien témoignage qui nous reſte au ſujet de cet Amphion, (car il y en a eu pluſieurs) eſt celui d'Homère dans [a] l'Odyſſée. *Aprés Tyro,* (dit Ulyſſe aux Phéaciens, en leur racontant ce qu'il avoit vû dans les Enfers) *je vis approcher la fille d'Aſopus, Antiope, qui ſe vantoit d'avoir dormi entre les bras de Jupiter. Il eſt vrai qu'elle eut deux fils, Zéthus & Amphion, qui les premiers jettérent les fondements de la ville de Thébes à ſept portes, & qui élevérent ſes murailles & ſes tours; car quelque vaillants qu'ils fuſſent, ils ne pouvoient habiter ſûrement une ſi grande ville, ſans ſes tours qui la défendent.* Homère, ni en cet endroit ni ailleurs, ne dit rien de la lyre d'Amphion, & ne le fait point connoître comme grand Muſicien. D'où l'on peut conjecturer, avec Mad.me *Dacier,* que la fable de Thébes, bâtie au ſon de cette lyre, eſt poſtérieure au temps du Poëte Grec, qui n'auroit pas manqué d'en orner ſon Poëme s'il l'eût connuë. Amphion, ſuivant [b] Pauſanias, acquit cette réputation en fait de Muſique pour avoir mis en vogue le mode Lydien, dont il avoit pris connoiſſance chez Tantale en épouſant Niobe fille de ce Prince; & pour avoir joint trois nouvelles cordes aux quatre anciennes qui compoſoient avant lui la lyre, ou la *cithare.* D'autres aſſûrent, ſelon le même [c] Pauſanias, que ce fut Mercure qui lui apprit à jouer de la lyre, pour récompenſe du ſoin qu'Amphion

Sur Amphion.

[x] *Lib. 1. cap. 3.*
[a] *Lib. 11. verſ. 262.*
[b] *Lib. 9. c. 5. p. 720. ed. Kuhn.*
[c] *Ibid. pag. 721.*

avoit eu de lui élever le premier un autel; & ils adjoûtent que par ſon chant, il mettoit en mouvement les pierres & les animaux: ce qui n'eſt qu'une allégorie, dont les anciens nous offrent trois explications toutes différentes, qu'on peut lire dans [d] Solin, dans [e] Maxime de Tyr & dans [f] Paléphate. Plutarque lui donne ici pour maître de Muſique Jupiter même.

Quelques-uns, non contents de le faire briller par le talent de la Muſique, y joignent encore celui de la Poëſie, & font mention de ſes vers. De ce nombre ſont 1.° Plutarque, dans le paſſage dont il s'agit à préſent; 2.° [g] Tatien, qui le range parmi les écrivains plus anciens qu'Homère; 3.° [h] Philoſtrate dans la vie du ſophiſte Hippodrome, où il parle des Hymnes d'Amphion & les aſſocie à celles d'Euripide. Cet Amphion pourroit bien n'eſtre pas celui de Thêbes. Ce ſeroit pluſtoſt celui de Theſpies, dont [i] Athénée cite le ſecond livre touchant le *Muſeion* de l'Hélicon. Selon Plutarque, en cela d'accord avec les Poëtes, Amphion chantoit des vers, qu'il accompagnoit des ſons de ſa lyre.

2. *Inventa le jeu de la cithare.* τὴν κιθαρῳδίαν . . . ἐπινοῆσαι.] Voyez ſur la figure de la *cithare*, & ſur ce qui la diſtinguoit de la lyre, la deſcription que j'ai donnée de ces deux inſtruments, dans ma Diſſertation ſur *la Symphonie de l'ancienne Muſique*, imprimée parmi les *Mémoires de Litterature* de cette Académie, *Tom. 4. pag. 116.*

VII. *Ce qu'il prouve par un regiſtre conſervé à Sicyone, d'après lequel il nomme les Prêtreſſes d'Argos, les Poëtes & les Muſiciens.* Πιστοῦται δὲ τοῦτο ἐκ τῆς ἀναγραφῆς τῆς ἐν Σικυῶνι ἀπογεγραμμένης, δι' ἧς τάς τε ἱερείας τὰς ἐν Ἄργει, καὶ τοὺς ποιητὰς, καὶ τοὺς μουσικοὺς ὀνομάζει.] Ce regiſtre de Sicyone eſt encore allégué plus bas *(n.° 54.)* Les Prêtreſſes d'Argos, dont il eſt

[d] *Capit. 13.*
[e] *Diſſert. 21. p. 218. ed. Cant.*
[f] *Cap. 42.*
[g] *Pag. 136. edit. Oxon.*
[h] *Lib. 2. c. 27. ſect. 4. p. 618. edit. Lipſ.*
[i] *Lib. 14. cap. 6. pag. 629. A. edit. Lugd.*

ici parlé, ſont [a] celles de Junon honorée d'un culte particulier dans cette ville-là. Elles y eſtoient ſi reſpectées, ſous le nom d'*Héréſides*, ou de *Phalides*, que [b] l'on y comptoit les années par celles de leur Sacerdoce, d'où l'on datoit les événements mémorables. L'Hiſtoire nous a tranſmis [c] les noms de ſept de ces Prêtreſſes, dont la premiére fut [d] Callithye fille de Piranthe. On inſcrivoit ces noms ſur certaines Tables publiques, où l'on mettoit auſſi ceux des Poëtes & des Muſiciens, qui avoient remporté les prix aux jeux Néméens & aux autres célébrez dans l'Argolide. Ce ſont ces Tables ou regiſtres publics, que cite ici Héraclide. Mais pourquoi ces regiſtres eſtoient-ils conſervez à Sicyone? Comme cette ville avoit eſté de la dépendance d'Argos, dont elle eſtoit voiſine; elle pouvoit en cette qualité avoir gardé quelques-uns de ces vieux titres: outre qu'on y célébroit auſſi des jeux Pythiques en l'honneur d'Apollon, leſquels y avoient eſté d'abord inſtituez par Adraſte Roi d'Argos, & qui depuis y furent rétablis par Cliſthêne Tyran de Sicyone, ſelon [e] Pindare & ſon ſcholiaſte.

VIII. *Il adjoûte qu'en ce même temps Linus de l'Iſle d'Eubée compoſa des chants plaintifs.* κ) ὃ τῷ αὐτῷ καιρῷ Λίνον τὸν ἐξ Εὐβοίας θρήνους πεποιηκέναι λέγει.] Ce Linus eſt le plus ancien des Grecs de ce nom dont il ſoit parlé. Il eſtoit de Chalcide ville de l'iſle d'Eubée. On eſt peu d'accord ſur ſa généalogie. [a] Quelques auteurs le diſent fils d'Apollon & de Pſamathe, fille de Crotope Roi d'Argos. Mais il ne faut pas confondre le Linus de Chalcide avec celui-ci, dévoré dès ſon enfance par les chiens de ſon nourricier, & dont la naiſſance équivoque & ſuſpecte à ſon ayeul, coûta la vie à ſa propre mère; comme le raconte plus au long le [b] Mythologiſte cité

Sur Linus.

[a] *Etymol. magn. in* H. *Syncell. pag. 172. A. edit. Par.*
[b] *Schol. Thucyd. lib. 2. pag. 100. Schol. C. edit. Steph. Græc. Lat. Dion. Halic. lib. 1. p. 18. edit. Francof.*
[c] *Marsham, Chr. Can. Sec. IX. pag. 131. edit. Lipſ. Euſeb. Chron. ann. 582. Syncell. ibid.*
[d] *Euſeb. Chron. ann. 376.*
[e] *Nemeon. Od. 9. v. 2. & 20.*
[a] *Conon, narrat. 19.*
[b] *Idem, ibidem.*

en marge, & que l'on peut consulter sur ce fait. [c] D'autres font naître d'Apollon & de Terpsichore ou d'Euterpe, le Linus dont il s'agit. Il estoit fils d'Uranie & de Mercure (selon [d] Diogene-Laërce) ou d'Amphimare issu de Neptune (selon [d 2.] Pausanias.) Né de tels parents, il ne pouvoit manquer d'estre grand Poëte & grand Musicien. Il reçut, (selon [e] Censorin) d'Apollon son père, la lyre à trois cordes de lin. Mais pour avoir osé renchérir sur une si belle invention, en substituant à ces cordes de lin des cordes de boyau beaucoup plus harmonieuses, le Dieu irrité lui ôta la vie, comme nous l'apprenons [f] d'Eustathe. [g] D'autres le font tuer par Hercule devenu son disciple (ainsi que Thamyris & Orphée) mais en même temps, toûjours peu docile & peu souffrant; & qui l'assomma d'un coup de lyre. Ce fut à Thêbes, dit-on, que ce meurtre fut commis: ce qui s'ajusteroit beaucoup mieux avec un autre [h] Linus plus récent, Thêbain de nation, & fils d'Ismène. Quoi qu'il en soit, son tombeau estoit honoré dans cette même ville par une fête lugubre, célébrée aussi en d'autres pays, [i] & même en Egypte, sous le nom de *Manéros,* & accompagnée d'un chant lamentable, qui portoit le nom même du défunt, & dont parlent entre autres [k] Hérodote, [l] Pausanias, & peut-estre [m] Homère; sur quoi l'on peut voir la note de Mad.[me] *Dacier,* & celle de M. l'Abbé *Gédoyn* sur Pausanias. A ce propos, on peut observer avec [n] G. J. *Vossius* & M. [o] *le Clerc,* sur Hésiode, que *Lin* en langue Phénicienne, désigne une *plainte,* un *gémissement.* J'observe de plus que *Hêlin* en Hébreu signifie *murmurer,* & que de là pourroient bien venir les mots Grecs λίνον & αἴλινον pris pour un *chant plaintif.*

Si l'on en croit [p] Pausanias & [q] Origéne, Linus n'a rien

[c] *Schol. Homer. Il. l. 10 v. 435.*
[d] *L. 1. sect. 4. Proœm. ed. Amst.*
[d 2.] *Lib. 9. c. 29. p. 766. ed. Kuhn.*
[e] *In fragm. cap. 12.*
[f] *In Il. lib. 18. pag. 1163. lin. 57. edit Rom.*
[g] *Diod. lib. 3. pag. 201. C. edit. Rhodom.*
[h] *Pausan. lib. 9. c. 29. p. 767.*
[i] *Idem, ibidem, pag. 766.*
[k] *Lib. 2. cap. 79.*
[l] *Ibidem, pag. 766.*
[m] *Iliad. lib. 18. vers. 570.*
[n] *De art. poët. nat. cap. 13. art. 3. pag. 78.*
[o] *Pag. 328. edit. Amstel.*
[p] *Ibidem, pagina 767.*
[q] *Cont. Cels. l. 1. p. 14. ed. Cant.*

écrit, ou du moins il ne nous eſt rien reſté de ſes écrits. [r] Diogéne-Laërce témoigne au contraire, que Linus compoſa un Poëme ſur la création du monde, ſur le cours du ſoleil & de la lune, ſur la naiſſance des fruits & des animaux; & il en cite le premier vers. [f] Sextus Empiricus le met au nombre de ceux qui ont cultivé la Poëſie avant Homère; [t] & Stobée en rapporte quelques vers. [u] Diodore le fait inventeur du rhythme & de la mélodie, ce que confirme [x] Suidas, qui le regarde comme le chef de la Poëſie lyrique: ſans compter que le même [y] Diodore lui attribue des Mémoires ſur les exploits de l'ancien Bacchus & ſur d'autres points de la Mythologie Grecque. A l'égard des *chants plaintifs*, dont Plutarque, d'après Héraclide de Pont, le fait ici auteur, je n'en trouve rien chez les anciens. J'y trouve ſeulement que ſa mort a eſté l'occaſion de pluſieurs chants de cette eſpèce, compoſez pour honorer ſa mémoire.

Voyez ce qu'ont recueilli ſur Linus Jaq. Nicol. *Loenſis*, dans ſes *Epiphyllides* ou *grapillures (liv. 10. chap. 3.* au 5.e tom. du *Theſ. critic.* de *Gruter,)* & M. *Fabricius*, dans ſa *Biblioth. Grecq. tom. 1. pag. 95.*

IX. 1. *Anthès, originaire d'Anthêdon en Béotie, fit des Hymnes.* [Ἄνθην τὸν ἐξ Ἀνθηδόνος τῆς Βοιωτίας, ὕμνους.] Sur Anthès.

Anthêdon eſtoit une ville maritime de la Béotie au pied du mont Meſſape. Il en eſt parlé dans [a] Homère, dans [b] Pauſanias qui nous en apprend quelques particularitez & ailleurs. Quant au Muſicien-Poëte Anthès, on n'en ſçait que ce qu'en dit ici Plutarque, d'après Héraclide. A moins qu'il ne fût l'Anthès, d'après qui [c] Eſtienne de Byzance allègue l'étymologie du mot *Halicarnaſſe:* ou l'Anthès cité par [d] Harpocration, comme ayant écrit ſur le ſujet d'*Attis*. Il eſt vrai que dans le paſſage d'Harpocration, où on liſoit δεδήλωκεν ὁ Ἄνθης, *Anthès a*

[r] *Lib. 1. ſect. 4.*
[f] *Adv. Mathem. lib. 2. cap. 10. edit. Par.*
[t] *Eclog. Phyſ. cap. 13.*
[u] *Lib. 3. pag. 200.*
[x] *Voc.* Λίνος.
[y] *Ibidem, pag. 201.*
[a] *Iliad. lib. 2. verſ. 15. Catal.*
[b] *Lib. 9. cap. 22. pag. 753. ed. Kuhn.*
[c] *Voc.* Halicarnaſſus.
[d] *Voc.* Ἄττις.

manifeſté, Mauſſac, ſur l'autorité de *Caſaubon*, corrige δεδήλωκε Νεάνθης, *Néanthès a manifeſté;* & ce Néanthès eſt un auteur connu d'ailleurs. A l'égard de l'Anthès, l'un des fondateurs de la ville d'Halicarnaſſe, où il conduiſit une colonie de Trézéniens, ſelon [e] Strabon, & [f] Eſtienne; peut-eſtre pourroit-il avoir quelque choſe de commun avec le Poëte-Muſicien, par ſon antiquité. Quant à l'Anthès fils de Neptune & d'Alcyone fille d'Atlas, (ſelon [g] Pauſanias) & fondateur de la ville d'Anthane ou d'Anthêne en Laconie; ce [h] qu'Eſtienne nous apprend de celui-ci eſt hors de toute vraiſemblance, & n'a pourtant eſté relevé par aucun des interprètes ou des commentateurs de ce Géographe. En effet, qui pourra croire qu'un fils de Neptune & un petit-fils d'Atlas, qui, comme tel, devoit eſtre de la plus haute antiquité, ait eſté tué, comme l'aſſure Eſtienne, par Cleoméne frère de Léonidas, qui vivoit du temps de Darius I. Roi de Perſe; qu'enſuite on l'ait écorché, & qu'on ait écrit ſur ſa peau, qu'*ainſi s'accompliſſoient les Oracles:* car c'eſt préciſément ce que porte le texte d'Eſtienne, où on lit ἔγραφεν ἐν τῷ δέρματι τοὺς χρησμὸς πρεῖσθαι. Sur quoi [i] *Meurſius* eſt tombé dans une mépriſe aſſez ſingulière, ayant oublié le dernier mot du paſſage; en ſorte qu'il réſulte de la verſion Latine qu'il en donne, que *ſur la peau d'Anthès on écrivoit des Oracles.* Cette bevuë relevée par [k] *Berkel* commentateur d'Eſtienne n'a pas empêché ce commentateur d'en faire plus d'une, par cette réfléxion. *C'eſt* (dit-il) *un horrible exemple de cruauté dans ce chef des Lacédémoniens; & Pauſanias en rapporte quelques autres:* puis confondant ce premier Cleoméne avec le dernier Roi Lacédémonien de ce nom, il adjoûte qu'*il en fut bien puni, ayant eſté écorché lui-même, puis crucifié par l'ordre de Ptolomée Philopator, comme le dit Plutarque.* Ce ſont trois fautes groſſières en moins de ſix lignes. 1.° Anthès fils de Neptune n'a pû eſtre écorché par Cleoméne I.[r] contemporain de Darius fils d'Hyſtaſpe. 2.° Ce 1.er Cleoméne n'a pû eſtre puni de cette

[e] *Lib. 14. p. 656. C. edit. Par.*
[f] *Ibidem.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Voc.* Anthana.
[i] *Miſcell. Lacon. lib. 4. cap. 4.*
[k] *In Stephan. voc.* Anthana.

cruauté trois cens ans après, en la perſonne de Cleoméne III.e du nom. 3.° Il n'eſt pas vrai que celui-ci ait eſté écorché par l'ordre de Philopator, [1] qui ſe contenta de faire mettre en croix le cadavre de ce Prince.

2. *Fit des Hymnes.*] Les Hymnes eſtoient des cantiques conſacrez au culte des Dieux & des Héros; & que l'on chantoit dans les ſacrifices qui leur eſtoient offerts, ainſi que dans les autres cérémonies religieuſes. On s'y propoſoit pour but de célébrer leurs louanges, de ſe les rendre favorables, de calmer leur colère, lorſqu'on les croyoit irritez, de ſolliciter leurs graces & leurs bienfaits. Par conſéquent, ces Hymnes eſtoient de différentes eſpèces, ſuivant la variété de leurs ſujets: & le Rhéteur Ménandre en compte juſqu'à huit, qu'on peut voir chez lui, ou pluſtoſt chez le ſçavant Ezéch. *Spanheim*, dans ſa Préface & dans ſes Notes ſur Callimaque, où il traite cette matière avec beaucoup d'étenduë & d'érudition. Nous y renvoyons. On y verra que les plus anciens de ces cantiques eſtoient regardez comme ayant eſté dictez par les Dieux mêmes, ou du moins par des hommes véritablement inſpirez. On y verra auſſi que ces Hymnes prenoient divers ſurnoms, ſuivant qu'elles s'adreſſoient à différentes Divinitez, & ſelon les circonſtances, qui accompagnoient leur chant, & qui pouvoient le diverſifier. De plus, on y trouvera les noms des plus anciens Poëtes, qui ſe ſont ſignalez en ce genre de cantiques; tels qu'Olen, Pamphus, Thamyris, Orphée, Homère, &c. mais parmi leſquels *Spanheim* a obmis le Poëte-Muſicien Anthès, dont il eſt ici queſtion.

X. *Piérius, natif de Piérie, fit des Poëmes ſur les Muſes.* Sur Piérus. Πιέριον τὸν ἐκ Πιερίας, τὰ περὶ τὰς μούσας ποιήματα.] Les auteurs qui ont parlé de ce Poëte-Muſicien, le nomment tous *Piérus*, à l'exception de Plutarque; & peut-eſtre faudroit-il corriger en conformité le texte de celui-ci. Il fait ce Poëte natif de *Piérie*, & l'on connoît entr'autres ſous cette dénomination un petit pays de Macédoine avec ſa ville. C'eſt de quoi

[1] *Plut. in Cleomen. pag. 1509. lin. 6. edit. Steph. Gr.*

il s'agit en cet endroit. [a] Pauſanias nous apprend que ce Piérus eſtoit Macédonien, qu'il avoit donné ſon nom à une montagne de Macédoine, & qu'eſtant venu à Theſpies, ville de Béotie, il y avoit établi le culte des neuf Muſes ſous les mêmes noms qu'on leur donne aujourd'hui; ſoit qu'il le jugeât ainſi plus convenable (adjoûte Pauſanias) ſoit pour obéir à quelque Oracle, ſoit qu'il voulût en cela ſuivre la doctrine des Thraces, plus raffinez en toutes choſes que les Macédoniens, & plus ſoigneux ſur-tout du culte divin. D'autres (continuë [b] Pauſanias) ont dit que Piérus lui-même eut neuf filles, auſquelles il impoſa les noms des neuf Muſes, & dont il eut des petits-fils, qui portoient les noms que les Grecs ont attribuez depuis aux enfants des Muſes mêmes.

[c] Jean Tzetzès fait Piérus père de Linus, dont je viens de parler (Φυτραῖος.) Le [d] *Gyraldi* ſoûtient au contraire que Piérus eſtoit fils de Linus, & cite pour garant Charax hiſtorien Grec, que nous n'avons plus. Si l'on en croit M. *Fabricius* dans ſa [e] *Bibliothèque Grecque,* on mettra d'accord ces deux écrivains, en liſant dans le texte de Tzetzès Λίνος Φυτάϖοιος, l'accent aigu ſur l'antépenultiéme, *fils de Linus,* au lieu de Λίνος Φυτραῖος, l'accent ſur la pénultiéme, *père de Linus.* Mais (ce que n'a pas obſervé ici M. *Fabricius*) comme il eſt eſſentiel aux vers politiques, tels que ceux de Tzetzès, compoſez de quinze ſyllabes, d'avoir l'accent ſur la quatorziéme; il faudroit donc alors tranſpoſer les deux derniers mots du vers, & lire Φυτραῖος Λίνος, au lieu de Λίνος Φυτραῖος. On ne peut guères à moindres frais accorder deux auteurs. Il n'en coûte qu'un accent déplacé, & la tranſpoſition de deux mots.

Du reſte, ſi l'on conſidère l'extrême dévouëment de Piérus aux neuf Muſes, ſon zèle pour l'établiſſement de leur culte, les talents des Piérides ſes filles pour la Poëſie & pour la Muſique; on ne doutera point qu'il n'ait lui-même excellé dans l'un &

[a] *Lib. 9. cap. 29. pag. 765. ed. Kuhn.*
[b] *Ibidem.*
[c] *Chil. 6. 90.*
[d] *Hiſt. Poët. Dial. 2. tom. 2. col. 63. E. edit. Lugd. Bat.*
[e] *Lib. 1. cap. 26. Sect. 2. tom. 1. pag. 157.*

l'autre

l'autre de ces arts, & que l'hiſtoire fabuleuſe de ces Divinitez, ainſi que leurs louanges, n'ayent fait le principal ſujet de ſes Poëmes; comme nous l'apprend ici Plutarque, toûjours d'après Héraclide de Pont.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Philammon.

XI. *Philammon Delphien compoſa ſur la naiſſance de Latone, de Diane & d'Apollon, des Poëſies qui ſe chantoient, & fut le premier qui établit des Chœurs de Muſique dans le Temple de Delphes.*] Il y a dans le Grec Φιλάμμωνα τὸν ἀδελφὸν, *Philammon le frère;* & c'eſt ainſi qu'on lit dans toutes les éditions. Mais il eſt viſible que c'eſt une faute, & que l'on doit corriger Φιλάμμωνα τὸν Δελφὸν, *Philammon de Delphes,* comme on le trouve à la fin de la page ſuivante, Φιλάμμωνά φασι τὸν ἀρχαῖον τὸν Δελφόν. Auſſi, nul des interprètes ne s'y eſt-il trompé; & cette vicieuſe leçon ne paroît dans aucun des MSS. que j'ai conſultez.

Philammon eſtoit frère jumeau d'Autolyque, ayeul maternel d'Ulyſſe, & connu par la ſubtilité de ſes larcins. Ils eſtoient fils de la Nymphe [a] Khione, que [b] quelques-uns nomment Philonide, & dont le père [c] Déïon ou Dédalion, frère de Céyx Roi de Trachine, [d] habitoit aux environs du Parnaſſe. [e] La beauté de cette Nymphe, s'il en faut croire les Poëtes & les Mythologiſtes, la fit aimer d'Apollon & de Mercure en un même jour: & de ces amours naquirent au bout de neuf mois Autolyque & Philammon, dont le premier eſtoit fils de Mercure, & le ſecond l'eſtoit d'Apollon. [f] Khione fière d'avoir ſçu plaire à ces deux Divinitez, oſa ſe préférer à Diane. Elle en fut punie, & périt par les flèches de cette Déeſſe.

[g] Philammon tenoit de ſon père le talent de la Poëſie & celui de la Muſique; faiſant valoir l'un & l'autre par l'agrément de ſa voix, qu'il accompagnoit des ſons de ſa lyre. [h] Il eut pour fils

[a] *Hygin. fab.* 200.
[b] *Idem, ibidem.*
Schol. anonym. Hom. Odyſſ. lib. 19. *verſ.* 432.
[c] *Ovid. metam. lib.* 11. *verſ.* 270. 301.
[d] *Schol. anonym. Hom. ibidem.*
[e] *Ovid. ibidem.*
Hygin. ibidem.
Schol. Hom. ibidem.
[f] *Ovid. ibidem.*
Hygin. ibidem.
[g] *Ovid. ibid. verſ.* 317.
[h] *Suidas, voc.* Philammon.

le fameux Thamyris. [i] Tatien range ce Poëte-Muſicien parmi les écrivains, qui ont fleuri avant Homère; & le [k] ſcholiaſte d'Apollonius de Rhode aſſûre, d'après Phérécyde, que ce fut lui, & non pas Orphée, qui accompagna les Argonautes dans leur expédition. [l] Pauſanias raconte qu'aux jeux Pythiques, où l'on propoſoit des prix pour la Poëſie & pour la Muſique, le premier qui les remporta fut Chryſothémis fils de Carmânor, le ſecond Philammon, (que le ſçavant traducteur François, trompé par la verſion Latine, fait fils de Chryſothémis) & le troiſiéme, Thamyris ou Thamyras: qu'Orphée & Muſée qui affectoit d'imiter en tout ce dernier, dédaignérent de s'y mettre ſur les rangs; & qu'un autre Muſicien nommé Eleuther y mérita le prix par les ſeules graces de ſa voix, & quoiqu'il n'eût chanté que la Poëſie d'autrui. Or cette Poëſie conſiſtoit en des Hymnes à l'honneur d'Apollon, leſquelles ſe chantoient au ſon de la lyre ou de la *cithare*. On peut inférer de ce paſſage de Pauſanias, (obſerve [m] M. *Fabricius*) que dans ces jeux chaque Poëte chantoit ordinairement ſes propres vers, & non ceux des autres. [n] Le même Hiſtorien adjoûte, que Philammon paſſoit pour avoir inſtitué les myſtères des Lernéens: mais que la proſe & la Poëſie employées dans ces myſtères, & compoſées l'une & l'autre en langage Dorien, démentoient une antiquité ſi reculée, puiſqu'avant le retour des Héraclides dans le Péloponnêſe, les Argiens n'avoient d'autre dialecte que l'Attique, & qu'au temps de Philammon le nom des Doriens n'eſtoit pas même connu.

1. Celui-ci compoſa donc, ſelon Plutarque, des cantiques, où il célébroit la naiſſance de Latone, de Diane & d'Apollon. Sur quoi j'obſerverai qu'*Amyot* dans ſa verſion, omet Latone, ſoit par oubli, ſoit que ce nom manquât dans l'exemplaire Grec du traducteur; comme il manquoit apparemment dans celui du [o] *Gyraldi*, qui fait la même omiſſion, en alléguant ce paſſage de Plutarque.

[i] *Pag. 136 & 139. edit. Oxon.*
[k] *Lib. 1. verſ. 23.*
[l] *Lib. 10. c. 7. p. 813. ed. Kuhn.*
[m] *Bibl. Græc. lib. 1. cap. 26. tom. 1. pag. 157.*
[n] *Lib. 2. cap. 37. pag. 198.*
[o] *Tom. 2. col. 65. D. edit. Lugd. Bat.*

2. Celui-ci, en ſecond lieu, attribue à Philammon l'établiſſement des Chœurs de Muſiciens autour du Temple de Delphes; ce qui eſt certifié par [p] Euſèbe & par [q] le Syncelle. Ces Chœurs, comme l'on ſçait, eſtoient des troupes d'hommes ou de femmes, qui danſoient en chantant les louanges des Dieux au ſon des inſtruments de Muſique; ce qui faiſoit une partie conſidérable du culte divin.

3. Enfin Plutarque témoigne [r] plus bas, que ce même Philammon avoit compoſé quelques-uns de ces airs, ou chants appellez *Nomes* (Νόμοι) dont je parlerai [f] incontinent, & employez par Terpandre pour eſtre jouez auſſi ſur la *cithare*, dont le ſon accompagnoit celui de la voix, ou ſe faiſoit quelquefois entendre ſéparément.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Thamyris.

XII. *Thamyris, Thrace de nation, eut la voix la plus ſonore & la plus mélodieuſe de ſon temps.* Θάμυριν δ', τὸ γένος Θρᾶκα, εὐφωνότατον καὶ ἐμμελέστατον πάντων τῶν τότε ἄσαι.] Thamyris, que [a] Plutarque, ainſi que [a2] d'autres auteurs, appelle ailleurs Thamyras, eſtoit fils du Poëte-Muſicien Philammon, dont je viens de parler, & de la Muſe Erato, ſuivant [b] le ſcholiaſte anonyme d'Homère. [c] Ce ſcholiaſte, dans un autre endroit, lui donne pour mère la Nymphe Arſie, que [c2] quelques-uns nomment Arſione; [d] Suidas, Arſinoë; [e] Apollodore & [f] Pauſanias, Argiope, dont [g] Noël *Le Comte* a fait *Agriope*. Thamyris, quoique fils d'un Delphien, naquit ſelon [h] Suidas, à Brinches, ville des Edoniens peuple de Thrace, ou [i] ſelon d'autres, à Odryſe, ville du même pays; où ſa mère Argiope ſe réfugia pour cacher ſa groſſeſſe, ſur le refus que fit alors Philammon

[p] *Chron. ann. 733.*
[q] *Pag. 162. D. edit. Par.*
[r] *N.° 36. 2.*
[f] *N.° 19.*
[a] *Contr. Colot. lib. 1. pag. 2006. lin. 26. edit. Steph. Gr.*
[a2] *Suid. in voc.* Thamyris.
[b] *Iliad. lib. 10. verſ. 435.*
[c] *Iliad. lib. 2. catal. verſ. 102.*
[c2] *Gyrald. t. 2. col. 65. E. edit. Lugd. Bat.*
[d] *Ibidem.*
[e] *Lib. 1. cap. 3. §. 3. edit. Gale.*
[f] *Lib. 4. cap. 33. pag. 362. edit. Kuhn.*
[g] *Mythol. lib. 6. cap. 14.*
[h] *Ibidem.*
[i] *Pauſan. ibid. Suid. ibid.*

de l'épouſer. [k] Homère dans ſon catalogue des vaiſſeaux Grecs, en parlant des différents peuples qui montoient ceux de Neſtor, & parmi leſquels il compte les habitants de Dorion, dit que ce fut dans cette ville qu'arriva l'avanture de Thamyris avec les Muſes, qu'il eut l'arrogance de défier au combat. [l] L'on en ſçait les conditions & le ſuccès. S'il eſtoit vainqueur, les Muſes devoient ſe rendre à diſcrétion; s'il eſtoit vaincu, il devoit ſubir la peine dûë à ſa témérité. Ayant eû le malheur de ſuccomber, & livré à toute la vengeance de ces Déeſſes irritées, il en perdit la vûë, la voix, l'eſprit, & même le talent de jouer de ſa lyre, qu'il jetta de déſeſpoir, dit-on, dans un fleuve de la Meſſénie, qui de-là prit le nom de *Balyre*, formé des deux mots Grecs *βάλλω*, *(jetter)* & *λύρα (lyre)* comme le remarque [m] Pauſanias. On ne nous apprend point qui eſtoit le juge d'un tel combat. Il y a grande apparence que ce fut de pure laſſitude, que le pauvre Thamyris ſe vit contraint de rendre les armes.

Quoi qu'il en ſoit, dans la deſcription que [n] Pauſanias nous a laiſſée de ce merveilleux tableau de Polygnote, qui repréſentoit la deſcente d'Ulyſſe aux enfers, & qui faiſoit un des ornements du temple de Delphes; cet Hiſtorien aſſûre qu'on y voyoit aſſis près de Pélias Thamyris ayant les yeux crevez, l'air humilié, la chevelure & la barbe allongée à l'excès, ſa lyre jettée negligemment à ſes pieds, & dont les deux branches, ainſi que toutes les cordes, eſtoient caſſées. Le même [o] Pauſanias nous apprend, que parmi les ſtatuës qui décoroient le mont Hélicon, eſtoit celle de Thamyris repréſenté aveugle, & tenant une lyre briſée. Mais cet [p] Hiſtorien eſt perſuadé que Thamyris ne devint aveugle que par maladie, & que cette diſgrace lui fut commune avec Homère, à cette différence près, que celui-ci n'en fut point découragé, au lieu que celui-là renonça pour le reſte de ſes jours à la Poëſie & à la Muſique. [q] Il avoit appris l'une &

[k] *Iliad. lib. 2. verſ. 101.*
[l] *Schol. anon. Homer. ib. v. 102.*
[m] *Ibid. pp. 361 & 362.*
[n] *Lib. 10. cap. 30. pag. 873.*
[o] *Lib. 9. cap. 30. pag. 767.*
[p] *Lib. 4. cap. 33. pag. 363.*
[q] *Diodor. lib. 3. pag. 201. C. edit. Rhodom.*

l'autre dans l'école de Linus, dont il avoit eſté diſciple avec Hercule & Orphée; & s'il en faut croire [r] Suidas, quelques-uns le regardoient comme le huitiéme Poëte épique en remontant avant Homère; d'autres, ſeulement comme le cinquiéme.

Quant à ſes ouvrages, dont il ne nous reſte aucun, l'antiquité nous a conſervé les noms de pluſieurs. Telle eſtoit une *Coſmogénie* ou création du monde en cinq mille vers, au rapport de [s] Tzetzès, & une Théologie ou Théogonie en trois mille vers ſelon [t] Suidas. Ces deux Poëmes pourroient bien n'en faire qu'un. Il excella de plus dans la compoſition des Hymnes; ſur quoi [u] Platon le met en parallèle avec Orphée, [x] adjoûtant que l'ame de celui-ci après ſa mort avoit paſſé dans un cygne, & celle de Thamyris dans un roſſignol. J'ai déja obſervé dans la note précédente, qu'il eſtoit le troiſiéme qui eût remporté le prix de Muſique & de Poëſie aux jeux Pythiques; & ce fut en y chantant une Hymne à l'honneur du Dieu qui y préſidoit. Nous ne connoiſſons le Poëme de Thamyris ſur la guerre des Titans contre les Dieux, que par ce qu'en dit ici Plutarque, d'après Héraclide: & [y] Clément Aléxandrin attribuë à ce Muſicien-Poëte l'invention de l'Harmonie Dorienne. Du reſte, il faut conſulter ſur l'article de Thamyris, ce que *Bayle* nous en apprend dans ſon Dictionnaire; & ſur-tout ce que M. *Fabricius* a recueilli touchant cette matière dans ſa [z] *Bibliothèque Grecque.*

XIII. *Que Dêmodoque de Corcyre, autre Muſicien de l'antiquité, en fit autant de la priſe de Troye, auſſi bien que des noces de Vénus & de Vulcain.* γενέσθαι δὲ καὶ Δημόδοκον Κερκυραῖον παλαιὸν μουσικὸν, ὃν πεποιηκέναι Ἴλιόν τε πόρθησιν, καὶ Ἀφροδίτης καὶ Ἡφαίστου γάμον.] Démodoque floriſſoit avant Homère, puiſque celui-ci en parle avec éloge en pluſieurs endroits de [a] l'Odyſſée. Plutarque le fait ici Corcyréen, & 27. de Fevr. 1731. Sur Dêmodoque.

[r] *Ibidem.*
[s] *Chiliad. 7. hiſt. 108.*
[t] *Ibidem.*
[u] *De legib. lib. 8. pag. 643. B. edit. Lugd. Læmar.*
[x] *De Repub. lib. 10. p. 521. B.*
[y] *Strom. l. 1. p. 307. D. ed. Par.*
[z] *Tom. 1. pag. 240.*
[a] *Lib. 8. verſ. 44. 254. &c. Lib. 13. verſ. 28.*

Démétrius de Phalère cité par [b] Isâc Tzetzès, lui donne la même patrie. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est [c] qu'Eustathe, sur l'authorité du même Démétrius, assure que Dêmodoque estoit Lacédémonien. Peut-être, sans qu'il fût de Corcyre, s'y estoit-il établi, & comme naturalisé. [d] Il fut disciple d'Automède de Mycênes, qui avoit écrit en vers le combat d'Amphitryon contre les Téléboëns, & la querelle de Cythéron & d'Hélicon, qui donnérent leur nom à deux célèbres montagnes de Béotie. Quelques-uns, au rapport du même [e] Eustathe, ont conjecturé que ce pourroit bien estre de ce Poëte-Musicien [f] qu'Homère a voulu parler, lorsqu'il dit qu'Agamemnon, en partant pour le siége de Troye, laissa auprès de Clytemnestre son épouse un excellent chantre, pour veiller à la conduite de cette Princesse.

A recueillir les témoignages des anciens, les principaux ouvrages de Dêmodoque se reduisoient à trois Poëmes, sçavoir les deux dont Plutarque fait ici mention, & celui où ce Poëte chantoit l'adultère de Mars & de Vénus. Quant à ce dernier, [g] Homère le lui attribuë formellement, ainsi que celui de la prise de Troye, & il les lui fait chanter l'un & l'autre chez Alcinoüs Roi des Phéaciens en présence d'Ulysse. A l'égard de celui des noces, Plutarque est le seul qui en ait parlé d'après Héraclide de Pont. Encore, si l'on en veut croire le [h] *Gyraldi*, Plutarque allègue-t-il seulement celui de l'adultère de Mars & de Vénus, & non pas celui des noces : ce qui est pourtant contraire à ce que portent aujourd'hui tous les exemplaires que nous connoissons de cet auteur Grec. Ou l'exemplaire dont se servoit l'Italien estoit différent des nôtres, & c'est à quoi il y a peu d'apparence; ou, ce qui est plus vraisemblable, en citant de mémoire ce passage, il s'est mépris, & a confondu ce que dit Plutarque avec ce que dit Homère.

Quoi qu'il en soit, peut-estre ces deux derniers Poëmes n'en

[b] *In Lycophr. prolegom. pag. 2. lin. 30. edit. Basil.*
[c] *In Odyss. lib. 3. pag. 1466. lin. 56. edit. Rom.*
[d] *Ibid.*
[e] *Ibid. lin. 60.*
[f] *Odyss. liv. 3. v. 267.*
[g] *Odyss. lib. 8. v. 266. 499.*
[h] *De Poët. dial. 2. t. 2. col. 82. D. edit. Lugd. Bat.*

faiſoient-ils qu'un ſeul, où le Poëte, après avoir chanté les noces de Vénus & de Vulcain, décrivoit l'adultère de Mars avec cette Déeſſe; comme ſi cette avanture eût ſuivi de fort près le mariage, & qu'elle pût eſtre regardée comme un épiſode qui ſortoit naturellement du fonds même du principal ſujet. D'où il eſt arrivé que les uns ont déſigné ce Poëme par l'action qui en faiſoit le commencement; & les autres, par celle qui en faiſoit la fin. M. [i] *Fabricius* obſerve que [k] Ptolomée Hepheſtion, cité par Photius, aſſure qu'Ulyſſe diſputant le prix dans des jeux célébrez en Tyrrhénie, y chanta au ſon de la flûte le Poëme de Dêmodoque ſur la priſe de Troye, & fut declaré vainqueur. Il remarque de plus que ce même Poëte devint aveugle, ſelon [l] Ovide; ce qu'il eut de commun avec Homère & avec Thamyris, dont j'ai parlé plus haut. Sur quoi j'obſerverai que le ſçavant Bibliothécaire devoit ſur ce fait citer préférablement à Ovide, le témoignage d'Homère lui-même, [m] qui le dit formellement.

XIV. *Et que Phêmius d'Ithaque chanta le retour des Grecs, qui revinrent de ce fameux ſiége avec Agamemnon.* Ἀλλὰ μὴν καὶ Φήμιον Ἰθακήσιον, νόστον τὸν ἀπὸ Τροίας μετ' Ἀχαιμένονος ἀναπομιθέντων ποιῆσαι.] Phêmius eſt fort célébré dans [a] l'Odyſſée d'Homère. Il y eſt parlé de luy en trois endroits, & il y paſſe pour un chantre inſpiré des Dieux mêmes. C'eſt lui qui par le chant de ſes Poëſies miſes en Muſique, & accompagnées des ſons de ſa lyre, égaye ces feſtins, où les pourſuivants de Pénélope employent les journées entiéres. [b] Euſtathe pouſſe encore plus loin l'éloge de Phêmius, dont il fait un Philoſophe. Mais c'eſt un titre que l'on prodiguoit aſſez volontiers dans ces anciens temps, aux Poëtes & aux Muſiciens qui excelloient dans leur art. [c] Le même ſcholiaſte le dit frère de Dêmodoque

Sur Phêmius.

[i] *Biblioth. Græc. lib. 1. cap. 5. Sect. 8. to. 1. pag. 29.*
[k] *Lib. 7. p. 335. edit. Th. Gale. in-8.°*
[l] *In Ibin, v. 274.*
[m] *Ibid. v. 64.*
[a] *Lib. 1. v. 154. lib. 17. v. 263. lib. 22. v. 331.*
[b] *In Odyſſ. lib. 1. pag. 1404. lin. 15. edit. Rom.*
[c] *Ibid. lib. 3. pag. 1466. lin. 61.*

(ſur la foi de Timolaüs) adjoûtant qu'il accompagna Pénélope à Ithaque, lorſqu'elle vint y épouſer Ulyſſe; & qu'il eſtoit auprès de cette Princeſſe en la même qualité que ſon frère Dêmodoque auprès de Clytemneſtre. [d] L'auteur de la vie d'Homère attribuée à Herodote, aſſure que Phêmius s'établit à Smyrne; qu'il y enſeigna la Grammaire & la Muſique à la jeuneſſe, & qu'il y épouſa Critheïde, qui d'un commerce illégitime avoit eû pour fils Homère même, à l'éducation duquel ce beau-père donna ſes ſoins, après l'avoir adopté. L'Hiſtorien Ephore cité par [e] Plutarque (dans le petit ouvrage qu'on lui attribuë ſur la vie & la Poëſie d'Homère) dit la même choſe, à quelques circonſtances près.

Selon le prétendu [f] Herodote, Phêmius n'épouſa Critheïde qu'après le malheur de cette fille & la naiſſance d'Homère. Il conçut d'elle ſi bonne opinion, la voyant dans ſon voiſinage uniquement occupée du ſoin de gagner ſa vie à filer des laines; qu'il la prit chez lui, pour l'employer à filer celles, dont ſes écoliers avoient coûtume de payer ſes leçons; & charmé de la ſage conduite de cette fille, il en fit ſa femme. Suivant [g] Ephore, Critheïde fut confiée par ſon père mourant à un tuteur qui eſtoit ſon oncle; & celui-ci, après avoir abuſé de ſa pupille, crut que pour cacher le deshonneur de l'un & de l'autre, il ne pouvoit la marier trop promptement, & lui fit épouſer Phêmius.

XV. *Héraclide obſerve de plus, que le ſtile de tous ces Poëmes n'eſtoit pas une proſe dégagée de toute meſure poëtique.* ὃ λελυμμένῳ ὃ ἦν τῶν ποιημάτων λέξιν ἐ μέτρον οὐκ ἔχουσαν.] Les Grecs, non plus que les Romains, ne connoiſſoient nullement ces Poëmes en proſe, dont quelques modernes ont voulu depuis peu enrichir notre langue. Toute Poëſie chez eux, eſtoit un aſſemblage de vers, aſſujettis à une certaine meſure. Elle conſiſtoit dans le nombre des ſyllabes; & dans leur quantité, qui les rendoit brèves ou longues.

[d] *Pag. 19. edit. Steph. Gr.*
[e] *Pag. 40. ed. Steph. Gr. Opuſc.*
[f] *Ibid.*
[g] *Ibid.*

Quoique

Quoique cette mesure, sur-tout chez les Grecs, fût susceptible de beaucoup de variétez, & qu'on s'y permît une infinité de licences; elle ne laissoit pourtant pas de se faire sentir distinctement dans les différentes sortes de vers, qui par là devenoient propres à estre mis en Musique; & c'est à quoi la prose ne pouvoit prétendre. Mais dans les siècles de la barbarie, & de la décadence des Lettres, cette prose rimée ou non, ayant usurpé la place de la véritable Poësie, pour former des cantiques d'Eglise de plus d'une espèce; elle s'est aussi associée enfin la Musique, d'où il a résulté une sorte de composé bizarre, dans lequel le rhythme ou la cadence est souvent très peu d'accord avec la quantité des syllabes : & tels sont la pluspart de nos Motets & de nos autres Musiques ecclésiastiques par rapport au Latin. En seroit-il de même de la Musique Grecque d'aujourd'hui?

XVI. 1. *Mais qu'il estoit semblable à celui de Stésichore & d'autres Poëtes anciens.* Ἀλλὰ καθάπερ Στησιχόρου τε & τῶν ἀρχαίων μελοποιῶν.] Quand Plutarque dit ici, d'après Héraclide, que le stile de tous les Poëmes alléguez plus haut estoit semblable à celui de Stésichore; il fait assez entendre que ces Poëmes estoient écrits dans le genre lyrique, qui admettoit, comme l'on sçait, plusieurs sortes de vers. Cela n'empêche pas que les autres genres, tels que l'epique, l'élégiaque, &c. ne fournîssent aussi des Poësies *chantantes* (comme on le verra plus bas,) lesquelles estant accompagnées aussi du son de la lyre, pouvoient à cet égard estre mises au nombre des Poësies lyriques.

2. Quant à Stésichore, dont il est ici parlé; il tient un rang honorable parmi les Poëtes de cette espèce. Né dans la [a] XXXVII.me Olympiade avant le Poëte [b] Simonide qui fait mention de lui, il doit passer pour l'un des plus anciens. Quelques-uns le font fils d'Hésiode, & de ce nombre est [c] Suidas. Car pour Philochore & Aristote, alléguez à tout hazard par [d] M. *Fabricius* en preuve de cette filiation, dont d'autres ne

Recherches sur la vie & les ouvrages de Stésichore.

[a] *Suid. voc.* Stesichorus.
[b] *Athen. lib. 4. cap. 21. pag. 172. E. edit. Lugd.*
[c] *Ibidem.*
[d] *Biblioth. Græc. lib. 2. cap. 15. art. 57. tom. 1. pag. 596.*

conviennent pas; je compte pour rien ces citations vagues, & qui ne peuvent ſe vérifier. Quoi qu'il en ſoit, Stéſichore naquit à Himère ville de Sicile, & ſelon le calcul de [e] *Dodwel*, il pouvoit avoir douze ans lorſqu'Homère mourut. On l'appelloit d'abord [f] Tiſias. Mais le changement qu'il introduiſit dans les Chœurs de Muſique & de danſe, lui valut le ſurnom de *Stéſichore*. Avant lui [g] ces Chœurs en danſant & en chantant, tournoient autour de l'autel & de la ſtatuë du Dieu, prenant leur marche par la droite (ce qui s'appelloit *Strophe*) & revenant par la gauche à l'endroit d'où ils eſtoient partis (ce qu'on nommoit *Antiſtrophe*) pour en repartir ſur le champ ſans s'y arrêter, & pour commencer un ſecond tour. Mais Stéſichore termina chacune de ces révolutions par une pauſe aſſez longue, pendant laquelle le Chœur, tourné vers la ſtatuë du Dieu, chantoit un troiſième couplet du cantique ou de l'Ode, appellé *Epode;* ce qu'il faiſoit quelquefois de bout, quelquefois aſſis; [h] n'employant dans l'Epode ni *anapeſte*, ni *trochée;* & c'eſt préciſément cette pauſe, ou *ſtation* du *Chœur*, que déſigne le mot *Stéſichore*. Ce Poëte, ſelon Plutarque, (ainſi qu'on le verra [i] plus bas) fut grand imitateur d'Olympe, dont il emprunta le *Nome ἁρμάτιος* ou *du char*. Il fit uſage du rhythme dactylique, & on lui attribuë quelque innovation dans l'art rhythmique.

Stéſichore eſtoit contemporain de Phalaris Tyran d'Agrigente, & [k] l'on aſſûre qu'ayant raconté à ſes compatriotes la fable du cheval, qui pour ſe vanger d'une injure légére qu'il avoit reçuë du cerf, ſe laiſſa mettre un frein; il les empêcha de ſe ſoumettre à ce Prince, dont il encourut la diſgrace: mais dans la ſuite ils ſe reconciliérent. Parmi les lettres attribuées à celui-ci, on en trouve pluſieurs écrites à Stéſichore, ou ſur ſon compte, & qui contiennent quelques particularitez de ſa vie, que le véritable auteur de ces lettres, (lequel eſt certainement ancien) pouvoit avoir récueillies d'auteurs encore plus anciens que lui,

[e] *De ætat. Phalarid. pag. 59.*
[f] *Suid. ibid.*
[g] *Mar. Victorin. l. 1. col. 2501. edit. Putſch. Gram. ant. Lat.*
[h] *Ariſtot. Poët. cap. 12.*
[i] *N.° 47.* *N.° 86.*
[k] *Ariſtot. Rhet. lib. 2. cap. 21. pag. 140. edit. Lond.*

& que nous n'avons plus. Des quatorze lettres de Phalaris concernant Stéſichore, les unes ſont remplies de témoignages d'eſtime & de bienveillance; les autres, de reproches & de menaces; celles-ci laiſſent appercevoir dans le Tyran beaucoup de diſpoſition à uſer de clémence envers le Poëte, malgré les ſujets qu'il prétendoit avoir de s'en plaindre; celles-là font foi d'une extrême conſidération pour Stéſichore, même après ſa mort.

Elle arriva à Catane dans la LVI.me Olympiade, ſelon [l] Suidas, & même pluſtard, s'il eſt vrai qu'il ſoit mort à l'âge de 85. ans, comme l'aſſure [m] Lucien. Les Himéréens lui érigérent dans ſa vieilleſſe une ſtatuë, où il paroiſſoit courbé, un livre à la main; [n] Cicéron en parle comme d'un chef-d'œuvre de l'art. On voit [o] ſon portrait gravé d'après l'antique, & qui le repréſente dans ſa jeuneſſe. [p] On diſoit qu'à ſon tombeau tout eſtoit au nombre de huit, ſçavoir huit colonnes, huit dégrez, huit angles, &c. & de là vient qu'au jeu des oſſelets, la face marquée de ce nombre s'appelloit *Stéſichore.*

A l'égard de ſes Poëſies écrites dans le dialecte Dorique, & ſur le caractère deſquelles on peut conſulter [q] Quintilien; elles compoſoient (ſelon [r] Suidas) vingt-ſix Livres, dont il ne nous reſte que quelques fragments. Le ſçavant & laborieux [s] M. *Fabricius,* qui m'a fourni ou indiqué la meilleure partie de tout ce détail, a recueilli de tous côtez ce qu'il a pû rencontrer ſur les titres de ces Poëſies. On peut les voir chez lui. On met au nombre des Poëmes de Stéſichore [t] une invective contre Hélène; & l'on dit qu'en punition il devint aveugle; mais qu'ayant depuis chanté la palinodie, il recouvra la vuë. [u] On

[l] *Ibidem.*
[m] *In Macrob. tom. 2. pag. 476. edit. Amſt.*
[n] *In Verr. orat. 2. ſect. 35.*
[o] *Antiq. Græc. Gronov. tom. 2. Tab. 38.*
[p] *Pollux, lib. 9. c. 7. ſect. 100.*
[q] *Inſtit. lib. 10. cap. 1. p. 895. edit. Burm.*
[r] *Ibidem.*
[s] *Bibliot. Græc. ibid.*
[t] *Lucian. ver. hiſt. lib. 2. p. 673. tom. 1.*
Plat. in Phæd. pag. 443. edit. Lugd. Læmar.
Iſocr. in Helen. pag. 218. edit. Steph. Græc. Lat.
[u] *Dio Chryſoſt. orat. 2. de regn. pag. 25. B. edit. Par.*

lui donne encore un Poëme épique ſous le titre du *ſac de Troye*, & l'on prétend qu'Aléxandre en eſtimoit l'auteur, le regardant comme un bon imitateur d'Homère. Le Grammairien [x] Diomède fait Stéſichore inventeur d'une ſorte de *mètre* ou vers nommé *Angélique*, & qui par le caractère & l'arrangement de ſes pieds, imitoit la diligence d'un meſſager, ou courier qui porte des nouvelles. Le Grammairien Latin en donne pour exemple ce vers;

Optima Calliope miranda poëmatibus.

[y] Athénée & [z] Euſtathe font mention d'un Poëme de Stéſichore, ſur la triſte avanture de la jeune Calycé. Epriſe de trop d'amour pour l'indifférent Evathlus, qui refuſoit de l'épouſer, & qu'elle n'aimoit qu'en vuë du mariage; cette fille, après les vœux les plus ardents & les plus inutiles, pour ſe rendre Vénus favorable; de deſeſpoir, ſe précipita du haut du rocher de Leucade: dernière reſſource alors des amants infortunez.

XVII. *Qui après avoir compoſé des vers, y ajuſtoient la Muſique.* οἳ ποιῆντες ἔπη, τούτοις μέλη ἐφαρμόττειν.] Cette liaiſon intime de la Muſique & de la Poëſie, chez les anciens Grecs, eſtoit duë principalement au rhythme ou à la cadence, qui eſtoit commune à l'une & à l'autre. C'eſt-à-dire que la Poëſie ſeulement prononcée faiſoit ſentir préciſément la même cadence que lorſqu'on la chantoit après l'avoir miſe en Muſique. Celle-ci ne faiſoit donc qu'adjoûter à celle-là des ſons convenables à l'expreſſion des vers; & comme le Poëte connoiſſoit mieux que tout autre, quelle eſtoit la force de cette expreſſion, ſur-tout dans une Poëſie dont il eſtoit l'auteur, perſonne n'eſtoit plus capable que lui d'y joindre les ſons les plus propres & les plus énergiques. De là vient qu'alors toute Poëſie n'eſtoit faite que pour eſtre chantée; ce qui doit s'entendre, non-ſeulement de la Poëſie lyrique, mais encore de l'épique, de l'élégiaque, &c. Ainſi, tout Poëte eſtoit néceſſairement Muſicien, c'eſt-à-dire

[x] *Lib. 3. col. 512. edit. Putſch.*
[y] *L. 14. c. 3. p. 619. E. ed. Lugd.*
[z] *In Iliad. 21. pag. 1236. l. 61. edit. Rom.*

compoſiteur de Muſique; mais il ne s'enſuit nullement de là, que tout Muſicien habile pour l'exécution, fût Poëte.

Il n'en eſt pas de même parmi nous. Toute Poëſie ne comporte pas la Muſique. La verſification qui paroît la plus lyrique n'obéit pas toûjours à la mélodie. La cadence muſicale eſtropie ſouvent celle des vers, laquelle ne conſiſte plus que dans une prononciation régulière des mots, qui faſſe ſentir les brèves & les longues où elles ſe rencontrent fortuitement; la ſtructure du vers ne mettant dans ces ſyllabes aucun arrangement uniforme, comme l'y mettoient les anciens. En un mot, ces deux talents, qui font le Poëte & le Muſicien, ſe trouvent aujourd'hui ſi rarement réunis, que dans ces magnifiques ſpectacles, à la perfection deſquels ces deux arts ſemblent concourir à l'envi, mais ſouvent avec très-peu de ſuccès; le Poëte accuſe de cette diſgrace la mauvaiſe Muſique, & le Muſicien s'en prend à la mauvaiſe Poëſie. J'obſerverai de plus, que les Poëtes Grecs, non-ſeulement mettoient en Muſique leurs propres ouvrages, mais encore ceux d'autrui, comme Plutarque l'aſſûre ici de Terpandre (dont je vais parler incontinent) qui notoit ſur les Poëſies d'Homère, des chants conformes aux airs qu'il avoit compoſez pour la *cithare*.

XVIII. *Il aſſure que Terpandre compoſiteur, &c.* καὶ γὰρ τὸν Τέρπανδρον ἔφη μιξολυδιστὶ ποιεῖν, &c.] Les auteurs ne ſont point d'accord entr'eux ſur la patrie de Terpandre; les uns le faiſant Leſbien, les autres Béotien. Suivant les premiers, du nombre deſquels ſont [a] Eſtienne de Byzance & [b] Plutarque même, il eſtoit d'Antiſſe ville de Leſbos. Mais qu'on l'ait cru né à Méthymne dans cette même iſle, comme l'aſſûre M. [c] *Fabricius;* c'eſt de quoi celui-ci ne produit aucun garant. [d] Tzetzès eſt un de ceux qui l'ont écrit. Suivant les ſeconds, parmi leſquels ſe trouve [e] Suidas, Terpandre eſtoit originaire d'Arne ou de Cume, villes de Béotie. Mais ce qui pourroit décider la

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Terpandre.

[a] *Voc.* Antiſſa.
[b] *N.° 197.*
[c] *Biblioth. Græc. tom. 1. p. 234.*
lib. 1. cap. 34. ſect. 4.
[d] *Chil. 1. hiſt. 16.*
[e] *Voc.* Terpander.

queſtion, c'eſt la [f] Chronique de Paros, qui le dit Leſbien & fils de Derdénée. Quelques-uns (ſelon [g] Suidas) l'ont fait deſcendre d'Héſiode ou d'Homère.

Les ſentiments ne ſont pas moins partagez ſur le temps où il a vêcu. L'opinion ſur ce point la plus communément reçuë, eſt celle [h] d'Eusèbe, qui le place dans la XXXIII.me Olympiade; ce qui eſt confirmé par la [i] Chronique de Paros, & ce que ſemble autoriſer le témoignage de Phanias cité par [k] Clément Aléxandrin, & ſuivant lequel Terpandre eſt poſtérieur aux deux Poëtes Archiloque & Leſchès. Mais d'autres écrivains le diſent beaucoup plus ancien. Ceux qui font remonter le plus haut cette ancienneté, comme [l] Hellanique, la pouſſent juſqu'à le faire contemporain de Midas & d'Homère même; temps, comme l'on voit, antérieur aux Olympiades. Ils aſſurent auſſi que ce dernier Poëte fit l'Epitaphe de Midas, rapportée par [m] Platon dans ſon Phédre, & que le prétendu [n] Hérodote nous donne comme l'ouvrage de ce même Poëte, quoique d'autres, & tel eſt [o] Diogéne-Laërce, l'attribuaſſent à Cléobule. Mais, comme le remarque fort bien M. [p] *Fabricius*, outre l'ancien Midas, il y en a un autre plus moderne, mort dans la XX.me Olympiade, ſelon Eusèbe. S'il en faut croire [q] Elien & [r] Plutarque dans ce Dialogue, Terpandre eſtoit plus ancien qu'Archiloque & que Thalès ou Thalêtas de Crète. Jerôme de Rhode (dans ſon livre *des joueurs de cithare* cité par [s] Athénée) le fait fleurir du temps de Lycurgue & de Thalès le Philoſophe; & [t] Clément Aléxandrin adjoûte que Terpandre mit en vers les loix du premier. Mais ce qu'il y a de ſingulier dans cette variété de ſentiments ſur le véritable ſiècle de Terpandre, c'eſt que le même Hellanique cité plus haut d'après

[f] *Marm. Oxon. Epoch. 35. pag. 166.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Chron. pag. 122. edit. Amſt.*
[i] *Ibidem.*
[k] *Strom. l. 1. p. 333. A. ed. Par.*
[l] *Ibidem.*
[m] *Pag. 352. C. edit. Lugd. Lamar.*
[n] *In vit. Hom. pag. 23. edit. Steph. Græc.*
[o] *Lib. 1. S. 89. p. 55. ed. Amſt.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Var. hiſt. lib. 12. cap. 50.*
[r] *N.° 27. n.° 51. 1. n.° 54.*
[s] *Lib. 14. cap. 4. pag. 635. E. edit. Lugd.*
[t] *Strom. lib. 1. pag. 308. C.*

Clément Aléxandrin pour juſtifier la grande ancienneté de ce Poëte, en parle ſur un autre ton dans [u] Athénée, ou il le ſoûtient plus jeune que Lycurgue & que Thalès, ſur ce fondement, que ce Poëte-Muſicien fut le premier qui remporta le prix aux jeux Carniens, inſtituez à Lacédémone ſeulement dans la XXVI.me Olympiade: d'où Athénée conclut, que Terpandre eſtoit ſeulement plus ancien qu'Anacréon: ce qui, comme l'on voit, le ramène vers un temps bien poſtérieur à celui de Midas & d'Homère.

Outre cette victoire remportée aux jeux Carniens, & qui fit honneur à la grande habileté de Terpandre dans la Poëſie muſicale; il ſignala encore ce même art en d'autres occaſions des plus importantes. On a fort parlé de la ſédition qu'il ſçut calmer à Lacédémone par ſes chants mélodieux accompagnez des ſons de la *cithare;* & M. [x] *Fabricius* donne un long dénombrement des auteurs qui ont fait mention de cet événement, parmi leſquels [y] Plutarque n'eſt pas oublié. [z] Celui-ci, pour preuve que Terpandre excella dans l'art de jouer de la *cithare*, aſſure que ce Poëte-Muſicien remporta quatre fois de ſuite le prix aux jeux Pythiques. Il compoſa donc pour cet inſtrument pluſieurs airs, dont je parlerai [aa] plus bas: mais il ne s'en tint point là, & il travailla auſſi en ce genre pour les joueurs de flûte. C'eſt [bb] Pollux qui rapporte ce dernier fait d'après quelques auteurs, mais ſeulement pour le réfuter. Cependant [cc] la Chronique de Paros le met hors de doute, puiſqu'il y eſt dit que *Terpandre enſeigna des airs de lyre ou de cithare & des airs de flûte, & qu'il les exécuta lui-même ſur ce dernier inſtrument en concert avec d'autres joueurs de flûte.* ΤΟΥΣ ΝΟΜΟΥΣ ΤΟΥΣ ΑΥΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΛΩΝ ΕΔΙΔΑΞΕΝ, ΟΥΣ ΚΑΙ ΑΥΛΗΤΑΙΣ ΣΥΝΗΥΛΗΣΕ. Sur quoi je ne puis me diſpenſer d'obſerver, que M [dd] *Fabricius* a pris ici le change, renvoyant à l'autorité de cette Chronique & à [ee] *Paulmier de Grentemeſnil* qui la cite,

[u] *Ibid.* E. F.
[x] *Ibid. pag.* 235.
[y] *N.° 262.*
[z] *N.° 26.*
[aa] *N.° 24. 1.*

[bb] *Lib. 4. cap. 9. ſect. 65. pag. 384. edit. Amſt.*
[cc] *Ibidem.*
[dd] *Ibidem.*
[ee] *Exercit. ad Auct. Gr. p. 700.*

comme à une preuve authentique de la fauſſeté du ſentiment, qui attribuë à Terpandre des compoſitions d'airs pour la flûte; au lieu qu'elle dit, comme l'on voit, tout le contraire, & que *Paulmier* ne l'allègue que pour combattre l'opinion de Pollux.

Quant aux changements, ou aux additions faites par Terpandre à la lyre ou *cithare* pour la perfectionner, la pluſpart des anciens s'accordent entr'eux ſur ce fait, qu'il la monta de ſept cordes le premier, au lieu de trois ou de quatre qu'elle avoit ſeulement, lorſqu'il ſe mit à la cultiver. C'eſt lui-même qui en rend témoignage dans ces deux vers, que lui attribuent [ff] Euclide & [gg] Strabon:

Ἡμεῖς τοι τετράμμιτον ἀποστέρξαντες ἀοιδὴν,
Ἑπτατόνῳ φόρμιγγι νέας κελαδήσομεν ὕμνους.

C'eſt-à-dire: *Pour nous, prenant déſormais en averſion un chant qui ne roule que ſur quatre ſons, nous chanterons de nouvelles Hymnes ſur la lyre à ſept cordes.* Il eſt ici parlé, comme l'on voit, d'une lyre à quatre cordes, au lieu que [hh] Plutarque ſemble aſſurer que la lyre de Terpandre n'en avoit que trois. Mais ce paſſage a trompé les interprètes, & entr'autres M. [ii] *Fabricius.* En effet, lorſque Plutarque, à propos de la grande ſimplicité de la Muſique pratiquée par Olympe & par Terpandre, s'explique en ces termes, τρίχορδα γὰρ ὄντα ἦν ἁπλᾶ, il n'eſt point queſtion-là d'inſtruments. Il ne s'agit que de Poëſies *chantantes* ou d'airs (ποιήματα) qui ne rouloient que ſur trois cordes, quoique la *cithare* ſur laquelle on les jouoit, pût actuellement en avoir ſept. A s'en tenir au témoignage des deux vers que je viens de citer, Terpandre adjoûta trois cordes à la lyre qui n'en avoit que quatre; ce qui forma le double *tétracorde* conjoint ou l'*heptacorde.* [kk] Suidas dit ſeulement que ce Poëte rendit la lyre *heptacorde* ou à ſept cordes, ſans expliquer de combien de cordes il l'enrichit, & [ll] Boëce n'en dit pas davantage. [mm] Nicomaque

[ff] *Introd. harm. pag. 19. edit. Meibom.*
[gg] *Lib. 13. pag. 618. C.*
[hh] *N.° 127.*
[ii] *Ibidem.*
[kk] *Ibidem.*
[ll] *De Muſic. lib. 1. c. 20. pag. 1384. edit. Baſil.*
[mm] *Lib. 2. p. 29. edit. Meibom.*

le Géraſénien,

le Gérasénien, dans son *Manuel harmonique*, ne fait point Terpandre inventeur de l'*heptacorde;* mais il raconte que la lyre à sept cordes formée de l'écaille d'une tortuë par Mercure même qui en fit présent à Orphée, fut jettée dans la mer après le meurtre de celui-ci; qu'elle fut poussée sur la côte de Lesbos, où des pêcheurs la trouvérent & la portérent à Terpandre; que ce Poëte, après l'avoir encore perfectionnée dans son voyage d'Egypte, la fit voir aux Prêtres de ce pays-là, & s'en dit le premier inventeur.

[nn] Plutarque, dans son livre *des loix de Lacédémone*, rapporte que Terpandre fut condamné à l'amende par les Ephores, pour avoir augmenté d'une seule corde le nombre de celles qui composoient la lyre ordinaire; & que la sienne fut penduë à un clou. D'où il s'ensuivroit que la lyre de ce temps-là estoit déja montée de six cordes. Cette sévérité des Lacédémoniens envers un homme à la Poësie musicale duquel ils avoient des obligations si essentielles, comme on l'a vû plus haut, paroît très-peu vraisemblable. Peut-estre fut-il accusé d'innovation en ce genre, & mis en justice par les Ephores, Magistrats peu indulgents & qui n'épargnoient personne. Mais il y a grande apparence que son affaire ayant esté portée devant le peuple, il fut renvoyé absous. C'est ce que semble insinuer [oo] la Chronique de Paros en ces termes, au sujet de Terpandre: ΚΑΙ ΤΗΝ ΕΜΠΡΟΣΘΕ ΔΗΜΟΥ ΔΙΚΗΝ ΜΕΤΕΣΤΗΣΕΝ: car c'est ainsi qu'on doit avec [pp] *Lydiat* corriger ce passage, sur la restitution duquel, ni [qq] *Selden*, ni [rr] *Paulmier* n'ont pas esté heureux en conjectures. Les Lacédémoniens qui l'avoient appellé chez eux par l'ordre de l'Oracle, conservérent toûjours pour lui tant d'estime, que l'éloge le plus flatteur qu'ils pussent donner à un excellent Musicien, consistoit à le qualifier de [ss] *second chantre de Lesbos*, μετὰ Λέσβιον ᾠδόν. [tt] Boëce nous apprend aussi que la Musique de Terpandre avoit la vertu de

[nn] *Pag. 424. lin. 8. edit. Steph. Græc. Opusc.*
[oo] *Ibidem.*
[pp] *Ibid. p. 44. edit. Oxon.*
[qq] *Ibid. pag. 197. & 198.*
[rr] *Ibid. pag. 701.*
[ss] *Zenob. cent. 5. prov. 9. Plut. de ser. num. vind. p. 989. lin. antep.*
[tt] *Ibid. pag. 1372.*

guérir diverſes maladies, & que les Leſbiens ſes compatriotes, ainſi que les Ioniens, en avoient ſouvent éprouvé l'efficace.

Sur les *Nomes*.

XIX. *Compoſiteur de* Nomes *ou d'airs qui ſe jouoient ſur la cithare.*] Il y a dans le Grec κιθαρῳδικῶν ποιητὴν ὄντα νόμων. Ce terme Νόμος qui dans le propre ſignifie *une loi*, ſe prend dans le figuré pour ce que nous appellons en François *un air* à chanter ou à jouer ſur les inſtruments. Il y avoit de ces *Nomes* ou airs pour la *cithare;* il y en avoit pour la flûte. Mais d'où leur venoit ce nom? [a] Plutarque nous l'apprend plus bas en ces termes: *On les nommoit ainſi,* dit-il, *parce qu'ils avoient tous différentes ſortes de tons qui leur eſtoient affectez, & qu'on les regardoit comme des modèles ou des règles invariables dont on ne devoit point s'écarter. Auſſi* (continuë-t-il) *les Muſiciens avoient-ils grand ſoin de conſerver à chacun de ces anciens airs le ton qui lui eſtoit propre.* [b] Suidas en donne à peu-près la même idée, en diſant que *le Nome pour la* cithare *eſt une ſorte de mélodie, dont l'harmonie & le rhythme ſont réglez & déterminez:* Νόμος ὁ κιθαρῳδικὸς τρόπος τῆς μελῳδίας ἁρμονίαν ἔχων ταυτὴν & ῥυθμὸν ὡρισμένον. [c] Ariſtote, dans ſes problêmes, allègue une raiſon différente, qui a, ſelon lui, occaſionné cette dénomination. *Pourquoi* (demande-t-il) *appelle-t-on* loix *les airs qui ſe chantent! Ne ſeroit-ce point,* répond-il, *parce qu'avant l'invention des lettres, ou de l'écriture, on mettoit les loix en Muſique, & de crainte de les oublier, on les chantoit, comme font encore aujourd'hui les Agathyrſes! D'où il eſt arrivé que les premiers airs, quoique d'un autre genre, qui dans la ſuite ont ſuccedé à ceux-là, en ont retenu le nom.* Διὰ τί νόμοι καλοῦνται οὓς ᾄδουσι; ἢ ὅτι πρὶν ὑπάρξαι γράμματα, ᾖδον τοὺς νόμους, ὅπως μὴ ἐπιλάθωνται, ὅθεν ἐν Ἀγαθύρσοις ἔτι εἰώθασιν; & νῦν ὕστερον ἐν ᾠδαῖς τὰς πρώτας τὸ αὐτὸ ἐκάλεσαν, ὅθεν τὰς πρώτας. D'où il paroît que ce nom eſtoit particulièrement affecté aux airs les plus anciens.

[d] *Saumaiſe,* ſur Capitolin, a fait une remarque fort étenduë

[a] *N.° 38.*
[b] *Voc.* Νόμος. *art. 2.*
[c] *Sect. 19. probl. 28.*
[d] *Anton. P. p. 263. ed. Lugd. Bat.*

au ſujet de ces *Nomes* ou chants, dont [e] Eusèbe aſſure que Méſomède eſtoit compoſiteur. Sur quoi un ſçavant du premier ordre (*vir ſummus*, dit *Saumaiſe*, qui entend par là Joſeph *Scaliger*) obſerve que dans ce paſſage d'Eusèbe κιθαρῳδικῶν νόμων ποιητὴν ne ſignifie point un Poëte lyrique, mais ſeulement un compoſiteur d'airs de Muſique. *Saumaiſe* eſt fort fâché (dit-il) qu'une pareille mépriſe ait échappé à un ſi grand homme; & il entaſſe paſſages ſur paſſages pour prouver que Νόμος eſtoit une Poëſie miſe en Muſique, chantée, & accompagnée de la *cithare*, ou de la flûte; & il a raiſon ſur ce point, parce qu'alors tous les Poëtes eſtoient Muſiciens. Ce qui n'empêche pas, qu'à la rigueur, il ne pût y avoir des Muſiciens, qui, ſans eſtre Poëtes, compoſoient des airs ſeulement pour eſtre jouez ſur les inſtruments. Sans compter que ſouvent, comme je l'ai remarqué [e2] ailleurs, les Poëtes mêmes notoient une Muſique de leur façon ſur les Poëſies d'autrui; auquel cas ils pouvoient, par rapport à ces ſortes de *Nomes*, appliquez à des pièces étrangères, ne paſſer que pour de ſimples Muſiciens. Et c'eſt uniquement à cet égard, qu'on pourroit juſtifier en quelque ſorte la déciſion de *Scaliger*.

Ces *Nomes* eſtoient des cantiques en l'honneur des Dieux, & [f] Pollux les met au nombre des différentes Muſiques deſtinées au culte divin. Ils empruntoient leurs dénominations particulières de pluſieurs circonſtances, comme je le dirai [g] plus bas; & ils devoient avoir une étendue conſidérable, puiſque le même [h] Pollux leur donne juſqu'à ſept parties, qui avoient chacune leur nom indiqué par cet auteur, & qui devoient, ſelon lui, leur premier établiſſement à Terpandre. Voici ces noms : ἐπαρχεῖα, μέταρχα, κατάτροπα, μετακατάτροπα, ὀμφαλὸς, σφραγὶς, ἔπιλογος. Il y en a huit dans le texte de Pollux. Mais au lieu du premier qui eſt ἔπαρχα, *Jungerman* conjecture avec beaucoup de vraiſemblance qu'il faut lire ἕπτα ou ἑπτάχα *ſept*, en ſorte que le paſſage corrigé de cette façon

[e] *Chron. pag. 168.*
[e2] *N.° 17. & 20. 1.*
[f] *Lib. 4. cap. 9. ſect. 65. pag. 384. edit. Amſt.*
[g] *N.° 23. 1. &c.*
[h] *Ibid. pag. 386.*

peut eſtre ainſi rendu : *Les parties du* Nome *ou cantique pour la* cithare, *ſuivant la diſtribution que Terpandre en a faite, ſont au nombre de ſept ;* ſçavoir 1.° *le commencement, les prémices,* ou *le prélude ;* 2.° *la ſuite du commencement ;* 3.° *la marche ;* 4.° *la ſuite de la marche ;* 5.° *la fin du cantique ;* 6.° *le ſceau ou cachet ;* 7.° *l'épilogue.* Ces noms, comme l'on voit, ne donnent qu'une idée très-obſcure de ce qu'ils pouvoient ſignifier dans la Muſique des Grecs. Mais l'antiquité ne fournit là-deſſus aucun éclairciſſement.

On trouve dans les Notes de [i] *Selden* & de [k] *Prideaux* ſur la Chronique de Paros, un très-long article ſur les *Nomes,* dans lequel ces deux ſçavants ont eu ſoin de raſſembler, quoique aſſez confuſément, preſque tous les paſſages des anciens auteurs concernant cette matière. Ils paroiſſent l'un & l'autre, ſur-tout le dernier, aſſez médiocrement inſtruits de l'ancienne Muſique & de la moderne. Auſſi ont-ils la précaution & la bonne foi d'en avertir le lecteur, de lui demander grace ſur les mépriſes qui pourroient leur eſtre échappées, & de le renvoyer à des gens plus verſez qu'eux en l'un & en l'autre genre. Les conjectures de *Prideaux* en particulier, ſur ce qui caractériſoit les ſept ou huit parties, dont chaque *Nome* eſtoit compoſé, ſelon Pollux, paroiſſent auſſi hazardées, qu'elles ſont peu ſatisfaiſantes. Je doute fort que la comparaiſon qu'il fait de ces parties avec celles qui formoient anciennement le Poëme dramatique, ait beaucoup d'approbateurs. Auſſi ne la propoſe-t-il que pour s'égayer (*animi gratia*) comme il s'en explique.

Conjecture pour conjecture, il me ſemble, que la comparaiſon des *Nomes* de Terpandre avec les Odes lyriques jetteroit plus de lumière ſur la diſtribution des Cantiques de ce Poëte-Muſicien en ſept parties. 1.° ἐπαρχεῖα paſſeroit pour le *prélude,* l'*ouverture* du Cantique ; ce qui vraiſemblablement ſe réduiſoit à quelque invocation préliminaire de la Divinité célébrée dans le *Nome.* 2.° μέταρχα ſeroit la ſuite du prélude, c'eſt-à-dire le commencement du corps de la pièce. 3.° κατάτροπα, qui ſignifie quelque mouvement en avant, quelque progreſſion,

[i] *Marm. Oxon. pag.* 170. | [k] *Ibidem, pag.* 174.

quelque converſion vers la ſtatuë (κατάτροπον, κάταντες, τρόπον ἢ τὸ ἐναντίον, [l] dit Heſychius) marqueroit ce que l'on chantoit du *Nome* pendant un tel mouvement; ce qui répondoit en quelque façon aux *ſtrophes* lyriques, dont j'ai parlé [m] plus haut. 4.° μετακατάτροπα déſigneroit ce que l'on chantoit du Cantique, pendant un mouvement qui eſtoit contraire, ou qui ſuccédoit au précédent, & par lequel on retournoit au lieu d'où l'on eſtoit parti; ce qui avoit quelque rapport aux *antiſtrophes*. 5.° ὀμφαλὸς ſeroit la fin du Cantique, de même que l'*épode* terminoit la *ſtrophe* & l'*antiſtrophe* de l'Ode. 6.° σφραγὶς, qui dans le propre ſignifie *ſceau* ou *cachet*, marqueroit ici quelque invocation finale, qui fermoit, pour ainſi dire, le *Nome;* de même que parmi nous, les *Gloria, &c.* les verſets, les antiennes ferment les Pſeaumes ou Cantiques eccléſiaſtiques. 7.° enfin ἔπιλογος, l'*épilogue* regarderoit les aſſiſtants, que l'on renvoyoit munis de quelque réfléxion religieuſe ou morale; ainſi qu'on en uſoit en finiſſant la pluſpart des Poëmes dramatiques. On pourroit imaginer quelque reſſemblance entre ces *Nomes* & nos Muſiques d'Egliſe, ou bien entr'eux & ces petits Poëmes faits pour eſtre chantez, & que nous appellons *Cantates.*

On trouve ce terme *Nomos* employé par quelques auteurs Latins dans la ſignification de *cantique.* [n] Suétone, par exemple, s'en eſt ſervi en parlant de Néron dans ce paſſage: *Ac ne concuſſo quidem repentè motu terræ theatro ante cantare deſtitit, quam inchoatum abſolveret Nomon.* C'eſt-à-dire, *& l'ébranlement du théâtre, cauſé par le tremblement de terre, ne l'obligea point à ceſſer de chanter, qu'il n'eût achevé le cantique qu'il avoit commencé.*

XX. 1. *Notoit la Muſique ſur les vers de chacun de ſes Nomes de même que ſur les vers d'Homère, pour les chanter enſuite dans les jeux publics.* κ' νόμον ἕκαστον τοῖς ἔπεσι τοῖς ἑαυτοῦ & τοῖς Ὁμήρου μέλη ὑποτιθέντα, ᾄδειν ἐν τοῖς ἀγῶσιν.] Ni

[l] *Voce* κατάτροπον.
[m] *N.° 16. 2.*
[n] *In Neron. cap. 20.*

l'interprète Latin, ni *Amyot* n'ont entendu ce paſſage. Ils ont pris l'un & l'autre le terme *Nomoi,* (νόμοι) pour des loix ou des règles de compoſition muſicale, & ont traduit ſur ce pied-là; faute d'eſtre inſtruits de la véritable ſignification de ce mot, & en cet endroit, & dans tout ce Dialogue, où Νόμος n'eſt autre choſe qu'un air ou un cantique. Voici donc ce que veut dire Plutatque. Terpandre compoſoit d'abord des Poëſies lyriques d'une certaine meſure, propres à eſtre chantées & accompagnées de la *cithare.* Enſuite, il mettoit ces Poëſies en Muſique, de façon que celle-ci pût s'accommoder au jeu de la *cithare,* qui alors ne rendoit préciſément que les mêmes ſons chantez par la voix du Muſicien. Enfin, Terpandre notoit cette Muſique ſur les vers mêmes de chacun des cantiques de ſa compoſition, & quelquefois il en faiſoit autant pour les Poëſies d'Homère; après quoi il étoit en état de les exécuter lui-même, ou de les faire exécuter dans les jeux publics.

Sur les prix de Poëſie & de Muſique, propoſez dans les jeux publics.

2. Quant à ces jeux, où l'on propoſoit des prix de Poëſie & de Muſique, l'une n'allant guères ſans l'autre; il y en avoit chez les Grecs un aſſez grand nombre. Premièrement, les quatre grands jeux de la Grèce y eſtoient compris. Cléoméne *le Rhapſode,* ſelon [a] Athénée, chanta aux jeux Olympiques, le Poëme d'Empédocle intitulé *les expiations,* & le chanta par mémoire. Néron y diſputa le prix de Muſique & de Poëſie, & fut déclaré vainqueur, comme le témoignent [b] Philoſtrate & [c] Suétone, lequel s'en explique en ces termes: *Olympiæ quoque præter conſuetudinem Muſicum Agona commiſit.* Cet Hiſtorien obſerve, comme l'on voit, que ce fut contre la coûtume. Mais le paſſage d'Athénée fait foi que ce n'eſt pas la ſeule occaſion, où l'on y ait dérogé: outre que, ſuivant la remarque de [d] Pauſanias, il y avoit près d'Olympie un *Gymnaſe* appellé *Lalichmion,* ouvert à tous ceux qui vouloient s'exercer à l'envi dans les combats d'eſprit ou littéraires de toute eſpèce, & d'où apparemment ceux de la Poëſie muſicale n'eſtoient point exclus.

[a] *Lib. 14. cap. 3. pag. 620. D. edit. Lugd.*
[b] *Vit. Apoll. lib. 5. cap. 7.*
[c] *In Neron. cap. 23.*
[d] *Lib. 6. cap. 23. pag. 512. ed. Kuhn.*

Il y a même beaucoup d'apparence, que le *præter consuetudinem* de Suétone (*contre la coûtume, par extraordinaire*) ne tombe que sur la saison ou sur le temps, où ces jeux furent célébrez exprès pour Néron. Selon [e] Elien, Xénoclès & Euripide disputérent le prix de la Poësie dramatique dans ces mêmes jeux, dès la LXXXI.me Olympiade. Dans la XCVI.me il y eut à Olympie un prix proposé pour les joueurs de trompette, & ce fut [f] Timée l'Eléen qui le gagna.

Autant que les combats de Musique semblent avoir esté rares aux jeux Olympiques, autant estoient-ils ordinaires aux Pythiques, dont ils faisoient la première & la plus considérable partie. On prétend même que ceux-ci, dans leur origine, n'avoient esté instituez que pour y chanter les louanges d'Apollon, & y distribuer des prix aux Poëtes-Musiciens qui se signaleroient en ce genre. Le premier qu'on y couronna fut [g] Chrysothémis de Crète, après lequel reçurent le même honneur successivement Philammon & Thamyris, dont j'ai parlé plus haut; Eleuther par le charme seul de sa voix, car il ne chantoit que la Poësie d'autrui; puis Céphallès, grand joueur de *cithare;* Echembrote & Sacadas, excellents joueurs de flûte. On dit [h] qu'Hésiode y manqua le prix, faute d'avoir sçu accompagner de la lyre les Poësies qu'il y chanta.

Il paroît par un passage de [i] Plutarque, & par un autre de l'Empereur [k] Julien, que les combats de Musique & de Poësie trouvoient aussi leur place dans les jeux Isthmiques. A l'égard des Néméens, le passage [l] d'Hygin allégué sur ce point par [m] *Pierre du Faur* ne prouve que pour les jeux d'Argos; & quoiqu'en dise celui-ci, le Mythologiste ne les a point confondus avec ceux de Némée, dont il fait un article à part, où il n'est question ni de Poësie ni de Musique. Mais nous apprenons par un passage de Pausanias, que l'une & l'autre y estoient admises.

[e] *Var. Hist. lib. 2. cap. 8.*
[f] αἰαγεαφ. *Olymp. ad calc. Chron. Euseb. pag. 323. edit. Amst.*
[g] *Paus. lib. 10. c. 7. pag. 813.*
[h] *Idem, ibidem.*
[i] *Sympos. lib. 5. quæst. 2.*
[k] *Epist. pro Argiv. pag. 408. D. edit. Lips.*
[l] *Fab. 273.*
[m] *Agonistic. lib. 1. cap. 4. p. 17. 2.a edit.*

» C'eſt au chapitre 50.e du 8.e livre, [n] où il eſt dit que « Philopémen aſſiſtant aux jeux Néméens, où des joueurs de *cithare* diſputoient le prix de Muſique, Pylade de Mégalopolis, un des plus habiles en cet art, & qui avoit déja remporté le prix aux jeux Pythiques, ſe mit à chanter un cantique de Timothée de Milet, intitulé *les Perſes,* & qui commençoit par ce vers: *Héros qui rends aux Grecs l'aimable liberté.* Auſſi-toſt tout le monde jetta les yeux ſur Philopémen, & tous s'écriérent que rien ne convenoit mieux à ce grand homme ».

On propoſoit des prix de Poëſie & de Muſique non-ſeulement pour les grands jeux de la Grèce, mais encore pour ceux qu'on célébroit dans pluſieurs villes de ce même pays: dans celle [o] d'Argos; à [p] Sicyone; à [q] Thêbes; à [r] Lacédémone, dans les jeux Carniens; à [s] Athênes, pendant la fête des *preſſoirs* (ληναια) & celle des *Panathénées;* à Epidaure, dans les jeux établis pour la [t] fête d'Eſculape; à [u] Ithome dans la Meſſénie, pour la fête de Jupiter; à Dêlos, dans les jeux célébrez dès le temps d'Homère, & que les Athéniens y rétablirent (ſelon [x] Thucydide) après avoir purifié cette iſle, dans la ſixième année de la guerre du Péloponnêſe; à [y] Samos, dans les jeux qu'on y donnoit en l'honneur de Junon & du Lacédémonien Lyſandre; à [z] Dion, en Macédoine, dans ceux qu'y inſtitua le Roi Archélaüs, pour Jupiter & pour les Muſes; à [aa] Patras; à [bb] Naples, &c.

21. d'Aouſt 1731.

Recherches ſur les ouvrages de Clonas.

XXI. 1. *Qu'à ſon exemple Clonas premier auteur des* Nomes *ou des airs de flûte.* ὁμοίως ὢν Τερπάνδρῳ Κλονᾶν, τὸν πρῶτον συνηκμακότα τοὺς αὐλῳδικοὺς νόμους, &c.] Nous ne ſçavons du Poëte-Muſicien Clonas que ce que Plutarque nous en

[n] *Pag. 701.*
[o] *Plut. ſupr. n.° 7.*
[p] *Idem, ibidem.*
[q] *Ælian. var. hiſt. lib. 13. c. 25.*
[r] *Plut. infra n.° 41.*
[s] *Schol. Ariſtoph. Equit. v. 544. Plut. infra, n.° 53. 2.*
[t] *Plat. Ion. pag. 143. D. edit. Lugd. Læmar.*
[u] *Pauſan. lib. 4. c. 33. p. 361.*
[x] *Lib. 3. pag. 117. edit. Steph. Græc. Lat.*
[y] *Plut. in Lyſand. pag. 810. lin. 28. edit. Steph. Græc.*
[z] *Diod. l. 17. p. 499. C. ed. Rh.*
[aa] *Pauſan. l. 7. c. 20. p. 574.*
[bb] *Dio Caſſ. lib. 60. p. 668. D. edit. Wech.*

apprend

apprend dans ce Dialogue. M. *Fabricius* l'a obmis dans ſa *Bibliothèque Grecque*. Du moins n'y paroît-il ni parmi les anciens Poëtes lyriques, ni dans la Table générale. Plutarque ne cite pour garants de ce qu'il en dit ici, que 1.° Héraclide, duquel il a emprunté tout ce qui précède; 2.° les regiſtres, ou pluſtoſt les Tables, où les Greffiers inſcrivoient les noms des Poëtes & des Muſiciens, qui avoient remporté les prix aux jeux publics; & ſur l'article de Clonas, il allègue la Table de Sicyone dont il a dèja parlé [a] plus haut. C'eſt ce qu'il entend par ἀναγραφαὶ & ἀναγεγραφότες. Clonas, ſelon lui, vivoit peu de temps après Terpandre. Il eſtoit de Tégée, ſuivant les Arcadiens; & de Thêbes, ſuivant les Béotiens. Il fut le premier, ou l'un des premiers, qui compoſa des airs ſur la flûte: car quelques écrivains en font honneur à Ardale, qu'ils eſtiment plus ancien que Clonas, & qu'ils regardent comme celui qui a réduit en art la Muſique de la flûte.

2. Clonas fut auſſi compoſiteur de cantiques adreſſez aux Dieux & appellez προσῳδία *Proſodies*. C'eſt ainſi que ce terme eſt écrit dans le texte avec un *oméga* ſouſcrit. Mais il faut y ſubſtituer un *omicron*, & lire προσόδια, comme dans [a 2] la vie de Paul Emile écrite par noſtre auteur, où on lit μέλος οὐ προσόδιον ἢ πομπικόν: *une mélodie, qui ne ſentoit point ſa proceſſion ni ſa pompe religieuſe*. Ces deux mots Grecs προσῳδία & προσόδιον ont des ſignifications différentes. [b] Le premier ſe prend pour un chant, qui accompagne le ſon de quelque inſtrument de Muſique. Le ſecond ſignifie un cantique, une Hymne en l'honneur de quelque Divinité, vers l'autel ou la ſtatuë de laquelle on s'avance en proceſſion. Ces cantiques, ſelon [c] Pollux, s'adreſſoient à Apollon & à Diane conjointement. [d] Suidas rapporte le commencement d'un de ces cantiques conçu en ces termes:

Τί κάλλιον ἀρχομένοισι, ἢ καταπαυομένοισιν,
Ἢ θοὰν ἵππων ἐλατῆρας ἀείδειν;

[a] *N.° 7.*
[a 2] *Pag. 497. lin. 15. ed. Steph. Græc.*
[b] *Heſych. voc.* προσῳδία.
[c] *Lib. 1. cap. 1. ſect. 38.*
[d] *Voc.* προσόδια.

c'eſt-à-dire: *qu'y a-t-il de plus beau, ſoit en commençant, ſoit en finiſſant, que de chanter les louanges des conducteurs de courſiers ſi rapides!* Outre ces *Proſodies,* Plutarque attribue encore à Clonas des Poëſies épiques ainſi que des élégiaques, compoſées toutes pour eſtre miſes en Muſique: car il n'eſt ici queſtion que de celles de ce genre. Quant aux *Nomes* ou aux airs qui ſe chantoient au ſon de la flûte, Plutarque, ſur l'autorité des Greffiers des jeux publics (ἀναγραφότες) dont je viens de parler; le fait auteur de ces trois-ci, ſçavoir 1.° l'*Apothétos,* 2.° le *Schœnion,* 3.° le *Trimérès.*

3. [c] Pollux fait mention du premier en deux endroits, & en parle comme d'un air de flûte; mais ſans expliquer l'origine de cette dénomination. A s'en tenir à la force du terme Grec, ce pouvoit eſtre un air de diſtinction, qu'on ne prodiguoit pas en toute rencontre, & qu'on mettoit en *réſerve* pour les grandes fêtes, ou les cérémonies d'éclat: ſi l'on n'aime mieux ſuppoſer avec [f] *Jungerman* (d'après *Saumaiſe*) que comme par ces mots, ἀπόθετοι μῦθοι ou λόγοι, on entendoit des fables ſecrettes ou ſurannées concernant les Dieux & les Héros, des *Anecdotes* connues de peu de gens: de même ἀπόθετοι νόμοι eſtoient des Poëſies ou des cantiques, qui rouloient ſur ces fables anciennes & preſque oubliées.

4. A l'égard du *Schœnion,* dont [g] Pollux parle auſſi comme d'un air de flûte, ainſi qu'Heſychius; il devoit ce nom au caractère de Poëſie & de Muſique dans lequel il eſtoit compoſé: caractère, qui ſelon la remarque de *Caſaubon* ſur [h] Athénée, avoit quelque choſe de lâche, de fléxible (à la manière du *jonc* σχοῖνος) & d'efféminé. C'eſt dans ce ſens, qu'on trouve chez Heſychius χοινίλη φωνὴ pour *une voix molle, rompue, efféminée.*

5. Quant à l'air nommé *Trimérès* attribué à Clonas dans le regiſtre, ou la liſte de Sicyone, comme je viens de l'obſerver, il y a faute en cet endroit au texte de Plutarque, & il faut, au

[c] *Lib. 4. cap. 9. ſect. 65. Cap. 10. ſect. 79.*
[f] *In Not. ad Polluc. ibidem.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Lib. 14. cap. 4. pag. 621. B. edit. Lugd.*

lieu de Τειμερὴς, y lire Τειμελὴς comme il eſt écrit plus haut dans le dénombrement des airs de flûte. Cet air eſtoit partagé en trois *Strophes* ou couplets. La première *Strophe* ſe chantoit & ſe jouoit ſur le mode Dorien; la ſeconde, ſur le Phrygien; la troiſième, ſur le Lydien; & c'eſt de ces trois changements de modes que cet air tiroit ſon nom τριμελὴς, comme qui diroit *air à trois mélodies.* C'eſt à quoi répondroit préciſément dans noſtre Muſique, un air à trois couplets, dont le premier ſeroit compoſé en *C-ſol-ut*, le ſecond en *D-la-ré*, le troiſième en *E-ſi-mi.* Voilà tout ce que j'ai pû récueillir au ſujet de Clonas.

XXII. 1. *Et que Polymneſte de Colophon qui vint après lui, fit uſage de ces mêmes genres de Poëſies.* Καὶ Πολύμνηστον τὸν Κολοφώνιον τὸν μετὰ τοῦτον χρώμενον τοῖς αὐτοῖς χρήσασθαι ποιήμασιν.] M. *Fabricius*, dans ſa *Bibliothèque Grecque*, parle auſſi peu de Polymneſte que de Clonas. [a] Le *Gyraldi* & [b] Gerard-Jean *Voſſius* ne l'ont point paſſé ſous ſilence. Mais ils ſont tombez l'un & l'autre dans pluſieurs mépriſes à ſon ſujet, en mettant ſur ſon compte diverſes circonſtances qui ne le regardent en nulle façon. Examinons d'abord ce que Plutarque nous apprend ici de ce Poëte-Muſicien, & j'y joindrai les ſuppléments que me fourniront quelques autres écrivains de l'antiquité.

Recherches ſur les ouvrages de Polymneſte.

[c] Polymneſte eſtoit fils de Mélès, & non pas de *Miles* ou de *Miletus*, comme le diſent le *Gyraldi* & *Voſſius;* & ce Mélès eſtoit citoyen de Colophon, ville d'Ionie, célèbre par les Oracles qu'Apollon y rendoit. Quelques auteurs, dit Plutarque, font Polymneſte poſtérieur à Clonas & à Terpandre: d'autres le mettent après Terpandre, mais avant Clonas; Plutarque aſſure ici que Pindare & Alcman ont fait mention de Polymneſte. A l'égard d'Alcman, il faut en croire Plutarque ſur ſa parole; car comme il ne nous reſte aujourd'hui que quelques fragments de ce Poëte lyrique, il eſt impoſſible de vérifier le

[a] *Hiſt. Poët. Dial. 3. tom. 2. col. 162. edit. Lugd. Bat.*

[b] *De Poët. Græc. pag. 94.*

[c] *Plut. infra, n.° 35.*

fait. Pour ce qui eſt de Pindare, il eſt vrai qu'il parle d'un Polymneſte ou Polymnaſte; & c'eſt dans ſa 4.e Ode des Pythiques (vers 104.) Mais ce Polymneſte n'eſt point le noſtre. [d] C'eſtoit un des plus conſidérables citoyens de l'iſle de Théra voiſine de Crète, lequel fut père de Battus fondateur & premier Roi de Cyrêne. Ainſi Plutarque s'eſt trompé; à moins qu'on ne ſuppoſe que dans quelqu'un des ouvrages de Pindare que nous n'avons plus, & qui exiſtoit encore du temps de Plutarque, ce Poëte eût parlé du Polymneſte dont il s'agit.

2. Celui-ci travailloit dans le même genre de Poëſie-muſicale que Terpandre & Clonas; c'eſt-à-dire qu'il compoſoit des airs de flûte, des *Proſodies,* des chants élégiaques, des épiques. Ses airs de flûte s'appelloient de ſon nom *Polymneſtiens* ou *Polymnaſtiens.* Le Poëte comique Cratinus cité par le ſcholiaſte d'Ariſtophane & par [e] Suidas, parle de ces airs, mais ſans y donner de qualification: Καὶ Πολυμνήστει' ἀείδει, dit-il, Μουσικὴν τε μανθάνει: *il chante des airs Polymneſtiens & il apprend la Muſique.* Ariſtophane en parle auſſi dans ſa [f] Comédie des *Chevaliers,* & quoiqu'il le faſſe ſans qualifier autrement ces airs, il eſt difficile de n'en pas concevoir très-mauvaiſe opinion, ſi l'on conſidère qu'il les fait chanter par des gens qu'il accuſe des plus grandes infamies. C'eſt donc ſur ce pied-là qu'en jugent & ſon ſcholiaſte & Suidas copiſte de celui-ci, leſquels expliquent en fort mauvaiſe part l'expreſſion du Comique Πολυμνήστεια ποιεῖν; ce qui pourroit ſignifier à la lettre *faire des chanſons dans le goût de celles de Polymneſte,* ou tout ſimplement *imiter Polymneſte.* Mais comme Ariſtophane n'en dit pas davantage, il eſt fort douteux qu'en cet endroit il ait eu en vûe le Poëte-Muſicien Polymneſte beaucoup plus ancien; & peut-eſtre n'y veut-il déſigner que quelque débauché d'Athênes très-décrié pour lors, & qu'il aſſocie aux deux autres qu'il diffame impitoyablement.

Quoi qu'il en ſoit, [g] Plutarque compte Polymneſte parmi

[d] *Herodot. lib. 4. ſect. 155. pag. 271. edit. Lugd. Bat.*
[e] *Voc.* Polymneſtus.
[f] *Verſ. 1284.*
[g] *Infr. n.° 56.*

ceux qui firent à Lacédémone le second établissement de la Musique, & qui introduisirent dans cette même ville, ainsi qu'en Arcadie & dans Argos, diverses sortes de danses dont je parlerai plus bas. [h] Il le fait aussi compositeur des airs de flûte appellez *Orthiens* (ὄρθιοι) ausquels il joignit la *Mélopée* ou la Musique vocale. C'est ce que j'expliquerai plus au long dans la suite. [i] Pausanias attribue à Polymneste un Poëme composé pour les Lacédémoniens à la louange de Thalêtas qui les avoit délivrez de la peste. Mais pour celui que lui font composer au sujet des Sminthiens de l'isle de Rhode, le [k] *Gyraldi* & son copiste [l] *Vossius*, lesquels s'en expliquent en ces termes, *Sminthia quoque in Rhodo cecinit*, & qui citent Athénée pour garant; c'est un Poëme absolument imaginaire, & il n'est question dans [m] Athénée que d'un ouvrage en prose au sujet des Sminthiens, composé par Philomneste ou Philodême, & nullement par Polymneste. [n] Plutarque met enfin celui-ci au nombre des Poëtes-Musiciens qui ont fait quelques innovations, quelques changements dans le rhythme ou la cadence; & c'est par cette observation que Plutarque termine ce qu'il avoit à nous communiquer sur l'article de Polymneste.

XXIII. 1. *Les airs qui se jouoient sur la flûte du temps de ces Musiciens, estoient l'Apothétos, les Elégiaques, le Comarchios, le Schœnion, le Cépionien, le Ténédien & le Trimélès.* οἱ δὲ νόμοι οἱ κατὰ τούτους..... αὐλῳδικοὶ ἦσαν, ἀποθετός, ἔλεγοι, κωμάρχιος, χοινίων, κιθαρῳδικὸν τε καὶ δεῖος, καὶ τριμελής.] De ces sept espèces d'anciens airs de flûte, [a] j'en ai déja expliqué trois, sçavoir l'*Apothétos*, le *Schœnion*, & le *Trimélès*. L'Elégiaque s'entend assez. Il ne reste donc à éclaircir que le *Comarchios*, le *Cépionien* & le *Déïos*.

Sur les *Nomes* ou les airs pour la Flûte.

2. L'air ou le *Nome* appellé Κωμάρχιος, ne se trouve dans aucun léxique, & ne se lit vraisemblablement que dans ce

[h] *Ibid. n.° 60. & 62.*
[i] *Lib. 1. cap. 14. pag. 35. edit. Kuhn.*
[k] *Ibidem.*
[l] *Ibidem.*
[m] *Lib. 3. cap. 3. pag. 74. F. edit. Lugd.*
Lib. 10. cap. 13. pag. 445. A.
[n] *Infr. n.° 85. 2.*
[a] *N.° 21.*

Dialogue. Κώμαρχος & Κωμάρχης eſt celui qui commande dans un bourg, ou dans un village; mais noſtre Κωμαρχος ne vient point de là. Il paroît bien pluſtoſt un compoſé de Κῶμος en Latin *comeſſatio*, une *débauche de table;* terme qui ſe prend auſſi dans Suidas pour une ſorte de flûte, qui anime des yvrognes, qui les excite à boire; Κῶμός ἐϛι, dit-il, μεθυσικὸς αὐλὸς ἐγχορεύοντας τὸ οἶνο ἐρεθίζων τὴν ἡδυπάθειαν. Κῶμος dans [b] Pollux eſt une eſpèce de *danſe;* & *une danſe laſcive & diſſolue;* Κῶμος εἶδος ὀρχήσεως, & ἀβρά τις ὄρχησις: & dans [c] Athénée, comme dans Suidas, c'eſt un air de flûte. Car la pluſpart de ces danſes ſe faiſoient au ſon de cet inſtrument; en ſorte que la danſe & l'air n'avoient ſouvent que la même dénomination. Ἡ Νόμος eſt encore le nom d'une chanſon dans Héſychius ainſi que dans [d] Athénée; & dans [e] Euſtathe, celui d'une danſe & d'un air de flûte. D'où il ſemble qu'on pourroit conclurre, que Κωμάρχος eſtoit un air de flûte, qui avoit le premier rang, parmi ceux que l'on jouoit dans les feſtins, dans les aſſemblées de débauche, auſquelles préſidoit, comme l'on ſçait, le Dieu Comus.

3. L'air appellé Κηπίων ou *Cépion,* empruntoit ſon nom de ſon auteur élève de Terpandre. Comme celui-ci avoit compoſé pour la *cithare,* & pour la flûte, ainſi que nous [f] l'avons vû plus haut; le diſciple apparemment s'eſtoit ſignalé auſſi dans ces deux genres de compoſitions. De-là vient qu'on trouve ici un air *Cépionien* parmi les airs de flûte, dont Plutarque fait le dénombrement; & que quelques lignes plus bas paroît un ſecond air de même nom dans l'énumeration de ceux qui appartenoient à la *cithare.* Au ſujet de ce compoſiteur d'airs, ou de *Nomes, Méziriac* fait une correction très heureuſe dans le texte de [g] Clément Aléxandrin, où on lit ces mots, οὔτε τὸν Τερπάνδρου νόμον, οὔτε τὸν Καπίτωνος, *ni le Nome de Terpandre, ni celui de Capiton. Méziriac* en retranchant une ſeule lettre, lit Καπίωνος

[b] *Lib. 4. c. 14. S. 99. & 101.*
[c] *Lib. 14. cap. 2. pag. 618. C. edit. Lugd.*
[d] *Ibidem.*
[e] *Iliad. lib. 21. pag. 1236. lin. 57. edit. Rom.*
[f] *N.° 18.*
[g] *Protrept. pag. 2. D. edit. Par.*

au lieu de Καπίωνος; ce qui n'eſt point douteux, puiſque s'agiſſant ici du *Nome* de Terpandre, il eſt naturel qu'à la ſuite de celui-ci, vienne immédiatement celui de ſon diſciple, nommé indifféremment Καπίων & Κηπίων, ſuivant la diverſité des dialectes.

4. L'air de flûte nommé Δεῖος paroît plus difficile à déterminer que le précédent, quant à ſa véritable ſignification. Δεῖος comme ſubſtantif poëtique (pour Δέος, εος, ους) *crainte, frayeur,* ne ſe trouve que dans [h] l'Iliade d'Homère en deux endroits : χλωρὸς ὑπὸ δείους, & χλωροὶ ὑπὸ δείους, *pâles de frayeur.* Mais Δεῖος adjectif, comme il l'eſt ici (Δεῖος νόμος) n'eſt dans aucun Dictionnaire. Ce ſeroit, ſuivant cette ſignification, le *Nome craintif* ou *timide. Amyot* a traduit ce Δεῖος par *Ténédien,* comme s'il avoit lû dans le texte de Plutarque Τενεδεῖος au lieu de τε ὁ δεῖος. Mais il n'avertit point ſi ce mot ſe liſoit ainſi dans ſon exemplaire Grec, ou s'il l'a corrigé de ſon chef. *Méziriac* ne dit rien ſur cet endroit, dans ſes obſervations manuſcrites ſur le Plutarque d'*Amyot.* Soit véritable leçon, ſoit reſtitution hazardée, Τενεδεῖος ou Τενέδιος me paroît préférable au mot Δεῖος que portent aujourd'hui tous les imprimez & tous les Mſſ. que j'ai conſultez. On trouve dans Eſtienne de Byzance à l'article de *Ténédos* (l'une des iſles Sporades de l'Archipel comme l'on ſçait) Τενέδιος αὐλητὴς, *joueur de flûte de Ténédos;* expreſſion proverbiale, employée pour marquer *un faux témoin.* Mais on n'en peut rien conclurre en faveur de la leçon Τενεδεῖος νόμος. Il faudroit pour appuyer celle-ci, que le proverbe que je viens d'alléguer, ne pût s'entendre que d'un *joueur de flûte par excellence.* Alors on pourroit en inférer, qu'il y avoit un *Nome* particulier pour les joueurs de flûte de ce pays-là.

Peut-eſtre le *Nome Deios* tiroit-il ſa dénomination de quelque ville de Gréce, où il eſtoit en uſage. Il y en avoit pluſieurs, connues ſous le nom de *Dia* (Δία) & ſous celui de *Dion* (Δῖον) qu'on peut voir dans Eſtienne de Byzance & ailleurs. Peut-eſtre Plutarque avoit-il écrit Τεῖος, & non Δεῖος; & en

[h] *Lib. 10. verſ. 376.* [i] *Lib. 15. verſ. 4.*

ce cas le *Nome* dont il s'agit auroit pris ſon nom de Τέως ville d'Ionie, [i] célèbre pour avoir eſté la patrie d'Anacréon Poëte lyrique & de Scythinus Poëte ïambique.

Sur les *Nomes* ou les airs pour la *cithare*.

XXIV. 1. *Quant à ceux* (aux airs) *qui ſe jouoient ſur la* cithare..... *Terpandre*..... *le premier leur impoſa les noms de Béotien, d'Eolien, de Trochaïque, d'Aigu, de Cépionien, de Terpandrien, & même de Tétraœdios.* ἐκεῖνος γοῦν (Τέρπανδρος) τοὺς καθαρῳδικοὺς πρώτους ὠνόμασε, Βοιώτιόν τινα, καὶ Αἰόλιον, τροχαῖόν τε καὶ ὀξύν, κιθαρῳδικά τε καὶ Τερπάνδριον καλῶν, ἀλλὰ μὴν καὶ τετραοίδιον.] Noſtre Auteur, comme l'on voit, compte ici ſept ſortes de *Nomes* ou d'airs pour la *cithare*, nommez par Terpandre. Suidas (au mot Νόμος) en compte tout autant. Mais comme au nombre de ces ſept, dont il n'en nomme que trois, il met l'*Orthios* obmis par Plutarque; les deux dénombrements ne pourroient eſtre uniformes. [a] Pollux en ſpécifie juſqu'à huit, en joignant l'*Orthios* aux ſept de Plutarque; en quoi il ſe trouve d'accord avec Suidas. Mais l'*Orthios* chez Plutarque eſt un air de flûte, & non pas un air de *cithare*, comme on le verra [b] plus bas. Pollux non ſeulement paſſe en revûe ces huit *Nomes*, mais de plus il rend raiſon des noms qu'ils portoient. Leurs noms venoient donc ou des peuples chez qui ils avoient cours, & tels eſtoient le *Béotien* & l'*Eolien;* ou du genre de rhythme, de cadence, qui s'y faiſoit ſentir, comme l'*Orthios* & le *Trochaïque;* ou de la nature du mode, ſur lequel ils eſtoient compoſez, comme l'*Aigu* & le *Tétraœdios;* ou de leurs auteurs, comme le *Cépionien* & le *Terpandrien*.

L'air *Trochaïque* eſtoit fait exprès pour accompagner une Poëſie *chantante*, dans laquelle le pied dominant eſtoit le *trochée*, & qui donnoit la cadence & le mouvement à une danſe courante & légère. Cette cadence ou ce [c] rhythme, compoſé d'une longue & d'une brève ou de trois temps, deux

[i] *Steph. Byz. voc.* Τέως.
[a] *Lib. 4. cap. 9. S. 4. & 65.*
[b] *N.° 49. & 62.*
[c] *Ariſt. Quint. lib. 1. pag. 38. edit. Meibom.*

pour

pour le *frappé*, & un pour le *levé*, s'appelloit *Trochaïque*: & le *Nome* en empruntoit sa dénomination. L'air *Aigu* (ὀξὺς) se jouoit sur les sons les plus hauts & les plus aigus de la *cithare*, c'est-à-dire sur le mode Lydien, ou sur quelqu'autre des modes supérieurs; ce qui le rendoit propre à exciter les passions les plus vives.

2. Le *Nome*, ou l'air appellé *Tétraœdios*, ou à quatre chants, estoit probablement de la nature de celui dont j'ai parlé plus haut *(Remar. 21.)* sous le nom de *Trimélès, à trois mélodies*: c'est-à-dire que comme celui-ci estoit composé de trois *Strophes* ou couplets, qui se chantoient sur trois modes différents; de même le *Tétraœdios* avoit quatre couplets qui se jouoient sur autant de modes, que je n'ai garde de déterminer. Jule-César *Scaliger* dans sa [d] *Poëtique* a esté plus hardi que moi; & il assure sans hésiter que ces quatre modes du *Tétraœdios*, estoient l'*Eolien*, le *Terpandrien*, le *Cépionien* & le *Béotien*. Mais où a-t-il pris cette anecdote musicale, dont il ne cite aucun garant? Il n'a pû la tirer que de sa propre imagination, soûtenuë d'une mémoire quelquefois peu fidèle, quoique d'une prodigieuse étenduë. On ne sçauroit trop se tenir en garde contre les décisions d'un critique tel que lui, d'une érudition aussi confuse que variée; & qui néglige le plus souvent d'indiquer les sources où il puise.

Il prend ici le change sur deux articles. 1.° Il confond les *Modes* avec les *Nomes*, quatre desquels il fait entrer dans la composition du *Tétraœdios;* au lieu d'y mettre quatre *modes*, tels que le Dorien, le Phrygien, le Lydien, &c. puisque c'est du mélange de ces modes que ce *Nome* empruntoit sa dénomination, comme le dit Pollux. 2.° Il joint le *Nome Trochaïque* avec l'*Aigu* pour exemples d'airs qui tirent leurs noms des rhythmes, suivant lesquels ils sont composez; au lieu qu'il n'y a que le *Trochaïque* qui soit véritablement dans le cas, & que l'*Aigu* ne s'y trouve en aucune manière, puisque le même Pollux l'allègue pour exemple d'un *Nome* qui doit son nom à un mode & nullement à un rhythme. Je parlerai plus bas du *Nome Orthien*, Ὄρθιος.

[d] *Lib. 1. cap. 48.*

Sur les *Proëmes* de Terpandre.

XXV. *Ce même Terpandre fit auſſi pour la* cithare *des Hymnes en vers héroïques.* Πεποίηϰ) ὁ τὰ Τερπάνδρῳ ϰ) προοίμια ϰιθαρῳδιϰὰ ἐν ἔπεσιν.] Ce mot προοίμιον ſe prend en général pour un *prologue*, une *préface*, un *avant-propos*, un *prélude*. Mais il a une ſignification plus particulière, & ſe prend auſſi pour une ſorte d'Hymne ou de cantique adreſſé aux Dieux. On le trouve en ce ſens dans un paſſage de [a] Thucydide, où cet Hiſtorien cite quelques vers d'Homère tirez du *Proëme* (προοιμίῳ) d'Apollon, & qu'on lit aujourd'hui dans l'Hymne d'Homère adreſſée à ce Dieu. Sur quoi l'ancien ſcholiaſte obſerve que les Hymnes s'appelloient Προοίμια : terme dérivé d'οἶμη, pris dans ſa ſignification de *cantus, chant, cantique* (ſuivant l'opinion la plus commune) ou dans celle de *via, chemin*, parce que l'on chantoit ces airs ſur les grands chemins; & c'eſt l'opinion du ſecond ſcholiaſte d'Eſchyle, ſur le premier vers *des ſept devant Thêbes;* comme le remarque M. *Duker*, nouvel Editeur de Thucydide.

C'eſtoit donc par ces ſortes de cantiques ou d'invocations que préludoient, pour ainſi dire, les anciens Poëtes-Muſiciens, avant que de chanter les Poëmes de leur compoſition ou ceux d'autrui, les accompagnant des ſons de la *cithare*. [b] Plutarque lui-même le confirme (une page plus bas) en ces termes : *C'eſt ainſi que ces Muſiciens, après avoir offert aux Dieux les prémices de leurs chants, paſſoient auſſi-toſt à la Poëſie d'Homère & à celle des autres Poëtes; comme il paroît manifeſtement par les Hymnes* (Προοιμίοις) *de Terpandre.* Ces Hymnes ou *Proëmes* qui ſe chantoient au ſon de la *cithare*, eſtoient ordinairement compoſez en vers héroïques (ἐν ἔπεσιν :) car c'eſt en cette ſignification que ſe doit prendre ici l'expreſſion Grecque. Plutarque le prouve par la conduite du Poëte-Muſicien Timothée, qui dans ſes Poëſies *chantantes* dithyrambiques, fit un mélange de ces anciens airs compoſez en vers héroïque ou héxamètres, afin qu'il ne parût pas avoir tout à coup enfraint les loix de l'ancienne Muſique. Tels eſtoient donc les

[a] *Lib. 3. pag. 117. edit. Steph. Græc. Lat.*
[b] *N.° 38.*

Proëmes ou Hymnes pour la *cithare*. Ceux qui eſtoient deſtinez pour la flûte s'appelloient Προαύλια; & ceux qui précédoient les *Nomes*, Προνόμια.

XXVI. *Timothée l'a montré ſuffiſamment.* Τιμόθεος ἐδήλωσε.] Timothée Poëte-Muſicien des plus célèbres naquit à Milet, ville Ionienne de Carie, l'an 182. de la Chronique de Paros qui répond à la 3.e année de la LXXXIII.e Olympiade, 446. ans avant J. C. On lit encore aujourd'hui dans le texte de [a] Diodore de Sicile, même de l'édition de *Rhodoman*, Τιμόθεος Φιλήσιος pour Μιλήσιος, comme l'a remarqué *Meurſius* dans ſes [b] *Archontes*. On eſt peu d'accord ſur le nom du père de Timothée, les uns l'appellant Therſandre, les autres Néomyſe ou Philopolis, au rapport de [c] Suidas. Timothée floriſſoit en même temps qu'Euripide & Philippe de Macédoine. Il excelloit dans la Poëſie lyrique & dithyrambique; & il eſtoit grand joueur de *cithare*. Il perfectionna cet inſtrument en adjoûtant quatre nouvelles cordes (ſuivant [d] Pauſanias) ou deux ſeulement, la dixième & la onzième (ſelon [e] Suidas) aux ſept ou aux neuf qui compoſoient la *cithare* avant lui.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Timothée.

Cette innovation dans la Muſique n'eut pas l'approbation générale. Les Lacédémoniens la condamnérent par un décret public que [f] Boëce nous a conſervé. Il eſt écrit dans le dialecte du pays, dont la lettre ῥῶ, qui eſt la conſonne dominante, rend la prononciation très rude. Il commence par ces mots: ἐπεὶ δὲ Τιμόθεος ὁ Μιλήσιος ὠδαγώγησε ἐς τὰν ἁμέτεραν πόλιν, &c. & il contient en ſubſtance, que Timothée de Milet eſtant venu dans leur ville, avoit marqué faire peu de cas de l'ancienne Muſique & de l'ancienne lyre: qu'il avoit multiplié les ſons de celle-là, & les cordes de celle-ci: qu'à l'ancienne manière de chanter ſimple & unie, il en avoit ſubſtitué une plus compoſée, où il avoit introduit le genre chromatique:

[a] *Lib. 14. S. 421. p. 273. D.*
[b] *Cap. 16. pag. 132.*
[c] *Voc.* Timotheus.
[d] *Lib. 3. c. 12. p. 237. ed. Kuhn.*
[e] *Ibidem.*
[f] *De Muſic. lib. 1. cap. 1. pag. 1372. edit. Baſil.*

que dans ſon Poëme ſur l'accouchement de Sémèle, il n'avoit point gardé la décence convenable : que pour prévenir les ſuites de pareilles innovations, qui ne pouvoient qu'eſtre préjudiciables aux bonnes mœurs, les Rois & les Ephores avoient réprimandé publiquement Timothée, & avoient ordonné que ſa lyre ſeroit réduite aux ſept cordes anciennes, & qu'on en retrancheroit toutes les cordes nouvellement adjoûtées, &c. On trouve cette hiſtoire dans [g] Athénée, avec cette circonſtance, que comme l'exécuteur ſe mettoit en devoir de couper ces nouvelles cordes, conformément au décret, Timothée ayant appercû dans ce même endroit une petite ſtatuë d'Apollon, dont la lyre avoit autant de cordes que la ſienne, il la montra aux Juges, & fut renvoyé abſous. On voyoit encore à Lacédémone, du temps de [h] Pauſanias, un édifice nommé *Skias,* à la voûte duquel il dit que fut ſuſpenduë la lyre de Timothée. On a vû plus haut que [i] les Lacédémoniens avoient ſévi contre Terpandre pour un pareil ſujet.

Ce ne fut pas ſeulement à Sparte qu'éclata le mécontentement, par rapport à la nouvelle Muſique de Timothée. Les Poëtes comiques, ſur-tout Phérécrate, ſe déchaiſnérent contre lui, comme on le verra [k] plus bas dans ce Dialogue. Son Dithyrambe ſur l'accouchement de Sémèle, ou ſur la naiſſance de Bacchus, Poëme dans lequel il faiſoit jetter à cette Princeſſe les hauts cris d'une manière très indécente, s'attira non-ſeulement la cenſure des Lacédémoniens, comme je viens de le remarquer, mais encore la raillerie d'un [l] Stratonique fécond en bons mots, qui ſur cet endroit du Poëme dit plaiſamment, *ſi Sémèle eût accouché d'un artiſan, & non pas d'un Dieu, quels hurlements n'auroit-elle pas dû faire!* εἰ δ' ἐργολάβον ἔπιτε, ϗ μὴ Θεὸν, ποίας ἂν ἠφίει φώνας; On accuſoit Timothée d'eſtre froid & peu ingénieux dans ſes Poëſies, ce qui l'expoſoit quelquefois aux brocards du public. [m] Athénée rapporte un paſſage

[g] *Lib. 14. cap. 4. pag. 636. E. edit. Lugd.*
[h] *Ibidem.*
[i] *N.° 18.*
[k] *N.° 208.*
[l] *Athen. lib. 8. cap. 11. pag. 352. A.*
[m] *Ibid. cap. 5. pag. 341. D.*

du Poëte comique Machon, où celui-ci fait ainſi parler le Poëte Philoxéne bien malade, au Médecin, qui l'exhortoit à mettre promptement ordre à ſes affaires : *Le Caron qui paroît dans la Niobe de Timothée, ne me permet pas de m'amuſer & de perdre du temps; il me crie de toute ſa force que ſa barque va partir.* [n] Polyidas tirant vanité de ce que Philotas ſon diſciple avoit remporté le prix du chant ſur Timothée, Stratonique, dont je viens de parler, lui dit, *je m'étonne que tu ne ſonges pas que Timothée fait des loix, & que Philotas ſe contente d'obtenir des arreſts;* jouant ainſi ſur le mot νόμοι qui ſe prend également pour des *airs* de Muſique, & pour des *loix*. Cela n'empêchoit pas que Timothée ne fût en très grande réputation; & il paroît, par une Epigramme Grecque d'Aléxandre Poëte Etolien, conſervée dans les *Saturnales* de [o] Macrobe, que les Ephéſiens lui donnérent mille pièces d'or pour compoſer un Poëme en l'honneur de Diane, lorſqu'ils firent la dédicace du Temple de cette Déeſſe.

Ce Poëte-Muſicien, comme l'on vient de le voir, avoit compoſé en pluſieurs genres, dans le lyrique, dans le dithyrambique, dans le dramatique, dans l'épique. On trouve une notice de ſes Poëſies dans [p] Suidas, qui lui attribue dix-neuf *Nomes* ou cantiques; trente-ſix *Proëmes;* dix-huit Dithyrambes; vingt-une Hymnes; le Poëme de Diane; huit *Diaſcéves* ou deſcriptions; un Panégyrique ou Eloge; trois Tragédies, *les Perſes* ou *Nauplius, Phinidas, Laërte,* auſquelles il faut en joindre une quatrième, qui eſt la Niobe, dont je viens de parler; ſans oublier le Poëme ſur la naiſſance de Bacchus. [q] Eſtienne de Byzance le fait auteur de dix-huit livres de *Nomes* pour la *cithare* en huit mille vers, & de mille Πεσνόμια ou préludes pour les *Nomes* de la flûte.

Timothée mourut, ſelon [r] Suidas, à l'âge de 97. ans. Mais, ſuivant la [ſ] Chronique de Paros, dont l'autorité eſt préférable, il n'en avoit que 90. & ce fut en Macédoine, comme le dit

[n] *Ibid. cap. 11. pag. 352. B.*
[o] *Lib. 5. cap. 22.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Voc.* Miletus.
[r] *Ibidem.*
[ſ] *Marm. Oxon. Ep. 77. p. 173.*

[t] Eſtienne de Byzance, la 4.e année de la c v.me Olympiade, deux ans avant la naiſſance d'Aléxandre le Grand. Il s'enſuit de là que le Timothée dont il s'agit ici, n'eſt point le fameux joueur de flûte ſi chéri de ce Prince, qu'il ſçavoit animer par les ſons de cet inſtrument juſqu'à le faire courir aux armes; & aux noces duquel il fut appellé ainſi que les autres Muſiciens les plus fameux de ce temps-là, comme l'aſſure [u] Athénée. Cependant faute d'avoir égard aux dates Chronologiques & de ſe reſſouvenir que de ces deux Timothées, l'un eſtoit Miléſien, & l'autre [x] Thébain, on les a confondus juſqu'à préſent, & l'on n'en a fait qu'un ſeul & même Poëte-Muſicien.

Sur Glaucus d'Italie.

XVII. *Glaucus d'Italie, dans ſon Traité des Poëtes & des Muſiciens de l'antiquité.* Γλαῦκος ὁ ἐξ Ἰταλίας, ἐν συγγράμματί τινι τῷ περὶ τῶν ἀρχαίων ποιητῶν καὶ μουσικῶν.] Ce Glaucus eſtoit de Rhége (aujourd'hui *Rheggio*) dans la grande Grèce, ou le Royaume de Naples. Il eſtoit contemporain de Démocrite le Philoſophe, comme le témoigne [a] Diogéne-Laërce, en aſſurant d'après Glaucus, que ce Philoſophe avoit eu pour maître un Pythagoricien. On faiſoit Glaucus auteur d'un écrit hiſtorique ſur les Poëtes & les Muſiciens de l'antiquité; écrit que [b] d'autres aimoient mieux attribuer à l'Orateur Antiphon. [c] G. J. *Voſſius* ne doute pas que ce ne ſoit ce même Glaucus, qu'allègue encore [d] Diogéne-Laërce à propos d'Empédocle, Philoſophe & Poëte tout enſemble. Il eſt perſuadé de plus, que le Glaucus que cite [e] Harpocration, comme ayant fort parlé du Poëte Muſée, n'eſt autre que celui dont il eſt ici queſtion, & c'eſt auſſi le ſentiment de *Mauſſac*.

[f] *Jonſius* dans ſa *Bibliothèque des Hiſtoriens philoſophiques*, obſerve que le [g] ſcholiaſte anonyme d'Eſchyle, cite un Glaucus

[t] *Ibidem.*
[u] *Lib. 12. cap. 9. pag. 538.* F.
[x] *Lucian. Harmonid. tom. 1. pag. 586. edit. Amſt. in-octavo.*
[a] *Lib. 9. ſect. 38. p. 570. edit. Amſt.*
[b] *Plut. vit. X. Rhet. Antiph. p. 1532. lin. 14. edit. Steph. Græc.*
[c] *De Hiſt. Gr. lib. 4. pag. 437.*
[d] *Lib. 8. ſect. 52. pag. 527.*
[e] *Voc.* Μουσαῖος.
[f] *Lib. 1. cap. 4. ſect. 4.*
[g] *Init. Argum. Trag. Perſar.*

qui a écrit sur les Tragédies de ce Poëte, & qui n'est vraisemblablement que le nôtre. Il remarque aussi, qu'il n'est pas surprenant que ce même Glaucus, dans son Histoire des Poëtes & des Musiciens, ait compris Démocrite, puisque ce Philosophe estoit grand Musicien, & avoit composé plusieurs livres concernant la Musique, selon [h] Diogéne-Laërce.

XXVIII. *Le place* (Terpandre) *avant Archiloque.* πρεσβύτερον χρὼ αὐτὸν (Τέρπανδρον) Ἀρχιλόχου ἀποφαίνει Γλαῦκος.] On trouve dans le Dictionnaire de *Bayle* un article assez étendu sur ce Poëte, où sont rassemblées avec assez de soin, les principales circonstances de sa vie. D'un autre côté, mon illustre confrère M. l'Abbé *Sevin*, promet sur le même sujet une nouvelle Dissertation, qui fournira sans doute un ample supplément aux obmissions du *Léxicographe*, & qui en découvrira les méprises. Ces deux considérations me dispensent de m'arrêter long-temps sur l'article d'Archiloque. Je me contenterai de parcourir légérement ce qui touche sa personne & ses ouvrages, en qualité de Poëte. Mais j'insisterai davantage sur ce qui le regarde en qualité de Musicien.

15. de Févr. 1732.

Recherches sur la vie & les ouvrages d'Archiloque.

[a] Il naquit à Paros, l'une des isles Cyclades. [b] Il estoit fils de Téléscicle & [c] d'une esclave nommée Enipo (comme il le déclaroit lui-même dans ses Poësies.) Plutarque, dans [d] ce Dialogue, le fait postérieur à Terpandre & à Clonas, mais plus ancien que Stésichore & que Thalêtas qui fut imitateur d'Archiloque. Or comme suivant la Chronique de Paros, Terpandre florissoit l'an 381. de cette Chronique, lequel répond à la XXXIII.me Olympiade, & que Stésichore vint au monde dans la XXXIV.me il s'ensuivroit de là, que selon Plutarque, Archiloque devroit estre placé entre ces deux époques. Mais c'est sur quoi les anciens auteurs ne sont point d'accord. [e] Hérodote le fait contemporain

[h] *Lib. 9. sect. 48. pag. 574.*
[a] *Herodot. lib. 1. sect. 12. edit. Gronov.*
Dio Chrysost. or. 2. de regn. pag. 18. D. edit. Par.
Procl. Chrestom. p. 7. ed. Wechel.
[b] *Euseb. præp. lib. 6. c. 7. pag. 256. edit. Par.*
Suidas, voc. Archilochus.
Steph. voc. Θάσος.
[c] *Ælian. var. hist. lib. 10. c. 13.*
[d] *N.° 28. 34.*
[e] *Ibidem.*

de Candaule & de Gygès Rois de Lydie; ce qui tombe vers la XVII.me Olympiade. [f] Cicéron le place ſous Romulus, dont la mort arriva dans la XVI.me En un mot, à conſulter là-deſſus les différentes opinions, Archiloque auroit fleuri depuis la XV.me Olympiade juſqu'à la XXXVII.me ce qui rempliroit l'eſpace de 88. années. Mais c'eſt un point de Chronologie que je ne prétends pas décider ici.

Parmi les divers événements de ſa vie, il y en a quelques-uns dont la mémoire s'eſt conſervée juſqu'à nous. [g] Preſſé par l'indigence, & en vertu d'un Oracle rendu à ſon père, il ſollicita vivement ſes compatriotes d'envoyer une colonie dans l'iſle de Thaſos, nommée *Aërie* auparavant; & il abandonna Paros pour ſuivre la nouvelle peuplade. [h] Le changement de pays n'en fit aucun dans ſon caractère, où régnoit ſouverainement la médiſance la plus effrénée. Il n'épargnoit ni amis, ni ennemis; ce qui le faiſoit haïr preſque univerſellement. [i] Il ne laiſſoit pas de ſe picquer d'une ſorte de galanterie, peu délicate à la vérité, & où [k] l'obſcénité entroit pour beaucoup. [l] Quelques-uns le font amant de la fameuſe Sapho. Mais ce qu'il y a de bien plus certain, c'eſt qu'il rechercha en mariage [m] Néobule, l'une des trois filles de Lycambe. Celui-ci, après l'avoir agréé pour gendre, [n] lui manqua de parole, & maria ſa fille à un autre. Archiloque, outré de cet affront, ſe déchaîna contre toute cette famille, & mettant en œuvre tout ſon talent poëtique, il la diffama de telle ſorte par les traits de ſatire les plus envenimez, que [o] le père & les trois filles ſe pendirent de déſeſpoir.

[p] Il ſe mêla auſſi de faire la guerre, & il vouloit paſſer pour brave. Mais il ne fut pas à beaucoup près ſi rédoutable les armes

[f] *Tuſcul. lib. 1. cap. 1.*
[g] *Ælian. ibid.*
[h] *Idem, ibidem.*
[i] *Idem, ibidem.*
[k] *Origen. in Celſ. lib. 3. p. 125. edit. Cantabrig.*
Suidas, ibid.
[l] *Athen. lib. 13. cap. 8. pag. 599. E. edit. Lugd.*
[m] *Schol. Hor. Epod. 6. verſ. 13.*
[n] *Horat. ibidem.*
[o] *Anthol. Græc. lib. 3. cap. 25. Epigr. 18. 19. 20. pag. 391, edit. Wechel.*
Suid. voc. Lycambiades.
[p] *Athen. lib. 14. c. 6. p. 627. C.*

à la

à la main, qu'il l'eſtoit en Poëſie; & [q] dans un combat contre les Sayens peuple de Thrace, il jetta ſon bouclier aux ennemis, pour fuir plus vîte & plus commodément. Une telle poltronnerie jointe au ſoin qu'il prit de la juſtifier, le mit en fort mauvaiſe odeur chez les Lacédémoniens, prévenus dèja contre ſes vers trop médiſants & trop licencieux; en ſorte [r] qu'ils lui interdirent l'entrée de leur pays, & défendirent la lecture de ſes ouvrages. [f] Il fut tué dans un combat, on ne ſçait à quelle occaſion, par un certain Callondas ſurnommé Corax, qui ne fit ce meurtre que pour conſerver ſa propre vie. Du moins n'allégua-t-il point d'autre excuſe, lorſque l'Oracle d'Apollon le chaſſa du Temple de Delphes, pour venger la mort d'un Poëte, que ſon merveilleux talent avoit rendu cher à ce Dieu. Du reſte, je n'oublierai pas d'avertir ici, que [t] nous ignorerions la pluſpart des faits qui deshonorent Archiloque, s'il n'avoit pris la peine de nous en inſtruire lui-même; ce qui marque, ſinon beaucoup de reſpect pour le public, au moins une extrême franchiſe.

[u] Il cultiva la Poëſie lyrique avec tant de ſuccès, qu'on doit l'en regarder comme l'un des plus grands maîtres, quoiqu'il n'en ſoit pas l'inventeur. Il le fut (dit-on) du vers ïambe trimètre & du vers *Scazon;* [x] & il paſſe pour avoir eſté auſſi excellent dans ce genre de Poëſie, qu'Homère [y] dont il fut grand imitateur, l'eſt dans le ſien. [z] Eſtienne de Byzance & [aa] Zénobius font Archiloque auteur d'*Epodes,* c'eſt-à-dire de ces petits Poëmes lyriques compoſez d'un ïambe trimètre ſuivi d'un vers plus court; telles que ſont les Epodes d'Horace. Parmi ces ſortes de vers, [bb] on rangeoit les *demi-élégiaques,* compoſez d'un

[q] *Strab. l. 12. p. 549. D. ed. Par. Ariſtop. in Pace, v. 1296. in Sch. Plut. inſtit. Lacon. p. 425. lin. 27. edit. Steph. Græc.*

[r] *Plut. ibidem. Valer. Max. lib. 6. c. 3. Ext. 1.*

[f] *Suidas, voc.* Archilochus. *Plut. de Ser. num. vind. p. 994. lin. 22. edit. Steph. Græc.*

[t] *Ælian. ibidem.*

[u] *Vell. Paterc. lib. 1. cap. 5. Quintil. inſtit. lib. 10. c. 1. pag. 740. edit. Lugd. Bat.*

[x] *Dio Chryſ. orat. 33. pag. 397. A. edit. Par.*

[y] *Longin. S. 13. p. 47. ed. Oxon.*

[z] *Voc.* Πάρος.

[aa] *Centur. 5. Prov. 68.*

[bb] *Diomed. lib. 3. col. 502. edit. Putſch. Gram. vet. Lat. Terentian. col. 2422. ejuſd. edit. Victorin. col. 2551. ejuſd. edit.*

héxamètre & d'un demi-pentamètre, & on les attribue encore à noſtre Poëte. [cc] Athénée lui donne auſſi des Poëſies *élégiaques*, & il eſt parlé dans [dd] Pindare du cantique d'Archiloque deſtiné à célébrer la victoire des Olympioniques. [ee] Eſtienne de Byzance & [ff] Hepheſtion citent comme de lui des chanſons Bachiques appellées *ἰοβάκχοι*. On peut conſulter ſur tous ces ouvrages (dont nous n'avons plus que quelques fragments) M. *Fabricius* dans ſa [gg] *Bibliothèque Grecque*. Mais il me reſte à examiner ici tout ce que Plutarque, dans ce Dialogue, met ſur le compte d'Archiloque quant à la Muſique, & c'eſt de quoi ce Bibliothécaire n'a preſque rien dit, comme nous l'allons voir.

Cela peut ſe réduire à treize différents chefs; ſçavoir 1.° *Le rhythme des trimètres:* 2.° *le paſſage d'un rhythme dans un autre d'un genre différent:* 3.° *la paracataloge:* 4.° *la manière d'accommoder à tout cela le jeu des inſtruments à cordes:* 5.° *les Epodes:* 6.° *les tétramètres:* 7.° *le procritique:* 8.° *le proſodiaque:* 9.° *l'augmentation du premier:* 10.° *l'Elégie:* 11.° *l'extenſion de l'ïambique juſqu'au péon épibate:* 12.° *celle de l'héroïque juſqu'au proſodiaque & au Crétique:* 13.° *l'éxécution muſicale des vers ïambiques, dont les uns ne font que ſe prononcer pendant le jeu des inſtruments, au lieu que les autres ſe chantent.* Il faut expliquer en détail chacun de ces articles, & tâcher d'en donner une idée nette.

1. *Le rhythme des trimètres:* τὴν τριμέτρων ἐυθμοποιΐα.] C'eſtoit la cadence ou la meſure, ſuivant laquelle on chantoit les vers ïambes trimètres ou de ſix pieds. Ce rhythme ou cette cadence varioit ſelon la nature des pieds qui entroient dans la compoſition de ces vers. Lorſque ces pieds n'eſtoient que des ïambes, le rhythme eſtoit uniforme & toûjours double, c'eſt-à-dire que la meſure ſe battoit à deux temps inégaux, ou à trois temps égaux. Lorſque ces pieds eſtoient en partie des ïambes,

[cc] *Lib. 11. cap. 10. p. 483. D.*
[dd] *Olymp. Od. 9. verſ. 1.*
[ee] *Voc.* Βέχελα.
[ff] *Enchirid. pag. 55. lin. 9. edit. Turneb.*
[gg] *Lib. 2. cap. 15. t. 1. p. 572.*

& en partie des ſpondées ou des pieds équivalents, le rhythme eſtoit tantoſt double ou inégal, & tantoſt égal dans l'étenduë d'un ſeul vers; c'eſt-à-dire que la meſure ſe battoit, tantoſt à deux temps inégaux, tantoſt à deux temps égaux. On peut voir une explication plus circonſtanciée de ces deux ſortes de rhythmes dans ma Diſſertation ſur ce même ſujet, imprimée parmi les *Mémoires de Littérature Tom. V. p. 152.* Perſonne n'eſtoit plus en état qu'Archiloque même de régler le rhythme ou la cadence des ïambes trimètres, ſoit purs, ſoit non purs & *Scazons,* puiſqu'il eſtoit l'inventeur de cette ſorte de vers.

2. *Le paſſage d'un rhythme dans un autre d'un genre différent.* εἰς τοὺς ἀχ ὁμογϛεῖς ῥυθμοὺς ἔνσασις.] Il faut lire dans le Grec non ἔνσασις, comme le portent l'édition de *Henri Eſtienne,* & toutes les autres, mais ἔνϑασις, comme il ſe lit cinq lignes plus bas & dans les trois MSS. que j'ai conſultez. Ἔνϑασις doit ſe prendre ici pour le chant de la voix, ou le jeu des inſtruments, pour l'*intonation* en termes de Muſique, d'ἐντείνειν, *entonner,* faire entendre le *ton* ou le ſon. Ainſi l'expreſſion Grecque ſignifie le chant ou le jeu qui ſe fait en divers rhythmes, c'eſt-à-dire en paſſant d'un rhythme dans un autre. Or ce paſſage pouvoit ſe faire, ou dans un même vers, par exemple, dans un ïambe trimètre non pur, comme je viens de le dire, ou d'un vers à un autre, comme d'un héxamètre à un ïambe pur, de quelque nombre de pieds qu'il fût compoſé; parce que le rhythme du premier eſtoit égal, & celui du ſecond inégal ou double. Ainſi dans cette [a] Epode d'Horace compoſée d'un héxamètre & d'un ïambe pur trimètre,

Altera jam teritur bellis civilibus ætas,
Suis & ipſa Roma viribus ruit;

Ce paſſage d'un rhythme à un autre eſt très-ſenſible. Mais dans cette [b] Epode d'Archiloque compoſée de deux vers ïambes,

[a] *Epod. 16.*
[b] *Demet. Phaler. pag. 6. edit. P. Victor.* *Hephæſt. Enchirid. pag. 70. lin. 14. edit. Turneb.*

l'un trimètre ou de ſix pieds, l'autre dimètre ou de quatre, tous deux non purs,

Πάτερ Λυκάμβα ποῖον ἐφράσω τόδε;
Τίς σὰς παρῆειρε φρένας;

Père Lycambe que venez-vous de dire! Qui vous a troublé l'eſprit! Dans cette Epode (dis-je) le changement de rhythme n'arrive point en paſſant d'un vers à l'autre, il ſe fait dans chaque vers. Il faut conclurre de tout cela, que dans les premiers temps où la Poëſie n'eſtoit compoſée que de vers héroïques, héxamètres, ou pentamètres, on ignoroit ce paſſage d'un rhythme à l'autre; mais que dans la ſuite l'uſage de la Poëſie lyrique le rendit néceſſaire, & qu'Archiloque eſtant un des premiers auteurs de cette Poëſie, c'eſt avec fondement que Plutarque lui attribuë ce changement de rhythme.

3. *La paracataloge:* Παρακαταλογή.] Ce mot eſt un terme de Muſique, lequel n'eſt pas commun. Il ne ſe trouve qu'ici, & dans les [c] problêmes d'Ariſtote. Παρακατέλεκτο, verbe dont il pourroit dériver, eſt dans Héſychius, où il eſt rendu par celui-ci ᾠδηκατέκειτο, *aſſidebat, accumbebat.* C'eſt par rapport à cette ſignification du verbe ᾠδηκαταλέγεσθαι, qu'*Amyot* a traduit le mot Παρακαταλογὴ de Plutarque par cette expreſſion, *& la manière comme il les faut coucher* (i. e. *les rhythmes*) voulant dire ſans doute par ces mots, *la manière de coucher ces rhythmes par écrit, de les noter.* Mais cette ſignification n'eſt nullement celle de la *Paracataloge,* (Παρακαταλογὴ,) de Plutarque; ainſi qu'en fait foi le paſſage d'Ariſtote, que voici: Διὰ τί (dit ce Philoſophe) ἡ ᾠδηκαταλογὴ ἐν ταῖς ᾠδαῖς τραγικόν; ἢ διὰ τὴν ἀνωμαλίαν; παθητικὸν γὰρ τὸ ἀνωμαλὲς ⁊ ἐν μεγέθει τύχης ἢ λύπης· τὸ γὰρ ὁμαλὲς ἔλαττον ποιεῖ. Voici préſentement la verſion Latine de Théodore *Gaza. Cur immutatio & varietas in cantando tragicum ſit! an ratione inæqualitatis hoc evenit! afficit namque triſtitia quod inæquale eſt, accommodaturque magnitudini calamitatis &*

[c] *Sect. 19. probl. 6.*

mæroris: contra quod æquale, atque continens est, minus id flebile auribus accidit. D'où il paroît que παταλογὴ en termes de Musique, signifioit la suite naturelle, simple & unie des tons ou des sons dans la manière de moduler un chant, aussi bien que dans sa cadence; & que παρατάλογὴ, au contraire, désignoit un désordre dans l'arrangement de ces sons & dans le rhythme, d'où résultoit une modulation inégale, scabreuse, hétéroclite, & par là d'autant plus propre au tragique, au pathétique, comme le dit Aristote. Or si la *paracataloge* estoit convenable au tragique; elle ne l'estoit pas moins, lorsqu'il s'agissoit de médire, d'invectiver contre quelqu'un, de l'accuser avec véhémence, & de le diffamer: & comme c'estoit-là l'emploi principal de la Poësie lyrique ou ïambique d'Archiloque, il ne faut pas estre surpris que Plutarque range la *paracataloge* au nombre des inventions de ce Poëte-Musicien.

4. *La manière d'accommoder à tout cela le jeu des instruments à cordes:* Ὁ πρὸς ταῦτα χρῆσιν.] [d] *Amyot* a obmis cet article dans sa version. Il ne suffisoit pas dans l'ancienne Musique, d'ajuster un chant convenable à telle, ou telle sorte de Poësie. Il falloit de plus y accommoder de telle façon le jeu de la *cithare*, de la lyre & des autres instruments, qu'il suivît exactement la Musique vocale. Archiloque avoit donc enseigné l'art d'accommoder ce jeu, non-seulement au chant & au rhythme des ïambes trimètres, mais encore au passage d'un rhythme à un autre, & à cette modulation bizarre appellée *paracataloge*.

5. *Les Epodes:* Ἐπῳδοί.] Le mot *Epode* se prend en plus d'une signification. 1.° On appelloit ainsi chez les Grecs un assemblage de vers lyriques ou une stance, qui dans les Odes se chantoit immédiatement après deux autres stances nommées *Strophe* & *Antistrophe*. Ces trois sortes de stances se répétoient ordinairement plusieurs fois suivant ce même ordre dans le cours d'une seule Ode; & le nombre de ces répétitions rempliſſoit l'étendue de ce Poëme. La Strophe & l'Antistrophe

[d] *Fol. 826. edit. Vascos. in-octavo.*

contenoient toûjours autant de vers l'une que l'autre, & pouvoient par conſéquent ſe chanter ſur le même air. L'Epode tantoſt plus longue, tantoſt plus courte, leur eſtoit rarement égale. Elle devoit donc pour l'ordinaire ſe chanter ſur un air différent. Elle terminoit le chant de ce que les Grecs nommoient *période,* & de ce que nous pourrions appeller *un couplet de trois ſtances;* & elle en faiſoit comme la clôture *(clauſulam.)* C'eſt auſſi de cette circonſtance que lui venoit ſon nom, dérivé du verbe ἐπᾴδειν, *chanter par-deſſus, chanter pour finir.* Après avoir chanté le premier couplet de l'Ode, compoſé de ces trois ſtances, on chantoit le ſecond, puis le troiſiéme, & ainſi des autres. Preſque toutes les Odes de Pindare fourniſſent des preuves de ce que je viens d'avancer.

En ſecond lieu, on donnoit le nom d'*Epode* à un petit Poëme lyrique compoſé de pluſieurs diſtiques, dont les premiers vers eſtoient autant d'ïambes-trimètres, ou de ſix pieds, & les derniers eſtoient plus courts, & ſeulement des ïambes-dimètres, ou de quatre pieds. De ce genre eſtoient les Epodes d'Archiloque dont parle ici Plutarque, telles que celle qui commence par ce vers Πάτερ Λυκάμβα, &c. & celles d'Horace qui ſe liſent dans le 5.e livre de ſes Odes. S'il en faut croire [e] Victorin le Grammairien, c'eſtoit proprement le petit vers qui s'appelloit *Epode,* parce qu'il terminoit le ſens du diſtique, de même que l'*Epode* des Odes en finiſſoit le chant. *Hinc ſumptum vocabulum,* dit-il, *in has Epodos, quæ binos verſus impares habent; nam ut illa canticum finiebat, ſic hæ ſenſum verſu inſequenti.* [f] Ce Grammairien adjoûte que comme dans l'Elégie le vers héxamètre ne peut par lui-même & ſans le pentamètre qui le ſuit, remplir la meſure du diſtique élégiaque; il en eſt de même dans l'Epode, où chaque vers trimètre ne doit point ſe faire entendre, ſans eſtre ſuivi du petit vers dimètre, qui en fait comme la clôture ou le complément. *Nam neque per ſe verſus hexameter ſine ſequente pentametro Elegiacum metrum implebit: neque in Epodis, ſinguli verſus ſine clauſulis ſuis & aſſequelis audiri poterunt* ἐπῳδοί. [g] Il

[e] *Lib. 1. col. 2501. edit. Putſch. Gram. vet. Lat.*
[f] *Ibid. col. 2500.*
[g] *Ibidem.*

obſerve plus bas que dans ces diſtiques, dont les deux vers dépendent mutuellement l'un de l'autre, dans l'Elégie par exemple & dans l'Epode, les Grecs ont nommé les premiers vers *proodiques*, & les derniers, *épodiques:* ſur quoi il s'explique en ces termes: *Hæc etiam in carminibus, quæ mutuo annexa ita ex ſe pendent, ut alterum ſine altero audiri non poſſit,* προῳδικὰ *&* ὠδικὰ *vocaverunt,* id eſt, *antecantativa & præcantativa: ut ſic in hexametro* προῳδικὸν *ipſum Epos, &* ὠδικὸν *verſus pentameter, qui ei ſubjungitur in Elegiis. Item cantativum erit trimeter iambicus, ut* Ibis Liburnis inter alta navium. *Erit dimeter poſtcantativum,* Amice propugnacula. Ce paſſage qui eſt très-corrompu, a beſoin de pluſieurs corrections pour devenir intelligible. Il faut donc, au lieu de προῳδικὰ *&* ὠδικὰ *vocaverunt,* lire προῳδικὰ *&* ἐπῳδικὰ *vocaverunt:* au lieu de *antecantativa* & *præcantativa,* il faut lire *antecantativa & poſtcantativa:* il faut mettre une virgule après *ipſum,* & au lieu d'*Epos &* ὠδικὸν, qui ne fait aucun ſens, il faut lire *&* ἐπῳδικὸν: pour *item cantativum* il faut corriger *item antecantativum.*

En troiſième lieu, on a étendu la ſignification du mot *Epode,* juſqu'à déſigner par là, tout petit vers mis à la ſuite d'un ou de pluſieurs grands. C'eſt l'idée qu'en donne le Grammairien Grec [h] Hepheſtion en ces termes: εἰσὶ δὲ ἐν τοῖς ποιήμασι καὶ οἱ ἀῤῥενικῶς ἔτω καλούμενοι ἐπῳδοὶ, ὅταν μεγάλῳ στίχῳ περιττόν τι ἐπιφέρηται): c'eſt-à-dire: *on appelle Epodes au maſculin dans les Poëmes, lorſqu'à un grand vers en ſuccède un petit:* Car c'eſt ce que ſignifie en cet endroit περιττὸν qui veut dire proprement *impair* ou *non égal au premier:* & il cite pour exemple non-ſeulement l'Epode d'Archiloque Πάτερ Λυκάμβα, &c. mais encore celle-ci Εὖτι ποὸς ἄεθλα δημὸς ἠθροίζετο, Ἐν ᾗ Βατουσιάδης, où le vers épodique eſt, comme l'on voit, non un ïambe dimètre, mais le commencement d'un héxamètre ou d'un pentamètre. Le Grammairien Latin [i] Diomède en donne à peu-près la même notion en ces termes: *Epodi dicuntur verſus quolibet modo ſcripti, & ſequentes clauſulas habentes particularum, quales ſunt Epodi Horatii, in quibus ſingulis*

[h] *Pag. 70. lin. 12. edit. Turneb.* | [i] *Lib. 3. col. 482. edit. Putſch.*

verſibus ſingulæ clauſulæ adjiciuntur : où il entend par ce mot *(particularum)* les petits vers qui ſont autant de parties ou de fragments de vers plus étendus : & il cite pour exemples de ces Epodes d'Horace,

Nox erat & cœlo lucebat luna ſereno
Inter minora ſidera ; &
Altera jam teritur, &c.
Suis & ipſa Roma, &c.

qui ne peuvent paſſer pour Epodes que par extenſion, & ne ſont nullement celles qui chez Horace méritent ce titre par excellence, comme eſtant compoſées de deux ïambes, l'un trimètre, l'autre dimètre, placez alternativement. Ce Poëte Latin ne nous en offre que dix de cette eſpèce comme le reconnoît le Grammairien-Poëte [k] Térentien dans ces vers :

Tales (dimetros) *trimetris ſubdidit Flaccus ſuis,*
Ut carmina oſtendunt decem :
Ibis Liburnis, &c.
Archilochus iſto ſævit iratus metro
Contra Lycamben & filias.

Cela ne l'empêche pas de prendre [l] ailleurs le mot *Epode* dans l'autre ſens, & d'attribuer ce nom au vers demi-élégiaque : voici comme il s'en explique :

Præmiſſo hexametro dulcem ſubnectit Epodon :
Talis Epodus erit :
Diffugere nives, redeunt jam gramina campis,
Arboribuſque comæ,

qui ſont deux vers d'Horace. [m] Victorin qualifie auſſi du même nom ce dernier vers, [n] & va juſqu'à prodiguer cette dénomination au vers Adonien, mis après trois vers Saphiques, & de plus à un petit Poëme compoſé de pluſieurs vers

[k] *Col. 2437. & 38. ejuſd. edit.*
[l] *Col. 2422.*
[m] *Col. 2551. ejuſd. edit.*
[n] *Ibid. col. 2564.*

Adoniens

Adoniens rangez de ſuite. [o] Auſone en fait autant pour les ïambes dimètres, qui chez lui compoſent ſeuls une petite pièce de Poëſie.

6. *Les tétramètres :* τετράμετρα.] On peut y rapporter 1.° les vers ïambes de huit pieds, dont on ne trouve guères d'exemples que dans les Poëtes comiques : 2.° les ïambes purs de huit pieds, défectueux d'une ſyllabe, & dont on voit quelques-uns dans Catulle : 3.° les heptamètres Archiloquiens, qui ont les quatre premiers pieds d'un hexamètre, ſuivis de trois trochées, comme ce vers d'Horace,

Solvitur acris hyems grata vice veris & Favoni.

7. *Le procritique :* προκριτικόν.] Il faut ſouſentendre ῥυθμόν : c'eſt de quoi il eſt ici principalement queſtion. Cela ſignifieroit à la lettre *un rhythme qui mériteroit la préférence.* Mais cette ſorte de rhythme eſt abſolument inconnue dans l'ancienne Muſique. Il n'en eſt pas de même du rhythme *Crétois* ou *Crétique*, ῥυθμὸς Κρητικός. On le trouve dans Suidas (Κρητικὸς ῥυθμός ἐστιν ὅν τινα καλοῦμβος :) & à l'occaſion de ce mot il cite ce paſſage [p] d'Ariſtophane, ὑπαναπνεῖν Κρητικῶς τῷ ποδί, *remuer les pieds, danſer ſuivant le rhythme Crétique.* [q] Ariſtide-Quintilien nous le fait connoître plus particulièrement. Il le met au nombre des rhythmes mixtes, le compoſe de deux trochées, l'un pour le *frappé*, l'autre pour le *levé*, & aſſure que le nom de Crétique lui venoit du pays où il eſtoit originairement en uſage. [r] Ariſtophane à la fin de ſa Comédie des *Harangueuſes*, nous offre un échantillon de ce rhythme qu'on peut voir. C'eſt une tirade de quinze vers, où ſe trouve un mot burleſquement formé de ſoixante & dix-ſept ſyllabes, & qui remplit ſix de ces vers. Il y avoit une autre eſpèce de vers ou de rhythme Crétique du nombre des rhythmes ſimples, & qui ſe confondoit avec le péonique & le Bachique, ayant une longue & une brève pour le *frappé*, & une longue pour le *levé*. J'en

[o] *Epiſtol. lib. 1. Epiſt. 16.*
[p] Ἐκκλησιαζ. *verſ. 1157.*
[q] *Lib. 1. pag. 39. edit. Meibom.*
[r] *Verſ. 1161.*

parlerai plus bas. Il n'eſt donc pas douteux que dans le paſſage de Plutarque, au lieu de προκριτικὸν, il faut lire Κρητικὸν; ce qui eſt confirmé quatre lignes plus bas, où il s'agit du *rhythme héroïque augmenté juſqu'au proſodiaque & au Crétique*, εἰς τε τὸν προσῳδιακὸν & τὸν Κρητικὸν: ce qui revient, comme l'on voit, au paſſage que j'explique, & τὸ προκριτικὸν, (il faut lire Κρητικὸν) & τὸ προσῳδιακὸν ἀποδέδοται: *on lui attribue, on lui donne l'invention du rhythme Crétique & du proſodiaque.*

8. Quant à ce dernier, [f] Ariſtide-Quintilien le fait de trois eſpèces. La 1.re eſt compoſée de trois pieds, qui ſont le pyrrhique, l'ïambe & le trochée: la 2.e de quatre, du pyrrhique, de l'ïambe, du trochée & d'un autre ïambe de ſurcroît: la 3.e d'un Bachique ou choriambe (-υυ-) & d'un grand Ionien (--υυ.) Ce rhythme s'appelloit *proſodiaque*, parce qu'il entroit dans ces cantiques nommez *Proſodies*, dont j'ai parlé plus haut, & en régloit la cadence.

9. *L'augmentation du premier :* & ἡ τοῦ πρώτου αὔξησις.] C'eſt-à-dire *l'augmentation du rhythme Crétique.* Le rhythme ou le vers Crétique, ainſi nommé du pied qui entroit dans ſa compoſition, ſe confondoit avec le rhythme ou le vers péonique, parce que le pied Crétique ou *amphimacre* formé d'une brève entre deux longues, & le péon compoſé d'une longue & de trois brèves eſtoient équivalents. Ce vers s'appelloit auſſi *Bachique* à cauſe du pied de ce nom, formé d'une brève & de deux longues, lequel y prenoit quelquefois la place du Crétique & du péon. Parmi ces ſortes de vers, il y en avoit de dimètres ou de deux pieds, & de trimètres ou de trois, ſelon le Grammairien [t] Victorin qui en allègue des exemples. [u] Ariſtide-Quintilien aſſure qu'on augmentoit ce vers juſqu'au tétramètre & au pentamètre, ou juſqu'à quatre & à cinq pieds; ce que confirme [x] Victorin, qui adjoûte qu'Ariſtophane en avoit fait d'héxamètres ou de ſix pieds. Le Grammairien [y] Diomède

[f] *Ibidem.*
[t] *Lib. 2. col. 2543. edit. Putſch.*
[u] *Ibidem, pag. 55.*
[x] *Ibid. col. 2544. ejuſd. edit.*
[y] *Lib. 3. col. 514. ejuſd. edit.*

rapporte pour exemple de ces vers Crétiques de quatre pieds celui-ci,

Alma lux roſcida prima flamma nitens.

C'eſt donc de ces augmentations du vers ou du rhythme Crétique, que Plutarque fait ici Archiloque auteur; ce que ſembleroit appuyer ce vers de [z] Rufin le Grammairien:

Creticon Archilochus trimetro ſuperaddidit ingens,

qu'on pourroit traduire ainſi, *le fameux Archiloque adjoûta un nouveau pied Crétique au vers trimètre de ce nom;* & par conſéquent en fit un tétramètre ou vers de quatre pieds. Mais comme ce vers de Rufin eſt immédiatement ſuivi de cet autre,

Amphibrachum trimetro Hipponax ſupponit ïambo,

il n'en réſulte autre choſe, ſinon qu'Archiloque & Hippônax avoient tous deux allongé le vers ïambe trimètre ou de ſix pieds; le premier, en y joignant au commencement un pied Crétique; & le ſecond, en y plaçant à la fin un amphibraque.

10. *L'Elégie:* ὑπ' ἐνίων ἡ ἐλεγεῖον.] Le Poëme élégiaque eſt ſuffiſamment connu, quant à ſon ſujet & au genre de vers employé dans cette Poëſie. Mais on eſt peu d'accord ſur le nom de ſon inventeur. Les uns veulent que ce ſoit Terpandre; les autres que ce ſoit Théoclès de Naxe ou d'Erétrie. Quelques auteurs, comme l'aſſure ici Plutarque, en attribuoient l'invention au Poëte Archiloque. Mais on convient que Callinus d'Ephêſe & Mimnerme de Colophon, furent les premiers qui excellérent dans la compoſition de l'Elégie, & qu'après eux Callimaque de Cyrêne & Philétas de Cos s'y firent un grand nom. Il faut conſulter ſur ce point [aa] Gerard-Jean *Voſſius.*

11. *L'extenſion de l'ïambique juſqu'au péon-épibate:* ἢ πῶς ἰαμβεῖα μέχρι τοῦ ἐπιβατοῦ παίωνα ἔντασις.] Ce n'eſt ici qu'une ſpécification de ce que Plutarque a dit plus haut en général *(art. 2.)* touchant le paſſage d'un rhythme dans un autre d'un genre différent (ἢ εἰς τοὺς οὐχ' ὁμογλυεῖς ῥυθμοὺς ἔντασις.)

[z] *Col. 2710. ejuſd. edit.*

[aa] *Inſtitut. poëtic. l. 3. cap. 11.*

Il s'agit donc ici & dans l'article ſuivant, de deux cas particuliers de ce paſſage. Ici c'eſt le paſſage du rhythme ïambique ou double au rhythme péonique ou ſeſquialtère, c'eſt-à-dire de 3. à 2. Selon [bb] Ariſtide-Quintilien, ce rhythme péonique eſtoit de deux eſpèces, ſçavoir 1.° le péonique Διάσημος ou Δίσημος, comme qui diroit *à deux membres,* compoſé d'un *frappé* de trois temps rhythmiques ou d'une longue & d'une brève, & d'un *levé* de deux temps ou d'une longue.: 2.° le péonique-épibate (ἐπιβατὸς) dont il eſt ici queſtion, compoſé de quatre parties, ſçavoir 1.° d'un *frappé* ou d'une longue; 2.° d'un *levé* ou d'une autre longue; 3.° d'un double *frappé* ou de deux longues; 4.° d'un *levé* ou d'une cinquième longue; en cette manière —|—|— —|—|; d'où il paroît que ce ſecond rhythme péonique eſtoit le double du premier, & répondoit pour l'arrangement de ſes temps à celui des quatre ſyllabes du pied nommé péon-troiſième & compoſé de deux brèves, d'une longue & d'une brève, en cette manière (υυ-υ) & c'eſt vraiſemblablement pour cette raiſon, que ce rhythme eſtoit déſigné ou caractériſé par le ſurnom d'ἐπιβατὸς, comme qui diroit *un péon qui monte ſur un autre, un double péon.*

12. *L'extenſion de l'héroïque augmenté juſqu'au proſodiaque & au Crétique:* Ἐπὶ τὸ ηὐξημένον ἡρῷον εἰς τε τὸν προσοδιακὸν καὶ τὸν κρητικόν.] Il s'agit encore ici du paſſage d'un rhythme dans un autre, c'eſt-à-dire du rhythme égal tel qu'eſtoit le dactylique ou l'héroïque, dans le rhythme double, tels qu'eſtoient le proſodiaque & le Crétique, que j'ai expliquez plus haut *(art. 7 & 8.)* Par l'*héroïque augmenté,* il faut entendre le rhythme ou le vers dactylique ou héroïque, pouſſé juſqu'à ſa plus longue meſure, qui eſt celle de l'héxamètre ou de ſix pieds. Ainſi Archiloque avoit enſeigné le premier à paſſer d'un vers héroïque héxamètre dans un vers proſodiaque ou Crétique, & par conſéquent il avoit mis en uſage le paſſage réciproque entre les rhythmes de même nom que ces vers, & qui leur eſtant analogues, répondoient parfaitement à leur meſure.

[bb] *Lib. 1. p. 38. edit. Meibom.*

13. *L'éxécution muſicale des vers ïambiques, dont les uns ne ſont que ſe prononcer pendant le jeu des inſtruments, au lieu que les autres ſe chantent.* ἔτι δὲ τῶν ἰαμβείων τὸ τὰ μὲν λέγεσθαι ἅμα τοῖς κρούσιν, τὰ δὲ ᾄδεσθαι, Ἀρχίλοχόν φασι καταδεῖξαι, εἶτ' οὕτω χρήσασθαι τοῖς ἅπτουσι ποιηταῖς.] Ce paſſage nous apprend que dans la Poëſie ïambique il y avoit des ïambes qui n'eſtoient que *déclamatoires*, qui ne faiſoient que ſe réciter ou ſe prononcer; & qu'il y en avoit d'autres qui ſe chantoient. Mais ce que ce même paſſage offre peut-eſtre de moins connu, c'eſt que ces ïambes *déclamatoires* eſtoient accompagnez des ſons de la *cithare*, & des autres inſtruments à percuſſion ou à cordes (ἅμα τοῖς κρούσιν). Il reſte à ſçavoir de quelle manière s'exécutoit un tel accompagnement. Selon toutes les apparences, le joueur de *cithare* ne ſe contentoit pas de donner au Poëte ou à l'acteur le ton général de ſa déclamation, & de l'y ſoûtenir par la monotonie de ſon jeu. Mais comme le ton du déclamateur varioit ſuivant les divers accents qui modifioient la prononciation de chaque mot, en ſorte que cette déclamation pouvoit ſe noter; il falloit que l'inſtrument de Muſique fît ſentir toutes ces modifications, & marquât exactement le rhythme ou la cadence de la Poëſie qui lui ſervoit de guide, & qui, en vertu de cet accompagnement, quoique non chantée, en devenoit beaucoup plus expreſſive & plus affectueuſe. A l'égard de la Poëſie *chantante*, l'inſtrument qui l'accompagnoit, s'y conformoit ſervilement (ἐφύμνια) & ne faiſoit entendre que les mêmes ſons entonnez par la voix du Poëte-Muſicien.

Il faut bien remarquer à ce propos, ce que Plutarque obſerve ici, Que les Poëtes tragiques & les dithyrambiques adoptérent pour leurs pièces cette ſorte d'exécution muſicale, à laquelle (dit-on) Archiloque le prémier avoit donné cours.

XXIX. *Aléxandre, dans ſes Mémoires ſur la Phrygie:* Ἀλέξανδρος δ' ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν ἐπὶ Φρυγίας.] C'eſt Aléxandre ſurnommé *Cornelius* en qualité d'affranchi de Cornelius Lentulus, & qualifié de *Polyhiſtor* à cauſe de ſon érudition

Sur Aléxandre Polyhiſtor.

universelle. Il florissoit à Rome dans la CLXXIII.[e] Olympiade, & estoit contemporain de Sylla. Suidas le fait originaire de Milet. [a] Estienne de Byzance le dit fils d'Asclépiade & natif de Cotiée ville de Phrygie. Mais il ne faut point confondre cet Aléxandre de Cotiée fameux Grammairien avec celui de Milet beaucoup plus ancien, & dont parle Suidas: erreur, dans laquelle est tombé l'exact & docte [b] *Jonsius.* Aléxandre de Cotiée avoit eu pour disciple Aristide contemporain de Marc-Auréle & de Commode, & qui fit l'Oraison funèbre de cet Aléxandre, adressée au Sénat & au peuple de Cotiée. [c] Elle est venue jusqu'à nous. Aléxandre le Grammairien mourut subitement sur ses livres, dans un âge fort avancé: au lieu qu'Aléxandre *Polyhistor* périt malheureusement dans l'incendie de sa maison. Ce ne peut estre que de ce dernier que parle ici Plutarque, qui estoit plus ancien que l'autre & qu'Aristide.

Parmi un nombre infini d'ouvrages, il avoit composé des Recueils sur l'Histoire de ce pays-là, qu'il connoissoit mieux qu'un autre, & il y faisoit mention de plusieurs Phrygiens qui s'estoient distinguez dans la Musique. On peut consulter sur la vie & les ouvrages de cet auteur, dont il ne nous reste que des fragments, [d] Gerard-Jean *Vossius,* dans ses *Historiens Grecs; Jonsius,* dans l'endroit cité plus haut, & [e] M. *Fabricius,* dans sa *Bibliothèque Grecque.*

Recherches sur la vie & les ouvrages d'Olympe.

XXX. *Dit qu'Olympe fut le premier qui apprit aux Grecs l'art de toucher les instruments à cordes:* Κεφάλαια Ὄλυμπον ἔφη πρῶτον εἰς τοὺς Ἕλληνας νομίσαι.] Il y a eu deux Olympes, l'un & l'autre fameux joueurs de flûte. Le premier ou le plus ancien, dont il est ici question, vivoit avant la guerre de Troye. Il estoit Mysien d'origine, & fils de Méon; & l'on prétend qu'il donna son nom à l'Olympe, célèbre montagne de ce pays-là. Il fut disciple de Marsyas, qui excelloit dans l'art de jouer de la flûte. Suidas, qui nous informe de ces

[a] *Voc.* Κοπάδιον.
[b] *De scriptor. hist. Philos. lib. 2. cap. 16. sect. 1.*
[c] *Aristid. tom. 1. p. 80. ed. Oxon.*
[d] *Lib. 1. cap. 22.*
[e] *Lib. 4. cap. 30. tom. 4. p. 379.*

circonſtances, les tenoit ſans doute d'auteurs plus anciens que lui, & que nous n'avons plus. [a] Platon, [b] Ariſtote, [c] Ariſtophane font mention de l'habileté d'Olympe en ce genre.: & le ſecond lui rend ce témoignage, que *ſes airs, de l'aveu de tout le monde, excitoient dans l'ame une ſorte d'enthouſiaſme:* τοῦτα γὰρ (Ὀλύμπου μέλη) ὁμολογουμένως ποιεῖ τὰς ψυχὰς ἐνθουσιαστικάς. [d] Philoſtrate en a fait le ſujet d'un de ſes tableaux.

Le jeu de la flûte n'eſtoit pas le ſeul talent d'Olympe. Aléxandre *Polyhiſtor* (comme on le voit dans ce paſſage) lui attribue l'art de toucher les inſtruments à percuſſion ou à cordes; ce que confirme auſſi Suidas en ces termes: ἡγεμών τε γενόμενος τῆς κρουματικῆς Μουσικῆς & τῆς διὰ τῶν αὐλῶν: c'eſt-à-dire, *il fut un grand maître dans la Muſique* croumatique, *ou dans l'art de jouer des inſtruments à cordes & dans celui de jouer de la flûte:* ce qui revient à ce qu'en dit Plutarque (quelques pages [e] plus bas) ἀρχηγὸς γενέσθαι τῆς Ἑλληνικῆς & καλῆς Μουσικῆς, *qu'il fut le Chef ou le maître de la belle & bonne Muſique chez les Grecs.* [f] Le *Gyraldi* qui apparemment ignoroit ce que ce pouvoit eſtre que cette Muſique *croumatique*, a cru devoir y ſubſtituer la Muſique *chromatique*, en quoi il s'eſt trompé. Les deux genres de Muſique, le *diatonique* & le *chromatique*, eſtoient en uſage avant Olympe. Mais il paſſe, comme on le verra [g] plus bas, pour l'inventeur du genre *enharmonique.*

Il joignit au mérite de la Muſique celui de la Poëſie; & on le fait auteur de pluſieurs ouvrages de ce genre. Il compoſa des Elégies, ſelon Suidas, & d'autres chants plaintifs; des cantiques funèbres ἐπικήδειοι, ſelon [g²] Pollux; une plainte ſur la mort de Python, dans le mode Lydien, comme l'aſſure Plutarque [h] ci-deſſous, d'après Ariſtoxéne, dans un traité que nous n'avons plus. Nul inſtrument ne convenoit mieux que la flûte

[a] *In Minoe, pag. 46. B. edit. Lugd. Læmar.*
In Ione, pag. 144. G. ejuſd. edit.
De legib. lib. 3. pag. 585. E. ejuſd. edit.
[b] *Politic. lib. 8. cap. 5.*
[c] *In Equit. verſ. 9.*
[d] *Lib. 1. imag. 21.*
[e] *N.° 83.*
[f] *De Poët. Dial. 2. col. 86. F. edit. Lugd. Bat.*
[g] *N.° 64. 2.*
[g²] *Lib. 4. cap. 10. ſect. 79.*
[h] *N.° 104.*

à l'accompagnement du chant de ces Poëſies, qui exprimoient des lamentations & des regrets. Auſſi [i] Ariſtophane au commencement de ſa Comédie des *Chevaliers,* où il introduit ſur la ſcêne les deux Généraux Démoſthêne & Nicias traveſtis en valets, & qui mécontents de leur maître, ſe plaignent de concert; leur fait-il dire, Ξυναυλίαν πλαύσωμεν, Ὀλύμπου νόμον, *lamentons & pleurons comme deux flûtes, qui jouent quelqu'air d'Olympe:* après quoi ils prononcent enſemble un vers ïambe pur, compoſé de la ſyllabe μὼ répétée douze fois avec l'accent grave & le circonflèxe mis alternativement; ce qui forme une eſpèce de *miaulement* ou de chant plaintif des plus riſibles.

Plutarque dans la ſuite, met ſur le compte de ce Poëte-Muſicien, divers *Nomes,* ou cantiques à l'honneur des Dieux; ſçavoir [k] 1.° celui de Minerve, [l] 2.° celui des chars, appellé Ἅρμα-πος, [m] 3.° *le Polycephale* en l'honneur d'Apollon. Olympe eut Cratès pour diſciple, comme on le verra [n] plus bas, & le Poëte [o] Stéſichore ſe propoſa le maître pour modèle en certains genres de Poëſies. [p] Le ſcholiaſte d'Ariſtophane obſerve, que comme la Muſique avoit fait le malheur de Marſyas, vaincu, comme l'on ſçait, & écorché par Apollon; de même elle avoit cauſé quelqu'infortune à Olympe diſciple de Marſyas. Mais le ſcholiaſte n'entre ſur cela dans aucun détail: Καὶ αὐτὸς δυσχήσας διὰ τὴν Μουσικὴν (dit-il) ſans s'expliquer davantage.

A l'égard du ſecond Olympe, ou du jeune, il eſtoit Phrygien, & [q] floriſſoit du temps de Midas. On verra [r] plus bas que quelques Poëſies attribuées à l'ancien par certains auteurs, appartenoient à ce dernier, ſelon le ſentiment de quelques autres.

Sur les Dactyles Idéens.

XXXI. *Ce que leur communiquérent auſſi les Dactyles du mont Ida.* ἔτι δὲ καὶ τοῖς Ἰδαίοις δακτύλοις.] Il s'agit ici des Dactyles Idéens de l'Iſle de Crète. Ce furent eux qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie

[i] *Act. 1. Scen. 1. verſ. 9.*
[k] *N.° 228 & 231.*
[l] *N.° 47.*
[m] *N.° 43.*
[n] *N.° 45.*
[o] *N.° 51.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Suid. voc.* Olympus.
[r] *N.° 46.*

des foreſts

des forefts du mont Ida, que cette mine eſtoit fuſible. [a] La Chronique de Paros met cette découverte dans l'année de cette Chronique 1168. ſous le regne de Pandion à Athênes, & l'attribuë aux deux Dactyles Idéens, Celmis & Damnanée. Ces Dactyles Idéens eſtoient les Prêtres de Jupiter en Crète. On n'eſt d'accord ni ſur l'origine de leur nom, ni ſur leur nombre, ni ſur leurs fonctions. On les confond avec les Curètes, les Corybantes, les Telchines, & les Cabires. [b] Diodore de Sicile, au lieu de les placer en Crète, les met en Phrygie. On peut le conſulter ſur ce point. Il faut recourir auſſi ſur cet article à [c] Strabon, [d] au ſcholiaſte d'Apollonius de Rhode, à [e] Euſtathe ſur Homère, à [f] Pauſanias, &c. Quant aux inſtruments de Muſique, dont Plutarque dit ici qu'ils apprirent l'uſage aux Grecs, & qu'il déſigne par le mot κρέμαλα: il faut entendre par là, tous les inſtruments à percuſſion, tels que ſont non ſeulement le tambour, la cymbale, le ſiſtre, les ſonnettes ou grelots, &c. mais encore les inſtruments à cordes, tels que la *cithare*, la lyre, &c.

XXXII. *Que Hyagnis fut le plus ancien joueur de flûte:* Ὑάγνιν ὄ πρῶτον αὐλῆσαι.] Hyagnis floriſſoit à Célênes, ville de Phrygie, pendant qu'Erichthonius, qui le premier attela des chevaux à un char, régnoit dans Athênes, la 1242.[e] année de la [a] Chronique de Paros, 1506. ans avant J. C. Nous tenons de cette Chronique ces circonſtances, & elle nous apprend de plus que Hyagnis fut l'inventeur de la flûte & de l'Harmonie Phrygienne, & qu'il compoſa des *Nomes* ou cantiques pour la Mère des Dieux (& non pas pour le Dieu Mars, comme le dit [b] M. *Fabricius, in Martem Deum*, pour *in Matrem Deorum*) pour Bacchus, pour Pan & pour quelques autres Sur Hyagnis.

[a] *Epoch. 11. Marm. Ox. p. 163.*
[b] *Lib. 5. p. 333. C. ed. Rhodom. Lib. 17. p. 491. C. ejuſd. edit.*
[c] *Lib. 10. p. 473. B. edit. Par.*
[d] *Lib. 1. verſ. 1129.*
[e] *Iliad. lib. 2. pag. 353. lin. 20. edit. Rom.*
[f] *Lib. 5. cap. 7. pag. 391. edit. Kuhn.*
[a] *Epoch. 10. Marm. Oxon. pag. 160.*
[b] *Bibl. Gr. lib. 1. cap. 17. t. 1. pag. 108. 2.da edit.*

Divinitez ou Héros du pays. Voici le paſſage de la Chronique. Καὶ Υ'αγνις ὁ Φρὺξ αὐλῳδὸς πρῶτος ηὗρεν ἐν Κελαιναις τῆς Φρυγίας, & τὴν ἁρμονίαν τὴν καλουμένην Φρυγιστὶ πρῶτος ηὗρε, & ἄλλους νόμους Μητρὸς, Διωνύσου, Πᾶνος, & τῶν ἐπιχωρίων Θεῶν, & Ἡρώων ἔτη ΧΗΗΔΔΔΔΗ, βασιλεύοντος Α'θηνῶν Ε'ρεχθονίου τοῦ τὸ ἅρμα ξεύξαντος. Ce Hyagnis fut père de Marſyas, comme Plutarque l'aſſûre ici, de même que [c] Nonnus : d'où il paroît [d] qu'Apollodore s'eſt trompé, en donnant à Marſyas Olympe pour père.

Que Hyagnis ſoit auteur de l'Harmonie Phrygienne, Ariſtoxéne cité par [e] Athénée en fait foi ; & [f] Apulée, dans ſes *Florides*, lui attribue non ſeulement l'invention de la flûte ſimple, mais encore celle de la double flûte. A l'égard du *Nome* ou cantique de la Mère des Dieux (νόμος Μητρῷος) [g] Athénée, ſur l'autorité de quelques Poëtes, en fait auteur un Numide nommé *Seirites*, auquel il attribue auſſi l'invention de la flûte ; & de là vient, adjoûte-t-il, que les Poëtes, entre autres Douris, donnent aux flûtes le nom de *Libyennes* ou d'Africaines. Mais il ſemble que par rapport à l'un & à l'autre fait, la Chronique de Paros doit l'emporter ſur le témoignage d'Athénée & de ſes garants. Ce qui pourtant n'empêcheroit pas que le Numide dont je viens de parler, ſans eſtre le premier inventeur de la flûte en général, ne pût l'avoir eſté de quelque eſpèce de flûte ſingulière ; & cela paroîtroit d'autant plus probable, que [h] Pollux parle de deux ſortes de flûtes, dont l'invention, dit-il, eſt dûe aux Libyens ; ſçavoir 1.° la flûte oblique ou courbe (πλαγίαυλος,) 2.° la flûte pour les chevaux (ἱππόφορβος) faite de bois de laurier, auquel on a ôté le cœur & l'écorce, & qui rend un ſon très-aigu.

14. d'Aouſt 1732.

Recherches ſur la vie de Marſyas.

XXXIII. *Que ſon fils Marſyas luy ſuccéda.* εἶτα ὁ Τύπτου υἱὸν Μαρσύαν.] Marſyas, dont les Poëtes ont fait un Silène, un Satyre, eſtoit de Célènes ville de Phrygie, & fils de Hyagnis,

[c] *Dionyſ. lib. 10. verſ. 18. pag. 283. edit. Wech.*
[d] *Lib. 1. cap. 4.*
[e] *L. 14. c. 5. p. 624. B. ed. Lugd.*
[f] *Lib. 1. ſect. 3.*
[g] *Lib. 14. cap. 2. pag. 618. C.*
[h] *Lib. 4. cap. 10. ſect. 74.*

ou, ſelon [a] Hygin, d'Œagre *(Œagri)*; auquel nom le commentateur *Munker* ſubſtitueroit volontiers l'ancien genitif *Hyagni*. Humfroi *Prideaux* eſt du même avis, [b] dans ſes notes ſur la Chronique de Paros : & ils ont raiſon l'un & l'autre, puiſque Œagre eſtoit père, non pas de Marſyas, mais d'Orphée. Quelques-uns, dit Plutarque, ont prétendu que le vrai nom de Marſyas eſtoit *Maſſès*. Il joignoit (ſuivant [c] Diodore) à beaucoup d'eſprit & d'induſtrie une ſageſſe & une continence à toute épreuve. Il fit paroître ſon génie dans l'invention de la flûte, où il ſçut raſſembler tous les ſons, qui auparavant ſe trouvoient partagez entre les divers tuyaux du chalumeau. Il eut un attachement ſingulier pour Cybèle fille de Dindyme & d'un Roi de Phrygie & de Lydie, appellé *Méon;* & les malheurs arrivez à cette Princeſſe en conſéquence de ſes amours avec Attis, ne purent obliger Marſyas à ſe ſéparer d'elle. Chaſſée de la maiſon de ſon père, après le meurtre de ſon amant, devenuë furieuſe & vagabonde, elle eut en la perſonne de Marſyas un fidèle compagnon de ſes courſes & de ſes voyages, qui les conduiſirent l'un & l'autre à Nyſe ſéjour de Bacchus, où ils rencontrérent Apollon, fier de ſes nouvelles découvertes ſur la lyre.

On ſçait la diſpute de ces deux concurrents en fait de Muſique, & quelle en fut l'iſſuë. Ce ne fut (aſſure l'Hiſtorien) qu'en joignant ſa voix aux ſons de ſa lyre, qu'Apollon demeura vainqueur. [d] Diodore fait écorcher Marſyas par Apollon même. [e] Hygin prétend qu'un Scythe lui ſervit de bourreau. [f] Philoſtrate le jeune dit la même choſe, dans le tableau qu'il nous a donné de cette exécution. D'où il paroît que [g] *Saumaiſe* n'a pas eu raiſon de taxer Hygin d'ignorance ſur ce point, comme ayant mal entendu la force du verbe ὑποσυτίσαι que portoit l'original Grec qu'il traduiſoit, & comme ayant crû bonnement que ce verbe ſignifioit *donner commiſſion à un Scythe*, au lieu

[a] *Cap. 165.*
[b] *Marm. Oxon. Not. pag. 169.*
[c] *Lib. 3. p. 192. B. ed. Rhodom.*
[d] *Ibidem.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Imag. 2. pag. 865. edit. Lipſ.*
[g] *Exercit. in Solin. pag. 581. edit. Ultraj.*

qu'il ſignifie ſeulement *écorcher* (δέρειν) ſelon Heſychius. J'avois obſervé cette mépriſe de *Saumaiſe;* & depuis j'ai trouvé que [g2] *Rubens* avoit fait la même remarque.

Si l'on en veut croire [h] *Fortunio Liceti,* Marſyas écorché par Apollon, n'eſt qu'une allégorie. Avant l'invention de la lyre, dit-il, la flûte l'emportoit ſur tous les autres inſtruments de Muſique, & enrichiſſoit par conſéquent ceux qui la cultivoient. Mais ſitoſt que l'uſage de la lyre ſe fut introduit; comme elle pouvoit accompagner le chant du Muſicien même qui la touchoit, & qu'elle ne lui défiguroit point les traits du viſage comme faiſoit la flûte, celle-ci en fut notablement décréditée, & elle fut abandonnée en quelque ſorte aux gens de la plus vile condition, qui ne firent plus fortune par ce moyen. Or, adjoûte *Liceti,* comme dans ces anciens temps la monnoye de cuir avoit cours, & que les joueurs de flûte ne gagnoient preſque rien, les joueurs de lyre leur ayant enlevé leurs meilleures pratiques; les Poëtes feignirent qu'Apollon vainqueur de Marſyas l'avoit écorché. [i] Ils adjoûtérent que ſon ſang avoit eſté métamorphoſé en un fleuve qui portoit le même nom, & qui traverſoit la ville de Célènes, où l'on voyoit dans la place publique, dit [k] Hérodote, la peau de ce Muſicien, ſuſpenduë en forme d'outre ou de balon. D'autres l'ont fait mourir moins cruellement, & aſſurent que de déſeſpoir d'avoir eſté vaincu, ou, comme le dit Suidas, ayant l'eſprit aliené (ἀδιαφεγνώτως) il ſe précipita dans ce fleuve, & s'y noya.

L'ancienne Muſique inſtrumentale lui eſtoit redevable de pluſieurs découvertes, & [l] on le fait avec Olympe auteur du mode Phrygien & du Lydien, que d'autres attribuent à ſon père Hyagnis. Il perfectionna ſur-tout le jeu de la flûte & du chalumeau, qui avant lui eſtoient ſimples. Il joignit enſemble par le moyen de la cire & de quelques fils, pluſieurs tuyaux ou roſeaux de différentes longueurs, d'où réſulta le chalumeau compoſé, & il fut auſſi l'inventeur de la double

[g2] *In Senec. de ira, lib. 2. cap. 5.*
[h] *Hierogl. cap. 119.*
[i] *Hygin. ibidem.*
[k] *Lib. 7. ſect. 26. edit. Lond.*
[l] *Pollux, lib. 4. cap. 10. ſect. 78.*

flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à ſon père, comme je l'ai remarqué plus haut. Quant au chalumeau compoſé, [m] Athénée le regarde comme l'ouvrage de Marſyas, & cela ſur la foi de l'Hiſtorien Métrodore & du Poëte Euphorion.

Il eſt vrai que le paſſage qu'il cite de celui-ci, porte que *Silène inventa le chalumeau compoſé, & Marſyas le chalumeau lié, ou collé avec de la cire;* τὸν δὲ πολυκάλαμον (σύριγγα) Σιλλοῦν: Μαρσύαν δὲ τὸν κηρόδετον. Mais [n] *Saumaiſe* corrige très heureuſement ce paſſage en y changeant la ponctuation, en y ſupprimant le ſecond δὲ, & en liſant de cette manière, τὸν δὲ πολυκάλαμον Σιλλοῦν Μαρσύαν τὸν κηρόδετον: c'eſt-à-dire, *& ce fut le Silène ou le Satyre Marſyas qui inventa le chalumeau compoſé, & collé avec de la cire.* Ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du viſage ſi ordinaire dans le jeu des inſtruments à vent, & pour donner plus de force au joueur, imagina une eſpèce de ligature ou de bandage compoſé de pluſieurs courroyes, qui lui affermiſſoient les jouës & les lèvres, de façon qu'elles ne laiſſoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flûte. On appelloit ce bandage Φορβειὰ ou Φορβεῖον; il en eſt parlé dans [o] Plutarque, dans le [p] ſcholiaſte d'Ariſtophane, & ailleurs; & l'on en voit la figure ſur quelques anciens monuments.

Les repréſentations de Marſyas décoroient pluſieurs édifices. [q] Il y avoit dans la citadelle d'Athènes une ſtatue de Minerve qui châtioit le Satyre Marſyas, pour s'eſtre approprié les flûtes que la Déeſſe avoit rejettées avec mépris. [r] Ces flûtes de Marſyas avoient eſté conſacrées dans le temple d'Apollon à Sicyone, par un berger qui les avoit recueillies. [s] On voyoit à Mantinée dans le temple de Latône un Marſyas jouant de la double flûte; & [t] il n'avoit point eſté oublié dans le beau tableau de Polygnote

[m] *Lib. 4. cap. 25. pag. 184. A. edit. Lugd.*
[n] *Ibidem, pag. 584.*
[o] *Sympoſ. lib. 7. quæſt. 8. De cohib. ira. pag. 811. lin. 8. edit. Steph. Græc.*
[p] *In Equit. Act. 3. Sc. 2. v. 1147. In Av. verſ. 862. In Veſp. verſ. 580.*
[q] *Pauſan. lib. 1. cap. 24. p. 56. edit. Kuhn.*
[r] *Id. lib. 2. cap. 7. pag. 128.*
[s] *Id. lib. 8. cap. 9. pag. 616.*
[t] *Id. lib. 10. cap. 30. pag. 873.*

dont j'ai fait mention plus haut [u], à l'article de Thamyris. [x] Servius le Grammairien atteſte, que les villes libres avoient dans la place publique une ſtatuë de Marſyas, qui eſtoit comme un ſymbole de leur liberté, à cauſe de la liaiſon intime de Marſyas pris pour Silêne avec Bacchus connu des Romains ſous le nom de *Liber*. [y] Il y avoit à Rome dans le *Forum* une de ces ſtatuës avec un tribunal dreſſé tout auprès, où l'on rendoit la juſtice. Les Avocats qui gagnoient leurs cauſes avoient ſoin de couronner cette ſtatuë de Marſyas, comme pour le remercier du ſuccès de leur éloquence, & pour ſe le rendre favorable en qualité d'excellent joueur de flûte. Car on ſçait combien le ſon de cet inſtrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il eſtoit capable d'animer les Orateurs & les Acteurs. J'en ai parlé [y²] plus haut. [z] On voyoit de plus à Rome, dans le temple de la Concorde, un Marſyas garrotté, peint de la main de Zeuxis.

Recherches ſur la vie & les ouvrages d'Orphée.

XXXIV. *Que Terpandre dans ſes chants imita Orphée:* ἐζηλωκέναι ὑ τὸν Τέρπανδρον Ὀρφέως τὰ μέλη.] Orphée eſt un nom des plus fameux & des plus anciens dans la Poëſie & dans la Muſique des Grecs. Sa réputation eſtoit floriſſante dès le temps de l'expédition des Argonautes, [a] du nombre deſquels il fut; c'eſt-à-dire avant la guerre de Troye. Cependant s'il en faut croire [b] Ariſtote, [c] Cicéron & quelques autres, ce n'eſt qu'un vain nom; &, ſelon eux, il n'y eut jamais de Poëte Orphée. Quelques-uns, en récompenſe, tels que Suidas, en comptent juſqu'à cinq, dont ils nous apprennent quelques particularitez; & il y a beaucoup d'apparence qu'il en a eſté d'Orphée comme d'Hercule, & qu'on a mis ſur le compte d'un ſeul ce qui pouvoit appartenir à pluſieurs. Quoi qu'il en ſoit, je ne

[u] *N.° 12.*
[x] *In Æneid. lib. 3. verſ. 20.*
[y] *Horat. Sat. lib. 1. Sat. 6. verſ. 120.*
Senec. de benef. lib. 6. cap. 32.
Plin. lib. 21. cap. 3.
[y²] *N.° XXVIII. 13.*
[z] *Plin. lib. 35. cap. 10.*
[a] *Apollon. Rhod. Argon. lib. 1. verſ. 23.*
[b] *Ex Cicer. de nat. Deor. lib. 1. ſect. 38.*
[c] *Ibidem.*

n'amuſerai point à raſſembler tout ce que les Poëtes & les Mythologiſtes ont débité de fabuleux au ſujet de ce Muſicien. Ce ſont des faits trop connus de tout le monde pour les répéter ici. Je me bornerai à rapporter ſeulement ce que quelques auteurs Grecs, tels que Diodore, Pauſanias & Plutarque nous en ont conſervé d'hiſtorique.

[d] Il eſtoit fils d'Œagre Roi de Thrace & de la Muſe Calliope, [e] & on le fait père de Muſée. Il excella dans la Poëſie & ſur-tout dans la Muſique; ayant cultivé la *cithare* par préférence à tous les autres inſtruments. Auſſi ceux qui vinrent après lui prirent-ils à tâche de l'imiter en cette partie; au lieu qu'il ne ſe propoſa perſonne pour modèle, dit [f] Plutarque, puiſqu'avant lui on ne trouve que des compoſiteurs d'airs pour la flûte. [g] On dit qu'il reçut de Mercure ou d'Apollon même la lyre ou la *cithare* à ſept cordes, [h] auſquelles il en adjoûta deux nouvelles; [i] & qu'il fut inventeur du vers héxamètre. La grande liaiſon de la Poëſie dans ces premiers temps avec les ſciences les plus ſublimes, fit d'Orphée non ſeulement un [k] Philoſophe, mais un Théologien. [l] Il s'abſtenoit de manger de la chair, & il avoit en horreur les œufs en qualité d'aliment; eſtant perſuadé que [m] l'œuf eſtoit plus ancien que la poule, & le principe de tous les eſtres. A l'égard de la Théologie, [n] ſon père Œagre lui en donna les premières leçons, en l'inſtruiſant des Myſtères de Bacchus, tels qu'on les pratiquoit alors dans la Thrace. [o] Il devint enſuite le diſciple des Dactyles du mont Ida en Crète, & il puiſa dans leur commerce de nouvelles idées ſur les cérémonies de la Religion. [p] Mais rien ne contribua davantage à le perfectionner en ce genre, que ſon voyage en Egypte. Ce fut

[d] *Diod. lib. 3. pag. 199. C. edit. Rhodom.*
Pauſan. lib. 9. cap. 30. p. 768. edit. Kuhn.
[e] *Diod. lib. 4. pag. 232. A.*
[f] *Hoc in loco.*
[g] *Nicephor. ad Syneſ. de inſomn. pag. 364.*
Nicom. Ger. p. 29. ed. Meibom.
[h] *Schol. ad Arat. phænom. v. 269.*
[i] *Antip. Sidon. lib. 3. Anthol. cap. 25. Epig. 9. pag. 388. edit. Brod.*
[k] *Plut. orac. Pyth. pag. 716. lin. 24. edit. Steph. Græc.*
[l] *Id. conviv. Sap. pag. 276. lin. 17.*
[m] *Id. Sympoſ. lib. 2. quæſt. 3.*
[n] *Diod. ibidem.*
[o] *Id. lib. 5. pag. 333. C.*
[p] *Id. lib. 1. pag. 63. B.*

là que s'eſtant fait initier dans [q] les Myſtères d'Iſis ou Cérès & d'Oſiris ou Bacchus, il acquit ſur les initiations, ſur les expiations, ſur les funérailles & ſur d'autres points du culte religieux, des lumières fort ſupérieures à celles qu'il avoit euës juſqu'alors.

De retour chez les Grecs, il les leur communiqua, en les accommodant à leurs notions; & [r] il ſe rendit reſpectable parmi eux, en leur perſuadant qu'il avoit découvert le ſecret d'expier les crimes, de purifier les criminels, de guérir les malades & de fléchir les Dieux irritez. [f] Sur les cérémonies funèbres des Egyptiens il imagina un enfer, dont l'idée ſe répandit dans toute la Grèce. [t] Il inſtitua les Myſtères & le culte d'Hécate chez les Eginètes, [u] & celui de Cérès à Sparte. [x] Sa femme eſtant morte, il alla dans un lieu de la Theſprotie nommé *Aornos,* où un ancien Oracle rendoit ſes réponſes en évoquant les morts. Il y revit ſa chère Eurydice, & croyant l'avoir enfin retrouvée, il ſe flatta qu'elle le ſuivoit. Mais ayant regardé derrière lui, & ne la voyant plus, il en fut ſi affligé qu'il ſe tua lui-même de deſeſpoir.

[y] Quelques auteurs le font périr d'un coup de foudre, en punition d'avoir révélé à des profanes les Myſtères les plus ſecrets. [z] Suivant une autre tradition, les femmes de Thrace, fâchées de ce que leurs maris les abandonnoient pour le ſuivre, lui dreſſérent des embûches; & malgré la crainte qui les retint pendant quelque temps, elles s'enyvrérent pour s'encourager & le tuérent. [aa] Plutarque aſſure que juſqu'à ſon temps, les Thraces ſtigmatiſoient leurs femmes, pour vanger cette mort. [bb] D'autres le font tuer encore par des femmes, mais en Macédoine près de la ville de Dion, où l'on voyoit ſon ſépulcre, qui conſiſtoit en une Urne de marbre poſée ſur une colonne. On dit pourtant que cette ſépulture eſtoit d'abord près de Libèthre (où naquit Orphée) ſur le mont Olympe, d'où elle

[q] *Id. ibid. pag. 20. A. 86. D.*
[r] *Pauſan. lib. 9. cap. 30. p. 768.*
[f] *Diod. lib. 1. pag. 86. D.*
[t] *Pauſan. lib. 2. cap. 30. p. 180.*
[u] *Id. lib. 3. cap. 14. pag. 241.*
[x] *Id. lib. 9. cap. 30. pag. 768.*
[y] *Idem, ibidem.*
[z] *Idem, ibidem.*
[aa] *De ſer. num. vind. pag. 989. lin. 3.*
[bb] *Pauſan. ibid. pag. 769.*

fut

fut transférée à Dion par les Macédoniens, après la ruine de Libêthre enſévelie ſous les eaux dans un débordement ſubit, cauſé par un orage effroyable. [cc] Pauſanias raconte au long cet événement.

Quant aux Poëſies d'Orphée, ſes Hymnes, dit le même [dd] Hiſtorien, eſtoient fort courtes & en petit nombre. Les Lycomides, famille Athénienne, les ſçavoient par cœur, & les chantoient en célébrant leurs Myſtères. Du côté de l'élégance, continue Pauſanias, ces Hymnes le cèdent à celles d'Homère. Cependant la Religion ayant adopté les premières, n'a pas fait le même honneur aux dernières. Il faut conſulter M. *Fabricius* dans ſa [ee] *Bibliothèque Grecque* ſur le jugement qu'on doit faire des Hymnes qui nous reſtent aujourd'hui ſous le nom d'Orphée, ainſi que de pluſieurs autres Poëſies attribuées à lui, ou à Onomacrite contemporain de Piſiſtrate, telles que les *Argonautiques*, le Poëme *ſur les pierres* & divers fragments qui ne ſe trouvent nulle part en ſi grand nombre que dans le recueil publié par Henri Eſtienne ſous le nom de *Poëſis Philoſophica*. Il faut lire auſſi au ſujet d'Orphée la Diſſertation d'André-Chriſtien *Eſchenbach*, intitulée *Epigenes de Poëſi ac Philoſophia Orphica*, & imprimée à Nuremberg en 1702. *in-quarto*.

XXXV. *Quelques auteurs écrivent qu'Ardale de Trézêne..... avoit réduit en art la Muſique pour les flûtes.* Ἄλλοι δέ τινες τὸν συγγραφέων Ἄρδαλόν φασι Τροιζήνιον. . . . τῶν αὐλῳδικὴν συστήσασθαι Μοῦσαν.] Cet Ardale de Trézêne ville du Péloponnêſe eſtoit fils de Vulcain, au rapport de [a] Pauſanias, qui le fait inventeur de la flûte. Il parle auſſi d'une chapelle conſacrée aux Muſes à Trézêne par ce Muſicien, qui non loin de cette chapelle leur avoit encore dédié un autel. De là, dit [b] Eſtienne de Byzance, ces Muſes eſtoient ſurnommées *Ardalides* & *Ardaliotides;* & [c] Pauſanias leur donne auſſi le premier de ces deux Sur Ardale.

[cc] *Idem, ibidem.*
[dd] *Id. ibid. pag. 770.*
[ee] *Lib. 1. cap. 18. tom. 1. pag. 110.*

[a] *Lib. 2. cap. 31. pag. 184. edit. Kuhn.*
[b] *Voc.* Ardalides.
[c] *Ibidem.*

surnoms. [d] Plutarque en parle sous le nom de Muses *Ardaliennes*, Ἀρδαλίων Μουσῶν, où il faudroit peut-estre corriger Ἀρδαλίδων conformément aux textes de Pausanias & d'Estienne de Byzance.

[e] Plutarque met parmi les convives de son *Banquet des sept sages*, un Ardale de Trézêne joueur de flûte & Prestre des Muses, ausquelles un autre Ardale plus ancien, dit-il, avoit fait bâtir un temple; & ce [f] second Ardale interroge le Scythe Anacharsis, pour sçavoir de lui si ses compatriotes avoient parmi eux des joueurs de flûte. [g] Pline attribue à un Trézênien, qu'il nomme *Dardanus*, la manière d'accompagner le chant de la voix par le jeu des flûtes, *cum tibiis canere voce Trœzenius Dardanus instituit*. Mais il faut lire dans ce passage *Ardalus* au lieu de *Dardanus*, comme l'ont fort bien remarqué [h] *Méziriac* & le [i] P. *Hardouin*.

Sur les *Nomes* Polymnestiens.

XXXVI. 1. *Et que Polymneste.... avoit aussi composé les* Nomes *qui portent son nom.*] Il y a dans le Grec γεγονέναι ὃ ϛ Πολύμνηστον ποιητὴν.... ὃν Πολύμνηστόν τε ϛ Πολυμνήστιον νόμους ποιῆσαι. [a] Plutarque, ci-dessus, parle de ces airs qu'il nomme *Polymnastiens* (τὰ Πολυμνάστια καλούμενα) où il faut sousentendre μέλη ou ᾄσματα. Cette dénomination suppose que Polymneste n'avoit pas composé pour un seul air, mais qu'il y en avoit plusieurs de sa façon. Aussi tous les auteurs qui allèguent les ouvrages de ce Musicien, les appellent-ils Πολυμνήστεια; comme on peut le voir [b] plus haut dans la remarque touchant Polymneste; au lieu que les *Nomes* attribuez à d'autres Musiciens sont désignez au singulier, chacun par le nom de son inventeur, *le Nome Terpandrien*, *le Nome Cépionien*, &c. Il paroît donc par ce passage de Plutarque, que ces *Nomes* de Polymneste estoient au nombre de deux, dont l'un s'appelloit Πολύμνηστος & l'autre Πολυμνήστη. *Amyot* a traduit ridiculement

[d] *Conviv. VII. Sap. pag. 260. lin. 3. edit. Steph. Gr.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Ibid. pag. 261. lin. 9.*
[g] *Lib. 7. cap. 56.*
[h] *Not. in Plut. MSS.*
[i] *Not. in Plin. ibid.*
[a] *N.° 22. 2.*
[b] *N.° 22. 1.*

ce paſſage en ces termes: *Il y eut auſſi un Polymneſtus Poëte, qui avec une femme nommée Polymneſté feit les loix des flûtes.*

Ces deux termes, chez [c] Pollux, ſont au nombre de ceux qui s'appliquent aux gens à marier. Πολύμνηστος eſt un homme recherché en mariage par pluſieurs femmes, & Πολυμνήστη eſt une femme qui a pluſieurs ſoupirants. Polymneſte avoit apparemment compoſé un *Nome,* ou une chanſon, dans laquelle il introduiſoit quelque jeune homme que pluſieurs filles vouloient épouſer, & à qui chacune d'elles vantoit quelque mérite particulier qu'elle jugeoit capable de le déterminer en ſa faveur: & le Poëte avoit appellé ce *Nome* Πολύμνηστος. Il en avoit compoſé un ſecond, où de jeunes gens ſollicitoient quelque fille au mariage par les motifs les plus puiſſants & les plus propres à vaincre ſa réſiſtance; & l'auteur avoit déſigné cette chanſon par le nom de Πολυμνήστη. Ces *Nomes* ſe chantoient, & la flûte les accompagnoit. Le Poëte y avoit ſans doute traité ces ſujets par préférence, à cauſe du rapport qu'ils avoient avec ſon nom. Peut-eſtre auſſi la pudeur y eſtoit-elle peu ménagée; & de là vient que les airs *Polymneſtiens* ſemblent avoir eſté en mauvaiſe odeur dans l'antiquité, comme je l'ai inſinué [d] plus haut.

XXXVI. 2. *Que l'ancien Philammon de Delphes compoſa quelques-uns des Nomes, employez depuis par Terpandre pour la cithare:* Τινὰς δὲ τῶν νόμων τῶν κιθαρῳδικῶν τῶν ὑπὸ Τερπάνδρου πεποιημένων Φιλάμμωνά φασι τὸν ἀρχαῖον τὸν Δελφὸν συστήσασθαι.] *Amyot* a traduit pitoyablement ce paſſage en ces termes, & ſans l'entendre: *Et diſent que Philammon ancien, natif de Delphes, compoſa les loix de la cithre, qui ont eſté faittes par Terpander.* Comment ſeroit-il poſſible, que Philammon beaucoup plus ancien que Terpandre, eût compoſé des airs de *cithare* faits par celui-ci? Rien, comme l'on voit, de plus abſurde. Mais voici ce qui eſt arrivé. Philammon avoit compoſé des *Nomes* ou cantiques pour eſtre chantez. Terpandre, qui vint enſuite, trouva quelques-uns de ces *Nomes* ſi fort à ſon gré, qu'il les mit ſur la *cithare,* & vint à bout de les exécuter

[c] *Lib. 3. cap. 3. ſect. 48.* | [d] *N.° 22. 2.*

ſur cet inſtrument, qu'il ſçavoit marier au ſon de la voix qui les chantoit : πναὶ τῶν νόμων κιθαρῳδικῶν ὑπὸ Τερπάνδρε πεποιημένων : *quelques-uns de ces Nomes, dont Terpandre dans la ſuite fit des pièces de cithare.* Rien n'eſt plus intelligible.

Je ne dois pas me diſpenſer d'obſerver ici, que dans le MS. de *Petau*, on lit ὑπὸ Τερπάνδρε, ce qui pourroit ſignifier *avant Terpandre :* & alors il faudroit traduire, *Philammon raſſembla pluſieurs Nomes pour la cithare, leſquels avoient eſté compoſez avant le temps de Terpandre.*

Recherches ſur la vie de Phrynis.

XXXVII. *La Muſique propre à cet inſtrument* (à la cithare) . . . . *garda ce caractère de ſimplicité juſqu'au temps de Phrynis.* ἡ μὲν κιθαρῳδία, ἕως μέχρι τῆς Φρύνιδος ἡλικίας παντελῶς ἁπλῆ τις ἦσα διετέλει.] M. *Fabricius* dans ſa *Bibliothèque Grecque*, n'a point parlé de ce Poëte-Muſicien. [a] Il eſtoit de Mitylêne, capitale de l'iſle de Leſbos. [b] Suidas, ſur la foi d'Iſter, dans ſes *Mélopéens* (Μελοποιοῖς) le fait fils de *Canope* (que [c] Pollux nomme *Cabon*, ou *Camon;*) & Suidas adjoûte qu'il fut d'abord cuiſinier chez Hiéron le Tyran, qui le voyant s'exercer à jouer de la flûte, le mit avec quelques autres chez Ariſtoclide ou Ariſtoclite pour s'y perfectionner dans la Muſique. Suidas, qui n'eſt preſqu'ici que le copiſte du [d] ſcholiaſte d'Ariſtophane, trouve peu d'apparence de vérité dans ce témoignage de l'Hiſtorien Iſter. Il eſt perſuadé que ſi Phrynis eût eſté originairement eſclave & cuiſinier, les Poëtes comiques qui n'eſtoient pas de ſes amis, & qui ſe ſont déchaînez ſouvent contre lui, n'auroient pas manqué de lui reprocher la baſſeſſe de ſa première condition : (ſur quoi [d2] le *Gyraldi* a pris le change.) Quoi qu'il en ſoit, il fut l'écolier d'Ariſtoclite pour la *cithare*, & il ne pouvoit tomber en meilleures mains ; ce maître eſtant un des deſcendants du fameux Terpandre, & floriſſant vers le temps de Xerxès ; ce que le ſcholiaſte exprime par ces mots, κὶ τὰ Μηδικὰ, confondant les Perſes avec les Mèdes.

[a] *Suid. voc.* Phrynis.
[b] *Ibidem.*
[c] *Lib. 4. cap. 9. ſect. 66.*
[d] *Ad Nub. Act. 3. Sc. 3. v. 961.*
[d2] *Hiſt. Poët. Dial. 9. col. 449. C. edit. Lugd. Bat.*

Phrynis devint donc grand joueur de *cithare*, & fut, dit-on, le premier qui remporta le prix de cet inſtrument aux jeux des *Panathénées* célébrez à Athênes ſous l'Archontat de Callias, c'eſt-à-dire vers [e] la 193.e année de la Chronique de Paros, la 4.e année de la LXXX.e Olympiade, 457. ans avant J. C. Il n'eut pas le même bonheur, lorſqu'il diſputa ce prix contre le Muſicien Timothée. Car ce dernier fut proclamé vainqueur; comme il s'en glorifioit lui-même par ces vers, que [f] Plutarque nous a conſervez.

Μακάριος ἦθα, Τιμόθεε, ὅτε κάρυξ εἶπε,
Νικᾷ Τιμόθεος ὁ Μιλήσιος τὸν Καφῶνος, τὸν Ἰωνοκάμπταν:

(où il faut lire Κάβωνος au lieu de Καφῶνος:) c'eſt-à-dire; *que tu eſtois heureux, Timothée, lorſque tu entendois le heraut publier à haute voix, Timothée de Milet a vaincu le fils de Cabon, ce joueur de cithare dans le goût Ionien.*

On doit regarder Phrynis comme l'auteur des premiers changements arrivez dans l'ancienne Muſique, par rapport au jeu de la *cithare*. Ces changements conſiſtoient, en premier lieu, dans l'addition de deux nouvelles cordes aux ſept qui compoſoient cet inſtrument avant lui: 2.° dans le tour de la modulation, qui n'avoit plus cette ancienne ſimplicité noble & mâle; mais qui eſtoit devenuë efféminée, rompuë dans ſes cadences, ornée de *fleurtis*, de diminutions & d'infléxions de chants difficiles à exécuter & appellez en Grec δυσκολόκαμπτοι, Ἰωνόκαμπτοι. Les Poëtes comiques (dit [g] Suidas ou pluſtoſt le ſcholiaſte cité plus haut) ſe ſoulevérent contre ces nouveautez, & s'en mocquoient ſur les théâtres; & de ce nombre eſtoient principalement Ariſtophane & Phérécrate. Car c'eſt ainſi qu'il faut corriger avec [h] *Méziriac* le texte du ſcholiaſte qui porte *Ariſtocrate*, nom tout-à-fait inconnu parmi les comiques Grecs.

Voici l'endroit d'Ariſtophane où il eſt queſtion de Phrynis.

[e] *Epoch. 60. Marm. Oxon. pag. 171.*
[f] *De laud. ſui. pag. 957. lin. 7. edit. Steph. Græc.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Not. in Plut. MSS.*

C'eſt dans la Comédie [i] des *Nuées*, où la Juſtice parle ainſi de l'ancienne éducation des jeunes gens. *Ils alloient enſemble chez le joueur de cithare.... où ils apprenoient à chanter l'Hymne de la redoutable Pallas, ou quelqu'autre cantique, entonnant les ſons conformément à l'Harmonie qu'ils tenoient de leurs ancêtres. Si quelqu'un d'entr'eux s'aviſoit de chanter d'une manière bouffonne, ou de mêler dans ſon chant quelque inflexion de voix ſemblable à celles qui règnent aujourd'hui dans les airs de Phrynis* (δυσολο-κάμπτοις) *on le châtioit ſévèrement.* Le Poëte Phérécrate nous a laiſſé ſur ces innovations de Phrynis dans l'ancienne Muſique, un détail plus circonſtancié, que nous devons à Plutarque, & que nous verrons [k] plus bas.

Phrynis s'eſtant préſenté pour quelques jeux publics à Lacédémone avec ſa cithare à neuf cordes, [l] l'Ephore Ecprépès ſe mit en devoir d'en couper deux, & lui laiſſa ſeulement à choiſir entre celles d'en haut & celles d'en bas. Timothée peu de temps après s'eſtant trouvé en pareil cas aux jeux *Carniens*, les Ephores en uſérent de même à ſon égard, comme je l'ai déja remarqué [m] plus haut. [n] Proclus, outre la multiplication des cordes de la *cithare*, attribuë encore à Phrynis d'avoir introduit dans la Poëſie *nomique* l'union alternative d'un vers dithyrambique avec un vers héxamètre : τότε γὰρ ἐξάμετρον τῷ λελυμμένῳ σωῒ φε, & χόρδαις τὴν ἑπτὰ πλείοσιν ἐχρήσατο.

XXXVIII. *Les Muſiciens avoient grand ſoin de conſerver à chacun de ces anciens airs le ton qui lui eſtoit propre.* ἐν γὰρ τοῖς νόμοις ἑκάστῳ διετήρουν τὸν οἰκείαν τάσιν.] Τάσις eſt ici à peu-près la même choſe qu'ἔντασις que j'ai expliqué [a] plus haut, c'eſt-à-dire le *ton*, l'*intonation* d'un air. C'eſt un terme affecté particulièrement aux cordes des inſtruments de Muſique, où les divers ſons ou tons dépendent des différents dégrez de tenſion de ces mêmes cordes, en vertu deſquels elles rendent un

[i] *Ibidem.*
[k] *N.° 206.*
[l] *Plut. in Agid. p. 1466. lin. 27. Id. de prof. in virtut. pag. 145. lin. 6.*
[m] *N.° 26. Id. Stat. Lacon. p. 424. lin. 13.*
[n] *Chreſtom. pag. 9. edit. Wechel. col. 986. Phot. Bibliot.*
[a] *N.° XXVIII. 2.*

ſon plus grave ou plus aigu. Ce terme ne laiſſe pas de s'appliquer auſſi à la voix, dont l'organe eſt ſuſceptible des mêmes variétez de tenſion. Voyons préſentement en quoi conſiſtoit ce ſoin ſcrupuleux de conſerver à chacun de ces airs ſon propre ton. Cela pouvoit rouler ſur ces quatre circonſtances. 1.° L'air devoit eſtre compoſé ſur un certain mode (le *Dorien*, le *Phrygien*, le *Lydien*, &c.) c'eſt-à-dire ſur une certaine corde de la *cithare*, d'où il partoit, où il revenoit ſouvent dans le cours de la modulation, & où il ſe terminoit. 2.° Cette modulation eſtoit renfermée dans un nombre déterminé de ſons ou cordes, de trois, par exemple, de quatre, de cinq, &c. 3.° Chaque ſon s'entonnoit & chaque corde ſe pinçoit toûjours de la même manière; c'eſt-à-dire ou tout ſimplement & ſans aucun ornement, ou ſuppoſé que quelques ornements y fuſſent admis, comme des ports de voix, des tremblements, des pincements, &c. ces agréments eſtoient fixes & invariables pour chacun des ſons auſquels on les appliquoit. 4.° Le rhythme ou la cadence demeuroit toûjours uniforme, puiſque la Poëſie qui en eſtoit la règle demeuroit toûjours la même, tant que le *Nome* ou l'air ſubſiſtoit.

XXXIX. 1. *La cithare reçut au temps de Cépion une nouvelle forme.* ἐποιήθη ὃ ἐκ τὸ χῆμα τῆς κιθάρας πρῶτον κατὰ Κηπίωνα.] Nous ne ſçavons du Muſicien Cépion que ce que Plutarque nous en apprend dans ce Dialogue. Cela ſe reduit à nous dire, 1.° qu'il eſtoit diſciple de Terpandre; 2.° qu'il compoſa un *Nome* ou un air auquel il donna ſon nom, ce qui eſt confirmé par [a] Clément Aléxandrin, par [b] Pollux & par [c] Heſychius; & 3.° que de ſon temps la *cithare* reçut une nouvelle forme. Car c'eſt ce que ſignifie à la lettre le texte Grec, dont il faut faire ainſi la conſtruction: ἐποιήθη τὸ πρῶτον χῆμα τῆς κιθάρας κατὰ Κηπίωνα: *alors on fabriqua le premier modèle de la cithare faite à la manière, ſuivant l'idée ou le deſſein de Cépion.* Cette *cithare* eſtoit ſans doute celle de Terpandre à ſept cordes, dans Sur Cépion.

[a] *Protrept. pag. 2. D. edit. Par.*
[b] *Lib. 4. cap. 9. ſect. 65.*
[c] *Voc.* Καπίων.

la ſtructure de laquelle on fit quelque changement, qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer. Mais, en général, cet inſtrument paroît avoir eſté ſujet à beaucoup de variations pour la forme extérieure; & c'eſt de quoi il eſt aiſé de ſe convaincre par l'inſpection des divers monuments qui nous en reſtent de l'antiquité, & dont le P. *de Montfaucon* a fait graver un grand nombre dans ſon [d] *Antiquité expliquée.* On peut voir ce que j'ai recueilli ſur la ſtructure de la *cithare* & de la lyre dans ma Diſſertation *ſur la Symphonie des anciens,* imprimée dans le IV.e Volume des *Mémoires de Littérature* de cette Académie *(pag. 124.)*

XXXIX. 2. *Et on lui donna le nom d'Aſiade,* &c. ἐκλήθη δ' Ἀσιάς, &c.] Suivant les témoignages unanimes [a] d'Eſtienne de Byzance, [b] d'Euſtathe ſur Denys le Géographe, [c] du Scholiaſte d'Apollonius de Rhode, [d] du grand Etymologique & [e] de Suidas, qui vraiſemblablement ſe ſont copiez l'un l'autre; la *cithare* fut nommée *Aſiade,* parce que l'on fabriqua d'abord de ces inſtruments à trois cordes dans une ville nommée *Aſia,* ſituée au pied du mont Tmolus, en Lydie. On trouve cette dénomination employée dans [f] Ariſtophane, où on lit ces mots: κρέμαται τ' Ἀσιάδος, par leſquels, [g] ſelon le grand Etymologique, ce Poëte comique parodie un endroit de l'Erechthée d'Euripide; & qui ſignifient, non *les danſes ſur la terre Aſiatique,* comme ſe le ſont figurez les Scholiaſtes; mais *le jeu de la cithare Aſiade.* [h] Euripide donne ailleurs à la *cithare* le ſurnom d'*Aſiade,* en ces termes: λέγ' ὡς Ἀσιάδος ἂν ἡδὺν φόρμιγγος ὑμνοίμεθα: c'eſt-à-dire: *Parlez, & nous vous entendrons avec autant de plaiſir, que le ſon de la* cithare *Aſiade.* Ce qui ſembleroit confirmer encore cette origine de la *cithare* comme venuë de l'Aſie; c'eſt l'autorité de [i] Strabon,

[d] *Tom. 3. part. 2. p. 346. Supp. tom. 3. pag. 194. &c.*
[a] *Voc.* Ἄσια.
[b] *Verſu 627.*
[c] *Lib. 2. verſu 779.*
[d] *Voce* Ἀσιάης.
[e] *Voce* Ἄσια.
[f] *Theſmoph. verſu 126.*
[g] *Ibidem.*
[h] *In Cyclop. verſu 442.*
[i] *Lib. 10. pag. 471. B. ed. Par.*

qui

qui assure que toute la Musique estoit regardée comme originaire de l'Asie & de la Thrace. Le sçavant Ezech. *Spanheim*, dans ses notes sur Callimaque, a rassemblé la plusparт de ces passages, ainsi que quantité d'autres concernant quelques instruments de l'ancienne Musique, tels que la *cithare*, la lyre, la flûte, &c. ce qui remplit plus de dix pages *in-octavo* d'un caractère fort menu, où pourront avoir recours ceux qui sont curieux d'une érudition approfondie & variée. J'observerai seulement, qu'à s'en tenir aux seuls termes de Plutarque, dans l'endroit dont il s'agit, comparé avec ce qui suit & ce qui précède; la *cithare* ne reçut le surnom d'*Asiade*, qu'après que le Poëte-Musicien Cépion, disciple de Terpandre, eût changé la forme de cet instrument, soit pour la figure, soit pour le nombre des cordes; & qu'un pareil surnom ne lui fut donné pour lors qu'à l'occasion des Lesbiens, peuples voisins de l'Asie, qui adoptérent cette nouvelle *cithare* perfectionnée par Cépion, & dont ils firent grand usage. Ce qui n'empêcheroit pas que dans des temps plus reculez, la *cithare* la plus simple & montée seulement de trois cordes, ne fût venuë originairement de la ville d'*Asia*.

XL. *On assure aussi que Périclite, &c.*] Ce Musicien, de même que le précédent, n'est connu que par ce qu'en dit ici Plutarque. Périclite estoit originaire de Lesbos. On le croyoit plus ancien qu'Hippônax. Il fut le dernier de son pays qui remporta le prix proposé pour la *cithare* aux jeux *Carniens*, à Lacédémone; & sa mort mit fin à la succession non-interrompuë des joueurs de *cithare* parmi les Lesbiens. Je ne sçais sur quel fondement le [a] *Gyraldi* fait Périclite auteur de la Poësie dithyrambique. C'est un fait qu'il avance, sans alléguer aucun garant; ce qui lui arrive quelquefois. Sur Périclite.

XLI. *Aux Jeux Carniens à Lacédémone.* ἐν Λακεδαίμονι Καρνεία.] C'estoit une feste célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut instituée dans la [a] XXVI.[e] Olympiade, & Sur les jeux Carniens.

[a] *Hist. Poët. Dial. IX. col. 449. A. edit. Lugd. Bat.*

[a] *Athen. Lib. 14. cap. 4. pag. 635. F. edit. Lugd.*

telle en fut l'occaſion, ſuivant [b] Pauſanias. Un Acarnanien nommé Carnus, Devin fameux, inſpiré par Apollon même, ayant eſté tué par Hippotès fils de Phylas; Apollon frappa de peſte tout le camp des Doriens. Le meurtrier fut banni, & les Doriens appaiſérent les manes du Devin par des expiations ordonnées dans cette vûë, ſous le nom de *Feſtes Carniennes.* D'autres, continue Pauſanias, leur donnent une origine toute différente. Ils diſent que les Grecs, pour conſtruire ce cheval de bois ſi fatal aux Troyens, ayant coupé ſur le mont Ida beaucoup de cornouilliers (κρανείας) dans un bois conſacré à Apollon, irritérent par là ce Dieu contre eux; & que pour le fléchir, ils eſtablirent un culte en ſon honneur, lui donnant le ſurnom de *Carnien*, en tranſpoſant les lettres du nom de l'arbre, qui faiſoit le ſujet de leur diſgrace. [c] Cette feſte *Carnienne* avoit quelque choſe de militaire. On dreſſoit neuf loges en manière de tentes, que l'on appelloit *ombrages* (σκιάδες.) Sous chacun de ces ombrages ſoupoient enſemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois Tribus; le tout conformément à la proclamation du crieur public; & cette fête duroit neuf jours. On y donnoit des jeux, & l'on y propoſoit des prix aux joueurs de *cithare.* Nous avons vû plus haut que [d] Terpandre fut le premier qui y remporta le prix, & que [e] Timothée y reçut un affront.

23. de Fevr. 1733.

Recherches ſur la vie & les ouvrages d'Hippônax.

XLII. 1. *Ceux-là ſe trompent, qui croyent qu'Hippônax ait eſté contemporain de Terpandre, &c.* ἔνιοι δὲ πλανώμενοι νομίζουσι κατὰ τὸν χρόνον Τερπάνδρου Ἱππώνακτα γεγονέναι.] [a] Eusèbe, dans ſa Chronique, a ſuivi ce ſentiment, puiſqu'il y place Hippônax ſous la XXIII.[e] Olympiade. Il eſt vrai qu'il met Terpandre ſous la XXXIII.[e] 40. ans pluſtard; mais comme d'autres Chronologiſtes, ainſi que je l'ai obſervé [b] plus haut, font remonter celui-ci juſqu'à la XXVI.[e] il s'enſuivroit de cette opinion que

[b] *Lib. 3. cap. 12. pag. 238. edit. Kuhn.*
[c] *Athen. lib. 4. cap. 9. p. 141. F.*
[d] *N.° 18.*
[e] *N.° 26.*
[a] *Pag. 119. edit. Amſtel.*
[b] *N.° 18.*

Terpandre & Hippônax auroient eſté contemporains. Plutarque a raiſon de n'eſtre pas de cet avis, & de croire même Hippônax poſtérieur à Périclite, puiſque celui-là floriſſoit vers la LX.[e] Olympiade, comme l'aſſûre [c] Pline, & ſur-tout la [d] Chronique de Paros, qui le place après Cyrus vers l'an 277. de cette Chronique, lequel répond à cette Olympiade. [e] Proclus le met ſous le règne du premier Darius vers la LXV.[e].

Hippônax [f] fils de Pytheas & de Protis, eſtoit né à Ephêſe. Mais il en fut chaſſé par les Tyrans Athénagore & Comas, & fut obligé d'aller s'eſtablir à Clazoméne; ce qui l'a fait paſſer pour Clazoménien chez quelques auteurs. La nature, loin de lui prodiguer les agréments de la phyſionomie, l'avoit fait d'une extrême laideur, d'une taille des plus petites & des plus minces, en un mot très-diſgracié de toute ſa perſonne. Son extérieur, fluet en apparence, ne l'empêchoit pas d'avoir les jointures très-fortes; de manière qu'au rapport [g] d'Athénée, il jettoit à une très-grande diſtance un vaiſſeau (λήκυθον) quoique vuide, & par conſéquent plus difficile à pouſſer fort loin, à cauſe de ſa légèreté.

[h] Cette laideur d'Hippônax fournit à deux ſculpteurs qui ne l'aimoient pas, l'occaſion de s'égayer à ſes dépens. On les nommoit Antherme ou Athénis & Bûpale. Ils repréſentérent ſa ridicule figure, en chargérent tellement tous les traits, qu'ils en firent un objet des plus groteſques, & l'expoſérent en ſpectacle. Pour s'en vanger, Hippônax mit en œuvre toute l'amertume de ſa verve naturellement ſatirique, & décocha contre eux des vers ſi mordants, qu'ils furent, dit-on, réduits à ſe pendre de deſeſpoir. Mais [i] Pline, qui raconte ce fait ſur la foi de quelques écrivains, n'en paroît nullement perſuadé; ajoûtant que les ſculpteurs, malgré toutes les invectives du Poëte, continuérent à travailler de leur art dans les iſles voiſines, où ils multipliérent ſans doute les portraits d'Hippônax, mettant ainſi les rieurs de leur coſté.

[c] *Lib. 36. cap. 5.*
[d] *Epoch. 43. Marm. Ox. p. 167.*
[e] *Chreſtom. pag. 7. edit. Wechel.*
[f] *Suid. voc.* Hipponax.
[g] *Lib. 12. cap. 13. pag. 552. C. edit. Lugd.*
[h] *Suidas, ibid. Plin. ibid. Ælian. var. hiſt. lib. 10. cap. 6.*
[i] *Ibidem.*

Il eſtoit ſi médiſant dans ſa Poëſie, qu'il n'épargna pas même ſon père ni ſa mère, s'il en faut croire une Epigramme Grecque de [k] Léonide, qui le qualifie de τοκέων ἔο βαλέας, *abboyant contre ſes propres parents.* Outre cette Epigramme, on en lit trois autres dans l'Anthologie; la 1.re [l] d'Alcée, la 2.e de [m] Théocrite, la 3.e d'un [n] Anonyme, leſquelles ſont autant d'Epitaphes, qui atteſtent le caractère dangereux de ce Poëte. *Son Tombeau,* (ſuivant leur témoignage) *ne produit que des ronces & d'autres plantes capables de ſuffoquer & d'eſtrangler ceux qui en goûteroient : il recèle une gueſpe, un frelon qui paroît aſſoupi, mais qu'il ne faut point réveiller : c'eſt un ſépulcre redoutable, d'où ſort une grêle d'injures : les [illegible]res qu'il renferme produiſent encore des ïambes en haine de Bupale; & ſes vers, quoique boiteux, ſont autant de traits, qui portent ſûrement leur coup,* &c.

Quelque penchant naturel qu'il eût à la médiſance, il ne laiſſa pas de rendre juſtice à la vertu de Bias de Priéne, l'un des ſept ſages de Grèce : & lorſqu'il s'agiſſoit de louer un Avocat équitable, qui deffendoit avec chaleur le bon droit, il n'avoit point d'éloge plus flatteur pour un tel homme, que de le mettre au-deſſus de Bias même, comme l'aſſûre [o] Diogéne-Laërce. Cela n'empêche pas que dans [p] Cicéron, un éloge de la façon d'Hippônax, *præconium Hipponacteum,* & une ſatire ou un libelle diffamatoire, ne ſoient préciſément la même choſe. [q] Athénée, d'après Diphile Poëte comique, le met ainſi qu'Archiloque, au nombre des amants de la fameuſe Sapho.

Les vers ïambes furent le genre de Poëſie qu'il cultiva par préférence; & il fit ſur-tout grand uſage de l'eſpèce d'ïambe ſurnommé *ſcazon* ou boiteux. Comme il avoit principalement en vûë d'invectiver contre ſes ennemis, & de les diffamer (obſerve [r] Démétrius de Phalère) il eſtropia le vers ïambe, & le rendit boiteux, le faiſant marcher hors de cadence, au lieu d'aller droit comme auparavant. Or cette marche irrégulière

[k] *Anthol. lib. 3. cap. 15. Epig. 22.*
[l] *Ibid. Epig. 23.*
[m] *Ibid. Epig. 24.*
[n] *Ibid. Epig. 25.*
[o] *Lib. 1. ſect. 84. pag. 52. edit. Amſtel.*
[p] *Epiſt. ad famil. l. 7. Epiſt. 24.*
[q] *Lib. 13. cap. 8. pag. 549. E.*
[r] *De Elocut. artic. 325.*

(continuë le Rhéteur Grec) eſtoit beaucoup plus convenable aux invectives & aux injures, que cette cadence bien réglée & bien ordonnée, qui caractériſe pluſtoſt les éloges. [f] Priſcien aſſure, d'après Héliodore, qu'Hippônax s'affranchiſſoit aiſément des loix de la Poëſie ïambique; faiſant un mélange des ïambes de ſix pieds avec les *ſcazons*. [t] Térentien lui attribuë le vers ïambe tétramètre de quinze ſyllabes, & boiteux à la fin; & le Grammairien [u] Hépheſtion cite un vers de cette eſpèce, tiré des ouvrages de ce Poëte. [x] Athénée le fait inventeur des *Parodies*; & nous a conſervé quatre vers, où ce Poëte en parodie quelques-uns de l'Iliade d'Homère. Les voici:

Μῶσά μοι Εὐρυμέδοντ' ἄδηϊν τὸν πανδαχάρυβδιν,
Τὸν ἐγαστριμάχαιραν, ὃς ἐδίζ᾽ ἀν' κύσμον:
Ἔννεφ᾽ ὅπως ψηφῖδι κακῇ κακὸν οἶτον ὄλῃ,
Βυλῇ δημοσίῃ ἐπὶ θῖν' ἀλὸς ἀτρυγέτοιο.

c'eſt-à-dire: *Muſe, chante-moi Eurymédon, ce gouffre inſatiable, cet eſtomac d'autruche, ce goinfre qui dévoroit ſi goulument: raconte-moi comme il a péri malheureuſement, en vertu d'un arreſt ſiniſtre, rendu contre lui par le peuple aſſemblé ſur le rivage ſtérile de la mer.*

De toutes les Poëſies d'Hippônax, dans leſquelles [y] la pudeur eſtoit ſouvent peu ménagée, il ne nous reſte que quelques fragments, qu'on peut voir dans les recueils de cette eſpèce. Il faut conſulter ſur l'article de ce Poëte le Dictionnaire de *Bayle* & la [z] *Bibliothèque Grecque* de M. *Fabricius*.

2. *Paſſons maintenant aux* Nomes, *qui appartiennent en particulier à la flûte.*] Le Grec porte ἐπεὶ ᾧ τοὺς αὐλῳδικοὺς νόμους Ϛ κιθαρῳδικοὺς ὁμῶ πὺς ἀρχαίυς ἐμπεφανίκαμϕ, μεταϐησόμεθα δὴ νόμυς τοὺς αὐλῳδικούς. On lit dans le MS. de *Petau* & dans les trois MSS. de la Bibliothèque Royale μόνυς,

[f] *Gram. ant. Lat. col. 1327. 28. edit. Putſch.*
[t] *Ibid. col. 2436. ejuſd. edit.*
[u] *Enchir. pag. 16. lin. 19. edit. Turneb.*
[x] *Lib. 15. cap. 16. pag. 698. B.*
[y] *Clem. Alex. Strom. lib. 1. pag. 269. A. edit. Par.*
[z] *Lib. 2. cap. 15. art. 32. t. 1. pag. 581.*

au lieu de νόμους : ce qui fait un ſens fort juſte, ſauve la répétition inutile du mot νόμους qui ſe ſouſentend aſſez, & fait mieux ſentir l'oppoſition entre les deux termes ὁμοῦ *(enſemble)* & μόνους *(ſéparément :)* ἐπεὶ ὃ τοὺς αὐλῳδικοὺς μόνους ⁊ κιθαρῳδικοὺς ὁμοῦ . . . . ἐμπεφανίκαμεν, μεταβησόμεθα ἐπὶ μόνους τοὺς αὐλῳδικούς : *après avoir parlé conjointement des anciens* Nomes *de flûte & de* cithare; *paſſons maintenant à ceux, qui appartiennent ſeulement à la flûte.*

Sur le *Nome* ou l'air *Polycéphale.*

XLIII. *Olympe compoſa ſur la flûte en l'honneur d'Apollon l'air ou le* Nome *appellé Polycéphale.* λέγε]. . . τὸν. . . . Ὄλυμπον. . . . ποιῆσαι νόμον αὐλητικὸν εἰς Ἀπόλλωνα τὸν καλούμενον Πολυκέφαλον.] [a] Pindare, dans ſa dernière Ode Pythique, parle de ce cantique *Polycéphale* ou *à pluſieurs têtes,* & l'appelle κεφαλῶν πολλῶν νόμον. Il en fait Pallas l'inventrice, ainſi que de la flûte même, qu'elle fabriqua pour imiter les gémiſſements des ſœurs de Méduſe, après que Perſée lui eut coupé la tête; ce que le Poëte Grec exprime par ces beaux vers :

Αὐλῶν τεῦχεν πάμφωνον μέ-
λος, ὄφεα τὸν Εὐρυάλας
Ε'κ καρπαλιμῶν γλυφὼν
Χειμῳθέντα σοὺ ἔντεσι μι-
μήσαῖτ' ἐειπλάκτων γόον.

[b] Le ſcholiaſte de Pindare, en recherchant l'origine de la dénomination du cantique *Polycéphale,* en allègue ces trois raiſons. 1.° Les ſerpents qui couvroient la teſte de Méduſe, ſiffloient ſur différents tons; & parce que la flûte imitoit cette variété de ſifflements dans le cantique en queſtion, on l'appella *Polycéphale (à pluſieurs teſtes :)* 2.° D'autres prétendent que c'eſtoit à cauſe que cet air s'exécutoit par un Chœur de 50. Muſiciens, auxquels un joueur de flûte donnoit le ton. 3.° Quelques-uns enfin entendent par ce mot κεφαλὰς *(teſtes)* des *Proëmes,* des Hymnes ou Préludes, & aſſûrent que ce cantique en avoit pluſieurs, qui précédoient apparemment les

[a] *Verſu 34.* [b] *Ibidem.*

différentes *Strophes* dont il eſtoit compoſé; & ces derniers en attribuoient la compoſition à Olympe; en quoi ils eſtoient, comme l'on voit, d'accord avec Plutarque. Mais celui-ci adjoûte, que cet air eſtoit conſacré au culte d'Apollon, & nullement à celui de Pallas.

XLIV. *Et porta aux Grecs les chants enharmoniques.* τοὺς νόμους τοὺς ἁρμονικοὺς ἐξώισεν εἰς τὴν Ἑλλάδα.] L'adjectif ἁρμονικὸς s'applique en général à *l'Harmonie,* à la Muſique. Mais il ſe prend en particulier, comme ici, pour ce qui a rapport au genre de Muſique appellé *enharmonique,* & déſigné par le mot Grec Ἁρμονία, qui a le plus ſouvent la ſignification générale d'*Harmonie.* Nous verrons encore plus d'une fois dans ce Dialogue, l'adjectif Ἁρμονικὸς pris dans le même ſens d'*enharmonique.* Sur les genres de la Muſique des Grecs.

On appelloit *genre* dans la Muſique des Grecs, la manière de partager le tétracorde ou l'étenduë de la quarte; c'eſt-à-dire la manière d'accorder les quatre cordes qui la compoſoient. Or, comme en général, cet accord pouvoit ſe diverſifier de trois façons; cela conſtituoit trois principaux genres, qui eſtoient le *diatonique,* le *chromatique* & l'*enharmonique.* Dans le diatonique, la modulation procédoit par un demi-ton, un ton & un autre ton; *mi, fa, ſol, la:* & comme les tons y dominoient, de là lui venoit ſon nom. Dans le chromatique, la modulation procédoit par un demi-ton, un autre demi-ton & une tierce mineure, ou un ton & demi; *mi, fa, fa* ♯, *la:* & comme cette modulation tenoit le milieu entre celle du diatonique & celle de l'enharmonique, y faiſant pour ainſi dire, ſentir diverſes nuances de ſons, de même qu'entre le blanc & le noir ſont compriſes diverſes nuances de couleurs; de là vient qu'on l'appelloit *chromatique* ou *coloré.* Dans l'enharmonique, la modulation procédoit par un quart de ton, un autre quart de ton, & une tierce majeure ou deux tons; *mi, mi* ♯, *fa, la:* & comme elle ſe tenoit d'abord très-ſerrée, ne parcourant que de très-petits intervalles qui rendoient ce progrès preſqu'inſenſible; de là vient qu'on la nommoit *enharmonique,* comme qui diroit *bien jointe,*

bien liée, bien assemblée, probe coagmentata. Parmi ces trois genres, les deux premiers formoient différentes espèces ; le diatonique deux, & le chromatique trois; dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

Outre ces genres suffisamment connus, il y en avoit plusieurs autres, qui résultoient des divers partages du tétracorde ou des façons de l'accorder, différentes de celles que je viens de spécifier ; & ces genres, totalement obmis par tous les autres Musiciens de l'antiquité, nous ont esté conservez par le seul [a] Aristide-Quintilien, qui en compte six qu'il donne pour très-anciens (πάνυ παλαιότατα) ; sçavoir le Lydien, le Dorien, le Phrygien, l'Ionien, le Mixolydien, & le Syntonolydien. De ces six genres, les uns rempliſſoient exactement l'étenduë de l'octacorde ou de l'octave ; les autres l'excédoient. Il y en avoit qui ne la rempliſſoient pas. On en peut voir le détail chez le Musicien Grec. Plutarque assûre ici qu'Olympe fut le premier qui porta de l'Asie dans la Grèce Européenne les *Nomes* ou cantiques des Dieux, composez dans le genre enharmonique. D'où il s'ensuivroit, qu'avant lui, les *Nomes* chez les Grecs ne se chantoient que dans les genres diatonique ou chromatique, plus anciens que l'enharmonique selon Plutarque; ainsi qu'on le verra [b] plus bas, lorsqu'il explique l'occasion, qui conduisit Olympe à la découverte de ce nouveau genre.

Sur Cratès.

XLV. *Quelques-uns soutiennent que l'air Polycéphale est l'ouvrage de Cratès.* ἄλλοι δὲ Κράτητός εἶναί φασι τὸν πολυκέφαλον νόμον.] Nous ne sçavons de ce Cratès, que ce que Plutarque nous en apprend ici ; & nul autre n'a parlé de ce Poëte-Musicien. [a] M. *Fabricius* observe que *Meursius*, dans *sa Bibliothèque Grecque (pag. 1329.)* a pris le change au sujet de ce Cratès, lui attribuant un fragment de dix vers héxamètres & pentamètres, & quelques autres vers tirez d'une Hymne adressée à la Frugalité, & citez par l'Empereur Julien, dans sa [b] sixiéme

[a] *Lib. 1. pag. 21. edit. Meibom.*
[b] *N.° 66.*
[a] *Bibliot. Græc. lib. 1. cap. 17. tom. 1. pag. 108.*
[b] *Pag. 199. edit. Lipſ.*

harangue:

harangue : au lieu que ces morceaux ſont de Cratès le Philoſophe Cynique.

XLVI. *Mais Pratinas aſſûre.*] Pratinas Poëte tragique, [a] fils de Pyrrhonide ou d'Encomius, eſtoit de Phlionte ville du Peloponnêſe voiſine de Sicyone. Il floriſſoit vers la LXX.[e] Olympiade, comme le témoignage [b] Suidas; & non pas comme nous l'apprend Eusèbe dans ſa Chronique, où il n'eſt fait aucune mention de Pratinas, quoi qu'en diſe M. [b2] *Fabricius* qui y renvoye; au lieu de renvoyer [c] à la liſte des Olympiades dreſſée par un Anonyme, qui range Pratinas ſous la LXXI.[e] [c2] Ce Poëte eſtoit contemporain d'Eſchyle & de Chérile, qui écrivoient dans le même genre, & dont il fut le concurrent. [d] Il compoſa le premier de ces pièces de théâtre, connues des Grecs ſous le nom de Satyres, & qui eſtoient des eſpèces de farces. [e] Pendant la repréſentation d'une de ſes pièces à Athênes, les échafauds qui portoient les ſpectateurs ſe rompirent; ce qui détermina les Athéniens à faire conſtruire un théâtre dans les formes. [f] Pratinas compoſa juſqu'à 50. (N.) Poëmes dramatiques, (& non pas 60. (ἑξήκοντα) comme le dit M. [g] *Fabricius:*) parmi leſquels eſtoient compriſes 32. Satyres.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Pratinas.

Mais le ſuccès de toutes ces pièces ne fut pas heureux, puiſqu'au rapport de [h] Suidas, ce Poëte ne remporta le prix qu'une ſeule fois, (ἐνίκησε ἅπαξ.) Je ne ſçais où le [i] *Gyraldi* a trouvé que Pratinas avoit eſté déclaré vainqueur dans toutes ſes pièces ſatyriques; ce qui en a impoſé au ſçavant traducteur François de [k] Pauſanias, qui dit la même choſe dans une de ſes remarques. Peut-eſtre, dans l'exemplaire Grec de Suidas que conſultoit le *Gyraldi,* liſoit-on δράματα μὲν ἐπεδείξατο (N) ὧν

[a] *Suidas, voce* Pratinas.
[b] *Ibidem.*
[b2] *Bibl. Gr. lib. 2. cap. 19. t. 1. pag. 689.*
[c] *Ἀνάγρ. Olymp. pag. 318. edit. Euſeb. Amſtel.*
[c2] *Suidas, ibid.*
[d] *Idem.*
[e] *Idem.*
[f] *Idem.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Ibidem.*
[i] *Hiſt. Poët. Dial. 6. col. 350. B. edit. Lugd. Bat.*
[k] *Lib. 2. pag. 177.*

Σατυρικὰ τριάκοντα δύο ἐνίκησε : ces deux derniers mots (ὃ ἅπαξ) ayant eſté obmis ou effacez. [l] Pauſanias nous apprend que Pratinas eut un fils nommé Ariſtias, qui ſe ſignala dans le même genre de Poëſie, où l'un & l'autre ne le cédoient qu'à Eſchyle; & qu'on voyoit à Phlionte le tombeau du fils.

Athénée parle de Pratinas en pluſieurs endroits. [m] Il obſerve en 1.er lieu, qu'on appelloit *danſeurs* les anciens Poëtes, tels que Theſpis, Pratinas, Cratinus & Phrynique, non ſeulement parce qu'ils avoient ſoin d'accommoder leurs pièces dramatiques aux danſes du Chœur, mais encore parce que ſans rapport à ces danſes théâtrales, ils devenoient maîtres à danſer de quiconque vouloit ſe perfectionner dans cet art. [n] Il remarque en 2.d lieu, que Pratinas, dans une de ſes pièces nommée les *Lacédémoniennes* ou les *Caryatides,* qualifie la caille d'oiſeau *à voix mélodieuſe* (ἀδύφωνον) ce qui paroît ſingulier, dit Athénée; à moins que les cailles à Sparte & à Phlionte n'ayent de la voix, comme en ont les perdrix en ces mêmes lieux. [o] Il rapporte outre cela un aſſez long fragment d'un *Hyporchême* de Pratinas, par lequel il paroît que ce Poëte ſouffroit impatiemment que les ſpectateurs ſe plaigniſſent de ce que dans les pièces de théâtre, les Chœurs chantoient ſans eſtre accompagnez des flûtes comme ils l'eſtoient autrefois; & qu'au contraire les flûtes ne pouvoient jouer ſeules, & ſans eſtre accompagnées des voix du Chœur. Le Fragment poëtique eſt trop étendu pour eſtre tranſcrit ici. On peut le lire dans Athénée : il eſt des plus dithyrambiques. Enfin [p] Athénée, au ſujet des divers caractères des modes de la Muſique, allègue ces vers de Pratinas:

Μὴ σωύτονον δίωκε, μήτ' ἀνδρώδεα,
Γᾶσὶ οὖσαν, ἀλλὰ τὰν μέσαν νέων
Ἄγρευε, ἁρμόζε τᾷ μέλει.

c'eſt-à-dire; *Ne ſuivez point un mode trop fort, ni un trop foible,*

[l] *Lib. 2. cap. 13. pag. 141. edit. Kuhn.*
[m] *Lib. 1. cap. 19. pag. 22. A. edit. Lugd.*
[n] *Lib. 9. cap. 11. pag. 392. F.*
[o] *Lib. 14. cap. 2. pag. 617. C.*
[p] *Ibid. cap. 5. pag. 624. F.*

tel que l'Ionien; mais cultivez le mode Eolien, qui tient un juſte milieu. Après quoi, [q] ce Poëte s'explique encore plus clairement par ces vers;

Πρέπει τοῖς παισὶν ἀοιδᾶν λαβεάκτας
Αἰολὶς ἁρμονία.

c'eſt-à-dire: *l'Harmonie Eolienne convient aux jeunes gens avides de chanſons.*

XLVII. *Et pour le* Nome *appellé Harmatios,* ou *du char.* τὸν ὃ καλούμενον Ἁρμάτιον νόμον.] Ce *Nome* ou cet air de flûte eſtoit très-ancien, puiſqu'il eſtoit l'ouvrage du premier Olympe diſciple de Marſyas; comme Pratinas l'aſſuroit, ainſi que l'hiſtorien Glaucus, l'un & l'autre citez ici par Plutarque. Or cet Olympe eſtant plus ancien que la guerre de Troye, il n'a pû, dans la compoſition de cet air, ſe propoſer pour objet Hector attaché au char d'Achille, & trainé autour des murs de cette ville célèbre. C'eſt cependant ce que nous offre d'abord [a] l'Auteur du grand étymologique, en recherchant l'origine de cette dénomination. A la vérité il n'en demeure pas à cette première étymologie. Il en produit pluſieurs autres; en ſorte que le lecteur a dequoi choiſir. Sur le *Nome Harmatios* ou du char.

Il dit donc que les Phrygiens, en promenant la Mère des Dieux ſur un char, accompagnoient d'un air de flûte cette marche; & que de là cet air tiroit ſon nom. Il adjoûte que ſuivant une autre opinion, cet air eſtoit deſtiné à la cérémonie des noces, dans laquelle on conduiſoit la mariée ſur un char. Il rapporte enſuite le ſentiment de ceux qui prétendent que ce nom Ἁρμάτιος dérive d'un certain *Harmateus,* auteur d'un air conſacré à Minerve & plein de vivacité. [b] D'autres croyent que cet air n'a eſté ainſi appellé qu'à cauſe de cette même vivacité, qui lui faiſoit imiter la rapidité du mouvement des rouës d'un char ou leur ſon aigu; & que c'eſt pour cette dernière

[q] *Ibidem.*
[a] *Voc.* Ἁρμάτιον. *col.* 145. *edit. Baſil.*
[b] *Heſych. voc.* Ἁρμάτιον μέλος.

raiſon qu'Euripide, dans ſon [c] Oreſte, introduit ſur la ſcêne un eunuque Phrygien doué par ſa condition d'une voix de cette eſpèce, & qui chante ſur un ton plaintif ce qu'il appelle ἁρμάτειον μέλος : ſur quoi il faut conſulter l'ancien ſcholiaſte, qui dit à peu près les mêmes choſes que l'étymologiſte. Celui-ci, qui emprunte de Didyme & d'Alexandre tout ce que je viens d'expoſer, allègue encore le ſentiment de l'Hiſtorien Palamède, qui atteſte que ἁρμὰν en Phrygien ſignifie *la guerre*, & que de là dérive ἁρμάτιος νόμος pris pour un air guerrier, un air propre à exciter les chevaux attelez à un char.

Sur le rhythme dactylique.

XLVIII. *En faiſant uſage de ce même air exécuté ſuivant le rhythme dactylique.* χρησάμενος τῷ Ἁρματίῳ νόμῳ & τῷ κατὰ δάκτυλον εἴδει.] Τὸ εἶδος κατὰ δάκτυλον eſt une eſpèce de rhythme employée par les joueurs de flûte, ſuivant le ſcholiaſte d'Ariſtophane ſur la Comédie des [a] *Nuées* : κρούματος εἶδος κατὰ δάκτυλον ᾧ χρῶνται οἱ αὐληταί. Voici l'endroit du Comique Grec, qui ſemble fait exprès pour expliquer le paſſage en queſtion : εἶτ' ἐπαΐξαν ὁποῖός ἐστι τῶν ῥυθμῶν, κατ' ἐνόπλιον, κ' ὁποῖος αὖ κατὰ δακτυλόν. *Il faut enſuite apprendre, quelles ſortes de rhythmes ce ſont que le rhythme guerrier, & le rhythme par le dactyle.* Il s'agit ici du dernier. C'eſtoit le rhythme égal ou qui ſe battoit à deux temps égaux. On le nommoit *dactylique*, à cauſe que cette égalité ſe rencontre dans le dactyle, pied compoſé d'une longue & de deux brèves équivalentes à une longue ; ce qui forme la meſure à quatre temps ou à quatre brèves, qu'on peut battre à deux temps égaux. Mais il ne faut pas s'imaginer, que cette ſorte de rhythme ou de meſure appellée *dactylique* n'appartînt qu'à une Poëſie compoſée de dactyles. Elle s'appliquoit de même à l'anapeſte, au pyrrhique, au procéleuſmatique, au ſimple & au double ſpondée ; parce que la meſure de tous ces pieds peut ſe battre à deux temps égaux, comme celle du dactyle. Sur quoi l'on peut voir ma Diſſertation concernant le *Rhythme*, imprimée dans le V.e Tome des *Mémoires de Littérature de cette Académie* [b]. Quant

[c] *Verſu 1385.*
[a] *Act. 2. Scen. 1. verſu 650.*
[b] *Pag. 155.*

au paſſage du ſcholiaſte d'Ariſtophane, on le trouve cité, & très-heureuſement corrigé dans les ſçavantes notes de *Meibom* ſur [c] Ariſtide-Quintilien.

XLIX. *Et qui, ſelon quelques-uns, participe du* Nome *Orthien.* οἵπινες ἐξ ὀρθίου νόμου φασὶν εἶδ.] Il faut lire au lieu de οἵπινες, ὅ πινες, en rapportant le relatif (ὅ) au mot εἴδει qui le précède immédiatement. Le *Nome Orthien* eſtoit un air de flûte, dont il eſt parlé dans Homère & dans Euſtathe ſon commentateur, dans Ariſtophane & ſon ſcholiaſte, dans Hérodote, dans Pollux, dans Suidas, dans Heſychius & ailleurs. La modulation en eſtoit élevée, le rhythme plein de vivacité, ce qui le rendoit d'un grand uſage dans la guerre pour encourager les combattants. Ὄρθιος νόμος καλούμενος διὰ τὸ εἶδ εὔτονος & ἀναβάσιν ἔχειν, dit le [a] ſcholiaſte d'Ariſtophane. C'eſt ſur ce haut ton que crie la Diſcorde dans [b] Homère pour exciter les Grecs au combat : Sur le *Nome Orthien.*

Ἔνθα σᾶσ' ἤϋσε Θεὰ μεγάτε, δεινόντε,
Ὄρθι', Ἀχαιοῖσιν, μέγα δ' ἄσθενος ἔμβαλ' ἑκάστῳ
Καρδίῃ.

C'eſtoit en jouant ce même air ſur la flûte, que Timothée faiſoit courir Aléxandre aux armes, comme le remarque [c] Euſtathe ſur cet endroit d'Homère. C'eſtoit (au rapport [d] d'Hérodote) le *Nome Orthien* (νόμον ὄρθιον) que chantoit Arion ſur la poupe du vaiſſeau, d'où il ſe précipita dans la mer. Plutarque témoigne [e] plus bas, que le Poëte-Muſicien Polymneſte compoſa pour la flûte des airs de ce genre, & qu'il y joignit même la *Mélopée* ou la Muſique vocale.

Le mot ὄρθιος, outre l'uſage que je viens d'expliquer, en a deux autres qui ont rapport à la Poëſie & à la Muſique. C'eſt le nom d'un pied poëtique compoſé de cinq temps ou de cinq ſyllabes brèves. C'eſt celui d'un rhythme muſical du genre

[c] *Pag. 264.*
[a] *In Acharn. verſu 16.*
[b] *Iliad. lib. 11. verſu 11.*
[c] *Ibid. p. 826. lin. 64. ed. Rom.*
[d] *Lib. 1. ſect. 24. ed. Lugd. Bat.*
[e] *N.° 62.*

ïambique ou double, composé de douze temps ou de six longues, deux pour le *levé* & quatre pour le *frappé*. On l'appelloit Ὄρθιος, dit [f] Aristide-Quintilien, à cause de la gravité de sa marche; διὰ τὸ σεμνὸν τῆς ὑποκρίσεως & βάσεως. Rien en apparence ne convenoit moins que cette extrême gravité au *Nome Orthien* destiné à inspirer du courage. Cependant, s'il en faut croire [g] Pollux, ce *Nome* empruntoit sa dénomination du rhythme *Orthien*, malgré la lenteur de cette cadence. Peut-estre pour la rendre plus vive & plus animée, changeoit-on dans le jeu de l'instrument la plupart des longues en brèves, faisant d'un spondée un dactyle, un anapeste, ou un procéleusmatique; ce qui ne dérangeoit rien dans la manière de battre le rhythme ou la mesure. Peut-estre pourroit-on comparer le rhythme de ce *Nome* à la marche militaire de nos Suisses.

Sur Antiloque.

L. *Stésichore ne prétendit imiter en cela ni Orphée, ni Terpandre, ni Antiloque.* ὅτε Ὀρφέα, ὅτε Τέρπανδρον, ὅτε Ἀντίλοχον.] C'est ainsi qu'on lit dans tous les textes imprimez, dans tous les MSS. que j'ai consultez, & dans toutes les versions. Mais à peine connoît-on un seul auteur Grec nommé *Antiloque;* & M. *Fabricius*, dans sa *Bibliothèque Grecque*, n'en allègue aucun de ce nom; du moins n'en paroît-il aucun dans sa table générale. Ainsi il faut, sans hésiter, lire ici *Archiloque*, nom très-fameux dans la Poësie lyrique. On le trouve transformé de même dans [a] Athénée, où on lit τὰ Ἀντιλόχου, Σιμωνίδης ὁ Ζακύνθιος ἐν τοῖς θεάτροις ὑπὸ δίφρου καθήμενος ἐῤῥαψῴδει: c'est-à-dire, *Simonide le Zacynthien, sur les théâtres, assis dans un fauteuil, chantoit les vers d'Antiloque:* & où il faut corriger Ἀῤχιλόχου d'*Archiloque*, suivant [b] *Casaubon*, qui sur cet endroit d'Athénée, dit *qu'il seroit charmé que quelqu'un pût lui apprendre qui est cet Antiloque; n'en connoissant point d'autre que celui d'Homère ou le fils de Nestor.* Cependant il y a un Poëte Grec de ce nom, contemporain de Lysandre, & dont [c] Plutarque

[f] *Lib. 1. pag. 38. edit. Meibom.*
[g] *Lib. 4. cap. 9. sect. 65.*
[a] *L. 14. c. 3. p. 620. C. ed. Lugd.*
[b] *Ibid. col. 894. n.° 10.*
[c] *Pag. 810. lin. penult. edit. Steph. Græc.*

fait mention dans la vie de ce Capitaine. Celui-ci fut tellement satisfait de quelques vers assez médiocres, où ce Poëte l'avoit loué, que pour l'en remercier, il lui donna plein un bonnet de pièces d'argent. Mais ce Poëte Antiloque ne convient pour le temps, ni au passage de Plutarque dont il s'agit, ni à celui d'Athénée.

LI. 1. *Ni Thalêtas.* ἢ τὸν Θαλήταν.] Thalès ou Thalêtas, Poëte-Musicien que quelques auteurs ont confondu mal à propos avec le fameux Philosophe Thalès de Milet, estoit de l'isle de Crète; & c'est sur quoi les sentiments ne sont nullement partagez. Mais on ne s'accorde pas sur la ville dont il estoit originaire, puisqu'on le fait naître à [a] Elyre, à [b] Cnosse & à [c] Gortyne, trois villes de cette même isle. [d] Il estoit contemporain de Lycurgue, Législateur des Lacédémoniens, & florissoit par conséquent environ 300. ans après la guerre de Troye. Thalêtas vivoit donc vers le commencement des Olympiades, d'où il paroît que [e] Suidas a eu tort de le faire plus ancien qu'Homère, qui, suivant l'opinion la plus commune, n'estoit postérieur que d'environ 160. ans à l'Epoque Troyenne. Cependant [f] Diogéne-Laërce fait un Thalès (qu'il donne pour très-ancien, & qui est sans doute nostre Thalêtas) contemporain d'Homère, d'Hésiode & de Lycurgue : ce qui montre qu'en matière de dates chronologiques, cet Historien n'y regardoit pas de si près, puisqu'un siècle de plus ou de moins ne méritoit pas son attention. [g] Strabon est tombé dans le même anachronisme, en supposant une entrevûë de Lycurgue avec Homère dans l'isle de Chio; trompé, peut-estre (comme l'observe M. [h] *Fabricius*) par cette expression Grecque ἐντυχόντα Ὁμήρῳ, & prenant la personne d'Homère même pour ses

Recherches sur la vie & les ouvrages de Thalêtas.

[a] *Suidas, voce* Thaletas.
[b] *Idem.*
[c] *Plut. infra, n.° 54.*
Pausan. lib. 1. cap. 14. pag. 35. edit. Kuhn.
Boeth. de Music. lib. 1. cap. 1. pag. 1372. edit. Basil.
[d] *Plut. in Lycurg. pag. 75. lin. 19. edit. Steph. Græc.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Lib. 1. S. 38. p. 23. ed. Amstel.*
[g] *Lib. 10. pag. 482. C. ed. Par.*
[h] *Bibl. Gr. lib. 1. cap. 35. t. 1. pag. 237.*

ouvrages, que Lycurgue effectivement rencontra dans cette isle, où les héritiers de Créophyle les conservoient, & qu'il acheta d'eux. Cette mépriſe de Strabon a depuis induit en erreur divers écrivains.

Thalêtas, dit [i] Plutarque, estoit en apparence un Poëte lyrique, mais au fond il passoit pour grand Philosophe & grand
» Politique. « Sous ombre de ne composer que des airs de Mu-
» sique, il faisoit tout ce qu'on auroit pû attendre des Législa-
» teurs les plus consommez. Ses Odes estoient autant d'exhorta-
» tions à l'obéissance & à la concorde, qu'elles inspiroient par
» l'agrément & la gravité de leur mélodie & de leur cadence;
» en sorte qu'elles adouciſſoient insensiblement les mœurs de
» ceux qui les écoutoient, & que les portant à l'amour des choses
» honnestes, elles les délivroient des animositez qui régnoient
» entre eux ». (Je suis ici la version de M.r *Dacier.)* Lycurgue, qui voyageoit alors dans la vûë d'emprunter des divers peuples les loix les plus convenables pour policer son pays, estant venu en Crète, il engagea Thalêtas à s'aller establir chez les Lacédémoniens; où celui-ci en quelque sorte lui prépara les voyes pour l'instruction & la correction de ses citoyens.

M.r *Dacier,* dans une de ses [k] remarques sur cet endroit de Plutarque, l'accuse d'avoir confondu ce Thalès avec le Thalès Miléſien qui estoit un des sept sages de Grèce, contemporain, dit-il, de Créſus & de Solon. Mais cette accusation porte à faux pour deux raisons: 1.° M.r *Dacier* a mal traduit ces paroles du texte de Plutarque ἕνα ὃ τῶν νομιζομένων ἐκεῖ σοφῶν & πολιτικῶν, en les rendant par celles-ci, *qui passoit pour un des sages de Grèce & pour un très-grand politique.* Il n'a pas pris garde à la particule ἐκεῖ, *là,* qui jointe aux deux mots *νομιζομένων σοφῶν*, marque seulement *un sage de ce pays-là,* c'est-à-dire *un sage de Crète* & nullement *un des sages de Grèce.* 2.° Il n'a pas observé que ce sage de Crète s'appelloit *Thalêtas,* & non pas Thalès; que Plutarque ne lui donne pas d'autre nom dans son Dialogue sur la Musique, & qu'il faut corriger

[i] *In Lycurg. ibidem.*
[k] *Tom. 1. pag. 189. edit. Par. in-quarto.*

par

par conſéquent dans le texte de la vie de Lycurgue l'accuſatif Θαλῆτα, & lire Θαλῆτᾶν; d'où il paroît que Plutarque n'a point confondu enſemble ces deux Sages.

Il met ſur le compte de Thalêtas dans ce Dialogue pluſieurs faits concernant la Muſique, & que je vais ſpécifier. [l] C'eſt à ce Poëte-Muſicien aidé de quelques autres, qu'on attribue le ſecond établiſſement de la Muſique à Sparte. Il y introduiſit, ainſi qu'en Arcadie & dans Argos, pluſieurs ſortes de danſes, dont je parlerai [m] incontinent. [n] Il compoſa, à ce que diſent quelques-uns, des airs nommez *Péans*. Cependant c'eſt ce que d'autres révoquent en doute, ſur ce fondement, que l'Hiſtorien Glaucus n'en dit pas un mot, & ſe contente ſeulement de remarquer que Thalêtas eſtoit plus ancien que Xénocrite, & poſtérieur au Poëte Archiloque, dont il imita les chants en y donnant, à la vérité, plus d'étendue, & faiſant entrer dans ſa Mélopée de nouveaux genres de rhythmes; & cela préciſément à l'imitation d'Olympe. On donne à la Muſique de Thalêtas la vertu merveilleuſe de guérir les maladies, & l'on aſſure que, pour obéir à l'Oracle de Delphes, il vint à Sparte affligée de la peſte, & l'en délivra par ſes chants. Ce fait eſt atteſté par Pratinas qu'allègue [o] Plutarque, par [p] Pauſanias & par [q] Martien-Capelle. [r] Noſtre Auteur lui fait encore appaiſer une ſédition à Lacédémone par le ſecours de la Muſique, ἐπᾴδοντα & κωδαμωδούμενον: & là, il l'appelle *Thalès*. Malgré l'incertitude où Plutarque ſemble eſtre au ſujet des *Péans* compoſez par Thalêtas, [s] Porphyre ne laiſſe pas d'aſſurer dans la vie de Pythagore, que ce Philoſophe chantoit les vieux *Péans* de ce Poëte-Muſicien. [t] Athénée témoigne qu'*on chantoit à Sparte les airs de Thalêtas & d'Alcman, & les Péans de Dionyſodote*; & le ſcholiaſte de [u] Pindare, que *Thalêtas fut le premier qui compoſa*

[l] *N.° 54.*
[m] *N.° 57, 58, 59.*
[n] *N.° 59, 60, 62, 63.*
[o] *Infra, n.° 263.*
[p] *Lib. 1. cap. 14. pag. 35.*
[q] *Lib. 9. pag. 314. edit. Grot.*
[r] *De Dial. Princ. & Philoſoph. pag. 1394. lin. 15. edit. Steph. Gr.*
[s] *Sect. 32. pag. 37. edit. Kuſter.*
[t] *Lib. 15. cap. 6. pag. 678. B. edit. Lugd.*
[u] *Pyth. Od. 2. verſu 127. pag. 190. edit. Lond.*

des Hyporchêmes pour les danſes armées ou guerriéres. Je parlerai [x] plus bas de ces *Hyporchêmes.*

Sur les Myſiens.

2. *Il y en a qui attribuent cet air* (du char) *aux Myſiens, en ſuppoſant d'anciens joueurs de flûte, originaires de ce pays-là.* Ἄλλοι δέ πνες ὑπὸ Μυσῶν εὑρῆσθαι τὸν τ νόμον. γεγονέναι γάρ πνας ἀρχαίους αὐλητὰς Μυσούς.] Les Myſiens, peuples de l'Aſie mineure, y formoient deux provinces, reſſerrées dans la ſuite par les migrations des Eoliens, & [a] fertiles en *heſtres* (μυσὶς) d'où elles tiroient leur nom. La petite Myſie, la plus ſeptentrionale, & voiſine de l'Helleſpont, avoit la Propontide au Nord, la Troade au Midi; le mont Olympe, les villes de Lampſaque, de Cyzique, &c. La grande, plus méridionale & plus orientale, eſtoit ſituée entre la petite, la Bithynie, la grande Phrygie, l'Eolide & la mer Egée, ayant pour villes principales Antandre, Pergame, Adramytte, &c. Ces Aſiatiques, ainſi que la pluſpart de leurs voiſins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, eſtoient en aſſez médiocre conſidération chez les Grecs : & s'il en faut croire [b] Cicéron, ils avoient donné lieu à quelques expreſſions proverbiales, qui ne leur eſtoient pas avantageuſes. On diſoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups: que ſi l'on avoit à faire quelque épreuve périlleuſe, il falloit choiſir pour cela un Carien, comme n'ayant point aſſez d'eſprit pour prévoir le danger : que dans les Comédies, les valets fripons eſtoient toûjours des Lydiens : & que pour déſigner un homme très mépriſable, on l'appelloit *le dernier des Myſiens,* comme qui diroit *le dernier des hommes. Quid porro* (dit Cicéron) *in Græco ſermone tam tritum atque celebratum eſt, quam ſi quis deſpicatui ducitur, ut Myſorum ultimus eſſe dicatur.* L'on donne cependant à ce proverbe-ci une autre origine, qu'on peut voir dans ces ſortes de [c] recueils. Ces Myſiens (dit-on) ſouffroient

[x] *N.° 61.2.*

[a] *Strab. l. 12. p. 572. A. ed. Par.* μυσὸς eſt un terme du pays, qui ſignifie *un heſtre,* en Grec ὀξύη ou ὀξεία.

[b] *Pro Flac. ſect. 27.*

[c] *Append. Vatic. Prov. 1. 64. Suid. Prov. 7. 17.*

patiemment les insultes, & l'on pouvoit les piller impunément: d'où vient qu'on appelloit proverbialement un butin sûr & pour lequel on ne couroit nul risque, [d] *la proye, le butin de Mysie.*

Du reste, les Mysiens, quoique peu recommandables d'ailleurs, pouvoient s'estre fait quelque nom dans la Musique: & lorsque Plutarque observe ici, que quelques auteurs attribuoient l'air *du char* aux Mysiens, & prétendoient qu'il y avoit eu d'anciens joueurs de flûte de ce pays-là; rien n'est plus aisé à prouver dans le systême de ceux, qui reconnoissoient le premier Olympe pour l'auteur de ce *Nome*, puisque cet Olympe estoit originaire de Mysie, comme je l'ai remarqué [e] plus haut, dans l'article de ce Musicien. On voit dans la retraite des dix mille de [f] Xénophon, que parmi ces Mysiens, il se trouvoit de bons danseurs, qui excelloient sur-tout dans les danses *armées* ou guerriéres, qu'on n'exécutoit qu'au son de la flûte.

LII. *Il est encore parlé d'un ancien* Nome *appellé Cradias:* ἄλλος δ' ἐστὶν ἀρχαῖος νόμος, καλούμενος Κραδίας.] Ce mot Κραδίας ou Κραδίης ne se trouve qu'ici, & dans le léxique d'Hesychius. Plutarque n'en dit autre chose, sinon que c'estoit un ancien *Nome*, ou air de flûte, que Mimnerme, au rapport d'Hippônax, jouoit sur cet instrument. [a] Hesychius nous apprend quelque chose de plus sur ce point, en disant que c'estoit un air de flûte qu'on jouoit pendant la marche ou pendant la procession des Victimes expiatoires appellées φαρμακοί. Κραδίης νόμος, τόν τινα ἐπαυλοῦσι τοῖς ἐκπεμπομένοις φαρμακοῖς. Cette expiation ou purification se faisoit à Athênes pendant les festes appellées [b] *Thargelia.* Il y avoit deux Victimes expiatoires, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes; & ces Victimes estoient ou deux hommes, ou un homme & une femme. On les appelloit φαρμακοὶ & καθάρματα.

La première dénomination leur venoit d'un certain [c] *Pharmacos,* qui anciennement fut lapidé, pour avoir dérobé les vases

14. d'Aoust 1733.

Sur le *Nome* ou l'air nommé *Cradias.*

[d] *Zenob. Prov. 5. 15. Diogenian. Prov. 6. 42. Suid. Prov. 10. 38.*
[e] *N° 30.*
[f] *Anabas. l. 6. p. 371. B. ed. Par.*

[a] *Voce* Κραδίης.
[b] *Harpocr. voce* φάρμακος.
[c] *Idem.*
Etymol. magn. voce φάρμακος.

ſacrez, deſtinez au culte d'Apollon; larcin, dans lequel Achille, (dit-on) l'avoit ſurpris. Peut-eſtre regardoit-on ces victimes humaines comme des médicaments (φαρμακὰ) propres à purger Athênes de ſes iniquitez. [d] Ces Victimes portoient des colliers de figues sèches : elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier ſauvage; après quoi on les brûloit, & on jettoit leurs cendres dans la mer. Comme les figues entroient pour beaucoup dans cette cérémonie, de là vient que le *Nome* qu'on y jouoit ſur la flûte s'appelloit Κραδίας *(Cradias)* de Κράδη, *figuier, branche de figuier;* comme qui diroit *l'air des figuiers.* Il faut conſulter ſur cette feſte *Meurſius* dans ſes [e] *Leçons Attiques,* & dans ſa [f] *Græcia feriata.*

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Mimnerme.

LIII. 1. *Que Mimnerme.... jouoit ſur la flûte.* ὃν φησι.... Μίμνερμον αὐλῆσαι.] Mimnerme originaire de Colophon, de Smyrne ou d'Aſtypalée, eſtoit fils de Ligyrtiade, ſelon [a] Suidas. Mais comme, quelques lignes plus bas, celui-ci le qualifie de λιγυράδης à cauſe de la douceur & de l'agrément de ſes Poëſies; peut-eſtre aura-t-on fait de cette épithète défigurée le nom propre du père de Mimnerme. [b] Suidas place ce Poëte dans la XXXVII.[e] Olympiade, & le fait plus ancien que les ſept Sages, ou leur contemporain. Mimnerme eſtoit antérieur à Hippônax, puiſque celui-ci parle de Mimnerme. Or nous avons vû [c] plus haut qu'Hippônax floriſſoit dans la LX.[e] Olympiade. D'ailleurs il paroît certain que [d] Mimnerme vivoit du temps de Solon; ce qui fixe en quelque ſorte l'âge du Poëte-Muſicien. Il eſtoit joueur de flûte, comme on le voit par le paſſage que j'explique. Il fut l'inventeur du vers pentamètre, s'il en faut croire le Poëte Herméſianax, cité par [e] Athénée, & qui adjoûte que Mimnerme, dans ſa vieilleſſe, devint amoureux d'une jolie fille nommée *Nanno;* que jouiſſant d'un doux loiſir,

[d] *Tzetzes, chil. 5. cap. 25.*
[e] *Lib. 4. cap. 22.*
[f] *Lib. 4. pag. 143.*
[a] *Voce* Μίμνερμος.
[b] *Idem.*
[c] *N.° 42.*
[d] *Diog. Laërt. lib. 1. ſect. 60. pag. 38. edit. Amſt.*
[e] *Lib. 13. cap. 8. pag. 597. F. edit. Lugd.*

il se livra aux plaisirs de la table; mais que pour se vanger d'Hermobius & de Phéréclès, deux hommes qui ne l'aimoient pas, il fit quantité de vers contre eux.

Il se distingua sur-tout par l'excellence de ses Elégies, dont il ne nous reste que quelques fragments : & en ce genre, [e2] Horace le met au-dessus de Callimaque. Il décrivit en vers de cette espèce, (au rapport de [f] Pausanias) le combat des Smyrnéens contre Gygès Roi de Lydie. Il fit un Poëme en vers élégiaques, cité par [g] Strabon, sous le titre de *Nanno*, & dans lequel sans doute il estoit principalement question de sa maîtresse. Car en matière d'amour, ses vers valoient beaucoup mieux que toute la Poësie d'Homère, au jugement de [h] Properce, qui s'en explique en ces termes;

Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.

Ces deux vers [i] d'Horace font foi des sentiments du Poëte Grec au sujet de cette séduisante passion :

Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque
Nil est jucundum, vivas in amore jocisque.

C'est-à-dire, *si rien n'est agréable dans la vie sans l'amour & les jeux, comme le prétend Mimnerme; vivez donc dans l'amour & les jeux;* ce qui a rapport à dix beaux vers de ce même Poëte Grec, que [k] Stobée nous a conservez dans ses extraits, & que voici avec la belle version Latine de Grotius.

Τίς δ' βίος, τί δ' τερπνὸν ἄτερ χρυσῆς Ἀφροδίτης;
Τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι,
Κρυπταδίη φιλότης, καὶ μείλιχα δῶρα, καὶ εὐνή.
Ἄνθεα τῆς ἥβης γίνεται ἁρπαλέα.
Ἀνδράσιν ἠδὲ γυναιξίν. ἐπεὶ δ' ὀδυνηρὸν ἐπέλθῃ
Γῆρας, ὅ, τ' αἰσχρὸν ὁμῶς & καλὸν ἄνδρα τιθεῖ,

[e2] *Epist. lib. 2. Ep. 2. v. 101.*
[f] *Lib. 9. c. 29. p. 766. ed. Kuhn.*
[g] *L. 14. pp. 633 & 634. ed. Par.*
[h] *Lib. 1. Eleg. 9. versu 11.*
[i] *Epist. lib. 1. Ep. 6. versu 65.*
[k] *Tit. 63. pag. 243. edit. Grot.*

Αἰεὶ μὴ Φρένας ἀμφὶ κακαὶ τείρουσι μέριμναι,
Οὐδ' ἀυγὰς πρόσσω τέρπεται ἠελίου.
Ἀλλ' ἐχθρὸς μὲν πᾶσιν, ἀτίμαστος δ' γυναιξίν.
Οὕτως ἀργαλέον γῆρας ἔθηκε Θεός.

Vita quid eſt, quid dulce, niſi juvet aurea Cypris!
Tum peream, Veneris cum mihi cura perit.
Flos celer ætatis ſexu donatus utrique,
Lectus, amatorum munera, tectus amor,
Omnia diffugiunt mox cum venit atra ſenectus,
Quæ facit & pulchros turpibus eſſe pares.
Torpida ſollicitæ lacerant præcordia curæ:
Lumina nec Solis, nec juvat alma dies,
Inviſum pueris, inhonoratumque puellis.
Tam dedit, heu, ſenio triſtia fata Deus.

Un de mes amis a traduit cette jolie pièce en vers François comme il ſuit, & l'a renduë avec plus de juſteſſe que *Grotius*.

Que ſeroit, ſans l'amour, le plaiſir & la vie!
Puiſſe-t-elle m'eſtre ravie,
Quand je perdrai le goût d'un myſtère amoureux,
Des faveurs, des lieux faits pour les amants heureux.
Cueillons la fleur de l'âge, elle eſt bientôt paſſée:
Le ſexe n'y fait rien: la vieilleſſe glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors eſt en proye aux ſoins, à la triſteſſe;
Haï des jeunes gens, des belles maltraité,
Du ſoleil à regret il ſouffre la clarté.
Voilà le ſort de la vieilleſſe.

Sur les Panathénées.

2. *Ainſi qu'on le peut voir par le regiſtre des Panathénées.* τοῦτο δὲ δηλοῖ ἡ τῶν Παναθηναίων γραφή.] Les Panathénées eſtoient deux feſtes ſolemnelles chez les Athéniens, [a] les

[a] *Harpocrat. & Suid. voc.* Παναθήναια.

grandes & les petites; célébrées en l'honneur de Minerve, patrone de ce peuple. Elles avoient esté instituées en premier lieu par [b] Orphée, & par le [c] Roi Erichthonius; puis renouvellées & renduës plus respectables par [d] Thésée, lequel y adjoûta quelques cérémonies. [e] Les grandes Panathénées revenoient tous les cinq ans. [f] Les petites, de trois en trois ans, ou même tous les ans, selon quelques-uns. [g] La célébration des unes & des autres, qui d'abord ne duroit qu'un jour, [g2] s'étendit dans la suite à plusieurs jours.

On [h] y proposoit des prix pour trois sortes de combats. [i] Le premier, qui se faisoit le soir, & dans lequel les Athlètes portoient des [i2] flambeaux, [k] estoit originairement une course à pied : mais depuis elle devint [l] une course équestre, & c'est ainsi qu'elle se pratiquoit du temps de Platon. [m] Le second combat estoit *gymnique*, c'est-à-dire que les athlètes y combattoient nuds, & il avoit [n] son stade particulier, [o] construit d'abord par Lycurgue le Rhéteur, puis [p] rétabli magnifiquement par Hérode-Atticus. [q] Le troisième combat, institué par Periclès, estoit destiné à la Poësie & à la Musique : & c'est de celui-là qu'il s'agit dans le passage de Plutarque.

[b] *Theodoret. Therapeut. lib. 1.*
[c] *Harpocrat. & Suid. ibid.*
Apollodor. lib. 3. c. 13. p. 227. edit. Gale.
[d] *Suid. ibid.*
[e] *Harpocrat. & Suid. ibid.*
[f] *Id. ibid.*
Anonym. init. argum. Midian. Orat. Demosthen.
[g] *Thucydid. l. 6. sect. 56. p. 413. edit. Amst.*
[g2] *Schol. Euripid. Hecub. v. 469.*
Aristid. Panath. orat. pag. 147. to. 1. edit. Oxon.
[h] *Pollux, lib. 8. cap. 9. sect. 93. edit. Amst.*
Aristid. ibid.
[i] *Xenoph. Sympos. init.*
Athen. lib. 4. c. 19. p. 168. F. edit. Lugd.
[i2] *Plato, de Republica, lib. 1. pag. 410. A. edit. Lugd. Lætar.*
Aristoph. schol. Ran. v. 1129.
Harpocr. voc. Λαμπάς.
[k] *Aristoph. Ran. v. 1121.*
Plat. ibid.
[l] *Plat. ibid.*
[m] *Athen. lib. 5. c. 2. p. 187. F.*
Eusеb. Chr. p. 126. edit. Amst.
Zenob. Prov. cent. 4. Pr. 6.
[n] *Hesych. & Harpocr. v.* Ἀρδηττός.
Philostr. Soph. lib. 2. in Herod. pag. 549. sect. 4. edit. Lipsi.
[o] *Plut. vit. decem Rhetorum in Lycurg. pag. 1546. lin. 19. edit. Steph. Gr.*
[p] *Philostr. ibid.*
Pausan. lib. 1. cap. 19. pag. 46. edit. Kuhn.
[q] *Aristid. ibid.*
Plut. in Pericl. p. 291. lin. 13.

[r] On y voyoit disputer à l'envi d'excellents chanteurs, qu'accompagnoient des joueurs de flûte & de *cithare,* [f] & qui célébroient les louanges d'Harmodius, d'Aristogiton & de Thrasybule. [t] Des Poëtes y faisoient représenter des pièces de théâtre, jusqu'au nombre de quatre chacun; & cet assemblage de Poëmes dramatiques s'appelloit [u] *Tétralogie.* Les [x] prix de ces combats estoient une couronne d'olivier, & [x2] un barril d'une huile exquise, [y] que les vainqueurs, par une grace particulière accordée à eux seuls, pouvoient faire transporter où il leur plaisoit, hors du territoire d'Athênes. [z] Ces combats estoient suivis de sacrifices & de festins publics, qui terminoient la feste. Celle des grandes Panathénées l'emportoit sur celle des petites par cette circonstance, que l'on [aa] conduisoit en grande & magnifique pompe un navire orné [bb] du voile de Minerve, où [cc] la broderie représentoit les plus mémorables actions de cette Déesse: & [dd] après que ce navire accompagné du plus nombreux cortège, & qui n'alloit en avant que par des machines, avoit fait plusieurs stations sur sa route; on le ramenoit au même lieu, d'où il estoit parti, & qui estoit le [ee] Céramique hors de la ville.

Il faut consulter, pour plus grand éclaircissement, sur l'article des Panathénées, *Meursius* dans son livre intitulé *Panathenæa,* où il en traite expressément : & *Potter* dans son *Archæologia Græca, (lib. 2. cap. 20. col. 391.)* où cet Anglois nous donne un extrait assez exact du Traité de *Meursius.*

[r] *Pollux, lib. 4. cap. 10. sect. 83. pag. 396.*
Suid. voc. Φρυνίς.
[f] *Philostr. de vit. Apollon. lib. 7. cap. 4. pag. 283.*
[t] *Diogen. Laert. lib. 3. sect. 56. pag. 197. edit. Amst.*
[u] *Id. ibid.*
[x] *Suid. voc.* Παναθήναια.
Plin. lib. 15. cap. 4.
[x2] *Schol. Soph. Oed. Col. v. 730.*
Lucian. de Gymna. to. 2. p. 273. edit. Amst.
[y] *Schol. Pindar. Nemeon. od. 10. v. 64.*
[z] *Aristoph. Nubib. v. 185. & ejus schol.*
[aa] *Suid. voce* Πέπλος.
[bb] *Plat. Euthyphr. p. 149. G.*
Harpocr. voce Πέπλος.
[cc] *Euripid. Hecub. v. 466.*
Schol. Aristoph. in Equit. v. 563.
[dd] *Philostr. Soph. l. 2. in Herod. pag. 550.*
[ee] *Thucyd. l. 6. sect. 57. p. 414.*

LIV.

LIV. *Il y eut aussi un Sacadas d'Argos.* Γέγονε δὲ καὶ Σακάδας Ἀργεῖος.] Sans répéter ce que Plutarque nous apprend ici de Sacadas, j'observerai que [a] Pausanias est d'accord avec nostre Auteur touchant le témoignage rendu à ce Musicien par Pindare ; témoignage que nous ne pouvons vérifier, faute d'avoir aujourd'hui les pièces de Poësie, où Pindare en faisoit mention. C'est, dit [b] Pausanias, pour n'avoir pas entendu un *Proëme* de Pindare sur ce joueur de flûte, que le sculpteur qui en a fait la statuë qu'on voyoit sur le mont Hélicon, l'a représenté si petit, que sa flûte est aussi grande que lui. Selon le même [c] auteur, Sacadas composa & joua le premier à Delphes un air de flûte, nommé *Pythique*, & qui fut tellement au gré d'Apollon, qu'il procura la reconciliation de ce Dieu avec les joueurs de flûte, qu'il avoit pris en aversion depuis sa dispute contre le Silène Marsyas. [d] Pausanias adjoûte, que dans la XLVIII.me Olympiade, aux jeux Pythiques instituez par les Amphictyons, Sacadas joua de la flûte tout simplement, sans qu'elle servît d'accompagnement aux voix ; & qu'alors on ne couronnoit point encore le vainqueur : mais que Sacadas fut couronné aux deux Pythiades suivantes. [e] Il remarque de plus que lorsque l'on rebâtit la ville de Messène, tous les travaux se faisoient au son des flûtes ; mais qu'on n'y employoit que des airs Argiens ou Béotiens, & que ce fut particulièrement alors que les airs de Pronome & de Sacadas l'emportérent sur tous les autres. [f] On voyoit encore dans Argos, du temps de Pausanias, le tombeau de ce Musicien. Sur Sacadas.

LV. *A Xénodâme de Cythère.*] Xénodâme, dont [a] M. *Fabricius* a fait un *Xénodamas*, estoit de l'isle de Cythère. Nous ne sçavons guères de ce Musicien que ce que Plutarque nous en apprend dans ce Dialogue. Il introduisit à Lacédémone & ailleurs plusieurs sortes de danses, dont je parlerai [b] incontinent. Sur Xénodâme.

[a] *Lib. 9. cap. 30. pag. 768. edit. Kuhn.*
[b] *Ibidem.*
[c] *Lib. 2. cap. 22. pag. 162.*
[d] *Lib. 10. cap. 7. pag. 813.*
[e] *Lib. 6. cap. 14. pag. 487.*
[f] *Id. lib. 2. cap. 22. pag. 162.*
[a] *Bibl. Gr. tom. 1. pag. 600.*
[b] *N.° 57, 58, 59.*

Quelques-uns le faisoient compositeur de *Péans;* mais il est plus certain qu'il le fut de ces *airs à danser* nommez *Hyporchêmes,* que je décrirai [c] tout à l'heure. [d] Athénée fait mention de ce Xénodâme, qu'il appelle *Xénodême.* Il assure que ce Poëte-Musicien, de même que Pindare, fit fleurir la danse *hyporchématique* (ὑπορχηματικὸς τρόπος ἤνθησεν ὅπτ' Ξενοδάμου καὶ Πινδάρου:) & il adjoûte que l'*Hyporchême* estoit une danse, qui représentoit les choses mêmes exprimées dans les paroles de l'air qu'on chantoit *au son de la flûte :* Ἔστιν ἡ τοιαύτη ὄρχησις μίμησις τῶν ὑπὸ τῆς λέξεως ἑρμηνευομένων πραγμάτων: & il en produit pour exemple la danse que décrit [e] Xénophon, en racontant le festin fait par les Grecs aux Ambassadeurs de Paphlagonie; & non pas le festin *fait aux Grecs par Seuthe Prince de Thrace,* comme le dit [f] Athénée, qui prend l'un pour l'autre.

Sur Xénocrite.

LVI. *A Xénocrite de Locres.*] Ce Poëte-Musicien, qui estoit de Locres en Italie, naquit aveugle, au rapport [a] d'Héraclide de Pont. [b] Glaucus fait Xénocrite postérieur à Thalêtas. [c] Plutarque l'associe à ce dernier, à Xénodâme, à Polymneste & à Sacadas, pour le second établissement de la Musique & l'introduction de plusieurs danses à Lacédémone, en Arcadie & dans Argos. Mais ce n'est qu'avec incertitude [d] qu'il le donne pour compositeur de *Péans:* [e] & on le regarde comme un Poëte qui s'exerça sur des sujets héroïques, dont quelques-uns reçurent le nom de *Dithyrambes.*

Sur les Gymnopédies.

LVII. *Les Gymnopédies.* Γυμνοπαιδίας.] La *Gymnopédie* estoit une danse célèbre chez les Lacédémoniens, & qui devoit son institution à Lycurgue, selon [a] Suidas. Mais il paroît par ce Dialogue, que Thalêtas contemporain de ce Législateur & quelques autres Musiciens, dont je viens de parler, eurent part

[c] *N.° 61. 2.*
[d] *Lib. 1. cap. 13. pag. 15. E. edit. Lugd.*
[e] *Ἀναβάσ. lib. 6. init.*
[f] *Ibidem.*
[a] *In Republ. Locr. pag. 533. edit. Crag. Lugd. Bat.*
[b] *N.° 64. 2.*
[c] *Hoc in loco.*
[d] *N.° 63.*
[e] *N.° 64. 1. 64. 2.*
[a] *Voce* Γυμνοπαιδ.

à cet établiſſement. Cette danſe faiſoit partie d'une [b] fête célébrée à Lacédémone en mémoire de la [c] victoire remportée à Thyrée par les Spartiates ſur les Argiens, au ſujet de cette ville du Péloponnêſe. [d] Deux troupes de danſeurs nuds, la première de jeunes garçons, la ſeconde d'hommes faits, compoſoient cette *Gymnopédie,* & lui donnoient ſon nom. [e] Celui qui menoit chaque troupe, portoit une couronne faite d'une branche de palmier, & nommée *Thyréatique* à cauſe du ſujet de la fête. [f] Tous, en danſant, chantoient les Poëſies lyriques de Thalêtas & d'Alcman, & les *Péans* de Dionyſodote.

Ces danſes ſe faiſoient, [g] non dans le temple d'Amycles, mais dans la place publique; & la partie de cette place deſtinée à ces danſeurs s'appelloit [h] *le Chœur* (χόρος) ou *la danſe.* Cette fête eſtoit conſacrée à [i] Apollon, quant à la Poëſie, & à [k] Bacchus, quant à la danſe. [l] Celle-ci reſſembloit à une ancienne danſe, connuë ſous le nom d'ἀναπάλη, où les danſeurs par les démarches entrecoupées & cadencées de leurs pieds, & par les mouvements figurez de leurs mains, préſentoient aux yeux une image, quoique fort adoucie, de la lutte & du pancrace. On peut conſulter ſur la *Gymnopédie, Meurſius* dans ſon Traité intitulé [m] *Orcheſtra.* On y trouvera un détail plus particulier de ce qui concernoit cette eſpèce de danſe.

LVIII. *Les danſes démonſtratives.* Α'ποδείξεις.] On ne trouve rien ſur ces danſes ni dans le Traité de *Meurſius,* qui ſembleroit ne devoir laiſſer rien à ſouhaiter ſur cette matière, ni dans aucun léxique, à l'exception de celui de *Conſtantin,* qui allègue le paſſage de Plutarque ſans l'expliquer. Il eſt vrai cependant que [a] Pollux, dans ſon *Onomaſtique,* fournit pluſieurs

Sur les Danſes démonſtratives.

[b] *Schol. Thucyd. lib. 5. ſect. 82. pag. 338. edit. Oxon.*
[c] *Athen. lib. 15. c. 6. p. 678. B. edit. Lugd.*
[d] *Idem, ibidem.*
[e] *Idem, ibidem.*
[f] *Idem, ibidem.*
[g] *Heſych. voce* Γυμνοπαιδία.
[h] *Pauſan. lib. 3. c. 11. p. 233. edit. Kuhn.*
[i] *Idem, ibidem.*
[k] *Athen. lib. 14. c. 7. p. 631. B.*
[l] *Idem, ibidem.*
[m] *Pag. 11.*
[a] *Lib. 4. cap. 13. ſect. 96, 97, 98. edit. Amſt.*

termes consacrez à la danse, & qui ont rapport à cette dénomination ; tels que ἔνδειξις, ὑπόδειξις : ἐνδεικτικὸν, ὑποδεικτικὸν : ὑποδείξασθαι, ἐνδείξασθαι, παρενδείξασθαι, παραποδείξασθαι : ἐνδεικτικῶς, ὑποδεικτικῶς. Mais comme le Grammairien Grec n'accompagne tous ces termes d'aucune explication, qui puisse en découvrir le sens propre ; ils deviennent assez inutiles, pour déterminer la juste signification du mot ὑπόδειξις dont il s'agit.

Nous tirerons pour cette détermination plus de secours de [b] Plutarque même. Selon lui, l'une des trois parties, dont toute danse est composée, s'appelle Δεῖξις. Elle consiste moins (dit-il) à imiter quelque action ou quelque passion, qu'à désigner ou montrer par divers mouvements réglez & cadencez, les choses mêmes & les personnes ; le ciel, par exemple, la terre, les assistants, &c. Ainsi, l'on peut inférer de cette acception du mot Δεῖξις dans Plutarque, que les danses nommées Ἀποδείξεις se distinguoient des autres, en offrant aux yeux des spectateurs grand nombre de ces sortes de démonstrations exécutées par différents gestes. Ces danses estoient sur-tout en usage parmi les Arcadiens. On trouvera quelques exemples de ces danses Arcadiennes dans [c] Xénophon & dans [d] Polybe. On peut voir ce que j'ai dit sur ce point dans mon [e] second Mémoire sur *la Danse des Anciens,* imprimé dans les *Mémoires* de cette Académie *Tome 1. page 113.*

Sur les Endymaties.

LIX. *Les Endymaties : τὰ ἐνδυμάτια καλούμενα.*] *Meursius* parle aussi peu de ces *danses vétuës,* que des *danses démonstratives.* Les dictionnaires n'en disent pas davantage, si ce n'est celui de *Constantin,* où ce seul passage de Plutarque est cité sans autre explication. Ainsi l'on ignore si ces danses entroient dans le culte religieux, si elles estoient militaires, ou si elles n'avoient lieu que dans les divertissements soit publics soit particuliers. Quelle qu'en ait pû estre la destination, il paroît que les danseurs y estoient vétus, & que par conséquent les Argiens y avoient plus d'égard à la pudeur, que les Spartiates leurs voisins n'en

[b] *Sympos. lib. ult. quæst. 15.*
[c] *Anabas. lib. 6. init.*
[d] *Lib. 4. pag. 403. edit Amst.*
[e] *Tom. 1. pag. 113.*

avoient dans leurs *Gymnopédies*, dont je viens de parler. Du reſte, il eſt moins queſtion ici de toutes ces danſes, que des airs ou des *Nomes* compoſez pour la flûte, & au ſon deſquels on les danſoit. C'eſt ce que fait ſuffiſamment appercevoir l'expreſſion Grecque τὰ πρὸς τὰς γυμνοπαιδίας, τὰ πρὸς τὰς ὑπορχήσεις, où il faut ſouſentendre ἄσματα, αὐλήματα. Il faut de plus faire une correction dans le texte, & y lire καταστῆναι au paſſif, & non καταστῆναι à l'actif, ce qui fait une conſtruction vicieuſe. Voici donc comme le paſſage doit eſtre corrigé : τότων δὲ εἰσηγησαμένων, τὰ πρὸς τὰς γυμνοπαιδίας..... λέγε) καταστῆναι (& non pas καταστῆναι) τὰ πρὸς τὰς ὑπορχήσεις, &c. c'eſt-à-dire; *après que ces Muſiciens eurent introduit les* Nomes *pour les Gymnopédies..... on dit qu'alors furent établis ceux qui concernoient les danſes démonſtratives*, &c. Cette correction ſe trouve juſtifiée par les trois MSS. de la Bibliothèque du Roi.

Recherches ſur les Péans.

LX. *Thalêtas, Xénodâme & Xénocrite compoſoient de ces cantiques nommez Péans :* ἦσαν δ' οἱ πρὸς Θαλήταν τε, & Ξενόδαμον, & Ξενόκριτον ποιηταὶ Παιάνων] [a] Les *Péans* (Παιᾶνες) eſtoient originairement des cantiques en l'honneur d'Apollon & de Diane, qui renouvelloient le ſouvenir de la victoire remportée ſur *Python* par ce Dieu; dont Παιὰν eſtoit auſſi l'un des ſurnoms, emprunté de la force de ſes rayons ou de ſes traits, exprimée par le verbe παίειν *frapper*. Ces cantiques eſtoient caractériſez par cette exclamation ἰὴ Παιὰν, qui en eſtoit comme le refrain, & qui ſignifie proprement *décoche tes flèches, Apollon.* [b] On les chantoit pour ſe le rendre favorable dans les maladies contagieuſes, que l'on regardoit comme des effets de ſa colère.

Dans la ſuite, on fit de ces *Péans* ou cantiques pour [c] le Dieu Mars; & on les chantoit au ſon de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans [d] Thucydide & dans

[a] *Menand. Rhet. lib. 1. cap. 1. Etymol. magn. voc.* Παιὰν, *p. 657. edit. Sylb. Procl. Chreſtom. p. 8. ed. Wech.*

[b] *Id. ibid.*

[c] *Suid. voce* Παιὰν, *to. 3. p. 65. edit. Cantabr.*

[d] *Lib. 1. ſect. 50. pag. 29. ed. Oxon.*

[c] Xénophon : ſur quoi le [f] ſcholiaſte du premier obſerve, qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces *Péans* le Dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le ſeul objet du cantique. [g] Suidas, qui dit la même choſe, l'a copiée d'après le ſcholiaſte. Mais enfin ces cantiques ne furent plus renfermez dans l'invocation de ces deux Divinitez. Ils s'étendirent à celle de quantité d'autres; & dans [h] Xénophon, les Lacédémoniens entonnent un *Péan* à l'honneur de Neptune.

On en fit même pour illuſtrer les grands hommes. [i] On en compoſa un, où l'on célébroit les grandes actions du Lacédémonien Lyſandre, & qu'on chantoit à Samos. [k] On en fit un autre, qui rouloit ſur les louanges de Cratère le Macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au ſon de la lyre. [l] Ariſtote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias d'Atarne ſon ami; & il fut, dit-on, mis en Juſtice, pour avoir prodigué à un mortel un honneur, qu'on ne croyoit dû qu'aux Dieux. Ce *Péan* nous reſte encore aujourd'hui, & [m] Jul. Céſar *Scaliger* ne le trouve point inférieur aux Odes de Pindare. Mais [n] Athénée, qui nous a conſervé ce cantique d'Ariſtote, ne tombe point d'accord que ce ſoit un véritable *Péan*, parce que l'exclamation (Ἰὴ Παιὰν) qui devroit le caractériſer, dit-il, ne s'y rencontre en nul endroit; au lieu qu'elle ne manque point, continuë-t-il, dans les *Péans* compoſez en l'honneur d'Agémon Corinthien, de Ptolomée fils de Lagus Roi d'Egypte, d'Antigone & de Démétrius *Poliorcète*. Nous ſommes redevables au même [o] Athénée de la conſervation d'un autre *Péan* adreſſé par le Poëte Ariphron Sicyonien à Hygiée ou la Déeſſe de la ſanté.

LXI. 1. *Xénodâme eſtoit compoſiteur, non de Péans, mais d'Hyporchêmes, ainſi que Pratinas.* ἄλλοι δὲ Ξενόδαμον Ὑπορχημάτων ποιητὴν γεγονέναι φασὶ, καθάπερ

[c] *Cyrop. l. 7. p. 176. D. ed. Par.* Ἀναβάσ. *lib. 1. pag. 265. A.*
[f] *Ibid.*
[g] *Ibid.*
[h] *Hiſt. Græc. l. 4. p. 533. E.*
[i] *Athen. lib. 15. cap. 16. pag. 696. E. edit. Lugd.*
[k] *Id. ibid. F.*
[l] *Id. ibid.*
[m] *Poët. lib. 1. pag. 108.*
[n] *Lib. 15. cap. 16. p. 696. B.*
[o] *Ibid. pag. 702. A.*

Πρατίνας.] Cette phraſe eſt conçuë en des termes, dont l'arrangement la rend très équivoque; car on peut la traduire de ces trois manières : *d'autres, ainſi que Pratinas, diſent que Xénodâme*, &c. ou bien, *d'autres diſent que Xénodâme eſtoit compoſiteur, non de Péans, comme Pratinas, mais d'Hyporchêmes;* ou bien, *d'autres diſent que Xénodâme eſtoit compoſiteur, non de Péans, mais d'Hyporchêmes, comme l'eſtoit Pratinas.* Je crois le premier ſens plus conforme à la régularité de la conſtruction; quoique le dernier pût eſtre vrai, puiſque Pratinas eſtoit auteur d'*Hyporchêmes*, comme je l'ai obſervé plus [a] haut dans ſon article.

Sur les Hyporchêmes.

2. On appelloit *Hyporchême* chez les Grecs (ὑπόρχημα) une ſorte de Poëſie faite non-ſeulement pour eſtre chantée & jouée ſur la flûte & ſur la *cithare*, mais encore pour eſtre danſée au ſon des voix & des inſtruments. C'eſt un chant accompagné de danſes, dit [b] Proclus, τὸ μετ' ὀρχήσεως ᾀδόμενον μέλος ἐλέγετο, & γὰρ οἱ παλαιοὶ τῷ (ὑπὸ) ἀντὶ τῆς (μετὰ) πολλάκις ἐλάμβανον. Or cette danſe, ſelon [c] Athénée, (comme je l'ai déja remarqué) eſtoit une imitation ou une repréſentation des choſes mêmes, exprimées par les paroles que l'on chantoit; & ἔστιν ἡ τοιαύτη ὄρχησις μίμησις τῶ ὑπὸ τὴν λέξεως ἑρμηνευομένων πραγμάτων. [d] Lucien ſemble inſinuer que ces Hyporchêmes ſe danſoient le plus ordinairement au ſon de la lyre ou de la *cithare*, lorſqu'il dit; & ἐμπέπληστο τῶν τοιούτων (ὑπορχημάτων) ἡ λύρα. Auſſi eſtoit-ce, comme l'aſſure [e] Athénée, une des trois eſpèces de Poëſie lyrique, ſur le chant deſquelles on danſoit; & cette danſe *hyporchêmatique*, continuë-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danſe comique appellée *Cordax*, l'une & l'autre eſtant enjouée & badine (παιγνιώδεις δ' εἰσὶν ἀμφότεραι.)

S'il en faut croire cependant le Rhéteur [f] Ménandre, l'*Hyporchême*, ainſi que le *Péan*, eſtoit conſacré au culte d'Apollon; & en ce cas-là, ſans doute, la danſe devenoit plus ſérieuſe. Elle ſe faiſoit, dit [g] l'auteur du grand étymologique,

[a] *N.° 46.*
[b] *Chreſtom. pag. 9. edit Wechel.*
[c] *Lib. 1. cap. 13. pag. 15. E. edit. Lugd.*
[d] *De ſalt. p. 792. t. 1. ed. Amſtel.*
[e] *Lib. 14. cap. 7. pag. 630. D.*
[f] *In Proœmio.*
[g] *Voce Ὑπόρχημα.*

autour de l'autel de la Divinité, pendant que le feu consumoit la victime. Sur quoi il est bon de remarquer d'après [h] Athénée, qu'anciennement les Poëtes eux-mêmes enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter, leur prescrivoient les gestes convenables à l'expression de la Poësie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractère noble & mâle qui devoit régner dans ces sortes de danses. On peut consulter sur ce point *Meursius* dans son Traité intitulé [i] *Orchestra.* Du reste, Plutarque observe ici qu'il y avoit de la différence entre les *Péans* & les *Hyporchêmes;* sur quoi il prend à témoin Pindare qui a, dit-il, cultivé l'un & l'autre genre de Poësie. Comme nous n'avons aujourd'hui rien de ce Poëte ni en l'un ni en l'autre, qui puisse nous faire bien sentir cette différence; il faut s'en tenir à la décision de nostre Auteur.

LXII. *Polymneste employa la Mélopée dans l'air de flûte appellé Orthien:* ὁ Πολύμνηστος ..... ἐν τῷ ὀρθίῳ (νόμῳ) τῇ μελοποιΐᾳ κέχρηται).] On appelle en Grec *Mélopée* (Μελοποιΐα) la composition d'un chant, & par conséquent celle d'une Poësie *chantante;* car l'une n'alloit guères sans l'autre. J'ai expliqué plus haut *(Remarq. 49.)* en quoi consistoit le *Nome* ou l'air *Orthien.* Cet air se jouoit ordinairement sur la flûte & sans servir d'accompagnement à la voix. Mais Polymneste y joignit après coup une Poësie conforme au rhythme ou à la cadence naturelle de l'air, & qui se chantoit à l'unisson ou à l'octave de l'instrument. Nous en faisons autant pour nos airs de violon, de flûte, &c. au chant desquels nous accommodons après coup des paroles; mais qui, pour suivre scrupuleusement la cadence du chant, se trouvent souvent estropiées dans la prononciation. Sur quoi les Grecs & les Latins, beaucoup plus délicats que nous ne le sommes à cet égard, n'estoient pas faciles à contenter, & se permettoient beaucoup moins de licence. On peut consulter ma Dissertation sur *la Mélopée de l'ancienne Musique,* imprimée dans le 5.e volume des *Mémoires* de cette Académie *page 169.*

[h] *Lib. 14. cap. 6. pag. 628. D.* | [i] *Pag. 88.*

LXIII.

LXIII. *Que Thalêtas ..... fit entrer dans ſa Mélopée le rhythme Maronien & le Crétois :* Θαλήταν ..... Μάρωνα & Κρητικὸν ῥυθμὸν εἰς τὴν μελοποιΐαν ἐνθεῖναι.] Le rhythme Crétois ou Crétique eſt ſuffiſamment connu, & j'en ai parlé [a] plus haut avec aſſez d'étenduë. Il n'en eſt pas de même du rhythme Maronien; & il n'en eſt fait mention que dans ce ſeul paſſage. Il y paroît même ſous la forme du ſubſtantif Μάρων, qui eſt ſans doute le nom propre d'un homme; & en ce cas, le rhythme porteroit apparemment le nom de ſon auteur, comme il eſt arrivé au *Nome Cépionien* appellé Κηπίων du nom même de ſon inventeur, ainſi qu'on l'a vû [b] plus haut. Mais on ne ſçait qui pourroit eſtre ce Maron auteur d'un rhythme. Seroit-ce le Lacédémonien Maron, à qui, de même qu'à ſon compatriote Alphée, [c] Pauſanias aſſure qu'on avoit conſacré une chapelle dans Lacédémone, en mémoire de la journée des Thermopyles, où ils n'avoient cedé en valeur qu'au ſeul Leonide? Mais ce Maron eſt trop moderne pour le Poëte-Muſicien Thalêtas, dont il eſt ici queſtion; & d'ailleurs il ſemble ne s'eſtre ſignalé que dans les armes. Seroit-ce [d] l'Egyptien Maron, qui ſuivit Oſiris ou Bacchus dans ſes conquêtes, & qui bâtit en Thrace la ville de Maronée? Mais c'eſt remonter bien haut.

Sur le rhythme Maronien.

Il vaudroit mieux s'en tenir à la ville même, ſans avoir recours à ſon fondateur. [e] Cette ville eſtoit renommée pour ſes excellents vins, dès le temps [f] d'Homère; puiſque c'eſtoit-là, ſelon lui, qu'Ulyſſe avoit pris celui, dont il enyvra le Cyclope. On ſçait quelle eſt la vertu de cette liqueur, en matière de Poëſie, de Muſique & de danſe. Ainſi il ne ſeroit pas hors de vraiſemblance, qu'elle eût produit un rhythme particulier aux habitants de cette ville de Thrace, & que ce rhythme en eût tiré ſon nom. En ce cas-là, il faudroit lire dans le texte Μαρωνέα au lieu de Μάρωνα, en formant du ſubſtantif Μαρώνεια l'adjectif national Μαρωνεὺς, ſuivant la même analogie,

[a] *N.° 28.*
[b] *N.° 23. 3.*
[c] *Lib. 3. c. 12. p. 237. ed. Kuhn.*
[d] *Diodor. lib. 1. pag. 17. B. edit. Rhodom.*
Athen. lib. 1. cap. 25. p. 33. D. edit. Lugd.
[e] *Plin. lib. 14. cap. 4.*
[f] *Odyſſ. lib. 9. verſu 197.*

que d'Ἀμάσια, *Amaſée*, l'on forme Ἀμασεὺς; de Χαιρώνεια, *Chéronée*, Χαιρωνδὺς, &c. [g] Harpocration parle, d'après Démoſthêne, d'un endroit de l'Attique appellé Μαραθώνεια, *Maronée*. Mais il n'y a nulle apparence, que le rhythme Maronien lui doive ſon origine.

Recherches ſur les Dithyrambes.

LXIV. *C'eſt pour cela, que quelques-uns qualifient ces ſujets héroïques du nom de Dithyrambes :* Διὸ καί τινας διθυράμβους καλεῖν αὐτὰ τὰς ὑποθέσεις.] Le Dithyrambe eſtoit chez les Grecs une ſorte de Poëſie conſacrée à Bacchus, & dont il eſt bien plus facile de définir le caractère, que d'en aſſigner la véritable étymologie. Ceux qui la cherchent dans la langue Grecque, ſont peu d'accord entre eux. [a] Les uns la tirent de la double naiſſance du Dieu (Διὸς θύρας ἀμείβων:) les [b] autres, de l'antre à deux portes (Διθυρεῖτη) où il fut nourri: [c] ceux-ci, du cri de Jupiter conçu en ces termes λῦδι ῥάμμα *(décous la ſuture)* par lequel ce Dieu en travail demandoit à eſtre promptement délivré de l'enfant, qu'il portoit dans ſa cuiſſe; [d] ceux-là, de l'éloquence communiquée par le vin aux buveurs, à qui cette liqueur ſemble ouvrir deux bouches à la fois (στόμα δίθυρον.) Quelques-uns, peu contents de ces étymologies Grecques, ſuivant leſquelles la première ſyllabe du mot Διθύραμβος devroit eſtre brève, au lieu qu'elle eſt longue; croyent trouver mieux leur compte dans les langues orientales, où ils vont en chercher d'autres, que je ne m'amuſerai pas à recueillir ici.

On n'eſt pas moins partagé, ſur le premier auteur de la Poëſie dithyrambique. Selon [e] Hérodote, ce fut le fameux Arion de Méthymne, qui en donna les premières leçons à Corinthe. [f] Clément d'Aléxandrie en fait honneur à Laſus ou Laſſus d'Hermione, ainſi que le [g] ſcholiaſte de Pindare, qui de plus nous apprend, que ce Poëte lui-même varioit ſur le lieu, où

[g] *Voce* Μαρώνεια.
[a] *Procl. Chreſt. p. 8. ed. Wechel. & alii.*
[b] *Idem, ibidem.*
[c] *Idem, ibidem.*
Etymol. magn. voce Διθύραμβ.
[d] *Phurnut. cap. 30.*
[e] *Lib. 1. ſect. 23. p. 9. ed. Gron.*
[f] *Strom. l. 1. p. 308. C. ed. Par.*
[g] *Olymp. od. 13. verſu 27.*

cette ſorte de Poëſie avoit pris naiſſance; diſant dans ſes *Hyporchêmes,* que c'eſtoit en l'iſle de Naxe; dans le premier livre de ſes Dithyrambes, que c'eſtoit à Thêbes; & dans l'endroit que je viens de citer, que c'eſtoit à Corinthe. Quoi qu'il en ſoit des premiers auteurs de cette Poëſie, il y a beaucoup d'apparence [h] qu'elle doit ſon origine à des aſſemblées ruſtiques de buveurs, chez qui le vin ſeul échauffant le génie, développoit cet enthouſiaſme ou cette fureur poëtique, qui faiſoit, pour ainſi dire, l'ame du Dithyrambe.

De là, comme d'une ſource féconde, partoient ſix principales qualitez ou propriétez, qui caractériſoient cette eſpèce de Poëſie; ſçavoir, 1.° la compoſition trop licencieuſe de pluſieurs noms joints enſemble, & d'où naiſſoient des expreſſions nouvelles, empoullées & propres à ſurprendre l'oreille : 2.° des métaphores tirées de trop loin, trop dures, trop hardies, trop compliquées : 3.° des renverſements de conſtruction trop fréquents & trop embarraſſez : 4.° le déſordre apparent dans la diſpoſition ou l'arrangement des penſées, quelquefois vraiment ſublimes, ſouvent alambiquées ou trop guindées, & qui étourdiſſoient l'auditeur, ſans qu'il conçût bien diſtinctement ce qu'il venoit d'entendre : 5.° une verſification trop libre & affranchie de la pluſpart des règles : 6.° l'Harmonie ou la modulation Phrygienne, ſur laquelle on chantoit cette Poëſie miſe en Muſique, l'accompagnant du ſon des flûtes.

Ces caractères des Dithyrambes ſe font ſentir à ceux qui liſent attentivement les Odes de Pindare, ainſi que les Chœurs des Tragédies & des Comédies Grecques; quoiqu'on ne doive regarder ni les unes ni les autres comme des Poëmes dithyrambiques. Il nous reſte cependant (ſans compter la Caſſandre de Lycophron) quelques morceaux de ce dernier genre, ſur leſquels on pourra s'en former une idée plus complette. Il faut conſulter ſur ce point [i] Gerard Jean *Voſſius* & la Diſſertation d'Eraſme *Schmid, de Dithyrambis,* imprimée à la fin de ſon Pindare.

Quant à ce que dit ici Plutarque touchant le Poëte Xénocrite,

[h] *Procl. ibid. pag. 9.* [i] *Inſtitut. Poët. lib. 3. cap. 16.*

qu'il traita des ſujets héroïques remplis de faits ou d'actions, (περσικῶν ὑποθέσεων πράγματα ἐχουσῶν ποιητὴν γενόμενον) on ne conçoit pas à quoi ſert ici la qualification donnée à ces *ſujets héroïques,* de *contenir des faits, des actions,* (πράγματα ἐχουσῶν.) Y a-t-il dans la Poëſie des ſujets héroïques, qui ne roulent ſur aucuns faits, ſur aucunes actions? Mais, ce qui paroît encore plus incompréhenſible, c'eſt la conſéquence que Plutarque tire de cette qualification : *de là vient,* (dit-il) ſçavoir, de cette circonſtance, *d'eſtre remplis de faits ou d'actions* (πράγματα ἐχουσῶν) *que quelques-uns donnent à ces ſujets le nom de Dithyrambes;* διὸ καὶ τινας διθυράμβους καλεῖν αὐτὰς τὰς ὑποθέσεις. Suffit-il à une Poëſie héroïque, pour mériter le nom de Dithyrambe, de contenir *des faits, des actions* (πράγματα.) C'eſt pourtant, comme raiſonne ici noſtre Auteur: Διὸ, *c'eſt pour cela,* (dit-il) *de là vient, que quelques-uns qualifient de Dithyrambes les ſujets héroïques traitez par Xénocrite.*

Pour moi, je ſuis perſuadé qu'il y a faute dans le texte de Plutarque, & que le mot πράγματα, qui ne fait aucun ſens raiſonnable, a pris la place de quelqu'autre. Je lis donc, au lieu de πράγματα, *des faits, des actions, des affaires;* φρυάγματα, *des diſcours inſolents & pleins de faſte, des fanfaronnades, des rodomontades ;* ce qui fait un fort bon ſens, & fort convenable à la ſuite du diſcours. Car on apperçoit aiſément la raiſon pour quoi des ſujets héroïques de ce genre paſſoient chez quelques-uns pour de véritables Dithyrambes, puiſqu'ils en avoient le caractère & le ſtile. Φρύαγμα ſe prend dans la ſignification de *vanterie,* de *diſcours faſtueux & pleins de vent,* de *clameurs* de Bacchantes pleines du Dieu à qui elles ſacrifioient. On lit dans une Hymne du [k] Poëte Méſomède κῦφα φρυάγματα θνατῶν, *le vain faſte des mortels.* [l] Proclus, dans ſa *Chreſtomathie,* aſſure que l'air Bachique appellé ὁ Διθύραμβος eſtoit aſſaiſonné de toute la pétulance qui accompagnoit les feſtes de Bacchus, (βεβαπτισμένος πολλῷ φρυάγματι :) & [m] Plutarque lui-même

[k] *Ad calc. Arati, pag. 51. edit. Gr. Oxon. in-octavo.*
[l] *Ibidem.*
[m] *In Anton. pag. 1678. lin. 15. edit. Steph. Græc.*

employe dans le même ſens le mot Φρυαγματίας dérivé de Φρύαγμα, en parlant de Marc-Antoine : ἐχρῆτο ὃ τῷ καλαμίτῃ Ἀσιανῷ ζήλῳ τῶν λόγων αὐθαδέστατα μάλιστα κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον, ἔχοντι πολλὴν ὁμοιότητα πρὸς τὸν βίον αὐτοῦ κομπώδη καὶ Φρυαγματίαν ὄντα, κενοῦ φαντάσματος καὶ φιλοτιμίας ἀκολάστου μεστόν : c'eſt-à-dire, *Il* (Antoine) *tâchoit ſur-tout de former ſon ſtile ſur le ſtile Aſiatique, qui eſtoit fort en vogue alors, & qui avoit beaucoup de conformité avec ſa vie faſtueuſe, bruyante, & toute pleine d'une vaine oſtentation & d'une ambition inégale, qui n'avoit rien de ſuivi.* (J'emprunte ici la verſion de M. *Dacier.*) Sur le pied que Plutarque nous dépeint ici Marc-Antoine, ç'auroit eſté un véritable ſujet de Poëme dithyrambique.

LXV. *Ainſi que l'écrit Ariſtoxéne :* ὡς Ἀριστόξενός φησι.] Ariſtoxéne naquit à Tarente ville d'Italie. Il eſtoit fils du Muſicien Mnèſias, autrement appellé Spinthare. Eſtant dans la ville de Mantinée, il y prit du goût pour la Philoſophie, & s'eſtant de plus appliqué à la Muſique, il n'y perdit pas ſon temps. Il fut en premier lieu diſciple de ſon père & de Lamprus d'Erythrée ; puis du Pythagoricien Xénophile ; enfin d'Ariſtote, ſous lequel il eut Théophraſte pour compagnon d'étude. [a] Suidas, d'après qui j'ai tranſcrit ces différents faits, adjoûte qu'Ariſtoxéne picqué de voir qu'Ariſtote lui eût préféré Théophraſte, en ſe nommant un ſucceſſeur dans ſon école philoſophique, déchira la mémoire de leur maître commun. Mais le Péripatéticien Ariſtocle, dans [b] Eusèbe, diſculpe Ariſtoxéne ſur ce point, & aſſure que ce diſciple parla toûjours très-reſpectueuſement & très-honorablement d'Ariſtote. [c] Ariſtoxéne vivoit donc, comme l'on voit, ſous Aléxandre le Grand & ſes premiers ſucceſſeurs ; & il fut contemporain du Meſſénien Dicéarque, Hiſtorien très-fameux.

Recherches ſur la vie & les ouvrages d'Ariſtoxéne.

De tous les ouvrages philoſophiques, hiſtoriques, philologiques & autres, qu'Ariſtoxéne avoit compoſez, & dont on trouve une exacte notice dans la [d] *Bibliothèque Grecque* de

[a] *Voce* Ἀριστόξενος.
[b] *Præpar. lib. 15. S. 2. p. 791. edit. Par.*
[c] *Suidas, ibidem.*
[d] *Lib. 3. cap. 10. tom. 2. pag. 257.*

M. *Fabricius,* il ne nous reſte aujourd'hui que ſes trois livres des *Eléments harmoniques;* & c'eſt le plus ancien Traité de Muſique qui ſoit venu juſqu'à nous. *Meurſius* pour la première fois, en publia le texte, ſuivi de ceux de Nicomaque & d'Alypius, autres Muſiciens Grecs, & des Notes de l'éditeur; le tout imprimé à Leyde en 1616. *in-quarto.* La verſion Latine d'Ariſtoxéne & celle des *Harmoniques* de Ptolomée faites par Antonin *Gogavin,* avoient paru conjointement à Veniſe dès l'année 1561. *in-quarto.* Mais on a vû reparoître avec un nouvel éclat le texte Grec d'Ariſtoxéne, revû & corrigé ſur les MSS. accompagné d'une nouvelle Verſion Latine & des ſçavantes notes de Marc *Meibom,* qui l'a fait imprimer à la tête de la belle édition qu'il nous a donnée des Muſiciens Grecs, à Amſterdam en 1652. *in-quarto, deux Vol.* Il eſt parlé de cet ouvrage d'Ariſtoxéne touchant la Muſique dans pluſieurs auteurs anciens, tels qu'Euclide, Cicéron, Vitruve, Plutarque, Athénée, Ariſtide-Quintilien, Ptolomée, Boëce, &c.

A l'égard de ſes autres Traitez concernant la Muſique, & qui ſont perdus, ils rouloient 1.° *ſur les joueurs de flûte, les flûtes & autres inſtruments de Muſique;* 2.° *ſur la manière de percer les flûtes;* 3.° *ſur la Muſique en général,* ouvrage différent des *Harmoniques,* & dans lequel il s'agiſſoit, non ſeulement des autres parties de cet art, telles que la *Rhythmique,* la *Métrique,* l'*Organique,* la *Poëtique,* & l'*Hypocritique,* mais encore de l'*Hiſtoire de la Muſique & des Muſiciens;* 4.° *ſur la danſe employée dans les Tragédies;* 5.° *ſur les Poëtes tragiques.* Au reſte, c'eſt de cet ouvrage d'Ariſtoxéne *ſur la Muſique en général* qu'il eſt queſtion dans la citation de Plutarque, laquelle fait le ſujet de cette note; & de tous les Muſiciens dogmatiques Grecs, que le temps nous a conſervez, Ariſtoxéne eſt le ſeul, dont Plutarque faſſe mention.

REFLEXIONS SUR L'ANDROMAQUE D'EURIPIDE, ET SUR L'ANDROMAQUE DE RACINE.

Par M. RACINE.

LE Poëte moderne que nous appellons quelquefois l'Euripide François, parce que dans les Tragédies d'Iphigenie & de Phedre il a ſuivi preſque pas à pas le Poëte Grec, s'eſt écarté ſi loin de ſon modéle dans l'Andromaque, qu'il n'eſt pas poſſible d'éxaminer cette Tragédie par une comparaiſon ſuivie avec l'original, de même que les deux autres. L'Andromaque d'Euripide & l'Andromaque de Racine ſont deux piéces qui n'ont rien de commun que le titre; la même Princeſſe, à la verité, en eſt le principal perſonnage, mais le caractére qu'elle a dans l'une eſt ſi éloigné du caractére qu'elle a dans l'autre, que ce ſont, pour ainſi dire, deux Princeſſes différentes qui ont un même nom: il n'en faut point chercher d'autre raiſon que la différence des temps dans leſquels les deux Poëtes ont vêcu, & celle des peuples pour leſquels ils ont travaillé. Chaque Poëte ſe conforme aux mœurs & au goût de ſa nation. Si Racine eût vêcu dans Athénes, il eût fait l'Andromaque d'Euripide; & ſi Euripide eût vêcu parmi nous, il eût fait l'Andromaque de Racine. Pour montrer la verité de ce que j'avance, il eſt néceſſaire de donner en peu de mots le plan de la Tragédie Grecque. 1.er de Fevr. 1732.

Le fils d'Achille, qui a épouſé Andromaque ſa captive, dont il a un fils nommé Moloſſus, & qui depuis a encore épouſé Hermione la fille de Ménélas, dont il n'a point d'enfants, eſt allé conſulter l'Oracle de Delphes. Hermione veut profiter de cette abſence pour perdre Andromaque ſa rivale; Andromaque,

pour éviter ſa fureur, s'eſt refugiée dans le temple de Thétis, après avoir caché ſon fils; c'eſt dans ce temple qu'Euripide la repréſente gemiſſant ſur ſes malheurs paſſez, & ſur ceux qu'elle craint encore. Hermione arrive, Princeſſe pleine d'orgueil, de jalouſie & d'emportement; elle annonce à ſa rivale une mort prochaine, & l'inſulte ſur ſon mariage avec Pyrrhus, lui reprochant d'avoir oſé entrer dans le lit d'un homme qui eſt le meurtrier de ſon époux & de ſon fils. Il ſemble qu'Andromaque auroit dû s'excuſer alors ſur ſon eſclavage, & la néceſſité où elle eſtoit d'obéir à ſon maître; mais elle fait une réponſe à Hermione, qui nous paroît peu décente ſuivant nos mœurs, ſur-tout dans la bouche d'une Princeſſe. *Si vous aviez pour époux*, lui dit-elle, *un de ces Rois de la Thrace qui ont pluſieurs épouſes, & partagent leur lit tour à tour à chacune d'elles, oſeriez-vous conſpirer la mort de vos rivales? Vous jetteriez ſur toutes les femmes le ſoupçon honteux d'eſtre inſatiables d'un plaiſir, dont la paſſion eſt plus violente chez elles que chez les hommes, mais qu'elles doivent cacher prudemment. Pour moi, ô mon cher Hector, je cheriſſois, pour l'amour de vous, juſqu'aux maîtreſſes mêmes vers leſquelles une paſſion étrangere vous faiſoit égarer, & ma complaiſance a eſté ſouvent juſqu'à nourrir de mon lait les enfants que vous aviez d'elles : voilà ce qui m'attachoit le cœur de mon époux.* Voila, je l'avouë, une maniere de s'attacher le cœur d'un mari qui nous paroît nouvelle; mais ce n'eſt pas ici le lieu d'éxaminer, ſi l'attachement qu'une femme vertueuſe doit conſerver pour l'époux le plus infidéle, doit aller ſi loin.

Dans ce moment, Ménélas qui a découvert Moloſſus, le vient préſenter à ſa malheureuſe mere, & la menace d'égorger ſon fils à ſes yeux ſi elle ne ſort de ſon aſyle. Andromaque n'ayant pû le flechir, ſe reſout enfin à ſacrifier ſa vie pluſtoſt que celle de ſon fils; elle quitte l'autel qu'elle tenoit embraſſé, & ſe livre à la fureur de Ménélas. Lorſque ce Roy cruel & perfide fait traîner au ſupplice la mere & l'enfant, arrive le vieux Pelée qui s'y oppoſe. Il s'éleve entre lui & Ménélas une diſpute qui dégenere bientoſt en injures perſonnelles. Pelée reproche à Ménélas le peu d'attention qu'il a eu à garder Helene ſa femme,

la moins

la moins ſage de toutes les femmes; au lieu de renoncer pour jamais, lui dit-il, *à une épouſe capable de ſe laiſſer enlever par un jeune homme, l'envie de la reprendre vous a fait armer toute la Grece, & allumer une guerre ſi funeſte à tant d'illuſtres perſonnages: enfin lorſqu'après la ruine de Troye vous deviez maſſacrer cette infidéle dont vous redeveniez le maître, à la premiére vûë de ſes charmes, le poignard vous tomba des mains, & vous daignâtes prodiguer vos careſſes à celle que vous ne deviez regarder qu'avec horreur.* A de pareils reproches, capables de percer le cœur du mari le plus inſenſible, Ménélas ſe contente de répondre, que *la faute d'Héléne eſt celle des Dieux; que cette faute a eſté avantageuſe à toute la Grece, puiſqu'elle a cauſé une guerre qui a formé les peuples au meſtier des armes.* Reconnoiſſons dans cette réponſe la grande différence des mœurs antiques & des noſtres.

Après cette diſpute, Pelée fait rendre la liberté à Andromaque & à Moloſſus; Ménélas ſe retire, réſervant ſa vengeance à un autre temps. Les remords s'emparent d'Hermione, & lorſque, dans la crainte du retour de Pyrrhus, elle veut ſe donner la mort, elle voit arriver Oreſte, à qui elle avoit eſté promiſe avant que d'eſtre à Pyrrhus; elle luy raconte ſes malheurs, & luy demande du ſecours. Oreſte profite de cette circonſtance pour la reprendre. A peine Pelée a-t-il appris l'enlevement d'Hermione, qu'on vient luy annoncer la mort de Pyrrhus. Oreſte a eſté l'auteur de ces deux événements, qui ſe ſuivent de trop près, pour que le dernier paroiſſe vrayſemblable. Oreſte s'eſt trouvé à Delphes, a ſoulevé le peuple contre Pyrrhus, & s'eſt mis à la tête de ceux qui l'ont aſſaſſiné. Le corps de Pyrrhus eſt apporté ſur le théatre, & tandis que Pelée s'abandonne à la douleur, il eſt conſolé par Thétis, qui luy annonce que rien n'eſt arrivé que par l'ordre des Dieux, & luy prédit les honneurs de la Divinité qu'il doit bientoſt recevoir.

Ceux qui font l'injuſtice aux anciens de les juger ſur nos mœurs, trouveront ſans doute de grands défauts dans cette Tragédie. Eſt-ce-là, diront-ils, cette Andromaque ſi fameuſe par ſon attachement pour Hector? elle ne pleure que pour un Moloſſus qui ne nous intéreſſe point; & elle appelle l'*œil de ſa*

vie cet enfant, qui doit eſtre le ſujet de ſa honte. Virgile la fait parler bien différemment; au ſeul nom de Pyrrhus elle baiſſe les yeux & s'écrie, qu'*heureuſe eſt la Princeſſe qu'une prompte mort a dérobée aux caprices d'un vainqueur inſolent :*

Nec victoris heri tetigit captiva cubile.

Quel Prince odieux & mépriſable que Ménélas! diront encore ces mêmes critiques. Il épouſe la jalouſie de ſa fille, juſqu'à vouloir tremper ſes mains dans le ſang d'une femme & d'un enfant : & ce Roy cruel eſt encore le plus lâche de tous les hommes; il eſſuye tranquillement les injures groſſiéres de Pelée, & ne connoît d'autre parti que celui d'une retraite honteuſe.

Pour répondre à ces objections, il ſuffit de ſe tranſporter à Athenes dans le temps d'Euripide. La guerre du Péloponneſe eſtoit alors dans ſa plus grande chaleur, & la peſte qui avoit ravagé Athenes, avoit donné lieu à deux loix, dont la premiére admettoit au droit de citoyen les fils d'Atheniens, quoyque nez d'une mere étrangere, & la ſeconde dont parle Athenée, permettoit d'épouſer deux femmes, pour réparer les pertes qu'avoit cauſées la peſte. Le but d'Euripide dans cette piece, eſt de rendre odieuſe la ſeconde loy, en montrant les inconvenients de la Polygamie, & de rendre la premiére agréable, par la vûe de Moloſſus iſſu du ſang des Grecs, mais d'une mere étrangere, dont cependant les deſcendants regnoient encore dans l'Epire.

Comme un Maître diſpoſoit alors de ſes eſclaves à ſon gré, Andromaque dans le lit de Pyrrhus ne paroiſſoit pas aux Atheniens moins chaſte ni moins fidéle à Hector; elle ne leur paroiſſoit au contraire que plus malheureuſe. Son fils Moloſſus les intéreſſoit beaucoup plus qu'Aſtyanax, puiſqu'il eſtoit le ſang d'Achille & de Pyrrhus, & le chef d'une famille qu'ils voyoient encore ſur le trône. Enfin, l'animoſité qui regnoit alors entr'eux & les Lacédémoniens, leur rendoit agréables les portraits ſatiriques qu'Euripide dans cette piece fait des mœurs de Sparte, le mépris dont il couvre leur Roy Ménélas, & le caractere odieux qu'il donne à ſa fille Hermione. Les pieces de

ce temps avoient ſouvent un rapport très-direct avec les affaires de l'Eſtat, comme on le voit par les Comédies d'Ariſtophane. Il eſtoit permis aux Poëtes de dire ſur le théatre d'une ville libre, ce qu'il eſtoit permis à tout Citoyen de dire dans la tribune aux harangues.

Cette liberté ne peut eſtre permiſe parmi nous, & nos Poëtes n'ayant pour objet que le plaiſir des auditeurs & l'utilité des mœurs en général, ſans aucune application aux affaires de l'Eſtat, c'eſt avec raiſon que Racine dans cette Tragédie a abandonné le ſujet d'Euripide pour en faire un qui fût propre pour nous.

Il conſerve à Hermione le même caractére, elle eſt pleine d'amour, de jalouſie & de fureur; c'eſt ſur elle que doit tomber l'indignation du ſpectateur, dont toute l'admiration doit eſtre pour Andromaque, qui eſt la ſeule qu'on admire & qu'on plaint, parce qu'elle eſt un modéle de malheur & de vertu.

Les malheurs d'Andromaque ne ſont pas moins célebres dans l'antiquité que ſes vertus. Homére & Virgile nous la font aſſez admirer; Ovide même, peu accoûtumé à louer les femmes, fait cet éloge de Tecmeſſe & d'Andromaque, que quand il cherchera une maîtreſſe, ce ne ſera jamais à l'une d'elles qu'il oſera s'adreſſer. *Quoyque je vous voye des enfants,* leur dit-il, *j'ay encore peine à me perſuader que vous ayez pû répondre aux tendreſſes de vos époux.*

Credere vix videor, cum cogar credere partu,
Vix ego, cum veſtris concubuiſſe viris.

Après ces témoignages de la vertu d'Andromaque, les Poëtes ont bien pû la donner pour exemple de l'amour conjugal & de la tendreſſe maternelle. Il eſt vray qu'elle eut des enfants de Pyrrhus, & même un troiſiéme mari;

Me famulam, famuloque Heleno permiſit habendam, *Æneid. 3.*

mais ſon état de captive la rend excuſable:

Stirpis Achilleæ faſtus, juvenemque ſuperbum
Servitio enixæ tulimus.

D'ailleurs, Helenus ſon troiſiéme mari eſtoit le frere d'Hector.

Cependant ces circonſtances auroient, ſuivant nos mœurs, défiguré le modéle de vertu que le Poëte vouloit préſenter; c'eſt pourquoy il ſuppoſe Andromaque toûjours libre, & le fils d'Achille moins violent que l'antiquité ne le dépeint. Il laiſſe Andromaque maîtreſſe de ſon ſort; loin de la traiter en eſclave, il la traite en Reine, il eſt ſon eſclave luy-même, il ſoupire à ſes pieds, & n'ambitionne que la conquête de ſon cœur. Cette ſuppoſition ne choque point la vrayſemblance, puiſque dans tous les temps le véritable amour a dû inſpirer des ſentiments reſpectueux. Le Poëte ſuppoſe auſſi qu'Aſtyanax vit encore, & cette ſuppoſition n'a rien non plus qui choque la vrayſemblance, comme il l'obſerve dans ſa préface.

Par ces deux ſuppoſitions, Andromaque devient le modéle de la vertu la plus parfaite qu'une femme puiſſe avoir; cette vertu eſt éprouvée par un cruel & dangereux combat: elle voit ſon maître à ſes pieds, ce maître eſt un Prince aimable qui luy offre ſon cœur, ſon Empire, ſon bras même pour relever les ruines de Troye, venger Hector & couronner Aſtyanax. Andromaque doit-elle rejetter ces offres, le peut-elle même, puiſque le Prince qui parle à ſes pieds peut ſe relever quand il le voudra, & parler en maître? Rien n'eſt capable cependant d'ébranler ſon auſtere vertu, que la menace qu'on luy fait d'immoler ſon fils à ſes yeux; elle voit d'un côté la couronne qui luy eſt offerte, & de l'autre le fer prêt à tomber ſur la tête de l'innocent Aſtyanax. Quel parti doit-elle prendre? Sera-t-elle une mere barbare, ou une épouſe infidéle? On dira peut-eſtre que cette fidélité aux cendres d'un époux eſt une vertu imaginaire, & que la mort ayant rompu les liens de l'hymen, la veuve redevient maîtreſſe de ſa foy. Andromaque eſt perſuadée du contraire, lorſqu'elle s'écrie:

Hélas! pour la promettre, eſt-elle encore à moy!

J'avoue qu'un ſecond mariage n'eſt point un crime, mais il eſt du moins une preuve de foibleſſe; une perſonne dont le cœur n'a jamais eſté occupé que du même objet, eſt plus eſtimable qu'une perſonne dont le cœur a eſté livré ſucceſſi-

vement à deux objets différents, & quand le Poëte fait dire à ſon héroïne :

Ma flamme pour Hector fut jadis allumée,
Avec luy ſous la tombe elle s'eſt enfermée,

il ne luy donne qu'un ſentiment ordinaire que la nature imprime en nous, & dont Didon eſtoit pénétrée :

Ille meos, primus qui me ſibi junxit, amores *Æneid. 4.*
Abſtulit, ille habeat ſecum ſervetque ſepulcro.

Cette vertu n'eſt donc point imaginaire : elle eſt rare à la verité, mais la Tragédie doit propoſer les modéles des vertus les plus rares.

Si Andromaque eſt l'exemple de l'amour conjugal, elle ne l'eſt pas moins de l'amour maternel : ce n'eſt point comme dans Euripide pour un Moloſſus, enfant dont le ſort intéreſſoit les Athéniens, mais nous auroit eſté fort indifférent, que nous voyons couler ſes larmes, elle ne pleure qu'Aſtyanax, ce gage unique d'un hymen qui lui eſt ſi cher, *ce fils ſa ſeule joye, & l'image d'Hector :* ce dernier rejetton d'une famille ſi illuſtre & ſi nombreuſe, *reſte de tant de Rois ſous Troye enſevelis.*

Le noble caractére d'une épouſe ſi fidéle, & d'une mere ſi tendre, digne toûjours d'admiration & de compaſſion, a cauſé ſans doute le ſuccès de cette Tragédie, & a réparé la foibleſſe des trois autres perſonnages, que je trouve défectueux, parce que je ne puis ni les admirer, ni les plaindre. La critique que je vais en faire, paroîtra trop ſevére à ceux qui ſont charmez d'eſtre les témoins du déſeſpoir d'Oreſte, des emportements d'Hermione, & des incertitudes de Pyrrhus. Le Poëte, diſent-ils, a dans ces trois perſonnages, qui aiment tous trois avec la même violence, quoyque d'une maniere différente, réüni tous les mouvements divers que cette paſſion produit en nous. Je reconnois la perfection du tableau, mais je ne trouve pas qu'il convienne à la dignité du lieu où il eſt placé : perſuadé que dans le poëme tragique tout doit eſtre noble & ſublime, tout doit exciter en nous la terreur ou la pitié, je n'y voudrois pas

voir la peinture de nos foibleſſes, ou pour mieux les nommer, de nos extravagances amoureuſes. C'eſt à des acteurs en brodequin à nous amuſer par ces puérilitez, & non point aux héros dignes de paroître ſur la ſcéne tragique. Je veux bien eſtre indulgent pour le rolle d'Hermione; ſa jalouſie & ſes fureurs ſervent à relever par un beau contraſte, la ſageſſe & la vertu d'Andromaque: mais je mépriſe le fils d'Agamemnon, l'ambaſſadeur de toute la Grece, quand il ne ſçait m'entretenir que des rigueurs de ſa maîtreſſe, que tantoſt il renonce à la voir, tantoſt il eſt réſolu de l'enlever; & qu'enfin par complaiſance pour elle, il ſe détermine à un indigne aſſaſſinat. Je ne mépriſe pas moins le fils d'Achille, le vainqueur de Troye, qui court ſans ceſſe de la fille d'Héléne, à la veuve d'Hector, ſans ſçavoir laquelle des deux il veut perdre ou couronner, qui quitte Hermione, & la reprend, lui manque de parole auſſi bien qu'à Oreſte, tantoſt offre à ſa captive un bras preſt à relever Ilion, & tantoſt luy préſente ce même bras, preſt à égorger Aſtyanax. Telle eſt, dira-t-on, l'image de l'homme.

Terent. *In amore hæc omnia inſunt vitia, injuriæ,*
Suſpiciones, inimicitiæ, induciæ,
Bellum, pax rurſum.

L'amour traîne à ſa ſuite tous ces vices, les injures, les ſoupçons, les perfidies, la guerre & la paix. Ouy, j'y reconnois l'image de l'homme, mais non pas celle d'un héros.

Je ſçais que de toutes nos foibleſſes, celles de l'amour ont un privilege plus favorable que les autres. Je n'entreprends pas icy de leur diſputer ce privilege; je conſens qu'un héros y ſuccombe ſans rien perdre de ſa gloire, mais on doit auſſi avouer avec moy, que ſa gloire n'en tire aucun éclat: lorſqu'il combat cette paſſion qui l'entraîne malgré luy, & qu'une autre paſſion plus noble s'y vient ſans ceſſe oppoſer, c'eſt dans ce combat qu'il peut eſtre admirable, & digne de paroître ſur la ſcéne tragique, mais lorſqu'il s'y livre ſans réſiſtance, & ne m'entretient que des rigueurs de ſa maîtreſſe, je m'intéreſſe peu à ſon prétendu malheur, parce que tout héros qu'il eſt,

je ne vois rien en luy qui ne luy ſoit commun avec le dernier des hommes. C'eſt par cette raiſon que j'oſe critiquer cette ſcéne d'Andromaque qui a tant de partiſans, & qui commence par ce vers :

Eh bien Phenix, l'amour eſt-il le maître !

Je me ſouviens d'avoir entendu dire à Boileau, qu'il avoit long-temps comme un autre admiré cette ſcéne, mais qu'il avoit depuis changé de ſentiment, ayant reconnu qu'elle ne convenoit point à la dignité de la Tragédie. Il m'adjoûta qu'il ſe repentoit d'avoir fait cette réflexion trop tard, parce que s'il l'eût faite dans le temps, il auroit exigé de l'auteur la ſuppreſſion de cette ſcéne ; en quoy je remarquay le ſolide jugement de ce grand critique, & la docilité de ſon ami, puiſqu'il ne doutoit point qu'à une ſage réflexion, cet ami n'eût ſacrifié ſans peine une ſcéne ſi brillante. Oſons en effet le nom de Pyrrhus de cette ſcéne, ne ſongeons plus au fils d'Achille, qu'y trouverons-nous que la peinture ordinaire des folies de l'amour? Un amant dans ſa colére croit haïr la perſonne dont il parle toûjours, & il en parle toûjours, parce qu'en effet il ne la hait point ; c'eſt la même peinture que Moliére nous préſente dans la ſcéne qui ſe paſſe entre Cléonte & Covielle, & la même de ce vers de Terence :

Excluſit, revocat, redeam ! non, ſi me obſecret.

Je ne ſçais ſi cette critique ſera du goût de tout le monde ; mais je ſuis certain qu'elle eût eſté du goût du grand Corneille. Il vit avec chagrin ces nouvelles Tragédies diſputer le rang aux ſiennes ; il s'en explique ainſi dans une lettre qu'il écrit à S.t Evremond. « Vous m'honorez de voſtre eſtime, dans un « temps qu'il ſemble qu'il y ait un parti fait pour ne m'en laiſſer « aucune. Je penſe avoir quelque droit de traiter de ridicules « ces vains trophées qu'on établit ſur les débris imaginaires des « miens, & de regarder avec pitié ces opiniâtres entêtements « pour les anciens héros refondus à noſtre mode. J'ay crû juſqu'icy « que l'amour eſtoit une paſſion trop chargée de foibleſſes, pour « eſtre la dominante dans une piéce héroïque : j'aime qu'elle y «

» ſerve d'ornement & non pas de corps, & que les grandes ames
» ne la laiſſent agir qu'autant qu'elle eſt compatible avec de plus
» nobles impreſſions : nos doucereux & nos enjouez ſont de
» contraire avis ». Je ne veux point chercher à qui ce grand homme donne le titre railleur de *doucereux ;* il avoit peut-eſtre raiſon de ſe plaindre, mais il avoit tort d'attribuer le ſuccès des piéces dont il eſtoit jaloux, à ces héros refondus à noſtre mode. Alexandre n'a pas eu le ſuccès d'Andromaque, quoyqu'Alexandre puiſſe eſtre appellé, pour me ſervir de l'expreſſion de Corneille, un héros refondu à noſtre mode. Bérénice & Bajazet, quoyque ces piéces ne reſpirent que l'amour, ne vont point de pair avec Andromaque, parce que nous n'y trouvons point de caractére comparable à celuy de la veuve d'Hector, & qu'une Tragédie ne ſera jamais également admirée en tout temps, que quand elle eſt ſoûtenuë par de ſolides beautez, indépendantes du temps & de la mode.

Ce n'eſt pas ſeulement au perſonnage d'Andromaque, que j'attribuë l'heureuſe fortune de cette piéce, je l'attribuë encore à ſa verſification, qui eſt différente, non-ſeulement de la verſification des autres Poëtes tragiques, mais même de celle des autres piéces du même auteur. Il n'eſt pas inutile de s'arreſter ſur cette réflexion.

Le véritable ſtile de la Tragédie eſt peu connu. Il ne doit pas eſtre pompeux comme le ſtile du Poëme héroïque, il ne doit pas non plus eſtre ſimple comme le ſtile de la Comédie. Chez les Grecs & les Romains, le vers Iambe eſtoit le vers propre à toutes les piéces de theatre, parce qu'il eſt comme dit Horace, *alternis aptus ſermonibus.* Il eſt propre à la converſation, & s'éloigne moins que les autres vers de la proſe Grecque & Latine, où les ïambes ſont frequents. Noſtre langue, dont la verſification ne conſiſte pas dans la meſure des ſyllabes bréves ou longues, n'a point de vers propres à chaque eſpéce de Poëme, ce n'eſt que par un ſtile plus ou moins élevé, qu'on ſe conforme au goût du ſujet qu'on traite ; & la Tragédie eſtant un poëme en dialogues, ne doit point eſtre écrite en vers pompeux qui ne conviennent point à une converſation,

ni

ni en vers ſimples, parce que cette converſation eſt noble. C'eſt donc ce milieu entre la pompe du vers héroïque & la ſimplicité du vers comique, cette nobleſſe ſans affectation, & ce naturel ſans baſſeſſe qu'il eſt difficile d'obſerver toûjours. Le défaut des vers trop poëtiques n'eſt pas ordinairement le défaut de nos Poëtes médiocres; mais nos meilleures Tragédies n'en ſont pas exemptes. Eſt-il naturel, par exemple, qu'une nourrice s'exprime avec tant de pompe?

Le ſoleil a trois fois chaſſé la nuit obſcure
Depuis que voſtre corps languit ſans nourriture;
Et les ombres trois fois ont obſcurci les Cieux,
Depuis que le ſommeil n'eſt entré dans vos yeux.

Eſt-il naturel qu'une jeune fille employe cette image hardie?

Le fer moiſſonna tout, & la terre humectée
But à regret le ſang des neveux d'Erectée.

Les vers d'Andromaque ſont à l'abri de cette critique; ils ſont toûjours ſimples ſans baſſeſſe, & harmonieux ſans pompe. Je ne citeray pour exemple que cet endroit, qu'un génie médiocre auroit embelli par de grandes figures. Lorſqu'Andromaque, reſoluë de s'immoler elle-même en deſcendant de l'autel, recommande ſon fils à Céphiſe, qu'on examine les vers qu'elle prononce, on n'y trouvera ni images, ni figures, ni même d'épithetes; ce ne ſont que des expreſſions ſimples, auſſi naturelles que les ſentiments: la rime ſeule les diſtingue de la proſe, & cependant les vers ſont nobles & harmonieux.

Si tu vivois pour moy, vis pour le fils d'Hector.
. . . . . .
Fais connoître à mon fils les Héros de ſa race;
Autant que tu pourras, conduis-le ſur leurs traces:
Dis-luy par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Pluſtoſt ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont eſté.

Parle-luy tous les jours des exploits de ſon pere,
Et quelquefois auſſi parle-luy de ſa mere ;
Mais qu'il ne ſonge plus, Céphiſe, à nous venger.
Nous luy laiſſons un maître, il le doit menager.
Qu'il ait de ſes ayeux un ſouvenir modeſte ;
Il eſt du ſang d'Hector, mais il en eſt le reſte :
Et pour ce reſte enfin, j'ay moy-même en un jour
Sacrifié mon ſang, ma haine & mon amour.

Voilà mes réflexions ſur une piece dont j'ay relevé les beautez & les défauts, en tâchant de me dépouiller de toute prévention particuliére. J'avouë cependant que mes louanges auſſi-bien que mes critiques, doivent eſtre ſuſpectes. Si j'eſtois moins prévenu pour l'auteur, j'admirerois peut-eſtre moins le rolle d'Andromaque ; & peut-eſtre auſſi l'intereſt que je prends à un ouvrage dans lequel je voudrois que tout fût parfait, m'a fait regarder avec des yeux trop ſevéres les foibleſſes d'Oreſte & de Pyrrhus.

DISSERTATION SUR LA TRAGÉDIE DE RHÉSUS.

Par M. HARDION.

LE ſujet de cette Tragédie a eſté tiré tout entier du X.e Livre de l'Iliade, ou, pour mieux dire, elle n'eſt autre choſe que le recit du X.e Livre de l'Iliade mis en action. Hector, ſelon Homere, avoit repouſſé les Grecs juſques dans leurs retranchements, & auroit pû dès ce jour-là même embraſer leurs vaiſſeaux, ſi la nuit qui eſtoit ſurvenuë n'eût ſuſpendu ſon impetuoſité. Mais il demeura ſur le champ de bataille, bien reſolu de recommencer l'attaque dès que le jour paroîtroit, & fit allumer des feux de tous côtez, pour empêcher qu'à la faveur de l'obſcurité les Grecs ne luy dérobaſſent leur fuite. 6. de Juillet 1731.

Cependant Agamemnon eſtoit agité des plus vives inquiétudes. Non content d'avoir pris les meſures néceſſaires pour éviter toute ſurpriſe nocturne, il aſſembla dans ſa tente les principaux Chefs de l'armée, pour déliberer avec eux tant ſur les malheurs preſents que ſur ceux qu'ils avoient encore à craindre. Neſtor propoſe que quelqu'un d'entr'eux paſſe ſecretement dans le camp des Troyens, pour tâcher de découvrir leurs deſſeins. Dioméde ſe préſente le premier, & parmi ceux qui s'offrent pour l'accompagner, il choiſit Ulyſſe comme le plus ſage, le plus adroit, & celuy de tous les Grecs que Minerve chériſſoit le plus. Ils ſe diſpoſent à partir; la nuit eſt avancée, & il n'en reſte plus que le tiers.

C'eſtoit le moment où les Troyens fatiguez alloient goûter les douceurs du repos; & comme les feux commençoient à s'éteindre, on pouvoit eſperer d'entrer dans leur camp ſans eſtre apperçû.

Hector tenoit conseil de son côté. Il ne soupçonnoit pas que les Grecs pussent tenter le moindre effort contre luy. Il estoit seulement en peine de sçavoir s'ils faisoient bonne garde, & s'ils ne songeoient point à s'embarquer furtivement. Il se détermine, pour cet effet, à envoyer un espion dans leur camp, & promet à celuy qui se chargera de cette commission, un char magnifique, & les deux plus beaux coursiers de l'armée Grecque. Dolon s'offre, mais il demande nommément le char & les chevaux d'Achille; Hector s'engage à les luy donner, & il part plein de confiance & de resolution. Il estoit vêtu de la peau d'un loup, & une peau de fouine couvroit sa tête. Diomède & Ulysse le rencontrent & le tuent, après avoir tiré de luy tous les éclaircissements qu'il pouvoit leur donner. Il leur dit, entr'autres choses, que les Troyens n'avoient point de gardes reglées, & que Rhésus Roy de Thrace fils d'Eionée, qui venoit d'arriver avec un corps de troupes, estoit campé dans un quartier séparé du reste de l'armée Troyenne. Inspirez par Minerve, ils marchérent droit à ce quartier; & pendant que Dioméde tuë Rhésus & douze des principaux de sa troupe, Ulysse enleve ses chevaux, qui estoient d'un prix inestimable. Dioméde vouloit continuer le carnage, mais Minerve qui le guidoit, luy ordonne de regagner au plustost les retranchements des Grecs.

L'auteur de la Tragédie de Rhésus établit le lieu de la scene vis-à-vis la tente d'Hector, & la durée de l'action n'occupe qu'environ les trois derniéres heures de la nuit. Elle commence par le chœur, composé du détachement qui faisoit la garde à la tête du camp pendant la quatriéme veille. Il vient informer Hector que les Grecs ont allumé beaucoup de feux, & que le mouvement qu'on apperçoit vers la tente d'Agamemnon, fait soupçonner quelque chose d'extraordinaire. Hector ne s'imagine point que les Grecs osent former aucune entrepriſe contre luy, & se persuade qu'ils n'ont d'autre intention que de prendre la fuite. Il veut les aller attaquer même avant qu'il soit jour; Enée qui survient luy remontre qu'il seroit imprudent de s'engager de nuit dans leurs retranchements sans les avoir fait

reconnoître. Il luy conſeille de laiſſer repoſer ſes troupes, & d'envoyer un eſpion dans l'armée Grecque, afin que ſur ce qu'il rapportera, on puiſſe prendre une bonne reſolution. Le chœur approuve ce conſeil. Hector s'y ſoûmet, & Dolon accepte la commiſſion de paſſer dans le camp ennemi, mais après s'eſtre fait promettre pour recompenſe le char & les chevaux d'Achille. Il dit qu'il ſe couvrira tout entier de la peau d'un loup, & qu'il imitera la démarche de cet animal. Il ſe flatte que ſous ce déguiſement on ne pourra le reconnoître pour un homme. Le chœur ſe recrie ſur ce ſtratagême, & fait des vœux pour le ſuccès de ſon entrepriſe; c'eſt ce qui fait la matiére du premier interméde.

Un berger du mont Ida vient enſuite annoncer à Hector l'arrivée de Rhéſus Roy de Thrace, & fils du fleuve Strymon.

Le Prince Troyen qui, dans l'état où ſont les affaires, croit pouvoir ſe ſuffire à luy-même, dédaigne un ſecours qui luy paroît venir trop tard; il ſe plaint de la négligence de Rhéſus, & le regarde comme un de ces faux amis toûjours lents à partager le péril, mais empreſſez à recueillir les fruits de la victoire. Il eſt tenté de le renvoyer honteuſement, mais le chœur combat ce deſſein, & luy repréſente qu'il doit au moins reſpecter, à l'égard de ce Prince, les droits ſacrez de l'hoſpitalité. Hector conſent donc à le recevoir; & le chœur qui craint que ſon orgueil & ſa préſomption n'ayent offenſé les Dieux, & n'attirent contre luy le courroux de Néméſis, prie cette Déeſſe de ne point punir de ſi ſuperbes diſcours: il proteſte que Rhéſus ſera reçu avec joye, & que tous le regarderont comme leur liberateur.

Ce ſecond interméde eſt ſuivi de l'entrevûë des deux Princes. Rhéſus, en abordant Hector, luy marque l'impatience qu'il avoit de le venir trouver. Il le félicite ſur l'heureux ſuccès de ſes armes, & luy dit qu'il vient l'aider à renverſer les retranchements des Grecs. Hector qui ne ſçait point diſſimuler, luy déclare avec franchiſe le mécontentement qu'il a de ſa lenteur à le ſecourir; qu'il n'a pas tenu à luy que les Troyens ne ſuccombaſſent ſous les efforts de leurs ennemis; qu'il attendoit de ſa

part plus de zéle & plus de reconnoiſſance pour les ſervices qu'il luy avoit rendus, en combattant pour ſes intereſts contre les peuples de ſon voiſinage : « je vous parle, luy dit-il, avec liberté, » je me plains de vous, & je ne crains point de vous le dire à » vous-même.

Rhéſus répond avec la même franchiſe, & fait gloire de dire librement la verité ; il ne s'offenſe point des reproches que luy fait Hector, parce qu'il ne les a pas meritez : il luy dit ſimplement qu'il a eſté plus fâché que luy-même des obſtacles qui l'ont retenu dans ſes Eſtats, mais que dans le moment qu'il alloit partir, un peuple voiſin luy avoit déclaré la guerre ; qu'après beaucoup de fatigues & de dangers il eſtoit venu à bout de le dompter, & que ſur le champ il s'eſtoit mis en état de ſe rendre auprès de luy ; qu'à la verité il eſt venu tard, mais encore aſſez toſt pour luy eſtre utile : que depuis dix ans Hector combat contre les Grecs ſans avoir pû mettre fin à la guerre ; que Rhéſus ne demande que ce jour ſeul pour les attaquer, pour forcer leurs retranchements, pour les tailler en pieces, & qu'il repart dès le lendemain ; que c'eſt ainſi qu'il veut le dédommager de ſon abſence. Il adjoûte plus bas, que lorſqu'ils auront, Hector & luy, conſacré aux Dieux les dépouilles de leurs ennemis, ils pourront ſuivre les Grecs juſques dans leur pays, & leur rendre tous les maux qu'ils ont fait ſouffrir aux Troyens.

Hector qui connoiſſoit les Grecs par une longue expérience, ne ſe figure point qu'il ſoit auſſi aiſé que le prétend Rhéſus, d'entreprendre la conquête de la Grece, & il s'eſtimeroit heureux d'eſtre délivré par leur retraite, des allarmes qu'ils luy cauſent depuis ſi long-temps. Il exhorte enſuite Rhéſus à faire repoſer ſes troupes, & va luy-même luy marquer l'endroit où il pourra camper pendant le reſte de la nuit. Il luy dit le mot du guet, & ordonne en paſſant à la garde de s'avancer un peu hors du camp, pour recevoir Dolon prêt à revenir, & de veiller avec une nouvelle attention.

Le chœur reſte ſeul, & dans ce troiſiéme interméde, il n'eſt occupé que de l'impatience qu'il a d'eſtre relevé. Il juge à l'aſpect des étoiles que l'aurore va paroître, & ſe plaint de la

pareſſe des Lyciens qui ſont commandez pour la cinquiéme garde. Il témoigne enſuite quelque ſurpriſe de ce que Dolon ne revient point. Enfin, cedant à ſon impatience, il va reveiller les Lyciens, & laiſſe le theatre vuide.

Pendant ce temps-là Dioméde & Ulyſſe paroiſſent ſur la ſcene; ils avoient tué Dolon, après avoir ſçû de luy le mot du guet, & le quartier où eſtoit la tente d'Hector. Ils ſont conſternez de ne l'y point trouver, car c'eſtoit à luy ſeul qu'ils en vouloient, & ils ne ſçavoient point l'arrivée de Rhéſus. Dioméde, qui voudroit ſe ſignaler par quelque action d'éclat, propoſe d'aller attaquer Enée ou Pâris; mais Ulyſſe toûjours prudent, luy remontre qu'il y auroit trop de témérité à pénétrer ſi avant dans le camp ennemi. Il penſe qu'il leur ſuffit d'avoir tué Dolon, & ſur le conſeil qu'il luy donne de ne rien entreprendre de plus, ils alloient s'en retourner, lorſque Minerve leur apparoît, & leur dit, que ſi les Dieux ne leur permettent pas d'attaquer Enée ou Pâris, ils peuvent au moins aller ſurprendre Rhéſus qui vient d'arriver. Que le ſalut des Grecs dépend de ſa mort, & que s'il vit juſqu'au lendemain, ni Achille ni Ajax ne pourront l'empêcher de forcer leurs retranchements. Elle leur apprend qu'il eſt fort proche, & dans un camp ſéparé de l'armée Troyenne. Dioméde prend ſur luy l'attaque de Rhéſus, pendant qu'Ulyſſe enlevera ſes chevaux. Ils en eſtoient là, lorſque Minerve apperçoit Pâris qui venoit droit à eux. Le premier mouvement de Dioméde eſtoit de fondre ſur luy, mais Minerve le retient, & luy ordonne d'aller ſans perdre de temps chercher Rhéſus. Elle aura ſoin d'amuſer Pâris ſous la forme de Vénus; ils partent, & le Prince Troyen, quelque proche qu'il fût, n'avoit rien entendu de ce qu'elle leur avoit dit. Il venoit avertir Hector qu'il s'eſtoit gliſſé dans le camp, ou des ennemis, ou des voleurs. La fauſſe Vénus le raſſure, & luy dit qu'il s'allarme ſans ſujet; qu'Hector eſt allé marquer à Rhéſus le quartier où il doit camper; que les Troyens ſont en ſûreté; qu'elle veille ſans ceſſe à leur ſalut; & qu'enfin elle n'a rien tant à cœur que leur proſpérité. Elle adreſſe enſuite la parole à Ulyſſe & à Dioméde du lieu même où elle eſt, quoyqu'ils

ſoient dans le camp de Rhéſus, & ſans que Pâris, qui eſtoit préſent, puiſſe l'entendre. Elle les avertit qu'il eſt temps qu'ils ſe retirent, & que les ennemis, qui ont pris l'allarme, ſont en mouvement pour les ſurprendre.

Ulyſſe, en revenant, eſt arrêté par la garde, qui le prend pour un des voleurs qu'on ſoupçonnoit de roder dans le camp; elle luy demande le mot du guet, & s'il n'a point tué Rhéſus. Ulyſſe dit le mot, & on le laiſſe aller. Le chœur, c'eſt-à-dire, cette même garde qui eſtoit revenuë ſur la ſcene en pourſuivant Ulyſſe, commence icy le quatriéme interméde. Il ſe demande qui peut avoir eſté aſſez téméraire pour pénétrer dans les rangs de l'armée Troyenne. Eſt-ce un Theſſalien, un Locrien ou quelqu'Inſulaire? Ne ſeroit-ce point pluſtoſt Ulyſſe, qui les a déja trompez par un ſi grand nombre de ſtratagêmes? Il marque la crainte qu'il a qu'Hector irrité ne luy impute le crime d'avoir laiſſé entrer des ennemis dans le camp.

Dans ce moment arrive l'Ecuyer de Rhéſus, & c'eſt icy que doit commencer le cinquiéme Acte, vers 727. & non, comme dans toutes les éditions, au vers 754. Cet Ecuyer vient déplorer la mort de ſon maître, & en raconte fort au long toutes les circonſtances. Hector qui a appris cette fâcheuſe nouvelle, accourt tranſporté de fureur contre les ſentinelles, & les menace des plus rudes châtiments. L'Ecuyer prend ces menaces pour un artifice d'Hector, qui voudroit par-là détourner le ſoupçon qu'on auroit, qu'il eût luy-même tué Rhéſus pour avoir ſes chevaux. Car comment des ennemis euſſent-ils pû, pendant la nuit, trouver le camp de Rhéſus, à moins qu'un Dieu ne les y eût amenez luy-même? Hector veut en vain le détromper, l'Ecuyer s'obſtine à l'accuſer; & rien ne l'eût perſuadé, ſi Terpſichore mere de Rhéſus, & l'une des neuf Muſes, ne fût venuë elle-même débrouiller cette intrigue. Elle tient ſon fils dans ſes bras, & après avoir pendant quelque temps laiſſé parler ſa douleur, elle fait l'hiſtoire de ſes amours avec le fleuve Strymon, de la naiſſance de ce fils, & des précautions qu'elle avoit priſes pour prolonger ſes jours, en l'empêchant de venir à Troye. Après quoy elle fait entendre que ce n'eſt point à

Dioméde

Dioméde ni à Ulyſſe qu'elle doit imputer ſon malheur, mais à Minerve, qui a conduit leurs coups.

Elle emporte le corps de ſon fils dans un antre de la Thrace, où loin du commerce des hommes, & conſacré au ſervice de Bacchus, il jouira des avantages attachez à l'eſtat d'un demi-Dieu. Cependant Hector, dont le courage eſtoit ſuperieur aux plus grands revers, ſe promet de tirer une prompte vengeance de la mort de Rhéſus. Il donne les ordres néceſſaires pour l'attaque des retranchements des Grecs, & ſe flatte que le ſoleil preſt à paroître, va éclairer l'heureux moment de la délivrance des Troyens.

La fable de cette Tragédie eſt ſi ſimple, & par elle-même ſi peu chargée d'incidents, que le Poëte quelques efforts qu'il ait faits, n'a pû la pouſſer juſqu'à mille vers, quoyque l'étenduë ordinaire des Tragédies Grecques fût d'environ quinze cens vers. L'unité de lieu, de temps & d'action y eſt parfaitement obſervée, & les caractéres des principaux perſonnages, ſont tels préciſément qu'Homére les avoit donnez. Je n'excepte que celuy de Rhéſus, que l'auteur de la Tragédie a formé luy-même, mais il ne différe preſque en rien de celuy d'Hector; même bravoure, même franchiſe, & ſeulement un peu plus de préſomption. Les mœurs, les ſentiments, les maximes de politique & de morale, tout, juſqu'à un grand nombre d'expreſſions a eſté imité d'Homére. On y reconnoît même ce beau tour de vers, & cette richeſſe d'expreſſion que la lecture d'Homére pouvoit communiquer à ceux qui ſçavoient en profiter.

Mais, cette Tragédie peche, à mon avis, dans un point bien eſſentiel, s'il faut en juger par les préceptes des anciens maîtres de la Poëtique. * L'objet de la Tragédie, ſelon Ariſtote, doit eſtre d'exciter la terreur & la pitié, & de purger en nous ces deux paſſions en les faiſant naître. Or, il n'y a rien dans la Tragédie de Rhéſus qui tende à cette fin; & je n'en veux d'autre preuve, que ce que dit Ariſtote luy-même, que l'action

* ἔστιν οὖν τραγῳδία μίμησις. . . . δι' ἐλέου καὶ φόβου περαίνουσα τὴν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν. *Ariſt. Poët. cap. 6.*

* d'un ennemi qui tue ſon ennemi dans une juſte guerre, ne peut exciter aucune compaſſion, mais tout au plus ce ſentiment d'humanité qu'inſpire le mal même, ſans aucun rapport à la perſonne qui le ſouffre; & la raiſon en eſt, qu'on voit ſans peine traiter un ennemi comme on ſent qu'on le traiteroit ſoy-même dans une pareille occaſion. On peut remarquer de plus par rapport aux ſpectateurs du Rhéſus, qu'une action qui ne pouvoit avoir d'autre objet que de leur rappeller le ſouvenir des avantages que leurs ancêtres avoient eus par leur prudence & par leur bonne conduite ſur les peuples de l'Aſie, ne pouvoit par conſéquent exciter en eux que des ſentiments agréables, & propres à flatter leur vanité. Le ſujet du Rhéſus n'eſtoit donc pas convenable pour une Tragédie, puiſque, ſuivant les principes reçus dans le temps où cette piece a eſté faite, il luy manque ce qui conſtituë eſſentiellement une action tragique.

Si les défauts dont j'ay eſté frappé en examinant le chœur du Rhéſus, ſont tels que j'ay cru les voir, ils ne donneront pas une opinion avantageuſe du jugement de l'auteur; mais je puis eſtre dans l'erreur, & ce doute-là même m'engage à rendre compte de mes obſervations. Le chœur eſt compoſé, comme je l'ay dit, du détachement commandé pour faire la garde à la tête du camp des Troyens, & l'on voit que pendant le cours de l'action il n'eſt pas un moment dans ſon poſte; car la ſcene eſt vis-à-vis la tente d'Hector, & ce poſte en eſtoit fort éloigné. L'auteur le fait entendre dès le commencement de la piece, & ſemble s'accuſer luy-même, lorſqu'il fait dire par Hector aux » ſentinelles: « Pourquoy, quittant voſtre poſte, venez-vous » répandre l'allarme dans le camp, ſi vous n'avez quelque choſe » d'important à m'annoncer? Ne ſçavez-vous pas que nous paſſons la nuit en armes à la vûe des ennemis?»

Verſu 18.

Τί σὺ γὰρ φυλακὰς προλιπὼν ἤδη
Κινεῖς στρατιὰν, εἰ μή πν' ἔχων
Νυκτηρείαν; οὐκ οἶδα δορὸς

* Ἂν μὲν οὖν ἐχθρὸς ἐχθρὸν ἀποκτείνῃ σὐδὲν ἐλεεινὸν, οὔτε ποιῶν, οὔτε μέλλων δείκνυσι, πλὴν κατὰ αὐτὸ τὸ πάθος. *Ibid. cap. 14.*

Πέλας Ἀργείων νυχίαν ἡμᾶς
Κοίταν πανόπλους κατέχοντας 5

Hector ordonne au même chœur, vers 523. de s'avancer à la tête du camp pour recevoir Dolon, & de faire une garde exacte. Cependant il ne paroît pas qu'il se mette en devoir d'obéir; il n'est occupé que de l'impatience d'estre relevé, parce qu'il succombe à l'envie de dormir: & ne pouvant enfin résister à cette impatience, il quitte tout pour aller reveiller les Lyciens. Il est vray que le Poëte avoit besoin qu'il s'éloignât de la scene, pour pouvoir y faire venir Ulysse & Dioméde; mais pour sortir d'un mauvais pas, falloit-il se précipiter dans un autre plus dangereux?

Homere, beaucoup plus sage, avoit fait dire par Dolon qu'il n'y avoit point de garde reglée dans l'armée d'Hector; que les Troyens veilloient seuls dans leur quartier, parce qu'ils avoient leurs femmes & leurs enfants à défendre; mais que les alliez, qui n'avoient pas le même interêt, s'en reposoient absolument sur eux. Cette attention d'Homere sauve toutes les difficultez, & rend beaucoup plus vraysemblable l'expédition de Dioméde & d'Ulysse; au lieu que le chœur du Rhésus tombe nécessairement dans une desobéissance inexcusable, sur-tout après les ordres précis qu'il a reçus. C'est pourquoy lorsqu'Hector apprend la mort de Rhésus, il en rejette uniquement la cause sur la honteuse négligence du chœur, vers 808. & le menace des supplices destinez aux plus grands crimes.

On peut encore observer que ce même chœur qui, à la fin du troisiéme interméde, quitte le théatre pour aller reveiller les Lyciens, revient sur la scene, & y demeure jusqu'à la fin de la piéce. On devoit s'attendre à voir un nouveau chœur, composé du détachement des Lyciens.

Mais ce qui m'a paru le plus insoûtenable dans la Tragédie de Rhésus, c'est la nécessité où le Poëte s'est mis, de faire intervenir une Divinité dans le cours de son action. Dans Homere, Dioméde & Ulysse apprennent de Dolon l'arrivée de Rhésus, & le quartier où il est campé. Dans la Tragédie, Dolon leur

enſeigne ſeulement où eſt la tente d'Hector. Ils y viennent, & ne le trouvant point, ils ne ſçavent plus que devenir; en ſorte que la Tragédie finiſſoit au commencement du quatriéme Acte, ſi Minerve ne fût deſcenduë du Ciel, pour leur dire ce qu'ils avoient à faire. Mais le Poëte ſe jette un moment après, & ſans aucune raiſon, dans un plus grand embarras, lorſqu'il fait venir Pâris à la rencontre d'Ulyſſe & de Dioméde. Il luy faut une nouvelle machine pour démêler ce nœud, & Minerve imagine habilement d'emprunter la figure de Vénus pour amuſer Pâris. Elle parle en même temps à Pâris & aux deux Grecs, & ce qu'elle dit à ceux-ci n'eſt point entendu de Pâris. Il faut convenir que la Tragédie n'admet point un merveilleux qui choque ſi étrangement la vrayſemblance. Minerve, dans le Poëme d'Homere, apparoît à Dioméde & à Ulyſſe; mais elle n'eſt autre choſe que la prudence qui conduit leurs pas, & leur fait prendre de juſtes meſures pour le ſuccès de leur expédition. L'allégorie eſt ſenſible, & n'a rien de forcé, quoyque dans le Poëme épique, qui ne ſubſiſte, pour ainſi dire, que par la fiction, le merveilleux puiſſe eſtre porté même juſqu'au déraiſonnable; au lieu que l'auteur du Rhéſus l'a porté à un excès ridicule, dans un Poëme qui ne ſe ſoûtient que par la vrayſemblance.

Les anciens maîtres de l'art poëtique eſtoient fort ſévéres ſur l'uſage des machines, & ne l'ont toleré, tout au plus, que dans le prologue, lorſqu'il eſtoit néceſſaire de faire connoître d'avance des choſes qui devoient arriver, car il n'y avoit que les Dieux qui puſſent en eſtre inſtruits; & à la fin de la piéce, lorſque le dénouement ne pouvoit abſolument ſe faire ſans le ſecours d'une Divinité.

Terpſichore fait icy le dénouement de la Tragédie; & il ne s'agiſſoit que de juſtifier Hector contre les ſoupcons de l'Ecuyer de Rhéſus. Ces ſoupçons eſtoient ſi éloignez de la verité, qu'il ne falloit pas, ce me ſemble, faire tant d'apprêts pour les détruire. Le caractére d'Hector eſtoit connu; & depuis dix ans, comme il le dit luy-même, qu'il vivoit avec ſes alliez, il n'avoit eſſuyé de leur part aucun reproche. Ces raiſons pouvoient

ſuffire pour le juſtifier pleinement, & pour ne laiſſer aux ſpectateurs aucune impreſſion contre luy. Il eût peut-eſtre eſté encore mieux, qu'Hector n'eût point eſté ſoupçonné du tout; la préſence de Terpſichore n'eſtoit donc pas néceſſaire pour le dénouement.

Je termineray icy mes obſervations, pour paſſer à l'examen des doutes qu'on a formez, il y a déja long temps, ſur l'auteur de la Tragédie de Rhéſus. On lit dans l'argument Grec qui eſt à la tête, que quelques anciens critiques ſoupçonnoient qu'elle n'eſtoit point d'Euripide, parce qu'elle tient plus du génie & du caractére de Sophocle, mais qu'on la trouvoit dans toutes les Didaſcalies ou catalogues des anciennes Tragédies, au nombre de celles d'Euripide; & que pour la croire de ce Poëte, il ſuffiſoit de remarquer (dans le troiſiéme interméde) l'affectation qui luy eſt ordinaire, de décrire curieuſement l'état du Ciel. Entre les modernes qui ont traité ce point de critique, Scaliger, dans ſa Préface ſur Manile, décide affirmativement qu'elle n'eſt point d'Euripide, & ſe fonde premiérement ſur ce qu'elle eſt d'un genre plus ſublime que ne le ſont ordinairement les Tragédies de ce Poëte; & en ſecond lieu, ſur ce que les obſervations celeſtes du troiſiéme interméde ſont trop exactes pour eſtre d'Euripide, qui, dans ſon Iphigenie en Aulide, en avoit fait une très-fauſſe. Cependant il conclut ſur ce que luy indiquent ces obſervations mêmes, que la Tragédie eſt d'un Poëte très-ancien, & il eſt porté à la croire de Sophocle. Joſué Barnes oppoſe au ſentiment de Scaliger pluſieurs expreſſions de cette Tragédie, qui ſont particuliéres à Euripide, & qu'on ne trouve que chez luy. Mais on peut luy répondre qu'il y a auſſi dans cette même Tragédie un grand nombre d'expreſſions qui ne ſe trouvent point dans les autres piéces d'Euripide, & qui ſont particuliéres à Sophocle; & j'infererois de là, que le Rhéſus n'eſt ni de l'un ni de l'autre, mais d'un Poëte poſtérieur, qui les ayant bien étudiez, avoit emprunté d'eux les expreſſions dont il avoit eu beſoin, comme nous voyons qu'encore aujourd'huy nos Poëtes empruntent de Corneille & de Racine, des expreſſions, des hemiſtiches, & même des vers entiers.

Quand je conſidére les défauts de cette Tragédie, je ne puis l'attribuer ni à Sophocle, le plus regulier & le plus judicieux des Poëtes tragiques, ni à Euripide, moins exact à la verité, & moins regulier dans la conduite & dans la diſpoſition de ſes ſujets, mais qui eſt d'ailleurs, ſelon le témoignage de toute l'antiquité[a], le plus tragique des Poëtes, c'eſt-à-dire, le plus pathétique & le plus touchant. J'adjoûteray à cette réflexion, une conjecture que me fournit un paſſage du Rhéſus, que les interpretes me paroiſſent n'avoir point du tout entendu.

La Muſe Terpſichore déclare, comme nous l'avons vû, que la mort de ſon fils eſt l'ouvrage de Dioméde & d'Ulyſſe. Elle dit enſuite, par réflexion, qu'elle n'en accuſe ni Ulyſſe ni le fils de Tydée, & que Minerve eſt la ſeule cauſe de ſon malheur; » & cependant, *continuë-t-elle, en adreſſant la parole à Minerve,* » nous honorons particuliérement, mes ſœurs & moy, la ville qui » vous eſt conſacrée, & nous y faiſons noſtre ſéjour favori. Orphée, » couſin germain de ce malheureux fils que vous m'avez enlevé, » y a porté les cérémonies des myſteres ſecrets. C'eſt nous qui » avons inſtruit Muſée, ce citoyen ſi reſpectable; c'eſt par nous » qu'un mortel unique s'y eſt élevé au plus haut degré de la ſageſſe. » Pour récompenſe de tant de bienfaits, je ſuis réduite à pleurer » ce fils que je tiens dans mes bras; non, n'eſperez pas que je » forme jamais pour voſtre ville aucun autre Philoſophe. »

Vers 941.

Καὶ τοι πόλιν σὴν σύγγονοι πεσσεβύομεν
Μᾶσαι μάλιστα, καὶπιχωρώμεθα χθονί.
Μυσηείων τε γῆρυ ὑποῤῥήτων φάνας
Ἔδειξεν Ὀρφεὺς αὐτανέψιος νεκρῶ
[b] Τῶδ' ὃν ἔχεις πλείναστε· Μουσαίου τε σὺν
Σεμνὸν πολίτην, καὶπὶ πλεῖστον ἀνδρ' ἵκα
Ἐλθόντα, Φοίβου σύγγονοί τ' ἠσκήσαμεν.
Καὶ τῶνδε μισθὸν, παῖδ' ἔχουσ' ἐν ἀγκάλαις
Θρηνῶ. σοφισὴν δ' ἄλλον οὐκ ἐπάξομαι.

[a] ᾗ ὁ Εὐριπίδης εἰ καὶ τἆλλα μὴ εὖ οἰκονομεῖ, ἀλλὰ τραγικώτατός γε τῶν ποιητῶν φαίνεται: *Ariſt. Poët. cap.* 14.

[b] J'ay adopté icy la leçon de Canterus, ſans la croire vraye; mais il n'y en a point de meilleure, & cela eſt indifférent pour le ſens du paſſage.

Le ſens dans lequel j'explique ce paſſage me paroît indubitable, & il a fallu que les interpretes ſe ſoient donné une violente torture pour en trouver un autre. Selon eux, l'apoſtrophe de Terpſichore eſt à Rhéſus ſon fils. Les mots σὴν πόλιν doivent s'entendre, non d'une ville, mais de toute la Thrace. Ils diſent, avec raiſon, qu'Orphée eſtoit de Thrace; mais ils ne ſont pas attention que, ſuivant l'opinion générale, Orphée leur avoit apporté d'Égypte les cérémonies de leurs principales fêtes, c'eſt-à-dire, des Panathenées, des fêtes de Bacchus, des Theſmophories, & ſur-tout des myſteres qui ſe célebroient à Eleuſis. Ils veulent que Muſée, diſciple d'Orphée, fût de Thrace; mais la tradition conſtante des Athéniens eſtoit directement contraire à cette opinion. Muſée eſtoit de l'Attique, né dans le bourg d'Eleuſis, & il n'y avoit ſur cela aucun doute. Les interpretes confondent Muſée avec ce mortel unique, qui s'eſtoit élevé au comble de la ſageſſe, & ils ne prennent pas garde que le texte les diſtingue très-nettement. Enfin, ils ont entendu ridiculement de Thamyris, la menace que fait Terpſichore, de ne donner aucun autre Philoſophe. Ce ſeroit abuſer du temps, que de s'occuper ſérieuſement à réfuter une explication ſi peu raiſonnable. Et en établiſſant comme une choſe certaine, que l'apoſtrophe eſt à Minerve & à la ville d'Athénes, je dis que par ce mortel unique, que le Poëte ne nomme pas, & qui s'eſt élevé au comble de la ſageſſe, il paroît avoir voulu déſigner énigmatiquement Socrate, qui, de ſon vivant, & encore plus après ſa mort, eſtoit regardé comme le plus ſage des hommes. Ces mots ὅτι πλεῖστον ἀνδρ' ἵνα ἐλθόντα ſe rapportent parfaitement à ce que l'Oracle avoit prononcé au ſujet de Socrate, & au jugement qu'on portoit de ce grand homme dans toute la Grece.

Cela ſuppoſé, je penſe que la menace que fait Terpſichore aux Athéniens, de ne leur donner à l'avenir aucun autre philoſophe, eſt un reproche ſecret que leur fait le Poëte d'avoir fait mourir Socrate, & de s'eſtre rendus indignes du préſent que le Ciel leur avoit fait en ſa perſonne.

Σοφιὴν δ' ἄλλον οὐκ ἐπάξομαι,

Car, que pourroit ſignifier cette menace, ſi on l'appliquoit au temps où l'action s'eſtoit paſſée, non au temps où elle a eſté repréſentée? Il n'y auroit rien de plus abſurde, que de faire dire par Terpſichore aux Athéniens dans le temps du ſiége de Troye, qu'elle ne leur formera aucun autre philoſophe. Si ma conjecture eſt vraie, j'auray démontré que la Tragédie de Rhéſus, n'eſtoit ni de Sophocle, ni d'Euripide, [a] puiſque Socrate eſtoit mort cinq ans après Sophocle, & ſix ans après Euripide; & cette obſervation peut conduire à découvrir à peu près le temps où cette Tragédie avoit eſté repréſentée.

Lorſqu'après l'expulſion des trente Tyrans, les Athéniens ſe furent un peu rétablis de leurs pertes, ils tournérent toutes leurs penſées à faire la guerre au Roy de Perſe, l'ennemi commun de la Grece. Ils eſtoient en particulier d'autant plus animez contre luy, que les ſecours qu'il avoit donnez aux Lacédémoniens dans les derniéres années de la guerre du Péloponnéſe, avoient eſté une des principales cauſes de l'abbaiſſement de la Republique d'Athénes. Ils ſouhaitérent pour cet effet, quoyqu'inutilement, que tous les Eſtats de la Grece vouluſſent ſacrifier à une vûe ſi utile, leurs haines & leurs jalouſies reciproques, comme lorſqu'autrefois ils s'eſtoient réünis pour la guerre de Troye. Les Orateurs pour les flatter, leur remettoient ſans ceſſe cet objet devant les yeux, tel eſt entr'autres le but du Panegyrique d'Iſocrate [b], & les Poëtes non moins jaloux de leur plaire, concouroient de leur part à les entretenir dans cette idée. C'eſt pourquoy, de toutes les fables qu'on préſentoit aux Athéniens, il n'y en avoit point, dit Iſocrate [c], qu'ils viſſent avec autant de plaiſir, que celles dont les ſujets eſtoient tirez de l'hiſtoire des Troyens ou des Perſes, parce qu'elles leur rappelloient le ſouvenir des malheureuſes aventures de ces peuples. ὥστε καὶ τῶν μύθων, ἡδίστα σωζομένους τοῖς Τρωϊκοῖς καὶ Περσικοῖς, διʼ ὧν ἔξεστι πυνθάνεσθαι τὰς ἐκείνων συμφορὰς.

[a] Voyez les Marbres d'Arondel, & la vie d'Euripide, par Barnes.

[b] Voyez le Panegyrique d'Iſocrate, p. 43. de l'édit. d'Henry Eſtienne.

[c] Dans ſon Paneg. p. 73.

L'auteur

L'auteur du Rhéſus ſemble avoir compoſé ſa Tragédie uniquement dans le deſſein de s'accommoder à ce goût qui dominoit à Athénes après la guerre du Péloponnéſe. Il ne paroît pas avoir eu intention de remuer ſes ſpectateurs par les reſſorts ordinaires de la Tragédie, & ſa piéce ne pouvoit effectivement les intereſſer, qu'en ce qu'elle flattoit leur paſſion favorite. De là je conclurois volontiers, qu'elle a eſté repréſentée dans les trente années ou environ, qui ſe ſont écoulées depuis l'expulſion des Tyrans, juſqu'au temps où Iſocrate a compoſé ſon Panegyrique.

Cette conjecture jointe aux précedentes, peut les fortifier, & en tirer elle-même quelque force; & il doit me ſuffire, pour mon deſſein, qu'en les conſiderant toutes enſemble, on puiſſe croire avec fondement, que la Tragédie de Rhéſus n'eſt ni de Sophocle ni d'Euripide.

REMARQUES CRITIQUES SUR LE TRAITE' DE PLUTARQUE, ΠΕΡΙ ΤΥΧΗΣ.

Par M. l'Abbé SALLIER.

18. de Mars 1732.

THÉOPHRASTE avoit fait un Traité de l'Affliction, περὶ πένθους, & il l'avoit intitulé Callisthene. Le Philosophe plaignoit en ce Traité le malheur & la mort de son ami Callisthene. Je ne sçais si c'est l'excès de la douleur ou le sentiment de la verité, qui arracha cet aveu-cy de Théophraste,

Diog. Laërt. lib. 5. Sec. 44. Cicer. lib. 3. Tusc. n. 10.

Τύχη τὰ ἀνητῶν πράγματα ἀλλ' εὐβουλία.

Les affaires humaines dépendent de la fortune, & non de la prudence. L'approbation que Ciceron nous apprend que Théophraste donnoit à ce mot dans son Traité, le mit en butte aux traits des Philosophes qui parurent après luy, & qui luy reprochérent en toute occasion sa lâcheté. Parler ainsi, c'estoit, à leur avis, mettre au nombre des vrais biens ceux de la fortune; reconnoître que la possession en est nécessaire pour la vie heureuse, & par conséquent rendre, non la vertu, mais le caprice du sort maître du bonheur ou du malheur de l'homme. Tel est l'abus qu'ils reprochoient à Théophraste d'avoir fait de ce vers; & tel est le sens de ce mot, selon l'explication de Ciceron.

Lib. 5. Tusc. n. 9.

Plutarque ne l'a pas entendu de même dans le petit ouvrage qu'il a fait sur la Fortune, où, après avoir donné à ces paroles une autre signification, il combat le sens qu'elles semblent renfermer.

Au rapport de Plutarque, l'auteur a voulu faire comprendre que la fortune seule décidoit de tout dans le cours de la vie, & que la prudence humaine n'avoit aucune part aux évenements

qu'elle ſembloit quelquefois produire; voilà du moins ce que l'on peut conclurre des raiſonnements contenus dans le Traité de la Fortune. On ne peut aujourd'huy prononcer ſur la différence qui ſe trouve entre l'explication de Théophraſte & celle de Plutarque. Sans m'arrêter à cette difficulté, je vais donc parcourir ce Traité, & propoſer des obſervations ſur quelques endroits.

PREMIÉRE REMARQUE.

Si la prudence ne peut rien ſur les affaires, dit Plutarque, il ne faut jamais faire de déliberation; la conſideration des différents moyens eſt inutile, & c'eſt en vain que l'on s'engage dans des recherches: Sophocle eſtoit dans l'erreur, & nous trompoit, lorſqu'il diſoit que nous pouvions obtenir ce que nous voudrions pourſuivre avec ſoin.

Πᾶν τὸ ζητούμενον
Ἁλωτὸν, ἐκφεύγει δὲ τἀλεήμονον.

L'inſpection de ces vers dans la Tragédie de l'Œdipe Roy, où ils ſe trouvent, nous apprend à rétablir le mot néceſſaire dans la ſeconde partie de cette penſée; il faut lire ἀμελήμονον au lieu d'ἀλεήμονον, & le ſens eſt juſte: nos efforts nous rendent maîtres des choſes, mais noſtre négligence nous les fait manquer, ce que nous négligeons nous échappe.

Oedip. Tyr. verſu 110.

——— ἐκφεύγει δὲ τἀμελήμονον.

SECONDE REMARQUE.

La nature nous a donné la vûe, l'ouie, le goût, l'odorat, & les autres parties du corps avec leurs puiſſances, dit Plutarque, pour miniſtres de la ſageſſe & de la prudence; car c'eſt l'eſprit qui voit, c'eſt l'eſprit qui entend, tout le reſte eſt ſourd & aveugle: νῆς ὁρᾷ, νῆς ἀκούει. Plutarque ne nomme point en cet endroit l'auteur de ces paroles; mais nous ſçavons d'ailleurs par pluſieurs autoritez, qu'elles ſont du Poëte Epicharme, &

par-là même nous apprenons à rétablir dans le Traité dont il s'agit icy, la meſure qui manque au vers en liſant ainſi :

Vit. Plut. t. 2. edit. Par. pag. 336. 961.

——————— νὺξ ὁρᾷ
Καὶ νὺξ ἀκούῃ, τ' ἄλλα πωφὰ & τυφλά.

Quand le ſoleil eſt abſent, continuë Plutarque, nous ſommes dans les ténébres, & la préſence de mille autres aſtres, quelque brillants qu'ils ſoient, ne nous rend pas la lumiére. Diſons en autant de la raiſon & de l'intelligence ; ſi l'homme n'en eſtoit pourvû, malgré tous les ſens que la nature nous a donnez, noſtre vie ne différeroit en rien de celle des brutes. Ainſi ce n'eſt point par un coup du hazard ni ſans fondement, que nous avons la ſupériorité ſur les animaux, & que nous les maîtriſons ; noſtre raiſon eſt le principe de cette ſupériorité, & c'eſt elle qui nous fait trouver parmi les animaux des bêtes de charge pour nous ſoulager du poids des fardeaux, des bœufs & des taureaux pour ſuppléer à noſtre foibleſſe, & pour fournir à nos travaux, dit Eſchyle,

Ἵππων ὄνων τ' ὀχεῖα & ταύρων γονὰς
Δοὺς αὐτίδωρα & πόνων ἀνδέκτορα.

Il faut mettre δοὺς αὐτίδουλα au lieu de δοὺς αὐτίδωρα, la raiſon a ſoumis les animaux à noſtre puiſſance, & nous nous en ſervons comme d'eſclaves, dont la diſette ſe trouve par-là reparée. Si la juſteſſe de ce ſens ne ſuffit pas pour autoriſer le changement que je fais au vers d'Eſchyle, il faut renvoyer à Plutarque même & à Porphyre, dans le livre Περὶ ἀποχῆς ; ces paroles ne ſont pas là rapportées ſuivant la leçon ordinaire des imprimez, mais ſuivant la reſtitution que je propoſe.

Plut. p. 964. tom. 2.

La nature, dit-on, a traité les animaux, à qui elle a refuſé la raiſon, plus favorablement qu'elle n'a traité l'homme ; mais l'excellence du preſent qu'elle a fait à l'homme, le dédommage des autres avantages qu'on ne luy a point accordez. La force de l'homme eſt petite, mais la multiplicité & la varieté de ſes inventions luy ſoumet ce qu'il y a de plus puiſſant dans la mer,

sur la terre & dans les airs : πεάχ μὴ θένος ἀνδρῶν. Il n'eſt pas douteux que πεάχ doit eſtre changé en βεάχ.

TROISIÉME REMARQUE.

La fortune, continuë l'auteur, n'a aucune part aux ouvrages des artiſans; l'Architecte, le Statuaire & le Fondeur ne dépendent point, dans l'exercice de leur art, des coups du hazard; & enfin ce n'eſt point la Fortune, mais Minerve qui préſide, & que l'on repréſente comme aſſiſtant à leurs productions. Témoin celuy qui écrit ainſi :

Βᾶτ' εἰς ὁδὸν πᾶς ὁ χειρώναξ λεὼς
Οἳ τὴν Διὸς γοργῶπιν Ἐργάνην σατοῖς
Λίκνοισι θεσπέπειθε.

Clément d'Aléxandrie rapporte ce même paſſage & dans les mêmes termes, ſi ce n'eſt qu'au lieu de donner à la Divinité des artiſans le nom d'Ἐργάνη, comme Plutarque le fait icy & dans les Sympoſiaques, Clément d'Aléxandrie l'appelle Ἐργάπην, ce qui revient au même. Mais après cela les vers ſont plus reguliérement conſtruits dans le paſſage de Clément d'Aléxandrie que dans le Traité de la Fortune; *Protrept. Pag. 664.*

Βᾶτ' εἰς ὁδὸν πᾶς ὁ χειρώναξ λεὼς
Οἳ τὴν Διὸς γοργῶπιν Ἐργάπην θεὸν
Σατοῖς λίκνοισι θεσπέπειθε.

Mettez-vous en chemin, troupe d'Artiſans, vous qui adreſſez vos vœux à la Déeſſe Ergatis, puiſſante fille de Jupiter, & qui portez en ſon honneur des vans myſterieux.

REMARQUES

Sur quelques paſſages de Platon, citez par d'anciens auteurs.

LE but de ces remarques eſt de faire connoître la fauſſeté de l'interprétation que quelques auteurs ont donnée de pluſieurs paſſages de Platon, & de marquer la véritable penſée du Philoſophe dans ces mêmes endroits.

Les conſéquences qui réſultent de cette ſorte de critique, ſont peu favorables à ces ſyſtémes de philoſophie, que l'on croit pouvoir attribuer à beaucoup d'anciens Philoſophes. On comprend en effet par-là, que nous ne devons pas recevoir avec une confiance aveugle, ce que des écrivains poſtérieurs rapportent du ſentiment de ceux qui les ont précédez, lorſque nous ne pouvons comparer le témoignage des derniers avec le corps de doctrine des premiers, & lorſqu'il ne nous reſte des ouvrages de ceux-ci que des fragments découſus, entre leſquels nous ne voyons pas de liaiſon, & dont nous ne connoiſſons pas le rapport. On doit alors craindre que l'amour de la verité, la fidélité, & la juſteſſe n'ayent eû peu de part à ce que les uns nous diſent des autres : s'en tenir à ces authoritez, ſeroit s'abandonner à des guides qui s'égarent, ou qui veulent nous égarer.

J'avouë que ces maximes ſont de nouvelles armes que l'on fournit au Pyrrhoniſme, il eſt naturel après cela de ne pas ſe croire plus inſtruits de ce que les anciens Philoſophes ont penſé ſur les choſes de l'univers, que des reſſorts cachez, par leſquels la nature opére ſes effets merveilleux. J'en conviens, mais j'adjoûte que le Pyrrhoniſme n'eſt pas toûjours condamnable; il n'eſt dangereux que par l'abus qui s'en fait, & s'il ſe renferme dans de juſtes bornes, il n'eſt point contraire à l'étenduë de nos connoiſſances, ni à l'avancement des ſciences.

Quoy qu'il en ſoit, voicy quelques-uns des paſſages de Platon, qui me paroiſſent mal interpretez.

Lib. 3. Phyſ. cap. 4. Ariſtote traite de l'infini περὶ τοῦ ἀπείρου, ou ſi l'on veut, de l'indéfini, & après quelques reflexions préliminaires à ce ſujet, il dit que les Pythagoriciens & Platon parlent de l'infini comme d'une choſe qui ſubſiſte par elle-même, & qui n'eſt point accidentelle à une autre. Il remarque pluſieurs différences qui ſe trouvent entre le ſentiment de Pythagore & celuy de Platon, enfin il dit que ce dernier reconnoît deux ſortes d'infinis, δύο τὰ ἄπειρα, l'un qui eſt le grand infini, τὸ μέγα, l'autre qui eſt le petit, τὸ μικρόν.

Je ne crois pas qu'au travers du voile de ces expreſſions, on puiſſe aſſez pénétrer la penſée d'Ariſtote, pour dire ce qu'il concevoit en parlant ainſi; les écrits de Platon même ne peuvent fournir aucun éclairciſſement là-deſſus; ce Philoſophe n'a établi dans aucun endroit le principe qu'Ariſtote luy attribuë, je n'imagine pas même ce qui peut luy avoir ſervi de fondement; à moins qu'on ne prétendît que le dialogue du Philébe préſente une idée à peu près ſemblable, mais pourtant l'examen en fait voir une différence aſſez conſidérable. Voicy ce que c'eſt.

Socrate entreprend de montrer en ce dialogue, que le plaiſir des ſens ne peut eſtre le ſouverain bien de l'homme, & après avoir détruit d'abord quelques légeres difficultez dont ſes adverſaires embarraſſoient la queſtion, il commence à propoſer les preuves de ſon ſentiment. Les Dieux, dit-il, nous ont appris à faire deux claſſes des choſes qui exiſtent; il y en a d'infinies, τὸ ἄπειρον, il y en a de finies, τὸ πέρας. Socrate appelle infinies toutes celles qui ſont ſuſceptibles du plus & du moins, elles peuvent recevoir une augmentation, ou bien diminuer à l'infini, il en cite pluſieurs exemples; il appelle finies, celles qui ont un terme, une borne, comme l'égal, l'égalité, le double.

Socrate, après une aſſez longue explication de ce principe, dont il ne fait uſage que dans ce Dialogue, & pour rendre plus clair ce qu'il doit dire, ſçait en tirer un raiſonnement très-propre à ſon ſujet; il ſeroit étranger à celuy que je traite, & je le laiſſe: cecy ſuffit pour montrer combien Ariſtote nous fait illuſion ſur la doctrine de Platon, s'il a eu en vûe le paſſage du Philebe, ou combien il hazarde ſur le ſentiment de ceux qu'il veut réfuter.

Socrate, dans le quatriéme Livre de la République, ne veut pas qu'il ſoit permis aux citoyens de la République qu'il forme, de poſſeder en particulier du bien; il ordonne que tout ſoit commun entr'eux: c'eſt-là l'unique moyen d'établir la concorde entre les différents membres de l'Eſtat, & d'introduire l'unité, *Page 422. & ſuivantes.*

pour ainſi dire, dans un corps politique où il y a tant de parties. Dans les autres ſocietez, celles qui ſemblent eſtre les plus unies, ſont intérieurement diviſées; car on y voit la République des riches & celle des pauvres. Si donc, adjoûte-t-il, en vûe de maintenir cette unité, vous me demandez quelle regle nos Magiſtrats auront à ſuivre pour aggrandir la République, & pour fixer l'étenduë du terrein qu'elle doit occuper, je vous répondray, tant que l'unité vous paroîtra pouvoir ſubſiſter, il vous ſera libre d'étendre & d'augmenter la République; dès que cette même unité vous ſemblera menacée d'eſtre détruite, reſſerrez la République, & bornez-en l'étenduë.

Chap. 1. Pol. liv. 2. Telle eſt la maxime qu'Ariſtote combat dans l'ouvrage de Platon: je ne veux que traduire ſon diſcours. Il eſt évident, dit-il, qu'à meſure que vous rendrez plus une la République, μία μᾶλλον, vous la détruiſez. Car une République, par ſa nature, eſt une multitude d'hommes; ſi donc vous y introduiſez une unité parfaite, vous formez une famille, & non pas un Eſtat: ainſi, quand même il ſeroit permis d'en venir à cette unité, il ne faudroit pas y ſonger.

Il reprend ainſi un peu plus bas. . . . C'eſt une mauvaiſe choſe que de chercher à rendre la République parfaitement une, ἑνὸν ζητεῖν; car une famille peut bien pluſtoſt ſe ſuffire à elle-même qu'un ſeul homme, & une République plus qu'une famille: or le but de ceux qui fondent des Eſtats, eſt de faire en ſorte que la ſocieté trouve en elle-même de quoy fournir à ſes beſoins.

On ne peut, en liſant ces paroles, s'empêcher d'accuſer Ariſtote d'avoir manqué de bonne foy ou de juſteſſe, quand il a voulu réfuter ainſi le ſentiment de Socrate; & c'eſt-là ſe faire des chimeres pour les combattre.

Liv. 2. c. 5. Sextus Empiricus n'eſt pas plus fidéle dans ce qu'il rapporte de Platon. Sextus Empiricus prétend que nous n'avons aucune regle ſûre qui puiſſe nous aider à diſcerner le vray d'avec le faux. Nous ne pouvons imaginer cette regle, & nous ne ſçavons pas même, à ſon avis, ce que c'eſt que l'homme, il nous

eſt

eſt impoſſible de le concevoir, ἀνεπινόητος : c'eſt le ſentiment de Socrate, dit-il, qui avouë, dans les écrits de Platon, qu'il ignore s'il eſt un homme ou quelqu'autre choſe, πότερον ἄνθρωπός ἐστι ἢ ἕτερόν τι.... Le ſens de ces derniéres paroles de Socrate eſt tout-à-fait différent de celuy qu'on leur attribuë. Socrate s'eſt exprimé deux fois à peu-près en ces termes, dans le Phédre & dans le Théétete; dans l'un & dans l'autre de ces Dialogues, c'eſt par rapport à la ſageſſe, c'eſt par rapport à la vertu, c'eſt par rapport à cette grande maxime de morale, Connoiſſez-vous vous-même, qu'il avouë ne pas ſçavoir s'il eſt un homme ou quelqu'autre choſe: il n'a point dit dans un ſens rigoureux ni metaphyſique, qu'il ne luy fût pas poſſible de ſe faire une juſte idée de l'homme.

Phæd. p. 338.
Theæt. p. 127.

Ce que Sextus Empiricus adjoûte au même endroit de la définition de l'homme, dont il rapporte que Platon eſt auteur, n'eſt pas mieux fondé; & on ne voit rien dans les écrits de Platon, qui puiſſe autoriſer le reproche que luy fait Sextus Empiricus.

Lib. 1. adverſ. Logic.

Lorſque Denys d'Halicarnaſſe veut, dans ſa Lettre à Pompée, rendre raiſon du jugement peu avantageux qu'il avoit porté du ſtile de Platon, en le comparant avec celuy de Démoſthene, il commence, à la verité, par de grands éloges, à rendre juſtice au mérite de cet Ecrivain; mais en même temps il renouvelle & charge ſes premiéres accuſations contre luy. Platon, dit-il, n'a jamais entrepris de parler avec quelqu'abondance, ou d'écrire dans le genre élevé, qu'il n'ait eſté fort inférieur à luy-même..... Il ſentoit ſon inſuffiſance de ce coſté-là, & on en peut juger par les précautions que la défiance luy fait prendre contre la critique de ſes lecteurs. Denys d'Halicarnaſſe tire ſes exemples & ſes preuves du Dialogue de Platon, intitulé le Phédre; il ne fait mention d'aucun autre ouvrage.

J'oſe avancer que le Rheteur n'a point pris, dans cet endroit, le ſens du Philoſophe, ni le fil de ſon diſcours. Si je voulois répondre aujourd'huy aux difficultez de Denys d'Halicarnaſſe,

je m'engagerois dans un trop long détail ſur la compoſition de ce Dialogue. Je me propoſe d'en faire connoître un jour l'artifice, que j'ay tâché de démêler; je me contenteray donc de dire, que l'auteur de la Lettre à Pompée n'a point fait attention au lieu de la ſcene du Dialogue, ni au caractére de Socrate, ni au but, ſoit général, ſoit particulier, de l'ouvrage de Platon, ni enfin aux liaiſons de toutes les parties de ce Dialogue.

QUATRIE'ME ODE DES OLYMPIQUES DE PINDARE,

A Pſaumis de Camarine, vainqueur à la courſe des Chars.

Par M. l'Abbé SALLIER.

ARGUMENT.

LORSQUE *Pſaumis remporta cette victoire, il eſtoit dans la force de l'âge; mais il avoit déja les cheveux tout blancs.* 10. de Juillet 1731. *Nous verrons de quelle maniere Pindare a ſçû nous apprendre cette particularité. Il commence par invoquer Jupiter; & marque le ſujet pour lequel il s'adreſſe à ce Dieu preferablement à tout autre. Il expoſe enſuite une raiſon particuliére qu'il a de célébrer le vainqueur; & cette raiſon eſt l'amitié dont ils ſont unis. Il dit auſſi un mot à la gloire de ſes vers qu'il vantoit en toute occaſion, & peut-eſtre même à l'excès.*

Après ces legers préludes, il vient enfin aux vertus de ſon héros, & le loue ſur ſon ardeur pour la gloire, ſur la magnificence de ſa dépenſe, ſa liberalité, ſes vûës pleines de droiture, ſes inclinations douces & pacifiques. Il finit par un écart apparent. C'eſt un éloge magnifique d'Ergine, qui fut un des Argonautes, & qui nonobſtant la blancheur prématurée de ſes cheveux, ſe ſignala dans une occaſion éclatante, à la cour d'Hypſipyle Reine de Lemnos. Il ſupprime le motif qui l'engage à citer ce fameux exemple, & laiſſe au lecteur le ſoin d'en faire l'application. Cette Ode eſt une des plus courtes de Pindare; mais elle ne cede aux autres qu'en ce point: car du reſte le caractére ſublime du Poëte y regne par-tout.

ODE.

DIEU ſuprême qui faites partir du haut des cieux, & voler dans les airs vos tonnerres comme des courſiers infatigables, les Heures, ces Déeſſes ſoûmiſes à vos ordres, & chargées du ſoin d'amener ſucceſſivement les ſaiſons, en renouvellant aujourd'huy les fameux ſpectacles de Piſe qui vous ſont dediez, m'envoyent à vous, Grand Jupiter, ma lyre à la main, pour célébrer par des chants mêlez à ſes accords, la magnificence de ces jeux, & la gloire d'un ami qui vient d'y remporter le prix de la courſe des chevaux. Il eſt naturel, & la vertu même l'exige de nous, que nous applaudiſſions aux heureux ſuccès des perſonnes qui nous ſont cheres.

Recevez donc, fils de Saturne, qui ſur l'Etna, théatre de voſtre victoire, triomphez du ſuperbe Typhon à cent teſtes, écraſé de voſtre foudre, & gemiſſant ſous le poids de cette montagne célébre; recevez cet hymne qui vous eſt offert en actions de graces, & qui doit répandre ſur le merite un éclat immortel. Il vient monté ſur le char même de Pſaumis que vous avez favoriſé. Ce vainqueur couronné des branches de l'olivier de Piſe, ſe hâte d'aller par ſa préſence adjoûter un nouveau luſtre à Camarine ſa patrie.

Grand Dieu, ſoyez propice à ſes autres vœux, car c'eſt avec juſtice que je le loue, orné de toutes les vertus, mais diſtingué par cette noble paſſion, & cet art où il excelle d'élever, d'entretenir, & de dreſſer de genereux courſiers; par une liberalité & une hoſpitalité ſans bornes, & par un amour ſincére de la tranquillité & du repos de ſa patrie, que les préceptes purs & ſages d'une heureuſe éducation luy ont inſpiré.

Je ne dis rien que *de vrai & de connu;* loin de l'éloge de Pſaumis tout ce qui peut reſſembler au menſonge, c'eſt par les faits certains & réïterez, c'eſt par les épreuves qu'on doit juger des mortels.

Les épreuves changérent autrefois en admiration le mépris & les railleries que les femmes de Lemnos faiſoient du fils de

Clymenus ſur ſes cheveux blancs : Vainqueur dans la carriére où l'on court armé de toutes piéces, vous voyez, dit-il à Hypſipyle, en s'avançant pour recevoir la couronne de ſes mains, vous voyez quel homme je ſuis dans la courſe; la force de mon bras, & mon courage, égalent l'agilité de mes pieds. Ne jugez plus par les cheveux blancs, qui viennent ſouvent avant le temps aux plus jeunes & aux plus robuſtes.

NOTES.

I.

A Pſaumis de Camarine.] Camarine eſtoit une ville de la Sicile, ſituée près d'un lac qui avoit le même nom, & dont les eaux exhaloient une odeur fort deſagréable : de là vint ce mot, μὴ κίνει Καμαρίνην, ne remuez pas l'eau du lac de Camarine; ce qui faiſoit dire de toute eau croupiſſante & qui ſentoit mauvais, qu'il falloit prendre garde d'y toucher. Cette façon de parler eſtoit encore ſuſceptible d'un autre ſens, dont nous n'avons pas beſoin quant à preſent. Voicy l'origine de ce proverbe. Les eaux du lac de Camarine eſtant devenuës baſſes, cauſérent une contagion dans le pays. Les habitants allérent conſulter Apollon, recours ordinaire des peuples dans les calamitez publiques, pour ſçavoir s'ils ne devoient pas deſſécher entiérement le lac. L'Oracle leur répondit par ce vers, qui pouvoit s'entendre de pluſieurs maniéres :

* Μὴ κίνει Καμαρίναν, ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων.

Malgré une défenſe ſi expreſſe, les habitants ne laiſſérent pas de ſaigner le lac, & de le mettre à ſec. La contagion ceſſa, diſent les auteurs, & les habitants s'applaudiſſoient du ſuccès, lorſque les ennemis ſurvinrent; & profitant du paſſage que l'on avoit ouvert, ils entrérent dans la ville & la ſaccagérent. Ce malheur apprit aux habitants qu'ils s'eſtoient trompez ſur la ſignification de l'oracle d'Apollon.

* Servius ſur Virgile, à l'occaſion de ce vers : | *Fatis nunquam conceſſa moveri, &c.*

II.

Dieu ſuprême.] Le debut de cette Ode eſt magnifique. Le choix & l'arrangement des mots, la hardieſſe des figures, la nobleſſe de la penſée, tout s'y rencontre; & l'image eſt ſi vive, que l'on croit voir la vîteſſe, & entendre le bruit de la foudre de Jupiter. Le texte porte à la lettre: *Dieu ſuprême, qui pouſſez l'impetueuſe & l'infatigable foudre.* Le terme ἐλατὴρ ſe dit dans le propre, d'un Cavalier qui pouſſe à toute bride un cheval: j'ay cru devoir prendre une periphraſe, pour exprimer ce que je ne pouvois rendre mot pour mot. Mais par-là même on ſent combien on affoiblit un auteur qui ſçait dire avec force beaucoup de choſes en peu de paroles.

III.

Les Heures, ces Déeſſes ſoumiſes à vos ordres.] Le mot grec ὧραι peut ſignifier les ſaiſons, les différentes parties du jour & de la nuit, & ce court eſpace de temps qui fait la vingt-quatriéme partie du jour naturel; mais je n'ay pris ce mot dans aucun de ces ſens, & j'ay cru qu'un auteur ſi accoûtumé à créer, pour ainſi dire, & à donner de l'ame aux choſes les moins capables de vie, n'avoit garde de ne pas adopter une idée, qui de ſon temps avoit déja paſſé dans l'uſage du langage poëtique. Homére perſonifie les Heures dans un des chants de l'Iliade.

IV.

Fils de Saturne, qui triomphez du ſuperbe Typhon.] Typhon un des Géants que Jupiter abbattit d'un coup de foudre, & qu'il couvrit d'une vaſte montagne. Les anciens ne convenoient pas du lieu où cette montagne eſtoit. Strabon rapporte juſqu'à ſept opinions différentes ſur ce ſujet. Pindare eſtoit pour celle qui plaçoit Typhon dans la Sicile; Virgile le mettoit ailleurs. Ovide qui eſtoit du ſentiment de Pindare, décrit plus en détail l'attitude forcée du Géant; il dit que la Sicile en accable le corps, & le mont Etna la tête:

Lib. 13.

Metamorph. lib. 5.

Vaſta giganteis injecta eſt inſula membris
Trinacris, & magnis ſubjectum molibus urget....
Degravat Ætna caput, &c.

V.

Du fils de Clymenus.] C'eſtoit Ergine, un des Argonautes, qui diſputa, dans l'iſle de Lemnos, le prix de la courſe, & le remporta ſur les fils mêmes de Borée. Il avoit blanchi de bonne heure, & dans le temps qu'il jouiſſoit encore de toute la vigueur de l'âge. Ce qui donna lieu à ce proverbe des anciens : *Les cheveux blancs d'Ergine,* pour dire des cheveux blancs qui cachent beaucoup de force & de courage.

ODE CINQUIE'ME OLYMPIQUE DE PINDARE, AU MESME PSAUMIS,

Sur trois victoires qu'il avoit remportées; l'une à la courſe équeſtre; l'autre à la courſe du char attelé de chevaux; la troiſiéme à la courſe du char attelé de mules.

Par M. l'Abbé SALLIER.

ARGUMENT.

Aſſemblée publique 22. d'Avril 1732.

ON voit par ce titre, qu'il s'agit en cette Ode du même Pſaumis qui a eſté célébré dans la précedente; le Poëte a adjoûté en celle-cy, au nom du vainqueur, le nombre & le genre des victoires qui ſont le ſujet de cette piéce. Le plan général de l'Ode paroît avoir quelque choſe d'un peu trop uniforme; car l'apoſtrophe eſt la figure qui regne dans tout l'ouvrage, & qui en forme le tiſſu. Pindare adreſſe ſucceſſivement la parole à la Nymphe Camarine, à Pallas honorée dans la patrie du vainqueur, à Jupiter, & enfin à Pſaumis luy-même. Mais le Poëte me ſemble faire oublier ce défaut, & ſaiſir l'attention & l'admiration par la foule de penſées hardies & d'expreſſions énergiques dont il varie chaque partie de ſon ouvrage.

ODE.

RECEVEZ, fille de l'Océan, Nymphe des eaux de Camarine, recevez avec joye cet éloge des plus hautes vertus, cette fleur précieuſe des couronnes que l'on cueille à Olympie. Agréez ce cantique, préſent de Pſaumis, qu'une courſe également infatigable & rapide a rendu vainqueur de ſes rivaux. Il vient de porter à ſon plus haut point la gloire d'une Ville à qui vous avez donné voſtre nom, & qui nourrit un peuple nombreux

nombreux en ſon ſein. Trois nouveaux triomphes ont eſté ſuivis de pompeux ſacrifices dont il a chargé les ſix autels des douze grandes Divinitez d'Olympie, pendant cinq jours que durent nos feſtes ſolemnelles. Nymphe, c'eſt à vos pieds que Pſaumis met pour offrande les couronnes qu'il a obtenuës. L'honneur en rejaillit & ſur ſon pere Acron dont la voix du héraut a fait entendre le nom, & ſur ſa patrie, qui, rebâtie depuis peu, a recouvré la ſplendeur de ſa premiére origine.

Ces victoires vous intéreſſent, Minerve, Déeſſe tutelaire de cette Ville. Depuis que Pſaumis, revenu du ſéjour aimable où regnoient autrefois Œnomaüs & Pélops, a paru dans voſtre chére Camarine, il fait retentir du bruit des chants d'allegreſſe, & le bois ſacré où l'on vous adore, & les rives de l'Oane, & le lac qui baigne la contrée, & ces utiles & larges canaux par où le fleuve Hipparis, portant à tout un peuple la richeſſe & l'abondance, va leur verſer tout ce qui ſert à élever en un moment dans les airs une foreſt de ſuperbes & ſolides édifices. Que ne doit-on pas à ce Pſaumis? Il a tiré ſes citoyens de l'inaction & de l'obſcurité; il a répandu ſur eux l'éclat de la gloire qui l'environne. Un travail opiniâtre & une généreuſe dépenſe font triompher la vertu des obſtacles qui s'oppoſent aux grandes & périlleuſes entrepriſes, & des ſuccès heureux font vanter la ſageſſe de ceux qui ont couru la carriére.

Conſervateur de l'univers, vous à qui les nuées ſervent de thrône, vous qui, ſur le mont fameux du Dieu voſtre pere, montrez à Olympie voſtre puiſſance, Jupiter, qui honorez d'une protection particuliére le cours majeſtueux de l'Alphée & l'antre venerable du mont Ida, je viens au ſon des flûtes Lydiennes, implorer vos faveurs pour les habitants de Camarine: Faites, Grand Dieu, que par leurs vertus & leurs exploits, ils renouvellent ſans ceſſe la gloire d'une Ville déja illuſtre: & vous, ô Pſaumis, que la noble paſſion pour ces fiers animaux dont Neptune a fait préſent à la terre, vient de faire triompher en Elide, puiſſiez-vous, en conſervant toûjours un goût ſi beau, jouir d'une douce & honorable vieilleſſe, entourée d'une floriſſante famille. Quand un mortel poſſede la ſanté & les

richeſſes, & qu'à ces avantages il joint une réputation brillante, content de ſon ſort, qu'il n'envie point celuy des Dieux.

PREMIÉRE REMARQUE.

LE ſcholiaſte de Pindare aſſûre que cette cinquiéme Ode ne ſe trouvoit point dans les anciens exemplaires que l'on avoit des ouvrages du Poëte: cette autorité a fait croire à quelques critiques, que l'Ode pourroit bien n'eſtre pas l'ouvrage de Pindare, & une nouvelle preuve de ce ſentiment a eſté la remarque que ces critiques ont faite ſur l'arrangement des ſtrophes de cette Ode, tout autre, diſent-ils, qu'il n'a coûtume d'eſtre dans celles de ce Poëte. Nicolas le Sueur ſemble avoir declaré qu'il ne reconnoiſſoit point celle dont il s'agit, pour eſtre de Pindare, lorſqu'en traduiſant les Olympiques, il a omis de faire même mention de cette cinquiéme Ode.

La remarque des critiques, l'autorité du ſcholiaſte, & le ſilence du traducteur, ne me paroiſſent pas des raiſons déciſives pour faire croire que cette Ode ait eſté adjoûtée à Pindare, & je dis en premier lieu, qu'il eſt facile de donner aux trois ſtrophes le même ordre qu'elles ont dans les autres Odes, que l'on reconnoît pour eſtre de véritables productions de Pindare. Il y a grande apparence que c'eſt par la faute ſeule des copiſtes qu'eſt arrivé le dérangement que l'on releve icy. De neuf Manuſcrits qui ſont à la Bibliothéque du Roy, & qui contiennent, ou le total, ou quelque partie des ouvrages de Pindare, j'ay non ſeulement trouvé cette cinquiéme Ode en ſix de ces manuſcrits; mais l'un des plus anciens la rapporte ſans aucune différence d'avec les autres Odes du même auteur: d'ailleurs, Didyme, dont l'autorité eſt d'un grand poids en ces matiéres, n'a eu aucun ſoupçon que cette piéce fût ſuppoſée, & il la met au nombre de celles de Pindare. Enfin, le ſtile paroît décider la queſtion: il eſt entiérement conforme à celuy des autres Odes; on y voit la maniére & le caractére du Poëte; le début eſt une invocation des Dieux ou des Déeſſes tutelaires de la patrie du vainqueur: dès qu'il y parle de ſes vers, c'eſt en termes

pompeux, & il ne craint point de porter trop loin la hardieſſe des figures. Il annoblit les choſes les plus ordinaires par la magnificence de ſon expreſſion; & s'il employe une ou deux ſentences en cette Ode, il neglige, comme dans preſque toutes les autres, d'en faire l'application, ou de marquer des liaiſons exactes avec ce qui précede. Il ſe repoſe ſur ſes lecteurs de ce ſoin, pour ſuivre ſon enthouſiaſme, qui n'eſt qu'un myſtere de l'art, où le Poëte plein d'un beau feu qu'il gouverne à ſon gré, paroît entraîné par le demon de la Poëſie, pluſtoſt que guidé par la raiſon. Je conclus donc que cette Ode eſt ſi Pindarique dans ſa brieveté, qu'on peut, ſans beaucoup riſquer, la croire l'ouvrage de Pindare luy-même.

SECONDE REMARQUE.

A Pſaumis.] L'hiſtoire ne nous apprend rien ſur ce vainqueur, & ſon nom n'eſt venu juſqu'à nous qu'à la faveur de celuy de Pindare, & de deux Odes que ce Poëte luy avoit adreſſées; tout ce qu'elles nous font connoître, c'eſt qu'il eut pour pere Acron; qu'il eſtoit de Camarine ville de Sicile; qu'il tenoit un rang conſiderable parmi ſes citoyens, & qu'il remporta quatre fois le prix aux jeux Olympiques.

TROISIÉME REMARQUE.

PENDANT cinq jours que durent nos Feſtes ſolemnelles.] Cet endroit de Pindare nous apprend pluſieurs particularitez hiſtoriques, entr'autres, que les jeux Olympiques conſacrez au plus grand des Dieux, inſtituez par Hercule le plus grand des Héros, eſtoient les plus célébres de la Grece; qu'ils duroient cinq jours; qu'on s'y exerçoit à différentes ſortes de combats; qu'il y avoit à Piſe ſix autels où les combattants faiſoient leurs offrandes; que chacun de ces autels eſtoit élevé à l'honneur de deux Divinitez. Il ne ſeroit peut-eſtre pas hors de propos d'entrer en quelque détail ſur chacun de ces points, ſi la curioſité de ceux qui aiment ces ſortes de diſcuſſions ne trouvoit

à s'inſtruire dans la nouvelle & élegante traduction de Pauſanias, à fond, & plus agréablement qu'elle ne pourroit faire, même dans les plus longues remarques de ma façon.

Quatriéme Remarque.

Une foreſt de ſolides & ſuperbes édifices.] J'ay traduit le grec à la lettre : σαδίων θαλάμων ὑψιζύων ἄλσος. Figure peut-eſtre un peu hardie dans noſtre langue, mais qui peut ſervir à donner quelqu'idée du caractére de Pindare, heureux dans ſes hardieſſes; il fait alluſion par ces mots à l'état où ſe trouvoit alors Camarine, qui venoit d'eſtre augmentée & embellie conſiderablement.

Cinquiéme Remarque.

Un travail opiniâtre & une généreuſe dépenſe font triompher la vertu.] Pindare aimoit beaucoup à trouver dans les Héros qu'il célébroit, cette nobleſſe de cœur qui nous apprend à faire un honorable emploi des richeſſes, & cette fermeté d'ame que les difficultez de l'entrepriſe ne rebutent point. C'eſt à ces qualitez qu'il faut, à ſon avis, rapporter les plus grands ſuccès; il reduit tout à ces deux points. Voicy comme il s'en explique dans la premiéme Ode Iſthmique.

» Quand la vertu s'applique à ſatisfaire toutes ſes nobles incli-
» nations, & qu'elle joint le travail à la magnificence de la dépenſe,
» ceux en qui elle ſe trouve meritent qu'on leur prodigue ſans re-
» ſerve les applaudiſſements & les éloges. »

Dans une autre où il parle avec plus d'énergie, & une audace vraiment dithyrambique, il dit :

» Celuy qui aimant à répandre les richeſſes & à tenter de labo-
» rieuſes entrepriſes, pratique les vertus dont il n'appartient qu'aux
» Dieux de jetter les fondements dans nos ames, & qui par là
» obtient une éclatante réputation; celuy-là a déja mouillé l'ancre
» à la demeure de la plus parfaite félicité. »

RE'FLEXIONS
SUR
UN ANCIEN PHENOME'NE CELESTE,
OBSERVE' AU TEMPS D'OGYGE'S.

Par M. FRERET.

VARRON, le plus ſçavant des Romains de ſon temps, nous apprend dans un fragment conſervé par S.t Auguſtin, que Caſtor l'hiſtorien avoit fait mention d'un changement ſingulier obſervé dans la couleur, dans la groſſeur, dans la figure, & dans le cours de la Planete de Vénus : Varron adjoûte que ſelon deux célébres Aſtronomes, ce prodige avoit eſté vû ſous le regne d'Ogygès : voicy les termes de S.t Auguſtin, *Eſt in Marci Varronis libris, quorum inſcriptio de gente populi Romani, Caſtor ſcribit in ſtella Veneris. . . . tantum portentum exſtitiſſe ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, curſum: quod factum ita, neque antea, neque poſtea ſit. Hoc factum Ogyge rege dicebant Adraſtus Cyzicenus & Dion Neapolites Mathematici nobiles.* Caſtor eſt antérieur au Grammairien Apollodore qui le cite, & floriſſoit par conſéquent vers l'an 150. avant l'Ére Chreſtienne. Il avoit publié pluſieurs ouvrages ſur l'ancienne hiſtoire, & ſur l'ancienne chronologie Grecque. Le temps des deux Aſtronomes citez par Varron n'eſt pas connu, mais il eſt probable qu'ils eſtoient poſtérieurs à Caſtor, au recit duquel ils avoient adjoûté la date du phenoméne, qu'il n'avoit apparemment pas donnée.

14. de Nov. 1732.

Aug. de Civ. Dei, lib. 21. cap. 8. N. 2.

Apoll. biblioth. lib. 2. c. 5.

L'époque d'Ogygès, ſous le regne duquel ils le plaçoient, eſtoit une choſe conſtante dans l'hiſtoire Grecque; Jules-Africain, cité par Euſébe, nous apprend que tous les Chronologiſtes, & entr'autres Hellanicus, Philochorus, Caſtor, Thallus & Diodore de Sicile s'accordoient à placer le deluge d'Ogygès 1020. ans avant la premiére Olympiade. Cette Olympiade

Euſeb. Præp. evangel. l. 10. cap. 9.

eſtoit ſans aucun doute celle de Coroebus, ou des Chronologiſtes, célébrée vers le ſolſtice d'Eſté de l'an 776. avant J. C. ainſi ce deluge d'Ogygès eſtoit de l'an 1796. avant l'Ere Chreſtienne.

Cometograph. lib. 7. p. 373.

Hevelius, Aſtronome célébre du ſiécle paſſé, propoſe trois explications différentes du phenoméne rapporté par Caſtor: la premiére eſt de regarder ces changements obſervez dans la groſſeur, la couleur & la figure de Vénus, comme une ſimple apparence produite par quelque réfraction extraordinaire de noſtre atmoſphére, & ſemblable à ces Halons ou couronnes que l'on apperçoit autour des aſtres. Hevelius remarque qu'au rapport d'Ariſtote, les Aſtronomes Egyptiens n'avoient pas cru ces Halons indignes de tenir une place parmi les phenoménes aſtronomiques qu'ils rapportoient dans leurs Annales.

Ariſtoteles de Meteoris, l. 1. cap. 6.

La ſeconde explication propoſée par Hevelius attribuë le phenoméne obſervé au temps d'Ogygès, à quelque changement arrivé dans la planete même de Vénus; il n'explique point en quoy pouvoit conſiſter ce changement, mais ſans doute qu'il entendoit par-là quelques-unes de ces revolutions qui peuvent arriver dans les globes des planetes, comme des deluges ou des conflagrations. C'eſt ainſi que feu M. le Comte de Boulainvilliers explique ce phenoméne dans ſon Hiſtoire univerſelle manuſcrite.

La troiſiéme explication, ou celle qu'Hevelius adopte, rapporte ce phenoméne à un changement arrivé dans l'atmoſphére même de Vénus. Cette explication luy paroît ſi certaine, qu'il ne craint pas de donner ſur ce ſeul fondement une atmoſphére à la planete de Vénus. Aucune de ces trois explications ne rend raiſon de la plus ſinguliére circonſtance de ce phenoméne, c'eſt-à-dire du changement obſervé dans le cours de la planete de Vénus.

Il ne convient, ni à l'étenduë preſcrite à ce Memoire, ni à la nature de nos études, d'examiner ſi l'on peut trouver dans les loix naturelles de noſtre univers, la cauſe d'un changement aſſez conſidérable dans la planete de Vénus, ou dans ſon atmoſphére, pour eſtre apperçu par les habitants de la terre.

Mais, en ſuppoſant même cette cauſe une fois trouvée, il en faudra chercher une autre qui ait obligé la planete de Vénus de quitter ſon ancienne route pour en prendre une nouvelle, & de quitter encore cette nouvelle route au bout de quelque temps pour reprendre ſon ancien cours; car c'eſt-là l'idée que préſentent les termes de Varron, *Tantum portentum exſtitiſſe in ſtella Veneris, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, curſum: quod factum ita, neque antea, neque poſtea ſit.*

L'apparition d'une comete que l'on auroit confonduë avec la planete de Vénus, ſeroit, ce me ſemble, un moyen ſimple & naturel d'expliquer toutes les circonſtances de ce phenoméne; & il eſt ſans doute très-ſingulier que cette idée ne ſoit venuë ni à Hevelius ni aux autres Cometographes. Une comete dont la tête ſe montra le ſoir & le matin auprès du ſoleil, quelques jours après que Vénus s'eſtoit plongée dans les rayons de cet aſtre, fut priſe d'abord pour Vénus elle-même; & cette comete ayant pris une chevelure ou une queuë les jours ſuivants, on attribua ce changement de groſſeur, de couleur & de figure à la planete de Vénus. Le mouvement propre de la comete l'éloignant tous les jours de plus en plus du ſoleil, & luy faiſant traverſer le ciel par une route très-différente de celle de Vénus, on ne douta point que cette planete, qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du ſoleil pendant pluſieurs jours, n'eût abandonné ſon ancien cours pour en ſuivre un nouveau. La comete ayant ceſſé d'eſtre viſible au bout de quelque temps, & la planete de Vénus s'eſtant montrée auprès du ſoleil, on conclut qu'elle eſtoit revenuë occuper ſon ancienne place.

L'hiſtoire des cometes fourniroit pluſieurs exemples de ſemblables mépriſes, mais cette diſcuſſion m'engageroit dans des détails qui ne ſont pas de l'objet de nos recherches. La comete d'Ogygès (qu'il me ſoit permis de nommer ainſi le phenoméne de Caſtor) cette comete, dis-je, ayant eſté confonduë avec la planete de Vénus, nous pouvons nous former une idée de la groſſeur ſous laquelle elle ſe montra au ſortir des rayons du ſoleil, ſuppoſer qu'elle eſtoit égale à cette planete, & par conſéquent la croire aſſez ſemblable à la fameuſe comete de 1680.

Cette comete, qui fut apperçuë le 27. Novembre 1680. ayant eſté meſurée le 21. Decembre ſuivant au ſortir des rayons du ſoleil, par M. Flamſted, ſe trouva avoir un peu plus d'une minute de diametre dans le Noyau lumineux que l'on découvroit au centre de ſon atmoſphere enflammée, c'eſt-à-dire, un diametre égal à celuy que les plus exactes obſervations donnent à Vénus.

Flamſted, hiſt. cæleſt. p. 105.

Newton, de mundi Syſtemat. pag. 20.

Comme il eſt aſſez ordinaire qu'une premiére conjecture en amene une ſeconde, & que l'on croye même cette ſeconde propre à donner du merite à la premiére, la reſſemblance que j'ay cru appercevoir entre la comete d'Ogygès & celle de 1680. m'a fait penſer que ce phenoméne, obſervé au temps d'Ogygès, pourroit bien n'eſtre autre choſe qu'une ancienne apparition de la comete de 1680. que de très-habiles Aſtronomes croyent s'eſtre déja montrée pluſieurs fois, & revenir tous les 575. ans.

Le ſyſteme du retour périodique des mêmes cometes aſſez univerſellement adopté par nos Aſtronomes, n'eſt pas un ſentiment nouveau; il a eſté ſeulement renouvellé par les modernes. C'eſtoit l'opinion de ces mêmes Pythagoriciens de la Secte Italique, qui ſoûtenoient le mouvement de la terre autour du ſoleil. Ariſtote qui regardoit les cometes comme des metéores ſublunaires formez par un aſſemblage fortuit des exhalaiſons inflammables de noſtre atmoſphere, reconnoît que ces Pythagoriciens croyoient les cometes des planetes d'une eſpéce particuliére, qui n'eſtoient viſibles que dans une petite partie de leur orbite. Il adjoûte qu'Hippocrate de Chio (ce Géometre ſi connu par ſon problême de la Quadrature d'une portion circulaire indeterminée du cercle) avoit adopté le ſyſteme Pythagoricien, & qu'il attribuoit la queuë & la chevelure qui accompagnent les cometes à la refraction des rayons du ſoleil, dans la colomne de vapeurs que les cometes traînent après elles.

Ariſt. de Cælo, lib. 2. §. 72.

Ariſtot. de Meteor. lib. 1. cap. 6.

Apollonius de Mynde, célébre Aſtronome, nous apprend dans Seneque, que les Chaldéens chez leſquels il avoit étudié, eſtoient de la même opinion. Ils regardoient les cometes comme des planetes, dont la revolution ſe faiſoit dans des orbites très-excentriques

Senec. quæſt. natural. lib. 7. cap. 3. & 14.

excentriques à la terre, & qui estoient seulement visibles dans la partie inférieure de cet orbite: *Altiora mundi secat cometes, & tunc demum apparet, cum in imum cursus sui venerit.* Les mêmes Chaldéens prétendoient, au rapport d'Apollonius, connoître le cours des cometes, *teneri cursus eorum*, & la durée de leurs periodes. Diodore de Sicile dit la même chose en deux endroits différents de son histoire, & donne cette opinion comme celle des Philosophes Grecs, au temps de la comete qui parut l'an 372. avant J. C. comete dont la lumiére égaloit celle de la lune. Pline, Plutarque & Stobée parlent assez clairement de ce même systeme des Pythagoriciens & des Chaldéens; mais l'abondance des choses qui me restent à traiter, m'oblige de supprimer leurs passages, & les éclaircissements ausquels ils pourroient donner lieu.

Diod. lib. 15. pag. 483. Lib. 11. pag. 82.

Plin. 2. c. 25. Plut. de placit. lib. 3. cap. 2. Stob. Eclog. Physic. lib. 1. pag. 62.

Le systeme d'Aristote, selon lequel les cometes ne sont, comme on l'a vû, que de simples metéores, ayant pris le dessus dans les écoles de Philosophie, on oublia le systeme Chaldéen. Tycho & Moestlinus sont les premiers qui l'ayent osé rappeller dans ces derniers siecles; ils montrérent, à l'occasion de la comete de 1577. que les cometes sont des corps supralunaires, qui traversent, par leur mouvement propre, les orbites des planetes. En plaçant ainsi les cometes au-dessus de la lune, il falloit ôter à ces orbites la solidité qu'Aristote leur avoit donnée après Empedocles; & c'estoit-là une chose à quoy les Philosophes ne pouvoient se resoudre. Chrestiens, Juifs & Mahometans, tous avoient adopté cette opinion de la solidité des spheres celestes, & ils en avoient fait une espéce d'article de foy, quoyqu'elle fût absolument rejettée par Ptolemée *.

Vid. Tycho, progymnasm. p. 151. tom. 2.

Stob. ibid. p. 52. Plut. de placit. lib. 2. cap 11.

Cette opinion fut la source de bien des contradictions que ces deux Astronomes essuyérent; mais enfin ces contradictions ont cessé, & les choses ont même tellement changé depuis, que les Philosophes, non contents de faire nager les planetes dans un tourbillon de matiére fluide, commencent à les placer dans un

* Ptolemée, *almag. l. 13. c. 12.* prétend que les corps celestes ou les Astres nagent dans un fluide parfait, qui ne fait aucune resistance à leurs différents mouvements.

eſpace rempli par une étenduë parfaitement pénétrable, dépouillée de preſque toutes les proprietez du corps, & plus ſemblable au vuide des anciens Atomiſtes qu'à la matiére des Peripateticiens.

Lors du renouvellement du ſyſteme Chaldéen, Tycho & Moeſtlinus donnérent des orbites circulaires aux cometes; Kepler qui vint après eux, & qui eut occaſion d'obſerver exactement quatre ou cinq cometes différentes, crut avoir la preuve que leur mouvement ſe faiſoit dans des lignes droites qui traverſoient toutes les ſpheres des planetes, en ſorte que le même mouvement qui avoit approché les cometes de la terre & du ſoleil, les en éloignoit pour jamais: cette hypotheſe, qui détruiſoit entiérement l'ancienne opinion du retour periodique des mêmes cometes, fut embraſſée par Deſcartes & par Hevelius. La Cometographie du dernier porte toute entiére ſur ce principe; mais ce mouvement rectiligne des cometes eſt abſolument abandonné aujourd'huy; & quoyque les Aſtronomes varient entr'eux ſur la nature des courbes qu'elles décrivent, tous s'accordent à leur faire décrire des courbes, & à reconnoître que la même comete peut reparoître pluſieurs fois.

Princip. Mathem. 2.e edit. pag. 405.

M. Newton a montré en particulier, au ſujet de la comete de 1680. (dont l'identité, ou du moins la reſſemblance avec celle d'Ogygès, m'a engagé dans cette digreſſion,) que l'orbite de cette comete eſt une ellipſe très-allongée, à l'un des foyers de laquelle ſe trouve le ſoleil, & que le temps de ſa revolution eſt de plus de 500. ans. Cette hypotheſe de la courbure elliptique de l'orbite des cometes avoit eſté propoſée dès l'année 1665. par M. Petit, dans ſon Traité ſur la comete de cette même année; & ce qu'il avoit avancé comme un ſimple ſoupçon, eſt devenu, par les calculs de M. Newton, une opinion plus que probable. M. Halley ayant examiné avec ſoin l'hypotheſe de M. Newton, a déterminé le temps de cette periode, avec plus de préciſion, à 575. ans; & il a fait voir, en examinant les circonſtances des diverſes cometes rapportées par les Hiſtoriens, que celle de 1680. eſtoit la même que celles des années 1106. & 530. de J. C. & la même que celle qui parut l'année de la mort de Jule-Ceſar, 44. ans avant l'Ere Chreſtienne.

Petit, Obſerv. ſur la comete de 1664. & 1665. p. 309.

Verſion Angloiſe de Gregor. p. 901, 902, 903.

Whiſton. Append. Theory. of the Earth.

Je ne rapporteray point icy les preuves des apparitions de cette comete dans ces trois différentes années ; on les trouvera dans l'Appendice de la théorie de la Terre de M. Whiſton. Je me contenteray d'obſerver, que les cometes des années 530. & 1106. ſont marquées dans les abrégez latins que nous avons des annales Chinoiſes, ce qui montre qu'elles furent viſibles par tout noſtre hémiſphere.

Annales Chinoiſes du Pere Couplet.

Les quatre apparitions de cette comete eſtant du mois de Novembre 1680. du mois de Février 1106. du mois de Novembre 530. de l'Ere Chreſtienne, & du mois de Septembre de l'an 44. avant cette Ere, chaque periode ſe trouvera d'un peu moins de 575. ans. Si l'on compte en remontant du mois de Septembre 44. trois autres revolutions égales, ou 1723. ans & deux mois, on aura le milieu de l'an 1767. avant l'Ere Chreſtienne, pour le temps de la ſeptiéme apparition de cette comete, qui précede de 3446. ans celle de l'an 1680. après J. C. L'année 1767. avant J. C. eſt la 30.e après celle où les Chronologiſtes Grecs plaçoient le Déluge d'Ogygès ; & elle convient, comme on le voit, parfaitement avec la date que les Aſtronomes Adraſte & Dion donnoient au phenoméne rapporté par Caſtor, car cette date n'eſtoit pas celle du Déluge d'Ogygès, mais celle du regne de ce Prince ; ainſi il n'y a nul inconvenient à ſuppoſer, comme j'ay fait, que la comete d'Ogygès pouvoit eſtre la même que celle de 1680.

Annales publiées dans le Recueil de Theven.

Il reſteroit pour la verification de cette hypotheſe, de trouver les preuves de l'apparition ou du retour de cette même comete dans les années 1193. & 618. avant l'Ere Chreſtienne ; mais le défaut des anciens monuments hiſtoriques rend cette verification très-difficile : nous n'avons plus l'hiſtoire des cométes écrite par Charimander, dont parle Seneque. Les abrégez latins des annales Chinoiſes ne marquent aucune comete depuis l'an 2242. juſqu'à l'an 431. avant J. C. On nous annonce, à la verité, dans l'excellente hiſtoire de l'Aſtronomie Chinoiſe du P. Gaubil, un catalogue exact des météores & des cometes obſervées à la Chine ; mais ce catalogue n'eſt peut-eſtre pas encore venu en Europe : les plus anciennes hiſtoires détaillées

Senec. quæſt. natural. 7. 4.

Vol. 11. pag. 238.

des autres nations remontent à peine juſqu'à l'an 500. avant l'Ere Chreſtienne. Ainſi, au défaut des monuments hiſtoriques, il faut avoir recours aux ouvrages des Poëtes, dont les fictions les plus abſurdes peuvent avoir eu pour fondement quelques anciens évenements, que ces Poëtes n'ont pas toûjours défigurez au point de les rendre méconnoiſſables.

Les anciens ont débité, par exemple, au ſujet des Pleïades, une fiction, dans laquelle il m'a ſemblé reconnoître des traces aſſez ſenſibles de l'apparition d'une comete vers l'an 1193. avant J. C. On compte, dit Ovide dans ſes Faſtes, ſept étoiles dans la conſtellation des Pleïades, quoyqu'il n'y en ait plus que ſix:

Quæ ſeptem dici, ſex tamen eſſe ſolent.

parcequ'Electra, femme de Dardanus, l'une de ces ſept Nymphes filles d'Atlas, s'eſt cachée, pour fuir le ſpectacle des malheurs de Troye;

——— Trojæ ſpectare ruinas
Non tulit ante oculos, oppoſuitque manum.

Hygin, contemporain d'Ovide, rapporte cette même fable, mais avec des circonſtances propres à faire imaginer le fait hiſtorique qui peut y avoir donné lieu. Electra, dit-il, ne pouvant plus ſoutenir la vûe des danſes de ſes ſœurs, abandonna le Zodiaque au temps des malheurs de Troye, & ſe retira vers le Pole Arctique, marchant dans le déſordre d'une perſonne accablée de la plus vive douleur. Ses cheveux épars & négligez luy firent donner le nom de Comete; *Dicunt Electram non apparere, ideo quod Pleïades exiſtimentur choream ducere ſtellis; ſed poſtquam Troja fuit capta, & progenies ejus quæ à Dardano fuerit, ſit everſa, dolore permotam, ab his ſe removiſſe, & in circulo qui Arcticus dicitur conſtitiſſe, ex quo tam longo tempore lamentantem capillo ſparſo videri: itaque è facto Cometem eſſe appellatam.* Ailleurs, en parlant de cette même Pleïade, il dit; *De choro ſororum expulſa, mœrens crinem ſolutum gerit quæ Cometes appellatur. . . . ſive Longodes. . . . ſive Xiphias. . . . ea autem ſtella luctum portendit.*

Aſtron. poët. lib. 2. de Tauro.

Fabula 192.

Le ſcholiaſte latin d'Aratus dit la même choſe: *Electram*

dissolutis crinibus propter luctum ire asserunt, & propter comas, quidam Cometem vocant.

Avienus, dans sa paraphrase d'Aratus en vers latins, rapporte la même chose au sujet d'Electra, mais il cite pour garant le Poëte Mynthès ou Smynthès, que l'auteur du Commentaire Grec sur Aratus, publié par le P. Petau, met au rang de ceux qui ont travaillé sur les phenoménes de ce Poëte. Aux circonstances rapportées dans le passage d'Hygin, Smynthès adjoûtoit qu'Electra se remontroit de temps en temps aux mortels, mais toûjours avec l'appareil d'une comete. *pag. 96. Arat. edit. Grotii.*

Non nunquam Oceani tamen istam surgere ab undis
In convexa Poli, sed sede carere sororum,
Diffusamque comas cerni, crinisque soluti
Monstrare effigiem, diros hos fama Cometas
Commemorat tristi procul istâ surgere formâ,
Vultum ardere, diam perfundere crinibus æthram,
Sanguine sub pingui, rutiloque rubere cruore.

Les différentes circonstances de cette fable, dans laquelle on supposoit qu'une des Pleïades, avec la figure & le nom d'une Comete abandonnant le Zodiaque, avoit esté se cacher vers le Pole au temps de la guerre de Troye, & qu'elle se remontroit encore de temps en temps sous la même forme pour effrayer les mortels; ces circonstances font, ce me semble, une allusion manifeste à l'apparition d'une comete, qui s'estant montrée d'abord entre les constellations du Belier & du Taureau aux environs des Pleïades, traversa la partie septentrionale du ciel, & alla disparoître vers le cercle arctique.

Le temps de l'apparition de cette comete est déterminé par la date de la prise de Troye, & de la consommation des malheurs de la famille d'Electra. Par conséquent, l'année dans laquelle cette comete estoit rapportée par les anciennes traditions que Smynthès avoit suivies, estoit celle-là même à laquelle les Chronologistes de son temps plaçoient la prise de Troye; & ce fut en réunissant ces deux évenements, qu'il bâtit la fable que l'on vient de voir. Ce Poëte estoit postérieur à Aratus,

contemporain des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre, & on peut ſuppoſer qu'il ſuivoit les calculs de l'hiſtorien Timée. Cet hiſtorien commença le premier à déterminer exactement la chronologie de l'hiſtoire générale de la Grece, & compara le premier la ſuite des Olympiades avec celle des Rois, des Ephores, des Archontes & des autres Magiſtratures annuelles des diverſes Républiques Grecques, ce qui luy acquit une grande reputation. Il comptoit, ſelon Cenſorin, 417. ans entre la premiére olympiade & la priſe de Troye; & par conſéquent il plaçoit cet évenement vers le milieu de l'Eſté de l'an 1193. ce qui eſt préciſément le temps du retour de la comete d'Ogygès. L'Aſtronome Thraſylle ſuit la même chronologie que Timée, dans ſon Canon chronologique, conſervé par Clement d'Alexandrie. Velleïus Paterculus, l'hiſtorien Ephorus & le chronologiſte Caſtor de Rhodes, ne s'éloignent guéres du calcul de Timée. Eratoſthenes, dont la chronologie parut quelque temps après celle de Timée, & fut adoptée de tout le monde, plaçoit la priſe de Troye huit ans pluſtard, & dans l'Eſté de l'an 1184. Selon ce calcul, la comete ſeroit de la premiére année du ſiege de Troye, & du commencement des malheurs de la famille d'Electra. Il n'eſt fait mention de cette comete ni dans Homere, ni dans aucun des Poëtes anciens qui ont parlé de la guerre de Troye, parce que, dans la verité, cette comete eſtoit poſtérieure de près d'un ſiécle à cet évenement. Selon Hérodote, Thucydide & pluſieurs autres anciens écrivains, la priſe de Troye eſt antérieure de 800. ans au paſſage de Xerxès dans la Grece, & par conſéquent, au pluſtard, de l'an 1280. avant J. C.

Diod. lib. 5. init. Polyb. Excerpt. Valeſ. pag. 50. Suid. in Tim.

Nous liſons dans les notes de M. Hidde ſur le catalogue des étoiles, dreſſé par *Oulong-beg*, une fable Arabe, qui avoit, ce me ſemble, un fondement pareil à celle du Poëte Smynthes: Sokeil, c'eſt le nom Arabe de *Canopus*, épouſa, dit *Abduramen Suphi*, la conſtellation al Giauza. Les Arabes nomment ainſi la conſtellation d'Orion, & ils en font une femme. Sokeil, qui brûloit pour Algiauza de l'amour le plus ardent, s'abandonna aux tranſports de ſa paſſion, & dans la vivacité de ſes premiers embraſſements, il bleſſa ſa nouvelle épouſe, *ipſius*

Pag. 32. Notar.

vertebram ac dorſum fregit, dit la traduction Latine : Sokeil, accablé de douleur après cet accident, abandonna le ſéjour du Zodiaque, traverſa le fleuve celeſte, & s'alla refugier auprès du Pole Auſtral. Si cette fiction a quelque fondement hiſtorique, ce fondement ne peut eſtre autre choſe qu'une Comete, qui s'eſtant montrée dans la conſtellation d'Orion, ſe ſera avancée par ſon mouvement propre vers le Pole Auſtral, & aura ceſſé d'eſtre viſible aux environs de Canopus. On voit, au reſte, dans cette fable un échantillon de la différence qui ſe trouve entre la Mythologie aſtrale des Grecs & celle des Arabes. Les Arabes faiſoient de la conſtellation d'Orion, une femme, & une femme très-foible, tandis que les Grecs en faiſoient un héros vainqueur des monſtres les plus féroces, & qui dans ſes bruſques galanteries s'eſtoit rendu redoutable aux Nymphes les plus ſages, & aux Déeſſes les plus ſevéres; Diane elle-mème eut peine à ſe ſauver de ſes mains. Et lorſqu'il eut eſté tranſporté dans le ciel auprès des Pléïades, ſon voiſinage parut encore ſi redoutable, ſelon quelques poëtes, à cette Electra dont nous avons parlé, que ce fut pour échapper à ſes pourſuites, qu'elle abandonna ſes ſœurs, & s'alla cacher vers le Pole Arctique.

Hygin. Aſtron. Foët. Orion. & fable 195.

Avienus Arat. Phæn. p. 96. Hygin. Aſtron. lib. 2.

La preuve que je donne icy de l'apparition d'une comete dans les Pleïades vers l'année 1193. paroîtra, ſans doute, d'une eſpece ſinguliére à ceux qui n'eſtant pas faits à comparer les diverſes nuances de la probabilité hiſtorique, ne peuvent ſe reſoudre à diſtinguer entre le moins certain & le douteux, & entre l'incertain & le faux. Au défaut des monuments hiſtoriques, il peut eſtre permis d'avoir recours à des preuves du genre de celle-cy, j'eſpere même que l'on me permettra d'en produire encore de ſemblables, pour établir l'apparition de cette même comete, à la fin de la periode ſuivante, dans l'année 618. avant J. C. car ce ſera dans les vers Sibyllins que j'iray la chercher.

Quelque parti que l'on prenne dans la controverſe qui a partagé les Théologiens & les critiques ſur l'inſpiration, & même ſur l'exiſtence des Sibylles, on ne peut s'empêcher de

reconnoître que l'ouvrage qui eſt venu juſqu'à nous ſous leur nom, n'eſt autre choſe qu'une compilation informe de pluſieurs propheties différentes, ſuppoſées la pluſpart vers le premier ou le ſecond ſiécle du Chriſtianiſme, par quelques-uns de ces hommes, qui joignant la fourberie avec le fanatiſme, ne font point de ſcrupule d'appeller le menſonge & l'impoſture au ſecours de la verité. Les vers Sibyllins ſont remplis de choſes très-fortes & très-ſenſées contre l'idolâtrie, & contre la corruption des mœurs qui regnoit alors dans le paganiſme; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître que les auteurs de ces vers ont eu ſoin, pour accrediter leurs propheties prétenduës, d'y inſérer pluſieurs circonſtances véritables que leur fourniſſoient les anciennes hiſtoires qui ſubſiſtoient de leur temps, mais que la barbarie des ſiécles poſtérieurs a détruites. On doit donc regarder à certains égards, ces auteurs, comme les témoins des traditions hiſtoriques reçuës de leur temps, témoins à la vérité très-ſuſpects, mais dont le témoignage peut eſtre admis lorſqu'il eſtoit de leur intereſt de dire vray.

Dans le troiſiéme livre de cette collection des vers Sibyllins, il eſt fait mention d'une comete, que l'auteur de ces vers aſſûre devoir précéder certains évenements qu'il prédit à coup ſûr, puiſqu'ils eſtoient arrivez pluſieurs ſiécles avant luy; & il eſt très-probable que l'apparition de cette comete eſtoit une circonſtance qu'il avoit tirée des mêmes hiſtoriens qui luy avoient fourni les évenements généraux qu'il annonçoit comme les ſuites de cette apparition : ainſi la date des évenements déterminera celle de la comete qui les avoit précédez.

Edit. Galai. pag. 389. & 397.

Au ſeptiéme âge des Monarchies, dit la prétenduë Sibylle, il paroîtra une comete dans l'Occident, elle ſera accompagnée de violents tremblements de terre qui renverſeront les villes les plus fortes; les eaux du Tanaïs ſeront détournées de leur lit, elles prendront un nouveau cours, & laiſſeront à ſec le lac que ce fleuve forme à ſon embouchûre. Ces prodiges annonceront le courroux du ciel contre les plus puiſſantes nations, le glaive vengeur ravagera l'Egypte, la guerre, la famine, la peſte deſoleront ce pays, & la captivité diſperſera ſur la face de la

de la terre les malheureux reſtes de ſes habitants; les peuples de l'Ethiopie & de la Libye occidentale partageront les fleaux qui accableront l'Egypte; ils ſeront juſtement punis, pour avoir violé l'aſyle de l'Eternel, & pour en avoir briſé les portes. Gog & Magog, c'eſt-à-dire les Scythes, éprouveront un ſort encore plus cruel, la terre ſera abbreuvée de leur ſang, les campagnes les plus vertes & les plus fleuries en ſeront inondées, & les malheurs qui accableront ces peuples, paſſeront en proverbe parmi les hommes.

Le quatriéme livre des vers Sibyllins détermine la date du ſeptiéme âge, & par conſéquent celle de ces évenements. On y lit que la durée des temps eſt diviſée en dix âges, dont la puiſſance des Aſſyriens occupera les ſix premiers; mais que cette puiſſance ſera détruite par les Medes, dont l'Empire ne ſubſiſtera que deux générations, après quoy ces peuples ſeront aſſujettis par les Perſans. La puiſſance des Medes a ſubſiſté ſelon cet arrangement pendant la ſeptiéme & la huitiéme génération. Le regne de ces peuples ſera rempli de prodiges, continuë l'auteur des vers Sibyllins, au quatrieme livre; la lumiére du ſoleil s'éteindra au milieu de ſa courſe; une nuit obſcure couvrira la terre en un inſtant; la lune paroîtra teinte de ſang; des étoiles abandonneront le ciel, & la terre ébranlée fera ſortir de nouvelles iſles du ſein de la mer. *Ibid. p. 492.*

Les deux générations que doit durer la puiſſance des Medes après la deſtruction de l'Empire Aſſyrien, ſont ſans doute les deux regnes d'Aſtyages déthrôné par Cyrus en 560. & de ſon pere Cyaxare vainqueur des Aſſyriens, celuy-là même qui détruiſit leur Empire, & raſa Ninive leur capitale; ſon regne commença vers l'an 635. & ce fut vers l'an 606. ou 607. qu'il prit Ninive.

L'éclipſe totale dont parle la Sibylle, eſt la fameuſe éclipſe prédite par Thalès, qui arriva ſous le regne de Cyaxare, & qui ſepara les deux armées des Medes & des Lydiens au milieu d'une bataille ſanglante. Les tremblements de terre ſont apparemment ceux qui avoient ravagé les côtes de l'Aſie mineure

ſous les Rois de Lydie; ils eſtoient marquez dans l'hiſtoire de Lydie, écrite par Xanthus contemporain de Darius I. & dans l'ouvrage de Democlès ancien hiſtorien, que Denys d'Halicarnaſſe aſſure avoir précedé Xanthus, & même Hellanicus de Leſbos. A l'égard de ces nouvelles iſles ſorties du ſein de la mer, les exemples en ſont aſſez fréquents dans l'Archipel, & ils ſe ſont renouvellez de nos jours: Pline en rapporte pluſieurs des années 236. & 106. avant l'Ere Chreſtienne; mais il reconnoît qu'il y en avoit de plus anciens, qui avoient précedé les temps hiſtoriques, & c'eſtoit ſans doute quelqu'un de ces derniers que l'auteur des vers Sibyllins avoit en vûe. Le changement marqué par le même auteur dans le cours du Tanaïs, ne ſe trouve point ailleurs; on pourroit cependant ſoupçonner qu'Ariſtote y fait alluſion, au premier livre de ſes Météores, lorſque, pour prouver que la mer gagne ſur la terre en quelques endroits de noſtre continent tandis qu'en d'autres elle eſt contrainte de luy ceder, il cite l'exemple des changements arrivez à la profondeur du Palus Mæotide.

Strabon cite Xanthus au livre 12. pag. 579. & Democlès au liv. 1. pag. 58.

Plin. 11. 87.

Ariſt. de Meteor. lib. 1. cap. 14.

A l'égard des malheurs annoncez aux Scythes par la Sibylle, dans le cours de cette ſeptiéme génération, la prédiction doit avoir en vûë le maſſacre preſque général fait par les ordres de Cyaxare, de l'armée de ces Scythes, qui pendant vingt-huit ans entiers avoient ravagé une grande partie de la haute Aſie. Ce maſſacre préceda immédiatement la priſe de Ninive, & arriva la 29.e année du regne de Cyaxare, en l'an 607. avant l'Ere Chreſtienne; le temps & les circonſtances de ce maſſacre quadrent parfaitement avec la prédiction de la Sibylle.

L'invaſion de ces Scythes dans la Judée eſt clairement marquée dans la premiére Prophetie de Jérémie, de l'an 13. de Joſias, ou de l'an 626. le dixiéme depuis leur entrée en Aſie. Ce peuple barbare dont la langue eſt inconnuë, dit le Prophete, ſorti du fond du Septentrion, ſe repandra ſur la terre & la couvrira comme un nuage épais; ſes chevaux ſont plus vîtes que les aigles, ſes chars ſont plus rapides que les orages; la mort habite dans ſon carquois, les fleches que lancent ſes cavaliers

portent par-tout une mort inévitable, & leur férocité n'épargne ni l'âge ni le ſexe. Le Prophete Joël parlant de la même invaſion de ces peuples ſeptentrionaux, annonce le carnage qui en ſera fait, & dit que le jour de la vengeance de l'Eternel ſera précedé par les prodiges les plus effrayants; que la terre ſera ébranlée juſqu'en ſes fondements; que le ſoleil & la lune perdront leur lumiére, & que l'on verra dans le ciel un feu accompagné d'une vapeur ſemblable à la fumée : *dabo prodigia in cœlo . . . ignem & vaporem fumi.* Ce feu & cette vapeur qui paroîtront dans le ciel, ne pourroient-ils pas eſtre pris pour la comete dont parle la Sibylle?

Le crime qu'elle reproche aux Æthiopiens & aux Libyens, ou celuy d'avoir violé l'aſyle de l'Eternel, & d'en avoir briſé les portes, ne peut ſe rapporter qu'à l'expédition que firent ces peuples contre la Judée ſous la conduite de Nechao, dans la guerre qu'il entreprit contre Joſias Roy des Juifs. Ce Prince eſtant mort d'une bleſſure reçuë au combat de Meghiddo, l'an 608. Nechao s'empara de Jeruſalem à main armée, dépoſa le Roy élû par les Juifs, en mit un autre ſur le thrône, & luy impoſa un tribut: c'eſt la ſeule fois que les peuples de l'Æthiopie & de la Libye occidentale, nommez par le Prophete Jérémie *Lud* & *Phut*, ſoient entrez dans la Judée, & la ſeule occaſion dans laquelle ils ayent pû violer l'aſyle du Seigneur, & forcer Jeruſalem. Le Prophete Nahum qui prédit la déſolation de ces peuples, aſſure qu'elle doit préceder la ruine de Ninive. Les deux mêmes Prophetes annoncent les malheurs qui doivent accabler l'Egypte vers le même temps, & l'hiſtoire nous apprend que cette prédiction fut accomplie lors de l'expédition entrepriſe contre les Egyptiens par Nabuchodonozor; ainſi l'on ne peut douter que la comete qui a dû préceder tous ces évenements & les annoncer, ne ſoit antérieure de quelques années à la mort de Joſias, arrivée au commencement de l'an 608. avant l'Ere Chreſtienne; & par conſéquent, rien ne peut nous empêcher d'en placer l'apparition dix ans avant la priſe de Jeruſalem par Nechao, ou l'an 618. qui eſt le temps marqué pour la fin de la periode de cette comete.

Plin. 11. 25. Pline parle d'une comete dont les peuples d'Egypte & d'Æthiopie ſentirent les effets funeſtes, & qui par là pourroit eſtre celle dont il s'agit. Il en fait une peinture effrayante; il adjoûte qu'on luy donna le nom de Typhon, & dit qu'elle parut en Hyver, & dans les ſignes meridionaux. La deſcription qu'il en fait mériteroit un examen particulier, dans lequel le temps ne me permet pas d'entrer.

Le retour de la comete d'Ogygès aux années 1193. & 618. avant l'Ere Chreſtienne, & les ſept différentes apparitions de la comete de 1680. à 575. ans les unes des autres pendant un intervalle de 3446. ans, peut eſtre regardé comme une eſpéce de preuve de la conjecture que j'ay propoſée touchant l'identité de la comete d'Ogygès & de celle de 1680. M. Whiſton de qui j'ay déja parlé, ayant remarqué que ſelon les calculs de M. Halley, cette même comete de 1680. avoit dû paſſer ſi près de noſtre orbite annuelle lorſqu'elle deſcendoit vers le ſoleil le 11. Novembre 1680. qu'elle n'en eſtoit éloignée que d'environ 144. mille lieuës ou d'un demi-diametre du ſoleil, il a penſé à en faire un uſage beaucoup plus important pour la Phyſique, & même pour la Théologie. Il eſt perſuadé que ſi la terre ſe fût trouvée alors dans le point de ſon orbite voiſin de la comete, elle auroit eſté néceſſairement engagée dans la colomne de vapeurs qui formoit la queuë de cette comete.

Whiſton. New. Theory. of the Earth.

On conçoit quels affreux ravages auroit dû produire cette colomne de vapeurs, ſoit par ſon action immediate ſur noſtre globe, ſoit par les vapeurs dont elle eût rempli noſtre atmoſphére. On ſçait que c'eſt par une ſemblable hypothéſe du paſſage de noſtre terre à travers la queue d'une comete, que M. Whiſton explique dans ſa Théorie de la Terre tous les phenoménes du deluge univerſel décrit par Moyſe : on ne peut diſconvenir que cette hypothéſe de M. Whiſton ne ſoit également ingenieuſe & ſatisfaiſante; mais on ne luy accordera pas auſſi facilement que ce ſoit la comete de 1680. qui ait cauſé cette terrible revolution, & que cela ſoit arrivé vers l'an 2340. avant l'Ere Chreſtienne, & au commencement de la periode

de 575. ans qui précéde l'apparition de cette comete ſous Ogygès.

Sans m'engager icy à examiner ſi les circonſtances phyſiques de la groſſeur & du mouvement de la comete de 1680. conviennent à l'uſage qu'en fait M. Whiſton, je me contenteray de montrer que le deluge de Noë eſt beaucoup plus ancien que l'an 2340. auquel il le place.

Les textes formels de l'Ecriture ne permettent pas de douter 1.° que la naiſſance d'Abraham ne ſoit antérieure à l'an 2200. avant l'Ere Chreſtienne, 2.° que la terre ne fût dès lors remplie d'habitants, que les hommes diviſez en diverſes nations ne formaſſent des Royaumes conſidérables, entre leſquels il y avoit des guerres, & dont quelques-uns avoient déja penſé à faire des conqueſtes aſſez éloignées, en un mot que la terre ne fût dès lors à peu près au même eſtat quant à la *Poblation* où elle ſe trouvoit au temps de Moyſe; ainſi, quelque parti que l'on prenne ſur la chronologie de l'intervalle antérieur à Abraham, il faut reconnoître que la naiſſance de ce Patriarche devoit eſtre poſtérieure au deluge d'un aſſez grand nombre de ſiécles, & que cet effroyable évenement décrit par Moyſe, ne peut eſtre arrivé l'an 2340. c'eſt-à-dire 100. ans avant Abraham, comme le ſuppoſe M. Whiſton.

Les annales Chinoiſes font mention d'une Comete d'une groſſeur très-conſiderable, puiſqu'elle égaloit la Lune lorſque la moitié du diſque de cette planete eſt éclairée: elle eſtoit accompagnée, diſent les annales, d'un nuage coloré d'une maniere extraordinaire. Ce phenoméne eſt marqué à la 16.e année du ſucceſſeur d'Yao, ce qui tombe, ſuivant la chronologie ſuivie par le tribunal d'hiſtoire & de mathématique, à l'an 2242. avant l'Ere Chreſtienne. On trouve auſſi dans les fragments qui nous reſtent des annales de Manethon, un prodige rapporté au regne de Necherophes contemporain de Menes, qui pourroit n'eſtre autre choſe que l'apparition d'une comete ſemblable à celle des annales Chinoiſes. Sans entrer icy dans l'examen chronologique de la date de ces deux phenoménes, je me

Annales du P. Couplet.
Annales publ. par Thevenot.
Jul. Afric. apud Syncellum, pag. 56.

contenteray d'obſerver que la groſſeur de ces cometes, égales à la Lune Dichotome, n'a rien qui doive nous étonner, & nous empêcher de recevoir le témoignage de ces annales.

L'hiſtoire des temps connus avec plus de certitude, nous apprend que l'on a vû de ſemblables cometes, & même de plus groſſes, non-ſeulement à la Chine, mais encore dans noſtre Occident : je renvoye là-deſſus à l'hiſtoire des cometes, qui forme le XII.e Livre de la Cometographie d'Hévélius. Ce célébre Aſtronome en obſerva luy-même une en 1652. dont le diametre eſtoit égal à celuy de la lune dans ſon plein; elle fut vûe dans le même temps dans l'Occident & dans l'Orient, par pluſieurs autres Aſtronomes.

Biblioth. German. Vol. XII. art. 5. p. 157.

La groſſeur de ces cometes doit faire penſer que ſi par leur mouvement propre elles avoient paſſé entre le ſoleil & nous, elles nous auroient caché cet aſtre, & qu'elles auroient cauſé des éclipſes que jamais le calcul n'auroit pû prévoir. C'eſt une réflexion qui eſt dûe au ſçavant M. des Vignoles; il explique par là l'éclipſe totale qui parut, ſelon Hérodote, au Printemps de l'an 480. & qui ayant éteint la lumiére du ſoleil, cauſa des ténébres égales à celles de la nuit, dans un temps où le ciel eſtoit ſans aucun nuage. Cette obſcurité interrompit la marche de l'armée de Xerxès dans l'Aſie mineure, & obligea ce Prince de conſulter les Mages Perſans ſur la ſignification de ce prodige. Les Grecs de leur côté n'en furent pas moins effrayez; Cléombrote Général des Lacédémoniens, qui préſidoit à la conſtruction du retranchement entrepris pour fermer aux Perſes l'entrée du Péloponnéſe, offroit alors un ſacrifice; frappé de ce préſage effrayant, il abandonna l'armée pour ſe retirer à Sparte, & il y mourut peu de jours après.

Herodot. VII. 37.

Herodot. IX. cap. 10.

Vide Ricciol. Almag. Vol. I. pag. 364.

Les plus habiles Aſtronomes ont cherché en vain par leur calcul, une éclipſe totale de ſoleil dans cette année 480. les tables ne leur en ont donné aucune; & comme il n'eſt pas poſſible de rejetter un témoignage auſſi formel & auſſi circonſtancié ſur un fait ſenſible comme celuy d'une éclipſe totale arrivée trente ou quarante ans, au plus, avant le temps auquel

Hérodote écrivoit ſon hiſtoire, l'embarras des Aſtronomes & des Chronologiſtes eſt très-grand : l'hypotheſe de M. des Vignoles les en tire d'autant plus heureuſement, que vers le milieu de cette même année 480. il parut, au rapport de Pline, une très-grande comete, de l'eſpéce de celles qu'il nomme Ceratias ou cornuës. Charimander diſoit dans ſon hiſtoire des Cometes, que la queuë ſeule de cette comete fut viſible, & qu'elle fut obſervée pendant pluſieurs jours par le Philoſophe Anaxagore ; la tête demeura toûjours engagée dans les rayons du ſoleil, & par conſéquent ne s'éloigna guéres de cet aſtre : ainſi elle avoit pû eſtre quelque temps auparavant en conjonction avec luy, & l'éclipſer pour une partie de la terre.

Dion parle d'une autre éclipſe totale de ſoleil, qui préceda la mort d'Auguſte de quelques jours. Cette éclipſe, qui eſt fauſſe, ſi l'on conſulte le calcul aſtronomique, deviendra poſſible, en l'attribuant à la comete qui parut cette même année, au rapport de Seneque témoin oculaire. Le rapport de Dion, au ſujet de cette éclipſe, eſt confirmé par d'autres Ecrivains anciens ; ainſi l'on ne peut douter qu'il n'y ait eu veritablement une éclipſe de ſoleil avant le 19. Aouſt de l'an 14. de l'Ere Chreſtienne. Si nous avions le catalogue des 372. éclipſes de ſoleil, & des 832. éclipſes de lune rapportées dans les annales Egyptiennes, nous trouverions ſans doute de nouvelles occaſions de faire uſage de la conjecture de M. des Vignoles.

Lib. 58.

Senec. quæſt. natur. l. 1. c. 1. & l. 7. c. 17. Adde Hevel. Cometogr. XII. 803.

C'eſt aux Théologiens à décider ſi l'on pourroit employer cette même hypotheſe à un uſage plus important, & s'il ſeroit permis d'expliquer par là l'éclipſe ſurnaturelle du ſoleil qui arriva, ſelon pluſieurs auteurs eccleſiaſtiques, à la mort de Jeſus-Chriſt. Les Evangeliſtes marquent formellement que le ſoleil perdit ſa lumiére ; & le plus grand nombre des Interpretes ſuppoſent qu'il s'agit là d'une veritable éclipſe, quoyqu'ils reconnoiſſent en même temps que la lune eſtant alors dans ſon plein, & en oppoſition avec le ſoleil, elle n'a pû ſe trouver naturellement entre cet aſtre & nous. Le paſſage d'une comete ſous le

ſoleil leveroit toute la difficulté ; & quoyque l'on ne parle d'aucune comete obſervée alors, rien n'empêche d'en ſuppoſer une, car il y a des cometes qui demeurent enſevelies dans les rayons du ſoleil tant qu'elles ſont dans la partie de leur orbite où elles pourroient eſtre viſibles, telle eſtoit celle dont parle Seneque, après Poſidonius, & que l'on apperçut pendant une éclipſe de Soleil. Mais ces ſortes de queſtions ſont de celles que la critique doit reſpecter, ſans entreprendre de les réſoudre.

Lib. 7. c. 20.

DE

DE L'ANTIQUITE'
ET DE LA CERTITUDE
DE LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

Par M. FRERET.

LA Chronologie Chinoiſe, qui fait l'objet de ce Memoire, eſt uniquement celle des temps hiſtoriques; les bornes preſcrites à nos lectures publiques ne me permettent pas de m'arreſter à l'examen de ces temps fabuleux, qui, chez les Chinois, de même que chez preſque toutes les nations, précédent les temps hiſtoriques. Je me contenteray d'obſerver en general, que les énormes durées qu'aſſignent les Chinois modernes aux temps fabuleux de leur hiſtoire, n'ont guéres d'autre fondement que des ſpeculations cabaliſtiques ſur les proprietez de certains nombres, ou qu'elles marquent tout au plus des Periodes aſtronomiques imaginées pour donner la conjonction des Planetes dans certaines conſtellations, conjonction que les Aſtronomes Chinois prenoient volontiers pour l'Epoque de leurs tables. 1.er de X.bre 1733.

Les trois différents Abrégez Latins * que nous avons des annales de *Se-ma-couang* (annales ſuivies maintenant à la Chine, & qui furent publiées vers l'an 1064. de l'Ere Chreſtienne) font commencer les temps hiſtoriques avec le regne de l'Empereur Hoamti, 2697. ans avant Jeſus-Chriſt; mais les annales mêmes remontent encore 634. ans plus haut, & comptent neuf regnes avant celuy de Hoamti, en ſorte qu'elles placent le commencement de *Fouhi*, fondateur de la monarchie Chinoiſe, à l'an 3331. avant l'Ere Chreſtienne.

* Ces abrégez ſont 1.° celuy du P. Martini, *Hiſt. Sinic. Decas 1. 8.° 1659. Amſtelod.*

2.° Celuy du P. Couplet, *Synopſis chronologica. Fol.° 1686. Pariſ.* à la ſuite du Confucius.

3.° Celuy de l'anonyme publié par Melch. Thevenot. Recueil de voyages. Fol.° dans le 4.e vol.

Les auteurs des Abrégez Latins prétendent que ces regnes antérieurs à Hoamti paſſent pour peu certains à la Chine, mais un Miſſionnaire très verſé dans la litterature Chinoiſe, le R. P. Parennin, ne convient pas de ce fait, il aſſûre au contraire dans une lettre écrite à M. de Mairan de l'Academie des Sciences, que l'exiſtence de ces neuf Rois antérieurs à Hoamti eſt aujourd'huy à la Chine une choſe inconteſtable. L'eſpérance de concilier plus aiſément la chronologie Chinoiſe avec celle de l'Ecriture, ſemble avoir eſté le ſeul motif du retranchement fait par les auteurs des Abrégez, cependant cette conciliation n'en eſt pas devenuë plus facile, car l'an 2697. avant J. C. ou le commencement de Hoamti précéde encore le Deluge de plus d'un ſiécle dans la chronologie du Texte Hébreu, & dans celle des Septante il ne ſe trouve poſtérieur que de 200. ans à la diſperſion des peuples, & à la naiſſance de Phaleg. Or ces 200. ans ſont à peine ſuffiſants pour conduire les fondateurs de la colonie Chinoiſe, eux & leurs troupeaux depuis les plaines de Sennaar juſqu'à l'extremité Orientale de l'Aſie à travers des pays abſolument deſerts, que les ſuites du deluge univerſel avoient dû rendre impraticables. De plus, dans le ſyſteme chronologique des Septante, où les générations ſont de 130. & de 150. ans, ces 200. ans ne ſont guéres qu'une génération; & l'on ne peut imaginer que la premiére colonie conduite à la Chine, qui ne devoit former qu'une ſeule famille, ait pû devenir aſſez nombreuſe pendant ce court eſpace de temps pour former une nation auſſi conſidérable que l'eſtoit celle des Chinois au temps de Hoamti ſuivant le recit des annales.

Ces difficultez ont porté dans les derniers temps pluſieurs Miſſionnaires à ſuppoſer que l'hiſtoire des premiers Empereurs Chinois, & même celle de Hoamti & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, n'eſtoit autre choſe que l'hiſtoire de Noë & de ſes ancêtres portée à la Chine par les conducteurs de la colonie qui peupla ce pays au temps de Phaleg. Ces Miſſionnaires croyent même reconnoître encore les principaux traits de cette hiſtoire de Noë & de ſes ancêtres dans les anciennes traditions

Chinoiſes. Ce ſyſteme propoſé depuis quelques années en Europe par un ſçavant Miſſionnaire, [a] n'a pas encore fait une grande fortune; nos Critiques ont mieux aimé pour la pluſpart rejetter entiérement l'ancienne hiſtoire Chinoiſe, & la regarder comme un amas de traditions confuſes & peu aſſurées, que les écrivains des ſiécles poſtérieurs ont liées les unes aux autres pour en former un ſeul corps.

Ces deux différentes hypotheſes ſuppoſent également que le ſyſteme chronologique des annales de *Se-ma-couang*, ſyſteme reçu depuis ſix à ſept cens ans, eſt le ſeul que l'on puiſſe ſuivre pour l'ancienne hiſtoire; mais on ne voit point que cette ſuppoſition ſoit le reſultat d'un examen critique & détaillé des différentes parties qui compoſent les annales de *Se-ma-couang*. Cet examen eſt cependant un préliminaire eſſentiel, ſans lequel on ne peut prononcer ſur la certitude de la chronologie des annales Chinoiſes. C'eſt d'un ſemblable travail que je me propoſe de donner icy l'ébauche; je ſens combien il me manque encore de connoiſſances importantes pour l'exécution de cette entrepriſe, malgré les éclairciſſements conſiderables que j'ay tirez de l'excellent ouvrage du R. P. Gaubil ſur l'Aſtronomie Chinoiſe [b], & de quelques Mémoires manuſcrits qui m'ont eſté envoyez de la Chine [c]: mais j'ay cru que le meilleur moyen d'obtenir les connoiſſances qui nous manquent, c'eſtoit de commencer à faire uſage de celles que nous avons.

Les auteurs des Abrégez Latins des annales Chinoiſes donnent tous à ces annales les plus grands éloges, & il faut convenir qu'à pluſieurs égards elles peuvent les meriter. A la Chine le ſoin d'écrire l'Hiſtoire n'eſt point abandonné aux particuliers; un Tribunal érigé exprès ſous le titre de *Haneline*, & compoſé des Lettrez les plus habiles, préſide à la confection des Annales. C'eſt à luy que ſont remis tous les Mémoires authentiques de ce qui arrive dans l'Empire; ces Mémoires ſont conſervez avec ſoin dans un dépoſt, & lorſque l'établiſſement

[a] Le R. P. Fouquet, de la Compagnie de Jeſus.

[b] Vol. II. & III. des Obſervations Phyſiques & Mathematiques faites à la Chine, *in-quarto*, *Paris.* 1732.

[c] Par les PP. de Premare & Gollet.

d'une nouvelle famille Imperiale, ou du moins quelque revolution conſiderable dans le gouvernement a diminué le peril auquel l'amour de la verité expoſe néceſſairement ceux qui écrivent l'hiſtoire de leur pays, on remet les Mémoires entre les mains des plus habiles Lettrez, pour en compoſer l'hiſtoire d'un certain eſpace de temps; & cette hiſtoire, avant que d'eſtre publiée, eſt encore revûe par le tribunal du Haneline, dont l'approbation luy donne le dernier degré d'authenticité. Le tribunal d'Aſtronomie eſt preſque toûjours réuni à celuy d'Hiſtoire, & il a ſoin de faire marquer exactement dans ces annales, les éclipſes & les autres phenoménes celeſtes, ce qui fournit un moyen de verifier la chronologie Chinoiſe, en comparant les dates de ces phenoménes dans les annales, avec celles que fournit le calcul des tables.

Telle eſt l'idée que nous donnent de l'hiſtoire Chinoiſe tous ceux qui ont eſté à portée de conſulter les annales où elle eſt contenuë. Il ne s'agit point icy d'examiner s'il ne faut rien rabattre de cet éloge; il ſuffira d'obſerver que ce portrait ne peut convenir au corps entier des annales, & qu'elles ſont compoſées de deux parties, dont la certitude & l'authenticité ſont très-différentes. Celle de ces deux parties qui commence à l'an 206. avant J. C. eſt écrite ſur des Mémoires contemporains, & n'a eſté publiée qu'après un examen authentique; ainſi elle peut eſtre regardée comme revêtuë de la plus grande certitude hiſtorique. Cette partie des annales comprend l'hiſtoire de la famille des Hanes & des ſeize Dynaſties qui leur ont ſuccedé, juſqu'à celle des *Mings* incluſivement; la Dynaſtie des *Mings* eſt celle qui a précedé les *Mantchous* ou Tartares Orientaux qui regnent maintenant à la Chine. La partie des annales qui comprend l'hiſtoire des temps antérieurs aux Hanes, ou celle des quatre premiéres familles Imperiales & des Princes que la tradition fait regner à la Chine avant l'établiſſement de l'ordre ſucceſſif, eſt d'une eſpéce très-différente; c'eſt une hiſtoire reſtituée après coup, & dans un temps où loin d'avoir des monuments authentiques ou contemporains, on trouvoit à peine quelques fragments des anciennes hiſtoires compoſées ſur ces monuments.

C'eſt ſur la chronologie de cette premiére partie des annales, ou ſur celle des temps antérieurs aux Hanes, que tombe toute la difficulté, & c'eſt uniquement cette chronologie que je me propoſe d'examiner dans ce Mémoire. Je montreray d'abord l'impoſſibilité dans laquelle la perte des monuments anciens a mis les Ecrivains Chinois, de reſtituer cette premiére partie de leur hiſtoire; je feray voir enſuite les variations continuelles de ces mêmes Ecrivains au ſujet de l'ancienne chronologie, après quoy j'eſſayeray d'en déterminer la durée, en fixant la veritable époque de la fin des temps fabuleux. Le temps ni le lieu ne me permettront pas d'entrer là-deſſus dans un détail auſſi approfondi que je le deſirerois; j'eſpere cependant que j'en diray aſſez pour établir clairement le veritable point de la difficulté, & pour rendre ſenſibles les raiſons ſur leſquelles je me détermineray : la matiére eſt par elle-même très-ſeche & très-abſtraite, mais elle eſt aſſez importante pour que je me flatte d'obtenir l'attention dont j'auray ſouvent beſoin.

Les Abrégez Latins des annales Chinoiſes, & même les relations des voyageurs ont appris à tout le monde que l'Empereur *Tſine Tchi Hoamti*, qui monta ſur le thrône de la Chine l'an 246. avant J. C. entreprit, on ignore par quel motif, d'abolir la Littérature dans ce pays, & de détruire tous les livres qui ne traitoient ni d'Agriculture, ni de Medecine, ni de Divination. L'uſage du papier n'eſtoit pas encore connu; on peignoit les caractéres ſur des tablettes ou ſur de petites planches de Bambou, ce qui rendoit le volume des moindres écrits très-conſiderable, & par conſéquent très-difficile à cacher. *Tchi Hoamti*, à ſon averſion près pour les Lettres, eſtoit un grand Prince; ce fut luy qui entreprit & qui acheva l'ouvrage de cette fameuſe muraille qui met la Chine à couvert de l'invaſion des Tartares de l'Occident. Son habileté & ſa fermeté eſtoient égales, & il vint à bout d'exécuter ſon projet de la ſuppreſſion de tous les anciens livres; c'eſt un fait dont nous avons maintenant quelque peine à concevoir la poſſibilité, mais qu'il n'eſt pas permis de revoquer en doute, car il eſt atteſté par tous les Ecrivains Chinois, & par ceux-là

même qui vivoient un ſiécle après l'incendie de ces livres.

Trois ans après la mort de *Tchi Hoamti*, l'Empire paſſa à une nouvelle famille, à celle des Hanes, qui commença l'an 206. avant J. C. *Caotzé*, fondateur de cette famille, & les Princes ſes ſucceſſeurs, affectérent une conduite toute oppoſée à celle de Hoamti; ils protegérent les Lettres, & favoriſérent ceux qui les cultivoient. Caotzé fut à peine monté ſur le thrône, qu'il fit rechercher tout ce qui eſtoit échappé à l'incendie général des livres; on ramaſſa avec ſoin juſques aux moindres fragments, car il ne ſe trouva preſque aucun ouvrage entier: on rejoignit, le mieux que l'on put, ces fragments & ces lambeaux, & l'on en forma neuf volumes, qui ſont aujourd'huy ce que la Chine a de plus ancien & de plus authentique. De ces neuf volumes, il y en a cinq qui portent le titre de *Kings* ou de ſacrez, & qui ſont les reſtes des plus anciens livres Chinois, abrégez ou commentez par Confucius, qui vivoit vers l'an 450. avant J. C. Les quatre autres ſont des fragments des ouvrages moraux de ce Philoſophe, & des écrits de ſes premiers diſciples. Ces neuf livres, que nous connoiſſons ſous le nom de *Livres claſſiques*, ſont la baſe de la Littérature, de la Philoſophie, & même de la Théologie Chinoiſe, ſi l'on peut donner le nom de Théologie à un ſyſteme auſſi peu religieux que celuy des Lettrez modernes de ce pays.

Parmi les *Kings* ou livres ſacrez, il y en a trois qui renferment preſque tous les fragments des anciens livres hiſtoriques échappez à l'incendie. Ces trois livres ſont le *Chouking**, le *Chiking* & le *Tchune-Tſiéou*. Le *Chouking* ou le livre d'hiſtoire, contient 58. articles ou ſections de l'Abrégé qu'avoit fait Confucius, d'une hiſtoire génerale de la Chine, qui commençoit au regne d'Yao, & finiſſoit vers l'an 900. avant J. C. au

* Ce détail touchant le Chouking eſt tiré d'un paſſage des annales de Sematſiene, auteur des annales publiées au commencement des Hanes, *cap. 61. fol. 1.* Le même Ecrivain adjoûte que des 58. articles il y en eut 29. reſtituez de mémoire par un vieux Lettré âgé de 90. ans, au temps de *Caotzé*, & qui avoit eſté témoin de l'incendie : les 38. autres furent tirez d'un vieil exemplaire du *Chouking*, très-défectueux, & dont on ne put déchiffrer qu'une partie.

regne de Mo-Vang cinquiéme Empereur de la troiſiéme famille. Cette ancienne hiſtoire, intitulée *Chanchou*, eſtoit partagée en 3330. ſections ou chapitres; Confucius les reduiſit à cent, & de ces cent l'on en a perdu quarante-deux, ce qui forme néceſſairement pluſieurs vuides dans la ſuite de l'ancienne hiſtoire.

Le Chiking eſt un recueil d'anciennes Poëſies, qui contient 300. piéces de vers compoſées ſur différents ſujets; pluſieurs ſont des éloges des Princes qui ont regné à la Chine, d'autres ſont des ſatires de leur conduite; il s'en trouve quelques-unes qui ſont des vers amoureux, & quelquefois même des vers un peu libres, mais que les Commentateurs ont ſoin d'expliquer d'une maniére allégorique, pour juſtifier le titre de *King* ou de ſacré que porte ce recueil. De courtes prefaces [a] qui ſont au moins du temps même des Hanes, & que pluſieurs Chinois croyent beaucoup plus anciennes, nomment les auteurs de ces piéces, & rapportent l'occaſion pour laquelle chacune a eſté compoſée. Une de ces Poëſies marque le mois & le jour d'une éclipſe de ſoleil [b], que le calcul aſtronomique nous montre eſtre arrivée au temps où la chronologie Chinoiſe la place, quoyque cette chronologie ait eſté reglée dans un temps où l'on ignoroit abſolument le calcul des éclipſes. Obſervons en paſſant que cette éclipſe, qui eſt de l'an 776. avant J. C. fixe la chronologie Chinoiſe depuis cette même année.

Memoires MSS.

Mem. MSS.

Le troiſiéme des *Kings* hiſtoriques eſt le *Tchune-Tſiéou*; Confucius avoit écrit ſous ce nom les annales du Royaume de *Lou* ſa patrie, pays ſitué dans le *Châneton*, ou *Xantong*, au Nord de la riviere jaune. Il ne nous reſte qu'un fragment de cet ouvrage de Confucius, & même qu'un fragment aſſez peu étendu, mais il eſt extrêmement important, parce qu'il contient les dates préciſes de 35. éclipſes de ſoleil: ces éclipſes verifiées par le calcul aſtronomique des tables modernes, fixent la chronologie Chinoiſe depuis l'an 720. juſqu'à l'an 481.

[a] Il eſt ſûr que les Prefaces ſont plus anciennes que *Mao tchang*, qui publia ſous les *Hanes* un Commentaire ſur le *Chiking*.

[b] Le P. Gaubil a publié une Diſſertation ſur cette éclipſe du Chiking, page 151. du ſecond volume des Obſervations.

A l'égard des *Quatre Livres,* c'eſt le nom que l'on donne aux ouvrages moraux de Confucius & de ſes diſciples, ils ne contiennent rien pour l'ancienne hiſtoire qui ne ſoit tiré des *Kings,* ou qui n'y ſoit relatif.

On ne peut guéres douter que l'on n'eût retrouvé au temps des Hanes, des fragments de pluſieurs autres livres anciens; mais apparemment que ces fragments parurent moins importants, car on ne voit point qu'ils ayent eſté raſſemblez en corps, & publiez d'une maniére authentique, comme ceux qui compoſent les Kings. Cet article, au reſte, eſt un de ceux ſur leſquels nous aurions beſoin d'un plus ample éclairciſſement : une notice exacte des livres & des fragments ſauvez de l'incendie général, nous mettroit en état de prendre une idée plus certaine de l'ancienne Littérature Chinoiſe, & ſans une ſemblable notice, nous n'en pourrons jamais avoir que des notions fort confuſes.

P. Gaub. vol. 2. pag. 6.

Environ un ſiécle après le commencement des Hanes, & lorſque l'on crut avoir raſſemblé tous les fragments des anciens livres, on penſa à en faire uſage, & à les rendre publics. Sematane, Preſident du Haneline, & ſon fils Sematſiene, furent chargez de cet ouvrage : Sematſiene publia, la 41.e année de l'Empereur Vouti, ou l'an 97. avant J. C. un corps complet de l'ancienne hiſtoire Chinoiſe ; il remontoit juſqu'au commencement de Hoamti, & comptoit 2431. ans depuis la premiére année de la Monarchie Chinoiſe juſqu'à la 41.e année de Vouti. Suivant ce calcul, l'an 2527. avant l'Ere Chreſtienne eſtoit celuy du commencement de la Monarchie; cette date eſt poſtérieure de 170. ans à celle des annales modernes, qui font commencer Hoamti l'an 2697. comme je l'ay déja dit.

Mem. MSS.

P. Gaub. p. 7.

Sematane raſſembla de ſon côté les fragments des vieux calendriers, & tout ce que l'on put trouver de Mémoires de l'ancienne Aſtronomie ; mais quoyque luy-même, ſon fils Sematſiene & quelques autres Lettrez habiles euſſent tenté d'en former un corps d'Aſtronomie, cet ouvrage ne fut achevé & publié que 30. ans après eux par Lieouhine, l'an 66. avant J. C. & ſous le nom d'Aſtronomie des *Sane-tong,* ou des trois Principes.

Le R. P.

Le R. P. Gaubil a donné un extrait des hypothéſes de Lieouhine; & l'on voit par cet extrait, qu'il eſtoit abſolument impoſſible que les éclipſes anciennes marquées dans les Kings, & rapportées dans les annales de Sematſiene (30. ans avant Lieouhine) euſſent eſté déterminées après coup par un calcul aſtronomique; à peine pouvoit-on calculer les Syzygies d'une année à l'autre avec les hypothéſes de Lieouhine: c'eſt une remarque que je fais icy une fois pour toutes, au ſujet des Obſervations aſtronomiques rapportées dans l'hiſtoire Chinoiſe. On doit obſerver encore que Lieouhine eſt le premier auteur de ces periodes imaginaires dont j'ay parlé plus haut. Sa periode eſtoit de 143127. ans; les Aſtronomes poſtérieurs en imaginérent de bien plus longues, de deux cens, & même de trois cens millions d'années. *P. Gaub. p. 7. & ſuivantes.* *Gaub. ibid.*

Les Empereurs de la famille des Hanes ayant tranſporté le ſiége de l'Empire du *Cheneſi*, ou de l'occident de la Chine dans le *Honane* Province orientale, vers la 30.e année de l'Ere Chreſtienne, on regarda ce changement comme l'époque d'une nouvelle Dynaſtie, & Pane-Cou fut chargé, 55. ans après, de revoir les annales de Sematſiene, & de les continuer juſqu'à la fin des Hanes occidentaux. Pane-Cou n'eſtoit pas meilleur Aſtronome que ceux qui l'avoient précédé, mais il avoit de la littérature, & même aſſez de critique; il conſerva, à la verité, les noms de *Fouhi*, d'*Hoamti* & des autres Rois antérieurs à *Yao*, mais il ne crut pas que l'on pût déterminer la durée de leurs regnes, & ce fut à celuy d'Yao qu'il commença de marquer les années: il comptoit 2097. ans depuis le commencement de ce Prince juſqu'à l'établiſſement des Hanes occidentaux, ce qui donne l'an 2303. avant J. C. pour la date de ce commencement d'Yao. Pane-Cou convenoit cependant que les Chronologiſtes qui l'avoient précedé retranchoient 171. ans de cette durée: par le calcul de ces Chronologiſtes, le regne d'Yao auroit commencé l'an 2132. ſeulement avant J. C. Il y a beaucoup d'apparence que Sematſiene eſtoit un de ces Chronologiſtes dont parle Pane-Cou, car nous avons vû plus haut qu'il faiſoit l'époque de Hoamti, & conſéquemment celle de *Couplet, Chronol. Sinic.* *Gaub. pag. 21.* *Gaub. pag. 89.* *Idem, pag. 41.*

Yao, moins ancienne de 170. ans que ne l'ont faite les Chronologiſtes poſtérieurs.

Mem. MSS. Deux ſiécles après Pane-Cou, [a] un Lettré fameux, nommé *Houang fou mi,* publia un livre d'hiſtoire, dans lequel il marque la premiére année des Tſines pour la 2422.e après le commencement d'Yao. La premiére année des Tſines eſt la 265.e après Jeſus-Chriſt, donc ce commencement d'Yao ſera de l'an 2156. avant Jeſus-Chriſt. Au temps même de ce Lettré, on trouva [b] en ouvrant le tombeau d'un Prince de la famille Impériale de *Tcheou,* un vieux livre écrit en caractéres anciens ſur des tablettes de Bambou, & antérieur à l'incendie des livres. Il contenoit divers morceaux de l'ancienne hiſtoire Chinoiſe, mais ce qu'il y avoit de plus important dans cet ouvrage, c'eſt qu'en réuniſſant les durées particuliéres qu'il aſſignoit aux différents intervalles de cette hiſtoire, on en formoit une chronologie ſuivie, ce qu'il eſtoit impoſſible de faire avec les ſeuls fragments des Kings hiſtoriques, ces fragments laiſſant entr'eux des vuides conſiderables. Le *Tſou-Chou,* c'eſt le titre de ce livre, remontoit juſqu'à Hoamti : il mettoit le commencement de ce Prince à l'an 2386. avant Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire 141. ans plus tard que la chronologie de Sematſiene, & 312. ans plus tard que ne font les annales modernes. A l'égard du commencement d'Yao, il tombe ſuivant la chronologie du Tſou-Chou à l'an 2145. date qui tient préciſément le milieu entre celle de l'an 2132. des anciens Chronologiſtes, & celle de l'an 2157. de *Hoang foumi.*

Gaub. vol. 3. pag. 19. L'Empereur *Tchi Tſou Vouti,* qui mourut l'an 289. de l'Ere Chreſtienne, ordonna au Tribunal de Haneline d'examiner la chronologie du Tſou-Chou; mais, comme cette chronologie ſe trouvoit contraire aux ſentiments reçûs, & qu'elle alloit à diminuer l'ancienneté de la nation, ce Tribunal la rejetta, non pas comme tirée d'un livre ſuppoſé, mais comme

[a] Le P. Parennin en fait mention dans ſa lettre à M. de Mayran, comme d'un Ecrivain cité dans la gloſe qui accompagne le texte des annales.

[b] Le P. Gaubil, pag. 1. du 2.d vol. & 18. du 3.e des Obſervat. dit vers l'an 280. après J. C.

Le P. Parennin parle auſſi du *Tſou-Chou.*

fondée sur de faux calculs, c'est ce que nous apprend le P. Gaubil. Ce livre estoit pourtant le seul monument authentique qui représentât la chronologie que l'on suivoit avant l'incendie des livres; & comme cette chronologie est absolument conforme (pour les temps postérieurs à l'an 776. avant J. C.) à celle qui resulte des Eclipses du *Chiking* & du *Tchune Tsieou*, dès que l'on reconnoît le *Tsou-Chou* pour un livre ancien & non supposé, il est difficile d'imaginer quelles raisons on pouvoit avoir de rejetter ses calculs pour une partie, tandis que l'on estoit forcé de les recevoir pour l'autre; aussi, malgré la décision du Tribunal, ce livre a esté très-souvent cité avec éloge par les plus habiles lettrez.

Le besoin que l'on avoit de déterminer en particulier l'époque du regne d'Yao à cause de l'Astronomie dont ce Prince avoit donné les premiéres notions aux Chinois, ce besoin, dis-je, est cause que l'on a plus souvent parlé de cette époque que des autres, mais elle n'en est devenue que plus incertaine; on trouve jusqu'à onze opinions différentes sur ce point de chronologie, & ces opinions renferment un espace de 284. ans, dans lequel tombent les onze époques qu'elles établissent; je ne doute pas même qu'une plus grande connoissance de la Litterature Chinoise ne nous fournît encore un plus grand nombre de variétez au sujet de cette date.

Les incertitudes furent enfin terminées par la publication authentique d'un nouveau corps d'annales; elle fut faite sous le regne de l'Empereur *Ine-Tsong*, qui mourut l'an 1068. après un regne de quatre ans. Ces annales sont celles de *Se-ma-couang* descendu de Sematsiene le plus ancien Annaliste, leur chronologie fut également adoptée par le Tribunal d'histoire & par le Tribunal de mathematiques, & elle a toûjours esté suivie depuis ce temps-là. Se-ma-couang remontoit jusqu'à Hoamti, dont il plaçoit le commencement à l'an 2697. avant Jesus-Christ, & 170. ans plustost que n'avoit fait Sematsiene; mais comme cette antiquité ne paroissoit pas assez grande, on adjoûta dans la suite aux annales de Se-ma-couang l'histoire de neuf Rois antérieurs à Hoamti, que l'on faisoit regner pendant 634. ans.

Couplet, Chronol. Sinic. Incum.

Lettre manuscrite du P. Parennin.

Cette hiſtoire eſtoit tirée du *So-Yne* de *Se-ma-tching*, l'un des anceſtres de *Se-ma-couang;* & pour porter encore plus loin l'antiquité de la Monarchie Chinoiſe, *Leou-Chou-Tſé* contemporain de Se-ma-couang, & auteur du *Vaiki*, livre cité ſouvent dans la gloſe jointe au texte des annales, adjoûta encore quinze nouveaux Rois entre Fouhi & Chinnong, & leur donna 1560. ans de regne.

Toute imparfaite qu'eſt cette notice des hiſtoriens Chinois*, elle ſuffit pour nous convaincre de leurs variations continuelles au ſujet de la chronologie des temps antérieurs aux Hanes, & par conſéquent du peu de certitude de cette partie des annales, ainſi que du droit que nous avons de les examiner. Pour proceder à cet examen d'une maniére utile, il eſt abſolument néceſſaire de conſiderer ſéparément les différents intervalles de cette hiſtoire, en remontant des derniers temps aux temps plus anciens & moins connus, & de diſtinguer ceux de ces intervalles dont la durée eſt uniforme dans les différents calculs, & par conſéquent plus aſſurée, d'avec ceux dont la durée eſt diverſement rapportée.

Tous les Chronologiſtes Chinois s'accordent à placer l'éclipſe du Chiking à l'année 776. avant l'Ere Chreſtienne, année qu'ils ſuppoſent la ſixiéme de Yeou-Vang douziéme Empereur de la troiſiéme famille Imperiale, ou de celle des Tcheou; ce Prince a donc commencé l'an 781. avant l'Ere Chreſtienne, & c'eſt-là un point fixe, depuis lequel la chronologie Chinoiſe eſt conſtante. La durée des onze premiers Rois de cette troiſiéme famille a eſté, ſelon Se-ma-couang & ſelon Pane-Cou, de 341. ans, donc cette famille a commencé, dans leur ſyſteme, l'an 1122. avant l'Ere Chreſtienne. Le Tſou-Chou qui ne donne que 269. ans à la durée de ces onze Empereurs, les fait commencer l'an 1050. ſeulement avant la même Ere.

La famille des Changs, ou la ſeconde famille Imperiale,

* Un Abrégé du livre Chinois du Lettré *Lopi*, intitulé *Lou Ssé*, nous apprendroit tout ce que nous pouvons deſirer ſur cet article. Ce livre rapporte toutes les diverſes opinions des Chronologiſtes, avec un examen critique de ces opinions & de leurs fondements. *Mem. MSS.*

préceda celle des Tcheou, elle compte 28. regnes; mais ces regnes ne font que quinze générations *, parce que l'ordre de ces générations a eſté pluſieurs fois interrompu par des ſucceſſions collaterales. Se-ma-couang donne 644. ans, & Pane-Cou 629. à ces quinze générations : c'eſtoit ſur la durée de cette même famille que tomboit la différence de 171. ans, qui ſe trouvoit entre la chronologie de Pane-Cou & celle des hiſtoriens antérieurs ; ainſi ces hiſtoriens luy donnoient ſeulement 458. ans : le Tſou-chou donnoit 509. ans à cette même famille, c'eſt-à-dire, 51. ans de plus que les anciens hiſtoriens. Les quinze générations priſes à trois pour un ſiécle, ce qui eſt leur durée ordinaire, ne font que 500. ans, & les calculs du Tſou-chou & des anciens chronologiſtes ſe rapportent aſſez avec la durée naturelle des 15. générations à quoy ſe reduiſent les 28. regnes ſucceſſifs : il n'en eſt pas de même dans la chronologie de Pane-cou & dans celle de Se-ma-couang, ces deux hiſtoriens ſont contraints de donner en un endroit 104. ans de durée à une ſeule génération, & dans un autre, 284. ans à trois autres générations ; ils comptent ainſi 388. ans pour quatre générations, ce qui eſt abſolument contraire à l'ordre de la nature, & à tous les exemples que nous fournit l'hiſtoire des temps connus avec certitude.

La durée de la famille Hia, qui préceda celle des Changs, & qui fut la premiére des familles Imperiales, ne ſouffre aucune difficulté ; elle eſt, ſelon Pane-Cou, Sematſiene & le Tſou-chou, de 432. ans, & ſelon Se-ma-couang, de 441. ans. On voit par là que le commencement de cette premiére famille, ou celuy des regnes ſucceſſifs, peut avoir quatre dates différentes. Suivant les annales modernes, il ſera de l'an 2207. avant J. C. ſuivant Pane-Cou, il ſera de l'an 2183. ſuivant Sematſiene, de l'an 2012. enfin, ſuivant le Tſou-chou, de l'an 1991. On doit obſerver au ſujet de cette varieté, 1.° que les chronologiſtes ont augmenté de plus en plus la durée de ces familles, & que Se-ma-couang, le dernier de tous, leur donne 216. ans de plus que ne faiſoit le Tſou-chou, qui eſt le plus ancien

* Voyez les Tables généalogiques jointes aux annales du P. Couplet.

monument de la chronologie Chinoiſe. 2.° Que la différence la plus conſidérable tombe ſur la ſeconde famille, dont la durée eſt manifeſtement fauſſe dans Se-ma-couang & dans Pane-Cou, qui ſuppoſent des générations de près d'un ſiécle de durée.

Les regnes d'Yao & de Chune, les deux Légiſlateurs de la Chine, précédérent immédiatement les familles imperiales. Se-ma-couang leur donne 150. ans de durée, Panecou 120. ans, & le Tſou-chou 156. Sematſiene & Se-ma-couang marquent avant Yao quatre regnes ſucceſſifs pendant 332. ans. Le Tſou-chou n'en compte que trois pendant 241. ans, & Panecou s'eſt contenté de rapporter le nom de ces Rois ſans déterminer la durée de leurs regnes, qui lui avoit ſans doute paru une choſe peu aſſûrée. Les Chronologiſtes poſtérieurs ont eſté plus hardis que luy, & ſans avoir d'autres memoires que les ſiens, ils ont augmenté le nombre des regnes antérieurs à Yao juſqu'à 13. ſuivant les uns, & juſqu'à 28. ſuivant d'autres, & ils ont aſſigné à ces regnes une durée de 966. ans, ou même de 2526.

Lettre du P. Parennin.

Il eſt ſingulier que tous ces Rois antérieurs à Yao, ayent eſté une choſe inconnuë à * Confucius; & c'eſt-là, ce me ſemble, une preuve démonſtrative, que ſi du temps de ce Philoſophe on avoit déja imaginé ces regnes, il les regardoit comme une partie de l'hiſtoire fabuleuſe, qui ne devoit point entrer dans un ouvrage ſérieux. Tous les Commentateurs du Chouking conviennent que Confucius commençoit ſon extrait du Chanchou au regne d'Yao, & qu'il ne parloit dans ce livre ni de *Fouhi*, ni même de *Hoamti*, mais l'on n'en eſt pas réduit aux ſeules preuves négatives pour établir ſon opinion ſur cet article: on lit dans les fragments qui nous reſtent du Chouking de ce Philoſophe, un diſcours de l'Empereur Yao, *où ce Prince dit que les eaux qui ſe ſont élevées autrefois juſqu'au ciel, baignent encore le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent*

Chouking, lib. 1. c. 1. fol. 6. Mem. MSS.

* Sematſiene dit formellement au chap. 61. cy-deſſus cité, que le *Chan-Chou* abrégé par Confucius, commençoit à l'arriere-petit-fils de Hoamti, c'eſt-à-dire, à Yao. *Mem. manuſcrits.*

impratiquables. Sur quoy un célébre Interpréte des Kings obſerve* qu'il ne s'agit pas là des ſuites d'une inondation nouvelle & paſſagére, comme le prétendent les annales; mais que Confucius parle des veſtiges de l'état primordial de noſtre terre, ou de celuy dans lequel elle s'eſtoit trouvée au temps de ſa premiére formation. Les Chinois, de même que les autres nations Orientales, & les plus anciens Philoſophes Grecs ſuppoſent que l'eau, ou le fluide, eſt le premier principe des Eſtres, & que ces Eſtres n'ont eſté formez que par la ſéparation & la réunion des diverſes portions de matiére qui nageoient confuſément dans le fluide immenſe du cahos; c'eſt par-là que le Siao-ulh-lune publié en Chinois & en Latin par Mentzelius, commence l'hiſtoire de la Chine. *Hou-gan-Coué.*

Meng-Tzé, le plus célébre des diſciples de Confucius, qui vivoit vers l'an 350. avant J. C. & dont les écrits ſont partie des Livres claſſiques, dit « que juſqu'au temps d'Yao la Chine « eſtoit inculte & preſque inhabitée, parce que les montagnes « eſtoient couvertes de forêts épaiſſes, & que les plaines inondées « par des eaux qui n'avoient point d'écoulement, eſtoient autant « de marais impratiquables. Yao, continuë Meng-Tzé, ayant « raſſemblé les hommes qui vivoient épars dans les forêts, & les « ayant policez, il leur montra le moyen de défricher les mon- « tagnes, en mettant le feu aux forêts qui les couvroient, & de « deſſécher ces plaines marécageuſes, en creuſant des canaux qui « portaſſent les eaux à la mer; il leur enſeigna les arts, mais ſur- « tout celuy de l'agriculture, & leur apprit non ſeulement à ſe « nourrir des graines que produiſent pluſieurs plantes, mais en- « core à multiplier ces plantes par la culture, &c. » « *Meng-Tzé, c. 3. fol. 11. Mem. MSS.*

Il n'eſt pas queſtion d'examiner icy la verité de ces traditions, qui font paſſer rapidement les premiers habitants de la Chine, de la barbarie à l'état de la plus parfaite police dans le cours d'une ſeule génération; il me ſuffit que ces traditions ſe

* Comment. ſur le Tchune Tſiéou, *Tom. 1. cap. 4. Aquarum eluvionem tempore Regis Yao non accidiſſe, ſed exſtare in Sinis, vel jam ab orbe condito abſque quod receſſum obtinuiſſet, quare Rex Yao,* &c. Ce ſont les termes du paſſage de *Hou-gan-Coué*, ſelon la traduction que j'en trouve dans mes Mémoires manuſcrits.

trouvent rapportées dans les Livres sacrez & authentiques des Chinois, & qu'elles soient fondées sur le témoignage des deux Ecrivains les plus considerez de cette Nation, pour estre en droit d'en conclurre, que les opinions contraires à ces traditions sur l'histoire des temps antérieurs à Yao, sont des opinions nouvelles & sans aucune autorité.

Les annales de Se-ma-couang marquent sous le regne de Tchouene Yo, qui commença 150. ans avant celuy d'Yao, une conjonction de toutes les Planétes, arrivée le 45.e jour après le solstice d'Hyver, & dans la constellation Ché. On avoit cru jusqu'à présent que cette conjonction estoit rapportée sur la foy de quelques monuments, ou du moins de quelques traditions anciennes & authentiques, & de là on concluoit que l'existence de ces Rois antérieurs à Yao estoit une chose indubitable : mais le R. P. Gaubil nous a appris que cette prétenduë conjonction des planétes n'avoit d'autre fondement qu'un Calendrier publié au temps des Hanes, sous le nom de Tchouene Yo, & regardé par les plus habiles Chinois comme une piece supposée. Il faut observer que le texte de l'histoire Chinoise ne parle point de cette conjonction, c'est dans la gloſe ancienne adjoûtée au texte, qu'elle est rapportée ; d'où l'on peut conclurre qu'elle est regardée comme une chose peu assurée.

Deux habiles Astronomes, feu M. Cassini [a] & M. Kirch, avoient calculé cette conjonction, & ils avoient cru la trouver : M. Kirch [b], au temps même où les annales placent Tchouene Yo, & M. Cassini, plus de 400. ans après le regne de ce Prince ; mais aucune de ces deux conjonctions calculées ne remplit les conditions de l'observation des annales, & par conséquent ne peut estre celle du calendrier de Tchouene Yo.

Cette prétenduë observation ne doit donc pas nous empêcher de regarder tout ce qui précéde le regne d'Yao, comme faisant partie de l'histoire fabuleuse de la Chine, & d'assurer que l'époque de ce Prince, qui tira les hommes de la barbarie suivant Confucius, est la veritable époque du commencement

[a] A la fin de la Relation de M. de la Loubere.

[b] *Miscell. Berolin. Continuat. secund. anni 1727. pag. 166.*

des

des temps hiſtoriques ; mais quelle eſt la date de cette époque, & à quelle diſtance ſe trouve-t-elle de l'Ere Chreſtienne? c'eſt-là le point duquel dépend toute la chronologie Chinoiſe, & celuy qui me reſte à examiner.

J'ay remarqué plus haut que nous connoiſſions juſqu'à onze dates différentes du commencement d'Yao, & que ces onze dates renfermoient un intervalle de 284. ans, ce qui montre combien les déterminations chronologiques de cette époque eſtoient conjecturales. Le temps ne me permet pas de les examiner en détail ; on peut même les reduire à quatre, ſçavoir, à celle de Sematſiene, à celle de Pane-Cou, à celle du Tſou-chou & à celle de Se-ma-couang. Sematſiene mettoit le commencement d'Yao à l'an 2132. avant J. C. & le Tſou-chou à l'an 2145. Pane-Cou aſſignoit l'an 2303. pour ce même commencement ; & dans les annales de Se-ma-couang, il tombe à l'année 2357.

On trouve dans le Chouking de Confucius un paſſage, qui donne le caractére chronologique d'un des jours du douziéme mois de la premiére année de Taïkia ſecond Empereur des Tcheou, & ce paſſage doit ſervir à vérifier les différents calculs des chronologiſtes Chinois ; car il eſt clair que les ſyſtemes dans leſquels ce caractére ne pourra convenir à quelqu'un des jours de la douziéme lune de la premiére année de Taïkia, doivent eſtre abſolument rejettez, comme eſtant contredits par le Chouking. Par cet examen, dont je me contente d'indiquer icy le reſultat, j'ay trouvé que les ſeules Chronologies du Tſou-chou & de Se-ma-couang pouvoient quadrer avec le paſſage du Chouking, ce qui exclut abſolument les deux autres calculs de Sematſiene & de Pane-Cou ; en ſorte que le choix ne doit plus rouler qu'entre l'opinion de Se-ma-couang, qui place le commencement d'Yao à l'an 2357. avant J. C. & celle du Tſou-chou, qui le place à l'an 2145. c'eſt-à-dire, 212. ans pluſtard.

Gaubil, Aſtronomie Chinoiſe, page 14.

Les partiſans du calcul de Se-ma-couang alléguent en ſa faveur une éclipſe de ſoleil, marquée dans le Chouking à la premiére année du regne de Tchong-Cang, le cinquiéme des

ſucceſſeurs d'Yao. On trouve par le calcul aſtronomique, une éclipſe de ſoleil au même mois & dans le même lieu du ciel, que celle du Chouking, & cela pour l'an 2155. avant Jeſus-Chriſt, qui tombe, ſelon Se-ma-couang, au commencement du regne de ce même Tchong-Cang. Il ſemble que cela devroit décider la queſtion, mais les réflexions ſuivantes montreront qu'elle ſubſiſte dans tout ſon entier, puiſque ſi ce paſſage du Chouking n'eſt point alteré, & s'il regarde Tchong-Cang, l'éclipſe dont il parle ne peut eſtre la même que l'éclipſe calculée.

1.° Le lieu de l'éclipſe rapportée dans le Chouking, n'eſt pas connu avec certitude. Le nom de *Fang* donné à la conſtellation Chinoiſe où ſe trouvoit alors le ſoleil, & qui déſigne aujourd'huy les étoiles de la tête du Scorpion, eſt un nom moderne *, & différent de celuy que portoient encore ces mêmes étoiles du Scorpion plus de 1600. ans après Tchong-Cang, au temps de Confucius & du dictionnaire *Eulya*. Si dans le Chouking le nom de *Fang* déſigne la conſtellation du Scorpion, il faut qu'il ait eſté adjoûté après coup.

2.° L'éclipſe de Tchong-Cang fut une éclipſe de ſoleil extrêmement conſidérable, & qui cauſa, ſelon le texte du Chouking, d'autant plus d'effroi aux peuples, qu'elle n'avoit point eſté prédite par les Aſtronomes. On doit obſerver d'abord que ce récit ſuppoſe l'art de calculer & de prédire les éclipſes, une choſe ancienne au temps de Tchong-Cang, & par conſéquent connue ſous Yao, ce qui n'eſt nullement probable, vû l'état de barbarie duquel Yao avoit tiré les Chinois; car l'art de prédire les éclipſes de ſoleil eſt néceſſairement le reſultat d'une très-longue ſuite d'obſervations exactes comparées entr'elles. De plus, l'éclipſe trouvée par le calcul des Aſtronomes, eſt une éclipſe horiſontale de ſoleil, & de moins d'un doigt, c'eſt-à-dire, une

* Le P. Gaubil, Aſtron. Chin. pag. 16. & 30. donne un éclairciſſement ſur le Dict. *Eulya* & ſur le *Yao-tien*, où l'on voit qu'Yao nomme *Ho* ou ſeu la conſtellation nommée *Fang* ſous les Hanes. L'auteur du Diction. *Eulya* poſtérieur à Confucius, la nommoit encore *Ta Ho*, ou grand-feu.

éclipſe inviſible pour d'autres que pour des Aſtronomes avertis: une ſemblable éclipſe ne reſſemble guéres à celle du Chouking, qui fut aſſez conſiderable pour effrayer les peuples.

3.° Enfin le fragment du Chouking où il eſt parlé de cette éclipſe, eſt une piéce remplie de tant d'abſurditez, qu'il y a lieu de croire qu'elle n'a jamais fait partie de l'ancien Chouking de Confucius, & qu'elle a eſté mal-à-propos jointe par les premiers collecteurs aux autres fragments de cet ouvrage. On y lit que les deux Aſtronomes chargez du Calendrier, ayant manqué à prédire l'éclipſe, l'Empereur Tchong-Cang déclara que ſelon les loix anciennes, ils avoient merité la mort; & que pour executer cet arreſt, il manda le Général *Ine*, avec toutes les troupes de l'Empire. Les troupes eſtant raſſemblées, le Général marche à leur tête contre les deux Aſtronomes, & lorſqu'il eſt en préſence, il harangue ſes troupes pour les animer au combat, comme s'il s'agiſſoit d'attaquer l'ennemi le plus redoutable, & non pas de punir deux Aſtronomes negligents *.

On trouve dans le Chouking & dans le Chiking pluſieurs articles qui regardent Tchong-Cang, & de ces articles, il faut conclure, ſuivant l'opinion des plus habiles critiques Chinois, que ce Prince ne regna que de nom à la Chine, eſtant demeuré dans une ſolitude, tandis que les deux uſurpateurs *Ye* & *Tcho* furent les maîtres de l'Empire. Ces deux uſurpateurs, qui avoient chaſſé du thrône le frere aîné de Tchong-Cang, l'occupérent pendant quarante ans, & ne furent depoſſedez que par Chaocang petit-fils de Tchong-Cang; en ſorte qu'il ne put y avoir de place pour le regne effectif de ce dernier. Conçoit-on qu'un Prince, dans la ſituation où il eſtoit, leve une armée *Mem. MSS.*

* Le P. Gaubil, dans ſa Diſſertation ſur cette éclipſe, n'a point rapporté les endroits du texte qui pouvoient faire ſoupçonner ſon authenticité. Il faut pourtant convenir qu'il a laiſſé entrevoir à la page 45. de ſon Hiſtoire de l'Aſtronomie Chinoiſe, qu'il n'eſtoit pas trop perſuadé que l'éclipſe du *Chouking* fût la même que l'éclipſe calculée. Son ouvrage envoyé en Europe par parties, n'a pû recevoir la forme qu'il luy auroit donnée en le revoyant avant l'impreſſion. De là viennent ſans doute quelques repetitions & quelques variations que l'on y apperçoit, mais que l'on ne doit pas imputer à ſon auteur.

pour punir une erreur de calcul de deux Aſtronomes, tandis qu'il abandonne ſes Eſtats à un uſurpateur [a] ?

Mem. MSS. Ce fait avoit paru ſi abſurde à Sematſiene & aux auteurs des premiéres Annales [b], qu'ils n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs hiſtoires; peut-eſtre même n'avoit-on pas encore mis de leur temps le nom de Tchong-Cang à la tête de l'article du Chouking, dans lequel il eſt parlé de l'éclipſe manquée par les Aſtronomes; car comme ce nom ne ſe trouve plus repeté dans la ſuite du recit, il pourroit avoir eſté adjoûté après coup. On doit conclure de tout cela, que cet article du Chouking eſt ſujet luy-même à trop de difficultez, & qu'il eſt trop ſuſpect de ſuppoſition pour pouvoir ſervir à déterminer la chronologie.

On trouve dans l'ouvrage du P. Gaubil [c] la traduction d'un autre fragment du Chouking, qui ſemble très-propre à fixer la date du regne d'Yao; c'eſt une ordonnance, dans laquelle cet Empereur regle la forme de l'année, & donne les premiers principes d'une Aſtronomie ſenſible & populaire, telle qu'elle pouvoit avoir lieu dans les premiers temps. Yao parle dans cet article, de l'uſage de la 13.e lune intercalaire, & ſuppoſe une année ſolaire ſemblable à l'année Julienne; il marque que l'objet de l'intercalation eſt de ramener les quatre ſaiſons de l'année aux mêmes lunaiſons, tout cela pourroit avoir eſté imaginé après coup, par des Ecrivains poſtérieurs à Yao : mais ce que dit ce Prince au ſujet des quatre conſtellations qui ſervent à reconnoître les jours des équinoxes & des ſolſtices,

[a] *Sematching*, ſuivi en cela par tous les critiques Chinois, reprend *Sematſiene* d'avoir donné 13. ans de regne effectif à *Tchong-Cang*, & 27. à ſon fils, ces 40. ans eſtant ceux de l'uſurpation d'*Yé* & de *Tcho*, pendant laquelle la famille *Hia* fut dépouillée de toute l'autorité.

[b] Mémoires manuſcrits. 1.° Sematſiene n'a fait aucune mention de cette éclipſe. 2.° Lieou Hivene Aſtronome des Souy, eſt le premier qui l'a calculée vers l'an 600. de J. C. 3.° l'uſage de déſigner le lieu du ſoleil par la conſtellation, n'eſt pas une choſe ancienne; on n'en trouve aucun exemple dans les 37. éclipſes du *Chiking* & du *Tchune-Tſieou*. Cet uſage n'a commencé que ſous les Hanes, & depuis le rétabliſſement de l'Aſtronomie.

[c] Aſtronomie Chinoiſe, page 6. Ce fragment eſt tiré du premier article du Chouking, intitulé *Yao-tiene*.

ne peut l'avoir eſté. Ces quatre conſtellations & les étoiles qui les compoſent, ſont connuës avec certitude, & ce que dit Yao de leur uſage aſtronomique pour regler les quatre ſaiſons de l'année, n'eſtoit plus vrai au temps où Confucius compoſa le Chouking; mais il avoit dû l'eſtre autrefois, parce qu'alors les étoiles ſe trouvoient dans les colures des équinoxes & des ſolſtices, comme le diſent les anciens interpretes du Chouking. *Gaubil, ibid. pag. 8.*

Il eſt conſtant que le mouvement des étoiles fixes eſtoit inconnu aux Aſtronomes Chinois long-temps encore après le rétabliſſement des Lettres ſous les Hanes, & que la premiére notion qu'ils en ont euë eſtoit uniquement fondée ſur cet article du Chouking, & ſur la comparaiſon de ce qui arrivoit de leur temps avec ce qui eſt marqué dans l'ordonnance d'Yao. Les premiéres idées qu'ils eurent de ce mouvement des étoiles furent très-incertaines & très-fauſſes, & c'eſtoit en conſéquence de ces idées qu'ils varioient ſi fort ſur l'époque d'Yao; du temps des Hanes, ils n'eſtoient pas encore en état de déterminer par un calcul retrograde, le lieu des étoiles au ſiécle d'Yao: ainſi l'on ne peut guéres douter que ce fragment ne ſoit une piéce plus ancienne, que la publication des fragments de Confucius, & d'un temps au moins très-voiſin d'Yao. Aujourd'huy que le mouvement des fixes eſt connu avec certitude, nous ſerions en état de déterminer préciſement l'époque de ſon regne, s'il s'agiſſoit, dans cette ordonnance, d'une obſervation exacte & aſtronomique; mais comme on n'y parle que d'une obſervation populaire, il reſtera toûjours une incertitude de quelques degrez dans le lieu des étoiles, & de quelques ſiécles dans la date de l'obſervation; ainſi ce moyen eſt inſuffiſant pour décider entre la chronologie de Se-ma-couang & celle du Tſou-chou, car elles ne différent, comme on l'a vû, que de 212. ans, qui ne donnent pas trois degrez entiers de différence dans le lieu des étoiles. En ſuppoſant l'obſervation exacte, elle tomberoit vers l'an 2000. avant Jeſus-Chriſt, ou ſur la fin du regne d'Yao, ſelon la chronologie du Tſou-chou, & plus de 200. ans après la *Id. pag. 9.*

date de ce même regne dans les annales de Se-ma-couang.

L'insuffisance de tous ces moyens pour déterminer avec précision la date du regne d'Yao m'a porté à en imaginer un autre, duquel il est étonnant que personne n'ait encore parlé, & dont je vais rendre compte à la compagnie. C'est par-là que je termineray ce Memoire, cet article demandera un peu d'attention, mais il est d'une telle importance pour la chronologie Chinoise, que j'espére qu'on voudra bien m'accorder cette attention.

Dès le temps de l'Empereur Yao, l'usage de l'intercalation d'une treiziéme lune estoit établi à la Chine, l'objet de cette intercalation estoit de fixer, ou du moins de ramener les quatre points des Solstices & des Equinoxes à certaines Lunes: on employoit un Cycle ou periode de 60. années communes, dans laquelle on intercaloit vingt-deux fois, cette periode contenoit 742. lunaisons, & l'on supposoit qu'elle ramenoit les mêmes points de l'année solaire aux mêmes jours de l'année lunaire. Cependant cette opinion qui subsista encore quelque temps, même après le rétablissement des Lettres & de l'Astronomie sous les Hanes, estoit absolument fausse, car il s'en faut 2° 48′ que la soixantiéme révolution solaire ne soit achevée, lorsque la 743.e lunaison commence le nouveau cycle sexagenaire.

Ces 2° 48′ s'accumulant de cycle en cycle, le *Sine-Niene*, c'est-à-dire la premiére Lune du nouvel an, dût reculer contre l'ordre des Signes dans l'année solaire, & les Lunes attachées aux quatre points cardinaux dûrent précéder ces mêmes points d'abord d'un certain nombre de jours, & ensuite d'une & même de plusieurs lunaisons entiéres. L'histoire Chinoise nous apprend que ce reculement du *Sine-Niene* est une chose réelle, & elle a eu soin d'en faire mention.

Au temps de la premiére famille Imperiale qui succéda à Yao, le *Sine-Niene*, ou la premiére lune de l'année Chinoise commençoit vers le 15.e degré d'*Aquarius* le 45.e jour avant l'équinoxe du Printemps. Cet équinoxe tomboit donc au

milieu de la seconde lune ; le solstice d'Esté au milieu de la cinquiéme, l'équinoxe d'Automne au milieu de la huitiéme, & le solstice d'Hyver au milieu de la onziéme. Les mêmes annales nous apprennent que sous la seconde famille, le *Sine-Niene* répondoit au 15.e de *Caper,* & que le même reculement d'un signe entier avoit eu lieu par rapport aux quatre points cardinaux; que sous la troisiéme famille, le même *Sine-Niene* répondoit au 15.e du *Sagittaire,* & ainsi de suite. Le témoignage des annales est confirmé d'une maniére indubitable par le calcul des éclipses du Chiking & & du Tchune-Tsieou, car les dates de ces éclipses dans l'année lunaire mettent le *Sine-Niene* d'autant plus près du 15.e d'*Aquarius,* qu'elles sont plus anciennes.

Lors du rétablissement des Lettres sous les Hanes, la reformation du Calendrier fut un des principaux soins des Empereurs, & l'on se proposa de rétablir les choses comme elles avoient esté au temps d'Yao, & de la premiére famille, c'est-à-dire de remettre le *Sine-Niene* au 15.e d'*Aquarius,* car on n'a jamais douté à la Chine que ce n'ait esté le lieu où l'avoit placé Yao; c'estoit-là un point duquel on pouvoit avoir des preuves dans les fragments des anciens calendriers & des livres d'Astronomie, & peut-estre même dans les livres de divination échappez à l'incendie général. On ne soupçonnoit point encore que l'imperfection de la periode de 742. lunaisons fût la cause du dérangement, & l'on croyoit qu'il estoit produit par des intercalations obmises ou placées trop tard. Ce que le P. Gaubil nous apprend de l'astronomie des Hanes ne nous permet pas d'en douter; on croyoit encore de leur temps, que les 742. lunaisons égaloient les soixante révolutions solaires.

Ce sçavant Missionnaire ne nous a rien dit de la maniére dont se fit la reforme du Calendrier, mais il est facile d'y suppléer, en comparant la date de l'éclipse de soleil du 6. Septembre 776. avant J. C. rapportée dans le Chiking, avec celle de l'éclipse observée sous les Hanes le 7. Aoust 198. avant J. C. L'intervalle de ces deux éclipses est de 211085. jours, ou de 7148. lunaisons; mais si l'on détermine le nombre des

lunaiſons de cet intervalle, en comptant les lunes reguliéres du cycle ſexagenaire depuis la dixiéme lune de la ſeconde année d'un cycle juſqu'à la ſixiéme lune de la quarantiéme année du neufviéme cycle ſuivant, il ne s'en trouvera que 7145. & de là il faut conclurre qu'il y avoit eu à la fin de ces neuf cycles, trois lunes intercalées extraordinairement, pour ramener le *Sine-Niene* au 15.e d'*Aquarius*.

La quantité de l'intercalation donne celle du reculement du *Sine-Niene*, & la quantité du reculement doit déterminer la durée du temps pendant lequel il s'eſtoit fait. Les trois lunaiſons font 88. jours 14. heures 12′; mais comme les lunes civiles ſont toûjours compoſées de jours entiers, il faut compter 89. jours pendant leſquels le mouvement du ſoleil eſt de 87° deux tiers, qui ſeront la meſure du reculement du *Sine-Niene* dans l'année ſolaire.

Ce reculement eſtant de 2° 48′ dans chaque cycle de 60. années Chinoiſes, le reculement de 87° deux tiers, ſe ſera fait en 1880. ans *, en ſorte que la reformation du calendrier, ſous les Hanes, ne ſera poſtérieure que de 1880. ans à l'établiſſement de ce même calendrier, fait ſur la fin du regne d'Yao, ou dans les premiéres années de Tayu fondateur de la premiére famille Imperiale. La date de la reformation du calendrier ſous les Hanes eſt de l'an 104. avant l'Ere Chreſtienne, & l'établiſſement de ce calendrier ayant précédé de 1880. ans ſa reformation, il ſera néceſſairement de l'an 1984. avant Jeſus-Chriſt.

Dans la chronologie de Se-ma-couang, cette année eſt la 273.e après la mort d'Yao, & la 223.e après le commencement de Tayu. Cet hiſtorien ſuppoſe qu'au temps de ce Prince le *Sine-Niene* tomboit au 15.e d'*Aquarius*, ce qui ne peut

* Si l'on compare de même l'éclipſe du 7. Aouſt, 198. avant Jeſus-Chriſt avec quelqu'une de celles qui ont eſté obſervées au commencement du regne de Camhi, on trouvera cette même différence de trois lunaiſons en 1800. ans, entre le nombre des lunaiſons aſtronomiques & celuy des lunes ordinaires du cycle civil; c'eſt-là un point qui merite d'eſtre encore mieux éclairci.

convenir

convenir avec ſa chronologie, & il ſe trouve par là en contradiction avec luy-même, & avec tous les écrivains Chinois ſans aucune exception. Dans la chronologie du Tſou-chou au contraire, cette année 1984. eſt la 8.e du regne de Tayu, & la diſtance de l'établiſſement du calendrier par ce Prince à ſa reformation ſous les Hanes, eſt préciſement la même que celle qui ſuit néceſſairement de la quantité de l'intercalation ; d'où il reſulte que la chronologie de ce livre, qui eſt d'ailleurs le monument le plus ancien & le plus authentique que l'on ait à la Chine, doit eſtre preferée à toutes les autres. Il eſt donc indubitable que les regnes d'Yao & de Chune, les deux fondateurs & les deux legiſlateurs de la Monarchie Chinoiſe, auſquels Tayu a ſuccedé immédiatement, ont fini 1991. ans ſeulement avant l'Ere Chreſtienne. La durée de ces deux regnes eſt, au plus, de 156. ans, ainſi ils ne peuvent avoir commencé que vers l'an 2147. dix ans environ après la vocation d'Abraham, & du temps même de l'expédition des Elamites dans le pays de Chanaan.

On doit remarquer au ſujet de ces fondateurs Yao & Chune, que leur hiſtoire ſe reſſent un peu du voiſinage des temps fabuleux auſquels elle touche; de là vient ſans doute la longue durée de leurs regnes, car celle des regnes ſuivants eſt beaucoup plus courte. On peut même obſerver que dans le ſyſteme Chinois, la durée de la vie des hommes eſtoit dès lors à peu-près la même qu'elle eſt maintenant; les annales font vivre, à la verité, Yao 118. ans, & Chune 110. ans, mais elles ſuppoſent que pluſieurs années avant leur mort, l'un & l'autre de ces deux Princes ſe trouvant, par leur grand âge, hors d'état de porter le faix du gouvernement, ils s'en eſtoient déchargez ſur un Collegue qu'ils avoient aſſocié à l'Empire.

Ce raccourciſſement des regnes d'Yao & de Chune n'eſt pas même une choſe néceſſaire pour concilier la chronologie Chinoiſe avec celle de l'Ecriture; car quelque durée que l'on donne à ces deux regnes, la fondation de la Monarchie Chinoiſe ſe trouvera toûjours poſtérieure à la vocation d'Abraham, & elle ſera d'un temps auquel, ſuivant le témoignage formel

de l'Ecriture, la terre estoit remplie d'habitants, auquel les hommes multipliez à l'infini, avoient perdu le souvenir de leur premiére origine, & formoient un grand nombre de nations différentes, parmi lesquelles il s'en trouvoit de très-nombreuses. Les Royaumes des Egyptiens & des Chaldéens subsistoient depuis plusieurs siécles avec éclat, & les conquêtes des Elamites avoient formé un Empire qui s'étendoit depuis la Perse jusqu'aux frontiéres de l'Egypte, lorsque les Chinois sortoient à peine de la barbarie dans laquelle la dispersion des hommes & la confusion des langues avoient plongé les descendants de Noé au temps de Phaleg. Les temps historiques des Chinois remontent beaucoup moins haut que ceux des Egyptiens, & même que ceux des Chaldéens.

Pl: XV.

Plan du Camp de Céſar près de Dieppe appellé auſſi la Cité de Lime.

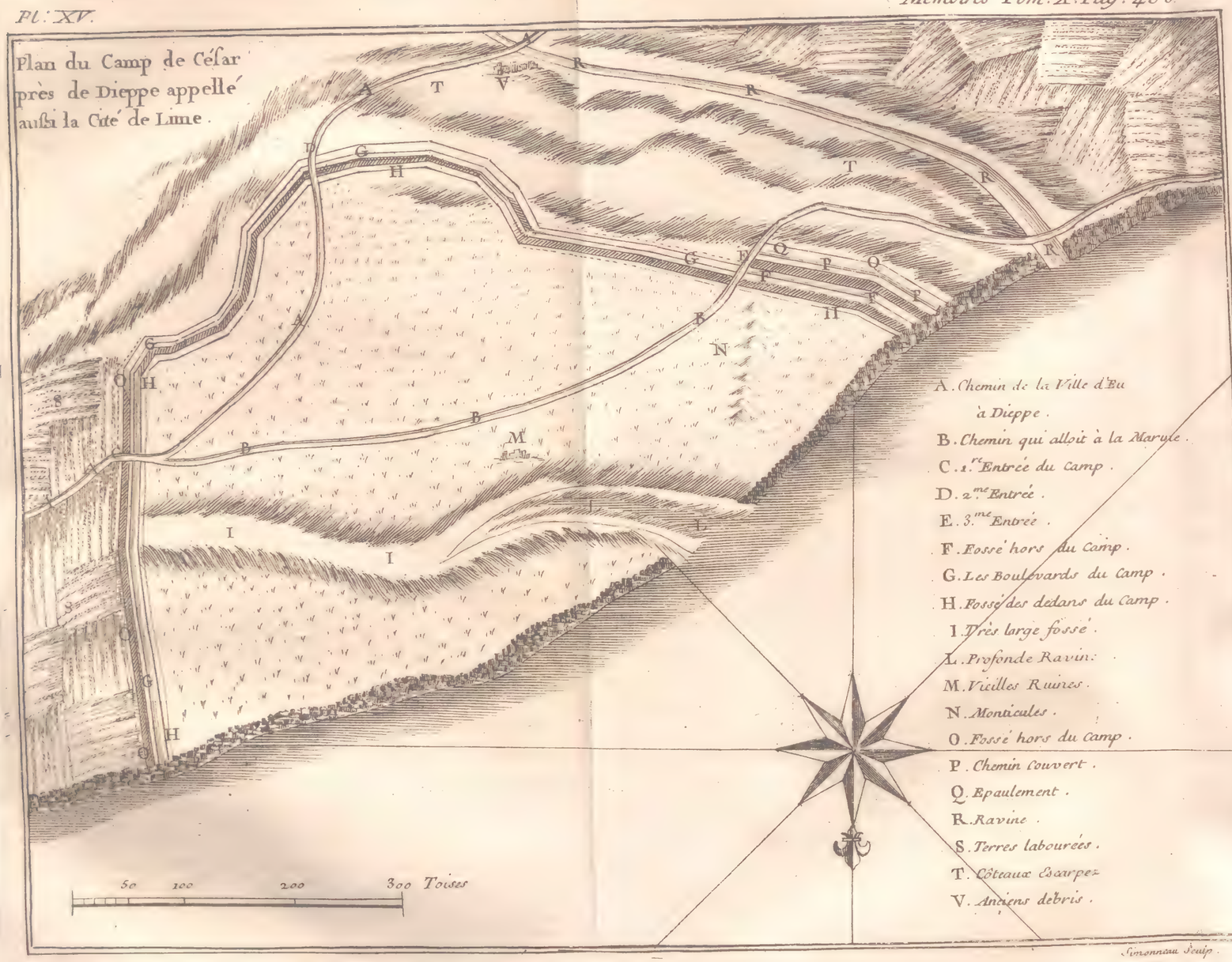

A. Chemin de la Ville d'Eu à Dieppe.
B. Chemin qui alloit à la Marule.
C. 1.re Entrée du Camp.
D. 2.me Entrée.
E. 3.me Entrée.
F. Fossé hors du Camp.
G. Les Boulevards du Camp.
H. Fossé des dedans du Camp.
I. Très large fossé.
L. Profonde Ravin.
M. Vieilles Ruines.
N. Monticules.
O. Fossé hors du Camp.
P. Chemin couvert.
Q. Epaulement.
R. Ravine.
S. Terres labourées.
T. Côteaux Escarpez
V. Anciens debris.

Simonneau Sculp.

DISSERTATION

Sur quelques Camps connus en France ſous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

PREMIERE PARTIE.

Sur le Camp qui eſt près de Dieppe.

QUOYQUE la caſtrametation, ou l'art de former un camp, ſemble eſtre du reſſort des Mathématiques, principalement de la Geométrie, qui preſcrit des regles pour les meſures, les dimenſions & les fortifications, & paroiſſe dès-là ne devoir point entrer dans les objets différents de l'Académie des Belles Lettres; cependant, comme ce ſujet peut eſtre enviſagé du côté des liaiſons qu'il a avec l'hiſtoire, j'ay crû ne point ſortir de la ſphére de nos recherches, en donnant une deſcription exacte des camps qu'on trouve encore en pluſieurs endroits de la France, & qui la pluſpart portent le nom de *Camps de Céſar.* 27. d'Avril 1731.

Pour réuſſir dans ce deſſein, j'ai viſité quelques-uns de ces camps, & j'en ay pris les meſures, & fait lever les plans; & quant à ceux que je n'ay pas pû voir moy-même, je m'en ſuis rapporté à des perſonnes éclairées, qui m'ont envoyé les plans & les meſures de ceux qui ſont dans leur voiſinage.

Peut-eſtre n'aurois-je pas rempli tout ce qu'on attendoit de moy ſur cette matiére, ſi je m'eſtois contenté de ne donner que des deſcriptions ſéches de ces monuments; ainſi j'ay eu ſoin de joindre aux détails les regles de l'ancienne caſtrametation des Romains: & j'oſe me promettre qu'on ne ſera pas fâché, en liſant les deſcriptions topographiques de ces camps, de voir en même temps l'application des regles que leurs plus

grands Capitaines avoient ſi grand ſoin de mettre en pratique, lorſqu'ils eſtoient obligez de camper, & de ſe retrancher, regles que Polybe, Hygin, Végéce, & quelques autres nous ont conſervées.

Ce ſujet m'a paru d'autant plus propre à fournir un morceau d'hiſtoire intéreſſant & utile, que Polybe, à qui on peut s'en rapporter ſur ce point qu'il a traité ſi ſçavamment, non en Mathématicien, mais en Hiſtorien, aſſûre au commencement de l'ouvrage qu'il a compoſé ſur la caſtrametation des Romains, que rien n'eſt plus digne de l'entretien & de la curioſité des gens de lettres que ce qui concerne cette matiére.

En effet, ſi les Grecs & les Romains ſoûmirent tant de nations, & ſe rendirent ſupérieurs à tous leurs voiſins, ils ne furent pas moins redevables de leurs progrès à leur habileté à ſçavoir bien ſe camper & ſe retrancher, qu'à leur courage & à leur valeur. C'eſt encore particuliérement par la connoiſſance de cette partie de l'art militaire, que la pluſpart des grands Capitaines anciens & modernes ſe ſont acquis une gloire immortelle. Parmi les anciens, Cyrus, Pyrrhus, Annibal, Fabius, les deux Scipions. Chez les modernes, Gonſalve, ſurnommé le Grand-Capitaine, le Connétable de Montmorency, ſous François I.er le Prince Maurice, le Mareſchal de Turenne, & tant d'autres.

Mais de tous les héros que nous connoiſſons, aucun ne s'eſt plus diſtingué dans l'art de bien camper que Céſar. Il ſuffit d'ouvrir ſes Commentaires, pour ſe convaincre que jamais Capitaine ne ſçut mieux que luy prendre des poſtes avantageux, les fortifier, y mettre une armée non-ſeulement en ſûreté, mais avec tant de commoditez, qu'elle n'en auroit pas eu davantage dans une ville. La complaiſance même avec laquelle il parle des ſituations avantageuſes qu'il avoit ſçû choiſir, des précautions qu'il avoit priſes pour s'y fortifier, faire de-là de nouveaux progrès, & arreſter ceux de l'ennemi, prouve que la caſtrametation eſtoit la partie favorite de ce grand Capitaine, ſi profond d'ailleurs dans tout ce qui regarde l'art militaire. Ambiorix & Vercingentorix reconnoiſſant qu'il devoit la

conqueſte des Gaules à ſon habileté à bien prendre ſes poſtes, & à ſçavoir s'y retrancher, crurent ne pouvoir luy réſiſter qu'en formant des camps à la maniere des Romains, circonſtance que Céſar nous apprend luy-même dans ſes Commentaires.

Quoyque la pluſpart des anciens camps qu'on trouve en France & ailleurs, portent le nom de *camps de Céſar,* cependant l'attrait de l'antiquité qu'une tradition même aſſez conſtante leur donne, ne m'a point ſéduit, & dans l'examen que j'en ay fait, je ſuis perſuadé que du moins dans l'eſtat où on les voit aujourd'huy, ils ne ſont pas tous auſſi anciens qu'on le croit communément, ou que du moins ceux qui s'en ſont ſervis dans la ſuite pour y camper, y ont fait divers changements.

Le lieu ſi connu dans le pays de Caux ſous le nom de camp de Céſar, que j'allay viſiter exprès en 1730. eſt à près de trois quarts de lieuë de Dieppe, vis-à-vis le village de Braemont à une demi-lieuë de là, ſur la grande route de la Ville d'Eu: la ſituation en eſt des plus avantageuſes, & telle que Céſar auroit pû la choiſir luy-même.

Il occupe le ſommet d'une haute falaiſe, élevée perpendiculairement de 30. à 35. toiſes au-deſſus de la mer qui la borne au Nord; un profond & large vallon, au bas duquel eſt le village du Puy, & une ravine ſéche qui va ſe rendre à la mer, ſéparent cette falaiſe de celle du Paulet, principal fauxbourg de Dieppe.

La figure de ce camp eſt une eſpéce de triangle ſcalene, c'eſt-à-dire, à trois côtez inégaux. Le premier côté qui eſt le plus étendu, ayant près de 800. toiſes de long, eſt appuyé ſur le bord de la mer: comme ce camp eſt inacceſſible par cet endroit, l'on n'y a fait aucun retranchement. Le ſecond côté qui regarde le vallon, quoyque d'un accès fort difficile par ſon aſſiette ſur la cime d'un coſteau dont la pente eſt fort roide, eſt cependant encore revêtu d'un boulevart ou rempart en glacis des deux côtez, haut de 35. à 40. pieds, qui après avoir ſuivi depuis la mer une ligne preſque droite d'une aſſez grande étenduë, ſe recourbe enſuite en deux demi-cercles, l'un ſaillant au-deſſus du grand chemin de Dieppe qui traverſe le camp, & l'autre

rentrant pour regagner le côté du boulevart qui domine sur la campagne.

La partie du boulevart la plus exposée en dehors vers la marine, est défenduë depuis le second chemin qui entre dans le camp jusqu'à la mer, par un fossé fort large, avec un chemin couvert, revêtu d'un épaulement ou rideau de 7. à 8. pieds de haut, & dont quelques endroits paroissent affaissez.

Ce retranchement commande le vallon & la falaise du Paulet, & défend un ancien chemin ferré, qui dans les temps passez alloit des bords de la marine, en ligne diagonale, au haut du camp, vers son quart. Ce vieux chemin est aujourd'huy impratiquable aux charrois, tant à cause qu'à la longue le talus de la falaise est devenu trop incliné, que parce que la mer a tellement creusé l'embouchure de la ravine qui traverse en bas ce chemin, qu'à présent un homme de pied, ainsi que je l'ay éprouvé, a besoin du secours de ses mains pour le franchir & y grimper, en s'accrochant à de gros cailloux assez pointus dont cet endroit est heriſſé, & en posant ses pieds sur d'autres cailloux en guise d'échelons.

Enfin, le troisiéme côté qui est le plus court, n'ayant que 325. toises de long, répond sur la plaine de Braemont, où passe le chemin qui va à la Ville d'Eu. Comme ce côté qui fait le front du camp, est celuy par où il peut estre plus aisément insulté, l'art a suppléé à ce que la nature luy a refusé.

On l'a donc revêtu dans toute sa longueur, d'un boulevart à dos d'asne, de 45. pieds de haut au moins. Il coupe la plaine en ligne droite depuis le haut du vallon jusqu'à la mer; je me suis assuré de la hauteur de ce boulevart, par le moyen d'un long cordeau au bout duquel j'avois attaché une pierre, que je jettois du haut en bas de ce rempart dans le fossé qui le couvre du côté de la campagne.

Il doit avoir eu, dans son origine, encore plus de hauteur qu'il n'en a aujourd'huy, car outre qu'il n'a pû manquer de s'affaisser depuis quelques siécles qu'il est sur pied, le terre-plain de son sommet s'est tellement éboulé à droite & à gauche, qu'il n'y regne plus d'un bout à l'autre, qu'une arrête si aiguë, qu'elle

laisse à peine, en plusieurs endroits, autant d'espace qu'il en faut pour passer un homme.

Je n'observeray point icy que ce boulevart, ainsi que celuy qui est du côté du vallon, a dû autrefois estre muni d'un parapet; peut-estre a-t-il aussi esté frezé & palissadé. Ce boulevart est défendu le long de toute son étenduë du côté de la campagne, par un fossé de près de 50. pieds de large, profond encore à présent de 2. pieds $\frac{1}{2}$ à 3. pieds.

Mais quelque remarquable que soit ce camp, consideré en dehors, il le paroît bien davantage quand on vient à l'examiner en dedans.

L'on ne peut qu'estre surpris en y entrant. Du premier côté du triangle qu'il forme, se présente la mer à perte de vûe; des deux autres côtez s'élevent ses boulevarts d'une hauteur extraordinaire, aux pieds desquels, dans toute leur longueur, se voyent encore les vestiges d'anciens fossez de 30. à 35. pieds de large, qui vont aboutir de part & d'autre vers la marine.

Il est aussi très-singulier de trouver l'intérieur de ce camp divisé en trois parties, qui semblent y former autant de petits camps separez, comme pour se défendre l'un l'autre, & se prêter un secours mutuel en cas que les boulevarts vinssent à estre forcez.

Le premier de ces quartiers occupe près d'un tiers du terrein; c'est un triangle oxygone presqu'isoscele, dont le plus court côté regarde le boulevart qui domine sur la plaine. Le second côté de ce triangle suit les bords de la mer.

Le troisiéme côté coupe le camp dans sa longueur, depuis le boulevart où il est appuyé jusqu'à la mer. La moitié de ce côté pose sur les bords des traces d'un ancien fossé, & l'autre moitié va sur les bords d'une profonde ravine séche, qui naît vers le milieu du camp dans sa longueur, vers les deux tiers de sa largeur.

Ce qui attire encore davantage l'attention, c'est de voir dans cette enceinte, vers les deux tiers de sa largeur, les restes d'un ancien fossé, qui paroît avoir eu au moins 160. pieds de large.

Ce foſſé eſt à préſent preſqu'à fleur de terre; il coupe le camp dans une partie de ſa longueur, & ſe rend dans la ravine qui y prend ſon origine. Comme ce foſſé & ceux qui environnent les dedans du camp en côtoyant ſes boulevarts, paroiſſent avoir eſté creuſez pour la défenſe de ſes quartiers, il eſt très-vrayſemblable que pour mettre à couvert le ſoldat, les bords de ces foſſez, & même de la ravine, furent anciennement paliſſadez de toutes parts: il devoit y avoir auſſi ſur le large foſſé du milieu, & peut-eſtre même ſur la ravine, quelque pont pour la communication d'un quartier à l'autre.

Cette ravine, dont les côtez ſont aſſez eſcarpez, s'élargiſſant à meſure qu'elle avance pour ſe précipiter dans la mer, partage, vers ſon extremité, la falaiſe en deux croupes, qui commandent l'embouchure de la ravine dans la mer.

En deçà du grand foſſé de cette ravine, qui en eſt en quelque ſorte la continuation, ſont plus des deux autres tiers du camp, renfermez en un quarré oblong mais irregulier, qui comprend les deux autres quartiers de ce camp. Le premier de ces deux quartiers, auſſi de figure oblongue, contient à peu-près les trois quarts du terrein. Le ſecond quartier forme un triangle preſque équilateral, qui autrefois eſtoit ſéparé du premier quartier par un gros mur, qui des bords de la ravine alloit ſe terminer au boulevart oppoſé, près de la ſortie du camp ſur l'ancien chemin qui menoit le long des bords de la mer.

Il ne reſte aujourd'huy de cet ancien mur que des monticules couverts de gazon, & ſéparez les uns des autres ſur la même ligne, à diſtances preſqu'égales; au milieu de ces débris eſt un eſpace aſſez large, qui paroît avoir eſté l'entrée de ce reduit.

Ce dernier quartier eſt beaucoup moins ſpacieux que les deux autres, mais auſſi eſtoit-il conſiderablement plus fort, & bien mieux retranché que le reſte.

Le front en eſtoit anciennement couvert d'une forte muraille, dont il ne paroît plus que des ruines enſevelies ſous les monticules dont je viens de faire mention. Le côté de la droite eſt appuyé ſur le rivage de la mer, & en partie ſur le bord de la ravine; & le côté gauche eſt flanqué ſur une partie du boulevart

qui

qui domine le vallon, & qui, en cet endroit, eſt couvert de deux foſſez fort larges, l'un en dedans, l'autre en dehors; celuy-cy eſt muni du chemin couvert & de ſon épaulement dont j'ay parlé.

On reconnoît aſſez, par la ſituation & par les retranchements de ce quartier, qu'il eſtoit comme la fortereſſe ou citadelle du camp; de ſorte que les deux autres quartiers venant à eſtre enlevez par l'ennemi, celuy-là eſtoit la derniére reſſource du ſoldat, ſoit pour s'y défendre & obtenir une capitulation honorable, ſoit même pour avoir le temps de ſe ſauver ſur mer par la ravine, le bas de laquelle peut avoir eſté bon autrefois pour l'ancrage des vaiſſeaux.

Car je ne doute nullement que ceux qui ſe logérent les premiers ſur cette falaiſe, n'ayent eſté alors maîtres de la mer. Toute la diſpoſition de ce camp, tant en dedans qu'en dehors, en fait naître la penſée: & même, comme dans les temps paſſez cette falaiſe avançoit beaucoup plus dans la mer qu'elle ne fait aujourd'huy, une partie en ayant eſté ſubmergée; il eſt très-vrayſemblable qu'il y eut anciennement à l'embouchure de la ravine un havre propre à contenir des vaiſſeaux. L'on pouvoit en ce cas débarquer aiſément des troupes, & les faire remonter dans le camp par la ravine, dont le talus des bords ne devoit point eſtre en ce temps-là auſſi droit & eſcarpé qu'il l'eſt maintenant.

Outre tout ce que je viens de rapporter touchant l'intérieur du camp, l'on peut encore ſoupçonner qu'il y eut auſſi autrefois un fortin ſur un des bords de la ravine, au-deſſous de ſa jonction au grand foſſé qui traverſe une partie de ce camp.

Un aſſemblage de cailloux, qui paroiſſent eſtre des débris de quelque ancien édifice, m'a fait naître cette idée. Un Fort en cet endroit-là eſtoit très-utile, tant pour faciliter la retraite par mer à ceux qui auroient eſté forcez dans le camp, que pour arreſter quelque temps l'ennemi, & l'empêcher d'aller par la ravine ſe ſaiſir des vaiſſeaux qui pouvoient eſtre à l'ancre à ſon embouchûre.

Il me reſte encore à expliquer quelles ſont les entrées de

ce camp, elles ſe trouvent au nombre de trois. L'on rencontre la premiére vers le tiers du boulevart qui regarde la plaine, cette entrée eſt fort large, & flanquée des deux côtez en dedans de hautes levées de terre appuyées au boulevart : peut-eſtre eſtoit-elle anciennement revêtuë d'autres ouvrages en dehors; mais il n'y en a plus à préſent aucune apparence, le laboureur ayant étendu ſes travaux juſques ſur le bord du foſſé qui eſt entiérement comblé vis-à-vis cette entrée, pour donner paſſage au grand chemin de Dieppe à la ville d'Eu.

La ſeconde entrée de ce camp eſt vers le quart de l'autre boulevart, qui commande le vallon en venant au camp par l'ancien chemin qui alloit le long de la Marine. Cette entrée, à laquelle on ne peut à préſent arriver que par ce chemin dont la pente eſt fort roide, eſtoit encore ſoûtenuë en dehors par le grand retranchement qui commande le vallon & la falaiſe du Paulet.

Enfin, la troiſiéme entrée perce ce même boulevart vers les deux tiers de ſa longueur au-deſſus du village du Puy. La grande route de Dieppe à la ville d'Eu y paſſe en traverſant une partie du camp, & gagne la plaine par la premiére entrée.

Cette troiſiéme entrée eſtoit la plus difficile à franchir, c'eſt un chemin creux, ou pluſtoſt un long défilé très-étroit & eſcarpé, dont la deſcente quand il pleut eſt ſi gliſſante, ainſi que je l'ay éprouvé, qu'on ne peut s'y tenir qu'à peine ſans tomber.

Ce poſte eſtoit encore ſoûtenu par le grand front que prête en cet endroit le boulevart, qui venant à ſe courber en demi-cercle ſaillant, couvre d'un côté une grande partie de ce défilé, & de l'autre une partie de la courtine du boulevart.

Mais ce qui rendoit encore ce camp hors d'inſulte, ſi on eût voulu le tâter par cet endroit, eſtoit un ancien Fort qui deffendoit l'entrée de ce défilé au ſortir du village du Puy.

Je conjecture qu'il y eut là anciennement un Fort, par les reſtes d'un ancien bâtiment qui s'y voyent encore aujourd'huy, avec ſa court & quelques arcades preſque entiérement ruinées; on y remarque auſſi en dehors les ruines d'un vieux mur fort

épais & très-ſolide, fait de petits cailloux quarrez, larges de trois à quatre pouces, diſpoſez les uns au-deſſus des autres par aſſiſes égales, & liez enſemble par un ciment très-dur.

L'autre côté de ce défilé eſtoit auſſi fortifié autrefois d'un mur de pareil ouvrage que celuy dont je viens de parler. Je n'en apperçus d'abord aucun indice, mais en examinant ce lieu avec attention, j'en découvris quelques reſtes preſqu'à fleur de terre dans le même goût.

Je ne dois pas oublier que dans les ruines de ce vieux édifice, ſe trouve encore ſous une arcade un ancien puits comblé maintenant, & couvert de brouſſailles. Il y a eu auſſi des puits au milieu du camp, j'y en ay remarqué les apparences de deux, qui ſont entiérement comblez.

Je rapporteray à ce ſujet, que M. le Cordier, Profeſſeur Royal de Mathématiques, homme fort ſçavant, m'a mandé depuis mon retour à Paris, qu'on voyoit encore il y a quelque temps des veſtiges de pluſieurs puits pratiquez de diſtance en diſtance, au nombre de ſept, depuis la levée du Paulet, juſqu'à la gorge qui eſt à l'entrée du village du Puy, & qu'un homme fort âgé, qui eſt mort depuis quelques années, ayant eu la curioſité de faire creuſer un de ces puits, on y trouva une eſpéce d'ancien chaudron preſqu'entiérement uſé, avec deux petites fioles de verre.

Mais pour revenir à noſtre camp, je ne dois pas oublier qu'il fut, dans les ſiécles paſſez, plus étendu du côté de la mer qu'il ne l'eſt aujourd'huy. Quand même la tradition unanime des habitants de Dieppe ne l'atteſteroit point, ce qui s'y paſſe encore à préſent, & dont je me ſuis convaincu par moy-même, eſt une preuve aſſurée de ce qui y eſt arrivé dans les ſiécles précédents.

Rien n'eſt plus certain qu'en même temps que la mer ſe retire du rivage de Dieppe & de pluſieurs autres lieux de la côte, à cauſe des monceaux de galet qu'elle y jette, fleau autrefois inconnu dans le pays, elle empiete au contraire ſur différents terreins le long de ſes bords, principalement ſur la falaiſe du camp; elle en a détaché depuis pluſieurs ſiécles, des piéces

énormes, dont une eſpéce de chauſſée, qu'on voyoit au-delà en pleine mer il y a cent ans, n'eſtoit qu'un débris.

Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver icy, que dans cette eſpéce de marne des falaiſes qui ſont aux environs de Dieppe, il ſe rencontre des couches ou lits de cailloux fort durs & noirâtres, de l'épaiſſeur de quatre à cinq doigts, rangez horiſontalement, & poſez par étage de diſtance en diſtance les uns au-deſſus des autres.

Je ne doute point que l'on n'ait employé de cette ſorte de cailloutage dans la conſtruction des boulevarts du camp. Un amas confus que j'en apperçus par hazard à un endroit où le pied d'un des boulevarts eſtoit découvert, la croute de terre qui le cachoit s'en eſtant détachée, m'a donné occaſion de le penſer ainſi.

Cela m'a paru d'autant plus vrayſemblable, que pour élever des maſſes auſſi prodigieuſes que le ſont les boulevarts, il a fallu bien d'autres materiaux que tout ce qu'on a pû tirer des foſſez du camp, tant en dedans qu'en dehors.

Il me reſte encore un mot à dire de la deſtination préſente de ce camp: comme le terroir des environs de Dieppe produit naturellement quantité d'herbes fines, excellentes pour la nourriture des beſtiaux, on laiſſe exprès ſur les falaiſes, dont d'ailleurs le deſſus eſt de terres labourables d'un très-bon produit, on laiſſe, dis-je, des cantons incultes, deſtinez ſeulement pour des pâturages; c'eſt à quoy ſert aujourd'huy l'enceinte du camp, dont toute la ſurface n'eſt qu'un tapis verd juſqu'à la cime même des boulevarts.

Si de la deſcription de ce camp je remonte à ſon origine, pour ſçavoir au juſte par qui & en quel temps il a eſté formé, j'avoueray que je n'ay pû tirer ſur ce point aucune lumiére de tous les auteurs que j'ay pû conſulter.

Cependant j'oſe aſſurer, malgré les préjugez des habitants du pays, que ce camp ne peut eſtre, ni de Céſar ni d'aucun autre Empereur Romain. S'il falloit s'en tenir à la tradition populaire, ou à l'autorité même de quelques ſçavants, il n'y auroit pas lieu de douter que ce camp ne fût un de ceux que

César fit établir dans la Gaule Belgique, pour y mettre en quartier d'hyver les Legions qu'il avoit rassemblées sur les côtes pour sa seconde expédition en Angleterre. Mais l'on sçait assez combien sont fautives ces sortes de traditions; & l'on ne doit aussi avoir égard aux opinions particuliéres des gens de lettres mêmes, qu'autant qu'elles sont appuyées sur des témoignages authentiques d'anciens Ecrivains.

Sur quoy donc peut estre fondé le sentiment de ceux qui ont les premiers attribué ce camp à César? si ce n'est qu'ignorant sous qui il avoit esté construit, ils ont cru qu'ils ne pouvoient luy donner une origine plus illustre, & qui fît plus d'honneur au pays de Caux, que de la rapporter au conquerant des Gaules.

Mais on ne fait pas attention qu'il n'y a point de preuve que César ait jamais residé aux environs de Dieppe, ni qu'il y ait fait hyverner quelque détachement de ses troupes.

Au contraire, il raconte dans ses Commentaires, que l'hyver avant sa seconde campagne en Angleterre, il alla mettre ordre aux affaires de la Lombardie & de l'Illyrie, dont il avoit aussi le département avec celuy des Gaules; & qu'au Printemps suivant il se rendit dans la contrée des Morins, entre la Somme & l'Escaut, où estoit le rendez-vous général de ses troupes, pour s'y embarquer au port Ictius, parce que, dit-il, ce port estoit le plus commode, & que le trajet de là en Angleterre n'estant que de trente milles, c'estoit le plus court qu'il pût choisir pour s'y rendre.

Il ne faut donc écouter ni la tradition populaire du pays de Caux, ni l'auteur dont Sanson fait mention dans une Dissertation manuscrite sur le port Ictius, qui veulent que ce port d'où César fit voile, soit celuy de Dieppe; car la traverse de-là aux Isles Britanniques, est au moins de soixante-dix milles, bien loin de n'estre que de trente milles, & l'on ne peut rapporter cette derniere distance, ou qu'au port de Calais, qui est l'opinion la plus commune, ou qu'à celuy de Wisan dans le Boulonnois, selon M. du Cange, dans ses Remarques sur la vie de S^t. Louis, ou qu'à celuy de Boulogne, comme le prouve assez solidement

le P. le Quien, dans la ſçavante Diſſertation qu'il a publiée depuis peu ſur ce ſujet. Toutes ces Villes ſont de l'ancien pays des Morins, & ne ſont qu'à trente milles des côtes d'Angleterre, un peu plus ou moins, car on ne doit pas toûjours éxiger une exactitude ſi ſcrupuleuſe dans les diſtances marquées chez les anciens.

Mais, me dira-t-on, quand même il ſeroit vray que Céſar n'auroit point fait faire le camp de Dieppe, au moins ne peut-on nier que ce ne ſoit le camp de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs, puiſque c'eſt un fait atteſté par une médaille de Jule-Céſar, une de Commode & pluſieurs autres, que l'on a trouvées dans ce camp ou aux environs.

Cette preuve ſeroit de quelque poids, ſi l'on ignoroit qu'il eſt très-ordinaire de trouver des médailles Romaines en terre. Elles y ſont ſemées, pour ainſi dire, en tant d'endroits, ſurtout dans la France, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'on en ait deterré quelques-unes par hazard dans ce camp.

Comme les Romains ont eſté les maîtres de la Gaule pendant plus de 500. ans, & que leurs monnoyes ou medailles y ont encore eu cours pluſieurs ſiécles après, combien ne s'y en eſt-il pas perdu de toutes parts? & combien même n'y en a-t-on pas enfoui dans des temps de guerres & de revolutions? Indépendamment de cette raiſon, on doit en déterrer de tout métal, éparſes çà & là, & une à une, en autant de lieux qu'il peut y en avoir où l'on a enterré des payens; & ces médailles ou monnoyes ne ſont autres que celles que l'on mettoit dans la bouche des morts pour leur paſſage en l'autre monde: auſſi eſt-ce vrayſemblablement à cauſe que cet uſage a eſté aboli peu à peu par le chriſtianiſme, qu'il eſt ſi rare de trouver ſeparément en terre quelques-unes des monnoyes qui ont eu cours en Europe depuis les monnoyes Romaines, & qu'il eſt plus ordinaire de les trouver en tas renfermées dans des vaſes. Il eſt à remarquer icy, que la pluſpart des medailles d'or qui compoſoient le cabinet de feu M. Oulon, Chanoine d'Amiens, & qui ſont paſſées dans celuy de M. le Préſident de Maiſons, ont eſté trouvées par des payſans une à une à différentes diſtances, en pluſieurs endroits des environs du camp de Pequigny & de

celuy de l'Etoile, qu'on appelle auſſi *Camp de Céſar.* Ainſi les medailles Imperiales que l'on a déterrées dans le camp des environs de Dieppe, peuvent à la vérité marquer que quelques Romains y eurent anciennement leur ſepulture, mais elles ne prouvent nullement que ce camp ait eſté dreſſé par Céſar, ou par quelqu'un de ſes ſucceſſeurs.

De plus, ce camp porte des caractéres trop ſenſibles de nouveauté, pour pouvoir en mettre l'origine du temps des Empereurs Romains. Le premier caractére de la nouveauté de ce camp paroît dans ſa belle conſervation, qui eſt telle qu'il n'y a perſonne, qui, pour peu qu'il s'y connoiſſe, ne juge dès le premier coup d'œil, qu'il ne peut eſtre que des derniers ſiécles. De tant de vieux camps qui paſſent pour eſtre de Céſar, il ne s'en trouve aucun auſſi entier à beaucoup près, & d'un air auſſi moderne que celuy de Dieppe, quoyqu'ils ſoient la pluſpart plus à l'abri des inſultes des ſaiſons que celuy-ci. Et comment pourroit-on ſe perſuader qu'expoſé comme il l'eſt ſur le ſommet d'une falaiſe, à toute la fureur des vents & des tempeſtes, & aux autres injures des temps, il eût pû ſe conſerver juſqu'à préſent, preſque neuf pour ainſi dire, & en bien meilleur eſtat, je ne dis pas qu'aucun des anciens camps que l'on attribue aux Romains, mais même que pluſieurs des camps formez dans les derniers temps?

D'abord, à l'aſpect de ſes boulevarts, on ne peut qu'eſtre ſurpris, que nonobſtant leur extrême élevation de 40. à 45. pieds, ils ſe ſoient maintenus juſqu'à cette heure à une hauteur preſque uniforme, & comme tirée au cordeau dans toute leur étendue, ſans paroître s'eſtre conſiderablement affaiſſez; car s'ils ont perdu de leur hauteur & de leur largeur ancienne, ce n'eſt que vers le ſommet, qui s'eſtant également éboulé ſur le glacis des deux côtez, eſt devenu ſi étroit, qu'à peine un homme peut-il y paſſer ſeul à ſon aiſe en pluſieurs endroits.

Il y a d'ailleurs une très-grande diſproportion entre l'élevation des boulevarts de ce camp, & l'élevation des boulevarts des anciens camps Romains qui reſtent dans nos provinces, dont les retranchements n'ont la pluſpart que 8. à 10. pieds de haut.

Le caractére de nouveauté ſe manifeſte encore davantage dans les vaſtes foſſez qui environnent la plus grande partie de ce camp, tant en dedans qu'en dehors.

Pour ne faire mention icy que du foſſé qui eſt en dehors au pied du boulevart vers la plaine, ſon lit preſque égal & uni par-tout dans une longueur & une largeur extraordinaire, ſes bords qui ſe ſont ſoûtenus dans leur premiére direction, ſans s'eſtre démentis ni écroulez dans preſque aucun endroit, une profondeur de près de trois pieds ſur un fond qui ne permet pas de le creuſer beaucoup plus avant, tant à cauſe de la fermeté du tuf qui ſe trouve au-deſſous, qu'à cauſe de la dureté extrême des lits de cailloux qu'on y rencontre, & qu'on n'auroit pû ſurmonter qu'avec des peines & des travaux infinis, ſont autant d'apparences qui annoncent, non des travaux de 1800. ans, mais un ouvrage aſſez moderne.

Comment même ſe pourroit-il faire que des foſſez creuſez depuis tant de ſiécles fuſſent encore en ſi bon eſtat, pendant que ceux de tant d'anciens camps, & même quelques uns de camps aſſez nouveaux ſont à préſent entiérement comblez, & au niveau de la campagne.

Mais après tout, rien ne détruit davantage l'ancienneté que l'on donne au camp de Dieppe, que la différence de ſa conſtruction d'avec celle des camps Romains, différence que l'on remarque, non-ſeulement dans les dimenſions particuliéres de leurs retranchements en dehors, mais auſſi dans la diſpoſition ſinguliére de leurs quartiers en dedans.

En effet, pour parler d'abord des dimenſions qui eſtoient en uſage du temps de Céſar dans la caſtrametation, nous apprenons de ſes Commentaires qu'on ne donnoit alors aux boulevarts d'un camp que 10. 12. ou 16. pieds de hauteur au plus, & à ſes foſſez que 15. ou 20. pieds au plus de largeur.

Ainſi les remparts que cet Empereur fit élever autour de ſon camp ſur l'Aiſne contre l'armée des habitants du pays de Reims, n'eſtoient que de 12. pieds de haut avec un foſſé de 15. pieds de large. Il ne fit porter auſſi qu'à cette même hauteur les retranchements du camp qu'il oppoſa aux troupes du Beauvoiſis.

Il ne

Il ne donna que 15. pieds de haut aux boulevarts, & 20. pieds de large aux foſſez de la premiére circonvallation de la ville d'Alexia, & les foſſez de la ſeconde circonvallation dont il entoura encore cette place, & ceux de la contrevallation n'eſtoient que de 15. pieds de large. Les retranchements qu'il fit autour de la ville de Bourges, n'eurent que 12. pieds de haut, & il ne donna que 16. pieds d'élevation aux lignes qu'on tira depuis le Lac de Geneve juſqu'au Mont Jura, pour fermer aux Suiſſes l'entrée des Gaules.

Végéce, & les autres écrivains qui ont traité de la caſtrametation, ne nous apprennent point que les Romains depuis Céſar ayent donné à leurs retranchements plus de hauteur & plus de largeur, que ce Général n'en donnoit aux fortifications de ſes camps. S'ils en uſérent ainſi, c'eſt que dans ce temps-là ces ſeules fortifications ſuffiſoient, tant pour mettre le ſoldat à couvert des efforts de l'ennemi, que pour rendre inutiles, ou d'un effet mediocre, tous les traits qu'il pourroit lancer.

Mais depuis l'invention des armes-à-feu qui portent incomparablement plus loin que toutes les armes offenſives des anciens, il a fallu, pour s'en mettre à l'abri, leur oppoſer de nouvelles fortifications, dont les diſtances & l'épaiſſeur fuſſent proportionnées à la portée & à la force du canon.

De-là donc eſt venue la neceſſité de faire autour des villes & des camps, des retranchements beaucoup plus élevez & plus larges que ceux qui eſtoient en uſage du temps des Romains.

Or c'eſt ſelon cette façon aſſez moderne qu'ont eſté conſtruites les fortifications du camp de Dieppe. Ce rempart de près de 45. pieds de haut, qui le couvre du côté de la plaine avec un foſſé large de 50. pieds au moins, ne peut eſtre un ouvrage élevé ſeulement contre l'effort des fléches & des dards des anciens.

Des travaux ſi ſurprenants n'ont pû eſtre entrepris que pour arreſter la furie & les puiſſants efforts des armes-à-feu; ce camp ne doit donc avoir eſté dreſſé que depuis qu'elles ont eſté inventées, & non dès le temps de Céſar, ou de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs.

Il n'auroit auſſi eſté nullement néceſſaire que du côté de Dieppe, au-deſſus d'un profond & très-large vallon, dont la montée au camp eſt fort eſcarpée, on élevât encore un autre boulevart à la hauteur de 35. à 40. pieds, ſi ce n'eût eſté pour couvrir le camp contre les batteries de canon qu'on pouvoit dreſſer à l'oppoſite ſur la falaiſe du Paulet. Le vallon qui ſepare les deux falaiſes eſt trop ſpacieux, pour que d'un poſte à l'autre il y ait eu d'autres armes à craindre que le canon. Quelques endroits même qui paroiſſent affaiſſez avec quelque ſorte de regularité à l'épaulement du chemin couvert dont j'ay parlé, pourroient bien avoir eſté des embraſures faites exprès, pour y pointer une contre-batterie de canons.

J'obſerveray encore que ſi les boulevarts de ce camp eſtoient un ouvrage des Romains, l'on y verroit d'eſpace en eſpace quelque veſtige des plattes-formes anciennes qu'on faiſoit ſur les boulevarts des camps, pour y placer de ces hautes tours de bois qu'on oppoſoit aux machines des ennemis dans les attaques, & qui ſervoient auſſi à défendre en flanc les courtines du camp, ainſi qu'autrefois les tours de pierres, dont les baſtions tiennent lieu à préſent, défendoient auſſi les courtines des places de guerre.

Mais de tous les caractéres de nouveauté qui ſe remarquent au dehors du camp de Dieppe, aucun ne frappe davantage que le chemin couvert, revêtu d'un épaulement de 7. à 8. pieds de haut, qui regne le long de la contreſcarpe du grand foſſé, qui du pied du boulevart regarde le vallon ſur ſon extremité vers la mer.

Cette eſpéce de fortification pourroit ſeule ſuffire pour détruire abſolument l'ancienneté prétenduë de ce camp. L'on ſçait que cette maniére de défendre les dehors ou d'une ville ou d'un camp, eſt aſſez nouvelle; & l'on ne trouve ni dans les Commentaires de Céſar, ni dans l'Hiſtoire Romaine, aucun exemple de pareils retranchements pour s'y loger, & pour y diſputer les approches & la deſcente d'un foſſé à l'ennemi. Jule Céſar ne ſçavoit point l'éloigner autrement des poſtes de ſon armée, que par un ſecond foſſé au-delà d'un premier, comme il le pratiqua au ſiége de Bourges, ou même par un

troiſiéme foſſé au-delà d'un ſecond, ainſi qu'il en fit creuſer un au ſiége d'Alexia, pour tenir encore les ennemis plus loin de ſon principal retranchement.

Mais il ignoroit entiérement, ou négligeoit de pratiquer la maniére obſervée dans les derniers ſiécles, de faire de nouvelles levées de terre aux dehors d'une ville ou d'un camp, le long du glacis des foſſez, afin d'arrêter les aſſiégeants dès les dehors, & leur en diſputer le terrein pied à pied.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le dehors du camp de Dieppe que ſe trouvent des preuves inconteſtables de ſa nouveauté; on en voit encore des marques convaincantes dans la diſpoſition particuliére de ſes dedans, toute différente de l'ordonnance des dedans d'un camp Romain.

Sans parler icy ni de la diſpoſition du quartier du Prétoire, qui occupoit preſque le tiers d'un camp, ni de la ſituation des portes Prétorienne, Decumane, & des deux qu'on nommoit principales : ſans entrer auſſi dans un détail trop circonſtancié de la diſtribution des deux autres tiers d'un ancien camp, ce qui me meneroit trop loin, je me contenteray d'obſerver qu'un camp Romain eſtant tracé ſur le modéle d'une ville, on ne l'environnoit pas ſeulement de profonds foſſez & de hautes levées de terre, mais qu'on en partageoit auſſi tous les dedans en différents quartiers ſeparez les uns des autres. Ces quartiers diviſez par compartiments reguliers, avec tout l'ordre & la ſymmetrie poſſibles, conformément cependant à la ſituation & à la figure des différents lieux où l'on ſe poſtoit, ſervoient à y placer les corps de troupes, chacun ſelon ſon rang; de ſorte que le ſoldat, à ſon arrivée dans le camp, ſçavoit où ſon logement eſtoit marqué.

A la vûe d'un camp Romain, l'on auroit cru découvrir une ville bien ordonnée, & partagée en ſes différents quartiers; les longues & larges allées tirées au cordeau & paralleles, qui, en traverſant le camp dans ſa longueur & dans ſa largeur, le coupoient à angles droits en pluſieurs quarrez reguliers, repréſentoient les ruës qui ſeparent une ville en différents cantons.

Entre les boulevarts & le logement des troupes, eſtoient

des allées fort ſpacieuſes, à l'inſtar du *Pomærium* intérieur d'une ville. Là ſe mettoient les bêtes de ſomme, les bagages de l'armée, les munitions de guerre & de bouche, & autres choſes.

On y laiſſoit auſſi, le long du logement des troupes, un grand eſpace vuide, tant pour la libre communication des quartiers les uns aux autres, que pour y exercer les ſoldats dans les évolutions militaires, & pour y faire défiler l'armée plus commodément & ſans confuſion, ſoit en ſortant du camp, ſoit en y entrant.

Telle eſtoit en partie la diſpoſition des dedans d'un camp Romain, diſpoſition bien différente de celle de l'intérieur du camp de Dieppe. Là, au lieu de longues & larges allées, ſont de vaſtes foſſez qui enveloppent une grande partie de ſon enceinte; un autre foſſé bien d'une autre largeur que les autres venant encore à le diviſer en deux portions inégales dans la moitié de ſa longueur, vers le tiers de ſa largeur, rompt cette belle ordonnance, & cette diſtribution géometrique de quartiers, dont les Romains avoient pris le modéle ſur le camp de Pyrrhus, & que Philippe Roy de Macédoine, pere de Perſès, ne pouvoit s'empêcher d'admirer.

Mais ſur-tout rien n'a moins de rapport à l'état d'un camp Romain dans l'enceinte de celuy de Dieppe, que le canton à l'écart, qui ſeparé du reſte par un gros mur, eſtoit ſi bien retranché de tous côtez, qu'il formoit comme un autre petit camp beaucoup plus fort que le grand.

Cette façon de ſe retrancher dans l'intérieur d'un camp pour y conteſter le terrein juſqu'à la derniére extrêmité, fut entiérement inconnuë aux Romains; de leur temps, les boulevarts eſtoient-ils emportez? tout eſtoit perdu: plus de reſſources dans les dedans du camp, ni aucun poſte à y défendre.

Les camps des Grecs ne furent point autrement fortifiez que ceux des Romains; les anciens Perſes ſe retranchoient de même. Cyrus, dit Xénophon liv. 3. ne ſe contentoit pas de ſe mettre à couvert derriére un foſſé, comme faiſoient les Aſſyriens, & les Barbares à leur exemple; il ſe mettoit encore à l'abri derriére de hautes élevations de terre.

Ce n'eſt que dans les derniers ſiécles qu'on s'eſt aviſé de tenir bon, & de ſe fortifier dans les dedans d'une ville ou d'un camp; auſſi de tous les anciens camps qu'on voit en France, ſur-tout en Picardie, & dont il s'en trouve juſqu'à trois dans le Boulonnois, ancienne contrée des Morins, il n'y en a aucun qui ait des retranchements dans ſon enceinte. Ils ne préſentent plus aujourd'huy que des reſtes de vieux boulevarts à la hauteur ſeulement de huit à dix pieds, ſans preſque même aucun veſtige des anciens foſſez qui les environnoient en dehors.

Après toutes les preuves que je viens de rapporter, je ne crois pas qu'il y ait lieu de douter que le camp des environs de Dieppe ne ſoit un ouvrage des derniers ſiécles, & qu'il n'ait eſté appellé camp de Céſar, à cauſe que l'on en ignore l'origine: ainſi donne-t-on le nom de Céſar à quantité d'anciens monuments dont les fondateurs ſont inconnus.

Comme nous n'avons aucune époque certaine du temps de la conſtruction de ce camp, qui ne peut avoir l'ancienneté qu'on luy donne, on pourroit dire avec aſſez de vrayſemblance, qu'il fut formé vers le milieu du XV.e ſiécle, en 1442. lorſque les Anglois vinrent mettre le ſiége devant la ville de Dieppe, ſous la conduite du Géneral Talbot; car ce ſiége ayant duré très-long-temps, & les Anglois s'opiniâtrant à vouloir prendre cette place, ils ſe retranchérent autour de tous côtez, élevérent des terraſſes d'où ils pouvoient la battre avec ſuccès, ſur-tout du Fort Paulet qu'ils conſtruiſirent auſſi alors, & dont on voit encore quelques reſtes du côté du Fauxbourg qui en porte le nom.

Les Anglois ayant donc pris le parti de paſſer l'hyver devant la ville de Dieppe pluſtoſt que d'en lever le ſiége honteuſement, il y a toute apparence qu'ils ſe fortifiérent de leur mieux ſur la falaiſe voiſine de celle du Fort Paulet. Ils ne pouvoient choiſir un poſte mieux ſitué, tant pour en faire leur place d'armes, que pour y loger un corps de troupes de reſerve toûjours prêt à raffraichir les aſſiégeants, outre qu'ils pouvoient facilement y recevoir leurs proviſions par mer, y mettre leurs vaiſſeaux à l'abri des injures de la ſaiſon, & les y radouber.

DISSERTATION

Sur quelques Camps connus en France ſous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

SECONDE PARTIE.

Sur le nom que porte le Camp de Dieppe, appellé la Cité de Lime, *& ſur le camp de S.t Leu d'Eſſeran.*

29. d'Avril 1732.

ON ſera ſans doute ſurpris d'apprendre que la Falaiſe, ſi connue dans le pays de Caux ſous le nom de *Camp de Céſar,* & qui n'eſt preſque plus aujourd'huy qu'un vaſte champ couvert de verdure, & environné de levées de terre, ſoit auſſi appellée la Cité de Lime *Civitas Limarum :* c'eſt le nom que luy donnent d'anciens actes, & c'eſt auſſi ſous ce nom que M. Fremond qui eſtoit de Dieppe, a déſigné ce lieu dans ſa Carte générale du Diocéſe de Rouen, nom que M. de Fer a défiguré ſous celuy de *Cité d'Olime,* dans ſa Carte des Côtes de Normandie, gravée en 1690.

Comme un tel nom ne peut avoir eſté attribué à ce lieu ſans cauſe & ſans fondement, il s'agit de deviner à préſent quelle a pû donc avoir eſté la raiſon de cette dénomination.

Perſonne n'ignore que le nom de *Cité,* qui dans le haut Empire ſe donnoit à l'aſſociation ou communauté de tout un peuple, à quoy répond le terme de Canton chez les Suiſſes, ſe donna dans le bas Empire à la Ville principale ou Chef-lieu de chaque communauté ou peuple particulier. Depuis ce temps-là même, ce nom eſt reſté affecté, dans pluſieurs Villes capitales, à certains quartiers, qui originairement comprenoient dans leur enceinte les anciennes petites Villes, autour deſquelles pluſieurs de nos grandes Villes ſe ſont formées peu à peu : ainſi

PLAN DU CAMP DE CÉSAR PRES DE S.t LEU D'ESSERAN

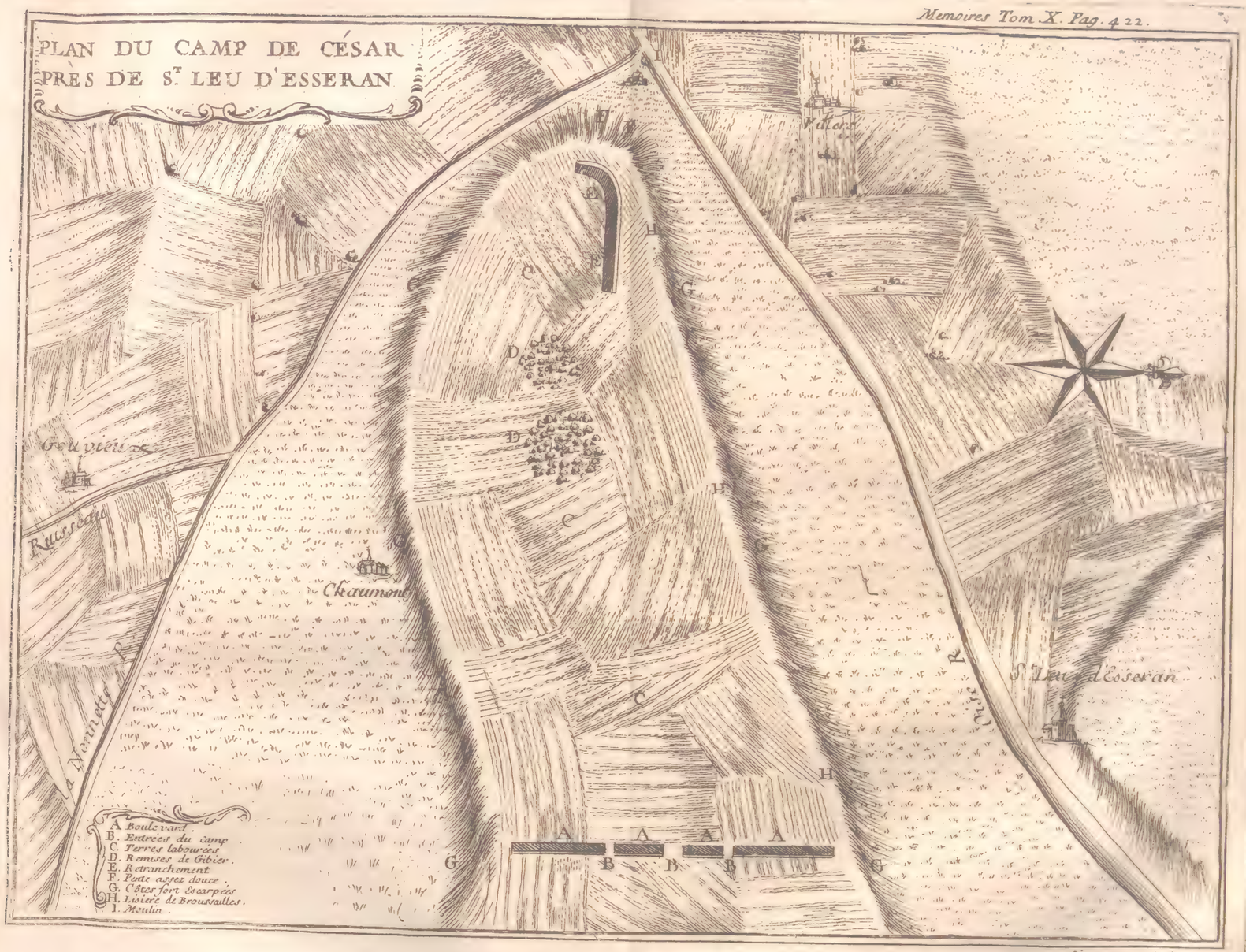

Simonneau Sculp.

Pl. XVI.

Paris, Amiens, Beauvais & quelques autres Villes conſidérables du Royaume, ſe ſont étenduës au loin autour du quartier originaire, qui y retient encore ſon ancien nom de *Cité*.

Il n'eſt pas moins certain qu'il ne ſe trouve en France ni ailleurs, aucun lieu du nom de *Cité*, qui n'ait eſté Ville ou Bourg dans ſon origine, ou au moins qui n'ait eſté habité par un certain nombre de perſonnes formant ſocieté; ce qui eſtant ainſi, il y a ſujet de croire que la Falaiſe qu'on appelle à préſent également le *Camp de Céſar* & la *Cité de Lime*, a eu autrefois des habitants, & qu'elle a même peut-eſtre eſté la Ville principale ou Chef-lieu du peuple voiſin. Il n'a pas tenu à moy, pendant le peu de ſéjour que j'ay fait à Dieppe l'année derniére, d'avoir des preuves de ce que j'avance; mais aucun des ſçavants que j'y ay conſultez ne m'a pû rien apprendre ſur ce ſujet, qui m'ait ſatisfait. M. l'Abbé le Gordier Profeſſeur Royal des Mathematiques à Dieppe, que j'avois prié de faire toutes les perquiſitions poſſibles ſur l'origine du nom * de *Cité de Lime*, m'a même mandé depuis mon retour à Paris, qu'il n'avoit pû rien découvrir de certain touchant la Falaiſe du camp de Céſar, & ſur ſon nom de *Cité de Lime*, dans le peu de pancartes qui ſont reſtées à Dieppe depuis ſon bombardement: que celles où il devoit en eſtre fait mention avoient eſté conſumées dans l'embraſement de la Ville. Que l'on ne trouvoit pas plus de lumiéres dans les anciens actes que les particuliers pouvoient avoir, & que cette Falaiſe eſtant depuis pluſieurs ſiécles une commune deſtinée pour la pâture des beſtiaux, elle n'avoit eu depuis ce temps-là aucun maître qui ait pû en laiſſer à ſes deſcendants des titres authentiques, pour nous inſtruire de ce qu'eſtoit ce lieu autrefois. M. le Gordier me marque cependant dans la même lettre, premiérement, qu'un Notaire de Dieppe, homme d'eſprit, & fort habile dans ſa profeſſion, l'avoit aſſuré qu'il avoit vû quelques piéces aſſez anciennes, dans leſquelles

* Ce nom ne viendroit-il point du terme Anglois *Lime*, qui ſignifie de la chaux? le fond des falaiſes qui ſont aux environs de Dieppe eſt excellent pour en faire.

cette Falaiſe eſtoit également nommée le *Camp de Céſar* & la *Cité de Lime.*

2.° Qu'une perſonne fort intelligente, qui a quelque bien auprès de ce lieu, luy avoit dit que cette Falaiſe eſtoit même encore plus connuë dans le pays ſous le nom de *Cité de Lime,* que ſous celuy de *Camp de Céſar;* j'ay ſçu auſſi par moy-même, que les payſans des environs luy donnent indifféremment ces deux noms.

3.° Qu'un Sçavant de Dieppe luy avoit affirmé qu'il ſe ſouvenoit très-bien d'avoir lû, il y a pluſieurs années, dans un Auteur latin, les termes de *Civitas Limarum,* en parlant de la Falaiſe dont il eſt queſtion; mais qu'il ne pouvoit ſe reſſouvenir quel eſtoit cet auteur, ni s'il eſtoit ancien ou moderne. M. de la Boiſſiere Lieutenant de Roy du château de Dieppe, m'a auſſi aſſuré qu'il avoit lû un manuſcrit ſur les Antiquitez de Dieppe, où ce camp eſtoit nommé *Civitas Limarum* & *Cité de Lime.* Or comme il paroît par tous les témoignages que je viens de rapporter, que cette Falaiſe a toûjours retenu le nom de *Cité de Lime,* il y a, ce me ſemble, tout lieu de penſer que ce lieu a eſté autrefois habité, quand même ce n'auroit point eſté une Ville principale ou chef-lieu de tout un canton ou communauté. L'ancien terme latin de *Civitas,* quand il ſe dit d'un lieu particulier, ſignifiant toûjours un endroit où il y a eu des habitants, il eſt auſſi fort probable que le nom primitif de cette Falaiſe a eſté celuy de *Cité de Lime,* & que le nom de *Camp de Céſar* ne luy a eſté donné que très-long-temps après, dans les derniers ſiécles, depuis que l'on y eut effectivement formé un camp ſur les débris des anciennes habitations. Les raiſons principales qui pourroient faire ſoupçonner qu'il y auroit eu autrefois en cet endroit-là une ville ou bourg, ſont:

La premiére, qu'il eſt ſans exemple qu'on ait jamais élevé autour d'un ſimple camp, des boulevarts de 45. à 50. pieds de haut, avec des foſſez de 40. à 45. pieds de large; des retranchements d'une telle hauteur & d'une telle largeur ne peuvent guéres convenir, à ce qu'il me paroît, qu'à une Ville fortifiée: auſſi ai-je tout lieu de ſoupçonner que ces boulevarts ſurprenants,

ſurprenants, dont les glacis ſont revêtus des deux côtez d'un beau tapis de gazon, couvrent les débris des murs de quelque Ville ancienne; & ce qui m'affermit encore davantage dans ma conjecture, c'eſt qu'à un endroit où le pied du boulevart eſtoit déchauſſé, par l'écroulement d'une croute de terre épaiſſe de cinq à ſix pouces qui le couvroit, je remarquay qu'il s'y trouvoit un aſſemblage de cailloux rapportez, ce qui me fait croire que le maſſif du deſſous de ce boulevart pouvoit bien eſtre entiérement formé de ſemblables cailloux, qui ſeroient les ruines des anciens murs dont ce boulevart auroit eſté environné.

La ſeconde raiſon eſt que les reſtes de l'ancien bâtiment & du vieux mur que l'on voit encore aujourd'huy à l'entrée du défilé qui monte au camp, annoncent non l'entrée d'un ſimple camp, mais bien pluſtoſt une ancienne porte de Ville.

Ma troiſiéme raiſon eſt fondée ſur ce qu'on voit encore dans ce camp les veſtiges d'une ancienne muraille, beaucoup plus propre à former un quartier ſeparé de la Ville, qu'à faire la diviſion d'un camp: je ne dis point que quelques puits comblez, & quelques ruines de vieux bâtiments qu'on voit encore ſur cette Falaiſe, ſemblent bien pluſtoſt déſigner des débris de quelque Ville, que des reſtes d'un vieux camp.

Il eſt vray qu'il eſt difficile de ſe figurer qu'il y ait eû une ville en un lieu où il ne ſe préſente à préſent preſque autre choſe à la vûë qu'une aſſez belle plouze revêtue de pâturages; mais que découvre-t-on aujourd'huy en tant d'endroits de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique, où eſtoient autrefois des villes très-peuplées, ſi ce n'eſt des champs, ſans preſque aucun veſtige qu'il y ait jamais eu là des édifices? Pluſieurs anciennes Citez dans les Gaules même & ailleurs ont eſté enſevelies de telle maniere ſous leurs propres ruines, qu'on ignore entiérement à préſent les lieux où elles exiſtérent autrefois; & que reſte-t-il aujourd'huy de la plus grande partie de la ſuperbe Rome, que de vaſtes jardins & que terres labourables? Peu d'années ſuffiſent quelquefois pour effacer de deſſus terre preſque toute apparence de ſpacieux & ſolides bâtiments qui y ont eſté conſtruits. Sans ſortir même de mon ſujet, j'ay obſervé

avec étonnement que la Falaise sur laquelle avoit esté construite la Citadelle de Dieppe, rasée seulement sous le regne de Louis XIV. n'estoit plus maintenant qu'un champ où les bestiaux alloient paître, & qu'elle différoit déja fort peu de la Falaise appellée la *Cité de Lime*, ou le *Camp de Césat*. A peine peut-on y distinguer à présent les traces des anciennes fortifications qui en faisoient un des meilleurs postes du pays.

La Falaise sur laquelle estoit de l'autre côté le Fort Paulet, est aussi metamorphosée, pour ainsi dire, en un lieu de pâturage, où l'on ne voit plus aujourd'huy que quelques débris de vieux retranchements qui y estoient.

L'on peut encore observer que rien n'est plus ordinaire que de voir reduire en poussiére les ouvrages qui paroissent les plus durables; à peine sont-ils renversez, qu'on les voit non-seulement se couvrir d'année en année de différents lits de terre, formez par le fumier des plantes qui s'y pourrissent annuellement, mais aussi se convertir souvent en terre, sur-tout quand ils sont de matériaux faciles à estre pénétrez par la pluie & par l'humidité de l'air, ainsi que le sont les pierres blancheâtres & de craye des Falaises de Dieppe : or, comme les maisons de l'ancienne Cité de Lime furent vrayssemblablement bâties de cette sorte de pierres, il n'est point étonnant qu'elles ayent esté tellement reduites en poudre, qu'il ne reste maintenant presque aucune marque que cette ville ait existé; mais après tout rien n'a plus contribué à me rassûrer dans ma conjecture, qu'une observation que je fis l'année derniére estant à Abbeville. Quelques parties des anciens murs des remparts de la ville, qui sont de pierres blanches & tendres, ayant esté renversées depuis plusieurs années, je remarquay qu'un grand pan de ces murs avoit esté entiérement transformé en une terre noirâtre, qui avoit emprunté sa couleur d'un lit de terreau fort noir qui le couvroit, & qui s'y estoit formé tant par les immondices qu'on y avoit jettées, que par la pourriture des plantes qui y croissent chaque année.

D'abord à la premiére vûe, toute la masse ne m'en parut qu'un monceau de terre d'une même consistence & qualité;

mais l'ayant enſuite examinée très-attentivement, à cauſe du ſoupçon que j'avois que ce devoit eſtre un ancien pan de mur bouleverſé par l'injure des temps, je reconnus évidemment que je ne m'eſtois point trompé dans ma conjecture.

En effet, j'apperçus les ſuites alternatives des aſſiſes de pierres dont ce mur avoit eſté anciennement conſtruit, qui ſe faiſoient remarquer par des trainées du vieux ciment qui en avoit fait la liaiſon, & qu'on ne diſtingue du reſte que par ſa couleur, qui eſt d'un noir moins foncé que celuy des aſſiſes de pierres. Sans les traces de ce ciment, il ſeroit impoſſible de reconnoître que cette maſſe de terre fut muraille autrefois.

J'obſervay auſſi que quelques moëllons jaunâtres qu'on avoit entremêlez dans les materiaux de ce mur, s'eſtant trouvez plus fermes & moins poreux que les pierres blanches, & par conſéquent plus rebelles à la diſſolution, n'avoient encore pris qu'une demi-teinture de noir; de ſorte que n'eſtant changez en terre qu'à demi ſeulement, ils avoient leurs molecules bien moins friables & bien plus rudes au toucher que celles des pierres qui avoient eſté blanches dans leur origine.

Je ne m'arrêteray point à remarquer icy, que le changement de ces anciennes pierres blanches en une terre noirâtre, a eſté cauſé principalement par l'eau de pluie, qui filtrée à travers du terreau noir de la ſurface d'enhaut, en a pris la teinture, qu'elle a communiquée aux pierres d'au-deſſous, en les enveloppant & pénétrant de toutes parts, d'où eſt arrivée la deſunion & l'entiére diſſolution de leurs parties, & conſéquemment leur métamorphoſe en terre noire; ainſi voyons-nous les vieux pavez des ruës de Paris prendre dans toutes leurs parties intérieures la teinture noire de l'eau des bouës qui les penétre & les réſout en ſable.

De tout ce que je viens de dire, je conclus qu'encore qu'on ne voye aujourd'huy preſqu'autre choſe que de la terre revêtue de gazon ſur la Falaiſe où fut apparemment bâtie l'ancienne Cité de Lime, ce n'eſt pas néantmoins une raiſon ſuffiſante pour décider que cette Cité n'y ait point exiſté, puiſque les pierres, & preſque tous les materiaux dont elle fut bâtie, ont

pû, depuis tant de ſiécles, eſtre redevenus terre d'une même couleur, & de la même nature que celle qui eſt ſur les lieux; ainſi que je l'ay remarqué à l'égard des materiaux de l'ancien Fort Paulet & de la Citadelle de Dieppe, dont la pluſpart ſont réduits en un terrein d'une même apparence & d'une même conſiſtence que celuy des Falaiſes ſur leſquelles ces Forts avoient eſté élevez: je puis même aſſurer que d'icy à quelques ſiécles il n'y aura aucun veſtige qu'il y ait jamais eu des bâtiments en ces endroits-là. Mais quoy qu'il en ſoit de l'exiſtence de l'ancienne Cité de Lime, il me reſte à faire une obſervation importante ſur le camp qui en occupe le terrein; ſçavoir, touchant ſa figure triangulaire, ce qui en même temps me donnera occaſion de faire quelque mention de pluſieurs autres camps qui portent auſſi le nom de Céſar, ſur-tout de celuy qui ſe trouve auprès de Saint Leu d'Eſſeran ſur l'Oyſe. Si nous en croyons Polybe, dans ſon livre ſur la Caſtrametation qui eſtoit en uſage de ſon temps, ſçavoir ſous Scipion l'Africain, les camps Romains eſtoient preſque toûjours de figure quarrée ou ovale, comme eſtant les figures les plus propres à diſpoſer des troupes dans un camp avec plus de regularité & de ſymmétrie; ce qu'on ne doit néantmoins entendre qu'autant qu'un Géneral eſtoit maître de choiſir ſon terrein, ſinon il falloit qu'il ſe conformât à la diſpoſition des lieux où il eſtoit obligé de camper.

Auſſi Végéce, qui vivoit pluſieurs ſiécles après Polybe, aſſure qu'un camp Romain n'avoit point de figure déterminée; qu'on le faiſoit rond, ovale, triangulaire ou quarré, ſelon les conjonctures où l'on ſe trouvoit, & ſelon la ſituation particuliére des lieux où il falloit ſe retrancher.

Mais comme il y a peu d'aſſiette plus avantageuſe pour bien camper, qu'une hauteur au confluent de deux rivieres, ou entre la jonction ſoit d'une riviere ou ravine, ſoit d'un profond vallon à un marais impratiquable ou à la mer même, j'ay remarqué que la pluſpart des anciens camps qu'on attribuë à Céſar ſont placez ſur des éminences ſituées ainſi, & ſont par conſéquent de figure triangulaire, figure la plus convenable à une pareille aſſiette, auſſi-bien qu'à rendre un camp preſqu'inacceſſible; car

deux de ſes côtez ſe trouvant flanquez comme par de larges & profonds foſſez naturels, il ne reſte plus qu'un côté ou le front à fortifier, qu'il eſt d'autant plus aiſé de garantir de toute inſulte, qu'il a moins d'étenduë, & qu'il préſente moins de face à l'ennemi; auſſi eſtoit-ce là l'endroit du camp qu'on avoit ſoin de retrancher avec le plus d'attention, en le couvrant de hauts boulevarts, avec de larges & profonds foſſez.

C'eſt ainſi qu'entre tant de camps, auſquels on a donné dans nos provinces & ailleurs le nom de *Camps de Céſar,* ſont fortifiez: 1.° les deux camps de Céſar, dits auſſi de l'Etrun, l'un dans l'Artois & l'autre dans le Hainaut; le premier ſe voit à une lieuë d'Arras, entre le confluent de la haute & de la baſſe Scarpe, dont la premiére prend ſa ſource à Montenaucourt, & la ſeconde à Vandelicourt près d'Aubigny.

Ce camp eſt un tertre qui forme un triangle preſqu'équilatere, dont chaque côté, ſelon le rapport que l'on m'en a fait, peut avoir deux cens cinquante à trois cens toiſes de longueur. Le côté qui barre les deux rivieres, & qui fait le front du camp, eſt encore marqué par des reſtes d'anciens retranchements, dont les foſſez ſont à préſent entiérement comblez.

On voit auſſi quelques veſtiges d'anciennes levées de terre le long des bords de ces deux rivieres, qui ſe joignent du côté d'Arras vers l'Orient. Au bas du camp eſt la célébre Abbaye de l'Etrun, où l'on ne reçoit que des filles de familles diſtinguées.

Le ſecond camp de Céſar, nommé auſſi le camp de l'Etrun, eſt, de même que le premier, de figure triangulaire; il ſe trouve près de Bouchain, entre le confluent de l'Eſcaut & de la petite riviere du Sanſé, ſur une hauteur fort élevée, & eſcarpée vers ces rivieres, où il paroît encore quelques traces de vieux retranchements de terre, qui s'étendent, ainſi que l'on m'en a aſſuré, trois cens cinquante à quatre cens toiſes le long de l'Eſcaut, mais beaucoup moins le long du Sanſé.

L'on ne peut dire combien ce camp avoit autrefois d'étenduë, à cauſe que les fortifications qui devoient en couvrir le front d'une riviere à l'autre, ſelon les regles de la Caſtrametation, ont eſté entiérement applanies, & renduës de niveau au reſte

de la campagne, qui eſt de très-bonnes terres labourables.

2.° Le camp nommé encore de Céſar, au-deſſus du Port d'Ik en Bretagne, près de Saint-Brieux. De tous les anciens camps que je connois ſous le nom de Céſar, aucun ne reſſemble davantage à celuy de Dieppe, tant par ſa ſituation que par ſa figure, que ce camp, poſé de même ſur le haut d'une Falaiſe en triangle; il eſt auſſi flanqué d'un côté par la mer, & de l'autre par un profond vallon où coule la petite riviere d'Ik, qui donne ſon nom à un Bourg, & à un Havre capable de contenir des bâtiments de ſix-vingt tonneaux.

Le troiſiéme côté répond ſur la campagne, ſans aucune trace des anciens retranchements qui devoient en défendre autrefois les approches. Comme le payſan de ces cantons-là eſt fort laborieux, & qu'il a grand ſoin de mettre tout à profit, il n'a pas manqué d'en applanir tout le terrein, pour en faire des jardins fruitiers qui luy ſont d'un très-bon produit. L'on ne doute nullement dans le pays, que Céſar n'ait campé en ce lieu du temps de ſon expédition en Bretagne. A la pointe du camp ſe voit une tour très-ancienne, rebâtie depuis peu, qui commande le Port d'Ik, & qu'on a toûjours appellée *la Tour de Céſar;* les Bretons croyent fermement qu'elle a eſté élevée par les ordres de ce Géneral: elle ſervoit autrefois de fanal pour ce port.

Il ne ſera peut-eſtre pas hors de propos de remarquer icy, que le nom de Port d'Ik que l'on donne au havre qui eſt aux pieds de ce camp, a fait croire à quelques ſçavants de ces quartiers-là, mais contre la verité de l'hiſtoire, que ce lieu eſtoit le fameux *Portus Iccius* dont parle Céſar dans ſes Commentaires, & d'où il fit voile pour la conquête de la grande Bretagne.

Cet endroit eſt un Bourg avec titre de Baronie, qui appartient à M. le Comte de Moron, d'une des meilleures Maiſons de Bretagne.

La petite riviere d'Ik, qui donne ſon nom au Bourg, prend ſa ſource dans le Marquiſat de Plelo, dont eſt auſſi Seigneur M. le Comte de Moron, & dont M. ſon fils, Ambaſſadeur de France en Danemarck, porte le nom. Cette riviere, qui n'eſt qu'à deux lieuës & demie de la mer, ne vient cependant s'y

jetter qu'après de longs tours & détours de six à sept lieuës, dans une vaste & fort belle prairie où elle semble se plaire à serpenter. Plusieurs hameaux & villages qui sont sur les bords de cette riviere, en prennent leurs terminaisons en ik, ainsi que Binik & autres lieux.

3.° Enfin le camp appellé aussi *Camp de César,* près de Saint Leu d'Esseran, village sur l'Oyse, renommé pour ses belles carriéres de pierres, & où se voit une grosse Abbaye de l'Ordre de Clugny, à une lieuë & demie de celle de Royaumont, sur le chemin de Beaumont sur l'Oyse, & à une petite lieuë en deçà de Chantilly.

Ce camp, que j'ay esté visiter exprès, est encore beaucoup plus digne d'attention qu'aucun de ceux dont je viens de faire mention à l'occasion de celuy de Dieppe; situé sur le sommet d'une haute montagne en dos d'âne fort escarpée, au confluent de l'Oyse & de la Nonette, autrement dite la riviere de Chantilly ou de Senlis, il commande les campagnes voisines: hors de toute attaque du côté de ses deux flancs, qui sont presque inaccessibles par leur situation naturelle, il n'a de front que très-peu de terrein à défendre; il est de plus à portée du fourrage, de l'eau & du bois, sans quoy un camp, si fort qu'il puisse estre, soit par l'art, soit par la nature, n'est pas long-temps tenable.

Ce camp est aussi en triangle, mais ce triangle est assez irregulier, sur-tout vers la Nonette, où se recourbant en espéce de demi-cercle saillant, suivant le contour de la côte, il embrasse une assez grande étenduë de terrein.

Les deux côtez qui regardent, l'un vers l'Oyse, & l'autre vers la Nonette, sont fort roides & escarpez, si ce n'est à leur extrêmité ou à l'angle de réunion qui répond vers la jonction de ces deux rivieres, où la pente de la montagne est beaucoup moins droite qu'ailleurs; aussi l'accès en estoit-il défendu par des élevations de terre dont il reste encore des vestiges.

Ce retranchement pouvoit aussi avoir esté élevé pour couvrir la porte Décumane & le quartier du Pretoire, s'il est vray que ce camp soit un ancien camp Romain. Quant au troisiéme côté qui fait la tête du camp, comme c'est son endroit foible,

ſe trouvant de niveau à la plaine qui regarde Chantilly & S.t Maximin, il eſt muni d'une liſiére de la montagne à l'autre, par un boulevart de ſeize à dix-huit pieds de haut, plus ou moins, en quelques endroits.

Ce boulevart, qui s'eſt aſſez bien conſervé dans toute ſon étenduë, eſt percé de trois ouvertures ou entrées, dont celle du milieu, qui eſt la plus ſpacieuſe, a ſeize de mes pas de large; & les deux autres qui en ſont, l'une à droite, l'autre à gauche, à la diſtance de cent de mes pas, dont quatre ſont ſept pieds, n'ont de largeur que douze de ces pas.

Je ne doute nullement que, ſelon les regles de l'ancienne Caſtramétation, il n'y ait eu autrefois au pied de ce boulevart de bons foſſez; mais ils ſont aujourd'huy entiérement comblez, ſoit par la ſuite des années, ſoit par les ſoins du laboureur, qui fait valoir, autant qu'il le peut, tout le terrein de ce canton, qui eſt d'un très-bon revenu en grains.

Les dedans du camp, auſſi de terres labourables, ſont très-bien cultivez; & vers le milieu ſont deux remiſes à lapins, qui nourris des fines herbes qui y naiſſent, ſont eſtimez dans le pays.

Le front de ce camp, qui eſt couvert par le boulevart, a peu d'étenduë en comparaiſon de ſes flancs, ce qui en rend la défenſe aſſez facile; il n'a au plus de longueur que quelques ſix cens de mes pas, au lieu que le côté vers la prairie qui regne le long de la Nonette en a dix-huit cens cinquante à ſoixante, & que celuy qui commande la prairie qui s'étend le long des bords de l'Oyſe, en a ſeize cens ſoixante à ſoixante-dix.

Je m'eſtois propoſé d'avoir les dimenſions de ce camp dans la derniére exactitude, mais je ne pus les prendre qu'à peu-près & en diligence; une violente tempête dont je fus aſſailli ſur le lieu, ainſi que je l'avois eſté au camp des environs de Dieppe, m'obligea de décamper plus vîte que je ne l'aurois deſiré, & de me ſauver dans une carriére voiſine que je trouvay très-à-propos à la deſcente de la colline hors du camp. Au reſte, la hauteur ſur laquelle eſt ſitué le camp de Saint Leu n'eſt connuë de temps immemorial dans le pays, que ſous le nom de *Camp de Céſar;*

Céſar; elle eſt auſſi marquée ſous ce nom dans les Cartes géographiques, ainſi que dans celle des environs de Paris, par Jaillot. Des perſonnes habiles qui ſe picquent d'eſtre verſez dans l'hiſtoire de ces quartiers-là, m'ont aſſuré qu'elle s'appelle ainſi dans les plus anciens titres qu'on en ait, dont les originaux ſe conſervent à Chantilly, dans le tréſor des Archives de M. le Duc, Seigneur de ce lieu.

La tradition conſtante de tout le voiſinage eſt auſſi que Céſar a campé en cet endroit, & que le quartier des environs qu'on a nommé dans tous les temps la *Garenne,* eſtoit alors une foreſt fort épaiſſe & étenduë, qu'il fit abbattre pour pouvoir découvrir tout le pays d'alentour, & empêcher l'ennemi de venir s'y cantonner pour l'inquieter dans ſon camp, & ſurprendre ſes convois.

Les habitants de Montaterre, bourg au-delà de l'Oyſe, à une lieuë du camp, prétendent même tenir par une tradition immémoriale de pere en fils, que Céſar vint les viſiter, & qu'il ne put s'empêcher d'admirer la charmante ſituation de ce lieu, d'où la vûe eſt des plus diverſifiées, & des plus vaſtes qu'il y ait dans tout ce pays. Mais quoy qu'il en ſoit de ces traditions populaires, ſur leſquelles il ne faut pas faire beaucoup de fond, je crois que le camp de Saint Leu peut paſſer pour beaucoup plus ancien que celuy de Dieppe, puiſqu'on n'y trouve aucun des caractéres de nouveauté qu'on découvre dans celuy-cy; rien même ne s'oppoſe à le croire un camp Romain. En effet, ſes boulevarts ſont de l'élevation que les anciens donnoient ordinairement à ceux de leurs camps; l'on n'y voit ni ouvrages avancez dans les dehors, ni aucune trace de retranchements dans les dedans, ni d'inégalité de terrein qui interrompe la communication des poſtes les uns aux autres, & qui puiſſe empêcher d'en diſpoſer les quartiers avec toute la regularité & toute la ſymmetrie que demandoit l'ancienne caſtramétation: ainſi l'on pouvoit y placer facilement les différents corps de troupes d'une armée Romaine, chacun ſelon ſon rang, Legionaires, Alliez, Auxiliaires, Volontaires, Cavaliers & Fantaſſins; ces troupes s'y trouvant diſpoſées ſeparément les unes des autres,

dans les distances nécessaires, les mouvements & les évolutions militaires pouvoient s'y faire en fort bon ordre & sans confusion.

Les quatre ouvertures qui donnoient entrée dans ce camp pourroient bien avoir esté la porte Prétorienne, la porte Décumane, & les deux portes nommées Principales.

La porte Prétorienne auroit esté cette grande ouverture de seize de mes pas, qui est au milieu du boulevart, à laquelle auroit répondu depuis le quartier du Prétoire, la grande ruë qui devoit partager le reste du camp en deux parties égales. Les deux autres ouvertures qui percent aussi le boulevart à distance presque pareille, l'une à droite, l'autre à gauche, où devoient aboutir deux ruës paralleles à celle du milieu, auroient esté les deux portes dites Principales, qu'on plaçoit aux deux flancs d'un camp, & qui répondoient l'une à l'autre par une grande ruë tirée au cordeau, quand la disposition du terrein le permettoit.

Car lorsque les flancs d'un camp estoient trop escarpez & peu accessibles, ainsi que le sont ceux du camp près Saint Leu d'Esseran, on ne pouvoit mieux faire alors que d'ouvrir dans le boulevart même qui couvroit le front du camp, les deux portes nommées Principales, ainsi qu'on l'a pratiqué dans le camp de S.t Leu.

Quant à la porte Décumane, elle devoit estre à la queuë ou extrêmité de ce camp, derriére le quartier du Prétoire, à l'endroit où la pente de la montagne devenant plus douce, facilitoit la descente dans la prairie qui se rencontre entre le camp & le confluent de la Nonette & de l'Oyse.

Le quartier du Prétoire, qui dans un camp Romain en occupoit près d'un tiers, auroit esté établi à cette extrêmité, où vrayssemblablement la porte Décumane estoit placée.

Là se voyent encore aujourd'huy les restes d'un ancien épaulement qui couvroit les derriéres de ce quartier, auquel une grande esplanade qui s'étend en cet endroit-là le long du bord de la montagne, donnoit au camp toute l'étenduë nécessaire, & laissoit encore assez de largeur à son *Pomærium*, ou large & longue allée qui devoit regner autour de tout le camp.

Enfin, après tout ce que je viens de rapporter du camp près de Saint Leu d'Eſſeran, il paroît fort probable que c'eſt un ancien camp Romain, formé, ſi ce n'eſt dès le temps de Céſar même, du moins ſous le regne de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs.

Je voudrois pouvoir terminer ce diſcours par la deſcription d'un autre camp célébre auſſi de figure triangulaire, attribué encore à Céſar. Ce camp eſt ſitué au confluent des rivieres d'Aube & de Ronay qui en défendent deux côtez; ſon front s'étend du côté de Brienne, & eſt ſoûtenu par des retranchements encore très marquez & aſſez élevez, malgré le ſoin qu'on a eu de les applanir pour labourer les terres voiſines. Le Fermier de M. le Comte de Brienne à qui ce terrein appartient, y a ſouvent trouvé des médailles Romaines, & même, depuis quelques années, une épée antique avec un caſque de fer, qu'on voit encore dans ſa baſſe-cour. M. l'Abbé Banier qui a vû ce camp, & des lumiéres de qui je fais gloire de profiter, m'a promis de m'en avoir une deſcription plus particuliére, avec le plan, dont j'auray l'honneur de faire part à la Compagnie, ainſi que de quelques autres camps dits auſſi de Céſar, qui pourront venir à ma connoiſſance.

DISSERTATION

Sur quelques Camps connus en France ſous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

TROISIE'ME PARTIE.

Du Camp de Pequigny ſur la Somme.

9. de Juin 1733. AVANT que d'entrer dans aucune diſcuſſion ſur l'origine du camp de Pequigny, il eſt à propos d'en donner la deſcription avec quelques obſervations qui ſemblent naître du ſujet. Il ſe trouve au de-là de la Somme, ſur les territoires de Tirancourt, de S.t Waſt & de S.t Sauveur, à une petite demi-lieuë de Pequigny ou Picquigny, petite ville, ou pluſtoſt bourg à trois lieues d'Amiens, connu dans les anciens titres ſous les noms de *Pinconium, Piconium, Pinkeniacum, Pinquiniacum, Pinkeni* & *Pinkenei.*

La ſituation de ce camp ſur le ſommet d'une éminence qui commande tous les lieux d'alentour, eſt des plus avantageuſes, telle que Polybe, Végéce, & les autres auteurs qui ont écrit ſur les campements, la recommandent, & telle auſſi que Céſar la choiſiſſoit, autant qu'il le pouvoit, ſelon les occaſions. On ſçait combien la ſuperiorité du lieu donne de facilité à ſe deffendre contre un aggreſſeur, qui doit en même temps ſurmonter l'ennemi qui le domine & l'obſtacle du terrein.

D'ailleurs, l'air pur & libre qu'on reſpire ordinairement ſur les lieux élevez doit les faire préférer à tout autre pour la ſanté du ſoldat, ſur-tout ſi l'on eſt à portée des néceſſitez de la vie, & de tous les beſoins d'un camp : *Caſtra,* dit Végéce, *præſertim hoſte vicino, tuto ſemper facienda ſunt loco, ubi &*

Lib. 1. c. 22.

PLAN DU CAMP DE CÉSAR PRÈS DE LA VILLE DE PICQUIGNY.

A. *Terres labourables.*
B. *Collines Escarpées.*
C. *Remparts vers Picquigny.*
D. *Côte Escarpée de 50 à 60 pieds.*
E. *Chemin de Tirancourt à S.t Sauveur.*
F. *Chemin qui va sous le Camp.*
G. *La Somme.*
H. *Entrée du Camp.*
I. *Ligne de 450 Toises.*
L. *Ligne de 350 Toises.*
M. *Fossés.*
N. *Prairies.*

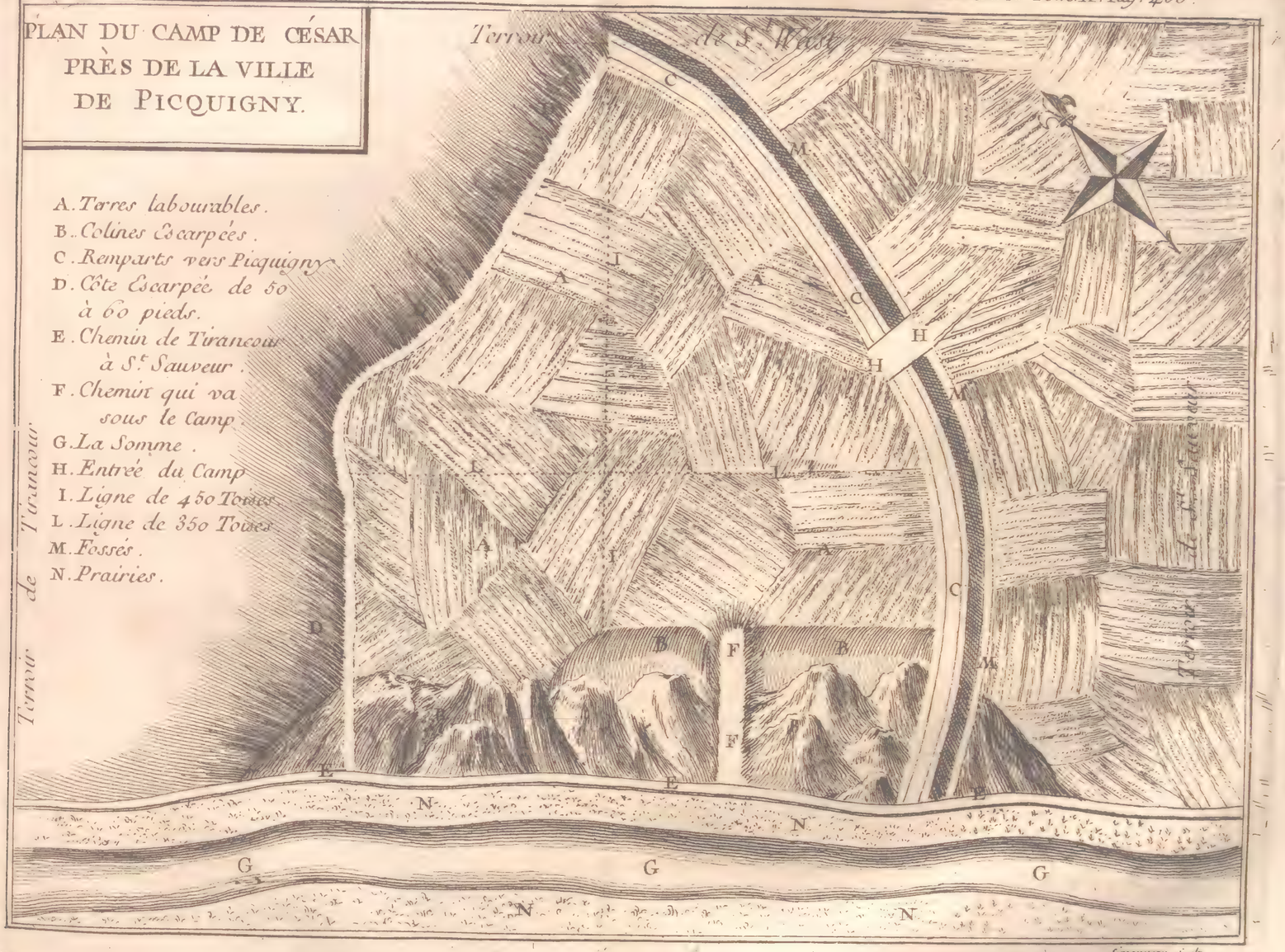

Simonneau sculp.
Pl. XVII.

lignorum, & pabuli, & aquæ ſuppetat copia, & ſi diutiùs commorandum ſit, loci ſalubritas eligetur.

Les hauteurs ſont encore principalement recherchées quand elles ſont dans le voiſinage de quelque riviere conſiderable, par laquelle on puiſſe aiſément faire venir des proviſions pour des troupes, quand de-là on peut battre tout un pays, en tirer des vivres & des contributions, arreſter l'ennemi qui voudroit avancer, luy fermer un paſſage de conſequence, qui le rendroit maître d'une vaſte contrée, où il pourroit établir ſes quartiers, & en tirer ſa ſubſiſtance.

Or, tels ſont les avantages du camp de Pequigny; au pied une riviere fort navigable, deux grandes prairies à deux de ſes côtez, en face une campagne fertile, & garnie paſſablement de bois, peuvent fournir abondamment tout ce qui eſt néceſſaire dans un camp. De-là vous dominez les environs, vous tenez en reſpect tout un pays, vous envoyez des partis au loin, vous écartez vos ennemis, & leur bouchez un paſſage des plus importants de la Somme.

Adjoûtez à tous ces avantages la figure triangulaire de ce camp, qui de toutes les figures eſt une des plus convenables pour une bonne deffenſe, ſur-tout quand deux côtez du camp ſe trouvant fortifiez, pour ainſi dire, par les mains de la nature, en rendent les côtez preſque inacceſſibles, & que le front en eſtant bien retranché par l'art, ſe trouve à couvert de toute inſulte.

Or voilà l'eſtat du camp de Pequigny; le côté qui regarde la prairie de Tirancourt, & qui ſe replie en dedans vers le milieu pour gagner l'extremité de l'angle, eſtant fort roide & eſcarpé de 50. à 60. pieds de hauteur, eſt hors de toute attaque: le côté qui répond en ligne droite à la riviere de Somme, qui eſt à 200 toiſes de-là, n'eſt guéres plus acceſſible, ſe trouvant couvert de collines ou monticules aſſez droits, & hauts de 50. à 60. pieds. Quant à la face de ce camp qui ſe recourbe en quart-de-cercle vers la campagne, les boulevarts de 7. à 8. pieds de haut, dont il eſt encore revêtu aujourd'huy avec des foſſez aſſez larges & profonds, nous apprennent par

l'affaiſſement qu'ils doivent avoir ſouffert depuis tant de ſiecles, de quelle hauteur & de quelle force ils devoient eſtre autrefois.

Quant à ce qui concerne ſa figure triangulaire, il eſt à obſerver que cette figure eſtoit anciennement fort en uſage dans la caſtrametation. Encore que les Romains euſſent coûtume de faire leurs camps, ou ronds, ou ovales, ou quarrez, ou triangulaires ſelon la néceſſité des lieux, *caſtra*, dit Végéce, *pro neceſſitate loci, vel quadrata, vel rotunda, vel trigona, vel oblonga conſtitues*, cependant il s'en trouve beaucoup plus de triangulaires que d'aucune autre figure, tels que ſont les camps de S.t Leu d'Eſſeran, de Pequigny, & pluſieurs autres connus en différentes provinces de l'Europe ſous le nom de *Camps de Céſar*. Ces ſortes de camps ſont ordinairement aiſez à deffendre, aſſis le plus ſouvent ſur la cime d'une montagne, ils ſont preſque toûjours impratiquables vers leurs côtez à droite & à gauche, qu'ils ont appuyez ou ſur des rivieres, ou ſur des marais, ou ſur de profonds vallons & précipices, de ſorte que ne pouvant eſtre entamez que par le front qui répond pour l'ordinaire au niveau de la campagne, on y trouve employé pour deffendre ce côté foible, tout ce que l'art peut inventer de mieux pour ſe bien retrancher. A cet endroit ſe creuſoient de profonds & larges foſſez revêtus de boulevarts élevez qu'on ne manquoit pas de paliſſader, fraiſer, & munir de tours d'eſpace en eſpace dans les néceſſitez urgentes, telle qu'eſtoit celle où ſe vit Quintus Cicero, quand Ambiorix chef des Eburons, c'eſt-à-dire des Liegeois, vint l'attaquer dans ſon camp.

Lib. 3. c.

On ſçait combien Céſar eſtoit attentif à rendre inacceſſibles les flancs d'un camp ou d'une armée, ſelon la diſpoſition du terrein où il ſe rencontroit. Ne luy eſtoit-elle pas favorable, il ſuppléoit à ce défaut par tout ce que l'étendue & la pénétration de ſon génie & ſa grande expérience dans l'art militaire pouvoient luy ſuggérer. C'eſt dont il donna un ſi bel exemple dans le fameux combat qu'il livra aux Belges ſur les bords de la riviere d'Aîne dans le pays des Rhemois. Là, ſe trouvant en danger d'eſtre pris en flanc, & d'eſtre enveloppé

par le nombre prodigieux de leurs troupes, il rendit toutes leurs forces preſque inutiles, & remporta ſur eux une victoire des plus ſignalées, en couvrant les flancs des deux aîles de ſon armée par de larges & profondes tranchées, garnies ſur les bords d'une extremité à l'autre, de hautes tours remplies de ſoldats qui empêchérent les ennemis d'oſer le prendre en flanc à ſa droite ou à ſa gauche, de ſorte que ne pouvant eſtre attaqué que de front qu'il égala à celuy des ennemis qui venoient le combattre, il ne luy fut point difficile par la valeur ſuperieure de ſes troupes, de tailler en pieces leur armée.

Mais, quoyque la pluſpart des anciens camps qu'on attribue aux Romains, ſoient de figure triangulaire, néantmoins, ſi nous en croyons Polybe, leurs Généraux d'armée aimoient, ſur-tout quand ils eſtoient maîtres du terrein, à former leurs camps en quarré à la façon de leurs villes, dont ils vouloient qu'un camp fût une repréſentation parfaite, tant par la diſpoſition & diſtribution des quartiers, que par la ſymmetrie & la regularité de ſes compartiments; ainſi les Grecs, & entre les autres les Lacédémoniens, dont les villes eſtoient ordinairement conſtruites en rond, ſe plaiſoient à faire leurs camps de figure ronde, comme Lycurgue l'avoit ordonné par ſes loix.

Les Romains avoient encore une attention particuliére à fortifier leurs camps plus ou moins ſelon le ſejour qu'ils avoient à y faire. Ne faiſoient-ils que paſſer, ils dreſſoient des camps à la hâte, fort ſûrs néantmoins, qu'ils nommoient *ſubita, temporanea, tumultuaria caſtra,* environnez de foſſez paſſablement larges & profonds, munis d'une levée de terre, ou petit rempart bien paliſſadé; ce qui ſe faiſoit avec une diligence extrême, chaque ſoldat ſe mettant à l'ouvrage à l'inſtant qu'il arrivoit à ſon poſte. Mais devoient ils s'arreſter du temps en un lieu, ils formoient alors des camps fixes & à demeure, où ils employoient tout l'art de la fortification, qu'ils appelloient *ſtativa caſtra,* diſtinguez en *æſtiva* & *hyberna caſtra,* ſelon qu'ils devoient y paſſer leur quartier d'hyver ou d'eſté.

Ils s'y retranchoient avec un ſoin extrême par des levées de terre de 13. à 15. pieds de haut, & même davantage

quelquefois, environnées de foſſez de 9. de 11. de 13. & même de 17. pieds de large, profonds à proportion, car la coûtume eſtoit d'obſerver dans leurs dimenſions le nombre impair, *foſſam milites aperiunt,* dit Végéce, *latam novem, undecim, tredecim, vel ubi major adverſariorum vis metuitur pedibus decem & ſeptem, imparem enim numerum obſervari moris eſt.* Superſtition qui venoit de ce que les payens s'imaginoient que le nombre impair eſtoit auſſi heureux qu'agréable à la Divinité. *Lib. 3.*

Ainſi ſelon les regles de la caſtrametation des anciens, les foſſez du camp de Pequigny, de même que ceux des autres camps anciens, doivent avoir eſté dans leur origine de 15. à 17. pieds de large, profonds à proportion, & leurs boulevarts doivent avoir eu 13. à 15. pieds de haut, & plus peut-eſtre : dimenſions que la longue ſuite des ſiécles a reduites à l'eſtat où nous les voyons aujourd'huy, non-ſeulement au camp de Pequigny, mais auſſi à pluſieurs autres camps d'égale antiquité.

Je ne diray rien icy ni de l'étendue du camp dont il s'agit, qui eſt de 450. toiſes dans ſa plus grande longueur, & de 350. dans ſa plus grande largeur, ni de ſes entrées ou portes, dont l'une eſt priſe au milieu de ſes boulevarts, & l'autre à travers de ſes collines vers la riviere de Somme. Les reflexions que je pourrois faire à cette occaſion, ſoit ſur les différentes dimenſions d'un camp Romain, ſelon le nombre des troupes qui devoient s'y loger, ſoit ſur les diverſes portes ou entrées qu'on avoit coûtume d'y faire par rapport à la diſpoſition du terrein, me meneroient trop loin. Je paſſe donc aux raiſons qui peuvent faire conjecturer que le camp de Pequigny a eſté formé dès le temps de Céſar, ou du moins du temps de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs, & que c'eſt par conſequent un camp Romain.

En effet, de tous les anciens camps qui ſont connus en Europe ſous le nom de *Camp de Céſar,* peut-eſtre n'y en a-t-il aucun auquel ce nom convienne à plus juſte titre qu'à celuy de Pequigny, puiſque Céſar ne fut jamais en aucun des cantons où pluſieurs de ces ſortes de camps ſont ſituez, & qu'il n'y mit jamais

jamais de troupes en quartier; au lieu que le camp de Pequigny ſe trouve non ſeulement placé au milieu du Belgium proprement dit, (cette province s'étendoit depuis Arras juſqu'à Beauvais, Amiens vers le centre) pays dans lequel ſeul Céſar avoit diſpoſé juſqu'à trois legions, pendant qu'il n'en tenoit pas plus d'une dans chacune des provinces voiſines à cent milles à la ronde, mais qu'il n'eſtoit auſſi qu'à ſix à ſept milles de Samarobrine [a], c'eſt-à-dire d'Amiens, où Céſar fit un ſéjour beaucoup plus long qu'en aucun autre lieu de la Gaule, puiſqu'il y paſſa tout un quartier d'hyver.

Ce Prince, à ſon retour de ſa ſeconde expédition dans la grande Bretagne, choiſit Amiens préférablement à toute autre ville, pour y tenir l'aſſemblée générale des Eſtats de la Gaule, en faire ſa place d'armes & le centre de toutes ſes legions repanduës dans les contrées voiſines; y placer les magaſins de ſon armée qui avoit beaucoup à ſouffrir dans les provinces, par la famine qu'y cauſoit la ſéchereſſe; enfin pour y fixer ſa reſidence, juſqu'à ce qu'il eût reglé tout ce qui regardoit le département de ſes legions dans leurs quartiers d'hyver.

Voicy ce qu'il nous en apprend luy-même dans ſes Commentaires [b]: Céſar, dit-il, après avoir retiré ſes vaiſſeaux à ſec, vint tenir les Eſtats des Gaules à Samarobrine, où il changea ſon ordre accoûtumé pour la répartition des quartiers d'hyver de ſes troupes, à cauſe de la diſette que la ſéchereſſe avoit cauſée dans tout le pays; il fut donc obligé de diſtribuer ſes legions en pluſieurs provinces, *coactus eſt legiones in plures civitates diſtribuere.* Il en mit une chez les Morins, ſous la conduite de Caïus

[a] Cette Ville eſt encore nommée dans les auteurs Latins *Samarobrina* & *Samarobriga*, c'eſt-à-dire Pont ſur Somme.

[b] Lib. 5. Comment. *Subductis navibus conſilioque Samarobrivæ peracto, quod eo anno frumentum in Gallia propter ſiccitates anguſtius provenerat, coactus eſt aliter ac ſuperioribus annis exercitum in hybernis collocare, legioneſque in plures civitates diſtribuere, ex quibus unam in Morinos ducendam Caïo Fabio Legato dedit, alteram in Nervios Quinto Ciceroni, tertiam in Eſſuos Lucio Roſcio, quartam in Rhemis cum Tito Labieno in confiniis Trevirorum hyemare juſſit, tres in Belgio collocavit, his Marcum Craſſum Quæſtorem, Lucium Munacium Plancum & Caïum Treboniùm Legatos præfecit.*

Fabius ſon Lieutenant, une autre chez les Nerviens, commandée par Quintus Cicero, une troiſiéme chez les Eſſuens, ſous les ordres de Lucius Roſcius, une quatriéme dans l'Eſtat des Rhemois vers les frontiéres des Treviriens, ſous Titus Labienus; mais il en établit juſqu'à trois dans le Belgium ſeul, *tres in Belgio collocavit*, ſous Marcus Craſſus Queſteur, Lucius Munacius Plancus, Caïus Trebonius ſes Lieutenants. Or de ces trois legions que Céſar répandit dans le Belgium, dont Amiens eſtoit le centre, où pouvoit-il en placer une partie plus commodement, & qui fût plus à portée de recevoir ſes ordres, qu'au camp de Pequigny, éloigné de luy de deux lieuës & demie ſeulement? Comme l'éminence ſur laquelle il eſt ſitué eſt le poſte le plus avantageux qu'il y ait en ces cantons-là, il ſe trouvoit trop à la bienſéance de ce Général, pour ne s'en eſtre pas emparé d'abord. D'ailleurs, comme c'eſtoit par la Somme qu'il faiſoit venir une bonne partie de ſes proviſions, des bleds ſur-tout, dont il avoit un ſi grand beſoin pour remplir les magaſins de ſon armée qu'il avoit établis dans Amiens, il ne pouvoit mieux en aſſurer le tranſport, qu'en mettant des troupes dans les lieux les plus importants des bords de cette riviere, & par conſéquent ſur la hauteur où ſe voit aujourd'huy le camp de Pequigny, poſte des plus recommendables du pays, tant par ſa ſituation que par ſa force naturelle. De plus, dès qu'il en eſtoit maître, il entretenoit des deux côtez de la Somme une communication beaucoup plus libre avec ſes autres quartiers, diſperſez en différents cantons du Belgium.

Mais quoy qu'il en ſoit, je veux bien même reconnoître que comme il s'agit icy de la premiére répartition que Céſar fit de ſes legions à ſon retour de la ſeconde expédition dans l'Iſle Britannique, il n'eſtoit point alors abſolument néceſſaire d'avoir un camp près de Pequigny, ſoit parce que les Gaules paroiſſant eſtre aſſez tranquilles, un corps mediocre de troupes auprès de ſa perſonne dans Amiens, pouvoit ſuffire pour maintenir la paix dans les provinces, ſoit à cauſe que les trois legions du Belgium occupoient une trop grande étenduë de pays pour pouvoir aiſément placer différents camps dans des quartiers ſi près les uns des autres.

Mais peu de temps après l'arrivée de Céſar dans Amiens, les Gaulois s'eſtant revoltez en différents endroits, ſur la nouvelle qu'ils eurent qu'Ambiorix, après avoir entiérement défait Sabinus & Cotta dans le pays des Eburons, eſtoit venu fondre avec une armée des plus formidables ſur le camp de Quintus Cicero près de Tournay, ce Géneral fut alors obligé de prendre de nouvelles meſures, & de changer ſes premiers projets. Il n'eut donc pas pluſtoſt appris le danger où eſtoit Quintus Cicero, qu'il vole à ſon ſecours avec ſon activité & ſa diligence ordinaires, à la tête de deux legions ſeulement; & le délivre, après avoir preſqu'entiérement détruit l'armée d'Ambiorix.

Céſar ne fut pas pluſtoſt de retour à Amiens après cette grande victoire, qu'il reſolut non ſeulement de reſter pendant tout ſon quartier d'hyver dans cette ville, contre ſa coûtume, qui eſtoit de paſſer cette ſaiſon dans la Lombardie & dans l'Illyrie, qui eſtoient auſſi de ſon département, mais même de reſſerrer encore davantage les quartiers des trois legions qu'il avoit dans le Belgium pour les avoir plus à la main, & eſtre en état de ſe mettre en campagne à la premiére nouvelle de quelque ſoulevement dans les Gaules.

Ayant donc renvoyé Fabius avec ſa legion chez les Morins, comme il fut averti des complots qu'on tramoit tous les jours dans les Gaules contre les Romains, il raſſembla autour de luy ſes trois legions, & leur aſſigna des quartiers d'hyver aux environs d'Amiens dans trois camps différents, ainſi qu'il le déclare luy-même dans ſes Commentaires: *Fabium cum ſua legione in hyberna remittit, ipſe cum tribus legionibus circum Samarobrinam tribus hybernis hyemare conſtituit; & quod tanti motus Galliæ extiterant, totam hyemem ipſe cum exercitu manere decrevit, nam illo incommodo Sabini morte perlato, omnes ferè Galliæ civitates de bello cogitabant.* *Lib. 5. Comment.*

Céſar fait donc icy une ſeconde diſtribution de ſes troupes; qu'il raſſemble, pour ainſi dire, ſous ſes yeux; ce qu'on doit ſur-tout remarquer, c'eſt que les trois legions dont il avoit étendu les quartiers dans tout le Belgium, ſe trouvent à préſent reſſerrées dans le ſeul territoire d'Amiens en trois différents

camps, & très-près par conſéquent l'un de l'autre; *ipſe cum tribus legionibus circum Samarobrinam tribus hybernis hyemare conſtituit.* Quoyque Céſar ne ſpécifie point les lieux particuliers des environs d'Amiens où il mit ſes trois legions, l'on peut cependant conjecturer très-vrayſemblablement, qu'il en logea un détachement conſidérable ſur la hauteur de Pequigny, qu'on a toûjours depuis nommée le *Camp de Céſar.* Ce poſte, qui eſt fort près d'Amiens, eſt d'une ſituation trop heureuſe; & Céſar devoit en ſçavoir trop bien l'importance, pour ne l'avoir pas, en cette rencontre, préferé à tous les autres poſtes d'autour d'Amiens. Ne ſeroit-ce point même alors qu'auroit eſté formé le camp de l'Etoile village ſur la Somme, à trois lieuës de Pequigny, ſur la route de Pontdormi, autrement dit Pont de Remy? Là ſe voyent encore ſur la cime d'une montagne, les veſtiges d'un ancien camp de Céſar, dont j'ay fait auſſi tirer le plan. Ciceron, dans une lettre à Trebatius, fait encore mention d'un camp qu'avoit Céſar à Samarobrine, c'eſt-à-dire ſur le territoire de cette ville; & peut-eſtre ce camp eſtoit-il placé ſur la hauteur qui y domine, où dans la ſuite des temps l'on a bâti la fortereſſe qui s'y voit à préſent, & qui, avant qu'on eût porté l'art de fortifier les places au degré de perfection où il eſt aujourd'huy, paſſoit pour une des meilleures fortereſſes de l'Europe. Il y eut là un ancien château, dont les Seigneurs prenoient le titre de Châtelains d'Amiens, & que les Antiquaires de cette ville prétendent même avoir eſté fondé dès le temps de Céſar, ce qui confirmeroit encore qu'il établit un camp en ce lieu-là.

Ce grand Capitaine, en diſtribuant ainſi ſes troupes dans des camps aſſis ſur des éminences le long de la Somme, ne faiſoit que ſuivre les maximes de la caſtramétation des Romains, qui aimoient à camper, autant qu'il ſe pouvoit, le long des rivieres ſur des élevations, & à prendre leurs quartiers d'hyver hors des villes, dans la crainte que le luxe & la molleſſe qui y regnent ordinairement ne vinſſent à corrompre & à affoiblir le courage du ſoldat, & à le dégoûter du métier pénible & dangereux de la guerre.

Les raiſons qui m'engagent à faire remonter juſqu'à Céſar l'origine du camp de Pequigny, ſont encore ſoûtenuës par deux forts préjugez, ſçavoir, ſur la tradition conſtante du pays, & ſur le nom de Céſar qu'on donne de temps immémorial à ce monument.

La gloire qu'ont eue les Amienois d'avoir poſſedé ce grand Capitaine chez eux pendant un quartier d'hyver, leur a fait avoir dans tous les ſiécles une vénération particuliére pour ſa mémoire, & doit avoir perpetué chez eux de pere en fils, au moins le ſouvenir des principaux lieux où il fit hyverner ſes legions, lorſqu'il fut dans leur pays. Et quelle raiſon auroient-ils eue de nommer dans tous les temps le camp de Pequigny & celuy de l'Etoile *Camps de Céſar*, ſi ce Géneral eût mis ſes troupes ailleurs? Ce nom même, au défaut du témoignage des hiſtoriens, ſert de titre public, & des plus authentiques, pour atteſter la verité de ce fait, ou du moins pour le rendre très-vrayſemblable.

Dès qu'il eſt même certain que Céſar eut trois de ſes legions autour d'Amiens, dans trois camps différents, *ipſe cum tribus legionibus circum Samarobrinam hyemare tribus hybernis conſtituit*, où peut-on croire plus probablement qu'il en mit une partie, que dans un lieu qui a toûjours retenu ſon nom? S'il n'en eſt pas ainſi, je ne vois point pourquoy l'on auroit donné cette dénomination à ce camp, à moins qu'on ne veuille dire qu'il la tiendroit de quelqu'un des ſucceſſeurs de Céſar, ſeconde conjecture qui a auſſi ſa vrayſemblance.

Or dans cette hypotheſe, ce monument doit eſtre encore très-ancien, puiſqu'on ne peut en mettre l'origine au-deſſous du v.e ſiécle, la domination Romaine ayant alors eſté entiérement éteinte dans les Gaules par les établiſſements qu'y firent les Viſigots, les Bourguignons, les Bretons, mais ſur-tout les Francs, qui eſtoient les plus puiſſants de tous ces peuples, & qui y jettérent les fondements de leur Monarchie, dont même, ſelon Mezeray & quelques autres de nos hiſtoriens, Clodion & Merovée mirent le Siége dans Amiens.

Mais quoyqu'il ne ſoit pas facile de déterminer dans quel

ſiécle, depuis Céſar juſqu'à l'expulſion des Romains des Gaules, le camp de Pequigny auroit eſté poſé, on peut cependant conjecturer que ce fut dans le IV.e ou V.e ſiécle de J. C. au pluſtard, juſqu'au temps qu'Aëtius, alors le ſeul ſoûtien de l'Empire en Occident, ne ſe trouvant plus en état d'en défendre les frontiéres contre l'inondation des différentes nations de Barbares venuës d'au-delà du Rhin, fut obligé d'abandonner à quelques-uns de ces peuples ce qu'ils avoient conquis, & même de ſe liguer avec Merovée Roy des Francs, & Théodoric Roy des Gots, contre Attila. Avant l'irruption des Barbares dans les Gaules, les Romains s'y eſtoient maintenus aſſez tranquillement, & avoient repouſſé avec vigueur tous ceux qui avoient oſé s'y jetter; mais enfin n'ayant pû arrêter le torrent de tant de différents peuples, vers la fin du IV.e ſiécle & au commencement du V.e il fallut les laiſſer s'établir en deça du Rhin dans pluſieurs provinces des Gaules, entr'autres dans celle qu'on nomma depuis les *Pays-bas,* d'où ils étendoient leurs courſes juſqu'à la Somme. Cette riviere eſtant devenuë alors la barriere de l'Empire de ce côté-là, les Romains ſe virent contraints de ſe fortifier de leur mieux le long de ſes bords, d'en défendre les principaux paſſages, & de poſter des corps conſiderables de troupes dans les lieux d'une aſſiette avantageuſe. Or comme la montagne ſur laquelle eſt poſé le camp de Pequigny eſt d'une ſituation des plus favorables qu'il y ait ſur la Somme, qu'elle couvre un de ſes paſſages les plus importants, & qu'elle commande le pays circonvoiſin, il eſt fort à préſumer que les Romains ne manquérent point alors de s'y retrancher, pour ôter aux Barbares l'eſperance de pénétrer dans le cœur des Gaules. Il eſtoit même de leur intereſt de s'établir dans ce poſte préférablement à tout autre, pour la ſûreté des convois & des marchandiſes qu'ils faiſoient remonter depuis l'embouchure de la Somme juſqu'à Amiens, où eſtoit un des ſept arſenaux qu'avoient les Romains dans les Gaules, ſelon la notice de l'Empire, qui nous dit que cette riviere eſtoit une de celles ſur leſquelles ils entretenoient des flottes, ainſi que ſur la Seine, (dont les *Nautæ Pariſiaci* ſont ſi connus,) tant pour faciliter

le commerce dans toutes les provinces voiſines, & tranſporter à moins de frais les proviſions & les munitions des legions Romaines répanduës dans les contrées des environs, que pour s'oppoſer aux entrepriſes & aux irruptions des ennemis, & les empêcher de ravager les Eſtats de l'Empire ſituez le long de ces rivieres.

L'on pourroit encore avancer icy une troiſiéme conjecture ſur l'origine du camp de Pequigny, qui paroît auſſi aſſez probable; ſçavoir, qu'il auroit eſté formé ſous quelqu'un des Empereurs Romains qui tinrent leur Cour à Amiens pendant quelque temps, ainſi que Conſtantius, Conſtantin le Grand, Conſtans, Julien l'Apoſtat, mais principalement Valentinien & Gratien, qui firent un plus long ſéjour dans cette ville qu'aucuns de leurs prédeceſſeurs. Pluſieurs de leurs ordonnances citées dans le Code Théodoſien, ſont datées de ce lieu; & même, ſelon Caſſiodore, Valentinien y aſſocia à l'Empire ſon fils Gratien, *Gratianum filium*, dit cet auteur, *Valentinianus Imperatorem Samarobrigæ conſtituit.*

Comme les troupes qui accompagnoient ces Princes devoient ſe diſperſer dans le pays à la ronde, & former différents camps dans les endroits où ils avoient à reſter, où pouvoient-elles mieux s'établir que ſur la hauteur où eſt le camp de Pequigny? aucun lieu des environs n'eſtoit plus propre à s'y loger, & l'on n'auroit eſté dans aucun autre plus à portée de ſe rendre auprès du Prince au premier ordre.

Mais quoy qu'il en ſoit des conjectures que je viens de propoſer ſur l'ancienneté du camp de Céſar, on ne manquera pas d'objecter que les boulevarts de ce camp eſtant auſſi-bien conſervez qu'ils le ſont, à la hauteur encore de ſept à huit pieds, avec des foſſez au bas, profonds auſſi de quelques pieds, & larges à proportion, ils ont un air de nouveauté qui paroît bien oppoſé à l'antiquité que je donne à ce monument.

A quoy l'on peut répondre que ces boulevarts ayant dû avoir dans leur origine quinze à ſeize pieds d'élevation, avec des foſſez profonds de quinze à dix-ſept pieds, ainſi que les Romains le pratiquoient dans les fortifications des camps fixes

& à demeure, l'on ne doit point eſtre étonné que ces boulevarts ayent ſubſiſté juſqu'à nous, depuis tant de ſiécles, dans l'état où nous les voyons aujourd'huy, puiſqu'ils doivent leur belle conſervation à l'admirable ſtructure des anciens camps Romains, dont les remparts revêtus de gazons fort épais, & formez en glacis des deux côtez, ſur une baſe fort large & très-ferme, compoſent une maſſe des plus ſolides, capable de reſiſter à toutes les injures des temps & des ſaiſons, eſtant d'une conſiſtence auſſi durable que le peuvent eſtre des collines naturelles couvertes de verdure, ſur leſquelles les orages les plus violents ne font preſque que gliſſer ſans les entamer en apparence. Il eſt vray qu'elles diminuent & s'affaiſſent peu à peu à la longue, mais c'eſt d'une maniére ſi imperceptible, qu'on ne peut s'en appercevoir qu'après une très-longue ſuite d'années. C'eſt dont nous ſont garants les précieux reſtes de pluſieurs monuments auſſi anciens que le peut eſtre le camp de Pequigny, qui néantmoins ſe ſont maintenus juſqu'à préſent en aſſez bon état. Entre ces monuments n'admire-t-on pas encore aujourd'huy dans le Valais les anciennes fortifications du camp de Galba Lieutenant de Céſar, & ne voit-on pas auſſi maintenant avec ſurpriſe, entre le lac de Geneve & le mont Jura, une partie des retranchements que Céſar y fit élever pour fermer aux Suiſſes le paſſage dans les Gaules. Quoyque ces ouvrages ſurprenants n'ayent eſté faits que de ſimples levées de terre revêtue de gazons, ils ſe ſoûtiennent néantmoins toûjours de maniére, qu'il faut encore bien des ſiécles avant qu'on les voye réduits au niveau du terrein des environs.

Mais quand même l'on conviendroit qu'il eſt preſqu'impoſſible que des fortifications faites ſeulement de terres revêtuës de ſimples gazons, ſi bien affermies qu'on les ſuppoſe, ayent pû ſe ſoûtenir juſqu'à nous, pendant près de dix-huit cens ans, ſans eſtre entiérement anéanties, & au niveau du terrein d'alentour, je n'en croirois pourtant pas le camp de Pequigny moins ancien que je ne le fais, parce qu'il y a tout-lieu de croire que ce monument peut avoir eſté relevé & réparé en différents temps, ainſi que l'ont eſté quantité d'autres monuments antiques. Je n'attribuërois donc cet air de nouveauté qui frappe d'abord

ceux

ceux qui vont visiter le camp de Pequigny, qu'aux réparations qu'on aura pû y faire en diverses occasions. En effet, ce poste est trop bien situé, & d'une trop grande conséquence, pour qu'on ait manqué de s'en saisir dans quelques-unes des guerres qui ont esté allumées dans le pays en différents siécles, sur-tout lorsque la Somme s'est trouvée servir de barriere à la France contre ses ennemis; & combien de fois n'en a-t-elle pas servi?

Premiérement, sans parler icy des guerres précédentes, cette riviere fut dans le IX.e siécle, pendant quelques années, le rempart de nos provinces de ce côté-là, contre la fureur des peuples du Nord ou Normans, quand ces barbares vinrent ravager tous les pays d'au-delà de la Somme. En ayant même depuis forcé les passages, ils pillérent & détruisirent la pluspart des villes qui estoient sur les bords de cette riviere, & dans les contrées voisines.

Secondement, dans le XIV.e & le XV.e siécles, la Somme devint souvent la principale barriére de la France contre les Anglois, principalement depuis la prise de Calais en 1347. un an après la bataille de Crecy sous Philippe de Valois; avant même cette funeste journée, tous les passages de cette riviere se trouvérent si bien gardez, qu'Edouard III. après avoir porté le fer & le feu jusqu'au cœur de la France, se vit contraint de descendre jusques vers l'embouchure de la Somme, pour gagner au-dessous d'Abbeville le fameux Gué de Blanquetaque, qui luy fut livré ou lâchement abandonné par du Fay. On sçait aussi qu'avant la fatale bataille d'Asincourt en 1415. sous Charles VI. Henry V. Roy d'Angleterre ne pouvant gagner Calais en traversant la Somme, dont tous les passages luy estoient fermez par les troupes Françoises, fut contraint de remonter jusques vers sa source, pour prendre sa route par le Comté de Saint Paul.

Les Anglois n'osérent encore, en plusieurs autres occasions, tenter de pénétrer en France par la Somme, en ayant trouvé les principaux postes trop bien gardez.

Troisiémement, contre les Bourguignons, lorsque sous le Regne de Louis XI. la Somme, pendant quelques années, vint à

ſervir de limite entre les Eſtats de ce Prince & ceux de Charles Duc de Bourgogne & Comte de Charolois.

Quatriémement enfin, dans les premiéres guerres de la France contre la Maiſon d'Autriche, qui devenuë heritiére de celle de Bourgogne, n'eut ſouvent à franchir que la Somme pour venir inſulter les provinces d'au-delà de cette riviere.

Or il eſt très-vrayſemblable que dans quelqu'une de ces conjonctures, & peut-eſtre même dans quelqu'autre encore moins éclatante, l'on n'aura pas négligé d'occuper l'ancien camp de Pequigny, de s'y retrancher, & d'en relever les anciens retranchements, pour ſe rendre maître de la campagne par le moyen de ce poſte, écarter l'ennemi des bords de la Somme, & couvrir le pont de Pequigny, une des clefs de l'Amienois & du Vimeux. Ce pont eſt renommé dans l'Hiſtoire, par la fameuſe entrevûe de Louis XI. avec Edouard IV. en 1475. dont Philippe de Commines nous a laiſſé le détail; mais s'il y eut jamais une rencontre où il fut néceſſaire de s'aſſurer de ce poſte & d'en rétablir les anciens retranchements, ce fut dans la guerre qu'eut Louis XI. contre Charles Duc de Bourgogne.

Les bords de la Somme devinrent alors le théâtre de la guerre & la barriére des deux Eſtats, depuis que le Roy en 1471. ſe fut ſaiſi d'Amiens, & de la pluſpart des places d'en deçà de cette riviere, que Charles VII. dès 1435. pour détacher Philippe Duc de Bourgogne des intereſts du Roy d'Angleterre, luy avoit cedées par le célébre Traité d'Arras qui fut le ſalut de la France, & comme s'exprime Mezeray, un coup de maſſue pour l'Angleterre. Car pour lors la Picardie fut comme démembrée & partagée en deux portions par la Somme, de ſorte que pendant que d'un côté l'armée du Roy, ſous les ordres du Maréchal de Gamaches, eſtoit répandue dans toutes les places de conſequence depuis S.t Valery juſqu'à Pequigny, que le Bourguignon avoit repris; d'un autre côté les troupes du Duc, ſous la conduite du S.r des Querdes ou de Gorde, depuis Maréchal de France, occupoient tous les poſtes importants depuis le Crotoy à l'embouchure de la Somme juſqu'au-deſſus de Pequigny. Le reſte des bords de la Somme en remontant

juſques vers ſa ſource, eſtoit auſſi gardé de part & d'autre par les plus fameux Capitaines des deux partis.

Or dans cette conjoncture, où le Duc de Bourgogne pouvoit-il mieux placer un détachement conſidérable de troupes pour s'y retrancher, que dans le camp de Pequigny? c'eſtoit mettre le pont de cette place hors de toute inſulte, reprimer les courſes de la garniſon d'Amiens qui battoit la campagne d'au de-là de la Somme, & garantir ſon pays des contributions qu'elle vouloit en exiger. On dut alors réparer les fortifications de l'ancien camp de Céſar, en la maniere à peu près qu'on le voit aujourd'huy.

Ce que j'ay dit juſqu'à préſent du camp de Pequigny n'en regarde ſeulement que l'exterieur, & ce qui ſe découvre à la vûe; mais ſi l'on vient à en examiner l'interieur, & ce qu'il cache à nos yeux, on reconnoîtra qu'il n'eſt pas moins digne de l'admiration que de l'attention des gens curieux : car avec quelle ſurpriſe ne doivent-ils pas apprendre que le terrein ſur lequel eſt aſſis ce monument, qu'on avoit cru juſqu'à préſent eſtre plein & maſſif ſous ſon fond, ſans que jamais main d'homme y eût travaillé, eſt creux néantmoins avec des ſoûterreins d'une étendue immenſe.

Je ſuis redevable de ce que j'en ay à raconter icy à M. du Cardonnoy, ancien Conſeiller du Préſidial d'Amiens, renommé parmi les Antiquaires, tant pour ſon goût pour les belles lettres, que par ſa capacité dans la ſcience des Medailles antiques & modernes, dont il a un cabinet des plus curieux & des plus riches. On avoit ignoré juſqu'à nos jours, qu'on eût jamais penetré ſous le camp de Pequigny, & qu'on en eût fouillé les dedans, mais tout le pays fut dans le dernier étonnement, quand on vint à découvrir par hazard il y a près de trois ans, que non-ſeulement les deſſous en eſtoient creux de toutes parts, mais encore tout l'interieur des territoires voiſins.

M. le Sénéchal un des principaux habitants d'Amiens, qui poſſéde une maiſon de plaiſance près de ce lieu ſur la ſeigneurie de Tirancourt, ayant obtenu la permiſſion de ceux à qui appartient le fonds du Camp de Céſar, d'y faire travailler pour

en tirer des pierres, ordonna qu'on commençât l'ouvrage à l'endroit marqué *F. F.* dans le plan que M. du Cardonnoy m'en a fait tirer ſur les lieux, & où commence un chemin qui à travers des collines dont le camp eſt couvert de ce côté-là en guiſe de rempart, va deſcendre dans la prairie qui s'étend le long des bords de la Somme.

Les ouvriers après quelques jours de travail, furent fort étonnez de ſe trouver tout à coup dans de vaſtes & ſpacieux ſoûterreins, où regne une obſcurité affreuſe. S'eſtant mis à les reconnoître, flambeaux & lanternes à la main, ils s'apperçûrent que ces ſoûterreins ſe perdoient de toutes parts bien au de-là des bornes du camp, ſous les terres des ſeigneuries de Tirancourt & de S.t Waſt; mais comme ils ſe voyoient dans une eſpece de labyrinthe où ils couroient riſque de ſe perdre, ils ne voulurent pas ſe hazarder d'en reconnoître les extremitez qui ſont encore ignorées, perſonne n'ayant oſé tenter de penetrer juſqu'au fond.

Là ſe rencontrent quantité de larges voutes creuſées dans le roc, où ſe voyent encore des traces & des ornieres de roüës de charrettes qui y paſſérent autrefois, ſans doute pour en tranſporter les pierres qu'on a tirées de cette carriére.

On a reconnu en ſuivant ces routes, que pluſieurs avoient leurs ſorties en dehors, ſous les rideaux du camp marquez *CC. DD.* dans le plan. Il ne reſte au dehors aucuns veſtiges de ces ſorties, parce que depuis pluſieurs ſiécles elles ont eſté entiérement bouchées par l'écroulement & l'affaiſſement des pierres & des terres ſupérieures, cauſez tant par leur propre poids que par les pluies, les degels & autres accidents inſéparables d'une longue ſuite de ſiécles.

La voute de cette caverne immenſe eſt fort exhauſſée, & ſoûtenuë ſur quantité de gros piliers diſpoſez de diſtance en diſtance, tels qu'on en voit dans les carriéres qui ſont au-deſſous de quelques fauxbourgs de Paris & de leurs environs.

En pluſieurs endroits de ces ſentiers ſont entaſſez des monceaux ou piles de pierres taillées de trois faces, & d'autres amas de pierres brutes, qui diſperſées çà & là ſans aucun ordre, y

forment par leurs tours & détours un veritable labyrinthe, où le fil d'Ariadne ne ſeroit pas moins néceſſaire que dans le labyrinthe de Crete. En effet, pluſieurs particuliers s'eſtant engagez dans ces circonvolutions, y ont eſté égarez des vingt-quatre heures entiéres, ſans qu'on ait pû les retrouver qu'à la faveur de lanternes & de flambeaux allumez, & en les appellant à haute voix; & même comme les vapeurs groſſiéres & humides qui s'exhalent dans ces ſouterreins éteignoient ſouvent les lumiéres, on eſtoit obligé de les rallumer par le moyen de pierres à fuſil & de méches dont on avoit pris ſoin de ſe munir.

La nature des vapeurs qui s'élevent dans ces lieux de ténébres eſt bien différente de la qualité du terrein des prairies voiſines, lequel eſtant deſſéché au ſoleil & découpé en piéces uniformes qu'on nomme des tourbes, devient matiére combuſtible qui ſert de chauffage aux gens du commun: la Providence divine, toûjours attentive aux différents beſoins du genre humain, ſuppléant ainſi à la diſette de bois qui regne dans ces cantons-là. Il eſt encore à remarquer que les pierres de la carriére du camp de Pequigny tirent ſur le gris; qu'elles ſont grandes, d'un très-bon grain, & de la même eſpéce que celles dont eſt bâtie la célébre Cathédrale d'Amiens. Auſſi ne doute-t-on plus aujourd'huy dans cette Ville de la verité de la tradition du pays, qui a toûjours publié que c'eſtoit des environs de Pequigny que l'on avoit fait venir la quantité prodigieuſe de pierres qui ſont entrées dans la conſtruction de cette ſuperbe Egliſe, qui, dans le goût Gothique, eſt un édifice des plus majeſtueux, des plus reguliers & des mieux entendus qu'il y ait dans l'Europe, principalement pour ſa Nef.

Ce bâtiment, dont les pierres qui le compoſent doivent renouveller le ſouvenir du camp de Pequigny, puiſqu'elles en ſont tirées, eſt un monument éternel de la pieté des anciens Evêques d'Amiens; & de combien d'indigents pluſieurs de ces ſaints Prelats n'ont-ils pas ſoulagé les beſoins pendant un demi-ſiécle entier, en occupant les uns à creuſer les vaſtes ſouterreins du camp de Pequigny, & les autres à employer les pierres qu'on en tiroit pour la conſtruction de la maiſon du Seigneur.

Evrard, quarante-troiſiéme Evêque d'Amiens, jetta les fondements de ce grand édifice en 1220. & fut le premier de ces Prelats qui fit travailler à cet effet aux carriéres du camp de Pequigny, d'où cinq de ſes ſucceſſeurs continuérent à faire venir des materiaux, juſqu'à ce qu'ils euſſent porté à ſa perfection le merveilleux ouvrage de leur Egliſe. Godefroy, ſucceſſeur d'Evrard, l'éleva juſqu'à la voute en 1228. Arnauld ou Arnould après luy, en entreprit la même année la voute, qui ne fut achevée qu'en 1251. Evrard ſecond, en 1252. Alcaume, en 1258. & Bernard, en 1260. firent faire les combles, les couvertures & les clochers de ce chef-d'œuvre d'architecture Gothique, qui fut enfin achevé en 1269. ſous ce même Prelat, qui mourut en 1276. Cette Egliſe a 132. pieds de haut, 366. de long, & ſa croiſée, d'une porte à l'autre, 182. pieds. Quelle quantité ſurprenante de pierres n'a-t-il pas fallu tirer de deſſous le camp de Pequigny pour un tel ouvrage! Cependant comme le vuide qu'elle a pû former dans cette carriére ne répond nullement à la vaſte étenduë des ſouterreins qui s'y voyent, on ne peut douter qu'il n'en ait auſſi eſté tiré une infinité de materiaux pour la conſtruction de beaucoup d'autres édifices ſacrez & profanes.

Comme donc dans les premiers temps les Seigneurs de Pequigny eſtoient les maîtres de ce terrein, il eſt très-vrayſemblable qu'ils ſe ſervirent de cette carriére avant même les Evêques d'Amiens dont j'ay parlé, pour faire bâtir tant d'Abbayes, de Prieurez & autres Benefices dont ils ont eſté les Fondateurs, entre les autres, de la célébre Abbaye du Gard près de Pequigny, en 1141. de celle de Saint-Jean d'Amiens, en 1151, de la Collégiale de Saint-Martin de Pequigny, dans leur Château, en 1066. & même auparavant. Cette Maiſon de Pequigny s'eſt tellement diſtinguée entre les plus illuſtres de France par ſes bienfaits envers l'Egliſe, que, ſelon la Morliere, la pluſpart des Benefices conſidérables de l'Amienois luy ſont redevables de leur fondation, & qu'il s'y trouve peu de Communautez & d'Egliſes qui n'ayent de grandes obligations à la magnificence de ces Seigneurs, ainſi que s'exprime cet auteur.

On peut donc dire que plusieurs des principales Eglises de l'Amienois sont sorties, en quelque maniére, des souterreins du camp de Pequigny, & que ces différents ouvrages de l'art se doivent mutuellement leur premiére origine, ceux-cy s'estant étendus sous terre à mesure que les autres s'élevoient au-dessus. La tradition du pays veut encore qu'il y ait eu autrefois une belle chaussée de deux cens toises de long, qui du bas du camp alloit à travers la prairie, pour y voiturer, comme on le croit à présent, jusqu'aux bords de la Somme, les pierres de la carriére, qui de là estoient transportées à Amiens par eau; mais l'injure des temps a tellement ruiné cette levée, qui n'avoit esté faite qu'à ce seul usage, qu'il n'en paroît plus aucun vestige à présent.

Mais ce qui doit encore intéresser particuliérement les amateurs de l'antiquité, c'est qu'au temps passé l'on trouvoit souvent dans le terrein du camp de César des médailles Romaines, qu'on regarde sur les lieux comme une preuve indubitable que les Romains avoient formé ce camp. L'on m'a même assûré que c'est de là que sont venuës la plusparт des belles médailles d'or de feu M. Houlon, Chanoine de la Cathédrale d'Amiens, grand amateur d'Antiques.

Feu M. le Président de Maisons, ce digne Magistrat qu'on ne peut trop regretter, en avoit enrichi son cabinet, déja très-nombreux & de grand prix. Ces médailles sont passées de là dans le cabinet de M. du Vau, qui possede une suite très-nombreuse de médailles d'or. Enfin, je ne dois pas oublier icy, avant de finir ce discours, que le fonds du camp de Péquigny, qui est de terres labourables d'un assez bon revenu, appartient aujourd'huy aux Chanoines du Chapitre de l'Eglise Collégiale de Saint-Martin de Pequigny, fondée dans le XI.e siécle, en 1066. par Eustache de Pequigny & par ses deux freres, Jean, Archidiacre, ou, selon l'ancien stile, Archilevite d'Amiens, & Hubert. Le titre original appelle ces Seigneurs *Pinconii Pares*. Les biens de cette ancienne & très-illustre Maison de Pequigny estant tombez dans celle d'Ailly, vers le milieu du XIV.e sont depuis fondus, sous le regne de Louis XIII. dans

la Maiſon d'Albert, en la perſonne d'Honoré d'Albert Duc de Chaulnes, Chevalier des Ordres du Roy, Mareſchal de France, Gouverneur & Lieutenant géneral pour le Roy en Picardie, & frere du fameux Duc de Luynes, Connétable de France, favori de ce Prince.

Le Chapitre de Saint-Martin de Pequigny jouit du terrein du camp de Céſar en titre d'arriére-fief, qui releve des Seigneurs de Pequigny, Baronie de franc-alleu des plus anciennes du Royaume, du nombre de celles qu'on nomme primitives, dont dépendent plus de trois cens ſoixante fiefs, & qui jouiſſoit autrefois du droit de faire battre monnoye. Les Barons de Pequigny, comme Vidames nez de l'Egliſe d'Amiens, c'eſt-à-dire, comme ſes avouez ou deffenſeurs, ont voulu relever, depuis plus de mille ans, du Bras de Saint-Firmin Martyr, dit la Morliere, ce qui ſignifie qu'ils ſe ſont déclarez dès ce temps-là vaſſaux des Evêques d'Amiens.

Cet auteur, dans ſon livre des Antiquitez de cette Ville, voudroit faire paſſer le titre de Vidame, que prennent les Barons de Pequigny, *Vicedomini Pinconienſes* ou de *Pinconio,* diſent les vieilles Chartres, pour eſtre auſſi ancien que l'établiſſement de la Foy dans Amiens, l'an 301. de Jeſus-Chriſt, ſous Saint Firmin premier Evêque de cette Ville, dit le Martyr, pour le diſtinguer de ſon troiſiéme Evêque Saint Firmin le Confeſſeur.

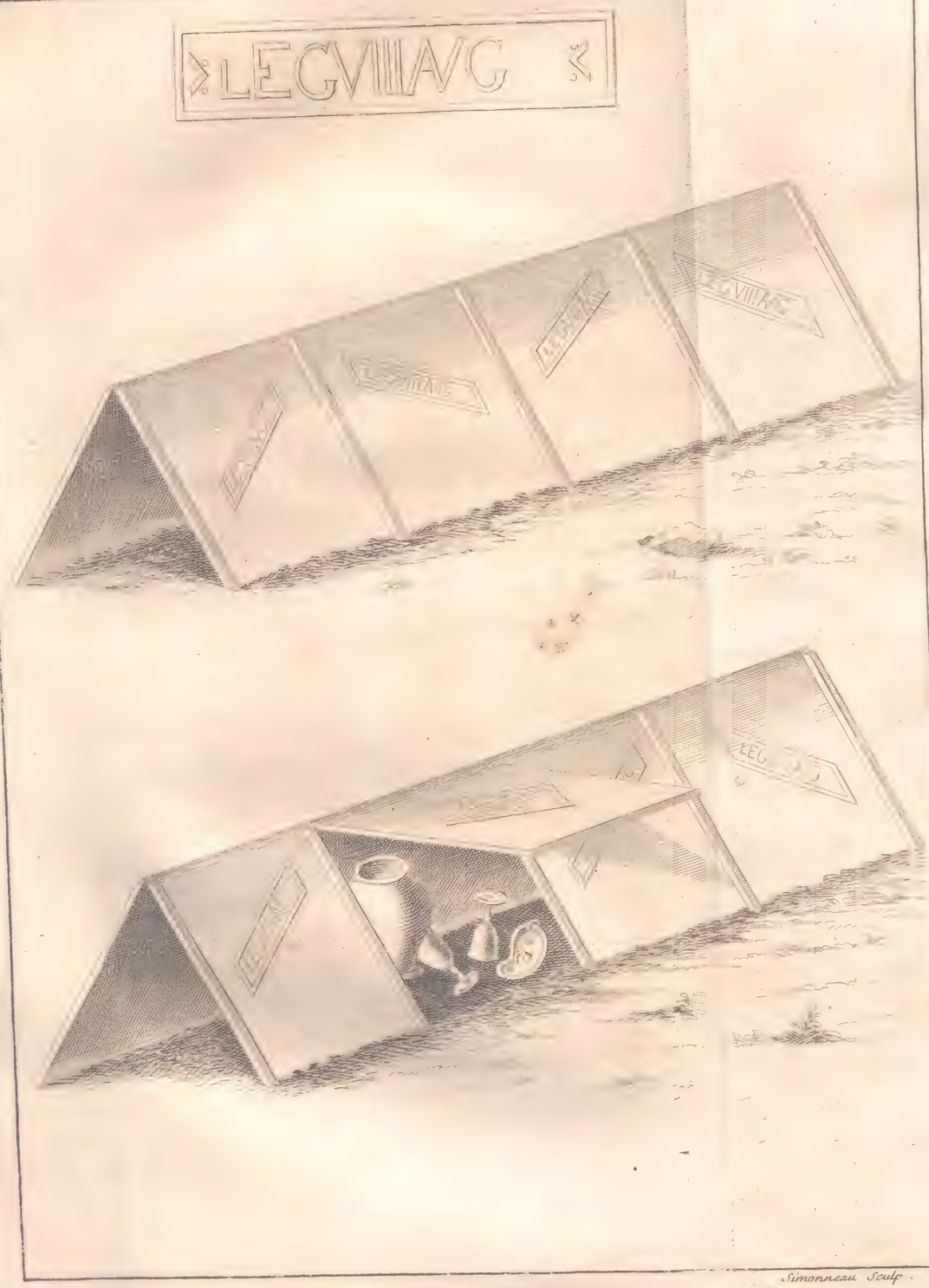

Simonneau Sculp.

DISSERTATION SUR UN MONUMENT DE LA HUITIE'ME LEGION D'AUGUSTE.

Par M. SCHEPFLIN.

IL y a environ dix ans, que des ouvriers, en creuſant les fondements d'une maiſon à Straſbourg, trouvérent différents anciens tombeaux Romains, * ni conſtruits, ni rangez à la maniere des hypogées, connus ſous le nom de *Columbaria.* Ils n'avoient pas non plus la forme des ſepulcres ordinaires des Romains, tels qu'on en voit en grand nombre encore aujourd'huy ſur les grands chemins des environs de Rome & de Naples; mais ils tenoient beaucoup plus de la façon de ceux appellez *Obrendaria,* du mot *Obruendaria,* ſelon la conjecture de M. Bi[illegible] parce qu'on les couvroit de terre. L'urne, qui contenoit [illegible] les oſſemens brûlez, n'eſtoit point renfermée dans une autre urne, appellée *ſarcophage,* ou *cercueil;* on y avoit ſuppléé par huit briques, qui garantiſſoient de toutes les injures de l'air le vaſe oſſuaire, qui contenoit les os. Le tout eſtoit accompagné de lampes ſepulcrales, & de différentes ſortes de fioles, nommées vulgairement, mais improprement *lacrymatoires,* les unes de terre, les autres de verre. Une de celles-ci repréſente ſur la baſe la Victoire écrivant ſur un bouclier à côté, V. P. *vota publica,* avec la legende: *Gloriæ Auguſtorum.* 10. de Juillet 1731.

Les huit briques, partagées en deux rangs, formoient un toît, repréſentant les deux côtez d'un priſme triangulaire. Chaque brique avoit 1. pied 9. pouces & demi de hauteur, & 1. pied 4. pouces de largeur ſur 1 pouce d'épaiſſeur. Il y

* On en trouva auſſi de pareils l'an 1663. *Voyez Bebel. Antiq. Eccl. Argent.*

avoit de plus un rebord aux deux extremitez de chaque tuile,
L. 5. c. 10. ce qui convient parfaitement avec ce que dit Vitruve ſur la dimenſion & la figure de ces tuiles, & on liſoit ſur chaque brique, partant huit fois ſur le même tombeau:

LEG. VIII. AUG.

Inſcription, qui quoyque renfermée en trois mots abrégez, préſente deux différents ſens; le premier, que c'eſt le ſepulcre d'un ſoldat de la huitiéme legion d'Auguſte, auquel cas il faudroit ſous-entendre *miles;* le ſecond, que les pieces qui compoſent le tombeau, furent fabriquées par cette legion, & c'eſt alors qu'il faudroit ſous-entendre *opus.*

Le premier de ces ſens, qui paroît d'abord le plus naturel, & le plus convenable, eſt celuy que les curieux ſemblent avoir adopté. Cependant ſi nous conſiderons en général le ſtile le plus uſité des Epitaphes, & en particulier celuy des Romains, nous n'y trouvons guéres cet uſage établi. Pourquoy en effet réïterer huit fois la même choſe, uniquement pour faire connoître que le deffunt eſtoit de la huitiéme le[illegible] ſans y adjoûter aucune des circonſtances que les [illegible] avoient tant de ſoin d'exprimer dans leurs inſcriptions ſepulcrales? dans cette hypothéſe la repetition ſeroit certainement ſuperfluë.

Il paroît donc plus convenable de s'en tenir au ſecond ſentiment, ſuivant lequel l'inſcription n'a point de rapport à la qualité du deffunt, mais uniquement à ceux qui ont fabriqué les briques.

Nous trouvons des exemples pareils ſur les pierres gravées des anciens, qui portent ſouvent le nom de l'ouvrier; comme ΣΟΛΩΝΟΣ, ΑΣΠΑΣΙΟΥ, ΥΛΛΟΥ, ΛΕΥΚΙΟΥ, ΜΥΚΩΝΟΣ, ΠΑΜΦΙΛΟΥ, ΠΕΡΓΑΜΟΥ, ϹΩϹΤΡΑΤΟΥ, ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ, ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ; dont quelques-uns ont eſté pris mal-à-propos par les Antiquaires pour le nom de la perſonne repréſentée ſur la pierre. On voit dans le tome III. des Memoires de cette illuſtre Académie, que M. Baudelot a pris à tâche de

refuter ce ſentiment dès l'année 1716. de même que M. Stoſch dans un ouvrage publié exprès ſur ce ſujet. L'unique difficulté qui reſteroit, ſeroit de dire qu'il n'y a aucune vrayſemblance qu'une legion Romaine, qui dans ſon origine n'eſtoit compoſée que de citoyens Romains, ait voulu s'abbaiſſer juſqu'à fabriquer des tuiles: objection plus ſpecieuſe que ſolide; & c'eſt ce qu'il convient d'établir. Lorſqu'on adopte cette lecture, *legionis octavæ Auguſtæ*, & qu'on y ſupplée *opus figulinum*, cela ne doit nullement induire à penſer que la legion y ait travaillé elle-même, mais que les briques furent fabriquées dans ſa tuilerie; que ces tuiles ſont du nombre de celles dont la huitiéme legion ſe ſervoit dans ſes ouvrages & fortifications.

On appelloit ces briques, *opus doliare, doliale,* ou *figulinum*, parce qu'on les fabriquoit de la même matiere qu'on employoit aux tonneaux pour le vin : il y en a encore aujourd'huy une grande quantité en Italie. A *la Tolfa*, qui eſt l'ancien *Forum Claudii*, il ſe trouve un de ces vaſes qui doit tenir trente barrils *(cados)* on y monte par des échelles de 12. degrez. * L'ancienne Rome appelloit *doliolum* ce qui eſt connu dans la moderne ſous le nom de *Monte teſtaceo*, parce que cette colline ſe forma peu à peu des débris de differents vaſes de brique qu'on y avoit accumulez.

Pour peu qu'on rapproche & confronte ce qui nous reſte de monuments de cette eſpece, on y reconnoît bientôt que les Romains avoient coûtume de marquer les tuiles, pots de terre, lampes, urnes, vaſes, & autres ouvrages de brique, des noms tantôt de l'ouvrier, tantot de la fabrique, d'autres fois de celuy qui en eſtoit le maître, ſouvent même des noms des Conſuls, pour déſigner le temps où l'ouvrage avoit eſté fait. J'ay vû à Rome près de cent pieces marquées ainſi des Conſulats, qui pouvoient même ſervir à rectifier les Faſtes conſulaires; c'eſtoit du moins l'idée de feu M. Bianchini.

A l'égard des autres, j'en ay des preuves en main; ſçavoir

* *Ciampini de ſacr. ædif. cap. 9. pag. 128.*

des fragments de briques que j'ay apportez de Rome; ſur l'une on voit cette legende :

OPVS. DOLIARE. EX. PRAEDIS. AVGG. NN. FIG. C. TERTIT.

Opus doliare ex prædiis Auguſtorum noſtrorum figulo Caio Tertitio.

Une autre a, OP. DOL. EX. PR. M. AVRELI. ANTONINI. AVG. N.

Opus doliare ex prædiis M. Aurelii Antonini Auguſti noſtri.

Une autre, EX. PR. L. AELI. AVG. PII. F. OP. DOLIAR. ARISTIO. SVCCESS. GALLIC. ET VETER. COS.

Il a plû à M. Spon, qui a vû une pareille piece, de lire *ex palatio Ælii Aug.* à la place de *ex prædio L. Ælii Aug.* Plus d'une bevûe de cette nature ſe rencontrent dans ſes ouvrages. Quoy qu'il en ſoit, le Conſulat marqué dans l'Inſcription que nous venons de rapporter, tombe dans l'an de l'Ere Chreſt. 150. ou 151.

Pour revenir en particulier aux legions, ce n'eſtoit point la *huitiéme* ſeule, qui faiſoit fabriquer des briques. *Lambecius* en a produit bien d'autres, trouvées en Autriche ſur les frontieres de Hongrie * avec cette Inſcription, LEG. XIIII. GEM. *Legio XIIII. gemina.* On en a vû d'autres, qui portent LEG. XXX. Une autre, EX. GER. INF. *Exercitus Germaniæ inferioris,* en ſorte que voilà une fabrique pour toute une armée. Et ce qu'il ne faut pas oublier icy, les deux derniéres Inſcriptions furent marquées ſur des tuiles appellées *imbrices,* qui ſont creuſes, & par conſequent peu propres à en conſtruire des tombeaux.

Il nous reſte d'autres pieces, qui font connoître les ouvriers des briques pour les legions mêmes. La preuve s'en trouve

* *Carnunti inter rudera veterum hybernorum.* Ciampinus cap. 4.

particuliérement dans des Inſcriptions rapportées par *Gruter:* LEG. V. C. SEVI. *Legionis quintæ Caius Sevius.* & LEG. V. P. SATRI. *Legionis quintæ Publius Satrius.*

Ce qui acheve de convaincre, que c'eſt le nom de l'ouvrier plûtôt que celuy d'un ſoldat Romain, c'eſt qu'il s'en trouve d'autres comme celle-cy, qui a déja eſté rapportée par M. Cuper, [a] où on lit: LEG. XXX. VITALIS FECIT. Tant de raiſons fondées ſur les monuments antiques, ne ſuffiſent-elles point pour démontrer que c'eſt-là le veritable ſens de l'Inſcription du tombeau en queſtion?

A l'égard de la *huitieme légion,* un paſſage de Ptolemée donne un grand jour à noſtre monument. Ce fameux geographe en parlant [b] de la ville Ἀργυρόπολις adjoûte: λεγίων ἡ σεβάστη. *Legio VIII. Auguſta;* il eſt donc certain, que de ſon temps la huitiéme légion y eſtoit en garniſon. Or, Ptolemée ayant vêcu ſous l'Empereur Marc-Aurele, cette époque peut naturellement eſtre rapportée au regne de cet Empereur, & nous indiquer le temps auquel le tombeau peut avoir eſté conſtruit. Il y a plus, comme Marc-Aurele fut le premier à partager le titre d'Auguſte [c] avec un Collegue, (c'eſtoit *L. Aurelius Verus;* de là les revers de pluſieurs médailles de ces Princes, *concordia Auguſtorum, liberalitas Auguſtorum:*) la legende, *Gloriæ Auguſtorum,* couchée ſur la baſe d'une des fioles du tombeau, confirme parfaitement noſtre conjecture, & ne laiſſe plus rien à deſirer ſur la certitude du temps de la conſtruction de ce monument. Je remarque à cette occaſion, qu'il faut que l'uſage de brûler les morts ait eſté encore alors aſſez commun, puiſqu'on le voit pratiqué dans noſtre monument. Cet uſage commença effectivement à diminuer dans l'Empire Romain vers ce temps-là; mais je n'oſerois eſtre garant qu'il ceſſa dès lors entiérement, comme l'avancent la pluſpart des Antiquaires; du moins eſt-il fait mention de corps brûlé dans une Inſcription du troiſiéme ſiécle, rapportée par Fabretti.

[a] Monum. Antiq. pag. 231.
[b] Au chap. 9. du ſecond livre de ſa Géographie.
[c] *Jul. Capitolin. in M. Anton. cap. 7.*

L'urne posée dans nostre tombeau, & que je conserve dans mon cabinet, ne contient que des ossements; il n'y a presque point de cendres: j'ay fait la même remarque dans une infinité d'autres que j'ay vûes en Italie. Le peu de cendres qui y est quelquefois vient des ossements mêmes, dont une partie se reduit en poudre par la longueur du temps; & c'est ce qui m'induit à penser qu'après avoir brûlé les corps on n'avoit soin que de recueillir les restes des ossements, sentiment qui couperoit court à beaucoup de raisonnements sur la maniére dont on prétend que les anciens distinguoient les cendres des corps de celles du bucher. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on appelloit ordinairement les petites urnes *ossuaria;* & l'*ossilegium* estoit le grand service qu'on rendoit aux parents & aux amis après leur mort. Je ne disconviendray cependant point pour cela, qu'on n'ait cherché en certaines occasions à conserver les cendres par le moyen de la toile nommée *asbeste.* La piéce qu'on a trouvée à Rome l'an 1702. dans un Sarcophage, le prouve assez. Mais comme Pline dit que ce lin incombustible estoit aussi rare & aussi cher que les perles, & qu'on ne s'en servoit que pour envelopper les corps des Rois avant que de les brûler, pour en conserver les cendres, il faut que cet usage n'ait esté ni ordinaire ni commun.

Lib. 19. c. 1.

Dans l'urne dont je viens de parler, on trouva aussi plusieurs fioles, qui par leur figure annoncent qu'on ne pouvoit point s'en servir pour recueillir les larmes, mais bien pour y mettre des baumes & onguents liquides dont ils arrosoient les ossements brûlez; il y a apparence que tout ce qu'on appelle *lacrymatoires* dans les cabinets, doit estre rapporté à cette espéce de fioles, uniquement destinées à ces sortes de baumes.

Je reviens à nostre inscription. Soit qu'on y lise *Legionis octavæ Augusti* ou *Augustæ,* il n'y a nulle différence. Cependant cette derniére façon de lire est celle qui est autorisée par Ptolemée & par d'autres monuments, où le mot *Augustæ* est exprimé en entier. C'est sans doute l'Empereur Auguste qui a mis cette legion sur pied, ou qui a augmenté ses privileges. Dion Cassius m'apprend que cet Empereur ayant changé l'état de la République Romaine en Monarchie, établit plusieurs legions,

Gruter. Inscript. p. 492. n. 9.

Lib. 38.

auſquelles on donna les noms ſuivant l'ordre de leur établiſſement, *ſexta*, *octava*, *decima*, &c. Dans la ſuite elle acquit le ſurnom d'*Antoniniana*, ſoit parce que cet Empereur la rétablit, ſoit qu'elle ait donné quelque preuve de valeur ſinguliére ſous ſon regne. Elle eut en outre le nom de *Gemina*, ce qu'elle a de commun avec pluſieurs autres legions, qui de temps à autre ont eſté doublées. La ville de *Novia* ayant eſté ſecouruë ſous l'Empire de Commode par la valeur de cette legion, elle obtint de nouveau plus d'un ſurnom glorieux, celuy de *Pia*, celuy de *fidelis*, celuy de *conſtans* & *Commoda*, du nom même de l'Empereur. Caius Veſnius Vindex eſtoit alors un de ſes Tribuns, ce que confirme une inſcription dans Gruter. Enfin il eſt conſtaté par une médaille de Gallien, que cette même legion ayant apparemment contribué par ſes exploits à accelerer la concluſion de quelque traité de paix, a eſté ſurnommée *pacifica*. LEG. VIII. PAC. VI. P. VI. F. *ſextum pia, ſextum fidelis*. Le type décrit par M. Vaillant & par Mezzabarba eſt une Victoire paſſante, qui d'une main tient une couronne & de l'autre une branche de laurier, quoyque le rapport néceſſaire du type à la legende me porte à croire que c'eſt pluſtoſt une branche d'olivier que celle d'un laurier; ce qui à la verité eſt difficile à diſtinguer ſur des médailles auſſi petites & auſſi mal travaillées que le ſont preſque toutes celles de Gallien.

Gruter. Inſcript. p. 476. n. 5.

Pag. 485. n. 8.

A l'imitation de *Legio Auguſta*, nous trouvons auſſi *Legio Claudia*, *Flavia*, *Trajana*, *Ulpia*, *Gordiana*, qui ont toutes tiré ces noms des Empereurs auteurs de leur établiſſement. S'il reſtoit encore quelque réflexion à faire à l'occaſion de ce monument, ce ſeroit celle ſur l'antiquité de l'*Argentoratum*. Le paſſage de Ptolemée qui donne de l'éclairciſſement à noſtre inſcription, eſt le premier où il ſoit fait mention de cette ville. Cet auteur la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Tribocques. Les Vangions & les Tribocques n'eſtoient pas même limitrophes, puiſque les Nemetes devoient eſtre ſituez entre ces deux peuples. Je ne diray pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce temps-là ſeulement; comme c'eſtoit une ville déja fameuſe

dans le ſecond ſiécle, où elle eut pour garniſon une legion entiére, il ne faut pas douter qu'elle ne doive repeter ſon origine de temps bien plus reculez. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît Romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des temps de la conquête des Gaules par Céſar. Il y a même apparence qu'elle eſtoit un des cinquante châteaux ou fortereſſes que Druſus beau-fils d'Auguſte avoit bâties le long du Rhin, pour la défenſe du pays contre les Germains, & que c'eſt de là qu'elle a tiré ſon origine. L'Empereur Julien, dans ſa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Ἀργεντόρατα, en quoy il a eſté ſuivi par l'hiſtorien Zoſime. Le nom de *Straſbourg* ne ſe trouve point avant le ſixiéme ſiécle; Gregoire de Tours eſt le premier qui en parle, l'appellant *Strateburgum*. Les frequentes irruptions des Allemans dans les Gaules, au troiſiéme & quatriéme, & des autres Barbares, dans le cinquiéme ſiécle, déſolérent & ruinérent tellement cette ville, que dans la ſuite elle perdit beaucoup de ſon ancien luſtre. Elle fut même plus maltraitée que les autres ſituées ſur le Rhin, ce qui eſt cauſe que Worms, Spire, Mayence peuvent encore montrer plus de reſtes d'antiquitez Romaines que Straſbourg.

DISSERTATION
SUR
UNE MEDAILLE DE GORDIEN-PIE,
ET SUR L'HISTOIRE
DE LA VILLE DE SINOPE,
Où cette Medaille a eſté frappée.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

COMME un des objets de noſtre Académie eſt la connoiſſance des Médailles antiques, j'ay cru qu'il ne ſeroit pas inutile de le mettre ſous nos yeux, à l'occaſion d'une Médaille peu commune qui m'eſt venuë du Levant. 9. de X.bre 1732.

A ne regarder que ſuperficiellement cette piéce, qui eſt de moyen bronze, on n'y découvre d'abord rien d'extraordinaire, & le ſujet même pouvoit en paroître fort borné : d'un côté l'on ne voit que la tête de Gordien-Pie couronnée à l'ordinaire de laurier, pour legende, ſon nom ſeulement, ſans prénom ni ſurnom, ni titre ; de l'autre côté eſt une Divinité ſeule, pour inſcription, cinq lettres initiales ſuivies d'une époque. Mais quelque ſimple que ſemble eſtre ce monument, ſi l'on vient à

l'examiner en détail, & à en faire, pour ainſi dire, l'analyſe, on reconnoîtra avec ſurpriſe qu'il eſt non ſeulement très-curieux, mais qu'il offre encore à l'eſprit une vaſte carriére à parcourir.

Outre des points conſiderables de Géographie, de Chronologie, de Mythologie & d'Hiſtoire que cette médaille nous rappelle, elle nous remet encore le ſouvenir de pluſieurs des plus grands hommes de l'antiquité, ſçavoir, des Gordiens, de Lucullus, de Mithridate-Eupator, de Jule-Céſar & d'Auguſte, perſonnages dont la mémoire doit d'autant plus intéreſſer ceux qui aiment la litterature, que ces illuſtres perſonnages n'ont eſté guéres moins célébres par leur ſçavoir & leur amour pour les gens de lettres, que par la gloire des armes & l'éclat de leurs exploits : la ville même où cette médaille a eſté frappée a produit auſſi ſes ſçavants, & avoit Minerve & Apollon entre ſes Divinitez tutelaires.

Mais avant que d'entrer dans ces diſcuſſions, il eſt à propos d'examiner la fabrique de cette piéce. On voit du premier coup d'œil ſur l'original, qu'elle eſt d'un coin étranger & de colonie, & non d'un coin Romain, & que la ville où elle fut fabriquée eſtoit alors peu occupée à cultiver les beaux arts, quoyqu'ils y euſſent fleuri précédemment.

Le deſſein de la tête & de la figure du revers eſt peu correct, & même aſſez groſſier dans l'original, dont on a corrigé en partie les défauts dans la copie que j'en ay fait graver. La draperie de la Divinité repréſentée ſur le revers eſt mal jettée & peſante; les caractéres des legendes ſont mal formez, les uns plus longs que les autres & à diſtance inégale, & le C. des cinq premiéres lettres initiales n'y paroiſſant plus, il a fallu le ſuppléer, par d'autres médailles où il ſe trouve.

Il n'en eſt pas ainſi des médailles d'un poinçon Romain; l'on n'y voit qu'avec admiration l'habileté des graveurs à attraper au juſte la phyſionomie des perſonnes qu'ils y repréſentent, ce qui nous découvre en même temps l'attention toute particuliére qu'apportoient les Intendants des monnoyes à n'admettre aucun coin qui ne fût très reſſemblant à l'original.

Auſſi l'habileté des graveurs Romains à prendre les reſſemblances eſtoit telle, qu'on remarque ſur les différentes médailles d'un même Empereur juſqu'à la dégradation de ſa reſſemblance, ſelon ſes différents âges, ainſi que dans Commode & autres Empereurs, & qu'on reconnoît même juſqu'à l'air de famille dans les enfants, ainſi que dans Maxime fils de Maximin, qui nous redonne dans ſon portrait ſur ſes médailles l'image de Pauline ſa mere d'une maniére ſi parfaite, que ſans cette reſſemblance nous ignorerions encore à préſent que cette Princeſſe eſtoit femme de l'Empereur Maximin.

Spon obſerve à ce ſujet, que la reſſemblance des perſonnes eſt ſi bien exprimée ſur les médailles Romaines, que les bons phyſionomiſtes y liſent dans les traits de leurs viſages juſqu'à leurs inclinations naturelles & leurs paſſions dominantes. C'eſt ce qu'on remarque principalement dans les portraits que nous avons d'Antonin-Pie & de Gordien-Pie ſur leurs médailles, leſquelles nous annoncent ſi bien leurs caractéres, que la bonté & la douceur de leur naturel ſemblent eſtre gravées dans les traits qui y caractériſent leur phyſionomie.

En effet, celle de Gordien-Pie ne dément point ce que Capitolin, Cordus & autres hiſtoriens diſent de ce Prince, ſçavoir, que par ſon humeur gracieuſe & bienfaiſante il ſe fit aimer de tout le monde plus qu'aucun de ſes prédéceſſeurs ne l'avoit eſté; que le ſoldat l'appelloit ſon enfant, le Senat ſon fils, & le peuple ſa joye & ſes delices.

Auſſi eut-il toutes les qualitez néceſſaires pour bien regner, & pour ſe faire également reſpecter & chérir de ſes ſujets. Quel malheur pour l'Empire Romain, qu'un ſi bon Prince ait fini ſes jours dans la fleur de ſa jeuneſſe, la vingtiéme année de ſon âge, & la ſixiéme ſeulement de ſon regne, l'an de Rome 996. de J. C. 244.

Mais après tout, quelque habiles qu'ayent pû eſtre les graveurs Romains à ſaiſir la phyſionomie de ceux qu'ils vouloient repréſenter ſur le bronze, je ne puis convenir avec Angeloni, que cette reſſemblance du portrait à l'original ait toûjours eſté des plus parfaite; ainſi, ſur un principe auſſi faux que l'eſt

celuy de cet antiquaire, je n'ay garde de créer, à ſon exemple, un quatriéme Gordien qui fût ſeulement Céſar, & différent de Gordien-Pie.

On remarque, dit-il, une entiére différence de traits entre Gordien Céſar & Gordien-Pie, donc ce ſont deux Princes diſtinguez l'un de l'autre. Mais outre que cette différence de phyſionomie n'eſt pas auſſi réelle que cet auteur ſe l'imagine, comme le prouvent quelques médailles de Gordien Céſar, une entr'autres, qui de mon cabinet eſt paſſée dans celuy de M. de Surbek; aucun des anciens auteurs, dont pluſieurs ſont même contemporains de ce Prince, ne fait mention d'un Gordien Céſar différent de Gordien-Pie, & qui auroit eſté fils de Gordien II. ſurnommé l'Africain, & petit-fils du vieux Gordien. Gordien II. eut à la verité bon nombre d'enfants naturels de ſes vingt-deux concubines, puiſqu'il en eut trois ou quatre de chacune d'elles; mais de legitimes il n'en eut aucun, n'ayant jamais eſté marié. C'eſt donc ſans preuves que Cordus & un autre auteur inconnu avancent, ſelon Capitolin, contre l'autorité de tous les autres hiſtoriens, que Gordien-Pie eſtoit fils de ce Prince; il n'eſtoit que ſon neveu par ſa ſœur *Metia Fauſtina* auſſi fille du vieux Gordien, & qui ayant épouſé Junius Balbus homme Conſulaire, en eut Gordien-Pie.

On ne lit ſur noſtre médaille que le ſeul nom de ce Prince, ſans aucun prénom & ſurnom, GORDIANVS, rien de plus ſimple; mais cette ſimplicité même fait la ſingularité de l'inſcription.

Car ſi ce n'eſt quelques médailles d'Auguſte, d'Hadrien, d'Ælius & de Verus, ſur leſquelles l'on ne trouve quelquefois que le ſeul nom de ces Empereurs, toutes les autres médailles du haut Empire nous donnent toûjours les noms propres des Empereurs, accompagnées de quelque prénom ou ſurnom, ou de quelque titre & qualité, qui caractériſe la ſouveraine puiſſance dont ils eſtoient revêtus, telle que la qualité d'*Imperator* ou d'*Auguſtus*, dont celle d'*Imperator* précéde le plus ſouvent le nom propre du Prince, qui eſt ordinairement ſuivi du titre d'*Auguſtus*.

Quantité de médailles Imperiales ſont encore non ſeulement ſurchargées des titres honorifiques des principales dignitez de la République Romaine, que les Empereurs avoient réunies en leurs perſonnes pour ſe rendre les maîtres abſolus de toutes les affaires de la Religion & de l'Eſtat; mais elles portent auſſi aſſez ſouvent des dénominations & des épithetes particuliéres, qui ont rapport ou aux actions militaires ou à la vie civile.

Les différents titres que l'on donnoit aux Empereurs ne ſont pas moins prodiguez ſur les médailles de Gordien-Pie, (excepté ſur la noſtre,) que ſur celles de ſes prédéceſſeurs; & tous ces titres raſſemblez forment la legende entiére d'*Imperator Cæſar Marcus Antonius Antoninus Gordianus Pius Felix, Pontifex Maximus, Tribunitia poteſtate VII. Pater Patriæ, Conſul II. Auguſtus Imperator II.*

Quoyque toutes ces dénominations ne ſe trouvent jamais toutes enſemble ſur une même médaille, la pluſpart néantmoins s'y liſent aſſez fréquemment; de toutes les médailles de ce Prince qui ſont en très-grand nombre, celle dont il s'agit icy eſt l'unique que l'on connoiſſe ſur laquelle ſon nom propre ſe trouve iſolé pour ainſi dire, ſans eſtre précédé ou ſuivi d'aucun titre, qualification, prénom ou ſurnom.

Ne ſeroit-ce peut-eſtre point par emphaſe qu'on n'y auroit mis que le nom ſeul de Gordien, de même que par diſtinction le ſeul nom d'Auguſte a eſté gravé ſur quelques-unes de ſes médailles autour de la teſte, & au revers dans une couronne de laurier.

Le nom de Gordien eſtoit alors le nom le plus revéré qu'il y eût depuis long-temps dans l'Empire. La famille des Gordiens deſcenduë des Gracques par le côté paternel, & des Ulpiens, dont eſtoit Trajan, par le coſté maternel, illuſtrée de plus par quantité de conſulats & autres dignitez de l'Eſtat, n'eſtoit pas ſeulement la plus riche & la plus puiſſante qu'il y eût alors dans Rome, elle avoit encore nouvellement donné pour Empereurs les deux Gordiens ſurnommez Africains, l'un grand pere, & l'autre oncle de Gordien-Pie. Ces trois Princes douez auſſi de toutes les rares qualitez qu'on peut déſirer dans

les grands hommes, s'eſtoient fait adorer pour ainſi dire de tout le monde ; le ſeul nom de Gordien donnant donc en ce temps-là l'idée la plus avantageuſe que l'on peut avoir d'un homme, emportoit avec lui tout titre, ſurnom & qualité.

Au reſte, les Gordiens tenoient leur nom d'Ulpia Gordiana, de la famille de Trajan. Cette princeſſe avoit épouſé Metius Marullus, que d'autres nomment Marcellus, qui par diſtinction pour la grande naiſſance de ſa femme donna le nom de Gordien au fils qu'il en eut. Les grandes qualitez de ce fils l'ayant dans la ſuite élevé à l'empire, il fut ſurnommé l'Africain, ſoit parce qu'il avoit eſté placé ſur le thrône par l'armée d'Afrique qui s'eſtoit révoltée contre Maximin, ſoit à cauſe qu'on le diſoit deſcendu de Scipion l'Africain : ſon fils & ſon petit-fils qui furent auſſi l'un & l'autre empereurs, prirent de même le nom de Gordien, comme le nom le plus glorieux qu'ils puſſent porter.

Les Gordiens ſe prénommérent encore Marc Antoine, ſoit par deſcendance, ſoit par alliance, ſoit par adoption, les hiſtoriens ne ſe ſont point expliquez ſur ce ſujet ; ils s'appellérent auſſi Marc Antonin, ſoit qu'ils fuſſent de la famille des Antonins, ainſi que l'ont cru quelques écrivains, ſoit qu'ils vouluſſent ſe faire honneur d'eſtre entrez dans l'alliance d'Antonin-Pie, dont le vieux Gordien avoit épouſé une petite niéce nommée Fabia Oreſtilla de qui il eut Gordien ſecond, dit auſſi Africain, & Metia Fauſtina mére de Gordien-Pie.

Il fit porter le nom d'Antonin à ſon fils Gordien ſecond, dès ſon enfance, & voulut qu'il fût auſſi inſcrit ſous ce nom dans les regiſtres publics, comme nous l'apprend Capitolin.

Quelques médailles, ainſi que celles de Dionyſiopole dans la baſſe Meſie, & quelques inſcriptions antiques, dont Triſtan en cite une, donnent de même le nom d'Antonin à Gordien-Pie. Mais pourquoy même le prénom abrégé de Gordien-Pie *An. Ant. Anto. Anton.* qu'on lit ſi fréquemment ſur ſes médailles, ne ſignifieroit-il pas également Antonin & Antoine, puiſque ce Prince tenoit ces deux noms tant de ſon aïeul Gordien premier, que de ſon oncle Gordien ſecond, qui ſelon quelques auteurs l'avoit adopté ?

Quoy qu'il en ſoit, Gordien troiſiéme eſt encore bien plus connu ſur les monuments publics & chez les hiſtoriens par le ſurnom de *Pius*, que par les prénoms de Marcus Antonius & de M. Antoninus. Ce ſurnom que ſes prédéceſſeurs (pluſieurs ſans l'avoir mérité) avoient fait gloire de porter depuis Antonin-Pie, ainſi que celuy de *Felix* depuis Commode, luy fut attribué par une diſtinction particuliére ; car ce ne fut pas tant pour le différencier des deux Gordiens ſurnommez Africains, comme on le croit ordinairement, que pour publier qu'on voyoit revivre en ſa perſonne les grandes qualitez qu'on avoit admirées à juſte titre dans Antonin-Pie, dont il eſtoit le parfait imitateur par la bonté de ſon naturel, la droiture de ſes ſentiments & la ſageſſe de ſa conduite.

Après avoir commenté la medaille de Gordien-Pie du côté de la teſte, il s'agit d'en expliquer le revers. Icy s'offre un nouveau champ bien plus vaſte que celuy que nous venons de parcourir : l'on pourroit beaucoup plus s'étendre ſur ce revers, s'il n'eſtoit à propos de ſe renfermer dans de juſtes bornes ; car outre que le type eſt un des principaux objets de la Mythologie, les cinq premiéres lettres de l'Inſcription ſont toutes lettres initiales, qui forment autant de ſujets de diſcuſſion que de caractéres, & l'époque qui les ſuit, ne demande pas moins d'examen. Pour commencer par les cinq premiéres lettres initiales de cette legende, elles parurent énigmatiques aux premiers Antiquaires qui les virent ſur une medaille de Gordien-Pie, citée d'abord par Triſtan, & d'après luy par MM. Patin, Vaillant, & le P. Hardouin.

Cette medaille eſt néantmoins différente de la mienne, 1.° par l'inſcription qui eſt autour de la teſte, où on lit, IMP. GORDIANVS AVG. & non ſimplement GORDIANVS ſans prénom ni ſurnom : 2.° par le type du revers qui n'eſt que le buſte de Serapis, & non ſa figure entiére : 3.° par la date qui eſt de l'an 308. de l'Ere de Lucullus, au lieu que celle de noſtre medaille eſt de l'an 311. Triſtan, à qui les Sçavants ont tant d'obligation pour les belles découvertes qu'il a faites dans la ſcience des medailles, a eſté le

premier qui ait entrepris de déchiffrer la legende dont il eſt icy queſtion. Il a donc prétendu que les cinq lettres initiales de ſon commencement, ſçavoir C qu'il a pris pour un G. R. I. F. S. ſignifioient que Gordien Empereur des Romains eſtoit fils de Serapis, *Gordianus Romanorum Imperator filius Serapidis.* Patin, quoyque peu content de cette interpretation, n'a pas laiſſé de l'adopter faute d'avoir pû en trouver une autre qui fût plus ſatisfaiſante.

Mais cette explication n'ayant pas eſté goûtée des autres Sçavants, M. Vaillant & le P. Hardouin, antiquaires des plus ingénieux, & des plus habiles à pénetrer le ſens caché des Inſcriptions antiques, nous ont appris, par le ſecours de quelques autres legendes pareilles, mais plus étendues & à demi-énoncées, que ces cinq lettres C. R. I. F. S. vouloient dire que la ville de Sinope eſtoit une colonie Romaine, ſurnommée *Julia Felix : Colonia Romana Julia Felix Sinope.* Ceux qui examinent les medailles avec attention, ſçavent qu'il s'en trouve pluſieurs dont les legendes ne ſont auſſi que de lettres initiales, quelquefois même en plus grand nombre que ſur noſtre medaille. Les legendes de quelques medailles de Babba dans la Mauritanie Tingitane, d'Hippone en Afrique, & de Norba en Portugal, ſont de ſix lettres initiales C. C. I. B. D. D. *Colonia Campeſtris Julia Babba decreto Decurionum.* C. G. I. H. A. P. *Colonia Gemella Julia Hippo Auguſta Pia.* C. C. N. C. D. D. *Colonia Concordia Norbenſis, Cæſariana, decreto Decurionum.* Il ſe trouve même juſqu'à huit lettres initiales de ſuite pour legende, au revers de quelques médailles de Carthage l'ancienne. C. I. C. A. A. P. D. D. *Colonia Julia, Carthago antiqua Auguſta Pia, decreto Decurionum.* C. I. C. A. *Genio;* P. R. D. D. *Colonia Julia, Carthago antiqua, Genio populi Romani, decreto Decurionum.*

On lit même ſur les marbres antiques des Inſcriptions compoſées encore d'un plus grand nombre de lettres initiales. Ces Inſcriptions, qui ſignifient beaucoup en peu de caractéres, eſtoient ſi familiéres aux anciens, qu'ils en pénétroient le ſens à la premiére inſpection. Mais comme nous n'avons pas la clef

clef de plusieurs de ces sortes d'Inscriptions, elles sont devenuës indéchiffrables, pour ainsi dire, & comme autant d'énigmes à nostre égard.

Quant aux cinq lettres initiales de la legende du revers de Gordien-Pie, dont on sçait le dénouëment, elles nous font entrevoir des points trop importants sur l'histoire de Sinope, pour ne pas nous y arrêter, & même pour ne point entrer dans quelques détails de ce que les auteurs nous disent d'intéressant au sujet de cette ville, dont l'histoire a une liaison toute particuliére avec nostre médaille, tant à raison des titres que s'y donne Sinope, qu'à cause du type du revers & de l'époque qui s'y lit.

Sinope donc, ville de Paphlagonie située au 43.e degré de latitude septentrionale sur le bord meridional du Pont Euxin près d'une riviere du même nom, à quelques milles en deçà de l'Halys, fut une des villes des plus célébres & des plus anciennes du Royaume de Pont, dont la Paphlagonie, province entre l'Halys & le Parthenius, faisoit partie.

Urbs antiqua fuit Ponti celebrata Sinope, dit Ovide, *de Ponto, lib. 1°.*

Cette ville, au rapport de plusieurs écrivains, doit sa fondation à Sinope, une de ces Amazones fameuses qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques auteurs prétendent avoir esté une colonie des Amazones de Libye, que Sesostris menoit avec luy dans ses expéditions, & dont il laissa, dit-on, une partie sur les bords de cette riviere lorsqu'il passa dans ces contrées-là.

Mais d'autres écrivains croyent que Sinope, qui fonda en Asie la ville de son nom, estoit Grecque d'origine, & fille d'Asope, petit Prince établi à Thébes ou plustost à Phliasie, où il estoit venu de l'Asie d'auprès des rivages du Méandre: comme il avoit passé la mer pour se rendre en Grece, on en fit, en langage mythologique, un fils de l'Océan & de Tethys, ou de Neptune & de Cegluse; & le fleuve Asope, à qui il donna son nom, n'estoit autre, suivant le même stile, que le Méandre

même, qui ayant ſuivi Aſope ſous les eaux de la mer, eſtoit venu reparoître ſur les terres que ce Prince avoit acquiſes près de la ville de Phliaſie ou Phigalie.

Pauſanias fait mention d'un autre Prince nommé auſſi Aſope, le plus ancien des Rois de Platées après Cytheron. Ce fut luy qui donna ſon nom à un autre fleuve appellé Aſope, qui couloit près de Thébes, & à l'Aſopie, canton des environs de cette ville.

En ces temps-là les Dieux, c'eſt-à-dire, les Princes ou Seigneurs de quelque contrée, aimoient à ſe ſignaler par l'enlevement des jeunes perſonnes qui eſtoient en reputation de beauté. Aſope le Phliaſien avoit, dit-on, vingt filles, entre leſquelles il s'en trouvoit quelques-unes dont le mérite & la beauté faiſoient beaucoup de bruit juſques dans les pays étrangers. Ce fut entre les jeunes Seigneurs d'alors à qui en enleveroit quelqu'une. Le petit Souverain de l'iſle d'Oenone, qu'on qualifie du nom de Jupiter, ſe ſaiſit d'Egine, dont il eut Eacus pere de Pelée, qui le fut d'Achille, & l'iſle d'Oenone fut depuis appellée Egine. Le Seigneur d'une autre iſle, qu'on honora du nom de Neptune, parce qu'il avoit paſſé la mer, ſurprit Corcyre, qu'il emmena dans ſon iſle de Schérie, qu'on nomma dans la ſuite Corcyre, à préſent Corfou. Un autre Corſaire qu'on titra auſſi du nom de Neptune, pour la même raiſon, s'accommoda de Salamine, qui donna ſon nom à l'iſle où il la tranſporta.

Mars, c'eſt-à-dire quelque guerrier, ravit Harpinne, & un jeune aventurier venu du Levant, qu'on décora pour cette raiſon du nom d'Apollon, ſurprit Sinope une des autres filles d'Aſope, qu'il tranſporta juſques dans une peninſule ou Cherſonneſe de la côte meridionale du Pont Euxin, qu'il luy ceda, en luy laiſſant, dit-on, ſa virginité. Quelques auteurs prétendent au contraire beaucoup plus vrayſemblablement, qu'il l'épouſa, & qu'il en eut un fils qu'on appella Syrus, qui donna ſon nom à la Syrie, qui, ſelon Euſtathe ſur Denys le Géographe, commençoit dans les premiers temps dès la ville de Sinope.

La ſituation du lieu où Sinope avoit eſté tranſplantée de la Grece, eſtoit trop charmante pour pouvoir ne s'y pas plaire.

Cette Princeſſe s'y fixa donc volontiers, & y jetta les fondements de la ville de ſon nom, qui devint dans la ſuite ſi fameuſe par ſes richeſſes, par le grand nombre de ſes habitants, par la beauté de ſes édifices, tant publics que particuliers, par ſa puiſſance ſur terre & ſur mer, & même par les grands hommes qu'elle a produits dans les arts & les ſciences, ainſi que Strabon & autres auteurs en rendent témoignage. *Lib. 12. Geog.*

S'il y a quelque fond à faire ſur ce qu'on raconte de l'origine de cette ville, car les ſentiments ſont aſſez partagez ſur ce ſujet, elle auroit commencé vers le temps de l'expédition de Phryxus dans la Colchide, où il épouſa Chalciope fille d'Æetes Roy du pays, une génération avant la conquête de la Toiſon d'or par les Argonautes; car Aſope pere de Sinope eſtoit contemporain de Siſyphe Roy de Corinthe, & d'Athamas Roy de Thébes & pere de Phryxus, qui le fut d'Argus l'Argonaute, à qui l'on attribuë la conſtruction de la navire Argo. Sinope eſtoit auſſi tante, par Egine ſa ſœur, d'Eacus pere de Telamon l'Argonaute & de Pelée. Que la ville de Sinope ait eſté fondée avant le voyage des Argonautes en Colchide, c'eſt ce que ſuppoſent Diodore de Sicile dans ſon Hiſtoire, & Apollonius de Rhodes dans ſes Argonautiques, puiſque l'un & l'autre auteur font paſſer les Argonautes par cette ville.

C'eſtoit auſſi une tradition conſtante chez les habitants de Sinope, qu'Autolycus fils de Mercure, c'eſt-à-dire, de quelque fameux négociant de ces temps-là, & oncle de Jaſon par ſa ſœur Polyphema, eſtoit venu s'établir dans cette ville à ſon retour de la campagne qu'il avoit faite ſous Hercule contre les Amazones du Thermodon. On va même juſqu'à dire que ce Capitaine s'eſtant rendu maître de Sinope, en avoit chaſſé les habitants, & s'en eſtoit fait le fondateur, en y mettant une nouvelle colonie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Sinopiens luy déférérent les honneurs héroïques; qu'après Serapis ou Jupiter, Plutus, Apollon & Minerve, ils le réverérent comme patron de leur ville, & qu'ils alloient le conſulter dans ſon Temple comme un Oracle.

C'eſt luy, ce me ſemble, que repréſente une medaille de

Sinope, citée par Spanheim, ſur laquelle ſe voit un buſte de héros le caſque en teſte, & au revers une figure de femme voilée avec un caſque & un javelot à ſes pieds, pour ſignifier peut-eſtre, dit M. Spanheim, l'amazone Sinope, ſuivant l'opinion de quelques auteurs qui veulent que l'on donna le nom d'Amazone à Sinope la Grecque, parce qu'elle aborda de ſon pays chez les Amazones par l'embouchûre du Thermodon, d'où Apollon la mena dans la Cherſonneſe du Pont Euxin, où elle fonda Sinope.

Cette ville après avoir eſté très-floriſſante pendant pluſieurs ſiécles, fut preſque entiérement ruinée ſous le regne d'Ardys biſaïeul de Créſus. Les Cimmeriens ayant eſté chaſſez alors de leur pays par les Scythes, ſe ſauvérent ſur la côte meridionale du Pont Euxin, & ſe ſaiſirent de la peninſule de Sinope, & de pluſieurs autres villes de conſéquence de l'Aſie. Mais Halyatte, pere de Créſus, les ayant contraints depuis d'abandonner leurs conqueſtes, ils furent auſſi obligez de quitter Sinope qu'ils avoient preſque entiérement détruite.

En ce temps-là Milet, premiére ville de l'Ionie, & mere de plus de ſoixante & dix colonies, comme le dit Pline, ſe trouvant maîtreſſe de la Mediterranée & du Pont Euxin, jettoit ſur leurs côtes des colonies Grecques de toutes parts depuis le lieu appellé le mur des Mileſiens ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapée à l'entrée du Boſphore Cimmerien.

Mais de toutes les colonies qu'ils fondérent, nulle ne fut plus célébre que celle de Sinope. Rien ne les engagea davantage, ſelon Strabon, à s'établir dans cette ville qu'ils trouvérent preſque deſerte, que les charmes & les avantages de ſon aſſiette, placée à la pointe d'une peninſule qui commandoit à la mer de tous côtez; elle eſtoit preſque inacceſſible par mer à cauſe des rochers qui la bordoient juſqu'à l'entrée de ſes deux ports, l'un à l'Orient, & l'autre à l'Occident des extremitez de ſon iſthme.

Lib. 12, Geog.

Comme cet iſthme auſſi n'avoit que deux ſtades de largeur, il eſtoit très-aiſé d'en deffendre l'entrée du côté de terre, ce qui

rendoit cette Cherſonneſe d'un accès fort difficile à l'ennemi.

L'établiſſement des Mileſiens à Sinope ſe fit vrayſemblablement vers le commencement du regne de Cyaxare dans la XXXVII.e Olympiade, où quelques Chronologues placent la fondation de cette ville.

Elle reprit bientôt ſon premier éclat, & eſtoit très-illuſtre du temps du jeune Cyrus. Après ſa mort, les Grecs dans leur fameuſe retraite ſous Xenophon ayant pris leur route par cette ville, y furent reçûs très-favorablement. Outre toutes ſortes de rafraîchiſſements dont ils pouvoient avoir beſoin, les habitants leur fournirent auſſi tous les bâtiments neceſſaires pour les conduire à Heraclée de Bithynie, où pluſieurs débarquérent, pour de-là continuer leur chemin par terre.

Strabon nous apprend que la ville de Sinope devint ſi puiſſante par mer & par terre, que non-ſeulement elle fut fondatrice de pluſieurs colonies très-conſidérables ſur la côte meridionale du Pont Euxin, telles que Trébizonde, Ceraſus, Cotyore, Armene, & autres, mais qu'elle acquit auſſi l'empire de cette mer depuis la Colchide juſqu'aux Iſles Cyanées, près de l'entrée du Boſphore de Thrace. *Lib. 12. Geog.*

Ses flottes paſſérent même dans la Mediterranée, où elles rendirent, ſelon Strabon, de grands ſervices aux Grecs dans pluſieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour ſe ſoûtenir contre les puiſſances qui les environnoient, & auſquelles ils cauſoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpetuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Mileſiens eurent perdu la domination de la mer, s'y eſtoient rendus les plus redoutables.

Une alliance ſi avantageuſe contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voiſins, ſur-tout contre les rois de Pont qui en avoient conçu une jalouſie violente. La ville de Sinope eſtoit auſſi trop à leur bienſéance, pour qu'ils n'euſſent pas toûjours le deſſein de l'envahir dès qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable.

Mithridate 4.e du nom, & huitiéme Roy de Pont croyant l'avoir trouvée, fut le premier des Souverains de ce royaume

qui osa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant donc declaré la guerre, il vint aussi-tost les assiéger, croyant les prendre au dépourvû. Mais comme ils eurent le temps d'envoyer des Ambassadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un secours
Lib. 5. Hist. si prompt & si puissant, ainsi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever honteusement le siége, après avoir perdu beaucoup de monde. Cecy arriva l'an des Seleucides 93. de Rome 534.

Mais trente-sept ans après, Pharnace son fils & son successeur fut plus heureux, car estant venu assiéger Sinope par mer & par terre avec deux nombreuses armées, lorsque les habitants s'en défioient le moins, il les força de se rendre, sans qu'ils eussent eu le temps de se reconnoître & d'estre secourus des Rhodiens leurs alliez, qui furent inconsolables de la prise de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement, auprès des Romains pour leur persuader de declarer la guerre à Pharnace, qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainsi sa liberté l'an de Rome 571. après l'avoir conservée glorieusement pendant plusieurs siécles contre toutes les forces des Médes, des Lydiens, des Perses, des Macédoniens, & des premiers Souverains du royaume de Pont, puissances dont les estats alloient jusqu'aux portes de cette ville, pour ainsi dire. En effet, selon Hérodote, l'empire des Médes sous Cyaxare s'estendoit jusqu'à l'Halys qui confinoit au territoire de Sinope, & Pterie qui touchoit presque à l'Isthme de la Chersonnese de cette ville estoit sous Crésus du royaume de Lydie; ce fut là où ce Prince, au rapport d'Hérodote, vint se poster à sa premiére campagne contre Cyrus, & c'est de-là qu'il ravageoit les terres des Syriens, c'est-à-dire des Cappadociens, que les Grecs nommoient alors Syriens, dit encore cet historien.

Car il est à remarquer que dans ces temps là, on appelloit Syrie, selon Eustathe sur Denys le Géographe, tout le pays qui s'estend depuis le mont Casius, sur les frontiéres d'Egypte jusqu'aux costes méridionales du Pont Euxin. Strabon & quelques autres Géographes assûrent même que les Cappadociens

furent toûjours appellez Leucoſyriens. Ainſi, l'on ne doit pas eſtre ſurpris qu'Apollonius de Rhodes donne à la partie de la mer noire qui bat les bords de la péninſule de Sinope le nom de mer Aſſyrienne, c'eſt-à-dire de Syrienne, puiſqu'ainſi qu'Euſtathe le remarque, les barbares, c'eſt-à-dire les étrangers, appelloient Aſſyrie le pays que les Grecs nommoient Syrie.

Comme Apollonius de Rhodes ſuppoſe que Sinope eſtoit compriſe dans la Syrie, cette ville devoit eſtre la premiére de cette province du côté du Pont Euxin, & c'eſt-là peut-eſtre la raiſon qui a fait dire aux anciens, en ſtile mythologique, que ce pays tenoit ſon nom de Syrus fils de Sinope & d'Apollon. Mais pour en revenir à l'hiſtoire particuliére de cette ville, à laquelle ſe rapporte en général ce que je viens de dire, Mithridate V. dit Evergete ou le Bienfaiteur, ſucceſſeur de Pharnace ſon pere, ne ſe contenta pas ſeulement de réparer Sinope ruinée en partie dans le dernier ſiége; il en fit la capitale de ſon Eſtat, & le ſéjour le plus ordinaire de ſa Cour; mais il eut le malheur d'y eſtre aſſaſſiné par ſes confidents mêmes, & y fut enterré.

Les Sinopiens, en reconnoiſſance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ce Prince, luy donnérent le titre d'Evergete, qu'ils firent graver ſur leurs monnoyes, où ſe lit βασιλέως Μιθραδάτου εὐεργέτου.

Sinope ayant donc eſté entiérement rétablie par la liberalité de ce Prince, reprit ſa premiére ſplendeur; on y admiroit ſurtout la magnificence de ſes portiques, de la Place publique, de ſon Gymnaſe ou Académie, & de ſes remparts. La beauté des fauxbourgs répondoit à celle de la ville; & les dehors embellis de jardins agréables, eſtoient des plus charmants. Auſſi Eſtienne de Byzance nomme-t-il Sinope la ville la plus illuſtre du Pont, πόλις λαμπροτάτη τοῦ Πόντου, titre qu'elle méritoit encore d'une maniére plus glorieuſe en mémoire des hommes de lettres qui y avoient pris naiſſance, entre leſquels Strabon nomme Diogene le Cynique, Timothée le Philoſophe, Diphile Poëte comique, Bathon qui avoit écrit l'hiſtoire de Perſe.

Cette ville, qui eut auſſi Minerve & Apollon pour patrons, doit avoir produit beaucoup d'autres ſçavants, dont les ouvrages

& les noms même ne ſont point arrivez juſqu'à nous, puiſque Aſterius Evêque d'Amaſée témoigne que Sinope, ville ancienne, eſtoit très-féconde en grands hommes & en Philoſophes : *Sinope civitas antiqua, nota præclarorum virorum ferax, & Philoſophorum.*

Mais entre tant de perſonnages célébres qui y prirent naiſſance, aucun ne l'a plus illuſtrée que Mithridate ſixiéme du nom, dit Eupator, le fleau & la terreur des Romains, & que Ciceron, dans ſon Lucullus, nomme avec raiſon le plus grand des Rois après Alexandre : *Regum poſt Alexandrum maximus.*

Ce Prince que ſon goût pour les arts & les ſciences, que ſa mémoire prodigieuſe qui luy faiſoit entendre & parler vingt-deux langues uſitées dans ſes Eſtats, & que la vaſte étenduë de ſon génie à qui rien n'échappoit, doivent rendre recommendable aux ſçavants, ſe plaiſoit principalement à faire ſa réſidence à Sinope & à Amiſe ; il orna ces deux villes, & les remplit de tout ce qu'il put ramaſſer de plus rare & de plus précieux : *Sinope & Amiſus domicilia Regis Mithridatis, omnibus rebus ornata & referta,* dit Ciceron *pro Manilio.* Mais le malheur des guerres que ce Prince eut à ſoûtenir contre les Romains, qui de tous les peuples de la terre eſtoient les ſeuls capables de le vaincre, luy fit perdre cette ville & tous ſes Eſtats, après néantmoins avoir gagné huit ou neuf batailles contre autant de Géneraux Romains, avoir cauſé des pertes immenſes à la République Romaine, & après une reſiſtance des plus opiniâtres pendant près de trente années, contre trois de ſes plus fameux Capitaines, Sylla, Lucullus & Pompée.

Il y avoit déja ſoixante-huit ans que la ville de Sinope eſtoit au pouvoir des Rois de Pont, lorſqu'elle paſſa ſous celuy des Romains.

Ils n'avoient pû dompter entiérement Mithridate dans les deux premiéres guerres qu'ils eurent contre luy ſous la conduite de Sylla & de Murena. Ce Prince s'eſtoit toûjours relevé de toutes ſes pertes encore plus redoutable que jamais, & la derniére paix qu'il avoit concluë avec eux luy fut des plus avantageuſes ; mais il ſuccomba enfin dans la derniére guerre, & y périt.

Lucullus

Lucullus qui s'eſtoit déja fort ſignalé ſous Sylla dans la premiére guerre contre ce Prince, eut dans la troiſiéme guerre le commandement des armées Romaines. Il fut très-heureux dans ſes premiéres campagnes, remporta des victoires ſignalées contre Mithridate, le chaſſa de ſon Royaume, & conquit la petite Armenie, avec le pays des Tibareniens & celuy des Chaldéens, nommez Chalybes auparavant.

Après ces glorieux exploits, qu'il termina en trois années, il retourna dans le Pont, où il luy reſtoit encore à prendre quelques-unes des principales villes, dont Sinope eſtoit la plus importante: cette place, devant laquelle il ſe rendit en perſonne, auroit pû tenir fort long-temps contre toutes ſes attaques; elle n'eſtoit pas ſeulement pourvuë de toutes les munitions néceſſaires pour une longue & vigoureuſe défenſe, un grand nombre de pirates de Cilicie, gens déterminez, s'y eſtoient encore jettez, & de plus elle pouvoit recevoir des renforts continuels par mer, dont elle eſtoit la maîtreſſe.

Mais la diviſion s'eſtant miſe parmi les Chefs, tous ces avantages devinrent inutiles; & pour ſurcroît de malheur, le feu ayant pris à la ville dans un tumulte, les Romains y donnérent un aſſaut géneral dans l'effroy de l'incendie, la prirent ſans preſqu'aucune réſiſtance, & 8000. pirates qui ne purent gagner leurs vaiſſeaux furent paſſez au fil de l'épée. Ce tragique évenement arriva ſur la fin de l'an de Rome 683. ou au commencement de l'année ſuivante 684.

La pluſpart des habitants de Sinope n'ayant pû ſupporter l'inſolence des pirates qui s'eſtoient jettez dans cette place pour la défendre, avoient eſté contraints de l'abandonner pendant le ſiége, & s'eſtoient retirez par mer où ils avoient pû. Lucullus eſtant maître de la ville, leur ordonna de revenir dans leurs maiſons, dont il avoit eu grand ſoin de faire éteindre le feu auſſi-toſt que ſes troupes furent entrées dans la ville.

Il en remit auſſi-toſt les habitants en poſſeſſion de tous leurs biens, & par un excès de généroſité, il leur accorda la liberté & le droit de vivre ſelon leurs loix, comme le rapporte Appien, graces dont il favoriſa auſſi les habitants d'Amiſe, autre ville

capitale du Pont, & ancienne colonie des Athéniens, qu'Alexandre le Grand, en conſideration de cette glorieuſe origine, avoit auſſi laiſſé en liberté.

Lucullus ſe ſignala encore à la priſe de Sinope par ſon deſintéreſſement, qui fut tel, qu'entre les richeſſes immenſes & les piéces curieuſes & précieuſes dont cette ville eſtoit remplie, il ne voulut retenir, dit Strabon, que la ſphére de Billarus célébre Aſtronome, dont le nom cependant ne ſe trouve que dans cet auteur, & la ſtatuë d'Autolycus, du cizeau de Sthenis fameux Sculpteur.

Plutarque raconte auſſi que les Sinopiens furent redevables de tous les bienfaits dont ce Géneral les combla à Autolycus, qu'ils réveroient, après l'Amazone Sinope, comme leur fondateur. Il dit que ce héros eſtant apparu en ſonge à Lucullus, l'avoit appellé à ſon ſecours, & qu'il s'en fit enſuite reconnoître par ſa ſtatuë, que les pirates de Cilicie qui purent ſe ſauver de Sinope avoient laiſſée ſur le rivage de la mer, n'ayant pas eu le temps de la tranſporter ſur leurs vaiſſeaux. Si nous voulons nous en rapporter à M. Vaillant, dont l'autorité eſt d'un grand poids ſur l'interprétation des médailles antiques, le titre de colonie Romaine avec l'ére de Lucullus qu'on lit ſur la médaille de Gordien-Pie, ſuppoſe que ce Géneral laiſſa une colonie de ſoldats Romains dans Sinope, ainſi qu'il en avoit mis une de ſoldats Grecs dans Amiſe, pour remplacer les habitants qui avoient perdu la vie dans les ſiéges de ces deux villes.

Les Sinopiens regardérent l'année du recouvrement de leur liberté & de leur érection en colonie Romaine, ſelon ce ſçavant antiquaire, comme l'année de la renaiſſance de leur ville; & ce fut pour en conſerver la mémoire à la poſtérité, qu'ils quittérent l'ére des Rois de Pont, dont ils s'eſtoient ſervis depuis qu'ils eſtoient devenus leurs ſujets, pour prendre celle de Lucullus, que l'on comptoit de l'an de Rome 684. qu'ils recouvrérent leur liberté.

C'eſt de la premiére année de cette ére, remarque M. Vaillant, que la ville de Sinope ſe glorifie ſur ſes médailles, d'avoir eſté érigée en colonie Romaine, & d'eſtre la plus ancienne de

toutes les colonies établies en Asie par les Romains; raison pour laquelle, à ce qu'il conjecture, la ville de Sinope prend sur ses médailles la qualité de *Romana* avant celle de *Julia: Si fides nummo*, dit-il, à l'occasion d'une médaille de Sinope au revers de Gordien-Pie, datée de l'an 308. *coloniam ibi Lucullus constituit, ideo Sinope Romanam ante Juliæ nomen se appellat, & omnium vetustissimam Romanorum in Asia coloniam esse gloriatur.* Cette médaille & la mienne semblent supposer ce fait, mais comme il n'est fondé sur le témoignage d'aucun historien, & que Strabon, sans décider par qui cette colonie fut fondée, observe seulement que de son temps Sinope estoit occupée par une colonie Romaine, qui partageoit avec les habitants les maisons de la ville & les terres qui en dépendoient: νυνὶ δ' ἡ Ρωμαίων ἔποικίαν δέδεκται καὶ μέρος τῆς πόλεως, le P. Hardouin prétend, mais sans autorité d'aucun auteur, que cette colonie doit sa fondation à Jule-César, après qu'il eut repris cette ville sur Pharnace fils de Mithridate-Eupator & Roy du Bosphore; que ce fut pour cette raison qu'elle se donna le titre de *Julia, Colonia Romana Julia Sinope*, & qu'elle se servit aussi de l'ére de Jule-César de même que de celle de Lucullus, ainsi qu'en font foy quelques médailles de Marc-Aurele & de Caracalla, frappées à Sinope. Quant à la qualité de *Romana* que prend cette colonie avant celle de *Julia*, le P. Hardouin croit que c'est pour faire honneur à la majesté Romaine, & aussi à cause qu'elle avoit esté soumise aux Romains avant que Jule-César l'eût érigée en colonie. *Lib. 12. Geog.*

L'on peut observer icy qu'entre tant de colonies Romaines qui sont connuës, celle de Sinope est la seule qui prenne le titre de Romaine sur ses médailles, & qu'il ne se lit que sur celles qui ont esté fabriquées à l'honneur de Gordien-Pie; dont il n'y a point, ce me semble, d'autre raison, si ce n'est que par cette dénomination les Sinopiens prétendoient se mettre au-dessus de quantité d'autres villes des plus célébres de l'Asie, qui ne pouvoient se prévaloir que du titre de colonie Grecque, auquel même celle de Sinope paroissoit renoncer, comme à une qualité beaucoup inférieure à celle de colonie Romaine.

Ce fut encore pour se distinguer au-dessus de quantité d'autres colonies Romaines, que celle de Sinope prit aussi le surnom de *Julia* sur ses monnoyes, *Colonia Romana Julia*, disent-elles.

Si par cette qualité les habitants de Sinope n'ont point prétendu reconnoître Jule-César pour leur fondateur ou pour le restaurateur de leur colonie, ils ont au moins eu le dessein de publier qu'ils luy estoient redevables de les avoir rétablis dans leurs biens, & maintenus dans leurs anciens priviléges.

A peine en effet cette ville si fameuse commençoit-elle à respirer & à jouir de la liberté que luy avoit acquise Lucullus, qu'elle en fut dépouillée par Pharnace, qui enleva aussi aux habitants une partie de leurs possessions. Ce Prince, après la mort de Mithridate-Eupator, avoit obtenu de Pompée le Royaume du Bosphore, qu'avoit possedé Macharès son frere.

Mais il n'eut pas plustost appris que la guerre s'estoit allumée entre César & Pompée, que voulant profiter d'une si belle occasion de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres, il se jetta sur le Royaume de Pont, prit d'abord Sinope qu'il pilla en partie, battit Domitius Géneral de l'armée Romaine en Asie, & conquit en très-peu de temps les Estats que son pere avoit possedez.

Mais toutes ces prospéritez s'évanouirent presque en un instant. César victorieux de tous ses ennemis, passe en diligence d'Aléxandrie en Syrie, l'an de Rome 706. vole de là dans le Pont, où il ne fait que paroître pour vaincre Pharnace, & tailler ses troupes en piéces à la fameuse journée de Ziéla, lieu qui plusieurs années auparavant avoit esté si funeste aux Romains, par la victoire importante que Mithridate y avoit remportée contre Triarius Lieutenant de Lucullus; ainsi le nom Romain fut vengé de l'affront qu'il avoit reçu en cet endroit, où César, en monument de sa victoire, fit dresser un trophée, à l'opposite de celuy que Mithridate y avoit fait élever à la honte des Romains.

Après le gain de cette bataille tout ceda au vainqueur; le Royaume de Pont rentra sous l'obéissance de la République Romaine, & Pharnace qui s'estoit sauvé dans Sinope avec mille

cavaliers ſeulement, fut obligé de rendre cette ville à Domitius Calvinus Lieutenant de Céſar, & de s'enfuir par mer dans le Boſphore, où il n'eut pas pluſtoſt mis pied à terre, qu'Aſandre, qui s'eſtoit ſoulevé contre luy, le fit périr, & s'empara du Royaume.

Sinope eſtant ainſi retombée ſous la puiſſance des Romains, n'eut pas moins à ſe louer de la généroſité de Céſar que de celle de Lucullus; il ordonna qu'on en retablît les habitants dans tous leurs biens, & qu'on leur rendît, ainſi qu'aux Romains qui eſtoient établis parmi eux, tous les effets que Pharnace leur avoit fait enlever, peut-eſtre même augmenta-t-il d'un nouveau renfort de ſoldats Romains la colonie que Lucullus y avoit miſe, s'il n'en fut pas même le fondateur, comme le croit le Pere Hardouin. Car ce grand homme n'avoit rien tant à cœur que de répandre de nouvelles colonies dans tout l'Empire Romain, ou de rétablir & d'augmenter les anciennes. *Dion. lib. 42.*

Il en jetta en Afrique, en Aſie & dans la pluſpart des provinces de l'Europe; il en peupla, pour ainſi dire, les Gaules & l'Eſpagne, ayant diſperſé dans toutes ces contrées 80000. Romains. Il avoit même formé le deſſein, avant ſa mort, d'augmenter conſiderablement le nombre des colonies Romaines par tout l'Empire; & dans les Mémoires que l'on trouva après ſa mort, il recommendoit expreſſement d'exécuter ſon projet. Il regardoit, en grand politique, l'établiſſement des colonies dans les pays conquis comme un des moyens des plus efficaces pour en conſerver la poſſeſſion; en quoy il ne faiſoit que ſuivre une maxime d'Eſtat conſtamment obſervée chez les Romains depuis leur origine, ſçavoir, de multiplier les colonies à meſure qu'ils reculoient les bornes de leurs provinces. D'abord ils en ſemérent, pour ainſi dire, dans toute l'Italie, & dans la ſuite ils n'eurent pas pluſtoſt franchi les mers qui les ſéparoient des autres pays, qu'ils inondérent de leurs colonies tous les Eſtats depuis les bords du Rhin & les confins de l'Eſpagne juſqu'à Niſibe & Singare en Meſopotamie.

Ces colonies eſtoient autant de garniſons Romaines répanduës de toutes parts, pour retenir & affermir les nouveaux

ſujets dans l'obéiſſance, les accoûtumer inſenſiblement à la domination Romaine, & leur en faire goûter à la longue les loix & les coûtumes; c'eſtoit d'ailleurs la digne récompenſe des travaux & des fatigues militaires du ſoldat veteran, & une décharge de cette multitude prodigieuſe de citoyens dont Rome ſe trouvoit accablée.

On avoit ſoin de mettre ordinairement ces colonies dans les lieux les plus avantageux & les mieux ſituez de chaque contrée, ſur-tout dans les Villes capitales & dans les Metropoles, dont l'exemple influë le plus ſouvent ſur toutes les provinces, & leur donne pour ainſi dire le ton.

De toutes les villes d'Aſie, Sinope, tant à cauſe de ſa ſituation que de ſa puiſſance ſur mer, fut une de celles où il convenoit le plus d'entretenir une colonie Romaine, & de la rendre la plus floriſſante qu'il ſe pouvoit, ſoit en la fortifiant par de nouvelles recruës de ſoldats veterans, ſoit en la maintenant dans ſes anciennes franchiſes, ſoit même en luy accordant de nouvelles prérogatives.

C'eſt par de pareils bienfaits que Céſar ſçut affermir dans l'amitié du peuple Romain non ſeulement Sinope, mais encore quantité d'autres villes des plus conſiderables de l'Empire; auſſi combien n'y en eut-il pas, ſelon les anciens auteurs, & ſur-tout ſelon les médailles, qui firent gloire de porter le nom de *Julia*, ou ſimple, ſans autre dénomination, ainſi que *Julia*, Juliers en Germanie, *Julia* aujourd'huy Fidence ou Borgo-San-Donino en Italie; ou compoſé, ainſi que *Juliopolis* en Bithynie, *Juliobriga* dans la Tarragonoiſe, *Juliodunum* Loudun dans la Celtique, *Juliomagus* Angers, *Julia-Bona* Vienne en Autriche? Ou joint avec quelque épithete ou quelque qualité particuliére, comme *Julia Campeſtris Babba* dans la Mauritanie Tingitane, *Julia Nova* dans le Royaume de Naples, *Julia reſtituta Segeda* dans la Betique, *Julia traducta Tingi* dans la Mauritanie, *Julia liberalitas Ebora, Claritas Julia Attubi* dans la Betique; ou réuni ſimplement avec les anciens noms des villes, par exemple, *Colonia Julia Berytus, Colonia Julia Dienſis* ou *Dium* en Macédoine, *Colonia Julia Acci* ou *Accitana, Colonia Julia Sinope*, & autres.

Les colonies Romaines & quantité d'autres villes ne ſe firent pas moins d'honneur du titre d'*Auguſta* que de celuy de *Julia*. Les habitants de ces villes eſtoient perſuadez qu'ils ne pouvoient mieux marquer à Auguſte leur reconnoiſſance & la vénération qu'ils avoient pour ſon nom, qu'en l'adoptant; il fut même conſacré en quelque ſorte à déſigner la capitale & le chef-lieu de quantité de peuples particuliers : de-là l'*Auguſta Trevirorum*, l'*Auguſta Taurinorum*, l'*Auguſta Vindelicorum*, *Sueſſionum*, *Veromanduorum*, *Trinobantum*, &c.

Pluſieurs colonies prenoient même conjointement la qualité de *Julia* avec celle d'*Auguſta;* rien de plus ordinaire que de lire ſur les médailles, *Colonia Julia Auguſta Berytus*, *Colonia Julia Auguſta Apamea*, *Colonia Julia Auguſta Pella*, *Colonia Julia Auguſta Heliopolis*, & tant d'autres. Les unes, parce que Auguſte les avoit fondées, en exécution des derniéres volontez de Jule-Céſar, ou augmentées par de nouvelles bandes de ſoldats veterans; les autres, à cauſe qu'il les avoit confirmées dans leurs anciens droits & priviléges, ou qu'il leur en avoit accordé de nouveaux.

Ce fut ſans doute pour quelques-unes de ces raiſons que Sinope ſe donne auſſi quelquefois ſur ſes médailles le ſurnom d'*Auguſta* de même que celuy de *Julia*; *Colonia Julia Auguſta Sinope* dans Vaillant, au revers de Caracalle, *Colonia Auguſta Sinope* dans Mezzabarbe, au revers de Gordien-Pie.

Auguſte maintint apparemment cette colonie dans ſes immunitez & ſes franchiſes, & luy en octroya peut-eſtre encore de nouvelles pendant le voyage qu'il fit en Aſie l'an 12. de ſon Empire, de Rome 743. 20. ans avant J. C. car ce fut principalement alors, comme nous l'apprennent les hiſtoriens, qu'il récompenſa dignement les villes qui s'eſtoient diſtinguées par leur fidélité, & qu'il punit ſévérement celles qui s'eſtoient écartées de leur devoir, ainſi que Cyzique, Tyr, Sidon, & qu'il confirma pluſieurs Princes amis du peuple Romain dans leurs Eſtats, & en priva quelques autres qui s'eſtoient rendus ſuſpects; c'eſt apparemment cette année-là même que Sinope prit la qualité d'*Auguſta* avec celle de *Julia*.

Si nous voulons nous en rapporter à la conjecture de M. Vaillant, Sinope ſe donna encore dans la ſuite le titre d'*Aurelia* ſous Caracalle, vrayſemblablement en reconnoiſſance de quelque grace particuliére qu'elle avoit obtenue de ce Prince, ou de ſon pere Septime Severe, qui voulant, pour ainſi dire, enter ſon fils dans la famille des Antonins, l'avoit fait nommer Marcus Aurelius Antoninus, quoyque très-indigne de porter un nom ſi honorable.

Il eſtoit auſſi d'uſage que les villes priſſent les noms des familles Imperiales auſquelles elles avoient des obligations eſſentielles, d'où vinrent les ſurnoms de Φλαουία, d'Οὐλπιαὴ, d'Α᾽ντωνιαὴ & autres, que s'appropriérent pluſieurs villes Grecques, & même celuy de *Pia* qu'eurent quelques colonies Romaines, en mémoire d'Antonin-Pic, ainſi que Carthage l'ancienne, Hippone, Ælia Capitolina, Gadara, &c.

Au reſte, l'on ne doit pas eſtre ſurpris de voir la ville de Sinope revêtuë de trois différents ſurnoms d'Empereurs; Amaſie dans le Pont en a juſqu'à quatre ſur ſes médailles, Α᾽δριαὴ, Σευηριαὴ, Α᾽ντωνιαὴ, Α᾽λεξανδριαὴ : Æges en Cilicie en a ſix, Α᾽δριαὴ, Κομμοδιαὴ, Σευηριαὴ, Α᾽ντωνιαὴ, Μακριάνόπολις, Α᾽λεξανδρούπολις. Tarſe dans la même province en a même juſqu'à huit, Α᾽δριαὴ, Κομμοδιαὴ, Σευηριαὴ, Α᾽ντωνιαὴ, Α᾽ντωνιανόπολις, Μακριανιὴ, Α᾽λεξανδριαὴ, Α᾽λεξανδρούπολις.

Il eſt vray cependant que pour éviter la confuſion & la longueur des legendes, on ne mettoit que fort rarement ſur la même médaille plus de quatre ou cinq de ces ſurnoms; il n'y en a même quelquefois aucun ſur les médailles des villes qui s'en donnoient davantage, ainſi que ſur celles de Tarſe. Voulons-nous à préſent raſſembler tous les titres diſperſez que porte Sinope ſur ſes différentes médailles? nous en formerons la legende entiére de *Colonia Romana Julia Auguſta Aurelia Felix Sinope;* de tous ces titres, il ne me reſte plus à expliquer que celuy de *Felix* qui ſuit ceux de *Romana* & de *Julia,* que Sinope ſe donne ſur la médaille de Gordien-Pie.

Entre les différents titres qui ſe liſent ſur les monuments antiques,

antiques, celuy de *felix* ou *felicitas* eſt un de ceux qui s'y trouvent le plus ſouvent. Sylla que la fortune combla de ſes faveurs juſqu'à la mort, quoyque ſa cruauté l'en eût rendu très-indigne, fut le premier des Romains qui prit le ſurnom de *felix*, heureux.

Mais à qui ou à quoy dans la ſuite ne prodigua-t-on pas ce glorieux titre de *felix* ou de *felicitas*? il fut attribué au temps préſent, *felicitas temporis, felix temporum reparatio;* au ſiécle, *ſæculi felicitas;* au peuple, *felicitas populi Romani;* au Senat, à la République, à Rome, *Romæ felici*, ſous Macrin; à l'Empire, *felicitas Imperii;* à toute la terre, *felicitas orbis*, mais ſur-tout aux Empereurs, depuis que Commode, Prince cependant déteſté de tout l'Empire, ſe le fut approprié: on leur donna même celuy de *feliciſſimus* dans le bas Empire, la mode s'eſtant introduite alors de monter au ſuperlatif la pluſpart des titres, *beatiſſimus, nobiliſſimus, piiſſimus.*

A l'exemple de l'Eſtat Romain & des Empereurs, quantité de colonies ſe picquérent auſſi de ſe dire heureuſes ſur leurs monnoyes, ſoit par la ſatisfaction qu'elles avoient d'eſtre ſous la domination des Romains, ſoit par pure flaterie pour les Princes regnants, dont elles vouloient gagner les bonnes graces, en ſe vantant de jouir d'une félicité parfaite ſous leur gouvernement.

Entre les colonies qui prirent le titre de *felix*, les médailles nomment Carthage, *Ælia Capitolina*, c'eſt-à-dire Jeruſalem, *Carrha*, Ravenne, *Jadera*, dont pluſieurs prennent auſſi, de même que Sinope, les ſurnoms de *Julia* & d'*Auguſta*, ainſi que Beryte, Heliopole de Celeſyrie, Cremne en Piſidie, &c. *Colonia Julia Auguſta felix Berytus*, & dans Pline, *Colonia felicitas Julia Berytus, Colonia Julia Auguſta felix Heliopolis, Colonia Julia Auguſta felix Cremna*, &c.

Les provinces mêmes, à l'imitation des villes, affectérent auſſi ſur les monuments publics de ſe proclamer heureuſes. La Dace, dans une ancienne Inſcription ſous Hadrien, s'en donne le titre, pour avoir eſté réunie à l'Empire par Trajan. Elle publie auſſi ſur ſes médailles ſous Philippe le pere, qu'elle eſt heureuſe; *Dacia felix*, y eſt-il marqué. L'on pouſſa même la flaterie ſous

Commode, juſqu'à faire graver ſur les médailles de ce Prince, que le monde eſtoit heureux d'eſtre ſous ſon empire: Κομμόδου βασιλεύοντος ὁ κόσμος εὐτυχεῖ, lit-on ſur le devant d'un autel qui ſoûtient le mont Argée, au revers d'un Commode très-rare de moyen bronze, qui de mon cabinet a paſſé dans celuy de M. le Maréchal d'Eſtrées.

Les cinq lettres initiales de la legende du revers de Gordien-Pie que je viens de développer, ſont ſuivies de ſept autres caractéres qui donnent la date de ce monument, ſçavoir 311. AN. CCCXI. date qui par ſon importance merite quelque attention. On ſçait que de toutes les connoiſſances où nous mene la ſcience des Medailles, aucune n'eſt peut-eſtre plus utile que celle qui ſe tire des époques qu'on trouve ſur cette ſorte de monuments. Quels éclairciſſements l'hiſtoire tant ſacrée que profane n'en a-t-elle pas reçûs? Que de dates déplacées, douteuſes ou inconnuës, ont eſté rectifiées, débrouillées, ou découvertes par leurs ſecours!

Les époques marquées ſur les medailles ſervent auſſi à nous inſtruire, ou de l'année que les villes ont eſté fondées, ou de celle qu'elles ont eſté érigées en colonie, ou du temps qu'elles ont reçû leur liberté, & qu'elles ont eſté declarées autonomes, ou de celuy qu'elles ont obtenu quelques privileges ou quelque autre grace particuliére, ſoit du Senat Romain, ſoit des Empereurs, ſoit d'autres Princes.

Ce n'eſt donc pas ſans raiſon qu'entre les medailles antiques que les curieux recherchent & ramaſſent de toutes parts avec tant de ſoin & de dépenſes, ils donnent ordinairement la préférence à celles qui ſont datées, & qu'entre celles-là ils eſtiment ſur-tout celles ſur leſquelles ſe trouvent différentes éres ſelon la diverſité des évenements & des temps.

Antioche, par exemple, ſe ſert de deux éres différentes ſur ſes medailles qu'elle date tantôt de l'ére de Jule-Céſar, tantôt de celle d'Auguſte. Tripolis de Syrie prit d'abord ſur ſes monnoyes l'ére de Pompée, & revint ſous Auguſte à celle des Seleucides. On trouve juſqu'à quatre éres différentes ſur les medailles de Seleucie de Syrie, ſçavoir deux du temps que

cette ville estoit sous la domination des Rois de Syrie, & deux autres lorsqu'elle estoit sous celle des Romains, d'abord l'ére de Pompée, ensuite celle d'Auguste; & sans parler de plusieurs autres villes, celle de Sinope dont il s'agit icy, nous donne trois éres différentes sur ses medailles.

La premiére qu'on y lit, est celle des Rois de Pont qui y fut usitée lorsqu'elle estoit soûmise à leur domination. Cette ére commence l'an de Rome 448. sous Mithridate II. sixiéme Roy de ce pays, Lucien le nomme κτίστην, fondateur. Cette ére se compte de l'année que ce Prince, qui avoit suivi Alexandre dans ses expeditions, affranchit son royaume sous Antigone, du tribut qu'il avoit toûjours payé aux Rois de Perse depuis son origine sous Darius fils d'Hystaspe. C'est de cette ére que s'est servi si utilement M. Vaillant dans son histoire des Rois de Pont par les medailles.

La seconde ére marquée sur les medailles de Sinope, est celle de Jule-César, qui commence l'an de Rome 706. année des plus heureuses pour les habitants de cette ville, puisque ce fut alors que Pharnace ayant esté contraint de l'abandonner après sa défaite, ils obtinrent de César la conservation de leurs privileges avec la restitution de leurs biens, & peut-être une augmentation de leur colonie par quelque renfort de soldats veterans, s'il n'en fut pas même le fondateur, comme le croit le P. Hardouin.

Les Sinopiens datent de cette ére les medailles d'Ælius Verus, de Marc-Aurele, de Caracalle, & le P. Hardouin l'a employée très-utilement, pour prouver qu'Ælius fut créé César dès l'an de Rome 886. de J. C. 133. & non comme le décident la plusparт des historiens, l'an de Rome 889. de J. C. 136. trois ans plus tard.

Enfin la troisiéme ére gravée sur les medailles de Sinope, est celle de Lucullus, qui commence l'an de Rome 684. depuis que ce grand Capitaine après avoir repris Sinope sur Mithridate-Eupator, l'eut remise en liberté, & qu'il y eut établi une colonie Romaine. Les Sinopiens n'ont employé cette ére que sur les medailles qu'ils firent frapper à l'honneur de Gordien-Pie.

S'ils jugérent à propos alors de ſubſtituer cette ére à celle de Jule-Céſar, qui eſtoit poſterieure de quelques années, ce fut vrayſemblablement pour faire valoir leur ville par ſon ancienneté de colonie Romaine, & de ville libre, au-deſſus de toutes les autres villes de Pont, telles qu'Amiſe, Heraclée, Amaſtris, ſur-tout Amaſie qui avoit obtenu ſous Hadrien la dignité de Metropole, dont dans la ſuite l'Evêque de Sinope fut ſuffragant, du temps que le Chriſtianiſme y regna.

La colonie de Sinope, en faiſant remonter ſon époque à Lucullus, prétendoit auſſi ſe donner la gloire d'ancienneté de colonie Romaine au-deſſus de quantité de villes d'Aſie qui tiroient ſeulement leur époque, ou de l'ére de Pompée, qui commence l'an de Rome 690. ou de celle de Jule-Céſar, qui commence l'an de Rome 706. ou de celle d'Auguſte en 725. année de la victoire d'Actium, ou de l'ére de quelques-uns des autres Empereurs ſes ſucceſſeurs.

Car il eſt à remarquer qu'entre toutes les villes Grecques qui ſe ſont ſervies d'époques Romaines, il ne s'en trouve aucune ſur les medailles qui ait une date plus ancienne que la ville de Sinope, ſi ce n'eſt quelques villes d'Aſie dont l'époque commence dès l'an de Rome 565. que les Romains victorieux d'Antiochus le Grand les remirent en liberté, & les declarérent autonomes. L'ére d'Ilium bâtie ſur les ruines de l'ancienne Troye, eſtoit auſſi antérieure à celle de Sinope, & ſe comptoit dès l'an de Rome 673. année que Sylla remit cette ville en liberté, & dans la jouiſſance de tous ſes privileges, que Fimbria luy avoit ôtez, après l'avoir preſque entiérement détruite.

Quant à l'année 311. de l'ére de Lucullus, que nous liſons ſur la medaille de Gordien-Pie, elle répond à la quatriéme année du regne de ce Prince, l'an de Rome 994. de J. C. 241. puiſqu'il ſe trouve au juſte 311. années en remontant depuis l'an de Rome 994. juſqu'à l'an 684. où commence l'ére de Lucullus, lorſqu'après s'eſtre rendu maître de Sinope, il accorda la liberté à ſes habitants, comme le rapporte Appien: Λούκουλλος δὲ τὴν πόλιν εὐθὺς ἐλευθέραν ἐποίει.

Cette ville s'eſtoit rendue à Lucullus au commencement de

l'an 684. de Rome, ou ſur la fin de l'année précédente 683. car ce Général faiſoit également la guerre en hyver, & dans les autres ſaiſons de l'année; d'où ſes troupes prirent occaſion d'exciter contre luy de grands murmures, qui depuis luy furent ſi funeſtes, & arreſtérent le progrès de ſes conqueſtes.

Une medaille de Sinope datée au revers d'un Gordien-Pie de l'an 308. de l'ére de Lucullus, que citent M. Vaillant, & le P. Hardouin, fixe inconteſtablement vers cette année-là la priſe de Sinope, & par conſéquent ſa liberté, que Lucullus luy donna. Car, comme l'obſerve le P. Hardouin, l'an 608. de l'ére de Lucullus ne peut tomber que la premiére année du regne de Gordien-Pie, l'an de Rome 991. de J. C. 238. & nullement à aucune des années ſuivantes de l'empire de ce Prince, parce qu'alors le commencement de l'ére de Lucullus ne répondroit plus à l'année que Sinope recouvra ſa liberté, mais à quelques-unes des années ſuivantes, pendant leſquelles Lucullus alla chercher Mithridate dans l'Armenie, & faire la guerre contre Tigrane gendre de ce Prince.

Ainſi Eutrope, & quelques autres hiſtoriens ſe méprennent, quand ils placent la priſe de Sinope vers l'an de Rome 681., avant la célébre victoire que Lucullus remporta ſur Mithridate, près de Cabires, & la conqueſte de la petite Armenie, du pays des Tibareniens, & de celuy des Chaldéens, autrement des Chalybes, peuples des environs du Thermodon; exploits qui coûtérent à Lucullus deux ou trois campagnes, après leſquelles il retourna dans le royaume de Pont, & y prit en peu de temps Sinope, & pluſieurs autres places conſiderables, qu'il s'eſtoit contenté de tenir bloquées pendant ſon abſence, ainſi que nous l'apprenons d'Appien d'Alexandrie, de Plutarque, & de pluſieurs autres hiſtoriens.

La quatriéme année du regne de Gordien-Pie, à laquelle répond l'an 311. de l'ére de Lucullus, qu'on lit ſur la medaille de ce Prince, eſt d'ailleurs des plus remarquables,

1.° Par l'entrée de Gordien dans ſon ſecond Conſulat, dont la cérémonie eſt repréſentée ſur quelques-unes de ſes medailles, où cet Empereur paroît dans un quadrige comme en triomphe.

2.° Par la cinquiéme année de ſa puiſſance Tribunitienne, dont la premiére année avoit commencé dès qu'il fut declaré Céſar, lorſque Pupien & Balbin furent proclamez Auguſtes. Eutrope ſe méprend encore, lorſqu'il dit que Gordien-Pie fut créé Auguſte avec ces deux Princes, ce ne fut que l'année ſuivante après leur mort, à laquelle il eſt faux auſſi qu'il ait contribué, comme Jornandes le prétend.

3.° Par l'ouverture des portes du Temple de Janus, pratique dont il n'eſt plus fait mention dans la ſuite chez les hiſtoriens, l'Empire Romain ayant toûjours eſté agité depuis ce temps-là de guerres continuelles juſqu'au regne de Conſtantin le Grand, ſous qui cet uſage fut abſolument aboli.

4.° Par les preparatifs extraordinaires qui ſe firent alors dans tout l'Eſtat Romain contre Sapor roy de Perſe, qui après avoir ſuccedé l'an 240. de J. C. à Artaxerxès ſon pere deſtructeur du royaume des Parthes, & reſtaurateur de celuy de Perſe, s'eſtoit ſaiſi de la Meſopotamie, & avoit pénétré dans la Syrie juſqu'à la ville d'Antioche avec une armée des plus formidables, qui jetta l'épouvante dans toute l'Aſie. Ce Prince cauſa dans la ſuite de terribles maux aux Romains, après avoir défait & pris l'empereur Valerien.

5.° Par le mariage de Gordien-Pie avec Furia Sabinia Tranquillina fille de Miſithée, perſonnage généralement eſtimé, tant par ſon éloquence & ſon ſçavoir, que par ſa prudence & par ſa ſageſſe.

J'ay obſervé au commencement de ce diſcours, que la medaille de Gordien-Pie nous rappelloit la memoire de pluſieurs grands hommes de l'antiquité, qui ayant fait leurs delices de cultiver les ſciences, & de proteger les gens de lettres, devoient intereſſer tous les ſçavants. J'ay déja fait mention du grand ſçavoir de Mithridate-Eupator, à qui Lucullus enleva Sinope capitale de ſes Eſtats. Il ſuffit de nommer Jule-Céſar & Auguſte reſtaurateurs & bienfaiteurs de la colonie de Sinope, pour reveiller les idées les plus avantageuſes, comme de Princes qui de toute l'antiquité ont le plus chéri les Muſes, & ſous qui les arts & les ſciences ont fleuri avec le plus d'éclat.

Je ne diray rien d'Antonin-Pie & de Marc-Aurele-Antonin, dont Gordien-Pie & les deux Gordiens d'Afrique ont porté le nom, perſonne n'ignore que leur inclination naturelle, & leur paſſion pour les belles lettres ne les ont pas rendus moins recommendables à la poſterité, que la droiture de leurs ſentiments, & la ſageſſe de leur gouvernement.

Gordien-Pie leur parfait imitateur, de qui eſt notre medaille, donna les preuves les plus éclatantes de ſon amour pour la litterature, & pour ceux qui s'y attachoient. En effet Capitolin remarque à cette occaſion, que le goût qu'eut ce Prince pour les ſciences auſquelles il avoit eſté très bien inſtruit dès ſa jeuneſſe, & l'eſtime particuliére qu'il faiſoit des ſçavants, furent les principaux motifs qui l'engagérent à choiſir Miſithée pour ſon prefet du Prétoire, ſon favori & ſon beau-pere.

L'affection naturelle que ce Prince avoit pour les belles lettres, & pour ceux qui y eſtoient initiez, luy venoit comme par héritage des deux Gordiens d'Afrique Empereurs, l'un ſon aïeul, & l'autre ſon oncle : le premier fut un des plus ſçavants hommes de ſon ſiécle, & auſſi bon poëte qu'excellent orateur; il avoit compoſé un poëme en trente livres, ſous le titre d'*Antoniniade*, dont le ſujet eſtoit les vies d'Antonin-Pie & de Marc-Aurele, il donna auſſi en proſe les éloges de tous les Antonins qui l'avoient précédé.

Gordien l'Africain II.e du nom, qui eſtoit ſon fils, s'acquit auſſi une haute reputation par ſon éloquence, par ſa grande litterature, & par la beauté de ſa memoire : il compoſa pluſieurs ouvrages de goût en vers & en proſe, où ſur-tout brilloit l'eſprit, mais dont le ſtile eſtoit trop negligé : il eut la plus riche bibliothéque de ces temps-là; elle eſtoit compoſée de quarante-deux mille volumes, que ſon gouverneur Severus Sammonianus très-ſçavant homme luy avoit laiſſez par teſtament. Quant à Lucullus vainqueur de Mithridate, & fondateur de la colonie Romaine de Sinope ſelon M. Vaillant, il poſſeda toute la delicateſſe des langues Grecque & Latine, & compoſoit également bien tant en proſe qu'en vers dans l'une & dans l'autre; il fut auſſi un des plus ſçavants hommes de ſon ſiécle,

& ſe declara le protecteur des gens de lettres, à qui ſon palais, qu'on pouvoit nommer le Temple des Muſes, ſervoit d'aſyle.

Quantité de piéces des plus rares en tableaux, en ſtatuës, ſur-tout une nombreuſe Bibliotheque de livres choiſis ouverte à tous les ſçavants, en faiſoient le principal ornement.

Ce grand homme ſe plaiſoit auſſi à faire fleurir les beaux arts; il ſe diſtingua dans la Grece ſous Sylla, par la fabrique de cette monnoye d'un ſi beau coin, qu'on nomma par excellence la *monnoye Lucullienne*, que les curieux recherchoient avec grand ſoin, comme la plus belle qui eût eſté fabriquée juſques alors chez les Romains.

Elle avoit eſté faite de l'or & de l'argent que Sylla avoit enlevé des temples d'Apollon de Delphes & d'Eſculape d'Epidaure, avec ſi peu de ſcrupule, qu'il diſoit en plaiſantant qu'il ne pouvoit manquer de vaincre Mithridate, puiſque les Dieux faiſoient eux-mêmes les frais de la guerre.

L'on peut auſſi placer Lucullus au rang des hommes les plus curieux qu'il y ait eu chez les anciens, puiſque entre quatre-vingt mille écus de préſents que Ptolemée Aulete Roy d'Egypte luy offrit lorſqu'il vint à ſa Cour de la part de Sylla, pour en obtenir un ſecours de vaiſſeaux contre Mithridate, il ne voulut accepter qu'une pierre gravée d'un goût exquis. Si Plutarque ne m'apprenoit qu'un morceau ſi précieux portoit gravé le portrait de Ptolemée, j'aurois volontiers conjecturé qu'il auroit eu celuy de Serapis, premiére Divinité d'Alexandrie & de Sinope, dont l'on voit tant de figures ſur les pierres gravées antiques, mais encore beaucoup plus ſur les médailles; c'eſt celle même qui eſt repréſentée au revers de la médaille de Gordien-Pie. Or cette figure n'eſt autre que celle du Jovis-Ditis, eſpéce de Panthée qu'on nommoit par diſtinction, ſelon Euſtathe ſur Denys le Géographe, Ζεὺς Σινωπίτης, le Jupiter de Sinope, parce qu'il eſtoit particuliérement réveré dans cette ville, d'où ſon culte avoit paſſé à Alexandrie, ſelon le même auteur, Corneille-Tacite & Plutarque.

Cette double Divinité adorée ſous la forme d'une ſeule, figuroit Jupiter qui commande au ciel & à la terre, & le Dieu

Plutus

Plutus ou Pluton qui préſide aux enfers & à tous les lieux ſoûterrains, ſur-tout aux mines, & par conſéquent aux richeſſes, puiſqu'on les en tire ; c'eſt à cauſe de ces deux différents rapports qu'on repréſente ce Dieu ſur les médailles tantoſt avec un aigle ſur ſa main droite, ainſi qu'on le voit au revers d'une médaille de Mithridate V. pere de Mithridate-Eupator, & d'une autre médaille de Caracalle, où Serapis paroît à demi couché ſur un *Triclinium*, eſpéce de ſofa ou de canapé ; tantoſt avec le Cerbere à ſes pieds, ainſi qu'il eſt ſi ſouvent gravé ſur les médailles de pluſieurs villes d'Aſie, de Thrace & de Grece, par exemple, ſur celles de Pergame, de Laodicée, de Sidé en Pamphylie, de Nyſa en Carie, d'Amaſie dans le Pont, où ſe voit dans le champ de la medaille une étoile pour marquer la puiſſance de ce Dieu dans les cieux, des Callatiens dans la Thrace, des Pheneates en Arcadie, & même des Marcianopolitains dans la baſſe Mœſie.

Sérapis tel qu'il eſt gravé ſur la medaille de Gordien-Pie, a un boiſſeau ou un panier ſur ſa tête à la maniere des Divinitez d'Egypte, d'où il venoit originairement : type qui ſignifie non-ſeulement, que l'abondance & tous les biens venoient des Dieux, mais auſſi que c'eſtoit eux qui meſuroient, c'eſt-à-dire, qui regloient tout ſur la terre ſelon leur volonté. On donne particuliérement ce ſymbole à Sérapis comme inventeur de l'agriculture : il luy convient encore comme Dieu des richeſſes, pour marquer qu'elles procurent abondamment aux hommes tous les biens & tous les beſoins de la vie ; d'où vient que les anciens luy mettoient quelquefois une corne d'abondance à la main, comme il paroît ſur quelques medailles.

La figure de Sérapis eſt icy vêtuë à la Grecque, ou plûtôt à l'Egyptienne, avec une longue robe preſque tout d'une venuë, & des manches courtes & larges. Si ce n'eſt par modeſtie qu'il eſt ainſi vêtu contre l'ordinaire de Jupiter dont il eſt l'image, qui le plus ſouvent eſt entiérement nud ſur les monuments antiques, ce peut eſtre pour ſignifier que les richeſſes fourniſſent à ſouhait toutes les commoditez que l'on peut deſirer, dont l'habillement eſt une des principales.

Ce Dieu, dont le caractére eſt de ne faire que du bien à tout le genre humain, & de le combler de ſes bienfaits, n'a point icy la foudre à la main, ainſi que la porte le plus ſouvent Jupiter, comme Divinité terrible & menaçante; mais il tient ſeulement dans ſa main gauche *haſtam puram,* ſceptre qui caractériſe la divinité, & qui eſtant émouſſé par le haut ſans fer aigu à la différence des lances ordinaires, déſigne que la bonté & la clémence ſont le propre des Dieux.

La main droite de noſtre figure, & ſes regards levez vers le ciel, ſemblent atteſter que Sérapis ne commande pas moins aux cieux, que ſur la terre & aux enfers.

C'eſt l'attitude qu'a ce Dieu ſur pluſieurs medailles de villes de l'Egypte, de Syrie, d'Aſie & de Thrace : on le voit ainſi ſur les medailles de Bouſiris, de Cabaſe, de Ménélas, d'Oxyrinche, de Proſope, de Mareotis, de Coptos, & d'autres villes d'Egypte, ſi ce n'eſt que cette Divinité porte ſouvent ſur la main droite l'animal ou autre ſymbole de la ville dont elle eſt la patrone, par exemple un lion, un cerf, un ibis, le lotus, une palme, & autres types.

Sérapis a la même attitude ſur les medailles d'Amaſie, de Tomes & d'Anchiale dans le Pont, de Nicée, de Ciane en Bithynie, de Mida en Phrygie, de Nyſa en Carie, de Céſarée la Germanique en Syrie, de Céſarée de Cappadoce, mais avec le mont Argée ſur la main droite, de Perinthe, de Sardis, de Bizuenne, de Callaſie, de Meſembrie dans la Thrace, &c.

Ce Dieu ſur toutes ces derniéres medailles, excepté celles de Céſarée de Cappadoce, a la main droite élevée & étendue vers le ciel; mais ſur celle de Gordien-Pie, il tient un rameau ayant en même temps la tête tournée du côté de l'Occident, comme pour aſſûrer ce ſemble, par cette poſition l'empereur Gordien qui ſe diſpoſoit alors à partir pour l'Orient contre les Perſes, qu'il le prenoit ſous ſa protection, & qu'il l'invitoit à venir au pluſtôt au Levant y cueillir des lauriers ſous ſes auſpices. On ſçait que ſur les medailles, ainſi que dans les tableaux des grands maîtres, tout y eſt animé pour ainſi dire, & que tout y parle, l'attitude, l'air, la poſition, le geſte des

ſigures qui y ſont repréſentées. Peut-eſtre auſſi ſous le ſymbole de ce rameau de laurier, Sérapis felicitoit-il Gordien de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Germains par la valeur d'Aurelien ſon Général, qui depuis parvint à l'Empire.

Ce ne fut point ſans de grandes raiſons que les Sinopiens prirent Jupiter Plutus, c'eſt-à-dire Sérapis, pour leur Divinité tutelaire; car outre que pluſieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter même, & non pas Apollon qui tranſporta de Grece en Aſie Sinope fondatrice de la ville de ce nom; les Sinopiens eſtoient auſſi perſuadez que c'eſtoit à Jupiter Plutus Dieu des Mines, qu'ils eſtoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faiſoient ſur toutes les côtes de la Mer Noire, d'une quantité prodigieuſe de fer qu'ils tiroient des Mines de leur contrée, & des pays voiſins : raiſon pour laquelle vrayſemblablement Pomponius Mela nomme les Sinopiens *Chalybes,* c'eſt-à-dire, comme l'explique Euſtathe ſur Denys le Géographe, *forgerons, artiſans,* ou *marchands en fer,* & leur canton *Chalybie,* comme pour faire entendre que les habitants s'adonnoient ſur-tout à la fabrique du fer, & qu'ils en tiroient leur principale richeſſe.

Car les autres Géographes placent les Chalybes, les uns vers le Thermodon, les autres encore plus haut au-deſſus des Tibareniens, ce fameux peuple, qui toûjours porté à la joye, mettoit le ſouverain bien à rire & à jouer, *cui in riſu luſuque ſummum bonum eſt,* dit Pomponius Mela.

Outre le profit immenſe que le negoce du fer produiſoit aux Sinopiens, ils en tiroient encore un très-conſiderable de la pêche du thon qui ſe faiſoit ſur leur rivage, où en certain temps, ſelon Strabon, ce poiſſon ſe vendoit en quantité, raiſon pour laquelle ils le repréſentoient ſur leurs monnoyes, comme il paroît par les medailles de Geta. Ce poiſſon venoit des Palus-Meotides, d'où il paſſoit à Trébizonde & à Pharnacie où s'en faiſoit la premiére pêche, il alloit de-là le long de la côte de Sinope où s'en faiſoit la ſeconde pêche, & traverſoit enſuite juſqu'à Byzance, où s'en faiſoit une troiſiéme pêche.

Maintenant veut-on ſçavoir en quel pays du monde le

culte de Jupiter Plutus avoit pris naiſſance? il eſt très-vrayſemblable que ce fut en Egypte; quand même Plutarque ſur Oſiris & Iſis, n'aſſûreroit pas que ce Dieu n'eſt autre que le Sérapis Egyptien, on ne pourroit le méconnoître à ſon boiſſeau ſur la tête, à ſon habillement à l'Egyptienne, à ſon attitude, à ſon air de tête & de mains élevées vers le ciel. Il ne faut que confronter pluſieurs medailles de villes d'Egypte, ſur leſquelles Sérapis eſt repréſenté avec le revers de noſtre medaille de Gordien-Pie, & pluſieurs autres medailles de villes Grecques, ſur leſquelles on voit le Jupiter Plutus des Grecs, pour reconnoître auſſitôt que ce n'eſt qu'une ſeule & même Divinité. Le cerbére enchaîné quelquefois ſur les monuments antiques aux pieds de Jupiter Plutus en eſt une preuve aſſûrée, de même que le buſte de l'un & de l'autre gravé ſur quantité de medailles Grecques & Egyptiennes ſous la même reſſemblance.

Au reſte, la ville de Sinope avoit pû recevoir le culte de Serapis, ſi ce n'eſt immédiatement des habitants des provinces voiſines, qui le tenoient des Syriens & des Phenicians chez qui il eſtoit paſſé de l'Egypte, au moins des Colches, colonie Egyptienne, avec qui Sinope eſtoit en grande relation de commerce; ou bien même des Mileſiens, dont cette ville eſtoit colonie, & qui, depuis Pſammiticus, ayant toûjours entretenu une grande liaiſon avec les Egyptiens chez qui ils avoient établi une fameuſe colonie, devoient eſtre fort inſtruits de la Religion Egyptienne.

Il eſt donc très-probable que les Mileſiens ayant puiſé en Egypte la connoiſſance du culte de Serapis, la communiquérent, par le moyen de leurs nombreuſes colonies, à une bonne partie de l'Aſie mineure, à la Thrace & aux habitants de toutes les côtes du Pont Euxin, avec qui ils avoient un très-grand commerce, & chez qui ils eurent auſſi des établiſſements fort conſidérables, ayant peuplé ces contrées de leurs colonies.

Je pourrois encore adjoûter que les Athéniens, de qui les Mileſiens mêmes eſtoient une colonie, avoient en trop grande vénération Iſis & Serapis, dont ils avoient reçu la connoiſſance

de l'Egypte par Cecrops & Erecthée, deux de leurs Rois, qui eſtoient de ce pays-là, pour n'avoir pas établi ou affermi le culte de ces deux Divinitez ſur les côtes du Pont Euxin, où ils furent ſi puiſſants pendant un aſſez long eſpace de temps, & où ils fondérent tant de célébres colonies.

Quand même les hiſtoriens ſe tairoient ſur ce point, quantité de médailles nous apprennent que Jupiter-Plutus ou Serapis fut la Divinité tutelaire de pluſieurs villes des plus conſidérables des environs de cette mer, ſur-tout de la Thrace & de la Mœſie inférieure; c'eſt dont, entre pluſieurs villes de cette derniére province, rendent témoignage les médailles de Marcianopole, d'Odeſſe, de Dionyſiopole, ſur leſquelles on voit en regard les buſtes de Serapis & de Gordien-Pie. D'où l'on peut même conjecturer, ou que ce Prince avoit une dévotion particuliére pour cette Divinité, ou que les habitants de ces villes s'imaginoient que Gordien devoit à la protection de Serapis les grands avantages qu'il avoit eus contre les Barbares qui ravageoient ces deux provinces, quand il y paſſa pour ſe rendre au Levant contre Sapor.

Les médailles nous diſent encore que ce Dieu ne fut pas moins réveré dans l'Arabie, la Phenicie & la Syrie qu'en Aſie, en Thrace & dans la baſſe Mœſie; c'eſt dont nous aſſurent les médailles de Boſtra, de Ptolemaïs, de Celarée de Paleſtine, d'Ælia Capitolina, d'Antioche de Syrie, où il eut même un temple fameux.

Je ne m'arrêteray point à remarquer icy, que les colonies Egyptiennes & Pheniciennes, ſous Cecrops, ſous Cadmus, ſous Danaüs & autres, avoient porté le culte de ce Dieu juſqu'en Grece; que de là il eſtoit paſſé en Italie, ſur-tout à Rome, où il fut tantoſt aboli, tantoſt rétabli.

Mais de tous les pays, il n'y en eut aucun où l'on rendît de plus grands hommages à Jupiter-Serapis qu'en Egypte. Son culte y avoit pris naiſſance, & il en eſtoit, avec Iſis, la Divinité ſuprême. Saint Auguſtin le nomme le plus grand de tous les Dieux d'Egypte, *Serapis omnium maximus Ægyptiorum Deus eſt;* & au rapport de Tacite, les Egyptiens, nation ſuperſtitieuſe, *Lib. 4. Hiſt.*

réveroient Sérapis plus qu'aucune autre Divinité: *Serapin dedita gens superstitionibus super alios colit.*

Ce n'estoit pas seulement le Dieu tutelaire de toute l'Egypte en général, plusieurs des principales villes de ce Royaume l'avoient aussi choisi pour leur patron particulier, & le firent graver sur leurs monnoyes en cette qualité; mais entre toutes ces villes, aucune ne luy rendit des honneurs plus solemnels & plus surprenants que celle d'Alexandrie: *Alexandria civitas quæ conditorem Alexandrum Macedonem gloriatur, Serapin atque Isin cultu penè attonitæ venerationis observat,* dit Macrobe.

Lib. 1. Saturn.

On l'y adoroit, selon Tacite, comme une espéce de Divinité universelle, qui représentoit Esculape, Osiris, Jupiter, Pluton: *Deum ipsum multi Æsculapium quod medeatur ægris corporibus, quidam Osirin antiquissimum illis gentibus numen, plerique Jovem ut rerum omnium potentem, plurimi Ditem patrem insignibus quæ in ipso manifesta aut per ambages, conjectant.* On le prenoit aussi pour Jupiter-Ammon, pour le Soleil, selon Macrobe, pour le Nil & pour Neptune. Le buste de Sérapis, au revers d'Antonin-Pie, nous le montre, dans Seguin, sous presque tous ces différents rapports, le boisseau sur la tête, la couronne rayonnée, les cornes de belier, la corne d'abondance devant luy, & derriére luy un sceptre à trois pointes entortillé d'un serpent, même avec la cuirasse, comme le Dieu Mars.

On s'estoit aussi formé de Sérapis une idée comme d'un Dieu unique, qui comprenoit les attributs de toutes les autres Divinitez, ce qui donna lieu aux Payens de publier que les Chrestiens & les Juifs, qui ne reconnoissoient qu'un seul Dieu, adoroient Serapis; c'est ce qu'assûre l'Empereur Hadrien dans une lettre à Severianus, rapportée dans Vopiscus d'après Flegon: *Illi*, dit-il, *qui Serapin colunt Christiani sunt, & qui se Christi episcopos dicunt, unus illis Deus est; hunc Christiani, hunc Judæi, hunc omnes venerantur & gentes.*

Vie de Saturnin.

C'est à cette Divinité que les Alexandrins consacrérent un temple des plus superbes & des plus respectez qu'il y eût dans le monde, & digne de la magnificence de leur ville. Ce temple, dit Denys le Géographe, est tout éclatant d'or, & l'on

n'en trouve aucun ſur terre qui ſoit plus reſpectable, & pour lequel on ait plus de devotion.

Χρυσῷ τιμήεντι πεπωμένον οὐκ ἀὺ ἐκείνου p. 256.
Νηὸν ἐν ἀνθρώποισι θεώτερον ἄλλον ἰδοιο,
Οὐδὲ μὴν ἀφνείῳ ἑτέρῳ πόλιν.

La courſe que je viens, pour ainſi dire, de faire de Sinope à Alexandrie, pourroit peut-eſtre paroître m'éloigner autant de mon ſujet, que ces deux villes ſont diſtantes l'une de l'autre; rien cependant ne m'en approche davantage, je ne fais que ſuivre la Divinité que l'on voit repréſentée au revers de la médaille de Gordien-Pie.

Je la retrouve en effet dans ce temple magnifique d'Alexandrie dont je viens de parler; ce ſuperbe édifice eſtoit conſacré à Jupiter de Sinope, & en portoit le nom. Dans Alexandrie, dit Denys le Géographe, eſtoit l'ancien temple du grand Jupiter de Sinope.

Ἔνθα Σινωπίταο Διὸς μεγάλοιο μέλαθρον.

Ce qu'il ne dit qu'à cauſe que la ſtatuë de ce Dieu qui y eſtoit adoré, & qui, ſelon Plutarque & Euſtathe, n'eſtoit autre que Jupiter-Serapis ou Pluton, y avoit eſté transferée de Sinope même.

Il eſt très-ſingulier que les Alexandrins, qui avoient cette Divinité chez eux, pour ainſi dire, puiſqu'elle eſtoit la premiére Divinité de toute l'Egypte, ſe ſoient aviſez de l'aller chercher au-delà des mers, & dans une ville auſſi éloignée de celle d'Alexandrie que l'eſtoit Sinope, & d'adorer Jupiter-Serapis, Divinité Egyptienne, ſous le titre d'un Dieu étranger, ſçavoir, ſous celuy de Ζεὺς Σινωπίτης, Jupiter de Sinope.

Tacite, Plutarque & Euſtathe nous en diſent la raiſon. Comme le détail en ſeroit trop long à raconter, je me contenteray de faire l'extrait de ce que ces auteurs en rapportent. Entre pluſieurs temples des plus magnifiques dont Ptolemée-Soter fils de Lagus avoit orné la nouvelle ville d'Alexandrie, qu'il avoit choiſie pour la capitale de ſon Royaume, il en avoit

fait bâtir un beaucoup plus ſuperbe qu'aucun autre, & tout éclatant d'or. Comme il eſtoit en ſuſpens à quel Dieu il devoit le dédier, un Génie d'une beauté charmante & d'une taille au-deſſus de l'humaine, luy eſtant apparu en ſonge, luy conſeilla de faire venir ſa ſtatuë du Pont, après quoy il diſparut, en s'élevant dans les airs environné de flammes.

Ce Prince ayant raconté ſa viſion à Timothée, ſçavant Athénien de la race des Eumolpides, il apprit de luy que près de Sinope ville de Pont, eſtoit un vieux temple conſacré à Jupiter-Plutus, dont la ſtatuë eſtoit en très-grande vénération chez les habitants de cette contrée-là. Sur cet avis, Ptolemée envoya Timothée en ambaſſade à Scydrothemis Roy de Sinope, pour le prier, en luy offrant en même temps de riches préſents, de vouloir bien luy accorder ce Dieu.

Scydrothemis fit d'abord de grandes difficultez, & cependant retint Timothée à ſa Cour le plus long-temps qu'il put, en l'amuſant toûjours de belles promeſſes. Mais enfin au bout de trois ans, le Dieu, dit-on, ſe déclara de luy-même, & ſe rendit de ſon temple ſur le vaiſſeau de l'Ambaſſadeur, qui auſſi-toſt ayant mis à la voile, arriva, par un miracle encore plus inouï, en trois jours dans Alexandrie.

Cette Divinité y fut reçûe avec toutes les marques poſſibles de la plus grande vénération, & à l'inſtant Ptolemée la fit mettre dans le temple qu'il luy avoit deſtiné, avec d'autant plus de pompe, qu'il reconnut que c'eſtoit le portrait même du Génie qui luy eſtoit apparu, & que c'eſtoit auſſi l'image de Jupiter-Serapis, qui eſtoit adoré en Egypte pour le Dieu Pluton : εἰς Ἀλεξάνδρειαν κομισθεὶς, dit Plutarque, τὸ μὲν ἀρχαῖον Αἰγυπτίοις ὄνομα τῷ Πλούτωνος ἐπιτήσατο τὸν Σέραπιν. C'eſt ce même Dieu qu'Athénée nomme le Jupiter Egyptien, Ζεὺς Αἰγύπτιος, & Martial le *Jupiter Pharius*, comme eſtant la Divinité du Nil.

Sur Oſiris & Iſis.

Lib. 9. Epig. 35.

Scis quoties Pharios madeat Jove fuſca Syene.

Le temple fameux où fut miſe cette Idole, eſtoit dans le quartier de Rhacotis, & il arriva, par un effet extraordinaire du hazard,

hazard, qu'il fut conſtruit à l'endroit même où il y avoit eu autrefois une chapelle ou oratoire dedié à Oſiris & Iſis. Cet édifice néantmoins, ſelon Macrobe, n'eſtoit point dans l'enceinte de la ville, mais hors des murs, ainſi que celuy de Saturne, parce que, ſuivant les loix de l'Egypte, il eſtoit défendu d'immoler des victimes ſanglantes à ces deux Divinitez dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le ſang de telles hoſties : *Serapidis fanum*, dit cet auteur, *extra muros extructum erat, quod ipſi hoſtiæ mactarentur.... quia nunquam fas fuit Ægyptiis pecudibus aut ſanguine, ſed precibus & thure ſolo placare Deos; his autem duobus advenis (Saturno & Serapidi) hoſtiæ erant ex more mactandæ, fana eorum extra pomœrium locaverunt, ut & illi ſacrificii ſolenni ſibi cruore colerentur, nec tamen urbana templa pecudum morte polluerentur : nullum itaque Ægypti oppidum intra muros ſuos aut Saturni aut Serapidis fanum recepit.* *Lib. 1. Saturn.*

Tacite nous apprend auſſi que le Jupiter de Sinope, c'eſt-à-dire Jupiter-Serapis, eſtoit encore en très-grande vénération de ſon temps dans Alexandrie, qu'on s'adreſſoit à luy comme à un Oracle; & que l'Empereur Veſpaſien eſtant venu dans cette ville, s'eſtoit fait renfermer luy ſeul dans le temple de ce Dieu, pour le conſulter en particulier ſur les affaires de l'Empire. *Lib. 4. Hiſt.*

On publia même que ce Prince avoit operé quelques miracles par la puiſſance divine de Serapis, faux bruits qu'on eut néantmoins grand ſoin de ſemer parmi le peuple, tant pour y accréditer davantage le culte de cette Divinité, que pour rendre la majeſté Imperiale encore plus reſpectable aux Egyptiens.

Ni l'hiſtoire, ni les monuments antiques ne nous font point connoître de quelle maniére eſtoit faite la ſtatuë de Jupiter de Sinope, dont, à ce qu'on diſoit, l'original eſtoit dans le temple d'Alexandrie, dès le temps que Ptolemée fils de Lagus l'y avoit fait venir de la ville de Sinope; mais comme il eſt très-probable que les Sinopiens ne ſe défirent point de cet original, ſans avoir eu ſoin auparavant d'en faire tirer une copie fidéle, à laquelle ils continuérent de rendre toûjours les mêmes hommages qu'à ſon modéle, on peut, ce me ſemble, raiſonnablement

conjecturer qu'ils la firent auſſi toûjours repréſenter de la même maniére ſur leurs monuments publics, ſur-tout ſur leurs monnoyes, & que par conſéquent la figure de Serapis que nous voyons au revers de la médaille de Gordien-Pie, eſt une copie veritable, tant de la ſtatuë de ce Dieu, qu'on alloit adorer dans ſon temple d'Alexandrie, que de celle devant laquelle on alloit offrir ſes vœux dans celuy qu'il avoit à Sinope.

S'il eſtoit même permis de pouſſer la conjecture encore plus loin, je dirois que les Sinopiens n'avoient eu garde de ſe défaire de leur original, & qu'ils n'amuſérent pendant trois ans l'Ambaſſadeur de Ptolemée, que pour ſe donner le temps de tirer une copie ſi parfaite de la ſtatuë de leur Divinité, avec l'air & la couleur antique, qu'il leur fut fort aiſé de tromper l'Ambaſſadeur, en ſubſtituant la copie à l'original, qu'ils avoient toûjours conſervé chez eux.

RECHERCHES SUR LES POETES COURONNEZ.

POETÆ LAUREATI.

Par M. l'Abbé DU RESNEL.

Assemblée publique 13. de Novembre 1733.

L'USAGE de couronner les Poëtes, eſt preſque auſſi ancien que la Poëſie même; mais il a tellement varié dans tous les temps, qu'il n'eſt pas aiſé d'établir rien de certain ſur cette matiére. Je me contenteray d'obſerver que cet uſage ſubſiſta juſqu'au regne de Théodoſe; ce fut alors que les combats Capitolins, dans leſquels les Poëtes eſtoient couronnez avec éclat, furent abolis, comme un reſte des ſuperſtitions du paganiſme. Vinrent après les inondations des Barbares, qui pendant pluſieurs ſiécles déſolérent l'Italie & l'Europe entiére. Les beaux arts furent enveloppez dans la ruine de l'ancienne Rome: on vit à la verité, depuis ce temps, ſortir encore quelques Poëtes de ſes débris; mais comme il n'y avoit preſque plus perſonne qui fût en état de les lire, & qu'effectivement ils ne méritoient guéres d'eſtre lûs, il n'eſt pas étonnant que pendant pluſieurs ſiécles les Poëtes ſoient reſtez ſans honneur & ſans diſtinction.

Ce ne fut que vers le temps de Petrarque que la Poëſie reprit avec ſon ancien luſtre, les prérogatives qui luy avoient autrefois eſté attachées. Dès que ce rare génie eut trouvé le moyen de rappeller les Graces à la ſuite des Muſes, & qu'il leur eut rendu ces ornements également ſimples & magnifiques, dont il retrouva le modéle chez les anciens, on le regarda comme un homme divin; tous d'une commune voix le jugérent digne de la couronne poëtique. Paris & Rome ſe diſputérent la gloire de le couronner; mais avant que de recevoir cet honneur, le Poëte voulut faire preuve de ſes talents dans

Vie de Petrarque, à la tête de ſes ouvrages.

un examen juridique, qu'il soûtint en présence de Robert Roy de Naples.

Cet examen dura trois jours, & sur le témoignage authentique d'un Prince qui passoit alors pour le pere & pour le juge des sçavants, le jour même de Pâques de l'année 1341. & dans le Capitole, Petrarque fut couronné de laurier par les mains du Comte d'Anguillara, un des Senateurs qui gouvernoient la ville pendant le séjour des Papes à Avignon. Après cette cérémonie qui fut généralement applaudie, on le conduisit en pompe à l'Eglise de Saint Pierre de Rome, il suspendit sa couronne à la voûte de cet auguste Temple; & afin que toute la terre le reconnût en qualité de Poëte laureat, car tel est le titre que portérent les Poëtes qui depuis ce temps-là furent couronnez par autorité publique, on luy en fit expédier de magnifiques lettres, dont j'auray occasion de parler dans la suite: je remarqueray seulement icy, que ceux qui furent chargez de les rediger, n'estoient pas fort versez dans l'histoire des anciens temps, ni même dans celle du siécle où ils vivoient.

V. le privilege, tom. 3. de ses œuvres, pag. 6.

Voicy comment ils s'expriment dans ces lettres. « Quoyqu'on n'ignore pas que dans l'antiquité on eut coûtume de couronner les Poëtes dans le Capitole, de la même maniére dont on y couronnoit les conquerants à qui on accordoit l'honneur du triomphe, néantmoins la mémoire de cet usage est tellement abolie, que depuis 1300. ans il n'en reste aucun vestige ». Mais ce que je viens de dire de la durée des combats Capitolins, prouve évidemment le contraire, & je vais montrer que Petrarque n'est pas le premier Poëte qui dans ces derniers temps ait esté couronné.

Scalig. lib. 1. Ausonian. lectionum, cap. 10.

Raderus sur Martial, folio 615. Calvisius, Onuphrius Panvinius, &c.

C'est cependant sur cette piéce que la plusparт des sçavants, non contents de regarder le renouvellement des lettres comme l'époque du temps où l'on rétablit l'usage de couronner les Poëtes, se sont encore imaginez qu'il tiroit son origine des combats capitolins. Mais dans ces combats la couronne estoit un prix qui n'estoit donné qu'à celuy dont les poësies l'avoient emporté sur celles de tous ses concurrents. D'ailleurs, cette couronne estoit de chêne, & non pas de laurier: adjoûtez à cela que les lettres

estoient encore ensevelies dans une barbarie grossiére à la fin du XII.e siécle, & que cependant il y avoit dès lors des Poëtes couronnez. Saint Bonaventure dont j'employe icy les termes, rapporte que S.t François [a] eut la gloire de convertir & d'associer à son Ordre « un ingenieux compositeur de chansons pro- « fanes, qui avoit merité d'estre couronné par l'Empereur, & « qui depuis ce temps-là avoit esté nommé le Roy des vers. «

Or c'est précisement dans cet âge, c'est-à-dire au commencement du XIII.e siécle, qu'on fixe [b] l'établissement des divers degrez de Bachelier, de Licencié & de Docteur dans les Universitez; ceux qui en estoient trouvez dignes estoient dits avoir obtenu le laurier de Bachelier, le laurier de Docteur, *laurea Baccalaureatus, laurea Doctoratus:* non seulement les Docteurs en Medecine de la fameuse Université de Salerne établie par Frederic II. prenoient le titre de Docteurs *laureats*, mais à leur reception, on leur mettoit encore une couronne de laurier sur la tête.

Les Poëtes ne furent pas long-temps sans revendiquer un honneur qui leur appartenoit incontestablement, & il est naturel de croire que leurs protecteurs cherchérent à les encourager par des distinctions & des priviléges à peu-près semblables à ceux qui venoient d'estre établis en faveur des Théologiens, des Jurisconsultes, des Medecins, &c. telle est donc l'origine des Poëtes couronnez. Les cérémonies pratiquées à leur couronnement ne permettent pas d'en douter; on pourroit dire même que la poësie fut comme aggregée aux quatre Facultez, mais cependant confonduë dans la Faculté de Philosophie, avec laquelle on luy trouvoit quelque rapport.

Mais comme la Poësie ne faisoit alors, pour ainsi dire, que sortir de son tombeau [c], que paroissant encore sans agréments, elle paroissoit aussi sans utilité, & que d'ailleurs elle ne menoit pas par elle-même, comme les autres sciences qu'on enseignoit

[a] Vie de Saint François par Saint Bonaventure, chap. 4.

[b] *Filesac, de origine Statutorum Facultatis Parisiensis, pag. 21. Conringius, de Antiquitatib. Academic. Dissertat. 4.a Camill. Borell. l. 1. de Magistrat. Edict. cap. 8. n.o 11.*

[c] *Observationes Halenses, tom. 6. Observat. 7.a*

dans les Univerſitez, aux honneurs, aux emplois, ou aux richeſſes; on ne doit pas eſtre ſurpris que les Poëtes n'ayent pû parvenir que vers l'an 1300. à obtenir une partie des prérogatives dont les Théologiens, les Juriſconſultes, &c. eſtoient en poſſeſſion depuis plus d'un ſiécle.

Hiſtoire de Toulouſe, par la Faille.

Du deſſein qu'on prit inſenſiblement d'égaler les Poëtes aux Graduez, naquirent ſans doute les jeux Floraux qui furent inſtituez à Toulouſe en 1324. & quelques années après, l'uſage d'y donner des degrez en Poëſie, à l'imitation de ceux qu'on recevoit dans les Univerſitez. Il ſuffiſoit d'avoir remporté un prix aux jeux Floraux pour eſtre reçu Bachelier; mais il falloit les avoir obtenus tous trois, car pour lors il n'y en avoit pas davantage, pour meriter le titre de Docteur. Dans leur reception, au lieu de les couronner de laurier, on leur mettoit le bonnet Magiſtral ſur la tête, & on y ſuivoit les autres cérémonies qui ſe pratiquoient en pareille occaſion dans les Univerſitez, avec cette différence, que les lettres de ces Docteurs *en gaye ſcience,* c'eſt ainſi qu'on appelloit la Poëſie dans leur Académie, eſtoient expediées en vers, & qu'il n'y eſtoit point permis de s'exprimer autrement.

Lib. 9. c. 33. apud rerum Italicar. ſcriptores, par M. Muratori, tom. 13.

A peu-près dans le même temps, on voit par un paſſage de Villani, que la qualité de Poëte entraînoit avec elle certaines diſtinctions qui luy eſtoient particuliéres. Cet hiſtorien obſerve que le Dante, qui mourut en 1325. fut enterré avec beaucoup d'honneur, & en habit de Poëte: *fù ſepelito à grande honore in habito di Poeta.* Quel eſtoit cet habit de Poëte? par quelle autorité le Dante le portoit-il? doit-on le compter parmi les Poëtes couronnez? c'eſt ce que je laiſſe à d'autres à examiner.

Scardonius, de Antiquitat. Patavinæ urbis, claſſe 10. folio 130.

Il eſt du moins certain qu'on ne peut refuſer ce titre à Albertinus Muſſatus, qui ne ſurvêcut le Dante que de quatre ans. Perſuadé qu'on ne pouvoit trop honorer un homme qui dans ſes vers & dans ſa proſe commençoit à faire revivre le bon goût du ſiécle d'Auguſte, l'Evêque de Padouë luy donna la couronne poëtique; il fut arrêté que tous les ans au jour de Noël, les Docteurs, Regents & Profeſſeurs des deux Colléges de Padouë, un cierge à la main, iroient, comme en proceſſion, à la maiſon

de Muſſatus, luy offrir une triple couronne; honneur, dit Scardonius, qui n'avoit point encore eu d'exemple, & qui vrayſemblablement n'en aura jamais.

Après le couronnement de Muſſatus vient immédiatement celuy de Petrarque. On ne ſera peut-eſtre pas fâché de voir icy la formule dont on ſe ſervit en le créant Poëte. Le rapport qu'elle a avec la formule qu'on employe encore aujourd'huy dans les Univerſitez, pour y conferer les degrez de Bachelier, de Licencié, &c. montre clairement la verité de ce que j'ay avancé ſur l'origine des Poëtes couronnez.

Voicy comment parle le Comte d'Anguillara en couronnant Petrarque. « Nous, Comte & Senateur, pour nous & noſtre Collegue, déclarons François Petrarque grand Poëte & Hiſtorien, & pour une marque ſpéciale de ſa qualité de Poëte, nous avons mis de nos mains ſur ſa tête une couronne de laurier; luy donnant par la teneur des préſentes, & par l'autorité du Roy Robert, du Senat & du peuple Romain, dans l'art poëtique comme dans l'art hiſtorique, & géneralement dans tout ce qui appartiendra auſdits arts, tant dans cette très-ſainte Ville que par-tout ailleurs, la libre & entiére puiſſance de lire, de diſputer & d'interpréter les livres anciens, d'en faire de nouveaux, & de compoſer des Poëmes, qui, Dieu aidant, dureront dans les ſiécles des ſiécles. » *Au tome 3. de ſes œuvres, pag. 6.*

On aſſure que ce fut bien moins la vanité qui engagea Petrarque à accepter cet honneur, que l'eſperance de trouver ſous le laurier poëtique un ſûr abri contre les foudres dont luy & les Poëtes ſes confréres eſtoient continuellement menacez. Si on en croit quelques auteurs, il ſuffiſoit de faire des vers pour devenir ſuſpect d'héreſie & de magie. On ne pouvoit pas s'imaginer qu'on pût eſtre Poëte ſans avoir commerce avec les demons; c'eſtoit tout à la fois avoir une grande idée de la Poëſie, & une bien mauvaiſe opinion des Poëtes. Les mêmes auteurs font mention d'un Frere de Solipodio, Dominicain, qui revêtu du titre de grand Inquiſiteur, fut long-temps la terreur de ceux qui oſoient faire des vers. *Vie de Petrarque, par Squarzafico.*

Petrarque luy-même ne fut pas exempt de cette perſécution.

V. la Préface que M. Muratori a miſe à la tête des Poëſies de Petrarque.

Il nous apprend dans ſes lettres, que les uns avoient voulu le faire paſſer pour un Negromant, & les autres pour un héretique, parce qu'il liſoit Virgile. Mais ſi le laurier le mit à couvert de la perſécution des Inquiſiteurs, ce fut pour luy un foible bouclier contre les traits d'une infinité de cenſeurs, que la ſingularité de cet honneur luy attira. « Il ſe plaint que cette couronne n'adjoûta rien à ſa ſcience, & qu'elle augmenta le nombre de ſes envieux ». Un des plus grands Poëtes latins qui ayent paru depuis la décadence des lettres, n'a pû s'empêcher de taxer Petrarque d'une ridicule vanité; il ne ſçauroit ſur-tout luy pardonner de s'eſtre fait donner, pour conſtater ſa qualité de Poëte laureat, des lettres dont les penſées & les expreſſions ont veritablement quelque choſe de ſi ampoullé & de ſi pompeux, qu'elles en deviennent burleſques.

Lib. 3. de Educatione liberorum.

Les ayant lûes, dit Maffée, ces lettres, « j'avouë que je ne pus m'empêcher de rire; & qui ne riroit, adjoûte-t-il, en voyant qu'un Poëte qui ne peut tirer ſa gloire que du concert unanime de tous les hommes qui s'accordent à le louer, ſoit aſſez fou pour faire dépendre ſa réputation du certificat d'un ignorant de Notaire? »

C'eſt-là outrer la critique, & condamner une choſe bonne en elle-même, à cauſe de l'abus qu'on en fait. Car s'il eſt permis, comme Voſſius le remarque judicieuſement, d'honorer par un témoignage authentique & public le merite de ceux qu'on ſuppoſe avoir acquis une connoiſſance profonde dans la Théologie, la Medecine, &c. pourquoy ſeroit-il deffendu d'en uſer de même avec ces heureux génies qui nous charment & nous enlevent tour à tour par la douceur ou par la force de leur poëſie?

De artis Poëticæ natur. cap. 20.

Lilio Giraldi Dialog. 1. de l'Hiſt. des Poët.

Je ne diſſimuleray pas néantmoins qu'il ne ſoit arrivé à la couronne poëtique, ce qui arrive à la pluſpart des autres marques d'honneur: elles ne ſont cenſées telles, & ne meritent communement de l'eſtre que dans les premiers temps de leur inſtitution; à meſure qu'elles s'éloignent de leur origine, elles s'aviliſſent inſenſiblement. Le nombre & le peu de merite de ceux qui les obtiennent, vont même quelquefois juſqu'à rendre ces honneurs ridicules.

On ne

On ne peut cependant pas accuſer abſolument les Italiens d'avoir prodigué le titre de Poëte couronné; mais l'abus qu'en firent quelques autres nations, les dégoûta peut-eſtre d'un titre, qui devenu trop commun, n'avoit plus rien qui pût flater l'amour propre de leurs Poëtes.

Depuis Petrarque je ne connois que François Philelphe, qui en 1453. reçut cet honneur. On voit par pluſieurs de ſes lettres, qu'Alfonſe Roy de Naples luy donna la couronne poëtique en préſence d'une nombreuſe cour, & au milieu du camp que ce Prince avoit formé dans la campagne de Capouë. Mais cette action marque pluſtoſt la généroſité d'Alfonſe, que ſon diſcernement; car Philelphe quoyqu'homme de beaucoup d'eſprit, ne tient pas parmi les Poëtes, le même rang qu'il tient parmi les Grammairiens & les Orateurs.

Epîtres de Philelphe, liv. 11. fol. 79 & 80.

Environ dans le même temps je trouve un Publius Fauſtus Andrelini couronné par l'Academie de Rome à l'âge de vingt-deux ans. Le deſir de faire fortune l'ayant attiré en France, ſes poëſies tout inſipides qu'elles ſont, luy acquirent des protecteurs à la Cour, & il quitta le titre de Poëte couronné pour prendre ſucceſſivement celuy de Poëte des Rois Charles VIII. Louis XII. & François I.er Il eſtoit aſſez heureux du côté de l'expreſſion, mais il manquoit de génie, ce qui fait dire à Voſſius, en parlant de ſes ouvrages, *que c'eſtoit une riviere de paroles ſans une goutte d'eſprit.*

Baillet, Jugement des Sçavants, tom. 5.

Quelques-uns placent le Mantouan parmi les Poëtes couronnez, mais il ne paroît pas qu'il l'ait eſté de ſon vivant; auſſi n'y a-t-il que le grand nombre des vers qui ſont ſortis de ſa plume, qui puiſſe le faire regarder comme un grand Poëte. Après ſa mort, quelques-uns de ſes compatriotes s'aviſérent de luy faire ériger une ſtatuë couronnée de laurier; & au ſcandale de toute la Nation poëtique, ils la placérent à côté de celle de Virgile, & ſous une même arcade.

Les hommes que la nature a favoriſez de quelques talents rares, ſe flattent aiſément; ils n'ont pas beſoin des honneurs littéraires pour ſe croire veritablement grands, ni même pour s'imaginer qu'ils paroiſſent tels, du moins aux yeux des gens

éclairez. Seroit-ce par cette raiſon que l'Arioſte & le Triſſin, perſuadez que le laurier poëtique ne pouvoit rien adjoûter à leur gloire, n'ambitionnérent point de le porter?

Voyez ſa vie, à la tête de ſes ouvrages.

Quoy qu'il en ſoit, le Taſſe n'eut pas cette fauſſe délicateſſe. Les différentes diſgraces dont toute ſa vie ne fut qu'un triſte enchaînement, les cruelles viciſſitudes où la réputation de ſes Poëmes fut long-temps expoſée, l'obligérent ſans doute à ſe prêter à la bonne volonté du Cardinal Aldobrandin neveu de Clément VIII. Ce Prélat, en luy donnant la couronne poëtique, vouloit apprendre à l'univers que le Taſſe avoit enfin trouvé un protecteur digne de luy; mais ce Poëte infortuné ceſſa de vivre, lorſqu'il commençoit à eſperer de voir ceſſer ſes malheurs. Il mourut la veille même du jour que tout eſtoit préparé pour la cérémonie de ſon couronnement.

Baillet, jugement des Sçavants, tome 5. edition de M. de la Monnoye.

Depuis ce temps-là, je ne connois aucun Poëte diſtingué qui ait eſté couronné en Italie, car je ne parleray point icy de Querno. Ce miſerable faiſeur de vers, qui à la honte de la poëſie, ou pour mieux dire, de l'humanité, eſtoit pluſtoſt le boufon de Léon X. que ſon Archipoëte, quoyqu'il en portât le nom.

L'amour qu'Urbain VIII. avoit pour les Poëtes, parmi leſquels il tient luy-même un rang diſtingué, en produiſit un grand nombre ſous ſon Pontificat. Comme il eſt difficile de ne

Ibidem.

pas récompenſer ce que l'on aime, ce Pontife n'oublia rien pour montrer combien ceux qui cultivoient les Muſes luy eſtoient chers. Il écrivit à Chiabrera un Bref, pour le feliciter ſur le ſuccès de ſes poëſies, honneur que les Papes ne font qu'aux Rois. Charmé d'un Poëme que Bracciolini luy avoit préſenté ſur ſon exaltation, il luy permit d'adjoûter à ſon nom ordinaire le ſurnom *Delle-api*, des abeilles, qui eſtoient les armes d'Urbain VIII. Cependant, quelque zéle qu'il eût pour la gloire des Poëtes, on ne voit pas qu'il en ait élevé aucun au rang de Poëte laureat.

Ibidem.

Il faut dire la même choſe d'Alexandre VII. & je remarqueray à cette occaſion, que les Muſes ne ſont pas toûjours ingrates envers ceux qui les ſervent, & que c'eſt encore avec plus d'injuſtice qu'on les accuſe de faire tourner la tête à leurs

favoris. Voicy dans le même siécle deux hommes assez poëtes pour faire imprimer leurs vers, mais en même-temps assez heureux & assez sages pour estre jugez dignes d'occuper la premiére place du monde chrestien. On connoît la fameuse Pléïade appellée l'*Alexandrine*, parce que ceux qui la composoient estoient pour la plusparт domestiques d'Alexandre VII. quelques-uns d'entr'eux sont parvenus aux premiéres dignitez de l'Eglise, aucun à celle de Poëte *laureat*.

On a cependant essayé de la faire revivre à Rome il n'y a pas long-temps, en faveur du Chevalier Bernardin Perfetti, célébre par la facilité qu'il a de mettre sur le champ en vers tous les sujets qu'on luy présente; son couronnement s'est fait avec beaucoup de pompe, & sur le modéle de celuy de Petrarque. On trouve le détail de cette cérémonie dans le journal de Verdun; il y avoit plus d'un siécle qu'on n'en avoit vû à Rome de pareille. Charles Paschal, dans son Traité des Couronnes, dit expressément que de son temps, c'est-à-dire sous Henry IV. il ne connoissoit plus que l'Allemagne où l'usage de couronner les Poëtes subsistât encore. Année 1725. *Lib. 5. pag. 329. cap. 14.*

Nous y avons déja vû un Poëte couronné par Frederic I.er cependant plusieurs sçavants prétendent que les Poëtes y doivent le rétablissement de cet usage à Frederic III. & ils regardent Conradus Celtes Protuccius comme le premier des Allemans qui ait reçu la couronne poëtique. « Il fut du moins le premier de sa nation qui y transporta le goût de l'éloquence Romaine, joint à quelque connoissance de la langue Grecque.» S'il est plus difficile de retrouver un art qui estoit dans l'oubli que de le porter à sa perfection lorsqu'il est une fois connu, ce Poëte estoit veritablement digne des plus grands honneurs. *Squarzafico, dans la vie de Conrad. Celtes.*

Æneas Sylvius qui occupa le Saint Siége sous le nom de Pie II. fut encore déclaré Poëte par le même Empereur Frederic. C'est ainsi que luy-même raconte ce fait dans une lettre au Cardinal Sbigneus. *Voyez ses Lettres, c'est la 402.e*

« Nous avons fait, luy écrit-il, autrefois des vers, composé « des élegies, des églogues & même une satire; cependant nous « n'avons pas pris le nom de Poëte de nostre autorité privée. «

» Nous n'avons commencé à porter ce titre, que lorſque l'Em-
» pereur Frederic, après avoir vû quelques-unes de nos épîtres,
» nous eut couronné de laurier à Francfort. »

Lanfius, de Academiis.

Squarzafico, vie de Conradus Celtes.

Malgré la protection dont cet Empereur honoroit tous les beaux arts, il y eut cependant peu de Poëtes en Allemagne juſqu'au temps de Maximilien I.er que ce Prince, en 1504. fonda à Vienne un Collége poëtique. Il eſtoit compoſé de quatre Profeſſeurs, un pour la Poëſie, le ſecond pour l'Eloquence, & les deux autres pour les Mathematiques. On luy donna le nom de Collége poëtique, parce que le Profeſſeur de poëſie avoit la prééminence ſur tous les autres. Ce fut ce même Protuccius dont nous venons de parler, qui fut choiſi pour remplir cette place; & l'Empereur luy accorda le pouvoir, à luy & à ſes ſucceſſeurs, de créer des Poëtes laureats, mais toutefois ſans déroger, comme il le dit formellement dans ſes lettres patentes, au droit qu'il avoit, en vertu de la dignité Imperiale, d'en créer par luy-même. Il ne faut donc pas eſtre ſurpris qu'un Juriſconſulte Allemand compte ce droit parmi les droits Regaliens. Il trouve même fort mauvais que le Pape en uſe, à cauſe des prétentions que cet auteur proteſtant attribuë aux Empereurs ſur les Eſtats du Saint Siége.

Zieglerus, Diſp. 6. de jure majeſtat §. 35, 37, 38.

Paulus Hachembergius, Germania media, Diſſert. 6.a n.° 8.

Depuis le regne de Maximilien, il ſemble qu'une eſpéce de fureur poëtique ſe ſoit emparée de la nation. Tous ceux qui avoient quelque teinture des lettres s'y crurent Poëtes, ou voulurent le devenir. Un de leurs auteurs croit cependant qu'il y auroit encore eu un plus grand nombre de Poëtes en Allemagne depuis la fondation de ce Collége poëtique, & il reconnoît même de bonne foy qu'ils auroient eſté beaucoup meilleurs, ſi la couronne de laurier n'avoit eſté proſtituée à des ignorants, & ſi la baſſeſſe & la pauvreté de ceux qui s'adonnoient à la poëſie, n'avoit dégradé un art qu'il appelle Divin. On peut même dire que l'ardeur que les Empereurs eurent pour l'ennoblir, fut la cauſe de ſon aviliſſement. Peu contents de créer par eux-mêmes des Poëtes, ils tranſmirent ce pouvoir non ſeulement à quelques Univerſitez, mais encore à des Comtes Palatins à brevet, s'il m'eſt permis de parler de la ſorte, gens de

Limnæus Enucleat. l. 2. c. 15. n. 16.

Shubardus, de Comitib. Palat.

lettres pour la pluſpart, mais qui avoient ſouvent trop peu de bien & de naiſſance pour s'attirer de la conſidération.

Il eſt vray que les Empereurs dans leurs patentes, enjoignoient aux Univerſitez & aux Comtes Palatins, de ne donner la couronne poëtique qu'à ceux qui en auroient eſté trouvez dignes par le ſuffrage de trois Examinateurs. Mais les uns & les autres ſe relâchérent bientoſt ſur la ſévérité de cet examen; en ſorte que les Poëtes couronnez devinrent auſſi communs en Allemagne, que les bons Poëtes ſont rares en tout pays. On fit en Italie & en Allemagne de ſanglantes ſatires contre ceux qui uſurpoient un honneur dont ils eſtoient indignes, & contre ceux qui l'accordoient ſans diſcernement. Elles n'empêchérent pas cependant que le laurier d'Apollon n'eût toûjours des charmes pour les Allemans, lors même qu'au jugement des autres Nations, il eut eſté flétri, pour avoir paſſé ſur un trop grand nombre de têtes.

Voſſius, de art. Poëticæ natura, cap. 10. p. 58.
Lilio Giraldi, Dialogue 1. de l'Hiſt. des Poët.
Obſervat. Halenſes, tom. 6. Obſervat. 7.

Il ſeroit donc auſſi inutile qu'ennuyeux, de faire icy le dénombrement de cette legion de Poëtes que les Empereurs, les Univerſitez & les Comtes Palatins dont j'ay fait mention, ont couronnez. Mais je crois devoir dire quelque choſe des cérémonies avec leſquelles on conferoit encore la couronne poëtique à Straſbourg au commencement du dernier ſiécle. Je tireray ce détail de deux actes qui en ont eſté imprimez.

Georges Obrecht célébre Profeſſeur en Droit de l'Univerſité de Straſbourg, ayant reçû en 1616. des lettres patentes de l'Empereur Ferdinand II. qui le créoient Comte-Palatin, & par leſquelles entre autres privileges attachez à cette dignité, on luy accordoit celuy de donner la couronne poëtique, le nouveau Comte jugea à propos de la mettre ſur la tête de Jean Cruſius, poëte que je ne crois pas fort connu. La cérémonie ſe fit avec grand appareil, tous les corps de la ville y furent invitez par un programme conçu en termes faſtueux.

Apud Selden. Titles of honour.

Le jour marqué, Cruſius recita un poëme de trois cens vers hexamétres & pentamétres ſur le néant de l'homme, ſujet qu'il avoit choiſi luy-même. Ces vers ſont appellez dans l'acte de création, *ſpecimen pro impetranda laurea.*

Après quoy lecture faite par un Notaire de la patente de l'Empereur qui autorisoit George Obrecht à créer des Poëtes laureats; ce même Notaire lût encore la formule du ferment » que Crusius devoit prêter, & par laquelle « il promettoit une » fidelité inviolable à l'Empereur & à ses successeurs; il s'enga- » geoit de relever par ses vers la gloire de l'Empire, de ne point » abuser du titre de Poëte laureat, ni pour injurier, ni pour mé- » dire; de s'abstenir de tous libelles satiriques, de faire, & d'exe- » cuter généralement tout ce qui de droit ou de coûtume » convient à un Poëte imperial, vray, loyal & Germanique.»

Crusius ayant juré l'observation de tous ces articles sur les S.ts Evangiles, & avec les termes consacrez, *Sic me Deus adjuvet,* &c. le Comte-Palatin luy mit une couronne de laurier sur la tête, & un anneau d'or au doigt, en luy disant ces mots:

« Jean Crusius, nous te couronnons, te décorons, & te » recompensons de cette couronne. Nous te déclarons, procla- » mons, faisons, créons, promouvons Poëte laureat. Nous t'ornons » & te décorons de cet anneau d'or; & par ce fait t'investissons » de toutes les marques & titres propres à la dignité poëtique. » Nous t'admettons, t'aggregeons, & t'associons au nombre, à » l'ordre & à la compagnie des Poëtes.... Nous t'accordons en » outre une pleine faculté, autorité & licence de lire publique- » ment dans la faculté poëtique, d'enseigner, d'écrire, d'inter- » préter, de commenter, de monter en chaire, & de disputer » dans toutes les villes, citez, communautez, universitez, colle- » ges & academies quelconques de tout le S.t Empire, & même » par toute la terre; d'y executer, faire & exercer tous & chacun » des actes poëtiques appartenants à la dignité de Poëte laureat. » Enfin, d'user & jouir sans fraude, dol, contradiction & empê- » chement aucun, de tous ornements, marques d'honneur, » prééminences, faveurs, indults & graces dont les autres Poëtes » laureats usent & jouissent, soit de droit, soit de coûtume. »

Je passe légérement sur plusieurs circonstances de cette cérémonie, qui sont singuliéres, & encore plus singuliérement exprimées, pour en décrire encore en peu de mots une semblable, qui fut célébrée dans la même Ville de Strasbourg,

mais par l'Université, & avec quelques différences.

En 1621. l'Empereur Ferdinand II. ayant augmenté les priviléges de l'Université de Strasbourg, & luy ayant donné en particulier le droit de créer des Poëtes, elle ne fut pas long-temps sans user d'une si grande faveur; l'examen de trois Candidats qui se présentérent pour la recevoir, fut renvoyé à la Faculté de Philosophie, & il fut arrêté qu'ils seroient couronnez le même jour qu'on devoit conferer les degrez de Philosophie à différents sujets qui en avoient esté jugez dignes. *Apud Lansium, de Academiis.*

Ce jour, qui avoit esté annoncé avec beaucoup d'éclat, estant arrivé, après que la cérémonie qui regardoit les Philosophes eut esté terminée par un concert de Musique vocale & instrumentale, le Syndic de l'Université fit un discours plus ingénieux que solide, sur la liaison qui se trouve entre la Philosophie & la Poësie.

Aussi-tost qu'il eut cessé de parler, les trois Candidats furent soumis à une espéce d'examen public; ils recitérent différentes piéces de leur composition, & montrérent par les réponses qu'ils firent aux questions qu'on leur proposa sur la Poëtique, qu'ils estoient en état d'en donner tout à la fois des préceptes & des exemples.

Ensuite le Doyen prit la parole; & après avoir applaudi à ces *favoris des Muses,* « il se plaignit amérement de ce qu'il « arrivoit, par l'ignorance & par la corruption des temps, que le « laurier sacré, qui n'estoit proprement que pour la tête des Césars, « se donnoit & se vendoit, pour ainsi dire, à des Poëtes que la pe- « santeur, la dureté & l'insipidité de leurs vers rendoient indignes « de ce nom; mais il ne manqua pas d'assurer son auditoire, que « l'Université de Strasbourg, en couronnant les trois Poëtes dont « nous avons parlé, ne seroit jamais exposée à de semblables « reproches. »

Avant que de proceder à leur couronnement, le Chancelier leur fit jurer 1.° « Qu'ils soûtiendroient les priviléges de l'Uni- « versité. 2.° Qu'ils ne recevroient la couronne poëtique d'au- « cune autre Université, ni d'aucun Comte Palatin, même héré- « ditaire. 3.° Que dans toutes leurs Poësies ils se proposeroient «

» pour objet la gloire de Dieu, & l'honneur de Sa Majeſté Impe-
» riale; qu'ils banniroient de leurs ouvrages tout ce qui pourroit
» bleſſer la réputation des autres; & que dans leurs mœurs &
» dans toute leur conduite, il ne leur échapperoit rien qui pût
» tourner à la honte des lettres, ni au deshonneur de l'Univerſité.»

Tous ſans difficulté ayant prêté ce ſerment, le Chancelier
» parla ainſi: * « Moy, Chancelier de l'Univerſité de Straſbourg,
» en vertu du privilége accordé à ladite Univerſité par S. M. I.
» après vous avoir préalablement fait aſſeoir ſur une chaire élevée,
» vous avoir ornez d'une couronne entrelacée de laurier & de
» lierre, & enfin décorez d'un anneau d'or, je vous crée, qualifie
» & inſtitue Poëtes laureats, & vous déclare tels, au nom de la
» très-Sainte Trinité, le Pere, le Fils & le Saint Eſprit.»

« Du reſte, continua-t-il, après vous avoir ainſi créez, pro-
» mûs & déclarez Poëtes laureats, je vous accorde en même-
» temps tous les honneurs, ornements, priviléges, prérogatives
» & immunitez, dans la meilleure forme poſſible, tout ainſi
» qu'en uſent & jouiſſent les autres Poëtes laureats, & ce non-
» obſtant toutes loix & coûtumes qui ſembleroient déroger à
cette conceſſion & grace Imperiale.»

On ſe demandera ſans doute quels ſont ces priviléges & ces immunitez qu'on accorde avec tant d'emphaſe & de profuſion; j'avoue qu'il n'eſt pas aiſé d'en donner quelqu'idée. Dans le Droit, on voit une loy de l'Empereur Philippe, qui déclare formellement que les Poëtes ne jouiſſent d'aucunes immunitez: *Poëtæ nulla immunitate donantur.* Ce n'eſt pas, dit Cujas à cette occaſion, qu'ils n'en ſoient très-dignes, mais uniquement parce qu'il n'y a rien de ſtatué ſur ce point. Quelques Juriſconſultes adoptent ce commentaire; d'autres au contraire ſoûtiennent qu'il faut regarder cet endroit du Code moins comme marquant une obmiſſion, que comme une diſpoſition préciſe, qui exclut les Poëtes de toutes immunitez.

De profeſſione Poëtæ, Cod. lib. 10.

Lib. 2. Παρέρ. cap. 1.

* *Ego vos .... ingenuos & ſtrenuos Poëſeos cultores in cathedram eminentiorem collatos, ornatos corona è lauro & hedera complicatis, decoratos denique annulo aureo ſignatorio, Poëtas laureatos creo, dico, facio, factoſque palam renuntio, in nomine ſacro-ſanctæ Trinitatis, Patris, Filii & Spiritûs Sancti,* Amen.

Mais

Mais ſans entrer là-deſſus dans des diſcuſſions qu'on peut voir ailleurs, il eſt du moins certain qu'il n'y a dans le Droit aucunes immunitez attachées à la profeſſion de Poëte. Il s'agit donc d'examiner celles que la Coûtume leur accorde. Or on ne peut diſconvenir que les récompenſes qu'elle leur donne n'ayent aſſez de rapport avec l'idée que le commun des hommes ſe forme des Poëtes & de la Poëſie; c'eſt-à-dire que ces récompenſes n'ayent plus de brillant que de ſolide, plus d'apparence que de réalité; & qu'en ſuppoſant que les ouvrages des Poëtes ne tendent qu'à flater l'imagination, on ne croye bien les payer en les comblant de faveurs & de diſtinctions imaginaires, diſtinctions qui les rendent ſouvent un objet d'envie à tous leurs confreres, tandis qu'ils ſont l'objet de la ſtérile compaſſion de leurs admirateurs.

On ne peut douter que l'Eſpagne, nation toûjours avide des titres d'honneur, n'ait eſté jalouſe de celuy dont il eſt icy queſtion. Nicolas Antoine dans ſa Bibliotheque des auteurs Eſpagnols, n'oublie pas que le ſçavant Arias Montanus reçut le laurier de Poëte, avec les cérémonies ordinaires, dans l'Académie d'Alcala, & il adjoûte que la coûtume de couronner les Poëtes eſt auſſi établie dans l'Univerſité de Seville; mais il n'entre là-deſſus dans aucun détail.

Biblioth. Eſpagn. tom. 1. pag. 163.

Le Taſſoni dans l'eſpece de Preface qu'il a miſe à la tête des œuvres de Petrarque, parle d'un Auſias March qui eſtoit Catalan, & dont les poëſies qu'il avoit compoſées en langue Limoſine, avoient eſté traduites en Caſtillan; il cite un auteur Eſpagnol, qui dit en parlant de cet Auſias, qu'il fut Poëte laureat, & auſſi eſtimé dans ſon temps, que Pétrarque l'avoit eſté dans le ſien : *fue Auſias laureado por poëta, no menos affamado, que lo fuè el doctiſſimo Petrarca, en nueſtros tempos.* On voit par ſes ouvrages qu'il vivoit ſous Calixte III. environ quatre-vingt ans après Pétrarque. Du reſte on ne marque point en quel lieu, ni par quelle autorité il fut couronné; & il ne m'a pas eſté poſſible de rien découvrir de plus ſur ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne, par rapport à la matiére préſente.

V. l'Edit. des Poëſies de Petrarque, par M. Muratori.

Apud Selden. Titl. of honour.

L'Angleterre offre auſſi quelques exemples de Poëtes couronnez. Jean Kay dans ſon hiſtoire du ſiege de Rhodes, écrite en proſe, & dediée à Edouard IV. qui mourut à la fin du XV.e ſiécle, prend le titre d'humble Poëte laureat de ce Prince, *his humble Poet laureate.* On voit dans l'égliſe de S.te Marie Overies à Londres, la ſtatuë de Jean Gower célébre poëte, qui floriſſoit dans le ſiécle ſuivant ſous Richard II. Gower y eſt repréſenté avec un collier comme Chevalier, & avec une couronne de lierre mêlée de roſes comme poëte, dit un auteur Anglois. Je trouve dans les Actes de Rhymer une charte d'Henry VII. ſous ce ſeul titre *pro Poëta laureato,* pour un Poëte laureat. Elle eſt en faveur de Bernard André qui eſtoit de Toulouſe, & religieux Auguſtin. La bibliotheque Cottoniene rapporte le titre de quelques-unes de ſes poëſies, & le qualifie auſſi de Poëte laureat.

Balæus, de Scriptorib. Anglicis.

Actes de Rhymer, tom. 12. pag. 317.

M. Carte, autrement M. Phillips.

Je tiens d'un ſçavant de ce pays-là, que dans l'un des regiſtres de l'Univerſité de Cambridge, on lit cette note ſous les années 1504. & 1505. *Conceditur Johanni Skelton poëtæ laureato, quod poſſit conſtare eodem gradu hîc, quo ſtetit Oxoniis, & quod poſſit uti habitu ſibi conceſſo à Principe.* Il eſt accordé à Jean Skelton poëte laureat, de conſerver icy le même rang dont il jouit à Oxford, & d'y porter l'habit que le Prince luy a accordé. Par ce Prince j'entends Henri VII. car la patente qui declare Skelton poëte laureat d'Henry VIII. eſt datée de la cinquiéme année de ſon regne, ce qui tombe en 1512. ou 1513.

Selden, lib. cit.

Il ne paroît pas néantmoins, que parmi les Anglois les Poëtes ayent jamais eſté couronnez avec autant de ſolemnité qu'ils l'ont eſté en Italie & en Allemagne. Selden qui a fait quelques recherches ſur cette matiére, ſe contente de dire qu'on en voit quelques traces dans ſa nation. Il eſt certain que les Rois d'Angleterre ont eu de temps immemorial un Poëte à leur Cour, qui prenoit la qualité de Poëte du Roy. C'eſtoit comme une eſpece de charge ou d'office auquel il y avoit quelques appointements attachez. Dans les comptes de l'Hôtel

d'Henri III. qui vivoit au commencement du XIII.e ſiécle, il eſt fait mention d'une ſomme d'argent payée au Verſificateur du Roy, *Verſificatori Regis*. Il y a donc apparence que dans la ſuite, ceux qui ont porté ce titre, pour ſe donner plus de relief, y ont adjoûté celuy de Poëte laureat, lorſque l'uſage l'eut rendu éclatant.

L'illuſtre Dryden l'a porté comme Poëte du Roy; & c'eſt en cette qualité que le S.r Cyber comedien de profeſſion, & auteur de pluſieurs piéces comiques, eſt actuellement en poſſeſſion du titre de Poëte laureat, & qu'il jouit en même temps de deux cens livres ſterlings de penſion, à la charge de préſenter tous les ans deux piéces de vers à la famille Royale.

L'Empereur a auſſi ſon poëte d'office. M. Apoſtolo Zeno auſſi connu par ſon érudition, que par ſon talent pour la poëſie, jouit préſentement de cet honneur. Il ſe qualifie ſeulement de Poëte & d'Hiſtoriographe de Sa Majeſté Imperiale; mais une groſſe penſion toûjours jointe à ce titre, le dédommage de celuy de Poëte couronné qu'il ne ſe donne point, & de trois operas qu'il eſt obligé de faire tous les ans.

L'impoſſibilité où ſe trouvent quelquefois les politiques de décerner toûjours au merite des honneurs réels, les reduit ſouvent à la neceſſité d'en inventer d'imaginaires. Mais lorſque ceux qui gouvernent, ſont aſſez heureux pour avoir autant de generoſité que de puiſſance, c'eſt par des recompenſes ſolides, & non par des ornements exterieurs, & par de vains titres qu'ils nourriſſent l'émulation parmi ceux qui conſacrent leurs talents à l'avantage & à la gloire de l'Eſtat. Je croirois volontiers que c'eſt par cette ſeule raiſon, qu'on ne trouve point en France de Poëtes couronnez. Ce titre n'y eſtoit pas cependant inconnu. L'Univerſité de Paris ſe croyoit en droit de l'accorder. J'ay même déja inſinué qu'elle l'offrit à Petrarque.

Quoyque Ronſard ſoit ordinairement repréſenté avec une couronne de laurier, je ne ſçache point qu'il l'ait reçûe dans les formes; cependant jamais Poëte ne fut peut-eſtre plus honoré que luy. Charles IX. ne dédaigna pas de compoſer

des vers à ſa louange : je les rapporteray icy, parce qu'ils font autant d'honneur à ce Prince, qu'à Ronſard même.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit eſtre à plus haut prix que celuy de regner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais Roy je les reçois, Poëte tu les donnes.
Ton eſprit enflammé d'une céleſte ardeur,
E'clatte par ſoy-même, & moy par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronſard eſt leur mignon, & je ſuis leur image.
Ta lyre qui ravit par de ſi doux accords,
T'aſſervit les eſprits, dont je n'ay que les corps;
Elle t'en rend le maître, & te ſçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Un Prince qui penſoit, & qui s'exprimoit de la ſorte, avoit-il beſoin de recourir au laurier, pour aſſûrer l'immortalité à un Poëte qu'il en jugeoit digne? Et d'un autre côté, les faveurs ſignalées dont la pluſpart de nos Rois, ſur-tout depuis François Premier, ont comblé ceux qui cultivoient les Muſes, les premiéres dignitez de l'Egliſe & de l'Eſtat qui devinrent ſouvent leur recompenſe, leur inſpirérent ſans doute de l'indifférence pour une couronne qu'on n'accordoit ailleurs aux Poëtes, que parce qu'on n'avoit communément rien de mieux à leur donner.

Il n'eſt donc pas ſurprenant que nous ayons eu parmi nous pluſieurs Poëtes, tels que cet Andrelini dont j'ay déja parlé, Dorat, Nicolas Bourbon, &c. qui ſe ſoient glorifiez du titre de Poëte du Roy, tandis que nous n'en connoiſſons aucun qui ait pris celuy de Poëte laureat.

EXAMEN CRITIQUE

D'une opinion de M. le Comte de Boulainvilliers, ſur l'ancien gouvernement de la France.

Par M. DE FONCEMAGNE.

SELON les maximes des auteurs qui ont écrit du droit public *, les Royaumes que l'on nomme proprement *héréditaires,* ont eſté rendus tels par le conſentement libre des peuples, qui ſont preſumez avoir élû originairement un premier Roy, & avoir attaché la royauté à ſa famille. De-là s'eſt formé ce préjugé commun, que les peuples, qui ſe dépouillérent alors de leur droit primitif en faveur d'un ſeul homme, eurent auſſi la faculté de limiter & de reſtraindre le pouvoir qu'ils luy confioient. Sur ce principe, & dans la vûë de démêler (s'il eſtoit poſſible) les progrès ſucceſſifs de la puiſſance royale, pluſieurs ſçavants ſe ſont appliquez parmi nous à comparer l'ancien gouvernement de la France, ſous les Rois Merovingiens, avec celuy qui s'eſt établi ſous les deux races ſuivantes. Ils n'ont pas dû s'étonner de ce que l'autorité ſouveraine paroît en effet, dans ſes commencements, moins étendue & moins abſolue qu'elle ne l'a eſté depuis : parce qu'il eſt comme eſſentiel à l'autorité, d'aller toûjours croiſſant d'âge en âge, & de s'affermir en vieilliſſant, ſur-tout ſi legitime dans ſon origine, elle a de plus l'avantage d'avoir eſté conſtamment exercée avec autant de moderation que de fermeté, par une longue ſuite de Princes, toûjours animez des mêmes intereſts. 22. d'Avril 1732.

Mais quelques-uns des écrivains dont je parle, ont fait une application également fauſſe & dangereuſe du principe général. De ce que la puiſſance royale leur a paru moins abſolue, à

* *Grot. de jure bel. & pac. lib. 1. cap. 3. §. 10.*
Id. lib. 2. cap. 7. §. 12.
Vitriar. inſtitut. jur. nat. & gent. cap. 7. art. 41.

certains égards, dans la premiére Race, que dans les ſuivantes, ils ont conclu qu'elle réſidoit moins dans celuy qui eſtoit revêtu du titre de Roy, que dans l'aſſemblée de la Nation, à qui ſeule, diſent-ils, appartenoit le pouvoir légiſlatif avec le droit de faire la guerre ou la paix, & de nommer le chef qui devoit commander les troupes : car les Rois, adjoûtent-ils, n'eſtoient point par leur dignité les Géneraux nez de l'armée Françoiſe. Chacun de ces points meriteroit d'eſtre examiné ſéparément; je n'arrête au dernier.

Francogall. cc. 10. 11. 12. Le Juriſconſulte Hotman a jetté dans ſon *Franco-gallia*, les premiers fondements de l'opinion que je vais refuter. Je ne l'aurois pas tirée de l'oubli où elle eſtoit juſtement tombée avec l'ouvrage de cet auteur, ſi je ne la voyois renouvellée de nos jours par un autre écrivain, dont le nom & la reputation peuvent donner un grand poids aux ſentiments qu'il embraſſe. M. le Comte de Boulainvilliers a écrit * que les François s'eſtoient réſervé la faculté d'élire, *outre leurs Rois, d'autres chefs pour les conduire à la guerre : qu'ils les choiſiſſoient indifferemment ou dans la famille Royale ou dans une autre; ne s'attachant en cela qu'à la valeur, à la capacité, & à la reputation du bonheur perſonnel.* Que Clovis déja proclamé ſucceſſeur de Childeric, eut encore beſoin des ſuffrages des ſoldats, *pour eſtre élû Géneral :* que *la diſtinction du géneralat & de la royauté* a ſubſiſté pendant toute la durée de la premiére Race; & que les Maires du Palais eſtoient, *par leur titre même, Commandants des armées,* indépendamment de la volonté du Prince. Ces propoſitions, qui ſont une exacte analyſe de pluſieurs paſſages de M. de Boulainvilliers, ſe reduiſent naturellement à deux.

I.re PROPOSITION. Les François avoient le droit d'élire d'autres chefs que leurs Rois; & ce fut en vertu d'une élection, que Clovis joignit le géneralat à la royauté.

II.e PROPOSITION qui n'eſt qu'une extenſion de la précédente. Les François ont continué de jouir du même droit, depuis Clovis juſqu'à Pepin; & le Maire du Palais, que la

* Hiſt. de l'ancien gouvern. de la France, tome 1. in-12. pp. 17. 18. 25. 26. 27. & 28.

Nation choiſiſſoit, eſtoit par le privilege de ſa charge Géneral de l'armée. L'une eſt deſtituée de preuves, on n'a jamais dû l'avancer : l'autre eſt abſolument fauſſe ; on ne ſçauroit la ſoûtenir. Je commence par la premiére.

Ce que Tacite a dit des Germains, *duces ex virtute ſumunt*, eſt la ſeule autorité que M. de B. allegue en faveur de ſon opinion. Il conclut de ce paſſage, que les Francs déſignez par le nom de Germains, ont eu dans tous les temps, & juſqu'à Clovis, le pouvoir d'élire d'autres chefs que leurs Rois. Il ſuppoſe donc que ce qui a eſté dit des Germains en général, peut eſtre dans tous les temps appliqué aux Francs en particulier ; parce que les Francs eſtoient originairement compris ſous l'appellation commune de Germains. Mais la ſuppoſition eſtant ſans fondement, comme je vais le montrer, la conſequence dont elle eſt le principe, demeure ſans preuve. *Tacit. de mor. Germ.*

Les Germains dont Tacite a décrit les mœurs, éliſoient leurs Rois. *L'aſſemblée,* dit cet hiſtorien, *établit dans chaque canton ou dans chaque bourgade des Rois particuliers, dont les fonctions ſe terminent à l'adminiſtration de la juſtice* *. *On les prend,* dit-il ailleurs, *dans les familles nobles : Reges ex nobilitate ſumunt.* Tant que cette forme de gouvernement a ſubſiſté parmi les Germains, il eſt certain qu'ils éliſoient auſſi leurs géneraux, *duces ex virtute.* La pluralité des Rois rendoit néceſſaire l'élection d'un chef, en qui reſidât pendant la guerre l'autorité, que pluſieurs partageoient pendant la paix : & à prendre à la lettre les termes de Tacite, l'élection pouvoit abſolument ne pas tomber ſur les Rois, du moins tous les Rois ne pouvoient pas eſtre élûs. La face de la Germanie changea bientôt après : pluſieurs des nations qui l'habitoient, s'uniſſant enſemble ſous le nom de *Francs,* formérent cette ligue fameuſe, qui les rendit ſi redoutables à l'Empire Romain. Alors les Francs, dont le nom comprit & renferma toutes les nations confédérées, devinrent un peuple nouveau ſous une nouvelle forme de gouvernement, qui n'eut plus rien de commun avec *Ibid.*

* *Eliguntur in iiſdem conciliis & principes, qui jura per pagos vicoſque reddunt.* Tacit. de mor. Germ.

celuy des anciens Germains. Un peuple toûjours raſſemblé dans un même camp, n'avoit beſoin que d'un ſeul Roy; ou pluſtôt, un peuple toûjours armé n'avoit beſoin que d'un chef. Les deux qualitez de Chef & de Roy ainſi réunies, ſe confondirent néceſſairement dans la même perſonne. Et que pouvoient eſtre en effet les ſouverains d'une nation toute compoſée de ſoldats, ſinon des Généraux d'armées? De-là, les premiers Rois des Francs, dont l'hiſtoire ait fait mention, ſont indifféremment appellez par les hiſtoriens *Reges* ou *Duces :* en ſorte même que Gregoire de Tours, expliquant le terme *Duces,* ſuivant l'idée que l'on y attachoit de ſon temps, penchoit à croire que les Francs eſtoient gouvernez au commencement, non par des Rois, mais par des Ducs *.

Cette réflexion prouve clairement que ce qui a eſté dit des Germains en général, ne ſçauroit convenir aux Francs conſiderez depuis l'établiſſement de la ligue, qui eſt proprement l'époque où commence leur hiſtoire. Comment donc a-t-on entrepris d'étendre juſqu'au regne de Clovis, l'application du paſſage de Tacite?

A ce paſſage, M. de B. joint une preuve de fait. *Clovis,* dit-il, *ſucceda à la dignité de Roy des Ripuaires, & fut peu après élû Géneral de l'armée, par les Saliens qui la compoſoient ;* & pour
Page 18. juſtifier ce fait, il adjoûte : *Nous avons dans le recueil de du Cheſne une lettre de S.t Remy Evêque de Rheims, adreſſée à Clovis, par laquelle il le félicite ſur le choix fait de ſa perſonne pour remplir cette dignité de Géneral de ſa Nation. Je doute néantmoins,* continuë-t-il, *qu'on puiſſe la rapporter à cette occaſion, tant à cauſe de la trop grande jeuneſſe de Clovis, que parce qu'il*
Ibidem. *n'eſtoit pas encore Chreſtien.*

Ce doute ainſi exprimé ne tombe pas ſur le ſens de la lettre, que l'auteur juge inconteſtable; il tombe uniquement ſur la circonſtance particuliére dans laquelle elle a eſté écrite. Mais au

* *Nam cum multa de eis (Francorum Regibus) Sulpicii Alexandri narret hiſtoria, non tamen regem primum eorum ullatenus nominat ; ſed* Duces *eos habuiſſe dicit.* Et un peu après : *Neſcimus utrum reges fuerint, an vices tenuerint regum.* Greg. Tur. lib. 2. cap. 9.

lieu

lieu de s'en tenir à un ſimple doute, il falloit décider poſitivement que la lettre eſtant certainement poſtérieure au baptême de Clovis, on ne pouvoit la ſuppoſer écrite dès le commencement de ſon regne, ni par conſéquent faire ſervir cette ſuppoſition de fondement à une opinion nouvelle. Il ſuffit de lire la lettre de S.t Remi, pour ſe convaincre que Clovis eſtoit Chreſtien quand il la reçut.

« Nous apprenons par les bruits publics *, luy dit l'Evêque « de Rheims, que vous eſtes ſur le point d'entreprendre une nou- « velle guerre ; il n'eſt pas étonnant qu'un Prince iſſu d'aïeux « conquerants, veuille leur reſſembler. Cependant un objet plus « important devroit vous occuper. La miſericorde du Seigneur « s'eſt manifeſtée ſur vous ; travaillez à ne la pas rendre inutile. « L'humilité, dont vous avez donné un exemple éclatant, a « commencé l'ouvrage de voſtre juſtification ; c'eſt à la perſéve- « rance à le conſommer, ſelon cette maxime populaire, *la fin cou-* « *ronne l'œuvre.* N'admettez à vos conſeils que des hommes capa- « bles d'aſſurer la gloire de voſtre regne. Soyez bienfaiſant & « liberal ; mais ſanctifiez ces vertus purement humaines en elles- « mêmes, par la droiture & la pureté de vos intentions. Honorez « les Miniſtres de nos ſaints Autels, qui ſont devenus les voſtres ; « ayez ſouvent recours à leurs lumiéres : voſtre union avec eux « fera la tranquillité de voſtre gouvernement. Soulagez vos «

* *Rumor ad nos magnus pervenit, adminiſtrationem vos ſecundum (*Alſ. *ſecundam) rei bellicæ ſuſcepiſſe. Non eſt novum ut cœperis eſſe, ſicut parentes tui ſemper fuerunt. Hoc imprimis agendum, ut Domini judicium à te non vacillet, ubi tui meriti, qui per induſtriam humilitatis tuæ ad ſummum culminis pervenit ; quia, quod vulgùs dicitur, ex fine actus hominis probatur. Conſiliarios tibi adhibere debes, qui famam tuam poſſint ornare: & beneficium tuum caſtum & honeſtum eſſe debet : & ſacerdotibus* tuis *honorem debebis deferre, & ad eorum conſilia ſemper recurrere. Quod ſi tibi bene cum illis convenerit, provincia tua poteſt melius conſtare. Cives tuos erige, afflictos releva, viduas fove, orphanos nutri, ſi potius eſt quam erudies; ut omnes te ament & timeant. Juſtitia ex ore veſtro procedat : nihil ſit ſperandum de pauperibus vel peregrinis; ne magis dona aut aliquid accipere velis. Prætorium tuum omnibus pateat ; ut nullus exinde triſtis abſcedat. Paternas quaſcumque opes poſſides, captivos exinde liberabis & à jugo ſervitutis abſolves. Si quis in conſpectu veſtro venerit, peregrinum ſe eſſe non ſentiat. Cum juvenibus joca; cum ſenibus tracta; ſi vis regnare, nobilis judicari.* Du Cheſne, tome 1. page 849.

» ſujets; conſolez les affligez; protegez les veuves; nourriſſez les
» orphelins, ſi vous ne pouvez étendre vos ſoins juſqu'à les in-
» ſtruire vous-même. L'amour & la crainte des peuples ſeront le
» double fruit de cette conduite. Que l'équité habite ſur vos
» levres & parle par voſtre bouche. N'exigez rien de l'étranger
» & du pauvre: faites encore plus; refuſez les préſents qu'ils vous
» offriront. Que voſtre Palais ſoit ouvert à tout le monde, &
» que perſonne n'en ſorte mécontent. Rachetez les malheureux
» qui gemiſſent dans l'eſclavage ou dans les fers: c'eſt le plus
» noble uſage que vous puiſſiez faire de vos tréſors. Recevez avec
» bonté & ſans acception de perſonne, tous ceux qui ſe préſen-
» teront devant vous. Appellez les jeunes gens à vos jeux, & les
» vieillards à vos déliberations. C'eſt ainſi que vous ſerez verita-
» blement un grand homme & un grand Roy. »

J'ay traduit le texte, qui eſt ſouvent obſcur & embarraſſé, le plus fidélement qu'il m'a eſté poſſible, en me donnant ſeulement la liberté de choiſir entre les diverſes interprétations dont une même phraſe eſt quelquefois ſuſceptible, celle qui m'a paru faire un ſens plus ſuivi & plus naturellement lié avec le reſte.

Il eſt évident que cette lettre ne peut avoir eſté écrite avant le baptême de Clovis, parce que les excellentes leçons dont elle eſt remplie n'ont pû eſtre données qu'à un Roy chreſtien. Ainſi, mal-à-propos voudroit-on la rapporter au commencement de ſon regne, pour la faire concourir avec ſon élevation ſur le Pavois. Le ſentiment du P. Sirmond, qui la place au temps de la guerre des Goths *, eſt aſſez probable. Cette entrepriſe eſt la ſeule, depuis la bataille de Tolbiac, dont l'importance réponde à la force du mot, *Rumor magnus ad nos pervenit;* & peut-eſtre auſſi la ſeule qui ait pû meriter une eſpéce de compliment de la part de S.t Remi, aux yeux de qui elle eſtoit conſacrée par le motif de la Religion.

Mais à quelque circonſtance du regne de Clovis qu'on rapporte la lettre, on n'y découvre rien qui nous annonce que l'objet de S.t Remi fût de *féliciter Clovis ſur le choix fait de ſa*

* Le P. Sirmond met ce titre à la tête de la lettre: *Epiſtola hortatoria, cum Rex ad bellum Gothicum ſe accingeret.* Concil. Gall. tom. 1.

perſonne, pour commander l'armée des Francs. La premiére phraſe eſt la ſeule qui ait pû donner lieu à cette opinion; *Rumor ad nos magnus pervenit, adminiſtrationem vos ſecundam rei bellicæ ſuſcepiſſe.* M. de Valois paroît avoir entendu ce paſſage dans le même ſens que M. de B. avec cette différence, que l'un [a] propoſe comme une induction conjecturale, ce que l'autre avance comme une conſéquence néceſſaire. Examinons l'expreſſion en Grammairiens. *Suſcipere adminiſtrationem rei bellicæ,* ſignifie à la lettre, ſe charger de la conduite d'une guerre, ou de la diſpoſition des moyens qui peuvent en aſſurer le ſuccès: *res bellica* renferme également ces deux objets. Dans le ſtile de S.t Remi, & dans les auteurs du même temps, *ſuſcipere adminiſtrationem rei bellicæ,* peut ſignifier encore, *entreprendre une expédition, ſe préparer à une expédition militaire.* C'eſt dans cette acception que le P. Sirmond l'a priſe; & je l'ay adoptée dans ma traduction. Or, ſi Clovis avoit eſté, ce qu'on ſuppoſe qu'il n'eſtoit pas, Géneral né de l'armée Françoiſe, par ſa qualité de Roy, & que l'Evêque de Rheims luy eût écrit au ſujet d'une expédition entrepriſe par le ſeul mouvement de ſon autorité; quels autres termes auroit-il pû employer? *La Renommée nous apprend que vous entreprenez une nouvelle guerre.* Il n'y a rien ſoit dans le tour, ſoit dans les mots, qui rappelle l'idée d'une élection. La phraſe ſuivante ſemble même l'exclure formellement: [b] *il n'eſt pas étonnant que vous ſoyez tel que vos peres ont toûjours eſté;* c'eſt-à-dire, *qu'un Prince iſſu d'aïeux guerriers, veuille leur reſſembler.* Cette continuité de poſſeſſion, *ſemper,* ſi l'on peut en inferer quelque choſe, prouvera pluſtoſt un droit réel attaché au caractére de ceux qui l'exercent, qu'une conceſſion perſonnelle dépendante d'un choix arbitraire. S.t Remi ne pouvoit nous dire plus clairement, que tous les Rois prédeceſſeurs de Clovis avoient eu, comme ce Prince, le commandement des troupes; & en cela, nos anciens hiſtoriens ſont d'accord avec luy. Clo-

M. de Boulainv. p. 18.

Ut ſupra.

[a] *Quibus verbis nihil aliud, niſi fallor, Remigius indicat, &c. quod Remigius Remorum Epiſcopus .... docere videtur, &c.* Hadr. Valeſ. rer. Francic. tom. 1. pag. 316.

[b] *Non eſt novum ut cœperis eſſe, ſicut parentes tui ſemper fuerunt.*

dion, Merovée & Childeric ont en même-temps regné sur les Francs & conduit l'armée Françoise : le premier entra dans la forest Charboniere, prit Tournay & Cambray, & s'avança jusqu'à la Somme. Le second se joignit avec Aëtius contre Attila, pénétra dans la seconde Belgique & dans la premiére Germanie, & prit la ville de Tréves. Le dernier assiégea Paris, donna une bataille près d'Orleans, & s'empara d'Angers. Cette observation détruit, en passant, une autre proposition du même auteur, qui prétend que Clovis est le premier des Rois Mérovingiens qui ait joint le Géneralat à la Royauté.

Greg. Tur. lib. 2. cap. 9.
Vita S. Remigii, apud du Chesne, tom. 1. p. 524.
Vita S. Genovefæ, Bolland. Jan. c. 6. n. 1. & Gregor. l. 2. cc. 18. 19.

On ne peut donc pas conclurre de la lettre de S.t Remi, que *les Saliens Gallicans ayent élû Clovis pour leur Géneral;* & conséquemment, cette proposition, *les Francs avoient le droit d'élire d'autres Chefs que leurs Rois,* demeure sans preuve.

M. de Boulainvilliers adjoûte qu'ils ont continué d'user de ce droit, depuis Clovis jusqu'à la déposition de Childeric; & que le Géneralat, essentiellement séparé de la Royauté pendant toute la durée de la premiére race, appartenoit de droit au Maire du Palais, que la Nation choisissoit. C'est la seconde Proposition.

Je remarque d'abord qu'elle avoit besoin de quelque modification, en ce qui regarde le pouvoir d'élire les Maires du Palais, que l'auteur attribuë à la Nation. Il êst vray que les François assemblez au champ de Mars, eurent souvent beaucoup de part à l'élection des Maires; mais il falloit nécessairement que la volonté du Prince concourût avec leurs suffrages: & le Prince, en les associant au droit d'élire conjointement avec luy, n'avoit pas pour cela renoncé à la faculté de fixer leur choix, en certaines occasions, par des ordres absolus, selon la force de cette expression d'un ancien écrivain : *Protadius, par la faveur de Brunehaut & les ordres de Thiéri, fut fait Maire du Palais* [a]; & conformément à ce passage de Fredegaire : [b] *les*

[a] *Protadius, instigante Brunichilde, Theoderico* jubente, *Major domûs efficitur.* Gesta Reg. Franc. cap. 47.

[b] *Franci, consilio accepto, Varatonem . . . cum jussione Regis, Majorem domûs Palatii constituunt.* Fredeg. Chr. cap. 27.

Francs ayant déliberé, établirent, par ordre du Roy, Varaton Maire du Palais.

Cependant, ſuppoſons le droit des François auſſi étendu qu'on nous le dit, il naîtra une nouvelle difficulté ſur la maniére dont ils l'exerçoient; car on peut demander ſi l'élection imprimoit à celuy ſur qui elle tomboit, un caractére permanent, qui durât autant que ſa vie, ou ſi le pouvoir qu'elle communiquoit eſtoit limité à la durée d'un ſeul regne; enfin, ſi on la renouvelloit autant de fois que l'on entreprenoit de nouvelles guerres. L'auteur n'a prévenu aucune de ces queſtions, & je doute qu'il fût aiſé d'y ſatisfaire.

Je reviens à la propoſition principale; & je dis que pour l'établir ſolidement, il falloit prouver l'une de celles-cy: ou qu'en effet aucun des Rois Mérovingiens, depuis Clovis, n'a commandé les armées Françoiſes; ou que les Rois qui les ont commandées tenoient leur titre & leur autorité du choix de la Nation. Mais tous les monuments de noſtre Hiſtoire dépoſent du contraire.

Pour ne pas embraſſer trop de matiéres, je me borne à l'exemple des fils & des petit-fils de Clovis. Rois comme luy, ils ont auſſi, comme luy, entrepris des guerres, fait des conquêtes, étendu les bornes de leur Royaume; & ils ne devoient ni leur Couronne au conſentement des peuples, ni le Géneralat au vœu des ſoldats. Que l'on ouvre Gregoire de Tours & Fredegaire, on y verra que dans les déclarations de guerre, dans les levées de troupes, dans la conduite des expéditions, ces Princes agiſſent toûjours avec une autorité abſoluë, & que l'armée toûjours fidéle à leurs ordres, les ſuit où ils veulent la faire marcher. C'eſt à la perſuaſion de Clotilde que Clodomir & ſes freres entreprennent la guerre contre les Bourguignons*: c'eſt par ordre de leur pere que Théodebert & Gonthaire vont combattre les Viſigoths: l'Empereur Juſtinien envoye des Ambaſſadeurs à Théodebalde, pour l'engager à prendre les

Greg. lib. 3. cap. 21. Procop. de bello Goth. edit. Grot. pag. 135.

* *Indignamini quæſo*, dit Clotilde à ſes fils, *injuriam meam, & patris matriſque meæ injuriam vindicate. Hoc illi audientes, Burgundias petunt.* Greg. lib. 3. cap. 6.

Greg. lib. 6. cap. 42. armes contre les Oſtrogoths ; l'Empereur Maurice invite Childebert à paſſer en Italie, pour attaquer les Lombards.

Les principes du gouvernement ne changérent point à cet égard, lorſque de fréquentes minoritez & la foibleſſe de quelques Rois firent tomber l'autorité entre les mains des Miniſtres. Si l'on vit alors le Géneralat ſéparé de la Royauté, l'un rempli par le premier Officier du Royaume, connu ſous le nom de Maire du Palais; l'autre reduite à un vain titre que deshonoroit ſouvent celuy qui en eſtoit revêtu, il faut en conclurre que le droit de commander les troupes eſtoit ſi eſſentiellement attaché à la Royauté, que les Rois ne s'en ſont dépouillez qu'en ceſſant de regner par eux-mêmes; & que les ſujets ne l'ont exercé qu'après qu'ils eurent uſurpé la puiſſance ſouveraine. Nous pouvons avouer que la prétendue *diſtinction du Géneralat & de la Royauté* commença réellement à s'introduire, au temps où les Maires du Palais s'emparérent de toute l'autorité; en ſorte que ſi l'on eût reſtraint la propoſition à ces temps malheureux, elle auroit eu quelque apparence de probabilité : auſſi n'auroit-on pû, dans ce cas, en tirer aucun avantage, puiſque l'uſurpation ne fonde pas un droit. Mais la propoſition renferme toute la durée de la premiére Race. Selon l'auteur que j'oſe attaquer, le Maire du Palais a toûjours eſté, par ſon titre ſeul, & ſans aucune diſtinction de temps, Commandant de l'armée Françoiſe; ou pluſtoſt les noms de *Maire* & de *Géneral* eſtoient, ſelon luy, deux termes identiques *. Les réflexions ſuivantes mettront les lecteurs en état de juger s'il avoit une idée juſte de cette dignité.

1.° Elle eſtoit déja connue en France ſous les fils de Clovis; c'eſt-à-dire, ſous des Princes qui certainement n'abandonnoient pas à leurs Miniſtres la gloire de commander. Badechiſile Maire du Palais de Neuſtrie ſous Clotaire I. n'eut aucune part aux expeditions militaires de ce Roy; & Gregoire de Tours ne le nomme que pour nous apprendre qu'il ſucceda

* Il eſt certain, dit-il, que la fonction de *Géneral d'armée ou de Maire, car c'eſt ſous ce dernier nom que nous la connoiſſons le mieux*, ne pouvoit manquer de devenir plus conſiderable que la Royauté, chez un peuple dont le génie eſtoit tout martial. *pp. 28. 29.*

à Domnole dans le Siége épiſcopal du Mans. C'eſt icy la premiére fois que noſtre premier hiſtorien parle de la dignité de Maire. *Greg. lib. 6. cap. 9.*

2.° Ceux d'entre les Maires que l'on voit à la teſte des armées, dans les regnes ſuivants, tenoient du Roy ſeul leur caractére & leur pouvoir : ainſi Clotaire *envoye* ſon Maire Landeric avec des troupes, pour attaquer celles dont Thiéri avoit *donné le commandement* à ſon Maire Bertoalde. *Fredeg. Chron. cc. 24. 29.*

3.° L'exemple de S.t Leger Evêque d'Autun & en même-temps Maire du Palais *, ne nous permet pas de penſer que le Géneralat fût une attribution eſſentielle de cette charge. Que diray-je de l'exemple de deux autres Maires, Gaulois ou Romains d'origine, Protadius & Claudius, qui ſe ſuccedérent immédiatement. On ne ſe perſuadera pas que les François, jaloux de la prééminence de leur Nation, ayent choiſi leurs Chefs parmi des étrangers devenus leurs ſujets, & peut-eſtre leurs eſclaves. *Id. cc. 24. 27. 28.*

Enfin, s'il eſtoit vray que les Maires du Palais fuſſent auſſi indépendants & auſſi abſolus dans l'exercice des fonctions militaires, que le Roy devoit l'eſtre dans l'adminiſtration du dedans de ſon Royaume, il ſeroit au moins probable qu'ils partagérent auſſi avec le Roy le privilége de ne pouvoir eſtre dépoſez : cependant Clotaire II. pour engager Varnachaire à accepter cette charge, luy promit avec ſerment qu'il ne ſeroit jamais deſtitué. *Id. cap. 42.*

Quel eſtoit donc dans ſon inſtitution, l'état de Maire du Palais ? Rappellons-nous les différents noms ſous leſquels il eſt connu dans nos hiſtoriens : ils indiquent aſſez clairement ſes veritables fonctions. *Major domûs regiæ, Palatii gubernator, rector, moderator, præfectus;* le Maire du Palais, tel à peu-près qu'eſt aujourd'huy le Grand-Maître, eſtoit le premier Officier de la maiſon de nos Rois, chargé de la gouverner, & de maintenir la diſcipline parmi les Officiers d'un ordre inférieur, *Recherches de Paſquier, liv. 2. chap. 11.*

* *Vita ſancti Leodeg. cap. 4.* Je ſçais que quelques ſçavants ont diſputé à S. Leger le titre de Maire du Palais ; mais je ne crois pas que leurs conjectures doivent l'emporter ſur le témoignage poſitif de l'auteur contemporain qui a écrit ſa vie. *Vide Gloſſar. Cang. ad vocem* Major-Domûs.

attachez ſous luy au ſervice de la maiſon & de la perſonne des Rois. C'eſt l'idée la plus ſimple & la plus naturelle que nous donnent les dénominations indifféremment employées par nos anciens auteurs. Et une nouvelle preuve que les fonctions des Maires eſtoient originairement renfermées dans l'enceinte du Palais, c'eſt que les Reines avoient auſſi un Maire particulier, chargé de conduire leur maiſon. Lorſque Rigunthe partit pour l'Eſpagne, où elle devoit épouſer Recarede, Chilperic ſon pere nomma Waddon, pour Maire de ſon Palais. Je conviens qu'il ne faut pas trop appuyer ſur cet exemple unique, parce que le titre donné icy à Waddon, pouvoit, à la rigueur, emporter dans ſa perſonne le commandement de l'eſcorte qui accompagnoit la Princeſſe.

Greg. lib. 6. cap. ult.

La puiſſance des Maires s'accrut après la mort de Dagobert I. que l'on peut regarder comme l'époque de la décadence de l'autorité royale. Dagobert avoit laiſſé deux fils : l'aîné âgé d'onze ans, regnoit en Auſtraſie ; le ſecond entroit à peine dans ſa quatriéme année, lorſqu'il fut proclamé Roy de Neuſtrie. Tous deux furent confiez par leur pere mourant, aux ſoins des Maires de leurs Palais, qui ſe trouvérent à la fois Gouverneurs des jeunes Princes & Regents de leurs Royaumes. En ce temps, dit Fredegaire, Grimoalde fut *ſolidement affermi* dans la dignité de Maire, tant *pour le Palais de Sigebert*, que *pour tout le Royaume d'Auſtraſie* *.

Chron. Herm. Contr. apud Caniſ. tom. 1. pag. 505.
Geneal. Reg. Franc. apud du Cheſne, tome 1. pag. 795.

L'effet des minoritez qui ſuccedérent aux regnes de Sigebert & de Clovis II. fut de perpétuer le miniſtére dans la perſonne des Maires ; & ceux-cy le convertirent bientôt en patrimoine héréditaire. Telle eſtoit alors la ſituation de la France : Rois enfants ou imbecilles, les premiers ne pouvoient rien, les ſeconds n'oſoient rien. La puiſſance ſouveraine ſembloit demander un dépoſitaire qui pût au moins la conſerver ; & cet honneur regardoit plus particuliérement les Maires du Palais. Les fonctions de leurs charges, qui les approchoient ſans ceſſe de la perſonne du Prince, eſtoient pour eux une occaſion continuelle

* *Gradus honoris Majoris domûs in Palatio Sigiberti & omni regno Auſtraſiorum, in manu Grimoaldi confirmatus eſt vehementer.* Chron. c. 88.

ou de

ou de luy plaire en flattant ſes inclinations, ou d'étudier ſes défauts & ſes foibleſſes, pour en profiter un jour contre luy : ces deux routes les conduiſoient également au même but. Le Miniſtre complaiſant, qui s'eſt rendu agréable, ſçait bientoſt ſe rendre néceſſaire ; le Miniſtre ambitieux, qui eſt parvenu à mépriſer, par ſyſteme, ſon Souverain, ſçait bientoſt s'en faire craindre. C'eſt ainſi que s'établit & s'augmenta l'autorité des Maires du Palais. Le progrès qu'elle fit en peu de temps, ſe remarque d'une maniére ſenſible, dans les nouvelles dénominations qui furent ſubſtituées aux anciennes : ce premier Officier de la maiſon Royale, connu d'abord ſous les noms de *Rector, moderator* ou *præfectus Palatii*, prit dans la ſuite ceux de *Dux Francorum* [a], *Dux & Princeps* [b], *Subregulus* [c] ; & quelques écrivains poſtérieurs n'ont pas fait difficulté de donner la qualité de Roy à Charles Martel & à Carloman [d].

Les Maires du Palais arrivez juſqu'à la ſuprême puiſſance, par les degrez que j'ay marquez, furent certainement les Chefs de la milice Françoiſe, comme ils l'eſtoient en même-temps de toutes les parties du gouvernement : *Palatium cum regno gubernabat*, dit Aimoin. Mais le Généralat n'eſtoit point une prérogative ſpéciale de leur dignité dans ſon inſtitution. Mais le Généralat n'a point eſté eſſentiellement ſéparé de la Royauté dans la premiére Race. C'eſt ce que j'avois à prouver. *Aim. lib. 4. cap. 35.*

Je placeray icy quelques autres obſervations ſur le même ouvrage de M. D. B. *leſquelles n'ayant rien de commun avec les précedentes, n'ont pû entrer dans ce Memoire ; & qui ne ſont pas d'ailleurs aſſez étendues, pour meriter que l'on en faſſe un article ſeparé.*

I. OBSERVATION.

L'auteur dit à la page 17. « Clovis ſucceda à la dignité

[a] *Epiſt. 1. Bonifac. ad Zachar. Concil. Gall. t. 1. pag. 530.*

[b] *Præfat. Concil. Lipt. ibid. pag. 537. Epiſt. Zachar. ibid. p. 541. & præfat. Concil. Sueſſ. ibid.*

[c] *Epiſt. Zachar. ad Car. Mart. quæ incipit :* Domino excellentiſſimo filio Carolo, Subregulo. *Ibid.*

[d] *Vita S. Sturm. apud du Cheſ. t. 3. p. 377. Mirac. S. Bened. ibid. pag. 439. &c.*

» de Roy des Ripuaires ou des Francs en la Gaule Belgique,
» qu'avoit ſon pere Childeric; & fut peu après élû Général de
» l'armée par les Saliens qui la compoſoient ».

Icy l'on voit les François diviſez en deux corps : les uns ſous le nom de Ripuaires, toûjours ſedentaires dans la Gaule Belgique, eſtoient gouvernez par un Roy : les autres, ſous le nom de Saliens, ſoldats par eſtat, eſtoient conduits par un Général : en ſorte que le Général n'avoit point d'autorité ſur les Ripuaires, & que les Saliens ne reconnoiſſoient point le Roy. Cette diſtinction n'eſt appuyée d'aucune preuve; j'ignore d'ailleurs de quel uſage elle peut eſtre dans le ſyſteme de l'auteur.

II. Observation.

» Il dit pp. 29 & 30. « Tous les François eſtoient libres,
» & par conſequent non ſujets, à prendre ce terme à la rigueur.
» Ils eſtoient tous compagnons, & c'eſt pour cela qu'ils furent
» appellez *Leudes* du mot Allemand *Leuch*, dont ils uſoient entre
» eux, qui veut dire *compatriotes, gens de même ſocieté & con-*
» *dition.* Ce mot traduit en latin, s'exprimoit par le terme de
» *fidelis;* & c'eſt pourquoy il eſt ſeul employé par les Rois, dans
» les adreſſes de leurs plus anciennes ordonnances : *omnibus regni*
» *fidelibus,* ou bien *Centenariis regni fidelibus.* Les Rois traitoient
» les François, leurs inférieurs en dignité & en autorité, comme
» ils ſe traitoient eux-mêmes entr'eux; ils eſtoient tous recipro-
» quement *Leudes,* fidéles compagnons & non pas ſujets....
Pag. 45. » C'eſt auſſi pour cette raiſon, dit-il ailleurs, que le nom d'*alleu*,
» qui exprimoit les ſortes de biens propres aux *Leudes* ou Fran-
» çois, préſente encore à noſtre imagination l'idée d'une terre
libre & indépendante. »

Je n'examine point ſi M. de B. a eu raiſon de renfermer dans des bornes ſi étroites la puiſſance des Rois Mérovingiens : je m'arrête à la preuve qu'il donne de ſon ſentiment. Tous les François, dit-il, eſtoient libres & indépendants, parce qu'ils eſtoient tous appellez *Leudes.* 1.° Je le trouve en contradiction avec luy-même, ſur le ſens de cette expreſſion, qu'il entend tout différemment dans ſon Traité de la Nobleſſe, où il parle

ainſi*: « Ils (les François) ſe ſaiſirent ſeulement des domaines « des Romains, ſoit ceux du fiſc, ſoit ceux des particuliers, & « laiſſérent aux naturels du pays leurs poſſeſſions héréditaires, « dans l'état où ils les trouvérent, en les chargeant néantmoins « de certains tributs & de ſervitudes, d'où ces biens furent nom- « mez *allodiaux*, du mot Allemand *leud*, qui ſignifie *homme* « *ſujet.* » Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de concilier ces deux « paſſages: dans l'un, le mot *alleu* s'entend d'une terre libre & indépendante; dans l'autre, *les biens allodiaux* ſont ceux dont le poſſeſſeur eſt tenu d'un ſervice réel. Dans le premier, *leudes* ſignifie *fidéles compagnons*, & non ſujets; dans le ſecond, *leud* ſignifie *homme ſujet.*

2.° L'auteur ſuppoſe, ſans preuve, que le nom de *Leudes* eſtoit commun à tous les François. M. du Cange & le P. Ruinart ont penſé, après Jerôme Bignon, qu'il déſignoit ſeulement les Seigneurs les plus diſtinguez.

3.° Il adjoûte que le mot *fidelis*, ſynonyme de *Leudes*, eſtoit ſeul employé dans les adreſſes des anciennes ordonnances de nos Rois. J'ay parcouru avec ſoin ces ordonnances, recueillies par M. Baluze, & je puis aſſurer que la formule qu'on dit avoir eſté commune à toutes celles qui nous reſtent, ne ſe trouve dans aucune.

III. Observation.

« Les Rois de ce temps, (dit-il à la page 32.) entroient « même dans cet eſprit (de travailler au bien commun de la Na- « tion, en maintenant ſa liberté) malgré le penchant qu'ils avoient « naturellement à accroître leur autorité, aux dépens des infé- « rieurs. La preuve de cette verité ſe trouve dans les chartes « anciennes, où l'on voit que la fidélité des *Leudes* n'eſt pas « appliquée au Roy, mais à l'Eſtat: *Regni fidelibus*, fidéles à la « Nation & au gouvernement François. »

Je n'entre point dans le fond de l'opinion; je dis ſeulement qu'elle eſt mal appuyée, & que le raiſonnement porte à faux.

* Ce Traité eſt imprimé dans les Mémoires de Littérature & d'Hiſtoire, tom. 9. part. 1. pag. 31.

En liſant avec attention les monuments de noſtre hiſtoire, on verra que les termes *Leudes, fideles,* ſont très-rarement joints à *regni*, & preſque toûjours conſtruits avec *Regis: leudes Regis, fideles Regis.* Les Bourguignons pleins d'admiration pour la ſageſſe d'Aurelien Ambaſſadeur de Clovis auprès de leur Roy, s'écrient dans un ancien auteur: *vivat Rex qui tales habet Leodos.* Clovis corrompit par des préſents *les Leudes de Ragnachaire* Roy de Cambray; *hæc dedit Leudibus ejus.* Un des articles du Traité entre Gontran & Childebert, portoit que les deux Rois s'abſtiendroient reſpectivement d'attirer à leur ſervice les *Leudes* qui leur eſtoient attachez: *convenit ut nullus alterius Leudes ſolicitet.* Thiéri eſt porté par *ſes Leudes* à faire la paix avec Theudebert: *Theudericus hortabatur à Leudibus ſuis ut cum Theudeberto pacem iniret;* & plus bas, dans le même hiſtorien, on lit: *Theudericum Leudes ſui tenebant.* Les reglements que nous venons de preſcrire, diſoit Clotaire à la fin de ſon ordonnance de l'an 615. ont eſté arrêtez en preſence des Evêques, des principaux Seigneurs du Royaume, & de *nos fidéles: deliberationem quam cum Pontificibus vel tam magnis viris optimatibus aut fidelibus noſtris inſtituimus.*

Geſta Regum Franc. c. 12.

Greg. Tur. lib. 2. cap. 4.

Greg. lib. 9. cap. 20.

Fredeg. Chron. cap. 27.

Capitul. Baluz. t. 1. p. 24.

Ces exemples pris au hazard ſur un plus grand nombre d'autres que je pourrois citer, ſuffiſent pour faire voir que la fidélité des *Leudes* n'eſt pas toûjours appliquée à l'Eſtat, comme l'auteur l'a prétendu; & que l'indépendance des François eſt mal établie, ſi elle n'a point d'autre fondement que ſa ſuppoſition.

Au reſte je ſens bien qu'il y auroit de l'injuſtice à vouloir juger les ouvrages hiſtoriques de M. D. B. ſuivant les regles d'une critique ſevére. Moins né pour compiler que pour réflechir, ſes réflexions eſtoient, ſans doute, le reſultat de ſes lectures: mais comme il les redigeoit pour ſon uſage particulier, dans l'unique deſſein d'employer ſelon ſon goût le loiſir dont il jouiſſoit; nous ne devons pas exiger de luy toute l'exactitude & toute la juſteſſe que nous ſommes en droit d'attendre des écrivains ordinaires, qui ſe livrent au public par leur choix, & ſe devouent par eſtat à noſtre inſtruction. Ainſi les obſervations que je viens de propoſer, & quelques autres du même

genre, qu'il ſeroit aiſé d'adjoûter, ne feront rien perdre à cet illuſtre écrivain, de la reputation que luy ont juſtement acquiſe & la beauté de ſon eſprit, & l'étendue de ſes vûës.

MEMOIRE

Sur la Chronique de Morigny, & ſur les autheurs qui l'ont compoſée.

Par M. DE LA CURNE DE STE PALAYE.

LA Chronique de Morigny Abbaye de l'ordre de Saint Benoiſt près d'Eſtampes [a], contient trois livres qui ont eſté compoſez à pluſieurs repriſes par différents écrivains. Teulfus a compoſé le premier; le ſecond, ſi l'on prend à la lettre le mot *Nos* qui y eſt toûjours employé, ſera de pluſieurs mains : par la même raiſon le troiſiéme, où l'autheur ne parle preſque jamais qu'au ſingulier, ſemble eſtre l'ouvrage d'un ſeul. De ces différents écrivains nous ne connoiſſons que Teulfus. C'eſt de luy même & de ſes continuateurs que j'ay tiré les détails que j'en rapporteray. 27. d'Avril 1731.

Il eſtoit Moine de Saint Benoiſt dans le monaſtere dont il nous donne l'hiſtoire; [b] il y avoit eſté élevé dès ſa jeuneſſe, diſent ſes continuateurs, & il avoit rendu à l'Abbaye des ſervices que nous pouvons appeller *litteraires*, ſuivant ſon propre témoignage. Après avoir fait un grand éloge d'un Religieux qui en augmenta beaucoup le temporel : *Pour moy*, dit-il, *je ne ſçais ſi j'ay eſté d'une grande utilité à cette maiſon, ſi ce n'eſt que j'en ai ponctué & corrigé* [c] *la Bible à commencer depuis le livre de la Geneſe juſqu'à la derniere Epiſtre de Saint Paul, le traité de Saint Auguſtin* de Trinitate Dei, *celuy* de Verbis Domini ſuper Joannem, *les Morales de Saint Gregoire, & quelques* P. 360. c.

[a] Il n'y a plus dans cette Abbaye que cinq ou ſix Religieux qui n'ont point reçu la reforme.

[b] *Juvenis in eccleſia iſta nutritus.*

[c] *Excepto quod totam bibliothecam hanc à Geneſi uſque ad ultimam Pauli epiſtolam, &c.*

præcentor. *autres : je fus long-temps Chantre dans ce Monaſtere, & j'y ay depuis eſté chargé de l'office de Prieur, mais je ne m'en acquittay pas comme il convenoit, je manquois du ſçavoir, de l'activité & de la force, non pas du corps, mais de l'eſprit, qui ſont neceſſaires pour exercer dignement un pareil employ.* Teulfus eſtoit modeſte : le portrait qu'il fait de luy-même eſt démenti par les témoignages avantageux que luy rendent ſes continuateurs : ils parlent avec éloge de ſa capacité, & le repréſentent dans tout ce qu'ils racontent de ſa conduite, comme un homme pacifique & moderé.

Ils diſent que Renaud I. Abbé de ce Monaſtere, eſtant mort la ſeconde année du regne de Louis VI. les Moines élûrent [a] à ſa place Teulfus *homme de reputation, qui ſçavoit beaucoup*, & qui eſtoit déja Prieur du Monaſtere : mais ces mêmes Religieux mal diſciplinez & indociles, ſe repentant bientoſt d'avoir fait un trop bon choix, [b] accablérent d'outrages leur nouvel Abbé, & le deſtituérent avant qu'il eût eſté beni. Teulfus voulut bien conſentir à ſa dépoſition. Les mêmes auteurs parlant de luy dans leur prologue, diſent qu'il a eſté Abbé de [c] S.t Creſpin & S.t Creſpinien de Soiſſons. Il ſeroit difficile de déterminer s'il a rempli cette derniére dignité avant ou après ſon élection à l'abbaye de Morigny. Meſſieurs de S.te Marthe croyent que ce fut après : le P. Baſile Fleureau, auteur des Antiquitez d'Eſtampes, tranche la queſtion d'une maniere plus déciſive, il dit que Teulfus fut élû Abbé de S.t Creſpin en 1125. & qu'il mourut dans cette Abbaye en 1138. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il nous eût fait part des raiſons qu'il a euës pour adopter ce ſentiment.

Gall. Chriſt. t. 4. p. 669. Au reſte, je ne puis me diſpenſer de relever la mépriſe dans laquelle Meſſieurs de S.te Marthe ſont tombez, lorſqu'ils ont mis l'élection de Teulfus à l'Abbaye de Morigny en 1062. Cette date eſt viſiblement fauſſe : Teulfus n'a dû eſtre élû que

[a] *Hominem bonæ famæ, & ſatis litteratum ex Prioratu promovent in Abbatem*, pag. 362. B.

[b] *Contumeliis eum afficiunt.* pag. 362. C.

[c] Connu aujourd'huy ſous le nom de *S. Creſpin le Grand.*

la seconde année du regne de Louis VI. dit le Gros, qui tombe à l'an 1109. ou 1110. cette année est celle de la mort de Renaud predecesseur de Teulfus.

On peut encore observer que Messieurs de S.te Marthe ayant fait mention à l'article de Morigny de l'élection de Teulfus pour l'Abbaye de S.t Crespin & S.t Crespinien, ils ont oublié à l'article de celle-cy, de le mettre au nombre [a] des Abbez qui l'avoient gouvernée. *pag. 504.*

Je n'ay rien trouvé qui puisse me faire connoître les auteurs qui ont travaillé au 2.e livre, si ce n'est qu'ils disent avoir esté témoins oculaires des choses qu'ils rapportent [b].

L'auteur du 3.e livre vivoit aussi dans le temps dont il a écrit l'histoire. Il la termine par la mort de l'abbé Thevinus, dont le successeur Landricus, suivant *la Gaule Chrestienne,* est mentionné dans des chartes en qualité d'abbé de Morigny dès l'an 1152. Tous ces continuateurs, ainsi que le premier écrivain, estoient des Religieux de la même Abbaye. On lit au titre de la Chronique, *Chronicon Morigniacensis Monasterii ab anno Christi 1108. usque ad annum 1147. quo Rex Ludovicus VII. in Terram-Sanctam profectus est. Autoribus Teulfo, & aliis ejusdem loci monachis.* Ce titre me paroît avoir esté mis, non par l'auteur, mais par quelque copiste, puisque l'on trouve dans la Chronique des faits posterieurs au retour de Louis VII. temps où elle devoit finir suivant le titre; telle est entre autres la mort de l'Abbé Thevinus, qui semble n'estre arrivée que plus de trois ans après la Croisade terminée.

Du Chesne avertit qu'il manque beaucoup de choses dans le premier livre de cette Chronique. En effet, il y a dans les livres suivants plusieurs faits rappellez, comme ayant esté rapportez dans le premier, qui ne s'y trouvent cependant pas. Ce livre comprenoit l'histoire de la fondation de l'Abbaye, & des premiers accroissements qu'elle avoit reçûs de la libéralité de *major pars deest.*

[a] Le premier Abbé qu'ils nomment est Odo, & ils en parlent sous l'an 1118. ce qui est bien posterieur à Teulfus, qui dût l'estre peu après l'an 1062. qu'il fut dépossedé de l'Abbaye de Morigny.

[b] *Eorum quæ vidimus & audivimus pauca prælibantes.* Preface p. 362. A.

ſes bienfaiteurs; comme on peut en juger par le fragment qui s'eſt conſervé juſqu'à nous, & par les citations de la partie qui nous manque, répandues dans les autres livres. Il commence par une lamentation pathetique de l'auteur, au ſujet des perſecutions que ſon monaſtére avoit eſſuyées, & des maux qu'y avoit cauſez la deſunion des Religieux. Enſuite, comme s'il reprenoit une matiere interrompue, il détaille pluſieurs donations faites à ce monaſtere, juſqu'à des vitres qui avoient eſté placées au *chevet* de l'egliſe, & des preſents qu'on luy avoit faits d'un calice & d'un encenſoir d'argent. Ces détails n'ont rien d'intéreſſant, & ne nous donnent pas lieu de regretter ceux qui les precedoient; mais ils finiſſent par un portrait qui m'a paru très propre à faire juger de l'eſprit dans lequel l'hiſtorien écrivoit: c'eſt celuy d'un Moine nommé *Baudoin*, qui s'eſtoit entiérement livré au temporel de l'Abbaye. L'auteur parlant du domaine de [a] *Meſuns*, que les moines de Morigny acheté-

caputium. thuribulum.

» rent des Religieuſes de S. Eloy [b]. « Comme nous cherchions, » dit-il, & que nous ne pouvions trouver dans toute noſtre » congregation un ſujet capable de remettre cette terre en valeur, » Baudoin qui s'eſtoit donné tant de ſoins pour bâtir noſtre » monaſtere & noſtre dortoir, non ſeulement ne fut point effrayé » de l'immenſité de ce travail; mais rempli de zele pour le bien » de ſes freres, il s'offrit de luy-même à ſe charger d'un poids ſi » énorme. De quelles expreſſions me ſerviray je pour raconter » les peines qu'il eut à ſupporter dans une entrepriſe ſi labo- » rieuſe; celuy-même qui a pu les ſoûtenir, ne pourroit peut- » eſtre pas les rapporter. Il remit la culture dans un lieu où elle » avoit eſté long-temps abandonnée, méchantes herbes, racines, » épines, buiſſons, & tout ce qui peut nuire au labourage fut » arraché des entrailles de la terre: la charrue, la bêche, & tous » les inſtruments de l'agriculture furent mis en uſage; près de

[a] *Villam quæ dicitur Meſuns.* Elle eſt deſignée dans le titre original de 1120. que le P. Fleureau en a rapporté page 496. de ſes Antiquitez d'Eſtampes, par ces mots *in Belſia Carnotenſi villa quæ Maiſons appellatur.* Maiſons village du diocéſe de Chartres, eſt près d'Auneau.

[b] Le Prieuré de S. Eloy qui eſt devant le Palais à Paris, où reſident à préſent les PP. Barnabites. *p. 498. des Antiq. d'Eſtamp. par Fleureau.*

quatre-vingt

quatre-vingt familles [a] ſe donnérent au ſervice de l'Abbaye, « & s'y établirent. Cependant quelques impies jaloux du ſuccès « de ſes travaux, ſuſcitérent, ſous divers prétextes, mille perſe- « cutions à Baudoin; on luy demandoit d'un ton menaçant, « tantôt un droit, tantôt un autre; on luy diſputoit tantôt cecy, « tantôt cela; tous les jours nouvelle chicane; enfin ils le tour- « mentoient ſans ceſſe..... luy ſeul réſiſtoit à cette multitude « d'ennemis, & faiſoit ceſſer leurs demandes, ſoit en les traduiſant « devant les Tribunaux, ou en leur donnant de l'argent. La « moiſſon eſtoit-elle venue, vous l'euſſiez vû aller tête levée « faire ſa ronde dans toute la Beauſſe, exiger ſans remiſe le paye- « ment des grains qui luy eſtoient dûs, puis, en ſage œconome, « employer le produit de ces grains, ſoit à mettre dans ſes in- « tereſts ceux qui avoient des prétentions à exercer ſur la terre, « ſoit à l'affranchir des redevances auſquelles elle eſtoit ſujette. « Dans un temps de moiſſon il fut tellement tourmenté de « douleurs aux jambes & aux pieds, qu'il ne pouvoit plus ni « marcher, ni ſe tenir à cheval; rien ne put l'arrêter, il ſe fit « traîner dans une charrette [b] à travers la Beauſſe, & alla ainſi « faire ſa recolte; armé d'une ſainte effronterie, il ne rougit « point de cet équipage, ou du moins il en préfera la honte « à celle de ne point achever un ouvrage qu'il avoit ſi bien « commencé. Dieu luy en rende la récompenſe, & luy faſſe « miſericorde ». Mais je crains que ma verſion n'affoibliſſe les traits dont il eſt peint, les voicy tels qu'ils ſont dans l'original; ils ſerviront, je penſe, à faire porter un jugement aſſez avantageux du ſtile de l'auteur.

Cum in omni Congregatione noſtra aliquem tanto operi aptum quæreremus, & non inveniremus, Bauduinus ille de quo longè ſupra mentionem feci, quem in Monaſterii, & dormitorii opere P. 360. b. c.

[a] Du Cange qui cite ce paſſage, explique ainſi ces mots *HOSPITES OBLATIARIOS. Ii qui ſeſe cum univerſa familia, & bonis ſuis monaſteriis offerebant, & mancipabant.* A quoy il adjoûte: *Dati, ſeu Donati hoſpites etiam dicuntur in Concilio Senonenſi An.* 1269.

[b] La charrette portoit alors un caractére d'infamie, eſtant employée à traîner les Nobles qui s'eſtoient deshonorez par leur lâcheté dans les tournois ou dans les batailles, & les autres que l'on donnoit en ſpectacle au peuple.

tantum laborasse narravi, nunc quoque adhuc laboris immensitate imperterritus, ultroneus sese obtulit, & pro fratrum suorum utilitate onus penè importabile insumpsit. Quibus verbis viri hujus labores referam, quibus iterum in ædificatione villæ laboravit! credo quod nec ipse qui passus est facile referre posset. Locum diu incultum excoluit, vepres & tribulos, filices & dumos, & cætera rudera terræ visceribus inhærentia nunc aratro, nunc ligonibus, nunc cæteris ruricolarum armis eradicavit. Hospites oblatarios pene octoginta inibi congregavit. Quidam impii viri videntes ita locum proficere, cæperunt lacessere, & calumnias quasdam inferre facere : quorum alii sibi minaciter expetebant furfuragium, alii gallinagium, alii tutamentum, quod vulgo dicitur tensamentum. Mea est, aiebat iste, viaria. Ille petebat illa, iste ista, & ita Baudevinum nostrum, verè nostrum, tribulabant vexatione continua. Ille pro posse unus multis obsistebat, & nunc placitando, nunc pecuniam dando impetus irruentium refringebat. Hac necessitate compulsus, tempore messis totam prope Belsiam circuibat, obduratâ fronte ab omnibus pecuniam petebat : de qua aliquanta conquisita pecunia tyrannidem impetentium liniebat, & terram à consuetudinariis gravaminibus relevabat. Quodam messis tempore, cum nimio tibiarum, furarum, vel pedum dolore laboraret, & neque pede, neque equo ire valeret, eo vehiculo quod vulgo birotum dicitur, circumferri per Belsiam ad petendum annonam pie frontosus non erubuit, imo erubescere quam cæpta non perficere maluit. Homo tantæ devotionis Bauduinus erga locum hunc extitit. Retribuat ei Deus quæ bene, probe, fideliter gessit. Nec solum illi, sed & omnibus hujus loci extructoribus, provectoribus, tutoribus, vel quocumque loco sustantiatoribus misereatur Deus.

Le second livre de la Chronique commence par une préface qui contient un tableau du Clergé tel qu'il estoit alors, comparé avec les premiers siécles de l'Eglise. Ce tableau fait honneur au discernement & à la bonne foy des auteurs qui nous peignent si naturellement les desordres de leur siécle, & des personnes même de leur profession. « On voit, disent-ils, dans les Actes » des Apôtres, l'usage où estoient les premiers Chrestiens, de » n'avoir plus rien en propre dès qu'ils avoient reçu le baptême, » & de mettre tous leurs biens en commun avec leurs freres :

cette pieuſe coûtume a continué juſqu'au temps du Pape Urbain, « qui au lieu de faire vendre les biens des Fidéles, les porta à en « diſpoſer en faveur des ſaints Miniſtres des autels; de là l'exceſ- « ſive richeſſe de l'Egliſe. La prédiction d'Iſaïe eſt accomplie; « l'Egypte par ſon induſtrie, l'Ethiopie par ſon commerce, ſont « devenuës ſes tributaires: il s'eſt fait dans ce ſacré dépoſt un ſi « prodigieux amas de biens, qu'il n'eſt point d'homme qui les « puiſſe calculer, ni de terme qui puiſſe en exprimer le nombre [a]. « L'Egliſe de France a eu plus de part qu'aucune autre à cette « religieuſe prodigalité. Clovis, premier Roy chreſtien, & plu- « ſieurs de ſes ſucceſſeurs, ont fondé ou comblé de biens une « grande multitude d'Egliſes; tous les Seigneurs & tous les « Ordres du Royaume concouroient au même deſſein: ainſi la « paille des premiers ſiécles de l'Egliſe s'eſt convertie en des « monceaux d'or. Bientoſt la Religion fut miſe en oubli, la « cupidité prit la place; les Moines eux-mêmes, je l'avoue les « larmes aux yeux, ne ſe ſont pas garantis de la contagion. [b] De « ſaintes ames ont enfin ouvert les yeux ſur cet abus; elles ont « diſtribué leurs biens à de nouvelles Egliſes, ou pluſtoſt à des « pauvres, & c'eſt ce qui a donné lieu à la fondation de noſtre « Monaſtere de Morigny ».

Qui croiroit que ces Religieux, qui viennent de parler avec tant de ſageſſe ſur le déreglement des gens de leur état, duſſent eux-mêmes y tomber ſi-toſt? car tout le ſecond livre de la Chronique, comme nous l'allons voir, ne reſpire que l'eſprit de cupidité, contre lequel les auteurs déclament, dans leur Préface, avec un zéle ſi amer.

Ces auteurs écrivoient les événements de leur temps à meſure qu'ils ſe paſſoient. Le ſeul objet qu'ils ſe propoſoient,

[a] *Ab illo igitur tempore uſque ad noſtram ætatem terrenis opibus mirabiliter excrevit Eccleſia. Cum enim juxta vaticinium Iſaïæ, labor Ægypti, & negociatio Æthiopiæ, virique ſublimes ſæculi videlicet iſtius Principes ad Eccleſiam venirent, tot tantiſque poſſeſſionum beneficiis eam per diverſa loca totius hujus orbis ditaverunt, ut nulla hominum memoria, nulloque ſermone valeat comprehendi.*

[b] *Unde poſt aliquanto tempore factum eſt ut paleæ quæ intra Eccleſiam erant divitiis intumeſcerent, & noſtri etiam Ordinis profeſſores, quod non ſine gemitu dicendum eſt, Religione calcata, poſt concupiſcentias ſuas effluerent.*

ainſi qu'ils le diſent, eſtoit de rendre compte aux Moines qui viendroient après eux, des progrès de l'Abbaye naiſſante, de ſes accroiſſements au dehors, des embelliſſements faits dans la maiſon; tout y eſt rapporté avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe. Les terres dont elle fut enrichie par la pieuſe liberalité des Seigneurs voiſins & par d'autres perſonnes, & par le travail ou l'induſtrie des Abbez & des Religieux. Les charrues, les beſtiaux, les moulins, les preſſoirs, les acquiſitions faites au profit du Monaſtere; ſes divers bâtiments, les meubles, rien n'eſt obmis de ce qui peut ſervir à l'inſtruction des ſucceſſeurs. L'hiſtoire des procès continuels qu'il fallut ſoûtenir contre des Chanoines * d'Eſtampes, dont les prébendes devoient eſtre réunies à l'Abbaye, eſt accompagnée de ſes plus petites circonſtances; les artifices que les Chanoines employérent auprès du Roy & du Pape, pour s'appuyer de leur autorité contre les prétentions des Moines, ſont rapportez avec un ſoin qui ne laiſſe rien à deſirer aux lecteurs, s'ils en eſtoient curieux: on n'oublie pas même d'y faire mention d'une aventure ſcandaleuſe d'un des Religieux de l'Abbaye, dont les Chanoines ſe prévalurent
Pag. 370. pour les décrier. Les Moines ſe vengent par les épithetes les plus odieuſes, qu'ils prodiguent à leurs ennemis: ſi la bienſéance en eſt bleſſée, la reconnoiſſance ne l'eſt pas moins par celles
Pag. 372. qu'ils donnent aux héritiers de leurs bienfaiteurs; ils y ſont traitez ſans ménagement, lorſqu'ils n'ont pas exécuté avec aſſez de fidélité, au gré des auteurs, les charges auſquelles ils eſtoient obligez. Enfin, ſi on vouloit former un terrier bien exact des biens du Monaſtere, & raſſembler des titres contre tous les voiſins, je doute qu'on pût trouver ailleurs de meilleurs mémoires que dans le ſecond livre de cette Chronique.

Sur de pareils détails, il eſt aiſé de juger que les auteurs ne ſe ſont pas fort étendus ſur l'hiſtoire du Royaume; elle n'eſt, en effet, entrée qu'incidemment dans leur deſſein, & qu'autant qu'elle pouvoit avoir quelque rapport avec celle de l'Abbaye.

* C'eſtoient les Chanoines de l'Egliſe de Saint Martin d'Eſtampes-les Vieilles, dont le Chef portoit le titre d'Abbé. *Voyez Fleureau, Antiquit. d'Eſtampes, pag. 476.*

L'avenement de Louis le Gros à la Couronne après la mort de ſon pere, par où ils commencent, & le peu de faits qu'on y lit concernant noſtre hiſtoire depuis l'année 1108. juſqu'en 1137. y ſont rapportez très-ſuperficiellement, & preſque ſans aucun ordre chronologique; voicy les principaux, ſur leſquels on trouve quelque détail. La guerre de Louis le Gros contre le Roy d'Angleterre & le Comte Thibaud, celle du ſaint Siége contre l'Empire au ſujet des Inveſtitures, le Schiſme cauſé par l'Antipape, la venue du Pape Gélaſe II. en France, ſa mort, l'élection de [a] Calixte II. le voyage qu'il fit en France, [b] la faveur, la diſgrace & le rétabliſſement d'Eſtienne, Chancelier & Seneſchal de France, la mort du Pape Honorius II. les conteſtations recommencées au ſujet des Inveſtitures, le nouveau ſchiſme qu'elles produiſirent, le voyage que fit en France Innocent II. le legitime Pape, reconnu depuis en cette qualité par l'Empereur Lothaire, & par les Rois d'Angleterre & des Eſpagnes; le Concile que ce Pape tint à Rheims, la mort tragique de Philippe fils de Louis le Gros, & le couronnement de Louis VII. ſon autre fils, au même Concile. Une lettre des Chartreux au Pape Innocent termine ce ſecond livre.

L'auteur du troiſiéme s'eſt propoſé des vûes bien différentes de celles qu'avoient eues les auteurs du ſecond. Il ne fait entrer que par occaſion l'hiſtoire de ſon Monaſtere dans celle du Royaume & de l'Egliſe, qui ſemblent avoir eſté ſon objet principal, & ſur laquelle il nous donne des éclairciſſements conſidérables. Il commence au départ du Pape Innocent II. qui venoit de tenir le Concile de Rheims, & s'en retournoit en Italie, & à la mort de Guillaume Comte de Poitou, qui eſtant près de mourir durant ſon pelerinage à S.t Jacques, avoit fait jurer aux Seigneurs de ſa Comté qu'ils donneroient ſa fille Eléonor en mariage à Louis fils de Louis le Gros, avec le Comté dont elle devenoit héritiére: l'auteur décrit pompeuſe-

[a] Gui Archevêque de Vienne, oncle de la Reine.

[b] *Interea deffuncto Willelmo Anſelli Dapiferi germano, Stephanus Cancellarius ..... frater amborum Major Regiæ domûs effectus eſt, &c.* pag. 373.

ment & assez bien la cérémonie de ces illustres noces, & la triste nouvelle de la mort de Louis le Gros, qui arriva au milieu de la solemnité de la feste. Il reprend l'histoire du Pape Innocent, que les écrivains du livre précédent avoient entamée, & dont luy-même avoit touché quelque chose au commencement de celuy-cy : il rapporte les demêlez d'Innocent avec l'Antipape Pierre [a], dont la mort fut suivie de la tenue d'un Concile à Rome, qui le déclara intrus, & dépossa les Prelats de sa nomination, en leur ôtant les Crosses & les Anneaux qu'ils avoient reçus de l'Antipape. A ce recit succéde l'histoire de ce qui concerne Thevinus Abbé de Morigny, la sentence par laquelle Henry Archevêque de Sens le suspendit de ses fonctions, pour ne s'estre pas trouvé au Concile; la levée de l'interdit, & la démission que Thomas donna ensuite de son Abbaye. Ce détail n'est point de l'espéce de ceux que nous avons vûs dans le livre précédent; il est très-intéressant, par les lumiéres qu'il nous donne sur nos antiquitez ecclesiastiques. Le Metropolitain n'avoit point consenti à la démission de Thomas, l'élection de l'Abbé qui le devoit remplacer avoit souffert de grandes difficultez, l'autorité Royale qui estoit intervenue avoit gêné la liberté des suffrages; cependant l'élection s'estant faite suivant le vœu des Moines & les regles prescrites par les Canons, le Roy accorda son consentement. Tous les obstacles n'estoient pas encore levez, il fallut que la démission du prédécesseur fût reçûe par l'Archevêque de Sens, Metropolitain; la forme dans laquelle elle devoit se faire donna lieu à de nouvelles contestations, l'Abbé Thomas prétendant [b] qu'il suffisoit pour tout cérémonial, de remettre un livre entre les mains de l'Archevêque; mais celuy-cy l'obligea à luy rendre une crosse telle qu'il la luy avoit donnée, comme le signe du droit d'exercer les fonctions pastorales. La démission revêtue de toutes ses formalitez, ayant esté admise, le Metropolitain, avant que de

[a] Pierre de Leon, qui prit le nom d'Anaclet, & mourut en 1138.

[b] *Cumque curæ Pastoralis ministerium quod per baculum acceperat per librum reddere voluisset, renuit Henricus, dicens, quia sicut facta fuerat regiminis per cambutæ susceptionem traditio, ita fieret per ejusdem remissionem demissio.* Pag. 386. A.

confirmer la nouvelle élection, voulut que Macaire Moine de Cluny, sur qui elle estoit tombée, luy apportât un démissoire de son Abbé. Enfin cette élection, que le Roy avoit approuvée depuis long-temps, reçut sa derniére perfection par la confirmation du Metropolitain; toutes ces diverses circonstances sont déduites avec autant d'exactitude que de netteté. Ce récit est suivi de l'interdit jetté en 1141. par Innocent II. sur les terres du Roy de France, qui ne vouloit point recevoir Pierre de la Chastre, que le Pape avoit fait élire Archevêque de Bourges, & de l'absolution accordée par le Pape Celestin II. successeur d'Innocent. Comme Macaire Abbé de Morigny avoit esté employé dans les négociations qui se firent avec la Cour de Rome, l'auteur n'oublie pas les graces qu'il avoit obtenues du saint Siége pour son Abbaye, & les reliques qu'il en avoit rapportées.

Litteras emancipatorias, pag. 386. B.

Macaire estant passé à l'Abbaye de Saint Benoist-sur-Loire pour y mettre la reforme, Thevinus fut nommé en sa place Abbé de Morigny. Icy l'on voit un sommaire des augmentations que fit Thevinus aux bâtiments & aux biens de l'Abbaye, sur quoy l'auteur, moins attaché à ces détails que ceux qui le précedent, se contente de renvoyer au cartulaire de l'Abbaye. *Pag. 385.* L'année de l'élection du nouvel Abbé fut celle où l'on apprit en France la prise d'Edesse par les Infidéles; l'auteur rapporte le discours que le Roy fit à Vezelay, pour exhorter les Seigneurs de son Royaume à le suivre dans la guerre qu'il entreprenoit contre les ennemis de la Foy. Il nomme plusieurs de ceux qui prirent les armes, & parle du voyage que le Pape Eugene fit en France, pour donner le sceau de sa benediction à une entreprise dont l'exécution ne répondit pas aux saintes vûes qui l'avoient formée. Il y a plusieurs lacunes dans cet endroit du manuscrit, ainsi qu'en avertit l'Editeur; cependant on y trouve encore le retour du Roy, qui après avoir esté visiter le Saint Sepulcre, ramena en France ses troupes entiérement ruinées, sans aucun avantage pour la Chrestienté.

Ce troisiéme livre est terminé par le récit de la mort de Thevinus, qui, autant qu'on en peut juger par le texte toûjours

très-défectueux, arriva la 4.e année après le retour des Croiſez: cette date s'accorde avec ce qu'on lit dans la Gaule Chreſtienne, que les premiéres Chartes où il ſoit parlé de ſon ſucceſſeur, ſont de l'an 1152.* L'auteur, en finiſſant ſon ouvrage, paroît le dédier à l'Abbé ſous lequel il écrivoit, par ce vers:

Pater ſancte, vale, tibi donum ſpirituale.

La Chronique de Morigny eſt imprimée dans le quatriéme tome de la Collection de du Cheſne, qui dit l'avoir tirée d'un manuſcrit de Claude Petau, Conſeiller au Parlement de Paris. Dom Baſile Fleureau, Barnabite, a donné avec l'hiſtoire des Antiquitez de la Ville & du Duché d'Eſtampes, celle de l'Abbaye de Morigny, d'après la Chronique, & les titres de ce Monaſtere, dont il a rapporté un grand nombre. Outre les inſtructions qu'il donne ſur l'hiſtoire de cette Abbaye, il éclaircit la Chronique par des généalogies des Seigneurs qui y ſont nommez, & par d'autres remarques ſur les terres données à l'Abbaye, & ſur quelques points de l'Hiſtoire de France; il eſt bon d'en joindre la lecture à celle de la Chronique. Le P. le Long obſerve que Papire Maſſon cite dans ſes Annales *Morigniacenſis Cœnobii Annales*, & que c'eſt ſans doute le même ouvrage que cette Chronique.

Biblioth. Hiſt. de Fr.

On a vû que le premier livre de la Chronique de Morigny a eſté perdu preſque en entier; il y a pluſieurs lacunes à la fin du troiſiéme. Je ne ſçais ſi le ſecond a eſté plus exempt de l'altération que les temps ont apportée au manuſcrit, puiſque l'on n'y trouve pas un privilége accordé à l'Abbaye, que l'auteur, à la page 367. avoit promis de rapporter dans la ſuite.

* Le retour des Croiſez eſt placé ſous l'an 1148. dans le même livre de la Gaule Chreſtienne.

MEMOIRE

MEMOIRE

Sur la Vie du Moine Helgaud, ſur l'Epitome de la Vie du Roy Robert, & ſur trois Fragments qui ſont imprimez à la ſuite de cette Epitome, dans la Collection des Hiſtoriens de France.

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

30. d'Avril 1731.

HELGALDUS ou Helgaudus, auteur de l'*Epitome* de la Vie du Roy Robert, nous apprend dès la Préface de ſon ouvrage, qu'il vivoit ſous le regne de ce Prince, qui mourut en 1033.[a] *Nous commencerons,* dit-il, *par faire le portrait de ſa figure & de ſa taille, tel que nous l'avons vû de nos propres yeux.* Il dit en pluſieurs endroits de ſon Hiſtoire, qu'il avoit ſouvent approché de ſa perſonne, & qu'il en eſtoit connu très-particuliérement: c'eſt à quoy ſe réduit preſque tout ce que nous avons à dire de la vie de cet Hiſtorien.

Helgaud eſtoit Moine de l'Abbaye de Fleury, autrement S.t Benoiſt-ſur-Loire, du temps de Goſſelin[b] fils naturel de Hugues Capet, lequel fut en 1004. Abbé de Fleury, & mourut en 1030. Archevêque de Bourges. Ce fut par les ordres de Goſſelin, comme il le dit, qu'il bâtit dans le territoire de *Pag. 74.* l'Abbaye de Fleury, une Chapelle, ſous l'invocation des Saints Martyrs Denys, Ruſtique & Eleuthere; le Roy Robert, qui eſtoit à Vitry[c], vint viſiter cette Egliſe, où *ſa vénération pour les Saints qui y eſtoient honorez, l'attira, pluſtoſt que la beauté de*

[a] *Initio autem deſcriptionis omnem vultus illius habitudinem, corporiſ-ve elegantiam, prout ipſi perſpeximus, propalamus.* pag. 63.

[b] Goſſelin avoit ſuccedé à l'Abbé Abbon, mort en 1004. *Fleury, hiſt. Eccl. tom. 12. l. 58.* & fut Archevêque de Bourges en 1013. *ibidem.*

[c] Vitry, dépendant du Monaſtere de Fleury & de l'Archidiaconat de Pitiviers dans la foreſt d'Orléans, différent de Vitry-aux-Loges, ſuivant M. de Valois, Not. à l'art. *Victoriacum.* Le Dictionnaire de la France ne fait mention que d'un lieu ainſi nommé dans l'Orléanois.

l'édifice, qui n'eſtoit que de bois. Helgaud eſtant depuis allé à Paris, ce Prince luy donna pour la même Egliſe, des Reliques des Saints Martyrs à qui elle avoit eſté dédiée; elles y furent reçûes par l'Abbé Goſſelin, le premier jour d'Octobre feſte de S.t Germain, S.t Remy & S.t Waaſt, Confeſſeurs. *Dieu ayant permis dans la ſuite, pour punir les pechez des hommes,* ſuivant les termes de l'hiſtorien, *que cette Chapelle fût brûlée,* Helgaud la rebâtit, mais de pierres, car d'abord il ne l'avoit faite que de bois. La dédicace s'en fit alors par Odolric luy-même, qui la premiére fois en avoit chargé Goſſelin Abbé de Fleury. L'auteur ne dit point quel eſtoit cet Odolric, mais il eſt hors de doute que ce fut Odolric de Broyts * Evêque d'Orleans, dans le Diocéſe duquel eſtoit ſituée l'Abbaye de Fleury dont cette Egliſe dépendoit; d'où il s'enſuit qu'elle fut bâtie, brûlée & réédifiée dans l'eſpace d'onze ans que dura l'Epiſcopat d'Odolric. Helgaud parle avec éloge de ce Prelat, qui l'honoroit, dit-il, d'une protection particuliére, & *qui ne luy avoit jamais rien refuſé de ce qu'il luy avoit demandé.* Les termes dont il ſe ſert font juger qu'au temps où il écrivoit l'Evêque eſtoit déja mort.

Le ſoin qu'Helgaud avoit pris de faire conſtruire de nouveau la Chapelle des S.ts Martyrs, fut célebré dans des vers qui ſe liſoient au-deſſus de l'autel de S.t Denys: les voicy tels qu'il les rapporte.

Iſta Dionyſius penetrantes limina ſanctus
Auxilio ſancto conſociet Domino.
Quem quicumque petis Dominum depoſce tonantem
Quatenus Helgaudum ſervet amore ſuum.
Cujus amor Chriſto ſic ſic venerabile templum
Conſtruxit Domino atque Dionyſio.

A droite du même autel on liſoit ces autres vers.

Eſt domus iſta Deo ſine fine dicata ſuperno,
Helgaudi ſtudio conſilioque boni.

* Odolric Evêque d'Orleans en 1022. mourut vers l'an 1033. S.te Marthe, *Gallia Chriſtiana, tom. 2. pag. 243.*

Hinc Paradiſiaci pulſatur janua regni,
Hinc pia plebs Domino conjubilat ſupero.
Intrantes pariter Chriſtus conſervet Jeſus.
Dicite cuncti
Voce fideli
Omne per ævum
Sic fiat. Amen. Amen. Amen.

Si nous avions la date préciſe de la réédification de la Chapelle, nous aurions auſſi celle d'un voyage qu'Helgaud fit dans ce même temps à Paris auprès du Roy Robert, qui [a] *l'aimoit comme ſon propre fils.* Le Roy, vers qui il eſtoit envoyé avec deux autres Religieux pour quelques affaires de ſon Monaſtere, le remit, pour luy rendre une réponſe, juſqu'au Carême ſuivant qu'il devoit aller à Poiſſy; comme les trois Moines ſuivoient ce Prince, peu s'en fallut que leurs chevaux, qu'ils avoient embarquez avec eux dans le même bateau, ne les fiſſent périr au paſſage de la Seine, dans un lieu appellé *Caroli-venna* [b]: Helgaud ne nous a épargné aucun des détails de cette aventure, plus occupé, ce ſemble, de la frayeur qui luy en reſtoit encore, que de l'intéreſt de ſes lecteurs, pour qui tout ce récit n'a rien de fort utile. Il peint des couleurs les plus vives les allarmes du Roy, qui eſtant, ſur le bord de l'eau, ſpectateur du danger des bons Peres, ſe vouoit [c] pour eux à tous les Saints; enfin ils gagnérent heureuſement la rive, où Robert les reçut avec de grandes démonſtrations de joye: ils paſſérent trois jours auprès de luy, charmez de ſa perſonne & de ſes entretiens.

[a] *Affectu diligebat paterno.*

[b] Carolivenna, *locus ad flumen Sequanam inter Alpecum* (le Pec) *& Rotoialum* (Ruel) *Chalevane vulgo, vel Chalvaine hodieque nuncupatur,* ſuivant la Notice de Valois. Chalevaine ne ſe trouve ni ſur les Cartes, ni dans les Géographes modernes, & ne ſubſiſte plus apparemment, il eſt placé ſous le nom de Chalevane près de la rive gauche de la Seine, entre la Malemaiſon & la Chauſſée, à égale diſtance de Luciennes & de Bougival, dans deux Cartes anciennes de l'Iſle de France, l'une de 1598. par Fr. de la Guillotiere, *Guilloterius*, l'autre ſans date, mais à peu-près du même temps, par Damien Templeux. L'Abbaye de S. Denys eut en 1273. la haute & baſſe Juſtice de Chalevane. *V. Felibien, Hiſt. de l'Abbaye de S.t Denys, pag. 251.*

[c] *Sanctum Dionyſium, ſanctumque Benedictum & omnes Sanctos Dei in adjutorium noſtrum provocabat, lacrymis perfuſus oculis.*

S'il n'y a rien de bien intéreſſant dans le peu de faits que j'ay pû recueillir de la vie du Moine Helgaud, celle qu'il nous a laiſſée du Roy Robert ne nous en offre guéres de plus importants; elle eſt intitulée *Helgaldi ſive Helgaudi Floriacenſis Monachi, Epitoma Vitæ Roberti Regis, ex alterius Monachi ſcriptis.* Suivant ce titre, l'hiſtoire d'Helgaud ne ſeroit autre choſe que l'abrégé d'un ouvrage plus étendu, compoſé avant luy par un autre Moine. Le mot *Epitoma* pris abſolument, peut s'entendre icy ou d'un abrégé de la Vie du Roy Robert, compoſé d'après l'hiſtoire d'un écrivain antérieur, ou d'une Vie abrégée de ce Prince, telle que le Moine Helgaud ſemble l'avoir faite, puiſqu'il dit luy-même qu'il ſe borne à le faire connoître par ſes vertus chreſtiennes *. Si je montre que le dernier ſens eſt le ſeul qu'on puiſſe admettre, il s'enſuivra que les mots *ex alterius Monachi ſcriptis*, ont eſté adjoûtez par les copiſtes, qui prenant mal-à-propos *Epitoma* dans le premier ſens, ont reduit Helgaud à la qualité de ſimple Abbréviateur; or pluſieurs raiſons me perſuadent qu'Helgaud eſt icy auteur original: il n'eſt pas vrayſemblable qu'un écrivain qui a vû par luy-même les évenements de la vie d'un Prince, n'en parle que ſur le récit d'un autre hiſtorien qu'il ne cite jamais. Helgaud, dans tout le cours de ſon hiſtoire, parle en ſon propre nom, & comme ayant eſté le témoin de la pluſpart des choſes qu'il raconte; d'ailleurs, on lit dans un fragment dont je vais donner la notice, que quiconque veut s'inſtruire de la vie du Roy Robert, doit avoir recours à celle qu'Helgaud en a donnée. Comme l'auteur de ce fragment eſtoit preſque contemporain du Roy Robert & du Moine Helgaud, il auroit certainement connu l'hiſtorien qui auroit ſervi de modéle à celuy-cy, & y auroit renvoyé directement, plûtoſt qu'à ſon abbréviateur. Adjoûtons que le ſtile diffus de ce prétendu abrégé, où l'on eſt entré dans les plus petits détails, n'a rien qui ne tienne du caractére d'un auteur original; on n'y reconnoît ni la forme ni le ton d'un extrait.

Helgaud avant que de commencer la vie du Roy Robert, rapporte en peu de mots la fondation de l'Abbaye de Fleury

* On trouvera ſes termes dans la ſuite de ce Mémoire.

par Leodebodus, & donne enſuite le teſtament que fit cet Abbé en faveur de ſon nouveau Monaſtere : ce monument ne paroît pas d'une grande authenticité aux meilleurs critiques. Adrien de Valois en le citant dans ſa Notice des Gaules, le traite d'ouvrage ſuppoſé ou corrompu [a]. On ne voit pas le rapport que peuvent avoir avec la vie du Roy Robert l'hiſtoire de la fondation de l'Abbaye de Fleury & le teſtament de Leodebodus, puiſque ces deux pieces eſtant du VII.[e] ſiécle ont precedé le regne de Robert de plus de 300. ans; mais auſſi loin de regarder cette vie comme l'objet principal que l'auteur ſe ſoit propoſé, je penſe qu'elle n'eſtoit que la ſuite & le ſupplément d'un ouvrage plus conſiderable qui le précedoit, & que nous n'avons plus. Cet ouvrage eſtoit probablement l'hiſtoire des Abbayes [b] de S.[t] Aignan & de Fleury; l'écrivain qui l'a compoſée, ou celuy qui l'a continuée, après le récit des grands biens que Leodebodus fit à l'Abbaye de Fleury, & des donations dont il l'enrichit par ſon teſtament, n'aura pas voulu laiſſer ignorer à la poſterité les bienfaits qu'elle avoit auſſi reçus du Roy Robert, & c'eſt ce qui a pu luy donner occaſion d'écrire la vie de ce Prince, dont la plus grande partie contient en effet ce qu'il fit en faveur de ce monaſtere. Les termes dont ſe ſert Helgaud dans une petite Préface qui ſuit le teſtament de Leodebodus, & qu'il a miſe à la tête de ſon hiſtoire, me paroiſſent appuyer ſuffiſamment la conjecture que je propoſe. « Dieu, dit-il, ayant eſtabli ſur la terre des Pontifes, « des Abbez, & d'autres Miniſtres pour gouverner ſon Egliſe, « a auſſi choiſi des Empereurs, des Rois & des Princes, pour « reprimer les crimes, & ſe faire rendre la gloire qui luy eſt « dûe dans tous les ſiécles: & comme ce diſcours a commencé « par les Abbez du monaſtere de St Aignan, il eſt utile & ne- « ceſſaire de traiter à préſent de celuy que Dieu a conſtitué ſur « les hommes, pour eſtre leur pere & leur ſoûtien. Puiſque nous « avons ſuffiſamment fait mention du teſtament du venerable «

[a] *Teſtamentum Leodebodi Abbatis Floriacenſis, quod ab Helgado Regis Roberti æquali ſuppoſitum eſt aut corruptum.* pag. 509. col. 1.

[b] Aujourd'huy Collegiale Royale de la ville d'Orléans.

» Leodebodus Abbé de S.t Aignan, par lequel il laiſſe tous ſes
» biens à S. Pierre d'Orléans, à S.te Marie, & à S.t Pierre de
» Fleury, adjoûtons icy à préſent que le Roy Robert, dont la
» pieté retentit dans tout le monde, a aimé, cheri & décoré
hunc Sanctum. » ce ſaint (lieu) autant qu'il a pû, &c. Ces paroles ſuppoſent, ce me ſemble, très-naturellement, qu'il y avoit eu une compilation faite par Helgaud, ou par d'autres Moines de S.t Aignan & de Fleury, de l'hiſtoire de ces deux Abbayes, & que le teſtament de Leodebodus & la vie du Roy Robert qui nous reſtent aujourd'huy, n'eſtoient qu'une partie, & une eſpece de continuation de cet ouvrage.

Si l'on n'eſtoit point averti par cette Préface, que l'auteur a eu deſſein d'écrire une hiſtoire, on ſeroit tenté de la prendre pour quelque ſermon, ou pour une oraiſon funébre dans le goût du ſiécle, où il auroit voulu exciter la reconnoiſſance & la pieté des Moines ſes auditeurs par le ſouvenir des grands biens que le Roy Robert avoit faits, & des grands exemples qu'il avoit donnez pendant ſa vie. La maniere dont il débute, & les derniers mots par où il finit l'éloge de ce Prince [a] en luy ſouhaitant la gloire éternelle, reſſemblent fort à un ſermon, & tout le reſte de l'ouvrage répond parfaitement à cette idée. Ce n'eſt en effet qu'une longue déclamation qui roule uniquement ſur la pieté du Roy Robert, ſur ſa devotion envers les ſaints, ſur ſes jeûnes, ſes mortifications, ſes prieres, ſur ſa charité pour les pauvres qui ſe gliſſoient juſques ſous ſa table, & luy coupoient quelquefois des morceaux de ſes habits, ſur l'affection qu'il portoit aux Moines, ſur les biens dont il les combla, les grandes fondations qu'il fit dans l'Ordre de S.t Benoît, & particuliérement dans l'Abbaye de Fleury, enfin ſur pluſieurs miracles qui luy furent attribuez. Il ne faut point chercher icy des faits hiſtoriques d'une autre nature: Helgaud convient [b] luy-même qu'il n'a point voulu parler des guerres où Robert ſe diſtingua, ni des affaires politiques, & qu'il laiſſe

[a] *Cujus regnum & imperium permanet in ſæcula ſæculorum.*

[b] *Cætera quæ ſunt de ſæculi militiis, hoſtibus devictis, honoribus virtute & ingenio acquiſitis, Hiſtoriographis ſcribenda relinquimus.* p. 79.

aux Hiſtoriographes le ſoin d'en tranſmettre la memoire à la poſterité; j'eſtime donc que la collection de nos hiſtoriens n'en ſeroit guéres moins complette quand celuy-cy ne s'y trouveroit pas, & que la lecture en eſt aſſez inutile, ſi ce n'eſt que les détails où l'auteur eſt entré ſur l'interieur de la maiſon de nos Rois, nous offrent une peinture très-naïve & très-ſinguliere de la ſimplicité des mœurs du temps.

L'*Epitome* d'Helgaud a eſté imprimée dans la Collection de Pithou en 1596. & dans celle de du Cheſne en 1641. Ils n'ont marqué ni l'un ni l'autre d'où ils l'avoient tirée; les deux éditions ſont entiérement ſemblables, excepté que la derniére eſt plus correcte. Cet ouvrage eſt le ſeul qui nous reſte du moine Helgaud : Voſſius néantmoins, ſur la foy de Baronius, le fait encore auteur d'une vie d'Abbon, qui mourut Abbé de Fleury au commencement du XI.e ſiécle; mais il eſt manifeſte que Baronius s'eſt trompé, puiſque les ſçavants compilateurs des Actes de l'Ordre de S.t Benoît n'en ont eu aucune connoiſſance, & n'en ont fait aucune mention. En 1004. *Fleury Hiſt. Eccl.*

On lit dans du Cheſne à la ſuite de l'*Epitome* de la vie du Roy Robert, dont je viens de parler, deux fragments de deux pages chacun, qui appartiennent à l'hiſtoire de ce même Prince, ſur-tout pour ce qui ſe paſſa ſous ſon regne dans l'Aquitaine. *P. 80 81. 82. & 83.*

Le premier eſt la ſuite d'un autre fragment de deux pages, que du Cheſne avoit rapporté dans le 2.e tome de ſa Collection. Quelque court que ſoit ce fragment, on y trouve des faits qui concernent l'Empire d'Orient & celuy d'Occident, les expeditions des Normans en Italie, & les guerres des Sarafins en Eſpagne & dans la Terre-Sainte; mais ces faits eſtant mieux connus d'ailleurs, l'utilité principale qu'on en peut tirer ſe reduit à quelques détails ſur l'hiſtoire de l'Angoumois, du Perigord, du Limouſin, du Poitou, de la Champagne, de l'Anjou & de la Touraine, leſquels ſervent d'éclairciſſement ou de ſupplément aux auteurs de ce temps, dont la ſechereſſe & le peu d'exactitude ne nous ont laiſſé que trop de choſes à ſouhaiter dans leurs récits. C'eſt dans ce morceau que nous trouvons le trait fameux qui caractériſe la hauteur ou l'inſolence *depuis la page 632. juſqu'à la page 635.*

des Seigneurs François au commencement de la troiſiéme Race. On y lit qu'en vain le Roy Hugues & ſon fils Robert entreprirent de faire reconnoître leur autorité à Audebert Comte de Perigord, qui aſſiégeoit la ville de Tours : *nequaquam Rex Hugo, & Robertus filius ejus auſi ſunt eum provocare ad bellum,* & que comme ils luy firent demander de qui il tenoit ſa comté, il repliqua, & vous de qui tenez-vous voſtre royauté ? *ſed hoc ei mandaverunt, quis te, inquiunt, comitem conſtituit ! & Adalbertus remandavit eis, qui vos Reges conſtituerunt !* Je n'ay rien trouvé dans ce fragment qui puiſſe faire juger quel en eſt l'auteur, ni en quel temps il vécut.

Aldebertus.

Le ſecond fragment ſe trouve joint au premier dans le Mſ. mais, ſelon l'obſervation de du Cheſne, il eſt d'une écriture différente : il roule preſque entiérement ſur l'hiſtoire de Guillaume d'Angouleſme, particuliérement ſur ce qui regarde les guerres qu'il eut à ſoûtenir contre les Normans, qui de ſon temps vinrent ravager l'Aquitaine, & il y eſt parlé de ce Prince avec de grands éloges. L'auteur eſtoit d'Aquitaine, puiſque parlant des ravages que les Normans y firent, il uſe de ces mots *noſtros vicos, noſtros fines :* & il vécut du temps même du Comte Guillaume, car après avoir rapporté la découverte qui ſe fit du chef de S.t Jean dans le monaſtere d'Angely au retour du voyage que ce Prince avoit fait à Rome, il dit que le bruit * s'en répandit de ſon temps, & que l'on accourut de toutes parts en devotion à ces ſaintes reliques.

Pag. 82.
Pag. 83.
Cœnobio Angeriacenſi.

Pithou avoit imprimé ces deux fragments en 1596. mais avec un grand nombre de fautes, qui rendoient ſouvent le texte inintelligible. ; du Cheſne qui avoit vû ſans doute un autre manuſcrit, les a corrigées, & ce n'eſt pas le ſeul avantage de ſon édition ſur la précédente : ce qu'on lit dans la collection de du Cheſne au premier fragment, depuis ces mots, *Urbem quoque Turonis obſidione captam, &c.* juſqu'à ces autres, *cui eſt gloria in ſæcula ſæculorum,* avoit eſté déplacé dans celle de Pithou, & ne ſe retrouvoit qu'à la fin du ſecond fragment. L'arrangement que du Cheſne a obſervé eſt le plus naturel.

Pag. 80.
A la fin de la page 81.

* *Audita fama tam præclara noſtris diebus,*

Une

Une généalogie des Comtes d'Angouleſme & de Perigord, termine, dans les éditions de Pithou & de du Cheſne, ces deux morceaux hiſtoriques, & les éclaircit en pluſieurs endroits; le texte eſt entiérement le même dans l'une & dans l'autre.

La généalogie eſt ſuivie d'un troiſiéme fragment, qui comprend ce qui s'eſt paſſé depuis l'année 997. que mourut le Roy Hugues Capet, juſqu'à l'année 1110. ſous laquelle eſt rapportée une éclipſe. L'auteur, qui ne nous eſt pas connu, paſſe legérement ſur le regne de Robert fils de Hugues Capet; il eſt plus étendu ſur les regnes de Henry I.er & de Philippe I.er il raconte la mort de ce Prince arrivée en 1108. & comme il adjoûte qu'il fut témoin d'un phénoméne de trois ſoleils, qui parurent cette même année à Scyrs * ſur les bords de la Garonne, on doit conclurre qu'il vivoit au moins ſur la fin du temps dont il nous a laiſſé l'hiſtoire.

Ce dernier auteur ne donne pas une grande opinion de ſa critique & de ſon diſcernement dans le choix de ſes garants, puiſqu'il nous renvoye à l'hiſtorien Helgaud pour ce qui regarde la vie du Roy Robert. Nous ſerions en effet peu inſtruits, s'il ne nous avoit pas donné luy-même plus de détails ſur les Rois Henry I.er & Philippe I.er que le Moine Helgaud ne nous en a laiſſé ſur le regne de Robert. Il ne s'eſt pas borné dans ces deux derniers regnes, à rapporter l'hiſtoire de l'intérieur du Royaume; il traite aſſez au long de la conquête d'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie, & de celle que les peuples d'Aquitaine & d'autres firent en Eſpagne ſur les Saraſins, des affaires ſurvenues entre le Saint Siége & l'Empire, des ravages des Turcs dans la Terre-Sainte, & de la fameuſe Croiſade de France, qui vengea d'une maniére ſi éclatante l'injure faite aux Saints lieux par les Infidéles. *Pag. 85.*

J'ay remarqué entre autres choſes, dans ce qu'il a écrit de la Guerre ſainte, qu'il contredit un fait conſacré, ce ſemble, par la notorieté publique. Il paſſe pour conſtant que Godefroy de *V. le Taſſe, Paſquier, &c.*

* Squirs, nommée depuis en latin *Regula*, & dans la langue du pays, *la Reole*, à cauſe de la Regle de Saint Benoiſt que les Moines y obſervérent exactement. *V. la Notice de Valois, à l'article* Regula.

Bouillon, lorſqu'il fut fait Roy [a] de Jeruſalem, refuſa de prendre la couronne dans une Ville où le Sauveur avoit eſté couronné d'épines; ce pieux ſcrupule, ſelon noſtre auteur, vint des Croiſez mêmes, qui crurent [b] que Godefroy ne devoit pas ſe permettre de porter la couronne dans Jeruſalem.

Du Cheſne n'eſt pas le premier qui ait donné au public ce précieux fragment; il ſe trouvoit déja dans la collection de Pithou de 1596. Ils diſent l'un & l'autre qu'ils l'ont copié d'après un ancien manuſcrit de l'Abbaye de Fleury: du Cheſne fait remarquer que c'eſt la ſuite d'un fragment qu'il a donné dans le ſecond tome [c] de ſa Collection. Il y a très-peu de différence entre ces deux éditions.

[a] *Ducem*, ſuivant les termes du fragment.

[b] *Cauti in hoc, quod nequaquam ei licere judicant regium diadema infra urbem eamdem portare.* pag. 92.

[c] Depuis la page 630. juſqu'à la page 633.

MEMOIRE

Sur deux Ouvrages hiſtoriques concernant Louis VII. intitulez, l'un, Geſta Ludovici VII. Regis, filii Ludovici Groſſi, *& l'autre,* Hiſtoria glorioſi Regis Ludovici, filii Ludovici Groſſi, ab anno 1137. uſque ad annum 1165. *& ſur les Auteurs de ces Ouvrages.*

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

JE ne ſuivray point dans ce Mémoire, l'ordre que je me ſuis preſcrit dans les précedents. Au lieu de traiter d'abord de ce qui concerne perſonnellement les auteurs de ces deux ouvrages, je donneray d'abord la notice de ce qu'ils contiennent, en marquant les différences que j'ay obſervées entr'eux: enſuite j'examineray quels ſont ceux qui peuvent les avoir compoſez. Je crois devoir préférer icy cette methode, pour donner plus de clarté aux diſcuſſions dans leſquelles je ſuis obligé d'entrer. 4. de May 1731.

Les *Geſtes* de Louis VII. commencent avec le règne de ce Prince, & continuent juſqu'au ſecond mariage qu'il contracta vers l'an 1152. avec Conſtance de Caſtille. L'éditeur adjoûte qu'ils alloient encore plus loin, mais que le reſte manque dans le manuſcrit ſur lequel il les a fait imprimer. *Pag. 411.*

L'*Hiſtoire* de Louis VII. commence à la même époque, & finit à l'an 1165. ces deux ouvrages ſont preſque entiérement conformes juſqu'à l'an 1152. où le manuſcrit des *Geſtes* eſt demeuré imparfait; outre que les faits y ſont les mêmes, l'ordre dans lequel ils ſont arrangez, leurs circonſtances, les penſées, les tranſitions, les tours de phraſes, les expreſſions ont dans l'un & dans l'autre une ſi grande reſſemblance, qu'on ne peut douter qu'ils ne ſoient l'ouvrage du même auteur. Il faut pourtant convenir qu'il y a quelques différences; par exemple, on

trouve dans les Geſtes un détail fort étendu ſur la Croiſade, & il n'en eſt preſque rien dit dans l'Hiſtoire.

Pluſieurs écrivains [a] ont attribué à Suger l'Hiſtoire de Louis VII. ce qui a pû les induire à le croire, c'eſt que cette hiſtoire ſe trouve dans les manuſcrits que l'on ſçait eſtre de Suger, à la ſuite de la vie de Louis le Gros, & que l'auteur ſemble dire qu'il avoit auſſi écrit la vie de ce Prince. La premiére de ces raiſons ne me paroît pas eſtre d'un grand poids; on ſçait que dans quelques manuſcrits les copiſtes ont ſouvent raſſemblé pluſieurs ouvrages de différents auteurs dans un même volume ſous un ſeul titre, ſans marquer la différence des auteurs & des ouvrages. La ſeconde raiſon n'eſt pas d'une plus grande ſolidité; elle ne roule que ſur ces mots dont l'auteur ſe ſert au commencement de ſon hiſtoire, en parlant de Louis VII. qui apprit la mort de ſon pere: *lugubri tanti patris demigratione comperta;* ce mot *tanti* ſemble faire entendre qu'il en auroit parlé dans un ouvrage précedent. A ces preuves, ſur leſquelles ceux qui font Suger auteur de l'*Hiſtoire* de Louis VII. appuyent leur opinion, j'oppoſeray la date de la mort de Suger, arrivée en 1152. qui ne permet pas qu'on le faſſe auteur d'une hiſtoire qui s'étend juſqu'en 1165. comme celle de Louis VII.

Il y auroit plus de fondement à le croire auteur des *Geſtes:* j'ay dit qu'ils eſtoient entiérement ſemblables à l'*Hiſtoire,* pour le temps qui s'eſt écoulé depuis l'avénement de Louis VII. à la Couronne, juſques vers l'an 1152. où ils finiſſent; cette année 1152. eſt préciſément celle de la mort [b] de Suger, & il eſt dit au commencement des *Geſtes,* d'une maniére encore plus poſitive

[a] Belleforeſt, dans ſes Annales, traduiſant mot pour mot, ſous l'an 1138. *tom. 1.er pag. 500.* pluſieurs paſſages de cette Hiſtoire, les cite comme eſtant de l'Hiſtoire de Louis VII. par Suger; Voſſius la luy attribue pareillement, & le P. le Long, *Biblioth. des Hiſt. de France, N.o 6995.* dit qu'*elle ſuit dans le manuſcrit celle du Roy Louis VI. compoſée par l'Abbé Suger, ce qui fait croire à quelques-uns qu'il en pourroit bien eſtre auſſi l'auteur.*

[b] Je ſuis l'opinion de D. Gervaiſe, auteur de la Vie de Suger, *in-douze, trois volumes,* qui me ſemble avoir fort bien prouvé qu'il ne pouvoit eſtre mort qu'en 1152. contre le ſentiment de D. Felibien Hiſtorien de l'Abbaye de S.t Denys, qui avoit placé ſa mort ſous l'an 1151.

que dans l'*Hiſtoire*, que celuy qui en eſtoit l'auteur avoit fait auparavant la vie de Louis le Gros, puiſqu'après avoir rapporté la mort de ce Prince, de qui il ſemble avoir parlé auparavant, *maintenant*, dit-il, *parlons de ſon fils;* & il adjoûte plus bas: *aggrediamur igitur hiſtoriam quæ ad continuandum præcedentibus ſequentia ſic loquitur;* & qu'enfin en parlant du mariage de Louis VII. avec Eleonor de Guienne, il dit encore: *ſicut ſuperius eſt expreſſum in vita patris ſui.* Mais l'éditeur du manuſcrit des *Geſtes*, ainſi que je l'ay d'abord remarqué, nous apprend que ce manuſcrit, tel que nous l'avons, eſt imparfait, & qu'il s'étendoit au-delà de 1152. temps de la mort de Suger. J'obſerveray de plus, que dans ce qui nous reſte, il eſt parlé du mariage de Marguerite fille de Louis VII. avec Henry fils du Roy d'Angleterre, qui eſtant née en 1152. fut fiancée à ce Prince en 1160. & mariée ſeulement en 1170. par conſéquent bien des années après la mort de Suger. D'ailleurs, l'auteur, dans le détail qu'il fait de la Croiſade, dit * qu'il a appris des gens mêmes du pays, ce qu'il rapporte de la trahiſon des François établis dans la Syrie; cette circonſtance ne ſçauroit convenir à Suger, qui avoit la Regence du Royaume pendant la Croiſade, & qui n'alla jamais dans la Syrie. Malgré ces difficultez, j'eſtime avec D. Gervaiſe, que les *Geſtes* de Louis VII. ſont de Suger, à la reſerve des événements poſtérieurs à ſa mort, qui auront eſté adjoûtez par un autre écrivain. Mais D. Gervaiſe auroit dû, ce me ſemble, excepter encore ce qui regarde la Croiſade. On peut dire pareillement de l'*Hiſtoire*, que tout ce qu'on y lit de conforme aux *Geſtes*, a eſté compoſé par Suger, & que le reſte eſt une addition.

Hiſt. de Suger, Diſſert. 3. pag. 54. & ſuiv.

Le ſtile & la forme des deux morceaux, que je regarde comme des augmentations, prouve aſſez qu'ils ne ſont pas de la même main que l'ouvrage dont ils font partie; l'hiſtoire de la Croiſade inſerée dans les Geſtes, eſt recommendable par

* *Ipſe qui ſcripſit hiſtoriam à pluribus indigenis inquiſivit*, p. 408. C. ce qui ſe trouve traduit ainſi dans les Chroniques de S.t Denys, Paris, 1514. *pag.* 201. *Celuy même qui a écrit cette Hiſtoire, fit ſa demande pluſieurs fois à maints gens du pays.*

l'exactitude & par la netteté qui y regnent, au lieu que ce qui eſt attribué à Suger eſt écrit avec autant de ſéchereſſe que de confuſion. Pour ce qui regarde l'addition ou le ſupplément qui ſe lit dans l'*Hiſtoire*, depuis 1152. juſqu'à 1165. ce morceau conſiſte principalement dans le récit de quelques guerres de Seigneurs particuliers avec le Roy, ou contre des Monaſteres dont le Roy prenoit la défenſe; on ne trouve rien de ſemblable dans tout ce qui précede, & l'attention que l'auteur de cette addition a eue, de s'étendre ſur ce qui regarde les Abbayes de Cluny & de Vezelay, me porteroit à croire que c'eſtoit un Moine qui avoit quelque liaiſon avec ces deux Monaſteres, ou qui y avoit fait ſa demeure.

La Croiſade de Louis VII. fait la plus conſidérable partie des *Geſtes*, puiſque de vingt-deux pages que l'ouvrage entier comprend dans l'imprimé, elle en remplit dix-neuf [a]. On y apprend de quelle maniére le Roy Louis VII. & l'Empereur Conrad partirent de leurs Eſtats pour cette guerre, la reception que l'Empereur des Grecs leur fit dans Conſtantinople, & comment leurs troupes innombrables campérent près de Calcedoine [b]. La deſcription des deux armées, de leur force & de leur éclat, eſt pompeuſe, & n'eſt pas mal écrite pour le temps; on voit le récit du déſaſtre des troupes de l'Empereur, trompées par des guides infidéles; l'avantage que le Roy de France remporta ſur les bords du Mæandre, & qui fut bientoſt contrebalancé par la défaite de ſon arriére-garde; ſon arrivée à Antioche, puis à Jeruſalem où il trouva l'Empereur; les projets de guerre qui furent concertez entre ces deux Princes & le Roy de Jeruſalem; le ſiége mis devant Damas; les progrès des Chreſtiens devant cette fameuſe place, qui auroit eſté priſe ſans la jalouſie des Seigneurs François établis dans la Syrie; enfin la retraite peu glorieuſe du Roy & de l'Empereur dans leurs Eſtats. L'hiſtoire de cette expédition eſt très-bien faite; l'auteur écrit avec ordre & netteté, il détaille en homme inſtruit, & qui,

[a] Depuis la page 1392. juſqu'à la page 1410. incluſivement.

[b] *Ante urbem Calcedoniæ*, ou Chalcedoine, ancienne Ville d'Aſie en Bithynie, ſur le Canal de la Mer Noire.

comme il ſemble le dire, auroit eſté luy-même dans le pays, toutes les circonſtances topographiques des divers lieux où ſe paſſérent les principaux événements. On y peut remarquer particuliérement la deſcription des dehors de la Ville de Damas. Il regne dans toutes les narrations aſſez de vrayſemblance & de bonne foy, cependant on pourroit reprocher à l'auteur de n'avoir pas toûjours oſé dire toutes les veritez qu'il ſçavoit; il ne [a] nomme point les Seigneurs François établis en Syrie, qui firent échouer le ſiége de Damas, de peur, dit-il, de bleſſer ceux de leurs amis ou de leurs parents qui vivoient encore.

J'ay examiné tous les hiſtoriens connus qui ont écrit de la Croiſade de Louis VII. pour voir ſi ce morceau d'hiſtoire n'auroit point eſté tiré de quelqu'un d'entr'eux; je n'ay rien trouvé de ſemblable, & je ne crois pas qu'on puiſſe faire difficulté de le regarder comme une piéce originale.

L'hiſtoire de ce qui ſe paſſa en France depuis le commencement du regne de Louis VII. juſqu'à l'an 1152. eſtant, comme je l'ay dit, preſque la même dans les deux ouvrages dont je rends compte, ce que je vais dire ſera commun à l'un & à l'autre.

Après le récit de l'avénement de Louis VII. à la Couronne, & une legére digreſſion ſur les déſordres arrivez dans l'Empire & dans le Royaume d'Angleterre, à l'occaſion de la ſucceſſion à ces deux Couronnes, les deux auteurs [b], ſans ſe mettre trop en peine de l'ordre chronologique, rapportent la mort de Guillaume Duc de Guienne arrivée en 1137. & le mariage que Louis VII. contracta la même année avec Eleonor fille de Guillaume, qui luy apporta la proprieté de cette province. La nouvelle de la priſe d'Edeſſe [c], & des autres malheurs qui affligérent les Chreſtiens dans la Terre-Sainte, ſuit preſque

[a] *Verum eſt quod illi Barones tantæ perfidiæ actores de terra Syriæ fuerunt, ſed eorum nomina, & generis ſui principia, & terras ſuæ dominationis tacet hiſtoria, quia erant adhuc aliqui ſui generis ſucceſſores, qui ſi audiſſent ſuos parentes vel amicos proditionis vocatos crimine, æquo animo non tuliſſent.* pag. 407. B.

[b] Quand je dis les deux auteurs, c'eſt relativement aux deux ouvrages que j'ay dit plus haut eſtre de la même main.

[c] Ville Metropole de Meſopotamie.

immédiatement le récit de ce mariage. On y voit de quelle maniére les prédications de S.t Bernard, & les pieux exemples du Roy & de la Reine, armérent toute la Nobleſſe & preſque toute la Nation Françoiſe, l'Empereur même, pluſieurs autres Princes chreſtiens, & une grande partie de l'Empire, pour aller combattre les ennemis de la Religion; c'eſt icy qu'au lieu du détail qui ſe lit ſur cette expédition dans les *Geſtes*, l'auteur de l'*Hiſtoire* ſe borne à dire que *le Roy, après bien des peines eſſuyées dans ſa route, arriva au S.t Sepulcre, où il adora la Croix de Noſtre Seigneur, & revint enfin ſain & ſauf dans ſes Eſtats.*

En cet endroit les deux auteurs recommençant à marcher enſemble, racontent comment Louis accorda ſa protection à Geoffroy Comte d'Anjou & à Henry ſon fils, contre le Roy d'Angleterre; l'ingratitude de ce même Henry, à qui il avoit fait ceder la Normandie, la juſte vengeance que le Roy en tira, enfin la diſſolution canonique de ſon mariage avec Eleonor, la reſtitution de la Guienne, & le nouveau mariage que Louis contracta avec Conſtance fille du Roy d'Eſpagne. Le manuſcrit des *Geſtes* eſt reſté imparfait à cette époque, mais l'auteur de l'*Hiſtoire* continue, & rapporte le troiſiéme mariage de Louis avec Adelle fille de Thibaud Comte de Blois, la naiſſance du Prince qui fut le fruit de ce mariage, & le baptême où il reçut le nom de Philippe: l'écrivain termine ſon ouvrage à cet événement, qui arriva en 1160.

Parmi ces faits concernant noſtre hiſtoire génerale, ſont mêlez d'autres événements, ſoit étrangers, ſoit particuliers. Tels ſont l'élection du Pape Alexandre III. ſa venue & ſon ſéjour en France, quelques guerres du Roy contre les Seigneurs diviſez entre eux pour des uſurpations reciproques, ou qui tyranniſoient les Egliſes, principalement contre les Comtes de Clermont & du Puy, & le Vicomte de Polignac, qui opprimoient leurs Evêques & les Abbez voiſins; contre les Comtes de Châlon & de Nevers, dont l'un déſoloit l'Abbaye de Cluny, & l'autre ſoûtenoît les bourgeois de Vezelay contre l'Abbaye, dont ils vouloient ſecouer le joug en établiſſant une Commune.

Dans les deux ouvrages dont je viens de parler, l'hiſtoire du Royaume

Royaume eſt traitée fort ſuperficiellement; ſi de pareils monuments peuvent avoir quelque prix, c'eſt uniquement parce que nous n'en avons point de meilleurs pour le regne de Louis VII. un des plus ſtériles de la troiſiéme Race en hiſtoriens.

Quoyque j'aye dit qu'il y a entre ces deux morceaux hiſtoriques une conformité preſque entiére pour les faits arrivez au dedans du Royaume, depuis le commencement du regne de Louis VII. juſqu'à 1152. on y remarque cependant quelques legéres différences: la pluſpart conſiſtent dans des changements faits au ſtile, qui eſt peut eſtre un peu plus châtié dans les *Geſtes* que dans l'*Hiſtoire*. Les récits y ont auſſi un peu plus d'étendue: par exemple, lorſqu'il eſt parlé dans l'*Hiſtoire* de l'Evêque de Bourdeaux, un de ceux qui aſſiſtérent au Concile de Baugency, pour la caſſation du mariage de Louis VII. l'auteur adjoûte qu'il n'en ſçait pas le nom, au lieu que dans les *Geſtes* il eſt nommé *Lanfredus*.

Cujus nomen non teneo. pag. 415. a.

Pag. 411. a.

L'ouvrage intitulé *Geſta Ludovici VII.* a eſté publié pour la premiére fois par Pithou, en 1596. & c'eſt ſur cette édition, conferée avec un manuſcrit de S.t Denys, & corrigée en quelques endroits, qu'elle a eſté réimprimée en 1641. dans la Collection de du Cheſne. Ces deux éditions ſont peu différentes l'une de l'autre, cependant la derniére mérite quelque préference. Cet ouvrage ſe trouve inſeré dans les Chroniques de S.t Denys, & il y eſt traduit aſſez litteralement. Le Compilateur l'a ſuivi avec tant d'exactitude, qu'il ne dit rien de la vie de Louis VII. au-delà de ce qui en eſt rapporté dans les *Geſtes*, & laiſſe un vuide de vingt-quatre ans dans ſa Chronique, juſqu'au regne de Philippe Auguſte fils & ſucceſſeur de ce Prince, où il reprend la ſuite de l'Hiſtoire génerale du Royaume, d'après un nouvel hiſtorien.

A la p. 136. & ſuiv. de ſa Collect. f.o

Tom. 4. pag. 320.

L'ouvrage qui a pour titre *Hiſtoria Ludovici VII.* a eſté imprimé par du Cheſne, dans ſa Collection de 1641. & il l'a donné d'après un manuſcrit de J. B. *Hautin*, Conſeiller au Chaſtelet, où il eſt précedé, dit-il, de la Vie de Louis le Gros par Suger, & ſuivi de pluſieurs autres ouvrages copiez en 1515. ſur un manuſcrit plus ancien de S.t Magloire de Paris:

Tom. 4. pag. 412.

il avoit déja eſté imprimé pluſieurs fois dans la continuation d'Aimoin où il eſt inſeré. J'ay examiné l'édition donnée en 1602. à Paris par du Breul, qui paſſe pour la meilleure; mais outre qu'il y a des interpolations, ainſi que dans toute l'hiſtoire d'Aimoin, on y trouve des fautes qui ſont corrigées dans l'édition de du Cheſne. L'Abbé le Gendre, parmi ſes Jugements ſur nos hiſtoriens, dit que *cette hiſtoire eſt moins une hiſtoire complette & ſuivie, qu'un diſcours de ce que l'auteur avoit vû & ouy dire:* je ne ſçais où il a pris cette derniére circonſtance.

Tom. 4. pag. 443. Je ne dois pas obmettre icy, qu'il ſe trouve dans la Collection de du Cheſne un fragment du troiſiéme livre des Chroniques d'un auteur anonyme, dont le manuſcrit d'une écriture récente, eſt conſervé dans la Bibliotheque de S.t Victor de Paris; on y lit onze lignes de ſuite qui contiennent preſque mot pour mot tout ce qui eſt dit dans les *Geſtes* & dans l'*Hiſtoire* ſur la guerre de Louis VII. contre Eſtienne Roy d'Angleterre, qui fut obligé de rendre la Normandie à Henry fils de Geoffroy Comte d'Anjou. Vrayſemblablement l'anonyme aura tranſcrit ces onze lignes de l'un de ces deux ouvrages, ou même de l'auteur original, d'où peut-eſtre l'un & l'autre ont eſté tranſcrits.

Pag. 410. b. c.
Pag. 414. b. c.

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE ROBERT D'ARTOIS.

Par M. LANCELOT.

PREMIÉRE PARTIE.

LORSQUE je lûs il y a quelques années, un Memoire pour juſtifier la conduite de Philippe de Valois dans le procès de Robert d'Artois, je m'engageay à donner la ſuite & les détails de cette affaire, à décrire la maniere dont furent fabriquez les faux titres, les peines que pluſieurs des coupables ſubirent; enfin les differents évenements de la vie de Robert d'Artois. 21. de Juillet 1733.

Je ſatisfais aujourd'huy à cet engagement, d'autant plus volontiers que preſque tous nos hiſtoriens modernes ont alteré ce point conſiderable de noſtre hiſtoire, pour n'avoir pas conſulté les piéces originales, & s'eſtre contentez de copier Froiſſard & les grandes Chroniques de France, guides très-ſouvent peu ſûrs & peu fidéles.

Robert d'Artois III.e du nom, arriere-petit-fils de Robert I. Comte d'Artois, chef de cette branche, eſtoit fils de Philippe d'Artois Seigneur de Conches, & de Blanche de Bretagne. Il naquit en 1287. On apprend par les dépoſitions de quelques-uns des témoins qui furent entendus dans ſon procès, qu'il fut nourri à Lens & à Aveſne-le-Comte, [a] *là où l'on nourriſſoit les enfants Monſieur Philippe d'Artois, & eſpecialement Monſieur Robert d'Artois à préſent Comte de Beaumont, que Mademoiſelle Marguerite nourriſſoit ledit Monſieur Robert, & Damoiſelle Yſabeau nourriſſoit Madame de Foix, & eſtoit leur gardien Monſieur Simon de Malregart, la Dame de Champigny ſa femme, & Monſieur Thiebault de Malregart qui adonc eſtoit*

[a] Depoſition de Simon d'Ouvrier, ou de Dourin. *fol. 16. v.° de la copie originale de la Chambre des Comptes.*

Depoſition d'Eude Marie. *fol. 37. de la copie orig. de la Ch. des Comptes.*

Eſcuyer, ou comme il eſt dit dans un autre endroit que *Monſieur Tombert d'Aubin & Monſieur Thiebault de Malregart eſtoient adonc Maiſtres deſdits hoſtieulx des enfants.*

A peine Robert d'Artois eſtoit-il ſorti de l'enfance qu'il fut envoyé à Paris pour y eſtre élevé avec Louis, Philippe & Charles fils de Philippe le Bel. Il ſe forma dès lors une tendre amitié entre eux & Robert, elle fut encore cependant plus étroite avec Charles, qui regna depuis ſous le nom de Charles le Bel, pendant le regne duquel Robert d'Artois eut beaucoup de credit.

Philippe d'Artois ſon pere eſtant mort en 1298. des bleſſures qu'il avoit reçûes à la bataille de Furnes, Robert II. Comte d'Artois prit ſoin de l'éducation du jeune Robert ſon petit-fils. Le Comte eſtant mort auſſi en 1302.* Mahault femme d'Othelin Comte de Bourgogne, & tante de noſtre Robert, ſe préſenta pour recueillir la plus grande partie de la ſucceſſion, entre autres le Comté d'Artois, fondée ſur ce que eſtant la plus proche héritiére du Comte ſon pere, elle devoit eſtre préférée à ſon neveu & à ſes nieces, la repréſentation n'ayant pas lieu dans la coûtume d'Artois. Philippe le Bel décida en ſa faveur, & mit en cette même année 1302. Othelin ſon mari en poſſeſſion dudit Comté, en reſervant cependant à Robert & à ſes ſœurs les droits qu'ils pouvoient y avoir. Robert d'Artois attendit à les propoſer qu'il eût atteint vingt-un ans. C'eſtoit l'âge que les loix preſcrivoient dans ces temps-là pour la majorité des nobles mâles, comme celle des femelles nobles eſtoit fixée à quinze ans; car pour les roturiers ils eſtoient majeurs à quatorze ans. L'Ordonnance de S.t Louis du mois de May 1246. à Orleans, les Etabliſſements du même Prince aux chapitres 73. & 142. le décident ainſi; on peut voir auſſi la 249.e déciſion de Jean Deſmares fameux Avocat general ſous Charles VI.

Art. 93.

Cont. chronic. de Nang. Spic. tom. XI. pag. 109.

Robert d'Artois devenu majeur en 1308. fit ſa demande tant en ſon nom qu'en celuy de ſes ſœurs, du Comté d'Artois, dont Mahault leur tante paternelle avoit eſté miſe en poſſeſſion;

* Il fut tué à la bataille de Courtray le 11. de Juillet 1302.

& en cas qu'il fût jugé que ce Comté appartenoit à Mahault, il requit qu'elle leur fist raison de quatre mille livres de rente qui avoient esté promises à Philippe d'Artois son pere lors de son mariage avec Blanche de Bretagne. Après quelques procedures, Robert & la Comtesse Mahault convinrent de s'en tenir à l'arbitrage de Philippe le Bel, avec un dédit de cent mille livres contre celuy des deux qui refuseroit de s'y soûmettre. Le Roy prononça en faveur de Mahault, le Comté d'Artois luy fut adjugé pour elle & pour ses hoirs à toûjours; elle fut seulement chargée de donner à Robert, tant pour ses droits que pour ceux de ses sœurs & de sa mere Blanche de Bretagne, quatre mille livres de rente, qui seroient assignées, non pas sur le Comté, mais sur les terres de Charny, de Château-Regnard, & autres qui furent indiquées. Pour les autres chefs de demande de Robert, il fut dit que Mahault luy donneroit de plus mille livres de rente aussi en terre, & vingt-quatre mille francs payables en quatre ans. Robert d'Artois & Blanche de Bretagne sa mere ratifiérent ce jugement solemnel, comme il est dit expressément dans celuy de 1318. dont nous parlerons cy-après. Pendant le reste du regne de Philippe le Bel, sa décision ne fut point attaquée.

Ces lettres sont données à Asnieres, le 3 Octob. 1309.

Robert observa le même silence sous celuy de Louis Hutin. Il s'y présenta cependant une occasion qui auroit pû luy estre favorable. Il ne paroît pas qu'il se soit donné aucun mouvement pour en profiter, ou du moins s'il a eu quelque part à l'évenement dont je vais parler, ses intrigues ont esté si secretes qu'il n'en est resté aucun vestige dans l'histoire.

* La Noblesse d'Artois & du Cambresis, celle des frontiéres

* L'ancienne Chronique de Flandres, chap. 55. nomme les chefs de ces Confédérez. *Premierement de Champagne y estoit Sire Gerard de Marteulg : de Vermandois, le Sire de Hangheſt & le Sire de Raineval : de Cambresis, le Sire de Walencourt : de Corbiois, le Sire de Helly & Messire Jehan de Mailly : d'Amienois, le Sire de Picquigny & Messire Guerrard & Messire Ferris ses freres : de Ponthieu, Sire Autain de Cayen & Messire Aiquerry : de la Comté de S.t Pol, le Sire de Beauval & le Sire Sonaistre; & d'Artois, le Sire de Renty, le Sire de Fiennes, le Chastelain de Berghes, le Sire de Haut-Pont & le Sire de Vuillerval. Tous ceux s'assemblerent à Bethune & jurerent tous par foy & par serment de maintenir leur aliance, &c.*

de Picardie & de Champagne, mécontente du gouvernement de Mahault, qui ne ſuivoit que les conſeils de Thierry d'Irechon ou de Heriſſon alors Prévoſt d'Aire, & depuis Evêque d'Arras, ſe ſoûleva contr'elle, & ſe confedera pour s'oppoſer aux abus que l'on ſuppoſoit s'eſtre introduits dans l'adminiſtration de la juſtice & des finances du pays. La premiére démarche de ces confédérez fut de faire demander par quelques-uns d'entr'eux à la Comteſſe, qui eſtoit à la Cour de France, la permiſſion de venir luy faire leurs repréſentations. On a la réponſe de cette Princeſſe à cette requeſte, datée de Paris du lendemain de la feſte de S.t Laurent 1314. par laquelle elle déclare qu'*elle n'entendoit avoir ni faire guerre à ſes Nobles & feaux Vaſſaux, & qu'elle ne les vouloit traicter que par juſtice, équité & raiſon.* Cette réponſe vague ne ſatisfit point les confédérez, ils prirent les armes, & forcérent le Chaſteau de Heſdin, pour en tirer un Gentilhomme qui y eſtoit detenu priſonnier.

Inventaire des Chartes d'Artois. Layet. Bapaumes, piece cottée 80.

Louis Hutin parvenu à la Couronne pendant ces mouvements, en ſentit la conſéquence, & n'oublia rien pour en arrêter le cours. Il ſe fit remettre par les confédérez les griefs qu'ils prétendoient avoir contre la Comteſſe, & les demandes qu'ils avoient à faire en conſéquence. La Comteſſe luy communiqua auſſi ſes réponſes. C'eſt ce qu'on apprend par des lettres de ce Prince, données à Paris le 12. Juillet 1315. On crut pouvoir terminer cette affaire en faiſant donner par la Comteſſe des lettres, par leſquelles elle promettoit de conduire & gouverner ſes ſujets du Comté d'Artois ſelon les coûtumes anciennes obſervées du temps de S.t Louis, & de ſupprimer les nouvelles, s'il s'en eſtoit introduit quelques-unes. Mais cet expédient ne réuſſiſſant pas, & les Nobles voulant avoir d'autres garants des promeſſes qu'on leur faiſoit, que de ſimples lettres de la Comteſſe, le Roy leur ordonna de ſe rendre auprès de luy à Compiegne vers la Touſſaints. On n'y traita, à proprement parler, que les intereſts des Nobles du pays d'Artois; ceux des autres provinces furent renvoyez à un autre examen. Le Roy commença par exiger des parties qu'elles s'en tiendroient exactement à ce qu'il prononceroit. La Comteſſe le promit ſolemnellement,

Ibidem, pieces cottées 43. & 95.

Elles ſont données à Paris le 16. Octobre 1315. *V. Inv. des Chart. d'Artois, Layet. Bapaumes, n. 29.*

Contin. Chron. Nang. p. 665.

en présence de tous les Princes du Sang, entre lesquels Robert d'Artois est nommé, des Comtes de Savoye, de Boulogne, de Forest, & de tout le Grand Conseil du Roy.

Les droits de la Comtesse & les plaintes de ses sujets ayant esté examinez, le Roy rendit son jugement au mois de Decembre 1315. Il ordonna *quant aux Loix & Coutumes de la Province, tant celles qu'il avoit scellées que celles qui n'estant point scellées, seroient trouvées avoir esté usées au pays d'Artois dou temps S.t Loys, la Comtesse les scellera & les fera observer;* que les terres que la Comtesse detient sans jugement préalable, soient restituées: que si la Comtesse refuse de rendre droit à quelque personne que ce soit, la Justice de la Chastellenie où se passera ce deni, cesse, &c. Que jusqu'à ce que le pays fût rétabli dans une pleine tranquillité, le Roy nommeroit à la Comtesse les Baillis qu'elle y établiroit; qu'il seroit fait enqueste des griefs que chacun prétendoit avoir. Enfin, que l'Evêque de Terrouenne recevroit les dépositions que l'on voudroit faire contre le Prévost d'Aire. *Et est bien nôtre intention,* adjoûte le Roy, *que pour ce li dit maistre Thierry est moult hay au païs que en nuls cas, comment que il adviegne, il ne demeure au païs de Picardie, ne ses freres, ne sa sœur, ne ses neveux.*

Au Bois de Vincennes. *Cod. Diplom. Leibn p. 86.*

C'est celuy de Boulogne à présent.

Thierry d'Irechon.

Après avoir ainsi travaillé à pacifier les troubles du Comté d'Artois, Louis Hutin passa ensuite à l'examen des griefs des autres confédérez. On trouve dans l'Inventaire des Chartes d'Artois, des Lettres de ce Prince, données à S.t Germain-en-Laye l'an 1315. au mois de Mars, contenant *certains privileges & provisions baillées par iceluy Seigneur Roy, sur plusieurs doleances & requestes à luy faites par les Nobles du Bailliage de Vermandois, des Prevostez de Laon, de Chauny sur Oise, de Saint Quentin, de Ribemont, de Peronne, Mondidier & Roye.*

Inv. des Chartes d'Artois, Layett. Artois. n. 50.

Il ne s'agissoit plus, pour remettre les choses en l'état où elles estoient avant ces mouvements, que de rétablir le Prévost d'Aire, Thierry d'Irechon, dans la possession de ses biens, que le Roy avoit fait mettre sous sa main, de même qu'il y avoit mis le Comté d'Artois. C'est ce que ce Prince fit, par ses

Ibid. Lay. du Teſtament & affaires de Thierry d'Irechon. n. 7.

Lettres données à Paris le 15. May ſuivant 1316. Il manda à Hugues de Conflans Mareſchal de Champagne, & ſon Gouverneur alors du Comté d'Artois, de rendre & faire rendre au Prévoſt tout ce qui avoit eſté pris & levé ſur ſes biens; que ſi cependant il s'y trouvoit *aucuns bleds, il euſt à les prendre à gratieux prix* pour luy Seigneur Roy.

Cette pacification ſembloit devoir eſtre ſolide; mais outre que les principaux des confédérez, tels qu'eſtoient les Sires de Renty & de Fiennes, & le Chaſtelain de Berghes, n'y avoient ni aſſiſté ni adheré, les grands événements qui la ſuivirent de près en empêchérent l'exécution. La mort prématurée de Robert fils unique de la Comteſſe, arrivée vers ce temps-là, & celle de Louis Hutin *, qui eſt du cinq Juin de la même année 1316. firent reprendre les armes à la Nobleſſe d'Artois. Le prétexte fut que Mahault n'avoit point ratifié par ſon ſcel les convenances faites par le Roy Louis, en Decembre & en Mars 1315. & qu'elle ne ſatisfaiſoit à aucun des articles qui y avoient eſté reglez. Mais il y a beaucoup d'apparence que Robert d'Artois qui avoit affecté une neutralité apparente dans les premiers troubles, flatté de la conjoncture avantageuſe qui ſe préſentoit, fut le principal inſtigateur de ces derniers mouvements.

Devenu par le décès du jeune Robert ſon couſin, le ſeul mâle de ſa Maiſon, il crut que cette qualité luy donneroit la préference, dans l'eſprit des peuples, ſur les deux filles qui reſtoient à ſa tante la Comteſſe Mahault. D'ailleurs, la France eſtoit dans une eſpéce d'interregne; on y attendoit quel ſeroit l'enfant poſtume dont la Reine eſtoit enceinte. Philippe Comte de Poitiers, depuis Roy ſous le nom de Philippe le Long, eſtoit à la verité dépoſitaire de l'autorité Royale, ſous le titre de Regent; mais Robert avoit lieu de croire que ce Prince auroit à diſcuter des affaires plus intéreſſantes pour l'Eſtat & pour luy,

* **Louis Hutin mourut le 5. Juin 1316. V. le teſtament de Clemence de Hongrie, veuve de Louis Hutin, *Preuves des Mem. de Dauphiné, pag. 217. Et le cinquieme jour de Juing que notre très chier Seigneur le Roy Looys morut.***

que

que celles de l'Artois : il se déclara donc ouvertement pour la Noblesse de ce Comté contre la Comtesse Mahault, & se rendit sur la frontiére de Picardie.

Le Regent cependant avoit pris les précautions les plus sages pour prévenir les suites fâcheuses de ce nouveau soûlevement d'Artois; dès les premiers jours de sa Regence, il envoya dans ce pays, qui restoit toûjours sous la main du Roy, & dans le même état qu'il estoit du temps du Roy Louis, Gaucher de Chastillon Connestable, Jean de Beaumont Mareschal de France, & Regnault de Lor. Munis du pouvoir du Regent, ces Commissaires firent un Traité provisionnel avec les Nobles d'Artois & les autres alliez de la *Leingue Picarde.* Ce Traité est sans date; M. Leibnitz qui l'a donné, le met sous l'année 1315. c'est visiblement une faute, il est du temps de la Regence de Philippe le Long, qui n'a commencé qu'au mois de Juin 1316. & il doit estre antérieur à l'invasion de Robert en Artois, qui est du mois de Juillet suivant, puisqu'il n'y en est fait aucune mention; ainsi on doit le placer vers la fin de Juin ou le commencement de Juillet de cette année.

Leibnitz, Cod. Diplomat. pag. 85. Sa copie est peu exacte.

Par ce Traité, les alliez doivent remettre en la main du Connestable, pour le Regent, les châteaux d'Artois, & rendre *les chatez & meubles levez;* eux de leur côté requiérent *que jusques à ce que la Comtesse d'Artois aura scellées les convenances faictes entre li & les alliez pardevant le Roy Loys, Gouverneur soit mis au pays d'Artois de par le Roy, qui ne soit mie sousspeceneux auxdits alliez, li quex jurra au Roy ou à son Lieutenant à garder le pays d'Artois selon les us & coûtumes anciennes, & jurra à garder toutes les convenances faictes entre lesdits alliez & la Comtesse,* à les garder aussy eulx *& leurs ensuivans à son povoir de toutes forces de tous dommages qui advenir leur pourroient de par la Comtesse d'Artois, ou de par les siens, pour les debats qui ont esté & sont encore entr'eux jusques aujourd'huy,* &c.

Item. *Ils veulent que le Roy ait en convent que ladite Comtesse n'entrera en Artois jusques à tant qu'elle aura scellé & accordé les convenances qui furent entre li & lesditz alliez, desquelles Messire Regnault de Lor en porte le transcript.*

Item. *Que li diz Regens baillera ſes lettres eſpeciaulx en la forme & maniere que le Roy Loys les bailla, & les fera ſceller de ſes freres & de ſes oncles.*

Item. *Se il ſe trouve que ladite Comteſſe ou ſa gent ait levé aucunes choſes à tort deſdiz Nobles, li diz Regens eſt tenus dou faire reſtablir.*

Ce Traité proviſionnel n'arrêta point les projets de Robert d'Artois; ſon intéreſt particulier demandoit qu'il mît à profit la conjoncture où ſe trouvoit le Royaume, & le mécontentement des Nobles d'Artois & des provinces voiſines: ainſi, ſans égard pour le jugement de Philippe le Bel, rendu ſept ans auparavant, après un mûr examen de la queſtion; ſans reſpect pour ſon propre acquieſcement à ce jugement pendant ce long intervalle de temps, & en conſéquence duquel il avoit eſté inveſti des terres qui luy avoient eſté déleguées, & payé des ſommes qui luy avoient eſté promiſes; enfin ſans s'embarraſſer des Traitez de Louis Hutin, des mois de Decembre & Mars 1315. & du dernier proviſionnel fait depuis peu de jours par les Commiſſaires du Regent, il paſſa en Artois vers la Fête de la Magdelaine (Juillet 1316.) & s'eſtant mis à la tête des alliez, il profita de leurs forces pour s'emparer du Comté. Heſdin, Aveſnes-le-Comte, Arras lui ouvrirent leurs portes; les habitants de S.t Omer ne furent pas ſi faciles: j'ay rapporté ailleurs la réponſe judicieuſe qu'ils luy firent. Ils ſe rendirent cependant à la fin, s'il en faut croire le Continuateur de Nangis *, quelques efforts que fiſt le Conneſtable pour s'y oppoſer.

Chronique de Flandres, c. 58. pp. 116. 117.

Juſtificat de la conduite de Phil. de Valois. *Mem. de l'Academ. Tom. VIII. pag. 661.*

Robert d'Artois fit plus. Après avoir ainſi porté le fer & le feu dans l'Artois, il écrivit à Mahault ſa tante, *qu'il luy peſe & peſera à toujours que ladite Mahaut l'a empeſché à tort en ſon droit de la Conté d'Artois, lequel ne veult plus ſouffrir. A cette cauſe luy mande qu'il y vat à mettre conſeil & à recouvrer le ſien le pluſtoſt qu'il porra.* Ces lettres ſont datées d'Oiſemont (en Vimeu) le *merquedy* 22. Septembre 1316.

Inventaire des Chart. d'Artois. Layett. du different entre Mahault & Robert d'Artois. n. 16. Contin. Chron. Nang. p. 668.

Le même Continuateur de Nangis dit que Robert fut cité

* *Civitatem Attrebatum, caſtrumque Sancti Audomari vi armorum accepit.* Continuat. Chron. Nang. pag. 668.

à venir répondre au Parlement sur cette invasion faite contre toute sorte de droit, & contre les décisions les plus respectables, mais qu'il refusa de comparoître. Sans discuter si ce fait est vray pour le temps auquel cet historien le place, il est certain que le Regent, picqué de la conduite de Robert & des confédérez d'Artois, resolut de marcher en personne contr'eux. Le samedy avant la Toussaints, il vint prendre la Banniére Royale à S.t Denys, de l'Evêque de S.t Malo. Le même Continuateur qui rapporte ce fait, remarque qu'on n'observa pas en cette occasion toutes les cérémonies ordinairement observées à la levée de l'Oriflamme. Un célébre historien moderne prétend que ce fut parce que le Regent qui levoit cette Banniére n'estoit pas Roy. Ne seroit-ce point plustost parce qu'il ne s'agissoit que d'une très-petite expédition, contre un Prince du Sang, & contre des sujets & des arriére-vassaux du Roy, qui se portoient à une desobéissance criminelle? Quoy qu'il en soit, le Regent vint à Amiens avec un gros corps de troupes.

Contin. Chron. Nang. p. 668.

Cette approche intimida les confédérez; les principaux, du nombre desquels estoit Ferry de Picquigny, se rendirent auprès du Regent; & dès le 6. Novembre ils obtinrent de luy le pardon qu'ils luy demandérent humblement. Par les lettres qui en furent dressées, il paroît qu'*ils amenderent & gaigierent l'amende de ce qu'ils avoient pris avant la venue de Robert d'Artois, soit chateaux, maisons, joyaux, muebles ou vivres en ladite Conté d'Artois sus la main du Roy,* le Regent *regardant en ce leur obeissance & leur humilité, à la priere des nobles hommes du païs voisin, leur remet toutes ces amendes,* à condition de rendre à la Comtesse ses châteaux, meubles & vivres pris par eux, excepté des vivres *mangez ou beus tant par eauls, comme par leur mesniée & leurs chevaus es maisons de ladite Contesse;* si ladite Comtesse vouloit les recouvrer, *les Contes de Evreus nostre oncle, de la Marche nostre frere, du Mans nostre cousin, de S.t Pol nostre oncle & de Foures, & les Seigneurs de Noyers, de Creon & de Rinel les en promistrent à delivrer.* Ces lettres contiennent plusieurs autres dispositions, soit concernant la Ville de Saint Omer contre laquelle le Seigneur de Fiennes estoit en

Reg. 53. du Tresor des Chartes, piece 169. Inventaire des Chart. d'Artois, Lay. du different de Mahault & de Robert d'Art. n. 43.

guerre, & que le Regent promet de défendre contre ledit de Fiennes, ſoit pour la reſtitution des biens pris en Artois, &c. Enfin le Regent admet à cette grace & paix tous ceux qui viendront avant la Chandeleur prochaine, *gaigier & ratifier ladite amende pardevant luy, ou pardevant Jean des Grez ou Jean de Biaumont Mareſchaux de France,* &c. Ces lettres ainſi accordées & octroyées à Amiens le 6. de Novembre, du temps de la Regence de Philippe le Long, furent ſcellées à Paris le lundy après Noël ſuivant, luy eſtant parvenu à la Couronne. Les articles de paix qu'elles contenoient eurent beſoin dans la ſuite de nouveaux éclairciſſements, comme on le dira cy-deſſous.

Contin. Chron. Nang. p. 668.

Pour les conventions entre la Comteſſe & Robert, s'il en faut croire le Continuateur de Nangis, qui eſt le ſeul hiſtorien qui fourniſſe quelques détails là-deſſus, elles portent qu'on nommeroit des arbitres pour prononcer ſur les prétentions de Robert d'Artois contre la Comteſſe Mahault ſa tante; que ſi ces arbitres ne pouvoient parvenir à accorder les parties, elles ſeroient jugées par les Pairs & les grands Seigneurs du Royaume, les choſes cependant remiſes en l'état où elles eſtoient à la mort de Robert II. aïeul de Robert: que les Comtes de Valois & d'Evreux ſeroient les ſequeſtres du Comté d'Artois, & qu'ils en recevroient les revenus. Enfin, que Robert ſe remettroit en priſon juſqu'à la déciſion du procès.

Ce Traité ainſi conclu, le Regent revint à Paris, & Robert ſe rendit priſonnier dans les priſons du Chaſtelet, & enſuite dans celles de l'Abbaye de Saint Germain-des-Prez. Pour la Comteſſe Mahault, elle proteſta contre cette paix, *entant comme il li peut ou pourroit eſtre dommageuſe :* & peu de jours après, c'eſt-à-dire, le mardy après l'Octave S.t Martin (1316.) elle paſſa procuration, portant tout pouvoir d'agir en ſon nom contre les principaux confédérez. Elle adreſſa auſſi, environ le même temps, une ſupplication au Pape Jean XXII. pour engager Sa Sainteté à luy faire rendre juſtice des dommages à elle faits en ſon Comté d'Artois, par Robert ſon neveu & ſes complices.

V. le Jugem. de 1318.

Inventaire des Chartes d'Art. Lay. Bapaum. n. 78.

Ibid. Lay. Art. n. 41.

Contin. Chron. Nang. ad ann. 1316 p. 670.

L'auteur qui nous apprend ce fait de la priſon de Robert

d'Artois après la paix d'Amiens, met ſon élargiſſement vers le mois de Février ſuivant. Il adjoûte que ce fut après quelques diſcuſſions, tant en forme judiciaire qu'autrement, & qu'il ſe fit un traité à l'amiable, par lequel Robert renonça entiérement à ſes droits, à condition que le Roy y pourvoiroit ſelon la juſtice.

Eo pacto videlicet quod Rex in hoc facto debitè provideret. Ibid.

Ce récit n'eſt pas exact. L'auteur a rapproché des faits éloignez entr'eux de près de deux ans. Le traité d'Amiens eſt du 6. Novembre 1316. comme je viens de le marquer. Le petit Roy Jean dont la Reine Clemence de Hongrie accoucha le 15. du même mois, n'ayant vêcu que cinq jours, il ſe préſenta de plus grands intéreſts à diſcuter que ceux de Robert d'Artois. Quoique le Regent fût appellé de droit, par ſa naiſſance, à la Couronne, il trouva cependant quelques oppoſitions. Le Comte de Valois ſon oncle, le Duc & la Ducheſſe de Bourgogne, ſuivis de pluſieurs grands Seigneurs & Barons du Royaume, vouloient qu'on examinât les droits que Jeanne Reine de Navarre, fille de Louis Hutin, pouvoit avoir ſur les Royaumes de France & de Navarre. Le Comte de la Marche luy-même, frere du Regent, & Roy après luy ſous le nom de Charles le Bel, ſe retira, le matin du jour du Sacre, de Rheims, où il s'eſtoit rendu pour aſſiſter au Couronnement. Ces oppoſitions n'empêchérent pas, à la verité, que la cérémonie ne ſe fiſt, & que la plus grande partie du Royaume ne reconnût pour Roy Philippe le Long; ce qui fut encore plus ſolemnellement déclaré dans l'Aſſemblée qui ſe tint vers la Chandeleur, en préſence du Cardinal Pierre d'Arrablai, peu auparavant Chancelier, à laquelle les Barons furent convoquez avec des Prélats, les principaux Bourgeois de Paris, & l'Univerſité en Corps. Pendant ces mouvements ſi intéreſſants pour tout l'Eſtat, peut-on avoir eu le temps d'examiner & de terminer le procès du Comte d'Artois?

Contin. Chron. Nang. p. 667. 670.

Chron. Joann. Canonici Sancti Victoris Pariſ.

V. le Traité de la Majorité des Rois, p. 67. & ſuivantes.

Baluz. Vitæ Paparum Avenionenſ. Tom. I. pp. 114. 119.

Contin. Chron. Nang. p. 670.

Les grandes Chroniques de France arrangent ces faits autrement, c'eſt après le Sacre de Philippe le Long * qu'elles mettent

* *Philippe fut couronné en Roy, & la nuit de la Tiphaine fut à Paris receu comme Roy, & tantoſt appella le deſſuſdit Robert d'Artois, & luy fiſt tenir priſon longuement tant que l'accord fuſt faict, & quitta la Conteſſe d'Artois, & on luy donna le Comté de Beaumont.*

la priſon de Robert d'Artois ; & elles adjoûtent *qu'il la tint longuement tant que l'accord fuſt faict :* cela ſeroit plus conforme aux piéces qui nous reſtent.

Quoy qu'il en ſoit de cette priſon de Robert, il eſt certain que ſon différend avec la Comteſſe Mahault ne fut point décidé par des arbitres, comme le Continuateur de Nangis le dit : il fut jugé en forme de Pairie, & dura près de deux ans. C'eſt ce que prouvent les différentes piéces qui nous en reſtent. La premiére eſt un arreſt du Parlement, du mercredy après la Chaire de S.t Pierre (Janvier 1316.) qui prononce que la Cour eſt bien & ſuffiſamment munie & garnie, que l'adjournement y mentionné eſt ſuffiſant ; & que ſi les parties, Mahault & Robert d'Artois, Chevalier, Comte de Beaumont-le-Roger, veulent propoſer quelque choſe l'une contre l'autre, elles ſeront ouyes par la Cour, pour leur faire raiſon & juſtice.

Inventaire de s. Ch. d'Art. Lay. du différend de Mahault & de Robert d'Art. piece 53.

En obéiſſant à cet arreſt, Mahault ſe préſenta au Parlement le lundy 7. du mois de Mars ſuivant 1316. & y propoſa ſes griefs contre Robert, pour les outrages & dommages qu'il luy avoit faits. Robert fournit apparemment ſes réponſes. Les formalitez obſervées dans ce procès, peut-eſtre auſſi les différents délais des parties, & quelques autres incidents dont je parleray cy-après, le traînérent en longueur. On a des lettres de convocation du 14. Juin 1317. adreſſées au Duc de Bretagne, pour qu'il eût à ſe trouver, en qualité de Pair de France, en la Cour de Parlement, dans l'Octave de la Chandeleur prochaine, au jugement qui devoit eſtre rendu ſur cette affaire : ce jugement fut encore differé de trois mois. Enfin, après pluſieurs procedures tant ſur le fonds de la proprieté du Comté d'Artois que ſur les dommages que la Comteſſe prétendoit avoir ſoufferts de la part de Robert, lors de ſon invaſion, il y eut un arreſt ſolemnel de la Cour de France, rendu en plein Parlement au mois de May 1318. par lequel il fut dit :

Idem. n. 2.

Preuv. de l'hiſt. de Bretagne, col. 470. le P. Lobineau met la date de ces lettres au 14. Juin 1316. c'eſt une erreur, elles ſont de 1317.

Treſ. des Chartes. Copie originale du procès de Robert d'Artois, en la Chambre des Comptes, folio 87. verſo.

1.° Que ledit Comté & Pairie d'Artois avec toutes ſes dépendances, demeureroit perpetuellement à la Comteſſe, à ſes hoirs & ſucceſſeurs ; & perpetuel ſilence fut impoſé ſur ce à Robert & à ſes ſucceſſeurs.

2.° Pour peines ou dommages demandez à Robert par la Comteſſe, il fut ordonné que ledit Robert en demeureroit quitte & abſous de tout le temps paſſé juſques aujourd'huy, & que toutes rancunes & toutes felonies, ſe aucunes en avoient entr'eux & leurs gens, ceſſaſſent du tout, & que *ledit Robert amaſt ladite Comteſſe comme ſa chiere tante, & ladite Comteſſe ledit Robert comme ſon bon nepveu.* Le Roy ſe retint le pouvoir de *éclaircir tout doubte, toute obſcurité qui pourroit eſtre ſur leſdites choſes;* ordonne qu'avec ſes lettres leſdites parties *bailleront ſur ce les leurs ſcellées de leurs ſeaux l'une à l'autre; & avec ce ledit Robert pourchaſſera que le Comte de Richemont* (Jean de Bretagne frere de ſa mere) *& le Comte de Namur* (mari de ſa ſœur Marie d'Artois) *pendront leurs ſceaulx aux lettrées ſcellées du ſcel dudit Robert à plus grande ſeureté de tenir & garder bonne pez entre leſdites parties, & promettront que toute cette ordonnance feront garder par ledit Robert, & ſe il alloit à encontre en aucune maniere, ils aideroient à contraindre ledit Robert à la tenir . . . . . & encore avec ce pourchaſſera ledit Robert, que nos oncles* (Charles Comte de Valois, & Louis Comte d'Evreux) *noſtre frere* (Charles Comte de la Marche) & *nos couſins* (Louis Comte de Clermont, Philippe de Valois Comte du Mans & Charles ſon frere) *donnent auſſi leurs lettres patentes que de leur conſeil & aſſentement ledit Robert a ratifié & emologué toutes les choſes deſſuſdites, & que ſe il vouloit venir encontre, ils ne li donroient aide, ainçois aideroient à le contraindre à tenir & garder les choſes deſſuſdites,* &c. Les deux parties ſe ſoumirent ſur le champ, & en préſence du Roy, à ce jugement, & jurérent par leurs ſerments donnez ſur ſaintes Evangiles, de l'obſerver. Les Princes du Sang, par qui le Roy avoit ordonné que cette déciſion ſeroit ratifiée, donnérent leurs lettres en conſéquence, le dimanche avant l'Aſcenſion Noſtre Seigneur, c'eſt-à-dire, le 28. de ce même mois de May 1318. C'eſt de ce même jour que les ratifications particuliéres de Robert d'Artois, Jean de Bretagne ſon oncle, & Jean de Namur ſon beau-frere, ſont auſſi dattées. Ainſi fut terminé pour la ſeconde fois, le differend ſur le Comté d'Artois. La Comteſſe Mahault obtint le dix-neuf Septembre

Copie originale du procès de Rob. d'Artois, en la Ch. des Compt. fol. 89. verſo.

Ibid. folio 90. verſo.

Par Lettres

données en l'Abbaye N. D. la Reale près Pontoiſe. *Inventaire des Chartes d'Art. Layett. Artois, n. 93.*

ſuivant, la main-levée du Comté, mis ſous la main du Roy dès le temps du Roy Louis.

Pendant le cours de cette longue inſtance, il ſe paſſa différents événements dans cette province, auſquels on ne peut douter que Robert d'Artois n'ait eu part. La paix d'Amiens, du 6. Novembre 1316. ſouffrit quelques difficultez. Philippe le Long, après l'avoir ſcellée le lundy après Noël, comme nous avons vû, envoya ſon frere, le Comte de la Marche, pour la faire mettre à exécution. Les Nobles d'Artois firent des repréſentations à ce Prince ſur trois articles de cette paix. Le premier regardoit les dommages & pilleries faites dans le pays depuis la Magdelaine que Robert y entra, & qu'il avouoit & prenoit ſur luy. Ils demandérent, en conſéquence de cet aveu de Robert, d'eſtre quittes & déchargez de ces priſes, depuis la Magdelaine juſqu'à ladite paix d'Amiens. Par le ſecond, ils demandérent que le Roy s'obligeât de garder & faire garder l'accord fait par le Roy Louis, & ladite paix d'Amiens. Enfin, que quoyque quelques-uns des confédérez qui n'eſtoient pas à Amiens lors de ces convenances, ne ſe fuſſent pas rendus pardevers les deux Mareſchaux de France dans le temps preſcrit, pour adherer à la paix & amender, en la maniére que ceux qui y eſtoient préſents l'avoient fait, ils fuſſent cependant déchargez de l'amende, Ferry de Picquigny ayant amendé pour tous. Le Comte de la Marche leur accorda ces trois articles, & Philippe le Long les ratifia, par ſes lettres données à Paris le 8. May 1317. dans leſquelles lettres la paix d'Amiens ſe trouve rapportée.

Regiſt. 53. du Treſ. des Chart. piece 169.

Les Sires de Fiennes, de Renty & quelques autres ne voulurent point acquieſcer à ces conventions de paix; ils perſiſtérent dans leur rebellion * contre la Comteſſe. Jean de Fiennes & ſa mere Iſabel ſe portérent même à former une accuſation contre cette Princeſſe, pour pluſieurs crimes qu'ils luy imputérent. Mahault obtint un arreſt du 9. Octobre 1317. qui la déchargea, & la déclara innocente de tout ce qu'on propoſoit contre elle.

Regiſt. du Treſor des Chartes, entr'autres le 53. piece 325.

Inventaire des Chartes d'Art. Lay. Boullogne, &c. & lettres juſtificatives de Mahault, n. 1. 2. & 3.

* Pour un procès entre Mahault & Jean de Mailly, un de ces confédérez, au ſujet d'injures, violences, &c. *V. Regiſtres du Parlement*, 1317.

Cette

Cette justification ne rendit point la tranquillité au pays d'Artois. Les ennemis de Mahault, ou plustost ceux du Prevost d'Aire son Ministre, ne cessérent d'inquieter cette Princesse: les procedures continuérent. On a un adjournement, du mercredy veille S.t Matthieu 1318. donné à Mahault, pour venir ouir telles requestes & conclusions que les Nobles d'Artois voudront prendre contre elle. Enfin au mois de Juillet 1319. il y eut un traité ou appointement fait entre la Comtesse & ces Nobles, qui fut ratifié par Philippe le Long, par ses lettres données à Longchamp, des mêmes mois & an; par Charles le Bel en 1326. & par Philippe de Valois en 1328. En vertu de cet appointement, Philippe le Long donna à Mahault mainlevée du Comté d'Artois, & manda aux Nobles de l'Artois qu'ils eussent à luy obéir.

Inventaire des Chartes d'Art. Lay. du different de Mahault & de Rob. d'Artois, n. 50.

8. Juill. 1319. *Ibid. Lay. Bapaumes, n. 25. 28. 39.*

Ibid. Lay. du differ. de Mah. & Rob. d'Art. n. 42.

Quelque authentique que fût cette paix, Mahault trouva encore de la résistance de la part de quelques Seigneurs & Communautez de ce pays; elle obtint un nouvel arrest du Parlement du 9. May 1321. contre ceux des alliez de Robert d'Artois, qui ayant fait plusieurs pilleries, violences & dommages dans ses maisons & châteaux, refusoient encore de luy donner satisfaction. La nuit de Saint Martin d'hiver 1321. les maire & communauté d'Hesdin transigérent enfin avec elle, & promirent de luy payer onze mille livres parisis, aux noms y déclarez, pour avoir rompu & brisé la porte du parc à Hesdin. En 1324. Pierre de Grigny, Chevalier, s'engagea pour luy, pour le Châtelain de Berghes & pour le Sire de Renty, de payer cinq mille livres & quinze sols parisis, d'une part, & trois cens livres aussi parisis, d'autre, en quoy ils avoient esté condamnez par arrest du Parlement, pour les dommages & interests faits à ladite Dame & à ses biens, rabbattu néantmoins ce qu'elle auroit recouvré d'ailleurs. Quatre ans après, Jean de Fiennes passa une semblable obligation de cinq mille neuf cens cinq livres pour même sujet. Cette somme n'estoit pas encore payée en 1333. on a de nouvelles lettres du même Jean de Fiennes au profit d'Eudes Duc de Bourgogne & de sa femme, pour la

Ibid. n. 21.

Ibid. Layett. Hesdin. n. 7.

Du vendredy avant les Brandons, 1324. *Ibid. Layett. du diff. de Mah. & Rob. d'Art. n. 54.*

Du jeudy après la fête S.t Denys 1328. *Ibid. n 47.*

Du samedy 21. Aoust 1333. *Ibid. n. 48.*

ſomme de cinq mille livres, en quoy il reconnoît avoir eſté condamné envers Mahault.

J'ay cru devoir rapporter de ſuite ces différentes procedures, ces mouvements de deſobéiſſance, & ces attentats de la Nobleſſe d'Artois, ſoutenue, tantoſt ouvertement, & tantoſt par pratiques ſecretes, par Robert, pour ne point interrompre ce que j'ay à dire des autres événements de la vie de ce Prince.

Après que le célébre arreſt du mois de May 1318. eut adjugé irrevocablement l'Artois à la Comteſſe Mahault, comme je l'ay dit cy-deſſus, Robert d'Artois rendu, du moins en apparence, à ſes devoirs & à ce que ſa naiſſance exigeoit de luy, ſe diſpoſa à aller ſervir ſur les frontiéres de Flandres; la tréve qui avoit eſté concluë l'année précedente avec les Flamans, devoit finir à la Pentecoſte; le Roy faiſoit défiler des troupes de ce côté-là. On a un acquit de Robert d'Artois, de douze cens quatre-vingt-treize livres quinze ſols tournois, à compte du ſervice que luy, *deux autres Chevaliers Bannerets, ſeize autres Chevaliers ſans Banniere, & ſoixante onze Eſcuyers de ſa Compaignie entendoient faire au Roy, en la Compaignie Monſieur le Comte d'Evreux ès parties & ès frontieres de Flandres.* Cet acquit eſt du lundy 5. Juin 1318. huit jours après ſes lettres de ratification de l'arreſt; mais ces préparatifs de guerre ſe terminérent encore par une nouvelle tréve d'un an.

Cabinet de M. de Clairamb.

Ce fut pendant cette tranquillité dont la France jouit le reſte de cette année, que Robert épouſa Jeanne de Valois fille de Charles Comte de Valois, & ſœur de Philippe depuis Roy de France. On ne peut douter que ce mariage n'ait eſté poſterieur au jugement ſur le Comté d'Artois. Ces Princes ne traitent dans leurs lettres de ratification dont j'ay parlé, Robert d'Artois que de couſin. Ils l'auroient appellé fils & frere, ſi le mariage eût eſté fait.

L'hiſtoire ne nous apprend rien des actions de Robert d'Artois ſous les autres années du regne de Philippe le Long.

1322. On ſçait que ce Prince mourût le 3. Janvier 1321. (ancien ſtile) & que Charles le Bel Comte de la Marche ſon frere luy ſucceda.

J'ay déja remarqué cy-dessus qu'il y avoit toûjours eu une liaison intime entre le nouveau Roy & Robert d'Artois. Aussi celuy-cy eut-il plus de part aux affaires sous ce regne, qu'il n'en avoit eu sous les précedents. Ce fut particuliérement par son conseil que le Roy *feit adjourner tous les Pairs de France, & tous les Princes & Barons du Royaume, & leur feit commander que tous fussent à Rheims à son sacre le dimanche devant les brandons* *.

Chronique de Fland. ch. 61. pag. 122.

Quoyque le Roy d'Angleterre fût tenu envers nos Rois de leur prêter hommage pour le Duché de Guyenne, le Comté de Ponthieu, & les autres terres qu'il possedoit en France; il avoit toûjours differé de venir le rendre, & quelques sommations que les Rois Louis Hutin & Philippe le Long luy en eussent faites, il s'estoit servi de differents pretextes pour éloigner cette cérémonie. Un des premiers soins de Charles le Bel parvenu à la couronne, fut de demander à Edouard qu'il eût à s'acquitter de ce devoir de vassal de la couronne. Edouard cherchant encore à éluder, Charles le Bel prit le parti de l'y contraindre. Il se joignit à ces délais de prestation d'hommage un autre sujet de mécontentement entre les deux Rois. Le Seigneur de Montpezat ayant élevé un château ou bastide dans un lieu qu'il prétendoit estre du domaine du Roy d'Angleterre, les officiers du Roy soûtinrent au contraire qu'il estoit du domaine de France, & le château fut saisi. Le Seigneur de Montpezat soûtenu par le Seneschal & les troupes d'Edouard, reprit par force le château, & fit égorger les François qui s'y trouvérent. Charles le Bel resolu de tirer vengeance d'un pareil attentat, forma le dessein d'envoyer des troupes pour mettre sous sa main la Guyenne. Charles de Valois son oncle, à qui il donna le commandement de cette armée, eut ordre d'estre à Bergerac le premier jour du mois de May 1324. avec quatre cens hommes d'armes & mille Arbalestriers. Ce Prince s'y

Bastidam S. Sacerdotis la Bastie S. Sardos. *Rymer tome 4. pag. 74.*

Corps Dipl. to. 1. part. 2. page 69.

Contin. chron. Nang. p. 707. 708. & 709.

Invent. du Tr. des Ch. Valois 2. n.° 50.

* Le Roy l'admit dans son conseil, & l'on trouve des lettres expediées à sa relation en 1323. *Voyez le Regist. 62. du Tresor des Chartes, n.° 51. 52. &c.* Par le Roy à la relation M. Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Rogier.

rendit avec ſes deux fils Philippe & Charles, Robert d'Artois ſon gendre, Matthieu de Trie Mareſchal de France, & l'élite de la Nobleſſe du Royaume. Il fit ſommer toutes les villes de Gaſcogne & de Guyenne de ſe rendre, & toutes refuſérent d'obéir, en conſequence des ordres qu'Emond Comte de Kent, oncle d'Edouard, que ce Prince avoit envoyé pour commander dans ces provinces, & s'oppoſer aux deſſeins des François, leur avoit donnez. Charles de Valois entra donc à main armée dans le pays : on raſa la baſtide du Seigneur de Montpezat, cauſe en partie de cette guerre. La pluſpart des villes ouvrirent leurs portes, mais il fallut aſſiéger en forme la Reole, dans laquelle le Comte de Kent s'enferma. Ce ſiege dura environ un mois : enfin le ſamedy 22. Septembre 1324. lendemain de la S.t Matthieu, le Comte de Kent capitula. Par ce traité il fut dit qu'il rendroit la Reole, & qu'il y auroit une tréve juſques à l'octave de Pâques entre les deux nations. On profita de cette tréve pour negocier un traité de paix; mais le point principal qui eſtoit l'hommage, ſouffroit toûjours de la difficulté. Charles le Bel vouloit avant toute autre condition, que le Roy d'Angleterre le rendît en perſonne, & celuy-cy ne pouvoit ſe déterminer à paſſer la mer pour un pareil ſujet; ou pluſtoſt les Spenſers ſes favoris qui le gouvernoient abſolument, & qui avoient un très-grand intereſt à ne pas le perdre de vûe un ſeul inſtant, ne vouloient pas le luy permettre; enfin ils imaginérent un moyen qu'ils crurent le plus convenable à leurs fins. La Reine d'Angleterre eſtoit ſœur de Charles le Bel. Ils ſe flattérent que par le crédit qu'elle pouvoit avoir ſur luy, elle conſommeroit l'affaire du traité; par-là même ils éloignoient une Princeſſe qu'ils ſçavoient leur eſtre très-oppoſée. Il fut donc reſolu qu'elle paſſeroit en France. On a une lettre du Roy Edouard ſon mary au Pape Jean XXII. du 8. Mars 1324. (ancien ſtile) où il marque qu'il ſe détermine enfin à envoyer la Reine en France pour traiter avec le Roy. Je remarque cette date, parce que Froiſſard ſemble avancer ce voyage de deux ans, & le mettre en 1323. puiſqu'il dit dans un endroit que la Reine d'Angleterre demeura

Corps Diplom. to. 1. part. 2. p. 71.

Rymer tom. 4. p. 140.

1325.

Froiſſard, l. 1. chap. 7.

à Paris l'eſpace de trois ans. Or il eſt certain qu'elle rentra en Angleterre le 22. Septembre 1326. il faudroit donc qu'elle fût arrivée en France en 1323. mais Froiſſard ſe trompe, ſon voyage qui eſt poſtérieur à l'expédition de Guyenne, laquelle dura depuis le mois de May 1324. juſqu'à la fin de Septembre de la même année, eſt ſûrement du mois de Mars ſuivant (1325.) & par conſequent ſon ſejour tant en France qu'en Hainaut ne fut que d'environ dix-huit mois. Le même hiſtorien ſe trompe encore dans le ſujet du voyage de cette Princeſſe; il fait entendre que le ſeul motif qui la détermina à paſſer en France, fut de venir demander la protection du Roy ſon frere contre les Spenſers, que ſon départ fut ſecret, qu'elle emmena le Prince de Galles avec elle : tous faits que les pieces qui nous ſont reſtées nous démontrent eſtre faux. Elle partit d'Angleterre, comme je l'ay déja remarqué, parce qu'Edouard le ſouhaita, & le ſujet de ce voyage, qui n'eſtoit rien moins qu'un voyage fait furtivement, eſtoit de moyenner la paix entre les deux Rois, ſon frere & ſon mari. Elle y réuſſit, & le traité fut conclu le trente-un May ſuivant 1325. mais ſoit que cette Princeſſe eût en vûe d'embarraſſer les Spenſers, ſoit pluſtoſt que Charles le Bel ne voulût point ſe relâcher ſur un point auſſi eſſentiel, la preſtation de l'hommage par le Roy d'Angleterre en perſonne y eſtoit ſtipulée expreſſément. Il s'en falloit beaucoup que cet article pût accommoder les Spenſers : reſolus à ne pas laiſſer partir Edouard, dont l'abſence les auroit mis à la merci de leurs ennemis, ils le déterminérent à ceder le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu au Prince de Galles, ce qu'il fit les 2. & 10. Septembre 1325. Charles le Bel de ſon côté voulut bien ſe prêter à cet arrangement; & ce fut pour venir rendre cet hommage, que le Prince de Galles s'embarqua à Douvres le 12. du même mois, c'eſt-à-dire plus de ſix mois après le paſſage de la Reine ſa mere; ainſi cette Princeſſe ne l'avoit point enlevé, comme Froiſſard le rapporte. Il eſt vray que lorſqu'il fut arrivé à la cour de Charles le Bel, elle l'engagea à y reſter plus long-temps qu'Edouard ou ſes favoris ne le ſouhaitoient. Elle mettoit alors tout en uſage

Rymer, to. 4. p. 230. 231.

Froiſſard, l. 1. chap. 5.

Ibid. p. 154. Corps Diplom. to. 1. part. 2. p. 109.

Rymer, to. 4. p. 163. 165. Ibid. p. 164.

Ibid. p. 168.

Froiſſard, l. 1. chap. 5.

pour ſe procurer des ſecours d'hommes & d'argent, qu'elle vouloit employer à arracher le Roy ſon mari d'entre les mains des Spenſers. Elle excita autant qu'elle put, le Roy Charles ſon frere à entrer dans ſes vûës. Charles y conſentoit aſſez volontiers dans les commencements, ſans néantmoins ſe declarer trop ouvertement. Robert d'Artois *qui lors eſtoit l'un des plus grands de France*, ſuivant l'expreſſion de Froiſſard, eſtoit le principal miniſtre de cette negociation. Il avoit eſté envoyé au devant de cette Princeſſe lorſqu'elle débarqua à Boulogne. Il ne ceſſa depuis ce temps-là d'eſtre dans ſa plus intime confidence, & n'oublia rien pour la ſervir; mais après que la paix eût eſté conclue entre les deux Rois, & que l'hommage du Duché de Guyenne eût eſté prêté par le Prince de Galles, Edouard écrivit à la Reine & au Prince de Galles qu'ils euſſent à revenir en Angleterre, & ſur leurs délais, ou pluſtoſt ſur leurs refus, il ſe plaignit hautement, & engagea le Pape d'en écrire à Charles le Bel pour le ſolliciter de renvoyer la Reine auprès de ſon mari, qui la redemandoit avec inſtance. Charles ne put ſe diſpenſer de ſe prêter à une demande ſi juſte. Il fit dire à ſa ſœur, *à laquelle de long-temps n'avoit parlé, qu'elle vuidaſt haſtivement de ſon Royaume, ou il la feroit vuider à honte.* ce ſont les expreſſions de Froiſſard. Le Continuateur de Nangis raconte le fait un peu autrement, & par ce qu'il dit il ne paroît pas que Charles le Bel ſe fâcha ſi fort contre ſa ſœur. Quoy qu'il en ſoit, en revenant au récit de Froiſſard, cet ordre de Charles le Bel embarraſſa beaucoup la Reine d'Angleterre, elle ſe vit en un inſtant abandonnée de tous les Barons, *& n'avoit à nul confort ne recours, fors tant ſeulement à ſon cher couſin Meſſire Robert d'Artois :* celuy-cy ayant ſçû que le Roy eſtoit *en voulonté de faire prendre ſa ſœur & ſon fils, & le Comte de Kent, & Meſſire Roger de Mortimer, & de les mettre ès mains du Roy d'Angleterre, & de Meſſire Huë le Depenſier, le vint dire de nuict à la Reine, & l'adviſa du peril où elle eſtoit, dont fut la Dame moult eſbahie, & requit tout en pleurant audit Meſſire Robert conſeil; lequel luy dit, je vous conſeille que vous vous tirez devers l'Empire, où il y a pluſieurs grands Seigneurs qui bien vous*

Froiſſ. l. 1. ch. 6.

Rym. tom. 4. pp. 180. 181. 182.

Ibid. p. 194.

Froiſſ. liv. 1. chap. 7.

Ibid. chap. 8.

pourront aider, & par especial le Comte Guillaume de Hainaut & son frere : les deux sont grands Seigneurs, preudhommes & loyaux, crains & redoutez de leurs ennemis. La Reine suivit ce conseil : elle partit avec son fils & le Comte de Kent, Roger de Mortimer, & ses autres amis, & passa en Hainaut. Il y a beaucoup d'apparence que ce conseil venoit de la part du Roy Charles, qui ne pouvoit pas interieurement abandonner sa sœur & son neveu à la merci de leurs ennemis; mais la politique l'obligeoit de garder quelques mesures avec le Roy d'Angleterre; & ce qui doit le prouver, c'est que ce conseil estoit donné par Robert d'Artois, le Prince qui avoit le plus de part aux bonnes graces du Roy; d'ailleurs le Comte de Hainaut avoit épousé Jeanne de Valois, belle-sœur de Robert, & cousine du Roy: tout cela marque un concert formé en faveur de la Reine d'Angleterre, que les seules conjonctures du temps empêchoient de declarer ouvertement. Cette Princesse trouva en Hainaut les secours qu'elle en pouvoit attendre; on luy donna des troupes & des vaisseaux : Jean de Hainaut frere du Comte s'embarqua avec elle. J'ay déja dit cy-dessus que le débarquement en Angleterre se fit le 22. Septembre 1326. l'expedition fut courte. Dès le 26. du mois d'Octobre suivant, Edouard II. sort de Londres, & les Grands assemblez à Bristoll donnent le gouvernement du Royaume au Prince de Galles. Le 20. Novembre suivant, Edouard fait son entiére abdication, remet le grand sceau à l'Evêque de Hereford pour la porter à la Reine & au Prince, ce qui fut fait le lendemain 26. Enfin le Prince est couronné Roy sous le nom d'Edouard III. le dimanche après la feste de la Conversion de S.t Paul (1327. stile nouveau.)

Rymer, to. 4. p. 230. 231. & 237.

Ibid. p. 237. 238.

Le Roy Charles le Bel ne survêcut pas beaucoup à cette révolution. Le jour de Noël de cette même année 1327. il fut saisi d'une maladie dangereuse, qui termina ses jours le premier Février suivant, laissant enceinte sa troisiéme femme Jeanne d'Evreux. La Regence du Royaume fut déferée à Philippe Comte de Valois; & la Reine estant accouchée d'une fille, le Vendredy-Saint premier Avril, ce Prince parvint à la Couronne, malgré les vains efforts du Roy d'Angleterre, qui

prétendoit devoir luy estre préferé, attendu qu'il estoit le plus proche parent du Roy dernier mort, estant fils d'une fille de Philippe le Bel, & par conséquent neveu de Charles, au lieu que Philippe de Valois n'en estoit que le cousin : mais les Grands du Royaume se conformant à la loy de tout temps observée en France, prononcérent que le Roy d'Angleterre ne pouvoit avoir d'autre droit que celuy que sa mere luy donnoit; or cette Princesse estant exclusе de la Couronne par son sexe, son fils en estoit aussi exclus. Entre les Grands du Royaume qui rendirent cette décision, on ne peut douter que Robert d'Artois ne tînt un des premiers rangs; il avoit beaucoup de crédit à la Cour, & il estoit beau-frere de Philippe. Mais lorsque l'ancienne Chronique de Flandres luy donne tout l'honneur de cette décision, elle en dit trop, & les termes dont elle se sert ne sont pas exacts. *Et n'estoient mie les Barons d'accord de faire Roy, mais toutesfois par le pourchas de Messire Robert d'Artois fut tant la chose demenée que Messire Philippe (qui fut fils de Messire Charles de France Comte de Valois) fut eleu à Roy de France.*

Chap. 67. pag. 331.

Philippe de Valois ne fut point élû par les Grands, sa naissance luy donnoit droit à la Couronne, exclusivement à tout autre, & indépendamment d'aucune élection. Tout ce que les Barons firent en cette occasion, ce fut de reconnoître ce droit, & de le proclamer. Ce ne fut pas aussi *au pourchas du seul Robert d'Artois* que Philippe de Valois fut reconnu Roy, les autres Princes & Grands du Royaume y concoururent unanimement, si on en excepte quelques partisans de l'Anglois.

Philippe de Valois donna à Robert d'Artois des marques de sa confiance, dès qu'il fut monté sur le thrône. Il y avoit déja trois ans que Robert de Bourgogne Comte de Tonnerre, frere de la Reine sa femme, avoit esté fait prisonnier à la bataille de Varey, 1325. servant dans l'armée du Comte de Savoye son beau-frere. Quoyque le Roy Charles le Bel eût employé ses bons offices pour que le Dauphin Guigues, entre les mains duquel il estoit, luy rendît la liberté, on n'avoit pû convenir des conditions. Philippe de Valois plus intereſſé encore à la délivrance du prisonnier son beau-frere, crut ne pouvoir trouver personne qui eût

eût plus de talents pour y réuſſir que Robert d'Artois. Il le chargea de négocier cette affaire avec la Reine Clemence de Hongrie * veuve de Louis Hutin, & tante maternelle du Dauphin Guigues, & avec la Dame d'Arlai, Beatrix de Viennois, veuve de Hugues de Châlon Sire d'Arlai, auſſi tante paternelle du même Prince, qui devoient ſtipuler pour luy. Robert répondit à l'attente de Philippe de Valois: il engagea les deux Dames à conſentir que le priſonnier ſeroit remis entre les mains du Roy, qui le garderoit *juſques à Paſque prochain*, & que dans cet eſpace de temps il ſeroit traité de la paix entre le Dauphin & le Comte de Savoye, & leurs alliez. Philippe de Valois ratifia ce traité, par ſes lettres données à Paris le 1.er Juin 1328.

Par Traité du 13. May 1328. *V. Mém. de Dauph. aux preuv. p. 208.*

Ibidem.

Peu de jours après il alla à Rheims pour la cérémonie de ſon Sacre, qui ſe fit le dimanche de la Trinité 29. du même mois, & revint enſuite à Paris, non ſeulement pour y faire ſon entrée ſolemnelle, mais encore pour travailler aux préparatifs d'une expédition qu'il méditoit. Il avoit promis à Louis Comte de Flandres de le venger de ſes ſujets rebelles. Pour ſatisfaire à cet engagement, il donna ordre aux Barons & aux autres vaſſaux de la Couronne, de ſe trouver tous armez à Arras dans l'octave de la Magdelaine. Robert d'Artois fut un de ceux qui ſe diſtinguérent le plus dans cette guerre; il conduiſoit l'arriére-garde avec vingt-deux banniéres: c'eſtoit le plus gros corps de troupes qu'il y eût dans cette armée, ſi on en excepte celuy du Roy, qui en avoit vingt-neuf. On ſçait que cette guerre finit par la défaite entiére des Flamans, la veille de S.t Barthelemy, à Caſſel.

Chronique de Flanares, chap. 67. pp. 131. 132.

Ibid. p. 132.

Philippe de Valois ne crut pouvoir mieux reconnoître ce ſervice, & les autres que Robert d'Artois avoit rendus aux Rois ſes prédéceſſeurs, qu'en l'élevant à la dignité de Pair, & en érigeant ſa terre de Beaumont-le-Roger en Comté & Pairie de France; les lettres qui ſont données à Paris au mois de Janvier 1328. font honneur à Robert d'Artois. Le Roy y fait l'éloge

* Il paroît que la Reine Clemence avoit beaucoup de confiance en Robert d'Artois. Elle le fit un de ſes executeurs teſtamentaires, le 5. Octobre de la même année 1328. *Mem. de Dauphiné, preuves, pag. 220.*

de ſes actions de valeur, de l'excellence de ſes conſeils, de ſon application continuelle, de ſa vivacité & de ſon habileté à ſervir utilement l'Eſtat.

Si Robert d'Artois eût continué à ſe conduire avec les mêmes ſentiments, ſi une ambition mal entendue ne l'avoit pas engagé dans des crimes qui le deshonorérent, avec quelle gloire paroîtroit-il dans l'hiſtoire de ſon ſiécle? Mais flatté de la diſtinction que ſa naiſſance, ſes actions, l'honneur qu'il avoit d'eſtre beau-frere du Roy, luy attiroient, fauſſement perſuadé que ce Prince luy avoit de grandes obligations, & plus encore ſe fiant ſur le crédit qu'il avoit gagné ſur ſon eſprit [a], il crut qu'il pouvoit tout entreprendre, & que rien ne s'oppoſeroit à l'exécution des projets qu'il oſeroit former.

[b] Il ne pouvoit digerer intérieurement que la Comteſſe Mahault ſa tante eût eſté maintenue dans la poſſeſſion du Comté d'Artois. Le nouveau regne de Philippe de Valois luy parut eſtre une conjoncture favorable pour renouveller ſes prétentions. Mais ſous quel nouveau titre les reproduire en public? l'affaire avoit eſté diſcutée avec tant d'exactitude, ſes raiſons examinées ſi mûrement & avec tant d'équité, qu'il n'y avoit pas lieu d'eſperer de réuſſir, ſi on n'avoit de nouveaux moyens à propoſer.

De toutes les reſſources qui pouvoient ſe préſenter en pareille ſituation, la plus odieuſe eſtoit de faire de fauſſes piéces, de ſe menager des faux témoins, & de mettre tout en uſage pour les faire recevoir comme vrais & authentiques.

C'eſt à cette idée que Robert d'Artois ſe livra. Au retour du voyage qu'il fit à Avignon vers le mois de Février 1328. je ne ſçais pour quel ſujet, car nos hiſtoriens n'en font aucune mention, & ce n'eſt que par la dépoſition d'un des témoins du procès que ce voyage m'eſt connu, un de ſes Sergents d'armes

Dépoſition vraye de Martin de Nuefport.

[a] Preſque tous les témoins conviennent du crédit immenſe de Robert d'Artois.

Celuy qui a fait l'extrait de ce procès, que je crois eſtre Simon de Bucy alors Procureur général, dit luy-même que *le Roy l'avoit moult chier, & en très grand amour.*

[b] *Robert qui tousjours en ſon cuer a tenu celle ardeur & très deſloyal convoitiſe d'avoir contre Dieu & raiſon ladite Conté.* Extrait du procès.

nommé Maciot l'Allemant, luy procura la connoiſſance d'une femme très-capable de le ſeconder dans ſes projets; elle s'appelloit Jeanne de Divion, fille d'un Gentilhomme de la chaſtellenie de Bethune, & mariée à Pierre de Broyes. Tous les crimes luy eſtoient familiers, & les témoins [a] conviennent qu'elle eſtoit généralement diffamée. Quelques-uns donnent à entendre qu'elle avoit entretenu un commerce ſcandaleux avec Thierry d'Irechon ou de Hériſſon [b], dont j'ay déja parlé cy-deſſus, mort à Heſdin le 20. Novembre 1328. Evêque d'Arras. Cet homme, né dans le Bourbonnois, avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie auprès des Comtes d'Artois; il avoit eſté Clerc, & enſuite Chancelier du Comte Robert II. après la mort duquel il paſſa, en la même qualité, au ſervice de la Comteſſe Mahault ſa fille: il en devint le Miniſtre [c] abſolu, & nous avons vû que ſon crédit demeſuré occaſionna le ſoûlevement de la province d'Artois en 1315. & 1316. Il eſt le fondateur de la Chartreuſe de Gonnay-lez-Bethune, & d'un Hôpital qui a ſubſiſté pluſieurs années près de cette maiſon. Ce qui peut faire croire que le commerce que les témoins attribuent à ce

[a] Dépoſition de Marie de Fouquieres & autres.

A pluribus annis ſuper vitio incontinentiæ, adulterii, ſacrilegiorum & aliorum criminum multipliciter diffamata. Dépoſition de Jacq. Rondelle.

[b] *La Comteſſe ſe tenoit trop mal apayée de la vie qu'ils menoient entre eulx deux.* Guill. de la Planche.

La Demoiſelle de Divion qui eſtoit moult amie & privée dudit Meſtre Thierry. Regnault d'Arras.

Diſoit l'en & encore dit-on communement en la Ville d'Arras que la Demoiſelle de Divion qui moult a eſté acointe amie & privée dudit Meſtre Thierry, & li quiez Meſtre Thierry l'amoit moult & avoit chiere; en eſt certains, quar il a veu moult de fois leurs privautez tant en l'oſtel dudit Meſtre Thierry, comme en l'oſtel de lui qui parle. Jean Foreſtier.

[c] La Comteſſe Mahault cheriſſoit beaucoup ce Prelat.

Damoiſelle Sainte de Gonnes, un des témoins, dépoſe qu'elle a ouy dire à maiſtre Gobert le fiſicien, qui avoit eſté à la maladie & à la mort dudit Evêque, que la Comteſſe, qui y aſſiſtoit auſſi, *en faiſoit moult grand deuil, en diſant las, las, je perds le meil'eur, le plus ſage & la fleur de tout le monde; certes je en dois bien eſtre courreciée, quar il m'a reſcous par trois fois la Conté d'Artois.* Gobert dépoſa les mêmes choſes, & adjoûta que la Comteſſe diſoit au malade: *Or ſoyés ſages & hardis contre l'anemy & faites bien voſtre teſtament, & ſe vos biens ne ſouffiſent, je vous abandonne la Conté d'Artois à le parfaire.* Copie origin. fol. 30. v.° & fol. 31. *Item* fol. 32. v.°

Prelat avec la Divion n'eſt point une calomnie, c'eſt que Jean Hocſemius [a] qui écrivoit dans le même temps l'hiſtoire des Evêques de Liege, le dit auſſi poſitivement, & que nous apprenons par la dépoſition d'un autre témoin [b], que la Divion avoit eu une aſſez groſſe ſomme d'argent des biens de Thierry, ce qui indiſpoſa beaucoup contr'elle la Comteſſe Mahault, qui eſtoit exécutrice du teſtament de cet Evêque.

Elle la pourſuivit pour la reſtitution de cet argent, & ne pouvant même ſouffrir qu'une femme auſſi perdue de réputation que la Divion reſtât dans ſes Eſtats, elle employa toutes ſortes de moyens pour l'obliger d'en ſortir. La Divion, dans le deſſein de ſe venger, vint à Paris, accompagnée de Martin de Nuefport un de ſes confidents; & ayant trouvé moyen de s'introduire auprès de Madame de Beaumont femme de Robert d'Artois, elle luy fit la fauſſe confidence qu'elle eſtoit dépoſitaire des piéces qui prouvoient que Robert d'Artois avoit un droit inconteſtable ſur l'Artois. Cette premiére tentative ne luy réuſſit pas; la Dame de Beaumont parut négliger cet avis. La Divion s'en retourna en Artois, mais elle en repartit ſeule peu de jours après pour Paris. A peine eſtoit-elle arrivée, que Robert d'Artois revint d'Avignon. Le Sergent d'armes, Maciot l'Allemant, la préſenta au Prince, comme je l'ay marqué cy-deſſus; il l'écouta avec grande ſatisfaction, luy promit de la combler de bienfaits, & l'engagea à retourner à Arras pour aller querir la piéce qu'elle luy propoſoit. C'eſtoit une prétendue

Dépoſition vraye de Mart. de Nuetport.

[a] Hocſemius, né en 1278. finit ſon ouvrage en 1348.

Quædam mulier nobilis & formoſa quæ fuerat M. Theodorici, Comitiſſæ Atrebatenſis Conſiliarii & totius ejus gubernatoris, concubina.

Geſt. Epiſcopor. Leod. Chapeauville in Adolpho à Marka. pag. 408. tom. II.

Corneille Zantfliet repete les mêmes termes dans ſa Chronique, publiée par D. Martene. *Ampl. Collect. t. V.*

[b] Marie de Foulquieres dépoſe que la Divion, qui eſtoit ſa couſine, *ploroit & faiſoit moult granz regrets de la mort dudit Meſtre Thierry, en diſant que par la mort de li elle avoit perdu, & que pour ce Madame d'Artoys qui eſtoit mal meue contre li senz cauſe . . . fors pour ce ſeulement qu'elle avoit amie & accointe dudit Meſtre Thierry, la vouloit mal mener & grever, & li demandoit une grant ſomme d'argent que ladite Comteſſe diſoit que celle Damoiſelle avoit eu des biens dudit Meſtre Thierry.* Fol. 23. de la copie origin.

lettre qu'elle supposoit que l'Evêque Thierry luy avoit confiée pour la remettre à Robert, & dans laquelle il avouoit qu'il avoit supprimé le veritable contract de mariage de Philippe d'Artois son pere. Voicy la teneur de cette lettre.

*Jou me rent coulpables à vous & vous en cri mercy Monsieur Robert d'Artois Conte de Beaumont, de chou que jou ay tant cette chose celée, & vous fais assçavoir & jure par les ordres que j'ay, que li drois de la Contée d'Artois appartient audit Monsieur Robert, & en est & doit estre droictes Contes par les convenances qui furent faictes au mariage de Monsieur Philippe & de Madame Blanche, & se devesti de la Contée d'Artois Messire d'Artois que Diex absoille, sauve sa vie, & en furent faictes deux paires de lettres scellées de sept seaux & furent enregistrées pardevers la Cour, desquelles lettres jou en ay une, & les autres ou traictié du mariage Madame la Royne Jehanne furent par un de nos grands Seigneurs * gettées ou feu, & après chou fu planez li regiſtres de la Cour, & ne sceut oncques nuls que jou en eusse autant, ne jou n'en osay oncques parler à Madame, ne elle n'en sot oncques riens. Et scachiez que aussy toſt que Monsieur d'Artois fu mort, jou eu grant volenté de bailler lesdites lettres à Madame Blanche mere Monsieur Robert, mais Madame me retint, si toſt que jou m'en souffry & sui à des souffert jusques à ores. Sy supplie pour Dieu audit Monsieur Robert qu'il le me veu lle pardonner, & pour chou que jou scay bien que il est & doit estre droicts Comtes d'Artois, & que jou n'ay riens qui ne viengne de la Contée d'Artois, jou li lais tous mes biens après ma mort, meubles & non meubles où que ils soyent & puissent estre trouvés. Et sont les lettres où il a les sept sceaulx ès mains d'un prudhomme qui a en convenant de bailler les à Monsieur Robert ou à son hoir après la mort de Madame la Conteſſe d'Artois, quar en nulle maniere il ne les eust autrement baillées. Et tout ce scet bien li Chanceliers à cui jou m'en suis descouvert & à cui jou ay baillié une telle lettre seellée de mon seel pour bailler au Roy ou à Monsieur Robert après ma mort, se jou*

Fol. 35. verſo de la cop. origin. de la Chambre des Comptes.

Dépoſition de Jacq. Rondeles.

* On vouloit apparemment indiquer icy Enguerrand de Marigny. On verra cy-après que quelques faux témoins disoient qu'il avoit supprimé ou brûlé ces prétendues pièces.

mourroie avant que Madame. Et ſupplie au Roy Monſeigneur & à Monſieur Robert que ils laiſſent jouir Madame de la Contée d'Artois toute ſa vie, & Taſſart mes clercs le ſcet bien. Et prie à Monſieur Robert d'Artois qu'il faſſe courtoiſie à celi qui li portera ces lettres. Donné l'an mil trois cens vingt huit [a].

Il eſtoit très-faux que l'Evêque d'Arras eût écrit cette lettre; elle n'eſtoit pas encore faite lorſque la Divion en parla à Robert d'Artois: il y a bien de l'apparence que ce Prince luy en donna luy-même le modéle. Ce qu'on ſçait certainement, c'eſt que de retour à Arras, elle la fit écrire ſur du parchemin par Jacques Rondelle, & luy en fit faire deux copies, en luy enjoignant qu'il changeât ſa main le plus qu'il pourroit, *par quoy l'en ne peuſt cognoiſtre qu'il l'euſt écrite. Enſuite elle prit un ſcel à une lettre qui eſtoit ſcellée dudit Eveque Thierry, & par barat engigneur l'oſta de cette lettre vieille & la plaça à la nouvelle. Et à ce faire furent preſens Jeanne & Marie, meſchines* (c'eſt-à-dire domeſtiques) *de ladite Divion, laquelle Marie tenoit la chandelle, & Jehanne li aidoit.* Cette miſerable commençoit alors à ſe donner le pernicieux ſecret de falſifier les ſceaux; elle devint plus habile dans la ſuite, comme je le diray cy-après.

Dépoſition vraye de Mart. de Nueſport.

Munie de cette prétendue reconnoiſſance de l'Evêque Thierry, la Divion revint à Paris, *& feiſt dire à Robert d'Artois qu'il li envoyaſt lettres ſoubs ſon ſcel du don* [b] *de la terre qu'il li avoit fait, & elle li rendroit les lettres que elle li avoit promiſes.* Mais ces

[a] En vertu de cette prétendue déclaration, Robert s'oppoſa à ce que Jeanne Reine de France & de Navarre, fille de la Comteſſe Mahault, jouît des biens de l'Evêque, prétendant que ce Prelat les luy avoit donnez pour le dédommager des dommages qu'il luy avoit faits, & que c'eſtoit à tort que Mahault, *en qualité d'executereſſe du teſtament de Thierry*, s'en eſtoit emparée. Le Roy, par ſes lettres données à Vincennes les 6. & 7. Janvier 1329. mit ces biens ſous ſa main ſouveraine, & nomma des Commiſſaires pour ce ſequeſtre, juſqu'à ce que les parties euſſent produit leurs raiſons, &c. *V. Copie originale, fol. 191. 192. & 193.*

[b] Dépoſition de Martin de Nueſport.

La Divion parle elle-même de ces lettres de don dans ſa dépoſition.

Item. *Elle dit que Monſieur Robert luy envoya unes lettres de ſon ſeel de deux mille livrées de terre que il li donnoit par heritage aſſis ſur Danfront en Paſſais, & dit que elle les rendi & que elle ne voult riens retenir.* Folio 44. de la copie originale de la Chambre des Comptes.

premiéres lettres ne ſuffiſoient pas, il s'agiſſoit d'avoir les actes dont le Prelat parloit dans ſa prétendue déclaration; ils n'eſtoient pas encore fabriquez, & il falloit du temps pour y proceder. Dans la vûe d'en gagner, Robert d'Artois & ſon conſeil imaginérent de faire entendre des témoins qui atteſtaſſent la verité de ce que Thierry diſoit, c'eſt-à-dire, de la ſouſtraction des piéces qui établiſſoient le droit de Robert. La Divion ſe chargea de ſon côté de trouver des témoins, Robert s'en procura auſſi du ſien; prieres, menaces, violences, préſents, tout fut employé. Nous en apprenons le détail par les vrayes dépoſitions de ceux d'entre ces faux témoins dont on put ſe ſaiſir. Jacques Rondelle convint qu'on luy avoit promis que s'il dépoſoit, *ce luy vaudroit un voyage à S.t Jacques en Galice.* *Fol. 63. de la copie originale.*

Simon Dourin ou Dourier, depuis ſon faux témoignage, *fut toûjours aux dépens de l'hoſtel dudit Monſieur Robert.* *Ibidem.*

Le Sire de Sailly, *depuis qu'il l'ot teſmoignié, Monſieur Robert l'a pris de ſon meſnaige & de ſes draps, qui pardevant n'en avoit oncques eſté.* *Ibid. fol. 44. verſo.*

Gerard de Juvigny [a] *Varlet de chambre du Roy & ollogeur demeurant au Louvre,* déclara qu'il avoit rendu faux témoignage à la requeſte dudit Monſieur Robert, *qui venoit chiez luy ſi ſouvent qu'il en eſtoit tout ennuyé, & ne li finoit de dire & enſeigner comment il le teſmoignaſt, en li promettant grands biens à faire ... comme pour la paour qu'il avoit que ledit Meſſire Robert par la grant poiſſance qu'il avoit, ne li feiſt perdre ſes gages du Louvre, s'il ne le teſmoignoit.* Guillaume de la Planche [b] Bailly de Bethune, puis de Calais, dit qu'il a fait ſa fauſſe dépoſition *pour la paour & de pendre.* La Divion, après luy avoir fait entendre dans la priſon, où elle alla le trouver, *que pour la juſtice haſtive qu'il avoit faite à Calais, il avoit mort deſervie, ſi comme de trainer ou de pendre, ou de la teſte copper du moins,* luy promit que s'il vouloit témoigner pour Robert d'Artois, ce Prince le tireroit d'affaire, en parlant *à Monſieur de Noyers & aux Meſtres de la Court en ſa faveur.* Folio 140. de la copie originale.

[a] *Guerart de Juvigny, appellé de Soiſſons, Ollogeur, demourant au Louvre,* &c.

Dans la liſte des témoins il eſt appellé *Girart l'alogeur de Juvigny, orlogeur, demourant en l'oſtel du Roy au Louvre.* Folio 136. de la copie originale.

[b] Il eſtoit alors en priſon au Chaſtelet de Paris, pour la mort d'un nommé Taſſart le Chien, de Calais, pour l'avoir juſticié tout mort, *de trainer*

des menaces & pour doubte de mourir ou de demeurer longuement en priſon & le ſien gaſter, car il ſçavoit comment on ſervoit les autres qui ne voloient rien teſmoignier pour ledit Monſieur Robert, qui adonc eſtoit ſi grans & ſi puiſſans & ſi doubtez par le Royaume, comme l'en ſcet, & qu'il eſtoit ſi avant environ le Roy. Andry de Mouchy, Soyer de la Chauſſée & pluſieurs autres, conviennent que le crédit exceſſif de Robert les a obligez à ſe prêter à ſes volontez, n'oſant pas luy refuſer ce qu'il exigeoit d'eux. Il n'y eut pas juſqu'à la Divion qui voulut s'excuſer ſur ce même crédit, quoyqu'elle ſe fût portée de ſon propre mouvement à tout ce tiſſu de friponneries. Elle dépoſe dans un endroit, qu'*elle n'oſoit eſcondire Monſieur de Beaumont, tant eſtoit fort & poiſſant & bien de Court, & diſt qu'elle l'euſt pluſtoſt refuſé au Roy & à tous ceulx du Royaume, que audit Monſieur de Beaumont.* Dans un autre, elle adjoûte *que Monſieur de Beaumont la menaçoit de la faire noyer.*

Fol. 141. v.° & 124. de la copie originale.

Fol. 48. v.° ibid.

Ibidem.

Il avoit encore employé un autre moyen, c'eſtoit d'inſinuer à quelques-uns que le Roy, tout diſpoſé à luy rendre juſtice ſur le Comté d'Artois, ne demandoit que la plus petite preuve pour le luy adjuger. Le Roy, diſoit-on, a promis à Madame de Beaumont *que ſe il li en peut monſtrer lettre, ja ſi petite ne ſera, que il li delivrera la Comté.* Cette Dame, qui eſtoit devenue du moins auſſi vive dans cette affaire que ſon mari, alloit encore plus loin. Elle fit entendre à la Divion que le Roy luy avoit dit que ſi elle Divion ne luy donnoit les lettres, il la feroit mourir. *J'ay voulu vous excuſer,* adjoûtoit-elle, en luy repréſentant *que vous n'aviez nulle deſdites lettres, & il m'a repondu qu'il vous feroit ardoir ſe vous ne l'en bailliez.*

Fol. 44. ibid.

Fol. 46. ibid. Folio 48. v.° ibidem.

Ibidem.

Quand par de pareils moyens on ſe fut aſſûré de témoins tels qu'on pouvoit ſouhaiter, Robert choiſit le temps de la cérémonie de l'hommage du Roy d'Angleterre à Amiens, où la Cour eſtoit très-nombreuſe, pour demander à Philippe de Valois qu'il nommât des Commiſſaires pour entendre les témoins qu'il avoit à produire ſur ſes prétentions au Comté d'Artois. Le Roy le luy accorda, & fit expedier des lettres

6. Juin 1329.

(d'Amiens

(d'Amiens du 7. Juin 1329. lendemain de l'hommage) par leſquelles, *ſur ce qu'il luy a eſté donné à entendre que au traitté de mariage de Philippe d'Artois avec Blanche de Bretagne, il fut convenu que le Conté d'Artois viendroit audit Philippe, & après luy à ſes hoirs, duquel traicté furent faites deux paires de lettres ratifiées par Philippe le Bel en cire vert & en lacs de ſoye, dont l'une demeura vers le Conte Robert pere dudit Philippe, & l'autre fut miſe en l'archif de noſtre Palais à Paris pour y eſtre gardée, & furent enregiſtrées en noſtre Cour ès Regiſtres, leſquelles lettres depuis le deceds dudit Conte ont eſté fortraites par noſtre chiere couſine Mahault d'Artois, qui ores tient ladite Contée, ou par autres en ſa faveur ou à ſon pourchas; & que parce que leſdites lettres ont eſté ainſi emblées & fortraites, & leſdits Regiſtres ainſi effacez, aucuns arreſts ont eſté donnez en Parlement ès temps de nos devanciers jadis Rois, par leſquels la dicte Contée a eſté adjugiée à ladite Mahault, leſquels arreſts n'euſſent oncques eſté donnez & pronunciez, ſe leſdites lettres n'euſſent eſté fortraites, & les Regiſtres effaciez; voulant que de ce la verité ſoit ſceue, il commet M.e Thiebault de Sancerre Arcediacre de Bourges, M.e Andrieu de Florence Treſorier de Reims, Clerc, Bouchart de Montmorency, le Seigneur de Soocourt, Pierre de Roye, Pierre de Cugneres, Jean du Chaſtelier, Chevaliers & Pierre de Villebreſme ſes conſeillers, pour informer des choſes deſſus-dictes, l'information faite la luy rapporter ou envoyer ſous leurs ſceaux encloſe, appeller, faire venir à eulx, prendre & arreſter les perſonnes par qui ils cuideront que la verité deſdites choſes ſoit trouvée & ſceue, les mettre en ſa garde & conduite,* &c.

En vertu de cette Commiſſion cinquante-cinq témoins furent entendus, les uns en Artois, les autres à Paris. On peut remarquer que les dépoſitions qui furent reçûes à Paris, furent la pluſpart faites dans les prez ſituez derriere S.te Genevieve, S.t Bernard, &c. Martin de Nuefport fit ſa premiere *en ung prael près de S.te Genevieve,* & ſa ſeconde *ou prael de la maiſon de Monſieur de Bouville à Paris.* Maneſſier de Lannoy fit la ſienne *ou preau derriere l'Egliſe S.t Bernard de Paris,* &c. *

* Je connois trois manuſcrits du | procès de Robert d'Artois, redigez

Entre ces témoins, il y en avoit dont la dépoſition ne faiſoit rien à l'intention de Robert d'Artois, ſur quoy celuy qui a recueilli ce procès fait cette reflexion. Ces témoins.... *furent amenez par cautele, auſſi, comme ſe ledit Robert vouſiſt dire que il feiſt faire de bonne foy celle information, en diſant, bien appert que les témoins n'ont pas eſté ſubornez, quar pluſieurs en y a qui ne dépoſent point pour moy, mais ainçoys contre moy; & par ce fiſt ledit Robert croire au Roy & à ſon conſeil qu'il euſt très-bonne cauſe, & pour ce ot-il du Roy leſdictes graces de propoſer ſon droict, non contreſtans les arreſts autrefois donnez ſur cette beſongne.*

Ceux qui dépoſoient favorablement pour Robert d'Artois, varioient même entre eux. Ils convenoient tous à la verité à dire que les veritables lettres de mariage de Philippe d'Artois pere de Robert, dans leſquelles le droit ſur le Comté d'Artois luy avoit eſté reſervé, avoient eſté ſupprimées, mais les uns diſoient que c'eſtoit [a] Enguerrand de Marigny *ou temps qu'il eſtoit en ſon pooir*, qui avoit ſouſtrait ces lettres du Treſor & des Regiſtres de la Cour, & qu'il les avoit venduës à Madame d'Artois, qui luy avoit donné pour cela 40. ou 50. mille francs. Les autres, & c'eſtoit le plus grand nombre, attribuoient cette manœuvre à l'Evêque d'Arras, Thierry d'Irechon.

& écrits dans le temps même de ce procès. Il y en a deux au greffe de la Chambre des Comptes, l'un eſt apparemment la minute, car il s'y trouve des ratures & des renvois. Il eſt ſigné à toutes les pages, *J. de Meleun, Gorly, Cordier, Moleſine & du Bois*, la ſéance du Lit de Juſtice eſt repréſentée en miniature à la teſte de ce Regiſtre.

L'autre eſt une copie faite d'après cette minute & dans le même temps, elle eſt ſans ſignature au bas des pages, & ſans miniatures. C'eſt le manuſcrit d'après lequel j'ay cité les extraits que je donne de ce procès; parce qu'il eſt mieux arrangé que la minute, je l'ay indiqué ſous le nom de *copie originale*.

Le troiſiéme Regiſtre ſe trouve dans les manuſcrits que M. de Harlay a leguez à Monſ. le Garde des Sceaux. Ce Regiſtre eſt ſigné par les mêmes, *J. de Meleun, Gorly, Cordier, Moleſine & du Bois*. Il y a au commencement la repréſentation du Lit de Juſtice en miniature, ſemblable à celle du Regiſtre de la Chambre des Comptes. Ce manuſcrit eſt beau, bien écrit.

[a] V. cy-deſſus la pretendue declaration de Thierry d'Irechon, où il dit que ces *lettres furent par un de nos grands Seigneurs jettées au feu*. On vouloit déſigner Enguerrand de Marigny. C'eſt auſſi ce que dépoſe Gilles Flamand Ecuyer, demeurant

Il eſt étonnant que cette fauſſeté ait pû trouver créance dans un temps auſſi peu éloigné de celuy où le mariage de Philippe d'Artois avoit eſté fait. Combien de témoins oculaires exiſtoient encore pour un évenement paſſé depuis moins de cinquante ans. Que de voix pouvoient reclamer contre cette hiſtoire controuvée, contre ce prétendu droit ſur le Comté d'Artois, conſervé, diſoient ces fauſſaires, à Philippe, & par conſéquent à ſon fils.

Pendant qu'on entendoit ces faux témoins, & que contre toute vrayſemblance, Robert d'Artois & ſes amis faiſoient valoir dans le public leurs fauſſes dépoſitions, la Divion travailloit avec ſes complices aux pieces que l'on devoit préſenter. Il eſtoit impoſſible que les recherches que l'on faiſoit pour

à Roc en la terre de Guines.

Guillaume de Maleval autre faux témoin, dit que ces lettres furent *arſes* par Enguerrand de Marigny. Maneſſier de Lannoy au contraire veut que ce ſoit la Comteſſe d'Artois elle-même qui les mit au feu, & *les fit ardoir*. Mais la plus ſinguliére de ces dépoſitions, eſt celle de Pierre de Machaus. Elle m'a paru meriter d'eſtre icy inſerée tout au long. Il dit par ſon ſerement *que le jour que le Sire de Marigny fu menez juſticier, le Roy Loys li commanda que il aloſt audit Sire, & que entre les autres choſes li demandaſt ſe il ſavoit riens de la beſoigne de entre Monſieur Robert d'Artois & la Conteſſe d'Artois. Si li demanda cil qui parle devant le gibet, li eſtant encores en la charrette tout arreſté, préſent Monſ. Pierre de Dicy, Monſ. Thomas de Marfontaine, &, ſi comme il li ſemble, Monſ. Hue de Conflans, lequel Sire de Marigny reſpondi que lettres en avoient eſté faites, dont Meſtre Thierry de Hericon ſaroit bien parler, & plus diſt-il, quar il ne cuidoit pas que ces lettres on retrouvaſt, & ſemble à celui qui parle, que par le parler du Sire de Marigny elles fuſſent deſpeciées. Et puis encore qu'il fu deſcendus de la charrette, & mis dedens le gibet, li demanda cils qui parle, ſe il en vouloit autre choſe dire, & il reſpondit qu'il eſtoit vray ce qu'il en avoit dit, & diſt outre que ces lettres eſtoient au proffit de l'un & de l'autre, & toûjours ſe rapportoit à la ſceuë dudit Meſtre Thierry. Et diſt celuy qui parle, qu'il eſt bien ſouvenanz que au Bois de Vincennes, quant ledit Seigneur de Marigny fu approchiez, & les articles furent propoſez contre luy, eſpeciaument aucuns que Madame d'Artois fiſt propoſer, entre leſquels elle li demandoit reſtitution de quarante mile livres qu'il avoit eus en nom de elle de ceuls de Cambray, dont elle ne li avoit donné que quatre mile, cil qui parle tout préſent qui là l'avoit mené du commandement du Roy, où ledit Sire diſt à Madame d'Artois, préſent grant multitude de gens qui y eſtoient, qu'il ſe merveilloit moult que elle li eſtoit ſi contraire, & qu'il ne cuidaſt en nulle fin que elle li deuſt riens demander, tout euſt-il leſdites quarante mile livres, & qu'il avoit bien tant ſervi que elle s'en deuſt bien ſouffrir.*

Fol. 18. v.° de la cop. origin.

Dépoſition (fauſſe) de P. de Machaus, du 14. Juin, à Paris. *Fol. 4. verſo de la cop. originale.*

avoir ces témoins, & des modéles des lettres & des ſceaux que l'on vouloit contrefaire, ne vinſſent aux oreilles de la Comteſſe Mahault. D'ailleurs cette Princeſſe ne pouvoit ignorer la commiſſion donnée pour informer ſur le prétendu droit de Robert au Comté d'Artois, & ſur la ſouſtraction des titres que l'on diſoit qui le prouvoient. Allarmée de ces démarches auſquelles elle ne devoit pas naturellement s'attendre, elle agit fortement par elle-même, & par ceux qui luy eſtoient attachez, pour découvrir quels eſtoient les ſoûterrains de cette intrigue. Elle fut bientoſt inſtruite que [a] la Divion en eſtoit le principal mobile. Elle fit prendre ſur le champ Marie la Noire & Marie la Blanche, *meſchines* de cette malheureuſe, qui ſe trouvoient pour lors à Arras, afin de tirer d'elles le ſecret de cette affaire. La Divion ayant appris cette nouvelle à Amiens où elle eſtoit, *ſi ſe trait devers Monſieur Robert d'Artois, & li diſt, hay, mi cher ſire, mes meſchines ſont prinſes à Arras en la priſon Madame d'Artois, qui gardoient mes biens, dont je ay grand paour que ja aye tout perdu. Et pour Dieu faites que elles ſoient delivrées, & qu'elles veignent à vous. Adonc feiſt Monſieur Robert que Maciot Lallemant, Jehan le Servoiſier, & un autre Sergent d'armes, vinrent à Arras de par le Roy, & delivrérent les deux meſchines qu'ils emmenérent à Amiens.*

meſchines *domeſtiques.*

Dépoſition de Martin de Nueſport. *fol. 146 de la cop. originale.*

Ce coup ainſi paré par la Divion, Mahault ſe vit obligée de venir à la Cour deffendre ſes droits. Philippe de Valois eſtoit alors à S.t Germain en Laye; la Comteſſe s'y rendit, & y eut une longue conference avec le Roy ſur cette affaire. A ſon retour à Paris [b], elle ſe trouva mal en chemin, ſa maladie ne dura que huit jours. Elle mourut en cette ville le 27. Octobre

Copie origin. fol. 24.

[a] Damoiſelle Marie de Foûlquieres dit dans ſa dépoſition que Mahault l'ayant fait venir devant elle, luy demanda ſi elle ne ſçavoit rien de la lettre que l'on diſoit que la Divion avoit, qui prouvoit que l'Artois appartenoit à Robert... *Si me dites ſe vous l'avez, & où elle eſt, & ſe vous la veiſtes oncques. Car par D... ſe vous aviez perdue votre cote vous en ſeriez moult courreciée; auſſi povez ſavoir que je ſeroie moult courreciée ſe je perdoie la Contée d'Artois.*

[b] *Revertentem Pariſius de ſancto Germano in Laya ubi colloquium habuerat cum Rege, &c. in via gravis ægritudo arripuit, & infra octavum diem ſequentem mortua eſt.* Cont. Nang. pag. 743.

1329. le bruit commun vouloit qu'elle eût eſté *enherbée*, c'eſt-à-dire empoiſonnée. enherbée, *Chr. de Fland. c. 69. p. 138.*

La Reine Jeanne ſa fille aînée, veuve de Philippe le Long, obtint à la verité de Philippe de Valois la jouiſſance proviſionnelle de l'Artois, mais en même temps ce Prince admit [a] la requeſte de Robert d'Artois, qui demandoit *à eſtre ouy à dire & propoſer en la meilleure maniere que il li ſemblera à faire contre ladite Reine pour cauſe de ladite Contée d'Artois, non contreſtans tous arbitrages, arreſts, ſentences, ordenances, traictez, que l'en dict eſtre faictes*, &c.

On ne donna pas le temps à la Reine Jeanne de continuer les perquiſitions que Mahault ſa mere avoit commencées pour découvrir les fauſſetez que l'on employoit. Après avoir rendu hommage de l'Artois au Roy, elle partit pour cette province avec grand appareil. Arrivée à Roye en Vermandois, elle y attendit ſes gens. *Si fut une nuit avec ſes dames en ſon deduit, & leur prit talent de boire clarey, & elle avoit un bouteiller qu'on appelloit Huppin, qui avoit eſté avec la Comteſſe ſa mere : celuy Huppin apporta clarey en un pot d'argent, & porta un temproir pour la bouche de la Reine, & la burent aiſe, & puis allérent coucher. Tantoſt que la Royne fut en ſon lict, [b] ſi luy prit la maladie de la mort, & aſſez toſt rendit ſon eſprit, & luy coula le venin par les yeux, par la bouche, par le nez & par les oreilles, & devint ſon corps tout taché de blanc & de noir.* *Ibidem.* clarey, *eſpece d'hypocras.* temproir, *coupe ou hanap.*

Ces deux morts de la mere & de la fille, à trois mois l'une de l'autre, & toutes deux de poiſon, furent attribuées dans la ſuite à Robert d'Artois & à la Divion ſa principale ouvriere, avec beaucoup de vrayſemblance. Michelet Gueroult un des témoins entendus dans ce procès, ſemble le vouloir inſinuer. *Fol 80. de la copie originale.*

Jeanne Ducheſſe de Bourgogne, fille aînée de Philippe le Long & de la Reine Jeanne, ſe préſenta comme héritiére du Comté d'Artois. Philippe de Valois voulut bien luy faire la

[a] Par lettres données à Paris le jeudy après Noël 1329. *Voy. copie originale du Procès en la Chambre des Comptes. fol. 37. v.°*

[b] Le 31. Janvier 1329. (1330. nouv. ſtile) un mois après l'admiſſion de la requeſte de Robert.

même grace qu'il avoit faite à la mere. Il luy accorda la jouiſſance de ce Comté, & l'admit elle & ſon mary à luy en rendre hommage; mais il reſerva auſſy à Robert le droit *de propoſer ſes raiſons, même à faire prompte foy, tant par lettres, que autrement, & ordonna que pour ce faire certain jour ſeroit aſſigné aux parties pardevant luy.* Les lettres portant ce jugement proviſionnel, ſont données à Becoyſel en Brie le jeudy [illegible] jour d'Aouſt 1330. Enfin par autres lettres datées de Longpont en Valois la veille de la Touſſaints, & adreſſées au Duc & à la Ducheſſe de Bourgogne, ce jour auquel Robert d'Artois devoit propoſer ſes moyens, & montrer que le Comté d'Artois & le Fief de l'Eſprevier luy appartenoient, fut aſſigné à la quinzaine de la prochaine feſte de S.t André.

Copie origin. de la Cham. des Compt. fol. 39.

Ibid. fol. 39. verſo.

Robert continuant toûjours de profiter du crédit immenſe qu'il avoit ſur l'eſprit de Philippe de Valois, avoit fait donner ces délais qui emportérent près d'une année, afin que ſes ouvriers euſſent le temps d'achever la fabrication des lettres qu'il prétendoit produire en juſtice.

Ibid. fol. 40. verſo.

Il nous en eſt reſté quatre. La premiére eſt le faux traité de mariage de Philippe, avec la ratification du Roy. La ſeconde, une déclaration de Robert Comte d'Artois ſon pere, portant que lors de ce mariage, il avoit donné à ſondit fils l'inveſtiture dudit Comté, s'en reſervant ſeulement la jouiſſance ſa vie durant, & que Mahault ſa fille y avoit conſenti, & renoncé audit Comté. Cette déclaration ſcellée des ſceaux des Bailliages d'Arras, de S.t Omer & d'Aire, & de ceux des Seigneurs de S.t Venant, de Liawe & Waillepaielle, Chevaliers, eſt datée du 28. Juin 1302. La troiſiéme, autre déclaration du même Robert Comte d'Artois, ſemblable à la précédente; il y adjoûte ſeulement qu'il fait cette déclaration en préſence de Guy Comte de S.t Pol, de Robert de Waurin Sire de S.t Venant, & de Waillepaielle, Chevaliers, & de Thierry d'Irechon ſon Clerc, & les prie *que ſe Diex faiſoit ſa volenté de ly, que il le denuncent à noſtre Seigneur le Roy, par quoy les hoirs de ſon fils n'en ſoient desheritez.* Ces lettres ſcellées de ſon ſcel & de ceux des Seigneurs cy-deſſus nommez, le ſamedy 7. Juillet 1302.

Ibid. fol. 41.

Enfin la quatriéme eſt la déclaration prétendue de Mahault Comteſſe d'Artois, qui reconnoît auſſi que Philippe ſon frere a eu, lors de ſon mariage, le Comté d'Artois, qu'elle y a conſenti & renoncé par ledit accord, confeſſant en verité ladite *Contée eſtre de droit à ſon cher neveu Robert d'Artois, nonobſtant traitiez ou accort depuis faits entre elle & luy en aucune maniere.* Daté du 10. Mars 1324. *Fol. 42. de la copie originale.*

La premiére de ces piéces à laquelle on travailla, ce fut celle de Madame Mahault d'Artois; on attendit apparemment que cette Princeſſe fût morte pour la fabriquer. La ſuppoſition auroit eſté trop groſſiére, ſi on luy avoit préſenté de ſon vivant une prétendue déclaration de ſa façon, ſi oppoſée à ſes ſentiments, & à ſon droit legitime ſur l'Artois.

Ce fut Pierret ou Perrot de Sains qui écrivit cette piéce *avec une penne ou plume d'airain, pour ſa main deſguiſier.* Pour celle à ſix ſceaux, Robert Roſſignol beau-pere de Jean Oliette, l'écrivit, *en une maiſon où la Divion eſtoit à hoſtel à la porte Baudoyer, & pour ce qu'il penſoit bien que c'eſtoit faulſeté & mauveiſtié que la Divion vouloit, il mit à eſcient en la datte 1322. tout du long, & y avoit en la note que ladite Damoiſelle luy baillioit, l'an 1302. Après avoir écrit, il vouloit s'en aller, mais la Divion le retint, & en ſa preſence tira d'un coffret un ſeel, & iceli plaça en la premiere queüe de la lettre que ledit Robert avoit eſcripte. Tantoſt ledit Robert s'eſcria à haulte voix, hay, hay, Damoiſelle, qu'eſt-ce que vous faites! c'eſt faulſetez, traiſons & deloyautez, on vous devroit ardoir & croy que vous ſerez encore arſe. Ladite Damoiſelle luy reſpondit. Tais-toy chaiſty, c'eſt pour Monſeigneur Robert d'Artois qui eſt ſi grans homme & ſi puiſſant comme tu ſcez, & ſi ne ſeras ja ſi hardy que tu en parles ne que tu oſes dire que tu l'aies eſcripte.* *Ibid. fol. 42. r.°* Dépoſition de la Divion. Dépoſition de Robert Roſſignol, *fol. 82. verſ. de la copie originale.*

Pierre Teſſon Notaire Royal*, raccommoda cette fauſſe date, en raturant 1322. & y ſubſtituant 1302. Il conſultoit

* Pierre Teſſon qui aſſiſta à la lecture de cette piéce, dit au ſujet de la fauſſe date de 1322. au lieu de 1302. *ce n'eſt que vice de Notaire, il pourra bien eſtre amendé.* V. la dépoſition de Guill. de Precy, *fol. 73. de la copie originale.*

V. auſſi les dépoſitions de Pierre Teſſon, & ſes lettres, *fol. 60. 61. &c.* Ibidem.

Déposition de Michelet Gueroult valet de Pierre Tessou, *fol. 79. & 80. de la cop. origin.*

pour cela l'Archidiacre d'Avranches J. de Tournay, & l'Evêque de Comminges; on luy fit son procès dans la suite, malgré l'excuse qu'il alleguoit. Il disoit qu'il avoit cru bien faire, de rayer un mot au-dessous duquel il y avoit deux points. C'est l'usage observé dans tous les manuscrits, de mettre ainsi des points au-dessous des lettres ou mots qui doivent estre effacez.

Après que ces deux lettres eurent esté fabriquées, il fut question d'y appliquer des sceaux pour les rendre authentiques. Le premier projet avoit esté d'en contrefaire. Voicy comme la Divion s'en explique dans sa déposition vraye du mardy après la S.t Pierre d'Aoust 1331. sur ce que Madame de Beaumont luy dit que l'on contrefaisoit bien les sceaux, & qu'elle en feroit contrefaire. Elle luy répondit, *Madame je ne sai comment ce porroit estre fait, mais n'y essayez pas jusques à tant que vous sachiez se l'en les pourra contrefaire, quar vous en pourriez estre deshonnourée & nous avecques. Et assez tost ladicte Demoiselle vint à Paris & parla à un faiseur de seauls au Palais, & li dit, tenez mon seel & m'en faites un autel. Et le seelleur li dit, Demoiselle, l'en ne puest seel contrefaire qui ne seroit bien cogneus. Se un autre que vous en seelloit il porroit estre honni, quar l'en le connoistroit trop bien qu'il seroit fauls, quar il seroit tantost cogneu à fauls. La Damoiselle li respondi, comment l'en ne pourroit pas bien contrefaire seeauls qui ne fussent cogneus, & il li respondi que vrayement non; lors elle s'en alla & passa oultre, & en remporta son seel & s'en revint à Madame,* à qui elle rendit compte de ce qu'elle venoit d'apprendre.

Fol. 46. verso ibidem.

Un autel, un semblable.

Il fallut donc recourir à quelqu'autre expédient. Jehannette, la domestique de la Divion, avoit déja quelque teinture de l'art de détacher un sceau d'un titre pour le replacer à un autre, & elle en fit usage sur la prétendue déclaration de l'Evêque Thierry, qu'elle enseigna & aida à sceller; mais il faut que ce coup d'essai ne leur eût pas réussi, & que la fausseté en fût trop visible, puisque Robert d'Artois n'osa jamais la produire, & qu'on n'en sçait la teneur que parce que Jacques Rondelle ou Rondelet, l'a rapportée toute entiére dans sa déposition. Si on en doit croire la Divion, ce fut Jean Oliette de Lillers qui leur montra

Déposition de la Divion, le jour qu'elle fut justiciée, *folio 49 de la copie originale.*

Fol. 191. ibid.

Fol. 35. verso ibidem.

montra le premier comment il falloit proceder; on mit à profit ſes avis. La Divion & Jeannette s'eſſayérent à plus de quarante ſceaux, ſoit du Chaſtelet ou d'autres, qu'elles fondoient. La Dame de Beaumont qui eſtoit dans leur ſecret, y travailloit elle-même; elle dépeça à Reuilly un ſceau du Comte d'Artois: mais la Divion y devint la plus habile. Jeannette convint devant ſes juges, luy avoir entendu dire les paroles ſuivantes, en tenant entre ſes mains un grand ſceau du Roy en cire verte. *Je leverroie bien ceſt ſeel & l'ouveroie bien ſi par ſi dehors, en le ſeignant & demonſtrant à ſon droit tout entour, en tele maniere que l'ymage & la bordure demourroit touz entiers, & en oſteroie le laz de ſoye qui y eſt & remetroie en une autre lettre celui laz, & replaqueroie ſi le ſeel que nul ne s'en appercevroit.* J'ay déja rapporté dans mon premier Mémoire, la maniére dont elle faiſoit cette opération *avec un fer chaud*, comme le diſent les Chroniques de France & celle de Flandres, ou, ſi l'on veut, *avec un couſtel*, ſuivant la dépoſition de Jeannette ſa domeſtique. Jean Hocſemius, & après luy Corneille Zantfliet, la décrivent autrement; ils diſent qu'elle ſe ſervoit pour cela d'un cheveu préparé avec certaine liqueur, qu'elle le gliſſoit entre le parchemin & la cire, & fendoit le ſceau en deux, après quoy faiſant chauffer à petit feu une des moitiez, & l'appliquant à la nouvelle lettre qu'elle vouloit ſceller, elle la rejoignoit à l'autre.

Fol. 49. de la copie originale.
Fol. 46. ibid.
Ibidem.
Fol. 51. ibid.
Chronique de Flandres, pag. 136.
Fol. 49. de la copie originale.
J. Hocſemius, geſt. Epiſc. Leodienſ. tom. 2. pag. 408.
Chron. Corn. Zantfliet apud Martene, ampl. collect. tom. 5. col. 200.

La Divion parvenue ainſi à ce degré d'habileté dans cet art, travailla à mettre des ſceaux aux lettres qu'elle avoit fait faire. L'Evêque d'Evreux fournit deux de ces ſceaux, & les envoya par Frere Pierre confeſſeur de Madame de Beaumont, qui *les apporta ſous ſa chappe;* la Divion *les li en vit traire:* Jean Oliette donna preſque tous les autres.

Fol. 46. verſo de la cop. origin.
Fol. 42. ibid.

Les deux piéces dont je viens de parler ne parurent pas encore ſuffiſantes, on crut qu'il falloit les appuyer d'une ſeconde lettre du feu Comte d'Artois, & on envoya la Divion en Artois pour chercher un ſceau de ce Prince: la Dame de Beaumont luy remit la note de la piéce toute dreſſée. Arrivée à Arras, elle la fit *groſſeer* par Pierre de Sains ſon fauſſaire ordinaire; cependant elle cherchoit de tous côtez un ſceau du

Comte. Marie de Fouquieres luy indiqua un bourgeois d'Arras, Ourſon le Borgne dit le beau Pariſis, *qui en avoit une lettre en cire vert & en lacs de ſoye.* Avant que d'en faire l'acquiſition, la Divion la fit examiner par Pierre de Sains, & ſur ſon témoignage, elle entra en marché avec Ourſon; celuy-cy voulut en avoir trois cens livres: la Divion le manda à Madame de Beaumont, qui luy répondit *que s'il devoit couſter mil livres, qu'elle feiſt tant que elle le euſt.* La Divion n'avoit pas aſſez d'argent pour payer ces trois cens livres; elle offrit à Ourſon, pour gage, un cheval noir ſur lequel Pierre de Broyes ſon mari avoit jouſté à Arras, mais Ourſon n'en voulut point. Enfin Marie de Fouquieres ſe rendit caution, & la Divion, autoriſée en cela par ſon mari, dépoſa des joyaux, ſçavoir, *deux couronnes, trois chapeaux, deux affiches, deux anneaux, le tout d'or, & priſé ſept vingt quatre livres pariſis.* Monſieur & Madame de Beaumont retirérent dans la ſuite ces gages * de leurs deniers. Auſſi-toſt que la Divion fut maîtreſſe de la lettre, elle en détacha le ſceau, & l'appliqua à celle que de Sains *avoit groſſeé*, rompit la note que la Dame de Beaumont luy en avoit donnée, & *la jetta aux chambres aiſées.*

Fol. 46. de la copie originale.

V. la dépoſition de Perrot de Sis, fol 51. verſ de la copie originale.

Fol. 45. verſ. ibidem.

Ces trois paires de lettres, comme cette fauſſaire s'exprime dans ſa premiére déclaration, furent *faites & ſcellées entre la Penthecouſte & la Touſſaints (1330.) L'une fu faite & ſeellée à Arras, une autre fu ſeellée en l'hoſtel de Ruilli en une chambre, & l'autre à Paris en l'oſtel à l'Eſgle, afin que l'en ne peuſt appercevoir en chaſcun lieu trop longue demeure, que l'en ny penſaſt mal. Aucune fois elle en portoit aucune à Monſieur Robert, ou luy envoyoit par ſa Damoiſelle, en diſant teles paroles, Sire vees ci copie des lettres que nous avons, gardez ſi elle eſt bonne; & il reſpondoit, ſi je l'avoie de celle fourme, il me ſouffiroit.*

Fol. 43. ibid.

* *Item.* Elle dit que ledit Monſieur Robert depuis que il ot toutes les lettres pardevers ſoy, il paya trois cens livres pariſis pour deſgagier les joyaux de ladite Demoyſelle, qui eſtoient engagiez pour l'achat du ſeel dudit Comte, & qu'il ſavoit bien qu'elle l'avoit acheté trois cens livres pariſis, quar ledit Perrot dit audit Monſieur Robert, ſi comme ledit Monſieur Robert le dit à ladite Demoyſelle. *Dépoſition de la Divion le jour qu'elle fut juſticiée*, folio 48. de la copie originale.

Aux différentes opérations qu'il fallut faire pour appliquer ces ſceaux, la Dame de Beaumont, la Divion & Jeannette aſſiſtérent ſeules, *& n'y avoit à faire que elles trois tant ſeulement.* Il fut auſſi convenu que la Divion les remettroit à Robert d'Artois en préſence de ſes Chevaliers, comme pour leur donner plus d'authenticité. Cela fut ainſi executé dans ce même ſéjour de Reuilly, en la chambre Loys, en la préſence de Monſieur de Bouville, du Sire de Hangeſt & de Monſieur Guillaume de Precy. *Fol. 45. verſ. de la cop. origin.* *Ibidem.*

La Divion porta ſes vûes encore plus loin. Elle conſeilla à Robert d'Artois de les faire approuver & montrer à gens connoiſſans, ce qu'il fit; elles furent examinées par de bons ſcelleurs de Paris: il les fit auſſi lire devant ſon conſeil, en préſence de maiſtre Pierre de Maucieux, l'Archidiacre de Tournay, & pluſieurs autres Avocats & pluſieurs Chevaliers, qui tous n'y purent appercevoir de fauſſeté. Regnault d'Arras & maître Pierre de Maulcieux (*al.* Maucreux) proteſtérent * *qu'ils prenoient ſur leur teſte que l'on ne pourroit pas prouver qu'elles fuſſent fauſſes, & que l'en ne preuvoit pas aiſiement une lettre à fauſſe.*

* Dépoſition de la Divion, *folio 43. v.° de la copie originale.*

Il n'eſtoit pas vray que ces lettres fuſſent approuvées de tous les connoiſſeurs. On voit par la dépoſition de Guillaume de Precy, que lorſqu'on lût *à Reuilly, le vendredy après la Penthecouſte 1330. la lettre aux ſix ſceaux en preſence de Monſieur & de Madame de Beaumont, Monſieur de Hangeſt, Monſieur de Bouville, l'Arcediacre d'Avrenches, Meſtre Pierre Teſſon, Madame Marie d'Orbec & la Demoiſelle de Divion, tous furent à accort que elle n'eſtoit pas bonne quant ils oirent la date, & luy & tous les autres qui y eſtoient ô* * *Monſieur & ô Madame illec à ceſte heure, diſtrent que elle n'eſtoit pas bonne apporter devant juge. Et diſt que Meſtre Pierre Teſſon dit lors, ce n'eſt que vice de Notaire, il pourra bien eſtre amendé. Et oit que ledit Arcediacre qui lut ladite letre dit en celle preſence que celle lettre, ne celle au ſeel de la Comteſſe d'Artoys qui furent illec leues ne li plaiſoient point, & que le langaige qui y eſtoit li ſembloit trop ſauvage, & diſt à la Damoiſelle, Damoiſelle avez vous autres lettres que ceſtes apportées à Monſeigneur! Se vous n'en avez de autres, ceſtes ne li ſont de rien profitables. Et elle reſpondi. Se elles ne ſont pas bonnes, ſi les me rendez. Et l'Arcediacre li diſt, tenez. Et li bailla celle qu'il tenoit des ſix ſceauls, & li furent toutes deux preſentes rendues. Ce ne ſcet il comment ils furent puis rebaillées, ne de la raſure il ne ſcet, ne riens n'en vit, ne en ſot, car aſſez toſt il fu malades & a eſté lonc temps.* Copie originale de la Chambre des Comptes, fol. 73.

* ô, avec.

Il ne s'agiſſoit plus, pour avoir à peu-près les piéces néceſſaires pour prouver le droit de Robert, que de fabriquer les lettres de mariage de Philippe d'Artois ſon pere, avec la confirmation ou ratification du Roy Philippe le Bel. La Divion y avoit travaillé, mais elle vouloit y joindre les noms *des douze Pers de France qui eſtoient au temps de ce mariage.* Robert d'Artois envoya à S.t Denys pour avoir ces noms [a]; cela fit perdre du temps, & empêcha que la Divion pût achever ſon ouvrage: Jeannette ſa Demoiſelle s'en chargea. Nous avons vû cy-deſſus que cette Jeannette Deſquesnes, des Chainnes, de Charennes, de Piré ou Dupré, car elle porte tous ces noms, avoit appris, en même temps que ſa maîtreſſe, à appliquer des ſceaux: voicy comme on proceda pour ces lettres de confirmation. Simon Dorin ou Douvrin, qui avoit eſté Notaire du feu Comte d'Artois, en donna le modéle, & dit qu'il falloit qu'elle fût en latin, *pour ce que le Roy Philippe avoit accouſtumé de faire ſes lettres en latin.* Robert d'Artois & la Dame de Beaumont ſon épouſe s'adreſſérent à Thibault de Meaux [b], jadis Chapelain & Notaire de la Reine Clemence, & qui depuis avoit paſſé à leur ſervice, & le chargérent de leur donner le commencement & la fin d'une lettre de confirmation en latin, qu'ils luy dirent devoir ſervir au mariage de Jean d'Artois leur fils avec la Demoiſelle de Leuze. C'eſtoit un bon homme, il les crut, & dicta cette formule cinq ou ſix jours avant le dimanche que Madame

2.de Dépoſit. de la Divion, *folio 47. de la copie originale.*

Dépoſition de Simon Dorin, *fol. 63. ibid.*

[a] Guillaume de Precy dit auſſi la même choſe. *Interrogé par les Commiſſaires s'il ſçait que Monſieur de Beaumont envoyaſt oncques à Saint Denys ſavoir les noms des douze Pers de France qui eſtoient au temps des convenances, & ſavoir à quele fin, il repondit que il vit le meſſagier Monſieur de Beaumont qui a non Regnault de Soiſſons, qui portoit, ce li diſt, lettres au Meſtre Prieur de S.t Denis, ſi comme il entendoit, pour ſavoir les noms des douze Pers & le non d'un Abbé du temps, lequel la Damoiſelle de Divion faiſoit entendant à Monſieur de Beaumont que J. Abbé de S.t Denis d'iceli temps avoit eſté au mariage. Quant eſt de la fin, à quoy & pourquoy il li envoyoit, dit que riens n'en ſcet.* Copie originale, fol. 74.

[b] *J'avoye fait . . . une yſſue & une entrée en latin ſans moyenne lettre & ſans mois & ſans date, du commandement Monſieur & Madame, qui diſoient que c'eſtoit pour le mariage Jehan d'Artois leur fils & la Damoiſelle de Leuſe ſa femme, laquelle on devoit envoyer à Maiſtre Pierre Barriere pour en faire la charte.* Dépoſition de Thiebaut de Meaux, *fol. 66. verſo de la copie originale.*

d'Alençon* *relevât de ſa fille* à Noſtre-Dame des Champs. On la donna enſuite à copier ſur du parchemin à Colinet Dufour clerc de ladite Dame de Beaumont, mais il y fit trop de ratures; on s'adreſſa à Jean Leſcrivain d'Evreux, qui l'écrivit plus nettement. Jeannette détacha enſuite le ſceau d'une lettre de Philippe le Bel, en cire verte, & l'attacha à celle-cy. Ce fut le dernier titre auquel on put travailler: Jeannette convint qu'elle l'avoit faite après la mort de la Reine Jeanne, peut-eſtre même ce fut après l'enlevement de la Divion, qui doit eſtre de la fin de l'année 1330. Jeannette eſtoit alors retirée à la Verderie de Conches.

Déposition de Colin Dufour, *fol. 64. v.° de la copie originale.* Déposition de J. Leſcrivain, *fol. 65. ibid.*

Robert muni de ces quatre piéces, eut l'aſſurance de les produire au jour aſſigné. Le Duc & la Ducheſſe de Bourgogne, qui pouvoient déja les ſoupçonner par les avis qu'ils avoient reçus, mais que l'inſpection de ces titres rendoit encore plus certains de la fauſſeté, demandérent que le Roy en reſtât ſaiſi, *& que par la main de la Cour ils les veiſſent.* A en examiner le ſtile, le parchemin, le pli, les ſceaux, elles furent jugées fauſſes; mais ce qui acheva d'en convaincre, ce fut la priſe de Pierre de Sains, qui les avoit preſque toutes écrites, de Pierre Teſſon, &c. La Divion elle-même fut priſe à Conches, & amenée à Paris dans les priſons de l'hoſtel de Neſle; elle y avoua tous ſes crimes, ſon faux témoignage, la ſeduction des autres faux témoins, la fabrication des faux titres, & l'application des ſceaux.

Philippe de Valois, quoyque ſurpris de ce que Robert s'eſtoit prêté à une manœuvre ſi indigne, voulut eſſayer des voyes de la clemence; il le prit ſeul à ſeul, luy montra les lettres, & les preuves qu'on avoit de leur fauſſeté: non content de cela, il les luy fit montrer par ceux de ſon lignage, enfin par des Prelats, en préſence de la Divion, de Perrot de Sains & des autres fauſſaires, qui luy diſoient comment ils les avoient fabriquées. Robert ſoûtint au contraire qu'elles eſtoient vrayes, qu'il prétendoit s'en ſervir, & jura au Roy, *mains levées vers les Saints, que un homme veſtu de noir auſſi comme l'Archeveſque de*

* Ce devroit eſtre Jeanne Comteſſe de Joigny, femme de Charles Comte d'Alençon, mais on ne luy connoît point d'enfants.

Rouen luy avoit baillé leſdites lettres de confirmation. J'ay déja remarqué ailleurs quelle eſtoit cette équivoque; cet homme vêtu de noir eſtoit Frere Jean Aubery, Jacobin, confeſſeur dudit Robert, à qui il avoit donné* ces lettres. Le Moine les luy avoit rendues, moyennant quoy il proteſtoit qu'il les tenoit d'un homme vêtu de noir.

Je ne repeteray point icy ce que j'ay dit dans mon premier Memoire, que les lettres furent déclarées fauſſes, & comme telles, cancellées; qu'après beaucoup de difficultez, Robert conſentit enfin à ne plus s'en ſervir, mais que cependant il continua à proteger les fauſſaires, à leur donner retraite dans ſes terres, à leur en procurer ailleurs, & à engager Frere Jean Aubery ſon confeſſeur, à faire ſa fauſſe dépoſition, & à débiter ſon Roman d'un voyage fait en Bretagne, & de la découverte de la fauſſe lettre de confirmation dans cette province: que malgré une conduite ſi éloignée de celle qu'il auroit dû tenir, le Roy ne ſe détermina à permettre qu'à la requeſte du Procureur géneral il fût mis en juſtice, qu'après avoir attendu depuis le 23. Mars juſqu'au commencement du mois d'Aouſt; qu'alors Robert d'Artois ne donnant aucune marque de repentir, au contraire, ſe répandant en plaintes ameres & même en menaces, il fut enfin adjourné perſonnellement pour le jour de la S.t Michel, par lettres données à Breteuil en Normandie le 8. Aouſt 1331. Cet adjournement fut ſignifié à Robert par Jean Loncle *Garde de la Baillie de Giſors,* qui ſe tranſporta pour cela le lendemain 9. *à Conches manoir dudit M.re Robert d'Artois,* & à Beaumont chef-lieu de ſon Comté.

Fol. 94. de la copie originale.

Robert ne ſongeoit à rien moins qu'à ſe rendre à cet adjournement. On inſtruiſoit le procès de la Divion & de ceux des autres fauſſaires & complices qui avoient eſté arrêtez; il craignit qu'il n'y eût pas de ſûreté pour luy, à l'inſtigation de qui tous les fauſſaires avoient travaillé. S'abandonnant à ſon déſeſpoir, après avoir fait embarquer à Bordeaux ſes chevaux & *ſon treſor, qui,* ſelon les hiſtoriens qui racontent ce fait, *eſtoit moult grand,*

Chronique de Flandres.
Chronique de Saint Denys,

* En l'Abbaye Saint Taurin d'Evreux, où le Moine revenant de Bretagne trouva Robert d'Artois. *Folio 177. v.o de la copie originale.*

& les avoir envoyez en Angleterre, il sortit du Royaume, & passa à Bruxelles auprès du Duc de Brabant. vers le mois de 7.bre 1331.

Cette retraite indisposa Philippe de Valois, qui auroit souhaité que Robert eût suivi des conseils plus sages & plus conformes à ses devoirs. On saisit toutes ses terres & ses biens, & comme il ne parut point au jour assigné, il y eut défaut prononcé contre luy au Louvre emprès Paris, *la Cour suffisamment garnie de Pers & d'autres :* Et par le même arrest, second adjournement donné pour la quinzaine de la feste de S.t André 14. de Decembre. Cet adjournement fut signifié le samedy 12. Octobre à Madame de Beaumont, estant alors à Jouy-le-Chastel près de Chateaufort, par Pierre d'Aucerre Conseiller, & Michel de Paris Bailly de Troyes & de Meaulx; le lundy suivant 14. à Conches, & le mardy à Beaumont & à Orbec. Pour le troisiéme adjournement assigné au lendemain de la quinzaine de la feste de la Chandeleur, il y eut d'autres formalitez observées. Les mêmes Commissaires, Pierre d'Aucerre & Michel de Paris, commencérent par faire leurs proclamations de cet adjournement dans la Grand-Chambre du Parlement, ensuite dans la grande Salle du Palais, à la Table de Marbre. Ils allérent après à Conches, où ils ne purent parler à la Dame de Beaumont, firent seulement leur proclamation à la porte de sa chambre, *à si haulte voix qu'elle la pust entendre;* de-là à Orbec & à Beaumont. Soit que Philippe de Valois crût que Robert comparoîtroit à ce troisiéme adjournement, soit qu'au cas qu'il ne s'y présentât pas, ce Prince eût résolu de prononcer enfin un jugement contre luy, il voulut que Jean Duc de Normandie son fils eût séance au Parlement au jour désigné pour cet adjournement; & pour cela il l'émancipa, & luy donna les Pairies de Normandie, d'Anjou & du Maine, pour y avoir un rang convenable à sa naissance. Les lettres d'émancipation & de concession des Pairies cy-dessus sont données à Paris au Louvre le 17. Fevrier, propre jour de ce troisiéme adjournement. Robert n'y comparut point, mais il donna procuration à Monsieur Henry Doyen de Bruxelles, Monsieur Thiebaut de Meaux Chanoine de Cambray, Messire Jean de

Fol. 96. de la copie origin.

Ibid. 97.

Ibid. 103. v.°

Par Lettres données a Bruxelles le 13. Fev. 1331.

Broiſſelles Seigneur de Lois, & Meſtre Jean Coppelet, de s'y préſenter pour luy & propoſer ſes cauſes d'abſence; mais comme leur commiſſion portoit pour le mardy après la quinzaine de la Chandeleur, & que l'adjournement eſtoit pour le lundy, le Procureur general demanda qu'ils ne fuſſent point entendus, & qu'on luy donnât défaut contre Robert. Cela fut ainſi jugé par la Cour garnie de Pairs: mais le lendemain 18. le Roy eſtant au Louvre leur donna audiance hors jugement, écouta les raiſons qu'ils alleguérent pour excuſer l'abſence de Robert, répondit à tous les articles du memoire qu'ils remirent, enfin promit un ſauf-conduit à Robert pour qu'il pût ſe préſenter en jugement, luy & ceux qu'il voudroit amener avec luy, & s'en retourner en toute ſûreté. Cet acte de bonté de Philippe de Valois eſt d'autant plus à remarquer, qu'il avoit de nouvelles raiſons d'eſtre animé contre la conduite de Robert d'Artois. On s'eſtoit enfin ſaiſi de Jeannette des Queſnes, qui après differentes retraites tant dedans que dehors le Royaume, avoit eſté enlevée à Namur. On avoit reçû ſes dépoſitions ce même jour lundy 17. Fevrier*, & on avoit appris par-là le détail de la falſification de la confirmation de Philippe le Bel, & tous les moyens dont Robert d'Artois & la Dame de Beaumont ſon épouſe s'eſtoient ſervis pour ſouſtraire cette malheureuſe à la juſtice.

Fol. 134. de la copie origin.

Ibid. 131.

Ibid. 133.

Dépoſition de Jeannette.

De la Verderie de Conches Robert l'envoya avec Amaury ſon mary dans la foreſt d'Andaine près Domfront, de-là dans l'iſle de Gerſey, puis elle revint à Andaine, alla enſuite à Mehun ſur Yevre, paſſa dans le pays de Foix & vers Arragon. Madame de Beaumont auroit ſouhaité qu'ils euſſent abandonné entiérement le Royaume, & elle leur promettoit de leur aſſigner ſur ſon propre héritage trois cens livres de rente, à quoy Amaury répondit *je n'en feray riens, quand nous ſerions hors du Royaume, nous ne venrrions pas querre noſtre rente.* Ce fut pour ſemblable raiſon & *par deſconfort,* qu'ils quittérent les frontiéres

Fol. 50. de la copie origin.
Ibid. 151. v.°

Ibid. 150. v.° & 152.

* Leſqueles choſes toutes & chaſcune d'icelles furent ainſi confeſſées à Paris en l'oſtel du Louvre en plaine Court, comme dit eſt, le 17.e jour de Fev. l'an de grace 1331. *Fol. 51. de la copie originale.*

d'Eſpagne,

d'Eſpagne, & revinrent à Andaine, & de-là à Conches de nuit, où Jeannette fut gardée par la Dame de Beaumont elle-même dans une chambre pendant ſix jours, lorſque le Roy eſtoit à *la Noe;* de-là elle fut envoyée à Cambray, puis à Namur où elle fut priſe.

Je croi[s] [que] c'eſt l'Abbaye de la Noe entre Evreux & Conches.

Malgré ces découvertes, qui alloient toutes à la charge de Robert d'Artois, & quoyqu'après trois adjournements on eût pu prononcer le jugement contre luy, le Roy ſe portant toûjours aux voyes de la clemence, voulant auſſi luy laiſſer le moyen de profiter du ſauf-conduit qu'il luy offroit, & s'il en faut croire le Continuateur de Nangis, ſe rendant aux inſtantes prieres de Jean Duc de Normandie ſon fils aîné, & du Roy de Boheme, qui ſe proſternérent à ſes genoux pour qu'il accordât un nouveau délay; il adjourna pour ſa quatriéme fois Robert à venir répondre en ſa propre perſonne le mercredy avant Pâques fleuries prochainement venant, & il commit ſes Conſeillers Renaut de Lyonart Chevalier, Pierre Belagent & Pierre de Muis Bailly d'Anjou, pour en faire la publication. Le Chevalier Renaut de Lyonart fit la ſienne le lundy *après la chaiere S.t Pierre, 24. Fevrier environ l'heure de Prime,* en la Grande-Chambre, & en la préſence de M.rs tenants le Parlement, & en la grande Salle du Palais à la Table de Marbre. Pierre Belagent & le Bailly d'Anjou arrivérent le même jour à Conches, où l'adjournement fut publié. Le lendemain mardy ils ſe rendirent à Quatre-mares où Madame de Beaumont eſtoit, & à qui ils le lurent, & le voulurent laiſſer. Elle leur répondit *qu'ils le remiſſent à Pierre d'Auceurre qui gouvernoit la terre de par le Roy;* cependant ce fut à elle-même qu'ils le laiſſérent.

Contin. Chron. Nang. p. 755.

Fol. 117. de la copie origin.

Ibid. 111.

Enfin le mercredy avant Pâques fleuries (qui eſtoit le 8. Avril, & non pas le 19. Mars, comme je l'ay marqué dans mon premier Memoire, induit en cette erreur par le Continuateur de Nangis) terme du quatriéme adjournement, Robert ne comparut point. Après une deſobéiſſance auſſi marquée, & les nouvelles qu'on recevoit de tous côtez de ſes pratiques & de ſes liaiſons avec les bannis & les mal intentionnez qu'il put trouver en Flandres, Philippe de Valois ne put ſe diſpenſer

de suivre le cours ordinaire de la Justice. Il avoit fait observer très-exactement les formalitez alors usitées, & necessaires dans les procès des Pairs de France. Les Pairs avoient esté invitez par des lettres du Roy, de se trouver aux jours d'adjournement donnez contre Robert. Ils y avoient tous assisté, si on en excepte le Roy d'Angleterre Duc de Guyenne absent, le Duc de Bourgogne & Robert d'Artois luy même, de la cause desquels il s'agissoit. Avec les Pairs, le Roy y avoit convoqué les autres Princes du Sang qui n'estoient pas Pairs, les grands Officiers de la Couronne, les principaux Barons du Royaume, beaucoup de Prélats, Conseillers, &c. Les adjournements avoient esté signifiez à Robert dans ses principales terres, par des Chevaliers & des Conseillers : enfin toutes les séances s'estoient tenues en Lit de Justice au Louvre, le Roy y présidant, & on avoit toûjours eu soin de marquer ces circonstances dans les arrests qui avoient esté rendus, en disant *la Cour suffisamment garnie de Pairs & autres*, adjoûtant quelquefois, *en plein Parlement*, &c.

Fol. 130. de la copie origin.

Pour décerner le quatriéme défaut contre Robert, & prononcer enfin les peines qu'il avoit encourues, l'assemblée fut encore plus nombreuse. On a la liste de ceux qui y assistérent. Outre les Pairs Ecclesiastiques & Laïcs, on y voit les Archevêques de Sens, d'Aix, les Evêques d'Arras, d'Autun, de Comminges, de Senlis, de Poitiers, &c. les Abbez de Clugny, de S.t Denys, de Corbie, de Vendôme, &c. le Roy de Boheme, les Comtes de Foix, de S.t Paul, d'Auxerre, de Bar, de Roucy, de Comminges, de Blois, de Forest, de Vendôme, le Duc de Lorraine, Jean & Guillaume de Hainaut, le Connestable, les deux Mareschaux, les Seigneurs de Chastillon, de Noyers, de Melun, de Fiennes, de Socourt, de Sepoy, de Garencieres, &c. Ce fut en présence & de l'avis d'une assemblée si auguste, que le Roy après une mûre déliberation prononça enfin l'arrest contre Robert, portant banniſſement hors du Royaume, & confiscation de ses biens.

Ibid. 129.

Ibid. 124. 126. v.° &c.

J'ay déja remarqué cy-dessus, qu'on avoit deux miniatures représentant ce Lit de Justice, l'une dans l'original signé, qui se trouve parmi les Mss. de M. de Harlay, l'autre dans la minute

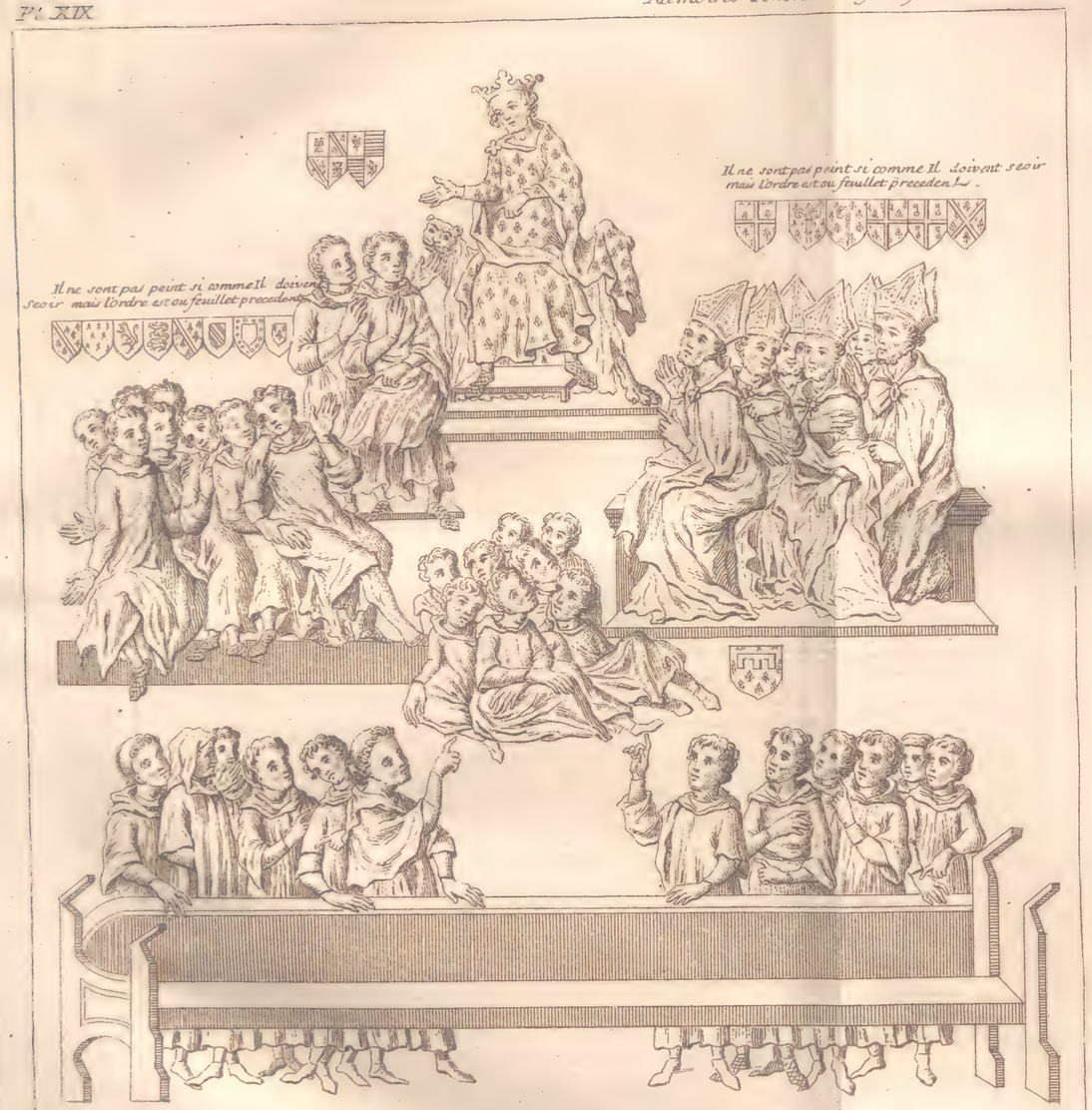

SEANCE DU LIT DE JUSTICE tenu par Philippe de Valois le 8 Avril 1331 contre Robert d'Artois, telle qu'elle est représentée dans les Originaux du procès fait à ce Prince.

Simonneau Sculp.

originale de ce procès, qui se conserve dans le greffe de la Chambre des Comptes; car pour l'autre manuscrit, qui est au même greffe, & que j'ay dit estre une copie non signée, faite dans le temps même, il n'y a point de miniatures.

Ces deux miniatures sont conformes l'une à l'autre pour l'arrangement de la séance. Le Roy est assis dans son thrône, il est revêtu de son habit royal, semé de fleurs de lys d'or, & a sa couronne sur la tête: il s'incline vers les Pairs Laïcs, & semble demander leurs avis sur ce qui se propose. Son thrône est sans dais & sans pavillon: c'est un siége à bras, & ces bras sont terminez par une tête de lion: à sa droite, & sur la même ligne que son thrône un peu au-dessous, sont deux Princes ou Pairs assis, que leurs écussons posez au-dessus de leurs têtes désignent certainement pour estre le Roy de Boheme & le Roy de Navarre. Un peu au-dessous, & sur la même ligne, on voit huit autres Pairs aussi assis, & ayant leurs écussons au-dessus de leurs têtes; ils paroissent estre étonnez de ce qu'ils viennent d'entendre: ces Pairs sont le Duc de Normandie, le Comte d'Alençon, le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon, le Duc de Guyenne, le Comte de Flandres, le Duc de Bretagne, & le Comte d'Estampes. Ce n'est pas que ces Pairs ayent tous assisté à ce Lit de Justice. J'ay déja fait observer que le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne ne s'y trouvérent pas, mais le dessinateur a mis les écussons des Pairies qui subsistoient alors. Il ne les a pas non plus arrangez comme ils auroient dû l'estre: on a eu soin d'en avertir les lecteurs par ces paroles qui sont écrites au-dessus des écussons, *ils ne sont pas pains si comme ils doivent seoir, mais l'ordre est ou feuillet précedent.* On trouve effectivement cet ordre au feuillet qui précéde cette miniature dans les deux registres originaux.

A gauche du thrône sont assis sur des bancs les six Pairs Ecclesiastiques, revêtus de leurs chapes, & ayant leurs mitres en tête. Les écussons sont aussi placez au-dessus d'eux; & comme leurs rangs n'y sont pas gardez exactement, on a repeté la même remarque, *Ils ne sont pas pains,* &c.

Au-dessous des bancs des Pairs, & dans le milieu de la salle,

on voit un groupe de perſonnes aſſiſes par terre. Ce doit eſtre ou les gens du Parlement, & autres Officiers convoquez à cette aſſemblée, ou les Abbez, & autres Eccleſiaſtiques du ſecond ordre. Ils ſont placez dans la même ſituation au Lit de Juſtice du mois de May 1369. contre le Roy d'Angleterre Duc de Guyenne *.

Cerem. Franç. to. 2 p. 430.

Enfin au bout de la ſalle ſont deux autres groupes, chacun de ſix perſonnes toutes debout, en face du Roy, & ayant derriere elles un banc qui termine la ſéance. Celles qui ſont à droite du côté des Pairs Laïcs, doivent eſtre les Procureur & Avocat du Roy, & les Commiſſaires du procès. Le premier d'entre eux, que je crois eſtre le Procureur général, Simon de Bucy, ſemble parler avec action, & ſe porter pour accuſateur contre Robert d'Artois. L'autre groupe qui eſt à gauche au-deſſous des Pairs Eccleſiaſtiques, doit eſtre des députez & agens de ce Prince; ce qui le prouve, c'eſt que l'écuſſon de Robert eſt poſé au-deſſus d'eux. Le premier de ces agens eſt dans l'attitude d'un homme qui répond.

Au revers de cette miniature on en voit une autre beaucoup plus petite. Le Roy y eſt repréſenté dans ſon thrône avec ſon manteau royal & ſa couronne; à ſes deux côtez ſont des perſonnes debout: il ſemble parler à celles qui ſont à gauche. Je crois qu'on a voulu déſigner l'inſtant où Philippe de Valois donne audiance hors jugement aux agents de Robert d'Artois le 18. Fevrier, le lendemain du jour de l'expiration du troiſiéme adjournement.

Tome II. des Monuments de la Monarchie Françoiſe.

Le R. P. D. Bernard de Montfaucon a fait graver un deſſein de ce Lit de Juſtice, qu'il dit avoir tiré *d'après la peinture qu'eu a fait faire M. de Gaignieres ſur celuy des deux manuſcrits de la Chambre des Comptes, qui repréſentoit les choſes en meilleur ordre.* Mais il faut que le deſſinateur de M. de Gaignieres ait eſté un copiſte fort peu exact, ſon plan eſt tout différent de celuy des manuſcrits. Il met les Pairs Laïcs & Eccleſiaſtiques vis-à-vis les uns des autres, formant deux lignes allongées en avant du

* Sauval croit même que la natte qui couvre au Parlement en hiver le parterre du barreau des chambres, eſt une trace de cette ancienne coûtume. *Antiq. de Paris, to. 2. p. 641.*

AUDIENCE PARTICULIERE donnée par Philippe de Valois le 18 Fevrier 1331. aux Agens de Robert d'Artois.

Pl. XX. Simonneau Sculp.

thrône, & n'ayant plus leurs écuſſons au-deſſus de leurs têtes. Dans cette ſituation, les gens aſſis par terre ſe trouvent eſtre dans le milieu des mêmes Pairs. Les miniatures originales, plus conformes à la vraye diſpoſition de la ſéance, repréſentent celle des Pairs à peu-près ſur la même ligne que le thrône du Roy; ils ne ſont point en face les uns des autres, ils regardent les gens qui repréſentent les parties; & ceux qui ſont aſſis par terre ſont hors de l'Eſtrade des Pairs, & dans le milieu du Barreau.

Nous apprenons du continuateur de Nangis, copié en cela par les grandes Chroniques de France, que Philippe de Valois eſperant toûjours que Robert viendroit à réſipiſcence, & voulant luy donner une derniére marque de ſa bonté, ſuſpendit la publication de l'arreſt rendu contre luy juſqu'à un mois après Paſques: mais Robert perſiſta dans ſa deſobéiſſance. Le mois revolu, c'eſt-à-dire, le 19.* May 1332. Paſques ayant eſté cette année le 19. Avril, le Roy fit publier à ſon de trompe par tous les carrefours de Paris, non ſeulement l'arreſt de banniſſement, mais même les raiſons qu'on avoit eu de rendre ce jugement, & l'adreſſa aux Prevoſt de Paris, Baillis de Rouen, de Giſors, de Vermandois, de Bourges, d'Aix, & aux Seneſchaux de Tholoſe & de Carcaſſonne, pour qu'ils euſſent à le mettre à exécution. *Contin. Chron. Nang. ad ann. 1332. p. 756.*

Robert d'Artois eſtoit encore alors dans les Eſtats du Duc de Brabant. J'ay dit cy-deſſus qu'à ſa ſortie du Royaume vers le mois de Septembre 1331. il avoit paſſé à Bruxelles. A peine y fut-il arrivé, que du conſentement du Duc de Brabant, il prit à ſon ſervice l'Avoué de Huy, moyennant quarante livres de rente & trois cens florins, & Berthelot ſon valet à deux cens livres de rente & cent florins. Ces deux hommes luy furent fort utiles dans la ſuite. *Fol. 181. de la copie origin.*

Son ſéjour ne fut pas long à Bruxelles; le Duc de Brabant luy conſeilla d'aller s'établir à Louvain. Il y reſta juſqu'à ce que

* Il y a dans l'édition que le Pere d'Achery en a donnée, *le 19. de Mars*, mais c'eſt viſiblement une faute, qui ſe trouve corrigée par les grandes Chroniques, où on lit le *19.e jour de May*.

Fol. 181. v.° de la copie orig. le mariage[a] de Jean fils du Duc avec Marie fille du Roy Philippe de Valois, ayant esté conclu, une des conditions de ce traité fut que Robert sortiroit des Estats de Brabant. Cette sortie ne se fit pas sur le champ; Robert se tint pendant quelque temps sur les frontiéres, allant de châteaux en châteaux, *Ibidem.* *& bien le savoit le Duc de Brabant.* Il estoit à celuy du Seigneur de Bostelle, lorsqu'il demanda *à l'Avoué de Huy* de luy trouver quelqu'un *qui connust le pays, & qu'il pust employer en ses besongnes.* L'Avoué en parla à Frere Henry Sagebran, de l'Ordre de *Ibid. fol. 182.* la Trinité, son chapelain. *Frere Henry,* luy dit-il, *je vous prie que vous alliez es besongnes Monsieur Robert en ce sauvage pays, ses valets sont congnus & ne savent le pays.* Le Moine y consentit, à condition qu'il ne feroit point de voyage en France, car il y estoit aussi connu[b]. Robert d'Artois le luy promit d'autant Dans la copie originale, ce Chanoine est appellé *Ernoul.* mieux, qu'il avoit à ses gages Monsieur Emreit le Chanoine, qui se chargeoit de ces voyages. Il assigna au Moine cent vingt florins par an, *tant qu'il fut pourveu de bonne prouvende.* Le *Fol. 182. de la copie origin.* Moine le remercia . . . *Sire Diex le vous mire.*

Cependant Robert fatigué d'errer ainsi de lieux en lieux, d'estre même quelquefois obligé de tenir la campagne, proposa à l'Avoué de Huy de luy procurer une retraite plus fixe dans *Ibidem.* la maison *de Regnault d'Argentiau son cousin, qui estoit bonne & forte.* L'Avoué négocia cette affaire; Robert s'y rendit. Froissart a fait mention de la retraite de Robert en ce château, qu'il *Froissart, l. 1. ch. 26. p. 131.* appelle Argentueil; c'est Argenteau situé sur la Meuse, entre Liege & Vizet, de la dépendance du Brabant: il fut pris 15. ans après sur le même Regnault ou Renard d'Argenteau par les Liegeois, & détruit entiérement. Robert fut bien trois mois dans cette maison, suivant la déposition du Moine Sagebran. *Fol. 182. de la copie origin.* Il fut obligé d'en sortir, parce que *Gillet de Neelle son valet le diffama, pour la ribaudie d'iceluy Gillet.*

Robert plus embarrassé que jamais pour trouver un asyle,

[a] Le contrat fut fait à Crevecœur en Brie, le 8. Juillet 1332. & le mariage fut célebré le jour de Saint Michel suivant.

[b] *Quar je y suis cogneus des Freres de nostre Ordre. Si en seroie blasmez & en vaudroye pis.* Fol. 182. de la copie originale.

tint conſeil avec l'Avoué, Berthelot & le Moine, & leur dit qu'il luy convenoit d'aller à Namur, car il eſtoit *anuyez* [a] au Duc de Brabant, qui l'avoit *deſaguré* [b]. *Il partit d'Argentiau tout par nuit, & vint ainçois qu'il fut jour à une poure maiſon de lez Huy qu'on appelle le Sartir.* Il y a encore actuellement un lieu de ce nom à une demi-lieue de cette ville. Robert ne voulut point s'y arrêter, quoyque Frere Henry qui l'accompagnoit y fût tombé malade, parce que c'eſtoit ſur les terres de l'Evêque de Liege, qui ne l'aimoit point. Il ſe rendit dans la maiſon du valet Berthelot, n'oſant pas entrer dans le château de Barth qui appartenoit à l'Avoué de Huy, *pour les gens qui dedens eſtoient.* *Fol. 182. de la copie origin.* *Ibidem.*

Ce fut dans cette maiſon qu'il attendit la déciſion du conſeil du Comte de Namur ſon neveu; il s'agiſſoit de ſçavoir ſi on luy donneroit retraite dans la ville. Le reſultat de la déliberation fut qu'il demeureroit dans la maiſon de Sauſſons appartenant au Comte, *tant que le Comte fuſt parti du pays pour aller delà les monts* [c] *auprès du Roy de Behaingne;* qu'alors il viendroit à Namur, *vouldroit ou chaſtel, ou en la Ville.* Robert choiſit le château, & y fit un aſſez long ſéjour. Vers la S.t Jean-Baptiſte 1333. il depêcha vers Frere Henry, pour luy dire de venir luy parler, *ſe il devoit ſe faire apporter.* C'eſtoit pour luy communiquer une prétendue nouvelle qu'il diſoit avoir reçûe de France, qu'on avoit fait ſur luy certains *brieves eſcriz* (des brevets ou billets) pour mettre ſur ſa tête, & *que tant qu'il les auroit, il dormiroit ſi fort que l'on le porteroit tout dormant où l'en vouldroit, ſi ſauroye vollentiers ſe on le pueſt faire, ſi m'en garderoie. Par m'ame Sire,* répondit le Frere, *je n'en croy riens, ce ſont paroles de Truſleurs pour faire les gens muſer. Scachiez, ce diſt Monſieur Robert, que c'eſt voirs. Les Roynes de France & les Chevaliers qui furent mis à mort le confeſſerent bien, & bien le ſcay.* Il vouloit parler des belles filles de Philippe le Bel, & des deux freres de Launay leurs amants. L'intention de Robert n'eſtoit pas de ſe *alit.* Saucon. *Fol. 182. v.°* *ibidem.* *Ibidem.* *Ibidem.* *Voirs,* vray: *Fol. 182. v.°* *ibidem.*

[a] Dans le regiſtre de la Chambre des Comptes, il y a *accuſez. Fol. 182. copie originale.*

[b] *Deſaguré,* deſaſſuré, terme qu'on trouve dans nos anciens auteurs.

[c] Il y a dans la copie originale, *delà le Mans,* dans les deux autres manuſcrits, il y a *delà les monts.*

garantir de ce prétendu malefice, mais pluſtoſt de s'en ſervir. Il indiqua au Moine un homme de Huy, nommé Henry Fourriau, qu'on luy avoit dit avoir le ſecret de faire l'encre néceſſaire pour faire cette opération. *C'eſt ung poures homs,* repliqua le Moine, *ſe il ſcavoit telles choſes ſe il ſeroit riches à pooir.* Il ſe chargea cependant de luy parler; l'homme convint qu'il ſçavoit faire cette encre: le marché fut conclu à deux florins. L'homme fit l'encre en préſence de Robert, elle eſtoit noire & rouge: Robert écrivit luy-même *ce que le maiſtre ly deviſa, & fit le brievet ou nom de Gillet de Neelle varlet de Robert pour ſçavoir ſe c'eſtoit voirs. Et bien plut à Monſieur Robert, & dit Monſieur Robert que c'eſtoit près des paroles des Roynes que elles & les Chevaliers avoient confeſſé.*

Fol. 182. v.° de la cop. origin.

Fol. 183. ibid.

Ibidem.

A quelques jours de là, Frere Henry demanda des nouvelles de ce brevet à Robert, qui luy dit qu'il n'avoit pas réuſſi. *Mais il ne ſcet,* ad, ûte-t-il dans ſa dépoſition, *ſe il ſe gardoit de lui pour ce que ledit Gillet de Neelle n'amoit de riens ledit Frere Henry; pourtant qu'il luy avoit dit autres fois pardevant l'Advoué que il avoit diffamé ledit Monſieur Robert pour ſa ribaudie.*

Fol. 183. v.° Ibidem.

Le même jour que Robert fit confidence au Moine du prétendu ſecret pour faire dormir, il luy en fit un autre d'une plus grande conſéquence. *Ce fut de luy ordonner de luy chercher des compaignons pour aller en France pour mettre à mort ceux qui plus li faiſoient de mal & de tourment pardevers le Roy,* & qu'il dit eſtre le Duc de Bourgogne, le Chancelier, Pierre Forget *, le Mareſchal de Trie & le Comte de Bar. Gillet de Neelle dit qu'il conduiroit ces compagnons, qu'il en avoit déja trouvé à Namur *qui vollontiers vendront avec luy. Ce ſont,* dit Berthelot, *des bannis & meurtriers pour argent, ce n'eſt mie bien fait ne honneur, prenez bonnes gens de voſtre lignage, & guerroyez ceux qui vous grievent, ſoit Rois, ſoit autres.* Robert repliqua, *je n'ay pas conſeil de guerroyer ouvertement. mais par la voye que diſoit Gillet de Neelle, voldroye je bien aller avant.* Ce fut auſſi à cette

Fol. 183. ibid.

Ibidem.

* Pierre Forget eſtoit Treſorier, c'eſt la qualité qui luy eſt donnée, lorſqu'il aſſiſta comme témoin à la ſeconde dépoſition de la Divion, du 4. Aouſt 1331.

voye

voye indigne qu'il se fixa. Ces malheureux assassins partirent pour se rendre à Paris. Ils s'arrêtérent à Cambray chez le Chanoine Thiebaut de Meaux (le même qui avoit donné la formule de la lettre de confirmation) s'y associérent de nouveaux camarades, & vinrent jusqu'à Rheims, *où ils cuidoyent trouver le Comte de Bar à une feste qu'il y devoit tenir pour Dames, si come l'en disoit, & illec leur manda ledit Frere Henry qu'ils s'en retournassent, car on sçavoit ja leur chemin en France, & qu'il desplaisoit à l'Advoué de cette emprinse. Si s'en retournerent de Rheims, car les Fors-jugiez de Huy doutoient trop l'Advoué.* *Fol. 184. de la copie origin.* *Ibidem.*

Cette entreprise n'ayant pas réussi, Robert forma le dessein de faire luy-même un voyage *incognito* en France. Le coup estoit hardi. Ses conseils, l'Avoué de Huy & Frere Henry, tâchérent de l'en dissuader. L'Avoué à qui Robert proposa de l'y accompagner, le refusa constamment. *Je n'iray pas, ne il seroit pas bon pour vous que j'y allasse, car je sui congnu en France & y ay esté moult de fois, & à la derniere fois que je y fui, ce fu en la compaignie de Monsieur le Duc de Breban à qui je sui, & fu après que le mariage fut fait de la fille du Roy & de Jean de Breban fils de Monsieur le Duc, & servi Monsieur le Duc au Tournoi, & à celle fois me donna li Roys une coupe, & avec ce sui congnus de Monsieur de Bourbon, & sui de ses draps avec Mess. Fastres de Roaux à qui j'estoie, & si suy à Monsieur de Bar & à ses bienfaiz. Si que je seroie tantost congnus, & je ne vouldroie jamais qu'il vous mescheist en ma compaignie, ne je ne conseille point que vous y alez, ne par mon conseil vous n'irez, quar ce seroit grand peril à vous.* Robert parut se rendre à ces raisons, mais il changea bientost de sentiment, & partit trois ou quatre jours après avec Gautier de Jupeleu*, Gillet de Neelle & autres, au nombre de cinq ou six bien armez. *Si comme Collignon Colle Maire de Namur, qui disna avec ledit Monsieur Robert le jour qu'ils s'en partirent,* le dit à Frere Henry. Il n'employa à tout son voyage que quinze jours, dont il en passa quatre avec sa femme. De retour à Namur, & s'entretenant avec l'Avoué & Frere Henry, il se plaignit à eux de ce que le Roy *le faisoit aller ainsi par* Vers le mois de Septembre 1333. *Fol. 184. v.° de la cop. origin.* *alit.* Raus. *Cole.* *Fol. 184. v.° de la cop. origin.* *Ibidem.*

* *Jupeleu*, peut-estre *Jupille* ou *Jopil*, près de Liege.

Par mucettes, musser, cacher.

mucettes, qu'il le récompensoit mal du bien qu'il luy avoit fait, que sans luy il n'auroit point esté Roy; que s'il venoit à mourir, il ne feroit pas au fils comme il avoit fait au pere. Et sur ce que l'Avoué luy dit, *ore, Sire, vous aviez grand vollenté de couchier avec Madame, car vous en avez mis vo corps en grant aventure. Ce n'est mie pour cela*, repliqua Robert, *quar il a assez de femmes à Namur, mais je sçay mieux de la bouche de la Comtesse de Beaumont comment il est du commune de France que je ne sçauroye par message, & si m'a dit & nommé ceux qui sont mes amis & aussi ceux qui sont mes ennemis; sçachiez que j'ay bien des amis à Paris, quar ils me pleurent li grand & li petit, & se je avoie mis à mort le Roy à Paris & les autres qui me griefvent, si arois-je plus grand confort & plus grand aide à Paris de ceux même de Paris, que n'auroit le Roy. Il y a encore tels cent bourgeois qui me aideroient chacun de mil livres, se je voloye.*

Fol. 185. de la copie origin.

Ce discours frappa l'Avoué & Frere Henry. En s'en retournant à Huy, l'Avoué dit au Moine, *Madame de Beaumont honnit Monsieur Robert. Elle li a fait perdre les honneurs de France, & après li fera le corps perdre. Il n'est point alez en France pour bien, quar se il eut veu son cop, il eust fait dou mal assez . . . du premier qu'il commença à estre mal du Roy, il se feust gettez en sa mercy, se ne feust la deffense & le conseil de elle.*

Ibidem.

A quelques jours de là, c'est-à-dire, entre la S.t Remy & la Toussaints de la même année 1333. Frere Henry fut mandé par Robert, qui, après beaucoup de caresses, débuta par luy faire derechef une fausse confidence, & luy dit que ses amis luy avoient envoyé de France un volt * ou voust, que la Reine avoit fait contre luy. Frere Henry luy demanda *que est ce que voust! C'est une image de cire*, répondit Robert, *que l'en fait*

Fol. 185. v.° ibidem.

* *Voust*, envoûster. Ce terme, selon Menage, vient d'*invotare*. Il y a plus d'apparence qu'il vient d'*invultuare*, *vultum effingere*, mot usité dans la moyenne latinité pour exprimer cette représentation de quelqu'un en cire ou en terre glaise. *V. Gloss. lat. du Cange*, aux mots *invultuare* & *vultivoli*. Aussi la copie originale de la Chambre des Comptes met toûjours *volt* ou *voult*. Ces images de cire estoient assez communes alors. Jeanne de Lagny veuve d'Enguerrand de Marigny, accusée *de vultibus cereis olim ut dicitur factis contra personam dilecti & fidelis K. Comitis Valesii patrui nostri*, après avoir esté plusieurs fois appliquée à la question, fut

pour baptiſier, pour grever ceux que l'on welt grever. L'en ne les appelle pas en ces pays voulz, repliqua le Moine, *l'en les appelle manies* *. Robert ne ſoûtint pas long-temps cette impoſture; il avoua à Frere Henry que ce qu'il venoit de luy dire de la Reine n'eſtoit pas vray, mais qu'il avoit un ſecret important à luy communiquer; qu'il ne le luy diroit qu'après qu'il auroit juré qu'il le prenoit ſous le ſceau de la confeſſion. Le Moine jura, *la main miſe au piz.* Alors Robert ouvrit un petit eſcrin, & en tira *une image de cire enveloppée en un quevre-chief crespé, laquelle image eſtoit à la ſemblance d'une figure d'un juene homme, & eſtoit bien de la longueur d'un pied & demi, ce li ſemble, & ſi le vit bien clerement par le quevre-chief qui eſtoit moult deliez, & avoit entour le chief ſemblance de cheveux auſſi comme un jeune homme qui porte chief.* Le Moine voulut y toucher; *n'y touchiez Frere Henry*, luy dit Robert, *il eſt tout fait, iceſtuy eſt tout baptiſiez, l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout baptiſié; il n'y faut riens à ceſtuy, & eſt fait contre Jehan de France & en ſon nom, & pour le grever. Ce vous dis-je bien en confeſſion, mais je en vouldroye avoir un autre que je vouldroye que il fut baptiſié. Et pour qui eſt-ce*, dit Frere Henry, *c'eſt contre une Deableſſe*, dit Robert, *c'eſt contre la Royne, non pas Royne, c'eſt une Dyableſſe, ja tant comme elle vive elle ne fera bien ne ne fera que moy grever, ne ja que elle vive je n'auray ma paix, mais ſe elle eſtoit morte & ſon fils mort, je auroie ma paix tantoſt au Roy, quar de luy feroisje tout ce qu'il me plairoit, je ne m'en doubte mie. Si vous prie que vous le me baptiſiez, quar il eſt tout fait, il n'y faut que le bapteſme, je ay tout preſt les parrains & les maraines & quant que il y a meſtier, fors le baptiſement .... Il n'y fault à faire fors auſſi comme à un enfant baptiſer, & dire les nons qui y appartiennent.*

Fol. 185. de la copie origin.

Dyableſſe, déableſſe, indifféremment.

déchargée de cette accuſation, par jugement du dernier Avril 1319. *V. Regiſtre 59. du Treſor des Chartes, n.° 20.*

* *Manies*... Dans la dépoſition ſuivante de J. Aimery, il y a *manies, forceries.* Je ne ſçais s'il ne faudroit pas lire *forcenneries*, comme on le lit dans un gloſſaire manuſcrit de l'Abbaye Saint Germain. *Mania, forcenerie, deſverie. Maniæ*, ſelon Feſtus, ſont des figures faites de paſte, *ficta quædam ex farina in hominum figuras.* Ce ſont auſſi ces eſprits, ces revenants dont les nourrices font peur aux enfants, *formidinum imagines*...

Fol. 186. de la copie origin.

Le Moine refuſa ſon miniſtere pour de pareilles opérations, remontra que c'eſtoit mal fait d'y avoir créance, que cela ne convenoit point *à ſi hault homme comme il eſtoit, vous le voulez faire ſur le Roy & ſur la Royne qui ſont les perſonnes du monde qui plus vous peuvent ramener à honneur. Monſieur Robert repondit, je ameroie mieux eſtrangler le dyable que le dyable m'eſtranglaſt.* Robert voyant que le Moine ne vouloit point ſe prêter à ce qu'il luy demandoit, le chargea de luy trouver quelqu'un qui fît ce baptême. Frere Henry s'excuſa, & luy dit d'envoyer chercher celuy qui avoit baptiſé l'autre. *Il eſt venus de France,* repliqua Robert, qui voyant qu'il ne pouvoit engager le Moine, termina la converſation par exiger de luy encore une fois, que tout ce qu'il venoit de luy dire fût ſous le ſceau de la confeſſion. Le Moine adjoûte que le jour même que Robert luy fit cette confidence, *vint aval devant ceſtuy hoſtel Jehannete qui porte les meſſageries de Monſieur Robert d'Artois, & va en guiſe d'homme portant un fardelet à ſon col, laquelle eſtoit venue de hors, pourquoy il cuide que elle euſt apporté nouvellement le vouſt de France, quar oncques mais par de devant ne li en avoit parlé ledit Monſieur Robert.*

Ibidem.

Frere Henry fut encore mandé vers les feſtes de Noël de la même année 1333. par Robert, à l'occaſion de quelques bleſſûres * qu'il s'eſtoit faites au col & au viſage, en voulant retirer la teſte du treillis d'une fenêtre, dans lequel il s'eſtoit

* Frere Henry... revint environ Noël dernier paſſé l'an 1333. pardevers M. Robert, à Namur en la meſon d'un bourgeois appellé Jean Ornet, ſy come il li ſemble. Et eſtoit ledit M. Robert à une feneſtre treilliée de fer, & au devant de ſes yex il avoit une naſſe à prendre poiſſon, entre luy & la feneſtre, pour voir, & pour non eſtre vû, pour une joutes que l'en faiſoit devant cette maiſon. Si avint que M. Robert oy deux des jouſtans choquer l'un à l'autre, & cheurent avec leurs chevaux, & donnérent trop mallement grand bruit & grand cas. Si leſſa M. Robert cheoir ladite naſſe, & ſe haſta tant de mettre ſa teſte parmy le treillis de la feneſtre pour veoir cela; & avant qu'il puſt yſſir il travailla forment, & n'en pooit iſſir, & y demoura longuement. Et à l'iſſue pour ce qu'elle eſtoit eſtroite, il ſe navra où bleſſa trop laidement le col & le viſage, & li enfla forment, ſi que il fut bien gros. Si ſe fit mettre en un lit, & appella Frere Henry, & li diſt par une maniere de confeſſion aucunes choſes qu'il ne welt pas dire, ne demander ne li welt l'en.

engagé. Robert luy dit alors *par une maniere de confeſſion aucunes choſes qu'il ne welt pas dire, ne demander ne li welt l'en.* *Ibid. v.°*

On apprend tous ces détails de la dépoſition de ce Frere Henry faite juridiquement le 31. Janvier 1334. en préſence de l'Evêque de Paris, dans les priſons de qui il eſtoit, de l'Evêque d'Arras, de Pierre Archidiacre de Langres, Hugues de Pomiers Chanoine de Paris; des Conſeillers, Martin des Eſſarts, Jean de Milon Treſorier, & Pierre Belagent Prevoſt de Paris, de Simon de Bucy Procureur, & Eſtienne de Gyen Clerc ou Avocat du Roy. Il avoit fait les mêmes declarations quelques jours auparavant, non ſeulement au Roy, mais encore aux Archevêques de Rouen & de Sens, à l'Evêque de Paris, au Comte d'Alençon, & à pluſieurs Seigneurs du Sang, & autres Nobles & Conſeillers.

Elles furent confirmées par une autre dépoſition que Jean Aimery Prêtre du diocéſe de Liege, auſſi priſonnier dans les priſons de l'Evêque de Paris, fit le même jour 31. Janvier 1334. en préſence des mêmes perſonnes. Il dépoſa que Meſſire Arnoul de Courtray Chanoine de S.t Albin de Namur, luy propoſa de s'attacher à M. Robert d'Artois, qui eſtoit ſi puiſſant qu'il pouvoit luy faire beaucoup de bien, *qu'il luy donneroit cent & cent mailles d'or. Quel ſervice li porroie-je faire,* dit le preſtre... *pour gagner ſi grand avoir! je n'ay point accouſtumé à recevoir tel guain ny ſi grant. Je me ſuis bien tenus apayez, & oncquorres fais quand je puis gaagnier huit deniers ou douze ou quatorze le jour à chanter ma meſſe.* Meſſire Arnoul repliqua, *Ceſt Roy de France, M. Robert le fit Roy, ne n'euſt oncques eſté Roy ſe ce ne feuſt M. Robert d'Artois. Vous eſtes uns homs qui avez eſté par tous pays, & oultre les monts & ailleurs, ſi avez moult veu & ſceu des choſes que pluſieurs ne ſcevent mie: & ſe vous voulez faire ce que l'en vous dira, le Roy de France ne ſera pas Roy dedans un an. Et comment,* repliqua le preſtre? *Vous ſçavez bien,* luy dit-on, *faire manies ou forceries, ou autres choſes par quoy le Roy porra mourir briefvement.* Cette propoſition irrita le preſtre: il dit au Chanoine qu'il prît le profit pour luy, & qu'il fiſt l'affaire, qu'il devoit en ſçavoir plus que luy, *Ibid. 187.* *Ibid. 187. v.° & 188.* maynes ou forceries. *Fol. 188. de la copie origin.*

quar vous congnoiſſez les p..ains de Paris, de Bruges, & de tout ceſt pays... & povez trop mieux ſçavoir faire ſi faites choſes que moy, ſi me laiſſiez en pais. Cette tentative n'ayant pas réuſſi, M. Gautier l'Avoué de Huy en fit une ſeconde. Il engagea le preſtre à venir avec luy voir le champ de bataille qui devoit eſtre à Liege. Arrivez à Namur, l'Avoué alla faire un tour en ville, & au retour il s'enferma avec le preſtre, & luy demanda pourquoy il ne vouloit pas ſe prêter à ce qu'Arnoul de Courtray luy avoit propoſé. *Vous ſçavez bien faire manies & forceries, & autres choſes, par quoy le Roy de France pourra bientoſt mourir. Si ſerez le plus honorez clerc de voſtre païs... & ſi orez or & argent, & ce que vous voudrez, & bien monté & arré.*

ſi faites choſes, ſi laides choſes.

Fol. 188. de la copie origin.

Ibid. 189.

Le preſtre ne fut pas plus tranquille à cette propoſition, qu'il l'avoit eſté à celle d'Arnoul de Courtray. Il dit à l'Avoué qu'il croyoit qu'il l'aimoit, que cependant il le vouloit perdre, qu'il ne feroit jamais telle entrepriſe, qu'il ne ſçavoit point faire ce qu'il luy propoſoit, que quand il le ſçauroit, il ne le feroit pas pour tout l'argent du monde, ſpécialement envers le Roy. *Si je voulois faire malefices,* adjoûta-t-il, *j'aurois plus chier de murtrir de glaive les hommes par les chemins que faire ſi faite mauveſtié, ne telle choſe ne deuſt cheoir en vous à dire ne à conſeillier, qui eſtes tenu ſi bon chevalier; & l'Advoué li dit, Aymery, il n'eſt nient hardis de gaigner qui ne ſe met en avanture de perdre. Si reſpondit le preſtres, ſire ne vous deſplaiſe, quar de tels gains ne de telles avantures je n'ay que faire..... Vous avez M.re Jean Scafer preſtre, & Frere Henry Sagebran qui ſont tous voſtres, & à voſtre commandement, & pluſieurs autres qui doivent plus ſçavoir de teles choſes, & ſont plus malicieux que je ne ſuis... ſy m'en laiſſiez en paix.*

Ibidem.

L'Avoué ceſſa de luy en parler, & le pria ſeulement de luy garder le ſecret.

La découverte de ces attentats, & la nouvelle qu'on reçut du paſſage de Robert en Angleterre, firent beaucoup d'impreſſion ſur Philippe de Valois. Ce Prince ſe vit contraint de ſe livrer à la ſeverité des loix. La Dame de Beaumont, qui avoit tant de part à ces horribles projets, & qui, ſi l'on en

croit le Continuateur de Nangis, faiſoit tous ſes efforts pour exciter des troubles dans le Royaume, fut enlevée & menée au Château de Chinon. On envoya ſes enfants à Nemours en Gaſtinois, d'où ils furent transferez au Château-Gaillard d'Andely en Normandie. Ce Chaſteau, qui eſt à préſent ruiné, avoit déja ſervi de priſon quelques années auparavant aux deux Reines épouſes de Louis Hutin & de Charles le Bel. *Contin. chron. Nang. ad ann. 1334. pag. 762.*

Après s'eſtre ainſi aſſûré de la Dame de Beaumont, Philippe de Valois jugea à propos de faire preſter ſerment aux Princes du Sang, Pairs, Prelats & Barons plus notables du Royaume, qu'ils ne donneroient jamais aucun ſecours ou conſeil à Robert d'Artois, ou à ſes enfants, qu'au contraire ils prendroient en tout temps la deffenſe de ceux qui avoient ſervi dans ce procès. On a la formule du ſerment qui fut preſté: on a même les ſerments de la Reine Jeanne veuve de Charles le Bel, du 17. Juin 1334. de Charles d'Evreux Comte d'Eſtampes, & depuis Roy de Navarre neveu de Robert, du 3. Novembre ſuivant, & de Charles Comte d'Alençon, du 14. du même mois. *Fol. 189. v.° de la copie orig. Ibid. 190. & 191.*

Enfin le Roy ordonna qu'on fiſt le procès aux faux témoins, & qu'on les punît de telle punition *qu'il fuſt exemple au peuple.* La commiſſion qu'il adreſſa pour cela au Parlement de Paris eſt datée du 17. Fevrier 1334. *Ibid. 136. v.°*

De tous les criminels la Divion ſeule avoit eſté brûlée le 6. Octobre 1331. dans la place aux pourceaux près Paris. Frere Jean Aubery Jacobin, Pierre Teſſon, &c. avoient eſté condamnez par l'Evêque de Paris à une priſon perpetuelle. On avoit toûjours differé de punir les autres. En vertu de la nouvelle commiſſion, le Parlement inſtruiſit le procès de ceux dont on put ſe ſaiſir, ſçavoir de Guillaume de la Planche, Sohier de la Chaucie, Jean le Blont, Alleaume de Chaceleu, Gerard de Juvigny, autrement appellé de Soiſſons, horlogeur demeurant au Louvre, Guillaume de la Chambre demeurant à S.t Germain en Laye, Jeannette de Charennes, ou du Piré, Martin de Nueſport, Robert Corbeau preſtre, & Jacques Rondelle clerc. Pour leurs autres complices, quelques-uns s'enfuirent, *Ibid. 137. juſqu'à 151.*

& ne purent estre trouvez, d'autres moururent avant que d'estre * *approuchiez;* enfin Robert d'Artois fut soupçonné d'en avoir fait mourir d'autres. Dans la liste de ces témoins, il est rapporté qu'on ne sçait ce qu'est devenue Marote de Betencour, mais qu'on dit que M. Robert l'a fait mourir. Robert Roſſignol parlant de Jean Oliette son gendre, dit qu'il ne sçait ce que luy & sa femme sont devenues, *& cuide mieux que M. Robert les ait fait mourir que autrement,* &c.

Fol. 83. de la copie origin.

Le procès des prisonniers ayant esté instruit, il y eut arrest du Parlement du 13. May 1335. portant que Guillaume de la Planche est condamné à mettre *ez Egliſes Noſtre-Dame de Paris & Noſtre-Dame d'Arras, deux bacins d'argent de ſix marcs, & les chaennes d'argent pour les pendre eſdites Egliſes; c'eſt à ſçavoir à chacune deſdites Egliſes un bacin d'argent de trois marcs, qui demourront pendus auxdites chaennes d'argent à perpetuité, & avec ce à chacun deſdits bacins aura un cierge de cire, chacun cierge de trois livres de cire, qui ardront à toûjours, tant & ſi longuement comme on chantera chacun jour en chacune deſdites Egliſes la grande Meſſe, de le commencement juſques en la fin. Et pour ce faire, & pour ce qu'il ſoit exemple à tous, ledit Guillaume de la Planche ſe partira & ſera mené de noſtre Palais à Paris avec leſdits deux bacins d'argent, garnis comme deſſus de chaennes d'argent & de cierges, pour aller tout droit à Noſtre-Dame de Paris, où il leſſera l'un deſdits bacins & cierge; & après ce, ſera envoyez & menez ledit Guillaume à Arras avec l'autre bacin d'argent garni de chaennes d'argent & de cierge... Et ſera pris ſur tous ſes biens le pris & la value que toutes ces choſes pourront couſter.*

Ibid. 152.

* Approcher, approchier, approuchier, c'est *adjourner, appeller en juſtice.*

Approcher auſſi entre Normans-Praticiens, c'eſt convenir, ou faire venir aucun pardevant un Juge par adjournement. Selon ce ils diſent faire approcher aucun au bailliage, c'eſt le faire adjourner à y comparoiſtre. Vadimonium denunciare, *& approcher les témoins, les faire adjourner & venir à juſtice, ſoit pour dépoſer, ou eſtre confrontez, leſquels ſont dits partant eſtre reprochez par celuy contre qui ils ſont approchez quand il les blâme ſi pertinemment que leur témoignage demeure eſventé, rejetté & renvoyé au loing, s'il ſe peut ainſy dire.* Nicot.

Sohier

Sohier de la Chaucie, Jean le Blont, Girard de Juvigny & Guillaume de la Chambre ſeront mis au pilori, c'eſt à ſçavoir, *une fois en la Ville de Paris, & aura chacun d'eulx veſtu une chemiſe ſemée de teſtes d'hommes, qui auront en paincture les langues rouges qui yſtront de leurs bouches; & en ſemblable maniere ſeront mis au pillory une autre fois leſdits Sohyer, Jehan le Blont & Gerard de Juvigny en la Ville d'Arras, & ledit Guillaume de la Chambre en la Ville de S.t Germain-en-Laye.*

Ledit Gerard de Juvigny, Guillaume de la Chambre & Sohier de la Chaucie *privez de tous offices Royaux, & perdront les gaiges qu'ils en avoient.* Outre ce, ledit Gerard de Juvigny *banni à toûjours ſans rappel du Royaume de France, & s'en ira demourer hors dudit Royaume ſans jamais retourner.*

Robert Corbeau Prêtre, & Jacques Rondelle Clerc, *ſeront rendus à leurs Juges ordinaires chargiez de leurs faictz, pour eulx punir ſelon leurs meffaictz.*

Jeannette de Charennes, autrement dite du Piré, *tenue en priſon & gardée ſeurement pour luy punir de plus grans peines, tant pour cauſe de ſon faulx temoignage, comme pour autres cauſes, malefaçons & faulſeté de lettres & de ſeauls Royaux.*

Aleaume Cacheleu, avant la prononciation de cet arreſt, eſtant mort de ſa mort naturelle en priſon à Paris où il eſtoit détenu, ladite Cour *a leſſié à proceder à ſa condamnation & punition.*

Enfin, conſideré que *Martin de Nueſport auſſi faulx temoin, aſſez toſt après ſa fauſſe dépoſition vint à repentance de ſon meſfaict, & revela de ſon propre mouvement que il & les autres faulx temoins avoient porté faulx temoignage, Nous de par grace ſpecial li avons remis & pardonné toutes les peines que il avoit encourues pour cauſe de ſondit faulx temoignage & pour autre cauſe, ſi comme il eſt plus plainement contenu en nos lettres que il a de nous ſur ce. En teſmoing de ce nous avons faict mettre notre ſceel à ces preſentes lettres. Donné à Paris en noſtre Parlement, le XIII.e jour de May, l'an de grace 1335.*

En exécution de cet arreſt, les deſſuſdits Sohier de la Chaucie, Jean le Blont, Gerard de Juvigny & Guillaume de la *Fol. 154. v.° & 155. de la copie originale.*

Planche furent mis au pilori; ledit Guillaume de la Planche, à heure de la grande Messe le jour de la feste de l'Ascension 1335. porta lesdits deux bassins d'argent, du Palais du Roy à Paris, à ladite Eglise de Nostre-Dame, *pour les causes cy-dessus, qui furent declariés au peuple publiquement & solennement.*

Jehan du Mur & Robert de Champmoret. Galeran de Vauls.

Il y eut commission donnée le 17. May de la même année 1335. à deux Conseillers & au Bailly d'Amiens, pour l'exécution de l'arrest à Arras, en conséquence de laquelle *le samedy vegille de la Pentecouste au matin, environ heure de Prime, en la Ville d'Arras, lesdits Commissaires firent sonner le sain de la Communauté pour faire assembler le peuple, & après ce feirent mener en une charrette des halles de l'Eschevinage de ladite Ville, Sohier de la Chaucie, Jehan le Blont & Gerard de Juvigny, vestus si comme contenu est esdites lettres, en lieu commun appellé le grand Marchié, ouquel est assis le pillory, & present grant multitude de peuple, les feirent mettre & attacher audit pillory, & feirent crier & publier solennement present ledit peuple, la cause pour laquelle il estoit ainsy justicié, & les y feirent tenir jusques à l'heure de midy & plus, & après ramener auxdites Halles.*

Le Dimanche ensuivant feste de la Pentecouste, feirent mener du Chastel de ladite Ville, environ heure de Tierce, Guillaume de la Planche, portant en ses mains publiquement & solennelment le bacin, chaienne d'argent & cierge jusqu'à l'Eglise qui est grande distance, & le feirent aller par ladite Eglise tenant le dessusdit bacin, chaienne & cierge . . . avec la Procession de ladite Eglise, & partout où elle alla environ ladite Eglise offrir ledit bacin & cierge sur le grand autel, & publier au Letrin la cause pour laquelle il faisoit lesdites choses.

Le jugement de Jeannette suivit de près cet arrest. Le samedy avant l'Ascension, qui estoit le 20. du même mois de May, elle fut condamnée *à estre arse*, ce qui fut exécuté le même jour en la place aux pourceaux* près la Ville de Paris. On a conservé les noms des Chevaliers & des Conseillers qui,

Fol. 155. v.° de la cop. origin.

* Cette place estoit hors la porte Saint Honoré, vers la butte S.t Roch. *V. les Preuves de l'Histoire de Paris de D. Lobineau, tom. 4. pag. 590. Sauval. Antiq. de Paris.*

après grande déliberation, prononcérent ce jugement, & assistérent aux confessions que cette femme fit de ses crimes avant que d'estre menée au supplice.

Cependant Robert d'Artois desesperé de voir que ses pratiques criminelles estoient découvertes, avoit pris le parti de se retirer auprès d'Edouard Roy d'Angleterre; & sa retraite dans les Estats d'un Prince qu'il sçut déterminer à se déclarer ennemi de la France, formant une nouvelle époque dans sa vie, & ayant donné lieu à divers évenements considérables, nous en renvoyons le récit à un autre Memoire qui suivra de près celuy-cy.

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE ROBERT D'ARTOIS.

Par M. LANCELOT.

SECONDE PARTIE.

ON a vû dans les premiers Memoires que j'ay donnez pour servir à l'Histoire de Robert d'Artois, que tous ses projets ayant esté découverts, & ne pouvant plus rester en sûreté dans les Pays-bas où il avoit erré de lieux en lieux pendant trois années, il prit enfin le parti de passer en Angleterre; pour n'estre point reconnu dans ce trajet, il se déguisa en marchand. Froissart met ce voyage de Robert avant l'expédition faite en Ecosse par le Roy Edouard III. & avant la prise de Berwick. Mais comme cette prise est du mois de Juillet 1333. ainsi que nous l'apprenons par le Traité fait avec le Gouverneur, les 15. & 16. du même mois, portant qu'il y aura suspension jusqu'au mardy suivant jour de S.te Marguerite, au soleil levant, auquel jour, s'il n'y est point venu de secours, on doit livrer la Ville; & que d'ailleurs nous avons vû que Robert d'Artois estoit encore malade à Namur aux festes de Noël de la même année 1333. il faut nécessairement que Froissart se trompe,

22. de X.bre 1733.

Chap. 27. pag. 32.

Rymer, tom. 4. pp. 564. 566.

& que Robert ne ſoit paſſé en Angleterre qu'après la priſe de Berwick, c'eſt-à-dire vers les premiers mois de 1334.

Froiſſart, chap. 27. pag. 32. Edouard le reçut avec joye & amitié. Le même Froiſſart dit que ce Prince le retint de ſon Conſeil, & luy aſſigna le Comté de Richemont qui avoit eſté à ſes anteceſſeurs.

Je doute de la verité de ce dernier fait. Les raiſons que j'ay d'en douter ſont :

1.° Que la petite Généalogie des Comtes de Richemont, inſerée dans le premier volume du *Monaſticon Anglicanum*, & qui vient juſqu'à 1341. ne parle point de Robert d'Artois, & qu'après Jean de Bretagne Comte de Richemont, qui mourut le 17. Janvier 1333. elle met immédiatement Jean Duc de Bretagne ſon neveu.

2.° Cette ſucceſſion du neveu à l'oncle, & la poſſeſſion de ce Comté par le Duc de Bretagne juſqu'à ſa mort, arrivée en Avril 1341. ſe trouvent confirmées par les titres qui ont eſté publiez dans le Recueil des Actes d'Angleterre. On y *Rymer, tom. 4. pag. 602.* voit une procuration donnée par Edouard Roy d'Angleterre, à Jean Archevêque de Cantorbery, Guillaume de Clynton, & Geoffroy le Scrop ſes Commiſſaires, pour traiter avec le Duc de Bretagne, au ſujet de la ſucceſſion de Jean de Bretagne, Comte de Richemont, mort depuis peu, recevoir ſon hommage, &c. Cette procuration eſt du 30. Mars de cette même année 1333. c'eſt-à-dire, deux mois & demi après la mort du Comte. Les Commiſſaires ayant arrangé ce qui concernoit cette ſucceſſion, & le Duc de Bretagne ayant preſté ſon hom- *Ibid pp. 611. & 619.* mage, * le Roy d'Angleterre ordonna aux Receveurs de ſon Domaine, de délivrer au Duc ou à ſes créanciers, toutes les terres de ce Comté & ſes dépendances. Ces ordres ſont du 24. May & 4. Juillet 1334. Le Duc de Bretagne n'ayant pas fait remettre à l'Echiquier les ſommes qu'il devoit au Roy d'Angleterre, pour la priſe de poſſeſſion de ce Comté, obtint

* *Teſtificatum eſt coram nobis quod dilectus conſanguineus & fidelis noſter Johannes Dux Britanniæ, qui in partibus tranſmarinis natus & ibidem baptizatus fuit, eſt conſanguineus & propinquior hæres Johannis de Britannia, nuper Comitis Richemundiæ defuncti*, &c.

par Lettres du 16. Fevrier 1334. (1335.) un délay pour ce payement juſques à la quinzaine de la S.t Michel prochaine. *Rymer, tom. 4. pag. 634.*

Le 26. May ſuivant Edouard le ſollicita de faire rendre au maiſtre d'un Baſtiment Anglois, nommé *le Pater noſter*, qui avoit échoué ſur les coſtes de Bretagne, les armes & les cordages que des Bretons avoient pris. Il l'appelle ſon cher & féal Duc de Bretagne, Comte de Richemont. *Ibid. p. 647.*

Le même Prince donna le 8. Avril 1336. un ſaufconduit à des Députez du Duc de Bretagne Comte de Richemont, qui venoient en Angleterre pour certaines affaires. *Ibid. p. 743.*

Lorſqu'Edouard fit confiſquer tous les biens que les François poſſedoient en Angleterre en 1337. il en excepta nommément ceux d'un Bailly du Duc de Bretagne Comte de Richemont, & ce, à la conſideration du Duc. *Ibid. p. 792.*

Il luy accorda le 4. Mars de cette même année 1337. (1338. nouv. ſtile) un nouveau répit d'un an, pour le payement de ce qu'il devoit à l'Echiquier; & le 15. du même mois des Lettres de procuration generale *(de generali attornatu)* ſous les noms de Jean Coupegorge & Pierre de Richemont, qui devoient durer auſſi un an. *Idem, tom. 5. pag. 11.* *Ibid. pag. 18.*

Enfin le 11. Fevrier 1340. (1341.) Edouard écrivit à ſon même cher & féal Jean Duc de Bretagne & Comte de Richemont, en faveur des habitants de Bayonne, pour qu'il eût à les laiſſer commercer librement dans ſes Eſtats. *Ibid. p. 228.*

Le Duc mourut peu après, c'eſt-à-dire, le 30. Avril ſuivant; on ſçait que ſa ſucceſſion fut diſputée entre Jean de Montfort & Charles de Blois. Auſſi-toſt que le Roy d'Angleterre eut appris cette mort, il fit mettre ſous ſa main le Comté de Richemont, & toutes les autres terres que le Duc avoit en Angleterre, & en donna la garde à Thomas de Fencotes & à Pierre de Richemont le 16. May ſuivant. *Ibid. p. 249.*

Trois jours après (le 19. du même mois) il affecta les revenus de ce Comté & des autres terres, à l'entretien de Leonnel, de Jean, de Jeanne & Iſabelle ſes enfants. *Ibidem.*

Quand Jean de Montfort eut fait alliance avec luy, & qu'en conſéquence de cette alliance Philippe de Valois eut confiſqué ſon Comté de Montfort, Edouard en dédommagement luy donna le Comté de Richemont, pour en jouir juſqu'à ce que ledit Comté de

Rymer, tom. 5. pag. 280. Ibid. p. 299. Montfort luy eût eſté rendu, par Lettres du 24. Septembre 1341. Par autres Lettres du 20. Fevrier ſuivant, il changea cette diſpoſition, & détermina la jouiſſance de ce Comté en faveur du même Jean de Montfort, juſques à ce qu'il l'eût fait pourvoir d'autres terres en France de la même valeur que le Comté. Enfin, le 20. Novembre 1342. Edouard donna l'inveſtiture du Comté de Richemont à Jean de Gand ſon troiſiéme fils; & parce que ce Prince eſtoit en trop bas âge pour l'adminiſtrer par luy-même, & voulant d'ailleurs pourvoir à l'entretien dudit Jean, de Leonnel & Edmond ſes freres, de Jeanne & d'Iſabelle ſes ſœurs, il veut que Philippe de Hainaut Reine d'Angleterre ſa femme, mere deſdits enfants, ait la garde d'eux, & du Comté de Richemont.

Ibid. p. 348.

Par cette ſuite, non interrompuë, des vrais poſſeſſeurs de ce Comté, il me paroît que Robert d'Artois n'a jamais pû en eſtre inveſti ni en avoir eu la proprieté. Lorſqu'il paſſa en Angleterre, le Duc de Bretagne eſtoit en pleine poſſeſſion du Comté, poſſeſſion qu'il a gardée juſques à ſa mort, comme on le voit par les Lettres du 11. Fevrier 1341. citées cy-deſſus. C'eſt cependant dans ce même temps que Froiſſart donne le titre de Comte de Richemont à Robert d'Artois. Son ſentiment doit-il eſtre préferé aux monuments hiſtoriques qui nous reſtent? J'ay prouvé auſſi que Robert n'a pû avoir ce Comté après la mort du Duc de Bretagne, puiſqu'il fut, ou affecté à l'entretien des enfants d'Edouard, ou donné en dédommagement à Jean Comte de Montfort.

Tout ce qu'on pourroit conjecturer en faveur de Froiſſart, c'eſt que pendant que le Duc de Bretagne ſervit Philippe de Valois dans les deux Campagnes de 1339. & 1340. qui durérent environ un an, Edouard donna la jouiſſance du Comté de Richemont à Robert d'Artois pendant ce petit eſpace de temps: cependant les actes ne nous en diſent rien; ils nous apprennent ſeulement qu'Edouard pourvût à la ſubſiſtance de Robert, mais ce ne fut que par des penſions qu'il luy aſſigna. Encore ne trouve-t-on de ces aſſignations, que lorſque la rupture entre Philippe de Valois & Edouard eût

esté déclarée en 1337. & la pluſpart ſont à prendre ſur les biens des Eccleſiaſtiques François, qu'Edouard venoit de confiſquer.

Il eſt à croire cependant qu'il y en avoit eu d'antérieures, mais Edouard les tenoit ſecretes, ne voulant pas dans les commencements de la retraite de Robert en Angleterre, ſe porter pour ſon protecteur déclaré, contre Philippe de Valois leur Seigneur commun.

Robert tâcha de mériter ces gratifications, par les conſeils pernicieux & violents qu'il inſinua à Edouard. Si l'on en croit tous les hiſtoriens contemporains, ce fut luy qui excita ce Prince à déclarer la guerre à Philippe de Valois, & qui le porta enfin à revendiquer le Royaume de France, qu'il diſoit luy appartenir. Trop heureux dans cette funeſte négociation, qui a coûté tant de ſang aux deux nations.

Edouard ne ſe détermina pas tout d'un coup à cet éclat; il paroît que la bonne intelligence ſe ſoûtint entre les deux Rois pendant l'année 1334. année dans laquelle j'ay dit que Robert a dû paſſer en Angleterre. Il commença à s'élever quelque jalouſie entre eux en 1335. la guerre d'Ecoſſe en fut le prétexte. Philippe de Valois offrit ſa médiation, pour appaiſer les troubles qui ravageoient ce pays. Edouard donna aux députez de Philippe la liberté qui leur eſtoit néceſſaire pour conferer avec les Ecoſſois; mais il crut que Philippe ſongeoit plus à les entretenir dans les diſpoſitions où ils eſtoient de venger leur liberté, qu'à les ramener aux voyes de conciliation. Il eſt vray qu'il ſe faiſoit dans le même-temps un armement de marine en France, & que le Roy demandoit aux principales villes du Royaume une impoſition pour ſubvenir aux frais d'une guerre par mer, ſi le cas arrivoit qu'il y en eût une avec quelque Prince voiſin. On a les traitez * que Nicolas Behuchet, dont je parleray dans la ſuite, fit avec les villes de la Rochelle & de Saint Jean d'Angely à ce ſujet, dans le mois de Novembre 1335. & un autre traité ſemblable, fait avec la commune d'Amiens, du 16. Avril ſuivant; mais il paroît que ce n'eſtoit encore que des précautions, qui

Les 7. Janv. & 22. Mars 1334. *Rymer, tom. 4. p. 632. 637.* 29. May & 16. Septembre 1335. *ibid. pag. 667. 701.*

* *Memorial de la Chambre des Comptes, B. fol. 62. & 63. v.° Treſ. des Char. Lay. 197. Du Tillet, Trait. de France & d'Angleterre, pag. 229.*

répondoient à celles qu'Edouard prenoit de son costé. Il avoit donné ordre dès le 28. Juin de cette même année 1335. qu'on s'informât s'il y avoit des vaisseaux à Calais destinez à quelque expedition en Ecosse. Il écrivit le 25. Juillet au Sénéschal de Gascogne, qu'il fist appareiller tous les bâtiments qui se trouveroient à Bayonne, & dans les autres ports de son département.

Rymer, tom. 4. pag. 651.

Ibid. p. 656.

Ces mesures réciproques ne produisirent point encore de rupture ouverte; on voyoit au contraire des marques d'une union assez sincere: on s'envoyoit de part & d'autre des Ambassadeurs. Ceux qu'Edouard députa en France au mois d'Aoust 1336. estoient chargez d'arranger tout ce qui estoit nécessaire pour la guerre Sainte, à laquelle le Pape avoit invité tous les Princes Chrestiens dès 1333. & de demander pour ce sujet une entrevûë entre les deux Rois; mais ces dispositions pacifiques en apparence, changérent vers la fin de cette année. Philippe de Valois, qui avoit de si justes raisons de se plaindre des attentats contre sa personne, & celles de la famille royale, projettez par Robert d'Artois, comme les témoins & ses complices l'avoient déclaré; instruit d'ailleurs de ses pratiques criminelles à la Cour d'Angleterre, & de l'acharnement avec lequel il tâchoit d'animer Edouard contre la France, avoit écrit à ce Prince, & luy avoit fait dire par ses députez, qu'il le prioit de luy marquer *s'il estoit vray qu'il tint avec luy & en sa compaignie Robert d'Artois, son ennemy mortel & banni du Royaume.* Edouard ne fit point de réponse; Philippe de Valois prit le parti d'écrire au Sénéschal de Gascogne le 26. Decembre de cette année 1336. Dans ces lettres, après avoir marqué qu'il est étonné de ce que le Roy d'Angleterre ne luy a point répondu, & encore moins executé ce qu'il luy demandoit, *quoiqu'il fust tenu à luy, tant pour la prochaineté de lignage, come pour ce qu'il est tenu nos homes liges & Per de France, & à nos doit foy & loyauté en ce cas;* il manda au Seneschal qu'il écrit encore à son Maître, qu'il luy renvoye ledit Robert d'Artois, *& le fasse conduire en lieu du Royaume si seur qu'il puisse envoyer de ses gens pour le recevoir & amener devers luy;* il le

Ibid. p. 705.

Tres. des Char. Manuscrits de Brienne.

Preuves des P. pag. 474.

il le charge d'en écrire auſſi à Edouard, & de luy rendre réponſe. *Nous ne ſçavons,* adjoute-t-il, *hors noſtre Royaume, Roy ne Prince, tant nos ſoit étrange, & qui ne nous ſoit tant tenus par lignage que autrement comme noſtredit Couſin nous eſt tenus, que volontiers ne le envoyaſt ſi nos le requerions ainſy comme l'en prions.* Philippe de Valois chargea le Seigneur d'Erquery & Galois de la Baume Maître des Arbaleſtriers, de remettre ces lettres au Seneſchal: elles n'eurent pas plus d'effet que les précedentes; Edouard, ni perſonne pour luy, ne répondit. Philippe de Valois prit alors le parti de déclarer publiquement Robert d'Artois ſon ennemi mortel; & en conſéquence, de deffendre *à tous ſes hommes liges & feaux, de quelque eſtat qu'ils ſoient, demourans dans le Royaume ou dehors, & à tous ſes autres ſugiez à moyen ou ſans moyen, ſur tout ce que il peuvent meffaire envers luy en corps & en biens, qu'audit Robert ils ne preſtent conſeil, confort, aide ne ſecours par quelque maniere que ce ſoit, & ne le ſoutiennent en apert ne en repoſt, pou ne combien de temps que ce ſoit, ne receptent ou ſueffrent à demeurer en leurs terres, juriſdictions, maiſons & deſtroiz de eulx ne leurs ſubgiez, &c.* Il ordonna de plus, que ſes préſentes Lettres fuſſent publiées par tout où il ſeroit néceſſaire; elles ſont datées du Bois de Vincennes le 7. Mars 1336. avant Pâques.

Treſ. des Chart. Manuſcrits de Brienne. Preuves des P. pag. 472. Copie orig. du procès de Robert d'Artois, de la Ch. des Compt. fol. 197. verſo.

Loin qu'Edouard fût diſpoſé de déferer à ces ordres, qui le regardoient perſonnellement, puiſqu'il avoit donné retraite à Robert dans ſes Eſtats; il manda les 20. & 30. du même mois, & le premier Aouſt ſuivant, aux habitants de Bayonne, qu'ils euſſent à équipper tous les baſtiments qu'ils pourroient avoir, & de courir ſur les ſujets du Roy de France; il leur promit de les indemniſer des pertes qu'ils ſouffriroient en cette occaſion, & de ne jamais faire de traitez de paix qu'ils n'y fuſſent compris: enfin il avoua publiquement la protection qu'il avoit accordée à Robert d'Artois. Par Lettres données à Weſtmunſter le 23. Avril de cette année 1337. il luy permit de loger dans les châteaux de Guldeford, Walyngford & Somerton, toutes les fois qu'il viendroit s'y promener. Il luy

Rymer, tom. 4. pp. 740. 741. 742.

Ibid. p. 747.

Rymer, tom. 4. pag. 752. assigna le 5. May suivant, pour sa subsistance, 1200. marcs ou livres d'argent; pension que l'on voit dans la suite réduite à 800. & qui fut payée à Robert jusqu'à sa mort.

Ibid. tom. 5. pp. 19. 20. 69. 108. &c. Edouard feignoit cependant de vouloir écouter des propositions d'accommodement; il avoit nommé dès le 18. Avril
Ibid. tom. 4. p. 745. des Commissaires pour traiter avec Philippe de Valois, mais ce n'estoit pas le véritable objet de leur Commission; on le voit plus clairement dans d'autres Lettres, datées du lendemain 19. Edouard leur donne un ample pouvoir pour faire des alliances avec tous les Princes qui voudroient se joindre
Ibid. pp. 752. 754. 55. 59. 760. 61. 63. à luy. Ces Plenipotentiaires s'acquittérent heureusement de cette derniere Commission; ils engagérent dans le parti de leur Prince le Duc de Brabant, les Comtes de Hainaut & de Gueldres, le Marquis de Juliers & autres Seigneurs particuliers. Ces confédérations, & les moyens dont on se servit pour y parvenir, n'échappérent point à Philippe de Valois. Avant que d'en venir à un parti extrême, il jugea à propos de notifier à
Tresor des Chart. Lay. Bourgog. VI. n. 107. Jeanne de Valois Comtesse de Hainaut, & à Jean de Hainaut, Sire de Beaumont son beau-frere, qu'il avoit accordé à Robert d'Artois, banni du Royaume, un sauf-conduit, pour qu'il eût à venir en sa Cour, & ouir droit sur ce qui seroit proposé contre luy, adjoûtant que les vassaux du Roy ne peuvent *tenir en leurs terres qu'ils tiennent au Royaume de France, ceux qui sont bannis dudit Royaume, ains sont tenus les rendre aux gens du Roy, après qu'ils en seront requis & acertenez dudit ban, & qu'il veut bien rendre justice audit Robert en sa Cour garnye de Pairs & autres gens de son conseil, combien que ledit Robert ne soit pas Pair, mais privé de tous honneurs & estat de Pairie.*
Alit. 26. Ces Lettres, qui sont du 16. May 1337. n'ayant produit aucun effet, Philippe de Valois se détermina enfin à procéder contre Edouard, suivant les droits que le Souverain a sur ses
Tresor des Chart. Manuscrits de Brienne. vassaux, & commit Pierre de Marmande Seneschal du Perigord & du Quercy, pour mettre sous sa main le Duché de
Preuves des P. fol. 476. Guyenne. Pierre des Motes, Helie Sudor, & Raynaud de
Ibid. pp. 478. 479. Lion, furent chargez de l'execution de cette main-mise; les deux premiers se rendirent le Vendredy après la Pentecoste

(13. Juin) 1337. à Libourne, où Olivier d'Ingham Seneſchal de Gaſcogne pour le Roy d'Angleterre ſe trouvoit alors; ils luy ſignifiérent leur Commiſſion, & le ſommérent de leur remettre le Duché avec toutes ſes dépendances: le Seneſchal répondit, qu'il ſe garderoit bien de faire ce dont ils le requeroient; que quand même il le voudroit, les gens du Duché ne le ſouffriroient pas. Sur ce qu'il adjoûta, que l'affaire eſtant de conſéquence, & n'ayant pas un conſeil ſuffiſant à Libourne pour déliberer, il demandoit que les Commiſſaires conſentiſſent qu'il allât à Bourdeaux, capitale de tout le Duché, & qu'ils luy donnaſſent un délay de quinze jours, ou au moins de huit, pour prendre conſeil, & notifier leur Commiſſion aux parties éloignées du Duché, comme Bayonne, les Landes, &c. afin d'avoir l'avis de la Nobleſſe & des Preudhommes du pays; les Commiſſaires repliquérent, que l'affaire demandoit célérité, qu'ils ne pouvoient luy accorder de ſi longs délais ſans craindre d'eſtre repris; que cependant, par reſpect pour le Roy d'Angleterre Duc & Pair, & pour qu'on ne crût pas qu'ils vouluſſent procéder en cecy avec trop de précipitation, ils conſentoient à un délay juſqu'au mardy ſuivant, jour auquel on leur rendroit une réponſe préciſe à Bourdeaux. Le Seneſchal convint du lieu, mais dit que l'aſſignation eſtoit trop courte; fit ſes proteſtations, *& en appella au Roy & à ſa grande Cour, à laquelle les cauſes des Pairs de France ſont portées.* *Preuves des P. p. 481. & ſuiv.*

Au jour aſſigné, qui eſtoit le 17. Juin, cet Officier fit ſa réponſe aux Commiſſaires qui s'eſtoient rendus à Bourdeaux: elle conſiſtoit à dire, qu'il ne pouvoit executer ce qu'ils luy demandoient, parce que depuis dix à douze jours Maiſtre Girard de Capurio ayant créance de Simon d'Arquery & de Galois de la Baume Maiſtre des Arbaleſtriers, luy avoit préſenté des Lettres, portant ordre de la part du Roy de France à luy Seneſchal, d'écrire & de notifier au Roy d'Angleterre Duc de Guyenne, qu'il eût à rendre Robert d'Artois, ſon ennemi mortel, banni du Royaume, qu'il gardoit dans ſes Eſtats; qu'en conſéquence de cet ordre, il avoit envoyé ſes meſſagers pour ſignifier ces choſes au Roy d'Angleterre, auſquels leſdits

d'Arquery & de la Baume avoient accordé un ſauf-conduit pour ſe rendre à la Cour de France, & le Roy de France leur en avoit donné un autre pour paſſer en Angleterre; que tant que ces ſauf-conduits dureroient, & que ſes meſſagers ne ſeroient point de retour de leur voyage, leur nouvelle commiſſion ne devoit point avoir lieu; que d'ailleurs Robert d'Artois n'eſtoit point en Guyenne, & qu'il ignoroit pleinement ce qui pouvoit le concerner: enfin, qu'il leur demandoit un ſauf-conduit, pour un exprès qu'il chargeroit d'aller en Angleterre, pour inſtruire le Roy ſon maître de leur demande, & travailler à ce que l'ancienne amitié entre les deux Princes fût continuée: Que ſi leſdits Commiſſaires ne luy accordent ſes demandes, *il en appelle au Roy, & à ſa reſpectable Cour garnie de Poirs.* La réplique des Commiſſaires fut, qu'en vain le Seneſchal prétextoit ſon refus ſur les Lettres qu'il alléguoit luy avoir eſté remiſes; que celles dont ils eſtoient porteurs eſtoient d'une date fort poſtérieure, & ſcellées du grand ſceau royal à double queuë, auquel tout ſujet du Roy devoit obéir, & n'en devoit point appeller. Le Seneſchal refuſa de ſe rendre à ces raiſons; on fit des proteſtations réciproques, & les Commiſſaires ſe retirérent. Ils allérent enſuite à Puymirol & à la Penne d'Agenois, les mercredy & jeudy après la S.t Jean-Baptiſte, mais des gens armez les empêchérent d'y entrer, & ils ne purent exécuter leur Commiſſion.

Preuves des Mem. des P. pag. 496.

Pendant qu'on procedoit ainſi en Guyenne, Edouard n'oublioit rien pour ſe mettre en état de défendre ce pays, & même les côtes d'Angleterre, où il paroiſſoit qu'une flotte Françoiſe * vouloit faire une deſcente. Il ne put empêcher néantmoins que des coureurs de mer n'en fiſſent une dans les Iſles de Gerzey & de Garnezey. Ces nouvelles, & celle de la main-miſe ſur la Guyenne, le portérent à confiſquer tous les biens des François, tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, ſituez en Angleterre. Cette confiſcation eſt du premier Juillet. Il ratifia auſſi tous les traitez

Rymer, tom. 4. pag. 769.
Ibid. p. 777.

* Actes du 27. Juin.
De navibus congregandis contra claſſem Regis Franciæ, &c.

Accepimus quod Rex Franciæ pacis tractatui cum Nuntiis noſtris habendo omnino renuens conſentire, &c.

d'alliance que ſes Plenipotentiaires avoient conclus avec le Duc de Brabant, les Comtes de Hainaut & de Gueldres, &c. On peut remarquer que dans celuy qu'il fit le 26. Aouſt avec Louis de Baviere Empereur, il commença à ne plus appeller Philippe de Valois Roy de France, mais ſeulement *ſe portant pour Roy de France.* Appuyé de toutes ces alliances, il publia le 28. du même mois d'Aouſt un écrit ou manifeſte contenant les griefs qu'il prétendoit avoir contre Philippe de Valois, & qui auroient pu eſtre retorquez contre luy avec plus de juſtice. Il ſe garda bien ſur-tout de parler de Robert d'Artois, de la protection ouverte qu'il luy accordoit, & du refus conſtant qu'il avoit fait de le rendre, nonobſtant les ſommations réïterées de Philippe de Valois. Silence qu'il obſervoit très-exactement toutes les fois qu'il écrivit, ſoit au Pape, ſoit à d'autres Princes, pour excuſer ſon procedé contre la France. Enfin ne mettant plus de bornes à ſon ambition, & s'abandonnant aux impreſſions que Robert d'Artois ne ceſſoit de luy donner, il prit le titre de Roy de France, nomma pour ſes Lieutenants géneraux en ce Royaume le Duc de Brabant, le Marquis de Juliers, le Comte de Hainaut, & Guillaume de Bohun Comte de Northampton, avec pouvoir de notifier le droit qu'il y prétendoit avoir, & en prendre poſſeſſion en ſon nom. Il y joignit un ordre à tous les François, de leur prêter toutes ſortes d'obeiſſance & de ſecours. Ces differentes lettres ſont du 7. Octobre 1337.

Rymer, tom. 4. pag. 807.

Ibid. p. 798.

Nunc pro Rege Franciæ ſe gerentem.

Rymer, ibidem, pp. 804. 805.

Ibid. p. 818.

Ibid. p. 819.

Philippe de Valois n'en eſtoit pas encore inſtruit, lorſqu'il fit expedier des lettres du 9. du même mois, dont il chargea deux Chevaliers pour ſommer de ſa part les Comtes de Gueldres & de Juliers de venir le ſecourir contre Edouard, qui avoit donné retraite à Robert d'Artois ſon ennemi capital, ſuivant qu'ils s'y eſtoient obligez par un traité paſſé au mois de May 1332. Il y a apparence que la réponſe que ces deux Comtes firent le 28. du même mois d'Octobre 1337. à cette ſommation, eſtoit conforme aux nouveaux engagements qu'ils avoient pris avec le Roy d'Angleterre.

Treſ. des Char. Du Tillet, Trait. de France & d'Angleterre, pag. 228.

Manuſcrits de Brienne, Vol. 236. 237. fol. 54.

Preuves des P. pp. 502. 503.

Pendant tous ces mouvements reciproques d'une guerre à

laquelle les deux Rois se disposoient avec une chaleur & une vivacité extraordinaires, le Pape Benoît XII. interposa ses bons offices. Il envoya en Angleterre [a] deux Cardinaux, qui eurent bien de la peine à déterminer Edouard à une suspension d'armes. Il promit enfin le 24. Decembre qu'il differeroit son expedition jusqu'au premier du mois de Mars suivant. Il y eut le 24. Fevrier suivant une nouvelle prorogation jusqu'à la feste de S.t Jean, mais cette prorogation n'eut pas lieu dans tout son entier; dès le 6. May Edouard la revoqua. Ces variations venoient selon qu'il réussissoit plus ou moins dans les alliances qu'il recherchoit. Presque tous les Princes de l'Europe avoient esté sollicitez d'entrer dans l'un ou dans l'autre parti. Edouard croyoit avoir engagé dans le sien les Rois de Castille & d'Aragon, la République de Genes, le Comte de Savoye, le Dauphin, le Comte de Geneve, différents Princes d'Allemagne, des Pays-bas, &c. Philippe de Valois en ramena plusieurs à leurs veritables interests, qui estoient ceux de la France. Tels furent les [b] Genois, [c] le Dauphin, [d] le Comte de Savoye, &c. Il s'assûra aussi de toutes les villes de Flandres, qui n'avoient pas voulu suivre l'exemple de Gand, de Bruges & d'Ypres dans leur revolte contre le Comte de Flandres leur Souverain. Il fit entrer des troupes dans Tournay, dans Cambray, &c. Ces mesures estoient d'autant plus nécessaires, qu'on ne pouvoit douter que le dessein d'Edouard ne fût de porter le fort de la guerre de ce côté. Les alliances de ce Prince avec le Brabant, le Hainaut, & plus encore avec les trois villes rebelles dont je viens de parler, & leur chef Jacques d'Artevelle, l'y déterminoient. Aussitost qu'il eut appris que ses députez avoient renouvellé [e] le traité de ligue fait avec ces revoltez dès l'année

Rymer, to. 4. p. 826. 831.

Ibid. 833. 837.

Ibid. to. 5. p. 2. 3.

Ibid. 36.

Ibid. to. 4. p. 839. &c.

Ibid. to. 5. p. 10.

Ibid. 53. 59.

[a] Pierre du titre de S.te Praxede, & Bertrand de S.te Marie *in Aquiro.*

[b] Les Genois estoient de l'armée navale de France lors du combat de l'Ecluse, 1340. *V. cy-après.*

[c] Pour le Dauphin, voyez les ordres donnez par ce Prince pour la convocation de sa Noblesse, &c. *Mem. de Dauphiné, pages 361. 375.*

[d] Pour le Comte de Savoye, *V. Guichenon, histoire de la Maison de Savoye, page 392. Froissart,* &c.

[e] Du mercredy après la Trinité, 11. Juin 1338. *Item* du 26. du même mois, & du 8. Juillet.

précedente, il mit à la voile du Port d'Orewel dans la province de Suffolc le 16. Juillet 1338. suivi d'une flotte nombreuſe, & débarqua à Middelbourg, d'où il ſe rendit à Gand. Philippe de Hainaut ſa femme, dont la préſence pouvoit luy eſtre utile dans ces quartiers où elle avoit pris naiſſance, fut de ce voyage. Je ne crois pas que Robert d'Artois en ait eſté. La Chronique de Flandres rapporte qu'Edouard ordonna en partant *Meſſire Edouard de Bailleul à garder la Marche d'Ecoſſe, & feit garde de ſon pays d'Angleterre Meſſire Henry de Perſy, & avoit baillé à Monſieur Robert d'Artois un des meilleurs chaſteaux d'Angleterre, qu'on appelloit Netingen, & laiſſa ſon fils en garde à Monſieur Henry de Beaumont, puis ſe mit en mer,* &c. Edouard ne crut pas apparemment devoir mener Robert à cette premiére expedition en Flandres, il le laiſſa en Angleterre, & luy donna la garde ou gouvernement de Nottingham. Il y eſtoit encore au mois d'Octobre ſuivant. Le 20. de ce mois le Duc de Cornouaille Regent du Royaume, & fils aîné d'Edouard, luy continua la jouiſſance du château de Walyngford pour ſon habitation. Le 7. Janvier 1339. il y eut ordre de luy délivrer un tonneau de froment & un tonneau de vin, deux autres tonneaux ſemblables, qui luy avoient eſté donnez pour la ſubſiſtance de luy & des ſiens dans un voyage qu'il devoit entreprendre, ayant eſté conſumez par le ſejour forcé qu'il avoit eſté obligé de faire à cauſe des vents contraires. Ce voyage pouvoit eſtre également pour les côtes d'Angleterre, comme pour celles de Flandres.

Rymer, to. 5. p. 65.

Ch. 73. p. 145.

1338.

Rymer, to. 5. p. 86.

Ibid. 97.

Les hoſtilitez qu'il y eut dans les Pays-Bas le reſte de l'année 1338. furent de peu de conſequence. Les deux Rois ſongérent principalement à ſe mettre en eſtat de faire la guerre avec vigueur la campagne ſuivante. Le Pape toûjours animé du deſir de les reconcilier, offrit encore ſa mediation, mais inutilement. Edouard, qui dans une tournée qu'il fit ſur les frontieres d'Allemagne prit poſſeſſion du titre de Vicaire de l'Empire que Louis de Baviere luy avoit conferé, & qui avoit groſſi ſon parti du Duc d'Autriche, & de quelques autres Princes Allemands, éluda les propoſitions du S.t Pere.

Chr. de Flan. c. 74. p. 146.

Rymer, to. 5. p. 97. 101. 107.

Philippe de Valois de son côté ne perdoit point de temps pour mettre la France à couvert des entrepriſes de ſes ennemis. Les peuples s'empreſſérent à luy donner des marques de leur fidelité & de leur attachement. La Province de Normandie ſe diſtingua en cette occaſion. Ses députez, qui furent préſentez par Jean fils aîné du Roy le 23. Mars 1338. (1339.) à Vincennes, offrirent quatre mille hommes d'armes, & quarante mille Sergents à pied, dont le quart ſeroit d'Arbaleſtriers. Le Roy n'accepta que la moitié de ces offres. Les Eſtats de la Province donnérent leur ſoûmiſſion pour l'execution de cet engagement, le mercredy avant la S.t Marc 1339. On trouve dans les Regiſtres de la Chambre des Comptes l'eſtat de la dépenſe à laquelle pouvoient monter la ſolde de ces troupes, & les frais pour leur tranſport dans la mer d'Ecoſſe, où le projet eſtoit de faire diverſion. Les bâtiments néceſſaires pour cette expedition devoient eſtre pris dans les ports de la Province. On peut juger par cet eſtat quel eſtoit celuy de la Marine en ces temps-là.

Treſ. des Char. Du Tillet, Traitez entre les Rois de France & d'Angleterre. p. 216. 232.

Regiſt. Croix, fol. 183. Memorial 2.e fol. 117.

On renouvella encore de temps en temps des propoſitions d'accommodement. Edouard donna de nouveaux pouvoirs à ſes Plenipotentiaires pour entrer en conference avec ceux de Philippe de Valois, mais ce n'eſtoit que pour ſatisfaire en apparence le Pape. Enfin on ſe mit en campagne : après quelques legéres expeditions de part & d'autre, Edouard vint ſe préſenter devant Cambray avec une armée de quarante mille hommes, & en forma le ſiege. [b] Jean Duc de Normandie ſuivi d'une grande partie de la Nobleſſe de France, & de plus de cinq mille hommes de troupes, s'y eſtoit jetté. Les aſſiegez ſe deffendirent avec tant de valeur qu'Edouard fut obligé de lever le ſiege. Il prit alors le parti de s'avancer vers la frontiére de Picardie. Il eſtoit à Markoin en Cambreſis les 26. 27. Septembre & 4. Octobre : il vint enſuite au Mont S.t Martin : il y eſtoit le 13. de ce mois, pendant que Philippe de Valois

Rymer, to. 5. p. 92. 93. 95. 117.

Ibid. 124. 125. 126. Ibid. 131.

* On peut voir dans l'hiſtoire de Tournay les ſoins que ſe donnérent les habitants de cette ville pour la deffenſe des autres villes & châteaux voiſins. *Hiſt. de Tournay p. 131.*

eſtoit

eſtoit à S.t Quentin à trois lieues de là. Les deux armées s'approchérent encore davantage, les Anglois vinrent camper à la Flamenguerie, & les François à Buironfoſſe, deux lieux ſituez près la Capelle en Thieraſche environ à une lieue l'un de l'autre. On crut qu'eſtant ainſi en préſence, ils ne pourroient ſe diſpenſer de livrer un combat. Dans cette vûe la ville de Tournay envoya au Roy vers la feſte de S.t Luc mille hommes à pied, ſoudoyez à ſes dépens, avec leſquels turent à cheval trente-quatre bourgeois de cette ville : mais ces deux armées, après avoir eſté en bataille pendant tout un vendredy dans la plaine de Buironfoſſe, ſe retirérent ſans en venir à une action. Edouard eſtoit déja de retour à Gand le 2. Novembre, & les troupes de Tournay rentrérent dans leur ville ce même jour, n'ayant eſté que dix-huit jours à leur voyage.

Froiſſ. Chron. de Flandres. *Hiſt de Tournay, &c.* 18. Octobre. *Hiſt. de Tournay par Couſin, page 132.* *Rymer, to. 5. p. 133.* *Hiſt. de Tournay, p. 132.*

Si l'on en croit Froiſſart, Robert d'Artois *eſtoit toûjours delez le Roy* (Edouard) *& de ſon plus privé conſeil*, lors du ſiége de Cambray. Quand un plus bas il dit qu'il s'agit de lever le ſiége de cette place, le même Edouard *ſe conſeilla avec ceux de ſon pays & principalement à Meſſire Robert d'Artois auquel il avoit grant fiance :* Enfin, ſelon cet Hiſtorien, à la journée de Buironfoſſe le Roy (Edouard) *monta ſur un palefroy bien emblant, accompaigné tant ſeulement de Meſſire Robert d'Artois, de Meſſire Regnauld de Gobehen, & de Meſſire Gautier de Mauny.* J'ay déja remarqué cy-deſſus que Robert n'avoit point ſuivi Edouard à ſon paſſage en Flandres, que ce Prince luy avoit donné la garde du château de Nottingham, & qu'il eſtoit encore en Angleterre au commencement de cette année 1339. Je doute auſſi qu'il ait eſté au ſiége de Cambray, & à cette journée de Buironfoſſe : ce qu'il y a de certain, c'eſt que le 8. Novembre 1339. c'eſt-à-dire, ſix jours après le retour d'Edouard à Gand, il eſtoit à la Cour du Regent*, qui ordonna

Chap. 39. p. 46. *Ibid. p. 47.* *Chap. 42. p. 51.* *Rymer, to. 5. p. 127.* *Ibid. 133.*

* *Dilecto & fideli ſuo Willielmo Truſſel Admirallo Flotæ navium ab ore Aquæ Thamiſiæ verſus partes Occidentales,* SALUTEM. *Quia volumus quod navis vocata* la Nief de Seint Jak de Baiona, *unde Domyngton Bydard eſt Magiſter, in Portu de Sandiwico exiſtens, dilecto & fideli noſtro Roberto de Artoys pro obſequio noſtro liberetur ob certas cauſas ei expoſitas ex parte noſtra, Vobis mandamus quod viſis præſentibus navem*

ce jour là qu'on luy délivrât le Navire appellé le *S.t Jacques de Bayonne*, qui estoit dans le port de Sandwich, pour s'en servir conformément aux ordres qu'il avoit reçûs. Ces ordres estoient apparemment de passer incessamment en Flandres, Edouard jugeant qu'il luy seroit beaucoup plus utile dans ce pays, où il estoit connu, qu'il ne l'estoit dans son Gouvernement de Nottingham; Robert s'embarqua, & se rendit près du Roy d'Angleterre. Il rechercha ses anciens amis & alliez, qu'il tâcha d'attirer au parti qu'il servoit. On trouve une lettre de luy, sous le nom de Robert Cuens d'Artois, du mois de Mars 1339 *. le jeudy devant Pâques Fleuries, par laquelle il

Chastelains de Lille, l. 2. page 232.

» retient « noble homme Monseigneur Guillaume de Fienne, » son amé & féal, li & autres Bannerets, à condition qu'il sera li » disiesme de Chevaliers, pour estre avec luy en son service en » la guerre que li Roy d'Angleterre avoit esmeue contre Mon- » seigneur le Roy de France, pour 4000. livres tournois qu'il » luy devoit furnir pour toute l'année; à charge que li diz Sire » de Fiennes, ne pourroit demander pour ly ny pour ses com- » pagnons, robbes ne bouche à court, ne nulle autre chose, fors » tant seulement restor de grans chevaux pour ly & ses com- » pagnons, au pris qui y sera mis par ciaus à ce establis. Et en » ladite chevauchée de 1339. ledit Monseigneur Gui de Flandre » avoit 60. hommes d'armes, &c.

L'hyver de 1339. fut employé, soit à attaquer différentes villes & châteaux de part & d'autre, soit à renouer des conférences pour une suspension d'armes. Edouard nomma le 2. de Janvier l'Evêque de Lincoln, les Comtes de Derby & de Salisbury ses Commissaires, pour traiter avec *Philippe de Valois, se portant pour Roy de France.* On peut juger de la sincerité

Rymer, to. 5. p. 149.

prædictam dupplici eskippamento munitam, vel unam aliam navem bonam & sufficientem sic munitam, si dicta navis vocata la Seint-Jak, *aliis liberata existat, prædicto Roberto sine dilatione liberetis pro obsequio nostro supradicto, & hoc nullatenus omittatis. Teste Edwardo Duce Cornubiæ & Comite Cestriæ, filio suo carissimo custode Angliæ. Octavo die Novembris.* (1339.) *per Concilium.*

* Il y a dans l'imprimé 1394. mais c'est une faute grossiere d'impression. Quelques lignes plus haut & plus bas, la vraye date de 1339. se trouve bien exprimée.

de ſes intentions en cette occaſion, de même que dans les précédentes, par le traité qu'il négocioit en même-temps avec les villes rebelles de Flandres, & qui fut ſigné le 4. du même mois; elles le reconnurent enfin pour Roy de France, & luy preſtérent le ſerment de fidélité: ce procédé inſolent des Flamans, & d'Artevelle leur chef, autoriſa Edouard à prendre ce titre dans les actes publics [a]. On en trouve dès le 26. de ce même mois de Janvier, qui ſont datez de l'an 1.er de ſon regne en France; le 8. Fevrier ſuivant, il notifia à tous les ſujets de ce Royaume, le prétendu droit qu'il y avoit, en vertu duquel il en avoit pris le titre, & les invita à le reconnoître pour leur légitime Souverain; il publia en même-temps un manifeſte, où il tâcha d'expliquer les raiſons qui l'avoient engagé à cette démarche.

Rymer, to. 5. p. 153.

Ibid. 155. 156. 158.

Ibid. 163.

Ibid. 160.

Pour la ſoûtenir, il avoit beſoin de puiſſants ſecours; ſes alliances avec différents Princes qu'il falloit payer, & les dépenſes de la campagne précédente, l'avoient épuiſé; il avoit fait des emprunts conſidérables; il avoit mis en gage ſa Couronne Royale, celle de la Reine ſon épouſe, & ſes pierreries. Ces differents expédients ne ſuffiſant point à ſes beſoins, il ſe vit obligé de paſſer en Angleterre, pour y chercher de nouvelles reſſources; il y débarqua le 21. Fevrier (1340.) A peine y eſtoit-il arrivé, qu'il reçut un Bref du Pape, qui l'exhortoit à abandonner le titre de Roy de France, n'y pouvant avoir aucun droit, puiſque l'ancienne [b] coûtume du Royaume, qui n'avoit encore reçû aucune atteinte, n'admettoit point les femelles à la Couronne; il luy repréſentoit les dangers auſquels il s'expoſoit par cette frivole prétention, & luy [c] remontroit, qu'à tort il ſe confioit en l'alliance des Allemands & des

Ibid. 170.

[a] J'ay déja indiqué cy-deſſus des actes du mois d'Octobre 1337. où Edouard s'eſtoit donné ce titre, mais il avoit diſcontinué de le prendre.

[b] *Conſuetudo hactenus inconcuſsè ſervata, ſucceſſionem ad regnum Franciæ per fœmininam lineam non admittit.*

[c] *Nec eſt tibi... multum confidendum de Teutonicis & Flamingis, nam eos affabiles & propitios tibi reperies quamdiu facultates tuas poterunt exhaurire, aliàs autem de ipſorum aſſiſtentia non confidas, &c. Datum Avinioni 3. Nonas Martii.*

Flamans; qu'il ne les trouveroit fidéles à leurs engagements, que juſques à ce qu'ils l'euſſent épuiſé.

Edouard négligea ces avis; ſans vouloir entrer dans les vûës pacifiques du S.t Pere, il ne ſongea qu'aux préparatifs d'une nouvelle expédition, & y travailla avec tant de ſuccès & de célerité, qu'il eut une armée navale très-puiſſante preſte à mettre à la voile le 3. de Juin de cette année 1340. Il partit du port d'Orewel un jeudy 22. de ce mois; Robert d'Artois fut de cet embarquement: le 24. Edouard parut à la vûë de l'Ecluſe, port de Flandres, où une flotte Françoiſe l'attendoit au paſſage. Elle eſtoit compoſée de 400. baſtiments; Barbevaire commandoit les Genois, Hugues Quieret & Nicolas Behuchet commandoient les Normans, les Bidaux * & les Picars. Il y a peu de noms qui ayent eſté plus alterez par nos hiſtoriens, même les plus eſtimez, que celuy de Nicolas Behuchet; c'eſtoit cependant un des perſonnages des plus employez de ſon temps; il avoit eſté un des Commiſſaires nommez en 1331. pour recevoir les dépoſitions vraies des témoins & complices de

Rymer, to. 5. p. 195. dans la Prov. de Suffolc.

Froiſſ. ch. 51. page 67.

* Bidaux, *Bidaldi*, gens de pied. La Chronique de Flandres en parle au ſujet de la bataille & de la priſe de Furnes en 1297. Jean de Gaure, qui s'eſtoit retiré dans cette ville, ne vouloit point ſe rendre, mais *les Bidaux luy faillirent au col par derriere*, & l'abbatirent, & le tuérent. Guillaume Guyart, qui en fait auſſi mention ſous les années 1298. 1302. 1304. ſemble vouloir dire qu'ils tiroient leur origine des frontieres d'Eſpagne:

De Navarre & devers Eſpagne
Reviennent Bidaux à grans routes,
Deſquiex les compaignies toutes
En guerre par accouſtumance
Portent deux Dards & une lance,
Et un coutel à la ceinture,
D'autres armeures n'ont cure.

M. de Caſeneuve prétend après Jo. Hocſemius dans ſes Geſtes des Evêques de Tongres *(l. 1. ch. 24.)* que les Bidaux eſtoient ainſi appellez *à binis dardis*, des deux dards qu'ils portoient. Ne pourroit-on point croire que ce nom leur eſtoit pluſtoſt donné, à cauſe du pays d'où ils ſortoient, des environs de la riviere de Bidaſſo? Il eſt certain du moins que les auteurs les appellent plus ordinairement Bidaux, *Bidaldi* que *Bidarii*, il n'y a que Hocſemius qui leur ait donné ce nom Latin pour l'approcher davantage de ſa prétendue étymologie. Il paroît que les Bidaus n'eſtoient pas de fort bonnes troupes, ſouvent ils lâchoient pied, lançoient leurs dards en s'enfuyant. *Bidaus retraient, & dards ruent* dit Guillaume Guyart. Le Continuateur de Nangis parle d'eux à peu près de même à la bataille de Caſſel, *Bidaldis fugientibus, ſicut ſolet, aliquantula commotio in exercitu Francorum habetur, & ſtatim ſedatur.* V. auſſi l'Etymologique de Menage au mot *Pitaux*.

Robert d'Artois [a]; & en cette qualité il avoit reçû celles de la Divion (à l'execution de laquelle il aſſiſta) de Marie d'Orbec, Regnault d'Arras, Pierre Teſſon, &c. il eſtoit Tréſorier & Conſeiller du Roy, & avoit eſté envoyé, comme je l'ay remarqué cy-deſſus, par Philippe de Valois, aux villes de la Rochelle & de S.t Jean d'Angely en 1335. pour regler avec elles la maniére dont ſeroit levée l'impoſition qu'il demandoit pour les frais de la guerre, en cas qu'elle arrivât. Les différentes commiſſions dont il fut chargé pour les Ports de mer, le mirent en goût de ſervir dans la marine; il fut un des Commandants des baſtiments, qui, en 1339. firent une deſcente en Angleterre, où l'on brûla & pilla quelques villes ſituées ſur les côtes. En cette année 1340. il fut aſſocié pour le commandement de la flotte qui devoit attaquer les Anglois, à Hugues Quieret Amiral de France. Les Chroniques de France & de Flandres remarquent que ſi la bataille dont je vais parler, fut deſavantageuſe aux François, ce fut la faute, ou pluſtoſt *la convoitiſe de ce Tréſorier, qui ne voulut oncques ſouffrir Gentilhomme ou bon Sergent, pour ce qu'il luy ſembloit qu'ils vouloient avoir trop grands gages, & pour avoir bon marché prit pauvres poiſſonniers & pauvres mariniers, & de telles gens feit ſon armée.*

Anc. Chroniq. de France, ch. 19. de Phil. de V.
Chron. de Fl. c. 78. p. 152.

Edouard, à qui le vent eſtoit favorable, & qui ſçût profiter de tous les avantages que le temps & la diſpoſition des baſtiments François purent luy donner, les attaqua. Il ne s'eſtoit point vû depuis long-temps un ſi gros armement ſur mer; on ſe battit de part & d'autre avec beaucoup de valeur; les commencements du combat furent favorables aux François, une de leurs nefs, appellée *le Riche de Leuvre* [b] ou *de Leurre*, coula à fond une autre nef Angloiſe toute garnie d'Ecuyers,

Anc. Chr. de France. Froiſſ.

[a] La préſentation des fauſſes lettres de confirmation de Philippe le Bel, des prétenduës convenances de mariage (de 1286.) faite par le Procureur du Roy à l'Evêque de Paris contre frere Jean Aubery (Juillet 1331.) Eſt *præſentibus honorabilibus & diſcretis viris Dominis Guillelmo de ſancta Maura Cancellario Dom. Regis, Domino Hugone advocato Morinenſi milite, Domino Aymerico Gueraudi, Martino de Eſſartis, Nicolao Behucheti Theſaurario, & Johanne de Milon Præpoſito Pariſienſi, Conſiliariis Dom. Regis teſtibus, &c.* Fol. 167. Copie originale.

[b] Leure, Leurre, Port près de Harfleur, autrefois fort frequenté.

qui, dans la vûë de mériter d'estre faits Chevaliers, l'avoient attaquée avec une bravoure extraordinaire; mais il n'en fut pas de même de la fin de l'action.

Les François s'estoient resserrez dans un si petit espace, qu'ils ne purent manœuvrer facilement. Barbevaire* qui s'apperçut dès le commencement de la faute qu'ils faisoient, leur conseilla de se mettre en haute mer. Son avis n'ayant pas esté agréé, il se retira avec quatre galeres hors de ce trou. Enfin la victoire se déclara pour les Anglois, une partie des bâtiments François fut prise; l'Amiral Quieret fut tué, & Behuchet fait prisonnier fut pendu au mast de son vaisseau. Les anciennes Chroniques de France disent que *ce fut par despit du Roy de France*, d'autres historiens veulent qu'Edouard voulut par cette mort infame se venger du pillage, & des autres désordres que Behuchet avoit permis qu'on fît en Angleterre les années précedentes. S'il faut adjoûter foy à ce que ce Prince marque dans son Manifeste du 8. Fevrier, il s'y estoit commis des cruautez qui font horreur. On dit que cette victoire coûta plus de trente mille hommes aux deux partis; Edouard luy-même y fut blessé à la cuisse, & resta sur son bâtiment jusqu'au lendemain: les autres Généraux, & entr'autres Robert d'Artois, mirent pied à terre le soir même du combat. On fut bientost instruit en Angleterre de cet avantage; le 8. du même mois de Juin, le Regent adressa à l'Archevêque de Cantorbery des ordres pour en rendre graces à Dieu. Edouard, dont la blessure n'avoit pas esté dangereuse, écrivit de Bruges le 6. Juillet suivant, aux Prelats, Comtes, Barons & autres, qui devoient s'assembler à son prochain

Ancien. Chron. de France.

Rymer, tom. 5. pag. 160.

Les mêmes Chroniques & Historiens.

Le Continuat. de Nangis, pag. 779.

Rymer, tom. 5. pag. 195.

* Pierre Barbevaire estoit Genois, mais il servoit depuis quelque temps en France. En 1337. Philippe de Valois luy donna cent livres de rente à prendre sur les émoluments de la Prevosté de la Rochelle. Cette pension fut augmentée de cent autres livres de rente le 12. Janvier 1340. en considération de ce qu'il entend faire venir des parties de Genes sa femme & ses enfants en France, pour y faire doresnavant leur résidence; ce qui fut confirmé par autres lettres du mois de Juin 1343. avec cette clause, que ledit Barbevaire jouira desdites deux cens livres de rente sa vie durant, & que ses héritiers en auront après sa mort la moitié en héritage propre. Cette rente fut depuis assignée sur la recette de Beaucaire & de Nismes, au mois de Février 1344. *V. Registre des Chartes 75. n.° 311.*

Parlement à Weſtmunſter, pour leur notifier cette gracieuſe nouvelle, & pour leur demander les ſecours dont il avoit un extrême beſoin pour les projets dont on eſtoit convenu. Ces projets (reſolus dans un conſeil tenu à Vilvorde entre les Alliez) eſtoient que luy-même feroit le ſiége de Tournay avec cent mille hommes, & que Robert d'Artois ſeroit envoyé avec cinquante mille autres à Saint Omer : ces lettres ſont datées du regne d'Angleterre le quatorziéme, & de France le premier. C'eſt la premiére fois qu'on voit le nom de Robert d'Artois employé par Edouard dans des lettres publiques pour une expédition militaire. Il n'avoit juſques-là oſé l'avouer pour un de ſes Géneraux, gardant encore quelques égards pour Philippe de Valois.

Rymer, tom. 5. pag. 197. & 198.

L'ouverture du ſiége de Tournay ayant eſté déterminée dans le Conſeil de Vilvorde pour le jour de la Magdelaine, Edouard ſe rendit à l'armée, & ſe logea à Chin-lez-Tournay, le dimanche 23. Juillet lendemain de cette feſte. Dès les premiers jours du ſiége, il s'apperçut que la priſe de cette Ville ſeroit difficile. Elle eſtoit bien fortifiée, & pourvue abondamment d'hommes & de toutes ſortes de munitions. Soit qu'il fût excité par cette raiſon à chercher un moyen plus court de terminer la guerre, ſoit que ce fût par pure oſtentation, comme la ſuite le montra, il envoya un défi à Philippe de Valois de ſe battre l'un contre l'autre; ou, s'il ne vouloit accepter ce combat, de ſe battre avec cent hommes de chaque côté, ou enfin de livrer une bataille entre les deux armées, dix jours après la date de ſa lettre: elle eſtoit donnée à Chyn ſur les champs de lez Tournay, le 26. Juillet 1340. l'an de ſon regne de France le premier, & d'Angleterre le quatorziéme, & commençoit ainſi : *De par Edouard Roy de France & d'Angleterre, & Seigneur d'Irlande, Philippe de Valois. Par long temps avons pourſuy,* &c. Le Roy répondit à ce cartel inſultant, que les lettres qui *avoient eſté envoyées à Philippe de Valois ne luy eſtant point adrecées,* il n'y faiſoit point de réponſe; que néantmoins ne pouvant douter que luy Roy d'Angleterre *ne vouluſt porter dommage à ſon Royaume de France, contre ce qu'un homme lige*

Hiſt. de Tournay, pp. 136. 137.

Ancien. Chron. de France, chap. 20. 21.

Chronique de Flandres, c. 80. pag. 159.

Rymer, tom. 5. pp. 198. 199. 200.

doit garder à ſon Seigneur, ſon entente eſtoit de le chaſſer hors dudit Royaume, &c. Donné *ſouz les champs près de la Priorie Saint Andreu lez Aire* le 30. Juillet 1340.

Inv. du Treſor des Chart. Angleterre, 1330-1350. n. 12. Du Tillet, Traitez des Rois de France & d'Angl. p. 218.

Celuy qui porta cette réponſe à Edouard, fut chargé de luy dire de bouche qu'à *ſon cartel il n'aventuroit rien du ſien, & expoſoit ſeulement la ſeigneurie d'autruy, ce qui n'eſtoit raiſonnable; que s'il vouloit mettre contre le Royaume de France celuy d'Angleterre, encore qu'il fuſt notoirement beaucoup moindre, ledit Roy Philippe ſe combattroit à luy ſeul à ſeul en champ clos, à condition que le vainqueur demeureroit paiſible poſſeſſeur des deux Royaumes.* Edouard ſe garda bien d'accepter cette condition.

Froiſſart, chap. 36. pag. 44.

Froiſſart qui avoit apparemment entendu parler de ce cartel, en a confondu le temps, & le place à l'année précedente. Il fait plus, il dit que tous ceux qui eſtoient chefs de l'armée avec le Roy d'Angleterre, défiérent auſſi Philippe de Valois, & de ce nombre il met *Meſſire Robert d'Artois.* Ce fait ne paroît pas eſtre vrayſemblable: outre ce que j'ay remarqué cy-deſſus, que Robert demeura toute la campagne de 1339. en Angleterre, y a-t-il de l'apparence que né ſujet du Roy, banni du Royaume, il eût oſé envoyer défier ſon Souverain legitime, ſon maître par tant de titres? quel fruit auroit-il pû tirer d'un pareil cartel? Mais Froiſſart, par je ne ſçais quel motif, a affecté de mettre par-tout le nom de Robert d'Artois, & de luy attribuer la plus grande partie des évenements de cette guerre.

Ce jour du cartel d'Edouard, 26. Juillet, eſt mémorable par un autre évenement, qui prouve encore que Robert n'eſtoit point auprès d'Edouard lorſqu'il défia Philippe de Valois, puiſque c'eſt ce même jour qu'il fut défait à Saint Omer.

Edouard & ſes Alliez l'avoient chargé du commandement des troupes qui devoient paſſer en Artois, eſtimant qu'il trouveroit parmi les Nobles & les Communes du pays plus de facilitez qu'aucun autre pour y faire des conquêtes. Son armée eſtoit compoſée de plus de cinquante mille hommes, avec leſquels il entra dans cette province; il pilla & brûla une partie du plat pays, mais il n'oſa former aucun ſiége. Il en vouloit principalement à S.t Omer, place dont les Alliez eſtoient le plus jaloux,

jaloux, parce qu'elle estoit la plus voisine de leurs Estats. Il courut jusques dans ses fauxbourgs qu'il brûla, mit tout en usage pour surprendre la ville, harcela sa garnison par des escarmouches & des allarmes continuelles. Le Duc de Bourgogne qui s'y estoit renfermé pour deffendre son propre héritage, avoit reçu ordre de Philippe de Valois de ne s'engager à aucune action de conséquence, jusqu'à ce qu'il fût arrivé luy-même avec l'armée qu'il conduisoit à son secours. Lassé cependant à la fin de ces insultes fréquentes, le Duc sortit de la ville avec la Noblesse qu'il avoit auprès de luy & quelques troupes d'élite, & marcha contre celles de Robert; les Flamans de Bruges, de Bergues, de Furnes & de Cassel, &c. qui en faisoient la plus grande & la meilleure partie, furent bientost mis en déroute: ils abandonnérent leur camp & leurs provisions, se disperférent & s'en retournérent chacun dans leur ville. Ce combat fut donné le 26. Juillet, jour du cartel d'Edouard. Robert après cette défaite n'eut rien de mieux à faire qu'à se retirer luy-même; il vint à Cassel avec les débris de son armée, & y courut risque de la vie par la mutinerie des Flamans irritez contre luy, de ce que les ayant assurez qu'il avoit des intelligences secretes dans Saint Omer, par le moyen desquelles les portes luy seroient ouvertes aussi-tost qu'il paroîtroit, & qu'il abandonneroit la ville au pillage, l'effet avoit si mal répondu à ses paroles. Ne se trouvant donc en sûreté ni à Cassel, ni à Ypres où il se rendit ensuite, & *où il demeura bonne piece de temps, il se traist le plustost qu'il put vers l'ost du Roy d'Angleterre qui estoit devant Tournay.*

Contin. Nang. pag. 780. Chr. de Fland. c. 79. p. 154. Froissart, &c.

Chr. de Fland. Les Chron. de France.

Chr. de Fland. c. 79. p. 158. 159.

Edouard n'estoit pas plus heureux à ce siége, que Robert l'avoit esté dans son entreprise; les assiégez se deffendoient avec beaucoup de courage. Philippe de Valois s'estoit avancé avec une armée considérable jusqu'à Bouvines, à trois lieues de Tournay, & paroissoit vouloir en venir à un combat. Edouard que ces mauvais succès rendirent plus traitable, se rendit enfin aux sollicitations de la Comtesse de Hainaut sa belle-mere, & sœur de Philippe de Valois; cette Princesse ne cessoit d'exhorter les deux Rois d'en venir à un accommodement. On nomma

des Commiſſaires de part & d'autre, qui convinrent d'une Treve juſqu'à la feſte de la Saint Jean prochaine; on y comprit nommément les Eſpagnols, Catalans, Genois, Provençaux, Cambray & ſon diſtrict, le Seigneur d'Albret, Gaſton de Liſle, Jean de Vervins & le Seigneur de Roye. On accorda liberté entiére d'aller & de venir dans les deux Royaumes, à tous les Alliez des deux Princes; on en excepta néantmoins ceux qui auroient eſté bannis de leur pays pour autre raiſon que pour la guerre préſente. Il ſemble que cette exception regardoit plus particuliérement Robert d'Artois qu'aucun autre. Cette Treve fut ſignée le 25. Septembre 1340. dans l'Egliſe d'Eſplechin, ſituée entre les deux armées; elles ſe ſeparérent auſſi-toſt.

Treſ. des Char. Anglet. depuis 1330 juſqu'en 1350.

Rymer, tom. 5. pag. 205.

Ibid. p. 216.

Edouard après avoir ſéjourné quelque temps à Gand, repaſſa en Angleterre, & arriva à Londres le jour de Saint André. Robert d'Artois ne partit point avec luy; la raiſon que la Chronique de Flandres & celles de France en donnent, eſt que Robert inſtruit du mécontentement d'Edouard contre l'Archevêque de Cantorbery & aucuns grands Maiſtres qui eſtoient demeurez en Angleterre, de ce qu'ils ne luy avoient point envoyé de ſecours d'argent, quoyqu'ils euſſent des fonds, négligence à laquelle il attribuoit le mauvais ſuccès du ſiége de Tournay, *penſoit bien qu'il en feroit correction quand il ſeroit arrivé en Angleterre, & il n'en vouloit point avoir le mal gré*, ou, comme diſent les Chroniques de France, *le mal talent deſdits Seigneurs.* Il aima mieux ſéjourner quelque temps dans ces quartiers, *& après avoir jouſté à une grande feſte à la Veure en Brabant, ſi s'en alla en Angleterre, & feit la paix de l'Archevêque de Cantorbie, & aux autres fëit pardonner leur vie.*

Chr. de Fland. c. 81. p. 163. Ancien. Chron. de France, t. 2. fol. 148.

Ce trait anecdote de la vie de Robert d'Artois n'eſt point appuyé par des actes du temps. On y voit bien les ſujets de mécontentement d'Edouard contre l'Archevêque de Cantorbery, les plaintes qu'il porta contre ce Prélat, des 10. Février, 14. & 31. May 1341. mais il n'y eſt jamais parlé de R. d'Artois. Il ſe peut faire cependant qu'il ait eu quelque part à la réconciliation de l'Archevêque. Un autre fait concernant le même Robert, & rapporté par Froiſſart, eſt beaucoup plus incertain. Cet

Rymer, tom. 5. pp. 225 236. 240.

historien écrit que lors de la Treve du 25. Septembre, dont j'ay parlé, il fut reglé que les Plenipotentiaires des deux Rois se rendroient à certain jour marqué à Arras, pour y travailler avec les deux Cardinaux médiateurs à une paix solide entre ces Princes, ce que firent de la part de Philippe de Valois, le Comte d'Alençon, le Duc de Bourgogne, le Comte de Flandres, le Comte de Blois, l'Archevêque de Sens, les Evêques de Beauvais & d'Auxerre; & de la part d'Edouard, les Evêques de Lincoln & de Durham, le Comte de Warwick, Messire Robert d'Artois, &c. Je crois que Froissart s'est encore trompé dans ce fait. 1.° Il est le seul de nos historiens qui ait parlé de cette conférence* d'Arras, on n'en trouve aucun vestige dans les actes publics. 2.° Quelle apparence y a-t-il que Philippe de Valois eût souffert que son plus cruel ennemi, son sujet, banni du Royaume, & qui comme tel avoit esté excepté de la permission génerale donnée à tous les alliez du Roy d'Angleterre, d'aller & de venir en France, eût esté de cette conférence, à laquelle d'ailleurs le Duc de Bourgogne, partie déclarée de Robert d'Artois, estoit un des Commissaires du Roy? Aussi son nom ne paroît-il jamais dans les pleins-pouvoirs donnez par Edouard, soit pour la paix génerale, soit pour la prorogation de la Treve.

Froissart, chap. 64. pag. 80. 81.

Avec les bons offices du Pape, & ceux des autres Princes bien intentionnez pour la paix, la Treve fut prorogée le jeudy après la Feste-Dieu, jusqu'à la Décollation S.t Jean-Baptiste (29. Aoust.) Avant qu'elle expirât, Edouard fit ses préparatifs de guerre; pour y concourir, Robert d'Artois se chargea de lever une Compagnie de cent vingt hommes d'armes, entre lesquels il devoit y avoir quatre Bannerets; on luy assigna pour cela quatre cens livres: on a l'ordre qui luy fut expédié pour le payement de cette somme, le 14. Aoust 1341. Une seconde prorogation de la Treve jusqu'à la feste de S.t Jean de l'année suivante, suspendit encore le renouvellement de la guerre, mais cette tranquillité fut de peu de durée; la mort du Duc de Bretagne, arrivée dès le 30. Avril de cette année 1341. excita

Rymer, tom. 5. pag. 260.

Ibid. p. 276, 277.

Ibid. p. 281.

* Cette conférence d'Arras n'est pas stipulée dans le traité de Treve que Rymer a fait imprimer.

de nouveaux troubles. Charles de Blois & Jean de Montfort se disputérent sa succession: la question portée à la Cour des Pairs, fut décidée en faveur de Charles de Blois, par le fameux Jugement rendu à Conflans le 7. Septembre. Jean de Montfort qui ne vouloit point acquiescer à une décision si contraire à ses prétentions, rechercha la protection du Roy d'Angleterre, & ce Prince, qui ne cherchoit que de nouveaux prétextes pour porter la guerre au milieu de la France, la luy accorda bien volontiers. On trouve dans toute la conduite d'Edouard des preuves de son acharnement constant contre ce Royaume; il proroge la Treve avec Philippe de Valois le 27. Septembre, cependant trois jours auparavant, c'est-à-dire le 24. il avoit donné la jouissance du Comté de Richemont, & des autres terres que le Duc de Bretagne possedoit en Angleterre, à Jean de Montfort, qui refusoit de se soûmettre au Jugement de Conflans, & qui ne songeoit qu'à s'emparer de la Bretagne par la force des armes. Dès le 3. Octobre suivant, il donne ordre d'arrester tous les bastiments qui se trouveront dans les ports d'Angleterre, pour servir au passage des grands & autres ses sujets qu'il veut envoyer en Bretagne; le 6. du même mois il date la prestation du serment que luy rend Bernard d'Albret, de la seconde année de son regne en France, & de la quinziéme en Angleterre: toutes infractions à la Treve qu'il avoit ratifiée solemnellement huit jours auparavant, & qui annoncérent la nouvelle guerre qu'il méditoit. Il fit partir dans le mois de Novembre des secours d'hommes & d'argent pour la Bretagne; Robert d'Artois, Robert de Morle, Gautier de Mauny, destinez à y passer, eurent des assignations pour leur dépense & celle de leurs Compagnies le 10. de ce mois; celle de Robert d'Artois fut de trois cens livres, celle de Gautier de Mauny estoit de cinq cens livres.

Rymer, tom. 5. pag. 281.

Ibid. p. 280.

Ibid. pp. 282. 304.

Ibid. p. 291.

Je ne crois pas que Robert d'Artois ait esté des premiers détachements qui passérent dans cette province; quoyqu'il eût esté nommé pour y aller servir dès le mois de Novembre, comme je viens de le remarquer, il ne s'y rendit apparamment

que lorſqu'Edouard y envoya un corps de troupes aſſez conſidérable. S'il falloit en croire Froiſſart, ce fut environ la feſte de Pâques 1342. qu'il dit avoir eſté cette année *ſi hautes, qu'environ Paſques cloſes l'on eut l'entrée du mois de May;* mais ſelon ſa coûtume, qui eſt d'eſtre un très-mauvais Chronologiſte, & de brouiller tout, il s'eſt trompé, on eut Pâques cette année le 31. Mars, ainſi ſa remarque n'eſt pas juſte; d'ailleurs Robert d'Artois n'eſtoit pas encore parti pour la Bretagne au mois de Juillet 1342. Dans des lettres du 3. de ce mois, Edouard en luy aſſignant des fonds pour ſes cent vingt hommes d'armes, & cent vingt archers, dit poſitivement, que Robert eſt près de partir pour cette province. Froiſſart luy-même le fait aſſiſter à la feſte & aux jouſtes qu'Edouard donna à la Comteſſe de Saliſbury à la mi-Aouſt, qui, ſelon l'ordre qu'il a obſervé dans ſa Chronique, doit eſtre de 1342.

Chap. 91. p. 108.

Rymer, tom. 5. pag. 326.

Froiſſart, chap. 90. p. 107.

Sans adopter ce fait, qui pourroit eſtre encore révoqué en doute, Robert s'embarqua ſur la flotte deſtinée pour la Bretagne, vers ce mois d'Aouſt 1342. Il paroît par les lettres qu'Edouard adreſſa aux Archevêques d'Yorck & de Cantorbery le 15. de ce mois, qu'elle eſtoit déja partie, & que luy-même ſe diſpoſoit à paſſer la mer inceſſamment; ce qu'il ne fit néantmoins qu'environ le 8. ou 10. Octobre.

Rymer, tom. 5. pag. 338.

Cette flotte rencontra celle de France à la hauteur de l'iſle de Garnezey; elles en vinrent à une action, que la nuit, & une tempeſte qui ſurvint terminérent, ſans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire: elles ſe retirérent en différents ports. Robert d'Artois aborda avec quelques baſtiments près de Vannes; après avoir raſſemblé ſes troupes, il vint aſſiéger cette ville: elle ſe deffendit quelque temps, mais Robert ayant fait faire deux fauſſes attaques, qui attirérent toutes les forces des aſſiégez, Gautier de Mauny ſe préſenta d'un autre coſté, emporta la place d'aſſaut, & la livra à la fureur du ſoldat.

Froiſſ. ch. 92. pp. 108. 109. Chr. de Fland. c. 85. p. 172. Annal. de Bretagne, d'Al. Bouchard, fol. 112. v°

Peu de jours après, les Bretons honteux d'avoir reçû cet échec, par une ſurpriſe qu'ils auroient pû prévoir, ayant appris qu'une partie des troupes Angloiſes en eſtoit ſortie, ſous les

ordres du Comte de Salisbury, pour s'approcher de Rennes, revinrent l'assiéger à leur tour, & la forcérent. Robert d'Artois qui la deffendoit, fut blessé dangereusement à la cuisse, & pensa estre fait prisonnier; il se sauva par une poterne, & se retira à Hennebont, où la flotte Angloise estoit à l'ancre: il y resta quelque temps, mais à sa blessure qui devenoit tous les jours plus dangereuse, la dyssenterie s'estant jointe, il se rendit aux avis de ses amis, qui luy conseillérent de passer en Angleterre, où il luy seroit plus facile de trouver du secours: l'agitation de la mer augmenta son mal, & envenima ses playes; à peine fut-il débarqué à Londres, qu'il mourut. Froissart dit qu'il fut enterré dans l'église de S.t Paul de cette ville; la Chronique de Flandres rapporte au contraire, qu'il le fut à Cantorbery.

Ancien. Chron. de France, tom. 2. fol. 150. v.°

Il y a plus de certitude pour le temps de sa mort; il vivoit encore le 6. Octobre 1342. mais il semble qu'on craignoit alors pour sa vie. Il y a des lettres datées de ce jour, qui luy assignent quatre cens livres, payables au terme de Pâques suivant, pour acquitter les dettes qu'il a contractées en Bretagne; lequel payement sera dévolu à ses créanciers, quand même, ce qu'à Dieu ne plaise, il viendroit à mourir avant ce terme [a]. Cette clause singuliére ne donne-t-elle pas lieu de le conjecturer? d'ailleurs, selon Henry de Knyghton [b], Robert estoit mort avant qu'Edouard eût débarqué à Brest, & cet historien met ce débarquement avant la Toussaints; il est donc hors de doute, qu'on doit placer ce decès après le 6. Octobre, & avant le commencement de Novembre [c], & que tous les historiens qui le renvoyent à l'année suivante 1343. se sont trompez.

Rymer, tom. 5. pag. 344.

Robert d'Artois fut très regretté par Edouard, qui jura, dit Froissart, *que jamais n'entendroit à autre chose, tant qu'il auroit*

[a] *Licet idem Robertus ante diem festum Paschæ (quod absit) moriatur.*

[b] *Henricus de Knygthon, de eventibus Angliæ*, lib. 4. *(Hist. Angl. Scriptores X.)* tom. 2. pag. 2581. 2582.

[c] Il y a des lettres données par le Regent d'Angleterre, le 20. Novembre 1342. qui marquent positivement que Robert d'Artois estoit mort alors. *Roberto* de Artoys, *ut dicitur, defuncto.* Rymer, tom. 5. pag. 349.

vengé la mort de lui, & iroit lui meſmes en Bretaigne, &c. Pour la decharge de l'ame du deffunt, & pour ſatisfaire ſes créanciers, il continua le payement des penſions qui luy avoient eſté aſſignées. Il chargea de l'arrangement de ces créances Maître Jean de Thoreſby, que Robert avoit nommé un de ſes executeurs teſtamentaires; & au cas qu'il ſe trouvât des fonds au-delà des dettes, Edouard ordonna qu'ils ſeroient diſtribuez aux domeſtiques de Robert d'Artois; ces lettres ſont du premier May & 22. Aouſt 1343. enfin, il accorda une penſion viagere à Druet Godyn, pour les bons ſervices qu'il avoit *rendus à ſon couſin Robert d'Artois.* On a des ordonnances pour le payement de cette penſion, des 18. Octobre 1343. & 5. Octobre 1344.

Rymer, tom. 5. pp. 362. & 380.

Ibid. p. 390, & 429.

C'eſt ainſi que finit, à l'âge de cinquante-cinq ans, un Prince dont on ne pourra jamais excuſer les attentats commis contre ſon Souverain, & contre ſa patrie.

MEMOIRE
SUR LA VIE DE FROISSART.

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

3. de Fevr. 1733.

JEAN [a] FROISSART Prestre, Chanoine & Tresorier de l'Eglise collegiale de Chimay, Historien & Poëte, naquit à [b] Valenciennes ville du Haynaut, vers l'an 1337. cette date qui paroît contredite par un seul passage de sa Chronique, est

Liv. 3. c. 75. pag. 213.

constatée par un grand nombre d'autres [c] tant de sa Chronique même que de ses Poësies manuscrites. Quelque attention qu'il ait eue à nous apprendre les plus petites circonstances de sa vie, il ne dit rien de son extraction. On peut seulement conjecturer d'un passage de ses [d] Poësies, que son pere qui s'appelloit Thomas, estoit peintre d'armoiries. Nous trouvons dans

Liv. 2. c. 85. p. 157.

son histoire un *Froissart Meullier* jeune Ecuyer du Haynaut, qui signala sa valeur à l'assaut du Château de Fighieres en Espagne, que les Anglois & les Gascons attaquérent en 1381. Son pays & son nom donnent lieu de penser que nostre Historien pouvoit bien estre son parent, & comme luy d'une famille noble. Froissart est qualifié Chevalier à la teste d'un Ms. de

Num. 169.

l'Abbaye de S.t Germain des Prez, mais comme il n'a ce titre dans aucun autre Ms. quoyque nous en ayons de plus anciens, & de plus authentiques, il est vrayemblable que le copiste le luy aura donné de sa propre autorité.

[a] Son nom se trouve écrit de plusieurs façons differentes dans sa Chronique même, & dans ses Poësies mss. *Froissart, Froissard & Froissars.*

[b] Voyez la Chronique de Froissart, liv. 3. p. 26. de l'edition de Sauvage, imprimée à Lyon en 1559. qui est celle à laquelle je renvoye toûjours dans ce Memoire.

[c] Chron. liv. 1. Prol. p. 1. liv. 4. ch. 101. p. 316. Preface du 4.e liv. dans les Mss. de la Bibliotheque du Roy, n.o 8329. 8331. & 8341. & de la Bibliotheque de S.t Germain des Prez, n.o 169.

[d] Dans une Pastourelle à la page 284. de ses Poësies mss. n.o 7214. de la Bibliotheque du Roy, qui est celuy que je citeray toûjours, quoyqu'il y en ait un autre, n.o 7215.

Son

Son enfance annonça ce qu'il devoit eſtre un jour. Il montra de bonne heure cet eſprit vif & inquiet, qui pendant le cours de ſa vie ne luy permit pas de demeurer long-temps attaché aux mêmes occupations & aux mêmes lieux. Les differents jeux propres à cet âge, dont il nous fait un tableau également curieux & amuſant, entretenoient en luy un fond de diſſipation naturelle, qui exerça ſouvent dans le temps de ſes premiéres études la patience & la ſeverité de ſes maîtres. * Il aimoit la chaſſe, la muſique, les aſſemblées, les feſtes, les danſes, la parure, la bonne chere, le vin, les femmes; & ces goûts, qui ſe développérent preſque tous dès l'âge de 12. ans, s'eſtant fortifiez par l'habitude, ſe conſervérent même dans ſa vieilleſſe, & peut-eſtre ne le quittérent jamais. L'eſprit & le cœur de Froiſſart n'eſtoient point encore aſſez occupez, ſon amour pour l'hiſtoire remplit un vuide que l'amour des plaiſirs y laiſſoit, & devint pour luy une ſource intariſſable d'amuſements. Il ne faiſoit que ſortir de l'école; il avoit à peine vingt ans, lorſqu'à la priére de *ſon cher Seigneur & Maiſtre Meſſire Robert de Namur, Chevalier Seigneur de Beaufort,* il entreprit d'écrire l'hiſtoire des guerres de ſon temps, particuliérement

Eſpinette amoureuſe, page 86. de ſes Poëſ. mſſ.

Chron. liv. 1. Prol. p. 1 & 2. & la Preface du 4.e liv. dans les Mſſ.

* *Tres que n'avoie que douze ans*
Eſtoie forment gouloufans
De veoir danſes & carolles,
D'oïr meneſtrels & parolles
Qui s'apertiennent à deduit,
Et de ma nature introduit
D'amer par amours tous ceauls
Qui aiment & chiens & oiſeauls:
Et quant on me miſt à l'eſcole,
Où les ignorans on eſcole,
Il y avoit des pucelettes,
Qui de mon temps erent jonettes,
Et je qui eſtoie puceaus,
Je les ſervoie d'eſpinceaus,
Ou d'une pomme ou d'une poire,
Ou d'un ſeul anelet d'ivoire,
Et me ſambloit au voir enquerre
Grant proece à leur graſce acquerre.
. . . . . .
. . . . . .
Et lors deviſoie à par mi
Quant revendra le temps por mi
Que par amour porai amer.

Eſpinette amoureuſe, p. 83. de ſes Poëſies mſſ.

Et ſi deſtoupe mes oreilles,
Quant j'oc vin verſer de bouteilles,
Car au boire prens grant plaiſir,
Auſſi fais en beaus draps veſtir,
En viande freſche & nouvelle.
Violettes en leur ſaiſons,
Et roſes blanches & vermeilles
Voi volentiers, car c'eſt raiſons,
Et chambres plainnes de candeilles,
Jus & danſes, & longes veilles,
Et beaus lis pour li rafreſchir,
Et au couchier pour mieulx dormir
Eſpeces, clairet & rocelle
En toutes ces choſes veir
Mon eſperit ſe renouvelle.

Ballade, à la p. 315. de ſes Poëſies mſſ.

En 1356. de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, estant allé en Angleterre il en présenta une partie à la Reine Philippe de Haynaut femme d'Edouard III. Quelque jeune qu'il fût alors, il avoit déja fait des voyages dans les provinces les plus reculées de la France; l'objet de celuy qu'il fit en Angleterre, estoit de s'arracher au trouble d'une passion qui le tourmentoit depuis long-temps. Elle s'alluma dans son cœur presque dès son enfance, elle dura dix années, & les étincelles s'en reveillérent encore dans un âge plus avancé, *malgré sa tête chenue, & ses cheveux blancs.* Quand les Poëtes chantent leurs amours, on ne les en croit pas toûjours sur leur parole : comme Froissart ne parle du sien que dans ses Poësies, on pourroit traiter ce qu'il en dit de pure fiction, mais le portrait qu'il en fait est si naturel, que l'on ne peut se dispenser d'y reconnoître le caractére d'un jeune homme amoureux, & l'expression naïve d'une veritable passion. Il feint qu'à l'âge de douze ans Mercure luy apparut suivi des trois Déesses dont Pâris jugea autrefois le different, que ce Dieu rappellant à sa memoire la protection qu'il luy avoit accordée depuis l'âge de quatre ans, luy ordonna de revoir le procès des trois Divinitez, qu'il confirma la sentence de Pâris, & que Venus luy promit pour récompense une maîtresse [a] plus belle que la belle Heléne, & d'un si haut rang que jusqu'à Constantinople il n'y avoit Comte, Duc, Roy, ni Empereur qui ne s'estimât heureux de l'obtenir. [b] Il devoit servir cette beauté pendant dix ans, & toute sa vie devoit estre consacrée au culte de la Divinité qui luy faisoit de si belles promesses.

Espin. amour. p. 95. & 96. de ses Poës. mss.

Buisson de Jeunesse p. 345. de ses Poës. mss.

Espin. amour. p. 89. & 90. de ses Poës. mss.

Froissart avoit aimé de bonne heure les Romans, celuy de [c] Cleomades fut le premier instrument dont l'amour se servit

Ibid. p. 88. jusqu'à 98.

[a] *... Je te donne don si noble,*
Il n'a jusque Constantinoble
Emperour, Roy, Duc, ne Comte,
Tant en doit on faire de conte,
Qui ne s'en teniſt apaiiez (content.)
Espinette amoureuse p. 92.

[b] *Et Venus adonc me regarde,*
Et me dit, dix ans tous entiers
Seras mon droit servant rentiers,
Et en après sans penser visce
Tout ton vivant en mon serviſce
Ibid.

[c] Le Roman de Cleomades ne pouvoit manquer d'estre fort à la mode dans le pays de Froissart, une Princesse de Brabant, (Marie Reine de France, 2.de femme de Philippe le Hardy) en avoit dicté l'histoire,

pour le captiver. Il le trouva entre les mains d'une jeune perſonne qui le liſoit, & qui l'invita à le lire avec elle; il y conſentit, de pareilles complaiſances coûtent peu: il ſe forma bientoſt entr'eux un commerce de livres. Froiſſart luy prêta le Roman du *Baillou* [a] *d'Amours,* & en le luy envoyant, il y gliſſa une ballade dans laquelle il commençoit à parler de ſon amour. Ce feu naiſſant devint un embraſement que rien ne put éteindre, & Froiſſart ayant éprouvé toute l'agitation qu'une premiére paſſion fait ſentir, fut preſque reduit au deſeſpoir, quand il apprit que ſa maîtreſſe eſtoit ſur le point de ſe marier: l'exceſſive douleur dont il fut frappé, le rendit malade plus de trois mois. Il prit enfin le parti de voyager pour ſe diſtraire, & pour rétablir ſa ſanté. Comme il s'eſtoit mis en chemin avec pluſieurs perſonnes, il fut obligé de s'obſerver pour cacher ſon trouble; après deux jours de marche, pendant leſquels il n'avoit ceſſé de faire des vers à l'honneur de ſa dame, il arriva dans une ville que je crois eſtre Calais [b], où il s'embarqua. Une tempeſte qui ſurvint, & qui menaçoit le vaiſſeau d'un prochain naufrage, ne fut pas capable de ſuſpendre l'application avec laquelle il travailloit encore à un Rondeau pour ſa maîtreſſe; la tempeſte eſtoit calmée, & le Rondeau achevé, lorſqu'il ſe trouva ſur une côte *où l'on aime mieux,* dit-il, *la guerre que la paix, & où les eſtrangers ſont très-bien venus;* il parle de l'Angleterre: l'accueil qu'on luy fit, les amuſements

Eſpin. amour. p. 105. & ſuiv.

Ibid. p. 121.

Ibid. 123.

ou pluſtoſt la fable au *Roy Adenez* meneſtrier de ſon pere Henry III. dit le Débonnaire, Duc de Brabant, & il eſtoit dedié à un Comte d'Artois. Voyez dans Fauchet, recueil des Poëtes François, un grand détail de ce Roman & de ſon Auteur. Parmi pluſieurs Mſſ. curieux du Cabinet de M. de Sardiere, il y en a un de la fin du XIII.e ſiécle, in-fol. ſur velin, très-beau & très-bien conſervé, qui contient huit ou dix ouvrages de nos plus anciens Poëtes, dont le premier eſt le Roman de Cleomades.

[a] Je ne connois point ce Roman. Le *Baillou d'Amours* ſignifie ſans doute le *Baillif d'Amour.*

[b] Elle n'eſt déſignée que par ces vers:

Que nous venins à une ville
Ou d'Avoles a plus de mille,
Et illec nous meſins en mer.

Calais eſt le port où Froiſſart s'embarqua lorſqu'il repaſſa depuis en Angleterre en 1395. comme il le dit liv. 4. c. 61. p. 191. de ſa Chronique. Le nom d'*Avolés,* ſuivant Froiſſart, liv. 1. ch. 30. fut donné à ceux que Jacques d'Artevelle avoit bannis des villes de Flandres, parce qu'ils eſtoient contraires à ſon parti.

qu'on luy procura dans les ſocietez *des Seigneurs, des Dames & des Demoiſelles,* les careſſes dont on l'accabla, rien ne charmoit l'ennuy qui le dévoroit, en ſorte que ne pouvant ſupporter plus long-temps les tourments de l'abſence, il reſolut de ſe rapprocher. Une Dame (la Reine Philippe de Haynaut) qui le retenoit en Angleterre, connut par un Virelay qu'il luy préſenta, le principe de ſon mal: elle y compatit, & luy ordonnant de retourner dans ſon pays, à condition néantmoins qu'il reviendroit, elle luy fournit de l'argent & des chevaux pour faire le voyage. L'amour le conduiſit bientoſt auprès de la Dame qu'il aimoit; Froiſſart ne laiſſa échapper aucune occaſion de ſe trouver dans les lieux où il pouvoit la voir, & s'entretenir avec elle. Nous avons vû plus haut qu'elle eſtoit d'un rang ſi diſtingué, que *les Rois & les Empereurs l'auroient recherchée;* ces termes pris à la lettre, ne conviennent qu'à une perſonne iſſuë du Sang des Rois, ou de quelque Souverain; mais comment accorder l'idée d'une ſi grande naiſſance avec le détail qu'il nous fait des converſations ſecrettes, des jeux & des aſſemblées où il avoit la liberté de ſe trouver & le jour & la nuit? Comme ſi ces traits n'euſſent pas ſuffi de ſon temps pour la faire connoître, il ſemble avoir voulu la déſigner plus clairement par le nom d'Anne [a], dans des vers énigmatiques qui ſont partie de ſes Poëſies mſſ. On pourroit préſumer que cet amour ſi vif & ſi tendre eut le ſort de preſque toutes les paſſions. Froiſſart parle dans un de ſes Rondeaux, d'une autre Dame qu'il avoit aimée, & dont le nom compoſé de cinq lettres, ſe rencontroit dans celuy de [b] Polixena: ce pourroit eſtre une *Alix* qu'on écrivoit anciennement *Aelix.* Il y a lieu de croire qu'il en eut une 3.e appellée *Marguerite,*

Eſpin. amour. p. 131. & ſuiv.

Ibid. pp. 137. 138. 142.

[a] *... Plaiſance m'a accuſé*
A dire tout ce que je di:
Autrement ne m'en eſcondi,
Mais tellement nous penſe mettre,
Sans nommer nom, ſournom ne lettre,
Que qui aſſener y ſaura,
Aſſez bon ſentement aura;
Nom pourquant les lettres ſont dittes
En quatre lettres moult petittes,
Entre nous fuſmes, & le temps
Si venir y volés à temps,
La trouverés, n'en doutés mie,
Pour congnoiſtre amant & amie.

Dans les quatre lettres qui forment le nom de *Jean* que portoit Froiſſart, on trouve celuy d'*Ane.*

[b] *Ballade à la page 316. de ſes Poëſies manuſcrites.*

& que

& que c'eſt elle qu'il célébre indirectement dans une piece [a] faite exprès ſous le titre, & à l'honneur de la fleur de ce nom. Peut-eſtre chercha-t-il dans des goûts paſſagers quelque remede à une paſſion, qui ſelon luy fut toûjours malheureuſe. Du moins nous ſçavons que deſeſperé du peu de ſuccès de ſes aſſiduitez & de ſes ſoins auprès de ſa premiére maîtreſſe, il prit la reſolution de s'éloigner encore une fois. Cette abſence fut plus longue que la precedente; il retourna en Angleterre, & s'attacha au ſervice de la Reine Philippe. Cette Princeſſe ſœur de la Comteſſe de Namur, femme de Robert, dont Froiſſart paroît avoir eſté domeſtique, voyoit toûjours avec plaiſir les gens du Haynaut ſon pays; elle aimoit les lettres; le College d'Oxford qu'elle fonda, & qui eſt encore aujourd'huy connu ſous le nom de *College de la Reine,* eſt un illuſtre monument de la protection qu'elle leur accordoit: ainſi Froiſſart réuniſſoit tous les titres qui pouvoient meriter l'affection de la Reine Philippe. L'hiſtoire [b] qu'il luy préſenta, comme je l'ay dit, ſoit au premier voyage, ſoit au ſecond (car il n'eſt pas poſſible de décider) fut très-bien reçue, & probablement luy valut le titre de Clerc (c'eſt-à-dire *Secretaire* ou *E'crivain*) de la Chambre de cette Princeſſe, qu'il avoit dès l'an 1361.

Chron. liv. 1; Prol. p. 1.

Ibid. liv. 4. ch. 101. p. 316.

Au ſiécle de Froiſſart on eſtoit perſuadé que l'amour eſtoit le motif des plus grandes actions de courage & de vertu; les Chevaliers en faiſoient parade dans les Tournois. Les guerriers s'expoſoient aux combats les plus perilleux pour ſoûtenir la beauté & l'honneur de leurs Dames. On croyoit alors que l'amour pouvoit ſe borner à un commerce delicat de galanterie & de tendreſſe. C'eſt preſque toûjours ſous cette forme que nous le voyons repréſenté dans la pluſpart des ouvrages d'eſprit qui nous reſtent de ce temps: les Dames ne rougiſſoient pas de connoître une paſſion ſi épurée, & les plus ſages en faiſoient

[a] Dittié de la flour de la Margherite, *p. 70. & ſuiv. de ſes Poëſ. mſſ.*

[b] Parlant des guerres de ſon temps. *Si empris-je aſſez hardiment moi iſſu de l'eſcole à dicter & à ordonner les guerres deſſus dites, & porter en Angleterre le livre tout compilé, comme je fei, & le preſentay adonc à Mad. Philippe de Haynaut, Royne d'Angleterre, qui liement & doucement le receut de moy, & m'en fit grand proffit.*

le ſujet ordinaire de leurs converſations. La Reine d'Angleterre prenoit ſouvent plaiſir à faire compoſer par Froiſſart des poëſies amoureuſes; mais cette occupation ne devoit eſtre regardée que comme un délaſſement, qui ne ralentiſſoit aucunement des travaux plus ſerieux, puiſqu'il fit aux frais de cette Princeſſe pendant les cinq années qu'il paſſa à ſon ſervice, pluſieurs voyages, dont l'objet paroît avoir eſté de rechercher tout ce qui devoit ſervir à enrichir ſon hiſtoire. J'ay tiré ces derniéres circonſtances d'une [a] Preface qui ſe lit dans pluſieurs Mſſ. à la tête du 4.e volume de la Chronique de Froiſſart; comme elle ne ſe trouve point dans les Imprimez, j'ay crû qu'il ne ſeroit point hors de propos de l'inſerer icy en entier.

« A la requeſte, contemplation & plaiſance de très-haut, & » noble Prince, mon trè-scher Seigneur & mon Maiſtre Gui de » Chaſtillon, Comte de Blois, Seigneur d'Aveſne, de Chimay » & de Beaumont, [b] d'Eſconnehove & de la [c] Gode : Je Jehan » Froiſſard Preſtre, Chapelain à mon très-cher Seigneur deſſus » nommé, & pour le temps de lors Treſorier & Chanoine de » Chimay & de l'Iſle en Flandres, me ſuis de nouvel reveillé & » entré dans ma forge, pour ouvrer & forgier en la haulte & » noble matiere de laquelle du temps paſſé je me ſuis enſonnié, » laquelle traicte & propoſe les faits & les advenues des guerres » de France & d'Angleterre, & de tous leurs conjoins & leurs » adherans, & comme il appert clerement par les traictiés qui » ſont clos juſqu'au jour de la preſente datte de mon reſveil. *Or* » *conſiderez entre vous qui le liſez, & avez leu, ou orrez lire,*

[a] Cette Preface eſtoit indiquée dans la Table des Chapitres du 4.e volume de l'un des abrégez mſſ. ſur leſquels Sauvage a corrigé ſon édition, mais elle n'y eſtoit pas rapportée. Voyez la 1.e Annot. de Sauvage ſur le 4.e vol. On la trouve en partie au commencement du chap. 51. p. 168. du 4.e livre de la même édition, mais elle y eſt déplacée & tronquée. Ce que le Mſ. contient de plus que l'Imprimé ſe lit icy en caractéres Italiq.

[b] C'eſt Schonhove petite ville des Provinces-unies, ſur la riviere de Leck, à trois lieues de Rotterdam. *Voyez Maty Dictionn. Geogr. & les Delices des Païs bas.*

[c] Goude, Gouda, ou Ter-gow, ville des Provinces-unies, à l'embouchûre de la petite riviere de Gou d'où elle tire ſon nom, à trois lieues de Rotterdam, & à cinq de Leyde. *Voy. la Martiniere, Dict. Geogr. & les Delices des Païs-bas, to. 2. p. 291. & ſuiv.*

comment je puis avoir ſceu ne raſſemblé tant de faiz deſquels je traicte & propoſe, & tant de parties, & pour vous informer de la verité je commencé jeune de l'âge de vingt ans, & je ſuis venu au monde avec les faitz & advenues, & ſi ay tousjours prins grant plaiſance plus qu'à autre choſe. Et ſi Dieu m'a donné tant de grace que j'ay eſté bien de toutes parties, & des Hoſtels des Roys, & par eſpecial du Roy Edouard, & de la noble Reyne ſa femme Madame Philippe de Haynaut, Royne d'Angleterre, Dame d'Irlande & d'Acquitaine, à laquelle en ma jeuneſſe je fu Clerc, & la deſſervoie de beaux dicliez & traictez amoureux, & pour l'amour du ſervice de la noble & vaillant Dame à qui j'eſtoie, tous autres grands Seigneurs, Ducs, Comtes, Barons & Chevaliers, de quelconques nations qu'ils fuſſent, m'amoient & me veoient volentiers, & me faiſoient grant prouffit; ainſi au titre de la bonne Dame, & à ſes couſtages, & aux couſtages de haulx Seigneurs, en mon temps je cherché la plus grande partie de la Chreſtienté voire qui à chercher fait, & par-tout où je venoie je faiſoie anqueſte aux anciens Chevaliers & E'cuyers, qui avoient eſté ès fais d'armes, & qui proprement en ſavoient parler, & auſſi à anciens heraux de credence, pour verifier & juſtifier toutes les matieres; ainſy ay-je raſſemblé la noble & haute hiſtoire, & matiere; & le gentil Comte de Blois deſſus nommé y a rendu grans peine. Et tant comme je vivray par la grace de Dieu, je la continueray, car comme plus y ſuis, & plus y labeure, & plus me plaiſt. Car ainſi comme le gentil Chevalier ou Eſcuyer qui aime les armes, en perſeverant & continuant il ſe nourit & parfait, ainſi en labourant & ouvrant ſur cette matiere je m'abilite, & délite.

De toutes les particularitez de la vie de Froiſſart pendant ſon ſéjour en Angleterre, nous ſçavons ſeulement qu'il aſſiſta aux adieux que le Roy & la Reine firent en 1361. au Prince de Galles leur fils, & à la Princeſſe ſa femme, qui alloient prendre poſſeſſion du Gouvernement d'Aquitaine, & qu'il eſtoit entre Elten & Weſtminſter en l'année 1363. au paſſage du Roy Jean, qui retournoit en Angleterre. On trouve dans ſes Poëſies * une Paſtourelle, qui ſemble ne pouvoir convenir

Il dit qu'il eſtoit alors âgé de 24. ans.

* *Recueil de ſes Poëſies manuſcr. fol. 276. & ſuivants.*

qu'à cet événement. A l'égard des voyages qu'il fit eſtant au ſervice de la Reine, il employa ſix mois à celuy d'Ecoſſe, & pénétra juſqu'à l'Ecoſſe qu'il appelle *Sauvage:* il voyageoit à cheval, ayant ſa malle derriére luy [a], & ſuivi d'un levrier [b]. Le Roy d'Ecoſſe, & pluſieurs Seigneurs dont il nous a conſervé les noms, le traitérent ſi bien, qu'il auroit ſouhaité d'y aller encore une fois. Guillaume Comte de Douglas le logea pendant quinze jours dans ſon château d'Alqueſt à cinq lieuës d'Edimbourg; nous ignorons la date de ce voyage, & d'un autre qu'il fit dans la Norgalle, que je crois du même temps. Il eſtoit en France à Melun-ſur-Seine vers le 20. Avril 1366. peut-être des raiſons particuliéres l'avoient conduit par cette route à Bourdeaux, où on le voit à la Touſſaints de la même année, lorſque la Princeſſe de Galles accoucha d'un fils, qui fut depuis le Roy Richard II.

Chron. liv. 4. ch. 1. pag. 2. Poëſ. Mſſ. Dit dou Florin, pag. 426.

Haindebourg.

Poëſ. Mſſ. Dit dou Florin, pag. 426.

Ibid. Paſtour. pag. 277.

Chron. liv. 1. ch. 236. pag. 310.

Le Prince de Galles eſtant parti peu de jours après pour la guerre d'Eſpagne, & s'eſtant rendu à Auch [c], où il demeura quelque temps; Froiſſart l'y accompagna, & comptoit de le ſuivre dans tout le cours de cette grande expedition, mais le Prince ne luy permit pas d'aller plus loin; à peine eſtoit-il arrivé qu'il le renvoya auprès de la Reine ſa mere. Froiſſart ne dut pas faire un long ſéjour en Angleterre, puiſqu'il ſe trouva l'année ſuivante dans pluſieurs Cours d'Italie. Ce fut la même année, c'eſt-à-dire en 1368. que Lyonel Duc de Clarence, fils du Roy d'Angleterre, alla épouſer Ioland fille de Galeas II. Duc de Milan; le mariage fut célébré le 25. Avril, & Lyonel mourut le 17. Octobre ſuivant. Froiſſart, qui vraiſemblablement eſtoit de ſa ſuite, aſſiſta à la magnifique reception que luy fit à ſon retour Amedée Comte de Savoye, ſurnommé le Comte Verd; il décrit les feſtes qui furent données à cette occaſion durant trois jours; il n'oublie pas de dire qu'on y danſa un Virelay de ſa compoſition: de la Cour de Savoye il

Poëſies manuſ. Priſon amoureuſe, p. 155. Dit dou Florin. pag. 428.

[a] *Poëſies manuſcrites, Debat dou cheval & dou levrier, pag. 81.*

[b] *Poëſ. manuſ. Buiſſon de Jonece, pag. 343. & ſa Chronique, liv. 4. chap. 1. pag. 2.*

[c] On lit *Aſt en Gaſcogne.* Ce même lieu eſt nommé *Ach, liv. 4. p. 191.* & Sauvage dit que c'eſt *Auch.* Trois manuſcrits de la Bibliotheque du Roy mettent *Dax.*

retourna

retourna à Milan, où le même Comte Amedée luy donna une bonne *cotte-hardie* [a] de vingt florins d'or, puis à Boulogne & à Ferrare, où il reçut encore quarante ducats de la part du Roy de Chypre [b], & enfin à Rome [c]. Au lieu de l'équipage simple avec lequel nous l'avons vû voyager en Ecosse, il marchoit en homme d'importance, avec un *Roussin & une haquenée.*

Ce fut à peu près dans ce temps que Froissart fit une perte dont rien ne put le dédommager : Philippe de Haynaut Reine d'Angleterre, qui l'avoit comblé de biens, mourut en 1369. Il composa un Lay sur ce triste évenement, dont il ne fut cependant pas témoin; puisqu'il dit ailleurs, qu'en 1395. il y avoit 27. ans qu'il n'avoit vû l'Angleterre. Si l'on en croit plusieurs auteurs [d], il écrivit la Vie de la Reine Philippe; mais cette opinion n'est fondée sur aucune preuve [e].

Indépendamment de l'employ de Clerc de la Chambre de la Reine d'Angleterre que Froissart avoit eu, il avoit esté de l'*hostel* d'Edouard III. son mari, & même de celuy de Jean Roy

[a] *Cotardie*, ou comme il se trouve plus souvent écrit, *cotte hardie*, espéce de cotte, habillement commun aux hommes & aux femmes, icy un pourpoint. C'estoit une des liberalitez que les Seigneurs estoient dans l'usage de faire; ils mettoient de l'argent, comme on le voit par cet exemple, dans la bourse qui, suivant l'usage du même temps, y estoit attachée.

[b] *Et c'est raison que je renomme*
De Cypre le noble Roy Pere,
Et que de ses bienfaits me pere.
Premiers à Boulongne la grasce,
D'Escouflan Monseigneur Eustasce
Trouvai, & cilz me dit dou Roy
Dessus dit l'affaire & l'arroi,
Lequel me receut à ce tems
Com cils qui moult étoit sentens
D'onnour & d'amour grant partie
Liement en ceste partie,
Et me delivra à Ferrare
Sire Tierceles de la Bare,
A son commant lame sus faultre,
Quarente ducats l'un sur l'autre.
Buisson de Jeunesse, *pag. 343. de ses Poësies manuscrites.*

Ce Roy de Chypre pere estoit Pierre premier, qui mourut le 18. Janvier 1368. *V. hist. geneal. tom. 2. pag. 598. & 599.*

[c] Froissart rapporte dans son Temple d'honneur, qu'estant à Rome il y avoit vû un Empereur. Ce pourroit estre l'Empereur Charles IV. qui passa en Italie en 1368. s'il ne disoit dans une de ses Pastourelles, qu'il n'a jamais vû cet Empereur; ainsi ce doit estre l'Empereur Paleologue, qui alla à Rome en 1369. *Pag. 32. de ses Poësies manuscr.* *Pag. 81. ibid.*

[d] *Vossius, de Historicis latinis, lib. 3. cap. 4.*
Bullart, Académie des Sciences, tom. 1. pag. 124.

[e] Il n'en est fait aucune mention dans le livre de Pitseus des Historiens d'Angleterre, ni dans le catalogue des illustres Ecrivains de la grande Bretagne, par Baleus.

de France. Comme il ſe trouve encore pluſieurs Princes & Seigneurs de l'*hoſtel* [a] deſquels il dit avoir eſté, ou qu'il appelle *ſes Seigneurs & ſes Maîtres,* il eſt bon d'obſerver, que par ces façons de parler, il ne déſigne pas ſeulement les Princes & Seigneurs à qui il avoit eſté attaché comme domeſtique, mais encore tous ceux qui luy avoient fait des préſents ou des gratifications, ou qui l'ayant reçû dans leurs Cours, ou dans leurs châteaux, luy avoient donné ce qu'on appelle aujourd'huy *bouche-à-cour.*

Froiſſart ayant perdu la Reine Philippe ſa bienfaitrice, au lieu de retourner en Angleterre, alla dans ſon pays [b], où il fut pourvû de la Cure [c] de Leſtines [d]. De tout ce qu'il fit dans l'exercice de ſon miniſtére, il ne nous apprend autre choſe, ſinon que les *Taverniers* de Leſtines eurent *cinq cens frans* de ſon argent dans le peu de temps qu'il fut leur Curé. On lit dans un Journal [e] manuſcrit de l'Evêque de Chartres Chancelier du Duc d'Anjou, que *ſuivant des lettres ſcellées du 12. Decembre*

Poëſies manuſ. Dit dou Florin, folio 424. & 426.

[a] Parlant du Seigneur de Coucy, il dit, *un de mes Seigneurs & Maiſtres;* & du Comte Beraud Dauphin d'Auvergne, *un mien Seigneur & Maiſtre, Chron. liv. 4. chap. 1.* On verra plus bas qu'il fut de l'hoſtel du Comte de Foix.

[b] Froiſſart à ſon retour d'Italie, ne ſuivit pas la même route qu'il avoit priſe en y allant : pour voir de nouveaux pays, il eſtoit revenu par l'Allemagne, comme il le fait entendre dans ſon Dit dou Florin : le ſujet de cette piece eſt un entretien que le Poëte feint d'avoir eu avec le ſeul florin qui luy reſtoit de beaucoup d'autres qu'il avoit dépenſez, ou qui luy avoient eſté volez, & ce florin luy reproche qu'il l'avoit bien promené, car il avoit appris avec luy le François & le Thiois, c'eſt-à-dire l'Allemand.

Pag 425. ibid.

[c] Robert de Geneve transferé depuis peu de l'Evêché de Terouenne à celuy de Cambray dont Leſtines dépendoit, avoit pû donner cette Cure à Froiſſart, en conſidération du Comte de Savoye ſon pere.

[d] Leſſines, autrefois un Palais des Rois de France, connu ſous le nom de *Liptinæ* ou *Leſtinæ.* Froiſſart l'appelle Leſtines, & d'autres auteurs Letines, Liptines & Leſſines. Ce dernier nom eſt celuy qu'elle a retenu. C'eſt une petite Ville ſituée ſur la riviere de Denre à deux lieues d'Ath au Sud, & de Grammont vers le Nord, & à quatre lieues d'Enguien. *L'Egliſe paroiſſiale eſt dediée à Saint Pierre, & ſon Curé eſt un des Archipreſtres de la Chreſtienté, ſous le Diocéſe de Cambray.* V. Valois Not. au mot *Liptinæ,* les Délices des Pays-bas, tom. 2. pag. 60. & ſuivantes, & Maty, Dict. Geog.

[e] N.° 587. de la Bibliotheque de Colbert, réunie à celle du Roy. Ce manuſcrit eſt le même dont le Laboureur a rapporté un extrait à la tête de l'Hiſtoire de Charles VI. *pag. 57. juſqu'à 70.*

1381. ce Prince fit arreſter *cinquante-ſix quayiers de la Chronique de Jehan Froiſſart Recteur de l'Egliſe Parrochiale de Leſcines,* que l'hiſtorien envoyoit pour eſtre enluminez, & enſuite portez au Roy d'Angleterre ennemi de la France.

Froiſſart s'attacha depuis à Venceſlas de Luxembourg Duc de Brabant, peut-eſtre en qualité de Sécretaire, ſuivant l'uſage dans lequel eſtoient les Princes & les Seigneurs, d'avoir des Clercs qui faiſoient leurs affaires, qui écrivoient pour eux, ou qui les amuſoient par leur ſçavoir & par leur eſprit. Venceſlas avoit du goût pour la poëſie : il fit faire un recueil de ſes Chanſons, de ſes Rondeaux & de ſes Virelais par Froiſſart, qui joignant quelques-unes de ſes piéces à celles du Prince, en forma une eſpéce de Roman, ſous le titre de *Meliador* [a], ou du *Chevalier au ſoleil d'or;* mais le Duc ne vécut pas aſſez longtemps pour voir la fin de l'ouvrage, eſtant mort en 1384*.

* *Suiv. l'Hiſt. genealogique, & 1383. ſuivant Froiſſart.*

[a] Le Roman de Meliador eſt nommé de pluſieurs façons différentes dans les manuſcrits de la Chronique de Froiſſart, & dans ſes Poëſies. L'hiſtorien parlant de ſon voyage chez le Comte de Foix, qu'il fit depuis en 1388. dit, *j'avoye avec moy apporté un livre, lequel j'avoye fait à la requeſte & contemplation de Vincelaus de Boheme Duc de Luxembourg & de Brabant, & ſont contenus audit livre qui s'appelle le Meliader* (Melliades ou Malliades dans quelques-uns) *toutes Chanſons, Balades, Rondeaux & Virelets que le gentil Duc fit en ſon temps, deſquelles choſes parmi l'imagination que j'avoye à dicter, en ordonnay le livre que le Comte de Foix veit moult voulontiers.*

Il fait encore mention de cet ouvrage dans ſes Poëſies manuſcrites. On lit à la page 427. de ſon Dit dou Florin,

Un Livre de Meliador
Le Chevalier au ſoleil d'or.

Et quelques vers après,

Dedans ce Romant ſont encloſes
Toutes les chançons que jadis,
Dont l'ame ſoit en Paradis,
Que fut (f. fit) le bon Duc de Braibant
Wincelaus, dont on parla tant;
Car un Prince fu amourous,
Gracious & chevalerous,
Et le livre me fit ja faire,
Par très grant amoureus à faire,
Coment qu'il ne le veiſt oncques.

Ayant demandé dans ſon Paradis d'Amour, *pag. 16. col. 1. & 2.* qui eſtoient pluſieurs *Damoiſeaux* qu'il y voyoit, il apprend que ce ſont des ſujets de l'Amour, & on luy nomme entre autres Héros célébres dans les Romans, *Meliador, cils à ce beau ſoleil d'or,* par où eſtoit déſigné certainement le Héros de celuy qui l'avoit compoſé.

Il ne faut point confondre ce livre avec les Poëſies manuſcrites de Froiſſart, qui renferment à la verité un grand nombre de Chanſons, Rondeaux, Balades & Virelais, avec des Lays & des Paſtourelles, diſtribuez chacun dans leur claſſe, mais où le titre de Meliador ne ſe trouve nulle part.

Presqu'aussi-tost Froissart trouva un nouveau Protecteur : il fut fait Clerc de la Chapelle de Gui Comte de Blois, & il ne tarda pas à signaler sa reconnoissance pour son nouveau Protecteur, par une Pastourelle sur les fiançailles de Louis Comte de Dunois fils de Gui, avec Marie fille du Duc de Berry : deux ans après le mariage s'estant fait à Bourges, il le célébra par une espéce d'Epithalame assez ingénieuse pour le temps, intitulée *le Temple d'honneur.*

En 1385.

Pag. 28. & suiv de ses Poës. manuscrites.

Chron. liv. 3. chap. 106. & 111.

Ibid. l. 3. c. 1.

Il passa les années 1385. 86. & 87. tantost dans le Blaisois, tantost dans la Touraine; mais le Comte de Blois l'ayant engagé à reprendre la suite de l'histoire qu'il avoit interrompue, il resolut en 1388. de profiter de la paix qui venoit de se conclurre, pour aller à la Cour de Gaston Phœbus Comte de Foix & de Bearn, s'instruire à fond de ce qui regardoit les pays étrangers & les provinces du Royaume les plus éloignées, où il sçavoit qu'un grand nombre de guerriers se signaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. Son âge & sa santé luy permettoient encore de soûtenir de longues fatigues; sa mémoire estoit assez bonne pour retenir tout ce qu'il entendroit dire, & son jugement assez sain pour le conduire dans l'usage qu'il en devoit faire. Il partit avec des lettres de recommendation du Comte de Blois pour Gaston Phœbus, & prit sa route par Avignon. Une de ses Pastourelles nous apprend qu'il séjourna dans les environs d'une Abbaye[b] située entre Lunel & Montpellier, & qu'il s'y fit aimer d'une jeune personne qui pleura son départ : il dit dans la même piéce qu'il menoit au Comte de Foix quatre levriers[c] pour luy en faire présent. Gaston aimoit passionnément *le déduit des chiens,* il en avoit toûjours plus de seize cens, & il nous reste de ce Prince un traité de la Chasse, que l'on conserve manuscrit dans plusieurs bibliotheques, & qui a esté imprimé[d] en 1520. Froissart alla de Carcassonne à Pamiers dont il fait une agréable description, & s'y

Dit dou Flor. p. 427. & suiv. de ses Poës. mss. Pag. 283. ibidem.

Chron. liv. 4. c. 27. p. 115.

Ibid. l. 3. c. 4. pag. 8.

[a] *Pag. 290. & 291. de ses Poësies manuscrites.*

[b] Probablement S.t Geniez Abbaye de filles, à une lieue & demie du chemin qui mene de Montpellier à Lunel.

[c] Ils y sont nommez *Tristan, Hector, Brun & Rollant.*

[d] V. du Verdier, à l'art. *Gaston Comte de Foix.*

arrêta trois jours, en attendant que le hazard luy fît rencontrer quelqu'un avec qui il pût paſſer en Bearn. Il fut aſſez heureux pour trouver un Chevalier du Comté de Foix, qui revenoit d'Avignon, & ils marchérent de compagnie. Meſſire Eſpaing du Lyon (c'eſt le nom du Chevalier) eſtoit un homme de grande diſtinction *; il avoit eu des commandements conſidérables, & fut employé toute ſa vie dans des négociations auſſi délicates qu'importantes. Les deux voyageurs ſe convenoient parfaitement : le Chevalier, qui avoit ſervi dans toutes les guerres de Gaſcogne, deſiroit avec paſſion d'apprendre ce qui concernoit celles dont Froiſſart avoit connoiſſance; & Froiſſart plus en état que perſonne de le ſatisfaire, n'eſtoit pas moins curieux des évenements auſquels le Chevalier avoit eu part : ils ſe communiquérent ce qu'ils ſçavoient avec une égale complaiſance : ils alloient à côté l'un de l'autre, & ſouvent aux pas de leurs chevaux : toute leur marche ſe paſſoit en des converſations où ils s'inſtruiſoient réciproquement. Villes, chaſteaux, maſures, plaines, hauteurs, vallées, paſſages difficiles, tout reveilloit la curioſité de Froiſſart, & rappelloit à la mémoire du Seigneur Eſpaing du Lyon, les diverſes actions qui s'y eſtoient paſſées ſous ſes yeux, ou dont il avoit oui parler à ceux qui s'y eſtoient trouvez. L'hiſtorien, trop exact dans le récit qu'il nous fait de ces converſations, rapporte juſqu'aux exclamations par leſquelles il témoignoit au Chevalier ſa reconnoiſſance, pour toutes les choſes intéreſſantes qu'il vouloit bien luy apprendre. S'ils arrivoient dans une ville avant le coucher du ſoleil, ils mettoient à profit le peu de jour qui reſtoit, pour en examiner les dehors, ou pour obſerver les lieux des attaques qui s'y eſtoient faites : de retour à l'hoſtellerie, ils continuoient les mêmes propos ou entre eux ſeuls, ou avec d'autres Chevaliers ou Ecuyers qui s'y trouvoient logez; & Froiſſart ne ſe couchoit point qu'il n'eût écrit tout ce qu'il avoit entendu. Après une marche de ſix jours, ils arrivérent à Ortez : cette ville, une des plus conſidérables du Bearn, eſtoit le ſéjour ordinaire de Gaſton Comte de Foix & Vicomte de Bearn, ſurnommé *Phœbus* à

V. les premiers chap. du 3.e liv.

Froiſſ. ſe ſert du mot hoſtel.

* Froiſſart en parle ſouvent dans le 3.e & le 4.e livre de ſa Chronique.

cauſe de ſa beauté. Froiſſart ne pouvoit choiſir une Cour plus convenable à ſes vûes. Le Comte de Foix âgé de cinquante-neuf ans, eſtoit encore l'homme de ſon ſiécle le plus vigoureux, le plus beau & le mieux fait : adroit à tous ſes exercices, valeureux, conſommé dans l'art de la guerre, noble & magnifique, il ne venoit chez luy aucun guerrier qui n'emportât des marques de ſa liberalité : ſon château eſtoit le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de braves Capitaines qui s'eſtoient diſtinguez dans les combats & dans les tournois : les entretiens n'eſtoient que d'attaques de places, de ſurpriſes, de ſiéges, d'aſſauts, d'eſcarmouches, de batailles : les amuſements n'eſtoient que des jeux d'exercice, d'adreſſe & de force, des joûtes, des tournois & des chaſſes, plus penibles, & preſque auſſi périlleuſes que la guerre même. Ces détails méritent d'eſtre lûs dans Froiſſart, je ne puis que tracer imparfaitement ce qu'il a ſi bien peint.

Chron. liv. 3. Ibid. l. 3. c. 8.

Le Comte de Foix ayant eſté informé par Meſſire Eſpaing du Lyon, de l'arrivée de Froiſſart, qui eſtoit déja connu à la Cour d'Ortez par les deux premiers volumes de ſa Chronique, l'envoya chercher chez un de ſes Ecuyers * qui le logeoit, & le voyant venir de loin, luy dit d'un air riant, & *en bon françois, qu'il le connoiſſoit bien quoyqu'il ne l'euſt jamais veu, mais qu'il avoit bien oui parler de luy, & le retint de ſon hoſtel.* Cette expreſſion, comme on l'a déja dit, ne ſignifie pas que Froiſſart eût un logement dans le château, car on voit le contraire, mais ſeulement qu'il fut défrayé aux dépens du Comte durant l'hyver qu'il paſſa auprès de luy. Son occupation la plus ordinaire pendant ce temps, eſtoit d'amuſer Gaſton après ſon ſouper, par la lecture du Roman de Meliador qu'il avoit apporté : tous les ſoirs il ſe rendoit au château à l'heure de minuit, qui eſtoit celle où le Comte ſe mettoit à table : perſonne n'eût oſé interrompre le lecteur, Gaſton luy-même qui l'écoutoit avec une attention infinie, ne l'interrompoit que pour luy faire des queſtions ſur cet ouvrage ; & jamais il ne le renvoyoit qu'*il ne luy eût fait*

Dit dou Flor. p. 428. & ſuiv. de ſes Poëſ. mſſ.

* *Je deſcendy à l'hoſtel de la Lune chez un Eſcuyer du Comte, qui s'appelloit Ernauton du Pin lequel me receut moult joyeuſement pour la cauſe de ce que j'eſtoye François.* Ce ſont les propres paroles de l'hiſtorien.

vuider auparavant tout ce qui eſtoit reſté du vin de ſa bouche. Quelquefois ce Prince prenoit plaiſir à l'inſtruire des particularitez des guerres *dans leſquelles il s'eſtoit diſtingué.* Froiſſart ne tira pas moins de lumiéres de ſes fréquents entretiens avec les Ecuyers & les Chevaliers qu'il trouva raſſemblez à Ortez, ſurtout avec les Chevaliers d'Aragon & d'Angleterre, de l'*hoſtel* du Duc de Lancaſtre, qui faiſoit alors ſa réſidence à Bourdeaux : ils luy racontérent ce qu'ils ſçavoient des batailles des Rois Jean de Caſtille & Denys de Portugal, & de leurs alliez : entre les autres, le fameux *Baſtot de Maulion*, en luy faiſant l'hiſtoire de ſa vie, luy faiſoit celle de preſque toutes les guerres arrivées dans les diffiérentes provinces de France & même en Eſpagne, depuis la bataille de Poictiers où il avoit commencé à porter les armes. Quoyqu'appliqué ſans relâche à ramaſſer des mémoires hiſtoriques, Froiſſart donnoit encore quelques moments à la Poëſie : nous avons de luy une Paſtourelle qu'il paroît avoir compoſée au pays de Foix, en l'honneur de Gaſton Phœbus : il dit qu'*eſtant*

Chron. liv. 3. chap. 8.

Le Bourg d'Eſpagne, le Seign. de Valenchin & autres.

Pag. 284 de ſes Poëſies mſſ.

En beau pré vert & plaiſant
Par deſſus Gave la riviere,
Entre Pau & Ortais ſeant,

il vit des bergers & des bergeres qui s'entretenoient de divers Seigneurs & de leurs armoiries : il ſe ſert adroitement de cette fiction pour nommer avec éloge ceux de qui il avoit reçu quelques bienfaits, & termine ſa liſte par le Comte de Foix.

Après un aſſez long ſéjour à la Cour d'Ortez, Froiſſart ſongeoit à s'en retourner : il fut retenu par Gaſton, qui luy fit eſperer une occaſion prochaine de voyager *en bonne compagnie.* Le mariage de la Comteſſe de Boulogne, parente du Comte, ayant eſté conclu avec le Duc de Berry, la jeune épouſe fut conduite d'Ortez à Morlas, où les équipages du Duc ſon mari l'attendoient : il partit à ſa ſuite, après avoir reçu des marques de la liberalité de Gaſton *, qui le preſſa inſtamment de revenir

Chron. liv. 3. chap. 141.

* Page 429. de ſes Poëſ. manuſ.

Et quant j'oc tout parlit l'hiſtoire
Dou Chevalier au ſoleil d'or
Que je nomme Meliador,

le voir : il accompagna la Princeſſe à Avignon, & dans le reſte de la route qu'elle fit à travers le Lyonnois, la Breſſe, le Forès & le Bourbonnois, juſqu'à Riom en Auvergne. Le paſſage d'Avignon fut fatal à Froiſſart, on le vola : cette triſte aventure fait le ſujet d'une longue Poëſie[a], dans laquelle il place pluſieurs circonſtances de ſa vie, dont j'ay fait uſage dans ce mémoire. On voit par cette piéce, que le deſir de viſiter le tombeau du Cardinal de Luxembourg mort en odeur de ſainteté, n'eſtoit pas le ſeul motif qui l'eût porté à repaſſer par Avignon en ſuivant la jeune Princeſſe, mais qu'il avoit une commiſſion particuliére du Seigneur de Couci. Il auroit pû, dit-il, chercher à ſe dédommager de la perte de ſon argent, en ſollicitant quelque benefice ; mais cette reſſource n'eſtoit pas de ſon goût : il faiſoit plus de fonds ſur la généroſité du Seigneur de la Riviere & du Comte de Sancerre qui accompagnoient la Ducheſſe de Berry, & ſur celle du Vicomte d'Aſci. Il ſe donne, dans la même piéce, pour un homme d'une grande dépenſe. Outre le revenu de la Cure de Leſtines, qui eſtoit conſidérable, il avoit depuis vingt-cinq ans touché deux mille francs dont il ne luy reſtoit plus rien : la compoſition de ſes ouvrages luy en avoit coûté ſept cens, mais il ne regrettoit pas cette dépenſe ; *car auſſi ay-je fait*, dit-il, *mainte hiſtoire dont il ſera parlé dans la poſtérité :* le reſte avoit eſté conſommé tant chez les *Taverniers* de Leſtines que dans ſes voyages, qu'il faiſoit toûjours en bon équipage, bien monté, bien vêtu, & faiſant par-tout bonne chére.

Chron. liv. 3. chap. 100.

Froiſſart avoit eſté préſent à toutes les fêtes qui furent données au mariage du Duc de Berry, célebré la nuit de la Pentecoſte à Riom en Auvergne. Il compoſa une Paſtourelle pour le lendemain des noces ; puis *retournant en France* avec le Seigneur de la Riviere[b], il ſe rendit à Paris. Son activité naturelle, & ſur-tout la paſſion de s'inſtruire dont il eſtoit ſans-ceſſe occupé,

Pag. 292. de ſes Poëſies mſſ.

Je pris congé, & li bons Contes
Me fit par ſa Chambre des Comptes
Delivrer quatrevins florins
D'Arragon tous peſans & fins,
Et mon livre qu'il m'ot laiſſé.

[a] *Dit dou Florin, pag. 423. & ſuiv. de ſes Poëſies manuſcrites.*

[b] *Chron. liv. 3. dans le manuſcrit, N.° 8325. de la Bibliotheque du Roy.*

ne luy

ne luy permirent pas d'y demeurer long-temps. Nous l'avons vû en six mois passer du Blaisois à Avignon, ensuite dans le Comté de Foix, d'où il revint encore à Avignon, & traversa l'Auvergne pour aller à Paris. On le voit, en moins de deux ans, successivement dans le Cambresis, dans le Haynaut, dans la Hollande, dans la Picardie, une seconde fois [a] à Paris, dans le fond du Languedoc, puis encore à Paris & à Valenciennes; de là à Bruges, à l'Ecluse, dans la Zelande, enfin dans son pays. Il accompagne dans le Cambresis le Seigneur de Couci au château de Crevecœur que le Roy venoit de luy donner: il luy raconte ce qu'il avoit vû, & apprend de luy différentes circonstances des négociations entre la France & l'Angleterre. Après avoir donné quinze jours à sa patrie, il passe un mois en Hollande auprès du Comte de Blois, l'entretenant de ses voyages: il va s'instruire par luy-même du détail des négociations de la paix qui se traitoit à Lelinghen [b]. Il assiste à la magnifique entrée que la Reine Isabelle de Baviere fait dans Paris. L'exactitude avec laquelle il parle du cérémonial observé entre le Pape & le Roy Charles VI. à Avignon, semble prouver qu'il avoit assisté à leur entrevûe, d'autant plus qu'il est certain que Charles VI. estant allé d'Avignon à Toulouse recevoir l'hommage du Comte de Foix, Froissart s'y trouva, & entendit leur conversation. Il ne se passoit rien de nouveau, comme on le voit, dont Froissart ne voulût estre témoin: festes, tournois, conférences pour la paix, entrevûes de Princes, & leurs entrées, rien n'échappoit à sa curiosité. Il paroît qu'au commencement de 1390. il retourna dans son pays, & qu'il ne songeoit qu'à reprendre la suite de son histoire, pour la continuer sur les instructions qu'il avoit amassées de tous côtez avec tant de peines & de fatigues: mais celles qu'il avoit eues au sujet de la guerre d'Espagne, ne le satisfaisoient pas encore: il luy survint quelque scrupule de n'avoir entendu qu'une des deux parties, c'est-à-dire les Gascons & les Espagnols qui avoient tenu pour le Roy de Castille. Il estoit du devoir d'un écrivain exact

Chr n. liv. 4. chap. 1.

Ibi t. chap. 8. Ibid. liv. 3. c. 26.

En 1389.

[a] *Chron. liv. 4. ch. 2. & une Pastourelle à la pag. 293. de ses Poës. mss.*

[b] Il y a *Belinghen* dans le texte, mais c'est une faute.

& judicieux de ſçavoir auſſi ce qu'en diſoient les Portugais : ſur l'avis qu'on luy donna qu'il pourroit en trouver à Bruges un grand nombre, il s'y rendit. La fortune le ſervit au-delà de ſes eſperances, & l'enthouſiaſme avec lequel il en parle, peint l'ardeur avec laquelle il déſiroit de tout approfondir. A ſon arrivée il apprit qu'un Chevalier Portugais, *vaillant homme & ſage, & du Conſeil du Roy de Portugal,* nommé Jean Ferrand Portelet [a], eſtoit depuis peu à Middelbourg en Zelande. Portelet qui alloit alors en Pruſſe à la guerre contre les Infidéles, s'eſtoit trouvé à toutes les affaires de Portugal : auſſi-toſt Froiſſart ſe met en marche avec un Portugais ami du Chevalier, va à l'Ecluſe, s'embarque & arrive à Middelbourg, où ſon compagnon de voyage le préſente à Portelet. Ce Chevalier *gracieux, amiable & acointable,* luy raconta, pendant les ſix jours qu'ils paſſérent enſemble, tout ce qui s'eſtoit fait en Portugal & en Eſpagne depuis la mort du Roy Ferrand juſqu'à ſon départ de Portugal. Froiſſart auſſi content des récits de Portelet que de ſa politeſſe, prit congé de luy, & revint dans ſa patrie, où réuniſſant toutes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans ſes différents voyages, il en compoſa un nouveau livre, qui fait le troiſiéme de ſon hiſtoire.

Le paſſage d'où ſont tirées ces circonſtances, adjoûte que Froiſſart, en quittant la Zelande, & avant que de retourner dans ſon pays, alla encore une fois à Rome. Quoyqu'en cela les exemplaires imprimez ſoient conformes aux manuſcrits, ce voyage, dont il n'eſt point parlé ailleurs, me paroît hors de toute vrayſemblance. Denys Sauvage aſſûre, à la marge, qu'au lieu de *Romme* il faut lire l'*Ecluſe, Bruges* ou *Valenciennes;* il eſt plus naturel de lire *Damme* [b], port voiſin de l'Ecluſe, où l'on a vû que l'hiſtorien s'eſtoit embarqué. On ne ſçauroit déterminer la durée du ſéjour que Froiſſart fit dans le Haynaut, on ſçait ſeulement qu'il eſtoit encore à Paris en 1392. lorſque le

Chron. liv. 3. ch. 26. p. 88.

Ibid. l. 4. c. 38.

[a] Froiſſart l'appelle *Porteck,* au 76.e chap. du 3.e liv. de ſa Chron.

[b] *Dam* ou *Damme,* Ville de Flandres, à une lieue de Bruges tirant vers l'Ecluſe, dont elle eſt éloignée de deux lieues. *Voyez le Diction. de la Martiniere & les Délices des Pays-bas, tom. 1. pag. 306.*

Connestable de Cliſſon fut aſſaſſiné par Pierre de Craon; & à Abbeville, ſur la fin de la même année, ou au commencement de la ſuivante, pendant les conférences qui ſe tenoient entre les Plenipotentiaires de France & d'Angleterre, leſquelles opérérent enfin une treve de quatre ans. *Chron. liv. 4. chap. 56.*

Dès l'année 1378. Froiſſart avoit obtenu du Pape Clément VII. l'expectative d'un canonicat de Lille[a]; on voit dans le recueil de ſes Poëſies, qui fut achevé en 1393. & dans une préface qui ſe trouve dans pluſieurs manuſcrits à la tête du quatriéme volume de ſon hiſtoire, compoſé vers le même temps, qu'il ſe qualifioit Chanoine de Lille[b]; mais Clément VII. eſtant mort en 1394. il abandonna la pourſuite de ſon expectative, & commença à ne prendre que la qualité de Chanoine & Treſorier de l'Egliſe Collégiale de Chimay[c], qu'il devoit probablement à l'amitié dont le Comte de Blois[d] l'honoroit: la Seigneurie de Chimay faiſoit partie de la ſucceſſion que ce Comte avoit recueillie en 1381. par la mort de Jean de Chaſtillon Comte de Blois, le dernier de ſes freres. *Voy. les chap. 14. & 61. du 4.e liv. de ſon Hiſtoire.*

Il y avoit vingt-ſept ans[e] que Froiſſart eſtoit parti d'Angleterre, lorſqu'à l'occaſion de la treve qui ſe fit entre les François & les Anglois, il y retourna[f] en 1395. muni de lettres de

[a] V. ſon *dit dou Florin* parmi ſes Poëſies manuſcrites, *pag. 430.* le florin adreſſant la parole à l'auteur.

Car du bon Seigneur de Couci
. . . . . avés vous . . . .
L'expectative lointaine
Sur les chaneſies de Lille,
Cent florins vous a par S.t Gille
Moult bien couſtié cette graſſe
Qui n'eſt près bonne ne graſſe,
Mais mal revenans à prouſit,
Quoyque dou premier an eſt dit
Dou Pape que la graſce avés,
Mes voirement vous ne ſcavés
Quant vous en ſerés pourveüs,
Ne à Chanoines receüs.

[b] Froiſſart, au commencement & à la fin de ſes Poëſies, prend le titre de *Treſorier & Chanoine de Chimay, & de Lille en herbes,* expreſſion qui déſigne ſon expectative.

[c] Dans le Comté de Haynaut, au Diocéſe de Liege.

[d] *Gui de Chaſtillon Comte de Blois, Sire d'Aveſnes, de Cymay, de Beaumont, de Strumchove & de la Gode,* (ou de Beaumont, de Schonove & de Goude, comme on l'a vû au premier chapitre du troiſiéme volume.) *Je Jehan Froiſſart Preſtre & Chapelain à mon très-cher Seigneur, & pour le temps de lors Treſorier & Chanoine de Cymay & de l'Iſle en Flandres,* livre 4. chap. 51. pag. 161. Préface du 4.e livre dans pluſieurs manuſcrits.

[e] *Chron. liv. 4. ch. 61. pag. 190.* il dit 28. à la page ſuivante.

[f] V. ſa Chron. liv. 4. chap. 61. 62. & 63.

recommendation pour le Roy & pour ſes oncles. De Douvres où il débarqua, il alla *à Saint Thomas de Cantorbery,* fit ſon offrande ſur le tombeau du Saint; & par reſpect pour la mémoire du Prince de Galles de qui il avoit eſté fort connu, il viſita ſon magnifique Mauſolée. Là il vit le jeune Roy Richard, qui eſtoit venu rendre graces à Dieu des ſuccès de ſa derniére campagne en Irlande: mais malgré la bonne volonté du Seigneur de Perſy Seneſchal d'Angleterre, qui avoit promis de luy procurer une audience du Roy, il ne put parvenir à luy eſtre préſenté, & fut obligé de ſuivre ce Prince dans les différents lieux qu'il parcourut juſqu'à ſon arrivée à Ledos. Ce ne fut pas un temps perdu pour l'hiſtorien: les Anglois eſtoient encore pleins de leur expédition en Irlande, il ſe fit raconter & leurs exploits, & les choſes merveilleuſes qu'ils y avoient vûes: eſtant enfin à Ledos, il remit au Duc d'Yorck les lettres du Comte de Haynaut & du Comte d'Oſtervant. *Maiſtre Jehan,* luy dit le Duc, *tenez-vous tousjours de lès nous & nos gens, nous vous ferons tout amour & courtoiſie, nous y ſommes tenus pour l'amour du temps paſſé & de noſtre Dame de mere à qui vous fûtes; nous en avons bien la ſouvenance.* Enſuite il l'introduiſit dans la chambre du Roy, qui le reçut avec des marques de bonté très diſtinguées. Richard prit les lettres dont il eſtoit chargé, luy dit, après les avoir lûes, que *s'il avoit eſté de l'hoſtel de ſon ayeul & de Madame ſon ayeule, encore eſtoit-il de l'hoſtel d'Angleterre.* Cependant Froiſſart ne put encore préſenter au Roy le Roman de Meliador qu'il luy avoit apporté, & Perſy luy conſeilla d'attendre une circonſtance plus favorable. Deux objets importants occupoient alors Richard tout entier: d'une part, le projet de ſon mariage avec Iſabelle de France, de l'autre, l'oppoſition des peuples de l'Aquitaine à la donation qu'il avoit faite de cette province au Duc d'Yorck ſon oncle. Les Prélats & les Barons d'Angleterre ayant eſté convoquez à Elten pour déliberer ſur ces deux affaires, Froiſſart ſuivit la Cour. Il écrivoit chaque jour ce qu'il apprenoit des nouvelles du temps dans ſes converſations avec les Seigneurs Anglois; & Richard de Servy* qui eſtoit du

Edmondoncle du Roy.

Maiſon Royale à ſept lieues Angloiſes de Londres.

* Il avoit vû Froiſſart à la Cour d'Edouard III. & du Comte Venceſlas de Brabant.

Conſeil eſtroit du Roy, luy conſioit exactement les réſolutions que l'on y prenoit, le priant ſeulement de les tenir ſecrétes juſqu'à ce qu'elles fuſſent divulguées.

Enfin le dimanche qui ſuivit la tenue de ce Conſeil, le Duc d'Yorck, Richard de Servy & Thomas de Perſy trouvant le Roy moins occupé, luy parlérent du Roman que Froiſſart luy avoit apporté: ce Prince demanda à le voir, *ſi le vit en ſa chambre,* dit l'hiſtorien, *car tout pourveu je l'avoie & luy mis ſur ſon lict, & lors l'ouvrit & regarda dedans, & luy plut très grandement, & plaire bien luy devoit, car il eſtoit enluminé, eſcrit & hiſtorié, & couvert de vermeil veloux à dix cloux d'argent dorez d'or, & roſe d'or ou milieu à deux gros fermaux dorez & richement ouvrez, ou milieu roſiers d'or. Adonc,* continue Froiſſart, *demanda le Roy de quoy il traitoit, & je luy dy d'Amour. De ceſte reſponce fut tout reſjoui, & regarda dedans le livre en pluſieurs lieux, & y liſit, car moult bien parloit & liſoit françois, & puis le fit prendre par un ſien Chevalier qui ſe nommoit Meſſire Richard Credon, & porter en ſa chambre de retrait, dont il me fit bonne chere.* cabinet.

Henry Caſtede Ecuyer Anglois, qui avoit eſté préſent à cet entretien, & qui ſçavoit d'ailleurs que Froiſſart écrivoit l'hiſtoire, l'aborda en luy demandant s'il eſtoit informé des détails de la conqueſte que le Roy d'Angleterre venoit de faire en Irlande: comme Froiſſart, pour l'engager à parler feignit de les ignorer, l'Ecuyer ſe fit un plaiſir de les luy raconter. Tout ce que l'Hiſtorien entendoit, entre autres le récit du repas que le Roy d'Angleterre donna aux quatre Rois qu'il venoit de ſubjuguer, excitoit en luy de nouveaux regrets de n'eſtre pas venu en Angleterre un an pluſtoſt, ainſi qu'il s'y preparoit, lorſque la nouvelle de * la mort de la Reine Anne rompit ſon deſſein: il n'auroit pas manqué de paſſer en Irlande pour voir tout par luy-même, car il avoit un intereſt particulier de recueillir les moindres circonſtances de cette expedition dont il vouloit faire part à *ſes Seigneurs,* le Duc de *Chron. liv. 4. ch. 63.*

* Anne de Luxembourg fille de l'Empereur Charles IV. mariée en 1382. à Richard II. Roy d'Angleterre, & morte en 1394.

[a] Baviere & ſon fils, qui avoient ſur la Friſe les mêmes pretentions que le Roy d'Angleterre ſur l'Irlande.

Après trois mois de ſéjour en Angleterre, Froiſſart prit congé du Roy : ce Prince qu'il avoit ſuivi dans tous ſes voyages aux [b] environs de Londres, luy fit donner pour dernier témoignage de ſon affection [c] cent Nobles dans un [d] gobelet d'argent-doré peſant deux marcs.

Chron. liv. 4. c. 119. p. 348. & ſuiv.

La triſte cataſtrophe de Richard arrivée en 1399. eſt rapportée à la fin du 4.e volume de l'Hiſtoire de Froiſſart, qui s'acquite de ce qu'il devoit à la memoire de ce Prince, par la maniere touchante dont il déplore ſes malheurs. Au même endroit il obſerve que dans cet évenement il voyoit l'accompliſſement d'une prédiction faite au ſujet de Richard lorſqu'il naquit à Bordeaux, & d'une ancienne Prophetie du livre [e] du Bruſt, laquelle déſignoit le Prince par qui il devoit eſtre détrôné. La mort de Guy Comte de Blois ſuivit de près le retour de Froiſſart dans ſon pays; il la place dans ſa Chronique ſous l'année 1397. Il avoit alors [f] ſoixante ans, & vêcut encore quatre ans au moins, puiſqu'il raconte quelques évenements de l'année 1400. Si l'on en croyoit Bodin & la Popeliniere, il auroit vêcu juſqu'en 1420. mais ces deux Ecrivains ont peut-eſtre eſté trompez par ces mots qui commencent le dernier

Liv. 4. c. 89.

Methodus hiſtoriarum.
Hiſtoire des hiſtoires.

[a] Aubert Duc de Baviere, Comte de Haynaut, de Hollande & de Zelande, pere de Guillaume de Baviere.

[b] *A Elten, à Ledos, à Kinkeſtove, à Cenes, à Carteſée & à Windeſore.* Chron. liv. 4. ch. 119. p. 348.

[c] Cette ſomme peut revenir à celle de 600. livres de noſtre monnoye d'aujourd'huy.

[d] Un gobelet, c'eſt ce que nos anciens auteurs appellent une *henepée, id eſt* hanap plein d'argent, d'où le Treſor Royal d'Angleterre s'appelle *hanepier*.

Lib. 2. p. 82.

[e] Fauchet met à la tête de nos plus anciens Poëtes François, *Maiſtre Wiſtace* ou *Huiſtace, auteur du Roman appellé Brut* en vers, qui fut compoſé en 1155. Nous avons auſſi un Roman en proſe du Brut, Bruſt ou Bret, qui fait partie du S.t Graal, ou des Chevaliers de la Table ronde, dans pluſieurs Mſſ. de la Bibliotheque du Roy. Il contient l'origine des peuples de la Grande Bretagne deſcendus de Brutus.

[f] J'ay dit au commencement de ce Memoire, qu'il me paroiſſoit que Froiſſart eſtoit né pluſtoſt en 1337. qu'en 1333. c'eſt dans cette ſuppoſition que je ne luy donne icy que 60. ans, il en auroit eu 64. ou 65. s'il eſtoit né en 1333.

chapitre du dernier livre de son histoire, *En l'an de grace mil quatre cent ung moins*, au lieu de lire *ung*, ainsi qu'il est écrit dans plusieurs Mss. & dans les éditions gothiques, ils auront lû *vingt*. 1399.

Un autre passage de Froissart pourroit donner lieu de penser qu'il a vêcu jusques vers le milieu du XV.e siécle : en parlant du bannissement du Comte d'Harcourt, qui engagea les Anglois à faire une descente dans la Normandie, il * dit que plus de cent ans après on vit les suites funestes de leur irruption. Ces termes ne doivent pas estre pris à la lettre; l'auteur écrivoit plustost comme prévoyant les malheurs à venir qu'il craignoit, que comme le témoin de leurs derniers progrès.

Au reste, il n'est pas possible de décider en quelle année il mourut, il paroît seulement que ce fut au mois d'Octobre, puisque son *Obit* est indiqué pour ce mois dans l'Obituaire de l'Eglise collegiale de S.te Monegunde de Chimay, dont on trouvera un extrait à la fin de ce Memoire. Selon une ancienne tradition du pays, il fut enterré dans la Chapelle de S.te Anne de cette Collegiale; & il est en effet assez probable qu'il vint finir ses jours dans son Chapitre.

Le nom de Froissart a esté commun à plusieurs personnes qui ont vêcu dans le même temps que nostre historien : outre le Froissart Meullier jeune Ecuyer du Haynaut, dont j'ay parlé au commencement de ce Memoire, on trouve dans la Chronique de nostre Historien un Domp Froissart, qui s'estoit signalé au Siége que le Comte de Haynaut avoit mis en 1340. devant la ville de Saint Amand. Ce Moine défendit long-temps une bréche qui avoit esté faite au mur de l'Abbaye, & ne l'abandonna qu'après avoir tué ou blessé dix-huit hommes. On lit à la fin de quelques Chartes du Comte de Foix une signature de *J. Froissart*, ou *Jaquinot Froissart*, c'estoit un Secretaire du Comte, & peut-estre un parent de

Chron. liv. 1. ch. 61.

* Liv. 1. ch. 115. p. 131. *Ceste haine* (du Roy Jean contre Messire Godefroy de Harecourt) *cousta grandement au Royaume de France, especialement au païs de Normandie, car les traces en parurent cent ans après, comme vous l'orrez en l'histoire.*

l'hiſtorien; & il eſt encore fait mention dans les Regiſtres du Treſor des Chartes, d'une Remiſſion accordée en 1375. à Philebert Froiſſart Ecuyer, qui avoit eſté en la compagnie des Gaſcons au pays de Guyenne ſous Charles d'Artois Comte de Pezenas.

Au mois d'Octobre, Voy. Reg. 107. piece CCIIII^xx IIII.

Pour ne point interrompre le fil de la narration, j'ay renvoyé icy à la fin de ce Memoire l'examen d'un paſſage des Poëſies[a] de Froiſſart, qui indique en termes obſcurs une des principales circonſtances de ſa vie. Il rappelle les fautes de ſa jeuneſſe, & ſe reproche ſur-tout d'avoir quitté un métier ſçavant, pour lequel il avoit des talents naturels, & qui luy avoit acquis une grande conſideration (il paroît déſigner l'hiſtoire ou la poëſie) pour en prendre un autre beaucoup plus lucratif, mais qui ne luy convenoit pas plus que celuy des[b] armes, & qui luy ayant mal réuſſi, l'avoit fait décheoir du degré d'honneur où le premier l'avoit élevé; il veut, dit-il, réparer ſa faute, & revenant à ſes anciens travaux, tranſmettre à la poſterité les glorieux noms des Rois, Princes & Seigneurs, dont il avoit éprouvé la généroſité. Dans tout le cours de la vie de Froiſſart, je ne vois aucun temps où l'on puiſſe placer ce prétendu changement d'eſtat, ni rien qui puiſſe nous faire connoître ce métier lucratif dont il parle, & que luy-même appelle *marchandiſe*. L'indecence de l'expreſſion ne nous permet pas d'imaginer que ce fût l'eſtat de Curé; quoyqu'il ait dit quelque-part que la Cure de Leptines eſtoit d'un revenu conſiderable: ſeroit-ce la profeſſion de Praticien, ou celle de ſon pere, qui eſtoit, comme nous l'avons dit, Peintre d'Armoiries? Une acception

[a] Dans ſon Buiſſon de Jeuneſſe, p. 338. & ſuiv. de ſes Poëſies mſſ. Cette Piece eſt inconteſtablement poſterieure à l'an 1370. puiſqu'il y eſt fait mention de la Croiſade en Pruſſe qui s'eſtoit faite cette année: mais elle ne fut compoſée vrayſemblablement qu'encore bien long-temps après; puiſqu'elle eſt une des dernieres du recueil qui fut fini en 1393. & qu'elle precede immediatement le dit du Florin compoſé à Avignon lorſqu'il y repaſſa en 1389. enfin il s'y donne comme un homme vieux & chenu.

[b] *Or me cuiday trop bien parfaire*
Pour prendre ailleurs ma Calendiſe,
Si me mis en la marchandiſe,
Où je ſui oſſi bien de taille,
Que d'entrer ens une bataille
Où je me trouveroie envis, &c.
p. 338. V.° & 339. R.°

singuliere du mot *marchandise* dans Commines, pourroit nous fournir une explication plausible. Commines né dans le même pays, & qui n'estoit pas bien éloigné du temps de Froissart, employe ce terme pour signifier une négociation d'affaires entre des Princes. Le mêtier de Négociateur, ou plustost d'homme d'intrigue, qui cherche sans caractére à pénétrer le secret des Cours, seroit peut-estre celuy auquel Froissart se repent de s'estre livré : les détails dans lesquels nous sommes entrez sur ses différents voyages, sur les longs séjours qu'il a souvent faits dans des circonstances critiques auprès de plusieurs Princes, & sur les talents qu'il avoit pour s'insinuer dans leurs bonnes graces, me paroissent s'accorder avec cette conjecture. *Liv. 4. c. 17.*

Extrait d'un Manuscrit tiré des archives du Chapitre de Sainte Monegunde à Chimay, dans lequel se retrouvent les obits & fondations pieuses faites audit Chapitre, & autres antiquitez. Folio 39. & 40.

« L'obit de Messire Jean Froissard né de Valenciennes, « Chanoine & Tresorier de ladite Eglise qui florissoit l'an 1364. « pourra icy prendre place pour la qualité du personnage, comme « ayant esté Chapelain-domesticq du prenomé Guy de Chatillion, « Comte de Soisson & de Blois, Seigneur d'Avesne, Simai, « Beaumont, &c. qui a aussi esté très-célébre Historiographe de « son temps, & a escrit les guerres & chroniques, & choses les « plus remarquables depuis l'an 1335. jusqu'à l'an 1400. selon « que luy-même le rapporte en divers lieux de son histoire, & « particuliérement au livre 4.e chap. 5.e a & comme aussi se voit « par son éloge dressé à sa louange par tel que s'ensuit :

Cognita Romane vix esset gloria gentis,
** Plurimis hunc scriptis nî decorasset honos.*
Tanti nempe refert totum scripsisse per orbem,
Quelibet & doctos secla tulisse viros !
Commemorent alios alii, super æthera tollam
Froissardum, historie per sua secla ducem.

* Il faut lire, sans doute, *pluribus*.

a On a voulu dire le 51.e où ces particularitez sont en effet rapportées.

Scripſit enim hiſtoriam mage ſexaginta per annos,
Totius mundi que memoranda notat,
Scripſit & Anglorum Regine geſta Philippe
Que Guilielme[a]*, tuo tertio*[b]*, juncta toro.*

Honorarium.

Gallorum ſublimis honos & fama tuorum,
Hîc, Froiſſarde, jaces, ſi modo forte jaces.
Hiſtorie vivus ſtuduiſti reddere vitam,
Defuncto vitam reddet at illa tibi.

Joannes Froiſſardus Canonicus & Theſaurarius Eccleſie Collegiate S.te Monugundis Simaci, vetuſtiſſimo ferme totius Belgii oppido.

Proxima dum propriis florebit Francia ſcriptis,
Fania[c] *dum ramos, Blancaque*[d] *fundet aquas,*
*Urbis ut hujus honos, templi ſic * fauva vigebis,*
Teque ducem hiſtorie Gallia tota colet,
Belgica tota colet, Cymeaque vallis amabit,
Dum rapidus proprios Scaldis obibit agros.

* *fama*

Ledit Obit ſe dit en Octobre.

[a] *Hic erat Hollandiæ & Hannoniæ Comes.* Faute du Poëte, Philippe Reine d'Angleterre eſtoit fille de Guillaume III. Comte de Haynaut, & femme d'Edouard III.

[b] Je crois qu'il faut lire *tertia* au lieu de *tertio.*

[c] La Faigne de Chimay, petite foreſt qui en dépend.

[d] La Blanche-eau, riviere qui paſſe à Chimay.

MEMOIRES
POUR LA VIE DE FRANÇOIS PHILELPHE.

Par M. LANCELOT.

FRANÇOIS PHILELPHE naquit à Tolentino dans la Marche d'Ancone, le 25. Juillet 1398. Rien ne devoit estre moins incertain que ces faits. On trouve en cent endroits de ses lettres des preuves que cette Ville estoit sa patrie. Je ne citeray qu'un passage tiré de celle qu'il écrivit aux Prieurs de la République de Tolentin [a]. Pour le jour & l'année de sa naissance, il a pris un soin particulier de ne point les laisser ignorer; il affectoit chaque année de l'écrire à quelqu'un de ses amis [b]. 13. de Nov. 1731.

Ses parents ne devoient pas estre aussi pauvres qu'on le veut faire entendre; il paroît qu'il avoit du patrimoine dans la Ville de Tolentino & aux environs, & qu'il auroit pû en tirer des provisions pour l'entretien de sa maison, mais il pensoit plus noblement [c]. 1456.

Il fit un partage de ses biens avec Nicolas son frere, à qui il

[a] *Prioribus Reipublicæ Tolentiniatis*, du premier Mars 1473. *Summirum in modum delectatus, cum perspicuè viderim me esse patriæ meæ carissimum, Tholentinas enim sum civis, non modo naturâ, sed etiam voluntate, caritateque perpetuâ*, &c. lib. 36. fol. 256. v.°

[b] Lib. 36. fol. 252. Epist. *Nichodemo Tranchedino Ducali Senatori.*

Singulis ferè annis consuevi ad te potissimum scribere progressum ætatis meæ, quod cum facere destitero, si affueris, intelliges actum esse de Philelpho tuo. Natus sum, inquam, octavo Kal. August. anno à natali Christiano nonagesimo octavo supra trecentesimum ad millesimum annum. Itaque hoc ipso die qui est vigesimus-quintus Julii dies, & is sanè pro illa prisca origine Saturno dicatus, cui Sabbato nomen est apud nostros, initium dedi septuagesimo-quinto ætatis anno, & sum, ut vides, in summa & barbæ & capilli canitie, valetudine, pro divina dignitate, omnino prospera & sensibus integris, atque membrorum omnium eo robore, ut nihil de me mihi desiderandum animadvertam. Oculorum autem aciem, colorisque bonitatem vel ipse coram admirareris, &c.

[c] *Neque enim sum animo ita humili, ita abjecto, ut istinc velim ulla vitæ alimenta mihi afferri.* Lib. 13. fol. 92. v.°

laiſſa cependant la jouiſſance du tout ſa vie durant. Après la mort de ce frere, il eut la même généroſité pour un de ſes couſins, mais toûjours à condition que la proprieté luy en reſteroit, & que l'uſufruitier ne pourroit faire aucune aliénation: il veut même que ſes procureurs diſcutent la maniére dont la dot de ſa niece * a eſté priſe ſur ces biens. *Præterea quia ille (frater meus) ab inteſtato diem obiit, & ejus filia ex communibus bonis dotata eſt, quod juris eſt id volo etiam obſervetur, quò nemini prorſus fiat injuria.*

1466.

Lib. 27. fol. 185. v.°

Epiſt. lib. 26. fol. 182. v.°

Il étudia à Padouë, & y fit de ſi grands progrès, qu'à peine avoit-il dix-ſept à dix-huit ans qu'il y enſeigna l'éloquence. Il le fit même avec tant de ſuccès, qu'il fut appellé à Veniſe pour y donner des leçons à la jeune nobleſſe, ſur le même art oratoire & ſur la Philoſophie morale.

Ce choix de la République dément ce que Pogge & ſes autres ennemis ont débité de ſes prétendues débauches à Padouë, qui forcérent, adjoûtent-ils, le Magiſtrat à le chaſſer de la ville. Les Venitiens auroient-ils confié le ſoin d'enſeigner chez eux la morale, à un homme flétri pour ſon libertinage à Padouë? il a répondu avec beaucoup de force à ces calomnies. On peut voir la lettre écrite à Louis Cribelli, dans laquelle il nia ce fait de Padouë. Il eſtoit ſi peu livré au libertinage, que pendant ce ſéjour de Veniſe, il ſongea à prendre l'habit de S.t Benoiſt dans le Monaſtere de S.t George le Grand, mais Jerôme Fracanzanus l'en détourna, en luy repréſentant, non pas, comme on le dit, qu'un état de continence ne pourroit convenir long-temps à un homme d'un temperament tel que le ſien, mais qu'en vain il avoit employé tant de temps à l'étude, s'il vouloit aller ſe confiner dans un cloiſtre, & paſſer ſa vie dans l'oraiſon. Philelphe crut ſon ami, qui penſa autrement pour luy-même, car il ſe fit Religieux. Philelphe luy en fait même des reproches dans une de ſes lettres: *Decepiſti Philelphum tuum, nec tamen*

Ibidem.

Ibid. lib. 1. fol. 7.

Idem.

* Sa niece Alphina eſtoit, lorſqu'elle mourut en 1476. en très-grande conſidération dans la ville de Tolentin. Voy. la lettre ou diſcours conſolatoire qu'il adreſſa à Pierre Juſtin Philelphe ſon neveu, à l'occaſion de cette mort.

accuſo judicium tuum. Ita enim viſum eſt immortali Deo.

La République fut ſi contente de la maniére dont il s'acquita de ſa fonction d'enſeigner, qu'elle luy accorda des lettres de citoyen de Veniſe, & qu'il fut nommé par un decret public, Secretaire du Bayle, ou Ambaſſadeur à Conſtantinople. Il donne à cet emploi un nom plus honorable dans ſes ſatires, *Magiſtratum*, & adjoûte que la République le luy accorda, pour ſeconder l'envie qu'il avoit d'aller apprendre l'éloquence en Grece [a]. *Publico Decreto.*

Cette charge honorable donnée à un jeune homme de vingt-un à vingt-deux ans, qui n'eſtoit point né dans l'Eſtat de la République, & que ſa bonne conduite avoit fait aggréger au nombre des citoyens, dément encore les calomnies de ſes ennemis. Il dût partir de Veniſe vers le mois de May 1419. puiſqu'il eſt certain qu'il demeura à Conſtantinople ſept ans & cinq mois, & qu'il ne s'y embarqua pour ſon retour en Italie, qu'au mois de Septembre 1427. Il fut cinq mois à faire le trajet, & employa ce temps à parcourir les Villes de la mer Adriatique & de l'Archipel [b]. *Lib. 26. fol. 182. v.°*

Arrivé à Conſtantinople, il y exerça pendant deux ans ſon emploi de Secretaire, mais s'eſtant fait connoître à la Cour par ſon érudition & par le talent naturel qu'il avoit pour l'éloquence, l'Empereur Jean Paléologue l'attacha à ſon ſervice, & l'employa utilement. Il le députa à différents Princes, non pas à la verité au Pape Eugene IV. comme quelques-uns ont dit, (il n'auroit pas manqué d'en parler dans les occaſions qu'il a

[a] *Quæ (Reſpublica) me ſtatuit civilibus uti*
Atque frui titulis, & civis munera ferre.
Quæque meis rectè ſtudiis dum conſulit, ultro
Ipſa magiſtratum, ſileo nam cætera, pulchrum
Illuſtremque dedit, melius quo Thracas & urbem
Byzantos peterem, cupiens quid Græcia poſſet
Eloquio facunda ſuo perdiſcere carmen. Decad. IX. Satir. IV.

[b] *Dein quidquid ſæva Propontis*
Ioniumque premit pelagus, vix denique menſem
Ad quintum Byzantis opus, celſamque ſuperbe
Conſtantine tuam video jam lætior urbem. Decad. IX. Satir. VIII.

eûes de détailler ſes ſervices) mais à Amurath ſecond pere de Mahomet ſecond, & à l'Empereur Sigiſmond. Il décrit ce dernier voyage qu'il fit en Hongrie, dans une lettre qu'il écrivit au Cardinal de Pavie le 23. Janvier 1464. Il y dit qu'après s'eſtre acquité de ſa commiſſion auprès de cet Empereur à Bude, il fut invité, en qualité d'Orateur Imperial, par Ladiſlas IV. Roy de Pologne, de venir aſſiſter à la cérémonie de ſon mariage, & du couronnement de la Reine ſon épouſe. Il ſe rendit pour cet effet à Cracovie, & prononça, le jour de la cérémonie, un diſcours en préſence de l'Empereur Sigiſmond luy-même, d'Eric (qu'il appelle Eneric) Roy de Dannemarck, de tous les Electeurs, & de pluſieurs autres Princes & Seigneurs qui aſſiſtérent à cette feſte. Cromer met cet évenement au 12. Février 1424. Philelphe eſtoit revenu en Hongrie à la ſuite de Sigiſmond, lorſque ſon Prince, Jean Paléologue, y vint auſſi luy-même. Celuy-cy le renvoya ſur le champ à Conſtantinople, pour s'oppoſer aux mouvements que Démétrius ſon frere pourroit exciter dans cette ville pendant ſon abſence. Il parle en beaucoup d'endroits des honneurs & des bienfaits qu'il a reçus de ce Prince.

Epiſt. lib. 20. fol. 141. v.° edit. 1502.

Lib. 19. inter hiſt. Polon. pag. 679.

Enfin après avoir paſſé ſept ans & cinq mois dans cette Cour, comme on l'a déja dit, après avoir employé ce long ſéjour à s'inſtruire dans la langue & dans les ſciences des Grecs, & avoir mis à profit pour cela les facilitez que luy donnérent le mariage qu'il y contracta, les leçons qu'il reçut de ſon beau-pere Jean Chryſoloras, & après la mort de celuy-cy, celles de Cryſococe*; ſes liaiſons avec ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus ſçavant en litterature alors, il reſolut de repaſſer en Italie. Il y fut déterminé par les vives inſtances que pluſieurs Nobles Venitiens luy firent de revenir à Veniſe où il avoit profeſſé avec tant de réputation, & par les magnifiques eſpérances qu'ils luy donnérent d'un établiſſement auſſi honorable

* C'eſt chez ce Chryſococe qu'il acquit la connoiſſance du fameux Beſſarion depuis Cardinal. *Voy. une lettre à ce Cardinal, de Janv. 1448. fol. 41.*

Qui me eum ab uſque Conſtantinopoli noris, vel in publico diſcendi ludo, ubi poſt obitum mei ſoceri Chryſoloræ, fuimus apud Chryſococem condiſcipuli, &c.

qu'utile. Il partit de Conſtantinople le 26. Septembre 1427. *Lib. 1. fol. 1.* & débarqua à Veniſe le 10. Octobre ſuivant, avec ſa femme Théodora âgée de ſeize ans, ſon fils Jean-Marius-Jacques qui avoit quatorze mois & dix-ſept jours, quatre filles eſclaves, un eſclave & un valet. Il trouva cette ville déſolée par la peſte, tous ſes protecteurs à la campagne, ou enfermez dans leurs maiſons. Il ne tira aucun ſecours d'eux, pendant quatre mois qu'il attendit ce qu'on feroit pour luy. Il ſe plaignit amérement *Epiſt. lib. 1. fol. 2. 3.* de ce qu'on luy tenoit ſi mal les paroles qu'on luy avoit données, & de ce qu'on luy avoit fait quitter un établiſſement conſidérable; enfin une de ſes eſclaves, jeune perſonne, eſtant *Ibid. fol. 4.* morte en deux jours de la peſte, cet accident joint à ſon mécontentement, luy fit prendre le parti d'abandonner Veniſe, ſans ſçavoir préciſement où il iroit. Il écrivit ce deſſein à Leo- *Sat. VI. Dec. VIII.* nard Juſtiniani, celuy des Nobles de cette République qui avoit le plus contribué à le faire voyager en Grece, & enſuite à l'engager de repaſſer en Italie. Il luy marqua qu'il iroit à Boulogne, où il s'arrêteroit ſi on luy faiſoit une condition honorable. Son attente ne fut point trompée: il partit de Veniſe le 13. Février 1428. A ſon arrivée à Boulogne, il y eut un concours extraordinaire. * Dès le lendemain il fut admis à l'audience du Cardinal d'Arles, Louis Aleman Legat de cette ville, qui le reçut avec diſtinction. On l'engagea d'y enſeigner l'Eloquence & la Philoſophie morale, & on luy aſſigna quatre cens cinquante écus d'or d'appointement. Les factions ayant diviſé cette ville, les Cannetoli, famille puiſſante, s'y eſtant emparez du gouvernement, & le Legat ayant eſté contraint d'en ſortir après avoir vû piller la plus grande partie de ſes meubles, Martin V. donna ordre à Dominique Capranica d'en faire le ſiége, pour reduire ceux qui eſtoient rebelles à ſon autorité. Cette ſituation des affaires de Boulogne, & la miſere qui la ſuivit de près, dégoûtérent Philelphe de ce ſéjour. Il ſongea à le quitter, *Ibid. fol. 6.* & s'adreſſa à Pallas Strozzi noble Florentin, qui à ſon retour du ſiége de Breſcia, luy avoit déja propoſé de venir à Florence. Philelphe luy écrivit qu'il eſtoit prêt à s'y rendre, ſi on luy

* *Epiſt. Joanni Auriſp. 7. Kal. Mart. 1428. Epiſt. lib. 1. fol. 4.*

faisoit un parti honneste. Cette lettre est du 30. Aoust 1428. Pallas ne fut pas long-temps à luy répondre, & luy manda que la République de Florence luy assignoit trois cens écus d'or pour cette année, avec promesse qu'on luy augmenteroit ses appointements l'année suivante. Philelphe accepta cette proposition, mais à condition qu'il seroit payé très-exactement [a]. Sa réponse est du 19. Septembre suivant, ainsi cette négociation se fit en très-peu de temps. Il seroit parti sur le champ pour se rendre à Florence, s'il avoit eu des mulets pour le transport de ses livres & de ses meubles qu'il avoit apportez de Constantinople. C'est ce qu'il écrivit le 30. du même mois de Septembre à Nicolo Nicolo, dont j'auray lieu de parler dans la suite, en le priant de luy louer six mulets pour cela; mais malgré son empressement, son départ ne put estre si prompt. Le Général des troupes du Pape avoit ménagé des intelligences dans Boulogne par le moyen d'un Moine, & tant qu'il eut lieu d'esperer que les conspirez luy faciliteroient l'entrée dans la ville, il ne voulut permettre à personne d'en sortir. Pendant que Philelphe estoit ainsi arresté à Boulogne, la Cour de Rome & le Prince de Mantoue luy proposérent des établissements, mais il s'en excusa, disant qu'il s'estoit engagé avec les Florentins, & qu'il n'avoit rien de plus cher que sa parole [b].

Epist. lib. 1. fol. 7.

Ibid. verso.

Ibid. fol. 8.

Enfin lassé d'attendre, il écrivit le 13. Février 1429. à Leonard Aretin, pour l'engager à faire demander par la République de Florence au Géneral Romain, qu'il eût à luy accorder la liberté de sortir de Boulogne. Leonard Aretin estoit son ami, & comme il estoit Secretaire, ou plustost Chancelier de cette République, il estoit fort en état de luy procurer les recommendations qu'il souhaitoit; mais cette précaution fut inutile. La conspiration qui se tramoit dans Boulogne fut découverte; les assiégez renouvellérent leurs attentions pour n'estre point surpris, & le Géneral voyant son projet avorté, devint plus facile à

[a] *Quare quos trecentos aureos mihi recipis in hunc annum nomine tuæ florentissimæ Reipublicæ, ita mihi datum iri volo, ut sine quotidianis molestiis ii mihi suis temporibus numerentur.* Epist. l. 1. f.° 7. Pallanti Strozzæ.

[b] *Nec mihi quicquam duco honorabilius fide. Fidem dedi Reipublicæ Florentinæ, quam certè inviolatè constanterque servabo.*

accorder

accorder des passe-ports. C'est ce que Philelphe annonça au même Leonard Aretin, par sa lettre du 4. Avril suivant. Il partit sur le champ pour Florence. Il y fut reçu avec des honneurs infinis, que son amour propre ne luy a pas permis de taire [a]. Toute la ville s'empressa à luy aller rendre visite. Cosme de Medicis même, à qui ses richesses immenses donnoient un grand crédit dans l'Estat, fut des premiers à le prévenir. Leonard Aretin luy avoit déja porté des paroles obligeantes de sa part, lorsqu'il luy écrivit à Boulogne. Cosme les luy repeta encore luy-même, en adjoûtant qu'il ne luy manqueroit jamais en aucune occasion, pourvû que de son côté il ne luy manquât pas, & qu'il s'attachât sincérement à luy. Philelphe fut charmé de ce début. Ces honneurs, l'affluence d'auditeurs qu'il y avoit à ses leçons, de personnes de tout âge & de tous pays [b], le flattérent excessivement; mais il s'attira bientost des envieux. Il n'y avoit pas encore quatre mois qu'il estoit à Florence, qu'il écrivit à son ami Jean Aurispa, que ce qu'il luy avoit prédit lorsqu'il avoit refusé le poste que le Marquis de Ferrare luy avoit offert, estoit arrivé; qu'il s'appercevoit que Nicolo Nicolo & Carlo d'Arezzo estoient indispozez à son égard. Le Nicolo qu'il appelle dans ses satires *Nicolaus Uti,* estoit, selon luy, un vieillard satirique, ennemi de ceux qui se distinguoient par leurs connoissances, & qui se vantoit d'avoir fait sortir des Estats de Florence le celébre Manuel Chrysoloras. Pour Carlo, que Philelphe a désigné dans ses satires sous le nom de *Codrus,* il estoit de la famille des Marsuppini d'Arezzo. Il succeda à Leonard Aretin dans l'emploi de Chancelier de la République de Florence en 1443. & mourut au mois d'Avril 1453. Ces deux hommes, qui avoient d'ailleurs leur mérite particulier, ne virent qu'avec une

Epist. lib. 1. fol. 8.

Lib. 2. fol. 9.

Istoria di Buoninsegni, folio 79. & 102.

[a] *Universa in me civitas conversa est. Omnes me diligunt, honorant omnes, ac summis laudibus in cœlum efferunt. Meum nomen est in ore omnibus, nec primarii cives modo, cum per urbem incedo, sed ipsæ etiam nobilissimæ fœminæ honorandi mei gratia locum cedunt, tantumque mihi deferunt, ut me pudeat tanti cultus.* Epist. lib. 2. fol. 9.

[b] Il dit qu'il y en avoit plus de quatre cens, *& hi quidem magnâ ex parte viri grandiores & ex ordine Senatorio,* lib. 2. fol. 9. Dans un autre endroit il adjoûte qu'on en voyoit *à Gadibus usque & Cypro, & ab ultimis Galliæ & Germaniæ populis.* Epist. lib. 26. fol. 178.

extrême jalousie le concours extraordinaire qu'il y avoit aux leçons de Philelphe, & qu'il estoit aimé & chéri de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Estat. Ils cherchérent tous les moyens de luy nuire, & se prévalant de l'accès qu'ils avoient auprès de Cosme de Medicis, ils luy insinuérent que Philelphe estoit intimement lié avec la faction des Albizzi, faction contraire à celle de Cosme. Cette premiére tentative ne fit pas beaucoup d'impression sur Cosme, c'est ainsi que Philelphe en parle dans ses lettres; mais ils eurent plus de temps & plus de commoditez pour parvenir à leurs fins, dans le voyage que Cosme fit à Verone vers la fin de 1430. pour éviter la peste qui désoloit Florence, & où ils le suivirent. Ce fut là qu'ils achevérent de le prévenir contre Philelphe; cependant celuy-cy contracta, pendant leur absence, au mois de Juillet 1431. un nouvel engagement avec la République, pour professer encore trois ans, qui devoient commencer au dix-huit Octobre suivant, à trois cens cinquante ducats par an. Cosme, mais plus encore ses deux amis, de retour à Florence, ne gardérent plus de menagement avec Philelphe. Ils crurent avoir trouvé un moyen pour luy faire abandonner son emploi. Ce fut de faire réduire par les Magistrats les appointements des Professeurs. Philelphe plaida en plein Conseil la cause commune de ses confreres, & le fit avec tant de succès, que malgré les efforts des partisans de Cosme, de trente-sept voix il y en eut trente-quatre pour faire remettre les gages des Professeurs sur le même pied qu'ils avoient esté premiérement assignez. Ce moyen n'ayant pas réussi à ses deux ennemis, ils en devinrent plus animez contre luy; plus ils s'appercevoient que la considération qu'on avoit pour luy augmentoit, plus ils s'acharnérent à le faire sortir de Florence. Il apprit qu'on en vouloit à sa vie, & qu'on parloit publiquement de le faire périr par le fer ou par le poison. Ces menaces le déterminérent à écrire à Cosme, à Nicolo & à Carlo. Les lettres qu'il adressa à ces deux derniers sont pleines de hauteur & de mépris; pour celle de Cosme, elle est infiniment plus mesurée. Après luy avoir représenté qu'il a tort de se livrer à la passion de Nicolo & de Charles

Epist. lib. 2. fol. 12.

Ibid. fol. 10.

Ibid. fol. 12.

Ibid. fol. 11. verso.

Ibid. fol. 12.

d'Arezzo, il finit par luy dire qu'il eſt ſurpris de ce qu'il leur donne la préférence dans ſon amitié ; la méritent-ils, dit-il, par leur eſprit, leur ſcience, leur éloquence, leurs mœurs, l'intégrité de leur vie? Que s'il n'eſt pas auſſi aſſidu qu'eux à luy rendre viſite tous les jours, ſes occupations en ſont cauſe ; d'ailleurs il craint de paſſer pour paraſite, encore plus pour vil adulateur. Que s'il a quelque ſervice à exiger de luy, il le trouvera toûjours prêt à luy prouver combien il l'aime & l'honore, comme il a toûjours fait, même avant qu'il vînt à Florence, & comme il eſt facile de le voir par les témoignages qu'il luy en a donnez en toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, & en particulier par les différents ouvrages qu'il a conſacrez à ſa mémoire, & deſtinez à faire paſſer ſon nom à la poſtérité.

Ces lettres ſont des mois d'Avril & May 1433. Elles n'appaiſérent point la fureur de ſes deux antagoniſtes, qui la pouſſérent enfin juſqu'à charger un nommé Philippe Bruni de Caſal de l'aſſaſſiner. Cet homme manqua en partie ſon coup, parce que Philelphe qui eſtoit fort & vigoureux, ſe défendit : il reçut cependant une bleſſure au viſage, dont il garda la cicatrice toute ſa vie. Peu de temps après la faction des Nobles ayant prévalu ſur celle de Coſme, celuy-cy & tous ſes amis furent bannis de l'Eſtat. Coſme fut relegué pour cinq ans dans les Eſtats de Veniſe. Cecy ſe paſſa au mois de Septembre 1433. Philelphe jouit alors d'une pleine tranquillité, mais elle fut de peu de durée. Le parti de Coſme qui eſtoit celuy du peuple, reprit le deſſus. Les Nobles furent chaſſez à leur tour, & Coſme rappellé dans les derniers jours du mois de Septembre 1434. Philelphe n'eut rien de mieux à faire alors qu'à ſonger à ſortir promptement d'une ville où ſes ennemis alloient rentrer triomphants. La ville de Sienne ſe préſenta fort à propos pour executer ce deſſein, en luy offrant trois cens cinquante écus d'or d'appointements. Quoyqu'il perdît beaucoup au change, puiſqu'on avoit augmenté les ſiens à Florence juſqu'à quatre cens cinquante, il accepta ces offres pour deux ans, aimant mieux, dit-il, moins de gages en repos & ſans danger pour ſa vie, que de plus conſidérables au milieu des

L. 3. fol. 17.

L. 2. fol. 13.

glaives & du poiſon [a]. Il partit de Florence avant que Coſme de Medicis y fût revenu, c'eſt-a-dire vers la fin de cette année 1434. [b]

Il eſtoit à Sienne au mois de Janvier 1435. très-content de s'eſtre retiré ſi heureuſement, à ce qu'il croyoit, des mains de ſes ennemis, mais il ſe trompoit. Coſme de Medicis de retour dans ſa patrie luy fit parler de reconciliation; Ambroiſe de Camaldule fut chargé de cette commiſſion. Philelphe luy répondit fiérement qu'il ne vouloit point en entendre parler, que Coſme eût à ſe ſervir de ſes poiſons, que pour luy il ſe ſerviroit de ſon eſprit & de ſa plume; & dans une autre lettre il luy dit qu'il ne veut point de l'amitié de Coſme, & qu'il mépriſe ſon inimitié, qu'il n'y a rien de ſi dangereux qu'une bienveillance ſimulée, & qu'il eſt ſi bien armé des armes de la prudence, qu'il ne craint point ſes embûches. Ces réponſes, mais plus encore les ſatires ſanglantes qu'il publia, irritérent tellement Coſme de Medicis qu'il le fit mettre au nombre des proſcrits, dix mois après ſa retraite, c'eſt-à-dire vers le mois d'Octobre 1435. C'eſtoit le moins que Coſme pût faire contre un Satirique auſſi emporté, & qui luy imputoit preſque tous les crimes poſſibles, comme il eſt facile de le voir par pluſieurs de ſes ſatires, où il a répandu contre luy le fiel le plus amer, & où il n'a eu d'autres menagements que de latiniſer quelquefois ſon nom de Coſme en celuy de *Mundus* [c]. Malgré cette

Octob. 1437. *Lib. 2. fol. 14. v.°*

[a] *Sed malo minorem pecuniam quietè & ſine vitæ diſcrimine, quàm multo majorem inter gladios & venena.*

[b] *Ac feci id tempeſtivè. Nam ſi ad reditum Coſmi Medicis in tantâ gladiorum impunitate continuaſſem Florentiæ, actum eſſet de muſis & de Philelfo; ſi enim quâ tempeſtate minus virium habebat Coſmus, impunè ſicarius erat paratus qui me trucidaret, quid factum non foret, quo tempore ejectis omnibus viris optimatibus, omne jus Reipublicæ ad unum Coſmum delatum eſt.* Epiſt. l. 2. fol. 13.

[c] *Voyez* Decad. 1. ſatir. 2. 3. Decad. 2. ſatir. 1. Decad. 4. ſat. 1. 9. 10. Decad. 5. ſat. 2. 5. 6. 8. 9. Decad. 6. ſat. 4. Decad. 7. ſat. 4.

Turpis & impurus qui conjugis intima profert,
Quæque pudicitiæ debentur clauſtra ſacello
Proſcribit, floremque ſuæ dat conjugis auro.
Dicam ego Pontifici qui ceſſerit ære Joanni
Prima nocte thorum, ſobolemque è ſanguine ſacro
Partam leno ſuam nondum appellare rubeſcit;
Famoſo illuſtris damnatus crimine furti, &c. Decad. 7. ſatir. 4.

proſcription, le Pape Eugene IV. qui reſidoit alors à Florence, eſſaya deux ans après d'y faire revenir Philelphe. Il luy fit propoſer dans cette vûe de s'attacher à luy, & luy offrit une place de Secretaire, dont la fonction ſeule ſeroit de travailler à des traductions. Philelphe s'excuſa ſur la haine de Coſme & de ſa faction, adjoûtant que quelques paroles que Sa Sainteté voulût bien luy donner, il avoit appris à ſes propres dépens toute la perfidie de ſes ennemis; qu'au reſte, au milieu de tant de ſçavants & de gens de lettres il ne manqueroit pas de gens qui luy traduiroient du Grec en Latin, & du Latin en Grec. Ces différentes tentatives n'ayant pas réuſſi, ſes ennemis réſolurent enfin de le faire perir. Ils envoyérent à Sienne le même aſſaſſin qui l'avoit bleſſé à Florence, pour le poignarder. Philelphe eſtoit alors heureuſement pour luy allé aux Eaux minerales de Petriolo [a]. L'aſſaſſin fâché de ne le point trouver à la ville, s'informe où il eſt. On en donne avis ſur le champ à Philelphe, qui de retour dénonce le malheureux au Capitaine de la garniſon, lequel ſe contenta de le condamner à cinq cens livres d'amende. Philelphe en appella au Magiſtrat, dont la ſentence fut plus rigoureuſe. L'aſſaſſin eut la main coupée, & il eût eſté condamné à mort, ſi Philelphe n'eût intercedé pour luy. On ſe contenta de le confiner dans une priſon perpetuelle. Ce détail peut ſervir à faire voir que c'eſt à tort qu'on reproche à Philelphe [b] d'avoir lâchement abandonné le parti de Coſme de Medicis ſon bienfaiteur. Il n'y avoit rien qui le dût attacher particuliérement à luy & à ſa faction, qui, comme j'ay déja dit, eſtoit celle du peuple. Philelphe au contraire, qui avoit eſté appellé par la République, devoit eſtre naturellement de la faction des Nobles qui gouvernoient alors. Pallas Strozzi ſon amy particulier, & qui avoit eu ſi grande part à ſon eſtabliſſement à Florence,

Epiſt. lib. 2. fol. 15. 3. non. Sept. 1438.

Epiſt. lib. 3. fol. 17.

Mem. pour l'hiſtoire des hommes illuſtr. to. 6. p. 82.

[a] *Ad Petriolanas Balneas, Bagni de Petriolo,* dans le Siennois à 17. milles de Sienne.

[b] *... Flenti truncatur dextra Philippo*
Illa tuo, faciem quæ dudum vulnere nobis
Fœdarat; tenebris, vincliſque addictus in omnem
Eſt vitam, nobis etiam nolentibus ipſis. Decad. 5. ſatir. 6.

estoit un des principaux de cette faction, & en cette qualité ennemi declaré de Cosme, qui le fit mettre luy & ses fils au nombre des proscrits en 1434. Philelphe ne tenoit rien de la liberalité de Cosme, il estoit aux appointements de la République, ainsi nulle ingratitude de sa part en cette occasion.

Pendant qu'il estoit à Sienne, son ancien Maître, l'Empereur Jean Paléologue, luy écrivit. Il luy faisoit cet honneur assez souvent, & quand ses lettres estoient en Grec, Philelphe y répondoit en la même langue. A ces derniéres qui estoient en Latin, & par lesquelles l'Empereur l'invitoit à venir le rejoindre, sa réponse, aussi en Latin, fut qu'il le prioit de l'excuser s'il ne pouvoit accepter ces offres obligeantes; qu'il n'y a personne au monde à qui il voulût plus volontiers obéir; qu'il n'oubliera jamais les graces & les bienfaits qu'il en a reçus, mais qu'il est engagé avec les Siennois; que dans les circonstances où il se trouve, il ne peut se dégager de la parole qu'il leur a donnée; qu'en vain Sa Majesté Imp. se flatte d'obtenir cette permission d'eux, qu'ils ne manqueroient pas d'imputer à luy Philelphe d'avoir mendié cette invitation, qu'ils l'accuseroient de legereté, de cupidité, de mauvaise foy: qu'au reste, puisqu'il souhaite avoir son fils Marius à sa Cour, il le luy envoyera de tout son cœur, n'ayant rien plus à souhaiter que de voir ce cher fils élevé dans le palais & sous les yeux d'un Prince, qui par son rang & par sa vertu est le plus grand des Princes Chrestiens. Dans le même temps le Duc de Milan; les villes de Perouse & de Boulogne luy offrirent de l'employ. Resolu de quitter Sienne, dont le séjour par la proximité de Florence estoit très-dangereux pour luy, il accepta les offres de la derniére, c'est-à-dire de Boulogne, elles estoient magnifiques, & flattoient agréablement son inclination qui le portoit à la dépense; on luy donnoit pour six mois quatre cens cinquante ducats, prix, dit-il, qui n'a jamais esté donné à personne ni à Boulogne, ni dans toute l'Italie: ces six mois passez il s'estoit engagé au Duc de Milan, qui le sollicitoit depuis long-temps de s'attacher à luy. Entre ses satires il y en a une où il s'excuse envers les Siennois de ce qu'il quitte leur ville, il dit qu'il y

Epist. lib. 2. fol. 15.

Epist. lib. 2. fol. 15. v.°

eſt contraint par les dangers auxquels il y eſt expoſé, les prie de luy en accorder la permiſſion; que s'ils ne jugent pas en cela devoir déferer aux empreſſements des Boulonois qui le ſollicitent d'aller chez eux, ils l'accordent du moins au Duc de Milan *. Il fait enſuite l'éloge de leur ville, de ſon terroir, de ſa beauté, & de ſes habitants. Le détail qu'il adjoûte cependant de leurs mœurs, n'eſt guéres honorable pour l'un & pour l'autre ſexe. Il arriva à Boulogne le 16. Janvier 1439. Il ne remplit pas le temps qu'il avoit promis d'y profeſſer; ſous prétexte de courir après ſon fils Marius qui s'eſtoit enfui la nuit du 25. Avril ſuivant, il vint à Plaiſance où il le retrouva. Le Gouverneur de cette ville pour le Duc de Milan l'eſtant venu viſiter à ſon hôtellerie, luy repréſenta qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de voir ce Prince. Il ſe laiſſa perſuader, & partit pour Milan où il arriva le 2. May. Cette prétendue fuite de ſon fils qui n'avoit alors que treize ans, cette invitation du Gouverneur de Plaiſance d'aller à Milan, paroiſſent eſtre concertées. Philelphe vouloit ſortir de Boulogne où il y avoit encore des troubles, & ſe rendre auprès du Duc Philippe-Marie qui l'attendoit depuis long-temps. Son eſtabliſſement ne fut pas cependant reglé ſur le champ, il paſſa pluſieurs mois à ſuivre la Cour à Pavie & ailleurs, & il n'alla ſe fixer à Milan avec toute ſa famille que le 11. Fevrier 1440. A peine y fut-il eſtabli qu'il ſongea à envoyer ſon fils Marius à Conſtantinople. Celuy-cy y eſtoit déja arrivé au mois de Juin de la même année 1440. il s'y appliqua peu à étudier, c'eſt ce dont ſe plaint Philelphe à un de ſes amis, *Petro Perleoni*, qui eſtoit auſſi dans cette

Epiſt. lib. 3. fol. 17.

Ibid. fol. 18.

Decad. 6. ſatir. 2.

Epiſt. lib. 4. fol. 26. v.° & fol. 28.

Epiſt. lib. 5. fol. 30. & 31.

* ....*Concedas, cara neceſſe eſt*
Inſubrium Ligurumque duci mea Sena Philippo.
Ille etenim totiens Princeps clariſſimus unum
Franciſcum placidâ depoſcit voce Philelfum,
Idque iterum crebris repetens iterumque tabellis,
Exoret, dignus tibi ne cenſebitur, idem
Qui totiens de te meruit bene! neſcio dignum
Quem liceat cenſere tibi: recte arguis; ibo
Et ſervabo fidem: me pulchra Bononia primum
Audiat, indè brevi poſt tempore grata Philippi
Ora petam, &c. Decad. 5. ſatir. 10.

ville pour y apprendre à fond la langue Grecque. Ce n'eſt pas qu'il ne luy eût donné de très-bons avis ſur ſa conduite, ils rempliſſent la premiére ſatire de la ſixiéme Décade.

Philelphe eut peu de temps après le malheur de perdre ſa chere femme *Theodora Chryſolorina*, qui mourut un mercredy 3. May 1441. Il écrivit cette triſte nouvelle à ſon fils Marius, en luy ordonnant de quitter Conſtantinople, & de revenir chez luy. Cette perte luy fut ſi ſenſible, qu'il fut quelque temps dans la ferme reſolution de ne point ſe remarier. Il fit plus, quoyque pere de huit enfants, il ſongea à entrer dans l'Ordre eccleſiaſtique, & écrivit pour cela à Eugene IV. mais le Pape ne luy ayant donné aucune réponſe, & le Duc Philippe luy ayant de ſon côté défendu de ſuivre ce projet, il l'abandonna pour ce moment, & paſſa même peu après à un ſecond mariage.

Epiſt. lib. 5. fol. 31.

Decad. 9. Satir. 8.

Le poſte qu'il occupoit à la Cour de ce Prince luy eſtoit honorable & lucratif. Il n'a pas jugé à propos de dire préciſement quel il eſtoit, je crois qu'il avoit le titre de Sécretaire, dont la fonction regardoit ſeulement l'érudition & l'éloquence. Il eſt certain du moins qu'il n'eſt point dans la liſte des Profeſſeurs de l'Univerſité de Milan *, dreſſée en 1448.

Une ſeule choſe luy déplaiſoit dans ſon employ, c'eſt que Philippe-Marie prenoit peu de plaiſir au Latin, & luy Philelphe eſtoit obligé de ſe conformer quelquefois à ce goût, & d'écrire en Toſcan. C'eſt à cette neceſſité que l'on doit ſes commentaires ſur les Sonnets de Petrarque. Il paroît que ce genre d'occupation le dégoûtoit aſſez dans de certains moments, pour qu'il excitât ſa bile & ſon inquietude naturelle, comme on peut l'induire de ſa 3.e Satire de la 7.e Decade, où il ſe plaint de l'oiſiveté dans laquelle ſon Prince le laiſſe, & dit qu'il aimeroit mieux s'en retourner à Sienne, à Boulogne, même à Conſtantinople. Cependant la generoſité du Duc à ſon égard compenſoit bien ces petits deſagréments. Ce Prince l'avoit fait

* *Vide Epiſt. Joannis de Sitonis in calce operis, cui titulus*, Notizie Iſtoriche intorno à Medici Scrittori Milaneſi da Bartolomeo Corte, pag. 283.

aggréger

aggreger au nombre des citoyens de Milan pour avoir plus d'occaſions de luy procurer des graces, il luy accordoit ſouvent des gratifications, entr'autres il luy donna une très-belle maiſon *.

Philelphe eſtoit d'ailleurs aimé & conſideré de tous les principaux de l'Eſtat, & recevoit une infinité de préſents; en falloit-il plus pour le dédommager agréablement de la contrainte où il eſtoit quelquefois? Ce qui luy reſtoit de temps après le travail qu'on exigeoit de luy, il l'employoit à des ouvrages qui le flattoient davantage. Outre les ſatires dont la plus grande partie fut faite pendant le regne de ce Prince, il commenca auſſi ſes livres *de Exilio*, ſes *Convivia Mediolanenſia, &c.*

Sur la fin de cè regne, quelques amis communs entreprirent ſa reconciliation avec Coſme de Medicis. Angelo Acciaioli en fut le principal mobile. Il porta de la part de Coſme des paroles à Philelphe, & celuy-cy conſentit à ſe dédire des injures & des traits ſatiriques que la colere luy avoit dictez. C'eſt à quoy eſt employée la 7.e ſatire de la 7.e Decade.

Il convient qu'il rougit des choſes qu'il a écrites contre luy & contre ſa famille, qu'il en eſt honteux, qu'il luy demande ſon amitié, mais à condition qu'elle ſera ſincére & ſans aucune diſſimulation; que luy-même Coſme rendra auſſi la ſienne à ſa Patrie, & aux bannis qu'il en a chaſſez. Le reſte de cette Epiſtre contient les préceptes qu'il luy donne pour parvenir à rétablir la paix dans la République de Florence, & à ſe concilier la bienveillance de tous ſes concitoyens. Pierre de Medicis fils de Coſme, qui avoit eſté écolier de Philelphe, & qui avoit toûjours conſervé de la reconnoiſſance pour cet ancien Maître, eut part auſſi à cette démarche. Elle n'eut pas pour lors tout l'effet qu'il en attendoit. Coſme fut moins prompt à tenir les paroles qu'il avoit fait porter par Acciaioli. C'eſt ce dont Philelphe ſe plaint à celuy-cy par ſes lettres d'Avril & de Novembre

* *Hæc ideo noſtro molimur tecta Mariæ,*
Quod me munificus laqueatis ædibus heros
Donavit fulvo penitùs ſplendentibus auro. Decad. 7. ſatir. 2.

1448. & Aouſt 1449. il y declare qu'il retirera auſſi les paroles qu'il a données. Cette affaire ne fut entiérement conſommée que quelques années après, comme je le diray dans la ſuite.

Je ne ſçais s'il ne faut pas auſſi mettre dans les derniéres années du regne de Philippe-Marie, le voyage que Philelphe fit à Genes, & qu'il décrit dans la 10.e ſatire de la 9.e Decade. Je ſçais qu'à ſuivre exactement l'ordre des temps, qui ſemble avoir eſté obſervé dans l'arrangement de ces ſatires, celle-cy doit eſtre de 1448. puiſque dans la même Decade il eſt parlé de la priſe de Plaiſance, qui eſt du mois de Novembre 1447. Mais comment Philelphe auroit-il pû faire ce voyage en 1448. ou 1449. luy qui n'avoit pas alors la liberté de ſortir de Milan, & à qui elle fut toûjours conſtamment refuſée, juſqu'à ce que François Sforce s'en fut rendu maître en 1450. Il le repete en différents endroits [a] de ſes lettres. Dans celle entre autres où il répond aux calomnies de Louis Cribelli, il dit que ceux qui eſtoient à la tête de la République auroient regardé ſon départ comme une choſe honteuſe [b] pour eux.

Quoy qu'il en ſoit du temps de ce voyage, Philelphe décrit Genes & ſes palais, ſon port, ſes Egliſes & ſes autres beautez avec aſſez de nobleſſe & de vivacité; mais on ne peut luy pardonner la liberté cynique avec laquelle il expoſe les débauches qu'il dit y avoir vûes, & qui paroiſſent eſtre contre la vrayſemblance. C'eſt cependant pour ſe plaindre du peu d'égard qu'on a dans cette ville à la pudeur publique, qu'il entre dans ces détails. Je reviens au Duc Philippe-Marie. Ce Prince qui devoit eſtre ſi cher à Philelphe, mourut la nuit du 13. au 14. Aouſt 1447. Celuy-cy tourna auſſi-toſt ſes vûes du côté de la Cour de Rome. Leonel d'Eſte Marquis de Ferrare, & d'autres Princes ou Eſtats luy propoſérent des poſtes honorables. Mais

[a] Voyez ſes lettres du premier Septembre 1447. 12. Janvier, premier Fevrier & 8. Decembre 1448. 27. & 28. Aouſt & 20. Octobre 1449. *Fol. 40. v.° 41. 42. v.° 43. v.° 44. 46.*

[b] *Hinc abeundi facultas non datur; non modo Romanam Curiam petere, ſed ne portas quidem urbis egredi mihi licebat, quod ii penes quos erat jus Reipublicæ dedecori ſibi futuram cenſebant, ut ipſe etiam noſti, abitionem meam.* Epiſt. lib. 26. fol. 181.

les Milanois qui, laſſez d'obéir à un Prince, voulurent s'ériger en République, ne luy permirent pas, comme je viens de le remarquer, de ſortir de leur ville. Les commencements de cet Eſtat républicain furent très-beaux. Dans la guerre qu'ils eurent avec les Venitiens, ils leur prirent la ville de Plaiſance, ils battirent leur flotte ſur le Po à Caſal-Maggiore, & enfin remportérent ſur eux une victoire complette à Caravaggio. Ils devoient ces proſperitez à la valeur & à la prudence de François Sforce, qu'ils avoient fait leur Géneral. Mais s'eſtant apperçus qu'il vouloit profiter de ces avantages pour s'emparer de l'Eſtat de Milan, ſur lequel il avoit des prétentions par ſa femme, fille du dernier Duc Philippe-Marie, ils voulurent entrer en négociation de paix avec les Venitiens à ſon inſçu; ce qui leur réuſſit ſi peu, que les Venitiens eux-mêmes traitérent avec François Sforce, & que ce Géneral ainſi débarraſſé de cette guerre, ne ſongea plus qu'à réduire les Milanois à le reconnoître pour leur ſouverain. Toutes les villes & tout le pays ſe ſoûmirent à luy, après quoy il approcha de Milan avec ſes troupes, en boucha toutes les avenues, & s'empara des fauxbourgs. La miſere mit bientoſt la diviſion dans la ville; la principale nobleſſe en ſortit. Le gouvernement paſſa en partie entre les mains du peuple; mais réduit à la fin à manger les chiens, les chats & les choſes les plus immondes, il ſe laſſa de ſouffrir, & ſe ſoûleva. Dans ce ſoûlevement, qui ſe fit la nuit du 25. au 26. Février 1450. il depêcha à François Sforce, pour luy mander qu'il eût à ſe rendre aux portes de la ville le lendemain matin, & qu'elles luy ſeroient ouvertes. Sforce qui campoit à Vimercato diſtant de cinq lieuës de Milan, marcha en toute diligence, & entra ce même jour 26. dans Milan, qui le reçut comme ſon ſouverain *. Philelphe rapporte un peu différemment cet évenement dans l'oraiſon funébre du même François

Epiſt. lib. 6. fol. 44. — Nov. 1447. — Juill. 1448. — Sept. 1448. — Aouſt 1449. *Epiſt. lib. 6. fol. 43.* — *Ibid. lib. 7. fol. 46. v.°*

* *Franciſcus Sfortia Vicecomes, Dux IV. & animo invictus & corpore, anno M. CCCCL. ad IV. Kal. Martias, horâ XX. dominio urbis Mediolani potitus eſt.*

Cette Inſcription eſt ſur un marbre qui eſt dans la cour d'une maiſon à côté de la paroiſſe de San Donnino à Milan.

V. Notizie Iſtoriche intorno a' Medici Scrittori Milaneſi, di Bartolomeo Corte, pag. 35.

Sforce. Il dit qu'il y eut une députation faite par les Magiſtrats, pour aller inviter ce Prince, qui eſtoit alors à Monza, d'entrer en triomphe dans la ville *; que cette députation eſtoit compoſée de deux Députez par quartiers, ou, ce qui eſt la même choſe, par portes, ce qui en faiſoit douze; que luy Philelphe fut nommé ſurnumeraire, & chargé de porter la parole : que quoyqu'il eût diſpoſé ſon diſcours d'une maniére propre à le perſuader, François Sforce refuſa d'y entrer de cette façon, & leur dit qu'il ſe croiroit encore plus honoré, ſi en entrant dans la ville il trouvoit tout pacifié, & les haines & diviſions particuliéres éteintes; que pour luy il pardonnoit volontiers tout ce qu'on avoit fait contre luy.

Pendant ces troubles de la ville de Milan, qui durérent près de trois ans, Philelphe ſe trouva aſſez embarraſſé. N'eſtant pas le maiſtre d'aller chercher ailleurs une ſituation plus tranquille, il fut obligé de ſe conformer, autant qu'il put, aux différents intéreſts de ceux qui gouvernoient. Déterminé par leurs vûes, & peut-eſtre auſſi quelquefois par les ſiennes, il employa le talent qu'il avoit d'écrire en proſe & en vers, à exhorter quelques Princes à ſecourir les Milanois, ou même à ſe rendre maiſtres de leur Eſtat. Son premier point de vûe fut l'Empereur Frederic IV. immédiatement après la mort du Duc Philippe-Marie, il invita ce Prince à paſſer en Lombardie. Mais les affaires de la nouvelle République ayant tourné autrement qu'il ne l'avoit prévû, il s'adreſſa au Roy Alfonſe, & le preſſa de venir au ſecours du Milanois, qui eſtoit attaqué de différents côtez par les Venitiens, les François & les Allemans. Ce moyen luy réuſſit auſſi peu que le précedent. Après la priſe de Plaiſance, il fit une nouvelle invitation à l'Empereur, luy repréſenta qu'il ne pouvoit trouver une occaſion plus favorable pour reduire ſes ennemis, qui ſont auſſi ceux du Milanois; qu'il faut profiter de l'étonnement où cette défaite a jetté les

Decad. IX. Sat. 2.

Ibid. Sat. 5.

Ibid. Sat. 7.

* *Si vellet univerſis civibus rem facere gratam & perjucundam, triumphali urbem ingrederetur more majorum.* Oratio parentalis de divi Franciſci Sphortie Mediolan. Ducis fælicitate.

François * (c'eſt-à-dire les troupes de Charles Duc d'Orleans & du Roy René) & les Venitiens; que ſi on leur laiſſe le temps de ſe reconnoître, ils pourront ſe mettre en état de rendre la victoire douteuſe; que les François animez par leur propre fureur & par leur diſpoſition naturelle à envahir & à piller les terres des autres nations, ne s'en tiendront pas à ce dont ils ſe ſont déja emparez: que les Venitiens n'aſpirent pas moins qu'à la Monarchie univerſelle, & que s'ils font la conquête du Milanois, il ne leur reſte plus rien pour faire celle du monde entier. Tous ces traits d'éloquence outrée n'engagérent point l'Empereur à embraſſer le parti que Philelphe vouloit luy inſpirer, & il laiſſa aux Milanois le ſoin de ſe débarraſſer eux-mêmes de leurs ennemis. Toûjours animé du déſir de procurer la liberté de l'Eſtat, Philelphe ne ſe rebuta point; il continua d'écrire, ſuivant que la ſituation des affaires paroiſſoit l'exiger, tantoſt aux Magiſtrats qui gouvernoient la République, telle eſt la quatriéme ſatire de la dixiéme Decade, tantoſt à Charles de Gonzague celébre Capitaine de ce temps, qui s'eſtoit attaché aux Milanois, & qui gouvernoit preſque deſpotiquement dans Milan, tantoſt à ſes concitoyens. Dans toutes ces lettres il repréſentoit la triſte ſituation où cette guerre réduiſoit le pays, les ravages & les pilleries des gens de guerre, le maſſacre & la proſcription des plus honnêtes gens de l'Eſtat, & il exhortoit à mettre fin à ces déſordres. Ces exhortations eſtant inutiles, il s'adreſſa à la République de Florence, & par une longue lettre datée du 13. Aouſt 1449. il la pria de ſe rendre médiatrice entre les Milanois & François Sforce, & d'envoyer des Ambaſſadeurs pour travailler à les reconcilier. Il fait voir l'honneur que les Florentins acquerront dans cette négociation, & l'utilité que l'Italie, & en particulier les commerçants, en retireront. Les réflexions que Philelphe mêle dans cette lettre ſur la conduite

Satyr. 7. Decad. X.
Sat. 8. ibid.

Epiſt. lib. 7. fol. 46. v.°

* *Nuper pugna truces tanto diſcrimine Francos*
Stravit, ut incolumis vix nuncius ullus abiret,
Qui cladem docuiſſe ſuos & vulnera poſſet.
Contenti ne ſuo Franci fortaſſe quieſcant,
Quos immanis alit rabies, & præda per omne
Sollicitat furibunda nefas. . . . .

de Sforce à l'égard des Milanois, & dont celuy-cy ne devoit pas estre content, semblent prouver que Philelphe n'estoit pas encore déclaré pour ce Géneral.

Je serois très porté à croire qu'il écrivit cette lettre de luy-même, ou du moins excité par quelques particuliers touchez de l'état miserable de la République, sans que ceux qui la gouvernoient alors y eussent part. L'emportement & la fureur qui les animoient ne peuvent se concilier avec la moderation qui y regne, & la médiation qui y est proposée. Aussi, soit que cette lettre fût desavouée par les Chefs, soit que les Florentins ne crûssent pas devoir interposer leurs bons offices entre des ennemis si acharnez, elle n'eut aucun effet.

Philelphe dut estre mécontent de ce peu de réussite. Pénétré d'ailleurs de douleur des maux infinis que commettoient ceux qui vouloient conduire la République, il se jetta dans le parti de Sforce. On ne peut douter qu'il ne fût soupçonné d'en estre vers la fin de cette même année 1449. Dans une lettre du premier Decembre, il se plaint à un de ses amis de la misere extrême où Milan est réduite; qu'on y meurt de faim par troupes; que pour luy il se trouve sans ressources; que quand même il pourroit tirer quelque petite somme de quelqu'endroit, elle ne luy suffiroit pas pour avoir du pain; que ses ennemis l'accusent d'estre du parti de Sforce; que sous ce prétexte on luy refuse quelquefois du pain, dans la répartition qui s'en fait, comme à un partisan de l'ennemi commun. Il se déclara ouvertement peu après. La penultiéme de ses satires ou épîtres est employée à solliciter celuy qui commandoit dans la ville de Creme (il l'appelle Gaspar) de faire tous ses efforts pour rendre maistre de l'Estat François Sforce, dont il fait un éloge magnifique; que son droit sur Milan est inconteſtable, qu'il en résultera de grands biens à tout le pays, que la Providence le veut, que tout y concourt, qu'on y sera contraint tost ou tard, &c. Nous apprenons même par l'oraison funébre du même Duc, que j'ay déja citée, que ce qui détermina principalement les Magistrats à députer Philelphe à ce Prince *, lorsqu'ils l'invitérent

Petro Thomas. Epist. lib. 7. fol. 46.

Sat. 9. Dec. X.

* *Universa urbs in sex partes dis-* | *tributa est quas Portas appellant,*

à faire une entrée triomphante, fut qu'il devoit luy estre très-agréable, pour avoir osé, dans le fort des troubles & de l'impunité, prononcer deux harangues très-vives contre les cruels tyrans qui renversoient toutes les loix divines & humaines, & cela dans l'Eglise Cathedrale, en présence de toute la Magistrature & de tous les Ordres de l'Estat.

Après ce que nous venons de voir que Philelphe fit pendant ces divisions du Milanois, après toutes ses lettres, ses harangues, ses démarches auprès de différents Princes & Seigneurs, pour les engager dans les partis qui luy paroissoient convenables, doit-il estre cru lorsqu'il proteste, dans quelques-unes de ses lettres, qu'il ne se mêle point des affaires de l'Estat, qu'il ne parle à personne, qu'il se renferme avec ses livres, sans vouloir entrer dans aucune intrigue, &c. Mais Philelphe estoit obligé alors de masquer quelquefois ses sentiments. Il avoit des ennemis, & il falloit se garantir des traits de leur malignité. Un des plus acharnez estoit Petrus Candidus Decembrius; celuy-cy le denonça plusieurs fois comme ennemi de l'Estat, il mit en usage tout ce qu'il crut pouvoir le perdre. Philelphe de son costé ne l'épargna pas dans ses lettres, & moins encore dans ses satires, sous le nom de Leucus qu'il a substitué à celuy de Candidus. Leur inimitié avoit commencé quelques années avant la mort du Duc Philippe-Marie. Une lettre de Philelphe du 9. Fevrier 1445. le prouve clairement; il y a apparence que cette haine venoit de jalousie de profession. Petrus Candidus Decembrius estoit aussi homme de lettres, & ne se trouva pas d'humeur de ceder à Philelphe le premier rang, que celuy-cy prétendoit avoir parmi les sçavants.

Epist. lib. 6. fol. 43. v.° Lib. 7. folio 46.

Sat. 4. 5. 8. de la 10.e Dec. Sat. 3. de la 8.e & Sat. 2. de la 10.e Epist. lib. 6. fol. 38.

Enfin ce que Philelphe avoit souhaité dans les derniers temps

oratores duodecim lecti sunt, bini pro singulis portis. Tertius-decimus lectus est publico decreto Franciscus Philelfus, sive linguæ dicendique beneficio factum fuerit, sive quod hunc existimaverint Imperatori esse pergratum, ut qui non metuerit in summa gladiorum impunitate duas ad populum acerrimas habere orationes in teterrimos illos immanesque tyrannos, qui divina omnia humanaque jura vexarent atque confunderent, & id quidem in sacratissimo hoc Templo, in maximâ omnium magistratuum ordinumque frequentiâ.

de l'eſtat républicain de Milan, arriva : François Sforce en devint le Souverain, comme on l'a dit cy-devant. Cet évenement fut avantageux à Philelphe : le nouveau Duc fut ſenſible à ce qu'il avoit fait pour luy : il eſtoit d'ailleurs genereux, & aimoit les gens de lettres. Philelphe s'attacha à ce Prince, & la mort ſeule les ſépara.

Philelphe eſtoit veuf depuis plus de deux ans : ſa ſeconde femme Urſina Hoſnaga eſtoit morte vers la fin de l'année 1447. & luy avoit laiſſé trois filles. Philelphe reprit alors l'idée de ſe faire eccleſiaſtique. Il écrivit au Pape Nicolas V. & le ſupplia de luy accorder les diſpenſes qui luy eſtoient neceſſaires à cauſe de ſes deux mariages : ſon Epiſtre en vers eſt vive & preſſante. Il repréſente à Sa Sainteté que dès ſa plus tendre jeuneſſe il a eu envie d'entrer dans l'eſtat eccleſiaſtique, & luy donne pour témoin un Preſtre Eſpagnol appellé Gomez *; mais la paſſion d'apprendre luy fit abandonner ce deſſein, & paſſer en Grece : ſi après la mort de ſa premiere femme il n'a pas pris ce parti, c'eſt qu'Eugene IV. à qui il avoit écrit ne luy fit aucune réponſe, & que le Duc Philippe-Marie l'engagea à contracter un ſecond mariage; qu'à préſent il eſt libre : que ſon eſtat de bigame ne doit point eſtre un obſtacle; les bigames ſont-ils plus criminels, meritent-ils plus d'eſtre exclus des Ordres que les adulteres, & les ennemis du nom chreſtien? que les uns & les autres y ont eſté autrefois admis; que ſi Sa Sainteté luy accorde cette grace, il s'attachera inviolablement à Elle, il executera tout ce qu'Elle jugera à propos de luy ordonner, dût-il eſtre expoſé au fer & au feu, & aux animaux les plus feroces. Le Pape luy accorda apparemment ſa demande, puiſqu'il l'en remercia par une autre Epître auſſi en vers, mais Sa Sainteté n'avoit pas entendu toute l'étendue de ſa requeſte. La diſpenſe n'en faiſoit qu'une partie; ce qui intereſſoit davantage Philelphe, c'eſt qu'elle fût accompagnée de dignité eccleſiaſtique, ou d'un poſte à la Cour Romaine. Je ſuis en eſtat, dit-il dans cette ſeconde Epître, de rendre des ſervices

C'eſt la 8.e de ſes Satires de la 9.e Decade.

C'eſt la 4.e Sat. de la 10.e Decade.

* *Scit me vera loqui Gometius ille Sacerdos*
Clarus in Hiſpanis, & relligione verendus.

à l'Egliſe;

à l'Egliſe; j'ay étudié la Sainte Ecriture & les Peres; j'ay médité, j'ay réfléchi, j'ay dompté mes paſſions, & ce que le jeûne & la ſobrieté n'ont pas fait, l'âge, la vieilleſſe l'ont achevé : ce n'eſt pas l'intereſt qui me mene, je ſuis en meilleure ſituation qu'aucun des ſçavants de ce ſiécle : tirez-moy ſeulement, Saint Pere, des dangers qui m'environnent. Il veut déſigner par-là les mouvements & les troubles au milieu deſquels il ſe trouvoit alors à Milan. On ne voit point qu'il ait ſuivi ce projet. L'avenement de François Sforce luy fit apparemment perdre ſes vûes de ce côté-là. Il y a lieu de s'étonner qu'après avoir rendu publique cette requeſte & ces Epîtres inſerées dans ſes Satires, que tout le monde avoit entre les mains, il ait oſé nier cette diſpenſe à Leodryſe Crivelli. Celuy-cy luy reprochoit que Nicolas V. qui, ſelon luy, luy vouloit tant de bien, ne l'avoit pas fait Evêque, même Cardinal. *Comment Sa Sainteté,* répond Philelphe, *auroit-elle pû me conferer quelque dignité eccleſiaſtique, puiſque j'ay eu deux femmes, celuy-là ſeul,* adjoûta-t-il, *qui n'a eu qu'une femme pouvant eſtre Evêque, ce qu'il faut entendre non-ſeulement de l'épouſe charnelle, mais même de l'épouſe ſpirituelle, telle qu'eſt une Egliſe, & c'eſt pour cela que Gregoire de Nazianze fut exclus du Siége epiſcopal de Conſtantinople, parce qu'il en avoit occupé un autre.* *Epiſt. lib. 26. fol. 180. v.°*

La peſte qui vint ravager Milan en 1451. obligea Philelphe d'en ſortir le 9. Septembre de cette année avec toute ſa famille pour ſe refugier à Cremone; mais ſa ſervante * eſtant morte ſubitement dans le batteau où il l'avoit laiſſée pendant qu'il cherchoit un logement dans la ville, cet accident qu'on ſoupçonna eſtre un effet de la maladie contagieuſe, excita tout le peuple contre luy : on le relegua dans une petite maiſon où tout luy manquoit, *præter culices, puliceſque & muſcas.* Il y ſouffrit beaucoup d'incommodité, & n'en put partir que le 10. d'Octobre qu'il vint à Pavie, où il ſe fixa juſqu'à ce que la peſte eut entiérement ceſſé à Milan. Il y rentra le 31. Decembre ſuivant, il ſe plaint amerement dans ſes lettres de *Epiſt. lib. 9. fol. 66. v.°* *Ibid. fol. 67.* *Ibid. fol. 69. v.°*

* *Serva mercenaria ex familia non ignobili Alipranda, nomine Antonia, & ea quidem puella non inverecunda.*

Jacobo Camerinati. Epist. lib. 9. fol. 69. v.°

la dureté des Cremonois en cette occasion. Revenu à Milan, il reprit ses études & son commerce épistolaire, celuy-cy estoit très-étendu en Italie. Il avoit aussi quelques correspondances en Allemagne, mais plus encore en France. Il écrivoit assez souvent à Guillaume Jouvenel des Ursins Chancelier de France, & à Thomas Coronæus Medecin du Roy Charles VII. On a aussi une lettre de luy à Charles VII. deux à Louis XI. trois au Roy René, une à Guillaume Havard Secretaire du Roy, une autre *Stephano Cornelio Regio Secretario.*

Alfonse Roy de Naples, auprès duquel il avoit quelques amis, ayant témoigné qu'il recevroit avec plaisir ses dix livres de Satires en dix mille vers Latins, qu'il avoit envie de luy présenter, Philelphe resolut de les luy porter luy-même. Il s'écoula plus de quatre ans avant qu'il pût executer ce dessein, soit parce que la copie qu'il en fit faire, demanda beaucoup de temps pour estre belle & correcte, soit parce que son maître le Duc de Milan ne vouloit point luy permettre de sortir de ses Estats. Ce Prince qui connoissoit son inclination à la dépense, craignoit toûjours de le perdre sur l'appast d'une fortune plus éclatante qu'on luy offriroit ailleurs. Philelphe ne se rebuta point, il réitera ses instances si souvent & si vivement, il importuna tant ce Prince, soit dans ses audiences particuliéres à Milan, soit en allant le trouver à l'armée (il estoit au camp de Calvisiano, d'où il s'échappa jusqu'à Ferrare au mois de Decembre 1452.) qu'enfin le Duc de retour dans sa Capitale luy accorda cette permission, mais elle n'estoit que pour Rome, & à condition de n'employer que quatre mois à ce voyage. A peine l'eut-il arrachée qu'il l'écrivit à Inigo d'Avalos son principal patron à la Cour de Naples *. Comme il aimoit la dépense, qu'il ne sçavoit menager rien pour les besoins qui pouvoient se présenter, il se trouva presque sans fonds, lorsqu'il fallut entreprendre ce voyage, qu'il vouloit

Epist. lib. 11. fol. 78.

* *Hinc sum concessurus Romam quem ad usque locum libera profectio mihi data est, inde ad te ipse mihi meo jure eundi veniam dabo, nam qui liber & natus sim, & semper vixerim, ne servum fieri nullo pacto patiar.*

cependant faire avec dignité, par honneur pour ſon Prince & pour luy [a]. Il eut recours à l'expédient dont il s'eſt ſervi dans toutes les occaſions preſſantes de ſa vie, c'eſtoit d'écrire aux Princes, Cardinaux & Prelats, dont la liberalité luy eſtoit connue. Il demandoit à l'un cent ducats, à l'autre une plus grande ou plus petite ſomme, ſuivant que ſes arrangements le comportoient. Ce fut à Louis de Gonzague Prince de Mantoue, & à Alexandre Sforce Prince de Peſaro, qu'il s'adreſſa pour ſon voyage de Naples. Ses lettres ſont du commencement d'Avril 1453. Il ſe préſenta dans le même temps, ou peut-eſtre il ſuppoſa qu'il ſe préſentoit un parti convenable pour une de ſes filles. Il n'avoit pas de quoy luy conſtituer une dot : il luy falloit deux cens cinquante ducats. Nouveau pretexte pour queſter [b]. Il en impoſa cinquante ſur le même Prince de Mantouë qu'il luy demanda par ſa lettre du 22. Juin de la même année (1453.) Il ne taxa à aucune ſomme le Patriarche d'Aquilée, mais il le pria de contribuer de ce qu'il voudroit.

Epiſt. lib. 11. fol. 76.

Ibid. fol. 78.

Ibid. fol. 79.

Enfin ayant ramaſſé quelque argent il partit. Il arriva à Rome le 18. Juillet ſuivant. Il vouloit-paſſer ſans y voir perſonne, afin d'achever plus promptement ſon voyage de Naples, remettant à ſon retour à y reſter quelque temps; mais le Pape Nicolas V. ayant eſté inſtruit de ſon arrivée, & ayant parlé avantageuſement de luy à cette occaſion, il ne put ſe diſpenſer d'aller à ſon audience; il en fut reçu avec toutes les marques de bonté qu'il pouvoit deſirer. Sa Sainteté demanda à voir les livres de Satires qu'il alloit porter au Roy Alfonſe. Elle les lut tout entiers. Cela fit ſejourner Philelphe une huitaine de jours à Rome; mais il fut bien payé de ce retardement. A ſon audience de congé Sa Sainteté luy propoſa de ſe fixer à ſa Cour, luy fit expédier des lettres de Sécretaire Apoſtolique, luy [c] donna cinq cens ducats, & luy promit qu'avant trois

Ibidem.

Epiſt. lib. 36. fol. 181. v.°

[a] *Et mihi tamen habenda eſt ratio dignitatis Sphortianæ, eò præſertim conceſſurus ubi cultus exterior non paucioris quàm interior ſolet æſtimari.*

[b] *Hi mihi ab amicis comparandi ſunt.*

[c] *Et quod habebat ſub veſtimentis ſericum marſupium protulit, læta facie & hilari vultu inquiens, Hic*

ans il pourvoiroit si bien à sa fortune, que ni luy ni sa famille n'auroit point à craindre de tomber dans l'indigence. Les projets du S.t Pere estoient que Philelphe après avoir mis ordre à ses affaires à Milan, reviendroit à Rome, où il s'occuperoit à traduire des ouvrages Grecs, entr'autres l'Iliade & l'Odyssée, que pour cela il luy donneroit *gratis* une charge de Scripteur *(Scriptoris, ut vocant, munus)* avec six cens ducats de pension, une très-belle maison à Rome, & un bien de campagne dans les environs de cette ville, qui suffiroit à entretenir toute sa famille avec honneur. De plus Sa Sainteté devoit déposer entre les mains d'un Banquier qu'Elle-même avoit choisi, dix mille ducats qui seroient remis à Philelphe, lorsqu'il auroit achevé la traduction Latine d'Homére.

Ces magnifiques conditions, & le présent réel de cinq cens ducats le touchérent si sensiblement, qu'il entreprit d'écrire la vie de son cher bienfaicteur (c'est apparemment son *Carmen Saphicum adonicumque de laudibus Papæ Nicolai V.)* mais Nicolas V. ne voulut pas par modestie permettre que l'ouvrage parût : il se contenta, pour en dédommager l'auteur, de remettre pour luy à Xenophon son second fils deux cens ducats, & de l'exhorter par lettres à executer leur projet. Si cet établissement si utile & si honorable pour Philelphe n'eut pas lieu, c'est qu'il représenta au Pape qu'il ne pouvoit se dispenser de demander auparavant le consentement de son Prince le Duc de Milan, & de marier une de ses filles qui estoit nubile. Pendant qu'il travailloit à terminer ces deux affaires, Nicolas V. mourut. Je reviens au voyage de Naples.

Il mourut le 24. Mars 1455.

Philelphe fut reçu fort honorablement du Roy Alfonse qui le combla de graces & de biens, il le créa Chevalier le 17. Aoust suivant, & luy accorda le même jour le privilege de porter ses propres armes. Cette ceremonie se fit à Capoue où la Cour de Naples estoit alors. Quatre jours après Philelphe estant allé prendre congé de ce Prince, celuy-cy luy donna

Epist. lib. 11. fol. 79. v.°

sunt aurei ducati quingenti, quos accipias volumus pro initio renovatæ amicitiæ nostræ. Priusquam præteant anni tres ita providebimus rebus tuis, ut neque tu neque tui posteri sint paupertatem veriturí.

la couronne poëtique, & luy en mit sur la teste une de laurier très-magnifiquement ornée, en présence d'une nombreuse Cour, & au milieu du camp qu'il avoit formé dans la campagne de Capoue. Philelphe repassa par Rome où il estoit le 28. Aoust; de-là il vint à Tolentino pour revoir sa chere patrie & son frere: ses compatriotes l'engagérent à écrire en leur faveur au Pape, à l'Archevêque de Ravenne, & au General des Hermites de S.t Augustin. Ces lettres sont datées des 19. & 21. de Septembre; il partit ce même jour pour revenir à Milan. Je ne sçais où un auteur moderne a trouvé que Philelphe conçut tant de vanité des honneurs qu'il reçut dans ce voyage, qu'il oublia entiérement son bienfaicteur François Sforce. Il ne paroît rien de semblable dans sa conduite, au contraire on voit qu'il ne voulut accepter aucun établissement, si ce Prince ne luy en donnoit la permission. Il fut exact à observer la condition qu'il luy avoit imposée de n'estre absent que quatre mois, & il resta toûjours attaché à son service jusqu'à sa mort. Y a-t-il rien en cela qui indique ce prétendu oubli?

Epist. lib. 12. fol. 80.

Ibidem, v.o

A peine Philelphe fut revenu à Milan, qu'un de ses amis l'exhorta à venir voir le Roy René dans son camp. Ce Prince avoit passé en Italie avec des troupes pour agir de concert avec le Duc de Milan contre les Venitiens & leurs alliez. Philelphe répondit le 24. Octobre qu'il falloit demander au Roy René, si un homme fait Chevalier, & décoré d'armes & de la couronne poëtique par son adversaire le Roy Alfonse, seroit en sûreté au milieu des troupes Françoises. La réponse qu'on luy fit fut très-gracieuse. Philelphe avoit l'honneur d'estre connu du Roy René depuis le séjour de son fils Marius à la Cour de ce Prince vers 1450. & il avoit eu soin d'entretenir cette connoissance par les lettres qu'il luy écrivoit de temps en temps. Il partit sur le champ, vint premiérement au camp du Duc de Milan son maître, & il se disposoit à passer à celuy de René, qui n'en estoit éloigné que de cinq milles, lorsque des affaires domestiques, qui luy survinrent au sujet de la succession de sa seconde femme, l'obligérent de revenir à Milan.

Renato Regi 10. Kal. Dec. 1453. Epiſt. lib. 11. fol. 80. v.° & 81.

La lettre par laquelle il fait ſes excuſes à ce Prince, de ce que ces contre-temps l'avoient privé de l'honneur de le voir, & luy promet de l'aller joindre aux feſtes de Noël prochaines, eſt du 22. Novembre, mais les nouvelles qu'il reçut peu de jours après rompirent entiérement ce voyage. Il apprit que les Turcs avoient pris Conſtantinople, & que ſa belle-mere Manfredina Doria avoit eſté faite eſclave avec ſes deux filles. Cette nouvelle l'affligea beaucoup, il ne fut plus occupé que du moyen de les tirer de ce pitoyable eſtat. Le Duc de Milan entra dans ſes vûes, ou pour mieux dire, curieux de ſçavoir quels eſtoient les deſſeins des Turcs contre les Chreſtiens, il ſe ſervit de l'occaſion que Philelphe luy procuroit, pour parvenir à cette fin. On envoya deux jeunes gens entendus, que Philelphe chargea d'une lettre & d'une Ode pour Mahomet II. par leſquelles il luy demandoit la liberté de ſa belle-mere & de ſes deux belles-ſœurs. Ce moyen luy réuſſit, Mahomet touché des vers & de l'éloquence de Philelphe, rendit, ſans exiger de rançon, la liberté à ces femmes qui ſe retirérent en Candie. Les deux députez inſtruiſirent à leur retour le Duc de Milan de ce qu'ils avoient vû & découvert à Conſtantinople. Il ſemble que ce fut environ ce temps-là que ſa reconciliation avec Coſme de Medicis fut entiérement conſommée. Il demanda au mois de Juillet 1454. qu'en vertu de cette reconciliation, Coſme voulût bien travailler à faire lever la proſcription de l'Eſtat de Florence, qui avoit eſté prononcée contre luy en 1435. que s'il veut s'y intereſſer ſincérement, cette grace luy ſera facilement accordée. Je ſuis, dit-il, dans un cas différent des autres proſcrits. Je n'ay jamais rien commis contre la République, je n'ay jamais eſté d'aucune faction; la malignité ſeule & la fourberie de mes ennemis m'ont attiré cette diſgrace. Il adjoûte que Pierre de Medicis doit y contribuer; que s'il a de l'érudition & de l'éloquence, il la luy doit toute entiére; & que les écoliers ſont obligez aux mêmes devoirs envers leurs maîtres, que les enfants envers leurs peres. Je ne ſçais s'il obtint alors ce qu'il demandoit; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fut depuis ce temps en liaiſon avec les Medicis, qu'il

Epiſt. lib. 11. fol. 81. 82.

Epiſt. lib. 27. fol. 182.

Epiſt. lib. 12. fol. 86. v.°

leur envoyoit les ouvrages qu'il publioit, que cette liaiſon ne s'eſt point démentie dans la ſuite, & qu'elle eſtoit ſi étroite entre luy & Pierre de Medicis, que celuy-cy voulut bien eſtre le parrain de deux de ſes enfants. *Epiſt. lib. 13. fol. 96. v.° Joanni Medici. Ibidem Petro Medici.* en 1461. & 1463.

Philelphe fut envoyé au mois d'Avril 1455. par le Duc de Milan ſon maître à la Cour de Ferrare, pour y reciter l'épithalame qu'il avoit compoſé ſur le mariage de Beatrix d'Eſte avec Triſtan Sforce. Cette piéce fut critiquée par Guarin de Verone, qui prétendit entr'autres que Philelphe ne s'eſtoit pas aſſez étendu ſur la grandeur & l'ancienneté de la maiſon d'Eſte. Ce que Philelphe répondit à cette critique eſt fort ſage : il avoit à parler des Marquis de Ferrare & des Sforces; l'origine de ceux-cy au ſervice deſquels il eſtoit, & par qui il eſtoit député en cette occaſion, eſtoit très-recente. Il ſe crut obligé de proportionner à peu près ce qu'il diroit de la maiſon d'Eſte, à ce qu'il pouvoit dire des Sforces. D'ailleurs il avoit conſulté les principaux officiers du Marquis de Ferrare, & c'eſtoit ſur leurs memoires & ſur leurs avis qu'il avoit travaillé : enfin il avoit eu trop peu de temps pour s'étendre davantage. *Epiſt. lib. 17. fol. 121. & lib. 19. fol. 137. v.° Epiſt. lib. 12. fol. 88. v.° & 89. v.° Ibid. 89. v.° & 90.*

Sur la fin de la même année 1455. il imagina un nouveau projet de voyage. Les liaiſons que j'ay déja dit qu'il avoit avec le Chancelier de France Guillaume Jouvenel des Urſins, avec le Medecin de Charles VII. qu'il appelle Thomas Coronæus & quelquefois Thomas Francus *, & avec un Secretaire du Roy, (Stephanus Cornelius) luy firent naître l'idée de dédier & d'aller préſenter à ce Prince ſes dix livres d'Odes contenant dix mille vers, où il a traité, dit-il, tout ce qui concerne la Muſique. Il leur envoya la premiére Ode, afin qu'ils jugeaſſent de l'ouvrage; il y joignit ſes livres *de Exilio*, & la longue lettre qu'il avoit écrite à Charles VII. le 17. Fevrier 1451. pour l'exciter à la guerre contre les Turcs. Son fils Jean Marius qui eſtoit alors à Turin, ſervoit d'entrepoſt aux lettres qui *Ibid. fol. 90. v.° & 91.*

* Je crois que Thomas Græcus, comme on le trouve dans un endroit, eſt une faute d'impreſſion, au lieu de Thomas Francus. *Epiſt.* Idib. Novemb. 1455.

furent écrites de part & d'autre ; il fit même un voyage à la Cour de France à l'insçû de son pere. Mais ce projet, qui flattoit beaucoup Philelphe, n'eut pas d'exécution ; le Duc François Sforce ne voulut jamais luy en accorder la permission. On trouve dans une de ses lettres du 1.er Novembre 1455. qu'il avoit resolu de partir peu après pour l'Espagne, où il vouloit aller s'acquiter d'un vœu qu'il avoit fait à S.t Jacques en Galice. N'estoit-ce point le prétexte dont il se servoit pour obtenir son congé du Prince, & pour faire son voyage de France, comme il avoit prétexté celuy de Rome pour aller à Naples ? Quoy qu'il en soit, il conservoit encore quelque espérance de le fléchir au mois de Juillet 1456. mais ce fut inutilement.

Lib. 13. fol. 94. v.° & 95.

Lib. 12. fol. 91.

Quelques mois auparavant il avoit écrit au Pape Calliste III. cette longue lettre dont parle l'auteur des Memoires pour l'histoire des Hommes illustres, où après avoir rendu à la mémoire de Nicolas V. son prédecesseur, ce qui luy estoit si justement dû pour sa liberalité, son amour pour les lettres & pour les sçavants, ses soins & ses dépenses immenses employées à faire rechercher & traduire les ouvrages des anciens auteurs, & en enrichir la Bibliotheque apostolique, il l'exhorte à prévenir le malheur que la négligence de ceux qui sont prépposez à la garde de ce tréſor, y apportera infailliblement. Il l'invite encore à continuer les gratifications & les pensions que Nicolas V. faisoit aux sçavants ; que toute la terre sçait que ses intentions sont droites, mais que cela ne suffit pas ; qu'il faut encore qu'il remédie soit à l'ignorance, soit à la mauvaise volonté de ses officiers ; que l'on voit ordinairement que le public rend les maîtres responsables des fautes & des friponneries de leurs domestiques. Cette lettre est du 19. Fevrier 1456. C'est de cette façon qu'il faut entendre ce que dit l'auteur que je viens de citer ; que Philelphe s'opposa fortement à ce que Calliste III. vendît la Bibliotheque que Nicolas V. avoit amassée à grands frais. Philelphe n'avoit pas d'autre moyen de s'y opposer, qu'en écrivant, comme il fit, avec assez de décence & de fermeté. Au reste, ce ne fut pas uniquement à cette lettre qu'il dut la gratification que Pie II. luy assigna peu de temps

Tom. VI. pag. 81.

Epist. lib. 13. fol. 91.

après

après son élection en 1458. il y eut plusieurs autres motifs qui l'y engagérent. Pie II. avoit étudié sous Philelphe à Florence en 1429. & avoit même esté son pensionnaire pendant deux mois. Philelphe luy avoit rendu des services importants. La fortune d'Æneas Sylvius estoit alors fort médiocre; son pere ne pouvoit luy fournir, sans s'incommoder beaucoup, l'argent nécessaire pour sa subsistance. Il souhaita trouver un poste qui le tirât de cette situation. Philelphe luy en procura un auprès d'un jeune Seigneur Messinois, à quarante ducats par an. Æneas Sylvius garda cet employ pendant deux ans, pendant lesquels il ne perdit aucune des leçons de Philelphe; & il ne le quitta que lorsque la peste qui survint l'obligea de sortir de Florence. Il alla à Milan; Philelphe luy donna des lettres de recommendation [a], une entr'autres, qui estoit très-forte, pour le Senateur Nicolas Arcimboldi, dont la connoissance contribua beaucoup dans la suite à son élevation. Les liaisons de Philelphe & d'Æneas Sylvius continuérent toûjours depuis. Ils s'écrivoient souvent, & celuy-cy parvenu aux plus grands honneurs, devint le protecteur de l'autre, lorsqu'il s'agissoit de solliciter des graces à la Cour de Rome pour luy, pour sa famille ou pour ses amis. Il prévenoit quelquefois même ses desirs, & imaginoit de luy-même des manieres de luy estre utile: c'est ce que Philelphe éprouva à l'occasion de son fils Xénophon [b].

Lib. 26. fol. 177.

Honesta natus familia.

Enfin la nouvelle de la mort de Calliste III. arrivée le 8. d'Aoust 1458. au grand plaisir de tout le monde, *(in maxima omnium lætitia)* estant venue à Milan le 12. du même mois, Philelphe écrivit le lendemain à Æneas Sylvius, & luy marqua que ce qu'il luy avoit prédit par une inspiration poëtique, commençoit à s'exécuter; qu'il souhaite ardemment que tout s'accomplisse; qu'il l'espére ainsi, & qu'il le veut: c'estoit luy annoncer assez clairement la Thiare. Sa joye fut extrême quand il sçut que sa prédiction estoit accomplie, & qu'Æneas Sylvius

VIII. Id. Aug. Bessarion. Epist. l. 14. fol. 102.

[a] *Hominem tibi tanto studio commendo, ut majore nequeam.* Epistol. lib. 2. fol. 10. *Voyez aussi* lib. 26. fol. 177. v.°

[b] *Quod de Xenophonte filio scripsisti, non solum probo, sed etiam gaudeo quod omni in re dignitatis meæ rationem habeas.* Lib. 14. fol. 100.

son disciple & son ami avoit esté élevé au souverain Pontificat. Il conçut les espérances les plus flatteuses pour sa fortune. Pie II. de son costé ne luy fit pas attendre long-temps des marques de sa liberalité: dès le mois d'Octobre suivant, il luy assigna une pension de deux cens ducats par an, qui devoit luy estre payée en quelque lieu qu'il fût établi. Il y joignit un autre présent auquel Philelphe fut très-sensible; celuy-cy avoit perdu un manuscrit de Plutarque, le Pape nouvellement élû ordonna qu'on luy en donnât un autre de la Bibliotheque du Vatican. Philelphe ressentit si vivement ces actes de générosité, qu'il ne se contenta pas de luy en témoigner sa reconnoissance par une lettre du premier Novembre suivant; mais il prit le parti de l'aller remercier luy-même à Rome. Son Prince le luy permit: il devoit estre accompagné de ses deux fils Marius & Xénophon. Il partit de Milan le 19. Decembre, & vint à Mantouë, où Louis de Gonzague l'arrêta quelques jours. Passant de là par Revere, il alla à Ferrare, à Bologne, à Cesene, à Imola: il fut reçu dans toutes ces villes, par les Princes de la Maison d'Este, par les Malatestes & Jacques Picinino fameux Géneral de ce temps-là, avec de grands honneurs & beaucoup de présents. Il arriva à Rome vers le 12. Janvier 1459. eut une audience favorable du Pape, & revint à Milan au mois de Fevrier suivant. Il suivit, vers le mois d'Octobre de la même année, son maître le Duc de Milan à Mantouë, où le Pape s'estoit rendu avec plusieurs Princes & Ambassadeurs, pour aviser aux moyens de faire la guerre aux Turcs. Il y prononça un discours sur cette matiére, qui fut fort applaudi. Pie II. en fait l'éloge luy-même dans ses Commentaires. Ce fut dans ce voyage que Philelphe reçut le premier payement de sa pension de deux cens ducats. Pie II. avoit même ordonné à Gregoire Lolli son Sécretaire de luy en donner cent autres pour la demi-année précedente, mais Philelphe ne put jamais les tirer de luy; c'est même le seul payement qu'il ait eu de cette pension, inexactitude dont il s'est plaint tant de fois dans ses lettres au Pape même, & à tous ses autres amis. Ce qui pourroit excuser sa vivacité sur ce point, c'est que ses affaires estoient en mauvais

Bessar. Epist. l. 14. fol. 102. verso.

Epist. lib. 14. fol. 103.

Ibid. fol. 104. verso.

Ibid. fol. 105.

Ibid. lib. 15. fol. 108.

Ibid. lib. 16. fol. 119. verso. 120.

Lib. 17. fol. 121.

Lib. 18. fol. 123.

état. Son Prince ne le payoit point, parce que la guerre épuiſoit ſes finances. Il écrivit aux Cardinaux Beſſarion & de Pavie au mois de Juin 1463. que ſes livres, ſes habits eſtoient en gage, que tout luy manquoit. Je ne ſçais s'il n'y avoit pas de l'exaggération. En tout cas, la généroſité qu'il avoit faite un an auparavant au Duc de Milan, auroit eſté fort hors de propos. Un Senateur de Veniſe (Jacques-Antoine Marcello) luy envoya un très-beau baſſin d'argent, de la valeur de plus de cent ducats. Il le porta ſur le champ à ſon Prince, & luy en fit préſent.

Epiſt. lib. 16. fol. 116. *Lib. 19. fol. 130.* *Ibid. 130. v.°* *Epiſt. lib. 18. fol. 127.*

Il n'y eut rien qu'il ne mît en uſage pour ſe faire payer de la penſion de Rome. Il alla même juſqu'à inſinuer que ſi on ne le ſecouroit, il prendroit un parti extrême; qu'il paſſeroit dans un lieu qui déplairoit au Pape; que toute la terre eſtoit la patrie du ſage, lequel peut vivre par-tout en homme de bien: qu'il ne regarde comme barbares que ceux qui le ſont par leurs mœurs. Le Cardinal de Pavie à qui il avoit fait cette confidence, crut entrevoir dans ces expreſſions une menace de la part de Philelphe, de paſſer chez les Turcs [a]. Une pareille idée ſi éloignée des ſentiments de tout honnête homme, excita le zéle du pieux Cardinal. On a deux lettres de luy adreſſées à Philelphe. Il luy repréſente l'indignité d'un pareil projet, qu'il traite d'égarement; *(parum confirmatæ mentis eſt ſignum)* qu'il ne peut croire qu'il parle ſérieuſement: que ſi cependant il eſtoit aſſez malheureux pour penſer de cette façon, qu'il ait attention à ſa réputation, à ſa propre tranquillité & aux remords de ſa conſcience, mais encore plus à l'éternité: que par là il donneroit de la réalité aux calomnies que Pogge a répandues contre luy, & qu'il a ſi bien réfutées [b]. Qu'au reſte il a parlé au Pape en ſa faveur; que Sa Sainteté luy a répondu qu'Elle aimoit Philelphe, mais que la ſituation de ſes affaires ne luy permettoit pas alors de luy eſtre utile; que la guerre a épuiſé ſon tréſor; qu'il a fallu vendre les charges, & ſuſpendre le payement des

[a] *Dicis enim te eſſe in metu ne extrema neceſſitas urgeat te ad locum Pontifici ingratum, id eſt, ut interpretor ego, ad Turcos.* Jac. Card. Pap. Epiſt. lib. 26. pag. 468.

[b] *Inventiones omnes Poggii tui, quas diſertiſſimè refutaſti, probabis & Evangelia facies.* Jacobi Cardin. Papienſ. Epiſt. 25. pag. 468.

gages, même des penſions de ſes neveux: qu'il attende que ce temps orageux ſoit paſſé. Le Cardinal luy donne enſuite des conſeils, l'exhorte à diminuer ſa dépenſe; que ſi dans les temps heureux où les liberalitez des Princes luy venoient en abondance, il avoit trois valets, il ſe reduiſe à un; qu'il ſe renferme dans ſa maiſon; qu'il ſe conforme, non à ſon cœur, mais à ſes moyens: que s'il eſtoit en eſtat luy-même de luy faire quelque gratification, il ſeroit ravi qu'il en pût recevoir une de la main d'un pauvre Cardinal, &c.

Jacobi Cardin. Papienſ. Epiſt. 26. pag. 469.

Ce projet de paſſer chez les Turcs luy fut auſſi reproché dans la ſuite par Crivelli, & il y répondit avec beaucoup de vivacité, faiſant voir le ridicule qu'il y avoit à l'accuſer d'une pareille folie, luy dont les ſentiments ſur les Turcs, leur barbarie, leur cruauté devoient eſtre aſſez connus, par les différents écrits qu'il avoit adreſſez aux Papes, aux Rois de France & aux Venitiens, pour les exciter à porter la guerre dans les terres de ces infidéles. Effectivement à juger de ſes diſpoſitions à l'égard des Turcs, par ce qu'il en a dit dans ſes lettres & dans ſes diſcours, & par la maniére dont il releva ſur ce point le calomniateur Crivelli, on ne peut ſe diſpenſer de croire que le Cardinal de Pavie luy a trop legérement attribué cette idée, auſſi indigne qu'elle eſtoit peu vrayſemblable.

Philel. Epiſt. l. 26. fol. 182.

Philelphe crut ne pouvoir mieux ſe juſtifier, qu'en faiſant au même Cardinal une propoſition diametralement oppoſée à ce dont il le ſoupçonnoit. Ce fut de s'offrir à ſuivre l'armée que Pie II. ſe diſpoſoit d'envoyer contre les Turcs. Perſonne, dit-il, entre les Latins ne connoît ſi bien que moy le pays, la langue & les mœurs des Grecs. J'ay parcouru l'Archipel, la Thrace, la Hongrie & leurs frontiéres. Je ſuis en état de rendre de grands ſervices dans la guerre qu'on y veut porter. Je ſeray toûjours prêt à executer les ordres de Sa Sainteté. Cette expédition n'eut pas lieu. Le Pape mourut le 14. d'Aouſt ſuivant. Paul II. luy ſucceda. Quinze jours après ſon élection, Philelphe luy écrivit une longue lettre, dans laquelle, après l'avoir felicité ſur ſa dignité ſuprême, il l'exhorte à ſe livrer tout entier à la guerre contre les Turcs. Il le ſupplie enſuite de luy faire payer ſa penſion, & s'emporte en invectives contre Pie II.

26. Janvier 1464.

Il fut élû le 29. Aouſt 1464.

Ces traits injurieux indiſpoſérent contre luy les créatures du Pape défunt. Ils en portérent hautement leurs plaintes : ils engagérent même les Cardinaux dans leur reſſentiment, s'il faut adjoûter foy à une lettre qui ſe trouve inſerée dans les lettres du Cardinal de Pavie. Elle eſt ſuppoſée écrite au nom du Sacré College à François Sforce Duc de Milan, pour le remercier de ce qu'en punition des ſatires en vers & en proſe que François Philelphe & ſon fils Marius ont publiées contre Pie II. mort depuis peu, il a fait mettre l'un & l'autre en priſon. Me ſeroit-il permis de revoquer en doute ce fait ſi ſingulier de la vie de Philelphe, quoyqu'appuyé ſur un témoignage auſſi précis, & de conjecturer que ce fut un trait imaginé par ſes ennemis, & particuliérement par Gregoire Lolli. Cet homme qui eſtoit parent de Pie II. avoit eſté ſon confident, & Sécretaire des Brefs; malgré les ordres exprès que le Pape luy avoit donnez de faire payer exactement la penſion de Philelphe, il en avoit toûjours arreſté le payement. Du moins Philelphe le croyoit ainſi, & il s'en plaint avec aigreur dans ſes lettres. Ces plaintes avoient fort animé Lolli, qui chercha les occaſions de s'en venger. Dans cet eſprit, accoûtumé à dreſſer des brefs & des lettres, il a pu compoſer celle-cy qui a eſté inſerée parmi celles du Cardinal de Pavie, comme on en a inſéré pluſieurs autres du même Lolli, de Jo. Ant. Campanus, de Philelphe, de Donato Acciaioli, & autres ſçavants de ce temps-là. Cette lettre ainſi projettée, ſoit ſur un faux bruit qui ſe répandit à Rome, que le Duc de Milan indigné contre Philelphe l'avoit fait mettre en priſon, ſoit pour exciter ce Prince à le faire, ne fut point apparemment envoyée, ni même rendue publique. Ce qui m'induit à le croire, c'eſt, 1.° que Crivelli, dont je parleray dans la ſuite, reprocha bien à Philelphe que ces injures contre Pie II. avoient irrité les Cardinaux, mais il ne dit point qu'elles luy euſſent attiré l'affront d'eſtre mis en priſon. Auroit-il oublié un trait auſſi deshonorant pour un homme contre lequel il a eu ſoin de ramaſſer tout ce qui pouvoit donner quelque atteinte à ſa reputation, juſqu'à inventer même des calomnies. Philelphe de ſon côté nia même

Jac. Cardin. Papienſ. Epiſt. 43. p. 490.

nuper defunctum.

Epiſt. lib. 26. fol. 176. v.°

que ce fait de la prétendue colére des Cardinaux fût vray, & traita Crivelli d'impoſteur [a]. Il convient ſeulement qu'un homme avoit fait tous ſes efforts pour animer le ſacré College contre luy, mais qu'il luy pardonne d'autant plus qu'il a eſté aſſez puni, puiſque la mort de Pie II. luy a fait perdre ſon crédit & ſon autorité. Il eſt facile de voir que Philelphe a voulu déſigner par-là le Lolli, qui fut effectivement obligé de quitter la Cour de Rome, & de ſe retirer à Sienne ſa patrie. 2.° Tous les Cardinaux furent ſi peû indiſpoſez contre Philelphe, qu'il ne diſcontinua pas un moment depuis le mois d'Aouſt 1464. temps de la mort de Pie II. juſques vers le milieu de l'année ſuivante 1465. d'écrire à pluſieurs d'entr'eux, & de les ſolliciter vivement, de même que ſes autres amis & protecteurs, pour le payement de ſa penſion; il imagina même de demander un employ à la Cour de Rome. Dégoûté, dit-il, du métier de courtiſan qui ne convient plus à ſon âge (il avoit alors 66. à 67. ans) il veut prendre un genre de vie plus tranquille, & plus propre aux Muſes; le Duc ſon maître y conſent; ce n'eſt point par inquiétude qu'il ſe reſout à le quitter, s'il vouloit continuer à ſervir dans une Cour, il prefereroit celle de ce Prince à toute autre, mais il eſt temps qu'il cherche du repos. Il faut au reſte que l'employ qu'on luy donnera, ſoit decent pour luy, car un poſte lucratif ſans dignité ne luy convient point, & il ne veut pas non plus une dignité ſans émoluments [b]. Si le College des Cardinaux, ſi toute la Cour de Rome avoit eſté ſi fort animée contre Philelphe; s'il avoit eſté flétri par

Lib. 23. fol. 158. 159. 160.

Ibid. 161. v.°

Ibid. 160.

[a] *Ais ea re univerſos Cardinales adverſus me concitatos, offenſos, irritatos, exacerbatos. O quantas tragœdias jactitas! Sed nemo tibi credit homini futili & mendaci. Num potuit ullis artibus, ullis dolis, ullis fraudibus malivolus & inſidioſus quiſpiam ita reverendiſſimos & ſapientiſſimos illos patres in ſuam ſententiam agere, ut mihi, quod maxime ſtudebat, incommodaret? nam quod in perniciem meam molitus ſit omnia, nemo eſt qui neſciat. Verum ego iſti, quiſquis tandem is fuerit, eò ſum æquior quod in unius Pii Secundi obitu non parum fortaſſis amiſit & auctoritatis & potentiæ. Quantum vero in me lædendo laudi ſuæ conſuluerit, ipſe viderit. Nam ego plane lapideus factus ſum.*

[b] *Nam neque ullum emolumenti genus mihi probari poteſt quod dignitate careat, neque dignitatem inopem poſſum admittere.*

un empriſonnement, auroit-il oſé demander un établiſſement, auroit-il oſé exiger que cet établiſſement eût de la diſtinction? Il y a plus, un de ceux à qui il s'adreſſe avec plus d'aſſûrance, eſt le Cardinal de Pavie. Ce Cardinal eſtoit une des créatures de Pie II. il luy devoit toute ſa fortune, & en avoit même eſté adopté. Philelphe ne croyoit pas apparemment qu'il fût ſi fort irrité contre luy; en tout cas ce refroidiſſement entr'eux dura peu. J'auray occaſion de parler de leur reconciliation. Si Philelphe pecha alors contre ce que l'on prétendoit qu'il devoit à la memoire de Pie II. cette faute luy fut commune avec un grand nombre de perſonnes de toutes conditions. A peine ce Pape eut-il terminé ſa vie, qu'il ſe fit un concert general de plaintes & de reproches contre luy. Chacun s'ingera de critiquer ſa conduite, ſes mœurs, ſes ouvrages. Le Cardinal de Pavie entreprit de le juſtifier; c'eſt à quoy ſont deſtinées deux de ſes lettres. Non content d'avoir rempli ce devoir à l'égard de ſon bienfaiteur, il engagea Jo. Ant. Campanus d'en écrire la vie, il la corrigea, & en ſupprima des morceaux qui auroient pû intereſſer l'honneur du défunt, avant que de permettre qu'elle fût rendue publique. Dans ces differentes démarches il montra toûjours beaucoup de moderation. Il n'en fut pas de même de Crivelli Milanois, & de Lolli dont je viens de parler. Ils répandirent des écrits ſanglants contre Philelphe. On trouve celuy de Lolli dans les lettres du Cardinal de Pavie, il eſt plein de fiel & d'amertume contre Philelphe; les termes les plus mepriſants y ſont employez : on luy reproche ſa mediſance & ſon acharnement à attaquer les plus honneſtes gens, & ſa malignité à leur attribuer ſes propres vices; que s'il luy arrive de louer quelquefois quelqu'un, ce n'eſt jamais que dans la vûe d'une vile recompenſe; qu'il ne ſonge uniquement qu'à ſe procurer de l'argent à quelque prix que ce ſoit; que lorſqu'il entrevoit qu'on n'eſt pas diſpoſé à racheter par des preſents les traits mordants de ſa langue ſatirique, il prend auſſitôt le parti de compoſer des libelles affreux; qu'il eſt plus injuſte qu'un autre, en accuſant Pie II. d'avarice, puiſqu'il a reçu deux fois des gratifications de luy, l'une à Rome, l'autre à Mantoue; qu'on

Lib. 23. fol. 159. 160.

Lettres 49. & 50.

Epiſt. Jac. Cardin. Papienſ. n. 47. f. 492.

pourroit dire que Pie II. a très-mal placé alors ces effets de ſa liberalité, qui auroient dû tomber ſur un plus honneſte homme que Philelphe; qu'il n'y a aucun avantage à en eſtre loué; que Nicolas V. a ſi bien ſenti cette verité, que Philelphe s'eſtant aviſé de compoſer ſon éloge, ce Saint Pere le paya, mais le jetta auſſitôt au feu; enfin on luy nie poſitivement que Pie II. eût jamais eſté ſon écolier: l'écrit de Crivelli eſt à peu près du même ſtile. On a la réponſe de Philelphe à ce dernier: elle n'eſt pas moins vive que les écrits de ſes adverſaires, il répond à leurs differents chefs d'accuſation. Sur ce qu'il a inſeré d'injurieux contre la memoire de Pie II. dans ſa lettre à Paul II. il dit qu'il voudroit qu'il luy fût permis de ſoûtenir ce qu'il y a avancé, mais comme il ne le pourroit faire ſans offenſer le Duc de Milan ſon maître, qui avoit fait un traité d'alliance à Mantoue avec Pie II. & ſans encourir la colére du Cardinal de Sienne neveu de ce Pape, dont il ſouhaite de conſerver la bienveillance, il ſe contentera de dire que ce n'eſt point par paſſion qu'il a lâché quelques traits contre Pie II. mais uniquement entraîné par l'intereſt commun de tous les ſçavants de ce ſiécle, à qui ce Pape n'a fait aucun bien; que pour luy il aime ce Saint Pere même après ſa mort. Il prouve enſuite que le même Pie II. a étudié ſous luy à Florence, & qu'il luy eſtoit redevable des premiers emplois qu'il a eus. Cette apologie qui eſt très-longue, luy donne occaſion de parcourir les différents évenements de ſa vie. Elle eſt du premier Aouſt 1465.

Fol. 176. v.°

Philelphi epiſt. lib. 26. fol. 176. v.°

Philelphe avoit diſcontinué depuis quelque temps ſes ſollicitations auprès de la Cour de Rome, ſoit qu'effectivement ſes patrons, indiſpoſez par toutes ces ſatires, ces réponſes & ces repliques, s'y fuſſent réfroidis à ſon égard, ſoit, ce qui eſt plus vrayſemblable, parce que ſon Prince, le Duc de Milan, luy donna de nouvelles marques de bonté, qu'il luy accorda des gratifications, & le flatta d'une fortune conſidérable. C'eſt ce qu'il annonça à un de ſes amis [a] de Rome & à ſon fils

[a] *Jo. Petro Eutychio. Ego huic Principi cariſſimus ſum, quantum antea nunquam. Nam & pulcherrimis muneribus me in præſentia affecit,*

Xenophon,

Xenophon [a], par ſes lettres des 17. Avril & 30. Juillet précedent. Ces préſents & ces eſpérances calmérent pendant quelque temps ſes inquiétudes. Il ne ſongea plus qu'à ſe livrer à ce qui faiſoit la douceur de ſa vie, je veux dire à ſes travaux littéraires. Il ſupplia Paul II. de luy faire prêter un Appien, qu'on luy avoit dit avoir eſté mis dans la Bibliotheque apoſtolique par Nicolas V. afin qu'il pût le traduire. Dans cette même vûe il demanda à un de ſes amis un Dion-Caſſius. Il rechercha *les œuvres d'Albert le Grand, & entre autres un Traité de cet auteur,* de Natura Deorum, *qu'on luy avoit indiqué.* Mais cette heureuſe tranquillité fut bientoſt interrompue. Son maître, le Duc François Sforce, mourut [b] le 8. Mars 1466. âgé de 64. ans ſept mois & treize jours. Philelphe en fut pénétré de douleur. Auſſi, outre l'attachement particulier qu'il avoit toûjours eu pour ce Prince, même avant qu'il fût devenu ſon ſouverain, il ne put jamais reparer la perte qu'il fit en cette occaſion; & ſes affaires allérent preſque toûjours depuis en décadence. Galeas-Marie fils & ſucceſſeur de François, le retint bien à ſon ſervice, en l'aſſûrant qu'il feroit encore plus pour luy que n'avoit fait ſon pere; mais Philelphe s'apperçut bientoſt que ce n'eſtoit que de vaines paroles. Il ſe plaignit vivement de ſa ſituation; il repréſenta que pour ſes ſervices de trente ans qu'il avoit rendus à l'Eſtat, il n'avoit aucune récompenſe; qu'il eſtoit ſans biens, ſans fonds, ſans argent: que tout luy manquoit juſqu'au néceſſaire. Cependant il ſongeoit toûjours à quelque autre établiſſement. Il ſemble qu'il tourna une ſeconde fois ſes vûes ſur la France; du moins on trouve une lettre à Guillaume Havart Sécretaire, ou, comme il l'appelle, Referendaire du

Epiſt. lib. 26. fol. 184.

Ibid. 27. fol. 185. v.°

Ibid. fol. 186.

Ibid. 28. fol. 191.

Ibid. fol. 192. verſo.

Premier Avril 1467.

Lib. 27. fol. 190. v.°

& oratione eſt proximo dominicæ Reſurrectionis die, in publico Principum totiuſque aulicæ celebritatis convivio, honorifica proſecutus, adeo ut me etiam patrem appellarit, & ſpem attulit maximam meæ futuræ & dignitatis & utilitatis. Itaque propediem fore ſpero ut quàm lætiſſimum nuncium de rebus meis accipias. Epiſt. lib. 25. fol. 168. v.°

[a] *Nos hic valemus omnes, & pulcherrime habemus. Nam & Princeps nos ſingulari benevolentia proſequitur atque honorat, muneratque egregiè, & ſpem affert lætiſſimæ fortunæ.* Epiſt. lib. 25. fol. 176.

[b] Philelphe prononça ſon oraiſon funebre en préſence du Senat de Milan.

Roy, pour le prier de luy faire ſçavoir inceſſamment la volonté de ſon Prince le Roy Louis XI. & de ſe ſouvenir qu'il ne luy avoit donné que deux mois pour avoir réponſe. Il continua auſſi ſes pratiques & ſes ſollicitations à la Cour de Rome; il chercha à ſe reconcilier avec le Cardinal de Pavie, & la lettre qu'il luy écrivit le 20. May 1468. luy réuſſit. Le Cardinal luy répondit le 14. Juin ſuivant, qu'il luy rendoit ſon amitié, qu'il tâcheroit de luy rendre auſſi celle du Cardinal de Sienne & des autres Picolomini, s'il vouloit ſe retracter de ce qu'il avoit dit contre Pie II. qu'il luy conviendroit de faire cette démarche digne d'un homme de probité & de ſa réputation. Il luy demanda outre cela un catalogue de ſes ouvrages. Cette réponſe charma Philelphe, qui ſaiſit volontiers l'idée que le Cardinal luy propoſa. Il travailla à cette palinodie, ou, ſi l'on veut, à un panegyrique de Pie II. avec tant de celérité, que dès le mois de Juillet de la même année il fut en état d'en envoyer des morceaux au Cardinal, qui l'en remercia, & l'exhorta à continuer un ouvrage qui ne pouvoit que luy faire honneur. Philelphe l'avoit auſſi prié de faire en ſorte que les Siennois le rappellaſſent dans leur ville pour y profeſſer. Le Cardinal luy rend compte de ce qu'il a fait ſur cette affaire; luy dit qu'il trouve des difficultez; que les appointements qu'il demande ont paru trop forts; que la condition qu'il y met, qu'ils luy ſoient payez d'avance, eſt extraordinaire; que d'ailleurs il y a peu de goût pour l'étude dans Sienne: qu'il renouera cependant ſes négociations au mois d'Octobre prochain.

Epiſt. lib. 28. fol. 197.

Jacobi Cardin. Pap. epiſt. 199. pag. 619.

Ibidem, Epiſt. 273. du 28. Juillet 1468.

En vain Philelphe formoit tous ces projets. Le Duc Galeas-Marie s'obſtina, comme ſon pere avoit fait, à luy refuſer la permiſſion de ſortir de ſes Eſtats. Ce moyen luy manquant, il en imagina un autre, qui pût du moins luy ſervir de reſſource dans le beſoin où il ſe trouvoit. Ce fut de traduire la Cyropédie de Xenophon, & de la dédier au Pape Paul II. Son ami Jean Arcimboldi Evêque de Novarre, & depuis Cardinal, la préſenta à Sa Sainteté vers le mois de Janvier 1469. Il eut quatre cens ducats de gratification, qui ſe firent un peu attendre, mais enfin il les reçut au mois d'Aouſt ſuivant. Ce ſecours luy ſervit

Philel. ep. lib. 29. fol. 204. v.°

Fol. 214.

à faire un voyage à Sienne, où il conduisit un fils & une fille de sa fille Panthée, que son gendre Jerôme Bindoti ne se pressoit pas de rappeller auprès de luy, quoyque le fils eût 18. ans & la fille 15. * Dans ce voyage qu'il fit au mois d'Octobre (1469.) il passa par Florence, où tous les Medicis le reçurent avec empressement & avec amitié, entr'autres Pierre & Laurent. Celuy-cy même luy prêta 25. ducats qu'il luy demanda, dans la crainte que ses fonds luy manquassent. Sa suite estoit nombreuse, & l'engageoit à une grosse dépense. Mais ce qui luy fit encore plus de plaisir, Laurent luy promit de luy envoyer incessamment en présent un manuscrit d'Appien. Philelphe rentra à Milan le 21. Novembre. L'exemplaire d'Appien luy ayant esté remis vers les derniers jours de Decembre, il en commença sur le champ la traduction. Il l'annonça à Frederic Comte d'Urbin dès le 6. Janvier suivant, & luy dit qu'il l'avoit entrepris, parce qu'il n'avoit pû souffrir qu'un auteur aussi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaise version que Petrus Candidus Decembrius en avoit donnée, & qu'il ne demandoit que trois mois pour achever la sienne. Au mois de Juillet suivant, Alexandre Sforce Seigneur souverain de Pesaro, frere du feu Duc François, & oncle du Duc regnant, vint à Milan. Philelphe profita du séjour de ce Prince en cette ville, pour luy faire ses remontrances sur la situation où on le laissoit languir. Il luy représenta que le Duc Galeas-Marie son neveu avoit diminué de moitié tout ce que son pere luy avoit assigné pour sa subsistance, que même cette moitié ne luy estoit pas payée; que cependant il n'avoit rien à se reprocher depuis trente ans de service à la Cour

Epist. lib 31. fol. 215. &c.

Ibid. verso.

Ibid. 218. v.°

Ibib. 219.

9. Juill. 1470.

Ibid. 32. fol. 224.

* *Erant apud me jam annos quatuor duo Pantheæ liberi ex Hieronymo Bindoto viro suo, Joannes Maria natus annos octo ac decem, & Arminia annos nata quindecim & amplius. Cum suum ille adventum cunctaretur & quotidie verba daret, essetque puella & formosa & nubilis, non longius mihi cunctandum existimavi, præsertim cum jam agerem ætatis annum secundum & septuagesimum. Eos igitur liberos duxi ad patrem, apud quem Arminiam reliqui. Nam Joannes Maria apud illum esse nullo pacto voluit. Itaque mecum rediit, estque apud me. Sum ab omnibus in ea peregrinatione mirificè honoratus, inprimisque Florentiæ ab universa civitate & egregiè à Medicibus omnibus, &c.* Xenophonti filio, XV. Kal. Junias 1470. *Epist. lib. 31. fol. 221. v.°*

de Milan : que la néceſſité l'obligeoit à chercher des établiſſements ailleurs. Rien ne pouvoit, dit-il, me flatter davantage que de vous voir arriver en cette ville, avant que j'aye pris la reſolution fixe d'en ſortir. Je me laiſſeray conduire par vos avis, afin qu'on ne puiſſe pas m'accuſer d'avoir manqué en aucune choſe à la Maiſon Sforce. On ne ſçait que penſer de toutes ces plaintes & lamentations. Six jours après il écrit à ſon ami Nicodeme Tranchedini, qu'il n'eſt point aſſez dépourvû d'argent pour ne pas acheter des livres ; qu'il a reſolu d'acquerir de ceux qui ſe font à préſent ſans peine, ſans plume, & avec des formes [a]. Il le prie de ſçavoir combien on vend un Pline, un Tite-Live & un Aulu-Gelle.

25. Juillet 1470. *Epiſt. lib. 32. fol. 224. v.°*

Ibid. 33. fol. 229.

Il eſt étonnant qu'avant cette année 1470. on ne trouve rien dans ſes lettres qui puiſſe faire croire qu'il fût informé de l'invention de l'Imprimerie. Il y avoit déja quatre ans que l'on imprimoit à Rome, & plus de deux ans que l'on imprimoit à Veniſe. Comment un homme auſſi répandu dans le commerce du monde, d'une réputation auſſi étendue, ignora-t-il ſi long-temps la découverte d'un art qui l'intéreſſoit ſi fort ? Quand cette connoiſſance fut parvenue juſqu'à luy, il ne manqua pas d'exciter, par ſes conſeils [b], Jean André Evêque d'Aleria, & Théodore Gaza, de continuer leurs ſoins à publier tous les bons auteurs. Il leur fit remarquer que leurs impreſſions n'eſtoient pas fort correctes. Ce fut pour prévenir cet inconvenient à l'égard de ſa traduction de la Cyropédie de Xenophon, que le même Evêque d'Aleria méditoit de mettre ſous la preſſe, qu'il luy indiqua la meilleure copie qu'il y en eût. On luy demanda auſſi ſes Commentaires ſur Petrarque, qu'il avoit compoſez autrefois par ordre du Duc Philippe-Marie. Il répondit qu'il

Ibid. 31. fol. 221.

Ibid. 32. fol. 225. 229.

Dans ſa lettre du 9. Aouſt 1470. *Fol. 229. v.°*

[a] *Ne putes me omnino eſſe mendicum, inſtitui quoſdam ex iſtis codicibus qui nunc labore nullo neque arundine, ſed formis quibuſdam, ut ipſi vocant, ita formantur, ut ex accuratiſſimi librarii manu profecti poſſint exiſtimari.*

[b] *Ingenuum laborem tuum & exquiſitum ſtudium in iis codicibus emendandis vel inſtaurandis potius, qui per novos artifices pulcherrimè imprimuntur, non ſolum probo, verum etiam & egregiè laudo & admiror plurimum.* Lettre du 9. Aouſt 1470. fol. 225.

n'en avoit point de copie, & qu'il ne ſçavoit où en trouver. Cet ouvrage, qui ne parut que ſix ans après à Milan, n'eſt pas le premier de Philelphe qui ait eſté imprimé. En publiant les vies de Plutarque en 1471. on y avoit inſeré ſa traduction des vies de Lycurgue, de Numa-Pompilius, de Galba & d'Othon; & on luy avoit attribué celles de Theſée & de Romulus. On a une lettre de luy du 20. Octobre de la même année 1471. où il deſavoue ces derniéres, dont il dit que Lapus de Florence, qui avoit eſté ſon écolier, eſt auteur, de même que de quelques autres dont on faiſoit honneur, dans cette même édition, à Antoine de Todi auſſi ſon écolier, mais fort inférieur à Lapus pour l'eſprit & pour la ſcience : il adjoûte que l'éditeur s'eſt encore trompé, en donnant à Jacques Angelus les vies d'Alexandre & de Céſar, & celle de Ciceron à Léonard Aretin. Pour celles qu'on attribue à Donat Acciaioli, que luy-même Donat en rende témoignage, & ſon témoignage ſera ſincére. Qu'au reſte il y a pluſieurs de ces traductions qui ſont mauvaiſes, & qu'il faut que luy Evêque d'Aleria ait beaucoup d'attention à ce que les fautes des autres ne le faſſent errer luy-même.

Lib. 34. fol. 238.

Donato Actiol. nobili & facundiſſimo juveni.

Pendant qu'il travailloit ainſi à procurer le progrès & la correction de l'Imprimerie, ſes affaires domeſtiques n'en devenoient pas meilleures. Ses appointements n'eſtoient pas payez, & il luy eſtoit dû plus de ſept cens ducats. Il eſtoit réduit à demander à ſes amis les choſes les plus néceſſaires à la vie. Pour ſurcroît de chagrin, il apprit la mort de ſon fils Xenophon, qu'une fiévre lente emporta le 27. Aouſt 1470. à Raguſe, après avoir langui plus d'un an. Il fut très-ſenſible à cette perte, parce que c'eſtoit le plus cher de ſes enfants, quoyque la fureur de courir ne luy eût jamais permis de ſe fixer dans la maiſon paternelle : il eut honte luy-même de ſa foibleſſe en cette occaſion. Enfin Paul II. mourut auſſi le 25. Juillet 1471. L'élection de Sixte IV. luy donna de nouvelles eſpérances. Il renouvella ſes inſtances pour qu'on l'appellât à la Cour de Rome. Il écrivit au nouveau Pape, aux Cardinaux de Pavie, de Vicence, de Gonzague, & à ſes autres patrons. Il écoutoit

Ep. l. 32. fol. 224. 226.
Ibid. 33. fol. 231. v.°

Ibid fol. 228. verſo 229.
Lib. 31. fol. 221. v.°

Elle eſt du 9. Aouſt 1471.
Epiſt. lib. 33. fol. 233. 236. 239.
V. auſſi Epiſt.

Jac. Card. Pap. Epiſt. 383. p. 725.

en même-temps les propoſitions qui luy eſtoient faites par Hercule d'Eſte Duc de Ferrare, & il l'aſſuroit (Octobre 1471.) qu'auſſi-toſt qu'il auroit reçu ſes derniers ordres, il voleroit à ſa Cour pour s'y fixer, & y paſſer le reſte de ſes jours.

Epiſt. lib. 34. fol. 239. verſo.

Toutes ces tentatives furent inutiles. Le Duc de Milan continuoit à luy refuſer la permiſſion de ſortir de Milan. Il luy fit même inſinuer qu'il luy feroit plaiſir s'il recommençoit à inſtruire la jeuneſſe. Philelphe ne pouvant mieux faire, obéit. A l'âge de 73. ans, & après une interruption de vingt-cinq ans, il reprit ſon ancienne profeſſion, & ſe chargea d'expliquer les Politiques d'Ariſtote. La harangue qu'il prononça à l'ouverture de ces leçons, eſt la cinquiéme de ſes *Orationes diverſæ* [a].

Ce fut à cette occaſion que Galeas-Marie s'informa du détail des affaires de Philelphe. Celuy-cy qui en fut inſtruit, pria le Medecin de la Cour de remercier ce Prince de la bonté qu'il luy témoignoit; & par un trait de plaiſanterie aſſez mauvaiſe, de luy dire qu'il avoit eſté enlevé dans le Chœur des Anges [b], où l'on n'a plus beſoin de manger, de boire & de ſe vêtir; que par-là il eſtoit devenu le plus heureux des hommes.

Ibid. fol. 240. verſo.

Il travailloit alors à deux Elégies, l'une en vers latins, l'autre en vers grecs, ſur la guerre contre les Turcs, qu'il envoya à Sixte IV. au mois de Novembre de la même année 1471. Il parut une cométe dans les premiers jours de Janvier de l'année

Ibid. 35. fol. 246. verſo.

ſuivante 1472. Philelphe dit qu'elle eſtoit du genre de celles que les Grecs appellent ὀβελισκὸς, & les Latins *Veru*; qu'elle ſe levoit vers minuit, & diſparoiſſoit au jour; qu'elle partoit du Levant, déclinoit enſuite vers le Midy, traînant une longue

[a] *Non ſum veritus tertium jam & ſeptuageſimum agens ætatis annum docendi arma reſumere.... Evocatur miles emeritus poſt quintum & vigeſimum annum in aciem docendi, & ne is quidem invitus, cum intelligat hujuſmodi benignitatis munere ſe rem facturum excellentiſſimo ſuo Principi Galeacio-Mariæ non gratam ſolum, verum etiam perjucundam.... Ubi priſtinus ille vocis vel ſonorus concentus? Ubi firmitudo laterum? Ubi linguæ in omnem motum vel celeritas vel facilitas, &c.*

[b] *Dein etiam exponas me aſſumptum eſſe in Angelorum chorum, apud quos neque eſculentis ullis, neque potulentis, neque veſtimentis locus eſt. Ex quo licet intelligi me unum eſſe, quo alius ſit beatior nemo.* Lazaro Philoſopho Medicoque Ducali, Epiſt. lib. 34. fol. 240.

queue, & s'alloit perdre au Couchant : qu'au reſte il n'oſe pas prononcer affirmativement ſur ce qu'elle peut produire, car ſes effets ſont différents, mais toûjours mauvais. Il ſe détermine cependant à déclarer qu'elle menace le Turc. Ce phenoméne luy fit adjoûter douze vers à chacune de ſes élégies. Elles luy attirérent de nouvelles promeſſes de Rome, ſur la foy deſquelles il ſembloit qu'il dût partir d'un jour à l'autre. On luy fit même entendre que le Pape luy avoit aſſigné une penſion de cinq cens ducats ; il l'écrivit ainſi à Leonard Foſcarini Procurateur de S.t Marc, & adjoûte qu'il attendoit d'heure en heure des lettres ; qu'auſſi-toſt qu'il les aura reçues il s'embarquera ſur le Po juſqu'à Ferrare*, & de là par le canal à Bologne, d'où il fera le reſte du chemin par terre. Tous ces projets n'eurent pas plus d'effet cette année que les précedentes. Il ne put partir de Milan, & ſon état devint plus miſerable que jamais. Il ſembloit même que tout concourût à l'accabler de douleur. Son fils Marius s'eſtoit toûjours ſi mal comporté, ſoit à ſon égard, ſoit pour ſa propre fortune & pour ſon établiſſement, qu'il avoit tout lieu d'en eſtre mécontent. Ce fils luy donna ſur la fin de cette année 1472. un nouveau ſujet de mortification, qui le toucha plus vivement qu'aucun autre. Il écrivit deux lettres à ſon pere ; dans la premiére, il trouvoit mauvais que celuy-cy luy eût repréſenté le tort qu'il avoit de n'eſtre pas plus exact à remplir les devoirs de ſon emploi de Profeſſeur, & pouſſoit ſa mauvaiſe humeur juſqu'à luy reprocher ſa décrépitude.

Nam ejus variis ſunt effectus, & omnes mali.

Epiſt. lib. 36. fol. 253.

Dans l'autre, s'abandonnant aux mouvements de ſa colere, il luy conſeilloit de faire ſon teſtament, afin, diſoit-il, de ne point avoir de procès avec ſes freres. Philelphe fut indigné de ces lettres inſolentes. Il répondit à cette derniére, qu'il eſtoit ravi de voir un fils déja âgé de 47. ans, donner des avis à ſon pere qui en avoit 75. & ne vouloir pas en recevoir de luy ; que la précaution qu'il prend eſt inutile ; qu'il ſe porte mieux que luy ; qu'on peut juſtement leur appliquer à l'un ce demi-vers de

Ibid. 255. v.

* *Per Padum Ferrariam & inde rurſus per navigabilem foſſam illam, Bononiam uſque, unde per continentem equeſtri itinere ad urbem utar.* Epiſt. lib. 36. fol. 253.

Virgile, *Sed cruda deo viridiſque ſenectus,* à l'autre cet autre vers d'Ovide, *Filius ante diem,* &c. qu'il s'eſtoit juſques alors flatté que ſi luy Marius le ſurvivoit, ce qu'il ſouhaite plus qu'il n'eſpere, il voudroit bien tenir lieu de pere à ſes freres & ſœurs, qui eſtoient preſque tous dans l'enfance; mais puiſqu'il luy fait voir ſon mauvais cœur, il mettra ſi bon ordre à ſes affaires, qu'il n'aura rien à diſcuter avec ces mineurs; qu'il peut n'établir toutes ſes eſpérances que ſur luy ſeul; qu'il fera en cela ce que Philelphe luy-même a fait: qu'au reſte ſa premiére lettre a indiſpoſé contre luy tous ceux à qui il l'a montrée; qu'on a trouvé ridicule qu'un fils ne voulût pas ſouffrir les conſeils d'un pere; qu'il a eu l'attention de ne luy écrire qu'en Toſcan, afin que ce qu'il luy diſoit ne devînt pas public; que c'eſt uniquement pour ſon bien, qu'il l'a fait ſouvenir que ſon peu d'aſſiduité luy a fait perdre les emplois de Bergame, de Verone, de Veniſe & de Bologne, & qu'il eût à prendre garde qu'il n'eſſuyât le même ſort à Ancone où il eſtoit alors: enfin que c'eſt un trait digne de ſa gravité & de ſon reſpect pour ſon pere, que de le traiter de radoteur, parce qu'il a voulu s'intéreſſer à ſa fortune & à ſa réputation. Cette lettre eſt du 18. Decembre 1472.

Cette mauvaiſe diſpoſition de Marius engagea Philelphe à ſonger ſérieuſement à établir une de ſes filles, qui eſtoit nubile *. Il trouva un mari pour elle, mais il n'avoit point de dot à luy donner. Il fut donc obligé de recourir à ſon expédient ordinaire, & de demander aux Princes, aux Prélats & aux Seigneurs qui le conſideroient, une contribution pour faire la ſomme qu'il deſiroit luy conſtituer. Ces demandes eſtoient accompagnées de quelqu'un de ſes ouvrages. Il envoya aux uns ſon Elégie grecque contre les Turcs, aux autres la traduction du petit morceau de Pollux ſur la Pourpre, *(de Purpura.)* Cela luy réuſſit, du moins à l'égard de Louis de Gonzague Duc de Mantouë, & de Jean Eſtienne Botigella Evêque de Cremone.

Mars & Avril 1473. *Lib. 36. fol. 257. 258. 263. 264. v.°*

* *Filia mihi eſt jam nubilis, pecuniæ autem eſſe quæ poſſint, cum jam tot annos nulli mei proventus fuerint... Dos mihi comparanda eſt, gener enim non deeſt, & egregius quidem... Nullam præſcribo pecuniæ quantitatem,* &c. Lib. 36. fol. 257.

Ils

Ils donnérent généreuſement leur contingent; Philelphe fit des emprunts pour le reſte. Cette affaire ainſi arrangée, il recommença ſes ſollicitations à la Cour de Rome, ne pouvant plus ſe ſoûtenir à celle de Milan, où l'on ne payoit point ſes appointements depuis pluſieurs années. Il écrivit au Cardinal Pierre-Marie Riari neveu du Pape, & au Cardinal de Pavie, & les ſupplia de ſe ſouvenir de leurs promeſſes. Il envoya à ce dernier le 9.e livre de ſa Sfortiade [a]. Enfin Sixte IV. ſe rendit à ſes inſtances. Il fut appellé à Rome ſur la fin de l'année 1474. pour y profeſſer la Philoſophie morale. La mauvaiſe ſaiſon, la longueur du voyage, l'âge tendre de ſes enfants, & peut-eſtre auſſi l'incertitude où il eſtoit des avantages qu'il trouveroit dans ce nouvel établiſſement, le déterminérent à laiſſer ſa famille à Milan. Il ſe rendit ſeul à Rome. Il auroit ſouhaité en arrivant, pouvoir aller haranguer Sa Sainteté, & la remercier de ce que par ſa munificence il ſe trouvoit dans la Capitale du monde; mais un enrouement [b] cauſé par la fatigue du voyage fait en hiver, & dans la 77.e année de ſon âge, ne le luy permettant pas, il y ſuppléa par une lettre ou petite harangue, qui eſt la ſixiéme de ſes Oraiſons diverſes. Cette incommodité fut apparemment de peu de durée, puiſqu'il fit l'ouverture de ſes leçons ſur les Queſtions Tuſculanes de Ciceron, dès le 12. Janvier ſuivant [c] (1475.) Dans la même année [d], & dans la même ville de Rome [e], il compoſa ſes livres *de Morali diſciplina*,

Lib. 36. fol. 257. 258.

Ibid. fol. 258. 259.

Epiſt. 551. epiſt. 552. Jac. Card. Papienſ. pag. 811.

[a] Ce Cardinal ne l'avoit pas encore reçu au mois d'Octobre ſuivant (1473.)

[b] *Hanc non mediocriter offendit importuna hæc vocis raucitas, quam partim itineris difficultas, partim aſperitas hyemis intulit homini ſeni, utpote jam agenti ſeptimum atque ſeptuageſimum ætatis annum. . . . . accerſitus in hoc domicilium orbis terræ*, &c.

[c] *Oratio VII.ª habita in principio Quæſtionum Tuſculanarum M. Tullii Ciceronis, in Studio urbis Romæ, pridie Idus Januar. 1475. (Tum mihi potiſſimum qui ætatis jam annum agens ſeptimum ac ſeptuageſimum, tandiu ſum in omni Orationis genere per univerſam propemodum exercitatus Italiam*, &c.)

Alexander ab Alexandro, lib. 1. cap. 23. Dierum Genial. rapporte que dans ſa jeuneſſe il a aſſiſté aux leçons que Philelphe donnoit à Rome ſur les Tuſculanes.

[d] *Qui jam agens ſeptimum & ſeptuageſimum ætatis annum, nihil diutius poſſum durius pati.*

[e] *Quare ſi quis intueatur hic Romæ duos iſtos equos marmoreos, & duos item marmoreos juvenes*, &c.

que François Robortel fit imprimer sur l'original de l'auteur, à Venise en 1552. Il ne se donna pas le temps de les achever [a]. Son inquiétude naturelle luy fit quitter cette Capitale. Sous prétexte d'aller chercher sa famille, il repassa à Milan. Il y estoit le 4. Juin 1477. jour auquel il prononça une harangue [b] à l'occasion du Traité d'alliance entre la Duchesse Bonne & son fils Jean-Galeas d'une part, & Hercule d'Est Duc de Ferrare d'autre part. Mais le veritable objet de son voyage estoit de voir si la mort violente de Galeas-Marie (arrivée en 1476.) & la regence de la Duchesse sa veuve, n'apporteroient aucun changement avantageux pour sa fortune. En vain avoit-il formé de nouvelles espérances sur cette révolution. Les affaires de l'Estat de Milan n'estoient pas assez tranquilles, pour que le nouveau Gouvernement songeât à procurer à Philelphe un employ qui répondît à tous ses besoins. Il eut seulement la douleur de voir périr devant ses yeux deux de ses enfants, l'un [c] âgé de sept ans, & l'autre [d] de huit; & sa femme frappée de ces malheurs, arrivez immédiatement après une fausse couche qu'elle avoit eue, tomber dans une maladie mortelle. Ces revers le contraignirent de quitter encore une fois Milan, & de retourner seul à Rome. On a la lettre ou harangue [e] dans laquelle il annonce son retour à Sa Sainteté, & luy offre ses services. Je ne sçais pas précisement s'ils furent agréez. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il estoit revenu à Milan au mois de May 1481. puisque c'est de cette ville qu'il date l'Epître qu'il écrivit à Louis Sforce, en luy dédiant l'édition de ses Harangues & de ses Opuscules. Il avoit alors quatre-vingt-trois ans presque accomplis. Malgré ce grand âge, le mauvais état de sa fortune ne luy permit pas de refuser l'offre qui luy fut faite par Laurent

[a] Le cinquiéme livre est imparfait.

[b] *Oratio habita Mediolani in arce Portæ Jovis, sexto Idus Junias 1477. 1.ª Orat. Nuptial.*

[c] Un garçon, *Cæsar Fredericus-Agatus.*

[d] Une fille, *Laura Magdalena.*

[e] *Oratio VIII.ª de suo in urbem reditu, ad Sixtum Quartum Pontif. Max. Hinc Mediolanum repetens, adducendæ familiæ meæ gratiâ, me obstrinxeram tuæ Beatitudini, ecce, ut vides, redii contemptis cæteris rebus omnibus & publicis & privatis. Fateor equidem serius me rediisse quam putaram,* &c.

de Medicis, de l'employ de Profeſſeur en Grec à Florence. Mais les fatigues du voyage fait dans les plus grandes chaleurs de l'eſté, jointes à cette extrême vieilleſſe, luy donnérent la mort le 31. Juillet de la même année 1481. Cette date du décès de Philelphe, qui juſqu'à préſent avoit eſté ſi différemment rapportée par les hiſtoriens, eſt devenue certaine par un paſſage de la Chronique de Barthelemi Fontio ou della Fonte[a] ſon ſucceſſeur dans l'employ de Profeſſeur en Grec à Florence, que les Journaliſtes de Veniſe ont donnée dans leur XVII.e Volume. *Franciſcus Philelphus, vir græce latineque doctiſſimus, & Mediolano Florentiam accitus ut publicè profiteretur, æſtu ac labore itineris confectus, pridie Kalend. Auguſti Florentiæ moritur, anno ætatis quinto & octogeſimo*[b], *cujus nos in vicem ſuffecti ſumus.* Le P. Foreſti, connu ſous le nom de Jacques Philippe de Bergame[c], dans ſon *Supplementum Chronicorum,* met auſſi cette mort à Florence en 1481. & adjoûte que Philelphe fut enterré dans l'Egliſe des Servites, dite l'Annonciade.

On ne peut diſconvenir que Philelphe n'eût des défauts. Il eſtoit haut, vain, & affectoit trop de ſe louer luy-même. Il repete en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, qu'il eſt le ſeul des Latins qui ait compoſé des volumes en tout genre; que Virgile n'a écrit qu'en vers, & Ciceron en proſe, encore ſeulement en leur langue maternelle; que pour luy il a donné des piéces d'Eloquence, de Poëſie & de Philoſophie en différentes langues, en Grec, en Latin & en Toſcan: enfin qu'il eſt le premier des mêmes Latins qui ait oſé entreprendre de faire des vers grecs. Il eſtoit auſſi trop mordant & trop ſatirique, & ne ſupportoit pas aſſez patiemment les critiques qu'on faiſoit de ſes œuvres & de ſa perſonne; mais c'eſtoit le goût qui dominoit dans le ſiécle où il a vêcu. Preſque tous les ſçavants & les

Epiſt. lib. 14. fol. 100. 101. l. 24. fol. 162. Orat. diverſ. 7.a De Morali diſcipl. lib. 5.

[a] On a une traduction des Epîtres de Phalaris du Latin en Italien par ce Barthelemi Fontio, imprimée en 1471.

[b] Philelphe n'eſtoit point dans ſa quatre-vingt-cinquiéme année, mais dans ſa quatre-vingt-quatriéme qui ne faiſoit que commencer, eſtant né le 25. Juillet 1398. C'eſt peut-eſtre une faute de copiſte, *quinto* au lieu de *quarto.*

[c] *Jac. Phil. Bergom. (al. Foreſti) Chronicor. ſupplement. Edit. Venet. 1503. fol. 398.*

reſtaurateurs des belles-lettres en Italie dans le XV.e ſiécle, n'ont pas eſté plus moderez que luy : d'ailleurs il ſemble qu'il n'a jamais eſté l'aggreſſeur, c'eſt du moins ce qu'il fait entendre à l'égard du Pogge, de Pierre Candidus Decembrius, de Louis Crivelli, de Charles d'Arezzo & des autres, contre leſquels il écrivit avec tant d'emportement. On luy reproche encore le crime d'ingratitude, & on cite pour exemple ce qu'il a fait contre Coſme de Medicis & contre Pie II. J'ay déja montré cy-deſſus qu'on l'accuſe à tort d'avoir eſté ingrat envers Coſme. Pour Pie II. il faut convenir qu'il auroit eſté plus beau à Philelphe de reſpecter la mémoire de ce Souverain Pontife qui avoit toûjours eſté ſon ami, mais il faut avouer auſſi qu'il auroit dû s'attendre à plus de graces & plus de bienfaits qu'il n'en reçut de luy. Philelphe avoit eſté très-utile au jeune Æneas Sylvius, & avoit beaucoup contribué à ſon élevation ; c'eſtoit à Æneas Sylvius à ne jamais oublier ces ſervices importants : & après avoir tant fait que de luy aſſigner une penſion, falloit-il ſe borner à ne luy en payer que la premiére année, pendant ſix années de Pontificat ? Adjoûtons que ce Pontificat ne fut pas favorable aux gens de lettres, & que Philelphe crut bien faire de prendre la deffenſe de la cauſe génerale ; mais enfin il ſe retracta, & lava par ce moyen la tache de prétendue ingratitude qu'on pourroit luy reprocher.

Il fut d'ailleurs aſſez modéré à l'égard des autres Princes ou gens élevez en dignité. On voit auſſi dans ſes ouvrages peu de traits de prévention contre toute une nation. Il diſoit à cette occaſion, qu'il eſtoit injuſte d'attribuer à un peuple entier les vices de quelques particuliers [a] ; qu'ainſi on auroit tort d'appeller les Allemans yvrognes, les François peu chaſtes [b], les Eſpagnols voleurs, & les Anglois grands mangeurs, parce que quelques-uns d'entr'eux avoient ces défauts.

[a] *Non enim par eſt paucorum flagitia univerſis populis ac Principibus vitio dare. Sic enim & Germanos bibulos, & Francos inceſtos, & Hiſpanos prædones, & Britannos edaces appellabimus, quoniam eorum pauci quidam aut in potum aut in prædam & ſanguinem maximè alacres, aut in cibum intemperantes ſe gerunt.* Epiſt. lib. 5. fol. 30.

[b] *Inceſtos* n'a-t-il point icy la ſignification d'*incaſtos* ?

Ce qu'on ne peut pardonner à Philelphe, c'eſt ſon inconſtance & ſon inquiétude continuelle; preſque toûjours mécontent de ſa ſituation, il paſſa toute ſa vie à chercher ce qu'il n'eſtoit pas en luy de ſe procurer, je veux dire la tranquillité: ſa diſſipation mal entendue, ce mépris de l'argent dont il ſe pare à chaque inſtant, l'obligérent de faire des baſſeſſes qui répondoient peu à la prétendue nobleſſe de ſes ſentiments. Diſons cependant pour ſa juſtification, 1.° Que tel eſtoit le caractére qu'il avoit apporté en naiſſant. Il eſtoit noble & génereux, donnoit volontiers, ne pouvoit prendre ſur luy l'attention de ménager pour ſe procurer des reſſources dans la néceſſité: il aimoit le faſte, vouloit avoir des valets, & recevoir honorablement ſes amis. 2.° Il avoit une famille nombreuſe, des enfants & petits enfants des trois femmes qu'il avoit épouſées, entre leſquels quelques-uns luy coûtérent beaucoup. 3.° Il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres; cette paſſion ſi louable ne l'abandonnoit pas dans ſa plus extrême miſére: un manuſcrit à acquerir l'emportoit ſur les beſoins les plus preſſants de ſa maiſon. Au reſte, il eſtoit très-ſobre [a], beuvoit très-peu de vin, & n'en beuvoit jamais ſans eau; préferoit les légumes aux mets les plus recherchez [b]. C'eſt ce qui luy avoit conſervé cette ſanté dont il ſe vante aſſez ſouvent dans ſes lettres, pour donner de l'ennuy à ſes lecteurs; ſon temperament eſtoit fort & vigoureux, & il n'avoit jamais voulu ſe ſervir de Medecins, auſſi n'avoit-il aucune incommodité, même dans ſa plus grande vieilleſſe.

On trouve dans ſes écrits, & particuliérement dans ſes lettres où il ſe montre au naturel, une morale ſaine, des ſentiments, & une érudition auſſi variée & auſſi étendue que ſon ſiécle le comportoit.

[a] *At nobis qui vilioribus utimur obſoniis, nulla opus eſt pecuniarum copiâ. Paucis enim contenti ſumus, pluriſque lactucam & pirum facimus quam cinnama ac zucharum. Nullo delectamur mulſo, ſed aut aquâ perſæpe merâ, aut vino & debili & diluti ſſimo.* Epiſt. lib. 5. fol. 334. v.°

[b] *Quis autem ab omni delicatiore cibo uno me abſtinentior, qui eo vili ſemper utar & pauco? Num hæc à me finguntur, aut minus nota ſunt omnibus? Nam vino quando me uſum unquam non diluti ſſimo aut vidiſti aut audiſti?* Epiſt. lib. 26. fol. 179. v.°

J'ay déja dit qu'il eut trois femmes, la premiére eſtoit d'une naiſſance diſtinguée, eſtant fille de Jean Chryſoloras, & petite-fille du célébre Manuel, mort au Concile de Conſtance en 1415. qui avoient l'honneur d'eſtre alliez aux Empereurs de Conſtantinople, & de Manfredina Doria de l'illuſtre Maiſon de ce nom. S'il en faut croire Philelphe, ce fut Jean Chryſoloras luy-même qui ſouhaita de l'avoir pour gendre, & qui déploya toute ſon éloquence pour le déterminer à épouſer ſa fille Theodora. Le parti eſtoit trop avantageux pour que Philelphe ne ſe laiſſât pas perſuader; naiſſance, richeſſe, beauté, tout s'y trouvoit en un degré éminent; mais ce qui le détermina principalement à contracter cette alliance, fut qu'il ſe flatta que par ce moyen il pourroit parvenir à connoître à fond les beautez & les fineſſes de la langue Grecque & de ſa prononciation. Il convient qu'il ne fut point trompé dans cette eſperance, & qu'il fut redevable des progrès qu'il y fit, non ſeulement aux leçons de ſon beau-pere, mais encore à ſes converſations avec ſa femme Theodora dont les mœurs eſtoient très-douces, qui avoit beaucoup de politeſſe, & qui parloit la langue Attique dans toute ſa pureté *.

Sat. 3. Decad. VI.

Il l'épouſa vers le mois de Septembre ou Octobre 1425. puiſque ſon fils aîné avoit quatorze mois & dix-ſept jours lorſqu'il débarqua à Veniſe le 10. Octobre 1427. Elle eſtoit

* *Nec inficier tamen ad Græcam locutionem plurimum conduxiſſe primam illam uxorem quæ mihi vitâ ipſâ carior fuit, Theodoram Chryſolorinam ſummi illius viri Manuelis Chryſoloræ neptem... nam & litteraturam & cæteras Græcorum diſciplinas ſplendidiſſimus eques auratus ſocer meus Johannes Chryſoloras hujus pater me docuit, at uxor illa mea Theodora locutione erat admodum moderatâ ac ſuavi & maxime Attica, ut pote quæ nihil haberet peregrini ineptique ſermonis admixtum. Nam quoniam illæ mulieres nobiles Conſtantinopolitanæ pro vetere quodam more ſe domi continerent, neque interdiu unquam egrederentur, ſed noctu quandoque duntaxat, dum & equites & facie velatâ, & à domeſticis iiſdemque conjunctiſſimis comitatæ aut templum aliquod feſtis diebus peterent, aut officii gratiâ neceſſarios inviſerent, ob hujuſmodi ſolitudinem, antiquitatem etiam illæ obſervabant incorrupti ſermonis. Quam ego conſuetudinem puto Conſtantinum auguſtum unà cum colonia ex urbe Roma Conſtantinopolim tranſtuliſſe. Audimus enim Romanas quondam mulieres à multorum ſermone vehementer abſtinuiſſe, & ſeſe domi continere ſolitas, &c.* Lib. 20. fol. 30. 31. Lib. 37. fol. 261. v.°

fort jeune [a], & elle luy fut toûjours très-chére. Elle mourut à Milan le 3. May 1441. âgée d'environ trente ans. Pour ſon beau-pere Jean Chryſoloras, nous avons vû qu'il eſtoit mort avant que Philelphe partît de Conſtantinople. Sa belle-mere Manfredina fut faite eſclave avec les deux filles qui luy reſtoient, lors de la priſe de cette ville par les Turcs au mois de May 1453. Après avoir obtenu leur liberté par le moyen de Philelphe, elles paſſérent toutes trois en Candie [b], où Manfredina mourut vers la fin de 1464. elle avoit eu quelqu'envie de ſe retirer auprès de ſon gendre, mais cela ne s'executa pas : le même deſſein manqua auſſi en 1466. à l'égard de Zambia ſa fille [c], qui luy ſurvêcut. Philelphe auroit ſouhaité de luy rendre ce ſervice, mais il n'en fut pas le maître, les lettres qui avoient eſté écrites à Zambia pour cela, ne parvinrent pas juſqu'à elle.

Philelphe eut de ſon mariage avec Theodora quatre [d] enfants, deux garçons, Jean-Marius & Xenophon, & deux filles, Angela & Panthea. Ainſi quand, à l'occaſion de la priſe de Conſtantinople, il appelle ſes deux belles-ſœurs les [e] tantes de ſes quatre fils, il faut entendre ce terme *fils, filiorum,* par celuy d'enfants. Les Juriſconſultes l'employent en ce ſens. De ces deux filles, Angela quoyque l'aînée, ne fut mariée que vers Pâques [f] 1457. La ſeconde, Panthea, l'eſtoit déja avant le mois de Mars 1451. avec Jerôme Bindoti de Sienne, pour lequel Philelphe demandoit en même temps une charge, *Prætu-*
ram, à Caſal, & qui eſtoit en priſon à Florence au mois de

Epiſt. lib. 9. folio 62. verſo. XIV. Kalend. Mart. 1451.

[a] Elle ne pouvoit avoir qu'environ 14. ans, puiſqu'elle n'en avoit que 16. en 1427.

[b] *Epiſt. Xenophonti filio, XVIII. Kal. Febr. 1465. V. Epiſt. lib. 24. fol. 166. & lib. 27. fol. 186.*

[c] *Lauro Quirinio & Xenophonti, Epiſt. lib. 27. fol. 186.*

[d] *Nec ſterilem nobis fecundis geſſerat uxor*
Illa, viro peperit quæ quatuor ordine natos,
Nam Marium genuit, genuit Xenophonta, puellæ
Angela prima patrem norunt, Panthea ſecunda,
Qui mixtim facie referunt vultuque parentes. Sat. 3. Decad. VI. V. etiam Sat. 8. Decad. IX.

[e] *Socrum mihi cariſſimam Manfredinam Auriam ac duas ejus & ſoceri mei Joannis Chryſoloræ filias meorum quatuor filiorum materteras.* Epiſt. lib. 11. fol. 82.

[f] *Angela ſoror tua ad Chriſtianam reſurrectionem tradetur viro cui deſponſata eſt. V. Kal. April. 1457.* Epiſt. lib. 13. fol. 96.

Septembre 1452. Elle estoit morte en 1465. laissant un fils, Jean, âgé de dix-huit ans, & une fille, Arminia, âgée de quinze, lorsque Philelphe alla les remener à Sienne en 1469. comme il a esté dit cy-dessus.

Epist. lib. 9. fol. 71.

L'aîné des fils, Jean-Marius-Jacques, né à Constantinople le 24. Juillet 1426. suivant la supputation indiquée cy-dessus, donna à son pere de grands sujets de mécontentement pendant tout le cours de sa vie. Nous avons déja vû que l'Empereur Jean Paleologue le luy ayant demandé pour le faire élever à sa Cour, il l'y envoya au printemps de l'année 1440. mais Theodora sa mere estant morte, & Philelphe apprenant qu'il perdoit son temps dans cette ville, il luy écrivit le 31. May 1441. de revenir en Italie. Ce retour ne se fit cependant tout au plus, qu'au mois de May de l'année suivante 1442. Il resta peu auprès de son pere; il parcourut différents pays, & ne resta jamais long-temps dans aucun lieu. Il estoit à Marseille au mois de Novembre 1450. & y exerçoit un employ de Magistrature que le Roy René luy avoit donné. Il quitta cette ville, passa à Genes, à Milan, à Ferrare, à Casal, puis à Turin où il séjourna plus long-temps. Il paroît qu'il y faisoit la fonction d'Avocat ou de Jurisconsulte, ce qui déplaisoit à Philelphe, qui luy en dit son sentiment: *Tu, velim, à Minervâ ne desciscas. Itaque malle te debes & Oratorem & Poëtam, eumdemque Philosophum quam Jurisconsultum & rabulam mercenarium.* C'est de-là qu'il partit pour la Cour de France à l'insçû de son pere, au nom duquel cependant il supposa qu'il faisoit ce voyage. Il revint peu après en Italie, alla trouver le Pape Pie II. à Mantouë en 1459. qui luy offrit de le faire Avocat consistorial; il le refusa, vint professer à Bergame, à Verone, enfin fut reçu en 1460. à Venise pour y enseigner l'Eloquence & la Philosophie morale, aux appointements de la République, ce qui n'avoit encore esté fait pour aucun autre; mais son peu d'assiduité à remplir son devoir, ses parties fréquentes de campagne, sa dissipation, les compagnies peu convenables que luy & sa femme fréquentoient (car il estoit marié * au moins dès 1450.)

Ibid. 11. fol. 82. verso.

Thomæ Franc. XV. Kal. Jun. 1456. Epist. lib. 13. fol. 94.

Ibid. 15. fol. 109.

Ibid. 18. fol. 127.

* Sa femme n'est désignée que par son nom de baptême, *Maria.* Il luy

luy firent perdre cet établiſſement vers 1470. auſſi-bien que ceux de Bologne & d'Ancone, qu'il eut en 1471. Les repréſentations & les conſeils de ſon pere ne faiſoient rien ſur ſon eſprit; au contraire, il les ſupportoit impatiemment, ce qui irritoit Philelphe au point de l'abandonner à ſa mauvaiſe conduite & à ſa mauvaiſe fortune. Cette colere s'augmenta encore lorſque ce fils luy propoſa de faire ſon teſtament au mois de Decembre 1472. Marius n'eſtoit cependant pas ſans mérite; il eſtoit aſſez bon Poëte. Louis Marchenti en luy dédiant le Poëme qu'il avoit compoſé ſous le titre de *Benacus*, au ſujet de la victoire remportée par les Venitiens ſur le lac de Garde contre l'armée Milanoiſe, l'appelle *ſummus, maximus Poëta.* Si cette qualité de Poëte luy valut quelquefois des éloges, même de la part de ſon pere, elle luy attira auſſi des mortifications. Nous avons vû cy-deſſus qu'on dit qu'il fut mis en priſon par les ordres du Duc de Milan, pour avoir écrit contre Pie II. D'ailleurs, ſi l'on en croit Leodryſe Crivelli, cet écrivain ſi envenimé contre Philelphe & tout ce qui luy appartenoit, c'eſt à Marius qu'il faut rapporter ce trait de la vie du même Pape Pie II. où pour payer des vers que quelqu'un avoit préſentez à Sa Sainteté dans la vûe d'une gratification, Elle n'y répondit que par ces deux autres vers:

Epiſt. lib. 34. fol. 243.

Mario filio, VIII. Id. Octob. 1470. Epiſt. l. 32. fol. 228. 1 verſo.

Ibid. 36. fol. 255. verſo.

Giornale de Letterati di Venetia. Tom. XI. pag. 292. &c.

Pro numeris numeros vobis ſperate, Poëtæ,
Mutare eſt animus carmina, non emere.

Il eſt vray que Philelphe nia expreſſement que cette aventure regardât ſon fils Marius, que Pie II. avoit au contraire fort bien reçu, & à qui il avoit voulu donner le titre d'Avocat conſiſtorial, comme je viens de le dire; & que c'eſtoit à Antoninus Pontanus que cette réponſe avoit eſté faite, lequel repliqua par cet autre diſtique aſſez impoli:

Epiſt. lib. 26. fol. 180.

Si tibi pro numeris numeros fortuna dediſſet,
Non eſſet capiti tanta corona tuo.

Le Cardinal de Pavie donne une autre origine aux deux vers

avoit déja une fille en 1451. *Mariam nurum & neptem Johannam bene valere opto. VII. Kal. Febr. 1451.* Epiſt. lib. 8. fol. 55.

de Pie II. qu'il prétend n'avoir eſté faits qu'en badinant, & ſans avoir aucun Poëte en vûe. Le détail de la converſation qui y donna lieu, ſe trouve dans la 49.e des lettres de ce Cardinal. Marius Philelphe eſtoit auſſi Orateur & Philoſophe ; il en donna des preuves lorſqu'il diſputa contre Crivelli en préſence du Duc & du Senat de Milan, & lorſqu'il fit une leçon publique devant celuy de Veniſe, qui luy mérita l'honneur d'eſtre reçu Profeſſeur aux gages de la République. Il brilla dans ces deux actions, quoyqu'il ne s'y fût point préparé. Le Marquis de Mantouë ayant attiré Marius dans ſa Capitale, il y mourut en 1480. dans ſa 54.e année. Dans la vive diſpute que ſon pere eut avec luy, celuy-cy luy avoit en quelque façon prédit qu'il ne luy ſurvivroit pas. On a quelques ouvrages de Marius en proſe & en vers.

Chron. ſupplement. edit Venet. 1503. folio 409. verſo.

Le ſecond fils de Philelphe, appellé Xénophon, naquit à Florence le 25. Mars 1433. Il luy donna ce nom de Xénophon par amitié pour l'ancien auteur grec de ce nom [a]. La ſatire 5.e de la x.e Decade eſt adreſſée à ce cher fils. Elle contient des conſeils importants pour ſon inſtruction ; il luy dit qu'il a ſeize ans accomplis, qu'il va prendre la robe virile, peut-eſtre le même jour que Virgile la prit auſſi au même âge ; que ce doit eſtre un engagement pour luy à ſuivre les Muſes [b], &c.

Elle doit eſtre par conſéquent de Mars 1449.

Ce fils ſi chéri ne mit guéres en pratique les avis de ſon pere. Il fut auſſi inconſtant que ſon frere Marius, & ne put jamais ſe déterminer à aucune profeſſion. Il commença à quitter la maiſon paternelle dès 1451. & parcourut les différentes Cours d'Italie, ſans pouvoir ſe fixer à aucune. Enfin il paſſa à Raguſe, où il ſe maria ſans le conſentement de ſon pere. L'envie de voyager, que ſon pere diſoit eſtre l'effet de ſon nom, Xénophon, mais que plus ſérieuſement il attribuoit aux mauvais

Epiſt. lib 9. fol. 63. 64.

Ibid. 33. fol. 228. 229.

[a] ..... *In cujus tantùm recreabar amore,*
Ut dulcem de te natum Xenophonta vocarim. Sat. 10. Decad. VIII.

[b] *Jam tibi quarta fluit omnis olympias ortus,*
Cras toga, mi fili, fuerit ſumenda virilis,
Virgilium quo fortè die prætexta reliquit.
Illius auſpiciis venerandas, nate, Camœnas
Hoſpitio dignare tuo.

conſeils qu'il avoit ſuivis, ne le quitta qu'avec la vie. Il tomba en phthiſie, & mourut dans la 38.e année de ſon âge. Il eſtoit auſſi homme de lettres, & la République de Raguſe le députa, en qualité de ſon Orateur, à Ferdinand Roy de Naples, en 1461. Philelphe, qui le pleura, conſeilla à ſa veuve Jacoba de le venir trouver avec les enfants qu'elle avoit, l'aſſurant qu'elle n'auroit pas à ſe repentir ſi elle prenoit ce parti. C'eſtoit le moins qu'il pût faire pour la mémoire de Xénophon, qu'il convenoit avoir eſté ſon fils bien aimé, quoyqu'il n'eût jamais pû le retenir près de luy.

A Raguſe, un lundy 27. Août 1470. *Epiſt. lib. 17. fol. 120. verſo. Ibid. 33. fol. 229.*

J'ay dit cy-deſſus qu'après la mort de Théodora (en 1441.) Philelphe qui en fut très-touché, conçut le deſſein d'entrer dans l'Ordre eccleſiaſtique, & qu'il en demanda la permiſſion à Eugene IV. mais cette idée ne ſe ſoûtint pas long-temps. Le Duc Philippe-Marie luy ordonna de l'abandonner. Le Pape ne luy fit aucune réponſe. On luy propoſa une jeune Milanoiſe, belle & richement dotée: Philelphe l'accepta. Il faut que ce ſecond mariage ait eſté contracté dès cette même année 1441. ou au moins dans la ſuivante, puiſqu'Urſina Hoſnaga, c'eſt le nom de cette femme [a], qui mourut vers le mois d'Aouſt ou de Septembre 1447. avoit eu trois filles qu'elle laiſſa vivantes, & un fils qu'elle vit périr à l'âge de neuf mois. La mort de ce fils, Olympus Flavius [b], dont Philelphe vante fort la beauté,

[a] *Mihi uxor eſt, tametſi ægrotans ægrotatione quam, quod vehementer doleo, nunquam ſit evaſura. Patitur enim tabem ejuſmodi ut hujus vita diuturna eſſe non poſſit. Catoni Sacco, VIII. Kal. Aug. 1447.* Epiſt. lib. 6. fol. 40.

[b] *Proxima nocte, horâ ſeptimâ morte mihi ſublatus eſt dilectiſſimus mihi filius Olympus Flavius, qui mihi natus ex uxore ſecundâ, Urſinâ Hoſnagâ matronâ pudiciſſimâ, adeoque formoſâ ut Horæoſina dici poſſet. Nondum menſem nonum inplerat. Itaque naturæ imbecillitati conſentiens non poſſum non eſſe in luctu, præſertim quod ex omnibus liberis meis erat is pulcherrimus, & præ ſe ferebat imaginem indolis cujuſdam egregiæ. Vale. VII. Kal. Junias 1446.* Epiſt. lib. 6. fol. 39.

Quæ fuit Inſubribus formâ prælata puellis
Omnibus, Artemidi ut quæ nec concederet ipſi,
Hoſnagâ de gente fluens mihi jungitur uxor,
Vulgari ne dote quidem, peperitque puellas
Tres Urſina viro quæ nunc veſcuntur & aurâ.
At quartus formæ ſplendor cui nomen Olympo

occasionna celle de la mere. Elle se livra si vivement à la douleur qu'elle eut de le perdre, qu'elle tomba en langueur, & mourut d'une fiévre lente.

C'est à l'occasion de ces cinq filles qu'il avoit, deux de la Chrysolorina; & trois de la Hosnaga, qu'il propose en badinant à son ami Bornio Sala Jurisconsulte, un échange assez plaisant. *Sat. 3. Decad. x.* Les biens des amis, luy dit-il, doivent estre communs. Faites-moy part de l'argent que vous gagnez dans votre profession, & moy je partageray avec vous les sept enfants que j'ay. Je garderay les deux garçons, & je vous donneray les cinq filles.

On ne trouve pas dans les œuvres de Philelphe les noms de ces trois filles du second mariage : une seule y est appellée Augusta. Il s'agissoit de la marier, & de luy chercher une dot *Epist. lib. 16. fol. 120. Pridie Id. Febr. 1461.* en 1461. Peut-estre l'estoit-elle en 1463. lorsqu'elle envoya *Ibid. 19. fol. 130.* quelques petits présents à son frere Xénophon résident alors à Ragusse; peut-estre aussi estoit-ce avec un Joannes Angelus qu'il appelle son gendre, & qu'il recommande à un de ses amis *Ibid. 25. fol. 172. v.°* en 1465. On voit aussi qu'il méditoit un mariage d'une de ses filles en 1473.*

Philelphe devenu libre une seconde fois par la mort d'Ursina Hosnaga, fit de nouvelles instances pour estre admis à l'Estat Ecclesiastique. Je ne repeteray point ce qu'il écrivit à ce sujet au Pape Nicolas V. en 1448. & 1449. Sa situation ayant changé lorsque François Sforce fut devenu Duc de Milan, il changea aussi ses projets. Il fut cependant quelque temps sans songer à un troisiéme mariage. Il n'y estoit pas encore déterminé au mois de Janvier 1454. s'il faut prendre litteralement ce qu'il *Ibid. 11. fol. 81. verso.* répondit alors à Nicolas Ceva son ami, qui l'avoit prié de luy mander s'il luy conseilloit de se marier; & en cas qu'il le luy

Indiderat, patrium dum festinasset Olympum
Attulit heu miseræ mortem. Nam mœsta dolore,
Dum noctesque diesque suum colluget Olympum,
Liquitur infelix morbo confecta latenti. Satir. 8. Decad. IX.

* *Joanni Stephano Botigellæ Episcopo Cremonensi. Filia mihi est jam nubilis, pecuniæ autem esse quæ possint, cum jam tot annos nulli mei proventus fuerint! Dos mihi comparanda est, gener enim non deest & egregius quidem, &c.* Epistol. lib. 36. fol. 257.

conſeillât, s'il falloit qu'il prît une fille ou une veuve, une jeune perſonne ou une perſonne d'un certain âge. Philelphe luy écrit qu'il ne peut rien faire de plus convenable que de ſe marier, & qu'il faut qu'il épouſe une jeune fille. Que pour luy il a déja eu deux femmes, l'une Grecque & l'autre Milanoiſe, qu'elles eſtoient toutes deux très-jeunes; & que s'il avoit à ſe marier une troiſiéme fois, il ſuivroit la même methode, ſans en eſtre détourné par ſon âge de cinquante-ſix ans. Je ne ſçais ſi Philelphe, en ſuppoſant ainſi en 1454. qu'il eſtoit encore à marier pour la troiſiéme fois, ne déguiſoit point la verité, puiſque lorſqu'il annonce la mort de ſon fils Olympe-Gellius du 8. Mars 1461. il dit qu'il avoit huit ans, *natum annos jam octo*. Il n'en auroit eu que ſix tout au plus. Mais peut-eſtre ce troiſiéme mariage fut tenu ſecret pendant quelque temps. Quoy qu'il en ſoit, cette troiſiéme femme s'appelloit Laura, & luy donna beaucoup d'enfants. Cette fécondité qui dura plus de vingt-cinq ans, flattoit infiniment Philelphe. J'ay déja remarqué qu'il eſtoit ſur cela d'une vanité qui devient inſupportable, & qu'il n'avoit pas encore abandonnée à plus de quatre-vingt ans, comme on l'a vû cy-deſſus, lorſqu'il offrit ſes derniers ſervices à Sixte IV. vers 1481. Comme on ne peut gueres douter que cette vigueur ne fût réelle, on doit s'appercevoir auſſi qu'il en avoit bien impoſé plus de trente ans auparavant* à Nicolas V. lorſqu'il l'aſſuroit que la vieilleſſe avoit détruit en luy tous les ſentiments de la chair, & amorti ſes paſſions.

Epiſt. lib. 17. fol. 117. verſo. & 121.

Ibid. 16. fol. 116. verſo

Lib. 33. fol. 232. &c.

Sat. 4. Decad. X.

S'il y a quelques enfants de ce troiſiéme mariage qui ayent ſurvêcu à leur pere, l'hiſtoire ne nous a rien appris de leur état. On trouve bien dans quelques-uns des ouvrages de Philelphe des noms propres d'hommes qu'il déſigne par les pronoms *meus* & *noſter, Cæſar meus, Cyrus meus, Franciſcus meus* ou *noſter*, ſans autre dénomination qui puiſſe donner à entendre la raiſon

* *Corporeos enim ſtimulos & vulnera carnis*
Non caſtis domuere modo jejunia curis.
Quin etiam per ſe penitùs jam ſiſtulit ætas,
Canities quam multa gravi premit undique collo.

Naudé, dans ſon Maſcurat, p. 223. ſur la foy de Cœlius Rhodiginus, le met au nombre de ceux qui ont eſté πτιόρχεις.

pour laquelle il les appelle ou *meus* ou *noſter*. Mais il me ſemble qu'il eſt facile de prouver qu'ils n'eſtoient point ſes enfants.

Cæſar devoit eſtre ſon petit-fils, fils legitime de Marius. Philelphe écrivant à celuy-cy au mois d'Aouſt 1460. témoigne beaucoup de joye de ce que Cæſar qui eſtoit auprès de ſon pere, commence à faire des progrès dans les Lettres [a]. Il pouvoit avoir alors neuf à dix ans. Deux ans après cette joye fut diminuée par quelque nouvelle que Philelphe apprit au ſujet de cet enfant [b]. Il n'eſt plus fait aucune mention de luy après cette année.

Cyrus eſtoit fils du cher Xénophon, mais vrayſemblablement fils illégitime [c]. Pour le *Franciſcus* [d] qu'il envoya à Raguſe lorſqu'il apprit la maladie mortelle de ce dernier, en

[a] *Quod Marieta meliuſcule valet, gaudeo. Cæſarem meum bene in litteris proficere plurimùm lætor... x. Kal. Septembris. 1460.* Epiſt. lib. 16. folio 117.

[b] *Ego autem jucundius aliquid audiſſem de Cæſare meo. Epiſt. Alberto Zancharío, III. Non. Jul. 1462.* Epiſt. lib. 18. fol. 127.

[c] Cyrus eſtoit fils de Xenophon. Philelphe annonce à celuy-cy, en Octobre 1461. qu'il luy envoyera à Raguſe cet enfant quand il le ſouhaitera. *Cyrum, cum voles, mittam ad te, modo ſignifices cui puer Venetiis ſit commendandus.* (Epiſt. lib. 17. fol. 120. v.°) Le premier Septembre de l'année ſuivante il luy marque qu'il luy a envoyé ſon fils Cyrus. *Filium tuum Cyrum miſi ad te, & id quidem non admodum libenter. Vereor enim ne tuâ negligentiâ puerum imbuas. Itaque facito ne ejus depravetur ingenium. Eſt enim ad litteras natus. Kalend. Sept. 1462.* (Epiſt. lib. 18. fol. 127. v.°) Il falloit que cet enfant eût huit ou dix ans, pour ſoûtenir le voyage de Milan à Raguſe. Il devoit donc eſtre né vers 1451. Or Xenophon ne ſe maria qu'en 1461. Son pere, qui apprit ſon mariage fait à Raguſe ſans ſon conſentement, s'en plaignit dans des lettres du mois d'Aouſt 1461. (*Epiſt. lib. 17. fol. 117. v.°*) Donc Cyrus fils de Xenophon, né près de dix ans auparavant, ne pouvoit eſtre que ſon fils naturel. Ce Cyrus quitta Raguſe & ſon pere, vint joindre ſon oncle Marius, d'où il repaſſa chez ſon grand-pere Philelphe en 1470. Il luy avoit toûjours donné de grandes eſpérances par ſon application à l'étude, & par la douceur de ſes mœurs. *Qui Grammaticæ regulas inter navigandum Cyro ſubripuit, eo minore eſt in culpâ quod non tam quæſtus quam doctrinæ gratiâ id potuit feciſſe. Cura ne puer abs te neglectus judicetur.* (1463. Epiſt. lib. 19. fol. 130.) *Cyrus relicto Mario ad nos venit, datque operam litteris diligenter. Hunc ego puto magnæ nobis voluptati fore. Eſt enim & verecundus & minimè ignavus.* (1470. Epiſt. lib. 31. fol. 221. v.°) Cyrus a dû parvenir à un âge aſſez avancé, puiſque Lilio Gregorio Giraldi, mort en 1552. l'avoit conſulté ſur les ouvrages des Philelphes. Il ſe trompe, au reſte, comme M. de la Monnoye l'a remarqué dans ſes Notes ſur Baillet, *Tom. IV. pag. 298.* quand il le dit

Septembre 1470. il ne pouvoit eſtre ſon fils ni du premier mariage, il n'en avoit eu que Marius & Xénophon; ni du ſecond, il n'en eſtoit reſté que des filles; ni du troiſiéme contracté vers 1454. Ce François n'auroit pû avoir en cette année 1470. que quatorze ou quinze ans. Philelphe auroit-il chargé un jeune homme de cet âge d'aller de Milan à Raguſe, pour mettre ordre aux affaires de Xénophon, & avoir ſoin de ſa famille déſolée? Ce François eſtoit peut-eſtre un neveu ou un éleve attaché particuliérement à Philelphe.

frere de Marius. *Ex Cyro fratre audivi, &c.* Il n'eſtoit que ſon neveu.

[d] *Xenophonti filio.... Franciſcus noſter pridie Nonas Septembris mare Venetiis eſt ingreſſus ad te, juſſu noſtro, navigaturus, &c. III. Kal. Octob. 1470.* Epiſtol. lib. 32. folio 228.

Bartholomæo Sphondrado... Franciſcus meus ſecum detulit, &c. VI. Id. Octob. 1470. Ibid. fol. 229.

Fin du Tome dixiéme.

210

HISTOIR
DE
LACADEM

TOM * X *

colorchecker CLASSIC

calibrite

mm